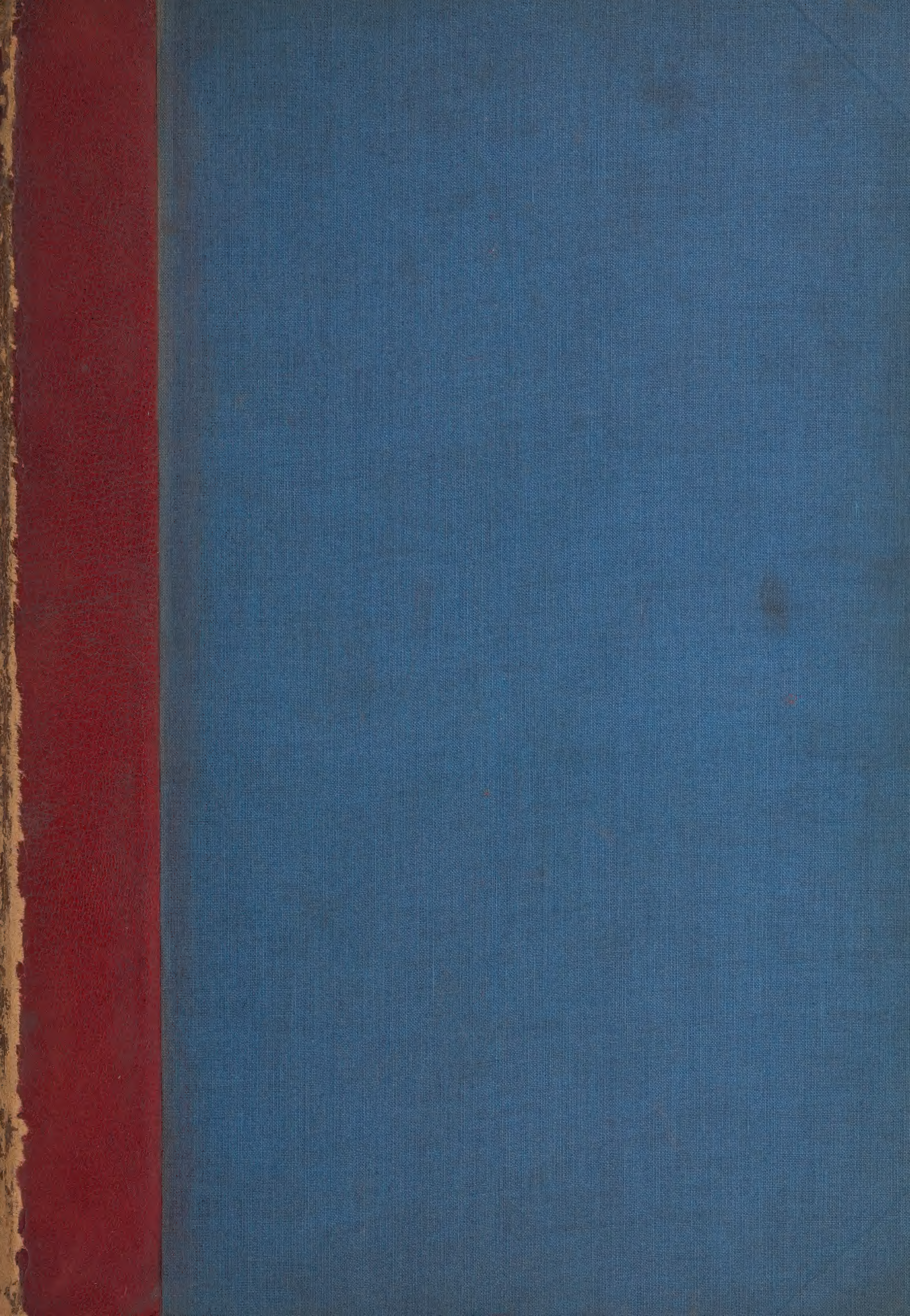


LE COSTUME

ANCIEN ET MODERNE

DES HELVÉTIENS

OU

DES SUISSES

DÉCRIT

PAR LE PROFESSEUR AMBROISE LEVATI.

PRÉFACE.

Après avoir parcouru les annales de tant de nations guerrières, dont la fureur ambitieuse a sacrifié des générations entières; après le récit pénible et effrayant des désastres et des horreurs, que présente leur histoire, il est doux d'avoir à porter maintenant nos regards sur un peuple pasteur, habitant des monts, simple, bienfesant, brave, ennemi du faste et laborieux, qui ne cherche point à subjuguer les autres, et ne veut ni maîtres ni esclaves. Tels sont les Suisses, nation recommandable dans les fastes de l'univers, non par l'éclat des conquêtes ni par l'étendue de sa domination, mais par la simplicité de ses mœurs, par ses sentimens patriotiques et par les vertus patriarcales qu'elle a conservées pendant une longue suite de siècles.

La Confédération Helvétique, en formant de vingt peuples différens une seule nation, qui pendant long-tems s'est conservée libre et indépendante (1), a fait pour ainsi dire de la Suisse l'asile de l'union et de la concorde. Il n'y a certainement pas de pays en Europe, qui, en proportion de son étendue, comprenne autant de républiques et de gouvernemens différens qu'on en trouve dans cette singulière et heureuse contrée; et pourtant, grâces à la sagesse des principes sur lesquels repose leur constitution politique, et à leur indifférence pour les conquêtes, les Suisses ont rarement eu à faire usage de leurs forces contre des ennemis extérieurs, et il ne s'est point élevé chez eux de dissensions, qui n'aient été aussitôt assoupies. L'histoire ancienne et moderne n'offre peut-être pas d'exemple d'une réunion d'autant de petites républiques, en contact permanent et en rapports constans d'intérêts les unes avec les autres, qui se soient maintenues aussi long-tems dans un état de tranquillité et de paix, dont la

(1) Mallet. *Hist. des Suis. Préf.*

durée n'a presque jamais souffert d'interruption (1). Du haut de ses monts le Suisse contemple avec sécurité les désordres et les troubles qui agitent les états voisins. Les guerres de religion qui ont fait couler en France et en Allemagne des fleuves de sang, ont aussi, à la vérité, souillé le sol de la Suisse; mais elles n'y ont pas exercé long-tems leurs ravages; et l'aggrégation des cantons Suisses, qui sont les uns protestans et les autres catholiques, et dont les habitans, malgré la diversité de leurs opinions religieuses, vivent cependant dans une parfaite harmonie, qui les rend redoutables à leurs ennemis, est un phénomène digne d'être remarqué dans l'histoire des tems modernes.

Le bonheur dont jouissent les Suisses ne vient pas seulement de ce qu'ils sont exempts des maux de la guerre, mais encore, et plus particulièrement de l'état d'aisance qui règne plus généralement parmi eux que chez aucun autre peuple, et du contentement universel qui en est la suite. Ils tiennent, dit Goldsmith, comme par instinct au toit paternel, et à leurs rochers sourcilleux qui les élèvent au dessus de la région des tempêtes. Le bruit des torrens et les orages dont leurs monts escarpés sont souvent le théâtre semblent fortifier en eux ce sentiment (2).

Madame de Stael assure *que les Suisses ne sont point une nation poëtique* (3), peut-être parce qu'ils n'ont pas ce brillant qui distingue certains autres peuples, ou qu'ils ne se sont pas rendus fameux par des conquètes et par les dévastations qui les accompagnent. Elle avoue néanmoins que *l'amour de la patrie, l'énergie et l'accord des opinions avec les sentimens, ont plus de vivacité en Suisse qu'en Allemagne*. Nous ne conviendrons pourtant pas avec cette femme célèbre, *que le peu d'étendue et la pauvreté de ce pays n'y offrent pas d'encouragement au génie, et que les savans y sont bien plus rares que dans le nord de l'Allemagne*. La Suisse a donné naissance à des écrivains en tous genres, et l'homme instruit trouve à chaque pas à y satisfaire sa curiosité et à y acquérir de nouvelles connaissances. Le physicien surtout y rencontre une source féconde de lumières, soit

(1) Coxe. *Essai sur l'État présent, naturel, civil, et politique de la Suisse ou Lettres adressées à* Guil. Melmoth par Guil. Coxe Lett. XLIV.

(2) *Le Voyageur Poème* d'Olivier Goldsmith.

(3) L'Allemagne. I.re par. chap. 20.

dans l'extrême variété d'objets d'histoire naturelle dont le pays abonde, soit dans le grand nombre de personnes instruites dans cette science avec lesquelles il peut s'en entretenir à tous momens : car il n'y a pas une ville, et même il est bien peu de villages où il ne trouve des collections précieuses et dignes de son attention (1).

Malgré leur éloignement pour les conquêtes et pour l'agrandissement de leur domination, les Suisses ne s'en sont pas moins distingués par leur bravoure dans la défense de leur patrie; et les loisirs de la paix n'ont point amolli le courage ni énervé les bras de leur robuste jeunesse. Dans la longue guerre qu'ils ont soutenue pour jeter les fondemens de leur confédération, ils ont donné des preuves d'un grand courage, et d'un dévouement patriotique à l'epreuve de tous les sacrifices. Un petit nombre de ces montagnards battit des forces considérables à Morgarten et à Sempach : le redoutable Charles de Bourgogne fut défait; et les Suisses, pour trophée de leur victoire, mirent cette épigraphe sur la chapelle qu'ils construisirent avec les os des Bourguignons: *monument qu'a laissé de lui Charles de Bourgogne en* 1476. A Melegnano les Suisses combattirent contre les Français avec un acharnement qui fit dire au maréchal Trivulzio : *que ce n'avait point été un combat d'hommes, mais de géans, et que les dix-huit batailles auxquelles il s'était trouvé n'avaient été, en comparaison de celle-ci, que des jeux d'enfans* (2). Enfin il ne s'est presque pas fait de guerre importante en Europe, qu'il n'y ait eu des troupes Suisses dans les rangs d'une des deux armées, et leur fidélité les a même fait rechercher par plusieurs princes pour la garde de leur personne, comme cela se voyait dans les palais de Versailles, de l'Escurial, du Vatican et à la cour de Turin.

Cette nation célèbre vante aussi ses historiens, et a un Tite-Live dans son Müller. Mais l'histoire de cet écrivain, qui était doué d'une mémoire prodigieuse et de beaucoup d'érudition, ne va que jusqu'au XV.e siècle, et est remplie de petits détails relatifs à quelques familles distinguées, à certaines particularités et à certains faits, qui ne peuvent être de quelqu'intérêt que pour un petit nombre de nationaux. A l'aide des matériaux qu'avaient pré- *Müller.*

(1) Coxe : Lett. XLIV. Bernoulli, *Lett sur différents objets.*
(2) Guicciardini, *Storia d'Italia*, liv. XII.

parés Müller et Haller dans sa *Bibliothèque de l'histoire de la Suisse, et de tout ce qui lui appartient*, Mallet, que son savoir a fait choisir par Cathérine II pour précepteur de Paul I.er, est parvenu à donner de la Suisse une histoire complète, qui arrive jusqu'à nos jours. « La réputation de l'histoire de Müller, dit cet écrivain, si avantageusement connue depuis long-tems, ne manquera pas de s'accroître encore, lorsqu'elle ne se bornera pas seulement aux anciens tems et qu'elle s'étendra jusqu'à nos jours. Quoique portée seulement jusque vers la moitié du XV.e siècle, elle forme déjà neuf volumes dans la traduction Française qui en a été publiée. La nôtre contient dans un seul volume tous les faits qui ont rapport à cette longue période de tems, parce que nous avons écrit d'après un autre principe et pour d'autres lecteurs que ceux de M.r Müller; nous avons néanmoins puisé dans son ouvrage beaucoup de notions importantes » (1). Sismondi, qui a si bien décrit l'Angleterre, a aussi donné un précis intéressant de la même histoire (2) : d'où l'on voit que les Suisses ont, ainsi que les autres peuples, des ouvrages historiques, contenant le récit des évènemens et des faits relatifs à leur pays et à leur nation.

Mallet.

Il serait trop long de parler de tous les écrivains qui ont présenté le tableau de la Suisse, pays où la nature étale plus qu'en aucun autre les beautés mâles dont elle se pare dans sa simplicité primitive. Le baron de Zurlauben les décrit presque toutes dans son *Voyage pittoresque de la Suisse* (3); et son ouvrage divisé en douze volumes, et accompagné d'un bel *Atlas*, nous servira de guide dans l'aperçu que nous allons donner des villes, des villages, des monts, des vallées, des lacs et des rivières de l'Helvétie. *Les lettres* de Coxe *sur la Suisse* offrent des descriptions plus animées et plus vives, et le style dans lequel elles sont écrites annonce une âme extrêmement sensible aux beautés de la nature. L'ima-

Zurlauben.

Coxe.

(1) Mallet, *Hist. des Suis. Préf.*

(2) Voyez la *Prefazione della Storia della Svizzera* qu'a fait publier D. Bertolotti, pour faire suite à l'*Abrégé* de *Ségur*.

(3) Tableaux de la Suisse, ou Voyage Pittoresque fait dans les XIII. Cantons du Corps Helvétique représentants les divers phénomènes, que la Nature y rassemble, et les beautés dont l'Art les a enrichis. *Seconde édition* ornée de 428 planches dessinées, et gravées par les meilleurs artistes de la capitale. Vol. 12, *Paris*, 1784.

gination de l'auteur exaltée par la grandeur des objets en trace l'image avec énergie et enthousiasme ; il les décrit en poète, et les peint en philosophe. Tantôt il s'élance sur la cime des monts, et marche sur les neiges, les glaces et au bord des précipices; tantôt il entre dans les édifices publics, ou se repose sous l'humble toit des paysans. Le Français qui a traduit ces lettres, a parcouru lui-même les sites qui y sont décrits; il confirme les observations de l'auteur Anglais et y joint quelquefois les siennes ; il semble versé dans l'étude de l'histoire et de l'antiquité, et surtout dans celle des différentes branches de l'histoire naturelle (1). Coxe a traité encore avec beaucoup de sagacité et de jugement de tout ce qui concerne les différens gouvernemens des Cantons Suisses et de leurs alliés; mais les grands évènemens survenus récemment dans l'état politique de ce pays, rendent désormais cette partie de ses lettres purement historique. Néanmoins le voyageur qui voudra visiter la Suisse, et se procurer auparavant des notions utiles sur tout ce qui est étranger à la forme du gouvernement, trouvera encore à s'instruire dans le voyage de Coxe, particulièrement pour ce qui regarde le sol, l'agriculture, l'histoire naturelle, l'industrie, le commerce, les arts et les antiquités du pays ; et à cet égard la relation de Coxe est encore une des meilleures que nous ayons de la Suisse (2). L'habillement et les mœurs de ses habitans ont été décrits dans deux ouvrages imprimés, l'un à *Zurich*, et l'autre à *Bâle*. Le premier est intitulé: *Scènes tirées dè l'Histoire des Suisses et gravées d'après les dessins de L. Lips F. Legi* (3). L'autre a pour titre: *Recueil des costumes Suisses des XXII. Cantons peints par Reinhard de Lucerne, et par Birmann et Huber* (4).

Le lecteur trouvera ci-après le catalogue d'autres ouvrages, qui fournissent toutes les notions qu'on peut souhaiter sur l'état naturel, le gouvernement, les lois, la religion, sur l'état des arts et des sciences, et sur les mœurs de la Suisse. Il pourra juger de l'importance de ces écrits par les seuls noms de leurs savans

(1) La-Harpe, *Correspondance Littér.* Tom III.

(2) *Bibliot. des Voyages*, Tom. II. pag. 427.

(3) Scénes tirées de l'Hist. des Suisses gravées d'aprés les desseins de L. Lips, F. Legi. *Zurich chez Fuessli*, 1812.

(4) Collection de Costumes Suisses des XXII. Cantons peints par J. Reinhard de Lucerne, et publiés par Birmann et Huber. *A Bâle*, 1819.

auteurs. Quant à la géographie nous avons suivi le traité de Busching, auquel nous avons joint les notions intéressantes que nous tenons de Coxe, de Ramond, de Fabri, et surtout d'Hammerdorfer, auquel nous sommes redevables d'une description de la Suisse moderne, de laquelle Haller fait beaucoup d'éloges, et qui a servi de guide aux géographes Français, dont Mentelle et Malte-Brun ont publié les recherches intéressantes (1).

(1) *Géograph. Univ. Anc. et Mod.* Tom. VIII. Suisse.

CATALOGUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES

QUI TRAITENT

DE LA SUISSE ET DE SES HABITANS.

Voyage sur le mont Pilate, en 1518, par Joachim Vadianus de Walt. Se trouve dans l'ouvrage intitulé Commentarius J. Vadiani, in III. Lib. Pomponii Melæ de situ orbis. *Vienne en Autriche*, 1618, in 4.°

Ægidii Tschudi Descriptio Rhætiæ Alpinæ. *Bâle*, 1538, in 4.°

Voyage sur le mont Stokhorn, fait en 1536, par Bellicanus. *Zurich*, 1555, in 4.°

Conradi Gesneri Descriptio montis Pilati, 1555, in 4.°

Bened. Aretius Descriptio etc. *Strasbourg*, 1561, in 4.°

Description de la Suisse, par Marsus, ambassadeur de l'Empereur et Roi d'Espagne auprès des Suisses, pendant les années 1555 à 1559 : in 4.°

Josiæ Simleri Valesiæ Descriptio libri II., et de Alpibus Commentarius ; et Celleni liber de thermis et fontibus medicatis Valesianorum. *Turgaw*, 1574, in 8.°

De Helvetiorum Republicâ, autore Josia Simlero: *Elzevir*, 1624, in 24.°

La République des Suisses, comprise en deux livres, contenant le gouvernement de Suisse, l'état des treize cantons et de leurs confédérés en général et en particulier leurs bailliages et juridictions etc. . . . . décrite en Latin par Josias Simler de Zurich, et nouvellement mise en Français, avec le portrait des villes des treize cantons. *Paris*, *Dupuys*, 1578, in 8.°

Tableau de la Suisse, par Lescarbot. *Paris*, 1618, in 4.°

Helvetia profana et sacra, autore Ranucio Scotti: *Macérata*, 1642, in 4.°

Relation du Voyage de Henri II d'Orléans-Longueville, dans sa principauté de Neuchâtel et Valengin, en 1657. *Inséré dans le Journal Hélvétique*, 1782*; et dans l'ésprit des Journaux*, *même année.*

Beschreibung des Lucerner-oder Vior-Waldstetten-sees. *Lucerne*, 1661, in 4.°

Auszug aus der Brukner-schen Reisebeschreibung nach Genf, im Jahr 1668. *Inséré dans le Magasin géographique de Fabri*, 3 vol. in 8.°

Beschreibung des Zürchersees, von J. Ehr. Escher. *Zurich*, 1692, in 8.°

Mercurius Helveticus, fürstellend die denk und schauwürdigsten Sachen und Seltenheiten der Eidgenossen-schaft, von J. J. Wagner. *Zurich*, 1701, in 12.°

Arminio Donnebuchi Relatione del paese de'Svizzeri e loro alleati. *Venise*, 1708, in 8.°

L'état et les délices de la Suisse, en forme de relation critique, par plusieurs auteurs célèbres : Stanian, Keisler et Ruchat de Lausanne, enrichi de figures en taille-douce, dessinées sur les lieux même, et de cartes géographiques très-exactes. *Amsterdam, Wetstein et Smith*, 1714; *ibid.*, 1730; *ibid.*, 1740. *Bâle*, 1760, 4 vol. in 12.°

— Le même considérablement augmenté, avec cartes et figures. *Neuchâtel, Fauche*, 1765, 2 vol. in 4.°

Joannis Jacobi Scheuchzer per Helvetiæ Alpinæ regiones Itinerarium. *Leyde*, 1723, 4 part. en 2 vol. in 4.°

Natur-Geschichte etc. . . . . von Scheuchzer. *Zurich*, 1748, 2 vol. in 4.°

Iter Helveticum anno 1738, et Iter Hercynium anno 1739. *Gœtingue*, 1740. *Leipsic*, *ibid.*, in 8.°

Beschreibung der Merkwürdigkeiten, die in einer 1742, gemachten Reise, durch einige Oerter des Schweizerlandes beobachtet hat J. G. Sulzer. *Zurich*, 1743, in 8.°

Versuch einer historischen und physikalischen Bescheribung der Helvetischen Eisberge (bei Gelegenheit einer dahin gethanen Reise), von Joh. Georg. Altmann. *Zurich*, 1751, *ibid.* 1753, in 8.°

Beschreibung etc. . . . . von Dan. Langhans. *Zurich*, 1753. in 8.°

F. M. Nerini Iter Subalpinum; curâ J. C. Fischer editum. *Francfort et Leipsic.* 1753, in 8.°

Reise nach der Birsquelle (im Stift (*Canton*) Basel) von Aug. Jac. Buxtorf. *Genève*, 1756, in 8.°

Account of te Switzerland written, in the year 1714, by Abraham Stanian. *Edimbourg*, 1756 in 8.°

État de la Suisse, par Stanian, ambassadeur d'Angleterre. *Amsterdam*, 1764, in 8.°

Plantini Helvetia antiqua et nova. *Berne*, 1756, in 8.°

Essai d'une description des curiosités historiques et naturelles du pays de Bâle avec un Voyage à la source de Birse. *Bâle*, 1759, in 8.°

Eisberge des Schweitzerlandes, von Gottlieb-Seigmund Gruner. 1760, 3 vol. in 8.°

Histoire naturelle des glaciers de Suisse, traduction libre de l'Allemand de M Gruner, par M. de Keralio, enrichie de planches. *Paris*, *Panckoucke*, 1770, in 4.°

A short account of the ancient History, present Gouvernment and Laws of the republic of Geneve, by G. Keate *Londres*, 1761, in 8.°

Naturgeschichte Helvetiens in der alten Welt. 1964, in 8.°

Histoire naturelle de la Suisse dans l'ancien Monde, par Gottlieb-Sigismond Gruner. *Néuchâtel*, 1776, in 8.°

Description des montagnes et des vallées qui font une partie de la principauté de Neuchâtel et de Vallengin, par Fédéric Osterwald. *Neuchâtel*, 1764. — seconde édition, considérablement augmentée, *ibid.* 1766 in, 8.°

Description des montagnes de la principauté de Neuchâtel 1766, in 8.°

Tableau historique et politique de la Suisse, où sont décrits sa situation, son état ancien et moderne, sa division en cantons, les diètes et l'union helvétique, où l'on voit l'origine, la naissance, l'établissement et les progrès de la République, les mœurs, la religion et le gouvernement de ses peuples, avec un état de son commerce, de ses revenus, de sa milice, et un appendice contenant un détail de ses alliés; traduit de l'Anglais. *Paris*, *Lottin*, 1766, in 12.°

Antonii Capellarii Historia montis Pilati. *Bâle*, 1767, in 4.°

Briefe über die vornehmsten Merkwürdigkeiten der Schweitz. *Leipsic*, 1769, in 8.°

Lettres sur la Suisse, par Boufiers. *Paris*, 1772, in 8.°

Reise durch die Waet, im Jahr 1771. (*Inséré dans le Musée Suisse*, *seconde année VIII. cah.*).

Dictionnaire de la Suisse, par J. Renard. *Paris*, 1775, 2 vol. in 8.°

Description d'un Voyage fait en 1774, par une partie des Alpes Bernoises, par S. J. Coggenbach, avec planches. *Berne*, *première livraison*, in fol.

Briefe aus der Schweitz, etc. . : : : von Andreæ. *Zurich et Vinterthur*, 1776, in 4.°

Relation de différens Voyages dans les Alpes du Faucigny, par Messieurs, D. et D. Maestricht, Dufour et Roux, 1776, 1 vol. in 12.°

Lettres sur la Suisse, par L. M. L. C. Altona, 1777, 2 vol. in 8.°

Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse, par François Gallet. *Yverdun et Genève*, 1777, 2 vol. in 8.°

Essai sur les montagnes Salifères du gouvernement d'Aigle, situées sur les confins de Beval, par François-Samuel Wild, capitaine des mines de l'état de Berne, avec cartes et planches. *Genève*, *Barde-Manget*, 1778, in 4.°

Vues remarquables des montagnes de la Suisse, avec leur description enrichie de beaucoup de planches; première partie. *Revel.*, 1778, in fol.°

Voyage dans les Alpes, précédé d'un Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève, par Horace-Benedict de Saussure, enrichi de beaucoup de gravures. *Neuchâtel*, 1778-1796, 4 vol. in 4.°

— Le même, avec figures. *Genève* 1787-1796, 8 vol. in 8.°

Klein Reisen durch einige Schweizer-Cantons. *Bâle*, 1780, in 8.°

Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux politiques et littéraires de la Suisse, publiés par La-Borde, enrichis de 278 planc. *Paris*, *Clousier*, *Lamy*, 1780, 4 vol. gr. in fol.°

— Le même, avec 400 figures. *Ibid.*, 12 vol. in 4.°

— Le même sans figures. *Ibid.*, 6 vol. in 4.°

Voyage historique et littéraire de la Suisse occidentale par J. R. Sinner. *Neuchâtel*, *de l'imprimerie de la Société typographique*, 1781, 2 vol. in 8.°

Fragment aus dem Tagebuch einer Reise von Nurnberg bis Comstanz, im Jahr 1781. *Inseré dans le Musée Allemand, année* 1786, *et dixième cah.*

Sketch of the natural, civil and political State of Swizzerland, in a series of letters, by William Coxe to William Melmoth. *Londres*, 1780, in 8.°

Lettres de M. William Coxe à M. W. Melmoth, sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse, taduites de l'Anglais, et augmentées d'observations faites dans le même pays par le traducteur M. Ramond. *Paris*, *Berlin*, 1782, 2 vol. in 8.°

Esquisse de l'état naturel, civil et moral de la Suisse, contenue dans une suite de lettres de Guillaume Coxe, adressées à Guillaume Melmoth, avec les observations de Ramond; orné de douze figures au bistre par Birman : *en Anglais*; Skectch of the natural, civil and political State of Swizzerland, in a series of letters by William Coxe to William Melmoth; with remarkt of Ramond etc. . : . . *Londres*, 1803, 2 vol. in 8.°

Travels through the Rhetian Alps etc. . . . . by Albanis Beaumont. *Londres*, 1782, in fol.°

Lettres sur une contrée pastorale de la Suisse, par M. Bonstetten . . . . . *Bâle* 1782. *Zurich*, 1792, in 8.°

Itinéraire de la ville de Bâle, de ses environs et de ses cantons, à l'usage des voyageurs. *Bâle*, 1782, in 12.°

Dissertationes II. physicæ de itineribus per Helvetiam cum fructu faciendis. *Zuric*, 1782 et 1783, in 4.°

Collection de Jean Bernoulli; premier volume supplémentaire contenant la description de la principauté de Neuchâtel et du comté de Valengin : *Berlin*, 1783, in 8.°

Description de quelques montagnes de la vallée d'Entlibouch, par Schnyder, avec une carte. *Lucerne*, 1783, in 8.°

Beschreibung des Bodenseess, nach seinen verschiedenen Zustaœden in alten und neuen Zeiten. *Ulm*, 1783, in 8°

Voyage dans quelques parties de la Suisse, par Bernoulli : *Berlin*, 1783, in 8.°

Lettres sur la Suisse, adressées à madame de *** par un voyageur Français, La-Borde, en 1781 : on y a joint une carte générale de la Suisse et des glaciers de Faucigny, la plus exacte qui ait encore paru, ainsi qu'un plan de Versoy, et un plan des souterrains des salines de Bavieux. *Genève*, *Paris*, *Jombert*, 1783, 1 vol. gr. in 8.°

Voyage minéralogique en Suisse, par le comte Grégoire Razoumowsky, *Lausanne*, 1783 et 1784, in 8.°

Voyage minéralogique dans le gouvernement de l'Aigle et une partie du Valais, suivi d'une excursion sur le lac de Lucerne, par Behoumwisky, avec planches. *Lausanne*, 1783, in 8.°

Voyage dans les montagnes les plus remarquables de la Suisse, par Wyttenbach. *Berne*, 1783, in 8.°

Voyage par quelques cantons de la Suisse, d'Ulm à Saint-Gall, Appenzel, Glarus, Uri, Schwitz, Zug et de Zurich à Constance, par Jean-Michel Afsprung. *Leipsic*, 1784, in 8.°

Physikalisch-politische Reisen aus den Dinarischen durch die Julischen, Cärnthischen und Rhætischen in die Norischen Alpen, in den Jahren 1781 und 1783, *Leipsic*, 1784, in 8.°

Briefe über die Schweitz, von Christ. Meiners. *Berlin*, 1784 et 1785, 2 vol. in 8.° *Ibid.*, 1789 et 1790, 4 vol. in 8.°

Mémoires pour servir à la connaissance de la Suisse, résultat d'observations pendant ses voyages, par Jean-Rodolphe Schintz: *Zurich*, 1784-1787, in 8.°

Nouvelles Lettres sur la Suisse, premier cahier, contenant les cantons de Bâle, Soleure et Berne, par Hirschfeld. *Kiel*, 1785 in 8.°

Nouvelle Description générale et particulière des glacières, vallées de glaces et glaciers, qui forment la grande chaîne des Alpes de la Suisse, de l'Italie et de la Savoie, par M. Bourrit, nouvelle édition, enrichie de beaucoup de planches. *Genève, Paul Barde*, 1785, 3 vol. in 8.°

Lettres sur quelques parties de la Suisse, adressées à la Reine de la Grande-Bretagne par J. A. De Luc. *Paris, Duchêne*, 1785, in 8.°

Briefe eines Schassen aus der Schweitz an seinen Freund in Leipzig. *Leipsic*, 1785-1786, 3 vol. in 8.°

Voyage dans les Alpes, fait en 1781, par Gottlieb-Conrad-Charles Storr, avec planches. *Leipsic*, 1785-1786, 2 vol. in 4.°

Fragment aus dem Tagebuch einer Reise von Nürnberg bis Constanz im Jahr 1785. *Inséré dans le Musée Allemand*, *année* 1786.

Voyage par le pays des Grisons, fait en 1784. *Inséré dans le Musée Suisse, seconde année septième cahier.*

Fragment d'un Voyage par le pays des Grisons: *Inséré dans le Musée Allemand*, 1786, *onzième cahier.*

Fragment d'un Voyage sur le mont Julien, chez les Grisons, par H. L. Lehmann. *Inséré dans le Musée Suisse, troisième année neuvième cahier.*

Essai d'une description de la vallée de Grindelwald: *Inséré dans le Magasin Helvétique d'Histoire naturelle, tome premier.*

Manuel pour les savans et les curieux qui voyagent en Suisse, par Besson, augmenté par Jacques-Samuel Wyttenbach; nouvelle édition. *Berne*, 1786, 2 vol. in 8.°

— Le même, édition augmentée. *Zurich, Fuessli et Comp.* 1799, in 8.°

Observations faites pendant un Voyage de Strasbourg à Schafhouse. *Insérées dans le Musée Allemand.* 1786, *onzième cahier.*

Voyage de M. de Mayer en Suisse, en 1784, ou Tableau historique, civil, politique et physique de la Suisse. *Amsterdam, Paris, Leroi*, 1786, 2 vol. in 8.°

Lettres d'une Dame, Madame De-Krok, écrites pendant un voyage en Suisse. *Francfort et Leipsic*, 1786, in 8.°

Tagebuch einer Reise durch die Schweitz, von Sophie La-Roche. *Altenbourg*, 1776, in 8.°

Excursion dans les mines du Haut-Faucigny etc. . . . . . par L. P. Bertout van Berchem. *Lausanne*, 1787, in 8.°

Voyage de Zurich à Pfeffers, par H. C. Hirzel. *Inséré dans le troisième vol. du Magasin Helvétique d'Histoire naturelle.*

Description d'un Voyage par le mont Rigi et les quatre villes forestières, par Orell. *Inserée dans le Musée Suisse, troisième vol. deuxième cahier.*

Quelques Observations isolées, recueillies pendant un voyage en Suisse, par J. L. Boekman. *Insérées dans le Magasin scientifique de Posselt.*

Fragment d'un Voyage en Suisse. *Ibid.*

Lettres écrites de la Suisse. *Insérées dans le Journal philosophique et littéraire*, 1787, *tome premier.*

Voyage de J. M. Phelippon Roland, femme du Ministre de l'intérieur, fait en Suisse dans l'année 1787. *Inséré dans le troisième volume du reçueil de ses OEuvres, par Champagneux. Paris Bidaut*, 1800 — *an VIII.*, 3 vol. in 8.°

Verrauliche Erziehlungen einer Schweiner Reise im Jahr 1776, von W. G. Ploucquet. *Tubingue*, 1787. in 8.°

Sur quelques objets en Suisse. *Tubingue*, 1789, in 8.°

Travels troug Alpes Pennines, by Albanis Beaumont, avec planches coloriées. *Genève*, *Bardin*, 1788, pet. in fol.°

Travels in Switzerland and contry of the Grisons, in a series of letters, by William Coxe to William Melmoth esquire. *Londres*, 1788, 3 vol. in 8.°

Voyage en Suisse chez les Grisons et dans la Valteline, par M. William Coxe, traduit de l'Anglais par Lebas avec cartes et figures. *Genève*, 1790, 3 vol. in 8.°

Lettres d'un Voyageur, écrites de la Suisse. *Insérées dans le Journ. de Berlin*, 1789, *sixième cahier.*

Observations générales sur la Suisse, écrites en 1788. *Insérées dans le magasin de Goettingue, septième volume, troisième cahier.*

Voyage dans les treize Cantons Suisses, les Grisons, le Valais et autres pays et ét atsalliés de la Suisse, par Robert. *Paris*, 1789, 2 vol. in 8.°

Course de Bâle à Bienne, par les vallées de Jura, par Bridel, avec une carte. *Bâle*, 1789, in 8.°

Histoire naturelle du Jura et de ses environs, et celle des trois lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne, précedées d'un Essai sur le climat, les productions, le commerce, les animaux de la partie du pays de Vaud ou de la Suisse romande, qui entre dans le plan de l'ouvrage, par M. le comte De-Razoumowsky, enrichies de six planches en taille-douce, *Lausanne*, *Jean Meurer*, 1789, 2 vol. in 8.°

Reise durch einige Cantons der Schweitz, im Jahr 1789, von J. G. Müller. *Zurich*, 1790, in 8.°

Voyage fait en Suisse, par Charles Spazier. *Gotha*, 1790, in 8.°

Guide du Voyageur en Suisse, traduit de l'Anglais. *Paris*, 1790, in 12.°

Le guide des Voyageurs en Suisse. *Paris*, 1790, in 12.°

Petit Voyage en Suisse par R***, dans l'année 1789. *Zurich*, 1790, in 8.°

Manuel du Voyageur qui voyage en Suisse, traduit de l'Allemand. *Zurich*, 1790, 2 vol. in 12.

Tableau pittoresque de la Suisse, par le Marquis De-Langles. *Paris et Liège*, 1790, in 12.°

Itinéraire de la vallée de Chamouny, d'une partie du Valais, et des montagnes avoisinantes, avec une carte et une vüe, par J. P. Berthout van Berchem. *Lausanne*, 1790, in 12.°

Itinéraire de Genève, Lausanne et Chamouny, par Bourrit. *Genève*, 1791, in 12.°

Fragment du Journal de mon Voyage en Suisse, par le Comte De-Moltke. *Inséré dans le Magasin Allemand*, 1791, *tome quatrième.*

La Suisse par Charles Marquis De-Grosse. *Halle*, 1792, 4 vol. in 8.°

Supplément au Manuel de l'Etranger. *Zurich*, 1792, in 12.°

Notes d'un Voyageur sur Genève, en 1792 et 1793. *Insérées dans le Magasin de Brünn, deuxième volume.*

Promenade en Suisse; *en Allemand*: Promenade durch die Schweitz; 1793, in 8.°

Voyage de Lausanne, par Yverdun, Neuchâtel etc. . . . . et à Berne. *Inseré dans le Magasin Allemand*, 1793, *tome seizième.*

Promenades dans la Suisse, par Braunschweiger. *Hambourg*, 1793, in 8.°

Coup d'œil sur la Suisse, par A. W. Iffland. *Leipsic*, 1793, in 8.°

Souvenirs de mon troisième Voyage en Suisse, par Sophie La-Roche. *Offenbach*, 1793, in 8.°

Malerische Reise in die Italiänische Schweitz, von J. H. Mayer. *Zurich*, 1793, in 8.°

Mes Tournées par la Suisse romande, le Bas-Valais et la Savoie, en l'an 1791. *Tubingue*, 1793, in 8.°

Voyage de Genève à Berne, Chamouni, Meiringen, Lucerne, Zurich, Herisau, Saint-Gall et Constance, par madame Frédérique Brun. *Inséré dans le Magasin Allemand, des années* 1793, 1794 et 1795.

De Genève et des environs de Genève, par M. Fischer *Berlin*, 1794, in 8.°

Petits Voyages dans la Suisse, par H. P. Maurer: *en Allemand;* Kleine Reisen im Schweizerlande, von H. P. Maurer. *Zurich*, 1794, in 8.°

Voyage de Lyon à Genève, en mars 1791, par madame Frederique Brun, née Munter. *Inséré dans le Magasin Allemand*, 1794, *cahier d'août.*

Lettres Suisses, écrites à Cécilia pendant l'été de 1794, par François Bouterwek. *Berlin*, 1795, in 8.°

De la Suisse et des ses habitans, par Lang. *Berlin*, 1795, in 8.°

Observations faites pendant un Voyage de Strasbourg à Schafhouse. *Insérées dans le Magasin de Brünn.*

Briefe über Graubündten, von J. H. Heigelin. *Stutgard*, 1795, in 8.°

Instruction pour un Voyageur qui se propose de parcourir la Suisse, de la manière la plus propre à lui procurer toutes les jouissances dont cette contrée abonde, traduite de l'Allemand du docteur S. G. Ebel, par le traducteur du Socrate rustique, avec un grand nombre de corrections et d'additions importantes, enrichie de figures, *Bâle, Tourneysen*, 1795, 2 vol. in 12.°

Sur la Suisse et ses habitans etc. . . . . . *Berlin*, 1795, 2 vol. in 8.°

Voyage en Suisse, par Rebman, in 8.°

Profil d'un Voyage de Zurich au mont Saint-Gothard, par J. C. Escher, avec cartes . . . .

Itinéraire du Saint-Gothard, d'une partie du Valais, et des contrées de la Suisse qu'on traverse ordinairement pour se rendre au mont Saint-Gothard, accompagné d'une carte lithographique des environs de cette montagne publié par Ch. De-Mechel. *Bâle*, 1795, in 8.°

Lettres sur la Suisse, par P. L. C. Curti: premier volume. *Altona*, 1797: in 4.°

Lettres écrites pendant plusieurs Voyages en Suisse, par Charles De Bonstetten etc. *Elles se trouvent dans le Magasin Germanique de M. Eggers.*

Voyage pittoresque de Bâle à Bienne, par les vallées de Mottier, enrichi de planches dessinées par Birmann, accompagnées d'un texte par Bridel, auteur de la Course de Bâle à Bienne. *Bâle*, *P. Birmann*, *Decker et Schoell*, gr. in fol.°

Nouveau Voyage en Suisse, contenant la peinture de ce pays, de ses mœurs et de ses gouvernemens actuels, avec quelques traits de comparaison entre les usages de la Suisse et ceux de Paris moderne, par Hélène-Marie Williams, traduit de l'Anglais par J. B. Say. *Paris Pougens*, *an VI*. — 1798, 2 vol. in 8.°

Travels through the Lepontine Alps by Albanis Beaumont. *Londres*, 1800 in fol.°

Account of the republica of Geneve. *Londres*, 1800, in 12.°

Le mont Saint-Bernard. *Paris*, 1801, in 12.°

Journal d'un Voyage dans la Suisse orientale, méridionale et Italienne, pendant les années 1798 et 1799, par madame Frédérique Brun, avec planches. *Copenhague*, *Brummer*, 1801, in 8.°

Tableau des Peuples des montagnes de la Suisse, par J. G. Ebel. *Leipsic*, 1798-1802, 2 vol. in 8.°

Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté, depuis la révolution. *Paris*, *Debray*, *an X*. — 1802, in 8.°

Archives de petits Voyages dans différentes contrées de la Suisse, par Ambruster et Furtmann. *Saint-Gall*, *Huber*, 1802 et 1804, 3 vol. in 8.°

Description des cols ou passages des Alpes, par Bourrit, enrichie de plusieurs vues. *Genève, Manget, an XI.* — 1803, 2 vol. in 8.°

Journal du dernier Voyage de Dolomieu dans les Alpes, par T. C. Bruun-Neegard. *Paris, Solvet*, 1803, in 8.°

Itinéraire d'un Voyage fait en Suisse en 1803 par B. Gerard. *Bruxelles, Weissenbruch*, 1804 in 12.°

Mon Voyage par le Saint-Gothard aux îles Borromées et à Milan, et retour par la vallée de Formazza, le Grimsel et le Haut-Pays, fait pendant l'été de 1801; et quelques fragmens sur la Suisse. *Stutgard, Steinkopf*, 1804, 2 vol. in 8.°

Petits Voyages à pied dans la Suisse, par les frères Bridel, traduits de l'Allemand. *Zurich, Gessner*, 1804, 2 vol. in 8.°

Instruction sur l'art de parcourir avec fruit et de bien observer la Suisse, publiée par J. G. Ebel, avec planches et cartes. *Seconde édition, revue et augmentée. Zurich, Orell*, 1804 et 1805, 4 vol. in 8.°

Manuel du Voyageur en Suisse, ouvrage où l'on trouve les directions nécessaires pour recuillir tout le fruit et toutes les jouissances que peut se promettre un étranger qui parcourt ce pays-là, par M. J. G. Ebel, avec figures: traduit pour la seconde fois de l'Allemand, sur la seconde édition entiérement refondue et considérablement augmentée par l'auteur. *Zurich, Orell, Fuesli et Comp.*, 4 vol. in 8.°

Voyage d'un Observateur de la nature et de l'homme dans les montagnes du canton de Fribourg, et dans diverses parties du pays de Vaud, en 1793, par L. M. P. De-Laverne. *Paris*, 1804, *Levrault, Schoell et Comp.* in 8.°

Journal d'une petite Excursion dans les contrées de la Suisse, faite pendant l'été de 1794, contenant la description des beautés pittoresques, et celle des mœurs et coutumes des habitans. *Seconde édition: en Anglais*; A journal of a short Excursion among the Swizzerlands etc. *Londres, Murray*, 1805, in 12.°

Schweitzer Reise etc. . . . . *Copenhague, Gyldendal*, 1805, in 8.°

Voyage pittoresque dans une grande partie de la Suisse, avant et après la révolution, publié par Reichard, enrichi de 56 planches et vues: *Jena, Seiler*, in 8.°

Lettre sur le Valais et les mœurs de ses habitans, avec les Tableaux pittoresques de ce pays, et une Notice des productions naturelles les plus remarquables qu'il renferme, par M. Eschassériaux. *Paris, Maradan*, 1806, in 8.°

Helvetischer Almanach fürs Jahr 1806. *Zurich, Orell, Fuesli*, vol. in 16.°, *orné de cartes et de gravures.*

Tableau de la Suisse ou Voyage pittoresque fait dans les XIII. cantons du Corps Helvétique représentant les divers phénomènes que la nature y rassemble, et les beautés dont l'art les a enrichis. *Seconde édition ornée de* 428 *planches, dessinées et gravées par les meil-*

leurs Artistes de la capitale, vol. 12 in 4.°, *Paris*, 1784. Ouvrage du Baron de Zurlauben, augmente par M.r Quétant.

Muller. Hist. des Suisses, traduit de l'Allemand par Labaume. *Lausanne*, 1795-1803, 12 vol. in 8.° L'original en Allemand a été imprimé à Leipsick, 5. vol. in 8.°

Mallet. Hist. des Suisses ou Helvétiens. *Genève*, 1803, 4 vol. in 8.°

Histoire de Genève par J. Picot. *Genève*, 1811, vol. 3 in 8.°

Description des Alpes Grecques et Cotiennes, par Beaumont. *Paris*, 1806, vol. 4.

Scènes tirées de l'histoire des Suisses gravées d'aprés les dessins de L. Lips, F. Legi. *Zurich chez Fuessli*, 1812.

Collection de Costumes Suisses des XXII. Cantons peints par J. Reinhard de Lucerne et publiés par Birmann et Huber. *Bâle*, 1819.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA SUISSE.

S'il est un pays au monde dont la description géographique mérite d'être connue en détail, c'est sans contredit la Suisse, où il n'est presque pas d'endroit qui n'offre au voyageur quelques curiosités naturelles ou artificielles. Tantôt la vue y est frappée de l'aspect sauvage et majestueux de monts et de rocs escarpés couverts d'une neige éternelle, tantôt elle y a la perspective animée et délicieuse de villes et de bourgades, qui s'élèvent au bord de lacs charmans ou de belles rivières.

Le pays connu anciennement sous le nom d'Helvétie, et dans les tems modernes appelé Suisse, est séparé de l'Allemagne par le Rhin, de l'Italie par les Alpes et le Rhône, et de la France par la chaîne du mont Jura (1). Cette division, qui est la plus générale, et s'accorde si bien avec les confins marqués par la nature, a néanmoins été modifiée par les géographes modernes selon l'état politique du pays. Les nouvelles limites qu'ils lui assignent sont; au nord les départemens du Haut et Bas Rhin en France, et la Souabe en Allemagne; à l'orient le lac de Constance, le Tirol et le pays de Trente; au midi l'Italie, et à l'occident la France. *Confins.*

Avant la révoltution qui a réuni les différentes parties de la Suisse sous un seul gouvernement, cette contrée était partagée en treize Cantons, qui étaient classés dans l'ordre suivant, savoir; Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Switz, Underwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffouse et Appenzel. Ces cantons avaient d'autres territoires, qui leur étaient *soumis* ou *alliés*. Les premiers étaient de petits districts limitrophes, qu'ils fesaient gouverner en leur nom, tels que les sept bailliages ou préfectures de l'Italie, le Comté de Baden et autres districts dont la souveraineté appartenait à tous les cantons, ou seulement à quelques-uns et quelquefois à un seul d'entr'eux. Les *alliés* de la Confédération Suisse se composaient; de la république des Grisons qui se divisait en trois ligues, avec la seigneurie de la Valteline, de Bornio et de *Division.*

(1) Mallet, chap. 1.

Chiavenna; de la république du *Valais*; de celle de *Genève*; de la Principauté de *Neufchâtel*, qui pourtant était soumise au Roi de Prusse; de l'abbaye et de la ville de S.t Gall; des villes de *Bienne* et de *Mulhause*, et d'une partie de l'évêché de *Bâle*. La république Italienne s'était emparée de la Valtelline, de Bormio et de Chiavenna. Les villes de Genève, de Bienne et de Mulhause, ainsi que la partie Helvétique de l'évêché de Bâle avaient été aggrégées à la république Française. Mais depuis la chute du dernier gouvernement en France, les choses ont été à peu de chose près remises sur l'ancien pied.

Canton de Zurich.

La ville de Zurich se trouve à une hauteur de 1279 pieds au dessus du niveau de la mer. Le thermomètre de Réaumur y descend en hiver jusqu'à vingt-deux degrés au dessous de la glace, et y monte d'autant et même quelquefois plus en été; et l'élévation moyenne du baromètre y est de vingt-six degrés et neuf lignes. L'aspect de cette ville est des plus agréables; elle est entourée d'eaux courantes extrêmement limpides, et traversée par le Limmat, à sa sortie du lac. Ce lac a environ dix lieues de longueur sur une de largeur: ses bords sont peuplés de bourgades et de villages: et à mesure qu'on s'en approche on découvre dans les environs de la ville une quantité de maisons de campagne, entourées de vignobles et de prairies, qui présentent un coup-d'œil enchanteur. Les champs sont partout bien cultivés, et le tout forme une scene pittoresque, charmante et variée (1).

Monument de Gessner.

Zurich est le berceau du Théocrite de la Suisse, du fameux Gessner le chantre de l'innocence et de la vertu. Ses concitoyens lui ont élevé un monument sur le *Platz*, espèce de promenade publique extrêmement agréable. Ce monument est composé d'un cippe en marbre noir portant une urne en marbre gris, d'un côté du piédestal est le buste du poète en bronze, et de l'autre on lit cette inscription en lettres d'or: *A la memoire de Salomon Gessner par ses concitoyens.*

Le voyageur trouve à Zurig quelques édifices remarquables, tels que, la maison des orphelins, le temple nommé *Gross-Munster*, et l'arsenal qui est un des plus beaux de la Suisse et même de l'Allemagne; il renfermait des armes pour plus de trente mille hommes, et l'on y voyait les pesantes armures des anciens Suisses,

(1) Coxe. Lett. VIII.


Vittorio Raineri incise.

entr'autres l'arc dont se servit Guillaume Tell pour abattre la pomme sur la tête de son fils. Un voyageur moderne ajoute: « que l'élégante semplicité du *Casino* serait estimée même en Italie. Le lac, qui est fort beau, était couvert de barques, dont les voiles enflées par le vent animaient sa surface; c'est le premier lac de la Suisse que nous ayons vu peuplé de barques » (1). La planche n.° 1 présente une vue intérieure de la ville et de son lac dans la partie du fond.

Autres villes de ce canton.

Le canton de Zurich a en outre dans sa dépendance *Winterthur*, ville située dans une plaine agréable et qui a des eaux minérales; *Regensberg* bâtie sur une colline, et ravagée à divers époques par des incendies, laquelle a un château bien fortifié et un puits taillé dans le roc à 116 pieds de profondeur; *Stein* qui est au bord du Rhin à l'endroit où ce fleuve sort du lac de Zelle, et voisine des ruines d'une forteresse construite par les Romains, et enfin *Eglisau* petite ville bien bâtie.

Canton de Berne.

Le canton de Berne passe pour être le plus étendu de tous. La ville de Berne dont il a emprunté son nom, est une des plus belles et des plus peuplées de la Suisse. « En entrant dans Berne, je fus frappé, dit Coxe, de la propreté et de l'élégance qui y règnent; et je ne me rappelle pas d'avoir vu d'autre ville, excepté Bath, dont le premier aspect produise un aussi agréable sensation. La principale rue est longue et large: les maisons en sont pour la plupart uniformes, et bâties avec une espèce de pierre grise; elles ont sur le devant un portique, et sont bien pavées. Un ruisseau d'eau limpide coule au milieu de la rue dans un canal fait exprès. Cette ville a beaucoup de fontaines qui, en contribuant à son embellissement, sont encore d'une grande commodité pour les habitans. L'Aar passe tout près de la ville et en fait presque le tour; il coule sur un lit de cailloux qui est bien au dessus du niveau des rues, et dans un assez long espace ses bords escarpés forment une espèce de retranchement naturel (2). On croit que le nom de cette

(1) Voyez le *Viaggio* de D. B. par la Suisse. De Solette à Zurich; et l'*Itinéraire* d'Ebel.

(2) Coxe. Let. XXXIV. Nous citerons presque toujours cet écrivain, comme celui qui a mis le plus de vivacité dans les descriptions géographiques de la Suisse. Nous n'avons pas laissé cependant de consulter

ville vient du mot *Bear,* qui signifie *Ours*, parce que Berthold V tua un ours à l'endroit où il avait commencé à en jeter les fondemens en 1191 : motif pour lequel on prétend encore qu'elle a pris pour armes l'image d'un ours, et d'où était venu l'usage où l'on était autrefois d'y nourrir plusieurs de ces animaux. Nous parlerons en son lieu de la beauté de sa cathédrale (1).

Environs de Berne. Sur la rive droite de l'Aar on voit encore les villes d'*Arau*; d'*Aalbourg*, qui sert de limite entre le Canton de Lucerne et celui de Soleure, et celle de *Bruck* qui a un beau pont sur la même rivière. On aperçoit sur une montagne voisine *Lentzbourg*, et sur les bords du Wiger, et du Langenthan *Zoffingen* et *Langenthal*. *Arberg*, qui est un des passages les plus fréquentés de la Suisse, est bâtie dans une île formée par deux bras de l'Aar. *Thun* et son château, qui offrent une des plus belles perspectives, s'élèvent près du lac, auquel cette ville a donné son nom. *Hindelbank*, paroisse du baillage Zollikofen, est visitée par les voyageurs qui veulent voir le monument que le sculpteur *Nahl* y a élevé à son épouse. On trouve enfin *Burgdorff*, *Abelboden*, *Frutigen* et *Neuville*, mais qui sont moins célèbres que le village de *Grindelwald* à cause de son glacier.

Glaciers et leur origine. On entend par ce mot de grands amas de glaces qui ne fondent jamais et sont répandus en plusieurs endroits des Alpes, dont ils offrent un des plus curieux phénomènes. Ces glaciers sont formés par les neiges, qui, chassées par la violence des vents ou entraînées par la chute des avalanches, s'amoncellent dans des profondeurs, où les rayons du soleil ne pénètrent jamais ou ne s'arrêtent que quelques instans. La neige qui s'est fondue à la surface pendant le jour, et que la chaleur de la terre ramollit dans les parties inférieures et latérales, se congèle de nouveau dans la nuit, et acquiert toujours plus de consistance. L'hiver suivant, la neige de l'année précédente durcit et convertit en glace une bonne par-

les ouvrages suivans : *Tscharner Dict. Géogr. Hist. et Politiq. de la Suisse* : *Faesi Descript. Topogr. de la Suisse* : *Fueslin Descript. Topogr. de la Suisse.*

(1) L'étendue et la fertilité du canton de Berne ont donné lieu à à ce proverbe Italien : *Berna ed il Bernese vale Milano ed il Milanese.* Tableaux de la Suisse Vol. IX. pag. 66.

tie de celle qui est récemment tombée, et le glacier s'accroit ainsi successivement: ce qui arrive ordinairement au printems. Comme ces glaciers (dit l'auteur du *Guide de Milan à Genève* (1)), reposent pour la plupart sur des plans inclinés, et la fonte des glaces qui arrive dans les chaleurs, étant bien plus abondante aux extrémités inférieures, la pression continuelle des parties supérieures qui agit sur toute la masse, y fait entendre alors d'affreux craquemens qui imitent le bruit du tonnerre. L'eau jaillit et se précipite de hauteurs inaccessibles, les anciennes crevasses se ferment et il s'en ouvre d'autres. D'énormes roches détachées par la force des torrens roulent dans les vallées, et en peu de minutes le glacier s'est visiblement abaissé et a pris plus d'étendue. Quelquefois au contraire il se resserre, mais cela arrive rarement et dépend toujours de circonstances locales. Souvent on peut d'une main toucher le glacier, et de l'autre cueillir des fleurs sur un beau tapis de verdure. Si d'un côté les glaciers ont l'inconvénient de soustraire des espaces de terre à la culture, et d'augmenter le froid dans les vallées élevées, de l'autre ils donnent naissance à des fleuves, d'où l'agriculture et la navigation tirent les plus grands avantages. Leurs glaces extrêmement compactes, de couleur bleue ou verte, et quelquefois semblables à d'immenses émeraudes, se présentent sous mille formes différentes. Ici leur plan est horizontal ou légèrement incliné et parsemé de crevasses: là les glaces s'élèvent en pyramides irrégulières et hérissées de pointes aiguës: ailleurs elles se soulèvent en énormes colonnes, sur lesquelles reposent de grands tas de pierres. Souvent on voit au milieu de ces glaces des roches nues qui paraissent isolées, et l'on y rencontre toujours des bandes parallèles de sable et de cailloux, qui indiquent le lit des neiges tombées pendant l'hiver. La partie inférieure des glaciers d'où sortent les eaux ne conserve pas long-tems le même aspect: souvent elle ne présente au commencement de l'été qu'une ouverture basse et obscure, qui s'élargissant insensiblement offre bientôt l'image d'un portique immense, semblable à l'entrée d'un palais de cristal. Des eaux d'une couleur bleuâtre s'echappent de ces voûtes magnifiques et forment de su-

(1) *Guida da Milano a Ginevra pel Sempione* avec 30 vues, et une carte géographique. *Milan*, F. Artaria, 1822.

perbes cascades, qui tombent avec un fracas semblable au bruit d'un tonnerre continuel: quelquefois elles sortent lentement de dessous les glaces, ou franchissent en ondes écumantes les masses de glace ou de roc qui s'opposent à leur passage. Selon le docteur Ebel, les Alpes renferment depuis le mont Blanc jusqu'au Tirol plus de 400 glaciers, dont plusieurs ont jusqu'à six ou sept lieues de longueur.

Glacier de Grindelwald.

Un des plus remarquables est celui de Grindelwald, auquel le Baron de Zurlauben a consacré trois planches dans son ouvrage (1), et dont Coxe a fait une description très-animée. « Partis ce matin, dit-il, de Meyningen, nous avons traversé l'Aar et monté le Scheideck à travers une forêt majestueuse de peupliers, de hêtres, de frênes et de sapins, et nous nous sommes approchés du *Reichenbach,* torrent fameux par l'impétuosité de son cours et la beauté de sa cascade; il longe quelque tems le pied de la montagne, et se précipite ensuite perpendiculairement dans un abîme qu'il s'est creusé à travers un massif de marbre noir, d'où, après avoir formé une foule de moindres cascades, il va se joindre à l'Aar. Après avoir monté l'espace de trois heures environ, nous nous sommes reposés dans une jolie vallée parsemée de chaumières, et fermée d'un côté par un côteau verdoyant, et de l'autre par d'immenses rochers qui s'inclinaient sur nos têtes et s'élevaient jusqu'aux nues. Nous avions en face une montagne majestueuse de forme pyramidale, dont le sommet était couvert de neige. La descente de ce lieu à Grindelwald fut longue et ennuyeuse: ce village composé d'un grand nombre de chaumières éparses dans la plaine et sur les collines voisines, présente un aspect enchanteur, que la vue du glacier rend encore plus pittoresque. Ce glacier s'étend en ligne courbe, depuis le sommet de la montagne jusqu'à l'extrémité de la plaine, et est flanqué d'arbres des deux côtés: à quelques pas de distance on trouve des champs d'orge et de froment, et de riches prairies. Nous partîmes le lendemain matin de très-bonne heure, impatiens de voir les choses les plus extraordinaires, et nous arrivâmes au pied du glacier, qui présente une voûte majestueuse de glace, d'où s'échappe un torrent rapide et bouillonnant, composé de neiges à peine fondues. De ce lit de glace, qui est beaucoup plus haut du côté de la plaine, s'élèvent une infinité de pyramides: sa hauteur est de 40 à 60 pieds, et sa lar-

(1) Zurlauben. *Atlas* N.° 118, 135 et 172.





Vittorio Raineri dis. e inc.

2.

geur, qui va en se retrécissant à mesure qu'on monte, se termine par une surface très-étendue, qui est entrecoupée de larges et profondes crevasses. Nous employâmes plus de deux heures à grimper par un sentier escarpé, qui serpente autour de la partie glacée, obligés souvent de traverser des ravins et d'escalader des rocs presque taillés à pic, dont le précipice était entouré : je frémis encore en pensant au danger que nous avons couru. Ce glacier, à ce qu'on nous assura, est contigu à une vallée de glace, qui a environ douze lieues de longueur, et se trouve entre les deux chaînes les plus hautes des Alpes. Arrivés sur le lieu, nous fûmes arrêtés par des montagnes presqu'inaccessibles et par une côte de glace. Notre guide, qui, soit dit en passant, ne pouvait être plus stupide et moins instruit des lieux, nous assura qu'il était impossible d'aller plus loin. Nous n'étions nullement persuadés de la vérité de son assertion; mais n'ayant personne pour nous enseigner la route, et n'osant point nous aventurer seuls dans ce triste désert, nous dûmes rebrousser chemin avec d'autant plus de regret, que ce que nous avions vu, quoique vraiment sublime, ne pouvait se comparer à ce qu'on nous avait fait espérer d'y voir. Cependant, les habitans nous ayant certifié ainsi que notre guide, qu'aucun voyageur n'avait jamais été plus loin, il fallut nous résigner (1) ». Voyez la planche 2.

On ne peut pas parler des glaciers de la Suisse sans dire un mot des avalanches, qui sont d'énormes amas de neige entassés sur le penchant des montagnes, d'où ils se détachent avec fracas et ensevelissent souvent des villages entiers. Coxe s'étant arrêté pour prendre quelque repos dans la vallée que nous venons de décrire, fut tout-à-coup frappé d'un bruit semblable à celui du tonnerre; mais il ne tarda pas à reconnaître que ce bruit était occasionné par une avalanche, qui dans sa chute précipitée ressemblait à un torrent impétueux. Ces amas de neige sont quelquefois la cause de grands désastres; ils entraînent avec eux tout ce qui se trouve sur leur passage, renversent les maisons, et en ensevelissent pour toujours les débris. Le plus sûr rempart contre ces ravages sont les forêts, dont le nombre est si grand dans ces contrées, qu'il n'est presque pas de village situé au pied d'une montagne qui n'en ait au dessus de lui quelqu'une, sous laquelle il semble s'être mis à l'abri. Les *Avalanches.*

(1) Coxe. Lett. XVI.

habitans ont bien soin d'empêcher qu'on ne coupe ces forêts protectrices (1).

Canton de Lucerne.

Le canton de Lucerne est le premier et le plus puissant des cantons Catholiques; et la ville qui porte ce nom a été trouvée par Coxe préférable à Zurich même, à cause de l'agrément et de la beauté de sa position (2). Lucerne est située à l'extrémité septentrionale du lac des quatre Cantons, à l'endroit où en sort la Reuss, qui la divise en deux parties. A peu de distance de là est *Sempach*, lieu célèbre par la victoire que la bravoure héroïque de Winkelried fit remporter aux Suisses. On voit encore près de cette ville le mont *Pilate*, appelé autrefois *Mons Pileatus*, du mot Latin *Pilea*, parce que son sommet est toujours couvert de neiges ou de nuages comme d'un bonnet: du mot *Pileatus* s'est formé par corruption celui de *Pilatus*, qui a donné origine à des contes ridicules.

Uri.

Le lac de Lucerne est entouré des trois Cantons qui ont jeté les fondemens de la confédération Helvétique, savoir; Uri, Schwitz et Underwalden (3). Le premier est composé de hautes montagnes toujours couvertes de neige et de glace, au milieu desquelles s'élève majestueusement le Saint Gothard: Altorf est le chef-lieu de ce canton, où se trouvent encore *Hopital* et *Orsera*. A son extrémité commence une vallée, qui, malgré la difficulté de son accès, est une des voies de communication les plus fréquentées et les plus sûres entre l'Allemagne et l'Italie. C'est là que se trouve le fameux Saint Gothard, qui, avec les monts environnans, forme une énorme masse, d'où sortent au couchant le Rhône, au nord l'Aar et la Reuss, et au midi le Tésin (4). En partant d'Altorf on monte le long de la Reuss, qui s'est ouvert un passage à travers des rocs escarpés où l'on n'aperçoit nulle trace de végétation. On est étonné de trouver dans ces lieux alpestres et sauvages une route sûre,

(1) *Ibid.*

(2) Coxe. Lett. X.

(3) Ces cantons s'appellent en langue du pays *Valdstoette*, mot qui peut se traduire par *cantons étrangers*. Mallet. *Hist. des Suis.* Part I. chap. VIII.

(4) Nous avons pris la description de la route du Canton d'Uri, du *Pont du Diable* et de la vallée d'Orsera de Mallet, qui a surpassé les meilleurs géographes dans le tableau qu'il en a tracé. *Hist. des Suis.* P. I. chap. IX.



Vittorio Reineri incise.

qui est un monument admirable de l'industrie humaine. Cette route a quatorze lieues de longueur, depuis Altorf au nord jusqu'à Airolo qui est à l'extrémité méridionale de la vallée, et elle est partagée en deux parties par la vallée d'Orsera. La première et la plus étonnante est celle d'Altorf, pour la construction de laquelle il a fallu vaincre des obstacles qui paraissaient insurmontables. La route y est taillée en dehors du roc et comme suspendue au bord d'affreux précipices; et là où des roches à pic en empêchaient la continuation, il a fallu l'établir sur des voûtes. Souvent elle est interrompue par de profonds abîmes, sur lesquels on a jeté des ponts d'une légèreté et d'une hardiesse extraordinaires; et le ciseau y a ouvert, l'espace d'environ quatre-vingts pas, un passage dans les flancs d'une montagne, qui semblait opposer une barrière insurmontable. Le plus hardi de ces ponts qui vient après, s'appelle le *Pont du Diable*, tant sa construction a paru au dessus des forces humaines; il est composé d'un seul arc jeté d'une montagne à l'autre, et qui semble avoir été suspendu dans les airs par une puissance magique au dessus d'un affreux precipice, au fond duquel l'on entend bouillonner un torrent impétueux; il est difficile de comprendre comment on a pu établir les échaffauds qui ont dû être dressés pour l'exécution de cette étonnante construction. Voyez la planche 3. Pont du Diable.

Après avoir eu long tems sous les yeux ces objets à la fois sauvages et magnifiques, le voyageur découvre tout-à-coup la vallée d'Orsera, qui, malgré son élévation, offre un aspect riant, fertile et de riches paturages. Là, coule paisiblement la Reuss, après avoir partagé plus haut son cours rapide et impétueux. Le commerce des bestiaux et des fromages, et le passage du Saint Gothard répandent l'aisance parmi les habitans de cette vallée. On vante la douceur de leur caractère, leur honnêteté, leur hospitalité et leur bienfesance; et quoique dépendans du canton d'Uri, ils ont toujours joui de grands privilèges. *Vallée d'Orsera.*

Le canton d'Uri réveille dans l'âme des Suisses d'agréables et grands souvenirs. On voit encore la chapelle qui a été bâtie au bord de son lac, sur le roc où s'élança Guillaume Tell. Ce généreux Suisse avait été mis en prison par ordre de Gessler, alors gouverneur d'Uri au nom d'Albert I.er; mais craignant les tentatives que pouvaient faire les amis de son prisonnier pour le lui enlever à Altorf, Gessler résolut de le conduire lui-même dans son château de Kusnacht, qui *Chapelle de Tell.*

était de l'autre côté du lac. L'ayant fait charger de chaînes, il entra avec lui dans la barque destinée à le transporter ; mais ayant été assailli en face de la plaine de Gruthli par un des coups de vent qui rendent si souvent périlleuse la navigation de ce lac, et connaissant la force et l'adresse de Tell, il se vit obligé de confier sa vie à celui qu'il voulait faire périr, et dut par conséquent le délivrer de ses fers. Malgré l'impétuosité des vagues, Tell parvint à diriger la barque vers un roc qu'on appelle encore aujourd'hui le *Saut de Tell*; et s'en étant approché il s'élança sur la terre en repoussant en même tems du pied la barque, où son ennemi resta abandonné à la fureur des ondes. En 1358 l'assemblée générale du Canton consacra ce lieu par l'érection d'une chapelle. Il existait encore alors beaucoup de personnes qui avaient connu Tell: ce qui suffirait, dit Mallet, sans besoin d'autres preuves, pour dissiper toute espèce de doute sur ce qu'on raconte de ce personnage. Ce roc s'étend le long de la montagne appelée Axemberg, et dans un assez long intervalle c'est le seul endroit du rivage où une barque puisse aborder. La chapelle, qui est petite, a la porte du côté du lac et est entourée d'une balustrade ; elle est décorée à l'intérieur de peintures à fresque, où sont assez grossièrement représentées les actions de Tell. Tous les ans, au premier vendredi de l'Ascension, il va un grand nombre d'habitans d'Uri, de Schwitz et d'Undervald, en pélerinage à ce monument, que sa simplicité rend encore plus vénérable (1). Voyez la planche 4.

Saut de Tell.

Schwitz.

Ce canton, ainsi que celui d'Uri est couvert de hautes montagnes. Son principal bourg, qui porte le même nom, est situé dans les terres, au pied de deux rochers escarpés, aigus et très-élevés. *Einsidlen*, ou l'hermitage, près de Schwitz est renommé par son riche monastère de Bénédictins, et par le concours des habitans de environs à une chapelle dédiée à la Vierge. Mais, ce qui rend Schwitz particulièrement recommandable, c'est d'avoir donné son nom à toute la Suisse, soit pour avoir montré plus de dévouement que les autres cantons à la cause de la *Confédération*, soit parce que les étrangers désignaient indistinctement sous le nom de Suisses tous les habitans des régions montueuses (2).

(1) Mallet. *Hist. des Suisses* I. Part. chap. VIII. Coxe. Lett. XII.
(2) Coxe. Lett. XII.



Vittorio Raineri incise.

Le canton d'Underwald a peu d'étendue, mais il est riche en bestiaux, qui trouvent de bons paturages sur les montagnes et de belles prairies dans les vallées. Le bourg le plus considérable de ce canton est *Stantz*, dans le voisinage duquel on tire une grande quantité de marbre noir veiné de blanc: on y trouve encore une terre vitriolique, des ardoises pleines de vitriol, et de petits cristaux qu'on appelle *Diamans Suisses*. *Underwald.*

Zug, capitale du Canton du même nom, est dans une situation délicieuse, au bord d'un joli lac et dans une vallée fertile, qui abonde en grains, en fruits et en paturages. Le lac de Zug a environ quatre lieues de long, mais il est très-étroit. *Morgarten* est un poste important qui domine une gorge étroite, à laquelle on arrive par un petit sentier, qui est bordé d'un côté par de hauts rochers, et de l'autre par le lac. Ce sont les Thermopyles de la Suisse, où treize cents pâtres ont défait une armée de vingt mille hommes (1). *Zug.*

Le canton de Glaris est tout entouré de montagnes, excepté du côté du nord, le seul par où l'on puisse y entrer entre le lac de Wallenstad, et les montagnes qui séparent ce Canton de celui de Schwitz. On peut néanmoins traverser à pied ces montagnes, et passer d'un côté dans le pays des Grisons, et de l'autre dans le canton d'Uri; mais ces passages, à peine praticables en été, cessent de l'être en hiver. Ce canton s'étend depuis les bords du Linth, jusqu'à l'extrémité la plus éloignée des Alpes qui portent son nom, et comprend un espace d'environ trente milles qui forme une vallée, laquelle va en se retrécissant et n'a plus guères qu'une portée de fusil de largeur à l'endroit où se trouve le bourg de Glaris. Au delà cette vallée s'élargit insensiblement; et, à environ une lieue du bourg, et précisément à l'endroit où le Limmat et la Sernft joignent leurs eaux, elle est traversée par les montagnes du Freyberg. Les chaînes de rochers qui ceignent la vallée sont à pic, et si près l'une de l'autre, qu'on peut dire qu'en été même le soleil s'y couche à quatre heures après midi. Des deux côtés il y a des cascades, dont une entr'autres aux environs de Ruti se précipite en flots écumans d'une hauteur considérable. Près de Leugelbach deux torrens, qui roulent au pied d'un mont, forment ensuite un gros cou- *Glaris.*

(1) Mallet. Part. I. chap. IX.

rant qui, à peu de distance de là, va se jeter dans le Limmat. Une quantité de petites sources jaillissent du flanc de ces rochers; et la limpidité de leurs eaux, leur rapidité, leur doux murmure, les arbres qui ombragent leur source, les roches nues qui dominent de rians paturages, les chaumières répandues dans les environs forment un tableau bien plus admirable, que ne pourrait le faire le peintre de paysage le plus habile (1).

Le Limmat et sa vallée.

Nous traversâmes plus d'une fois, dit Coxe, le Limmat, qui coule dans la vallée avec la rapidité d'un torrent, et nous arrivâmes enfin à une espèce d'amphitéâtre formé par des monts, où elle se termine. A droite nous découvrîmes une cataracte bien plus considérable que toutes celles que nous avions vues jusqu'alors, qui, après s'être précipitée en ligne droite du haut d'un roc nu, se réunit à d'autres eaux. Des deux côtés la vue est bornée par des montagnes couvertes de forêts inaccessibles ou de neiges éternelles, et l'on a en face un mont pyramidal et escarpé avec les glaciers de Glaris; c'est là que finit la vallée et la partie habitée du Canton. Un sentier rude conduit au pont de *Panten* (Pantenbruck), qui traverse la cataracte formée par le Limmat et qui est appelée *Sand-bach*; elle sort du glacier en mugissant, et tombe à pic du sommet de la montagne. Avant d'arriver au pont elle s'ouvre un passage souterrain à travers le roc, d'où elle sort bientôt avec plus de force et de rapidité qu'elle n'en avait auparavant. Ce pont, composé d'une seule arche en pierre, a environ soixante-dix pieds de long, et traverse un précipice de plus de trois cents pieds de profondeur; il sert de communication avec les Alpes supérieures, et de passage aux bestiaux qu'on mène paître durant l'été sur ces monts, où la nature fait croître une infinité de plantes rares et de belles fleurs, qui exhalent les plus doux parfums. Le roc d'où se précipite le Sand-bach est composé d'ardoise qui est très-commune dans ce canton, et l'on tire de la principale carrière qui est dans la vallée de Sernft, de grands blocs de cette pierre, avec lesquels on fait des tables, et qui forment un objet d'exportation considérable (2).

Productions et maisons.

Les belles prairies qu'il y a dans ce canton font que le lait et le beurre y abondent et y sont excellens, ainsi que le miel. Rien

(1) Coxe. Lett. VII.
(2) Coxe. Lett. VI.

de plus merveilleux que l'intérieur des maisons dans ces régions montueuses; elles sont propres, commodes, simples et donnent l'idée la plus flatteuse du bonheur dont jouissent leurs habitans. Les maisons du canton de Glaris ainsi que celles d'Appenzel sont en bois, larges, solides et ont une appentis en bois qui arrive près de terre. Ce genre de construction met à l'abri de la neige l'aire qui entoure la maison, et est parfaitement en harmonie avec l'aspect pittoresque et sauvage du pays. Les maisons des gens les plus aisés sont dans les principaux bourgs, et ne diffèrent des autres que parce qu'elles sont plus grandes.

Le canton de Bâle est montueux dans sa partie supérieure; mais en approchant de la ville qui porte le même nom, on trouve une campagne bien cultivée. Cette ville est dans une situation délicieuse et au bord du Rhin, à peu de distance de l'endroit, où devenu large, profond et rapide, ce fleuve, après avoir coulé quelque tems du levant au couchant, change tout à coup son cours pour se diriger vers le nord. Elle est divisée en deux parties, qui se communiquent par un pont bâti sur de gros pilastres en pierre; la partie la plus considérable est du côté de la Suisse, et l'autre du côté de l'Allemagne. La situation de Bâle ne peut être plus avantageuse pour le commerce. Sa population, loin de s'accroître, s'est sensiblement diminuée: car à l'époque du fameux concile qui s'y tint depuis 1431 jusqu'en 1434, elle se montait à quarante mille habitans, et se trouve aujourd'hui réduite à environ quinze mille: cette ville est néanmoins la plus riche de la Suisse (1). *Bâle.*

Les horloges de Bâle avancent toujours d'une heure sur celles de toute l'Europe, ensorte que lorsqu'il est midi partout ailleurs, à Bâle on a une heure. On donne plusieurs raisons de cette singularité; les uns prétendent que ce fut un stratagême imaginé durant la tenue du concile, pour stimuler la paresse des prélats à se rassembler; les autres disent qu'un des Bourguemestres informé d'une trame, à la faveur de laquelle les conjurés devaient s'introduire à minuit précis dans la ville pour en massacrer les magistrats, fit avancer toutes les horloges d'une heure; que les conjurés croyant avoir manqué le moment convenu se retirèrent, et que depuis lors les horloges ont toujours été réglées de la même manière, pour per- *Singularité des horloges de Bâle.*

(1) Voyez Ebel, Manuel du Voyageur en Suisse. *Paris*, 1818.

pétuer le souvenir de cet évènement. On donne encore une autre raison de la singularité de cet usage, qui me parait, dit Coxe, la plus vraisemblable. Tout le monde sait que les cathédrales ont le chœur tourné à l'orient: celui de la cathédrale de Bâle s'éloigne un peu de cette direction, et le cadran solaire qui se trouve en dehors, sur lequel se règlent toutes les horologes de la ville, participe de cette déclinaison, qui, selon le célèbre Bernouilli, est de quarante-cinq minutes. Quelle que soit du reste l'origine de cet usage, les habitans de Bâle y tiennent tellement, que toutes les fois que la proposition a été faite dans le grand conseil de mettre les horologes à l'unisson de celles de toute l'Europe, elle a toujours été rejetée, dans la crainte que le peuple ne crût qu'on voulût attenter à sa liberté et à ses privilèges. Après la moitié du dernier siècle, les principaux magistrats convinrent secrètement de faire retarder chaque jour d'une minute le cadran solaire, jusqu'à ce qu'il arrivât à indiquer l'heure véritable. L'horloge de la ville avait déjà perdu près de trois quarts d'heure par l'effet de cet artifice, lorsqu'un hazard l'ayant fait découvrir, les magistrats furent obligés de remettre le cadran solaire dans son premier état, et de rectifier sur lui les horloges de la ville (1), tant il est difficile de détruire certains préjugés, lorsqu'ils sont une fois enracinés dans l'esprit du peuple.

Fribourg. Fribourg, capitale du canton de ce nom, fut fondée l'an 1179 par Berthold IV, duc de Zeringen. Sa population n'est guère que de six mille habitans, quoique le nombre de ses maisons soit en proportion beaucoup plus considérable. Du haut de la tour de sa cathédrale, qui a 365 degrés, on voit la Sane ou Sarina sortir des flancs d'une montagne escarpée et faire le tour de ses bastions. Cette ville renferme un grand nombre de couvens des deux sexes, et les Jésuites seuls y ont un revenu de quarante mille livres. A une lieue de là on trouve un hermitage, qui se fait remarquer par la singularité de sa construction; il est pratiqué dans le roc, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il est l'ouvrage de deux hommes seulement. Au commencement du XVII.e siècle, un hermite commença à y creuser un trou, qui n'avait d'étendue qu'autant qu'il lui en fallait pour se coucher: son successeur ayant conçu le desir de s'y mettre plus à son aise, l'agrandit et parvint à y cons-

(1) Coxe. Lett. XLI.

truire une chapelle, un escalier et plusieurs chambres, dont une a quatre-vingt-dix pieds de long sur vingt de large. La situation de cet hermitage est des plus agréables : le roc dans lequel il est pratiqué s'élève sur le bord de la Sane, dont les eaux serpentent dans la vallée inférieure (1).

Le canton de Soleure a environ douze lieues de longueur sur sept dans sa moyenne largeur, et s'étend d'un côté dans la fertile vallée qui est entre les montagnes du Jura, et de l'autre le long de la chaîne de ces montagnes. La ville de Soleure est dans une agréable situation sur l'Aar, dont le lit y devient plus large et forme une grosse rivière, qui baigne le pied de hautes collines. Les environs de cette ville sont variés et délicieux. On a trouvé dans ce canton une quatité de médailles, d'inscriptions et autres antiquités, qui font présumer que sa population était anciennement une colonie Romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que Soleure était une des forteresses érigées par ce peuple conquérant, comme l'atteste indubitablement son ancienne dénomination de *Castrum Salodurense*. Cette ville était la résidence des ambassadeurs de France près du corps Helvétique (2). *Soleure.*

Le canton de Schaffouse est le plus septentrional, et confine avec la Souabe, qui l'entoure presqu'en entier. Schaffouse, qui en est la capitale, se trouve sur la rive septentrionale du Rhin. Le lieu où elle est bâtie étant autrefois fréquenté pour la commodité du passage de ce fleuve, on commença à y construire quelques maisons, qui, du mot de *scapha*, nom des barques de transport, furent appelées *scaphlaenser*: d'où s'est formé ensuite le nom de Schaffouse. Nous parlerons, à l'article de l'architecture, du fameux pont qu'on y a jeté sur le Rhin, et qui est justement admiré pour la singularité et la beauté de sa construction. *Schaffouse.*

A une lieue de Schaffouse est la fameuse cataracte du Rhin, dite de Laufen, du nom d'un ancien château dont elle est voisine. Ce fleuve, qui prend sa source dans les Alpes Rhétiques, et traverse le lac de Constance, se brise contre des rochers d'où il se précipite en flots écumans, qui conservent long-tems après leur couleur blanchâtre. Voici comment Coxe a décrit cette scène magnifique de la *Chute du Rhin à Laufen.*

(1) Coxe. Lett. XXXII.
(2) Coxe. Lett. XL.

nature, à la vue de laquelle le voyageur est ravi d'admiration. Nous étant avancés jusqu'au bord du gouffre, nous nous trouvâmes précisément au dessus de la cataracte, d'où nous voyions les eaux du fleuve rouler de chaque côté du roc avec une impétuosité inexprimable. Nous descendîmes quelque peu au dessous du lit supérieur du fleuve, et nous nous trouvâmes si près de la cascade, que nous aurions pu la toucher avec la main. Au milieu même de cette effrayante cataracte, et à l'endroit où elle est le plus terrible, on a construit une espèce de pont en bois. Les tourbillons d'écume qui grondent avec fureur, le nuage de vapeurs qui s'élève sans cesse du fond de l'abyme et s'étend au loin, enfin la majesté de ce spectacle imposant ont surpassé de beaucoup l'idée que nous nous en étions formée, et sont au dessus de toute description. A la distance d'environ cent pas de ce pont s'élèvent au milieu de la cascade deux rocs, qui empêchent d'en voir de ce côté toute la largeur. Le plus voisin présente une ouverture, à travers laquelle l'eau s'est frayé un passage oblique, d'où elle ressort ensuite avec un bruit sourd et une extrême violence. Après nous être arrêtés quelque tems à contempler avec étonnement et dans le plus profond silence la sublimité majestueuse de ce spectacle, nous descendîmes; et arrivés au dessous de la cascade, nous traversâmes le fleuve, dont les eaux étaient encore très-agitées. Jusqu'alors, je n'avais encore vu la cataracte que d'un côté; mais elle s'ouvrit insensiblement, et présenta une nouvelle perspective, où les principaux objets qui frappèrent nos regards furent les suivans. De l'autre côté du fleuve on apercevait un château penché en quelque sorte sur l'abîme, avec une église et quelques cabanes. Sur le bord où nous étions, et tout près de la cascade, il y avait d'autres chaumières, et la perspective était terminée par des côteaux couverts de vignes et de bois, au sommet d'un desquels on voyait un petit bourg entouré d'arbres. Le fleuve semblait sortir du pied de ces côteaux. Les deux rocs qui interceptent son cours élèvent leurs fronts sourcilleux jusqu'au milieu de la cascade, à l'endroit même où elle est plus violente, et la divisent en trois branches principales. Les eaux sont d'un clair vert de mer, qui contraste agréablement avec la blancheur des bouillons d'écume qui s'élèvent du fond de l'abîme. Ce tableau ravissant est rendu encore plus pittoresque par la vue d'une fonderie de fer qui est tout près du fleuve, au bord duquel on a


Vittorio Raineri dis. e inc.

construit une chaussée pour empêcher que les ouvrages ainsi que les chaumières du voisinage ne soient entraînés par la violence des eaux. Cette chaussée détache du courant de la principale cataracte qui longe le roc un joli petit ruisseau, qui entre dans un canal et fait tourner un moulin. Le fleuve s'élargit considérablement au dessous de la cascade, dont la largeur, autant qu'on peut en juger, m'a paru être de deux cent cinquante pieds. Quant à sa hauteur perpendiculaire les voyageurs sont loin de s'accorder entr'eux : les amis du merveilleux lui donnent cent pieds ; mais on s'approche davantage de la vérité en la réduisant à la moitié (1). Voyez la planche 5.

Cette cascade magnifique se voit encore dans une espèce de chambre optique, que la nature a pratiquée elle-même dans le roc, et qui, au mérite de la plus exacte vérité, joint l'image mobile et ravissante de la chute des flots. Au bas de la grande cataracte on a construit une galerie appelée *Fischets*, d'où le spectateur voit l'effrayante cataracte se précipiter au dessus de sa tête avec un mugissement semblable à celui du tonnerre. « Je ne saurais, dit un écrivain moderne, donner une idée plus exacte de la chute majestueuse du fleuve vue de cette galerie, qu'en la comparant à l'un des glaciers les plus magnifiques des grands Alpes, qui tout-à-coup s'écroulerait avec un horrible fracas. Le voyageur, debout sur le rivage, sent le sol trembler sous ses pieds, et croit assister à la destruction de l'univers. Les rocs du milieu qui, d'en haut, ne paraissent pas très-hauts, ressemblent d'en bas à deux tours élevées au sein du cahos. De la galerie on distingue la seconde cascade à travers le brouillard que forme la première, qui offre un spectacle magique ; mais la troisième se dérobe entièrement à la vue derrière l'épais tourbillon de vapeurs, qui masque les deux premières » (2).

Chambre optique et galerie.

Le dernier des treize cantons Helvétiques est celui d'Appenzel, qui étant peuplé de Protestans et de Catholiques, a été divisé

Appenzel.

(1) Un bel-esprit a dit, que la cascade de Laufen était un *enfer d'eau*, et Bertola ne s'est pas senti la force de la décrire. Voyez son *Viaggio sul Reno*. Lett. III.

(2) Voyez le *Viaggio di D. B. per la Svizzera. Caduta del Reno*. Ricogl. N.° 63.

en deux parties, dont l'une qui appartient à ces derniers a pour chef-lieu le bourg d'Appenzel, et l'autre Herisau qui est aux Protestans. Il n'y a pas une seule ville murée dans ce canton ; et les maisons, dont plusieurs ont même un air d'aisance, y sont répandues en si grand nombre sur toute sa surface, qu'on se croit toujours dans un village : ce qui lui donne un aspect extrêmement vivant et agréable. La chaîne non interrompue de ses montagnes, qui sont cultivées avec beaucoup de soin, couvertes de bois et parsemées de bourgs dans les sites les plus rians, offre la vue du paysage le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. On dirait que ces habitations appartiennent à différentes tribus indépendantes les unes des autres, mais unies par les liens de la société, des lois et du gouvernement (1).

Turgovie.

Après cette description rapide des treize cantons, il nous reste à donner celle des pays *sujets* et *alliés* dont nous avons fait mention dans la division générale de la Suisse. Le premier qui se présente dans le nombre des premiers est la Turgovie, dont la capitale est *Frauenfeld*, et qui dépendait des huit premiers cantons.

Rheintthall et Sargans.

Vient ensuite le *Rheintthall* ou la vallée du Rhin qui est sujette d'Appenzel et de ces huit cantons, qui y envoyaient un Bailli,

Vallenstadt.

puis le pays de *Sargans* qui forme aussi un baillage. Vallenstadt, petite ville située à peu de distance du lac du même nom, se trouve sur la route qui va de la Suisse et de l'Allemagne dans le pays des Grisons. Le lac de Vallenstadt est entouré de montagnes

Rapperschwyl.

escarpées, et souvent agité. La ville de Rapperschwyl, qui est dans la dépendance de Zurich et de Berne, est située sur une jolie lan-

Bade.

gue de terre, qui s'avance dans le lac de Zurich. Bade, ville renommée pour ses bains, et que les Romains désignaient sous le nom de *Aquæ Elvetiæ*, se trouve sur le bord du Limat.

Provinces libres.

Les provinces soi-disant libres, dont la partie septentrionale appartenait aux sept cantons, et la méridionale à ceux de Berne, de Zurich et de Glaris, se composaient de *Bremgarten*, de *Mellingen*, de *Muri*, et des baillages de Schwarzenbourg, de Morat, de Grandson, d'Orbe et d'Achallen. Le château de Grandson est fameux par le massacre qui fut fait de sa garnison quelques jours avant la bataille de ce nom, où Charles le Téméraire essuya la

(1) Coxe. Lett. VI.

6



Vittorio Raineri incise

première des trois grandes défaites, à la suite desquelles il perdit le royaume et la vie. La ville de Morat est au bord d'un lac, qui a environ six milles de long et deux de large: le pays est fertile et bien cultivé. Les deux lacs de Morat et de Neuchâtel sont sur une ligne parallèle, et ne sont séparés l'un de l'autre que par un côteau.

Château d'Apsbourg.

La Suisse étant le berceau des Princes de la maison d'Autriche, il est bien naturel que, dans un ouvrage qui se publie sous les auspices du monarque actuellement régnant dans cette auguste maison, nous fassions mention du château, d'où Rodolphe son illustre chef passa au trône impérial. Le château d'Apsbourg (*Hapsbourg*) est bâti sur une colline d'environ cinquante toises d'élévation, et au milieu d'une plaine. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une tour quadrangulaire d'environ soixante-dix pieds de hauteur, composée de grosses pierres parfaitement jointes ensemble, et qui a environ trente pieds carrés en dehors et dix-huit en dedans. Voyez la planche 6. De ce château on voit l'abbaye de Konigsfelden, qui a été fondée par la princesse Agnès, près du lieu où la Reuss se joint à l'Aar. Entre le château d'Aspbourg et de Konigsfelden était l'ancienne Vindonisse, près de laquelle les Romains avaient fait un camp retranché. On voit encore quelques restes des acqueducs, de l'amphitéâtre et des temples de cette ville, et l'on conserve à Berne des médailles, qui attestent son ancienne splendeur.

Konigsfelden.

Vindonisse.

Bailliages Italiens.

Les bailliages Italiens sont au nombre de sept, et en deçà du Saint Gothard. Aux trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald appartenaient les bailliages de Bellinzone, de Riviera et de Val-Brouma, dont le Tésin parcourt les vallées. Les autres bailliages sont ceux de Lugano, petite ville au bord d'un lac du même nom, et où se tient une foire renommée; de Locarno, de Mendrisio et de Valmagia (1).

Principauté de Neuchâtel.

Les étrangers, dit Coxe, confondent, sous la dénomination générale de la Suisse, les principautés de Neuchâtel et de Vallangin, les Grisons, le Valais et la république de Genève; mais à par-

(1) Dans la description des états *sujets* et *alliés* des cantons Suisses nous avons suivi l'ordre des géographes Français. *Géogr. Univ. par une Société de Savans publiée par Mentelle et Malte-Brun.* Tom. VIII. depuis la pag. 38 jusqu'à la 51.e

ler plus exactement ces pays ne sont qu'alliés des Suisses, et ils ne forment aucunement partie du district, auquel les natifs donnent ce nom (1). La ville de Neuchâtel, chef-lieu de la principauté ainsi appelée, est dans une plaine peu étendue, qui se trouve entre le lac du même nom et le mont Jura. Nous verrons les changemens politiques qu'a subis ce petit état, lorsque nous parlerons des différens gouvernemens de la Suisse. La *Chaux-le-Fond* et *Locle*, deux bourgs qui en dépendent, sont très-peuplés et renommés pour leurs fabriques d'horlogerie.

Pays de Vaud. Les historiens et les voyageurs ont tous parlé avec enthousiasme du pays de Vaud, et surtout de la partie qui confine avec le lac de Genève. Et en effet, il serait difficile, dit Coxe, d'imaginer un plus beau paysage. Le long du lac, le sol s'élève par gradation, et offre à l'œil du spectateur des vignobles, des champs, et d'excellens paturages entremêlés de bourgs et de petites villes. Les bords du lac sont en général couverts d'un sable fin, et l'eau en est si transparente, qu'on en voit le fond à une grande profondeur (2).

Lausanne. La ville de Lausanne est située sur trois collines, et à 400 pieds au dessus du niveau du lac. Sa position rend la marche désagréable dans ses rues, où il faut toujours monter ou descendre. Quelques-uns prétendent, que son nom lui vient de la dévotion que ses habitans avaient autrefois pour Sainte Anne (*Laus Annae*), dont on y voyait une image qui passait pour miraculeuse; d'autres le font dériver avec plus de raison du nom de l'ancienne *Lausonium*, qui se trouvait tout près de là. La plus belle vue qu'on ait dans cette principale ville du pays de Vaud est celle du lac de Genève, qui a la forme d'un arc, dont ce pays est le demi-cercle, et la côte du Chablais la corde. De Genêve à Villeneuve, qui sont les deux extrémités de ce lac, il y a environ quarante milles de distance (3).

Vevey. Vevey est au bord du même lac à quatre lieues de Lausanne: les environs en sont si agréables, que Rousseau en a fait le lieu

(1) Coxe. Lett. XXVI.

(2) Coxe. Lett. XXIV.

(3) Matthison a composé un petit poème en Allemand sur le *Leman* ou lac de Genêve, portant cette épigraphe: *Ille terrarum mihi præter omnes angulus ridet.* Hor.

de la scène de son *Héloïse.* « J'ai conçu pour Vevey, dit ce philosophe dans ses confessions, un penchant qui m'a suivi dans tous mes voyages, et qui m'a porté à y placer le héros de mon *Roman.* Je dirais volontiers à ceux qui ont du goût et le cœur tendre: allez à Vevey, parcourez le pays, examinez les sites, promenez-vous sur le lac, et dites si la nature n'a pas fait ce beau pays pour une Julie, pour une Claire et pour un Saint-Preux; mais ne songez pas à les y chercher ».

Rolle et Nyon.

Rolle est une petite mais jolie ville, qui est entourée d'un amphitéâtre de collines. *Nyon,* anciennement appelée *Colonia equestris Novidunum*, est environnée de charmans paysages et jouit d'une belle vue sur le lac. « Lorsque M.[r] de Bonstetten, dit Ebel, était Bailli de cette petite ville, la maison de ce magistrat non moins estimable qu'éclairé, était le temple des muses et de l'amitié. L'illustre Müller, le meilleur historien qu'ait eu l'Allemagne y vécut quelque tems; et Matthison, Salis et Frédéric Brun, inspirés par la nature et par la joie, y ont composé quelques-unes de leurs meilleures poèsies ». A deux lieues et demie de Genêve est Coppet, où Neker se retira pour être tranquille spectateur de la révolution Française, dans laquelle il joua un rôle distingué: la baronne de Stael sa fille, célèbre par ses ouvrages, y a aussi fait long-tems sa demeure. On comprend encore dans le pays de Vaud *Morges*, *Saint-Saforin*, *Moudon*, *Aubonne*, *Aigle*, *Payerne*, *Avenches*, lieu renommé pour ses antiquités, et *Iverdun* qui se trouve sur le lac de Neuchâtel, à l'embouchure de la rivière d'Orbe.

Iverdun.

Vallée du lac de Joux.

La chaîne des monts Jura sépare le pays de Vaud de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et se termine au delà des limites du pays de Genêve vers le Rhône. Elle forme dans le pays dont nous parlons plusieurs vallées, dont la principale est celle de Joux, qui renferme un grand nombre de villages très-peuplés, et dont le sol est entrecoupé de belles forêts, de riches prairies et de champs où l'on récolte de l'orge et de l'avoine (1).

Genêve.

Genêve est située sur la partie la plus étroite de l'extrémité du lac de ce nom, à l'endroit où en sort le Rhône, et la construction en est peu régulière. Les maisons y sont élevées; et dans

(1) Coxe. Lett. XXV.

le quartier des marchands plusieurs ont sur le devant des arcades en bois appuyées sur des pilastres ou colonnes, qui rendent les rues étroites et leur donnent un air triste; mais aussi l'on a l'agrément de pouvoir se promener sous ces portiques à l'abri du soleil et de la pluie. Genêve est la ville la plus peuplée de la Suisse : car Zurich, qui en approche le plus sous ce rapport, n'a guères que treize mille habitans, tandis que la première en compte vingt-quatre mille. Cette supériorité lui vient sans doute de l'industrie et de l'activité de sa population, de l'étendue de son commerce, de la facilité qu'on a de s'y faire naturaliser, et des avantages que le gouvernement accorde aux étrangers qui veulent s'y établir. C'est pour cela que sa population se divise en citoyens, en bourgeois, en natif, et en habitans (1).

Valais. Le Valais est une grande vallée qui s'étend du levant au couchant, et qui est fermée au nord et au midi par de hautes montagnes. On le divise en haut et bas Valais: le premier qui va depuis son extrémité orientale jusqu'à la Morge, rivière au dessus de Sion, et le second jusqu'à Saint-Gingon sur les bords du lac de Genêve. La population de ce pays est d'environ cent mille habitans, qui sont tous catholiques. De Bex, lieu près duquel sont les salines, appelées en langue Romance *fontanè salave*, on va à Martigni en traversant le Rhône sur un beau pont de pierre, d'environ 220 pieds de longueur et d'une seule arche, qu'on croit être un ouvrage des Romains. Entre S.t Maurice et Martigni le pays est stérile, et n'a de remarquable que la fameuse cascade appelée le *Pisse-vache*, qui est formée par le torrent Salanca, et se précipite d'environ trois cents pieds de hauteur. De l'ancien château de Martigni on suit au loin les sinuosités du Rhône à travers les campagnes du Valais, et le cours de la Drance, petite rivière qui se jette dans ce fleuve. Sur les rocs qui s'élèvent perpendiculairement au dessus de Saint-Maurice, on voit une église et une maisonnette habitée par un hermite, qui a un jardin de quelques toises sur la partie la plus saillante du roc à côté de sa demeure. La vue de cet hermitage rappelle le souvenir des Anachorètes de la Thébaïde, qui passaient leur vie loin du monde dans la méditation et la prière (2).

(1) Coxe. Lett. XXXVII.
(2) Mallet. *Lettres sur la Route de Genéve à Milan. Genève,* 1816.

Les salines des environs de Bex, dont nous venons de faire mention, furent découvertes en 1554, et sont les seules qu'il y ait en Suisse. Coxe qui les a vues en a donné une description assez détaillée (1). Avant d'introduire le voyageur dans le souterrain, on le revêt d'une espèce de sarrau de grosse toile grise à l'usage des mineurs, pour qu'il ne se salisse pas contre les murs toujours humides de la galerie. « Je descendis, dit Coxe, à une profondeur de près de trois mille pieds, et presque toujours perpendiculairement dans l'intérieur de la montagne. La galerie qui y conduit a environ huit pieds de hauteur sur six de largeur, et semble avoir été creusée au ciseau; c'est sans contredit le passage souterrain le plus commode où je sois jamais entré ». On y voit une roue de trente-six pieds de diamètre, qui sert à tirer les eaux, et trois puits où les ouvriers continuent à creuser. Les sources ne sont pas toutes également imprégnées de sel: dans l'une 100 livres d'eau donnent 22 livres de sel, tandis que dans une autre la même quantité d'eau n'en fournit qu'une seule livre. *Salines de Bex.*

En montant le grand Saint Bernard on suit du côté du Valais le cours de la Drance. Les anciens avaient donné à cette montagne le nom de *Penninus*, d'où est venu celui d'Alpes *Pennines*; et la conformité de ce mot avec celui de *Penis*, qui signifie Carthaginois, a fait croire à quelques-uns que c'était par là qu'Annibal avait passé pour descendre en Italie. Mais Deluc a prouvé dans son *Passage d'Annibal*, que le passage des Alpes Pennines ne fut connu des Romains que sous le règne d'Auguste; et d'autres écrivains habiles, qui ont commenté Polibe, ont fait voir que le capitaine Carthaginois passa par les Alpes Graïennes, appelées maintenant le petit Saint Bernard. On court bien plus de dangers par le grand Saint Bernard, à cause des fréquentes avalanches qui y tombent, surtout dans le mois de mars. Quelquefois les neiges y sont emportées dans les airs en tourbillons, qui en retombant sur les chemins frayés en effacent jusqu'à la moindre trace, et cachent d'affreux précipices sous les pas du voyageur égaré. Durant ces affreuses tourmentes, les religieux de l'hospice, animés de la charité la plus vive, sortent pour aller à la découverte des malheureux voya- *Hospice du Saint Bernard.*

(1) Lett. XX. On trouve aussi une description de ces salines dans les *Peregrinazioni* di D. Bertolotti. Tom. I. pag. 72 et 73.

geurs et leur offrir les secours de l'hospitalité. Cet hospice est un édifice en pierre bise formant un carré long, au rez-de-chaussée duquel sont l'église, le réfectoire et les chambres pour les pauvres passagers, et au dessus les chambres des religieux et celles pour les voyageurs de distinction: voyez la planche 7. Ces religieux sont des chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin; ils ont des propriétés en deçà et au delà des Alpes, et reçoivent beaucoup d'aumônes. Ils nourrissent de gros chiens, qui sont dressés à ramener les personnes de l'hospice qui vont à la recherche des voyageurs: ces animaux, en quelque lieu qu'ils soient, savent toujours retrouver leur route. Il y a quelques années qu'ils furent tous ensevelis sous une avalanche, mais l'on en fit aussitôt venir d'autres de la Suisse (1).

La partie la plus élevée de ce passage des Alpes est une longue et étroite vallée, au fond de laquelle il y a un lac. En 1800 une armée Française, sous la conduite du général Bonaparte alors premier Consul, traversa le grand Saint Bernard avec son artillerie et ses bagages: chaque soldat eut un verre de vin à l'hospice, et il y fut élevé une colonne pour perpétuer le souvenir de ce passage mémorable.

Sion.

Sion était la capitale de tout le Valais; et du tems de Jules César, elle l'était du pays des *Seduni* qui l'habitaient. Elle est près du Rhône, et renferme trois châteaux l'un au dessus de l'autre, six églises et quelques couvens. Leuck, bourg du Valais, est fameux pour ses bains chauds et sulfureux; il y en a aussi près de *Brig*, où l'on commence à monter quand on veut passer du Simplon en Italie.

Route du Simplon.

La magnifique route du Simplon est un monument, qui ne le cède pas aux plus beaux ouvrages des Romains. Du côté du Valais les travaux ont été exécutés par des ingénieurs de la France, et de l'autre côté par des ingénieurs de l'Italie (2). Cette dernière partie, au rapport même des étrangers, surpasse la première en magnificence

(1) Voyez la description de cette montagne et de l'hospice dans les *Peregrinazioni* di D. Bertolotti. Vol. I. Lett. XI.

(2) M.r Gianella de Milan, l'un de ces derniers, mérite d'êtrê cité avec éloges. M.r Vincent Ferrario, frére de l'éditeur de cet ouvrage, a été chargé pendant plusieurs années de l'administration relative à l'exécution de cette grande entreprise, qui a coûté des sommes immenses. On peut consulter au sujet de la route du Simplon., l'intéressant ouvrage du comte Paradisi intitulé: *Descrizione della strada del Sempione da Arona sino al Gabio*



Vittorio Baberi dis. inc.



et en solidité (1). Les galeries rivalisent avec les plus grandes constructions de Rome et de l'Egypte: celle de Gondo est taillée dans le granit l'espace de plus de deux cents mètres.

Vallée du Rhône.

La vallée du Rhône est la plus grande de toute la Suisse; elle comprend le haut et bas Valais, et elle a trente-six lieues de longueur. On y voit un étrange mélange de la nature sauvage et cultivée, dont Rousseau fait une description si intéressante. « Je grimpais, dit-il, lentement et à pied des sentiers escarpés: je voulais méditer, et j'en étais toujours détourné par quelque spectacle inattendu. Tantôt des rocs immenses semblaient prêts à s'écrouler au dessus de ma tête; tantôt des cascades tombaient autour de moi en flots écumeux, et m'arrosaient de leurs humides vapeurs. Ailleurs c'était un torrent impétueux, qui roulait à mes côtés dans des précipices, dont mon œil n'osait mesurer la profondeur. Quelquefois je m'égaris dans un taillis épais; et souvent, au sortir d'un abîme, une prairie délicieuse venait tout-à-coup s'offrir à mes regards enchantés ».

Difformité de quelques habitans du Valais.

Mais autant est agréable le pays du Valais, autant une partie de ses habitans sont difformes par leurs énormes goîtres. Dans presque toutes les familles il y a un idiot, qui, en langage du pays s'appelle *crétin*. Il est le plus souvent sourd et muet, et déformé par un goître monstrueux; et quoiqu'entièrement dominé par le sentiment du besoin physique, et par les plaisirs des sens qu'il satisfait sans honte et sans remords, il n'est ni furieux ni malfesant. Les Valesans regardent ces idiots comme les anges tutélaires des familles où il y en a, et leur donnent le nom de *prédestinés*: aussi en ont-ils le plus grand soin; les enfans n'osent pas les insulter, et les vieillards les respectent. Ces êtres malheureux ont la peau livide, et naissent dans cet état de stupidité qui les rapproche de la brute, et dont ils ne guérissent pas en grandissant; et l'on ne connait point de remède à cette espèce d'anéantissement des facultés du corps et de l'esprit. On a attribué la cause de ce phénomène à la malpropreté, à la mauvaise éducation, aux chaleurs

(1) Voyez Ebel et Mallet. *Lettres sur la Route de Genève à Milan.* Nous observerons ici, que le premier a été induit en erreur à l'endroit où il est dit dans son *Manuel du Voyageur en Suisse*, que le Roi de Sardaigne fit abattre en 1814 plusieurs des ponts de la route du Simplon, car il conste au contraire des relations de tous les voyageurs, qu'elle est beaucoup mieux entretenue dans le Piémont que dans le Valais.

excessives des vallées, à l'insalubrité des eaux, et aux goîtres qui sont communs à presque tous les enfans du pays; mais les précautions prises à cet égard par les magistrats de Sion en ont enfin révélé la véritable origine. « Je sus à Sion, dit Coxe, que, depuis quelques années, le nombre des crétins était considérablement diminué, par l'effet de deux mesures salutaires que l'amour de l'humanité y a suggérées à l'autorité; la première est le dessèchement des marais autour des lieux habités; et la seconde, l'usage aujourd'hui généralement adopté d'envoyer les enfans sur les montagnes, pour les soustraire à l'influence pernicieuse des eaux insalubres et du mauvais air (1).

Saint-Gall. Saint Gall, autre pays allié des Suisses, obéissait autrefois à son Abbé, qui était prince titulaire de l'empire; mais les habitans s'étant affranchis de sa domination et réunis aux Cantons, obtinrent le privilège d'envoyer des députés à la diète générale. L'abbaye se trouve dans l'enceinte même de la ville, dont elle n'est séparée que par un mur. L'Abbé en est élu par les moines même, qui sont au nombre de soixante-dix et de l'ordre de Saint Dominique, et pris parmi eux. Ses sujets sont presque tous catholiques, et son pouvoir est absolu; mais la ville est protestante et a un gouvernement *Aristo-Démocratique* (2). La bibliothèque de l'Abbé est riche et bien conservée, et renferme un grand nombre de manuscrits des XII. et XIIIe siècles: on y trouva en 1413 les œuvres de *Pétrone* (*Arbiter*), de *Silius Italicus* et de *Valerius Flaccus*. Le comté de Tockenbourg était soumis à cet Abbé, qui le céda par un traité conclu en 1718, où il reconnut son indépendance et sa réunion aux cantons. Rosbach, qui appartient à Saint Gall, est un bourg bien bâti, et situé au bord du lac de Constance.

Constance et son lac. La ville de Constance s'était alliée aux cantons Protestans; mais après la défaite de ces derniers en 1351, et la ligue de Smalcalde dont Constance fesait partie ayant été battue par Charles-Quint, cette ville fut obligée de rentrer sous l'obéissance de l'Empereur et dans le sein de l'église Catholique. Son lac se divise en

(1) Coxe. Lett. XXI. Cette matière a été très-bien traitée par Mr Mangiron dans son ouvrage *Recherches Philos. sur les Américains*, où il compare les *Blafards* de l'isthme de Darien avec les Crétins du Valais.
(2) Coxe. Lett. IV.

supérieur et en inférieur: le premier, auquel les habitans du pays donnent le nom de *Bodensée*, a environ quinze lieues de long sur six dans sa plus grande largeur, et forme une des limites les plus marquantes, qui sépare la Suisse de l'Allemagne. A gauche est la Souabe, et à droite la Turgovie dont on voit de petites villes, des villages, et des couvens épars aux environs du lac. Le Rhin s'élargit considérablement un peu au dessous de Stein, et forme le lac inférieur, qu'on appelle aussi le lac de Zelle. Coxe s'y embarqua et s'arrêta à l'île de Reichenau pour y voir la riche abbaye des Bénédictins, et la prétendue émeraude, qu'on croit lui avoir été donnée par Charlemagne, et qui pèse vingt-neuf livres (1). S'étant rembarqué il arriva vers le soir à Constance. « Je fus étonné de trouver aussi dépeuplée et aussi triste une ville, autrefois si florissante par son commerce et si célèbre dans les annales de l'histoire. Il y régnait le plus profond silence, et l'herbe croissait dans ses principales rues: enfin elle avait l'air d'un désert, et l'on m'assura que sa population n'était que de trois mille âmes. Nous entrâmes dans la salle où se tint le concile de Constance en 1415, et j'eus l'honneur de m'asseoir sur les sièges qu'occupèrent alors le Pape Jean XXIII, et l'Empereur Sigismond (2).

Il nous reste à parler maintenant d'un des principaux alliés des Suisses, c'est-à-dire des Grisons, dont le pays s'appelait anciennement *Rhætia*, et qui confine, savoir; au nord avec le canton de Glaris et le comté de Sargans, au midi avec la Lombardie, et à l'orient avec le Tirol. Les Grisons forment trois républiques connues sous les noms de la *Ligue Grise,* la *Ligue de la maison de Dieu*, et la *ligue des dix Droitures.* En 1471 elles firent entr'elles une alliance perpétuelle, et se confédérèrent avec les Suisses en 1497. Coire, qui est la ville capitale de toute la république, est située sur la Plessura, petite rivière. Elle renferme plusieurs temples, un arsenal et un palais où s'assemblait la diète générale, avec une douane qui est l'entrepôt de toutes les marchandises qui passaient de l'Allemagne en Italie, et de l'Italie en Allemagne. *Ilantz* est le chef-lieu de la ligue Grise, et *Meyenfeld*, ou *Meyemberg* de

Grisons.

Coire.

(1) Coxe est d'avis que ce n'est pas une émeraude, mais une espéce de *spath-fluor* vert, transparent et de peu de valeur.

(2) Coxe. Lett. III.

celle des *dix Droitures* (1). La Valtelline ainsi que le comté de Chiavenna et de Bormio dépendaient de la ligue des Grisons; mais ayant été réunis dans le tems à la république Cisalpine, ils passèrent ensuite au royaume d'Italie, et font maintenant partie du royaume Lombard-Vénitien.

Alpes. Avant de parler des Alpes, non seulement par rapport à la Suisse, mais encore en ce qui concerne la France, l'Allemagne et l'Italie, nous croyons à propos de donner ici une idée générale de ces monts si fameux, où la nature a rassemblé tout ce qu'il y a de plus calme et de plus bruyant, de plus élégant et de plus gigantesque, de plus sauvage et de plus majestueux (2). Ramond est d'avis que le mot *Alp* ou *Alb* signifie en langue Celtique *élevé*; mais les Suisses actuels désignent sous ce nom la partie moyenne des montagnes, où se trouvent les paturages. Quelle que soit l'étymologie du mot *Alpes*, on comprend sous cette dénomination ce vaste demi-cercle de montagnes, qui s'étend au nord de l'Italie depuis la Méditerranée jusqu'au fond de la mer Adriatique. Le Rhin, le Rhône, le Po, le Tésin, l'Adige et autres rivières inférieures prennent leur source dans cette grande chaîne, qui pour cette raison est regardée comme la partie la plus élevée de l'Europe.

Alpes maritimes. C'est entre *Ceva* et *Vado*, et non entre Nice et Oneille, que les Alpes se divisent de l'Apennin. La partie de ces montagnes qui s'étend vers les sources du Tanaro s'appelle Alpes *maritimes*, auxquelles appartiennent le *mont-Genèvre*, le *mont-Viso*, le *mont-Cenis*, qui sont les Alpes *Cotiennes* des anciens; le petit Saint Bernard appelé l'*Alpis Graia*, et le grand Saint Bernard ou l'*Alpis Pennina*.

Mont Blanc. Le mont Blanc, qui est le sommet le plus élevé de toute l'Europe, s'éloigne de la direction générale de cette chaîne. Deux autres chaînes très-larges et très-élevées embrassent la vallée que parcourt
Saint Gothard. le Rhône, et s'appuient au Saint-Gothard comme à un centre commun; elles comprennent le *Simplon*, le mont *Rosa*, et le Saint-Gothard lui-même. Les pics les plus élevés sont le *Furca*; le *Wetterhorn*, ou le pic des tourmentes; le *Sung-Frauhorn*, qui signifie littéralement le *Pic-Vierge*; le *Schreckorn*, ou *Pic de la ter-*

(1) *Géogr. Univ. Anc. et Mod.* Tom. VIII. pag. 49 et 50.

(2) En traitant des Alpes on ne peut prendre un meilleur guide que Malte-Brun. *Les Alpes: Esquisse Physique, Géologique.*

reur; le *Finsteraar-horn;* le *Seishorn*, le *Blumlis* et le *Sanetz.* Les Romains se voyant arrêtés dans le cours de leurs conquêtes par ce vaste amas de montagnes lui donnèrent le nom de *Summae Alpes*, c'est-à-dire hautes-Alpes, et à la pente méridionale du Saint-Gothard celui de *Lepontiœ Alpes.* A l'orient de cette haute montagne est le *mons Adula* des anciens, d'où sortent les trois sources du Rhin. La chaîne s'élève de nouveau au Saint-Bernard, et au *Splugen* montagne célèbre par le passage d'une armée Françaises. Les Alpes *Rhétiques* s'étendent entre les sources de l'Inn et celles de l'Adige; et les monts *Ortellos*, les plus élevés des Alpes du Tirol, le *Brenner*, le *Klockner*, et autres masses énormes séparent les vallées où coulent ces deux rivières.

Alpes Rhétiques.

Après le Klockner la chaîne des Alpes se divise en deux, et s'étend sous le nom d'*Alpes Noriques* jusqu'aux frontières de la Styrie et de l'Autriche. L'autre chaîne, qu'on appelle *Alpes Carniques* et *Juliennes*, est généralement moins haute que celle des Alpes Noriques, et sépare les vallées de la Drave et de la Save du cratère de la mer Adriatique. Entre Fiume et Carlstad sur les confins de la Croatie, cette partie des Alpes se joint aux monts de la Dalmatie et de la Grèce: jonction dont Strabon a fait mention (1).

Alpes Noriques

Alpes Carniques *et* Juliennes.

Telle est la série de ces montagnes ou plutôt de leurs anneaux: série qui marque la division des courans d'eau dont on y trouve la source, et forme par conséquent comme la crête de tout le système des Alpes. De ces hauteurs le sol de l'Europe centrale s'abaisse d'un côté vers la Méditerranée et l'Adriatique, et de l'autre vers l'Océan, la mer du nord et la mer Baltique. La plus grande partie des branches secondaires de la chaîne des Alpes se trouve sur le côté septentrional, et vers le midi cette chaîne se termine par d'affreux précipices. Ces montagnes secondaires occupent peu d'espace, et se changent bientôt en hauteurs du troisième ordre. De ce nombre les monts Euganéens, les Alpes *Tridentines* et celles de la Valtelline sont les plus remarquables, et bientôt les plaines de la Lombardie s'ouvrent comme un vaste golfe entre les Alpes et l'Apennin.

Elévation des Alpes.

Du côté du couchant la chaîne des Alpes étend deux branches secondaires, qui embrassent la montagne de la *Sainte-Beaume*

Chaînes secondaires.

(1) Strab. *Géogr.* Liv. VII. pag. 217.

et le mont *Ventose*. Le Jura, les Vosges et l'*Hundsruk* présentent au nord une suite de montagnes qui correspondent à l'Apennin.

Alpes Suisses. La Suisse proprement dite est un plateau élevé et circonscrit par les chaînes du Jura et des Alpes, et par la vallée du Rhin. Ce plateau est lui-même entre-coupé d'autres chaînes Alpines, qui sortent toutes de celle du centre. Une de ces chaînes part de l'extrémité occidentale des Alpes Bernoises, et sépare la vallée de Gessenay du pays de Vaud : ses principaux sommets sont la *dent de Jaman*, le *Rublihorn* ou *dent de chamois*, et le *Molisson*. Plus au nord, entre Lausanne, Iverdun et Moudon s'élève un groupe de montagnes, que les auteurs ont toujours ditingué sous le nom de *Jorat*, quoique plusieurs géographes le confondent avec le *Jura*, dont il diffère entièrement par sa nature et par sa position (1).

Mont Titlis. Entre le lit de l'Aar et celui de la Reuss s'élève une autre chaîne très-haute et très-large, qui, partant du mont Furca, sépare les cantons d'Uri, d'Underwald et de Lucerne, de celui de Berne. Cette chaîne est composé de plusieurs anneaux, entre lesquels le mont *Titlis* se fait remarquer par sa grande hauteur. Plus loin on aperçoit les Alpes d'Entlibuch et d'Emmenthal, ou vallée d'*Emme*.

Alpes Surènes. Le mont *Pilate* près de Lucerne, présente une masse isolée, mais il tient par sa base aux Alpes d'Entlibuch. Les Alpes *Surènes* se joignent au *Titlis*: car une chaîne secondaire sépare les Grisons des petits cantons, et s'étend depuis le Saint Gothard jusqu'à Sargans; et après s'être abaissée elle se prolonge entre le canton d'Appenzel et la vallée du Rhin, jusque vers le lac de Constance (2).
Todiberg. Le *Todiberg* ou mont *Todi* dans le canton de Glaris est probablement la cime la plus élevée de cette chaîne trop peu connue. Quelques branches inférieures s'étendent dans toutes les contrées situées au couchant; et le mont Albis près de Zurich est le dernier promontoire de la troisième de ces branches, qui forme les hauteurs

(1) *Saussure. Voy. dans les Alpes.* N.° 430

(2) Les chaines montueuses entre lesquelles le lit du Rhin est resserré, ou qui le bordent à plus ou moins de distance, sont les Alpes de la Suisse, les Vosges, l'Hunsdruck, le Meliboc, l'Odenwald, le Spessart, et quelques ramifications inférieures des monts septentrionaux de l'Allemagne. Or toutes ces chaînes peuvent se diviser, par rapport au fleuve, en deux parties principales, l'une à droite, et l'autre à gauche. Bertola, *Viaggio sul Reno.* Lett. II. *Idea generale delle montagne del Reno.*

non interrompues entre le lit de la Reuss et celui du Limmat. Le mont *Righi*, qui se montre sous une forme aussi pittoresque entre le lac des quatre cantons et celui de Zug, et au sommet duquel on voit le soleil se lever et se coucher au même instant pour toute la Suisse (1), repose sur une base isolée. *Mont* Righi.

Après avoir traversé les trois sources du Rhin, et s'approchant de celle de l'Inn, on voit une branche considérable se détacher des Alpes et courir au nord-est. Le mont *Julier* et le *Maloia* forment le point de séparation. L'*Abula*, la *Scalette* et la *Selvrette* sont les premiers anneaux détachés, et le mont *Rhétique* au couchant en est un autre, qui sépare les Grisons du Voralrberg. Mais la principale hauteur de cette chaîne se trouve entre le Vorarlberg et le Tirol, où est l'*Arlberg*, ou montagne de l'Aigle. Les montagnes entre le Tirol et la Bavière n'en sont qu'une continuation (2). *Autres montagnes.*

Selon les calculs les plus récens et les plus authentiques, la Suisse renferme un million et huit cent mille habitans (3), qui parlent diverses langues. L'Allemand est la plus répandue, et les actes publics étaient autrefois rédigés dans cet idiome. On parle le *Population de la Suisse.* *Langues.*

(1) Voyez encore le *Fragment d'un Voyage dans la Suisse. Le mont Righi.*

(2) Ceux qui désireraient avoir des notions plus détaillées sur les Alpes pourront consulter l'ouvrage de Malte Brun, qui vient d'être cité. Après avoir donné une idée générale des montagnes comprises sous le nom d'Alpes, l'auteur traite de leur *longueur, de leur largeur et de leur hauteur; de la structure générale des Alpes, des sommets les plus connus des Alpes Pennines; des podingues de la Vallorsina; des montagnes entre le mont Blanc et le lac de Genève; du lit du Rhône*; *du mont Jura; des Alpes Helvétiques; des Alpes Rhétiques et Noriques*; *du granit et des autres roches Alpines; des glaciers, et du Crétinisme ou idiotisme des Valésans.* Cet ouvrage intéressant a été inséré dans le VII.e Tom. *de la Géogr. Univ. Anc. et Mod. Paris*, 1806.

(3) Sur la fin du dernier siècle, dit Mallet, la population de la Suisse fut évaluée par approximation à un million et demi d'habitans : ce qui serait six fois plus qu'on y en comptait du tems de César. On peut, d'après cette différence, apprécier, quant à la population, les effets d'une vie sauvage et toute guerrière, comparativement à ceux qui résultent des avantages d'une parfaite civilisation. Mallet, *Hist. des Suisses.* Part. I. chap. 2. Pour la statistique de la Suisse, on peut consulter un ouvrage moderne qui a pour titre : *Statistique de la Suisse par le Prof. J. Picot. Genève*, 1819.

Français dans le pays de Vaud, dans une partie des cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure, dans le bas Valais et dans la principauté de Neuchâtel. Chez les Grisons le langage est une espèce de langue Romance, qui a plusieurs dialectes. Dans l'Engaddine elle approche du Latin, ce qui lui a fait donner le nom de *Ladinum.* Dans le Pregel et dans le Pasclau elle ressemble à l'Italien: enfin dans la Valtelline, dans quelques pays des Grisons et dans les villes et bailliages Italiens on parle la langue Italienne plus ou moins corrompue, selon les lieux (1).

GOUVERNEMENT ET LOIS.

Histoire de l'ancienne Helvétie.

L'HISTOIRE des anciens Helvétiens, ainsi que celle de toutes les nations, est enveloppée d'épaisses ténèbres. Les Helvétiens, dit Mallet, semblent avoir formé dès les tems les plus reculés un état indépendant et séparé; mais nous ignorons entièrement quelles étaient leurs institutions civiles et leurs mœurs. Dans les tems postérieurs, des parties plus ou moins considérables de leur pays en furent détachées par l'effet des guerres, de conquêtes et autres évènemens, et réunies aux états limitrophes. Ces démembremens firent oublier jusqu'au nom de l'Helvétie; et pendant long-tems elle ne présente qu'un amas de populations devenues étrangères les unes aux autres, et forcées le plus souvent de végéter dans l'obscurité, ou de se soumettre à des maîtres présens ou éloignés. Mais la nature avait destiné ce pays à former un état isolé de ses voisins; et ce que la nature a voulu, dit Mallet, les hommes sont tôt ou tard contraints de le vouloir. En effet, l'Helvétie recouvra peu à peu ses anciennes limites et son indépendance primitive; et de ces populations réunies se forma de nouveau une nation particulière, et distincte de toutes celles qui l'environnent (2). C'est à cette dernière époque que commence l'histoire de la Suisse; et tout ce qui appartient aux siècles précédens se confond dans les annales des Romains,

(1) Extrait de Busching, qu'ont suivi les auteurs de la *Géogr. Univ.* Tom. VIII. pag. 12 et 13.

(2) Mallet, *Hist. des Suiss.* Part. I. chap. 1.

des Bourguignons, des Francs, des Lombards et des Allemands, qui firent de l'Helvétie une province tributaire sous d'autres dénominations.

Les Helvétiens réunis aux Cimbres.

Il ne nous reste aucun monument des Helvétiens, et le peu que nous savons d'eux, nous le devons aux historiens Grecs et Romains, qui en ont parlé incidemment en écrivant l'histoire de leurs nations. Ils parlent d'un peuple habitant l'Helvétie, qui prit part aux irruptions des Gaulois en Italie. Une partie de ces peuples se réunit aux Cimbres, qui, environ un siècle avant l'ère vulgaire, vinrent au nombre de plus de trois cent mille combattans, de différentes nations des contrées du nord, pour s'établir dans les régions du midi. Après avoir ravagé une partie de l'Europe, cet essaim de Barbares arriva chargé de butin aux frontières orientales de l'Helvétie. Les habitans de ce pays, comme le rapporte Possidonius (1), vivaient en paix, mais non sans souhaiter quelqu'occasion de faire la guerre. Tout semblait en effet concourir à les entretenir dans cette disposition, qui leur était commune avec le Gaulois et les Germains: car ils étaient pauvres et menaient une vie errante et sauvage. Ils ne connaissaient point les arts qui font l'agrément et le charme de la vie, et donnent plus de prix aux douceurs de la paix. Sans cesse déchirés par des haines et des guerres intestines, ils étaient obligés de rester toujours armés; et dociles aux maximes superstitieuses et cruelles de leurs Druides, ils fesaient dépendre uniquement de la bravoure le bonheur éternel (2).

Divers peuples de l'Helvétie.

Les historiens font particulièrement mention des *Tigurini*, un des peuples qui vivaient dans l'Helvétie, comme s'étant réuni aux Cimbres qui envahirent les Gaules, où ils exercèrent tant de ravages, que les Gaulois furent obligés de se renfermer dans leurs villes, et réduits, au rapport de César, à manger ceux dentr'eux qui n'étaient pas propres à porter les armes. Il parait que les *Tigurini* formaient un corps d'armée séparé, qui avait pour chef certain Divic, et que ce fut ce corps qui battit le Consul Cassino. Il est encore parlé des *Ambroni*, qu'on croit qui habitaient le long des bords du Rhône, ainsi que des *Tugeni* qui demeuraient dans le pays dont Zug était le chef-lieu, tandis que celui des *Tigurini* s'étendait depuis

(1) Cet écrivain est cité par Strabon. *Géograf.* Liv. VII.
(2) Mallet. *Hist. des Suis.* Part. I. chap. 1.

Zurich jusqu'au Rhin. Quelques-uns font en outre mention d'un quatrième peuple appelé les *Verbigeni* ou *Urbigeni*, qui habitaient entre l'Aar et la Reuss; mais leur existence est très-obscure (1). Tous ces peuples fesaient leur séjour dans le pays nommé Helvétie, et que César désigne dans ses *Commentaires* sous le nom *de villes* ou d'*état Helvétique.*

Cimbres réfugiés en Helvétie. Marius défit, ou plutôt extermina la plus grande partie des Cimbres, et permit aux Tigurins de s'en retourner paisiblement dans leur patrie. Mais Mallet n'est pas persuadé que tous les Cimbres et les Teutons tombèrent sous le fer des Romains; et il croit que ceux qui échappèrent au carnage se réfugièrent en Helvétie, et formèrent le nouveau canton des Urbigènes, qui était inconnu avant la guerre des Cimbres. Avec eux peut-être s'introduisit un langage plus analogue à celui des Germains, qu'à la langue des Gaulois qui devait être en usage dans l'Helvétie. De cette manière on viendrait à expliquer cette ancienne tradition, qui donne pour ancêtres aux habitans de Schwitz, d'Underwald, de l'Oberland et du Hasly des hommes venus du fond des régions du nord (2).

César en Helvétie. Depuis Marius jusqu'à César l'histoire se tait sur l'Helvétie, et nous sommes redevables des nouvelles notions que nous en avons, aux conquêtes de ce dernier, et à ses *Commentaires* qui lui ont acquis comme écrivain et comme guerrier un nom immortel. César nous apprend donc dans cet ouvrage (3), que le gouvernement des Helvétiens était très-imparfait: le peuple n'était point admis dans les conseils, et vivait sous le joug de citoyens puissans par leurs richesses et leur crédit. *Orgétorix.* Orgétorix, un des plus distingués et des plus renommés d'entr'eux, et issu d'une des premières familles de l'Helvétie, ayant accru considérablement sa fortune et acquis un grand crédit par ses expéditions militaires, conçut le projet de se faire investir du pouvoir suprême par les chefs de la nation, dont il avait su gagner la faveur. Pour parvenir plus aisément à son but, il chercha à entraîner ses concitoyens dans une guerre étrangère, en leur proposant d'envahir les

(1) Personne n'a traité cette matière avec plus de critique que Mr Valther de Berne dans ses *Antiquités Hélvétiques*, et dans son *Essai sur l'Histoire ancienne de la Suisse*.

(2) Mallet, *Hist. des Suiss.* Part. I. chap. 2.

(3) *Cæsar Commen. de Bello Gallico.*

Gaules: entreprise qu'il leur représentait comme devant leur valoir une ample moisson de gloire et de richesses, et leur procurer une nouvelle patrie, dont le territoire était plus étendu, plus fertile et dans un climat plus doux. Les Helvétiens, dit César, sont resserrés de tous côtés par la nature même du pays qu'ils habitent. Cette position restreignait par conséquent dans d'étroites limites leurs excursions, et leur rendait difficile toute entreprise militaire contre leurs voisins: ce qui était bien dur pour cette nation avide de guerre. Leur pays leur paraissait d'ailleurs trop peu étendu par rapport à leur population et à leur humeur belliqueuse, *les Helvétiens étant sans contredit le peuple le plus puissant de toute la Gaule.* Séduite par les promesses d'Orgetorix, la nation Helvétique résolut d'abandonner son pays, et d'aller s'établir dans les provinces méridionales de la France. Deux ans furent employés à faire les préparatifs de cette générale émigration, et Orgetorix fut envoyé chez les Eduens et les Séquaniens, pour les engager à la favoriser. Ces deux nations avaient chacune pour chef un prince, ou personnage distingué par son rang et ses richesses. Orgetorix ayant communiqué à ces deux chefs le dessein où il était de s'investir de l'autorité royale, et leur ayant inspiré le desir de l'imiter, ils formèrent entr'eux trois une ligue, que César appelle *Conspiration*, et qui tendait à les rendre maîtres de toutes les Gaules. D'après les représentations que ce général fit aux Romains sur la nécessité d'obvier au danger qui les menaçait de ce côté, il y fut envoyé comme commandant en chef des troupes de la république.

Mort d'Orgétorix.

Les Helvétiens furent transportés d'indignation à la nouvelle du triumvirat, que leur chef avait formé avec les chefs des Séquaniens et des Eduens; et il fut conduit chargé de fers devant l'assemblée générale de la nation, pour y être puni comme il le méritait. « Il n'est permis qu'aux prêtres (disait Tacite des Germains, et César des Gaulois) de poursuivre, d'emprisonner et de punir les coupables; et ils ne rendent point leurs sentences comme juges ni comme subordonnés à l'autorité des chefs, mais comme par ordre de la divinité même ». Orgetorix sut néanmoins se soustraire à la peine, dont il était menacé, et qui était d'être brûlé vif. Il parut au jour marqué devant les Druides, accompagné de ses proches, de ses esclaves et de ses cliens, lesquels se montaient tous ensemble à dix

mille personnes: ce cortège en ayant imposé aux prêtres, le jugement n'eut pas lieu. Mais les Druides, jaloux de venger l'affront fait à leur autorité, convoquèrent tous les hommes libres, et leur ayant fait prendre les armes ils déclarèrent impie et criminel Orgetorix, qui, attaqué de tous côtés et réduit au désespoir, termina volontairement ses jours, ou du moins ses compatriotes le crurent ainsi.

Emigrations des Helvétiens.

La mort d'Orgetorix n'empêcha pas les Helvétiens d'émigrer pour tenter la conquête des Gaules. On donna à tous les hommes l'ordre de s'armer, et l'époque du départ fut fixée au commencement du printems. Le rendez-vous général fut assigné sur les bords du Rhône, entre l'Helvétie et le pays des Allobroges; et César nous apprend qu'il s'y trouva une multitude de gens, comme il put en juger par les registres sur lesquels les Helvétiens étaient dans l'usage de noter les noms de tous les individus composant la nation: registres qu'il trouva dans leur camp, et qui étaient écrits en caractères Grecs. Leur armée, selon lui, y compris les Tulinges, les Boïens; les Latobriges et les Rauraces, petites peuplades au nord de leur pays, et qu'ils avaient engagés dans leur entreprise, se montait à quatre-vingt-douze mille combattans. C'était véritablement le quart de la population totale, qui, avec les femmes, les enfans et les vieillards, était composée de trois cent soixante-huit mille âmes, dont il faut défalquer vingt-six mille deux cent-cinquante combattans étrangers, qui, avec leurs femmes et leurs enfans, fesaient cent cinq mille personnes: ce qui réduit à deux cent soixante-trois mille le nombre des combattans: or ce nombre est inférieur de près d'un quart à celui de la population actuelle du seul canton de Berne; et pourtant, au dire du général Romain, la république des Helvétiens était alors très-florissante (1). Le même auteur nous apprend encore, que cet état était alors divisé en quatre provinces ou cantons, et qu'il renfermait quatre villes principales avec quatre cents villages. Les premières ne doivent être considérées que comme des forteresses défendues par leur position, et entourées d'un fossé; les seconds étaient composés de baraques en bois couvertes de chaume, auxquelles par conséquent il fut facile à ces peuples de mettre le feu en abandonnant le pays.

(1) *Florentissimis rebus*. Liv. 1 chap. 30. *De Bell. Gall.*

Le départ des Helvétiens sema la terreur dans Rome, et fit hâter le départ de César. « Les Helvétiens sont en armes, écrivait Cicéron à Atticus ; ils font déjà des incursions dans nos provinces, et la république craint vivement de voir la guerre s'allumer dans les Gaules. Le sénat décréta que le gouvernement des Gaules serait remis aux deux Consuls ; que les milices seraient appelées sous les armes ; que nul ne serait exempt du service, et qu'il serait envoyé des députés dans les villes Gauloises pour les engager à ne point favoriser les Helvétiens (1) ». César s'étant rendu en toute hâte à Genève fit abattre le pont du Rhône, et se retrancha sur la rive gauche de ce fleuve jusqu'au Jura. Les Helvétiens ayant fait de vains efforts pour franchir cette barrière, ils se dirigèrent vers le *Pas de l'Ecluse*, qui est entre le Jura et le Rhône, où après avoir effectué le passage du fleuve, ils entrèrent dans le pays des Eduens ; mais César les y ayant rejoints après une marche rapide, au moment où ils cherchaient à passer la Saône, défit une partie de leur armée. Enfin, après diverses rencontres, on en vint à une bataille rangée, où les Helvétiens inférieurs à l'ennemi par la qualité des armes et la discipline militaire, ne purent lui opposer qu'un courage désespéré. Leurs boucliers de bois étaient aisement percés par les javelots des Romains, dont ils ne pouvaient par conséquent éviter les blessures. Après s'être battus depuis le matin jusqu'au soir, ils rentrèrent dans leur camp, autour duquel ils se hâtèrent de former une espèce de rempart avec leurs chariots ; mais ce faible retranchement fut bientôt emporté de vive force. Le nombre des morts fut immense : les Helvétiens échappés au carnage au nombre d'environ cent-trente mille, se soumirent au vainqueur, qui, après les avoir tenus dans les angoises d'une cruelle incertitude, leur permit de retourner dans leurs foyers, qu'ils avaient rendus la proie des flammes ; mais bientôt ils y reçurent de Rome un décret, qui déclarait l'Helvétie province Romaine. Pour s'assurer de la soumission de ce pays le sénat envoya une colonie à Nyon (*Colonia Julia Equestris*) sur le lac de Genève. Nous aurons occasion, en parlant d'un antique monument qui a été trouvé à Iverdun, de dire un mot des efforts que firent les Romains pour adoucir la férocité des Helvétiens (2).

César bat les Helvétiens.

(1) *Epist. ad Attic.* Liv. I. 18.
(2) Mallet, *Hist. des Suiss.* Part. I. chap. 2.

Les Romains soumettent le Valais.

La nécessité d'ouvrir une communication entre l'Helvetie et l'Italie fit concevoir aux Romains le projet de subjuguer le Valais : ce qui fut exécuté par Galba un des lieutenans de César. Il en arriva autant de la vallée d'Aoste, ainsi que du pays des Grisons et des Vindelices sous Auguste. Les Grisons, appelés Rhètes, furent repoussés par Munatius Plancus fondateur de la colonie d'Auguste près de Bâle, et vaincus par les deux neveux de cet Empereur, qui étaient Drusus et Tibère (1). Ce dernier, parvenu depuis à l'empire, battît les Vindélices qui habitaient les environs du lac de Constance, et fit couper l'épaisse forêt, qui couvrait une grande partie du pays maintenant appelé Turgovie. Sous Auguste l'Helvétie perdit son nom, et fut enclavée dans la grande province dite Lyonnaise, de Lyon sa capitale où résidait le préfet. Les Empereurs Romains crurent néanmoins à propos de tenir de nombreuses garnisons dans ce pays pour en contenir les habitans. Cinquante mille hommes furent distribués sur la rive gauche du Rhin et l'on aperçoit encore des traces du séjour de ces troupes à Genêve, à Nyon, à Avenche, à Culm, à Zurich et à Vindonisse aujourd'hui Vindisch. Rome voulut néanmoins laisser aux Helvétiens une ombre de leur ancienne liberté dans une assemblée dite des Notables de la province qui se convoquait tous les ans, et où l'on traitait des intérêts publics en présence des Généraux Romains.

Les Grisons et les Vindelices

Opprimée par Vitellius.

Les Helvétiens s'étant déclarés en faveur de Galba contre Vitellius, ce dernier envoya contr'eux Cecina, qui prit et ravagea Baden, que ses eaux minérales rendaient célèbre et florissante. Ce général exigea même des habitans qu'ils lui livrassent leur magistrat nommé Giulius Alpinus, qui fut mis à mort. Giulia Alpinula sa fille et prêtresse de la divinité tutélaire d'Avenche n'ayant pu

(1) La manière dont parle Horace de cette victoire fait voir combien elle était difficile, et combien l'orgueil des Romains en était flatté.

. . . . *Arces*
Alpibus impositas tremendis
Dejecit acer plus vico semplici
Major Neronum . . . . :
. . . . *immanesque Rhœtos*
Auspiciis pepulit secundis.

Hor. Liv. IV. Od. XIV.

le sauver en mourut de douleur: ce qui est attesté par une inscription trouvée il y a deux siècles (1).

Etat de l'Helvétie sous les autres Empereurs.

Sous Vespasien et Titus l'Helvétie jouit de quelque repos, et sous les autres Empereurs elle fut traitée comme toutes les autres provinces. Les Gaulois s'étant révoltés sous Dioclétien, qui avait formé une grande province appelée *Sequanaise* (2), à laquelle l'Helvétie avait été réunie, Maximien passa les Alpes Pennines et entra dans le Valais, où l'on croit qu'il fit massacrer la légion Thébaine dont S.t Maurice était le chef, pour avoir refusé de sacrifier aux idoles dont elle avait abandonné le culte. Constance sauva l'Helvétie de l'invasion des Barbares, sur lesquels il remporta une victoire dans le voisinage de Vindonisse, et fit bâtir la ville de Constance au bord du lac de ce nom. Après l'invasion de l'empire par les Barbares, l'Helvétie tomba au pouvoir des Allemands et des Bourguignons, qui la divisèrent en deux parties, dont l'une toute guerrière envahie par les premiers méprisait les arts et même l'agriculture (3), et l'autre occupée par les seconds et devenue Chrétienne jouissait des avantages de la civilisation et de la paix.

Elle est conquise par les Barbares.

L'Helvétie sous les Rois Francs.

De la domination de ces peuples l'Helvétie passa sous celle des Rois Francs, et Charlemagne y fit, dit-on, transporter quelques colonies de Saxons, qui avaient long-tems bravé sa puissance et rejeté l'évangile qu'il voulait leur faire embrasser de vive force. Ce pays retourna ensuite sous le joug des Bourguignons et des Allemands, ou pour mieux dire, il subit la loi des monarques du second royaume de Bourgogne et des Ducs d'Allemagne. Mallet désigne ces siècles par le mot de *claustromanie*, à cause du grand nombre de monastères qui furent bâtis alors en Helvétie, tels que les abbayes de Payern, de Dissentis, de Pfeffers, les couvens de Zurich, de Lucerne, de Saint Gall et d'Einsiedlen. Il est dit dans

(1) *Julia Alpinula hic jaceo*
Infelicis Patris infelix Proles
Deae Aventiae Secerdos
Exorare Patris necem non potui
Male mori in fatis illi erat
Vixi annos XXIII.
Gruter. *Inscript.* N.° 319.

(2) *Provincia Maxima Sequanorum.*

(3) Mallet, *Hist. des Suiss.* Part I. chap. 3.

une ancienne légende, que le *monastère de Saint Gall eut dans les commencemens pour religieux les enfans les plus illustres des grands de la terre* (1).

Sous les Empereurs de l'Allemagne.

Enfin l'Helvétie passa sous la domination des Empereurs d'Allemagne, et se ressentit aussi des funestes effets de la lutte entre le sacerdoce et l'empire; elle ne fut pas épargnée non plus par les foudres du Vatican alors si redoutables. Au milieu des angoisses où se trouvèrent les Empereurs d'Allemagne, diverses villes de l'Helvétie commencèrent à obtenir des franchises et des privilèges; et c'est alors aussi que prirent naissance ces petites souverainetés, ces baronies, ces villes impériales telles qu'étaient Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, ces seigneuries possédées par le clergé, et les petits cantons de Schwitz, Uri et Underwald, qui, tout dépendans qu'ils étaient de l'empire, ne laissaient pas d'avoir une espèce de gouvernement populaire. Vatteville est d'avis qu'il n'y avait pas moins de cinquante comtes, de cent cinquante Barons et de mille familles nobles dans l'Helvétie. Mais les plus puissans de ses seigneurs étaient les comtes de Hapsbourg et de Savoie. Les premiers avaient considérablement accru leur influence et leurs domaines par l'élection de Rodolphe et d'Albert, qui, en leur qualité de chefs de l'empire, eurent le droit de nommer dans tous les lieux soumis à la juridiction impériale des Baillis pour l'administration de la justice (2).

Costume des Suisses à cette époque.

Il convient également que nous recherchions ici quel était le costume de ces Baillis, ainsi que celui des petits seigneurs qui gouvernaient alors ce pays, et en général de tous les Suisses. Nous aurons pour cela un guide sûr dans un ouvrage récent publié à Zurich, et qui a pour titre: *Scènes tirées de l'histoire des Suisses gravées d'après les dessins de L. Lips, F. Legi, G. Volmare* etc. (3). Les éditeurs ont montré dans cet ouvrage les erreurs où sont tombés tous ceux qui ont représenté avant eux le costume des Suisses. L'habillement, disent-ils, qu'on donne communément aux Suisses dans presque tous les tableaux dont le sujet est emprunté de leur histoire, et particulièrement dans ceux qui se rapportent à l'époque de la confédération, cet habillement ne commença à être en usage

(1) *Ekardus in vita Notkeri.*

(2) Coxe. *Histoire de la Maison d'Autriche.* Vol. I. chap. 6.

(3) Il en est sorti quatre cahiers depuis 1812. *Zuric, Chez Fuesli et Comp.*



G. Gallina inc.

que dans la première moitié du XVI.e siècle. Mais il n'y a pas que les artistes Suisses qui aient fait cet anachronisme, leur exemple a été suivi par ceux de tous les autres pays. Il est probable que les anciens peintres manquaient des moyens nécessaires, pour donner à leurs tableaux toute la vérité locale, qu'ils auraient dû avoir, ou au moins qu'ils ne pouvaient se les procurer qu'avec beaucoup de frais, de travail et de tems. Les artistes qui leur succédèrent, quoique moins dépourvus de ressources, trouvèrent plus commode d'imiter leurs prédécesseurs, et s'en tinrent aux idées que leur fournissaient les gravures en bois et en cuivre exécutées dans le XVI.e siècle. Ainsi l'étude du costume, cette partie importante de la peinture, fut long-tems négligée, et les héros du moyen âge, depuis Charlemagne jusqu'au XVII.e siècle, furent représentés avec le costume du XVI.e L'habillement des Suisses à l'époque de la formation de la *Confédération* (1) était fort simple ; et l'on en voit encore quelques restes dans l'espèce de tunique que portent les bergers des Alpes, et dans le vêtement qu'ont adopté certains ordres religieux. Cet habillement ne consistait, généralement parlant, qu'en une sorte de camisole sans plis, serrée avec une ceinture, d'où pendait une poche ou un sac, et fermée sur la poitrine avec une boucle, des boutons ou des aiguilles.

Habillement des riches et des Baillis.

Ce costume était celui du peuple comme des seigneurs, avec cette différence pourtant, que ces derniers le portaient plus long, d'une étoffe plus fine, avec des manches tantôt plus larges et tantôt plus étroites selon la dernière mode, et avec des garnitures en broderies ou en pelleterie aux extrémités. La ceinture, la poche et la boucle ne différaient également que par leur plus ou moins de richesse. L'ampleur du manteau, qui n'était pas indispensable, était toujours proportionnée à celle de l'habit. Il n'y avait que la coiffure qui fût susceptible de changer de forme: les bourgeois n'avaient ordinairement qu'un simple capuchon qui tenait à l'habit, et avec lequel ils se couvraient la tête dans les mauvais tems: les seigneurs portaient aussi le capuchon ou un bonnet, dont la forme, les dimensions et les ornemens n'étaient pas toujours les mêmes. La planche 8 représente M.r de Wolfenschiefs, qui était Bailli impérial de

(1) C'est-à-dire depuis la moitié du XIII.e siécle jusqu'au commencement du XIV.e Ce fut l'an 1307, que les trois fondateurs de la *Confédération* se réunirent dans la plaine de Grutli.

Landenberg; il est coiffé d'un bonnet de couleur verte comme la tunique, à l'exception du bord qui est rouge et retroussé. Le manteau est rouge aussi, et ce Bailli est après à caresser la femme de Baumgarten, qui est jolie, et a un panier à son bras gauche: cette femme est vêtue d'une tunique, par dessus laquelle elle porte une autre robe serrée avec une ceinture, et sa tête est enveloppée d'un voile, qui est recouvert d'un large chapeau. Le Bailli s'étant approché d'elle lui demanda qui elle était, et sachant que le mari n'y était pas, il la suivit dans sa chambre, où Baumgarten étant entré à l'improviste et l'ayant surpris dans le bain lui ôta la vie (1). Voyez la planche 8.

Costume de Guillaume Tell.

Le costume de Guillaume Tell est semblable à celui que nous avons dit être alors usité des Suisses. Au lieu de la poche le héros porte suspendu derrièr eses épaules un carquois, d'où l'on voit sortir par le haut les plumes dont les flèches sont armées: on n'aperçoit pas la boucle avec laquelle la tunique est attachée sur sa poitrine. Il jette un regard d'indignation sur le chapeau que Gessler avait fait arborer au milieu de la place d'Altorf. Müller est d'opinion que ce chapeau était le bonnet ducal, que Gessler avait fait ainsi élever, pour avoir un moyen de distinguer ses partisans dans ceux qui rendraient hommage à cette enseigne (2). Voyez la planche 9.

Les trois chefs de la Confédération.

La même simplicité règne dans le costume des trois fondateurs ou chefs de la Confédération, qui sont; Walter Furst d'Attinghausen dans le canton d'Uri, Werner Stauffach de Shwitz, et Arnaold de Melchtal d'Underwald. Ils sont représentés au moment, où réunis dans la plaine de Grutli sur la rive gauche du lac, ils jurent de ne jamais s'abandonner l'un l'autre, de défendre la patrie, et de la remettre, au péril de leur vie, en possession de ses privilèges et de ses franchises. Leur tunique, leur ceinture et leur capuchon sont les mêmes, et ils ont les trois doigts et les yeux levés au ciel en prononçant leur serment. Voyez la planche 10 (3).

(1) *Scènes tirées de l'Hist. des Suisses. Prem. cahier*, pag. 9 et pl. 3.

(2) *Ibid. Cahier second*, pag. 19, plan. VII. On peut consulter Mallet au sujet de ce fait I.re Part. chap. VIII.

(3) *Scènes tirées de l'Hist. des Suiss. Second cahier*, planche VI. pag. 17.

10.



G. Gallina inc.





G. Gallina inc.

Mais il faut indiquer ici la véritable origine de la révolution qui s'opéra vers le commencement du XIV.e siècle sur les rochers de l'Helvétie. Albert ayant succédé à son père Rodolphe, ne tarda pas à manifester l'intention de soumettre les trois cantons. Leurs habitans tinrent une assemblée générale où il fut dressé un acte, que Mallet déclare être le plus ancien de la Confédération Helvétique (1), et qui nous fournit de précieuses lumières sur son origine: motif pour lequel nous croyons à propos de le rapporter. « Il est donné avis que les habitans de la vallée d'Uri, du pays de Schwitz et des montagnes d'Underwald, à la vue du danger qui les menace, se sont rassemblés dans les sentimens de la plus intime confiance et de l'étroite amitié qui les unit depuis plusieurs années, et se sont engagés sous la foi du serment à se secourir réciproquement de tous leurs moyens et avec tous leurs guerriers, tant dans l'intérieur de leurs vallées qu'au dehors, et à leurs propres frais, contre quiconque voudrait exercer quelqu'acte de violence envers eux tous, ou envers quelqu'un d'eux. Tout individu dans la dépendance d'un seigneur, doit remplir envers lui ses obligations; mais il a été convenu entre nous, que celui là ne sera pas reconnu pour juge, qui ne serait point natif ou habitant de nos vallées, ou qui aurait acheté ailleurs la magistrature. Les plus sages d'entre les citoyens sont chargés de juger les contestations qui pourraient s'élever entre les membres de cette *Confédération*, et celui qui refuserait ensuite de se conformer à leur décision y sera contraint par les autres. Le coupable de meurtre et d'assassinat sera puni de mort, et quiconque lui prêtera secours sera banni: il en sera de même de l'incendiaire. Le voleur sera condanné à la réparation du dommage qu'il aura causé. Nul ne pourra prendre possession du bien d'autrui qu'en vertu d'une sentence des juges, à laquelle tout individu sera tenu de se soumettre: à defaut de quoi nous nous réunirons tous pour obliger le renitent à son exécution. Ces conventions dureront, s'il plait à Dieu, éternellement pour l'intérêt de nous tous ».

Causes de la Confédération.

(1) Mallet, *Histoire des Suisses*, chap. VIII. Cet acte fut trouvé dans les archives de Schwitz en Latin, et dans celles de Stantz en Allemand, et fut publié la première fois en 1760 par M.r Gleser de Bâle dans une dissertation Latine *de Helvetic. fœderibus*. Voy. Müller an. 1291.

Gouverneurs d'Albert.

Après avoir étendu son autorité dans l'Helvétie, Albert somma les trois cantons de lui prêter obéissance. « Nous sommes attachés, répondirent-ils, à la condition de nos pères, et nous ne désirons autre chose que la conservation de nos privilèges (1) ». Le monarque ne tint aucun compte de leurs remontrances, et leur envoya des gouverneurs, dont les caprices et les violences les excitèrent à la révolte. Parmi les traits les plus marquans de leur cruauté on cite celui de Gessler, qui obligea Guillaume Tell à abattre d'un coup de flèche une pomme sur la tête de son propre fils, et le réduisit ainsi à l'extrémité la plus dure où puisse se trouver un malheureux père. Un lettré de Berne, dans un livre qu'il a intitulé *Fable Danoise*, a jeté quelques doutes sur ce fait, en soutenant qu'aucun des auteurs contemporains n'en a fait mention, malgré les détails circonstanciés qu'ils nous donnent sur la tyrannie du gouverneur; que le premier écrivain qui en ait parlé est Peterman Etterlin de Lucerne, qui vivait à la fin du XV.e siècle, environ deux cents ans après l'époque où on le dit arrivé; et qu'enfin on trouve dans les *Annales Danoises* de Saxo Grammaticus une histoire du même genre, dans laquelle il n'y a de différent que les noms. On y lit qu'Erold Roi de Dannemarc fit en l'an 965 avec un certain Tocco, ce que Gessler fit avec Tell. Mais Coxe observe que ce serait pécher contre les règles de la critique, que de vouloir regarder la tradition de ce fait comme toute à fait fabuleuse; qu'il ne suffit pas de dire, pour démentir la vérité d'un fait, que les historiens contemporains n'en ont pas parlé, et que l'histoire de Tell est célébrée dans un grand nombre de chansons Allemandes, remarquables par leur simplicité et par l'antiquité du dialecte dans lequel elles sont écrites: antiquité qui ne permet pas d'avoir le moindre doute sur la vérité de l'évènement qui en fait le sujet, surtout si l'on joint à cela le témoignage de la tradition qui s'en est conservée jusqu'à présent dans le pays, et l'érection qui a été faite de deux chapelles, il y a plusieurs siècles, en mémoire de ce glorieux évènement. Coxe ajoute, que l'arc est encore en usage parmi les habitans de ce pays, et qu'ayant vu à son arrivée à Fluellen plusieurs jeunes gens avec cette arme, il proposa un prix à celui d'entr'eux qui atteindrait de sa flèche un but qu'il leur désigna. A peine eut-il parlé que trois de ces jeunes gens se mirent à tirer :

Fait de Tell.

(1) Coxe. *Hist. de la Maison d'Autriche*, chap. VI.





G. Gallina inc. V. Raineri F. A. T.

deux touchèrent au but et gagnèrent le prix ; et le troisième ayant été invité à tirer de nouveau l'atteignit de même au troisième coup (1).

Gessler exaspéra encore davantage l'esprit des Suisses contre lui par le trait suivant. Passant un jour par Steinen dans le canton de Schwitz, devant une jolie maison que Stauffach ou Stauffacher avait fait bâtir : « comment peut-on permettre, dit-il en s'adressant au propriétaire, qu'un manant soit aussi bien logé? ». Ce manant était le fils du *Landmann*, c'est-à-dire du premier magistrat du pays (2). On voit à la planche ci-jointe Gessler au moment où il fait cette apostrophe insolente à Stauffach, qui est devant lui nu-tête. Le premier a pour coiffure un chapeau rouge ; et pour vêtement une tunique avec un autre vêtement de dessus garni d'une espèce de pelleterie formant sur les épaules trois ourlets, qu'on prendrait pour des épaulettes : le second est modestement habillé à la manière que nous avons décrite plus haut. Ils n'ont de conforme dans le vêtement que la chaussure, qui a la forme de pantoufles, telles que les Suisses les portaient à cette époque. La maison voisine, qui fait le sujet de l'étonnement de Gessler, est en bois, grande, bien bâtie et peinte au dehors avec plusieurs fenêtres, dont les châssis sont relevés en haut et soutenus dans le jour par deux bâtons : les vîtres en sont petites et rondes. Voyez la planche 11 (3). *Gessler et Stauffacher.*

Ce fut le 13 janvier de l'an 1308, que, sous la conduite des trois chefs de la conspiration, Furst, Mechthal et Stauffach, les trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald levèrent l'étendard de la révolte. Les conjurés voulaient s'emparer du château de Rossberg. Une jeune fille qui y était logée et entrait dans la conspiration y introduisit de nuit son amant, qui était un des conjurés, au moyen d'une corde qu'elle lui jeta du haut des murs. Vingt autres jeunes gens l'ayant suivi, montèrent par la même corde et s'emparèrent de la forteresse. Le matin de bonne heure divers autres conjurés se présentèrent au gouverneur Landerberg, au moment où il allait, de Sarner lieu de sa demeure, à Rossberg pour entendre la messe, et lui témoignèrent le desir de vouloir faire *Soulèvement.*

(1) Coxe. Lett. XI.
(2) Mallet. *Hist. des Suiss.*, chap. VIII.
(3) *Scènes tirées de l'Hist. des Suiss, Premier cahier*, I. pag. 5.

hommage à leur seigneur de quelques pièces de bétail et de gibier, comme cela était d'usage au commencement de l'année. Landerberg leur dit de porter ces présens au château. Lorsqu'ils y furent entrés, l'un d'eux se mit à donner du cor, qui était le signal auquel chacun devait armer son bâton d'une pointe de fer, qu'il tenait cachée dans son sein; et la forteresse tomba en effet en leur pouvoir. Le Bailli de Landerberg est représenté dans un costume différent de celui dont nous venons de donner la description. Son chapeau est orné de plumes; il porte par dessus son juste-au-corps un manteau de couleur rouge, qui est noué sur la poitrine, et ses caleçons sont attachés au dessous du genou. Les Suisses qui lui offrent leurs présens sont habillés selon l'usage, à l'exception de l'un d'eux qui est à genoux devant le Bailli, et qui, au lieu du vêtement ordinaire, porte une casaque laquelle se termine sur les flancs, et laisse apercevoir une grosse chemise par dessous (1). Voyez la planche 12.

Mort d'Albert.

Albert I.er s'étant mis en marche pour soumettre les trois cantons tomba victime de la perfidie de Jean son neveu et des conjurés ses complices. Quelques-uns des assassins se réfugièrent chez les Suisses dans l'espoir d'y trouver un asile; mais l'horreur qu'inspira à ces derniers cet attentat, tout avantageux qu'il leur était, puisqu'il les délivrait d'un implacable ennemi, leur fit repousser de leur territoire tous ceux qui s'en étaient rendus coupables. Le sang d'Albert fut vengé par sa femme Elisabeth et par sa fille Agnès; et ces deux princesses firent bâtir dans la suite près du lieu où le monarque avait été tué l'abbaye de Konigsfeld, qui est une des plus opulentes de la Suisse (2).

Victoire de Morgarten.

La victoire de Morgarten commença à donner de la consistance à la *Confédération Helvétique*; et il fut institué, pour la célébrer, une fête religieuse et politique, où étaient proclamés les noms des héros qui avaient péri dans le combat, en présence des habitans des trois cantons, et dans le lieu même qui avait été le théâtre de leur généreux dévouement.

Confédération Helvétique reconnue.

Ce serait nous engager dans une dissertation longue et étrangère à notre objet, que de vouloir présenter ici le tableau de la lutte qui s'engagea alors entre les princes de l'Autriche et les Suisses: lutte

(1) *Scènes tirées de l'Histoire des Suisses. Troisième cahier*, N. X. pag. 27.

(2) Coxe. *Hist. de la Maison d'Autriche*, chap. VI.

qui ne fut, pendant plus de trois siècles, qu'une suite non interrompue de guerres, de trèves et de traités alternativement rompus et renouvellés. La Confédération, qui ne fut vraiment reconnue que par le traité de Vestphalie, allait toujours s'accroissant de quelque canton. Les Empereurs d'Autriche, malgré quelques alliances faites en certaines occasions avec les Suisses, n'avaient néanmoins jamais reconnu formellement leur indépendance; et de leur côté les Suisses avaient toujours continué à demander la confirmation de leurs privilèges à l'élection de chaque nouvel Empereur, jusqu'à Maximilien II, qui fut le dernier envers lequel ils remplirent cet acte de soumission en l'an 1564. La chambre impériale continuait malgré cela, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, à exercer ses droits sur quelques états Helvétiques. Après diverses et inutiles réclamations, le corps de la Confédération prit le parti d'envoyer un ministre au congrès de Vestphalie pour y faire valoir ses raisons. Malgré l'opposition de la chambre impériale et des conseillers de la régence de l'empire, le ministre Suisse, qui était Rodolphe Vettstein Bourguemestre de Bâle, obtint un décret par lequel S. M. l'Empereur reconnut, « que la ville de Bâle, et tous les autres cantons Suisses sont en possession d'une liberté presqu'entière (1), et affranchis de la domination impériale, et que de cette manière ils ne sont plus soumis à la juridiction des tribunaux de l'empire ».

Avant de parler du gouvernement en général et des lois organiques de la Confédération Helvétique, il importe que nous jetions un coup-d'œil sur le gouvernement de chacun des états qui la composent: ce que nous allons faire en suivant l'ordre que nous avons observé dans la description géopraphique de la Suisse (2). Zurich, qui est le premier des Cantons, était anciennement une ville impériale: son admission dans la Confédération Helvétique date de l'an 1351. La souveraineté fut donnée exclusivement aux citoyens et aux bourgeois, qui étaient au nombre d'environ deux

Gouvernement de Zurich.

(1) On a disputé long-tems sur le *presque* d'une *pleine liberté*; mais l'ensemble des faits et la conduite des Empereurs font voir, qu'ils n'ont pas entendu faire par là quelque restriction : car ils ont toujours laissé les Suisses se gouverner eux-mêmes, et dans une parfaite indépendance.

(2) Nous parlerons toujours au présent dans tout ce qui concerne la *Confédération Suisse*, quoique pourtant elle n'existe plus, comme nous le verrons en son lieu ; et cela pour nous conformer au langage des auteurs bui en ont traité, et que nous avons pris pour guides.

mille: restriction singulière, dont voici l'origine. Dans les premiers tems de la république, les villes n'avaient qu'un petit territoire, dont la souveraineté appartenait aux citoyens, qui ayant fait ensuite des acquisitions considérables, eurent soin de conserver cette prérogative, de laquelle furent exclus les nouveaux sujets, comme cela eut lieu encore dans les sept cantons appelés *Aristocratiques*. Les habitans de Zurich sont si jaloux de leurs privilèges, qu'un de leurs magistrats assura Coxe, qu'il y a plus de cent cinquante ans qu'ils n'ont accordé d'acte de naturalisation. Au droit qu'ils ont d'élire leurs magistrats et de le devenir, se joint encore pour eux celui de faire le commerce, dont il n'est pas permis aux étrangers ni même aux sujets d'exercer la profession dans la ville. La population de Zurich est partagée en treize tribus, dont l'une est composée de personnes étrangères à tout commerce, et qu'on appelle la tribu des *Nobles*.

Les autres tribus se composent indistinctement de marchands ou d'individus exerçant une profession quelconque. Le pouvoir législatif est délégué par les citoyens et les bourgeois au conseil suprême des deux cent, qui pourtant est composé de deux cent douze membres pris dans les treize tribus. Le petit conseil est composé de vingt-quatre tribuns et de quatre conseillers élus par les nobles, plus vingt conseillers nommés par le conseil suprême: ce qui, avec les deux Bourguemestres, fait en tout cinquante membres. Une moitié de ce conseil a l'administration pour six mois, et l'autre pour les six autres mois. Ces deux sections ont pour président un des Bourguemestres, lesquels sont élus par le conseil suprême, qui les confirme tous les ans. Leur juridiction embrasse toutes les affaires civiles et criminelles. Dans les premières, lorsqu'elles sont de quelqu'importance, on peut appeler du sénat au conseil des deux cent; mais dans les affaires criminelles leur jugement est sans appel, et n'est plus susceptible d'être réformé ni mitigé : maxime excellente, dit Coxe, en supposant que les juges soient sages et éclairés, et les lois équitables mais peu sévères: car rien n'encourage plus au crime que des exemples de pardon trop fréquens. L'autorité de ce sénat étant très-grande pour une république, les membres peuvent en être changés tous les ans, et appelés en jugement pour y rendre compte de leur conduite. Dans certains cas leur procès s'instruit par devant le grand conseil, et dans d'autres par devant les tribus d'où

sont tirés les sénateurs. Ce rendement de compte à la fin de chaque année est un frein puissant contre les abus ou les vices d'administration. Tout citoyen a le droit de suffrage à vingt-ans; à trente il peut être élu membre du grand conseil, et à trente-cinq sénateur (1). Les impots ne sont pas considérables, et il régne tant d'ordre dans l'administration des fonds publics, que tous les ans il y a quelques économies.

Lois.

Il y a à Zurich des lois somptuaires qui sont observées avec rigueur, ainsi que celles concernant les mœurs. L'adultère y est sévèrement puni, et sans aucune distinction de rang: la peine pour l'homme convaincu de ce délit est une amende, la destitution de tout emploi et la prison: cependant, c'est moins à la crainte de ces peines qu'à l'innocence des mœurs, qu'on doit attribuer la rareté de ce désordre. Une des lois somptuaires interdit à toutes personnes, excepté aux étrangers, l'usage des carrosses dans la ville; et il est assez extraordinaire que le luxe ait fait si peu de progrès dans une ville riche et commerçante (2). Le gouvernement achète les grains nécessaires à la comsommation, et les vend au prix du marché: en cas de disette ce prix est diminué.

Gouvernement de Berne.

A Berne le pouvoir souverain est exercé par le conseil suprême, dit des deux cent, et dont pourtant les membres sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf lorsqu'il est au complet: son autorité est bien différente de celle des autres assemblées de la Suisse, en ce qu'elle n'est pas restreinte par celle des citoyens, qui sont quelquefois convoqués dans d'autres cantons. Le pouvoir exécutif est remis par le conseil souverain à un sénat (3), dont les membres sont pris dans son sein. Le premier s'assemble trois fois la semaine et aussi souvent que le besoin l'exige; et le second tous les jours, excepté le dimanche. Les principaux magistrats sont pris dans le sénat, qui est composé des deux chefs de la république et de

(1) Coxe. Lett. VIII. Philibert. *Hist. des ligues et des guerres de la Suisse*, Tom I. pag. 240.

(2) Il faut voir, quant au gouvernement et à la législation de Zurich, le traité de la *Législation ou principes des lois* de Mably, pag. 146. *Amsterdam*, 1776.

(3) Müller a fait l'éloge du sénat de Berne dans ce passage où il dit : *qu'il n'y avait pas de peuple plus belliqueux que celui de Berne, ni de sénat qui montrât plus de sagesse dans ses délibérations.*

vingt-sept membres: cette élection se fait de la manière suivante. On met dans un vase vingt-six boules, dont trois sont dorées: l'extraction en est faite par tous les membres, et ceux qui tirent les boules dorées, nomment trois électeurs dans leur corps. Le grand conseil tire également au sort sept membres, qui choisissent sept électeurs. La réunion de ces derniers présente un nombre de candidats, qui ne doit jamais être au dessus de dix, ni au dessous de six. Ceux de ces candidats, qui ont eu le moins de suffrages dans le conseil se retirent successivement, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que quatre, entre lesquels se fait l'extraction de quatre autres boules, dont deux sont dorées, et les deux autres argentées. Les deux à qui sont échues les boules dorées sont proposés; et celui des deux qui réunit le plus grand nombre de voix dans le conseil suprême est élu ; mais pour être éligible il faut avoir été conseiller au moins dix ans, et être marié. Le conseil suprême est mis au complet tous les dix ans. Les membres du conseil des seize sont pris chaque année dans les abbayes ou tribus : les candidats sont ordinairement choisis parmi les citoyens qui ont été Baillis, et la nomination s'en fait non seulement au scrutin, mais encore au sort. Tous les ans à Pâques l'autorité des magistratures est suspendue pendant trois jours, excepté celle des Bannerets et des seize, qui, durant cet intervalle, sont investis d'un pouvoir semblable à celui des censeurs à Rome. Les principaux magistrats sont les deux avocats ou *Avoyers* (1), les deux trésoriers et les quatre Bannerets. La charge d'*Avoyer* est à vie : les deux trésoriers ne gardent la leur que six ans, et les Bannerets quatre. Un des *Avoyers* occupe dans la salle du grand conseil un siège particulier, plus élevé que les autres et surmonté d'un dais; et il a devant lui une table, sur laquelle est le sceau de la république. Il n'émet son opinion que quand il y est invité, et ne donne son vœu que dans le cas où il y a égalité de suffrages. Les deux trésoriers, l'un pour le pays Allemand, et l'autre pour celui de Vaud, réunis aux quatre Bannerets, composent la chambre économique, qui revoit et

(1) L'*Avoyer* en Français, et le *Schulteiss* en Allemand répondent à l'*Advocatus* ou au *Prætor* des Latins. Ce magistrat est ainsi appelé, parce qu'il est comme le protecteur de la justice. *Advocatus justitiæ. Tableaux de la Suisse.* Tom. IV. pag. 18, et Leu. *Diction. Historique de la Suisse.* Tom. XVI. pag. 493.

approuve les comptes des Baillis, et perçoit les revenus du canton. Les quatre Bannerets avec l'*Avoyer* qui, à la cessation de son exercice, devient sénateur, et forme avec le plus ancien trésorier et deux membres du sénat, un comité ou conseil secret, où sont discutées et traitées celles des affaires de l'état qui exigent plus de secret qu'on ne pourrait s'en promettre d'une assemblée nombreuse, telle que le conseil suprême. Berne a une autre institution appellée l'*Etat extérieur*, qui est la réunion des jeunes gens non encore parvenus à l'âge requis pour entrer dans le conseil des deux cent: cette réunion offre une imitation parfaite de la grande assemblée, et peut être regardée comme le séminaire politique de la jeunesse Bernoise. Tout le canton est divisé en bailliages administrés par des Baillis, dont l'emploi est lucratif. Ils sont chargés en outre de l'administration de la justice; mais dans certaines causes civiles, et dans toutes les criminelles on peut appeler de leurs jugemens au sénat de la capitale.

Les lois somptuaires interdisent l'usage des étoffes d'or et d'argent, des galons et des pierreries. Le luxe a néanmoins commencé à s'introduire dans cette ville au siècle dernier, et y a donné lieu à quelques désordres, auxquels le gouvernement a dû remedier. La passion du jeu s'étant également glissée parmi les habitans, le conseil le défendit par une loi, qui obligeait en outre par serment chacun de ses membres à dénoncer tous ceux qui auraient enfreint cette prohibition (1). Montesquieu a fait un grand éloge du gouvernement de Berne. « Il existe en ce moment au monde, dit-il, une république, qui n'est connue presque de personne, et dont les forces s'accroissent chaque jour et en silence. Il est certain que si elle arrive jamais à l'état de grandeur auquel sa sagesse l'appelle, elle changera nécessairement ses lois; et ce changement ne sera pas l'ouvrage d'un législateur, mais de la corruption même (2).

Gouvernement de Lucerne.

Le gouvernement de Lucerne est entièrement *Aristocratique*, ou plutôt *Oligarchique*. Sur cinq cents citoyens on en prend cent pour former le conseil, dans lequel est compris le sénat, qui est

(1) Coxe, Lett. XXXV. Tschoudi, *Chr. Helvet.*. Tom. I. Pour ce qui regarde le pays de Vaud il faut lire l'ouvrage intitulé: *Les loix et les Statuts du pays de Vaud*, 1616.

(2) *Considér. sur les causes de la Gran. et Décad. des Rom.* pag. 108.

divisé en deux parties, comme celui de Zurich. L'entrée au grand conseil est réservée aux membres de ce petit nombre de familles; et comme le fils y succède ordinairement au père et le frère au frère, on peut regarder en quelque sorte comme héréditaire la dignité sénatoriale dans cette république. Le gouvernement ainsi que l'administration de la justice et des finances appartiennent au sénat; mais dans les affaires criminelles où il y a lieu à la peine de mort, cette peine ne peut être prononcée que par le conseil suprême. La république a pour chefs deux avocats ou *Avoyers*, qui sont élus par le sénat en corps, et dont l'élection et la confirmation se font tous les ans par le conseil des cent. Il n'est permis, dans aucune élection, de donner son suffrage à un citoyen, dont on est parent jusqu'au troisième degré. Cette mesure est excellente dans la théorie, pour prévenir les désordres qui naîtraient d'élections influencées par les liens du sang, mais elle ne vaut rien dans la pratique: d'où l'on voit, dit Coxe, que lorsqu'un gouvernement est purement oligarchique, toutes les lois tendant à restreindre le pouvoir des nobles sont vaines. Cependant, lorsqu'il s'agit de déclarer la guerre, ou de faire la paix, de contracter de nouvelles alliances, ou d'établir de nouvelles impositions, il est indispensable de convoquer l'assemblée des citoyens et d'obtenir leur approbation (1). Lucerne est le premier des cantons catholiques, et c'est dans cette ville que le nonce du Pape fait sa résidence. On y voit un ouvrage en relief, qui est une représentation topographique d'une partie de la Suisse, et dont l'auteur est M.r Pfifer citoyen de Lucerne et lieutenant général au service de France. La principale partie de cet ouvrage est en cire, les montagnes y sont en pierres, et le tout est colorié (2).

Gouvernement d'Uri, Schwitz et Underwald.

Les trois cantons, qui furent les premiers à se confédérer, voulurent une forme de gouvernement tout-à-fait *démocratique*. Le pouvoir suprême réside dans l'assemblée du peuple partagé en communes, d'où se tirent les conseillers de la régence. L'élection du *Landamann* et des principaux magistrats se fait par l'assemblée générale: l'âge de voter est fixé à quatorze ans dans le canton d'Uri;

(1) *Tableaux de la Suisse.* Tom. IV. pag. 49 et suiv. Leu, *Dict. Hist. de la Suisse.* Tom XII. Faesi, *Descript. Topogr. de la Suisse.* Tom. II.
(2) Tscharner. *Diction. Géogr. Hist. et Polit. de la Suisse.* Tom. II.

et à quinze dans ceux de Schwitz et d'Underwald. Les conseils de régence, d'Uri et de Schwitz sont composés de soixante membres, qui habitent toujours dans les bourgs principaux. C'est dans ce conseil que réside le pouvoir exécutif, et qu'on prend tous les magistrats. Le canton d'Underwald est divisé en deux vallées, l'une inférieure et l'autre supérieure, dont chacune a son gouvernement et son administration. Tout le canton était autrefois soumis aux mêmes lois: mais quelques contestations s'étant élevées entre ces deux vallées, elles se séparèrent, et chacune eut son assemblée générale, son Landamann et sa régence (1).

Gouvernement de Zug.

Dans le canton de Zug les habitans ont plus de part au gouvernement, que n'en ont dans le leur ceux des principaux bourgs des cinq autres cantons *démocratiques*. Le pouvoir suprême réside dans l'assemblée des habitans des quatre districts de Zug, Bar, Engeri et Mentzingen, qui se réunit tous les ans pour la création des lois et l'élection des magistrats. Celle du *Landamann* se fait par tous les districts réunis, mais il est pris tour à tour dans les quatre communes; il reste en charge trois ans s'il appartient à Zug, et deux seulement s'il est de l'un des trois autres districts. L'administration générale des affaires est confiée au conseil de régence qui est composé de quarante membres, dont treize sont pris parmi les habitans de Zug (2).

Gouvernement de Glaris.

Le gouvernement de Glaris est entièrement *démocratique*. Tout citoyen ayant seize ans accomplis a le droit de voter dans l'assemblée générale appelée *Lansgemeind*, et qui se tient une fois tous les ans en plein champ. Cette assemblée ratifie les nouvelles lois, établit les impôts, contracte les alliances, et fait la guerre et la paix. Le *Landamann* est le chef de la république, et il est pris alternativement parmi les Protestans et les Catholiques, avec cette seule différence, que dans le premier cas il reste trois ans en place, et deux seulement dans le second. Cette première magistrature est tirée au sort entre cinq candidats nommés par le peuple: les autres magistratures et les bailliages sont donnés de la même manière. Le pouvoir exécutif est exercé par le *Landrath* ou con-

(1) Coxe. Lett. XI. Tschoudi. *Chr. Helvet.* Tom. I. Guillimannus. *De Reb. Helvet.* Liv. II.

(2) Coxe. Letr. X. Leu, *Dict. Historiq. de la Suisse.* Tom. XX. et Faesi. *Descrip. Topogr. de la Suisse.* Tom. II.

seil du pays, qui est composé de quarante-huit conseillers protestans, et de quinze catholiques. Chacune de ces deux religions a sa cour particulière de justice (1).

Gouvernement de Bâle.

On croirait au premier abord que le gouvernement de Bâle est *aristocratique*, mais en l'examinant de plus près, on voit qu'il tend à la *démocratie*. Le pouvoir législatif réside dans le grand et le petit conseil, qui sont composés d'environ trois cents membres. L'autorité de ces deux corps réunis est illimitée. Cette assemblée a le droit de faire les lois, de déclarer la guerre et de faire la paix, de contracter des alliances, et d'établir les impôts; elle nomme aux magistratures, élit ses propres membres, et accorde la naturalisation. Le gouvernement est entre les mains du sénat ou petit conseil, c'est-à-dire d'une partie de la grande assemblée. Ce sénat est composé de soixante membres, et des quatre chefs de la république, qui sont deux Bourguemestres, et deux tribuns; il juge aussi toutes les affaires criminelles, et sans appel. L'assemblée générale des citoyens ne se réunit qu'une fois l'an. Les magistrats y jurent de maintenir les lois, la liberté et les franchises du peuple; et de leur côté les citoyens jurent hommage et fidélité à leurs magistrats. Aucun citoyen, de quelqu'état qu'il soit, n'est exclus du conseil suprême, dont les membres sont traités sans distinction par le corps des citoyens réunis, à l'exception des membres de l'université. Les citoyens sont divisés en dix-huit tribus, dont quinze appartiennent aux villes les plus considérables, et les trois autres aux plus petites. Chacune des quinze premières tribus nomme quatre membres du sénat, et chacune des dix-huit en élit douze pour le grand conseil. Ces élections se fesaient autrefois à la pluralité des suffrages; mais comme elles tombaient presque toujours sur les riches on adopta l'usage du *ternaire* (mot usité dans ce seul cas), c'est-à-dire que l'on convint de faire tirer au sort chaque emploi vacant entre trois sujets proposés à cet effet. Les richesses et le crédit eurent néanmoins encore beaucoup d'influence dans les élections; et comme les artisans, qui composent la partie la plus considérable du grand conseil, parvenaient rarement aux emplois, il fut établi un nouveau réglement, qui changea le *ternaire* en *sénaire*, c'est-à-dire qu'au lieu de trois individus on en élut six, en-

(1) Coxe, Lett. VI. Trumpi, *Chron. de Glaris.* Tscharner, *Dict. Géogr., Histor. et Politiq. de la Suisse.* Tom. I.

tre lesquels l'élection au sort devait avoir lieu. Pour cela on met dans un sac six billets où sont inscrits les noms des candidats, et dans un autre six autres billets, dont un porte la dénomination de l'emploi vacant. Ces deux sacs sont remis à deux personnes, qui font l'extraction de cette espèce de loterie d'état; et celui des candidats dont le nom sort avec le billet indiquant l'emploi, est promu à cet emploi. Lorsqu'il meurt un des bourguemestres, il est remplacé par un des tribuns, sans qu'il y ait besoin de recourir au *sénaire* (1). Quelques personnes blâment ce mode d'élection comme pouvant, par une bizarrerie du sort, éloigner constamment des emplois les bons citoyens ; mais il suppose aussi que tous les candidats sont également bons.

Manière d'élire les professeurs de l'université.

Le sort décide encore de l'occupation des chaires dans l'université de Bâle. Lorsqu'il y en a une de vacante, on réduit le nombre des aspirans à trois candidats pris parmi ceux qui ont acquis le doctorat, et quelquefois il arrive, que l'élection tombe sur un sujet tout-à-fait étranger à la science qu'il doit enseigner. Mais alors les professeurs changent de chaires entr'eux, lorsque ce changement peut se faire convenablement. Le fameux Bernouilli, qui avait enseigné pendant plusieurs années les mathématiques dans cette université, et mourut en 1748, laissa deux fils, Jacques et Jean, l'un et l'autre bons mathématiciens. Jean avait obtenu, du vivant de son père, la chaire de rhétorique, et l'échangea contre celle de son père alors décédé, à laquelle certain Rumspeck avait été appelé par le sort. Son frère fit de même l'échange de la chaire de botanique et d'anatomie qui lui avait été donnée, contre celle de physique et d'histoire naturelle (2).

Ancien gouvernement de Bâle.

Avant son admission dans la Confédération Helvétique, qui eut lieu en 1501, la ville de Bâle était soumise à ses évêques ; mais ces prélats perdirent insensiblement leur autorité. Il y a dans cette ville des lois somptuaires très-austères ; et la jalousie du parti *démocratique* contre les riches en a encore ajouté d'autres à celles qui ont été adoptées dans les autres républiques de la Suisse. L'usage des carrosses dans la ville, dit Coxe, n'y est point prohibé comme à Zurich ; mais personne n'oserait y faire monter un

(1) Coxe, Lett. XLII. *De la Républ. des Suisses.* Liv. I., avec les notes de Leu. *Tableaux de la Suisse.* Tom. IV. pag. 265 et suiv.

(2) Coxe, Lett. XLII.

domestique derrière sa voiture. Les lois à cet égard, comme toutes les autres du même genre, sont peut-être portées trop loin en certains cas, et souvent elles se perdent en détails même ridicules : cependant elles sont en général excellentes, et non seulement utiles, mais même nécessaires dans une république. La ville de Bâle en a retiré de grands avantages : car malgré le grand nombre de familles riches qui s'y trouvent, il y règne une simplicité de mœurs, qui en a tenu le luxe toujours éloigné. Il n'y a pas de pays dans l'univers, où la conduite des magistrats soit exposée à une censure plus libre et plus sévère qu'à Bâle (1).

Gouvernement de Feibourg.

En 1481 les deux cantons de Fribourg et de Soleure furent admis dans la Confédération Hélvétique. Le gouvernement du premier est aristocratique : le pouvoir législatif réside dans le grand conseil, qui est composé de deux cents membres pris dans un petit nombre de familles patriciennes, et choisis par lui. Le petit conseil des vingt-quatre, et le conseil secret des soixante ne sont que des subdivisions du grand conseil. La manière dont s'en fait l'élection mérite d'être connue. Les noms des candidats sont inscrits sur des billets, et mis dans un vase divisé en autant de cases qu'il y a de citoyens éligibles. Les électeurs y jettent les boules au hazard, sans savoir à qui ils donnent leur suffrage, et celui sur lequel s'est réuni un plus grand nombre de boules est élu. La population du canton de Fribourg se compose de catholiques (2).

Gouvernement de Soleure.

Le gouvernement de Soleure est également aristocratique, et les emplois publics y sont partagés entre les familles patriciennes. Le conseil suprême est composé de cent-vingt membres, et dans ce nombre est compris le sénat ou le conseil des trente-cinq. Ce dernier comprend deux avoyers, onze anciens et vingt-deux jeunes conseillers. Lorsqu'un des anciens meurt, il est remplacé par le doyen des jeunes, et la charge demeurée vacante par l'effet de ce remplacement est remplie par un des douze anciens, qui sont membres du grand conseil. Les principaux magistrats, tels que les deux avoyers, le Banneret et le trésorier sont pris dans le corps des anciens. A la mort de l'un

(1) Coxe. Lett. XLIII. Il faut voir sur la législation de Bâle les deux traités ; l'un de Wetstein : *Brevis Juris Romani ac Basileensis collatio* ; et l'autre de Bucardo : *Collatio Juris Romani et Basileensis circa successionem ab intestato.*

(2) Leu, *Diction. Hist. de la Suisse.* Tom. XVII. et *Tableau de la Suiss.* Tom. IV. pag. 312 et suiv.

des avoyers le Banneret lui succède comme de droit, après qu'il a été élu selon les formes par l'assemblée générale des bourgeois. Un membre du grand conseil venant à manquer, les huit conseillers du corps des anciens lui nomment un successeur dans la tribu ou *compagnie* des citoyens à laquelle il appartenait. L'assemblée des citoyens se réunit tous les ans, pour confirmer les avoyers et les Bannerets, en même tems que vingt-deux jeunes conseillers confirment les onze anciens, qui, de leur côté, en font de même à l'égard des premiers. Ces confirmations ne sont toutes en réalité que de vaines formalités. L'âge requis pour être admis dans le grand conseil est de vingt ans accomplis, et de vingt-quatre pour entrer dans le sénat. A l'exception du trésorier qui est élu par le conseil suprême, des Avoyers ainsi que des Bannerets qui sont nommés par les bourgeois, les autres charges publiques dépendent toutes de l'autorité du sénat, qui a en outre l'administration de la justice civile et criminelle. Les revenus de l'état et les émolumens affectés à un grand nombre de ces emplois sont pour beaucoup de familles une source de richesses (1).

Gouvernement de Schaffouse.

Schaffouse, autrefois ville impériale, admise dans la Confédération Helvétique en 1501, forme le dernier des treize cantons. Les citoyens qui prennent part au gouvernement sont au nombre d'environ mille six cent, parmi lesquels sont élus les quatre-vingt-cinq membres formant le grand et le petit conseil, entre lesquels est partagée l'administration des affaires. Le sénat, conjointement au petit conseil des vingt-cinq, exerce le pouvoir exécutif, et le grand conseil décide irrévocablement des affaires les plus importantes de l'état. Les revenus se composent de la dixme, et de certains droits imposés sur les marchandises qui viennent de l'Allemagne. Le Bourguemestre ou chef de la république n'a que cent cinquante louis de traitement par an. Les lois somptuaires à Schaffouse étendent leur empire jusque sur la parure des femmes. Les jeux de hazard y sont défendus, et les contrevenans sévèrement punis (2).

Gouvernement du Valais.

Le Valais, comme on l'a déjà vu, est divisé en sept préfectures (*Dixaine*), ou républiques indépendantes, dont six sont *démocratiques*, et la septième, qui est celle de Sion, est *aristocratique*. L'évêque de cette ville était auparavant souverain absolu de

(1) Coxe. Lett. XL. Haffner. *Chron. de Soleure.*
(2) *Tableau de la Suisse.* Tom. IV. pag. 339.

la plus grande partie du Valais; mais il a beaucoup perdu de son autorité, au rapport de Coxe, et n'a plus aujourd'hui que le simple titre de prince. Néanmoins tous les actes publics se passent en son nom; il a le droit de faire grâce, et bat monnaie, mais avec les armes de la république: on lui donnait anciennement le titre de prince du saint empire romain, ainsi que celui de comte et de préfet du Valais. Parmi les évêques de Sion on distingue particulièrement Mathieu Schinner, dont parlent les historiens Italiens sous le nom de *Cardinale Sedunense*, lequel fit rompre aux Suisses l'alliance qu'ils avaient contractée avec François I.er Roi de France, et les conduisit en Lombardie, où la fortune releva leur courage à la fameuse bataille de Melegnano (1). Le n.° 1 de la planche 13 offre la gravure d'une médaille, où est représenté Saint Théodule évêque et patron de Sion avec le bouclier de Mathieu Schinner, et l'arme des préfectures de la république du Valais (2). Ces préfectures ou communes ne forment avec l'évêque qu'un seul gouvernement, et toutes les affaires importantes et générales sont traitées dans une assemblée appelée *Landrath* ou conseil du pays, qui est convoqué deux fois l'an à Sion. Le nombre des votans dans cette assemblée est de neuf, savoir; l'évêque, le capitaine ou chef de la république, et les représentans des sept communes, et tout s'y décide à la pluralité des suffrages. L'évêque est le président de l'assemblée, et le capitaine y recueille les voix: ce dernier est élu et confirmé par elle tous les deux ans; et, à la mort de l'évêque, le chapitre de Sion propose quatre candidats pris dans son sein, parmi lesquels le conseil élit le nouveau prélat. Quoique chaque préfecture n'ait qu'un seul suffrage, elle peut néanmoins envoyer à l'assemblée le nombre de députés qu'elle croit convenable, et ce nombre est ordinairement de quatre, qui sont; un juge, un banneret, un capitaine et un lieutenant. Les préfectures *démocratiques* sont extrêmement jalouses de leur liberté, et veillent attentivement à ce

Evêque de Sion.

(1) Guicciardini, *Storia dell' Italia*, Liv. XII.

(2) On peut consulter sur l'état ancien et moderne du Valais les ouvrages suivans: *Vallesiæ Descriptio in Thesauro Historiæ Elveticæ*, ouvrage de Simler; *Gallia Comata Ægidii Tschudii.* Faesi, *Descript. Topogr. de la Suisse*, Tom. IV.; Tscharner *Dict. Géogr. Historiq. et Politiq. de la Suisse*, Tom. II.; Lauffer, *Hist. de la Suisse*, Tom. V.

13.



F. Raineri incis.

que leurs députés n'acquièrent pas trop de crédit: pour l'empêcher on convoque dans chaque république, avant l'ouverture de la diète, l'assemblée générale du peuple, où le droit de voter est fixé à l'âge de quatorze ans accomplis. Cette assemblée énonce son opinion sur les affaires importantes, et donne à ses députés des instructions dont ils ne peuvent point s'écarter. Dans tous les cas graves il est permis d'en appeler à l'assemblée générale. Du reste, chacune de ces communes se gouverne selon ses lois et ses coutumes particulières: ce qui fait que leur constitution a beaucoup de rapports avec celle des cantons démocratiques. Après une guerre sanglante entre le haut et le bas Valais, ce dernier est tombé au pouvoir du premier: cette contrée est maintenant divisée en six départemens, dont l'assemblée générale élit les Baillis (1).

Gouvernement de Genève.

Genève fut successivement dans la dépendance de l'empire d'Allemagne, de ses évêques, et des comtes du Genevois (2) et de la maison de Savoie. Cette ville fit alliance avec Berne et Fribourg en 1126; et, après diverses guerres, le Roi de Sardaigne reconnut en 1754 l'indépendance de cette république. Les troubles, suite ordinaire des gouvernemens populaires, dont elle fut agitée pendant presque tout le XVII.e siècle, ne permirent guères à ses habitans de goûter les douceurs de la paix. Le gouvernement de Genève, dit Coxe, tient le milieu entre ceux des cantons *Aristocratiques* et *Démocratiques* de la Suisse. Il est plus démocratique, en ce que le pouvoir souverain y réside entièrement dans l'assemblée générale des citoyens et des bourgeois; et il est en même plus aristocratique, parce que le grand et le petit conseil y sont investis d'un pouvoir considérable. Les membres du sénat, qui sont au nombre de

(1) Coxe. Lett. XIX.

(2) L'histoire de Genève ne commence à se rattacher à celle de la Suisse que dans le seizième siécle. Nous laisserons donc cette ville, dit Mallet, se montrer à son berceau sous les Allobroges; s'agrandir sous les Romains, les Bourguignons et les Francs: obtenir des franchises et des foires de Charlemagne; se réunir à un second royaume de Bourgogne, et passer enfin avec les autres restes de cet état éphémère sous la domination chancelante des Empereurs d'Allemagne. Voyez Spon, *Hist. de Genéve* avec les notes et les documens extraits de ses archives, ainsi que les chroniques manuscrites de Bonnivard, de Savoin, de Roset, et Ruchat dans son *Histoire de la Réforme de la Suisse.* Mallet *Hist. de Suisse*, Part. III. chap. 5.

vingt-cinq, jouissent de beaucoup de prérogatives; ils nomment la moitié des membres du grand conseil, fournissent les principaux magistrats qui sont pris dans leur corps, convoquent le grand conseil et l'assemblée générale des citoyens et des bourgeois, et délibèrent les premiers sur toutes les matières qui doivent être soumises au grand conseil, auquel elles sont référées par eux: d'où l'on voit que ce corps est la source de tous les pouvoirs, et qu'il ne peut être établi de loi sans son approbation. Ce sénat exerce en outre le pouvoir exécutif, et a l'administration des finances ainsi que celle de la justice civile et criminelle, sauf quelques restrictions. Il nomme aussi la plupart des magistrats inférieurs, et a seul le droit d'accorder la naturalisation. Enfin il forme, avec trente-cinq autres membres choisis par lui, le conseil secret, qui ne s'assemble que dans les cas extraordinaires. Ces attributions, toutes grandes qu'elles sont, dépendent néanmoins du grand conseil et de l'assemblée générale: car du premier se tirent les membres du sénat; on en appelle à son autorité; il peut faire grâce, et a le droit d'approuver ou de rejeter tous les projets qui lui sont proposés par le sénat, pour être soumis à l'assemblée du peuple. Cette assemblée se compose du sénat, du grand conseil, des citoyens et des bourgeois, qui tous ensemble se montent ordinairement à quinze cents personnes. Il y a cette difference entre les citoyens et les bourgeois, que les premiers sont nés dans la ville, et les seconds au dehors, ou qu'ils ont obtenu le naturalisation. Le conseil général s'assemble deux fois l'année, et ses membres y donnent leur suffrage sans pouvoir discuter les objets qui leur sont proposés: ce qui est un bon moyen pour prévenir les dissensions, et la longueur souvent excessive des délibérations (1).

Droit de représentation.

L'autorité du petit conseil se borne à l'élection des sindics et au droit de représentation. Les quatre sindics ou chefs de la république sont élus tous les ans parmi les membres du petit conseil de l'assemblée générale, et cette élection se fait de la manière suivante. Le petit conseil nomme huit de ses membres, dont le choix doit être approuvé par le grand conseil, et dans ce nombre l'assemblée générale élit les quatre sindics: elle peut rejeter ces candidats et en demander d'autres. A l'égard du droit de *représentation*, tout citoyen ou bourgeois, a celui de demander au sénat les

(1) Coxe, Lett. XXXVIII.

ordonnances qu'il croit utiles, et de porter plainte contre les magistrats; et l'on est obligé de répondre d'une manière précise à ses représentations. La modicité du traitement affecté aux magistratures fait qu'elles ne sont recherchées que par honneur et par zèle pour le bien de la patrie: aussi sont elles confiées aux citoyens les plus distingués par leurs qualités personnelles. Les revenus de ce petit état ne montaient qu'à trente mille louis par an. Il prit anciennement pour armes une clef et une aigle qui lui furent accordées, la première par le Pape, et la seconde par l'Empereur Rodolphe (1).

Chambre des grains.

Il y a à Genève, comme dans toutes les autres villes considérables de la Suisse, un grenier public, qui y est plus nécessaire que partout ailleurs: car si les états voisins défendaient l'exportation des grains sur le territoire de cette ville, elle serait exposée à toutes les horreurs de la famine. La *chambre des grains* est composée de quelques membres du petit et du grand conseil, et c'est elle qui fait les approvisionnemens pour le compte de l'état. Les grains sont tenus au sec au moyen d'une machine inventée à cet effet, et vendus aux boulangers et aux aubergistes à un prix, sur lequel le gouvernement fait un gain assez fort. Mais, comme les membres de la chambre, dit Coxe, achètent les grains à bas prix et les revendent plus cher qu'on ne les a au marché et dans les environs, il s'ensuit que le peuple paye aussi le pain plus cher chez les boulangers (2).

Lois.

On est étonné que, dans une république telle que Genève, il n'y ait pas de code criminel, et que la peine y soit à la discrétion du juge, tandis que la procédure y est soumise à des formes très-régulières (3). La *Réforme* a introduit dans cette ville quelques lois trop dures, telle que celle qui porte la peine de mort contre l'adul-

(1) L'attachement de Genève à ces armes depuis sa séparation de l'empire et du Saint Siége, a fourni à Jean Owen poëte Anglais le sujet d'une plaisanterie dans l'épigramme suivante.

Clavem, aquilamque gerit duplex insigne Geneva:
Illud Papatus; hoc habet imperii.
Hoc insigne tuum quo jure Geneva tenebis,
Si repetat Clavem Roma, Rodolphus avem?

(2) *Tableaux de la Suisse*, Tom. IV. pag. 227. Coxe. Lett. XXXVIII.
(3) Coxe. *Ibid.*

tère, et dont l'austère Calvin est l'auteur (1). Le code civil est au contraire fort sage. La partie qui a rapport au commerce y est parfaitement traitée, et l'on n'a rien omis pour y prévenir toute contestation entre les citoyens en matière d'intérêt. Les lois somptuaires sont à peu près les mêmes à Genêve que dans les autres états de la Suisse; mais il y en a une concernant les faillites, qui mérite d'être remarquée. Dans le cas où un membre du grand ou du petit conseil ferait banqueroute, il est aussitôt déposé, et ne peut reprendre sa place jusquà ce qu'il ait payé ses dettes: cette peine s'étend même à ses enfans, s'ils ne remplissent pas les engagemens de leur père.

Gouvernement d'Appenzel et de Saint-Gall.

Nous avons cru à propos de faire une mention particulière du canton d'Appenzel, pour parler en même tems de celui de Saint-Gall. Les habitans d'Appenzel étaient sujets de l'abbé de Saint-Gall (2); mais ses mauvais traitemens les ayant portés à la révolte en l'an 1400, ils soutinrent contre lui une longue guerre où ils firent des prodiges de valeur, et à la suite de laquelle ils s'allièrent avec les habitans de Saint-Gall: leur admission dans la *Confédération* acheva de les délivrer de l'autorité, que les abbés exerçaient sur eux. Avant la *Réforme* le petit état d'Appenzel n'avait qu'un seul gouvernement; mais de violentes dissensions s'étant élevées entre les citoyens qui l'avaient embrassée et les Catholiques, on eut recours à un remède extraordinaire, dont l'application, comme le dit Mallet, convient à bien peu de nations, et qui portant est peut-être le plus raisonnable et le plus efficace de tous, contre les maux de cette nature. Les Catholiques prirent pour eux

(1) Le même poëte plaisante sur la sévérité de cette loi dans le distique suivant adressé par lui à un ministre de Genêve:

Vis ut adulterium plectatur morte minister?
Haud mirum conjux est tibi bella; sapis.

(2) Quelques-uns des Rois Francs ont accordé à cette abbaye des droits considérables sur les pâtres, qui menaient paître leurs troupeaux sur les montagnes de la Rhétie. Un abbé y avait fait bâtir une chapelle et une maison qu'habitèrent souvent ses successeurs, et autour de laquelle se forma peu à peu le bourg de la *Cellule de l'Abbé,* qui en Allemand signifie Appenzel. Mallet. *Hist. des Suisses.* Part. I. chap. XIV. Müller a fait une description intéressante de la guerre qui a eu lieu entre les habitans d'Appenzel et l'abbé de Saint Gall.

les districts, ou, comme ils les appellent, les *Rhodes* de l'intérieur, et les Réformés s'établirent dans ceux de l'extérieur. Les deux partis se trouvèrent ainsi séparés l'un de l'autre par la rivière qui traverse le Canton, et cette séparation s'opéra paisiblement. Le seul lien qui les unit est dans l'assemblée générale, qui se tient tous les ans, et dans la députation qu'ils envoient en commun à la *Diète Helvétique*: cette députation est composée de deux membres qui n'ont qu'un seul suffrage (1). Dans chacune des deux parties de ce petit état, le pouvoir souverain réside dans l'assemblée générale, dont la convocation a pour objet l'élection des magistrats et l'établissement des lois, et où le droit de voter est fixé à l'âge de seize ans accomplis. Les électeurs sont tenus d'y venir complètement armés. Le *Landamann* est le premier magistrat: dans chaque district il y en a deux qui remplissent alternativement les fonctions de la magistrature, et qui sont confirmés chaque année. La justice civile et criminelle est exercée par un conseil permanent, qui est en outre chargé de l'administration des finances et de toutes les affaires importantes. Le *Landamann* en activité de service est le président de cette assemblée, et son collègue exerce dans le même tems les fonctions de *Banneret*, ou de chef de la milice (2).

Gouvernement des Grisons.

La république des Grisons se divise en deux parties principales qui sont, le *pays dominant, et les provinces sujettes.* Le gouvernement y est vraiment démocratique : car les affaires y sont traitées immédiatement par le peuple, qui élit à la pluralité des suffrages ses pasteurs, ses juges et ses représentans à la diète. Cette république se compose des trois ligues dites ; la première la ligue *Cadea*, ou *Maison de Dieu*, la seconde la ligue *Haute* ou *Grise*, et la troisième la ligue des dix *Droitures* ou *Communes*. Chacune d'elles a un chef ou *Amman*, et douze ou quatorze juges, qui connaissent des affaires civiles, et prononcent aussi sur les petites transgressions. Le chef suprême du pouvoir judiciaire est le *Landamann*, qui a la surveillance particulière de l'administration de sa commune, et qui préside à tous les jugemens. Dans certaines communes néanmoins cette charge est donnée à un *podestà* ou à un juge criminel. Les emplois doivent être confirmés dans une as-

(1) Mallet, *Histoire des Suisses*.. Part. III. chap. X.

(2) Coxe, Lett. IV. Walfer, *Chr. du Canton d'Appenzel*, Faesi, *Descript. Topogr. de la Suisse*. Tom. III.

semblée qui se tient tous les ans. La ligue dite *de la Maison de Dieu* a pris ce nom de la cathédrale de Coira, qui est une des plus anciennes de la Chrétienté. Anciennement le Bourguemestre régent de cette ville était président né de la ligue; mais depuis le commencement du XVIII.e siècle, cette magistrature est tirée au sort entre deux des membres nommés à la pluralité des suffrages des députés de la ligue parmi les quinze sénateurs de Coira. Le chef de la ligue des *dix Droitures* appelé *Bundes-Landmaann* est élu tour à tour dans les sept juridictions par les députés de la diète particulière. L'assemblée générale des trois ligues se convoque, un an à *Ilantz* dans la *ligue Grise*, une autre année à Coira, et la troisième à Davos. La ligue Grise a vingt-six votes, celle de la *Maison de Dieu* vingt-deux, et la ligue des *dix Droitures* quatorze. L'Evêque de Coira n'a conservé de ses anciennes prérogatives que la perception du quart des amendes pour affaires criminelles dans la basse Engaddine. Ce prélat était prince de l'Empire, et avait par conséquent le droit d'envoyer un député à la diète de Ratisbonne; mais depuis l'introduction de la réforme dans cette république, près des deux tiers de ses habitans se sont soustraits à son autorité (1).

Gouvernement de Mulhausen.

Mulhausen, autrefois ville impériale, couclut en 1515 une alliance perpétuelle avec les treize cantons; mais en 1586 les cantons catholiques, mécontens de sa conduite, renoncèrent à sa *Confédération*, et depuis lors elle n'a plus eu d'alliance qu'avec Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse. Les citoyens de cette ville sont divisés en six tribus ou *Confréries*, dont chacune a pour chefs deux conseillers qui sont les Bourguemestres, deux tribuns et six assesseurs. Le sénat est composé de trois Bourguemestres, de neuf sénateurs et de douze tribuns; et le grand conseil comprend, outre les vingt-quatre sénateurs, trente-six assesseurs, et dix-huit autres citoyens pris dans les six tribus, ensorte que la souveraineté de la république réside dans un corps composé de soixante-dix-huit personnes (2).

Gouvernement de Neuchâtel et de Vallengin

Neuchâtel et Vallangin formaient autrefois deux états séparés, et sont réunis aujourd'hui en un seul sous le titre de principauté.

(1) *Tableaux de la Suisse*, Tom. IV. pag. 199. *Mémoire Histor. et Politiq. sur les Grisons par M. de Foret de Bourgon.*

(2) Wurstisen, *Chr. de Bâle.* Leu, *Diction. Hist. de la Suisse.* T. XIII.

La souveraineté de Neuchâtel et de Vallangin étant demeurée vacante par la mort de la duchesse de Nemours en 1707, Frederic I.er Roi de Prusse, en qualité d'héritier du Prince d'Orange, fut reconnu légitime successeur de la duchesse (1), et le domaine dont il s'agit passa de ses mains entre celles de son fils Frédéric II. Ce monarque promit à ses nouveaux sujets de maintenir leurs franchises et leurs privilèges, de ne point leur donner de magistrats étrangers autres que le gouverneur, de laisser ces mêmes magistrats sous la juridiction des tribunaux du pays, et de reconnaître une de leurs lois les plus importantes et sanctionnée par un long usage, qui est « que le souverain sera considéré comme résidant à Neuchâtel ». Le prince a le droit de conférer la noblesse, et de nommer aux emplois civils et militaires de l'état. Le Gouverneur a celui de convoquer les trois états; il en est le président né, et en cas d'égalité de suffrages, le sien décide de la pluralité; il a en outre la faculté de faire grâce et d'adoucir la peine des condannés. L'assemblée de Neuchâtel est composée de douze membres, savoir; de quatre nobles ou vassaux, de quatre *podestà*, et de quatre conseillers de la ville. Ces trois états ne sont cependant pas les représentans de la ville; ils forment seulement une cour suprême de justice, à laquelle sont portés tous les appels, et qui juge en dernier ressort toutes les affaires, sans en excepter celles même de l'état, comme il arriva à l'extinction de la ligue de ses princes dans la personne de la duchesse de Némours. Le conseil d'état expédie les affaires courantes; il a la surintendance de la police générale, et est chargé de l'exécution des lois. Les membres en sont nommés par le prince; mais avant de promulguer une loi, ils sont obligés de consulter les ministres (*Ministraux*) de Neuchâtel, qui forment une espèce de comité pris dans le conseil de ville, et qui est chargé du main-

(1) Louis XIV voulait que les états de Neuchâtel donnassent la succession à quelque prétendant de ses sujets. Mais la puissance même de la France, que ce monarque fesait trop sentir au dehors, la situation de la Prusse dont l'éloignement était regardé comme une garantie de la modération de son gouvernement, enfin l'identité de religion furent autant de considérations qui déterminèrent les états en faveur de ce dernier souverain: détermination que les habitans de Berne ne contribuèrent pas peu encore à leur faire adopter. Néanmains ce ne fut qu'à la paix d'Utrecht, que Louis XIV reconnut le Roi de Prusse comme prince de Neuchâtel. Mallet. *Hist. des Suisses.* Part. III. chap. XI.

tien de l'ordre. Ces ministres sont les quatre Bourguemestres, le Banneret ou défenseur des immunités du peuple, les deux gardiens des clefs et le secrétaire de ville. Lorsqu'il s'agit de la création d'une nouvelle loi, les trois Bourguemestres du Vallengin en examinent le projet, pour voir s'il ne contient rien de contraire aux franchises de ses habitans, et dans ce cas ils font leurs remontrances. Le peuple de ce district s'assemble tous les trois ans dans une grande plaine pour l'élection de ces trois Bourguemestres, lesquels sont obligés de veiller à la conservation des droits de leurs commettans, et de se rendre à Neuchâtel comme députés, toutes les fois qu'ils y sont appelés par le gouverneur ou par le conseil. Les lois qui régissent ce peuple sont d'une clarté et d'une douceur, qui en rendent l'application facile dans tous les cas (1).

Gouvernement de Bienne.

L'Evêque de Bâle, ou le prince de Porentruy, selon la dénomination que lui donnent les cantons protestans, est souverain de ce petit état; et, à son élection, il reçoit l'hommage de ses sujets, en même tems qu'il jure de son côté de maintenir leurs immunités. Il se fait représenter par un *podestà*, dont les fonctions se réduisent à convoquer le petit conseil, dont il est président, à recueillir les suffrages et à rendre sentence, sans avoir le droit d'opiner pour le jugement, ni de faire grâce ou d'adoucir la peine. Toutes les causes civiles et criminelles sont jugées par ce conseil, sauf l'appel au grand pour les cas extraordinaires. Les parties prennent pour avocat un des conseillers, lequel est tenu de les défendre gratuitement. L'administratiton de la ville est sous la surveillance du grand et du petit conseil. Le premier, qui est composé de quarante membres, est investi du pouvoir législatif; et le second, qui est formé de vingt-quatre conseillers, exerce le pouvoir exécutif. Les membres de ces deux assemblées doivent être mariés. Le Bourguemestre est le chef de la magistrature, et est élu par les deux conseils réunis. Cet état protestant, soumis, comme on le voit, à juridiction d'un évêque

(1) Coxe, Lett. XXVIII. *Hist. abrégée du Comté de Neuchâtel, et de ses dépendances depuis l'an* 1035, *par George de Monmolin*, MSS. in 4.° *dans la Bibliot. du Baron d'Estavayé à Soleure. Descript. des Monts et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel. Recherches sur l'Indigénat Helvét. de la Principauté de Neuchâtel par le Cons. Boyvé.*

catholique est sous la protection de Berne, de Fribourg et de Soleure, et tient par conséquent à la *Confédération Helvétique* (1).

Balliages.

La Suisse comprend dix-neuf bailliages, qui sont dans la dépendance de plusieurs cantons, dont sept sont en deçà des monts ou en deçà du Saint Gothard. Le landgraviat de la Turgovie, dont la population se compose de protestans et de catholiques, est le plus grand bailliage de toute la Suisse: *Frauenfeld* en est la capitale, et son château sert de résidence au Bailli, que les huit anciens cantons y envoient tous les ans en qualité de gouverneur. Le *Rheinthal*, le comté de *Sargans*, les bailliages de *Gaster*, d'*Uznach*, le comté de *Bade*, l'*Argovie*, le *Schwarzenbourg*, le comté de *Morat*, *Grandson*, *Echallens*, reçoivent aussi tous les deux ans un bailli, qui leur est envoyé par les Cantons. Il en est de même des bailliages en deça des monts de la Val-*Bregno*, de *Riviera* ou *Polese*, de *Bellinzone*, de *Lugano*, de *Mendrisio*, de *Locarno*, de *Val-Maggia*. Le bailli de Lugano est appelé aussi *capitaine*, parce qu'en tems de guerre il avait le commandement de toutes les milices des quatre bailliages en deça des monts, qui appartiennent aux douze premiers cantons. Le Bailli de Locarno prenait le titre de *Commissaire*, à cause des fonctions militaires qu'il exerçait durant la guerre (2).

Costume des magistrats Suisses.

Les magistrats de Zurich, de Bâle et de Schaffouse ont conservé leur costume noir, qui est semblable à celui des ministres de la religion, ainsi que leur fraise à l'Espagnole; mais ils ne portent pas ce costume aux diètes du corps Helvétique. A Berne les magistrats ne se distinguent point au vêtement, mais au chapeau qui a la calotte plate avec des bords ronds: les membres du conseil des deux cent le portent en outre orné de franges. L'*Avoyer*, qui est le président, a par dessus son habit une espèce de pourpoint fort court et à l'antique. Dans les autres cantons les sénateurs portent les cheveux longs, ou une perruque semblable à celle des conseillers dans les parlemens de France; ils sont habillés en noir et ont un rabat plus ou moins long. Partout les magistrats portent l'épée, en signe du caractère de souveraineté attaché à leur dignité (3).

(1) Coxe, Lett. XXXIX.
(2) *Tableaux de la Suisse*. Tom. V. pag. 563 et suiv.
(3) *Tableaux de la Suisse*. Vol. VIII. pag. 485.

Base de la Confédération Helvétique.

La *Confédération Helvétique* reposait sur les traités de Sempach et de Stantz, et sur celui d'Arau conclu entre les Protestans et les Catholiques. En examinant attentivement ces traités, on voit que la *Confédération* était une alliance perpétuelle, par laquelle les treize cantons s'obligeaient à se défendre réciproquement et de toutes leurs forces réunies contre tout ennemi du dehors; ensorte qu'en cas d'attaque contre un des membres quelconque de l'union, il avait le droit d'exiger de ses confédérés les secours en hommes qu'ils s'étaient engagés de fournir, et dont le nombre était déterminé (1). Il paraît néanmoins, par les traités conclus avec les cinq derniers cantons, qu'ils ne jouissaient pas des mêmes prérogatives que les huit premiers: car ceux-ci s'étaient réservé, en cas de guerre, le droit de demander des secours aux autres états, sans leur rendre compte du motif qui les portait à prendre les armes, tandis que les premiers ne pouvaient se permettre d'hostilités sans le consentement des confédérés, et devaient en cas de proposition de paix de la part de l'ennemi, s'en rapporter à la décision des huit anciens cantons, dont les contestations et les guerres leur étaient entièrement étrangères. Il fut conclu dans le traité de Stantz, qu'en cas de soulèvement dans un canton, les autres, sur la simple demande des magistrats, le secourraient de toutes leurs forces militaires: convention qui avait pour objet de prévenir les factions et les tumultes dans l'intérieur. Les états de la Suisse sont néanmoins tellement distincts et indépendans les uns des autres, que chacun d'eux peut empêcher chez soi le cours des monnaies des autres états (2).

Médaille où sont représentés les états confédérés.

Nous avons donné au n.° 2 de la planche 13 la gravure d'une médaille d'argent doré, frappée vers l'an 1536, et où sont représentés les treize cantons et les alliés du corps Helvétique. Elle porte une main fermée, emblême de l'union, tenant une bandelette sur laquelle les cantons sont indiqués par ordre, ainsi que leurs armoiries avec leurs noms au dessus. Au revers sont inscrits dans une

(1) Coxe dans sa XXIII.e lettre a noté, au sujet de la Confédération, quelques erreurs qu'on trouve dans le *Droit Public de l'Europe* de l'Abbé Mably et dans l'Encyclopédie.

(2) *Tableau de la Suisse.* Tom. V. pag. 420. *Droit public de la Suisse.* Leu, *Droit municipal des Etats Helvétiques.* Zurich, 1746. *Introduct. fondamentale à l'hist. de la Constit. fédérative des Suiss.* Bâle, 1721.

croix les mots suivans: *Si Deus nobiscum, quis contra nos?* et les noms des alliés sont tracés sur le contour près de leurs armoiries respectives (1).

Diètes générales et particulières.

Le affaires publiques du Corps Hélvétique sont discutées dans des diètes, qui sont générales lorsqu'elles sont composées des députés des Cantons et des alliés, et particulières si elles ne le sont que des députés de quelques états. Du genre de ces dernières sont les diètes des cantons protestans de Glaris, d'Appenzel, des villes de S.t Gall, Bienne et Mulhausen, qui s'appellent *Conférences Evangéliques*; telles sont encore celles des cantons catholiques, où sont admis les députés du Valais, de l'abbé de S.t Gall et des cantons de Glaris et d'Appenzel, et qui sont désignées sous le nom d'*alliance d'or*. La diète générale ordinaire s'assemble une fois l'an, et dure un mois entier; elle peut être en outre convoquée extraordinairement toutes les fois que le besoin l'exige. La lettre de convocation, indiquant l'époque et le lieu où se tiendra la diète, émane du canton de Zurich, et son député en est le président, à moins qu'elle ne se tienne dans un autre canton, dans lequel cas la présidence appartient au député de ce canton. Autrefois le lieu de l'assemblée était Bade; mais depuis la paix de 1712, il a été transporté à Frauenffeld en Turgovie (2).

Avantages et défauts de la Confédération Helvetique.

On n'a jamais autant parlé ni autant écrit que dans le dernier siècle sur les avantages ou sur les vices de la *Confédération Helvétique*. Quelques écrivains, partisans zélés de la démocratie, ont fait l'éloge le plus pompeux de la Suisse: à les en croire, on aurait dit que les républiques composant cet état étaient des modèles de perfection, et que l'innocence et le bonheur des anciens tems s'étaient conservés dans la patrie de Guillaume Tell. D'autres au contraire n'ont trouvé que des abus dans cette république fédérative. Ce n'était, selon eux, qu'une aggrégation bizarre et confuse de peuples différens rassemblés au hazard, qu'une *Confédération* sans liens, sans système et sans principes. Ils n'y apercevaient que des affections

(1) Cette médaille est prise de la planche V de l'*Atlas* de Zurlauben.

(2) Coxe, Lett. XXIII. Simler, *de la Répub. des Suiss.* Liv. I. Gilles de Tscoudi, *Chron. des Suiss.* Tom. I. *Dict. de la Suiss. Corps Helvétique.* On trouve dans le *Corps diplomatique* de Dumont plusieurs traités entre les cantons.

municipales, et nul attachement à la commune patrie. Ce sentiment se trouvait étouffé sous un amas de privilèges exclusifs, de droits de cité différens, de corporations, de prérogatives de famille et de classes, et de souverainetés communes à d'autres populations. Les diètes générales n'étaient presque jamais occupées que de leurs intrigues et de leurs intérêts particuliers. Après avoir rapporté le bien et le mal qui a été dit de la Suisse de part et d'autre, Mallet a essayé de tracer un tableau plus fidèle de l'état politique de ce pays. La *Confédération Helvétique* était, dit-il, un ouvrage imparfait et défectueux, et pour en connaître les causes il faut se rappeler les évènemens qui y ont donné lieu. Elle n'a jamais été et n'aurait pu être jamais l'ouvrage d'un systême politique, d'un gouvernement national bien concerté, ni même une société égale et uniforme. Le lien commun qui unissait les cantons se réduisait à une convention, par laquelle ils s'étaient engagés à se défendre réciproquement, à soumettre les contestations qui pouvaient s'élever entr'eux à la décision des cantons neutres, et de ne contracter d'alliance avec d'autres états, que d'un consentement mutuel: convention qui néanmoins a été plus d'une fois violée. Mais cette *Confédération* n'avait point de finances, point de revenus, point de moyens de faire de l'argent, point de chefs pour recruter des troupes ni pour les commander. Certains cantons n'avaient d'autre garantie de leur indépendance que leurs propres forces, et les barrières dont la nature les a entourés. La nation entière, disait-on, est trop brave et trop habile dans l'art de la guerre pour être dédaignée; elle est trop pauvre pour exciter la jalousie, et la réputation qu'elle a d'être invincible la met à l'abri de toute crainte. On sait d'ailleurs qu'elle n'a pas de vues ambitieuses, qu'elle est exempte de haines et sans inquiétudes; qu'elle ne mérite et ne reçoit de ses voisins que des témoignages d'estime et de bienveillance; enfin qu'elle peut et doit reposer avec une pleine confiance sur la France son alliée depuis trente ans, et regarder comme une chose impossible que, dans ce siècle de connaissances et de philosophie, cet allié veuille sans raison et contre son propre intérêt ternir sa gloire par une injuste aggression (1).

(1) Voyez le 3.e chap. de la IV.e partie de l'histoire de Mallet, qui a pour titre: *Etat général de la Suisse sur la fin du dernier siècle.*

Mais ce fut précisément cet allié, dont les Suisses fesaient tant de cas, qui fut cause de l'anéantissement de leur *confédération*. Etonnés des progrès que fesait la révolution Française, ils en demeurèrent les tranquilles spectateurs. Le 15 avril 1798 les troupes Françaises occupèrent Genève, dont la France monarchique, dit Mallet, avait si long-tems défendu la liberté, et qui par conséquent ne devait pas s'attendre à être envahie par la France républicaine. Berne fit une vigoureuse mais tardive résistance. Le général Brune s'empara enfin de cette ville, appelée *le plus précieux bijou de la couronne de la Confédération Helvétique*, et célèbre par la sagesse de sa politique, par les grands hommes qu'elle a produits dans l'art militaire et en politique, et par la valeur de ses habitans (1). *Dissolution de la* Confédération.

Depuis 1798, époque de la dissolution totale de la *Confédération Helvétique*, jusqu'en 1802, la Suisse a subi divers changemens, qui sont la suite ordinaire des révolutions. Le gouvenement Français réunit divers états du côté du midi pour en former une république, à laquelle fut donné le nom de *Rhodanie* ou *Rhodanique*. « La *Rhodanie*, disait le Général Brune dans une proclamation, est composée de cinq cantons, qui sont; 1.° le Leman, ci-devant pays de Vaud avec les quatre Mandemens: Lausanne chef-lieu; 2.° Sarine et Broye, ci-devant canton de Fribourg, avec les pays de Morat et de Nydau: Payern chef-lieu provisoire; 3.° l'Oberland: Thun chef-lieu; 4.° le Valais, Sion chef-lieu; 5.° le Tésin, ci-devant bailliages Italiens: Locarno chef-lieu (2) ». Cette république ne dura que sept jours, y compris celui de la proclamation du général, et le jour où il l'abolit par une lettre adressée aux cantons. On ne tarda pas à publier une autre division du territoire Helvétique en cantons, en districts, en communes et en arrondissemens de grandes communes. « La capitale de la république Helvétique sera désignée par le corps legislatif, et la ville de Lucerne le sera provisoirement. Les Ligues Grises sont invitées à se réunir à la Suisse et à en faire partie; et si elles se rendent à cette invitation, les cantons seront provisoirement au nombre de vingt-deux, savoir; *Etat de la Suisse depuis 1798 jusqu'en* 1802.

(1) Mallet, *Hist. des Suiss.* IV.e part. chap. 4.

(2) La proclamation du général Brune, datée du quartier général de Berne, est du 26 ventose an VI. de la république.

le Valais, le Leman, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Argovie; Lucerne, Underwald, Uri, Bellinzone, Lugano, la Rhétie ou les Grisons, Sargans, Glaris, Appenzel, la Turgovie, Saint-Gall, Schaffouse, Zurich, Zug, et Schwitz (1) ». Cet ordre de choses fut également de peu de durée, et cessa en 1801. Le nouveau *Gouvernement provisoire* fut chargé de proposer une nouvelle division et de nouvelles lois, et il en présenta en effet le projet le 28 mai de la même année. Mais quelques contestations s'étant élevées à ce sujet, on proposa des modifications, et le dernier projet fut approuvé par l'assemblée des Notables en mai 1802. Il serait trop long d'exposer les disputes, les difficultés et le mécontentement auquel donna lieu ce nouvel ordre de choses, comme on peut le voir par les documens que Mallet a rapportés dans le premier appendice de son histoire. Les villes de Genêve, Bienne, Mulhausen et la partie Helvétique de l'évêché de Bâle avaient passé dès lors sous la domination Française (2), à laquelle elles n'ont été soustraites que par l'effet des grands évènemens, qui ont à peu près rétabli l'Europe dans son ancien état politique.

ART MILITAIRE.

Discipline militaire introduite par les Suisses.

MACHIAVEL et Robertson regardent les Suisses comme les inventeurs de l'art militaire moderne. Obligés, dans les longues et sanglantes guerres qu'ils eurent à soutenir pour la défense de leur indépendance, de combattre contre des troupes composées de cavaliers couverts d'une pesante armure, ils s'aperçurent que leur pauvreté et le petit nombre de gentils-hommes qu'il y avait dans leur pays alors inculte et stérile, ne leur permettaient pas de lever et d'entretenir une cavalerie capable de faire front à celle de l'ennemi. Ils cherchèrent donc à mettre leur infanterie en état de résister au choc de la cavalerie; et pour cela ils lui donnèrent des cuirasses et des casques, et l'armèrent de longues lances, de hallebardes et d'épées très-pesantes (3). « Je trouve à propos, dit le

(1) Ceux qui voudraient connaître plus en détail ce nouveau gouvernement de la Suisse pourront consulter l'*Appendice à l'histoire* de Mallet.
(2) *Géogr. Univ.*, Tom. VIII. pag. 2.
(3) Robertson. *Hist. de Charles V*. Introd. sect. II. 41.

secrétaire Florentin, de parler de l'armement actuel des troupes. L'infanterie a pour arme défensive une cuirasse de fer, et pour armes offensives une lance de neuf brasses de long, qui s'appelle pique, avec une épée au côté, laquelle est plutôt ronde que pointue à son extrémité. Telles sont ordinairement les armes des fantassins de nos jours: peu d'entr'eux ont le dos et les bras couverts, aucun la tête, et ce petit nombre porte, au lieu de pique, une hallebarde, dont le fer a, comme on le sait, trois brasses de longueur, et ressemble à une hâche. Il y a dans leurs rangs des arquebusiers qui font avec le feu, ce que fesaient anciennement les frondeurs et les archers. Ce genre d'armement a été inventé par les peuples Allemands et surtout par les Suisses, nation pauvre, qui voulant soutenir sa liberté contre l'ambition des princes de l'Allemagne, et devant combattre a pied un ennemi à cheval, qui pouvait nourrir un grand nombre de ces animaux, s'est trouvée dans la nécessité de recourir à l'ordonnance militaire des anciens, et d'inventer des armes propres à la défendre contre la cavalerie: nécessité qui l'a mis dans le cas de maintenir ou de faire revivre l'ancienne discipline militaire, sans laquelle, comme l'attestent les gens de l'art, l'infanterie est absolument inutile. Les Suisses ont donc pris la pique, qui est l'arme la plus propre non seulement à résister à la cavalerie, mais même à en triompher. Les Allemands se sont rendus si puissans par leurs armes et leur discipline, que quinze ou vingt mille de leurs fantassins attaqueraient un corps de cavalerie, quelque nombreux qu'il soit, comme on en a vu beaucoup d'exemples depuis vingt-cinq ans. La supériorités dont ils sont redevables à leurs armes et a leur discipline est même si frappante, que, depuis la venue du Roi Charles en Italie, tous les peuples les ont imités, et surtout les Espagnols, dont les troupes sont pour cela devenues si fameuses (1).

Un des guerriers les plus renommés de la Suisse est Arnold de Winkelried, qui fit gagner à ses concitoyens la bataille de Simpach. Les Suisses n'avaient jamais pu rompre la phalange ennemie, et se trouvaient en danger d'être enveloppés. Dans cette critique situation Arnold de Winkelried, chevalier du canton d'Underwald, sort des rangs, et se tournant vers les siens leur dit:

(1) Macchiavelli, *dell'Arte della guerra*, liv. II.

je romprai cette ligne : ô mes chers concitoyens et confédérés ; je vous recommande ma femme et mes enfans. Aussitôt s'étant élancé contre les rangs ennemis, il saisit autant de lances qu'il put en embrasser de ses deux mains, et les tirant à lui de toute sa force, il entraîna en tombant les soldats qui l'en avaient percé. Alors ses compagnons d'armes s'avançant sur son corps expirant, pénétrèrent dans l'intervalle qu'il avait ouvert, rompirent la ligne, culbutèrent la phalange et remportèrent une victoire complète (1). Nous avons représenté ce guerrier saisissant les lances ennemies; il porte un casque orné de quelques plumes, avec des gants et une jaque qui semble faite à spirale, et a un genou en terre pour pouvoir tirer les lances avec plus de force. Voyez la planche 14 (2).

L'autre victoire remportée par les Suisses en 1476 contre Charles le Téméraire leur fut tellement gloieuse, qu'ils élevèrent un monument pour en éterniser le souvenir. Ce monument est un édifice carré, où furent transportés les ossemens des Bourguignons qui avaient péri dans cette bataille et durant le siège, et sur lequel on a mis cette inscription:

Deo. Opt. Max.
Caroli Inclyti et Fortissimi
Burgundiae Ducis Exercitus
Muratum obsidens ab Helvetiis
Cœsus hoc sui Monumentum reliquit
Ann. 1476.

Cette inscription se retrouve encore sur une médaille d'argent qui a été frappée en mémoire de cette victoire, et au revers de laquelle on voit une chapelle où furent recueillis les ossemens des Bourguignons : voyez la planche 13 n.° 3. Un seul fait de cette guerre des Suisses contre Charles le Téméraire, dit madame Stael, suffit pour nous donner l'idée la plus claire des mœurs de cette époque. Charles occupait déjà les hauteurs, et se regardait comme maître de l'armée ennemie, qu'il croyait campée dans la plaine. Tout à coup il voit, au lever du soleil, les Suisses se mettre à

(1) Coxe. *Hist. de la Mais. d'Autr.*, chap. IX.
(2) *Scènes tirées de l'Hist. des Suiss.*, quatr. cahier. N.° XV, pag. 39.

14.



V. Raineri f. A. T.   G. Gallina inc.

genoux, selon l'usage de leurs pères, pour invoquer avant le combat la protection du Dieu des armées. Les Bourguignons croyant qu'ils s'agenouillaient pour mettre bas les armes et demander grâce, commencèrent à chanter victoire, lorsque fortifiés par la prière ces Chrétiens s'élancent contre l'ennemi et remportent sur lui une victoire, que leur avait méritée leur fervente piété (1).

Les Suisses font grand cas de l'infanterie.

Tant de succès avaient leur cause, comme nous l'avons dit plus haut, dans le cas particulier que les Suisses fesaient de l'infanterie, qui formait le nerf de leurs troupes. Philippe Visconti duc de Milan, dit Machiavel, ayant été assailli par un corps de dix-huit mille Suisses, envoya contre eux le comte de Carmagnola, qui alors commandait ses troupes. Ce général s'avança contre les Suisses à la tête de six mille chevaux et d'un petit nombre de fantassins, et les ayant attaqués, il en fut repoussé avec une perte considérable. Sa pénétration lui fit bientôt apercevoir la supériorité des armes de l'ennemi, et l'impuissance de sa cavalerie contre une infanterie aussi bien ordonnée; c'est pourquoi ayant rallié son monde et s'étant de nouveau approché de l'ennemi, il fit mettre pied à terre à sa cavelerie, et battit complètement les Suisses, dont il n'échappa pas plus de trois mille hommes (2).

Bataille de Melegnano, dite des géans

Mais le fait d'armes le plus éclatant des Suisses est celui de Melegnano, qui fut appelé la *bataille des géans*. S'étant déterminés à combattre aux instances du cardinal de Sion, ils marchèrent contre le camp de l'armée Française, et y étant arrivés deux heures avant la nuit, ils se jetèrent avec furie sur les retranchemens et sur l'artillerie, renversant les premières lignes et tout ce qui se rencontra sur leur passage. Mais la cavalerie avec une grande partie de l'armée, et le Roi lui-même suivi d'un escadron de gentils-hommes d'élite s'étant portés en toute hâte contr'eux, leur fougue s'amortit un peu, et alors s'engagea une sanglante bataille qui se prolongea quatre heures dans la nuit, dans laquelle périrent plusieurs officiers de marque de l'armée Française, et où le Roi reçut lui-même plusieurs coups de pique. Les combattans, dit Guicciardini, étaient harassés de fatigue et ne pouvaient plus soutenir leurs armes : tout-à-coup les Suisses, sans attendre le signal des tambours

(1) Stael, *L'Allem.* Par. II. chap. 29.
(2) Macchiavelli, *dell' Arte della guerra*, Liv. II.

ni le commandement de leurs chefs, suspendent le combat, s'établissent dans le camp, et y attendent dans un morne silence le lever du soleil. Le jour commençait à peine à paraître, que, sans s'effrayer de la présence de l'ennemi renforcé des milices du pays, les Suisses recommencèrent l'attaque avec la même fureur. Ils furent reçus bravement, mais avec plus d'ordre et de prudence que la veille. L'artillerie, les archers de la Gascogne et la cavalerie les attaquèrent en même tems de front et sur les flancs. Alvian, à la tête de la cavalerie légère, vint les assaillir sur leurs derrières. Ce combat opiniâtre durait déjà depuis plusieurs heures, lorsqu'enfin désespérant de la victoire, les Suisses commencèrent à battre la retraite. Chargeant alors sur leurs épaules l'artillerie qu'ils avaient conduite avec eux, ils firent volte-face, et se dirigèrent vers Milan, marchant d'un pas lent et dans un ordre si imposant, qu'aucun corps d'infanterie ni de cavalerie n'osa les poursuivre. Il y avait bien des années, au dire de tout le monde, qu'on n'avait pas vu en Italie une bataille aussi meurtrière ni aussi terrible (1). Primaticcio, sculpteur de Bologne, en a fait le sujet d'un bas-relief, qu'on voit sur le tombeau de François I.er à Saint-Denis. D'un côté les Suisses y sont représentés avec un casque et une jaque militaire; de l'autre les Français avec de longues piques, et leurs chevaux portant une housse sur laquelle on distingue une F, qui est la lettre initiale du nom du Roi. On remarque encore les étendards, sur lesquels les clefs de Saint-Pierre sont disposées en croix. Voyez la planche 15.

Les Suisses deviennent mercenaires.

Et pourtant ces mêmes Suisses, si vaillans à la guerre dont ils ont fait leur principale occupation, sont encore dans l'usage de vendre leurs services à différens souverains de l'Europe. Le trafic que fait cette nation du sang de ses enfans, et la situation où elle les met de combattre pour quelle que cause que ce soit, et de sacrifier leur vie pour une vile rétribution, annoncent en elle un esprit mercenaire, contre lequel la justice et l'humanité réclament envain depuis long-tems (2). Mais si l'on n'en agissait pas ainsi,

(1) Guicciardini, *Storia dell' Italia*, Liv. XII.

(2) Thomas Moro, chancelier d'Angleterre, a écrit un ouvrage intitulé *République retrouvée dans le gouvernement de l'île Utopie*, où il parle de l'art militaire chez les Suisses, auxquels il donne le nom de Za-

15.



Gallo Gallina dis. e inc.

V. Rainoni E. A. T.

répondent quelques-uns, la Suisse regogerait d'habitans, qui, semblables aux anciennes hordes sorties du nord, seraient forcés d'émigrer pour subsister : car dans certains endroits de ce pays, il n'y a aucun commerce, et les montagnes dont il est couvert ne permettraient pas d'y recueillir assez de grain pour la subsistance d'une aussi nombreuse population (1). On pourrait répondre à cela, qu'au lieu de se mettre à la solde de puissances étrangères, les Suisses feraient bien mieux de se livrer au commerce, dont ils retireraient certainement beaucoup d'avantages s'il était protegé avec énergie. L'ancienne Grèce et les provinces-Unies offrent un exem-

polétes, et qu'il dépeint comme un peuple barbare et vénal. « Ce peuple, dont le pays est à cinquante milles de l'Utopie, vers l'orient, est grossier, sauvage et habite les forêts qui lui fournissent sa nourriture. La rudesse de ses mœurs et sa rusticité naturelle lui font supporter aisément le froid, le chaud et la fatigue. Il ne s'adonne point à l'agriculture, non plus qu'à l'art de se vêtir et de bâtir des maisons, il élève du bétail et ne vit que de chasse et de rapine. Né pour la guerre il ne respire que les combats, et se vend pour peu de chose à qui le recherche pour cet objet. Son unique moyen de subsistance consiste dans l'art funeste de chercher ou de donner la mort; il sert fidèlement et de toutes ses forces celui qui le paye, mais seulemeut jusqu'au jour fixé par ses engagemens, se réservant la faculté de passer aprés ce terme à la solde même de l'ennemi : ce qu'on peut néanmoins empêcher, en lui proposant une paye un peu plus forte. Il est peu de guerres où il n'y ait, dans l'une ou l'autre des deux armées belligérantes, quelques troupes de cette nation : d'où il suit, qu'au mépris de la voix du sang et de l'amitié, et pour l'appât d'une vile monnaie, ne fût-elle que d'un seul denier de plus par jour, des parens et des amis appartenant à deux armées ennemies, peuvent se trouver dans la situation d'en venir aux mains et de s'entr'égorger. Et pourtant, cette avidité mercenaire ne leur est d'aucun avantage, par l'habitude où ils sont de consumer en peu de jours dans la débauche, tout ce qu'ils ont acquis au prix de leur sang. Ce peuple sert les Utopiens contre quiconque veut leur faire la guerre, parce qu'ils le payent plus que tout autre ne pourrait le faire ». Utopia, Liv. II. Edit. de Vincent Ferrario. *Milan*, 1821.

(1) On lit dans l'Arioste, que la disette obligea les Suisses à sortir de leur pays :

Se 'l dubbio di morir nelle tue tane,
Svizzer di fame, in Lombardia ti guida,
E tra noi cerchi o chi ti dia del pane,
O, per uscir d' inopia, chi t' uccida etc.

Orland. cant. XVII. 77.

ple de ce que peut faire un peuple industrieux, pour suppléer à l'insuffisance des productions d'un territoire trop étroit, ou stérile.

Les Suisses taxés de dureté.

Les Suisses, pour s'être exclusivement occupés de la profession des armes, ont été accusés de dureté : Guicciardini, en parlant des Pisans, qui demandaient à grands cris et les larmes aux yeux de ne pas être mis sous la domination des Florentins, ajoute que *les simples soldats, les archers de l'armée et plusieurs mêmes des Suisses* en furent profondément émus (1). Quelque soit le sens qu'on veuille donner à ces paroles, le fait est que les Suisses firent de généreux efforts pour la cause des Pisans, et leur chef Salazar plaida éloquemment leur cause devant Charles VIII. Le même historien taxe encore les Suisses d'infidélité et de trahison, à l'occasion de la prise de Louis le Moro à Novare par les Français. Il nous apprend, que les principaux officiers du corps qui servait dans l'armée du duc, avaient des intelligences secrètes avec ceux de l'autre corps Suisse, qui servait dans l'armée Française ; qu'ils commencèrent à s'émeuter, sous le prétexte qu'on ne leur payait pas la solde au jour convenu ; que, dans la crainte de voir arriver de Milan des renforts qui les empêchassent de mettre à exécution la trame qu'ils avaient ourdie, ils laissèrent l'ennemi s'approcher de Novarre ; qu'ils refusèrent ouvertement de combattre, en disant que, sans une permission de leur gouvernement, ils ne voulaient pas en venir aux mains avec leurs concitoyens, leurs parens et leurs frères ; « que s'étant réunis les uns avec les autres, comme s'ils n'eussent formé qu'un seul corps, ils déclarèrent vouloir partir immédiatement pour s'en retourner chez eux ; qu'enfin le Duc n'ayant pu vaincre leur barbarie par ses prières, par ses larmes ni même par toutes sortes de promesses, il leur fit les plus vives instances pour l'emmener au moins en un lieu sûr, mais qu'ayant déjà pris avec les généraux Français l'engagement de se retirer, et de ne pas le conduire avec eux, ils se refusèrent à sa demande, et lui permirent seulement d'entrer dans leurs rangs déguisé en simple soldat, pour chercher ainsi à se sauver s'il n'était pas découvert » (2). Mais les Suisses peuvent se justifier du repro-

Les Suisses accusés d'infidélité, mais à tort.

(1) *Storia d' Italia*, Liv. II.
(2) Guicciardini, *Storia d' Italia*, Liv. V.
Guicciardini étant un des écrivains qui ont parlé le plus souvent et

che qu'on leur fait de mettre leurs troupes dans le cas de se battre les unes contre les autres, en alléguant une loi aussi sage que politique établie dans tous les cantons, par laquelle il leur était défendu de prendre service chez deux puissances en guerre l'une

le plus pertinemment des Suissses, nous croyons à propos de rapporter ici ce qu'il dit de leur milice et de leurs usages. « Lorsque les cantons passent une convention pour fournir des troupes, ils nomment un capitaine général, auquel est remis l'étendard au nom de la nation entière. Cette nation rustique et farouche s'est rendue d'autant plus célèbre par son union, et par la valeur avec laquelle elle a combattu, non seulement pour la défense de son pays, mais encore au dehors, que cette valeur était soutenue par une âpreté de mœurs qui lui est propre, et par une discipline militaire bien ordonnée; mais la gloire qu'elle s'est acquise par ces avantages aurait été encore bien plus grande; si elle en avait fait usage pour sa propre utilité, et non par esprit de vénalité et pour l'agrandissement ou le soutien de puissances étrangères; et si, animée de sentimens plus généreux, elle ne se laissait point dominer par l'amour de l'argent, qui, en corrompant ses mœurs, lui a fait perdre l'occasion de se rendre formidable à l'Italie, et contracter l'habitude de vendre à l'étranger ses services militaires pour lesquels elle exige un salaire exorbitant, qu'elle cherche à accroître sans cesse par des demandes outrées, fruit d'une cupidité sordide, qui la rend inquiète et quelquefois même rebelle aux ordres du souverain qui la paye. Chez elle, les principaux citoyens ne se font même aucun scrupule de recevoir des princes étrangers des présens et des pensions, pour leur donner leurs suffrages, ou soutenir leur parti dans leurs assemblées; ensorte que le sentiment de l'intérêt public se trouvant étouffé par celui de l'intérêt privé dans l'âme vénale et corrompue des citoyens, et les résolutions prises dans les diétes à la pluralité des suffrages n'étant plus observées de tous, il en a résulté des divisions, qui, dans ces derniers tems même, ont excité dans le sein de la nation une guerre ouverte, au préjudice de l'influence qu'elle avait à l'extérieur. Plus bas que le pays qu'elle occupe on en trouve un autre habité par un peuple appelé *Valesan*, parce qu'il fait sa demeure dans les vallées; inférieur aux Suisses en nombre et en forces, il est aussi moins rude et moins farouche. Il est un autre peuple encore au dessous des deux précédens: ce sont les Grisons, qui sont divisés en trois cantons, et qu'on appelle pour cette raison seigneurs des trois Ligues: la principale ville de ce pays est Coira. Ils sont souvent alliés des Suisses, vont avec eux à la guerre, et ont à peu près les mêmes usages et le même gouvernement. Supérieurs aux Valaisans dans les armes, ils le cèdent aux Suisses en nombre et en forces ». Guicciardini, *Storia d' Italia*, Liv. X.

avec l'autre, sans une autorisation de leur gouvernement. L'amour du gain, dit Robertson, fit néanmoins quelquefois oublier cette loi, et l'on vit quelques individus s'enrôler pour celle des deux puissances belligérantes qu'ils voulaient; mais ce désordre n'eut lieu qu'en vertu d'engagemens faits par des particuliers, et non par la république (1). Du reste la préférence que divers monarques accordent aux Suisses sur leurs sujets pour la garde de leur personne, rend un témoignage non équivoque de leur fidélité. L'uniforme de ces troupes n'est pas le même dans toutes les cours où il y en a; elles ont toutes la hallebarde, une espèce de jaque faite à l'antique, et de larges caleçons liés sous les genoux.

Levées et exercices militaires.

Tout Suisse, à la campagne comme à la ville, doit assister aux manœuvres qui se font en automne et au printems. Il doit se pourvoir à ses frais de quatre livres de plomb et deux livres de poudre, pour être prompt à marcher au premier ordre. Dans certains cantons, le principal amusement du dimanche consiste à tirer de l'arc, et il en est qui deviennent très-adroits dans cet exercice. L'homme qui veut se marier dans le canton de Berne, doit se présenter au ministre, armé et equipé avec son épouse, avant de recevoir la bénédiction nuptiale, pour montrer par là qu'il est prêt à défendre la patrie, comme à lui donner de nouveaux soutiens (2). Chaque soldat sait le rang qu'il occupe, soit dans la cavalerie, soit dans l'infanterie ou l'artillerie. Les troupes des cantons *Aristocratiques* portent ordinairement l'uniforme de leurs souverains; mais dans les états démocratiques, excepté Zug, les milices n'ont pas encore cette marque distinctive: elles y sont seulement organisées en régimens. Pour donner l'idée d'une armée Suisse, nous rapporterons ici l'ordonnance de 1668, appelée *Defensional*, par laquelle a été déterminé le nombre de soldats et de pièces d'artillerie que chaque état de la *Confédération* devait fournir, pour former un corps de douze mille et neuf cents hommes.

(1) *Histoire de Charles V.* Liv. II.

(2) Il existe encore à présent un usage semblable dans le Toggenbourg, où, avant de se marier, l'homme doit justifier à son capitaine d'avoir toutes les provisions nécessaires pour marcher au premier ordre. *Tab. de la Suisse*, Tom. V. pag. 687.

1.	Zurich	1400
2.	Berne	2000
3.	Lucerne	1200
4.	Uri	400
5.	Schwitz	600
6.	Underwald	400
7.	Zug	400
8.	Glaris	400
9.	Bâle	400
10.	Fribourg	800
11.	Soleure	400
12.	Schaffouse	400
13.	Appenzel	600

Alliés.

L'Abbé de S.t Gall	1000
La ville de S.t Gall	200
Bienne	200
Lugano	400
Locarno	200
Mendrisio	100
Val-Maggia	100
Offices Libres de l'Argovie	300
La Turgovie	600
Le comté de Baden	200
Le Rheinthal	200
Total	12,900

Chaque état devait fournir une pièce d'artillerie : en cas d'un second ou troisième appel, ce nombre de 12,900 hommes devait être doublé ou triplé. Les autres articles de cette ordonnance déterminaient le lieu du rassemblement des troupes, leur nombre, le traitement des officiers, l'ordre et la discipline qui devaient être observés, les attributions du conseil de guerre, et tout ce qui convient à une armée bien organisée (1).

(1) *Tableaux de la Suisse.* Tom. V. pag. 647, et suiv. Mallet, *Hist. des Suiss.* Part III. chap. 11.

Arsenaux. La Suisse a plusieurs arsenaux : ceux de Berne et de Zurich sont renommés. Celui de Berne est grand et majestueux ; il renferme des armes pour une armée de quarante mille hommes, un grand nombre d'ouvriers, une magnifique fonderie, d'anciennes armures, des arcs, des arbalêtes et des dards. La poudre de Berne passe pour la meilleure de l'Europe, et le secret de sa fabrication n'est confié qu'à un petit nombre d'ouvriers d'une intégrité reconnue. Il y a à Zurich cinq arsenaux tous bien approvisionnés, et l'on voit dans l'un d'eux la statue de Guillaume Tell, armé et équipé à la manière des anciens Suisses, ainsi que l'arc avec lequel il abatit la pomme sur la tête de son fils.

Signaux ou fanaux. On appelle en Suisse *signaux* ou *fanaux*, des tas de bois ou de paille placés sur les monts à côté d'une cabane. En tems de guerre on y met le feu pour annoncer l'approche de l'ennemi, et de cette manière la nouvelle du danger est transmise en un instant d'un bout de la Suisse à l'autre. La flamme du bois pendant la nuit, et la fumée de la paille dans le jour, propagent ce signal d'alarme (1).

Instrumens de musique des troupes. Les tambours et les fifres sont les principaux instrumens des troupes Suisses, et ceux au son desquels elles font leurs différentes évolutions. Dans les cantons d'Uri et d'Undervald on fesait usage de cors garnis en argent : ceux qui en donnaient s'appelaient dans ce dernier canton la *Vache d'Underwald*, et dans le premier le *Taureau d'Uri* ; il est fait mention de l'un et de l'autre dans les relations des batailles de Grandson, de Morat et de Melegnano (2). On montre dans l'arsenal de Berne deux cors d'Uri pris par les Bernois dans la bataille de Vilmergen, et dans celui de Zurich la grosse cloche de l'abbaye de Saint-Gall.

Chansons militaires et pairie. Quelques écrivains font mention de certaines chansons militaires usitées chez les Suisses, et d'une entr'autres appelée le *ranz des vaches*, laquelle réveille fortement en eux le souvenir de leur pays. On défendit de la jouer dans la musique de la garde du Roi en France, parce qu'en l'entendant les Suisses tombaient aussitôt dans une profonde mélancolie et abandonnaient leurs drapeaux. Je n'ai rien trouvé

(1) Faesi, *Descript. Topogr. de la Suisse*, Tom. I. pag. 224.

(2) *Hist. militaire des Suisses au service de la France par le Baron de Zurlauben.* Tom. IV. pag. 470.

d'ingénieux, dit Coxe, dans cette chanson; mais l'air en est d'une simplicité qui produit un effet incompréhensible sur les soldats Suisses hors de leur pays. A la vérité, rien ne nous rappelle plus vivement l'heureux tems de nos premières années, qu'une chanson que nous chantions avec les compagnons de notre enfance; et, dans une âme sensible, une longue suite d'idées se rattache à ce doux souvenir (1).

Garnisons et fortifications.

Il a été créé dans les villes de Berne, Zurich, Lucerne, Bâle et Soleure un corps de cinquante ou cent hommes pour la garde des portes. Avec de bonnes fortifications les villes de la Suisse ont, généralement parlant, le défaut d'être dominées par des hauteurs. Avant l'invention de la poudre on les bâtissait au pied des monts, ou au bord des lacs et des rivières. Les étrangers admirent l'élégance des fortifications de Soleure : M.r Chevalier, ingénieur Français, en a donné le plan vers la fin du XVII.e siècle. Les bastions sont entourés de fossés profonds et construits en grosses pierres, dont quelques-unes ont dix pieds de longueur sur quatre de largeur : ces fossés sont néanmoins regardés comme trop étroits (2). Genève augmenta aussi ses fortifications après l'escalade que les troupes du Duc de Savoie tentèrent contre cette ville le 12 décembre 1602. Les fortifications hors du bourg de Four commencent au bord du lac et vont jusqu'au Rhône. Le bastion de Cornavin est plus élevé, et c'était l'endroit le plus faible du côté de la Savoie avant les constructions qui y ont été faites depuis 1720, et qui renferment des souterrains magnifiques. La garnison ordinaire de Genève en tems de paix était de mille hommes bien disciplinés. Le *syndic de la garde* avait le commandement de toutes les troupes de la république, et était président de la *chambre des fortifications* (3).

(1) Coxe. Lett. XXVI. On a beaucoup parlé, dit mad. Stael, d'une air qui se chante dans les vallées des Alpes, et dont l'impression est si forte sur l'âme des Suisses, qu'elle leur fait abandonner leurs régimens pour retourner dans leur pays. *Alem.* Part. I. chap. 20.

(2) *Tableaux de la Suisse*, Tom. V. N.° XLI. *Milice, Arsenaux, Signaux*. Fuesslin. *Description topographique de la Suisse*.

(3) *Ibid.* pag. 697 et suivantes.

RELIGION.

Ancienne religion des Helvétiens.

En parlant du gouvernement des Helvétiens nous avons fait mention des Druides, dont on croit qu'ils embrassèrent la religion, de laquelle nous traiterons dans le costume des Gaulois. Les Romains introduisirent ensuite en Helvétie leurs divinités, suivant le plan qu'ils avaient formé de faire adopter aux peuples qu'ils subjuguaient, non seulement leurs lois et leur gouvernement, mais encore leur langue, leur religion et leurs usages pour ne faire ainsi de tous les peuples de l'univers qu'une seule et grande famille.

Christianisme.

Le Christianisme s'étant étendu aussi dans cette contrée y scella ses progrès du sang de ses martyrs. Il y a été tenu deux conciles célèbres, où l'on essaya d'opérer dans l'église une réforme, dont son chef et ses membres étaient l'objet. Pour mettre fin au schisme qui divisait les peuples, l'Empereur Sigismond convoqua un concile général à Constance, ville située sur les frontières de la Suisse, et regardée comme le centre de la Chrétienté. Sa position dans un pays riant et fertile, au bord d'un des plus grands et des plus beaux lacs de l'Europe, joignait en outre à l'avantage de sa proximité de l'Allemagne celui de n'être pas loin non plus de la France et de l'Italie. Ce concile, dont l'ouverture se fit en 1414, fut le plus nombreux et le plus solennel dont on eût oui parler jusqu'alors; il n'y vint pas moins de dix-huit mille ecclésiastiques entre cardinaux, évêques, abbés, prêtres et docteurs, et un grand nombre de princes et de seigneurs accompagnés d'une foule de chevaliers, d'écuyers et de gens de service de toutes sortes, fesant pompe de la plus grande magnificence dans leurs armures, leurs harnois et leurs vêtemens. Cependant l'esprit d'intolérance n'en continua pas moins à exercer ses fureurs durant la tenue même du concile, qui fit périr dans les flammes les malheureux Jean Hus et Jérome de Prague, au mépris du sauve-conduit qu'ils avaient obtenu de l'Empereur, et à l'ombre duquel ils se croyaient en sureté. Le sang de ces deux victimes ne rendit point la paix à l'église, et la continuation des troubles fit convoquer un autre concile, dont la réunion fut fixée à Bâle. De-Ramstein bourguemestre, ainsi que les autres magistrats de cette ville,

Conciles de Constance et de Bâle.

déployèrent pendant toute la tenue de cette assemblée, qui dura douze ans, autant de fermeté que de sagesse pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité sans cesse menacés dans ces tems orageux (1).

Réforme de Zwingle.

L'abus des indulgences et autres désordres portèrent Zwingle à introduire en Suisse une réforme religieuse, comme celle que Luther opérait dans le même tems en Allemagne. Ulrich Zwingle, né en 1484 à Wildhausen dans le Toggenbourg, avait fait son cours d'études à Berne, à Vienne et dans l'université de Bâle, la seule qu'il y eût alors en Suisse. En 1516 il fut nommé curé de Glaris; puis à la faveur de la protection de l'abbé et de l'administrateur de la célèbre abbaye de *Notre Dame des Hermites*, ou d'Einsiedlen, il obtint la direction de la paroisse dont elle fesait partie, et se mit à déclamer contre le commerce scandaleux qui se fesait des indulgences. C'était, au dire de M.r Bossuet, un homme hardi, qui avait plus de feu que de savoir; ses discours étaient pleins de clarté, et aucun des prétendus réformateurs n'a jamais exprimé ses idées d'une manière plus précise, plus uniforme et mieux suivie; mais aussi nul d'eux ne les a poussées plus loin, ni manifestées avec autant de hardiesse (2). Zwingle parvint à empêcher que le moine Simon qui trafiquait des indulgences, fût reçu dans Zurich: et des argumens par lesquels il combattait cet abus il passa à la prédication d'autres erreurs, auxquelles avaient déjà frayé la route les livres de Luther, que les presses du fameux Frobenius de Bâle repandaient partout.

Œcolampades.

Le plus célèbre des sectateurs de Zwingle fut Hauschein, natif de Bâle, qui, selon l'usage de ces tems, pri le nom d'*Œcolampades*. Ce partisan des nouvelles doctrines était un peu plus moderé et plus instruit que son maître; et si pour la véhémence, Zwingle parut un autre Luther, *Œcolampades* ressembla davantage à Melancton. Erasme raconte qu'étant dans un âge assez mûr pour ne pas avoir à craindre de surprise, il prit l'habit monastique; qu'ensuite sorti du couvent, il précha la nouvelle réforme à Bâle où il fut nommé pasteur, et qu'enfin las du célibat, comme tous les autres chefs de

(1) Mallet. *Hist. des Suiss.* I.re part. chap. 16 et 17. Lenfant. *Hist. du Concile de Bâle.*

(2) Bossuet. *Hist. des Variat.* Liv. II. XIX.

la réforme, il se maria avec une jeune fille, des charmes de laquelle il s'était épris. « Il semble, dit Erasme, que la réforme ait pour but de faire quitter le froc aux moines et marier les prêtres, ensorte que cette grande tragédie finit par un dénouement tout-à-fait comique, attendu que tout s'y termine par un mariage, comme il arrive dans les comédies (1) ».

Erasme.

Erasme, né à Rotterdam, d'où il était venu s'établir à Bâle, était un homme plus instruit, plus subtil et d'un caractère plus doux qu'*Œcolampade.* Ce savant souhaitait également une réforme; il avait censuré le commerce des indulgences, et combattu par des raisonnemens solides l'ignorance et la superstition des moines de son tems; mais il ne voulut jamais se détacher de l'église, malgré toutes les instances que lui en fit Luther, qui, pour attirer dans son parti un personnage aussi célèbre, descendit même jusqu'à des bassesses. Erasme au contraire voyant le schisme ouvertement déclaré, se mit à écrire contre Luther, mais avec beaucoup de modération. Celui-ci lui fit une réponse virulente, qui fit dire plaisamment à Erasme, en se voyant ainsi maltraité par un homme, pour lequel il avait toujours montré beaucoup de déférence: *je croyais que le mariage l'avait radouci* : cet écrivain alla même jusqu'à déplorer la nécessité de se voir, malgré sa modération, *condanné dans sa vieillesse à combattre contre une bête féroce, contre un sanglier furieux* (2).

Tumultes en Suisse à l'occasion de la nouvelle doctrine.

Non seulement Zwingle déclamait contre les abus du clergé, et débitait de nouvelles maximes sur le baptême, sur le péché originel et sur la vie future, mais encore il fut accusé d'avoit dit publiquement dans plusieurs cantons, au mépris des magistrats: » que les Suisses regardaient comme péché de manger de la viande le carême, mais qu'ils se croyaient permis de vendre de la chair humaine aux princes étrangers ». Ce sarcasme piqua tellement les députés que, dans une assemblée des cantons tenue à Berne, il fut décidé d'arrêter le réformateur; mais il échappa au danger à la faveur du conseil de Zurich, qui, pour cette marque de protection, attira sur cette ville la haîne des autres cantons. La discorde ne tarda pas alors à s'introduire dans les divers états de la Suisse, et il s'y fit beaucoup de chan-

(1) *Epist. Erasmi.* Liv. XIX. ep. 3 et 4.
(2) Bossuet. *Hist, de Variat.* Liv. II. XVI.

gemens. Après des instances réitérées, les religieuses de Koenigsfeld obtinrent la permission de sortir du couvent et de se marier, et les plus distinguées d'entr'elles épousèrent en effet des jeunes gens des principales familles de Zurich. En même tems il fut défendu, sous les peines les plus rigoureuses, de prêcher dans cette ville aucune doctrine qui ne serait pas tirée de l'évangile, et l'on commença à y désigner les novateurs sous le nom d'*Evangéliques*. Les autres cantons envoyèrent à Zurich et à Schaffouse des députés, pour y inviter les magistrats et le peuple à ne point se séparer de l'église, en les menaçant de les exclure de la *Confédération* en cas qu'ils persistassent dans leurs innovations. Les habitans de Zurich ne tenant aucun compte de ces remontrances continuèrent à détruire les images, à défendre les processions et la messe, et retranchèrent presque toutes les fêtes. Les chapitres abandonnèrent au public leurs revenus et leurs privilèges: les cloîtres furent convertis en hospices pour les infirmes ou les orphelins, ou en d'autres établissemens de bienfesance; et les vingt-quatre chanoines de la cathédrale embrassèrent la carrière de l'enseignement ou de la chaire.

Conférence de Baden.

Les Catholiques jetèrent les hauts cris contre ces innovations, et voulurent faire une dernière tentative contre les *Evangéliques* dans une conférence qui fut ouverte à Bade, et où ils envoyèrent Echius, un des plus célèbres professeurs de l'université d'Ingolstad. Mais Zwingle ayant refusé de s'y rendre, cette conférence ne produisit aucun résultat remarquable. Cependant la division s'était déjà mise parmi les réformateurs. Luther avait admis la présence réelle du Christ dans l'eucharistie : Carlostad son disciple entreprit de la nier, et ce fut là ce qui donna naissance à la dispute sacramentaire. Persécuté par Luther et chassé de la Saxe, Carlostadt se retira en Suisse, où Zwingle et *Œcolampade* prirent sa défense. Il se fit une scission dans la réforme ; et ceux qui se déclarèrent pour l'opinion contraire à celle de Luther furent appelés *Sacramentaires*, ou *Zwingliens*, soit parce que Zwingle avait été le premier à soutenir Carlostad, soit parce que la véhémence de son éloquence lui donnait un ascendant irrésistible sur l'esprit des peuples (1).

Anabaptistes.

Il s'eleva alors une nouvelle secte qui bouleversa tout dans l'ordre civil, et dont les partisans furent nommés Anabaptistes,

(1) Bossuet. *Hist. des Variat.* Liv. II. XXV.

parce qu'ils baptisaient une seconde fois les adultes. Deux fanatiques Allemands s'imaginèrent avoir trouvé dans l'Ecriture, qu'ils étaient appelés à fonder le royaume du Christ sur la terre: royaume où il ne devait plus y avoir ni péché, ni magistratures, ni princes, ni gabelles, ni dixme, ni prêtres, ni moines. Ces sectaires se multiplièrent en Suisse, sous la direction de Manz et de Grebel de Zurich qui s'en firent les chefs. Les fanatiques, les mécontens, les oisifs et les débiteurs se rallièrent tous autour de ces deux enthousiastes, et ne voulurent plus reconnaître de magistrats. On tenta envain de les ramener par la persuasion; envain après avoir usé des châtimens les plus doux on en vint aux plus cruels supplices, ils méprisaient la mort et la recevaient même avec joie. A Berne, à Soleure, à Fribourg, dans les Grisons et à Saint-Gall on dut faire marcher contre eux des troupes réglées pour les exterminer. Mais c'était l'hydre aux cent têtes sans cesse renaissantes: ces fanatiques se rassemblaient dans les bois et sur les montagnes. Ils ne s'accordaient entr'eux que sur deux points, qui étaient de refuser obéissance au Pape, et de qualifier d'œuvre du démon le baptême des enfans. Jean de Leyda leur chef en Allemagne, de garçon tailleur s'était déclaré Roi, en vertu d'un ordre qu'il disait avoir reçu de Dieu; son supplice jeta l'effroi dans sa secte et l'affaiblit: néanmoins elle est très-nombreuse encore en Hollande, en Allemagne et en Suisse; mais l'esprit n'en est plus le même, et les successeurs de ces enthousiastes inquiets sont aujourd'hui des hommes tranquilles, charitables et laborieux (1). On en trouve quelques-uns dans le canton de Bâle: les hommes y portent un chapeau rabatu, et ont pour vêtement une veste sans boutons: les femmes se coiffent avec un bonnet fort simple, qui se noue sous le menton. Ils font presque tous le métier de laitiers dans ce canton: on en voit deux à la plancee 16, qui sont arrêtés avec leur char devant la porte de Saint Jean (2).

Guerre entre les cantons Catholiques et Protestans.

Zurich, Berne, Schaffouse, Bâle et autres états de l'Helvétie avaient embrassé la réforme; et il s'était engagé entr'eux et les états Catholiques une contestation, dont l'abbaye de Saint-Gall fesait le principal sujet. On tint des conférences et des diètes; on

(1) Mallet. *Hist. des Suiss.* III.[e] part. chap. 3 et 4.
(2) Birmann. *Cost. Suiss.* N.° 42.



G. Gallina inv. V. Raineri f. A. T.

eut même recours à la médiation des cantons de Glaris, de Soleure et de Fribourg qui étaient neutres, pour ramener le calme dans les esprits; mais tout fut inutile, et la guerre fut déclarée. Les Catholiques vainquirent les Protestans à la bataille de Cappel, où Zwingle lui-même périt percé de plusieurs coups en combattant vaillamment. Ses ennemis n'écoutant que les transports d'une aveugle vengeance, firent écarteler puis brûler son cadavre. Les Protestans, qui appelaient par dérision cette lutte *la guerre des prêtres*, essuyèrent une seconde défaite, dite du mont de Zug, et qui rendit leur état encore plus critique; ensorte que les habitans de Zurich furent forcés de consentir à un accord, aussi peu honorable pour eux que glorieux pour les Catholiques, lequel fut conclu le 20 novembre 1531, et nommé le *second traité de paix nationale* (1).

Tumultes de Genève pour la réforme.

La réforme mit également Génève en combustion, et lui acquit une triste célébrité dans les annales des guerres de religion. Mais avant de parler des désordres dont elle y fut la cause, il convient de jeter un coup-d'œil rapide sur l'état politique de cette ville. Son évêque avait le droit de battre monnaie, et partageait avec le peuple l'exercice de la souveraineté, à cela près pourtant que les comtes et ensuite les ducs de Savoie y avaient droit à la charge de *Vidame*, magistrat qui jugeait en première instance et sommairement les affaires civiles. Amédée VIII tenta bien de se faire céder tous les droits temporels de l'évêque de Genève, mais les syndics s'y opposèrent au nom des citoyens; et l'accord passé à ce sujet entre ce prélat et le conseil général du peuple, est regardé comme la grande chartre de Genève (2). Les ducs de Savoie eurent toujours soin alors de faire élire évêque de cette ville quelqu'un de leur famille; et en effet Charles III, à l'aide de ce moyen, y exerçait un pouvoir arbitraire. Les Gènevois s'étant confédérés avec Fribourg prirent le nom d'*Eydgenossen*, que se donnaient les Suisses entr'eux: mot d'où s'est formé ensuite par corruption celui d'*Hugue-*

(1) On peut voir ces divers traités dans les documens justificatifs de l'*Hist. de la Réforme de Ruchat*.

(2) On trouve cet acte en entier dans les documens de l'histoire de Genève de Spon. Tom. III. pag. 259 sous le titre de *Accordium perpetuum inter Episcopum, et Concilium generale circa supremum Dominum contra Ducem Subaudiæ*, 1420.

nots. On appelait *Mammelucs* les partisans du duc, par analogie avec les satellites du Soudan d'Egypte; et ce parti ayant eu le dessus, Genêve tomba au pouvoir du prince Savoyard qui déclara la guerre aux Huguenots, et fit périr sur l'échaffaud Berthelier leur chef. Mais le duc ayant dû transporter le lieu de sa résidence en Piémont, les Gènevois firent alliance avec Berne et Fribourg, et abolirent le *Vidamé.* Les *Mammelucs* persécutés par eux se réunirent aux gentils-hommes Savoyards, qui s'appelaient les *confrères de la cuillère*, parce qu'ils avaient juré dans un banquet de manger les Gènevois avec la cuillère; en signe de quoi ils en portaient toujours une suspendue à leur cou. L'évêque Pierre de Beaume, homme d'un caractère très-inconstant, avait juré en 1528 devant le conseil général de Genêve de vivre en bonne harmonie avec son peuple, et de respecter ses franchises; mais s'étant ligué aussitôt après avec le duc, il demanda le rétablissement du *Vidamé*; et sur le refus qui lui en fut fait, il jura haine implacable à ses diocésains. Le Duc essaya de détacher les deux cantons de Berne et de Fribourg de leur alliance avec Genêve, mais ils s'y refusèrent et jurèrent au contraire de la maintenir. Les Gènevois se virent néanmoins réduits aux abois par les *Confrères de la cuillère;* et ils auraient sans doute succombé, si les deux cantons alliés n'étaient pas venus à leur secours, et n'avaient enfin obligé leur ennemi à reconnaître Genêve pour une ville libre et indépendante. Ce fut dans cet état de choses que cette ville embrassa la réforme: car malgré qu'on lui ait donné dans les derniers tems le titre de *Rome Réformée*, il est notoire qu'elle n'a pas connu le protestantisme avant l'an 1528. Le premier à y répandre les nouvelles doctrines fut le prieur Bonnivart, qui se fit un grand nombre de partisans, dont l'animosité s'accrut encore, quand ils surent que leur évêque avait contracté en secret une nouvelle alliance avec le duc de Savoie: animosité que la véhémence des sermons des deux réformateurs Farel et Saunier envenima toujours davantage (1).

Confrères de la cueillère.

Factions à Genêve.

Deux partis divisèrent la ville de Genêve, où, comme le dit un historien, on ne rencontra plus *qu'assassins et gens assassinés, où l'on vit le père prêt à égorger son fils, le frère souillé du sang de son frère, et les proches de celui de leurs proches* (2).

(1) Mallet. *Hist. des Suiss.* IIIe Part. chap. 5.
(2) Ruchat. *Hist. de la Réf.* Liv. X.

Les Fribourgeois soutenaient les Catholiques, et les Bernois les Réformés. Les premiers renoncèrent à leur alliance avec les Gènevois, mais les seconds firent la guerre au duc de Savoie en faveur de Genêve qui leur dut sa liberté, et acquirent le pays de Vaud à leur canton. Les dissensions, dont ces avantages n'avaient pu étouffer le germe, se rallumèrent avec plus d'ardeur à l'arrivée de Calvin à Genêve en 1537, où il s'arrêta aux prières du Farel. Jean Calvin était né en Picardie, où il avait prêché une austère réforme; et pour se soustraire aux persécutions il s'était réfugié à Genêve, où il déploya toute l'austérité et l'intolérance de son caractère. Par exemple à Berne il voulait qu'on supprimât toutes les fêtes, et qu'on ne conservât que le dimanche; que, pour le baptême, on ne se servît pas de fonds baptismaux; que la communion ne se fît point avec du pain azime, mais avec du pain ordinaire, et que les filles ne se présentassent plus à l'église la tête découverte pour se marier, ce qui était, selon lui, une chose indécente et profane. Choqués de tant de sévérité, les Bernois le bannirent de leur ville, où bientôt après l'ayant rappelé, ils embrassèrent sa doctrine (1).

Calvin à Genêve.

Quand les Protestans jettent les hauts cris contre les Catholiques, et les accusent d'intolérance et de bigotisme, ils devraient se rappeler que Calvin n'est pas exempt du même reproche. Son austérité lui fit proscrire de Genêve tous les amusemens qui y avaient été regardés jusqu'alors comme innocens, tels que les danses, les festins et les chansons. Il établit même un consistoire ou tribunal ecclésiastique, pour la poursuite et l'excommunication de ceux qui étaient soupçonnés d'attachement au Pape, et pour anéantir les restes de la faction dite des *Dissolus*. Personne n'osait afficher une opinion différente de celle du réformateur, dans la crainte d'être livré aux bûchers, qu'il avait fait élever sur la place de Genêve pour ceux qui ne penseraient pas comme lui. Tout le monde connait la catastrophe du malheureux Servet, qui fut brûlé vif, pour n'avoir pas voulu suivre le parti de Calvin. Mallet, quoique Calviniste, ne peut s'empêcher d'avouer, que cé fait a imprimé une tache ineffaçable sur la mémoire de l'auteur de cette secte, et que ce serait se refuser à l'évidence et blesser les principes de la justice que de vouloir le justifier.» La fin déplorable

Austérité et intolérance de Calvin.

(1) Mallet. *Hist. des Suiss.* III.e Part. chap. 7.

de Servet, dit-il encore, fait voir dans ceux qui gouvernaient alors à Genève, ou une condescendance aveugle pour leur propre clergé, ou un zèle non moins fanatique ni moins impie que celui de l'inquisition, qu'ils avaient tant en horreur lorsqu'ils avaient lieu de la redouter (1) ». Du reste cet esprit de rigidité respire encore dans les murs de cette ville : car tous les jours de fête les portes en sont fermées deux heures le matin et autant l'après midi durant la célébration de l'office divin, et l'on n'y trouve pas une boutique ouverte pendant le même tems : usage fort incommode pour les étrangers qui se trouvent dans cette ville, ou aux voyageurs qui y arrivent ou qui veulent en partir ces jours-là (2).

Ministre Evangélique ou Calviniste.

Calvin ne voulut pas non plus que les ministres de sa secte recherchassent la richesse dans leur costume. Il sont habillés comme tout le monde, et ne se distinguent dans le temple que par les fonctions qu'ils y exercent. Les deux ministres qu'on voit au n.° 1 de la planche 17 font l'imposition des mains sur la tête d'un nouveau ministre qui est à genoux au milieu d'eux (3). Moore, écrivain Anglais, a parlé on ne peut plus avantageusement du clergé de Genève en disant : « que, dans cette ville, les ecclésiastiques sont en général sensés, instruits et tolérans ; qu'ils font ensorte d'inspirer à leurs auditeurs le goût des vérités du christianisme, et qu'ils cherchent à les convaincre par leur éloquence et par la régularité de leurs mœurs ». D'Alembert au contraire, à son article de Genève dans l'*Encyclopédie*, les a dépeints sous des couleurs un peu sombres ; il y dit, » que plusieurs d'entr'eux ne croient point à la divinité du Christ ; que leur religion est un socinianisme parfait, qui leur fait rejeter tout ce qu'on appelle mystère ; que la

(1) *Hist. des Suisses.* III.e Part. chap. 7. Basnage a bien mal défendu Calvin du reproche de cruauté qu'on lui fait, et Bossuet l'a réfuté dans sa note additionnelle à l'histoire des variations. *Défens. de l'Hist. des Variat.* Prem. Disc. III.

(2) « Les Protestans accusent d'intolérance et de bigotisme les Catholiques ; mais trouve-t-on une seule de nos villes où cet esprit soit porté au point d'empêcher le départ d'un voyageur, qui n'a rien de commun avec le culte que nous professons » ? *Peregr. de D. B.* Vol. I. pag. 48.

(3) Ces trois figures sont prises de l'ouvrage de Picart. Tom. III. pag. 388, planche en bas.



G. Gallina inc. V. Raineri inc A. T.

religion se réduit pour ainsi dire parmi eux à l'adoration d'un seul Dieu, au moins pour ceux qui ne sont point de la classe du peuple ; enfin que le respect pour Jesus-Christ et pour l'Ecriture est peut-être la seule chose qui distingue du pur déisme le Christianisme de Genêve ». La compagnie des pasteurs et des professeurs de l'Académie de Genêve publia le 10 fevrier 1758 une déclaration, où, après une profession de foi qui atteste sa doctrine, elle déclare non seulement de ne pas vouloir entrer dans un examen plus détaillé des reproches qu'on lui fait, mais encore d'avoir pris la résolution de ne plus répondre à rien de ce qu'on pourrait écrire contr'elle. Cette déclaration se trouve insérée avec des notes très-piquantes dans le IV.e volume des œuvres de Jean Jacque Rousseau (1). Dans le nombre de ces notes on remarque la suivante : « Pourquoi, dans l'opinion de la plupart des Protestans, et surtout des églises de la Suisse et de la Hollande, l'église de Genêve passe-t-elle donc pour socinienne, ou au moins pour être favorable au socinianisme ? Si les ministres de Genéve n'ont pas donné motif à cette opinion, il faut avouer qu'ils méritent d'être plaints (2) ».

Guerres de religion.

Les guerres de religion ont long-tems désolé la Suisse ainsi que l'Allemagne et la France. Le duc de Savoie, d'accord avec les autres princes catholiques, chercha à s'emparer de Genêve. La ligue qui se forma pour cet objet fut dite de *Borromée*, parce que, de son palais de Milan, le cardinal de ce nom dirigeait les mouvemens des Catholiques. Ce prélat, dont la mémoire est si chère aux Milanais, avait fondé en cette ville pour les Suisses un séminaire, auquel fut donné le nom de *Collège Helvétique*, comme étant destiné à recevoir de jeunes Suisses qui, après y avoir été instruits dans les maximes du culte catholique, seraient renvoyés chez eux pour empêcher les progrès du protestantisme. Aux guerres étrangères suscitées par la diversité des opinions religieuses en Suisse succédèrent des querelles intérieures entre les Catholiques et les Protestans : querelles, qui se terminèrent à l'avantage de ces derniers, et à la suite desquelles fut conclu en 1712 le traité d'Arau, *Traité d'Arau.*

(1) *Amsterdam*, 1763, pag. 371.

(2) On peut voir particulièrement au sujet des opinions du clergé de Genêve, le fameux ouvrage de Rousseau intitulé : *Lettres de la Montagne.*

qu'on peut regarder comme le code de la tolérance pour les Suisses, à cause des règles qu'il renferme sur la manière dont les Réformés et les Catholiques doivent se traiter réciproquement (1).

Les Suisses sont charitables.

Nous ne parlerons point des rites observés par les Catholiques, ni de ceux que suivent les Protestans en Suisse, attendu qu'ils, y sont les mêmes que partout ailleurs. Nous observerons seulement que les uns et les autres sont fort charitables, et que leurs établissemens de bienfesance sont entretenus avec beaucoup d'ordre et de soin. L'hôpital de Berne fixe particulièrement les regards des étrangers : on lit sur la porte cette inscription remarquable par sa simplicité : *Christo in pauperibus*, à *J. C. dans les pauvres.* Il existe pour les aveugles un hospice à Zurich, qui a été fondé par M.r Funk de Berne, lequel s'apercevant que sa vue s'affaiblissait de jour en jour, s'occupa avec beaucoup de sagacité des moyens de rendre utiles à la société les pauvres enfans privés de l'usage de ce sens. Le docteur Hirzel, fils de l'auteur du *Socrate rustique*, améliora considérablement l'état de cet établissement; les enfans y sont exercés à copier de la musique et à d'autres ouvrages, dans l'exécution desquels ils supplèent par le tact au défaut de la vue. Les œuvres de bienfesance et de charité sont si familières aux Suisses, que nous ne pourrions en entretenir convenablement les lecteurs, sans entrer dans de trop longs détails.

Hospices.

Fête d'Interlaken.

De toutes les fêtes qui se célèbrent en Suisse nous ne donnerons la description que de celle d'Interlaken, et parce que c'est une fête vraiment nationale, et parce que Mad.e la baronne de Stael en a fait une peinture vivante et animée (2). La veille de la fête on allume vers le soir un grand nombre de feux sur les montagnes voisines, par allusion au signal dont convinrent entr'eux les libérateurs de la Suisse. Ces feux ressemblent à des astres nouveaux, qui viennent assister au spectacle le plus touchant, que notre monde puisse encore présenter. Un de ces signaux flamboyans, dit Mad.e de Stael, semblait placé dans le ciel, d'où il éclairait les ruines du château d'Uspunnen, qui appartenait anciennement à Berthold, fondateur de Berne, en mémoire duquel se célébrait la fête. Le jour où nous y assistâmes était calme, mais nébuleux. Le lieu où de-

(1) On trouve ce traité parmi les documens rapportés dans les *Appendices* à l'histoire de Mallet.

(2) L'*Allemagne*. I.re Part. chap. 20.

vaient se faire les jeux était entouré de collines couvertes d'arbres, derrière lesquelles s'élevaient de hautes montagnes. Les spectateurs, au nombre d'environ six mille, s'assirent sur le penchant des hauteurs voisines, et les différentes couleurs de leurs vêtemens ressemblaient dans le lointain aux fleurs dont sont émaillées les vertes prairies. La foule des spectateurs étant réunie, on entendit venir de loin la procession de la fête, accompagnée d'une musique enchanteresse. Les magistrats s'avançaient à la tête des villageois: les jeunes bergères étaient habillées à la manière antique et pittoresque de chaque district; les hallebardes et les étendards de chaque vallée étaient portés par des vieillards en cheveux blancs, ayant le costume des conjurés qui s'assemblèrent à Rutli. Les jeux ayant commencé, les habitans des vallées et des montagnes déployérent dans la lutte et dans leurs efforts à soulever des poids énormes, une agilité et une force de corps extraordinaires. Cette force rendait autrefois les nations plus militaires; mais à présent que la tactique et l'artillerie décident du sort des armées, on ne voit plus dans ces sortes d'exercices que des jeux propres au village. La terre est mieux cultivée par des hommes vigoureux; et la guerre ne se fait plus qu'à l'aide de la discipline et du nombre. Après que les jeux furent finis, et que le Bailli eut distribué les prix aux vainqueurs, on dina sous des tentes, et l'on chanta des vers où étaient célébrés la paix et le bonheur dont jouit la Suisse. Durant le repas on fesait circuler des coupes en bois, sur lesquelles étaient sculptées les images de Guillaume Tell et des trois fondateurs de la liberté Helvétique, et l'on portait des toasts au repos, à l'ordre et à l'indépendance. On chantait un hymne composé pour cette fête par Mad.e Hermès, connue en Allemagne par ses écrits sous le nom de Mad.e de Berlepsch, et dont voici le refrain: « Les prés sont émaillés de fleurs comme autrefois: les montagnes sont également verdoyantes: quand toute la nature sourit, le cœur de l'homme pourrait-il seul n'être qu'un désert? ». Non sans doute il ne l'était point, s'écrie Mad.e Stael en achevant son récit, il s'épanouissait avec confiance au milieu de ce beau paysage et en présence de ces hommes vénérables, qui étaient tous animés des plus purs sentimens. Un villageois pauvre, sans luxe, sans éclat, sans autorité est chéri des siens comme un ami qui enveloppe ses vertus d'un voile, et les consacre toutes à la félicité de ceux dont il est aimé. Dans les cinq siècles qu'a duré le bonheur de la Suisse on a plu-

tôt compté les sages générations que les grands hommes qui l'ont illustrée. On dirait que les ancêtres de cette nation vivent encore au milieu d'elle ; elle a toujours pour eux le même respect ; elle les imite et en recommence sans cesse la suite. La simplicité des mœurs, l'attachement aux anciens usages, la régularité et l'uniformité dans le genre de vie, rapprochent de nous le passé et nous rendent l'avenir présent. Une histoire toujours égale ne semble qu'un seul moment, dont la durée appartient à plusieurs siècles. La vie s'écoule dans ces vallées, comme les rivières qui les arrosent. De nouvelles ondes se succèdent continuellement, et suivent toujours le même cours : puisse ce cours n'être jamais interrompu ! puisse la même fête se célébrer à jamais au pied de ces mêmes montagnes! L'étranger les admire comme une merveille, le Suisse les révère comme un asile, où les magistrats et les pères prennent le même soin des citoyens et des enfans (1).

Confirmation des enfans dans l'Entlibuc.

La confirmation des enfans dans l'Entlibuc et ailleurs présente un je ne sais quoi de confiance, de candeur et d'espérance, qui embellit cette solennité. Le vieillard se revêt de ses plus beaux habits, et pare son chapeau d'un bouquet de fleurs comme aux jours rians de sa jeunesse. La fille, ornée de fleurs et de rubans qui flottent sur ses épaules et sur son corset, tient l'enfant qu'on doit porter au temple, et qui parait tout étonné des nouveaux habits dont on l'a revêtu. Spectacle touchant, dit Birmann, où se confondent les images de l'innocence, de la nature et de la religion (2). **Voyez la planche 18.**

Pélerinage ou jubilé.

Il se fait en Suisse plusieurs pélerinages, dont le plus renommé est celui de *notre Dame des Hermites.* Au grand Jubilé qui se célébrait en mémoire de la dédicace de la sainte chapelle de cette abbaye, le prince abbé fesait rôtir un bœuf engraissé exprès pour ce jour-là, pour être distribué aux pélerins dont l'affluence était prodigieuse, et parmi lesquels pourtant il ne manquait pas d'escrocs et de vagabonds (3).

(1) *Allemagne.* I.re Part. chap. 20. Nous avons voulu rapporter ce passage, comme nous offrant l'expression des sentimens que fait éprouver la fête d'Interlaken, et une peinture fidéle du caractére Suisse.

(2) *Cost. Suiss. Peints par Reinhard.* N.° 40.

(3) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 486.



V. Raineri incise.

L'usage des représentations sacrées, appelées mystères, s'est maintenu long-tems en Suisse. Dans le canton d'Underwald on représentait le mystère de la *Passion*, et à Fribourg le Roi Hérode consultant les docteurs au sujet de l'apparition de l'étoile en orient. On y voyait à cheval les trois Mages, dont un avait la figure teinte en noir. Hérode se fesait lire les prophéties concernant le Messie, et disputait avec les Pharisiens sur leur interprétation. La Vierge Marie montée sur un âne, et tenant l'enfant Jésus dans ses bras, traversait la ville suivie de Saint Joseph. Cette procession, escortée de troupes, était précédée d'une étoile lumineuse attachée à une corde tendue d'un côté de la rue à l'autre, et se rendait à l'église pour y entendre la messe. La cérémonie se terminait par un banquet public, qui se donnait dans une des maisons des tribus de la ville. La fête des innocens ou des fous était encore plus singulière; elle se célébrait à Zug, ainsi que dans d'autres villes de l'Allemagne et de la France. Il y avait une confrérie, dont le chef qualifié d'Evêque figurait dans une procession en habits pontificaux, et dont les membres y étaient habillés en chanoines, ou étaient armés. Ce soi disant évêque y avait derrière lui un homme, dans un accoûtrement à-peu-près semblable à celui qu'on prête à la *folie*, si ce n'est qu'au lieu du bâton que portait celui qui la représentait, il en avait un autre, au bout duquel était attachée une vessie avec des pois dedans. Cette espèce de bouffon, qu'on appelait le *fou* de la *cour épiscopale*, répondait à coups de vessie aux huées de la populace. Après avoir entendu la messe, l'évêque donnait la bénédiction, la crosse en main, et les soldats fesaient une décharge de leurs armes. Cette mascarade se terminait par quelques présens que fesait l'évêque à ceux qui avaient joué les principaux rôles dans cette représentation burlesque, qui ne fut abolie à Zug qu'en 1774 (1).

Représentations sacrées.

MARIAGES ET FUNÉRAILLES.

Dans un pays où les mœurs sont simples, et où la corruption, qu'engendrent ordinairement le luxe et une civilisation trop avancée, n'a pas encore fait beaucoup de progrès, les mariages

Fréquence des mariages.

(1) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 498.

doivent être fréquens; et c'est en effet ce qui arrive en Suisse. Zurlauben dit qu'à Berne les citoyens ne peuvent aspirer aux emplois publics qu'autant qu'ils sont mariés, ensorte que pour avoir droit aux faveurs de la patrie il faut auparavant lui donner des défenseurs (1).

Noces. On ne peut voir rien de plus intéressant que les noces qui se font dans les cantons de Lucerne et de Zug, et dans les Offices libres de l'Argovie. Nos vieilles tapisseries des XV.e et XVI.e siècles, selon le même écrivain, nous en offrent diverses représentations. « Je me suis trouvé, dit encore Zurlauben, à une de ces noces, qui nous rappellent l'aimable simplicité de l'âge d'or, et voici ce que j'y ai particulièrement observé ». Nous rappelerons d'abord à nos lecteurs ce que nous avons dit, à l'article du mariage des Grecs, des *paranymphes*, qui présidaient au festin, aux réjouissances, et à la garde du lit nuptial. En Suisse, le jeudi qui précède le jour convenu pour la celebration d'un mariage, un paysan fesant l'office de *paranymphe*, se rend chez le curé, ou en son absence chez le vicaire, et lui adresse dans un jargon qui tient de l'Allemand et d'un Latin barbare une espèce de discours, qui ferait rire l'homme le plus mélancolique. L'orsque le *paranymphe* n'invite pas ce jour-là quelqu'un des plus proches parens des époux, c'est une preuve certaine que le mariage n'est pas de leur gré. Il porte à son chapeau autant de petits bouquets de fleurs qu'il y a d'invités : ces fleurs sont naturelles si l'on est au printems, et sèches si c'est en hiver. Le *paranymphe* porte en outre à son côté un grand sabre, dont la lame doit être bien rouillée dans le fourreau. Les noces se font toujours le lundi. L'époux ayant des plumes à son chapeau, se présente alors à sa future, et lui fait sa demande dans un discours pathétique qu'il lui adresse. Dès ce moment on donne à cette dernière pour surveillante une femme qui ne la quitte plus, et qui, à cause de la couleur de son habillement, s'appelle la *femme jaune*. L'épouse est tellement subordonnée à son autorité dans toute cette journée, qu'elle ne mange rien qui ne lui soit servi par elle. Vient après le repas ce qu'on appelle la procession nuptiale. On se rend à l'église, où l'époux accompagne l'épouse suivi des parens en habits de fête, et tenant en main des armes d'un éclat éblouissant. L'épouse a la tête ceinte d'une couronne de fleurs

(1) *Tableaux de la Suiss*. Tom. VIII. pag. 445.

sèches, d'où pendent quelques franges rouges avec de petites mailles de similor qui sont le jouet du vent, et cette couronne a la forme d'un vase de fleurs. La *femme jaune* suit l'épouse pas à pas et porte un petit panier. Le *paranymphe* se tient à la porte de l'église, battant du tambour. Les époux vont se mettre au premier banc; et après que les assistans ont pris place, la *femme jaune* tire de son pannier une petite couronne de fleurs d'un léger tissu, et la met sur la tête de l'épouse. Aussitôt après commence l'offrande: l'épouse, se présente la première, ensuite l'époux, puis la compagne de l'épouse, et enfin tous les gens de la noce. La messe finie on passe à la célébration du mariage: l'épouse s'approche la première de l'autel, l'époux la suit et vient se placer à sa droite; ils se mettent tous les deux à genoux, et après qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale, l'époux s'éloigne de l'autel, en signe de sa supériorité sur la femme; et l'épouse accompagnée du *paranymphe* retourne précipitamment à son banc. Dans ce moment revient la *femme jaune*, qui reprend la guirlande dont elle avait orné la tête de l'époux, et la remet dans son panier. Le cortège, au sortir de l'église, retourne à la maison où le festin est préparé. Le tambour ouvre la marche: après lui vient l'époux suivi de son garçon de noce ayant un chapeau garni de rubans, et un grand manteau qui lui enveloppe tout le corps. Les pères des époux portent aussi un manteau, mais moins large et avec moins d'art. Viennent ensuite les hommes tant jeunes que vieux: après eux vient l'épouse accompagnée de la fille de noce et de la *femme jaune*: le reste du cortège est composé des femmes et des jeunes filles invitées, portant toutes sur leur visage un air de satisfaction et de gaieté. On arrive à la maison toujours au son du tambour: là, l'époux avec le garçon de noce, et l'épouse avec la fille de noce, la *femme jaune* et les autres personnes du même sexe s'asseyent à une table séparée: les autres convives prennent place à la leur. La joie brille sur tous les visages, et chacun s'y livre sans jamais sortir des bornes de la décence. Après le festin commence la danse: le jeune homme qui veut danser le premier doit en demander la permission à celui qui a accompagné l'épouse. La nuit venue, on présente à chacun des convives un mouchoir avec un bouquet: parait alors le *paranymphe* avec son tambour accompagné de l'époux et du garçon de noce, tous les deux enveloppés d'un manteau. Le *paranymphe* fait un discours à peu près dans le

même langage et avec les mêmes gestes que ceux qu'il a employés dans celui qu'il a adressé auparavant au curé. Après ce discours chacun des convives fait un présent à l'épouse, puis se retire chez soi. L'époux suivi de tous les jeunes gens et des femmes se rend sur la place aussitôt après, celui qui accompagne l'épouse fait avec elle le tour de cette place à pas mesurés, puis il la remet à l'époux qui fait trois fois le même tour, et danse ensuite avec elle au bruit du tambour. Cette espèce de promenade finie le cortège se dirige à pas lents vers la maison de l'époux, où est préparé un souper splendide qui se prolonge fort avant dans la nuit. La *femme jaune* donne à l'épouse quelques instructions sur la manière dont elle doit se conduire la première nuit avec son époux, et se retire après l'avoir accompagnée jusqu'au lit (1).

Mariages à Fribourg.

Les Suisses regardent le mariage comme un acte des plus importans de la vie, dans lequel se mêle à la gravité des sermens le charme des plus douces espérances; et cette idée imprime un caractère particulier à la cérémonie du mariage dans le canton de Fribourg. On dirait que, profondément pénétrés des devoirs qu'ils contractent, les époux cherchent à s'entourer de tout ce qui peut les empêcher de les oublier. A leurs vêtemens ordinaires ils substituent ceux de leur grand-père et de leur grand-mère, comme pour attester qu'ils les prendront pour modèle, et qu'ils vivront à la manière de leurs ancêtres. Le jour des noces l'épouse porte un collier à l'antique, et a pour coiffure un bonnet bizarre avec une espèce de médaille en argent qu'on appelle *Agnus Dei*, suspendue à son cou. Elle est parée d'une longue ceinture à franges, et a de grandes boucles de métal à ses souliers (2). Voyez la planche 19.

Mariages dans le canton de Schaffouse.

Le costume des époux est encore plus singulier dans le canton de Schaffouse. L'épouse a pour coiffure un grand et pesant bonnet semblable à celui de nos hussards, d'où pendent deux rubans entrelacés avec deux glands au bout, et ses bas ainsi que sa jupe sont rouges. L'habillement de l'époux est fort simple et ne présente aucune singularité, si ce n'est que la ceinture qui soutient les caleçons est ornée d'une large broderie. Cette ceinture qui partout ailleurs ne se porte que par nécessité, est dans ce can-

(1) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 445 et suiv.
(2) *Cost. Suisse*, par Birmann. N.° 44.



V. Sala dis. e inc. *V. Raineri f. A. T.*





V. Sala inc. V. Raineri f. A. T.

ton un objet de parure, où l'on affecte de mettre du goût et du luxe. Le jeune époux qu'on voit à la planche 20 prend plaisir à contempler sa timide épouse, qui a les yeux tournés d'un autre côté pour ne pas rencontrer les siens (1).

Festin de noces à Fribourg.

A Fribourg le festin de noce se fait avec magnificence. On y compte quelquefois jusqu'à cinquante convives et plus, assis à divers tables. Les hommes y restent souvent dix-heures et les femmes six: ces dernières passent le reste du tems à danser. Au mariage des nobles, le sénat fait présenter aux époux douze bouteilles de vin, qu'on appelle le vin d'honneur, et le chancelier récite un long discours à leur louange. Les ministres des puissances étrangères et autres personnages de marque invités à la noce font ensuite leurs complimens sur l'élégance du banquet, et louent la générosité des époux, pour n'avoir point permis que les convives payassent la moitié ou un tiers plus que l'épouse. Les étrangers ne payent rien; mais l'usage veut qu'ils fassent un présent à l'épouse. Le jour du mariage les époux vont pour le moins deux fois à l'église: on y porte à l'autel des enfans qui n'ont pas plus de huit jours pour y recevoir des mains du prêtre l'*ablution*, qui se fait aussi à certains jours de fête (2).

Usage singulier dans l'Entlibuc.

Il existe dans l'*Entlibuc*, bailliage considérable dépendant de Lucerne, un usage des plus singuliers. Un jeune homme qui va au *kiet*, ce qui signifie aller voir de nuit la fille qu'on veut épouser, s'expose à être bâtonné par la jeunesse de l'endroit. Cet usage ancien et bizarre se retrouve également dans les cantons de Berne et de Soleure. Les curés et les ministres ont jusqu'ici déclamé contre cet abus, sans avoir jamais pu parvenir à le détruire. Ces visites se font également contre la défense des parens; mais comme les chambres sont basses dans les habitations de la campagne, il n'est pas difficile d'y entrer par la fenêtre. L'amant y passe la nuit avec sa maîtresse; et pourvu qu'ils restent habillés, ils peuvent même coucher ensemble, sans inconvénient pour l'honneur de la jeune fille. Ces visites nocturnes continuent jusqu'à ce que les parens consentent au mariage: ce qui a lieu tôt ou tard. Il peut arriver aussi que les autres jeunes gens du village, venant à épier les pas de leur

(1) Birmann. *Cost. Suiss.* N.° 43.

(2) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VII. pag. 545.

rival, le surprennent au moment où il sort de la maison de son amante: alors ils le battent impitoyablement, puis l'ayant mis dans un large et profond pannier de jonc, ils le suspendent à deux arbres avec de longues cordes. Le malheureux reste ainsi enfermé, jusqu'à ce qu'à ces cris il accourre quelqu'un pour le délivrer (1).

Usages des cantons Catholiques.

Dans les états catholiques de la Suisse, le concile de Trente sert de règle pour le dogme et pour la discipline. Les jeunes gens qui ne sont pas majeurs se marient souvent sans la permisssion de leurs parens, qui ne peuvent les en empêcher. Mais dans ce cas ils courent risque de se faire déshériter, et leurs parens peuvent même se dispenser de les entretenir. D'Alembert a observé qu'il n'y a pas de ville où l'on trouve plus de mariages heureux qu'à Genève, et où les citoyens, grâces aux règlemens contre le luxe, craignent moins d'avoir beaucoup d'enfans. Les empêchemens de mariage pour cause de parenté, ne s'y étendent pas au delà des degrés fixés dans le Lévitique, ensorte que les cousins germains peuvent s'y marier entr'eux; mais aussi il n'y a point de dispense pour les degrés prohibés. Le divorce est permis pour fait d'adultère ou de de fuite de l'un des époux, après que l'avis en a été publié juridiquement (2).

Cérémonies du mariage à Genève.

Les cérémonies du mariage à Genève comme en Hollande sont les suivantes. Lorsque deux personnes ont résolu de se marier en-

(1) On raconte à ce sujet une anecdote fort plaisante. Un Jésuite Bavarois, étant venu s'établir à Soleure, et depuis employé dans le collège de cette ville, demanda, aussitôt qu'il fut arrivé, un vocabulaire où fussent indiqués tous les termes particuliers aux gens de la campagne. Dans ce nombre il retint le mot *Kisch*, qui est une corruption du mot Allemand *Kirch*, lequel signifie église. Chargé quelque tems après de confesser les jeunes gens d'un village, quelques-uns s'accuséreut à lui d'avoir été au *Kiet*. Ne présumant pas que ce mot eût un autre sens que celui qu'on lui prêtait dans sa langue, le bon Jésuite s'imagina, que, dans ce pays, on était dans l'usage de se confesser du bien comme du mal, et dans cette persuasion il répondait à ses pénitens: *mon fils, c'est une bonne œuvre, vous ne fréquenterez jamais assez l'église* Ayant ensuite témoigné au recteur son étonnement de la simplicité des Suisses, qui se confessaient d'avoir été à l'église, celui-ci le tira d'erreur en lui expliquant que, par le *Kiet*, on entendait les visites que les jeunes gens font de nuit à leurs maîtresses. *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 443 et suiv.

(2) Voy. l'artic. *Genève* de d'Alembert dans le VII. Vol. de l'*Encyclopedie.*

semble, elles se donnent la main en présence du ministre, et boivent l'une et l'autre en même tems. Pour cela, le ministre prend deux verres pleins de vin que lui présentent les époux, et après en avoir versé d'un verre dans l'autre, il donne celui de la femme à l'époux, et celui de l'epoux à la femme. Ce changement de verres et ce mélange de vin de l'un dans l'autre verre ont pour objet de faire allusion à l'union qui doit régner dans le mariage, et d'apprendre aux deux époux qu'ils doivent faire le bonheur l'un de l'autre. Après cette cérémonie, l'époux met l'anneau au doigt de l'épouse. La publication des bans avant le mariage se fait par le ministre pendant trois dimanches consécutifs; et le syndic ou magistrat de la ville assigne ensuite aux époux un lieu pour faire la noce. L'épouse porte ordinairement une couronne de fleurs avec un bouquet au côté: deux de ses plus proches parens la conduisent à l'église, et l'accompagnent ensuite à la maison de l'époux. Les veuves qui se remarient ne portent point de couronne; mais elles peuvent avoir le bouquet, et sont accompagnées à l'église par leurs parens ou leurs amis (1).

Parrain.

Il n'en coûte pas peu d'être parrain, surtout dans les cantons populaires, et nul ne peut se refuser à l'invitation qui lui en est faite : le refus serait d'un scandale, pour lequel il faudrait payer une grosse amende ; aussi le magistrat ou l'homme riche doit-il s'attendre à recevoir beaucoup d'invitations de cette nature. Le parrain n'en est pas quitte pour les présens, qui se font ordinairement le jour du baptême à l'enfant et à sa mère. Cette obligation se renouvelle pour lui envers le premier à tous les premiers jours de l'an pendant neuf ans, et il lui doit un nouveau présent lorsqu'il se marie ou qu'il embrasse quelqu'autre état (2).

Mères qui nourrissent leurs enfans.

Les mères se font un devoir d'allaiter elles-mêmes leurs enfans, et elles ne les confient jamais à des nourrices mercenaires. Si elles ont peu de lait elles y suppléent par celui d'une vache uniquement destinée à cela, et en tiennent toujours de prêt dans un vase fait exprès, en ayant soin de lui donner le degré de chaleur convenable. Vandermonde, célèbre médecin, recommande cette manière d'allaiter les enfaus comme étant très-propre à les préserver de

(1) *Coup-d'œil Anglois sur les cérémonies du mariage. Genève*, 1750, in 12.° pag. 42 et 43.

(2) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 450.

toute influence maligne (1). Dans toute la Suisse on est dans l'usage de les plonger dans l'eau dès qu'ils sont nés, et ce bain se répète tous les six ou huit jours. Aussitôt qu'il peuvent se tenir sur leurs pieds on les nourrit avec de la soupe et du lait, et on leur donne indifféremment pour boisson du vin ou de l'eau. Les jeunes filles ont leurs cheveux partagés en deux tresses qui tombent sur leurs épaules, et elles portent à leur tête un bouquet, comme pour attester par là qu'elles sont vierges. Les femmes sont seules chargées des soins du ménage : ce sont elles qui vont au marché pour les besoins de la cuisine; et les riches y vont comme les autres. Lorsqu'elles sortent elles ne se font point accompagner par leurs femmes de chambre ; et soit dans la rue ou à la promenade, l'austérité de leur maintien est toujours conforme à la gravité de leur démarche. Elles ne mettent leurs habits de parure que les jours de fête, et ne paraissent qu'à côté de leurs maris, qui font pompe ces jours-là de l'uniforme et des décorations qu'ils ont rapportè des pays étrangers où il ont servi (2).

Nourriture des enfans.

Usage des jeunes filles.

Soins et conduite des femmes.

Funérailles.

Dans plusieurs villes et villages de la Suisse catholique les femmes assistent aux funérailles de leurs maris, et les enfans à celles de leurs pères et mères. On y voit après les hommes les plus proches parentes du défunt. Les enseignes de la profession qu'il exerçait pendant sa vie l'accompagnent au tombeau: si c'est un noble on lui met des éperons, et si c'est un prêtre il est mis dans le cercueil le visage découvert, avec un surplis par dessus sa soutane et un calice en cire à côté de lui. Les funérailles se font toujours en plein jour, et le assistans y portent tous des cierges ou des bougies allumées. A Soleure les femmes de distinction se couvrent le visage d'un grand voile noir en signe de deuil. Il est encore d'usage, dans plusieurs bourgs et villes de la Suisse, de faire au moment de l'enterrement l'oraison funèbre du défunt, de quelque condition qu'il soit. Une chose qui contribue particulièrement à perpétuer cet usage, c'est que l'orateur reçoit ensuite des héritiers une rétribution convenable. Ces derniers font également savoir aux assistans ce qu'ils déposent dans la bourse publique du quartier où vivait le défunt; et au bout d'un an ou deux, le produit de ces offrandes, comme de celles qui se font à

(1) *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine. Paris*, 1756.

(2) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 544.

21.



V. Raineri incise

l'occasion des mariages et des baptêmes, est employés à donner un repas dans le carnaval (1).

Dans les cantons catholiques l'offrande se fait à l'église, et chacun des assistans se pique en cela de générosité, dans la vue de prouver par là combien la mémoire du défunt lui est chère. Anciennement, on fesait l'anniversaire de la mort des guerriers qui avaient versé leur sang pour la défense de la patrie, afin de rappeler aux enfans les vertus de leurs ancêtres. La relation des batailles où ils ont péri était écrite dans les livres des anniversaires, qui se lisaient tous les ans à la messe qu'on célébrait dans chaque paroisse en l'honneur de ces illustres morts (2).

Offrandes.

Anniversaires.

L'amour et l'amitié s'empressent aussi en Suisse de décorer les tombeaux des personnes qui leur étaient chères. La renommée a rendu célèbre le monument élevé par le sculpteur Nahl à Mad.e Langhaul son épouse dans l'église d'Hindelhanck, à deux lieues de Berne. L'idée de sa composition a quelque chose de sublime; elle représente l'instant où la trompette retentit dans les airs, et appelle du fond des tombeaux toute la race humaine au jugement dernier. La pierre qui recouvre le monument se brise, et laisse apercevoir une belle femme qui ressuscite, tenant entre ses bras l'enfant dont la naissance lui a coûté la vie; elle est prête à s'élancer vers le ciel toute rayonnante de lumière, et semble repousser la pierre qui l'empêche encore de s'envoler. Ce beau monument, digne d'être exécuté en marbre, est composé d'une pierre tendre. Les amateurs des beaux arts s'indignent de la barbarie de quelques furieux, qui, dans des tems de troubles, ont brisé le nez de la statue de la femme. L'épitaphe, qui est en Allemand, a été traduite ou plutôt imitée en Français, de la manière suivante.

Monument sépulcral élevé par le sculpteur Hahl à la mémoire de son épouse.

Entends tu la trompette! Ella a brisé la pierre
qui couvrait ton cercueil . . . . .
Du tems et de la mort voici l'heure dernière :
plus de maux . . . . . plus de deuil . . . . .
Enfant de ma douleur, à la voix maternelle
sors de ton long sommeil;
Le Ciel s'ouvre . . . . au bonheur l'Eternité t'appelle
à l'instant du reveil!

Voyez la planche 21.

(1) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 455.
(2) *Tableaux de la Suiss.* Tom. VIII. pag. 457 et 458.

Deuil des femmes de Zurich.

Le n.° 2 de la planche 17 représente une femme de Zurich en deuil. Son corset ainsi que sa jupe sont d'une étoffe noire, et elle a la tête couverte d'un voile blanc qui se termine en pointe. De ce voile part une bande, qui, après lui avoir enveloppé le menton descend jusqu'aux pieds. Cette figure est prise de l'ouvrage de Picart, à l'endroit où il est parlé du deuil des différens peuples protestans (1). A Fribourg, les plus proches parens du défunt passent la nuit en prières à côté du cadavre, et le lendemain matin toutes les personnes invitées aux funérailles se rendent à la maison du mort, où, après avoir fait leurs condoléances aux parens, ils l'accompagnent à l'église. L'office achevé on transporte le cadavre au cimetière, et après qu'il a été déposé dans la fosse, le curé jette dessus trois pelletées de terre, et fait ensuite à l'assemblée un petit discours sur la fragilité de la nature humaine. L'habit de deuil pour les hommes consiste en un grand manteau noir avec des manches pendantes; les femmes portent un voile blanc, qui de la tête leur retombe sur les épaules et leur couvre tout le visage, excepté les yeux; elles gardent huit jours de suite cette marque de deuil, et pendant un mois entier elles continuent ainsi que les hommes d'aller matin et soir au cimetière et à l'église faire des prières et des offrandes pour l'âme du défunt (2).

ÉTAT DES ARTS ET DES SCIENCES.

Barbraie des anciens Helvétiens.

Les Romains, à l'époque où ils firent la conquête de l'Helvétie, trouvèrent les habitans de ce pays dans un état de barbarie, qui leur fit naître le desir de les en tirer, en leur fesant adopter leurs usages, leurs lois et jusqu'à leur langage. Plusieurs d'entr'eux vinrent même s'établir dans les Gaules et dans l'Helvétie, où ils fondèrent des institutions civiles et militaires, et avec eux s'introduisirent dans cette dernière contrée les arts, le luxe et le commerce. L'intérêt que prirent ces conquérans à la civilisation de ce peuple a été exprimé d'une manière emblématique dans une mosaïque trouvée à peu de distance d'Yverdun, parmi les ruines d'une

Mosaïque antique.

(1) *Cérem. et Cout. Relig.* Tom. III. pag. 379. Deuil de Zurich.
(2) *Tableaux de la Suiss.* Vol. VIII. pag. 546.



I. Raineri inc.

maison de plaisance qui appartenait à un Romain. Le sujet de cette mosaïque présente Orphée traînant à sa suite quelques animaux sauvages, dont il cherche à adoucir la férocité par les sons de sa lyre. Ce Romain voulait sans doute par là faire une allusion, propre à éclairer les Helvêtiens sur les avantages que leur offrait ce changement d'état, et flatteuse en même tems pour sa nation (1): voyez la planche 22.

Ruines d'Avenche.

Avenche, dont on voit encore des ruines dans le pays de Vaud, était la ville la plus florissante de l'Helvétie, et elle se trouve designée dans Tacite sous le nom d'*Aventicum gentis caput*. Sabinus, père de Vespasien, s'était retiré en Helvétie où il fesait le banquier (2) : motif pour lequel son fils devenu Empereur avait une prédilection marquée pour cette province, qui fut dévastée par Cecina général de Vitellius : ce fut encore par ce motif que le même Empereur donna l'ordre à son fils Titus de conduire à Avenche une colonie composée de ses compagnons d'armes les plus distingués. Il fit relever les murs de cette ville, l'embellit d'édifices somptueux et de temples magnifiques, et lui envoya des professeurs dans diverses sciences, et surtout des médecins. Outre toutes ces faveurs il la décora du titre de *ville alliée*, de *colonnie Flavienne*, *Fidèle, Constante* et *Pieuse*, et depuis lors elle fut appelée la colonie Helvétique par excellence. A présent il n'en reste plus que quelques ruines, que Coxe a visitées et décrites, et dont Schmith parle au long dans son recueil des antiquités de la Suisse. Cette ville semble avoir eu cinq milles de tour: on y voit encore debout une tour presque circulaire, dont la partie convexe est du côté de la ville. On montre aux voyageurs les ruines d'un amphitéâtre, dont l'arène pouvait avoir environ quatre cents pas de diamètre. Sous une autre tour il y a un souterrain d'environ vingt pieds de haut, où l'on tenait sans doute les animaux destinés aux combats du cirque; à peu de distance de là on trouve les vestiges de cinq autres souterrains, et tous les murs sont parsémés de figures grossières, dont le tems a rongé les traits. Près

(1) Mallet. *Hist. des Suiss.* Part. I. chap. 3. Atlas de Zurlauben, N.° 197.

(2) *Postea fœnus apud Helveticos exercuit ibidemque diem obiit.* Sveton. *Vit. Vespas.* chap. 1.

de ces ruines s'élève une grosse colonne en marbre blanc d'environ cinquante pieds de hauteur, construite en grosses pierres jointes ensemble sans ciment : le sol d'alentour est jonché de bas-reliefs représentant des urnes, des gryphons et des chevaux marins. A environ un mille au delà d'Avenche on rencontre les ruines d'un petit aqueduc, qui, dans le siècle dernier, a été mis à découvert par l'éboulement d'un tas de sable, sous lequel il était enseveli. L'extérieur en est fait de pierres et de chaux, et l'intérieur est composé d'un ciment rouge, qui a la dureté de l'ancien plâtre des Romains : la voûte de l'arcade peut avoir deux pieds et demi de hauteur, et un et demi de largeur. Quelques-uns prétendent que cet aqueduc se prolongeait jusqu'à la tour de Gause entre Vevai et Lausanne, et qu'entre Villarsel et Marnaud à quatre lieues de Coppet, le roc est creusé et présente une ouverture à peu prés des mêmes dimensions (1).

Augusta Rauricorum

Après Avenche il y avait, du tems des Romains, une autre ville remarquable appelée *Augusta Rauricorum*, et qui n'est plus maintenant qu'un chetif village du canton de Bâle près du Rhin. Il ne reste aujourd'hui de cette ancienne ville qu'un petit nombre de colonnes en marbre, qui sont encore debout ; qu'une quantité de fragmens d'autres colonnes épars ça et là, et qu'un mur en forme d'enceinte ou de demi cercle, qui entourait une espèce de plateau. C'était l'emplacement d'un théâtre qui pouvait contenir douze mille personnes, et dont on ne voit plus à présent que quelques ruines (2). Cette ville avait aussi des aqueducs, qui y conduisaient l'eau de plus de dix milles de distance.

Etat des arts dans les tems modernes.

Les arts, après leur renaissance, ne firent que des progrès tardifs en Helvétie ; ils y ont été néanmoins cultivés avec honneur surtout dans le dernier siècle, et, dans quelques-uns, les Suisses ont même égalé les autres peuples. « Qui aurait jamais pensé, dit Voltaire, lorsque le plus gros diamant de l'Europe pris à la bataille de Grandson fut vendu au général pour un écu, qui aurait pensé qu'on verrait un jour en Suisse des villes aussi belles et aussi opulentes, que l'était la capitale du duché de Bourgogne?

(1) Coxe. Lett. XXXI.

(2) Schæpfflin a donné une description détaillée de ce théâtre dans son *Alsatia illustrata*.


V. Raineri inc. e dis.

Le luxe des diamans, et des étoffes d'or y fut long-tems ignoré; et à peine fut-il connu qu'il fut réprimé; mais les richesses solides, qui consistent dans la culture des terres, y furent recueillies par des mains libres et victorieuses : les commodités de la vie y sont recherchées de nos jours; et tous les agrémens de la société ainsi que la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de plaisirs durables, ont pénétré dans les parties de la Suisse qui jouissent d'un climat plus doux, et où règne l'abondance. On est enfin arrivé dans certains endroits de cette contrée, autrefois si agreste, à allier l'élégance d'Athènes à la simplicité de Sparte (1) ».

Architecture.

Les Suisses montrent de la magnificence dans la construction de leurs temples et de leurs édifices publics ; mais il règne beaucoup de simplicité dans celle de leurs habitations. La plupart des maisons dans les bourgs et les villages de la Suisse sont encore en bois, comme l'était celle dont nous avons dit que la magnificence surprit Gessler. Elles ont ordinairement le toit avancé et très-bas, pour écarter la neige d'alentour. Presque tous les voyageurs sont étonnés de voir que, dans un pays où la pierre est si commune, toutes les maisons soient en bois; mais c'est, comme l'observe Coxe, parce que la construction et les réparations en sont plus promptes et plus faciles. De même les chambres en sont petites et ont le plancher bas pour être plus chaudes. Pour empêcher la rapidité des progrès des incendies dans des villages construits en bois, on a soin d'y tenir les maisons isolées les unes des autres (2). Généralement parlant les maisons des paysans, soit en bois soit en briques, n'ont qu'un étage et sont très-basses. Les maisons de campagne des gens riches conservent, sous des formes élégantes, un air de simplicité, qui est dans le caractère de la nation. On voit à la planche 23 la maison d'un paysan, prise de l'atlas de Zurlauben (3).

Maisons en bois.

Châteaux.

Dans un pays montueux, qui a été le théâtre de divisions et de guerres civiles, et partagé en tant de seigneuries, il était naturel qu'il y eût beaucoup de châteaux. Les Genevois, dans leurs

(1) Voltaire. *Essai sur l'Hist. Générale.* Tom. II. pag. 268. Edit. du 1765.
(2) Coxe. Lett. XV.
(3) N.° 126.

guerres contre le Duc de Savoie, étaient dans l'habitude de crier *guerre aux châteaux*: Les plus remarquables sont ceux, de Chillon dans le pays de Vaud, qui est bâti sur le haut d'un roc qu'entourent les eaux du lac; d'Uspunnen, célèbre dans l'histoire de la Suisse du moyen âge; de Waldeck près Soleure; du baron de Zurlauben, dans lequel cette famille qui s'est enrichie au service de la France a fait beaucoup d'embellissemens; d'Hapsbourg où est né le fondateur de la monarchie Autrichienne, et dont nous avons déjà donné la description; et enfin celui de Grandson, devenu si fameux dans les guerres contre Charles le Téméraire. Ce dernier est construit en grosses pierres, et défendu à ses quatre côtés par autant de tours qui se terminent en pointe (1). Voyez la planche 24. Non loin du château de Grandson est celui du Cap Vent, construit du tems de la Reine Berte, à l'époque où les Sarrazins ravageaient cette contrée. Malgré ses neuf cents ans ce château est encore habité; et ses murs, qui ont quinze pieds d'épaisseur, promettent de durer autant que la montagne sur laquelle ils sont bâtis (2).

Abbayes. Il y a en Suisse des abbayes et des couvens: les plus remarquables d'entre les premières sont celles de S.t Gall, de Rheinau, près de Schaffouse et d'Einsidlen dans le canton de Schwitz; on compte encore dans ce nombre le collège des Jésuites de Fribourg, qui a un revenu de quarante mille livres. L'abbaye d'Einsidlen est un édifice aussi curieux que magnifique, surchargé de peintures mesquines et d'ornemens superflus qui attestent sa mauvaise architecture. On y voit une jolie petite chapelle en marbre et d'ordre corinthien, qui renferme un autel de la Vierge où les Suisses vont en pélerinage: au dehors on lit cette inscription que tient un ange: *hic est plena remissio peccatorum omnium a culpa et pœna.* Dans l'intérieur de cette chapelle est la statue de la Vierge, qui ne le cède point à celle de Lorète pour la beauté et la richesse des ornemens. La dévotion des pélerins y a, dit-on, amassé des trésors considérables (3). Voyez la planche 25.

(1) *Atlas* de Zurlauben. N.° 23.

(2) *Fragment d'un voyage en Suisse* de D. B.

(3) Coxe. Lett. VII. La planche est prise de l'*Atlas* de Zurlauben. N.° 114.





24

V. Raineri dis e inc.

Les Suisses ont plusieurs temples magnifiques, tels que l'église de S.t Pierre à Genève, la cathédrale de Bâle, et celle de Berne. On prétend que la première a été bâtie dans le quatrième siècle, et que les ornemens gothiques dont elle est décorée sont des ouvrages du dixième siècle. Son péristyle, composé de grandes colonnes de marbre, a paru à quelques-uns être une copie du Panthéon de Rome. En entrant dans ce temple, où l'on ne voit ni statues, ni tableaux, ni aucun de ces ornemens qui décorent les églises catholiques et alimentent les arts, on se rappelle aussitôt les principes de l'austère Calvin. La cathédrale de Bâle est un édifice gothique magnifique; il est bâti en pierres de couleur rose, dont la teinte est renforcée par un vernis rouge. On y voit plusieurs tombeaux, dont les plus remarquables sont ceux d'Erasme, et d'Anne épouse de Rodolphe d'Hapsbourg. La cathédrale de Berne, qui est un des temples protestans les plus renommés, est aussi un édifice gothique. Les catholiques y ont une chapelle. Ce temple est bâti sur une hauteur, au pied de laquelle coule l'Aar dans un lit étroit et profond, et d'où l'on découve toute la campagne. Les vitraux en sont peints de couleurs brillantes, et le rouge surtout y est d'un éclat éblouissant (1).

Eglises.

Saint Pierre de Genève.

Cathédrale de Bâle.

Cathédrale de Berne.

La Suisse a plusieurs ponts, qui font l'admiration des voyageurs. Après le *pont du diable*, dont nous avons déjà parlé, celui de Schaffouse sur le Rhin mérite, par sa singularité, que nous en donnions la description. Le fleuve, qui, en cet endroit, est extrêmement rapide, avait jusqu'alors entraîné tous les ponts de pierre qu'on y avait construits, et l'on désespérait de pouvoir en élever un, capable de résister à l'impétuosité du courant, lorsqu'un charpentier d'Appenzell s'offrit pour en jeter un d'une seule arche sur toute la largeur du fleuve, qui est d'environ quatre cents pieds. Les magistrats, en accueillant ce projet, voulurent que le pont eût deux arches, et que l'ouvrier se servît du pilastre du milieu, sur lequel reposait l'ancien pont. Mais, tout en ayant l'air de se conformer à leurs intentions, il fit un pont, dont la construction laissait douter s'il était supporté par le pilastre, ou si, quoique formé d'une seule arche, sa solidité avait besoin de cet appui. Les côtés et le

Pont sur le Rhin à Schaffouse.

(1) Il faut voir, au sujet de ces édifices, Ebel, Piot et le *Fragment d'un voyage en Suisse* cité plus haut.

dessus en étaient couverts, et les Allemands le nommaient *Haengewerth*, ou pont suspendu. Le chemin, quoiqu'en ligne droite, ne passait pas sur le sommet de l'arche, mais était pratiqué en quelque sorte dans l'intérieur de cette même arche: ce pont tremblait sous les pas de l'homme le plus léger, et supportait sans danger le passage des voitures les plus pesantes. On le comparait à une corde tendue qui tremble quand on la touche, sans rien perdre de sa force ni de sa tension. A considérer la grandeur du plan et la hardiesse de son exécution, on a peine à se persuader que son auteur ne fût qu'un simple charpentier, et qu'il n'eût aucune connaisssance des mathématiques et surtout de la mécanique; il s'appelait Ulric Grubenmam. Ce beau pont, à la construction duquel on employa trois ans, et qui coûta cent quatre-vingt-dix mille livres tournois, fut détruit en un seul jour par les Allemands, qui y mirent le feu en abandonnant Schaffouse pour se soustraire à la poursuite des Français (1).

Routes.

On trouve également en Suisse plusieurs routes vraiment dignes d'admiration. Celle du Simplon, dont nous avons dejà parlé, offre entr'autres particularités remarquables le fameux passage de *Pirrepertuis,* où la route a été taillée à pic dans le roc, la hauteur de cinquante pieds; l'arc en a vingt-six de haut, et la largeur de l'ouverture est de vingt-cinq. Parmi les belles fontaines, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans ce pays, on distingue celle de Vevai, dont Brandouin Langlois a donné le dessin. Elle est dans le goût Egyptien: au milieu s'élève une pyramide, dans les côtés de laquelle sont pratiquées quatre ouvertures, d'où l'eau sort et se répand sur la base (2).

Fontaine de Vevai.

Bains de Leuk.

Il n'y a pas de pays au monde, où la nature fournisse autant de différentes qualités d'eau pour les bains que la Suisse, surtout le Valais, le pays des Grisons, et l'Oberland Bernais où se trouvent presque toutes les eaux minérales connues. Les bains de Baden sont renommés, et plus encore ceux de Leuk, dont les eaux sont les plus chaudes et les plus vivifiantes qu'on connaisse en Europe. Le village qui a été bâti près de ces bains est entouré de montagnes, au pied desquelles il y a de belles prairies et de frais

(1) Coxe. Lett. II, *Géogr. Univ.* Tom. VIII. pag. 14 et. 15.
(2) *Atlas* de Zurlauben. N.° 126.

paturages ombragés de bosquets de mélèzes et de pins, qui offrent un coup-d'œil enchanteur. Le chemin qui conduit de Sierres et de Leuk aux bains est très-escarpé, et semble suspendu au bord des précipices qui longent le cours rapide de la Dala. Une chose qui mérite encore d'être vue c'est la galerie, ou l'espèce de corniche, par où l'on passe entre les villages d'Inden et de Varon. De ce point on découvre un des plus beaux paysages qu'un poète puisse décrire, ou un peintre représenter sur la toile. La vue s'étend sur la vallée du Rhône, depuis Viège jusqu'à Martigny, l'espace d'environ cinquante milles, et se promène avec délices sur les bourgs, les villages, les palais, les églises, les ruines d'anciens châteaux, les forêts, les prairies, les montagnes et autres objets dont ce vaste tableau est composé. Cette route, toute désastreuse qu'elle est, n'en est pas moins féquentée d'un nombre considérable d'étrangers, qui se rendent aux bains pour raison de santé, ou pour leur plaisir, Les eaux en sont d'un effet merveilleux, surtout dans les maladies cutanées, et même dans celles de poitrine et du bas ventre: dans ces deux derniers cas on les prend intérieurement, et leur activité est telle, qu'elles causent assez souvent la mort à ceux qu'elles ne guérissent pas. Aucun des malades qui s'en retournent chez eux ne voudrait peut-être acheter une seconde fois sa guérison, au prix des tourmens qu'il lui a fallu endurer pour l'obtenir. Les sources y sont au nombre de douze: dans dix la temperature de l'eau est d'environ 37 degrés du thermomètre de Réaumur, et dans celle dite de S.t Laurent, qui est encore plus chaude et plus abondante, elle va jusqu'à 41 degrés, ce qui ne permet pas d'en faire usage avant de l'avoir laissée quelques heures à l'air libre. Cette source forme un ruisseau qui passe près de l'auberge et des bains: l'eau en est claire, n'a aucun goût, et exhale seulement une légère odeur de soufre. Il y a une autre source, dite de *Notre Dame*, dont l'eau, qui est froide, ne coule que depuis mai jusqu'en septembre, et provoque le vomissement. On trouve dans la grande auberge à l'enseigne de la *Maison Blanche* à côté des bains toutes les commodités, que la solitude et l'apreté du lieu permettent de souhaiter. Voici la manière dont se prennent ces bains. Le malade commence à rester le premier jour une demi-heure dans l'eau : il s'y arrête successivement davantage, jusqu'à ce qu'il puisse y demeurer huit heures par jour, puis il abrège ce tems suivant la même progres-

sion, jusqu'à ce qu'il quitte tout-à-fait l'usage des bains. L'eau chaude coule sans cesse dans un grand réservoir de forme carrée, lequel est partagé en quatre carrés plus petits par une croisière, qui sert de passage aux médecins et aux infirmiers. Les malades s'y réunissent sans distinction d'état, d'âge, ni de sexe; et l'on y voit flotter sur l'eau de petites tables en bois, sur lesquelles il y a des livres, des gazettes, des mouchoirs, différens mets et autres objets à l'usage des malades. En 1817 on y a construit un édifice tout en pierre, beaucoup plus beau que celui qu'il y avait auparavant, et où les bains se prennent également en commun. On y donne néanmoins de petites chambres séparées à ceux qui désirent avoir un bain particulier; mais l'ennui d'une longue solitude fait qu'il y a peu de personnes qui veuillent s'y renfermer. Le mur qui met cet édifice à l'abri des avalanches, forme une espèce de promenade élevée, d'où l'on a la vue du village et d'une grande partie de la vallée. Il est un passage plus court que celui qui borde les belles cascades de la Dala, et qui aboutit au chalet d'Albinen, c'est celui des échelles au nombre de huit ou neuf, fixées verticalement les unes au bout des autres, et qu'on monte en ayant sans cesse le précipice sous les pieds : chose qu'il faut voir pour pouvoir s'en former une juste idée (1).

Peinture.

Holbein.

La Suisse ne compte pas autant de peintres célèbres que certains autres pays policés de l'Europe; néanmoins elle a lieu de se glorifier de son Holbein, auteur de divers ouvrages en dessin et en peinture, dont on conserve une précieuse collection dans le musée de Bâle. Parmi ces ouvrages on cite deux petits tableaux représentant le buste d'une même femme: on voit aussi un Christ mort, étendu sur une draperie funèbre, qui est un tableau très-estimé. On a encore de cet artiste un fort beau portrait d'Erasme, son protecteur et son ami; ce savant est représenté écrivant son *Commentaire* sur S.t Mathieu, et l'attitude de la figure ne peut être plus expressive. La danse des morts, qu'on voit représentée dans l'ancien cimetière des Dominicains du faubourg S.t Jean, est encore indiquée aux etrangers comme un ouvrage d'Holbein. C'est une peinture à l'huile, faite sur un mur, et recouverte d'une grille. Mais les restaurations

(1) Nous avons pris cette description de l'ouvrage intitulé: *Guida da Milano a Ginevra sul Sempione*. Milano, 1822.

multipliée qui y ont été faites, ne permettent plus d'y reconnaître pour ainsi dire la moindre trace du pinceau de ce grand maître. M.r Walpole et autres critiques profonds dans cet art ont néanmoins prouvé à l'évidence, non seulement que cette peinture existait avant Holbein, mais encore qu'elle a été exécutée à l'occasion de la peste, dont la ville de Bâle fut affligée durant la tenue du célèbre concile qui y fut convoqué par le Pape Eugène IV en 1431. Il est cependant probable que cette peinture a fait naître à Holbein l'idée de traiter le même sujet; et l'imagination féconde, la sagacité et le talent qu'il a déployés, tant dans la disposition des figures que dans l'exécution, ont valu à son ouvrage l'honneur d'être étudié avec un soin particulier par Rubens, qui en a même dessiné quelques parties. Hollar a fait de ces dessins quelques gravures, qui sont devenues très-rares : De-Michel, artiste distingué de Bâle, en fesait une nouvelle lors du passage de Coxe en cette ville (1). Nous avons vu également que la Suisse s'honore d'un sculpteur renommé dans la personne de Nahl, auteur du monument sépulcral dont nous avons parlé.

Sciences.

On a un témoignage éclatant du goût des Suisses pour les Sciences dans les académies qu'ils ont fondées, telles que la société Helvétique de Bâle, la société économique de Berne, et la société physique de Zurich, outre un grand nombre de musées d'antiquités et d'histoire naturelle, qu'on trouve dans plusieurs villes de la Suisse. Partout il y a des établissemens d'instruction publique, parmi lesquels on cite avec honneur les écoles de Schaffouse, de Saint Gall, de Coire, de Neuchatel, ainsi que les collèges de Zurich, de Berne, de Genêve et de Lausanne. Bâle a une célèbre université qui a été fondée en 1459, un jardin botanique où il y a de belles plantes exotiques, et une bibliothèque riche en manuscrits précieux. *Instruction.*

Etablissement d'éducation de Pestalazzi.

Parmi les établissemens d'éducation dont s'honore la Suisse on distingue à juste titre celui de Pestalozzi, où la jeunesse est instruite d'après une méthode, dont la baronne de Stael a fait beaucoup d'éloges. Rousseau prétendait, qu'avant l'âge de douze ans, les enfans n'ont pas assez d'intelligence pour les études auxquelles on les applique : d'où il suit qu'ils répètent sans comprendre, et qu'ils étudient sans s'instruire. Mais le remède proposé par ce philosophe est encore pire

(1). Coxe. Lett. XLI.

que le mal. Un enfant qui, selon son système, n'aurait rien appris jusqu'à l'âge de douze ans, aurait perdu déjà cinq des années les plus précieuses de sa vie, et ses facultés morales et physiques ne seraient plus susceptibles d'acquérir cette souplesse, que peut seul donner un exercice commencé dès la plus tendre enfance. Pestalozzi a voulu suivre une méthode différente; et en admettant également que souvent les enfans ne comprennent pas ce qu'ils apprennent, il en a recherché la cause; et ayant reconnu l'avantage qu'il y aurait à simplifier les idées et à établir une gradation dans la manière de les présenter, il a mis ses écoliers en état de l'entendre, et souvent de découvrir d'eux-mêmes ce qu'il veut leur enseigner.

Il commence son instruction par les mathématiques, et il se sert de la géométrie pour enseigner aux enfans l'arithmétique, convaincu que ce n'est pas tant la profondeur de la science, que le défaut de clarté dans la manière de la communiquer, qui leur en rend l'étude difficile. L'établissement de Pestalozzi, dit Mad.e de Staël, offre un spectacle non moins curieux qu'intéressant dans la réunion de ces aimables enfans, dont les traits gracieux et arrondis prennent naturellement l'expression de la réflexion; ils mettent toute leur attention aux leçons du maître, et regardent leurs études de la même manière qu'un homme d'un âge mûr s'occuperait de ses propres affaires. Il est à remarquer, que l'appât des récompenses ni la crainte du châtiment n'est point nécessaire pour les animer au travail. C'est peut-être la première fois qu'on voit une école de cent cinquante enfans, dirigée sans le secours de l'émulation ni de la crainte. De combien de sentim ensvicieux ne préserve-t-on pas le cœur de l'homme, quand on a la précaution d'en éloigner ceux de l'humiliation et de la jalousie, quand on ne lui montre pas des rivaux dans ses condisciples, et des juges dans ses maîtres? Nous conviendrons volontiers avec Mad.e de Staël qu'on ne doit point conduire les enfans par la crainte, mais nous ne sommes pas de son avis à l'égard de l'émulation, qu'elle confond avec la jalousie, et que l'expérience nous prouve avoir produit de merveilleux effets sur l'esprit des jeunes gens. Le dessin et la musique sont des objets de récréation et d'amusement pour les élèves de Pestalozzi. Il y a, dit encore Mad.e de Staël, un ordre entier de sentimens, et je dirais même un ordre entier de vertus, qui appartient à la connaissance, ou au moins au goût de la musique; et il y a une sorte

de barbarie à priver une grande partie du genre humain de ces douces impressions. Mais on a peut-être parlé avec trop d'enthousiasme de cet établissement; Fichte, philosophe distingué, est même allé jusqu'à dire « qu'il attendait de l'établissement de Pestalozzi la régénération des peuples de l'Allemagne ». Il faut avouer au moins, ajoute Mad.e Stael, qu'une régénération fondée sur de pareils moyens ne serait ni violente ni rapide, attendu que l'éducation, toute bonne qu'elle puisse être, n'est rien en comparaison de l'influence qu'exercent sur elle les évènemens publics. L'instruction pénètre insensiblement dans le roc, tandis que le torrent l'emporte en un jour (1).

Manufactures.

On fabrique en Suisse des futaines, des bas, des toiles de coton, des tapis, des couvertures, des chapeaux, et autres étoffes ordinaires. Il y a un grand nombre de manufactures en toiles de coton, qui font une des principales branches du commerce de ce pays. Les tanneries de Neuchâtel, les batteurs d'or de Bâle, les rubans de Zurich et les mousselines de Saint Gall ont de la célébrité. Les lois somptuaires n'ont pu empêcher qu'il ne s'établît en Suisse des fabriques de velours et d'étoffes de soie. Mais la principale est celle de l'horlogerie; elle y est même si répandue, qu'on pourrait dire que tous les habitans en font leur occupation, de la même manière, qu'à la vue des monumens de l'Egypte, on a dit que la nation Egyptienne devait être uniquement composée de sculpteurs et d'architectes (2). Des magistrats zélés ont néanmoins élevé la voix contre ce genre d'occupations, qui absorbent le tems d'une grande partie des habitans. « Les manufactures, disait l'un deux, rendent les hommes faibles et timides; peut-être en augmentent-elles le nombre, mais à coup sûr elles diminuent leur bien être. Une mode fait éclore un nouveau genre d'industrie, mais aussi une autre mode réduit à manquer de pain les artisans qu'elle a ravis à l'agriculture. Glaris en a déjà fait la triste expérience: la population de cette ville a perdu presqu'entièrement cette ancienne énergie qui la distinguait particulièrement; les exercices du corps qui la fesaient renommer sont tous tombés dans l'oubli, et les habitans de la plaine forment aujourd'hui une race visiblement inférieure à ceux de la montagne (3) ».

Horlogerie.

(1) Staël. *L'Allemagne.* Part. I chap. 19.
(2) *Géograph. Univ.* Tom. VIII pag. 14.
(3) Mallet. *Hist. des. Suiss.* Part. IV. chap. 3.

Education du bétail.

La Suisse nourrit dans ses vallées et sur ses montagnes de nombreux troupeaux, qui lui fournissent une quantité de bonnes laines et d'excellens fromages, parmi lesquels ceux d'Orsera sont renommés. Les chevaux et les bœufs qu'on amène de ce pays à la foire de Lugano y sont recherchés par les maquignons de la Lombardie, qui portent à cette foire des sommes considérables.

Agriculture.

Des roches presqu'inaccessibles et désertes mises en valeur, des cantons entiers frappés de stérilité rendus fertiles, le pays de Vaud inculte il y a deux siècles, devenu pour ainsi dire un jardin riant et des plus productifs, tels sont les objets importans que nous offre l'agriculture de la Suisse. Je ne crois pas, disait Coxe, qu'il y ait de pays au monde, où les heureux effets d'un gouvernement paternel et d'une industrie infatigable soient plus sensibles qu'en Suisse. Les habitans ont su triompher de tous les obstacles, que leur opposaient la nature du sol et du climat, et sont parvenus à fertiliser des terrains, que la nature semblait avoir condannés à une éternelle stérilité. En traversant les parties montueuses, le voyageur est étonné de trouver des rochers couverts de vignes ou de paturages, et de voir des sillons tracés au bord de précipices, où l'on croirait à peine qu'un cheval puisse arriver (1). Jamais, disait un Suisse dans le siècle précédent, on ne s'était occupé chez nous de l'agriculture, avec autant de soin et de succès que dans ces derniers tems. Des champs nouvellement défrichés ont donné de nouvelles productions : la masse des denrées propres à la nourriture de l'homme s'est accrue d'une quantité de plantes utiles, de fruits et de grains d'espèces encore ignorées dans le pays; et l'on a appris à tirer des entrailles de la terre de la tourbe et du charbon fossile. Des savans ont fait des excursions longues et pénibles dans toutes les parties de la Suisse, et bientôt il n'y a plus eu d'espèces d'animaux, de métaux et de minéraux qui n'y fussent connues. Les deux Shceuchzer ont été les premiers à frayer la route; et les recherches de Gesner, de Haller, de Saussure et de plusieurs sociétés savantes établies à Zurich et à Berne, ont fait naître partout le desir d'étudier la nature, et mis en évidence une grande partie des trésors qu'elle a prodigués en ce genre à la Suisse (2).

(1) Coxe. Lett. XLIV.
(2) Mallet. *Hist. des Suiss.* chap. 3.

« A l'ombre d'une paix, dit Müller, dont aucun autre pays du monde n'a goûté plus long-tems les avantages, et sous un gouvernement doux et bienfesant, la Suisse a joui d'un bonheur dont peu de personnes la croyaient susceptible ». Pendant cette heureuse période de tems, les gouvernemens se sont occupés, dans les divers cantons, du soin de perfectionner leur administration intérieure : point de grêles, point de contagions, point de disettes, point d'inondations auxquelles les magistrats n'aient remédié de la manière la plus efficace. L'établissement d'un grand nombre de maisons d'industrie et d'hospices de tout genre, mettait l'indigence à l'abri du besoin. Les délits étaient rares, et il y avait peu de détenus : aussi le philantrope Howard, qui avait parcouru presque toute l'Europe, dit-il dans son ouvrage (1), que la Suisse et l'Ecosse sont les deux pays où il y a le moins de prisonniers: ce dont il attribue la cause à l'éducation, qui, pour y être mieux soignée qu'en aucun autre lieu, non seulement y préserve les hommes du crime, mais leur facilite encore les moyens de se procurer une honnête subsistance. Dans le siècle dernier la Suisse offrait partout l'image de la félicité publique, et l'on en retrouvait une vive peinture dans toutes les productions de ses écrivains « Dans la plupart des cantons, disait encore un Suisse, les cultivateurs s'attiraient les regards des étrangers par leur amour pour l'ordre et pour la justice, et par leur respect pour la propriété d'autrui, fondé sur la persuasion où ils étaient que la leur était inviolable. Les habitations rustiques, les outils de l'agriculture, les champs ensemencés, les bestiaux, tout annonçait l'intelligence, l'ordre et la propriété. Le paysan, avec sa famille, était bien vêtu et bien nourri; et l'on avait, dans le bon état des troupeaux, dans l'abondance des productions portées sur les marchés, et dans le prix des denrées et du travail, une preuve manifeste du bien être général qui régnait jusque sur les montagnes (2) ».

Prosperité de la Suisse dans le siècle dernier.

On ne peut parler de l'agriculture ni de la prospérité de la Suisse, sans faire mention du fameux établissement d'Ofwil, dont M.r de Fellemberg est le fondateur (3). Cet homme singulier s'est pro-

Etablissement d'Ofwil.

(1) *L'état des prisons d'Angleterre et du pays des Galles, ainsi que celui de quelques autres dans l'étranger par Jean. Howard*, 1777.

(2) Mallet. *Hist. des Suiss.* Tom. 4. chap. 3.

(3) Le comte de Villevieille a fait un ouvrage intitulé : *Des institutions d'Ofwil considérées plus particulièrement sous les points de vue qui doivent intéresser les hommes d'état.*

posé de donner dans le domaine qu'il possède à Ofwil, l'exemple d'une culture portée au plus haut degré de perfection dont soit susceptible le terrain sur lequel il opère. Avec sa nouvelle charrue il a diminué le nombre des animaux qu'exigeait le labourage, et enseigné un des moyens par lesquels on peut employer une plus grande étendue de terrain à la subsistance de l'homme. Sa méthode agraire a donné plus de plantes céréales qu'en aucune autre partie de la Suisse, et même une plus grande quantité de plantes alimentaires, dont les pommes de terre formaient le quart. Cette méthode et l'amélioration des prairies fournissent le moyen d'entretenir beaucoup de bétail, et donnent par conséquent plus de fumier. On nourrit à l'écurie beaucoup de vaches, qui n'en sortent jamais : seulement on a soin de les étriller fortement plusieurs fois par jour, pour exciter la transpiration. L'usage des engrais est combiné avec des labourages alternatifs plus ou moins profonds. Tous les ans on rend à la terre plus qu'on ne lui a pris, et ses productions vont croissant chaque année dans la proportion suivante. 1.° Les grains de M.r de Fellemberg augmenent tous les ans en quantité, comparativement à ceux de ses voisins. 2.° La proportion entre la semence et la récolte est tous les ans plus avantageuse : quelques plantes céréales donnent déjà le 23 et le 24 pour un, et la continuation progressive de cette augmentation est une preuve qu'elle ne s'arrêtera pas là. 3.° la terre devient tous les ans plus meuble; et l'effet combiné des engrais et des labourages est si remarquable, qu'à égalité de profondeur il ne faut plus que six chevaux à la grande charrue, au lieu de quatorze qu'elle exigeait auparavant.

Terrein employé aux experiences.

M.r de Fellemberg emploie à des expériences agraires dans son domaine d'Ofwil certaines portions de terrain, selon qu'elles lui paraissent plus ou moins propres à son objet. Lorsque la nouvelle méthode est justifiée par le résultat, alors il en étend l'application sur le reste de son fond. Il a en outre une forge pour la fabrication de tous les outils nécessaires à l'agriculture. Il s'est procuré ceux qui servent au labourage dans les autres pays, et il a assez de connaissances en mécanique pour en faire l'application à son objet. On ne fait dans sa forge que des outils ou des machines, dont l'expérience ait prouvé l'utilité, et qui soient déjà usités à Ofwil. On y remarque surtout son fameux semoir, à l'aide duquel l'ensemencement se fait avec beaucoup plus d'économie. M.r de Fellemberg

Forge pour la fabrication des instrumens agraires.

a en outre inventé plusieurs machines pour le labourage, pour le battage des grains, pour leur récolte et pour le sarclage.

Ecole d'industrie pour les pauvres.

L'école d'industrie ouverte pour les pauvres à Ofwil est le modèle de la meilleure éducation pour la basse classe du peuple, et pour tous les cultivateurs en général. On a soin d'y former leur cœur, et de disposer leurs facultés intellectuelles et physiques au grand art de l'agriculture qu'ils doivent exercer, et à l'étude duquel ils joignent la pratique. Cette école est dirigée par M.r Vehrly, homme d'une philantropie égale à celle de Fellemberg son maître, tous les deux dignes l'un de l'autre (1). Une école semblable a été établie à Glaris, et nous sommes assurés qu'il en sera ouvert d'autres à Soleure et à Genêve. On se propose de former un établissement semblable pour les jeunes filles dans l'indigence, et il sera sous la direction de Mad.e de Fellemberg. L'instruction y comprend la religion, l'agriculture, la pratique, la lecture, l'écriture, l'arithmetique, un peu de géometrie élémentaire qui sert de base à l'arpentage, l'histoire naturelle considérée par rapport aux connaissances agraires, l'histoire et la géographie de la Suisse mais très en abrégé, et la musique élémentaire.

Ecole pour les riches.

M.r de Fellemberg a aussi pensé à l'éducation des riches, fondée sur un régime sain et abondant, mais exempt de toute délicatesse, et sur des exercices continuels. La gymnastique développe les facultés physiques, et forme des hommes agiles, sains et robustes: les exercices militaires préparent à la patrie de bons défenseurs. Dans ces établissemens les jeunes gens se lèvent l'hiver à six heures, et l'été à cinq. A sept ils ont déjà déjeuné: à dix ils mangent encore quelque chose, et ils dinent à midi. Du lever au diner ils ont

(1) Il faut, dit le comte de Villevieille, exclure toute ressemblance entre l'école d'industrie et les écoles ordinaires des villages, entre l'instituteur Vehrly et les pédagogues de campagne, tels qu'ils sont ordinairement. Vehrly est le frère ainé de ses éléves : il n'a point le ton d'un préfet ni d'un professeur ; il est toujours avec eux et comme eux : rien ne l'en distingue à table, dans son vêtement ni dans ses occupations ; il agit et travaille avec eux, les anime par son exemple, et fait naître en eux le desir de l'imiter. Si ses élèves doivent manier la bèche ou la faux, il la manie avec eux. Faut-il employer la scie ? il a aussitôt la sienne en main. S'agit-il de faire des bas au métier, de fabriquer des tissus de paille ou d'osier ? il y travaille avec eux.

cinq heures d'étude. Ils goûtent à cinq heures, et soupent à huit. Entre le diner et le souper ils ont quatre autres heures d'étude: le reste du tems est consacré aux récréations et aux exercices gymnastiques, qui sont autant d'amusemens pour les élèves. L'enseignement comprend les articles suivans: 1.° l'instruction religieuse; 2.° l'histoire naturelle, en suivant l'ordre des trois règnes: 3.° les mathématiques, depuis la numération et l'exposition des formules les plus simples, jusqu'à l'analyse infinitésimale; 4.° la langue Allemande, qui est doublement nécessaire à Ofwil, comme étant la langue naturelle du plus grand nombre des élèves, et parce qu'on l'y emploie pour l'insruction; 5.° la langue Française considérée comme le moyen ordinaire de communication entre les savans des diverses sociétés de l'Europe: 6.° la langue et la littérature Grecque; 7.° la langue et la littérature Latine; 8.° l'histoire et la géographie, dont l'étude est partagée suivant l'ordre des tems; 9.° les mathématiques appliquées; 10.° la physique et la chimie; 11.° l'introduction à l'étude de la philosophie proprement dite; 12.° la musique; 13.° le dessin; 14.° la gymnastique, qui comprend l'équitation, la natation, les exercices militaires et la danse. Tous ces différens enseignemens exigent un bon nombre de professeurs appelés de divers pays, et d'employés qui sont en outre chargés d'accompagner les jeunes gens dans les courses qu'ils entreprennent pour leur instruction (1).

(1) Ceux qui voudraient avoir des notions plus détaillées sur cet établissement pourront recourir à l'ouvrage du comte de Villevieille. Voici néanmoins, au sujet de M.r Fallemberg, un passage de Mad.e de Staël qui mérite d'être rapporté. « Pestalozzi n'est pas le seul dans la Suisse Allemande qui s'occupe avec zèle de l'éducation morale du peuple: l'établissement de M.r de Fellemberg m'a vraiment émerveillée sous ce rapport. Beaucoup de personnes sont venues y chercher de nouvelles lumières sur l'agriculture, et en ont été, dit-on, satisfaites. Mais ce qui mérite plus particulièrement l'estime des amis de l'humanité, c'est le soin que prend M.r de Fellemberg de l'éducation du peuple. Il fait instruire, selon la méthode de Pestalozzi, les maîtres d'école des villages, pour les rendre plus propres à l'enseignement: les ouvriers qu'il emploie dans ses terres apprennent la musique des pseaumes, et bientôt l'on entendra chanter les louanges divines dans les campagnes par des voix simples et harmonieuses, qui célébreront en même tems la nature et son auteur. Enfin M.r de Fellemberg cherche à former par tous les moyens possibles, entre la classe inférieure et la nôtre, un lieu qui ne soit pas uniquement établi sur les intérêts pécuniaires des riches et des pauvres. *Allemagne.* I.re part. ch. 14.

MŒURS ET USAGES.

Il n'y a pas de peuple sur les mœurs duquel on ait porté autant de jugemens différens que sur celles des Suisses, dont les uns ont parlé trop avantageusement, et les autres avec trop de mépris. Pour ne pas citer des témoignages d'une date trop ancienne, nous ferons seulement mention d'un ouvrage récent, où cette nation est représentée comme « ennemie de toute étude, étrangère à tout sentiment noble et généreux, privée des commodités et des agrémens de la vie et de la société, et semblable, dans son apathie, à la cime glacée des monts qui l'environnent (1) ». Mais l'opinion d'un seul, qui d'ailleurs se déclare peu favorablement prévenu pour elle, et dit avoir parcouru la Suisse rapidement, ne suffit pas pour détruire le témoignage d'une foule d'autres écrivains qui en ont parlé avec éloge. Sans doute on trouve aussi chez ce peuple des erreurs et des abus, qui même y ont jeté de profondes racines; mais s'il y tient, c'est surtout par respect pour ses ancêtres, de qui ils lui viennent: motif pour lequel la cour de Rome, donnait, dit-on, à son Nonce en Suisse cette instruction particulière: *il faut laisser aux Suisses leurs usages et leurs abus* (2). Nous rapporterons ingénuement les uns et les autres; et en traitant de l'habillement, nous nous arrêterons particulièrement à celui des habitans de la campagne, attendu que dans les villes où l'on suit les modes de Paris et de Londres, il ne reste presque plus aucune trace de l'ancien costume.

Mœurs de Zurich.

Dès l'époque du règne de l'Empereur Henri IV, c'est-à-dire avant la fin du onzième siècle, Zurich était regardée comme une ville abondamment pourvue de tout, ainsi que l'attestait l'inscription suivante qu'on lisait sur une de ses portes: *Nobile Turegum multarum copia rerum.* Il passa depuis en proverbe, que *si Dieu aime un Suisse, il lui donne une maison à Zurich*: proverbe auquel a donné lieu le grand commerce qui attire en cette ville beaucoup d'étrangers, et l'a rendue peuplée et florissante (3). La littérature Alle-

(1) Voy. le *Viaggio* di un anno dall'ottobre 1821, all'ottobre 1822. *Firenze*, 1822.

(2) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 445.

(3) On peut voir, sur le commerce de Zurich, un traité de Jean Henri Schinz, inséré dans le second volume des *Mémoires de la société physique de Zurich.*

mande est beaucop plus cultivée à Zurich qu'en aucun autre lieu de la Suisse: les femmes mêmes aiment la lecture des livres Allemands, et sont versées dans la connaissance de cette langue, qu'elles parlent avec beaucoup de douceur.

Simplicité et bonté des habitans de Zurich.

Le docteur Burnet, évêque de Salisbury, qui écrivait à la fin du dix-septième siècle, dit avoir trouvé à Zurich des mœurs aussi simples qu'elles l'étaient, lorsque le vice et la vanité ne les avaient pas encore altérées. Les femmes y vivaient dans une telle retenue, qu'elles n'avaient de fréquentation qu'avec leurs plus proches parens, et ne rendaient pas même le salut aux autres personnes qu'elles rencontraient dans la rue (1). M.r Ramond, de qui on a un commentaire de Coxe, nous a donné des renseignemens plus récens sur les mœurs des habitans de Zurich. Une simplicité antique, une intégrité vraiment républicaine, une fierté nationale qui ne tient point de l'orgueil y forment, dit-il, le caractère général et individuel. Que si l'état civil de ce canton inspire une sorte de vénération, rien aussi de plus intéressant que son état moral, ni de plus touchant que le spectacle qu'y offre l'intérieur des familles. L'amour conjugal y est en même tems un sentiment, une loi, une habitude: la piété filiale y tient encore de cette soumission absolue, qui formait une des vertus des enfans au tems des patriarches, et le profond respect des vivans pour la mémoire des morts rend ces derniers toujours présens à leur esprit. Je vis dans la plupart des maisons les portraits des individus de la famille décédés; ils étaient représentés sur le lit funèbre, les yeux fermés, et tels qu'on les avait vus pour la dernière fois. Ces tristes images, presque rebutantes pour un Français qui ménage son cœur comme un enfant trop caressé, et qui a soin d'éviter tout ce qui pourrait lui causer trop d'émotion, sont ici des sujets de consolation pour des hommes qui savent aimer, et qui ne redoutent pas les peines mêmes de l'amour. Les deux sexes ont entr'eux peu de communication, comme cela se voit dans la plupart des autres villes de la Suisse et de l'Allemagne: ce qui fait qu'il s'y livrent l'un et l'autre aux affections qui leur sont naturelles. Le hazard me fit voir dix femmes se délassant de leurs occupations dans des amusemens paisibles, tandis que leurs pères, leurs frères et leurs maris se ras-

(1) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 357.





V. Sola dis inc. I Rainen f. A.

semblaient ailleurs pour des exercices militaires, ou pour faire une longue promenade (1).

Paysans du canton de Zurich.

Les paysans des environs de Zurich, qu'on voit à la planche 26, ne sont pas tels que nous les dépeint Gessner dans ses Idylles; mais pourtant la même simplicité de mœurs se fait remarquer en eux, quoique sous des formes moins élégantes. Leur habillement annonce le goût du travail et l'habitude des occupations rurales; et leur physionomie porte l'empreinte de la pureté de leurs mœurs. Cette classe d'hommes se distingue en effet par son amour pour la paix, et par son respect pour les lois. Une jupe qui n'arrive que jusqu'au genou, un tablier à fleurs, un collier semblable à ceux usités au XVI.e siècle et qui descend sur le sein, et une bande noire avec laquelle est nouée la chevelure qui tombe sur les épaules, tel est le costume d'une paysanne des environs de Zurich. Les deux paysans ne se distinguent que par leurs caleçons larges et à plis (2).

Mœurs des Bernois.

Berne est une des villes les plus agréables pour la vie sociale: la jovialité Française alliée à la gravité Anglaise forment le caractère général de ses habitans. Les femmes n'y ont plus cette fierté qu'on leur reprochait autrefois; et si des rives de l'Aar elles passaient tout-à-coup sur celles de la Seine, à leur amabilité et à l'élégance de leur parure, on ne les y prendrait certainement pas pour étrangères. Parmi les lois somptuaires auxquelles elles sont assujéties, il en est une qui, en leur permettant l'usage des faux diamans, leur défend d'en porter de vrais; tandis qu'à Fribourg, qui n'est qu'à six lieues de Berne, elles ne peuvent, d'après une loi de l'état, n'en porter que de cette dernière qualité, sous peine, pour celles qui en porteraient de faux, d'une amende considérable. Les deux législateurs ont dû sans doute avoir leurs motifs pour publier des lois aussi contradictoires (3). Les dames Suisses en général ont renoncé à cette retenue, à cette austérité et à cette rudesse de mœurs qui distinguaient leurs ayeules, et elles ne repoussent plus les galans avec le bâton ou avec leurs ongles. Elles ont aujourd'hui trop de politesse pour montrer autant de sévérité: aussi accueillent-elles les hommes avec autant de liberté et de familiarité qu'en France.

(1) Ramond. *Not. aux* Lett. de Coxe. Tom. I. pag. 131.
(2) Birmann. *Collct.* N.° 6.
(3) *Tableaux de la Suisse*, Tom. VIII. pag. 260.

Un écrivain Français a dit qu'en Suisse les femmes ne sont pas propres à nourrir une flamme secrette, ni à se ménager une intrigue amoureuse par des moyens subtils ou artificieux, parce qu'aucun livre ne parle de leurs amours; il est bien vrai cependant qu'elles ont un reste de l'ancienne modestie, qui les rend plus retenues; mais on pourrait encore, de leurs nombreuses aventures, faire le sujet de plusieurs romans (1).

Conversations. Le goût pour les conversations composées d'individus des deux sexes s'est introduit dans les principales villes de la Suisse, et surtout à Berne. Anciennement les hommes seuls se réunissaient, et ces réunions se désignaient sous le nom de *Cabaret*, *Estaminet*. A des manières âpres et dures se joignait dans ces hommes libres beaucoup d'ingénuité et de franchise; ils passaient leur tems dans ces sociétés à jouer au taroc, à boire, et à se renvoyer des uns aux autres la fumée de leurs pipes. Aujourd'hui les sociétés sont composées d'hommes et de femmes: on y joue à divers jeux, excepté ceux de hazard, et l'on y sert le café et des rafraichissemens. Ce rapprochement des deux sexes a introduit insensiblement à la place de l'ancienne rudesse de leurs mœurs, des manières douces et polies (2). On accuse néanmoins les nobles Bernois d'afficher des prétentions et de la fierté, de se tenir soigneusement isolés des individus d'une classe inférieure, et de ne permettre que difficilement à leurs femmes et à leurs filles d'aller aux bals et aux conversations où se trouvent celles des négocians: ce qui fait qu'un bal uniquement composé de personnes de qualité, perd en gaieté ce qu'il gagne en dignité, et souvent est aussi triste que pompeux (3).

Gens de plume. A Berne on appelle homme de *plume*, quiconque s'applique aux sciences, ou tout au moins à l'étude. Quelquefois on désigne indistinctement sous ce nom les militaires, encore qu'ils soient au service de puissances étrangères. On le donne néanmoins plus particulièrement encore aux gens de loi, aux médecins et aux gens de lettres quelconque (4).

(1) *Etat et délices de la Suisse.* Tom. I. pag. 327 et suiv.
(2) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 265.
(3) Moore. *Lett. d'un Voyag. Anglois sur la France, la Suisse, et l'Allemagne.* Tom. I. pag. 268.
(4) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 270.



V. Raineri inc.

Habillement des Bernoises.

Les Bernoises de la classe du peuple ont une coiffure singulière. Les deux qu'on voit à la planche 27 sont venues de la campagne à la ville où elles sont en service, et leur habillement est un mélange de la mode avec leur ancien costume. On remarque avec curiosité les ailes de l'espèce de coiffe que porte l'une, et le chapeau de l'autre garni de fleurs. L'élégance de leur habillement et leur beauté naturelle semblent justifier l'étonnement du marchand de lait qui les regarde. Au fond du tableau on voit la cathédrale de Berne, qui est un édifice majestueux entouré d'une belle terrasse (1).

Observations générales sur l'habillement des femmes.

Les dames de Berne suivent pour leur coiffure la mode de Londres; et celles de Lucerne, de Fribourg et de Soleure la mode de Paris. Ces dernières ne peuvent néanmoins paraître dans les sociétés le dimanche et les jours de fête, que vêtues en noir et sans diamans, tandis que la même loi qui leur impose cette espèce de pénitence, permet aux dames habillées à l'antique de porter ces jours-là des diamans et des robes de couleur. Nous observerons cependant, que l'ancien genre d'habillement et de coiffure laisse aussi apercevoir quelques traces des modes Françaises, et les bonnets de Lucerne et de Soleure en ont subi les différentes métamorphoses. Il a néanmoins existé pendant long-tems une distinction entre les femmes nobles et les roturières; et cette distinction était indiquée par une espèce de bandeau adapté à leur coiffure, et qui était de couleur pour les premières, et noir pour les secondes. Un voyageur en arrivant à Berne, crut, dit-il, se trouver en Turquie, en voyant les femmes le visage couvert d'un voile de Florence, pour se garantir des rayons du soleil, du vent et des mouches. A Bâle les personnes de qualité suivent les modes Françaises, excepté les dimanche où tout le monde est obligé de s'habiller en noir. Il est peu de femmes en cette ville qui se fassent friser les cheveux: car, outre l'avertissement qui leur est fait dans un règlement de la réforme, de l'indécence qu'il y aurait de leur part à se laisser peigner par un homme, il leur y est encore prescrit de fuir les excès de ce genre de coiffure. Les plus belles chevelures sont rejetées en arrière et cachées sous un bonnet d'étoffe d'or ou d'argent, qui approche de la calotte de nos prêtres. A Baden les femmes portent de larges

(1) Birmann. *Collect.* N. 45.

coiffes avec des barbes plates. Depuis Thonn jusqu'à Berne les paysannes mettent un chapeau noir semblable à celui des hommes: dans le canton de Fribourg ce chapeau est en paille, d'une forme élégante et en quelques endroits pyramidale. Dans le pays de Vaud jusqu'à Genéve et à Neuchâtel, les femmes portent des robes de mousseline et faites à la Française (1). Dans le canton de Soleure, et dans la partie Allemande de celui de Berne, elles ont des chapeaux de paille, petits mais élégans. M.r *Andreas* d'*Hanovre* dit avoir vu à la foire de Zurzach toutes les différentes coiffures usitées en Suisse, larges, étroites, hautes, basses, courtes, longues, plates, plissées, blanches, noires, avec des fleurs, des plumes, des rubans, en soie, en or, en argent, et à la Sultane. L'habillement des femmes du pays d'*Hazel* dans le canton de Berne a beaucoup de ressemblance avec celui des Grecques modernes de quelques îles: les veuves portent une espèce de bonnet, qui correspond parfaitement aux mîtres des femmes de l'Archipel, si ce n'est qu'il est moins haut. Rien de plus élégant que la coiffure des femmes d'*Hazel*, qui d'ailleurs sont presque toutes grandes et jolies. Leur chevelure est roulée avec une négligence gracieuse autour de leur tête, ou pend en longues tresses sur leur cou et leurs épaules; mais leur corps est comme encaissé dans de larges corsets qui leur montent si haut, qu'elles en sont difformes. Les paysannes du canton de So-

(1) « D'après Ebel et Saussure je croyais trouver dans Vevai une population déformée par le goître, mais je reconnus au contraire avec plaisir que Bourrit avait eu raison dans les éloges qu'il fait de la beauté des femmes de cette petite ville. Et en effet nous en rencontrâmes plusieurs extrêmement jolies. Les unes avaient un chapeau en pointe à la Chinoise; les autres portaient, comme dans nos villes, des gants qui leur montaient au dessus du coude; il y en avait dont la chevelure était roulée en grosses tresses autour de la tête. Ces dernières étaient de Fribourg et de Bâle: les secondes étaient natives du pays même, et les premières des environs. . . . . À mon avis, les femmes de Lausanne ne sont pas à comparer avec les Génevoises pour la beauté du visage ni pour la grâce du maintien. . . . . Les demoiselles de Genêve ont sans contredit des maniéres élégantes et beaucoup d'instruction : on trouve même parmi celles de la classe ordinaire des connaissances qu'on ne trouverait que difficilement chez les demoiselles des familles les plus distinguées en Italie. Mais leur amabilité n'est qu'une copie imparfaite des grâces Françaises et de la dignité Anglaise ». *Peregrinazioni di D. B.* Vol. I. pag. 61 et 129.

leure portent toujours des chapeaux de paille d'un tissu très-fin, et qui donne une idée du printems au milieu même des rigueurs de l'hiver. Les chronologistes Latins donnaient à cette sorte de coiffure le nom de *pileus fœninus*. Dans les cantons de Schwitz et de Zug on voit les femmes faire usage de la pipe, avec autant de plaisir qu'elles le font en Russie. Les femmes de la ville portent le justaucorps, et les paysannes le corps de jupe: les premières se couvrent le cou avec un mouchoir de soie, et les secondes avec un large collet de toile ordinaire; celles-ci ont leurs cheveux cachés sous un chapeau de paille, celles-là les ont bien peignés et vont nu-tête. Dans le canton d'Underwald les jeunes filles portent des bonnets garnis de petites roses, et de dessous lesquels elles laissent pendre quelque tresses de leur chevelure. Dans l'Argovie, et en général dans tous les pays de montagnes, les femmes portent une jupe très-courte pour pouvoir monter et descendre sans en être embarrasées (1).

Mœurs de Schwitz, d'Uri et d'Underwald.

Le comte d'Albon a tracé un fort beau tableau des mœurs des trois premiers cantons populaires. Dans un état, dit-il, où les habitans ne trouvent rien qui puisse exciter leur cupidité, irriter les passions violentes et multiplier les besoins; où l'homme serait sobre par nécessité s'il ne l'était pas par tempérance; où les mœurs sont pures, les vertus communes, et les vices rares, il se commet sans doute peu de délits, et le glaive de la justice a peu de coupables à frapper. Les maisons restent pour la plupart toujours ouvertes lorsque la saison le permet. Les propriétaires, quoiqu'absens, ou occupés dans les champs, n'en conçoivent aucune inquiétude, car elles ont une excellente garde dans la probité des habitans. Là, le moindre délit est regardé comme grave; et tout scandale public, tout acte tendant à altérer les bonnes mœurs, reçoit aussitôt son châtiment. Celui qui a outragé la foi conjugale est déclaré infâme aux yeux de toute la nation, et encourt la perte de ses biens et un bannissement perpétuel. L'homme qui se montre ivre en public est obligé de s'abstenir du vin pendant quelque tems. La jeunesse n'a aucun goût pour les choses frivoles, et l'art de se servir

(1) Nous avons extrait ces notions générales sur le costume des femmes Suisses de diverses relations des voyageurs, et entr'autres du voyage d'Andreas d'Hanovre, et de l'ouvrage de Zurlauben. Tom. VIII. de la pag. 475 à la pag. 482.

des armes consacrées à la défense de la patrie fait son amusement. Mais ces mœurs ont insensiblement dégénéré de leur belle et antique simplicité, et l'on regarde comme les auteurs de cette détérioration les officiers qui vont prendre du service à l'étranger (1). Les habitans de Schwitz se distinguent par une ingénuité et une franchise qui les caractérisent; et parmi les nombreux exemples que nous pourrions en citer, nous nous contenterons de rapporter le suivant. Le Baron de Reding, Landaman de ce canton, s'était montré contraire à une motion faite dans la diète générale de *Frauenveld*: choqué de cette opposition, le député de Berne lui adressa ce vers d'un poète Latin:

Urbs facit urbanos, Alpes alpestria gignunt;

A quoi le Landaman répartit sans s'altérer, et avec une admirable promptitude:

Urbs facit inflatos, mentiri, et fallere suetos.

Les habitans de Schwitz se sont attiré par leur franchise la haine de plusieurs de leurs confédéres; et un poète Latin de Zurich les a dépeints sous des couleurs, où transpire la passion qui l'aigrissait (2). Le même caractère domine dans les cantons d'Uri et d'Underwald, où la civilisation n'a pas encore fait beaucoup de progrès: ce qui a fait dire à un poète dramatique Français, que *le bon sens est Suisse*. Cette qualité est la cause de leur lenteur à déliberer, et dont ils se justifient en disant: *que la patience est une bonne armure contre les maux et contre les sots.* L'hospitalité est une des vertus naturelles aux habitans d'Underwald; et pourvu qu'on ne choque point leur simplicité par un luxe pompeux, on peut aller dans ce pays de maison en maison, et être sûr d'y trouver un asile gratuit toujours offert par des cœurs bons et sincères (3).

(1) Albon. *Disc. sur la Suisse.* Tom. I. pag. 47 et suiv. *Neuchatel*, 1779.

(2) *Fertilis est vallis, cœlo suavis, generosa,*
Plantis jucunda, flumine lacte fluens,
Huic Schwitz est nomen, hæc undique tangitur altis
Montibus, et lacubus, nes sibi strata patet,
Nobilis est tellus, ignobilis incola, fida est
Humus, infidus incola, fraude satur.
Hæc gens rege *caret*, *et* lege.

(3) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. de la pag. 289 à la pag. 307.



F. Sala dis. inc. *V. Raineri f. A. T.*

L'habillement des habitans de Schwitz n'offre rien de remarquable, si ce n'est une large ceinture de cuir, dont l'usage leur est nécessaire quand ils descendent de leurs montagnes. Nous avons vu, dans la description que nous avons faite du costume de Guillaume Tell et des trois chefs de la *Confédération Helvétique*, que cette ceinture de cuir, leur serrait leurs vêtemens sur les reins, ensorte qu'on pouvait dire d'eux ce que Dante a dit des Florentins de son tems, qu'ils *étaient ceints d'os et de cuir.* Les femmes portent à leurs souliers de petites boucles d'argent, et quelquefois elles ont pour coiffure un bonnet singulier, qui ressemble aux ailes d'un papillon. A Schwitz, les gens de la classe aisée sont habillés à peu-près comme dans les autres villes de la Suisse. L'épouse qu'on voit assise à la planche 28 se fait remarquer par son corps de jupe, sa coiffe ornée de fleurs, ses boucles de soulier, ses pendans d'oreille et son collier (1).

Ramond, dans ses observations sur les lettres de Coxe, dit que la fierté, ou plutôt l'orgueil national forme le caractère particulier des habitans de Schwitz, tandis que ceux des cantons d'Uri et de Zug passent pour les plus rustiques et les plus intraitables de toute la *Confédération*, et se distinguent par leur turbulence dans les assemblées générales, où ils occasionnent quelquefois des scènes sanglantes (2). L'auteur des *Tableaux de la Suisse* défend les habitans de Zug de cette imputation, et assure au contraire qu'ils sont sincères, tranquilles et pleins de zèle pour le bien de la patrie. Le Baron de Zurlauben naquit à Zug le 15 juin 1687, et mourut à Paris au service de France le 31 décembre 1770. Un courtisan ayant cherché à dénigrer la réputation de cet officier en présence de Louis XV, ce monarque dit: *ce que je sais de Zurlauben, c'est qu'il n'a jamais menti* (3). C'est à cet homme estimable que la Suisse est redevable du grand ouvrage dont nous avons souvent fait mention, et auquel on peut justement donner le titre de *Bibliothèque de la Suisse.* Il a été augmenté par M.r Quetant; mais M.r Zurlauben en avait préparé les matériaux à ses frais, et a laissé dans cet ouvrage un monument honorable de son attachement à son pays.

(1) Birmann. *Collect.* N.° 31.
(2) *Observ. sur les Lett. de M. Coxe.* Tom. I. pag. 41.
(3) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 310.

Caractère des habitans de Glaris et d'Appenzell.

Les paysans du canton de Glaris méritent par leur intelligence et leur facilité à se conformer aux bons usages, d'être mis au premier rang parmi ceux de tous les autres cantons de la Suisse. Beaucoup d'entr'eux sortent de leur pays dans leur jeunesse, et acquièrent une rare expérience dans leurs voyages. L'industrie qu'ils montrent à se procurer certaines commodités de la vie, les a fait taxer d'avarice par quelques écrivains; et Faesi, dans sa *Topografia della Svizzera*, dit, que l'amour du gain les a portés quelquefois à tirer parti de tout, lors même qu'il n'y a pas beaucoup d'honnêteté à le faire : *lucri bonus odor ex re qualibet.* Les habitans de ce canton se distinguent surtout par leur tolérance : car quoique sa population se compose de protestans et de catholiques, il n'y arrive jamais de disputes, ou du moins elles n'y donnent jamais lieu à des voies de fait (1). Les habitans d'Appenzell ont été accusés aussi d'avarice et de malignité. Les femmes y sont extrêmement fécondes; et comme le pays ne pourrait suffire aux besoins d'une nombreuse population, la plupart vont chercher fortune à l'étranger, où ils ne laissent pas de conserver une grande affection pour leur terre natale. Ils sont généralement sujets à la *Nostalgie*, qu'on appelle vulgairement la *maladie du pays*: ce qui rend, dit-on, le suicide commun parmi eux. Ils ont en outre une grande aversion pour tout ce qui est nouveau, comme ils le démontrent en disant: *les nouveautés n'opèrent rien de bon, et nous voulons nous en tenir à nos anciennes manières* (2).

Influence du climat et de la situation sur les mœurs.

La ressemblance ou la diversité des mœurs, qu'on trouve entre les habitans des divers cantons de la Suisse, dépend de la ressemblance ou de la diversité de leurs pays respectifs. Par exemple, dans le canton d'Appenzell les mœurs sont à peu près les mêmes que dans les trois premiers cantons; et en effet il est, comme ceux-ci, montueux, et n'a point de villes murées, mais seulement deux ou trois bourgs, dans le nombre desquels est celui dont le canton porte le nom. A la vérité toute cette région, excepté les parties où l'on ne voit que des rocs nus, semble n'être qu'un vaste village composé de chaumières isolées, dont chacune a son petit territoire consistant en un ou deux champs et en excellens patu-

(1) Trumpi. *Chron. de Canton de Glaris.* Tom. I.
(2) Walser. *Chron. de Cant. d'Appenzell.*

rages. Il règne dans toutes ces chaumières une extrême propreté. A une gaieté et à une vivacité naturelles, les habitans joignent une franchise particulière, et un sentiment d'égalité qui nait de celui de leur indépendance (1).

Le poëte de Glaris comparait en 1514 la ville de Bâle à l'ancienne Marseille pour la législation, et à la docte Athènes pour la culture des sciences (2). L'extrême liberté a porté préjudice aux mœurs des habitans de Bâle: le luxe s'est accru avec les richesses des négocians et l'aisance des artisans: mais pourtant il ne sera jamais aussi dangereux dans une ville toute commerçante, telle qu'est Bâle, qu'il le serait dans les autres états *aristocratiques* de la Suisse, où le dissipateur regarde l'état comme son patrimoine, et où celui qui a consumé le sien rougit rarement de s'approprier celui de la patrie. La tolérance religieuse est une des qualités les plus recommandables dans les habitans de Bâle: car ils n'ont jamais voulu adopter l'esprit de rigueur qu'ont déployé les autres villes réformées de la Suisse, envers ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à ce qu'on appelle *Formula Consensus*. Les affaires spirituelles y sont réglées par un consistoire appelé *Conventus Théologicus*, lequel est composé de l'*antistes* ou premier pasteur de la ville, de trois autres pasteurs, de trois docteurs en théologie, et de quatre membres du petit conseil, qui ont en outre la qualité de *curateurs de l'Université*. On reproche au contraire aux Friburgeois trop de zèle en matière religieuse, et une lésinerie qui a donné lieu à ce proverbe Allemand: *qu'ils partageraient en quatre un grain de poivre.* Ils parlent une espèce de langue Romance, où l'on retrouve plusieurs expressions usitées dans les chansons des Troubadours, dans le roman de la *Rose* et dans Rabelais. Un habitant d'Appenzell avait coutume de dire: que *ce n'est pas assez d'un jour pour bien connaître un Fribourgeois, mais qu'il faut plus d'un an pour le fouiller.* A Fribourg on soupe à six heures, et l'on se livre ensuite au plaisir de la conversation: les femmes y sont fort gracieuses. Il règne des manières encore plus élégantes à Soleure, qui, pour cette raison, a été appelée le *petit Paris*. La politesse et les agrémens de la société, qu'on trouve dans cette ville, sont attribués

Mœurs de Bâle, de Fribourg et de Soleure.

(1) Coxe. Lett. IV.

(2) *Panegiricon XIII. Helvetiæ partium*, pag. 20 in Thesauro *Hist. Helvet.* Tiguri, 1655, in f.°

à la résidence qu'y fait l'ambassadeur de France. Schaffouse au contraire n'offre rien de bien gai, par un effet nécessaire de ses lois somptuaires, dont la rigueur y est poussée jusqu'à prohiber la danse. La ville de S.t Gall est redevable de ses richesses à l'industrie de ses habitans, qui ont sagement abandonné la milice pour s'appliquer aux manufactures. Un inspecteur se plaignant à un capitaine de cette ville d'avoir trouvé fort peu de ses concitoyens dans la compagnie qu'il commandait, celui-ci lui fit la réponse suivante: « j'en suis fâché; mais malgré tous mes efforts je n'ai pas encore eu assez d'esprit, pour persuader à mes compatriotes de préférer le salaire de six sous et demi par jour, à trente qu'ils gagnent dans les manufactures (1) ».

Mœurs de Schaffouse et de S. Gall.

A Saint Gall tout est vivant et animé: tout annonce l'industrie: tout contraste avec la sombre solitude qui règne dans la ville de Constance à peu de distance de là. Les sciences et les lettres y sont en honneur, et plusieurs riches familles sont allées s'établir à Lyon, à Marseille, à Gênes, à Cadix, en Hollande et en Angleterre. Coxe a été surpris de trouver au milieu d'un commerce aussi actif autant d'amour pour les sciences et les lettres. Mais sa surprise a dû être plus grande encore, en voyant briller à Bâle un goût si vif pour les beaux arts, qu'il y a donné origine à un commerce de tableaux très-actif, ensorte qu'il n'est pas rare de trouver chez les négocians, d'un côté un magasin de denrées coloniales et autres marchandises, et de l'autre une galerie de tableaux ou un musée de curiosités naturelles. « Il se fait maintenant à Bâle un grand commerce de tableaux, n'y ayant pas de famille riche qui ne veuille en avoir une collection: ce qui est une preuve des grandes richesses accumulées dans cette ville. Le jardin de M.r Foscard, qui est dans son enceinte, est disposé avec beaucoup d'élégance et soigneusement entretenu: son hermitage surtout mériterait d'être imité dans nos jardins de Lombardie (2) ».

Mœurs de Genève.

A Genève les mœurs ont varié avec l'état politique de cette ville. A son retour du concile de Constance dans le XV.e siècle le Pape Martin V passa trois mois à Genève, et l'on prétend qu'il y dit

(1) *Tableaux de la Suisse*, depuis la pag. 370 jusqu'à la pag. 393. Tom. III.

(2) Voyez dans le *Fragment d'un voyage en Suisse*, le voyage de Schaffouse à Bâle.

en plaisantant : *non sumus Gebennis sed Gehennis*, c'est-à-dire nous ne sommes pas à Genêve, dont le nom en Latin était *Gebenna*, mais dans *Geenna*, ou dans le feu de l'enfer. On rapporte en outre qu'Enée Silvius Piccolomini, secrétaire du concile de Bâle, et ensuite Pape sous le nom de Pie II., dit en parlant des habitans du Léman, que c'était une race querelleuse. Quelques-uns sont néanmoins d'avis que ces imputations n'ont été faites à Genêve, que depuis qu'elle est devenue le centre de la *Réforme Evangélique*. Mais des écrivains modernes ont porté un jugement bien différent sur cette ville, dont ils ont dit franchement le bien et le mal. Voici comment en parle le chevalier de Boufflers. « Je vis Genêve hier pour la première fois: c'est une grande et triste ville, habitée par des gens qui ne manquent ni d'esprit ni d'argent, et qui ne font usage ni de l'un ni de l'autre. Ce qu'il y a de beau à Genêve, ce sont les femmes; elles s'y ennuient mortellement, et pourtant elles mériteraient bien de s'amuser. Les Français et les Suisses ressemblent à deux jardiniers, dont l'un cultive des choux, et l'autre des fleurs. Remarquez encore avec moi, que moins l'homme est libre, plus il aime les femmes (1) ». Mais pour mieux connaître les mœurs de Genêve il faut entendre ce qu'en dit un de ses citoyens mêmes, le célèbre Jean Jacques, dans sa lettre à d'Alembert sur les spectacles. « Genêve est riche, il est vrai; mais quoiqu'on n'y aperçoive pas cette énorme inégalité de fortune, qui appauvrit tout un pays pour enrichir quelques habitans, et qui sème la misère au milieu de l'opulence, ils est vrai néanmoins de dire, que si quelques Génevois possèdent de grandes richesses, beaucoup d'entr'eux vivent dans une dure médiocrité, et que l'aisance du plus grand nombre provient d'un travail assidu, de l'économie et de la modération, plutôt que d'une richesse positive. Il est des villes plus pauvres que la nôtre, où l'habitant peut accorder beaucoup plus à ses plaisirs, parce que le sol qui le nourrit ne s'épuise pas, et parce que son tems n'ayant aucun prix, il peut le perdre sans inconvénient. Il n'en est pas de même parmi nous, qui, à défaut de terres d'où nous puissions tirer notre subsistance, n'avons tous

(1) *Lettres du Chev. de Boufflers pendant son voyage en Suisse*, pag. 18 et 19, 1772. On peut voir, sur Genêve, le voyage d'Adisson dans le second volume de son ouvrage, où il fait la description du lac et de la ville.

que notre propre industrie. La population de Genêve ne se soutient qu'à force de travail; et elle n'a le nécessaire qu'autant qu'elle se refuse le superflu: c'est-là la base de nos lois somptuaires. Il me semble que ce qui doit au premier abord faire impression sur tout étranger entrant dans cette ville, c'est l'air de vie et d'activité qu'il y voit régner. Tout s'y occupe, tout est en mouvement, tout le monde s'empresse au travail ou à ses affaires. Je ne crois pas qu'il y ait au monde une autre ville aussi petite, qui offre un pareil spectacle. Visitez le quartier de S.t Gervais: toute l'horlogerie de l'Europe y semble réunie. Parcourez le *Molard* et les *rues basses*: l'appareil d'un grand commerce, des tas de ballots et de tonneaux confusément épars, un odeur d'indigo et de drogues vous font naître l'idée d'un port de mer. Au *Paquis*, aux *eaux vives* le bruit et l'aspect des fabriques d'Indienne et de toiles peintes semblent vous transporter à Zurich. La ville se multiplie en quelque manière par les travaux qui s'y font; et j'ai vu des personnes, qui, au premier coup-d'œil, ont cru que la population se montait à cent mille âmes (1). Les bras, l'emploi du tems, la vigilance, une austère parcimonie, voilà les trésors du Gènevois, voilà avec quoi nous fournissons à l'amusement de gens oisifs, qui, en nous dérobant à la fois notre tems et notre argent, nous causeront une double perte. (2) ». Jean Jacques écrivit la lettre où se trouve ce passage, à l'occasion de l'opinion manifestée par d'Alembert dans un article de l'Encyclopédie au mot Genêve, sur l'utilité de l'établissement d'un théâtre dans cette ville, soutenant au contraire que le théâtre était une source inépuisable de corruption dans une république, telle que celle de Genêve et des autres cantons Suisses. Ce philisophe termine ainsi ses observations. « Sous un air phlegmatique et froid le Génevois cache une âme ardente et sensible, qu'il est plus aisé d'émouvoir que de contenir (3) ».

Grand nombre d'étrangers établis à Genêve.

Il reste aujourd'hui à Genêve bien peu de personnes appartenant aux anciennes familles, qui y existaient avant le changement

(1) Rousseau ne donne à Genêve que vingt-quatre mille âmes de population.

(2) Il entend parler des comédiens, qu'on voulait introduire à Genêve.

(3) Rousseau. Lett. à M.r d'Alembert. Il est bon encore, au sujet de l'article de l'Encyclopédie sur Genêve, de voir *les lettres critiques d'un voyageur Anglais.*

de religion, et auxquelles cette ville est redevable de sa liberté. La réforme, les arts et le commerce y ont attiré beaucoup d'étrangers; et sa population actuelle se monte à vingt-quatre mille habitans, non compris ceux qui sont répandus sur le reste de son petit territoire. Plusieurs familles nobles de Lucques ayant embrassé le Calvinisme sont venues s'y établir au seizième siècle (1). Il s'y trouve un nombre encore plus considérable de Français, que s'y sont réfugiés; les uns durant les guerres civiles qui désolèrent ce royaume dans le XVI.e siècle, et les autres après la révocation de l'édit de Nantes qui eut lieu en 1685. Plusieurs de ces réfugiés, qui étaient venus dans une extrême détresse, et que la charité des ministres fit accueillir comme des victimes de la religion, ont ensuite amassé de grandes richesses; et sont parvenus aux premières charges de la république. C'est ainsi qu'on a vu naître successivement en cette ville le commerce de la banque et de la librairie, l'horlogerie, la fabrication des velours et autres manufactures. Mais ce mélange de familles y a produit nécessairement un flux et reflux des mœurs de presque tout l'Europe (2).

Luxe modéré par des lois somptuaires.

Il y a à Genêve, comme nous l'avons déjà dit, des lois somptuairis qui en ont banni le luxe. Il est défendu d'y porter des bijoux, et d'y faire usage de carrosses excepté pour aller à la campagne. L'effet de ces lois est le maintien des mœurs dans leur simplicité, et de la paix dans les familles. D'Alembert dit qu'il n'y a pas de ville, où il y ait autant d'heureux mariages qu'à Genêve. « Les règlemens contre le luxe, dit-il, font qu'on n'y craint pas d'avoir beaucoup d'enfans: aussi n'y est-il pas, comme en France, un des grands obstacles à la population. On ne souffre point de représentations théatrales à Genêve, non que les spectacles y soient désapprouvés en eux-mêmes, mais parce qu'on redoute, dit-on, le goût de la parure, de la dissipation et du libertinage, que les troupes des comédiens répandent dans la jeunesse (3) ».

Cercles ou sociétés particulières défendues à Genêve.

A Genêve on donnait le nom de *cercles* à des sociétés privées, qui se réunissaient pour la conversation; on verra par le fragment

(1) Dans le nombre de cés familles il y avait celle des *Diodati*, dont un a traduit la Bible en bon style Italien.

(2) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 197.

(3) *Encyclop. Art. Genèv.* Lett. de Rousseau à d'Alembert.

suivant d'une lettre de Müller quelle fut l'origine de ces sociétés, et pourquoi elles furent abolies. «Une troupe d'Huguenots fuyant devant les dragons de Louis XIV fut reçue dans cette ville. Le sénat créa un si grand nombre de bourgeois, qu'au commencement du XVIII.e siècle il y avait à peine la moitié des membres du conseil général originaires de Genève. Tant d'étrangers, qui n'avaient pas été instruits dans les anciennes maximes de la république, et dont plusieurs étaient amateurs de nouveautés, durent avoir beaucoup d'influence dans le gouvernement. Ce fut alors que le goût de la société succéda à celui d'une vie retirée, qui était autrefois si naturel aux Gènevois: alors se formèrent ces réunions appelées *cercles*. Les relations de cette ville avec les puissances maritimes où se trouvait tout son avoir, et la forme de son gouvernement, qui tient de la démocratie, donnèrent à ces réunions un caractère politique. Les chefs de parti purent y enflammer tout à leur aise l'esprit de faction, et former de nouvelles sociétés. Les uns se mirent à étudier le traité des *Révolutions de la république Romaine* par Vertot; les autres firent pompe des principes énoncés dans l'*Esprit des lois*. La population de Genève devint plus éclairée qu'aucune autre, sans en être pour cela plus heureuse. Ces motifs et autres que, par amour de brièveté, nous passons sous silence, furent la cause des troubles qui agitèrent cette ville depuis 1707 jusqu'en 1770, et dont les particularités sont asses connues (1). L'édit rédigé et sanctionné en 1782 à Genève par les Ministres de LL. MM. très-Chrétienne et Sarde, et de la république de Berne, interdit les *cercles* en alléguant les motifs de cette prohibition. Nous croyons à propros de rapporter quelques articles de cet édit, comme étant propres à donner une idée claire des mœurs antérieures et de celles qui suivirent. « Les *cercles* ou sociétés d'hommes, qui se réunissent tous les jours, ou périodiquement dans un même lieu, étant devenus des conciliabules politiques, où se sont formées des ligues et des partis non moins funestes à la liberté des individus, qu'à la tranquillité publique et à l'autorité du gouvernement, le bien de l'état exige qu'elles ne puissent pas être maintenues ou rétablies sous quelle que forme que ce soit: en conséquence, tous les cercles

(1) Voyez la lettre de Müller dans les *Essais Historiques* du même auteur. *Berlin*, 1781.

actuellement existans dans la ville et sur le territoire de la république, sont dès à présent et pour toujours abolis, et toutes les sociétés de ce genre dissoutes: le mobilier leur appartenant sera vendu, ou partagé entre les membres de ces sociétés dans le délai de dix ans au plus tard, et les baux de location passés par elles expireront à la fin du premier semestre, qui écherra après la date du présent édit. Dans le cas où, malgré cette disposition, quelqu'une de ces sociétés continuerait à se réunir, on viendait à se renouveller, elle sera regardée comme une réunion digne d'être punie suivant la rigueur des lois. Les députés ou commissaires élus pour affaires publiques hors des conseils et sans leur consentement sont supprimés, et il est défendu d'en nommer d'autres en aucun tems, sous quelle que dénomination que ce soit, et sous peine de bannissemens perpétuel. A la place de ces *cercles* il sera ouvert des cafés pubblics, tant dans la ville qu'au dehors; le nombre de ces cafés ne sera pas limité, et il sera libre d'en ouvrir dans tous les quartiers: la permission en sera accordée par le petit conseil moyennant une taxe, qui ne pourra pas excéder la somme de trois cents florins. Le petit conseil aura le droit de retirer cette permission, toutes les fois que le cafetier se sera rendu coupable ou complice de quelque désordre, ou d'avoir transgressé les lois ou les réglemens relatifs à cet objet, ou n'aura pas révélé les délits qui auraient été commis dans son café et dont il aura eu connaissance. L'entrée des cafés sera ouverte à tout le monde, et il ne pourra y avoir d'appartemens ni de chambres particulières. Il y aura sur la porte du côté de la rue un écriteau avec ces mots: *café public*. Il est défendu sous les peines les plus graves de déliberer ou de voter sur les affaires de l'état ou sur les opérations du gouvernement dans les cafés ou dans les sociétés. Les violences, les insultes et tous désordres quelconque qui pourraient se commettre dans ces lieux, devront être sévèrement punis, et le petit conseil est chargé d'y veiller (1) ».

Fréquence des suicides à Genève.

M. Moore prétend que, sous plus d'un rapport, la manière de penser d'un Génevois a plus d'analogie avec les idées d'un Anglais, qu'avec celles d'un Français. Le même écrivain observe que le sui-

(1) Voyez les principaux articles de cet *édit de pacification* dans l'ouvrage de Zurlauben. *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 405.

cide est très-commun à Genêve, et qu'en proportion de la population il y en a plus d'exemples qu'en Angleterre même, ou qu'en aucun autre pays. On ne peut rendre raison de cette manie par les causes qu'on lui assigne en Angleterre. Le climat de Genêve est à peu près le même que celui du reste de la Suisse, de la Savoie et des provinces limitrophes de la France, où les exemples du suicide sont beaucoup plus rares. Les voyages fréquens des Anglais à Genêve et le long séjour qu'ils y font, ne pourraient-ils point avoir contribué à introduire parmi les habitans de cette ville une maladie qui afflige le corps et communique son poison à l'âme, qu'elle remplit d'idées sombres qui lui rendent la vie insupportable? Dans cette terrible situation elle ne roule plus que des pensées lugubres: toutes les sources de consolation sont taries ou empoisonnées: la fortune, les honneurs, les parens, les amis ne sont plus d'aucun secours: l'espérence, dernier appui de l'infortune, s'évanouit: le désespoir s'empare du malade: tous les raisonnemens devienent inutiles, et le langage de la religion n'a plus aucune force pour réprimer l'effet de ce funeste égarement (1).

Les Genevois amateurs de la campagne.

Il n'y a peut-être pas de peuple au monde qui aime autant la campagne que celui de Genêve, comme l'atteste le grand nombre de maisons de plaisance qu'on voit dans les environs de la ville. Le plaisir de la chasse et la beauté du paysage y entretiennent ce goût salutaire. L'usage de fermer les portes ne permettant pas de rester le soir hors des murs, il est peu de gens qui n'aillent l'été passer la nuit à la campagne. Après avoir arrangé ses affaires dans la journée, on part vers le soir pour aller au petit domaine champêtre respirer l'air le plus pur, et jouir de la vue du plus beau paysage qu'il soit possible de trouver. Il y a en outre beaucoup de citoyens et de bourgeois qui font leur demeure à la campagne, et n'ont point d'habitation à Genêve (2).

Hôpitaux.

Nous terminerons ce qui concerne cette ville par une observation intéressante, c'est que les hôpitaux n'y sont pas comme ailleurs un simple refuge pour les pauvres en état de maladie, mais encore un asile hospitalier pour les voyageurs indigens. Les revenus

(1) Moore. *Lett. d'un Voyag. Anglais sur la France, la Suisse etc.* Tom. I. pag, 243.

(2) Rousseau *Lett. à M. d'Alembert.* pag. 191. *Edit. d'Amsterdam.*

de ces établissemens de piété servent encore à donner des secours à de pauvres familles, pour les aider à continuer leur travail : moyen à la fois ingénieux et charitable de soutenir l'industrie en soulageant l'indigence (1).

Costume des habitans du Valais.

Le caractère des Valaisans présente des variétés remarquables, qui ont fait donner aux sept préfectures du haut Valais des surnoms analogues aux qualités de leurs habitans, ou à la position de leur territoire : ces préfectures avec leurs surnoms respectifs sont ; *Sierre* l'agréable, *Loiche* la forte, *Rarogne* la prudente, *Visp* ou *Viesche* la noble, *Conches* la riche, et *Goms* la catholique. Dans la vallée de *Praborgne*, qui appartient à la préfecture de *Visp*, à dix-huit lieues de Sion, et qui en a neuf de long se trouve un peuple vraiment libre, chez lequel règne la plus parfaite égalité, sans luxe, sans ambition, défendu par ses montagnes, et ne s'occupant que d'agriculture et des soins du bétail. Ce peuple ne connait d'autres lois que celles qu'il s'est imposées lui-même : des mœurs pures, douces, religieuses, la bonne foi dans toute sa candeur forment le caractère de ces hommes simples et généreux, chez lesquels se sont conservées toutes les anciennes habitudes, qui font de l'hospitalité une des premières vertus. Ils ne savent point écrire, et une convention verbale est pour eux aussi sacrée, qui si elle était scellée de la foi du serment. Leurs contrats ne sont constatés que par de petits morceaux de bois semblables aux marques de nos boulangers ; et la sureté des ventes et des acquisitions est tellement garantie par ces marques, qu'il n'y a jamais lieu à réclamation. L'usage des serrures et des verroux est inconnu dans ce pays, où il n'y a ni voleurs ni escrocs. Un simple loquet de bois suffit pour fermer la porte d'une maison. L'anecdote suivante atteste la bonne foi des habitans de cette vallée. M.r de Courten leur avait prêté des sommes assez considérables, dont il ne restait d'autre document que les marques dont nous venons de parler. A sa mort ses héritiers ne comptaient plus aucunement sur cet argent et le croyaient perdu ; mais il n'y eut pas un seul habitant de cette vallée qui n'allât aussitôt reconnaître sa dette, qui fut payée aux époques convenues avec la plus grande exactitude (2).

(1) D'Alembert. *Art. Genève dans l'Encyclop.*

(2) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 337 et suiv.

Description des mœurs des Valaisanes par Rousseau.

Le philisophe de Genêve s'est surpassé lui-même dans la description qu'il a faite dans sa *Nouvelle Héloise*, des montagnes du Valais, des mœurs de ses habitans et principalement des femmes. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ses propres expressions; c'est l'amant de Julie qui écrit. « J'aurais passé tout le tems de mon voyage dans le seul enchantement du paysage, si je n'en eusse éprouvé un plus doux encore dans le commerce des habitans. Vous trouverez dans ma description un léger crayon de leurs mœurs, de leur simplicité, de leur égalité d'ame, et de cette paisible tranquillité qui les rend heureux par l'exemption des peines plutôt que par le goût des plaisirs; mais ce que je n'ai pu vous peindre et qu'on ne peut guère s'imaginer, c'est leur humanité désintéressée, et leur zele hospitalier pour tous les étrangers que le hasard ou la curiosité conduisent chez eux. J'en fis une épreuve surprenante, moi qui n'étois connu de personne et qui ne marchais qu'à l'aide d'un conducteur. Quand j'arrivais le soir dans un hameau, chacun venait avec tant d'empressement m'offrir sa maison que j'étais embarrassé du choix, et celui qui obtenait la préférence en paraissait si content, que la première fois je pris cette ardeur pour de l'avidité. Mais je fus bien étonné, quand, après en avoir usé chez mon hôte à peu près comme au cabaret, il refusa le lendemain mon argent, s'offensant même de ma proposition; et il en a partout été de même. Ainsi c'étoit le pur amour de l'hospitalité, communément assez tiède, qu'à sa vivacité j'avois pris pour l'âpreté du gain. Leur désintéressement fut si complet que dans tout le voyage je n'ai pu trouver à placer un patagon (1). En effet, à quoi dépenser de l'argent dans un pays où les maîtres ne reçoivent point le prix de leurs frais, ni les domestiques celui de leurs soins, et où l'on ne trouve aucun mendiant? Cependant l'argent est fort-rare dans le haut Valais, mais c'est pour cela que les habitans sont à leur aise: car les denrées y sont abondantes sans aucun débouché au dehors, sans consommation de luxe au dedans, et sans que le cultivateur montagnard, dont les travaux sont les plaisirs, devienne moins labourieux. Si jamais il ont plus d'argent, ils seront infailliblement plus pauvres. Ils ont la sagesse de le sentir, et il y a dans le pays des mines d'or qu'il n'est pas permis d'exploiter ».

(1) Ecu du pays.

« J'étais d'abord fort surpris de l'opposition de ces usages avec ceux du bas Valais, où, sur la route d'Italie, on rançonne assez durement les passagers, et j'avais peine à concilier dans un même peuple des manières si différentes. Un Valaisan m'en expliqua la raison. Dans la vallée, me dit-il, les étrangers qui passent sont des marchands, et d'autres gens uniquement occupés de leur négoce et de leur gain. Il est juste qu'ils nous laissent une partie de leur profit, et nous les traitons comme ils traitent les autres. Mais ici, où nulle affaire n'appelle les étrangers, nous sommes sûrs que leur voyage est désintéressé; l'accueil qu'on leur fait l'est aussi. Ce sont des hôtes qui nous viennent voir parce qu'ils nous aiment, et nous les recevons avec amitié. Au reste, ajouta-t-il en souriant, cette hospitalité n'est pas coûteuse, et peu de gens s'avisent d'en profiter. Ah, je le crois ! lui répondie-je. Que ferait-on chez un peuple qui vit pour vivre, non pour gagner ni pour briller ? Hommes heureux et dignes de l'être, j'aime à croire qu'il faut vous ressembler en quelque chose pour se plaire au milieu de vous ».

« Ce qui me paraissait le plus agréable dans leur accueil, c'étoit de n'y pas trouver le moindre vestige de gêne, ni pour eux ni pour moi. Ils vivaient dans leur maison comme si je n'y eusse pas été, et il ne tenait qu'à moi d'y être comme si j'y eusse été seul. Ils ne connaissent point l'incommode vanité d'en faire les honneurs aux étrangers, comme pour les avertir de la présence d'un maître, dont on dépend au moins en cela. Si je ne disois rien, ils supposaient que je voulois vivre à leur manière; je n'avais qu'à dire un mot pour vivre à la mienne, sans éprouver jamais de leur part la moindre marque de répugnance ou d'étonnement. Le seul compliment qu'ils me firent après avoir su que j'étois Suisse, fut de me dire que nous étions frères et que je n'avois qu'à me regarder chez eux comme étant chez moi. Puis ils ne s'embarrassèrent plus de ce que je fesais, n'imaginant pas même que je pusse avoir le moindre doute sur la sincérité de leurs offres, ni le moindre scrupule à m'en prévaloir. Ils en usent entr'eux avec la même simplicité ; les enfans en âge de raison sont les égaux de leurs pères, les domestiques s'asseient à table avec leurs maîtres ; la même liberté règne dans les maisons et dans la république, et la famille est l'image de l'Etat ».

« La seule chose sur laquelle je ne jouissais pas de la liberté était la durée excessive des repas. J'étais bien le maître de ne pas me mettre à table; mais quand j'y étais une fois, il y fallait rester une partie de la journée et boire d'autant. Le moyen d'imaginer qu'un homme et un Suisse n'aimât pas à boire? Et en effet, j'avoue que le bon vin me parait un excellente chose, et que je ne hais point à m'en égayer, pourvu qu'on ne m'y force pas. J'ai toujours remarqué que les gens faux sont sobres, et la grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles. Un homme franc craint moins ce babil affectueux et ces tendres épanchemens qui précèdent l'ivresse; mais il faut savoir s'arrêter et prévenir l'excès. Voilà ce qu'il ne m'était guères possible de faire avec d'aussi déterminés buveurs que les Valaisans, des vins aussi violens que ceux du pays, et sur des tables où l'on ne vit jamais d'eau. Comment se résoudre à jouer si sottement le sage et à fâcher de si bonnes gens? Je m'enivrais donc par reconnaissance, et ne pouvant payer mon écot de ma bourse, je le payais de ma raison ».

« Un autre usage qui ne me gênait guères moins, c'était de voir, même chez des magistrats, la femme et les filles de la maison, debout derrière ma chaise, servir à table comme des domestiques. La galanterie française se serait d'autant plus tourmentée à réparer cette incongruité, qu'avec la figure des Valaisanes, des servantes mêmes rendraient leurs services embarrassans. Vous pouvez m'en croire, elles sont jolies puisqu'elles m'ont paru l'être. Des yeux accoutumés à vous voir sont difficiles en beauté ».

« Pour moi qui respecte encore plus les usages des pays où je vis que ceux de la galanterie, je recevais leur service en silence, avec autant de gravité que D. Quichote chez la Duchesse. J'opposais quelquefois en souriant les grandes barbes et l'air grossier des convives au teint éblouissant de ces jeunes beautés timides, qu'un mot faisait rougir, et ne rendait que plus agréables. Mais je fus un peu choqué de l'énorme ampleur de leur gorge, qui n'a dans son extrême blancheur qu'un des avantages du modèle que j'osais lui comparer . . . . . Je remarquai aussi un grand défaut dans l'habillement des Valaisanes : c'est d'avoir des corps-de-robe si élevés par derrière qu'elles en paraissaient bossues; cela fait un effet singulier avec leurs petites coëffures noires et le reste de leur ajuste-



V. Raineri inc.



V. Sala dis. e inc. V. Raineri F.A.T.

ment, qui ne manque au surplus ni de simplicité ni d'élégance ..... Tout me rappellait à vous dans ce séjour paisible ; et les touchants attraits de la nature, et l'inaltérable pureté de l'air, et les mœurs simples des habitans, et leur sagesse égale et sûre, et l'aimable pudeur du sexe, et ses innocentes grâces, et tout ce qui frappait agréablement mes yeux et mon cœur leur peignait celle qu'ils cherchent (1) ».

Habillement des Valaisanes.

Ce qu'il y a de singulier dans le costume des Valaisanes, qu'on voit représentées à la planche 29, c'est le petit chapeau rond dont elles font leur coiffure. Quant au jeune homme qui les accompagne, son costume négligé et le caractère de sa physionomie semblent annoncer qu'il est du bas Valais. Les habitans de cette contrée sont peu industrieux et d'une malpropreté rebutante, suite naturelle de l'état de servitude où les tiennent les habitans du haut Valais (2). Le climat sombre de ce pays et la main de la destruction dont les habitans voient l'empreinte sur tout ce qui les environne, ont donné une teinte de tristesse à leurs mœurs et à leur caractère. On retrouve dans leurs idées religieuses surtout cette espèce de sentiment de terreur, dont la nature a pénétré tous les peuples à l'aspect des accidens et des phénomènes qu'elle leur offre. Des hermitages, des amas d'ossemens, des chapelles taillées dans le roc, ou bâties sur la cime ou le penchant des montagnes décèlent en eux cette disposition morale. On plante une croix sur les restes d'une montagne qui s'est éboulée, ou au devant d'un torrent qui menace de grands ravages au lieu de lui opposer une solide barrière (3).

Habillement des habitans du pays de Vaud.

Nous n'avons présenté à la planche 30 que les femmes du pays de Vaud, les hommes, à proprement parler, n'ayant pas de costume particulier. L'habillement des femmes à Vevay, et plus encore à Montreux, est d'une élégance remarquable. Leur chapeau même, par sa forme bizarre, n'est pas leur moindre parure, et leur coquetterie sait en tirer un excellent parti. La physionomie Vaudoise a beaucoup de franchise, et semble annoncer beaucoup de bon sens. Un auteur moderne, en parlant de l'amour passionné des habitans de ce pays pour la liberté, s'est exprimé en ces termes: « quand on voit un Vaudois debout sur le seuil de sa chaumière, ses épau-

(1) Rousseau. *Nouvelle Héloise.* I.re Part. Lett. 23. *Neuchâtel*, 1775.
(2) Birman. *Collection* N.° 13.
(3) Eschasseriaux. *Lett. sur le Valais, et sur les mœurs de ses habitants.*

les, quoique courbées sous le poids de la vie, semblent se soulever comme pour porter le ciel (1) ».

Mœurs des Grisons.

Les Grisons, par un effet de la situation topographique de leur pays qui touche à la Suisse, à l'Allemagne et à l'Italie, ont dans leur caractère certains traits qui les rapprochent de leurs voisins. Quelques-uns ont même dit qu'ils tiennent le milieu entre les Suisses et les Italiens; mais qu'ils sont plus vifs que les premiers, et cela pour être voisins de l'Italie, plus francs et plus ouverts que les Italiens, ce qui les rapproche du caractère des Suisses. La liberté dont ils jouissent les rend gais, courageux, hardis et altiers; mais aussi elle est la cause que le peuple, qui abuse toujours de tout, est emporté, insolent et même féroce (2). Luc de Linda, qui écrivait en 1655, reproche aux Grisons la rudesse de leurs mœurs; et prétend qu'ils sont orgueilleux, et qu'ils affectent pour tous les autres peuples un mépris qui a fait dire à un ambassadeur, en parlant de leur pays: *ó vallées de misère, ó montagnes d'orgueil; bien heureux ceux qui ne vous ont pas vues, et qui l'ont cru.* Il ajoute qu'il n'y a pas de pays au monde où l'on trouve plus de nobles pauvres qui cultivent la terre, et qui fassent pompe de leur noblesse au sein de l'indigence (3).

Danses dans le carnaval.

Les Grisons conservaient encore, dans le carnaval, l'usage de certaines danses, dont le même écrivain nous a donné la description. Ils se masquent, se chargent de toutes sortes d'armes et parcourent en troupes les villages en fesant des mouvemens de gaieté ou de tristesse: puis prenant les femmes par la main ils forment des danses burlesques et s'imaginent qu'après cela l'année doit être fertile.

Etat de la république des Grisons dans le siècle dernier.

Le Duc de Rohan, qui devait sans doute bien connaître les Grisons de son tems et l'état de leur république, les dépeint ainsi dans ses *Mémoires sur la guerre de la Valteline* (4). « Dès que les chefs des ligues ont reçu quelque communication importante, ils convoquent les diètes, et l'affaire y est proposée avant d'être soumise aux communes ou magistrats du pays, dont on voit par là que l'état politique est purement populaire. On pourrait croire d'après

(1) Birmann. *Collect.* N. 24.

(2) *Tableaux de la Suisse.* Tom. VIII. pag. 333.

(3) *Descriptio orbis, et omnium ejus res. public. Lugduni Batavorum*, 1655, pag. 705.

(4) *Mémoires et lettres de Henri, Duc de Rohan sur la guerre de Valtelline.* Tom. I. *Genéve et Paris*, 1758, in 12.°

cela qu'il y existe un gouvernement quelconque; mais malheureusement il n'y en a que l'apparence, attendu que tout y est subordonné au caprice des principaux citoyens, qui sont eux-mêmes à la disposition de quiconque vont les acheter. Ils reçoivent de l'argent de divers princes, et se déclarent pour celui qui les paye. Ces désordres sont cause qu'il y a parmi ce peuple plus de factions, plus de jalousies qu'en aucun autre lieu du monde, au point qu'il ne s'y trouve peut-être pas deux personnes, entre lesquelles on puisse dire qu'il règne une véritable amitié. Un d'eux vient-il à s'apercevoir qu'un autre s'est enrichi des sommes qu'il a reçues de la France? Il fait naître un tumulte pour être recherché par la maison d'Autriche: ce qui est cause qu'on trouve beaucoup de familles aisées dans ce pays. L'état au contraire est extrêmement pauvre, et peut à peine fournir de quoi payer quelques messagers à pied qui sont expédiés de tems en tems dans les communes, où le peuple ne suit d'autre impulsion que celle des riches auxquels il est tout dévoué. Les ministres envoyés par les princes dans cette république sont étonnés de l'instabilité de son administration: car lorsqu'ils s'imaginent avoir atteint le but de leurs négociations, ou qu'ils se croient au moment d'en recueillir le fruit, ils voient s'élever tout à coup un nouvel orage. Une motion qui a passé à l'unanimité dans une assemblée, est souvent combattue et rejetée quelques jours après dans une autre, par ceux même qui l'avaient d'abord adoptée: aussi est-ce bâtir sur le sable que de fonder aucun appui sur leurs délibérations: car si l'argent peut tout parmi eux, sa distribution y est sujette à bien des difficultés. En donnez-vous à quelques-uns seulement? Vous indisposez les autres, et les mettez dans le cas de se déclarer pour le parti contraire. En donnez-vous à tous? Vous n'obligez personne. N'en donnez-vous à qui que ce soit? Vous avez tout le monde contre vous. C'est là la cause des désordres qui arrivent assez fréquemment chez ce peuple, dont le caractère participe des vices des nations qui l'environnent, sans en avoir les vertus. Je n'entends parler ici qu'en général, et sais faire exception d'un grand nombre de personnes de mérite, qui ne connaissent que trop cet état de corruption, et le déplorent comme un mal désormais incurable. L'exercice des deux réligions catholique et protestante a été réglé dans ce pays par un édit général de 1526; il est à remarquer que, malgré tant de désordres, il y a néanmoins quelque règle

sur cet article, et que la différence de religion n'occasionne aucune dissension, soit parce que les Catholiques n'étant qu'en petit nombre se trouvent par là dans la nécessité de plier sous les Protestans, soit parceque leur peu de zèle en matière de religion les rend tous tièdes sur tout ce qui y a rapport. D'après les remontrances du Duc de Rohan la cour de France conclut que les Grisons, « peuple léger et facile à se donner tantôt à un parti et tantôt à l'autre, fesaient de leur Valtelline une vache à lait, et que quand ils y auraient été rétablis comme ils le désiraient, ils feraient naître le lendemain l'occasion de nouveautés, pour se ménager le moyen de tirer de l'argent des deux côtés (1) ».

Singularité de quelques usages des Grisons.

Les Grisons forment une exception au principe, d'après lequel les membres d'un état sont obligés de subvenir, selon leurs facultés, aux frais de son administration: car ils ne payent rien à la république, qui, d'un autre côté n'est grévée d'aucune dépense. Chaque citoyen lui prête ses services gratuitement; et pourtant il n'y a pas d'emploi qui ne soit recherché, quoiqu'il exige quelquefois des dépenses considérables (2). La noblesse qui vit éparse dans le pays, n'est point exposée à la contagion du luxe. Les procès, lorsqu'il y en a, y sont jugés de la manière suivante. Sur la demande de l'accusateur on forme un tribunal composé de douze personnes, à chacune desquelles on donne une pinte de vin avec un pain. La cause est traitée sans l'intervention d'avocat ni de procureur: la partie la plus faible s'y fait néanmoins accompagner par un homme instruit (3). Les lumières se sont plus répandues dans ce pays, depuis qu'il a été ouvert un collège à Haldenstein, d'où il a été ensuite transféré à Marschilins, château appartenant à la famille *De-Salis*. L'éducation est considérée dans ce collège sous les trois aspects du *cœur*, *de l'esprit et du corps*. Le baron De-Solis a employé plus de cent mille livres à la formation de cet établissement; et plein de l'idée qu'il faut parler aux sens avant de rien dire à l'esprit, il l'a pourvu de modèles, de gravures, de globes, de cartes et de tous les instrumens propres à cet objet. D'après le système qu'il y a établi, les jeunes gens, qui ont achevé le cours de leurs études, se trouvent en état de parler Latin, Français, Allemand,

(1) *Mém. du Duc de Rohan.* Tom. I. pag. 347.
(2) *Journal Encyclop.* 1780. Tom. VII. Part. I. pag. 170 et 172.
(3) *Tableaux de la Suisse.* Vol. VIII. pag. 332.



V. Sala dis. e inc.

V. Raineri F.A.T.

Anglais et Italien, et sont doués de beaucoup de connaissances qui ne s'acquièrent point ailleurs (1).

Habillement des Grisons.

Les Grisons font leurs vêtemens avec la laine de leurs troupeaux, qui paissent sur leurs montagnes et dans leurs vallées. L'habillement des hommes se compose ordinairement d'une espèce de veste rouge, d'une jaquette et de caleçons de couleur bleu céleste: Voyez la planche 31. Les femmes ont la jupe et le corps de jupe rouges: les manches de leur chemise ne leur arrivent que jusqu'au coude où elles sont attachées avec un ruban noir, et leur chevelure rassemblée en tresses est nouée sur le haut de leur tête. Le fond de la planche représente la *Via Mala*, et sur le devant s'ouvre une gorge appelée la *Zilis*, au delà de laquelle on aperçoit une atmosphère plus libre et une riante verdure (2).

Langue des Grisons.

Dans le pays des Grisons on parle l'Italien, l'Allemand et la langue Romance. L'Italien, comme l'observe Coxe, y est une espèce de jargon semblable au dialecte Milanais, et n'est usité que dans deux villages et deux vallées. L'Allemand se parle dans toute la ligue des *dix Droitures*, excepté quelques villages, dans une partie de la *Ligue de la maison de Dieu*, et surtout à Coira, et enfin dans la *Ligue Grise*. La langue Romance se divise en deux dialectes, dont l'un se parle dans la *Ligue Grise*, et l'autre dans celle de la *Maison de Dieu*. Quoique ces dialectes soient très-différens l'un de l'autre dans la prononciation et l'ortographe, ils se ressemblent dans la disposition générale des mots et dans le tour des expressions.

Pleurs.

La ville de *Pleurs*, que son commerce rendait florissante, se trouvait dans le comté de Chiavenna, qui jadis appartenait aux Grisons. Le 14 semptembre de l'an 1618 la montagne appelée *Contò* s'étant détachée tout à coup, ensevelit sous ses ruines cette ville avec tous ses habitans. On a trouvé dans les fouilles qu'on y a faites des squelettes qui attestent cette affreuse catastrophe. Coxe a vu celui d'un prêtre avec des restes d'habits sacerdotaux: d'où lon peut conjecturer que ce déplorable évènement eut lieu durant la célébration de l'office divin.

Caractère de constance et de fidélité des Suisse.

Nous terminerons cette description du costume des Suisses par rendre à leur fidélité le tribut d'éloges qu'elle leur a toujours mé-

(1) On trouve un extrait du plan d'éducation suivi dans ce collège dans le *Mercure de France*, mars, 1776.

(2) Birmann. *Collect.* N.° 18.

rité. Après avoir dit que les Suisses vendent la liberté de leur corps et conservent celle de leur pays, l'*Auteur du Cabinet de la Bibliothèque des Grands* ajoute : « j'ai oui dire à un Fribourgeois qui est au service d'une duchesse en France, que s'il servait le diable il lui serait fidèle, pourvu qu'il n'y eût pas de danger pour le salut de son âme ». L'abbé Menage, dans une épigramme adressée au cardinal Mazarin, a plaisanté sur l'immobilité des Suisses qui étaient de garde à la porte de son palais, et a dit que c'étaient de *vrais blocs de pierre* (1). Le comte de Luc ambassadeur de Louis XIV en Suisse, et l'un de ses plénipotentiaires au congrès tenu à Bâle en 1714 pour la conclusion de la paix entre la France et l'empire, ayant donné un jour au peuple le spectacle d'une comédie française pour l'amusement des autres plénipotentiaires, invita les messieurs et les dames à un souper splendide où fut étalée la richesse d'un service d'argent, qui valait plus de cinquante mille écus. Le peuple, qui avait découvert en partie la maison pour voir le spectacle, montra le desir d'avoir les restes du souper. Le comte de Luc ayant été averti que sa vaisselle, dont on s'était emparé avec les mets, courait le risque d'être perdue ou égarée, répondit : « je l'ai d'abord soupçonné comme vous ; mais en réfléchissant que depuis long-tems que je suis en Suisse je n'ai jamais rien perdu, excepté six plats qui m'ont été dérobés par un capucin Français qui avait quitté le froc, j'espère que tout se retrouvera ». Il était dix-heures du soir qu'on n'avait encore rien rapporté ; mais quelques pièces de la vaisselle ayant été rendues ensuite après avoir été bien nétoyées, on pensa que la restitution des autres n'était retardée que pour la même cause. En effet le lendemain à neuf heures du matin tout avait été rapporté : les plénipotentiaires de l'Allemagne furent émerveillés de ce trait de fidelité, qui rendait un témoignage aussi éclatant à l'honnêteté de la nation, et qui mériterait d'être transmis en caractères d'or au souvenir de la postérité (2).

(1). *Ecce tuas accedo fores : me janitor arcet*
Et voce, intrantem me cohibetque, manu,
Janitor immitis, duris de cautibus ortus
Et merus ipse lapis, durus et ipse silex.
Egidii Menagii Poemata. Parisiis, 1780, pag. 49.

(2) *Amusemens des bains en Suisse par Merveilleux de Neuchâtel. Londres*, 1739. *Tableaux de la Suisse*. Vol. VIII. pag. 460.

LE COSTUME
ANCIEN ET MODERNE
DES GERMAINS

DÉCRIT

PAR

LE CHEV. LOUIS BOSSI

MEMBRE DE L'INSTITUT ITALIEN.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

VICISSITUDES GÉOGRAPHIQUES DE LA GERMANIE.

Variations dans la géographie de la Germanie.

Il n'est peut-être pas de peuple, dont la géographie ait été sujette à autant de variations que celle de la Germanie. L'étendue de cette contrée, l'aggrégation des provinces qui la composaient à diverses époques, le nombre et la dénomination des peuples qui l'habitaient, ses divisions politiques, ses démarcations locales, les frontières, tout, dans la suite des siècles, a éprouvé des changemens notables: ce qui fait que la Germanie d'un tems n'est pas celle d'un autre, et qu'on ne peut établir aucune comparaison entre l'ancienne et la moderne.

Variations dans celle de l'ancienne Germanie.

L'ancienne Germanie a souvent aussi changé d'étendue, de forme et de nom. La Germanie de César n'est pas celle de Tacite ni de Pline, et la Germanie de Pline n'est pas celle de Strabon, ni peut-être même celle de Pitheas de Marseille, que Pline a cité quelquefois. De même la Germanie de Strabon n'est pas celle de Pomponius Mela, qui, à son tour, ne s'accorde point avec celle de Ptolémée. La Germanie connue sous Clovis n'était déjà plus celle des tems d'Auguste et de Claude, et la Germanie de Charlemagne n'est pas non plus celle de Clovis.

Germanie de César.

De tous les auteurs dont les écrits nous sont parvenus, César est le premier qui ait parlé des Germains; mais il n'a nommé et n'a peut-être connu que les Svèves ou les habitans de la Souabe, qui étaient les plus belliqueux et les plus puissans. Il pourrait se faire aussi, comme quelques-uns l'ont supposé, que la description qu'il en donne convînt à tous les Germains et à tous les Celtes, c'est-à-dire aux plus anciens habitans de l'Europe: peut-être aussi

a-t-il voulu désigner les Germains sous le nom de Svèves, plutôt que les Svèves sous celui de Germains; mais ceci ne pourrait jamais s'entendre de la description et des démarcations territoriales, et par conséquent il demeurerait incontestable que la Germanie décrite par César était la Souabe.

De Strabon. La Germanie de Strabon ne comprend que les pays en deçà de l'Elbe. Cet écrivain dit, que les communications des Romains dans la partie occidentale de l'Europe s'étendaient jusqu'à l'Elbe, qui partageait par le milieu la Germanie; mais il confesse en même tems que tout ce qui se trouvait au delà de ce fleuve était inconnu. On croit généralement qu'il vivait sous les règnes d'Auguste et de Tibère.

De Pline. Pline fait mention de cinq grandes nations, sous les noms desquelles il comprend tous les peuples qui habitaient alors la Germanie, savoir; 1.° les *Istevons* au sud-ouest, qui s'étendaient entre le Rhin et l'Elbe, depuis la mer de Germanie jusqu'aux sources du Danube; 2.° les *Erminons* au sud-est dans le pays qui se trouve entre le Danube et la Vindilie; 3.° les *Vindiles*, qui occupaient toutes les côtes de la mer Baltique et la Chersonèse Cimbrique; 4.° les *Ingevons*, qui habitaient la Scandie et le pays de Finninge; 5.° enfin les *Peucins*, qui étaient établis dans toute la Sarmatie Européenne, et s'étendaient jusqu'au Tanaïs, aux Palus Méotides et au Pont-Euxin. On voit d'après cela quelle prodigieuse étendue la Germanie avait acquise sous la plume de cet écrivain.

De Pomponius Mela. Pomponius Mela parait n'avoir connu de la Germanie que le pays qui s'étend jusqu'à l'Elbe, ce qui est un peu plus que ce qu'on en savait du tems de Strabon. Sous Néron, Sénèque a aussi parlé des Germains, mais il parait n'avoir connu de même qu'une petite partie de leur territoire.

De Tacite. Tacite, qui fut commissaire dans la Belgique, et qui a écrit sur les mœurs des Germains, ne vit jamais la Germanie Transrénane; et s'il en a dit quelque chose, ce n'a été que d'après les relations qu'il en avait eues. Du reste la Germanie de Tacite est très-restreinte en comparaison de celle de Pline.

De Ptolémée. Ptolémée est le premier qui nous ait donné de la Germanie une description, qu'on pourrait dire complète à certains égards, quoiqu'en aient dit certains écrivains Allemands qui ont traité de l'ancienne géographie de cette contrée, et dont Ecchard, Scheidius, Gruber

et autres auteurs d'écrits plus récens se sont rendus les échos. Cet ancien géographe n'a cependant pas décrit la Germanie telle qu'elle était de son tems, mais bien telle qu'elle avait été plus anciennement encore; et pour s'en convaincre il suffit d'observer, 1.° qu'il place les Lombards sur la rive gauche de l'Elbe, tandis que sous Tibère ils avaient été repoussés au delà de ce fleuve; 2.° qu'il établit les Sicambres dans la Germanie proprement dite, tandis qu'on lit dans Tacite qu'ils avaient déjà été transportés dans les Gaules; 3.° enfin qu'il donne plusieurs villes à la Grande Germanie, tandis qu'à cette époque, comme du tems de Tacite, il n'y en avait aucune.

Applications différentes du mot Germanie.

En général les anciens géographes ne nous ont donné la description que des contrées où avaient pénétré les Romains. Ce n'a été qu'à une certaine époque, que le nom de Germanie a été donné à la Germanie proprement dite, et à une partie de la Gaule Belgique. La Germanie proprement dite, qui a aussi été appelée quelquefois la Grande Germanie, était la Germanie Transrénane, tandisque la Belgique portait le nom de Germanie Cisrénane. Le pays désigné sous le nom de Grande Germanie, était pour ces géographes la vaste région située au centre de l'Europe, et habitée par divers peuples, que l'on comprenait tous sous la dénomination de Germains. Il est aisé de juger d'après cela quelles variations ont dû éprouver les confins de cette région. On a compris généralement sous le nom de Germanie tous les pays situés entre la Vistule, le Danube, le Rhin et la mer du nord. Ces pays formaient sans contredit la plus grande partie de l'ancienne Celtique, et par conséquent la Grande Germanie avait alors une étendue de plus du double que n'en a toute l'Allemagne de nos jours.

Allemands.

Les Allemands proprement dits semblent avoir habité dans les commencemens les rives du Danube, du Rhin, de l'Elbe, et de l'Oder. Cluverius prétend avec d'autres écrivains estimés que les Allemands n'étaient pas des Germains, mais bien des Gaulois d'origine, et que les premiers Allemands étaient ces mêmes Gaulois, qui, selon Tacite, avaient passé le Rhin, et s'étaient établis au delà de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que sous Clovis ces derniers ne formaient qu'un peuple peu considérable, qui toutefois occupait la plus grande partie du territoire situé entre la Meuse, le Rhin et le Danube. Mais nous traiterons ailleurs plus amplement de l'origine de ces peuples.

Germanie des Romains.

De l'avis du chevalier De-Jancourt, dont l'observation à cet égard est bien fondée et des plus importantes, les Romains ne pouvant soumettre la grande, la véritable, la puissante Germanie, se formèrent une Germanie idéale, en transportant des Belges, des Svèves et des Sicambres dans les pays du Rhin, et en donnant à ces pays, qui n'étaient qu'une province ou un district des Gaules, le nom de Germanie. Ils parvinrent néanmoins à subjuguer les Némètes qui habitaient les environs de Spire, les Vangions qui se trouvaient dans le territoire de Worms, et les Triboces qui étaient à peu de distance de Mayance. De cette manière ils réunirent à une portion de la Belgique une partie ou une espèce de langue de terre de la Grande Germanie, qu'ils comprirent ensuite sous le nom générique de Germanie, et partagèrent en supérieure et en inférieure.

Mouvemens des peuples de la Germanie.

Si la Germanie a épouvé souvent des variations à l'égard de son étendue, de sa figure et de ses confins, il faut convenir aussi qu'elle n'a pas toujours renfermé dans son sein les mêmes peuples, ce qui a occasionné de nouvelles mutations dans son système organique et dans l'état de sa géographie. Les irruptions des peuples septentrionaux vers le midi, ont produit dans cette vaste contrée les changemens les plus étonnans. Les Lombards, d'abord resserrés dans les environs de l'Elbe, passèrent dans les régions méridionales, et de là en Italie, où ils fondèrent dans la suite des tems par leurs victoires un royaume puissant. Les Svèves se jetèrent sur les Gaules, d'où ils s'étendirent en Espagne. Les Goths, après avoir traversé toute la Germanie, occupèrent aussi l'Italie avec une partie des Gaules, et presque toute l'Espagne. Les *Borgondi* ou *Borgondioni* fondèreut le royaume de Bourgogne. Les *Francs* avaient déjà le leur dans les Gaules. Les Saxons, qui se trouvaient de l'autre côté de l'Elbe, s'avancèrent jusques dans la Vestphalie qu'ils occupèrent. Après avoir conquis le pays qui s'appelait dans les derniers tems Haute et Basse Saxe, les Vandales descendirent aussi vers le midi; ils étendirent leurs conquêtes jusques dans l'Espagne, et allèrent périr en Afrique. Le territoire abandonné d'abord par ces derniers, et qu'on croit être situé entre l'Elbe et la Vistule, fut occupé tour à tour par les *Vendes* ou *Vénèdes* qui s'en emparèrent, et furent connus sous le nom de *Slaves*.

Il ne faut pas croire cependant que, dans ces émigrations, les peuples abandonnassent entièrement et tout-à-coup leur patrie. Les premiers à partir étaient ordinairement les hommes capables de porter les armes, et ils emmenaient avec eux une partie de leurs familles. Ceux qui restaient dans le pays, se trouvant ensuite réduits à un petit nombre, devenaient facilement la proie de quelque voisin non affaibli par de semblables émigrations. C'est ainsi que le vaste pays occupé jadis par les Svèves, et qui composait à peu près la Germanie de César, passa à d'autres peuples; et le nom de Souabe n'est resté qu'à une petite portion de ce pays, après avoir été éclipsé en grande partie par celui d'Allemagne, qui n'était dans les commencemens que le nom d'une très-petite région. *Emigrations.*

A une époque postérieure aux conquêtes des Romains, les Saxons, stationnés entre l'Elbe et le Veser, avaient occupé le pays des Francs, qu'ils retenaient encore au commencement du règne de Charlemagne. Lorsque ces derniers s'avancèrent vers le midi et se répandirent de là dans les Gaules, où ils jetèrent les fondemens d'un royaume, ils laissèrent une partie de leur nation sur la rive droite du Rhin: ce qui donna lieu à la division des pays occupés par eux en France occidentale, qui est la France d'aujourd'hui, et en France orientale, d'où la Franconie a pris sa dénomination. *Saxons et Francs.*

C'est vers cette époque que s'éteignit à peu près le nom de Germanie et de Germains, qui ne s'est conservé depuis que dans les écrits latins, et les Germains prirent alors les noms de *Theddisci*, *Teutisci* et *Teutoni*, qu'ils ont gardés, et qui, comme noms de nations partielles, étaient déja anciens du tems de Procope sous le règne de Justinien. On trouve néanmoins quelqu'indice de ces noms dès les tems, où tous les peuples de la Germanie étaient désignés sous la dénomination générale de Germains: car Tacite donne celui de *Teutoburgensis*, à une forêt de la Germanie située entre l'Ens et la Lippe, et qui s'appelle aujourd'hui Teuteberg. Les Teutons proprement dits, étaient, à ce qu'il semble, d'anciens peuples, qui habitaient le long des côtes de l'océan Germanique; ils étaient alliés des Cimbres, avec lesquels ils semblent n'avoir formé d'abord qu'un seul peuple: cependant les Cimbres et les Teutons étaient connus sous le nom de *Codani* ou *Godani*, avant leur irruption dans l'empire romain. Il est fait mention des Teutons dans Pline, qui cite Pitheas de Marseille comme le premier qui ait parlé de *Teutons.*

ces peuples. Pomponius Mela nous représente les Teutons comme habitant l'île *Codanonia*, que quelques-uns croient être l'île de Zélande dans la Baltique. Ptolémée parle des *Teutonari* qui se trouvaient entre les Saxons et les Svèves, et des Teutons qu'il place entre les Svèves et les Farodènes; mais Spener, dans sa *Notice de la Germanie antique*, dit que les Teutons et les *Teutonari* étaient le même peuple, et que ces derniers n'étaient tout au plus qu'une colonie de Teutons, qui s'était établie sur le continent de la Germanie.

Colonies de Cimbres et de Teutons.

Les Cimbres et les Teutons semblent avoir envoyé de nombreuses colonies sur le continent près des îles et de la Chersonèse Cimbrique. Les *Ambrones*, les *Teugènes* et les *Tigurins* se réunirent peut-être à ces colonies; peut-être aussi qu'après la défaite essuyée par leurs compatriotes dans les provinces méridionales, ceux qui échappèrent s'en revinrent dans leur pays natal: car on voit que, du tems de Ptolémée, il se trouvait encore des Teutons sur la côte septentrionale de la Germanie et du golfe Codano. Depuis cette époque il n'est plus fait mention des Teutons comme d'un peuple encore existant. Plusieurs écrivains prétendent néanmoins que les Saxons et les Teutons ne fesaient qu'un même peuple, qui dans le moyen âge prit d'autres noms, et fut connu aussi sous ceux de Daniens ou Danois, et de Normans.

Peuples du moyen âge.

Aux peuples qui habitaient anciennement la Germanie, et dont les noms ont disparu peu à peu, il en a succédé d'autres dans le moyen âge avec des noms pour la plupart bien différens, et qui sont à peu près ceux qui existent aujourd'hui. Mais d'autres états s'étant successivement formés autour de la Germanie proprement dite, il en a résulté que la grande, l'ancienne Germanie, la Germanie même des Romains, et surtout celle de Pline, s'est trouvée resserrée dans des limites bien étroites, en comparaison de celles qu'elle avait auparavant.

Germanie actuelle.

Les géographes comprennent ordinairement sous le nom actuel d'Allemagne tout l'espace situé au centre de l'Europe, et qui est borné à l'orient par la Hongrie et la Pologne, au nord par la mer Baltique et le Dannemarc, à l'occident par les Pays-Bas, la France et la Suisse, et au midi par les Alpes qui bordent la Suisse et l'Italie. Cette vaste étendue de pays est comprise entre le 46.e et le 55.e degré de latitude septentrionale, et entre le 3.e et le 13.e degrés de longitude orientale: sa longueur est d'environ 240 lieues depuis

les Alpes jusqu'à la mer Baltique, et sa largeur de 195 depuis le Rhin jusqu'à la Hongrie.

Allemagne ancienne et actuelle.

L'Allemagne était autrefois divisée en neuf cercles sous les noms de Vestphalie, de Haute et Basse Saxe, de Haut et Bas Rhin, de Franconie, de Souabe, de Bavière et d'Autriche. Les trois premiers étaient au nord, les trois suivans au centre, et les trois derniers au midi. Chaque cercle était divisé lui-même en petits états plus ou moins nombreux, et plus ou moins grands. La Bohème qui est à l'orient était réunie aux neufs cercles, et elle renfermait aussi plusieurs états y compris la Silésie. Tous ces pays et autres sont aujourd'hui réunis sous la dénomination de *Confédération Germanique*, et leur totalité se divise en Allemagne septentrionale, et en Allemagne méridionale: la première comprend la Vestphalie, la Haute et Basse Saxe, le Haut et Bas-Rhin et une partie du Bas-Rhin, et de la Franconie; et la seconde l'autre partie de la Franconie et du Bas-Rhin, la Souabe, la Bavière et l'Autriche. A ces divers états il faut ajouter la Prusse, qui, en vertu d'un acte solennel du 9 juin 1815, fait aussi partie de la *Confédération Germanique.*

Division de cet ouvrage.

L'aperçu que nous venons de donner des vicissitudes qu'a subies la géographie de l'Allemagne, nous conduit naturellement à la division qu'exige le travail que nous entreprenons, pour rendre complète la description que nous allons donner du *Costume ancien et moderne de la Germanie.* N'y ayant pas de ressemblance entre la Germanie d'un tems et celle d'un autre tems, et beaucoup moins encore entre la Germanie antique et celle de nos jours, à cause des variations infinies qui se sont opérées dans sa constitution territoriale et des vicissitudes des nations qui l'ont habitée, il serait impossible de procéder à un examen régulier du costume de ces divers peuples, si l'on n'envisageait point ce pays sous ses différentes époques.

Différentes périodes.

La première sera donc celle de la Germanie, telle qu'elle se trouvait avant l'arrivée des Romains dans ces régions. Dans la seconde nous examinerons l'état de la Germanie et le costume de ses peuples sous les Romains. La Germanie du moyen âge, ou le costume de ses habitans après la chûte de l'empire Romain, formera une troisième époque qui nous obligera à de nouvelles recherches. Enfin nous exposerons dans la quatrième l'état de la Germanie

moderne, et nous donnerons la description du costume des peuples qui habitent aujourd'hui les pays généralement connus sous le nom d'Allemagne. De cette manière il régnera plus d'ordre dans notre travail, plus de méthode dans nos recherches, et les résultats en seront aussi plus complets. D'un autre côté, la matière ainsi distribuée sera peut-être moins embrouillée, moins obscure et plus agréable à nos lecteurs.

Il ne sera pas inutile de citer ici les écrivains les plus distingués qui ont traité des divers peuples de la Germanie, de leurs mœurs et de leurs vicissitudes politiques, surtout pour ce qui concerne la Germanie antique et celle du moyen âge. En 1750, Scheidius a publié à Gottingue deux livres d'Ecchard *Sur les origines, sur les anciennes colonies, sur les émigrations et sur les faits des Germains en général*; et dès l'an 1717 Spener avait publié une *Notice de la Germanie antique avec un tableau de celle du moyen âge.* Nous avons fait un grand usage de ces deux ouvrages dans ce traité, ainsi que de la *Germanie antique* de Cluverius, dont pourtant nous n'avons pas adopté aveuglement les opinions.

Certain Irenicus avait publié dès l'an 1518 une exégèse de l'Allemagne; mais il s'était surtout attaché à donner une description de la ville de Nuremberg. Parmi les divers ouvrages qui traitent de monumens, nous avons particulièrement consulté le *Trésor des antiquités Teutoniques* de Schilter; *la Bibliothèque des anciens écrivains illustres qui ont traité des choses germaniques* de Pistorius; les *Ecrivains des choses Germaniques depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint* par Marquard Freher, et commentés par Struvius; le *Corps des historiens du moyen âge* du même Struvius publié par Ecchard, et enfin l'*Histoire générale de la Germanie* par le P. Barré.

Ecrivains partiels.

Parmi les ouvrages italiens concernant l'histoire partielle des Empereurs d'Allemagne ou autres princes, et de quelques provinces de l'empire, nous citerons *la Storia di Enrico VII*, publiée par Albertino Mussato; *la Vita di Carlo V* par Leti; celle de *l'Imperatore Leopoldo*, que Gualdo Priorato a fait imprimer à Vienne; les *Annali delle gesta dei Principi Austriaci da Rodolfo I. sino a Carlo V.* de Gerardo De-Roo; les *Annali della nazione Boica* d'Aldzreitter et de Brunner; celles *Della nazione Sveva* de Martino Crusio; et enfin la *Storia particolare del Palatinato* publiée en 1770 par Tolnero. L'ou-

vrage intitulé *Les écrivains des choses relatives à l'Autriche*, publié en 1721 par Pez à Leipsik nous a été également d'un grand secours dans nos recherches. Nous avons de même fait usage du grand ouvrage de Serrario sur *les choses de Mayance*; de celui de Brower sur *les antiquités et l'histoire de Trèves*, sujet qui a été traité noblement à une époque plus récente par le célèbre Hontheim, plus connu sous le nom de Febronius; de *La Saxe et des origines Saxonnes* par Fabricius; *Des écrivains des choses de la Lusace*; réunis en un seul corps par Hoffmann; *des choses de Wirtzbourg* par Gropp: de l'ouvrage de Leibnitz, le plus recommendable de tous, et ayant pour titre *Des écrivains des choses de Brunswich*; de l'histoire des anciens Rois de la Bourgogne Transjurane, de celle des Guelphes venus après Azzon à une époque plus récente, ainsi que de l'histoire des autres Ducs de Bavière et de Saxe, accompagnées toutes trois d'une *Série de monumens historiques et diplomatiques*, par le même Leibnitz, par Ecchard et par Gruber; et enfin de l'*histoire et des usages de la Bohême* décrits par Balbinus dans son *Epitôme des choses de ce royaume*, et plus encore du *Mélange historique des choses de la Bohême* divisé en deux parties. Quant à la description de l'état moderne de l'Allemagne, nous ne pouvions prendre de meilleur guide que les *ouvrages de géographie* de Busching, de Guthrie, de Pinkerton, de Mentelle et de Malte-Brun, depuis lesquels on a encore publié en Allemagne d'autres ouvrages *de géographie* et *de statistique*, que nous n'avons pas non plus négligés.

PREMIÈRE PARTIE.

DESCRIPTION DE LA GERMANIE AVANT L'ÉPOQUE DES ROMAINS; DES PEUPLES PRIMITIFS QUI L'HABITAIENT, DE LEUR ORIGINE ET DE LEURS ÉMIGRATIONS.

Inutilité de certaines recherches.

Ce serait envain, comme l'ont fait plusieurs écrivains allemands et Ecchard lui-même, que nous entreprendrions des recherches sur l'origine primitive du genre humain en Arménie, sur l'établissement dans la même contrée des hommes échappés au déluge, sur le partage des terres entre les enfans de Noè, et sur la postérité de Japhet et de Gomer, de Magog, de Mesech et de Tuban, de Madai et de Javan, pour en conclure que les Germains étaient issus de Noé en ligne droite. Il serait également inutile de s'arrêter sur les histoires fabuleuses de Bérose Chaldéen, ou plutôt d'Annius de Viterbe, qui n'a parlé des Germains que pour donner à entendre qu'ils ne pouvaient pas descendre des enfans de Noé nommés dans l'Ecriture Sainte, et qui a donné à ce dernier une autre femme appelée Ditea, de laquelle seraient nés d'autres enfans au nombre de trente, dont plusieurs nations Européennes tireraient leur origine. Bart, Rainesius, Godefroi et Scaliger ont pensé néanmoins que l'histoire de Berose n'était pas tout-à-fait un roman, et que cet Annius devait l'avoir lue dans quelques anciens écrits qui ne nous sont point parvenus; mais s'il était permis d'adopter cette opinion, que semblerait appuyer l'analogie qu'on remarque entre le nom de Ditea et celui de Ditès indiqué par César comme le père des Germains, on pourrait croire tout au plus, que Bérose a nommé en quelque part les Germains, et alors ce serait l'écrivain le plus ancien près duquel on en trouverait quelque notion. Plusieurs érudits sont aussi d'avis, que c'est des Germains que parle Hérodote sous le nom de Celtes; mais cet ancien historien n'eut que bien peu de connaissances de la géographie de l'Europe: car il suppose que l'Istre venait du pays des Celtes et de la ville de Pyrène, et il fait partager à ce fleuve l'Europe presque par moitié: erreurs qu'a redressées Aristote même, en substituant à la ville de Pyrène les monts Pyrénées, et en plaçant les sources du Danube dans la forêt d'Her-

ciuie. Si, par le nom d'*Umbrici*, Hérodote a entendu désigner les Italiens, il a fait sortir de leur pays deux rivières se dirigeant vers le nord, et appelées l'une *Carpi* et l'autre *Alpi*, qui se jetaient l'une et l'autre dans l'Istre. Quelques écrivains ont supposé que la première de ces rivières était le Colapi, qui va se perdre dans la Save; et quant à l'autre ils ont présumé qu'Hérodote pouvait avoir oui parler de l'Albi ou de l'Elbe actuel, et qu'il l'avait regardé comme un des influens de l'Istre. S'il a désigné les Germains sous le nom de Celtes, s'il a cru qu'ils habitaient les rives de l'Istre, et s'il a placé dans ce fleuve l'embouchure de ces deux rivières, on pourrait raisonnablement supposer que, dès les tems les plus reculés, les Germains occupaient une vaste région, et que de l'Italie ils s'étendaient jusqu'aux rives de l'Elbe. Diodore de Sicile nous apprend que la nation des Celtes, qu'il indique en quelqu'endroit sous le nom de Galates, était connue des Grecs dès les tems d'Alexandre.

Origines Germaniques les plus antiques.

Tacite, qui, sans doute, avait eu connaissance de quelques compositions poétiques des Germains, nous présente Tuiscon, Dieu né de la terre, et son fils Manné, comme les auteurs de la nation Germanique : ce qui lui sert à expliquer la raison du culte, que quelques Germains rendaient à la Déesse Herda ou à la Terre, comme mère commune. Les commentateurs modernes font dériver le nom de Tuiscon de Tuisch ou Duisch, et le rapportent à Teutatès, divinité des Gaulois, la racine de ce nom Tit, Thiud, Thiod ou Tyd, signifiant peuple ou nation chez les Saxons, chez les Goths, chez les Francs et chez les Allemands, et Roi dans la loi Salique, où elle a été changée en Teud, dont Ulfila a fait Thindans. Ce Theud ou Tit dut être, à une époque très-reculée, un chef militaire des Germains ou des Celti-Germains, du nom duquel le peuple qu'il conduisit à la guerre prit le nom de Titans: cette opinion semblerait trouver un appui dans un hymne de Callimaque, où le poète célèbre Apollon, pour avoir renouvellé contre Brennus la défaite des vieux Géans ou Titans. Les anciens écrivains ont placé cette race gigantesque près du Caucase, d'où quelques-uns ont pris motif de croire, que les Germains étaient d'origine asiatique. Il parait en effet certain, que ce Tuiscon ou Teutatès s'est signalé par ses exploits dans les environs du Caucase, et qu'il étendit ensuite sa domination au loin vers l'occident: il est assez

singulier aussi de voir donner par quelques écrivains le nom de Titan au Prométhée du Caucase. Plusieurs même ont imaginé que Thétis, Rhée, Thémis, Mnémosine et Phébé, ses filles, appelées aussi Titanides chez les anciens, comme l'a observé Spanemius, peuplèrent la Grèce et les contrées voisines de l'Europe: ce qui conduirait à cette conséquence, que les premiers élémens de la civilisation auraient été apportés par les Germains aux Grecs, qui leur donnèrent dans la suite le nom de Barbares. D'autres se sont crus autorisés à transporter Teutatès jusqu'en Egypte, où ils en font le Theud ou Mercure des Egyptiens: puis de là ils le suivent jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Europe, c'est-à-dire dans les Gaules et en Espagne: conjectures au moyen desquelles ils expliquent comment les Gaulois se disaient être issus de Teutatès ou de Ditès, et d'où était venu aux Espagnols leur Dieu Togot ou Togo, dont parle Martial comme étant le Dieu des Celtibériens, et dont quelques anciennes inscriptions nous ont conservé le souvenir.

Opinion de Nennius.

Nennius, qui a écrit une histoire des Brétons vers l'an 620 du Christ, a donné aux Germains une autre origine, et à la Germanie d'autres limites. Il raconte qu'Alanus était le premier descendant de Japhet qui fût venu en Europe, et il lui donne trois fils qui sont, Isicius ou Isicion, Armenon et Negnon. Du premier il fait descendre les Francs, les Latins, les Allemands et les Brétons; du second les Goths, les Valogots ou Visigots, les Gépides, les Bourguignons et les Lombards, et du troisième les Boïorides, les Vandales, les Saxons et les Turinces ou habitans de la Turinge. Les antiquaires allemands ont reconnu dans Isicion leur Tuiscon, dans Armenon Arménius, et dans Negnon Manné: ce qui porterait à croire que, dans les tems fabuleux, le centre de l'Europe a été peuplé par des nations Germaniques.

Descendance du Manné. Arminii, ou Ermanni.

Quelques-uns ont pensé que Manné, auquel Tacite donne pour père Teutatès, avait emprunté son nom de la Lune, appelée par les Saxons *Mahn*, d'après l'usage où étaient les héros de ces tems reculés de porter le nom de quelqu'astre. Les chants cités par le même écrivain attribuent à cet ancien chef trois fils, de qui tiraient leur origine et avaient pris leur nom certaines nations plus ou moins voisines de l'Océan, savoir; les Ingevons, qui en étaient les plus près, puis les Erminons ou Ermions, et ensuite les Istevons. Quelques écrivains sont néanmoins d'avis que les derniers

avaient pris leur nom de la nature du pays qu'ils occupaient, c'est-à-dire des plaines qui s'étendent depuis la Belgique jusqu'à l'Elbe, en attachant au nom d'*Istevons* l'idée *d'habitans des prairies*. C'est là en effet que commençait la Germanie orientale, et ces écrivains voient dans ce nom la racine Saxonne de leur mot *Ost*, dont ils font *Est* ou *Orient*. Les Erminons habitaient la partie de la Germanie supérieure, où les Francs vinrent ensuite s'établir. Leibnitz a démontré dans une savante dissertation, que ce peuple avait pris son nom d'Erminius, Irminus ou Arminius, qui fut un prince renommé; et du mot Erminons ou Ermans, il ne serait pas difficile de faire dériver celui de Germains. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom d'Arminius fut célèbre en Asie plusieurs siècles avant la venue de l'Arminius des Chérusques. On a voulu aussi trouver quelque relation entre cet Arminius et l'Arimane des Perses : ce qui fait soupçonner à Leibnitz que ce héros, après avoir subjugué une grande partie de l'Asie, avait été divinisé par les Orientaux. On retrouve encore beaucoup de vestiges des noms d'Arminius, d'Irminus ou d'Ermanus dans plusieurs villes et autres lieux de la Germanie supérieure: circonstance qui prouverait, à l'appui de l'opinion de Leibnitz, que ce héros reçut chez les Celtes et les Germains, aussi bien que chez les Perses et les Grecs les honneurs divins.

Ancien séjour des Celtes.

Malgré l'impossibilité où l'on est de déterminer d'une manière précise les limites territoriales d'aucun peuple dans ces tems obscurs, on peut cependant assurer que les premiers Celtes habitaient les environs des Palus Méotides et du Caucase, où, dans la suite, au dire d'Hérodote, luttèrent entr'eux les Cimmériens et les Scythes. De là ils firent des excursions en Asie et en Europe, et fondèrent dans le centre de ce dernier continent, c'est-à-dire en Allemagne, un état puissant. Dans les noms donnés au Caucase, aux monts Carpathiens, au Carse, aux monts Riphées, aux Alpes, au Danube, au Boristhène et à la partie des Palus Méotides anciennement appelée *Byce*, et peut-être au *Palus* entier, on n'a pas de peine à reconnaître une origine Germanique, et ces noms semblent tous avoir été donnés par la nation, qui s'étendait depuis le Caucase jusques sur les bords de la mer Atlantique.

Colonies des Celtes.

Nous nous dispenserons de rapporter les longues dissertations qui ont été faites, pour prouver que les Germains et les Celtes en-

voyèrent, à une épopue très-ancienne, des colonies en Grèce; et nous nous arrêterons encore moins aux raisonnemens d'après lesquels il a plu à quelques-uns de conclure, que la langne grecque tirait son origine de la Celtique ou Germanique, n'y ayant souvent rien d'aussi insignifiant que certaines analogies qui se rencontrent, et qu'il est assez facile d'apercevoir entre différens idiômes. On a même été jusqu'à estropier la fable de Jupiter, pour le faire descendre d'une race Celti-Germanique, des Titans, et de Ditès ou de Tuiscon. Nous observerons plutôt avec les anciens écrivains, que, long-tems avant l'émigration des Scythes dans la Cimmérie, les Celtes ou les Germains orientaux se dirigèrent vers l'occident et occupèrent toute la haute Germanie, d'où, selon quelques écrivains, ils s'étendirent même jusque dans les Gaules et dans l'Italie supérieure. Quelques érudits allemands ont pensé qu'à la même époque, d'autres Germains ou Celti-Germains venus de l'Ecosse et de l'Espagne passèrent aussi dans la haute Germanie; mais leur opinion ne pouvant être d'aucun intérêt dans la description de la Germanie primitive, nous dirons seulement que, selon la tradition, les Cantabres, dont l'origine se perd dans la nuit des tems, ayant traversé les Pyrénées et les Alpes, passèrent dans les Gaules et dans la Germanie, et qu'ils furent les premiers à y ouvrir des mines de cuivre, qui furent d'un grand avantage pour le commerce des Celtes ou des Germains, et attirèrent même jusques sur leurs côtes les vaisseaux Phéniciens.

Etendue des peuples de la Germanie.

Nous remarquerons encore, comme une preuve de la rapidité avec laquelle s'étendirent les peuples de la Germanie, que les Phrygiens et les Cauces étaient de la race des Cimbres et des Teutons, qu'ils parlaient le même langage, et que par conséquent on doit les mettre au nombre des peuples les plus anciens de la Germamanie. Il y a eu un tems où l'on a voulu faire croire, que les premiers habitans de cette contrée étaient sortis de la Suède; qu'ils étaient venus de l'Asie par la Scythie, d'abord dans le pays des *Finnes*, et de là par le golphe de Bothnie en Suède, d'où ils s'étaient avancés en deça de la mer Baltique. Mais en considérant qu'un pareil voyage présente les plus grandes difficultés, et que ces contrées inhospitalières n'ont pu être habitées qu'après avoir été dépouillées des forêts qui les couvraient, c'est-à-dire à une époque bien postérieure, Leibnitz conclut que c'est au contraire de la po-

pulation la plus nombreuse que les régions septentrionales auront reçu la leur, sans doute en nombre bien moins considérable, et que par conséquent les Suédois eux-mêmes sont originaires de la Germanie: conjecture d'autant plus raisonable, qu'une foule de circonstances tendent à prouver, que toute la Chersonnèse Cimbrique ainsi que tout le nord de l'Europe, ont été peuplés par des Germains. On assigne même au passage des Germains en Scandinavie une époque antérieure à celle où les *Finnes* avaient déjà pour voisins à l'orient et au midi les *Rossolans* ou les Russes: ce qui n'arriva certainement que long-tems après Hérodote.

Des Odins.

C'est ici le lieu de faire mention d'Odin, dont nous parlerons ailleurs plus au long. Les Suédois conviennent eux-mêmes, d'après leurs livres les plus anciens, d'avoir été conduits en Scandinavie par deux Odins, dont l'un est d'une époque antérieure à l'autre. D'ailleurs Odin et Vodin, qui n'étaient peut-être qu'une même personne, étaient révérés des Saxons, comme l'attestent les monumens de Paderborn. Le premier Odin, selon Nennius, aurait vécu vers le tems de Tacite; mais cet écrivain a peut-être pris le second pour le premier, attendu que celui-ci, appelé aussi As, semble avoir été la tige de la nation des Vandales, ou au moins des Asars ou des Astinges, dont ont fait mention Dion, et après lui Jornandès et Paul Diacre. Zolmann, auteur d'un *Idrographie* de la Germanie, place le camp des Asars, ainsi appelé peut-être du nom d'Odin ou As, près de la rivière d'Ossa dans la Poméranie: ce qui montre encore combien les Germains s'étaient étendus de ce côté, d'où il leur fut facile de s'avancer dans la Chersonnèse et autres régions septentrionales. Selon les traditions de ces contrées, il y avait dans la patrie d'Odin un lieu appelé *Glansheim*, mot que quelques-uns ont supposé derivé de *Glad* qui signifie joie, et d'autres de *Gles* qui signifie succin: cette seconde interprétation semble préférable à la première, en ce qu'elle rapproche le pays du succin, qui est la Poméranie, de la patrie de ce héros.

Passage des Germains dans les régions septentrionales.

Envain encore les Suédois allégueraient en leur faveur l'opinion de ceux qui croient que la Scandinavie fut le berceau des Goths, des Lombards et autres nations qui étendirent leurs conquêtes vers le midi: car l'ancienne Scandinavie comprenait toute la Chersonnèse Cimbrique, avec les îles de la Baltique et les côtes de la Germanie jusqu'à la Livonie. C'est pour cela que Pomponius Mela donne

à la Scandanavie le nom de Codanovie ou Codanonie, et à une île du golfe Codan une population Teutone. Quelques-uns entendent par le mot Codanovie l'île ou le séjour des Codes ou des Goths; et en effet le golphe Codan est appelé dans les anciens écrits golfe des Jutes, ou, ce qui est la même chose, des Goths. Quoique Ptolemée ait fait quatre îles d'une seule, qui est peut-être celle de Gotland, et malgré la confusion qui règne dans sa géographie de la Baltique, il ne laisse pas d'être exact relativement à la plus grande de ces îles, qui est située à l'orient de la Chersonnèse Cimbrique, ou plutôt enfermée dans la Chersonnèse même, en la plaçant à l'embouchure de la Vistule. Il dit en outre, que la Scandie occidentale était habitée par les *Chedini* ou *Chedingi*, qui avaient peuplé d'abord les rives de l'Elbe; que l'orientale l'était par les *Favoni* et par les *Firesi* qui ne pouvaient être que les *Frisii* de l'Olsace, et la méridionale par les Guts et les Daucions, qui sont les *Gottoni* de Tacite, lesquels furent dans la suite appelés Goths, à moins que sous le nom de Daucions, on ne croie reconnaître les habitans du golfe de Dantzic. Selon ce géographe, la partie du milieu de la Scandie était occupée par les Levons, que quelques-uns ont pris pour les habitans de la Livonie, et d'autres pour les *Lemovii* de Tacite: d'où l'on pourrait inférer qu'anciennement la Germanie s'étendait jusqu'à la Vistule. De la Chersonnèse Cimbrique sortirent ensuite diverses colonies qui s'avancèrent vers le nord, et qui, comme l'a remarqué le célèbre Olao Rudbechius, ont laissé partout des traces de la langue Saxonne: autre preuve que la population de la Germanie n'est point venue de ces contrées, mais qu'au contraire ces colonies ont reçu la leur de la Germanie. On sait par des traditions encore existantes dans le nord, et surtout en Suède et en Norvège, qu'il passa dans ces regions avec Odin des colonies de Saxons, qui s'établirent dans les montagnes où abondaient les mines et les forges pour le travail des métaux, et que ces mêmes Saxons non seulement y perfectionnèrent l'exploitation des prémières et l'emploi des seconds, mais encore qu'ils y enseignèrent l'art de faire les armes, de petits couteaux, et tous les ferremens qui entraient alors dans la construction des navires. Il n'est donc pas difficile de prouver, que les Germains furent les premiers, et pendant long-tems les seuls habitans du pays auquel ils ont donné le nom. Malgré le droit de priorité auquel les Saxons aspirent pour

leur langue, qui est, sans contredit, une des plus anciennes de l'Europe, on ne peut nier que toutes les rivières, et celles même de la Saxe, ainsi que leurs montagnes et leurs forêts, portent encore à présent des noms d'origine Germanique; et même dans la Chersonnèse Cimbrique on ne trouve encore que des vestiges de la langue et des usages de la Germanie. On pourrait conclure de toutes ces considérations que, ni les Scythes, ni les Celtes orientaux, ni les Goths du nord n'ont eu de part à l'ancienne population de la Germanie. Les Pictes mêmes de la Brétagne semblent tirer leur origine des Saxons, qui, après être remontés au nord, et s'être répandus dans la Norvège, se seront étendus d'abord dans les Orcades, puis dans une grande partie de l'Ecosse. Cette émigration, suivant le calcul de Nennius, aurait eu lieu vers les tems d'Alexandre. Claudien a aussi reconnu dans ses poèmes l'identité d'origine entre les Pictes et les Saxons.

Occupation progressive de la Germanie.

Pour compléter, du moins autant qu'il est possible, la description, ou plutôt pour donner une idée quelconque de la Germanie avant les Romains, il importe de faire connaître comment elle fut occupée par les différens peuples qui vinrent s'y établir. Les premiers habitans, ou les premiers peuples venus de l'orient semblent avoir suivi les côtes de la mer Baltique et de la Germanie. Selon Eccard, d'autres peuples, après avoir traversé la Pologne, et passé la Vistule et l'Oder, vinrent occuper les pays qui forment aujourd'hui le Brandebourg. On donna d'abord à ces derniers le nom de *Svèves*, qui signifie *gens brûlant les forêts*, parce qu'ils durent en effet mettre le feu aux bois immenses de pins et de sapins qui couvraient le sol, pour y introduire l'agriculture. En Silésie et dans la marche de Brandebourg on désigne encore par le nom de *Schwaden* les espaces qui ont été ainsi dépouillés de forêts pour en faire des campagnes.

Stations des Germains

Eccard suppose encore que les premiers Germains s'arrêtèrent quelque tems dans le Brandebourg actuel, avant de traverser l'Elbe et de s'étendre dans le reste de l'Allemagne. Diverses colonies étant sorties ensuite des plaines sablonneuses qui s'étendent entre l'Elbe et l'Oder, leur nom de Svèves, par allusion à la nature du sol, fut transformé en celui de *Sennoni*, chez qui, du tems de Tacite, les plus anciens passaient encore pour les plus nobles d'entre les Svèves. Les premiers qui viennent après sont les Cattes, avec les

autres peuples, qui s'établirent au dessus d'eux aux environs du Rhin, et auxquels César et Strabon donnent aussi le nom de Svèves; c'est aussi d'eux que tirent leur origine les Bataves et presque tous les habitans de la Germanie inférieure. Strabon regarde de même comme Svèves les Marcomans, les Lombards, et les Ermandures, que quelques-uns ont cru être un reste des Erminions. Les Lombards, qui habitaient autrefois au de là de l'Elbe, semblent aussi ne s'être avancés en deçà de ce fleuve, que lorsque d'autres peuples vinrent les forcer à leur abandonner leur pays natal.

Germains du centre.

Parmi les habitans du centre de l'Allemagne on trouve les Chérusques, qui habitaient près du Weser, et les *Fosi* qui étaient sur les bords de la *Fusa*, lesquels semblent tous d'origine Svève. Près des Chérusques et des Lombards étaient les *Reudinges*, les *Avions*, les *Angles* et les *Varins*. Cluverius a lu *Deuringi* au lieu de *Reudingi*, et peut-être serait-il mieux encore de lire *Heudingi*, nom qui indiquerait les habitans des plaines de Luneboug, qui portent encore le nom de *Heide*. Quelques écrivains ont transformé les *Avioni* en *Caiboni* et *Cavioni*; mais comme ils étaient voisins des *Heudingi*, ils pouvaient avoir emprunté leur nom de l'Elnienavia, rivière qui s'appelait anciennement Ava, et peut-être s'étendaient-ils jusqu'à l'Elbe, car quelques auteurs latins les mettent en contact avec les Hérules, qui avaient leur séjour sur les rives de l'Elbe. Les Angles devaient occuper le littoral à la droite de l'Olsace jusqu'à Vagria, dont parle Tacite comme d'une ville des Cimbres. Les *Caluconi* de Ptolemée, et les *Cauci* de Strabon fesaient probablement partie du même peuple, et ils habitaient sur les bords de la rivière anciennement appelée *Caluso* ou *Trava*.

Autres peuples du centre.

Les Cimbres ne sont pas compris par Tacite parmi les Svèves, parce qu'on les croyait d'une autre race. Cependant les *Varini* étaient des Svèves, qui peuplaient les rives de la Warna; et une partie de ce peuple fut appelée *Eudoses* ou plutôt *Erdores*, c'est-à-dire habitans de l'Oder, qui, avant l'invasion des Romains se nommait *Svevo*, ou *Svina*. Les *Svardoni* se trouvaient entre l'Oder et le Varta, et les *Nuitoni* entre cette dernière rivière et celle que les anciens appellaient *Notessius*, qui peut-être porta aussi le nom de *Nuito* ou *Vitta*, de la même manière qu'au lieu de Westria le pays fut appelé *Neustria*. Après les *Nuitoni* viennent, selon Tacite, les Ermandures, qui s'étendaient par la Turinge, la Misnie et la

Bohême jusqu'au Danube. A leur droite étaient les *Narisci* dans le Voigtland, qui fait partie de la Franconie et du Palatinat moderne; les Marcomans, qui habitaient les environs de la Morave et s'étendaient jusqu'au Danube, et les Quades qui occupaient le pays compris entre ce fleuve et les sources de l'Oder. On croit communément que les *Marsigni* ou *Marsingi* de Tacite habitaient les bords de la Vistule, et que les *Gotini*, qui exploitaient les mines de fer, se trouvaient sur les confins des Quades et des Sarmates selon Dion, et leur payaient tribut: d'où l'on s'est cru autorisé à placer les Quades et les Sarmantes à la source de la Vistule et au pied des monts Carpathiens; mais la langue qu'ils parlaient semble les rapprocher des *Boii*. Peut-être que les *Osi* vinrent de la Pannonie, et qu'ils s'établirent sur les bords de l'Olsa, rivière qui prend sa source dans les monts Carpathiens, et se jette dans l'Oder. Les *Burii*, qui n'étaient pas éloignés d'eux, durent aussi se trouver originairement près de la Vistule, et furent peut-être aussi la souche d'où sortirent les *Burgondj* ou Bourguignons. Les *Ligii* devaient être très-répandus dans la Pologne; mais Tacite les indique comme voisins des Goths, et peut-être occupaient-ils la Prusse, la Samogétie, la Curlande, la Livonie et une partie du golfe de Finlande. Les *Elveconi*, que Colero place autour de l'Elbinga d'aujourd'hui, fesaient partie des *Ligii*, et les *Arii* leurs voisins habitaient près de la rivière Passeria, appelée aujourd'hui le Passer. Quelques-uns croient apercevoir dans le mot *Memel* un vestige du nom des *Manimi*, qui fesaient leur séjour près de la rivière dite Niemi. Les *Naharvali* habitaient les rives du Narva, et ils y bâtirent une ville célèbre qui portait le même nom. Tacite cependant réunit toutes ces peuplades aux *Ligii*, et il place au delà de leur pays les Goths ou les *Gothons*, à la différence de Pline, qui, d'après l'autorité de Pithéas, les établit près des rivages de la mer. Mais Pithéas prenait pour une île le lieu où les vagues apportaient l'ambre ou le succin, et ce lieu était tout au plus une péninsule, dont les habitans, selon Pithéas même, vendaient ce bitume aux Teutons. Quelques écrivains observent, que Timée a désigné cette péninsule sous le nom de *Basilea*, Bâle, et ce mot grec leur semble s'être conservé, ou plutôt avoir été traduit en celui de *Könisberg*. Cette péninsule était la Glessaria, ou le pays du succin de Pomponius Mela.

Gépides.

On entend par le nom de *Gepidi* les *Residui*, ou habitans restés après l'émigration des Goths : ces *Residui*, selon quelques-uns, continuèrent à habiter dans l'île de la Vistule, et furent appelés *Viridarii*, du mot Werder, qui signifie île. On suppose dans un ancien périple de la Baltique, que le pays situé à droite de la Vistule s'appelait *Wittelandia*, que plusieurs érudits ont cru être une partie de la Prusse, et d'où ils ont fait dériver le nom de *Vittoni*, *Guttoni*, *Gotoni* ou *Goti*.

Regii, Lemovii, Estii.

Tacite fait partir des rivages de la mer les *Rugii* et les *Lemovii*; mais comme on voit déjà cette étendue de territoire occupée par d'autres peuples, il est à croire qu'ils durent s'arrêter entre l'Oder et la Vistule, et c'est pour cela que Cluverius rapporte le nom des *Rugii* à la Rega, et celui des *Lemovii* à la Lebba, qui sont deux rivières de la Poméranie. On ne conçoit pas bien quelles sont les villes des *Sujoni* ou *Svioni*, que Tacite place dans la même mer, et l'on ne saurait guères imaginer quel était leur pays, qu'en supposant indiqués sous ce nom les *Sveci*, qui étaient une ramification des *Svèves*; de cette manière on pourrait déduire du passage de cet historien, que, dès les tems les plus reculés, le Gothland était habité par les *Sujoni*, limitrophes des *Sitoni*, qui sont les Lapons de nos jours, quoique les premiers fussent aux confins de la *Svevia* proprement dite. Le nom d'*Estii* se donnait en général à tous les peuples, qui, depuis l'Elbe, et autrefois depuis la Vistule même, s'étendaient jusqu'au golfe de Finlande, appelé par les Goths *Codanus*, et *Svecicus* par les *Svèves*, comme nous l'apprennent les anciens géographes.

Ancienne Svevia. *Celtes.*

Il parait donc que les habitans des diverses contrées de la Germanie inférieure étaient venus du pays appelé par les anciens *Svevia*. Nous ne suivrons pas les auteurs Allemands dans les grandes dissertations où ils se sont engagés, pour prouver que les Gaules et l'Italie reçurent de la Germanie leurs premiers habitans. On pourrait rechercher plutôt avec quelqu'utilité, si les Celtes étaient détachés des Germains, et si leurs émigrations se firent d'orient en occident après l'époque de l'établissement des Germains. Le Rhin et le Danube, selon le témoignage de Dion et autes anciens écrivains, séparaient les Gaulois des Germains; et lorsque cette barrière fut surmontée par les premiers, ce fut sans doute par les Gallo-Celtes, qui devaient être une autre race de Celtes, si toutefois

les Germains étaient Celtes eux-mêmes d'origine. Les restes nombreux de langue Celtique qu'on rencontre dans toute l'Allemagne, et surtout dans les provinces aux environs du Rhin, ne seraient d'aucun poids pour la solution de cette question. C'est peut-être d'après d'anciennes traditions, que Strabon a dit que les Gaulois étaient de même origine que les Germains, et Ammien Marcellin rapporte que Timagène regardait les Gallo-Celtes comme aborigènes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve des traces de la langue celtique, non seulement aux environs du Rhin, mais encore sur les bords de la Save, et dans les anciens idiomes des Daces et des Gètes, qui, selon Hérodote, Ménandre et Strabon lui-même, tiraient leur origine des Thraces.

Celti-Gaulois différens des Germains.

Les Cimmériens, que quelques modernes ont confondus mal à propos avec les Cimbres et les Cumériens, étaient aussi d'origine Celtique; mais ce n'étaient pas des Germains, attendu qu'ils s'étendaient au delà du Volga dans la grande et dans la petite Tartarie, malgré l'opinion où l'on est que c'est d'eux qu'ont reçu leurs noms le Tanaïs, le Niester appelé anciennement *Tanapro*, ou *Danapro*, et *Danastro*, ainsi que le Danube. Les raisons qu'on a alléguées pour prouver que les Rhètes, les Tusques, les Ombres, les Liguriens et les Vénètes étaient des Celtes ne seraient ici d'aucune autorité: car si ces peuples étaient d'origine Celtique, ils descendaient des Gallo-Celtes, et non des Celti-Germains. Suidas semble néanmoins donner une origine germanique aux Cénomans, par qui furent peuplés les pays de Brescia, de Vérone et de Trente; et vraiment si ce peuple eut un chef appelé Elitovius, on pourrait inférer de ce nom, qui semble dériver de l'ancien Teuton, que ce chef était en effet de race germanique: d'après ce principe on trouverait aussi que le mot de *Cenomi*, ou *Cenomania*, signifie lieu beau, ou exposé au soleil. Les écrivains allemands prétendent au contraire que les Gaulois ou Gallo-Celtes, après avoir passé le Rhin, n'entrèrent pas dans la Germanie proprement dite, et qu'ils ne furent point la tige des Germains ou des Francs. Héraclide, cité par Plutarque, parle même des Gaulois comme ayant envahi anciennement l'Italie, où il les dit descendus des monts Hyperborées: nom sous lequel Eschile, Pindare et Apollonius de Rhodes ont indiqué les Alpes.

Francs, Saxons, Allemands.

On a même été jusqu'à imaginer que les Francs et les Saxons étaient des restes de l'armée d'Alexandre; mais cette fable, accréditée dans les commençemens par Witichinde, ne repose que sur les noms de Frison, de Saxon et de Brunon, qu'on a prétendus avoir été les auteurs d'autant de nations en Allemagne: ce dont pourtant on ne trouve aucun indice dans les monumens historiques. On pourrait croire plutôt, que les Celtes auront regardé l'expédition d'Alexandre comme une occasion favorable, dont ils auront profité pour envahir une partie de l'orient. Que d'ailleurs les Allemands tirent leur origine des Germains, c'est une vérité attestée par plusieurs écrivains, et même par Tite-Live et par Flavius Vopiscus: vérité qui est en outre démontrée par l'étymologie même du mot *Allemagne*, qui signifie terre commune ou de droit public, et par la position même que leur assigne Tacite entre les Boïens et les Helvétiens.

Ancienneté du mot Germanie.

Ce dernier auteur, presque récent par rapport aux tems dont nous parlons, Tacite s'explique obscurément dans le passage, où, sur la foi d'auteurs plus anciens, il assure que le nom de Germanie ne commença à être en usage qu'à l'époque où quelques habitans de l'antique Germanie, après avoir passé le Rhin et repoussé les Gaulois, prirent tour à tour les noms de Tongres et de Germains, qui signifiaient soldats ou hommes de guerre, et qui, pour cette raison, étaient moins des noms propres de nation qu'un titre d'honneur, adopté par les vainqueurs pour se rendre redoutables. Tacite ne dit point à la vérité que cette dénomination fût récente; mais les écrivains consultés par lui l'assuraient, en quoi Eccard soutient qu'ils se sont trompés, le mot de Germanie ayant pu se former aisément, selon lui, du nom des *Erminoni*, qui, au dire de Tacite et de Pline, étaient un peuple très-ancien, ou du nom d'Erminus ou Irminus, ancien héros, qui fut transformé en celui d'Arminius.

Colonies expédiées dans le nord.

Il est certain que les Germains et les Svèves, les Assiens, les Cimbres et les Teutons expédièrent de nombreuses colonies dans le nord à des époques très-reculées, et que nous ignorons; et il est probable que le chef de ces expéditions fut le fameux Thor ou Thoro, qui fut ensuite révéré comme une puissante divinité chez les Danois et chez les Suédois. Nous parlerons encore de cette divinité, lorsque nous traiterons de la religion de ces anciens peuples.

Si, comme le dit Strabon, les Cimbres habitaient l'Olsace, la Vagrie et le reste de la Chersonnèse, et si ce peuple, qui s'étendait depuis l'Elbe jusqu'à l'embouchure de Rhin, a été désigné par Tacite et par Velleius sous le nom de Germains, les Teutons devaient habiter l'extrémité ou la pointe conique de la Chersonnèse Cimbrique, et c'est peut-être de la configuration de cette partie de leur territoire qu'ils ont pris leur nom. Pline a néanmoins donné à ce promontoire le nom de Cimbrique, qui est peut-être la cause que plusieurs écrivains ont confondu les Cimbres avec les Teutons. Les Cimbres échappés au glaive de Marius retournèrent dans leur pays et s'établirent dans la Vagrie appelée anciennement Varegie: on les nomma *Varegi*, *Varengi*, ou *Varangi*, et par abréviation *Vranchi*, d'où quelques-uns ont fait dériver le nom de Francs: nous ferons mention de leurs rapines et de leurs pirateries, lorsque nous parlerons de leurs mœurs. On ne sait pas précisément quel fut le motif qui porta les Cimbres à sortir de leur pays, ni quelle route ils prirent pour venir en Italie: il serait néanmoins étrange qu'ils eussent pris celle de la Bohème, et que pour éviter la nation guerrière des Boïens, ils fussent allés passer l'Oder au lieu où est maintenant Francfort, qui, à ce qu'on croit, existait dès cette époque: ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils formèrent alors une association avec les Teutons et les Helvétiens. Si, du tems de Strabon, il y avait encore des Cimbres dans leur ancienne patrie, il faut croire qu'il y en retourna un certain nombre ainsi que des Teutons après leur defaite par Marius: d'où l'on s'est cru autorisé à croire qu'ils transportèrent dans leur patrie le culte de Rome avec l'art de travailler les métaux, et peut-être l'usage des lettres qu'ils substituèrent aux anciens caractères runiques. Toutefois une partie du pays des Cimbres fut occupée par les Viniles, Germains d'origine, qui s'appelèrent ensuite Lombards, et qui ont été confondus par Cluverius avec les Vindules ou Vandales, et par Elmold, Saxon, avec les Vinites. Ces Viniles restèrent d'abord quelque tems dans la Scoringie, et furent suivis des Vandales conduits par deux chefs nommés Ambro et Assa, qui, après avoir obtenu la paix de Vadan et de sa femme Fréa, demeurèrent paisiblement dans ce pays, jusqu'au moment où la famine les obligea à passer dans la Mauringie. La Scoringie était située sur la rive droite de la Chersonèse Cimbrique, et s'étendait jusqu'au Caluso,

Cimbres, Teutons et autres peuples.

rivière qui prit ensuite le nom de Trava. Les Assiens fesaient partie des Vandales, et peut-être tiraient-ils leur nom de celui du chef que nous venons de citer, de même que les Ambres, peuple belliqueux, ont emprunté le leur d'Ambro.

Cattes. *Forêt Gabreta.*

Ce n'est que dans Dion qu'il est fait mention de la division de la Germanie en supérieure ou première, et en inférieure ou seconde. Alors on parla des Cattes et de la forêt Gabreta, comme on parla long-tems des Sicambres du tems de Tibère. Les Cattes n'étaient qu'une fraction des Svèves appelés Assiens, dont on a formé les noms de Hesse et de Hessois; ils habitaient d'abord les montagnes Artiques, qui sont le Hartz de nos jours, puis la forêt *Bacenia* ou Buconia. Strabon a confondu la forêt Gabreta avec celle d'Hercinie, et Eccard a prouvé que cette dernière devait-être la forêt Artique ou de l'Hartz, qui s'étendait anciennement depuis le Visurgi ou Veser jusqu'à l'Elbe.

Système de Cluverius.

Le nom de Cluverius est trop recommandable pour le grand ouvrage que cet écrivain a publié par les Elzevirs en 1631 sur l'ancienne Germanie, pour que nous ne donnions pas ici un aperçu de son système géographique sur la position de cette contrée, sur la distribution de son territoire, et sur l'état où elle se trouvait avant les Romains. Malgré la solidité des raisons qu'il allègue contre l'opinion de Bodin, qui bornait à la Gaule le nom de Celtique, et contre celle qui fesait descendre les Gaulois des Grecs, et les Germains des Gaulois, nous ne sommes point de son avis sur l'étendue qu'il donne à l'ancienne Celtique, dans laquelle il comprenait l'Illyrie, toute la Germanie, les Gaules, l'Espagne et les îles Britanniques, et nous le suivrons encore moins dans le long récit qu'il fait des gestes d'Aschenaze petit-fils de Noé, dont il prétend que la descendance occupa toute la Celtique, c'est-à-dire toutes les contrées que nous venons d'indiquer, et qu'il regarde par conséquent comme l'auteur de la nation et de la puissance des Celtes. Les argumens dont Cluverius étaye son opinion sont pris de l'histoire de Moyse, où Aschenaze est bien nommé en effet parmi les enfans de Gomer, mais il n'y est rien dit de sa descendance ni des Celtes; et tous ses raisonnemens ne roulent que sur des rapports de quelques noms de villes et de lieux habités, et sur des étymologies forcées, par le moyen desquelles il a voulu prouver l'identité des langues de différens peuples, auxquels il donne une origine Celtique.

Noms des Teutisches et des Germains.

Mais on ne peut refuser quelque crédit à l'opinion du même écrivain relativement à l'origine du mot Teutisci, qu'il ne fait pas dériver du nom de Tuiscon, mais de celui de Theut, Dieu suprême, qui était le protecteur ou même l'auteur de la nation des Celtes, et dont peut-être Tacite a mal interprété le nom. Cluverius prouve d'ailleurs avec beaucoup d'érudition, qu'à une époque plus reculée, le nom de Germanie était un mot étranger aux peuples de cette contrée; que le nom de Germains ne commença à être usité qu'après qu'ils eurent passé le Rhin, et que par conséquent c'est à tort que les Romains ont donné aux Germains le nom de Gaulois, et aux Gaulois celui de Germains.

Confins de l'ancienne Germanie.

Venant à l'étendue de l'antique Germanie Cluverius prouve également, que cette contrée était plus grande que toutes les autres prises ensemble, dont il suppose que se composait la Celtique; et, contre l'opinion de Ptolémée, qui donnait pour confins à la première le Rhin, le Danube, la Vistule et la mer germanique, il regarde encore comme Germains, savoir; au de là de la Vistule les habitans de la Prusse et de la Livonie; au delà du Danube ceux de l'Autriche, de la Styrie, de la Carinthie, de la Bavière et de la Souabe, et au delà du Rhin les Helvétiens, les Alsaciens et les Lorrains; et à l'autorité de Ptolémée, natif de l'Egypte, auquel, dit-il, ces régions étaient inconnues, il oppose les textes de Pline, de Tacite et autres écrivains, qui avaient une connaissance parfaite de la Germanie, de la Belgique et de toutes les contrées circonvoisines.

Germanie Cisrénane et Transrénane. Peuples divers.

Notre auteur passe ensuite à la division de la Germanie en Cisrénane et en Transrénane, et il fait voir, que la Belgique n'était plus l'ancienne Belgique, dont les habitans étaient tous d'origine germanique, mais seulement une petite partie de cette dernière; que toute l'Helvétie fut occupée par des Allemands sortis de la Germanie; qu'avec ces peuples confinaient les *Rauraci*, appelés aussi *Raurici* et *Rauriaci*, qui se trouvaient peut-être au lieu où est Bâle maintenant; que dans les vallées du Rhône et autour du lac Leman habitaient les *Veragri*, les *Seduni* et les *Nantuati*; que les *Latobrigi* et les *Tulingi* fesaient leur séjour entre le Rhin, le lac de Constance et le Jura; que les *Sequani* étaient séparés des Allobroges par le Rhône, et s'étendaient jusqu'au Rhin, et que le *Mediomatrici*, qui étaient limitrophes, occupaient les pays situés en-

tre la Meuse et le Rhin. Il parle après cela des *Tribocci*, des *Nemeti* et des *Vangioni*, peuples, qui tous étaient Germains, et qui, après avoir passé le Rhin à des époques que nous ignorons, s'établirent dans les lieux où sont aujourd'hui Spire, Worms, Coblentz, Andernach etc., quoique d'autres placent les *Tribocci* autour de Strasbourg, et les *Vangioni* à Mayence. Il fait mention en outre des *Trèves*, qui étaient voisins des *Mediomatrici*, et dont le nom est resté au pays qu'ils habitaient, ainsi que des *Eburons*, des *Condrusii*, des *Segni*, des *Ceresii*, des *Pemani*, qui anciennement étaient tous compris sous le nom de Germains. Les premiers de ces peuples, qui tous confinaient avec les *Trèves*, étaient les plus septentrionaux et s'étendaient jusqu'aux rives du Rhin, quoiqu'il ne reste aucune notion certaine de leur ville. Les *Segni* et les *Condrusii* habitaient entre les *Eburoni*, et les *Trèves*, et peut-être les *Ceresii* et les *Pemani* se trouvaient-ils aussi dans la même contrée. La mention que César fait des *Ceresii*, qui lui envoyèrent des ambassadeurs, serait propre à faire naître quelque soupçon sur l'origine du nom de Ceresio, qui a été donné au lac de Lugano, quoique pourtant on ne le trouve usité que depuis le cinquième siècle de notre ère.

Autres peuples du centre.

Après les *Eburons* venaient au nord les *Menapii*, qui peut-être occupaient la Flandre actuelle jusqu'à la mer Germanique. Les *Ubii* habitaient les rives du Rhin entre Mayence et Cologne, et c'est par les Romains qu'ils furent transférés dans les Gaules. Selon Cluverius les *Gugerni* passèrent de la rive droite du Rhin, où ils s'appelaient *Sicambres*, dans la Belgique, et y confinaient avec les Bataves. De même les *Sunici* appelés *Catti* sur le même côté de ce fleuve, vinrent occuper en deçà les terres entre la Meuse et la Roer. Il serait inutile de rechercher où étaient les Tongres, attendu que, comme nous l'avons dit plus haut, les premiers peuples qui traversèrent le Rhin s'appelaient indistinctement Tongres ou Germains. Il est néanmoins fait mention, dans le livre *Des provinces et des villes de la Gaule*, d'une ville de Tongres, qui est peut-être la même que l'*Atuatucum* de Ptolémée, et que d'autres placent chez les Eburons. Les *Menapii*, les *Aduatici* ou *Atuatici*, appelés ensuite *Betasii*, étaient cependant voisins des *Menapii*; et, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, il est fait mention de l'Aduaga des *Tongres* dans le nombre de leurs villes. Les *Aduatici* et les *Betasii* con-

finaient encore avec les *Nervii*, dont le territoire entrecoupé de bois et de marais, embrassait la fameuse forêt des Ardennes. Les *Centroni*, les *Grudii*, les *Levaci*, les *Pleumosi*, et les *Gorduni* qui habitaient peut-être l'Artois actuel, étaient Germains selon Cluverius, et ces peuples prirent tous dans la suite la dénomination de *Sveconi*.

Peuples de la Gaule.

Du côté du midi les *Verumandui* avaient pour voisins les *Nervii* dont nous venons de parler. Venaient ensuite les *Ambiani*, auxquels cependant Cluverius accorde une origine gauloise, et à qui, selon la Table *Peutingeriana* et l'Itinéraire d'Antonin, appartenait le *Mediolanum* des Aulerces, dont peut-être quelques ressemblances de site ont fait transporter le nom à notre ville de Milan. Les *Atrebates*, quoique compris dans les dix-sept provinces de la Germanie inférieure, étaient aussi Gaulois et voisins des *Ambiani*; ils étaient séparés des *Morini* par la rivière qui se jette dans la mer près de Boulogne, et habitaient aussi l'Artois avec une petite partie du Hainaut.

Peuples voisins des côtés

Les *Brianni* et les *Oromansaci* se trouvaient près des rivages de la mer germanique, et c'est par erreur que, dans quelques éditions de Pline, le nom de *Brianni* a été changé en celui de *Britanni*. Les *Morini*, limitrophes des *Atrebati*, habitaient près du détroit de la Manche, et passaient chez les Romains pour les Belges, ou pour les Germains les plus éloignés de Rome. Les *Toxandri* ou *Taxandri* sont placés par quelques-uns dans les îles de Zélande, et par Cluverius entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut, appelé par les anciens *Scaldi*, d'où peut-être ils s'étendaient jusqu'à la mer.

Batave et île Batavie.

Cluverius parle au long des *Batavi*, Bataves, de leur origine et de leur nom, ce dont nous aurons occasion de nous entretenir ailleurs; il traite de même diffusément de la position de l'île des Bataves et de sa longueur. Selon lui les Bataves étaient des descendans des *Catti* et même des *Catti-Assiani*, et par conséquent d'origine Germanique. Il place l'île Batavie à l'ambouchure du Rhin, et il remarque que, dans la *Tavola Itineraria*, ainsi que dans le LIV.e livre de Dion, le nom de *Batavia* a été changé en celui de *Patavia*, de même que le nom de *Batavi* en celui de *Patavi*. Il croit néanmoins que cette île était baignée d'un côté par le Wahal, et par l'embouchure de la Meuse, et de l'autre par le plus grand bras du Rhin. Ici il s'arrête à examiner quel a été anciennement, et à diverse épo-

ques, le lit de ces fleuves, et il fait voir qu'une partie du Rhin se jetait depuis dans le Lech: ce qui lui fournit le sujet d'une longue dissertation sur le canal de Corbulon, et un moyen de réfutation contre ceux qui ont voulu étendre l'île des Bataves jusqu'à l'Issel et jusqu'au lac *Flevo* des anciens. Il fait voir cependant que les Bataves possédaient divers pays hors de leur île et sur les confins de la Gaule, surtout entre le Wahal et la Meuse, et parle des *Caninefati* qui habitaient une partie de cette île. Enfin il distingue, contre l'opinion de Junius, la nouvelle Batavie de l'ancienne, et rapporte celle-ci à la Germanie, et celle-là à la Gaule dont elle était séparée par le Rhin.

Peuples de delà le Rhin.

Ici finit l'histoire des peuples, qui, après avoir traversé le Rhin, formèrent en deçà de ce fleuve une Germanie, et occupèrent la plus grande partie de la Gaule Belgique. Passant à la Germanie proprement dite ou Transrénane, Cluverius reconnait les peuples désignés par Pline et par Tacite, qui sont; les *Vindili*, les *Ingevoni*, les *Istevoni*, les *Ermiinini* ou *Ernioni* et les *Peucini*, appelés aussi *Bastarni*, lesquels présentent une division générale de toute cette contrée. Après eux on trouve les divers peuples qui suivent, savoir; les Helvétiens, qui étaient peut-être gaulois d'origine, et qui ayant passé en Germanie dans des tems très-reculés, s'établirent entre le Rhin, le Mein et la forêt d'Hercinie; les *Marcomanni*, les *Sedusii* et les *Arudi*, qui, à une époque aussi très-ancienne, habitaient les rives du Rhin, et passèrent ensuite dans la Bohême; les *Galli*, Gaulois, qui allèrent s'établir entre le Rhin et le Danube, auxquels appartenaient les *Campi Decumani* du tems des Romains, et qui, à une époque postérieure, furent appelés *Alemanni* ou *Alamanni*; et les *Catti*, appelés aussi *Cassi*, *Assi* ou *Assiani*, que Cluverius prétend à tort avoir été désignés par César et autres anciens écrivains sous le nom de *Svevi*. Ces derniers confinaient avec le *Ubii*, qui, comme nous l'avons vu, étaient passés, au moins en partie, dans les Gaules ou dans la Germanie Cisrénane. Les *Mattiaci*, que quelques géographes ont placés dans les îles de Zélande, appartenaient, selon Cluverius, à la Germanie et aux rives du Rhin, à moins qu'on ne veuille changer le nom de *Marpurgum* en celui de *Matpurgum*, et les transporter dans la Hesse près d'une montagne riche en métaux. Du côté du nord les *Mattiaci* avaient pour voisins les *Juoni*, qui habitaient aussi les environs de la Meuse; et, avec

les *Ubii* confinaient de même au nord les *Sigambres* ou *Sicambres*, qui, comme nous l'avons dit, après avoir été repoussés au de là du Rhin, prirent le nom de *Gugernes*. Les *Tenteri*, et les *Usipeti* appelés aussi *Usipii*, qui avaient eux-mêmes été chassés de leur pays par les *Catti*, occupèrent leur territoire, et s'établirent principalement sur les bords de la Lupia aujourd'hui la Lippe. Près des Sicambres se trouvaient encore les *Marsi* et les *Marsaci* appelés aussi *Marsazii*, qui, fatigués de demeurer sur les rives du Rhin, changèrent de séjour avec les *Bructeri*. Avec les *Marsi* et les *Bructeri* confinaient les *Tubanti*, qui ne formant qu'une petite peuplade, sont à peine cités par les anciens écrivains. Les *Bructeri* s'étendaient depuis les bords de la Lippe jusqu'à la mer, et devaient être par conséquent plus connus. Le pays occupé par les *Tubanti* et les *Usipii* appartenait auparavant aux *Camavi* et aux *Angrivarii*, qui remplacèrent ensuite les *Bructeri* sur leur territoire. Les premiers semblent s'être établis plus anciennement sur les bords du Rhin, et avoir aussi occupé dans la suite ceux du Weser. Mais après l'invasion des *Camavi* et des *Agrivarii* dans le pays des *Bructeri*, les lieux qu'ils avaient quittés furent occupés tour à tour par les *Dulgibini* ou *Dalgumnii*, et par les *Casuari*, appelés aussi *Cattuari*. Ptolémée a placé les *Dulgumnii* au dessous des *Laccobardi*, que quelques-uns soupçonnent être les Lombards. Le même géographe place aussi les *Casuari* au dessus des Svèves, non loin du séjour des *Angrivarii*, qui est le chemin par où ils passèrent dans le territoire des *Camavi*.

Il y avait encore les *Ansibarii*, ou *Ampsibarii*, ou *Amposivarii*, qui, chassés par les Cattes, se portèrent vers le Rhin, et entrèrent sur le territoire des *Usipii*. Les *Frisii*, quoique regardés comme l'imitrophes des Bataves, ne laissaient pas d'avoir leur séjour sur la rive droite du Rhin, et confinaient avec les terres occupées par les *Dulgibini*, les *Casuari* et autres peuples: quelques écrivains cependant, d'après une phrase de Tacite, voudraient les placer sur les bords de l'Issel. *Continuation.*

Les *Cauci*, appelés aussi *Cauchi*, dont nous avons fait mention ailleurs, sont placés dans la *Tabula Itineraria* près des *Ampsivarii*, et désignés par Eticus dans sa Cosmagraphie sous le nom de *Cattigauci*, peut-être pour ne pas avoir été bien distingués des Cattes. Les *Cauci* n'étaient pas éloignés de l'Elbe, et ils étaient établis sur *Des Cauces et des Francs.*

les rivages de la mer germanique, d'où leur était probablement venu le goût de la piraterie. Ce peuple, qui, au dire de Tacite, non seulement occupait, mais même remplissait un espace de terrain immense, devait sans doute être très-nombreux. Les Chérusques, qui étaient aussi une nation puissante, ainsi que les *Campsani*, et les *Catulci*, ou *Catulconi*, appelés cliens des mêmes Chérusques, en étaient séparés par le Weser. Au de là de l'Elbe, selon Cluverius, habitaient les Francs, qu'il comprend parmi les peuples *Transalbiani*. Cette nation, à laquelle il donne l'épithète de *nobilissima*, possédait dans la Germanie un pays appelé *Francia*, d'où elle sortit pour faire la conquête de régions lointaines, et s'étendit au de là du Rhin et du Danube. On trouve désignés comme habitans des bords du Rhin près de l'océan *dans la Tabula Itineraria,* quoique dégradée et altérée en cet endroit, les *Cauci*, les *Cherusci*, les *Camavi*, qu'on suppose n'être autre chose que les Francs, et l'on y voit écrit en grandes lettres le mot FRANCIA: ce qui est pour Cluverius une raison de croire, que les Francs étaient Germains, et qu'ayant envahi toute la France d'aujourd'hui, ils s'y établirent en grand nombre et y éteignirent pour ainsi dire le nom de Gaule, tandis qu'une partie de cette même nation, qui était restée dans la Germanie Transrénane, envahit les terres des *Allemands* aux environs du Mein: c'est de là que s'est formée la division des pays occupés par elle et désignés sous les noms, l'un de France occidentale, et l'autre de France orientale, qui est la Franconie de nos jours.

Deux Saxes. Cluverius prétend encore que les *Fosi*, qui confinaient avec les Chérusques, étaient le même peuple que les Saxons; mais il distingue deux nations Saxonnes qu'il place, l'une dans l'Olsace actuelle, et l'autre entre les Chérusques et les Cimbres. En supposant avec quelques anciens écrivains que la Saxe était une terre presqu'inaccessible, entourée de marais et de régions inhospitalières, ou, selon d'autres, que les Saxons habitaient les bords de la mer et les marais voisins, on serait tenté de croire que ce peuple s'était avancé dans la péninsule Cimbrique au de là de l'Elbe, et jusqu'à la mer de Suède, à moins que ces écrivains n'eussent entendu parler de la Calédonie occupée par les Saxons.

Cimbres. Les Cimbres confinaient avec les Saxons; et, selon Pline, on nommait *Cartri* le promontoire Cimbrique, qui, en s'avançant dans la mer, formait une péninsule. Si l'on devait prendre à la

lettre un passage de Strabon, les *Cimbri-Germains* auraient passé, dès les tems d'Homère, de la péninsule Cimbrique dans le Pont, et par conséquent en Asie. La contrée qui s'étend entre les Saxons de Ptolémée et les Cimbres s'appelle aujourd'hui le Jutland, qui en latin était *Jutia*, dénomination d'où quelques écrivains ont fait dériver le nom des *Jutes* ou des *Goths*. Cluverius est d'avis que les Cimbres ont été les premiers d'entre les peuples de la Germanie, qui aient parcouru en vainqueurs la plus grande partie de l'Europe, où, pendant environ deux cent quarante ans, ils soutinrent par les armes la gloire de leur nom.

Ile de la Germanie.

On regardait sans doute comme appartenantes à la Germanie les îles situées sur les rivages habités par les Cimbres, les Saxons, les Cauces et les Frises. Pline compte jusqu'à vingt-trois de ces îles qui étaient connues des Romains, et parmi lesquelles il en distingue trois principales qui sont; l'île de Burcana, nommée par les Romains *Fabaria*; l'île *Glessaria*, qui a pris son nom du succin appelé en latin *Glessum*, et par les Barbares *Austrania*, et enfin l'île d'Attania. On reconnait la Burcanie dans le Borkan moderne, et Ortelius croyait retrouver l'Attania dans l'Heiligeland, comme la Glessaria ou Austrania dans l'île d'Ameren.

Souabe.

Le nom de *Svevia*, Souabe, selon Cluverius est très-ancien. L'étendue considérable de cette contrée ne permet guères d'en déterminer les anciennes limites: car Tacite même et autres écrivains assurent que les Svèves occupaient la plus grande partie de l'Allemagne, et se composaient de cinquante-quatre peuplades. Cluverius étend ces limites jusqu'à la mer du nord et à la péninsule des Cimbres de deux côtés, d'un autre jusqu'au golfe Codanum ou à la Baltique, et enfin depuis l'Elbe jusqu'au Mein et au Danube: tels étaient pourtant ces confins du tems de Tacite, car peut-être les Svèves s'étendaient-ils auparavant jusques dans la Norvège.

Svéves.

Les principales peuplades de cette nation étaient les suivantes, savoir; les *Sennoni*, qui habitaient une partie de la petite Pologne entre la Warta et l'Oder, et une partie de la Silésie, de la Lusace et de quelques provinces appartenantes maintenant à la Saxe; les *Langobardi*, qui confinaient au nord avec les *Sennoni*, et fesaient leur séjour sur les bords de l'Elbe, où est aujourd'hui la Marche de Brandebourg; les *Deuringi*, les *Cavioni*, les *Angli*, les *Varini*, les *Eudosi*, les *Svardoni* et les *Nuitoni*, qui formaient une espèce

de confédération, et occupaient l'espace compris entre l'Elbe, le Caluse et la mer dite des Svèves. Venaient ensuite les *Ermanduri*, qui habitaient le long du Danube, et s'étendaient jusqu'à la Rhéthie; les *Narisci* ou *Naristi*, appelés à une époque postérieure *Armalausi*, qui se trouvaient aussi sur les bords du Danube entre les *Ermanduri* et les *Marcomanni* habitans de la Bohême, aussi bien que les *Boii* qui en furent ensuite chassés par les Marcomans; les Quades qui n'étaient pas, dit Cluverius, dans la Silésie actuelle, mais bien sur les rives du Danube, et près des Marcomans et des Ermandures, et plus véritablement dans la Moravie actuelle; les *Gotini*, les *Marsigni*, les *Osii*, et les *Burii* dont le pays était borné d'un côté par celui des Marcomans et des Quades, et de l'autre par les montagnes de la Bohême et par la Moravie; les *Gotini* et les *Osii*, qui étaient voisins des *Sarmati Jasigi*, comme les *Marsingi* et les *Burii* l'étaient de l'Oder; les *Ligii* ou *Lugii*, ou *Lugi* ou *Logioni* qui confinaient avec les *Osi* et les *Burii*; enfin les *Gotoni*, appelés aussi *Gutoni*, *Guttoni*, *Gittoni*, *Goti* et *Gotti*, qui confinaient au nord avec les *Ligii*, et qui ne prirent le nom de *Goths* qu'un siècle après Ptolémée. Ce dernier peuple occupait, selon Pithéas cité par Pline, une partie du rivage de la mer, et, selon Tacite, il habitait dans les terres entre les *Ligii* et les *Rugii* ou *Lemovii*. Cluverius croit néanmoins qu'il s'étendait jusqu'à la mer, et que ce fut le même qui prit dans la suite le nom de Goths, quoique pourtant il le distingue tout à fait des Gètes. Le même auteur parle ensuite de la distinction des Goths en orientaux et en occidentaux, d'où sont venus les noms d'*Ostrogoths* et de *Visigoths*. Il prétend, d'après Jornandès, que les Gépides étaient une partie de ces mêmes Goths, qui s'était retirée dans une île à l'embouchure de la Vistule, qu'Apollonius de Rhodes a confondue avec le Rhône et le Pô, et dans laquelle cette peuplade prit le nom de *Viridarii* ou *Vidioarii*: peut-être se trouvait-elle à la place où est maintenant Dantzic. Dans leurs émigrations, ou plutôt dans les invasions qu'ils firent sur divers points de l'Europe, les Goths eurent pour compagnons les Hérules, les Vandales, les *Rugii*, et enfin les *Bastarni*, quoique pourtant les Hérules soient réunis par quelques écrivains aux *Rugii*, et par d'autres aux *Lemovii*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au midi les *Sidini* confinaient avec les *Rugii*, et à l'occident avec les *Carini*: deux peuplades dont on ne trouve plus aucune mention depuis Pline et Ptolémée.

Viennent ensuite les *Burgundii* ou *Burgundioni*, qui, selon Cluverius, occupaient une partie considérable de la Pologne, et qui, après avoir envahi les terres des Allemans leurs voisins, d'où ils passèrent ensuite dans la Rhétie et dans l'Helvétie, se retirèrent, poursuivis par les Huns, jusques dans la partie des Gaules qui borde le Rhin. Burgundii.

Nous ne suivrons pas plus loin Cluverius dans ses recherches sur l'origine, qu'il croit très-ancienne, des Palatinats de la Germanie, et moins encore dans ses dissertations sur la mer du nord, dite aussi de la Germanie; sur le golfe Codanum, appelé aussi mer de Suède, et en partie golfe *Venedicus* par Ptolémée; sur la Scandinavie, nommée aussi *Scantia* et *Scanzia*; non plus que sur la Finningie, sur l'île de Thule et sur les autres îles inférieures de la même mer; mais pourtant nous ne laisserons pas d'observer, qu'il donne pour habitans à la péninsule de l'ancienne Scandinavie les *Sveoni*, les *Ellevioni*, les *Scani*, les *Guti*, les *Lappioni*, les *Scritofinni*, les *Marchiofinni* et les *Sitoni* ou les *Normanni*, qu'il regarde, peut-être avec trop de partialité, comme étant tous d'origine Germanique, et dont il croit que les territoires fesaient partie de l'ancienne Suède. *Dissertations de Cluverius.*

Passant ensuite à l'extrémité où à la partie orientale de la Germanie, Cluverius trouve les *Peucini*, appelés aussi *Bastarni*, à l'égard desquels Pline était embarrassé de décider s'ils appartenaient aux Germains ou aux Sarmates, quoiqu'ils parussent Germains sous le rapport du langage, de la religion, et du séjour, et que Polibe, Tite-Live et Plutarque regardaient comme une population gauloise. Cluverius croit pouvoir, d'après l'autorité de ce dernier écrivain, les agréger aux Germains, comme l'étaient réelement les Peucins proprement dits, si, comme l'assure Strabon, ils habitaient une île du Danube. Du reste, outre ce peuple, les *Bastarni* en comprenaient encore plusieurs autres, tels que les *Atmoni*, les *Sidoni* et les *Carpiani*, qui habitaient peut-être les monts Carpathiens. Cluverius comprend parmi les Sarmates les Vénèdes, qui fesaient leur séjour sur les bords de la Vistule près des *Bastarni*; mais il regarde comme Germains les *Estii*, qui se trouvaient entre les Vénèdes et les Slaves, et est d'avis qu'ils habitaient la Prusse moderne et la Livonie, dont les confins s'étendaient peut-être plus au loin qu'aujourd'hui. Aux *Estii* il joint les *Sciri* et les *Irri*, qui, avec les *Estii*, ne formaient qu'une seule nation, quoique pourtant Pline soit le seul qui fasse mention des seconds. Peucini.

Derniers Germains.

Les derniers habitans de la Germanie, selon le même auteur, étaient les *Finni* ou *Fenni*, que Pline et Ptolémée placent néanmoins parmi les Sarmates. Il revient ensuite aux cinq nations, entre lesquelles, selon Pline, était divisée toute la Germanie, et il observe que les Vindiles, appelés depuis Vandales, n'étaient point originaires de la Scandinavie, mais des pays situés aux environs du golfe Codanum ou de la mer Baltique; que les Ingevons occupaient anciennement toute la Scandinavie; que les Istevons n'habitaient pas seulement le pays intérieur, comme quelques-uns l'ont lu dans Pline, mais encore une grande partie des rivages de la mer Germanique; qu'au contraire les Ermions ou Erminons avec toute la nation Svève, les Ermandures, les Cattes et les Chérusques fesaient leur séjour dans les terres; enfin que les Peucins ou *Bastarni* n'arrivaient point jusqu'au Pont, mais qu'ils confinaient de ce côté avec les Gètes. Ce savant a démontré dans un ouvrage à part, que la Vindelicie et la Norique fesaient partie de l'ancienne Illyrie, et que tous les peuples Alpins, la plupart desquels composaient les *Vindelici* et les *Norici*, s'appelaient anciennement *Taurisci.*

Montagnes, fleuves et forêts de la Germanie.

Nous ne voulons pas laisser Cluverius, ni terminer l'examen de l'ancienne Germanie, sans donner, toujours d'après cet écrivain, un aperçu rapide des montagnes et des rivières de cette région, ainsi que des bêtes féroces dont, au dire des anciens auteurs, ses vastes forêts étaient peuplées.

Montagnes Cisrénanes.

Il n'est parlé que d'un très-petit nombre de montagnes dans la Germanie Cisrénane. Cependant, en parlant de la forêt Vosega, ou Vosaga, ou Vasaga, César fait mention du mont Vogese, qui était sur les frontières des Lingons, et on lit dans ses *Commentaires* que la Meuse prenait sa source dans cette montagne. Le *Vosagus* est encore nommé dans la *Tabula Itineraria*, et il est aisé de le reconnaître dans les Vosges modernes, montagnes qui séparent la Lorraine de la Bourgogne, et auxquelles quelques-uns donnent même le nom de montagnes de Bourgogne.

Fleuves.

Les anciens écrivains citent encore comme fleuves principaux dans la Germanie Cisrénane le Rhin, qui, au dire de quelques-uns, n'était pas connu d'Aristote, et dont César a donné le premier la description. Selon Tacite, ce fleuve était parsemé de petites îles, et selon Pomponius Mela, il formait à sa source deux lacs, le *Vénète*, qu'on croit être celui de Constance, et l'*Acro-*

nianus qu'on prend généralement pour le lac de Bregenz. Après le Rhin on trouve l'*Helellus*, l'Ill; la Nava, la Nahe; la Moselle, et l'Abrinca, aujourd'hui l'Are, qui se jettent tous dans le même fleuve. La Moselle recevait aussi à gauche le Sura, à présent le Saur, le Pruin, le Niems, l'Alsitz, le Kiel, le Leser et le Salm, qui s'appelaient anciennement *Pronaea*, *Nemesa*, *Alisontia*, *Gelbis*, *Lesura* et *Salmona*; à droite le Traen, appelé anciennement *Drachonus* ou *Drahonus*, la Roer, autrefois *Erubrus* ou *Erubris*, et la Saar ou Sahr désignée dans les *Itineraires* sous le nom de *Saravus*, et sur quelques pierres sous celui de *Sarra*. Une autre rivière fameuse aussi àcette époque était la Meuse, où se jetaient le Sabi ou la Sambre, et la Scalde qui est l'Escaut d'aujourd'hui.

Forêts.

Cluverius parle au long de la forêt des Ardennes, dont il est souvent fait mention dans César, laquelle s'étendait l'espace d'environ cent-vingt milles en longueur entre le Rhin et la Meuse, et était entourée de marais qui arrivaient jusques vers les rivages de la mer. Le même écrivain prétend qu'il y a erreur dans l'évaluation qu'a faite César de cette étendue de pays, n'y ayant guères qu'une cinquantaine de milles du Rhin à la Meuse, et de ce premier fleuve à l'Escaut; c'est pourquoi il suppose que toute cette région était couverte de forêts, et que celle des Ardennes, quoique regardée par Strabon comme ne fesant qu'un tout continu et détaché, était composée de plusieurs parties isolées les unes des autres, et qui appartenaient à divers peuples. Il suppose donc qu'elle confinait avec les *Treveri*, les *Tungri*, les *Sunici*, les *Ubii*, les *Gugerni*, et une partie des Bataves, et, du côté du territoire des *Menapii* avec les *Morini*, les *Betasii*, les *Sveconi*, les *Nervii* et les *Atrebati*; ensorte que, depuis le confluent de la Moselle, jusqu'aux dernières limites des Atrebates, elle aurait eu deux-cent-quarante milles de longueur, et cent-cinquante de largeur depuis les frontières des *Mediomatrici*, jusqu'au Wahal. Cluverius regardait la forêt des Vosges, qui était aussi très-vaste, comme une continuation de celle des Ardennes.

Montagnes transrénanes.

Il y avait, au dire de Pomponius Mela, beaucoup plus de montagnes dans la Germanie Transrénane que dans la Cisrénane: le premier de ces deux écrivains dit que cette contrée était plus montagneuse du côté de la Norique et de la Pannonie, et le second qu'elle était hérissée de montagnes. Cependant Cluverius ne se mon-

tre pas satisfait de la phrase où Tacite dit, que le sol de la Germanie était plus uni du côté de la Gaule, attendu que celui du duché de Clèves, d'une partie de la Gueldre, de la Frise, de la Westphalie, des duchés de Brunswich et de Lunebourg, des états de Magdebourg, de Brème et de Meclembourg, de l'Olsace et autres provinces limitrophes s'élève insensiblement en collines, qui se terminent en montagnes fort hautes. Une chaîne s'étend bien sûrement depuis le Rhin jusqu'aux confins de la Hongrie et de la Pologne, et c'est celle que Cluverius croit avoir été désignée à une époque très-reculée sous le nom de Monts Herciniens, d'où Aristote a fait sortir plusieurs rivières ayant leur direction au nord, et dont il fait mention après le Danube. Apollonius de Rhodes a aussi parlé des monts Herciniens, auxquels son scoliaste a aussi donné le nom de montagnes des Celtes. Diodore de Sicile parle des monts Herciniens comme des plus élevés de l'Europe, et Pline assure que le sommet de ces monts ne le cède à aucun autre en hauteur. Les anciens écrivains appelaient le mont Abnuba le père de l'Istre; et, en désignant les monts Sarmates comme les plus célèbres de la Germanie, Ptolémée cite aussi l'Aunoba ou l'Abnuba. La plupart de ces écrivains placent dans cette montagne les sources du Danube: Ptolemée est le seul qui les en supposait à environ cent trente mille pas de distance, et il en assignait à la montagne cent quatre-vingt mille de longueur. Ce géographe s'est peut-être trompé dans l'évaluation qu'il a faite de la distance de la source de l'Istre, et de la longueur de cette montagne; c'est pourquoi Cluverius croit que cette dernière est la même que celle qui s'étend entre la source du Danube et le Rhin jusqu'à Pfortzheym; et rejetant l'opinion de ceux qui ont confondu l'Abnuba avec les monts Rauraces, il démontre que tous ces monts jusqu'aux sources de l'Istre étaient désignés par les anciens sous le nom d'*Ercinii*.

Mons Herciniens.

Ptolémée a étendu jusqu'au rives du Danube la chaîne de montagnes, qui dès lors se nommait Alpes, et Cluverius observe que ce nom s'est conservé jusqu'à nos jours près des sources de l'Istre. Strabon fait partir de la Ligurie cette chaîne, et la prolongeant jusqu'aux environs du Rhin et du lac de Constace, il en fait passer, entre ce fleuve et le même lac, une branche médiocrement élevée, qu'il étend vers les sources de l'Istre jusqu'au pays des Svèves et à la forêt Hercinie. C'est par la même raison peut-être

que, dans ses commentaires à Licophron, Tzetzé désigne les Alpes comme une chaîne de montagnes très-élevées vers l'Italie, de l'une desquelles sortait le Danube, et de l'autre le Rhin.

Autres noms de la Germanie.

Pomponius Mela suppose une grande élevation au Rhéticus et au Taunus, montagnes de la Germanie. Cluverius place la première à Bonne, et la seconde en face de Mayence, et il croit qu'elles fesaient partie l'une et l'autre de la chaîne des monts Herciniens. Ptolémée parle en outre du mont Méliboc, au pied duquel s'étendait la forêt Semana, et Cluverius est d'avis avec les érudits, que cette montagne est le Hartz actuel, en ce qu'elle se trouvait au milieu des Chérusques et des Cattes, auxquels il est bien reconnu que le Hartz servait de limites. Quant aux monts *Suditi*, dont Ptolémée fait mention, et au bas desquels était la forêt Gabreta, quelques-uns ont cru les reconnaître dans la chaîne qui borde la Bohême à l'ouest, et d'autres dans celle qui est à l'est de la même contrée, et où l'Elbe prend sa source. Cluverius pense que les *Suditi* n'étaient autre chose que la chaîne des monts dits *Bohémiens*, qui entourent toute la Bohême, et que l'on a confondus quelquefois avec les monts Herciniens.

Germains distincts des Sarmates.

Ptolémée fait encore mention du mont Asciburgio, que Cluverius distingue des monts Sarmates du même géographe, et qu'il place sur les confins de la Silésie et de la Pologne. Il donne ensuite pour limites à la Germanie du côté de l'ouest entre la Vistule et le Danube les monts Sarmates, qui pourtant ne tiraient point leur nom de la Sarmatie, mais bien des Sarmates-Japides. A peu de distance de cette chaîne on rencontrait celle des monts Carpathes ou Carpathiens de Ptolémée, qui toutefois n'appartenaient point à la Germanie. Selon Ptolémée il y avait encore dans la Sarmatie le mont Peuce, dont ce géographe a ensuite changé le nom en celui de monts *Peucini*, qui doivent se trouver sur les confins de la Podolie, de la Russie et de la Volhinie. Les monts Vénédices, quoique jugés par le même Ptolémée appartenir à la Sarmatie, pouvaient au contraire se rapporter à la Germanie, attendu qu'ils se trouvaient dans la région qui porte maintenant le nom de Prusse: aussi Tacite, en parlant des habitans de ces montagnes, c'est-à-dire des Vénètes, les reconnait-il pour Germains, quoique dans leurs excursions chez les Peucins et les Fennes, ils eussent contracté en grande partie les mœurs des Sarmates.

Rivières transrénanes.

Parmi les rivières de la Germanie Transrénane on compte, le *Nicer* des anciens, appelé Neccar par Eginard, aujourd'hui le Necker; le Mein, appelé *Moenis* par Pomponius Mela; le Sige, que Cluverius croit être le Sigum ou le Segum des anciens; la *Lupia* ou la Lippe, dans laquelle se jette près de Paderborn l'Alme, rivière qui est peut-être l'Elisus de Dion Cassius; l'Issel, appelé par les anciens *Sala*, d'où est venu le nom de *Salii* aux habitans de ses deux rives; le *Vider* de Tacite et de Ptolémée, qui est le Vecta ou l'Eau-Noire des Allemands; l'Ems, la *Misia* des Latins; leur *Visurgis*, aujourd'hui le Weser, qui reçoit par sa rive gauche l'Aeder ou l'ancienne *Odrana*; et enfin l'Elbe, appelé par les anciens *Albi*, *Albio* ou *Albia*, dont le cours se grossit des eaux de la Sala, aujourd'hui l'Isala.

Autres rivières.

On croit que le Caluse, dont parle Ptolémée, est la Trave qui passe à Lubec, et à peu de distance de laquelle le même géographe place le Svevo, le Viado et la Vistule. Les géographes modernes ont prouvé d'une manière convaincante, que le Svevo et le Vindo ou Vindro ne sont qu'un même fleuve qui est l'Oder, et probablement le Guttule de Pline et de Solin. La Vistule était comprise dans le nombre des rivières de la Germanie, et indiquée comme limite de séparation entre cette région et la Sarmatie, avant que les *Estii*, originaires de la Germanie, envahissent les terres des Vénèdes. C'est par erreur que les Grecs ont quelquefois donné le nom d'*Eridanus* ou même de *Rhodanus* à la Vistule, qu'ils ont confondue avec le Reddaune ou Raddane actuel, appelé par les anciens *Rhodanus*, et qui se jette dans cette rivière. Après avoir parlé de l'embouchure de la Vistule, Ptolémée, peut-être d'après son opinion sur l'invasion des *Estii* dans le pays des Vénètes, fait aussi mention de celles du Chronos, du Rubon, du Turonto et du Chesino, que Cluverius croit être le Memel, la Dwina, la Welikarzeka, qui vers sa fin prend le nom de Nerva ou Narva, et le Lowat des Russes, qui est appelé Wolchow à sa sortie du lac Ladoga. Cluverius ne reconnaît cependant que les deux premières de ces rivières, pour appartenir au pays des *Estii-Germani*.

Forêt d'Hercinie.

Il est tems de parler de la fameuse forêt d'Hercinie, ainsi que de toutes les autres forêts de la Germanie transrénane. La première était très-connue des Grecs, surtout d'Eratosthéne, d'Aristote et d'Apollonius de Rhodes. César, peut-être d'après l'ortrographe d'E-

ratosthène, lui a donné le nom d'*Orcinia*. Selon cet écrivain, il fallait neuf jours pour la traverser. Depuis les confins des Helvétiens, des Némètes et des Rauraces, elle s'étendait, en suivant le cours du Danube, jusqu'aux frontières des *Daci Anarti*, et, de son tems on n'était pas encore parvenu, après soixante-dix jours de marche, à en trouver la fin. Cluverius croit reconnaître dans cette description l'immense chaîne, qui, traversant une grande partie de l'Allemagne, s'étend par le Brandebourg, par la Prusse et la Pologne, par la Lithuanie et la grande Russie ou Moscovie jusqu'à l'Obi; mais il doute qu'elle portât partout le nom d'Hercinie, qu'il croit avoir été donné par les Grecs aux montagnes de la Celtique ou de la Germanie seulement; il regarde le nom même d'Hercinie ou Harcinie, qui se rapproche du Hertz actuel, comme étant d'une origine germanique trés-ancienne.

Forêts Marziane.

Ammien Marcellin est le premier à désigner sous le nom de Marzianes les forêts connues aujourd'hui sous celui de Forêt Noire. Cluverius ne croit pas cependant que le mot *Marziane*, ou *Marciane* dérive du latin, mais plutôt que les Romains ont changé le mot allemand *Schwarz*, qui signifie noir, en *Marz*, d'où ils ont formé celui de *Marziana*. Tacite dit que cette forêt s'étendait jusqu'au territoire des Cattes: Claudien lui donne pour habitans les Bructères; Pline y comprend les Cauces, et Plutarque les Cimbres. La forêt Cesia de Tacite semble n'être qu'une partie de celle d'Hercinie, attendu qu'elle était habitée par des Sicambres, et qu'elle se trouvait sur la rive droite de la Lippe. La forêt de Tanfana, dont Tacite fait mention, s'étendait entre l'Amisie et la Lippe, et celle de Baduena dans la Frise.

Hartz actuel.

Cluverius supposé que le Hartz actuel n'était qu'une partie de l'ancienne Hercinie, nommée par César *Baceni*, et par Ptolémée *Semana*, et qui s'étendait au pied du mont Méliboc; et près de cette forêt dite *Baceni*, à peu de distance du Weser, il y avait un bois portant le nom d'Hercule. Que le Hartz de nos jours ne formât qu'une petite partie de la forêt d'Hercinie, c'est ce que rend très-probable l'étendue immense que les anciens donnaient à cette forêt fameuse.

Forêt Gabreta.

Cluverius place la forêt Gabreta de Strabon et de Ptolémée dans la Turinge, vers le côté occidental de la Bohème, et il regarde comme une continuation de la forêt d'Hercinie celle qui cou-

vrait les montagnes de la Bohème, et dont cette contrée était même entourée.

Forêt Luna.

Il y avait aussi une forêt dite *Luna*, qui s'étendait depuis la source du Marosch jusqu'à celle de la Vistule, et que Cluverius regarde encore comme une partie de celle d'Hercinie, quoique contre l'opinion des anciens géographes. Le bois de Castor et Pallux, dont parle Tacite, se voyait sur le territoire des *Lisii*. Il y en avait un autre chez les *Sennoni*, et un troisième appelé le *Chaste bois de la Terre Mère* dans une île de l'océan, qui est l'île actuelle de Rugen. Enfin Cluverius soutient, d'après l'autorité de Plutarque, qu'au de là du golfe Codanum ou de la Baltique, il n'y a jamais eu de forêt Hercinie, et que les forêts des Cimbres n'ont jamais porté ce nom.

Restes de la forêt d'Hercinie.

Les restes de cette immense forêt sont aujourd'hui la forêt Noire proprement dite, qui s'étend entre les sources du Danube et le lac de Bregenz; la forêt dite d'Auspack près de Nurimberg; celle qui est près de Bamberg; une autre qui est entre le Neker et le Mein, ou entre Francfort et Heidelberg; une autre dans le duché actuel de Brunswich; une autre, dite aujourd'hui forêt de la Bohème, et enfin plusieurs parties de forêts qui se trouvent dans la Vestphalie, dans le duché de Lunebourg, dans la Poméranie et dans la Marche de Brandebourg. Il est aisé de voir que, soit par esprit de partialité, soit dans le désir d'agrandir son antique Germanie, Cluverius a donné trop d'étendue à la forêt d'Hercinie, en comprenant sous ce nom toutes les forêts de l'Allemagne moderne.

Bêtes sauvages de cette forêt.

Il ne faut pas s'étonner, dit-il, si les écrivains latins font mention de plusieurs bêtes sauvages qui habitaient cette vaste et épaisse forêt, et qu'on n'y voit plus aujourd'hui, à l'exception des chevaux sauvages, qui, à mesure qu'on l'a éclaircie, se sont réfugiés dans la Prusse, dans la Lithuanie et jusques dans la Moscovie, où, selon lui, s'étendait la forêt d'Hercinie. César parle d'un bœuf, qui avait la figure d'un cerf avec une seule corne sur le front. Il fait mention aussi de l'élan, qu'il compare à la chèvre, quoique pourtant il ne donne qu'une description bien imparfaite de ces deux espèces d'animaux. Il parle en outre de l'ure, espèce de taureau peu inférieur en grandeur à l'éléphant, extrêmement fort et très-vîte à la course, dont nous donnerons la gravure dans la description de la Germanie des Romains. Pline accorde peu d'animaux à la Ger-

manie, mais il fait mention de diverses races de bœufs sauvages; de bisons ayant une crinière, et de l'ure renommé pour sa force et sa vitesse, que le vulgaire ignorant appelait bufle. Il affecte au nord exclusivement les troupeaux de chevaux sauvages, et à la Scandinavie seule l'animal appelé *machlin*, qui est peut-être l'élan de César. Solin parle aussi des bisons, qui étaient très-communs dans le nord de la Germanie, ainsi que des ures et des élans qu'il compare aux mulets, peut-être pour la grandeur, et à l'occasion desquels il répète la relation fabuleuse, d'après laquelle César et Pline ont cru, que l'élan de la Scandinavie était sans jointures. Pausanias parle également de l'élan comme d'un animal originaire de la Celtique, et qui tient le milieu entre le cerf et le chameau. Cluverius croit, peut-être avec raison, que les noms d'ure, de bison, d'élan et de *machlin* ne sont point latins, mais barbares, c'est-à-dire germains.

Oiseaux de la forêt d'Hercinie.

Solin parle encore de certains oiseaux de la forêt d'Hercinie, dont le plumage brillait dans l'obscurité des nuits même les plus sombres, ensorte que les habitans du pays s'en servaient comme d'un flambeau dans leurs voyages nocturnes. Pline fait aussi mention de ces oiseaux lumineux. S.t Jérôme, d'après la Cosmographie d'Eticus les a transportés sur le Caucase, entre la mer et le Tanaïs. Cluverius regardant sans doute comme fabuleuse la relation de Solin, est d'avis qu'elle doit s'entendre plutôt du pays des *Arii* qui fesaient partie des *Ligii*, attendu qu'au dire de Tacite, ce peuple féroce choisissait les nuits les plus obscures pour livrer combat.

Conclusion.

Telles sont les notions qu'il nous a été possible de recueillir sur les anciens peuples de la Germanie, sur leur séjour primitif et leurs émigrations, ainsi que sur les monts, les fleuves et les forêts de cette vaste région. Nous allons entreprendre maintenant de décrire leurs lois, leur gouvernement, leur religion, leur discipline militaire, leurs usages et leurs mœurs.

GOUVERNEMENT ET LOIS DE L'ANCIENNE GERMANIE AVANT LES ROMAINS.

On n'a que de notions sur l'état politique de l'ancienne Germanie.

La Germanie n'ayant été bien connue, au moins en partie, qu'après qu'elle eut été conquise par les Romains, qui y firent changer tout d'aspect, il ne nous est parvenu que bien peu de notions sur l'ancien état politique de ce pays, ainsi que sur son gou-

vernement et ses lois; et encore ces notions ne se trouvent-elles que dans les écrivains latins, qui souvent ont confondu l'ancien état de la Germanie avec celui que les Romains eux-mêmes y avaient substitué. C'est donc un effort non ordinaire de critique, que de savoir distinguer, parmi les renseignemens que nous donnent César et Tacite sur cette région, ceux qui se rapportent à son ancien état, de ceux qui regardent une époque plus récente.

Climat de la Germanie.

Cluverius a consacré un chapitre à des considérations sur le climat et le sol de la Germanie, à laquelle, dit Tacite, la disposition irrégulière du territoire, l'apreté du climat, et l'imperfection de l'agriculture donnent un aspect triste et sauvage. Il ne sera peut-être pas inutile de dire un mot du climat, surtout s'il a pu exercer, comme le prétendent quelques écrivains politiques, une influence directe sur la formation et l'organisation civile des premières sociétés qui se sont établies dans cette contrée. L'opinion de Tacite à cet égard, dit Cluverius, ne serait admissible, qu'autant que l'on voudrait comparer la Germanie avec les régions méridionales de l'Europe, telles que la Grèce, l'Italie et l'Espagne; mais une zone, qui tient le milieu entre la torride et la glaciale, ne peut être que tempérée, et même la Germanie australe aux environs du Danube doit être regardée comme très-tempérée, puisqu'elle se trouve au milieu de cette même zone.

Opinion de Cluverius.

Nous ne conviendrons pas avec cet écrivain, que le ciel de la Germanie soit aussi doux aux environs du Danube, qu'il l'est sur les rives du Po: car le premier de ces deux fleuves roule des masses considérables de glace, qui ne se trouvent point dans le second: ce qui provient uniquement, selon le même écrivain, de ce que le Danube a sa direction au nord des Alpes, et le Po au midi: d'où il se croit autorisé à dire, qu'on pourrait tout au plus admettre que Tacite ait voulu parler de la Germanie en général, et non de la partie qui avoisine le Danube.

Ancien état de la Germanie.

En cherchant ainsi à modifier l'opinion de Tacite, Cluverius n'a pas fait une observation importante, qui est que cet historien parlait de l'antique Germanie, telle que l'avaient trouvée les Romains, et non de la Germanie civilisée, ni encore moins de la Germanie ou de Allemagne moderne, à laquelle Cluverius semble faire allusion dans la comparaison qu'il fait de la quantité des plantes céréales qui croissent sur les bords du Danube, avec celle des mê-

mes plantes qu'on recueille aux environs du Po. Et en effet l'historien romain ajoute que, malgré les accidens que présentait son sol, la Germanie avait néanmoins une quantité de forêts et de marais qui lui donnaient un aspect sauvage; et Pomponius Mela, écrivain encore plus ancien, dit que le grand nombre de rivières, de montagnes, de bois et de marécages dont elle était couverte, en rendait l'accès difficile et le séjour fâcheux. Or nous avons vu ailleurs, que les anciennes forêts y avaient été brûlées, que certains noms de lieux y rappellent encore aujourd'hui le souvenir de ces incendies, et qu'on ne trouve plus maintenant que de faibles restes de l'immense forêt d'Hercinie. La disparition de ces forêts et le dessèchement des marais ont opéré de tels changemens, non seulement dans la nature du sol, mais encore dans celle du climat, que, depuis Tacite, et plus encore depuis les tems antérieurs jusqu'à nos jours, la température y est devenue progressivement beaucoup plus douce qu'elle ne devait l'être à l'époque où le pays était habité par les anciens peuples, dont il ne nous est, pour ainsi dire, parvenu que les noms. L'opinion de Tacite sur l'apreté du sol et la rigidité du climat de la Germanie peut donc être regardée comme une vérité historique, et par conséquent ses premiers habitans devaient avoir des mœurs rudes, des gouvernemens simples, peu de lois, et encore moins d'institutions sociales.

Parallèle des Germains avec les Gaulois.

On lit dans César, que les Germains différaient beaucoup des Gaulois par leurs usages et par leur genre de vie; mais ensuite il fait consister cette différence dans le culte, dans ses ministres et dans les sacrifices. Strabon a dit avec plus d'exactitude, que les Germains, dont le pays était situé à l'orient de celui des Gaulois, se distinguaient de ces derniers par leur air farouche, par leur haute stature et par le blond de leurs cheveux; mais que du reste ils leur ressemblaient par la physionomie, par les mœurs et par le genre de vie.

Habitations des Germains.

Selon Tacite, les Germains n'avaient point de villes, et même ils n'aimaient pas à avoir leurs habitations près les unes des autres. Cet état d'isolement entre les individus d'une nation suffirait pour exclure à son égard toute idée de gouvernement. Mais cependant César dit que certains peuples de la Germanie, et entr'autres les Svèves et les Cattes, avaient des villes. Il nous apprend même que ces derniers avaient des explorateurs, et qu'ils tenaient des assemblées;

et, à cette occasion, il raconte que ces émissaires ayant un jour rapporté à leurs chefs, qu'on avait construit un pont pour aller envahir leurs pays, on avait dépêché des messagers pour avertir les habitans des villes d'en partir aussitôt avec leurs femmes, leurs enfans et avec tout ce qu'ils possédaient pour se retirer dans les forêts. Les *Ubii*, selon le même écrivain, avaient aussi un chef, qui, dans une autre occasion, ordonna au contraire que les habitans des campagnes emportassent tout ce qu'ils avaient pour aller s'enfermer dans les villes. C'est pourquoi on ne comprend pas comment d'autres écrivains, et entr'autres Velleius Paterculus, ont pu dire que les chefs qui pénétrèrent après César dans la Germanie, ne trouvèrent point de villes au de là de l'Elbe, et l'on ne voit pas non plus pourquoi certains interprètes ont voulu rectifier Dion dans ce qu'il dit des villes de la Germanie, dont à la vérité il attribue la construction aux soldats romains. Il résulte clairement du passage de César, que les Svèves au moins et les *Ubii*, formaient une association civile, et avaient une espèce de gouvernement; qu'ils tenaient des assemblées où l'on délibérait sur les affaires publiques; qu'ils avaient des explorateurs ou messagers prêts à transmettre les ordres du chef qui les commandait ou les gouvernait; et que, quand ils se voyaient menacés d'une invasion, les uns abandonnaient les villes pour aller se cacher dans les forêts, et les autres quittaient les campagnes pour aller s'enfermer dans les villes.

César et Tacite mis d'accord.

On ne peut concilier la contradiction qui s'offre à cet égard entre César, Tacite et les autres écrivains que nous venons de citer, qu'en fesant une distinction à laquelle n'a pas pensé Cluverius dans la citation qu'il fait du passage du premier écrivain, d'où elle découle naturellement. En parlant des Brétons, dont l'état civil, quoique plus ancien, ne différait peut-être pas de celui des Germains, et surtout, comme le pense Cluverius, s'ils avaient les uns et les autres la même origine, César dit positivement que ces peuples, c'est-à-dire les premiers, donnaient le nom de villes à certains lieux et même à leurs forêts, lorsqu'elles étaient entourées d'un mur, d'un fossé ou d'une enceinte quelconque, et qu'ils s'y retiraient pour y être à l'abri des incursions de l'ennemi. C'est probablement de ces espaces renfermés, de ces habitations concentrées dans les bois mêmes que Cesar a voulu parler dans ce qu'il a dit des villes des Germains; et les écrivains postérieurs, en assurant que les Romains

n'avaient point trouvé de villes au de là de l'Elbe, n'ont sans doute voulu dire autre chose, sinon qu'il n'y avait point dans ce pays de réunions d'habitations ou de villes, telles qu'on en voyait en Italie. Au moyen de cette observation, toute difficulté s'éclaircit et disparait; et pour nous il suffit d'avoir prouvé, que les Germains avaient des espèces de villes à la manière de celles des Brétons: car partout où il y a des hommes réunis en société, il existe une autorité politique et un gouvernement quelconque.

Villes et bourgs avec leurs chefs.

Il est bien vrai que César ne trouva, comme il le dit, chez les Germains, ni commerce, ni magistratures quelconques: d'où Cluverius conclut à tort, que cet écrivain a nié ici l'existence de villes chez ce peuple, auquel pourtant il en a accordé ailleurs. On lit cependant dans le même écrivain, qu'en tems de paix même il y avait des princes ou chefs dans les provinces et dans les bourgs, *Principes regionum, atque pagorum*, qui jugeaient les différends entre leurs sujets ou leurs administrés, et qui, s'ils ne les prévenaient pas, en diminuaient au moins considérablement le nombre. Il est du reste assez indifférent, que, dans un endroit, il nomme ces villes *oppida*, et dans une autre *pagos* ou bourgs: car il nous suffit d'avoir démontré, qu'il y avait alors en Germanie des réunions d'habitations et des associations civiles. Une autre considération, qui n'est pas de peu de poids dans cette question, c'est que ces princes ou chefs n'exerçaient pas leur autorité seulement dans les villes, mais encore sur des régions entières. Ptolémée, qui écrivait sous Marc-Aurèle et Antonin, et, s'il faut en croire Suidas, soixante ans après Tacite, Ptolémée dit que l'on comptait déjà plus de quatre-vingt-dix villes sur la rive droite du Rhin, qui ne pouvaient point avoir été bâties dans ce court espace de tems, mais bien par les anciens habitans du pays. Hérodien nous apprend aussi, que tous les villages avaient été incendiés par les Romains, et qu'il n'était pas difficile de détruire de la même manière les villes mêmes des Germains, attendu que tous leurs édifices étaient construits en bois.

Peuples sauvages distincts des peuples civilisés.

Si les *Fenni* étaient des Germains, comme le croit Cluverius, Tacite nous les dépeint comme des hommes extrêmement farouches, manquant de tout, sans domicile, sans chevaux et sans armes, vivant d'herbes, vêtus de peaux, et n'ayant pour lit que la terre nue. Faute de fer, leurs flèches, la seule arme qu'ils eussent, por-

taient un os aigu à leur extrémité, et la chasse était leur unique moyen de subsistance. Il ne laissaient par cependant de se mettre plusieurs ensemble dans leurs exercices champêtres, et partageaient leur proie entre les membres de la compagnie. Leur unique moyen de se préserver contre l'inclémence des saisons était pour les individus des deux sexes et de tout âge, des feuillages entrelacés, dont ils se fesaient un vêtement grossier. Ce n'était pas cependant que ce genre de vie fût forcé pour eux; mais ils préféraient, selon Tacite, cette liberté sauvage, à la condition de se consumer sans cesse dans les travaux de l'agriculture, aux soucis qu'aurait exigés d'eux la construction d'une maison, et à la possession de richesses qui les auraient toujours tenus entre l'espérance et la crainte. Ce genre de vie ne peut pas être regardé néanmoins comme commun à tous les Germains; et, dans les plaintes qu'il exprime sur le sort de ces peuples, dont il dit que l'hiver est perpétuel, le ciel triste, le sol cruellement stérile, et les feuilles des arbres l'unique ressource, Senèque ne parle que des Germains, qui se trouvaient au de là de l'Istre et y menaient une vie nomade: d'où l'on peut conclure, que si quelques tribus avaient une forme quelconque de gouvernement, il y en avait aussi qui vivaient dans un état entièrement sauvage: ce qui a pu occasionner la différence d'opinions qu'on remarque à cet égard entre les écrivains latins.

Premières réunions des Germains.

Ainsi l'on pourra donc rapporter à une population à demi-sauvage le passage de Tacite sur le manque de villes chez les Germains, et sur leur répugnance à construire leurs habitations près les unes des autres. Cet écrivain ajoute néanmoins que, quoique épars çà et là, ils choisissaient pour l'établissement de leur demeure le lieu qui leur paraissait le plus favorable, tel qu'une fontaine, un champ ou un bois, et qu'ils y bâtissaient des bourgs ou des villages composés de maisons séparées les unes des autres, et entourées chacune d'un certain espace de terre. On trouve encore en Allemagne, en Moravie et dans la Hongrie beaucoup de villages construits de cette manière. Quoiqu'il en soit, ce rapprochement d'habitations les unes des autres, formant des villages tout différens de ceux des Romains, annonce un commencement de civilisation, et suppose une forme quelconque de gouvernement, qui aura été celui de famille, comme il est arrivé dans toutes les premières sociétés. Cluverius, qui en revient toujours à son Aschenaze, croit

que les Celtes, ou plutôt leurs descendans, qui furent conduits par ce chef dans la Celtique (ce qui nous ramène encore au gouvernement patriarcal), menèrent pendant plusieurs siècles une vie errante dans les forêts, où ils établirent çà et là leurs demeures auprès de quelque fontaine, ou dans quelqu'espace de terre cultivable : conjecture que semble confirmer la désinence germanique de plusieurs noms de villages actuels, tels que *Brun*, *Wald* et *Feld*, qui sont précisément ceux de divers lieux cités dans Tacite. César dit des Ménapiens, qu'ils avaient des champs cultivés, des maisons et des villages sur les bords du Rhin. Dion au contraire prétend qu'ils n'avaient pas de villes, et qu'ils habitaient dans des cabanes. Tacite dit en effet qu'ils ne connaissaient point l'usage du ciment ni des tuiles, et qu'ils se servaient pour la construction de leurs demeures de matériaux informes, dont l'aspect n'avait rien d'agréable à la vue. Hérodien ajoute que l'usage des pierres et des briques était rare chez les Germains, et que leurs habitations étaient faites en bois dont le pays abonde, comme elles le sont encore en grande partie en Bohême et dans la Turinge.

Premières habitations.

Ce serait, à notre avis, entamer une question oiseuse, que de vouloir discuter si ces habitations étaient carrées, ou plutôt rondes avec le toit élevé et aigu par le haut, comme nous l'apprend Esichius, et tel que l'avaient, selon Strabon, les maisons des Brétons et des Belges. Il est à présumer, d'après un passage de César, que les Germains, ou au moins les Nerviens, couvraient leurs habitations en paille ou en chaume comme les Gaulois. Nous remarquerons plus à propos un passage de Strabon où il est dit, que les anciens Germains changeaient facilement et très-promptement d'habitation et de séjour: à quoi ils étaient souvent contraints par la disette des vivres, qui était la suite nécessaire de leur répugnance pour l'agriculture, et de l'ignorance où ils étaient des moyens de conserver les fruits; et que d'ailleurs ils construisaient en un seul jour leurs demeures, et fesaient leur principale nourriture de la chair de leurs troupeaux comme les nomades, à l'imitation desquels ils se transportaient avec leurs effets chargés sur des chars et avec leurs troupeaux partout où ils le voulaient. Ce passage de Strabon se trouve confirmé par César, qui dit que les Germains ne s'occupaient point d'agriculture, et qu'ils vivaient le plus souvent de lait, de fromage et de viande.

Régime politique.

Cependant, César parle en quelque sorte dans le même endroit de leur régime politique: car ils devaient en avoir un quelconque, puisqu'ils avaient l'idée de la propriété comme l'atteste la remarque faite par cet écrivain, et que nous avons rapportée plus haut, qui est qu'à l'approche de l'ennemi, ils étaient avertis de se retirer dans les forêts avec leurs familles et tout ce qu'ils possédaient. Et en effet César dit, que les propriétés territoriales n'y étaient pas restreintes dans des limites déterminées; mais que tous les ans, les magistrats et les princes ou chefs, assignaient à chacune des tribus et des familles réunies en un même corps, la portion de terre qui lui était nécessaire, et dans le lieu qui lui paraissait le plus convenable, sous l'obligation de l'abandonner au bout d'un an. On lit aussi dans Tacite que les champs, ou plutôt les paturages étaient occupés par tous les habitans des villages, qui se les partageaient entr'eux selon le rang de chaque individu (c'est ainsi que Cluverius interprête ces mots, *secundum dignationem*): partage qui ne devait pas souffrir de difficulté, vu l'espace des terres où l'on avait la liberté de s'étendre. César nous apprend encore que chez les Svèves, c'est-à-dire chez les Cattes et peut-être même chez tous les Germains, c'était un honneur que d'avoir sa demeure loin des lieux renfermés; cet éloignement allait quelquefois jusqu'à cent milles de distance: d'où le même écrivain conclut, que l'état social ne put se maintenir dans plusieurs de leurs villes et de leurs villages. Toutefois ces divers passages indiquent chez ce peuple une distribution de terres ou de paturages, une répartition faite par tribus et par familles, une opération de princes ou de magistrats, une proportion établie entre l'étendue du territoire et le nombre des individus ou des cultivateurs, une assignation fixe, enfin une idée distincte de la propriété, malgré la restriction de tems attachée à sa durée. Si les *Vaccei* dont parle Diodore de Sicile étaient Celtes, ils s'adonnaient ainsi que les Germains à la culture des champs, ou ils se partageaient chaque année les paturages, et mettaient en commun le produit des récoltes, dont on donnait à chacun sa portion. Les Svèves, nation puissante, chez lesquels on comptait, selon César, cent villes ou bourgs, les Svèves envoyaient tous les ans hors de leurs frontières plusieurs milliers de guerriers, peut-être en nombre égal à celui des réunions d'habitations: ceux qui restaient dans le pays contribuaient en commun à la subsistance

de toute la population, et, au bout d'un an, ils prenaient eux-mêmes les armes, et allaient remplacer les premiers, qui rentraient dans leurs foyers. Cette alternative, comme l'appelle Cesar, d'agriculture et de milice, annonce assez qu'il existait un ordre ou régime politique quelconque, qui certes ne pouvait avoir été établi que par une autorité supérieure. César regarde cette distribution annuelle des charges comme une précaution que prenaient les chefs, pour empêcher qu'en se livrant aux soins de l'agriculture et du bétail, ces peuples ne perdissent insensiblement leur esprit belliqueux; qu'en augmentant leurs propriétés, quelques individus ne devinssent assez puissans pour usurper celles des faibles; qu'ils ne se construisissent des maisons trop propres à les garantir du froid et du chaud, afin que les jeunes gens surtout s'accoutumassent à supporter les intempéries des saisons et les plus rudes fatigues; qu'ils ne conçussent pour les richesses une passion, qui aurait été une source de troubles et de désordres, et enfin pour qu'en voyant ses biens mis au niveau de ceux des plus puissans, chacun fût contenu par l'équité dans le sentier du devoir. Un pareil état de choses annonce un principe d'organisation sociale en forme de république, qu'on ne peut pourtant pas dire démocratique, puisqu'au dire des anciens écrivains, qui le répètent en plusieurs endroits, il y avait des princes et des magistrats. En s'attachant à ce que disent ces mêmes écrivains, au sujet du partage des terres entre les familles, et de l'alternative des travaux de l'agriculture avec la milice, on ne pourrait point étendre à tous les Germains, mais seulement aux plus sauvages d'entr'eux, un passage de Tacite où il est dit, qu'envain on aurait voulu engager ces peuples à labourer la terre et à en attendre pendant un an les productions, leur opinion étant qu'il n'appartient qu'à l'homme paresseux et lâche de gagner par le travail ce qu'on peut acquérir par la force. Or il est évident qu'une pareille maxime ne pouvait être professée que par quelques hordes errantes, chez lesquelles il serait inutile de chercher des idées de civilisation ou de gouvernement quelconque; et cela est même d'autant plus certain, que Tacite parle dans un autre endroit d'habitations recouvertes d'un enduit de terre, dont la finesse et l'éclat imitaient les couleurs et les artifices de la peinture: choses qui ne pouvaient être l'ouvrage de gens accoutumés à ne rester qu'un an dans la même demeure. Peut-être ces hordes étaient-elles les mêmes

que celles qui, au rapport du même écrivain, se creusaient sous terre des espèces de cavernes qu'elles recouvraient de fange, qui leur servaient de retraite en hiver, dans lesquelle elles serraient leurs récoltes, et où, selon Pline, elles fesaient aussi leurs toiles Cluverius a voulu prouver, à l'aide d'un passage de César, que depuis très-long-tems on fesait usage de poêles dans ces lieux souterrains : ce dont il sera parlé plus amplement à l'article où nous traiterons des mœurs des Germains à une autre époque.

Bourgs.

Les *Burgondii* ou *Burgondioni*, avaient bien certainement, selon Orose et Isidore, des aggrégations de maisons ou villages construits régulièrement; et c'est d'eux probablement qu'est venu le nom de *Bourg*, qui s'est répandu ensuite chez tous les autres peuples, et que Végèce a employé le premier chez les Latins. Cluverius, entraîné par son enthousiasme ordinaire, trouve dans les origines germaniques, non seulement le nom de *Bourg*, mais encore ceux de *Cour*, de *Château* et de *Jardin*: ce qui ferait remonter à une époque plus ancienne la civilisation de ces peuples.

Forme du gouvernement.

Quant à la forme de leur état politique, Tacite dit ailleurs qu'on nommait des princes pour l'administration de la justice dans les bourgs et dans les villages. A une époque postérieure, Ammien Marcellin fait mention des deux frères Gundumade et Vadomare, Rois des Allemands, si toutefois ce nom n'a pas été employé arbitrairement pour désigner les princes ou les chefs de la nation. Tacite ajoute que ces princes ou magistrats étaient assistés de cent *comites* (qui est peut-être l'origine la plus ancienne du mot *Comte*), lesquels aidaient le prince de leurs conseils, et partageaient son autorité: d'où l'on voit que si un semblable état pouvait offrir quelqu'idée du gouvernement monarchique, ce ne pourrait être que celle du gouvernement mixte ou tempéré.

Continuation.

On trouve ailleurs dans Tacite que chez les Germains, les tribus et les villes étaient gouvernées ou par le peuple en corps, ou par les *optimates*, ou par un seul homme, auquel il a plu à Cluverius de donner le nom de Roi. Cette distinction laisserait apercevoir une idée des trois gouvernemens, monarchique, aristocratique et démocratique, du nombre desquels plusieurs érudits ont voulu exclure l'aristocratique, pour n'avoir rencontré chez quelques anciens peuples de la Germanie qu'une monarchie tempérée. Envain Cluverius invoque dans cet endroit l'autorité d'Aristote, de Cicéron

et de Justin, pour prouver que le gouvernement monarchique était d'institution divine, et qu'il a dû être le premier chez tous les peuples: conjecture qui pourrait bien prêter quelque fondement au gouvernement patriarcal ou de famille, mais dont on ne pourrait jamais inférer, comme semble le faire Cluverius, que les monarchies des Celti-Germains fussent héréditaires. C'est se perdre en chimères que d'imaginer, qu'Aschenaze laissa à son fils *la Teotiscia* en partage; que ce fils en eut lui-même cinq, qui régnèrent sur les cinq nations germaniques désignées par Pline, sous les noms d'*Istevons*, d'*Ingevons*, de *Vendiles*, d'*Ermions* et de *Peucins*; que les enfans de ce premier père en eurent à leur tour un grand nombre d'autres, qui furent les chefs des Marses, des Gumbriviens, des Cattes, des Ermandures etc.; que la descendance de ces enfans étant venue à s'éteindre, ces peuples se rangèrent sous l'obéissance des plus proches parens de la race royale, et que ces derniers rejetons étaient les princes et les magistrats dont César fait mention. Si l'on voulait chercher le principe de tout cet ordre de succession, on en trouverait tout au plus une légère trace dans Tacite, là où il est dit que ce n'était pas le hazard ni une agrégation fortuite, mais la réunion des parens et des familles qui composaient les tribus. Le même écrivain dit ailleurs, qu'autrefois les états n'avaient d'autres limites que la patrie de chaque habitant, et que nul n'y aspirait à la souveraineté: ce qui indique un régime plutôt républicain que monarchique; mais que tout principe d'égalité s'étant perdu, l'ambition et la violence bannirent la modestie et la pudeur, et donnèrent naissance à des gouvernemens moins libres et au pouvoir absolu.

Assemblées.

C'est à tort qu'on parle de la république démocratique des Cimbres, et qu'on cite un passage de Tacite où il est dit seulement, à l'occasion de cette nation, que la liberté des Germains était plus funeste aux Romains, que la puissance d'Arsace. Cet historien a voulu par là faire seulement allusion au caractère sauvage de ce peuple, qui peut-être était un des plus barbares de ces régions. Du reste, en parlant ailleurs des Germains en général, il dit que, dans le choix des Rois, on recherchait la noblesse du sang, et dans celui des chefs la vertu; que le pouvoir des premiers n'était pourtant pas illimité, et que les seconds aimaient plus à se distinguer par l'exemple que par l'exercice de l'autorité, certains qu'ils étaient

de mériter l'admiration de leurs concitoyens, toutes les fois qu'ils se signaleraient et les précéderaient dans le sentier de l'honneur et de la victoire: ce qui a fait supposer sans raison à Clùverius, que, dans certaines républiques, il y avait un pouvoir souverain, qui, dans d'autres, n'existait pas. Il est plus probable, comme on vient de l'observer, que ces princes étaient investis d'une autorité qui était tempérée par une espèce d'aristocratie; et Tacite avoue lui-même qu'il a abusé du nom de Roi: car, en parlant des assemblées qui se tenaient à certains jours fixes, (à moins que quelque cas fortuit ou inopiné n'obligeât à les convoquer extraordinairement), il remarque comme un désordre de la liberté précédente celle que prenaient plusieurs membres de ne point se rendre ponctuellement à ces assemblées, et d'en retarder ainsi la tenue de deux ou trois-jours. Il ajoute encore, qu'ils y venaient en armes, selon que le peuple le jugeait le plus convenable; que le silence y était imposé par les prêtres, auxquels appartenait le soin du maintien de la discipline, et que le Roi ou le prince s'y fesait écouter plus par la voie de la persuasion, que par l'autorité du commandement, et selon les sentimens qu'inspiraient son âge, sa noblesse, sa gloire militaire et son éloquence. Si son opinion déplaisait, les murmures de l'assemblée l'annonçaient aussitôt, et elle était rejetée; et si au contraire elle recevait un accueil favorable, on en consacrait l'adoption en brandissant les armes: ce qui équivalait à l'action de lever la main en signe d'approbation, comme cela se fait de nos jours. César observe également qu'Ambiorix, Roi d'une partie des Eburons, déclarait que ce n'était point d'après sa volonté qu'avait été ordonnée une entreprise militaire, mais bien d'après celle des citoyens assemblés; et que l'autorité de l'un et de l'autre était telle, que le peuple n'avait pas moins de droit sur lui, qu'il n'en avait lui-même sur le peuple. Un fait singulier et favorable à la thèse de la succession héréditaire, c'est celui que Tacite raconte des Chérusques, qui demandaient un Roi aux Romains, ayant perdu dans leurs guerres tous leurs nobles, à la réserve d'un seul nommé *Italus*, qui restait dans la ville, lequel descendait de Flavius frère d'Arminius, et d'Acromère prince des Cattes du côté de sa mère; mais il faut rapporter ce fait à une époque postérieure, c'est-à-dire à celle de la domination romaine, où la civilisation était plus avancée; et toutefois on voit par ce que dit ensuite le même écrivain, que ce n'était pas un Roi que

demandaient les Chérusques, mais un homme de leur nation, qui leur tînt lieu de chef ou de prince.

Limites de l'autorité royale.

Le même historien a fait voir ailleurs, combien était restreinte l'autorité de ces princes dans les républiques germaniques. Au de là des *Ligii*, dit-il, les *Gottoni* ont un état, où le pouvoir est un peu plus concentré que chez les autres peuples de la Germanie, mais pourtant sans préjudice pour la liberté. Passant ensuite aux *Rugii* et aux *Lemovii*, il dit qu'ils se distinguaient par leur soumission à leur Roi. On voit assez par là, que ces peuples avaient des princes ou des chefs, dont le pouvoir n'était point absolu, mais dont la condition ainsi que l'autorité étaient diversement modifiées; c'est pour cela que Tacite dit, en parlant des *Svioni*, qu'ils avaient en honneur les richesses, et qu'ils obéissaient à un chef unique, dont la puissance était entière et absolue. Quoiqu'il y eût chez quelques-uns de ces peuples diverses classes de personnes, telles que des princes, des prêtres, des grands et des nobles, il ne paraît pas que le rang donnât aucune prérogative dans les assemblées, et chacun des membres y exposait librement son opinion. Tacite observe encore ailleurs, que l'avis des princes suffisait dans les choses de peu d'importance; mais que dans les grands intérêts de l'état, la nation entière était consultée, quoique pourtant les princes eussent la faculté de traiter les affaires, dont la connaissance appartenait entièrement au peuple. Néanmoins ce n'était que dans les assemblées de la nation que se rendaient les jugemens, surtout ceux qui emportaient la peine capitale, et que se nommaient les princes chargés de l'administration de la justice dans les bourgs et dans les villages. Strabon, en parlant de quelques Germains, observe qu'anciennement ils nommaient un prince tous les ans, et que le peuple se choisissait de même un chef pour le conduire à la guerre. Lorsque César a dit que la classe du peuple était regardée comme esclave, et qu'elle ne participait point aux assemblées, il n'a entendu parler que de certains Gaulois, sur lesquels les Druides, avec quelques guerriers appelés *equites*, exerçaient une autorité absolue. Du reste on lit encore dans César, que Cingetorix voulant condanner son gendre, convoqua une assemblée du peuple armé, à laquelle avaient droit d'intervenir tous les jeunes gens en âge de puberté, et capables de porter les armes. Peut-être que le principe de l'hérédité légitime était déjà consacré, puisqu'à la mort d'Induciomare

qui fut tué, les *Treveri* déférèrent le commandement à un de ses parens.

Démocratie exclue. C'est donc à tort que Cluverius prétend, que les républiques germaniques, ou au moins celles dont il nous est parvenu quelque notion, se régissaient d'après les principes d'une démocratie absolue; et l'on ne pourrait non plus lui accorder, rigoureusement parlant, que les Rois ou les princes germains, ne l'étaient que de nom, comme cela était chez les Lacédémoniens. D'un autre côté, il serait difficile de soutenir, que, dans les premiers tems, les soins du gouvernement et le commandement des troupes fussent concentrés dans la même personne, comme cela se voyait, selon Aristôte, chez d'autres peuples. Ces deux fonctions sont toujours séparées l'une de l'autre dans les auteurs que nous avons cités; et d'ailleurs il serait impossible, dans un aussi grand nombre de peuples, tous Germains et indépendans les uns des autres, de trouver la même forme de gouvernement, et les mêmes institutions civiles et politiques. Il serait facile au contraire de remarquer chez quelqu'un de ces peuples, déjà accoutumé à l'obéissance et au respect pour les grands, au lieu d'une démocratie pure, des traces non équivoques d'une aristocratie, contestée sans fondement par Cluverius.

Revenus des Princes. Tacite s'explique plus clairement sur ce point à l'endroit où il parle des revenus des princes germains. Les peuples étaient, dit-il, dans l'usage de pourvoir aux besoins de l'entretien de leurs princes, en leur donnant volontairement et en proportion de leurs moyens, une part de leurs grains et de leur bétail, qui était reçue d'eux comme une marque de distinction. Ces princes fournissaient eux-mêmes aux grands et aux personnages qui les aidaient dans les soins du gouvernenement, une table simplement sans doute, mais abondamment servie, qui leur tenait lieu de salaire. Ils leur fesaient part en outre du butin pris sur l'ennemi; et, du reste, leur cortège ne comportait pas beaucoup de pompe, excepté lorsqu'ils allaient à la guerre. Dans les causes de peu d'importance, ils condannaient, d'après une loi ou une ancienne coutume, les délinquans à une amende d'un nombre déterminé de chevaux ou de brebis, dont une partie était pour le prince, une autre pour le peuple ou pour la ville où le délit avait été commis, et une troisième pour la partie lésée ou pour sa famille. Ces princes n'avaient ni gardes, ni satellites quelconques, et leur escorte n'était composée que de volontaires.

Ambition de la souveraineté réprimée.

On raconte d'Arminius qu'après avoir chassé Maroboduo, il se montra contraire à la liberté du peuple, et affecta la royauté; mais Cluverius observe avec raison en cet endroit, que les mots de royauté et de Roi ne furent introduits chez ces peuples que du tems des Romains; qu'on y regardait comme une chose extraordinaire, qu'Arminius eût exercé pendant douze ans l'autorité suprême, et que les Germains n'avaient rien plus en aversion qu'un pouvoir illimité et absolu: motif pour lequel Maroboduo fut renversé par le peuple dont il avait usurpé les droits, Arminius même tué par ses proches, et Catualda chassé par le commandant des Ermandures, pour avoir voulu se faire Roi des Marcomans. Vannius, prince des Quades, fut aussi chassé par son peuple à cause de son orgueil extrême, et Italus, Roi ou prince des Chérusques, fut de même détrôné par eux.

Point de république sans autorité suprême.

Malgré les raisons qu'on a de croire, d'après le témoignage des auteurs latins, que les premières sociétés germaniques étaient des républiques gouvernées par un seul homme, dont toutefois l'autorité était tempérée par celle d'un conseil ou du peuple même, Cluverius et autres érudits n'en ont pas moins imaginé certaines républiques démocratiques où il n'y avait pas de prince, et certaines monarchies auxquelles ils ont donné, dans une partie seulement, le nom de gouvernement mixte. Mais les exemples dont ils appuient leur opinion sont pris chez les Bataves, chez les *Caninefati* et les *Frisii*; et ces exemples appartiennent à une époque où les Romains avaient déjà pénétré en Allemegne, et où ces peuples en proie aux troubles qu'excitaient parmi eux les incursions de l'ennemi, ne connaissaient plus de frein, surtout lorsqu'il s'agissait de se défendre, ou même de se révolter contre les nouveaux usurpateurs. Du reste la forme de leurs assemblées, l'ordre qu'ils observaient dans leurs harangues, le mode des élections populaires, l'absence de magistrat public en tems de paix, d'après tous les textes que nous avons cités, ne prouvent nullement qu'il existât des républiques démocratiques où il n'y eût pas de prince.

Puissance des princes.

On ne pourrait citer, à l'appui de l'opinion contraire, l'autorité d'Ammien Marcellin, dans ce qu'il dit d'Atanaric, juge très-puissant, qui est du reste désigné comme prince des Goths, et à une époque bien postérieure aux tems des princes Germains; et avec bien moins de raison on pourrait citer la préface de la Loi salique, encore

plus récente, où il est dit cependant, que la nation vaillante des Francs fit cette loi par le moyen des principaux habitans ou des chefs, *per proceres ipsius gentis.* On ne tirerait pas un plus grand avantage de la distinction qu'il a plu à quelques-uns d'établir, entre les Rois et les princes dont César et Tacite font mention, comme si les uns eussent été vraiment tels, et les autres de simples magistrats ou chefs des peuples. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en général Tacite parle de la dignité et du pouvoir de ces princes, qu'il représente toujours escortés d'une troupe de jeunes gens d'élite, l'honneur du pays en tems de paix, et son soutien en tems de guerre, et dit qu'ils étaient renommés au dehors et recevaient des présens, ou qu'ils étaient nommés à des ambassades, surtout lorsqu'ils se rendaient recommandables par leurs vertus. César ne fait aucune distinction entre les princes des *Treveri*, qu'on pourrait regarder comme des souverains, et autres qui passent pour n'avoir été que de simples chefs d'états démocratiques. Tacite donne bien aux *Treveri* cent-treize sénateurs; mais on aurait tort de les considérer comme des juges de villages: car on les voit partout désignés sous les titres de magistrats et de procureurs, qui ne pourraient jamais se concilier avec les principes d'une pure démocratie, et indiqués chez les *Ubii*, les *Tenters* et les *Usipeti* sous les noms de princes, de sénateurs, et même de premiers citoyens, *primores et proceres.*

Souveraineté dans les républiques.

C'est donc envain que Cluverius persiste à vouloir considérer comme des démocraties sans souveraineté les républiques des *Marsi*, des *Tenteri*, des *Usipii*, des *Tubanti*, des *Ansibarii*, des *Angrivarii*, des *Dulgibini*, des *Camavi* et autres. Les *Marsi* et les *Ansibarii*, au dire de Tacite, avaient les uns et les autres un chef suprême, qui disposait de toute la nation. Les *Cauci* en avaient un aussi, qui était de la nation des *Caninefati*, et l'on raconte que les *Brutteri* obéissaient même à une jeune fille nommée Velleda. On lit également dans Strabon, qu'avant de subir le joug des Romains, les républiques germaniques étaient gouvernées par les principaux citoyens, et que tous les ans on y élisait un chef, de la même manière que le peuple s'en choisissait un pour la guerre. En parlant de Classicus commandant des *Treveri* Tacite dit, qu'il surpassait les autres en noblesse et en richesses; qu'il était de race royale, et tirait son origine d'ancêtres illustres en tems de paix comme en tems de guerre. Les villes qui s'armaient, selon le même

écrivain, pour la conservation de leur liberté, n'étaient pas aussi jalouses de leur démocratie, que de l'indépendance de leur gouvernement, et il ajoute, qu'au désir d'éviter l'esclavage, elles joignaient encore celui d'acquérir la souveraineté sur les autres villes.

Monarchie limitée.

Il serait également difficile de prouver qu'il y eût des monarchies chez les premiers Germains. On ne pourrait appliquer qu'aux *Svioni* habitans des Iles de l'Océan, ce que dit encore Tacite d'un seul chef, dont la puissance était absolue et illimitée *nullis exceptionibus*; mais cette forme de gouvernement devait être bien précaire, ou peut-être n'était-elle guères connue de cet historien: car il ajoute ensuite, que l'intérêt du Roi ne permettait pas de donner le commandement militaire à quiconque était noble ou affranchi: ce qui indique dans cette nation une répugnance bien prononcée pour le pouvoir absolu. Et en effet, selon Adam de Brême, le gouvernement des *Svioni* était électif; et, bientôt ennuyé de toute espèce de servitude, ce peuple reprit sa liberté et se choisit un Roi, d'une ancienne famille, qui tenait de la nation toute son autorité, et dont les décrets n'avaient de force qu'autant qu'ils étaient sanctionnés par la volonté générale. Les *Sitoni* ne différaient à cet égard des *Svioni*, selon Tacite, qu'en ce que l'autorité souveraine était exercée chez eux par une femme: motif pour lequel il dit, qu'ils avaient dégénéré non seulement de la liberté, mais même de l'esclavage. Ainsi donc cet exemple d'un peuple lointain, qu'on s'efforce vainement de rattacher aux anciens Germains, ne prouve rien en faveur de l'opinion de ceux, qui prétendent qu'il existait chez cette nation des gouvernemens despotiques. En effet Tacite dit, en parlant des Svèves, que le nom de Roi était détesté du peuple, et qu'au contraire la faveur la plus entière était réservée à quiconque combattait pour la liberté; et, en parlant des Gothons, peuple limitrophe des Hérules, un autre ancien écrivain observe, qu'ils avaient bien un Roi, mais qu'ils ne lui rendaient ni honneurs ni respect, et que quelquefois, à force de présens seulement, ils lui accordaient leur bienveillance.

Alliances et clientèle.

Les villes ou cités, ou plutôt les peuplades formaient pour la plu-part des républiques avec un chef, ou ayant un gouvernement mixte, contractaient entr'elles des alliances. César dit qu'il trouvait des factions et des partis, non seulement dans les villes et dans les bourgs, mais même jusques dans les habitations isolées: ces

partis avaient pour chefs ceux de leurs membres, qui passaient pour avoir le plus de crédit dans tout le corps, et la direction des affaires publiques était entièrement dans leurs mains. Durant la lutte qui s'éleva entre les *Edui* et les *Sequani* dans les Gaules, et pendant laquelle chacun de ces deux peuples fomentait le parti qui lui était favorable, les seconds voyant la prépondérance des premiers, contractèrent des alliances avec les Germains, non sans leur faire de grandes promesses: de cette manière les *Sequani* eurent l'avantage sur les *Edui*, et ayant reçu en ôtage leurs princes, ils firent le partage des terres: ce qui annonce un degré de civilisation plus avancé, quoique pourtant il s'agisse ici d'une époque voisine de l'invasion des Romains. Les légations et les traités de paix ou d'alliance, les patronats et les clientèles d'une nation à l'égard de l'autre, dont il est souvent parlé dans les commentaires de César, ne doivent s'entendre que des Gaulois : cependant Diodore parle indistinctement des Gaulois et des Germains dans ce qu'il dit des ministres ou des ambassadeurs de paix, qui suivaient les armées. On lit dans Tacite, que Segeste fut sauvé d'un grand péril par une troupe nombreuse de ses proches ou de ses cliens; que les Chérusques avaient des alliés; que les *Svevici*, les *Sennoni* et les *Longobardi*, passèrent ensemble sous les drapeaux de Maroboduo; que Vannius avait des cliens ou des alliés, et que les barbares étaient unis entr'eux. César fait aussi mention des alliés des *Treveri* et des *Nervii*, ainsi que des ambassadeurs envoyés aux *Centroni*, aux *Grudii*, aux *Levaci*, aux *Pleumosii*, aux *Gorduni*, et de la réunion de toutes les peuplades de la nation des Svèves pour une expédition militaire. On ne pourrait dire la même chose des Chérusques, attendu que les *Fosi* et autres peuples indiqués seulement par Strabon, n'étaient point leurs alliés, mais leurs vassaux.

Lois, assemblées.

Quant aux lois des anciens Germains, elles ne pouvaient être qu'en bien petit nombre chez une nation naissante, et qui était divisée en tant de peuplades, dont plusieurs conservèrent encore long-tems leurs mœurs sauvages. La plupart d'entr'elles avaient des assemblées, que Cluverius désigne sous les noms de grand conseil, et de petit conseil, tandis que Tacite, cité par lui, ne parle que d'affaires plus ou moins grandes. Dans les affaires de peu d'importance, on prenait l'avis des princes ou des principaux membres de la communauté, et dans les grandes toute la

société, ainsi que nous l'avons observé plus haut, était consultée sans préjudice cependant du droit qu'avaient encore les princes ou chefs, de traiter les affaires qui étaient de la compétence du peuple. Ce que dit l'historien romain à cet égard ne signifie autre chose, sinon que les princes ou chefs des bourgs et des villages décidaient des petits intérêts, et que, dans les choses graves, il fallait le concours des suffrages de toute la population; et, dans tout ce passage, il n'est fait aucune distinction de grands et de petits conseils. Il y avait des jours fixés pour les assemblées publiques, qui étaient le plus souvent ceux de la pleine et de la nouvelle lune. Ces occasions ne sont pourtant pas là les seules où l'on s'occupât d'intérêts publics, et le plus souvent c'était dans les banquets que se reconciliaient les ennemis, qu'il se formait des alliances entre les familles, qu'on créait ou qu'on recevait les nouveaux princes, et qu'on délibérait de la paix ou de la guerre. Tacite ne semble point toutefois approuver cet usage, et il ne trouve point qu'on puisse se livrer à des méditations paisibles dans un festin. Des hommes simples et sans malice, dit-il, révélaient sans peine dans les épanchemens de la joie les secrets les plus importans: aussi révoquaient-ils souvent le lendemain les décisions qu'ils avaient prises la veille; ils délibéraient lorsqu'ils se trouvaient dans un état à ne pas savoir feindre, mais il ne prenaient de résolution qu'après s'être assurés par une mûre réflexion de ne point se tromper.

Lois conventionnelles.

Il serait difficile de dire quels principes de législation servaient de base aux décisions de ces assemblées. Il n'y avait certainement pas de code écrit chez tous ces peuples: car Tacite parlant d'eux en général dit encore, que les hommes et les femmes ignoraient tous également l'art de l'écriture. Ils devaient avoir néanmoins des maximes fixes concernant les mariages, les dots, la probité, et même touchant la modestie des femmes: car les maris recevaient un patrimoine, qui devait passer intact aux enfans, et après elles aux brus, qui devaient le transmettre ensuite successivement aux autres descendans. Des lois, sinon écrites, au moins de convention, protégeaient la pudeur, qui n'était point corrompue par les charmes séduisans des spectacles, ni par la liberté licencieuse des festins; et toutes nombreuses qu'étaient ces populations, l'adultère ne laissait pas d'être fort rare parmi elles. C'est aux Gaulois seuls, et non aux Germains, qu'on pourrait rapporter ce que dit Plutarque de l'usage

où étaient ces peuples d'admettre les femmes dans leurs assemblées; lorsqu'ils s'agissait de traiter de la paix ou de la guerre, et de régler les différends qui s'étaient élevés avec les alliés. Leur intervention dans ce dernier cas était comme le prix de la sagacité et du zèle, qu'elles avaient mis autrefois à étouffer parmi les leurs des haines implacables, à les préserver de la guerre civile et à les reconcilier entr'eux. Cependant chez les Germains, où, au dire de Tacite, il régnait plus d'intimité entre les cités, les jeunes filles nobles exerçaient une certaine influence et se donnaient en ôtage: on se fesait même un devoir religieux d'écouter leurs conseils, et de ne point négliger leurs réponses.

Juges. Nous avons déjà vu qu'on nommait dans les assemblées les juges des bourgs et des villages, lesquels étaient pris parmi les principaux citoyens, et qu'on y portait aussi les accusations de crime capital. Toutefois la justice s'administrait de deux manières: car, dans le passage de Tacite que nous venons de citer, on voit que les juges nommés par le peuple exerçaient leur ministère dans les bourgs et dans les villages; et, d'un autre côté, César nous apprend, qu'il y avait des juges de contrées et de bourgs, qui décidaient également des affaires contentieuses entre les personnes soumises à leur juridiction. Il ne paraît pas que les premiers eussent des assistans; mais les juges des provinces avaient au contraire un conseil nombreux, dans lequel résidait une espèce d'autorité.

Jugemens criminels. En parlant de la législation criminelle, Cluverius a confondu les anciennes institutions avec les nouvelles, et il a rapporté aux Francs, aux Allemans, aux Bourguignons, aux Lombards et aux Goths d'une époque antérieure aux conquêtes des Romains, des lois écrites en latin, qui, sous le nom de ces mêmes peuples, ont été publiées dans des tems postérieurs en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre. On trouve tout au plus dans les anciens écrivains, que les délits comme les peines se divisaient en grands et en petits; que les grands étaient punis de la peine capitale, et les petits d'une amende qui était la confiscation d'une partie des biens. On distinguait encore deux sortes de procès criminels, et même de ceux qui emportaient la peine capitale: car Tacite dit clairement, qu'il y avait une différence de peines selon le délit; que les traîtres et les déserteurs (sans doute ceux qui passaient à l'ennemi) étaient pendus aux arbres, et que les lâches et même

ceux qui s'étaient rendus infâmes par leurs débauches, étaient ensevelis dans la fange des marais et recouverts d'une claie. Cette diversité de supplices fut imaginée, ajoute le même historien, dans le premier cas pour montrer au peuple le crime en même tems qu'on le punissait, et dans le second pour cacher les actions viles et honteuses. Les délits d'un ordre inférieur, après que l'accusé en était convaincu, étaient punis selon leur gravité, et la punition consistait en une amende plus ou moins forte, qui se payait en chevaux ou en brebis.

Peines de l'homicide et de l'adultère.

On est étonné de lire dans Tacite, que l'homicide même se punissait par la perte d'un certain nombre de têtes de grand ou de petit bétail, et que cette amende allait tout entière au profit de la famille de celui qui avait été tué. La peine de la femme adultère suivait immédiatement le délit, qui, comme nous l'avons observé plus haut, était fort rare chez ces peuples, et il était libre au mari de la lui infliger lui-même. Dans ce cas, il commençait par lui raser les cheveux, puis la chassant de chez lui toute nue en présence de ses proches, il la poursuivait en la fustigeant par tout le bourg. Il n'y avait point d'excuse ni de grâce pour l'infidélité conjugale, et la femme qui en était coupable, quelles que fussent ses richeses, son âge et sa beauté, ne pouvait plus espérer de trouver un second mari. Chez ces mêmes peuples, ajoute l'historien romain, on ne riait point des vices; et l'art de corrompre, non plus que la corruption même, n'y passait pas pour une vertu du siècle, comme chez les Romains de son tems, auxquels il fait sans doute allusion. Plus loin il observe qu'en Germanie les bonnes mœurs avaient plus d'autorité, que n'en avaient ailleurs les bonnes lois: ce qui suffirait pour prouver en quelque sorte, que les usages et les coutumes y tenaient lieu de lois. La sévérité du châtiment contre la femme adultère s'étendait encore, selon le même écrivain, aux femmes non mariées qui se prostituaient au public; mais l'éloge qu'il fait ensuite des villes de la Germanie, où les filles seules pouvaient aspirer au mariage, a donné lieu à supposer que ce passage avait été altéré, ou qu'il ne devait s'entendre que des veuves. Nous aurons occasion de voir ailleurs comment s'est perpétuée et même accrue cette rigueur salutaire contre les violateurs de la pudeur du sexe.

Diversité de condition chez les Germains.

Nous sommes loin de croire avec Eccard que, chez les premiers Germains, il y eût des distinctions de rang parmi les citoyens,

ni qu'on y désignât sous le nom d'*Adelingi* ou *Edelingi* les nobles; sous celui de *Frilingi* les hommes libres, et sous celui de *Lazi* ou *Liti* les colons assujétis à une espèce de domination; et pourtant on voit par plusieurs passages des anciens écrivains que nous avons cités, qu'on fesait quelque cas de la noblesse du sang; et l'on retrouve même encore aujourd'hui en Pologne les *Adelingi* ou princes, les *Frilingi* ou nobles, et les *Lazi* ou plébéiens qui sont des espèces d'esclaves. Cependant César, en parlant de la Gaule, ne distingue que deux classes d'hommes qui jouissaient de quelque considération, c'étaient les Druides et les chevaliers: quant au peuple, il vivait à peu près dans l'esclavage. Tacite établit bien une distinction entre les Rois et les chefs, mais il n'en trouve point de caractéristique entre le maître et l'esclave; et l'affranchi ne lui paraît guères au dessus de ce dernier. Nous avons déjà dit que César ne parlait que des Gaulois; mais pourtant Cluverius s'est trompé, en appelant les classes des Druides et des *equites* (chevaliers), classes de prêtres et de nobles: il eût été plus exact de sa part de dire, que c'étaient des prêtres et des guerriers, et peut-être même des guerriers distingués. Il est de même impossible de trouver clairement exprimée dans Tacite, (quoiqu'il n'ait parlé que de quelques nations germaniques), la division de leur population en quatre classes, c'est-à-dire de nobles, d'hommes libres, d'affranchis et d'esclaves; et le premier à en faire mention est Adam de Brême, écrivain du moyen âge, qui les a peut-être imaginées. Dans la vie du Bienheureux Lebuin, et dans l'Histoire de Nitard, ces classes se réduisent à trois, qui sont celles des nobles, des hommes libres et des esclaves; et les noms d'*Edlingi*, de *Frilingi* et de *Lazi* dont il se sert pour les désigner, ne sont probablement pas plus anciens que ses écrits, comme ne sont pas plus anciennes sans doute les lois des *Bajuvari* ou *Bavari*, (Bavarois), où les esclaves affranchis sont nommés *Frilazi*. Si la distinction faite par Adam de Brême pouvait trouver quelque fondement dans les anciens écrits, il faudrait également admettre comme existantes chez les anciens Germains les lois dont il parle, et c'est précisément pour cette raison que nous avons fait mention ici de cette classification. Or cet écrivain dit, qu'aucune individu ne pouvait contracter mariage hors de la classse à laquelle il appartenait; que par conséquent le noble devait se marier avec une femme noble, l'homme libre avec une femme

libre, et l'esclave avec une esclave; et que si quelqu'un prenait une femme hors de sa classe, et surtout si cette femme était d'une condition supérieure à la sienne, il était obligé par la loi à une certaine réparation, au péril même de sa propre vie: loi que Cluverius regarde comme très-utile, mais à laquelle il s'efforce envain de trouver quelqu'appui dans les anciens auteurs. Les noms d'*Adelingi* et de *Frilingi* reparaissent fréquemment dans les écrits du moyen âge; mais les anciens historiens n'en font pas la moindre mention. Tacite est le seul qui parle d'affranchis chez les Germains, et qui dise encore que les esclaves, sans doute faits à la guerre, étaient rarement frappés, enchaînés ou surchargés de travaux, et que cependant ils pouvaient être tués, non pour raison de discipline, mais dans un transport de colère, comme cela pouvait se faire d'un ennemi, sans que la loi punît cette action.

DE LA RELIGION ET DU CULTE DES GERMAINS AVANT L'INVASION DES ROMAINS.

Premières idées religieuses des Germains.

En réfléchissant à l'état sauvage des premiers Germains, quelques érudits ont pensé que ces peuples n'avaient aucun culte ni aucune notion de divinité, jusqu'à l'époque où les Romains pénétrèrent dans leur pays. On lit en effet dans César, que les Germains n'avaient pas de Druides qui présidassent aux choses divines, et que l'usage des sacrifices leur était inconnu. Le même écrivain observe cependant ailleurs, qu'ils ne reconnaissaient d'autres Dieux que ceux qu'ils voyaient, et dont ils ressentaient l'influence salutaire, tels que le Soleil, Vulcain ou le Feu, et la Lune; et que quant aux autres divinités, ils n'en connaissaient aucune, même par relation.

Argumens de Cluverius.

Il serait difficile sans doute de faire accorder entr'eux ces deux passages de César. Mais Cluverius a recours à un tout autre expédient, qui n'est peut-être pas le plus propre à éclaircir la question. Fort de l'autorité de Cicéron, de Denis d'Halicarnasse, de Maximus Tirius et de Sénèque, dont il cite plusieurs passages, il pose en principe, qu'il n'est pas de nation, quelle que soit d'ailleurs son ignorance, qui n'ait une notion quelconque de la divinité; que cette notion n'a pas besoin d'être confirmée par aucune institution, par aucun usage ni par aucune loi; que l'usage des

auspices était connu de tous les monarques et de tous les peuples, et que chacun de ces derniers, dans le culte qu'il rendait à ses Dieux ou à ses Génies, observait des cérémonies qui lui étaient propres, et auxquelles il tenait opiniâtrement même après avoir été subjugué: d'où il se croit autorisé à conclure, que les premiers Germains avaient aussi une religion nationale. On pourrait plutôt s'étayer du passage de Tacite, où il est dit que les Germains sacrifiaient à Mercure des victimes humaines, même long-tems après le passage du Rhin par les Romains: ce qui indique suffisamment que ce rite barbare, si toutefois l'historien romain à été bien informé, était usité chez ces peuples à une époque bien plus reculée.

Cultes introduits par les Romains.

César dit bien aussi, mais en parlant des Gaulois seulement, qu'ils révéraient plus qu'aucune autre divinité Mercure comme l'inventeur des arts, comme le Dieu tutélaire des routes et des voyageurs, et comme le patron du commerce. Ils connaissaient aussi Apollon, Mars, Jupiter et Mercure, dont ils avaient les mêmes idés que les autres peuples, c'est-à-dire que pour eux Apollon était le dieu de la médecine, Minerve la déesse des arts et de l'industrie, Jupiter le souverain du ciel, et Mars le dieu de la guerre; mais c'est envain que Cluverius cherche à démontrer que César, en rapportant les mêmes choses des Germains, le fait, pour nous servir de ses expressions, quelquefois avec beaucoup de vérité, et d'autres fois avec beaucoup d'ignorance. Tacite n'est point en opposition avec César, en disant de même, que les Germains révéraient Mercure plus qu'aucune autre divinité, et qu'ils lui sacrifiaient des victimes humaines. Il ajoute ensuite, qu'on appaisait Hercule et Mars par des sacrifices d'animaux; qu'une partie des Svèves sacrifiait aussi à Isis; que les *Duringi*, les *Covioni*, les *Angli*, les *Varini*, les *Eudosi*, les *Svardoni*, les *Nuitoni* adoraient également Erta ou la Déesse Mère; qu'on montrait chez les *Naharvali* comme un monument de l'ancienne religion, un bois sacré, auquel présidait un prêtre paré à la manière des femmes; que ces peuples comptaient Castor et Pollux au nombre de leurs dieux, enfin que les *Estii* rendaient leurs hommages à la mère des dieux. Mais il est aisé de voir que Tacite écrivait sous l'empire de Trajan, et que les cultes dont il fait mention, ne sont pas ceux de l'ancienne Germanie, mais bien des Romains avec qu'ils s'y étaient introduits: car il n'est pas douteux que c'est de ces derniers que venaient les



cultes, et peut-être même les noms de Mercure, d'Hercule, de Mars et des Dioscures; et, ce qui le prouve encore davantage, c'est que cet écrivain confond souvent les mœurs même des anciens Germains, avec celles qui avaient été apportées par les Romains dans ces contrées.

Autels et rites anciens.

Tacite fait mention ailleurs d'autels élevés dans les forêts par les barbares, c'est-à-dire probablement par les anciens Germains; et, en parlant des Ermandures et des Cattes, il dit que ces peuples avaient voué leurs ennemis à Mars et à Mercure, et qu'en vertu de ce vœu, ils massacraient les vaincus avec leurs chevaux. On lit aussi dans César, que les Gaulois consacraient souvent à Mars dieu de la guerre le butin qu'ils fesaient dans les combats. Cluverius fait d'inutiles efforts pour prouver, que la religion et le culte des Germains étaient plus anciens que ceux des Egyptiens, des Assyriens et des Grecs, par la seule raison qu'au tems même de Tacite, ces peuples ne voulaient pas renfermer leurs dieux entre des murailles, ni les représenter sous une forme humaine, comme cela se pratiquait au contraire chez ces autres peuples. Si les Germains et les Espagnols avaient eu la même origine, comme le prétend encore Cluverius, on pourrait observer que les Celtibériens et les peuples qui les avoisinaient au nord, adoraient, au dire de Strabon, un dieu sans nom, en l'honneur duquel dans les pleines lunes, toutes les familles passaient la nuit à danser et à se réjouir devant les portes de leurs habitations. De même, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les anciens Germains tenaient leurs assemblées dans les tems de la pleine et de la nouvelle lune. César cite la lune parmi les divinités qu'adoraient les Germains: ce qui nous ramène au culte du dieu *Lunus*, dont nous parlerons bientôt. Nous avons représenté à la planche 32 un ancien autel composé de matériaux grossièrement arrangés, lequel a été trouvé dans un bois autrefois sacré près d'Albersdorf en Alsace, et qu'on peut raisonnablement regarder comme appartenant aux anciens Germains, et peut-être comme un des autels indiqués par Tacite.

Des prêtres.

C'est en vain que, remontant à l'origine du sacerdoce, et après bien des divagations sur les coutumes des Perses, des Assyriens, des Egyptiens, des Indiens, des Grecs et autres anciens peuples, Cluverius voudrait insinuer qu'il y avait aussi des prêtres chez les Celtes, et particulièrement chez les Germains, malgré l'autorité

de César, dont le passage rapporté ci-dessus semble prouver le contraire. C'est envain encore qu'on allègue, qu'il y eut anciennement des prêtres de diverses sortes; qu'ils furent désignés sous différens noms, quelquefois même sous celui de sages, et que leur autorité ainsi que leurs fonctions varièrent suivant le caractère des peuples où il y en avait. Il est bien extraordinaire sans doute, qu'ayant parlé des Druides ou des prêtres des Gaulois, et du haut crédit dont ils jouissaient chez ce peuple, où ils formaient un ordre séparé, César ne laisse appercevoir aucune trace du sacerdoce chez les Germains. On ne gagnerait rien à dire que, sous les noms de Bardes, de *Vates* et de Druides, Strabon et Ammien Marcellin ont entendu parler de prêtres, attendu qu'il n'est fait nulle part aucune mention de Bardes ou de *Vates* chez les anciens Germains. Tacite observe seulement, qu'il y avait chez ces peuples certaines personnes, qui, par des chants ou des poêmes dont les récits leur tenaient lieu d'annales, célébraient le dieu Tuiton ou Tuiston né de la Terre, son fils Manné, ainsi que l'origine et les fondateurs de l'état. Les cantiques qui se chantaient encore du tems de Tacite en l'honneur d'Arminius, appartiennent à une époque postérieure à celle de la domination romaine, et ne prouvent nullement que, plus anciennement, ni dans ce tems même, il y eût chez les Germains des Bardes ou autres poètes de ce genre.

Continuation. Tacite parle néanmoins ailleurs de prêtres chez cette nation, et observe qu'eux seuls avaient le droit de punir les coupables, de les lier et de les fustiger, non qu'ils fussent les exécuteurs des lois et des décrets du prince, mais comme remplissant les ordres de Dieu, qu'ils croyaient présent au milieu des guerriers. Il dit dans un autre endroit, qu'on tirait des présages et des avertissemens de chevaux blancs, qui étaient entretenus aux frais du public dans les forêts ou dans les bois sacrés, et exempts de tout travail. Les prêtres, ainsi que le Roi ou le prince les montaient, et alors on observait attentivement leurs hennissemens et leurs tressaillemens, qui étaient regardés comme les plus sûrs auspices, non seulement par le peuple, mais encore par les prêtres, qui fesaient passer ainsi ces animaux pour être instruits des volontés divines. Mais on ne sait pas bien de quelle époque parle Tacite, et la répétition fréquente qui est faite dans ces deux passages du nom de Roi, inconnu aux anciens Germains, ferait supposer que l'auteur parlait d'une époque où les

mœurs des Romains avaient déjà été adoptées en Germanie; et en effet il est bien probable que c'est d'eux que les Germanins ont appris la doctrine et le nom même des auspices. Il serait inutile de rapporter ce que dit Elmold des Flamines, qui étaient particulièrement honorés chez les Slaves; et, en nous apprenant qu'il y avait chez les Bourguignons un prêtre perpétuel nommé *Siniste*, Ammien n'a voulu parler sans doute que de son tems, et non d'une époque plus ancienne. Solin étend aux femmes comme aux hommes la science de l'avenir, mais chez les Brétons, et non chez les Germains. Pomponius Mela a aussi parlé d'un fameux oracle, et de neuf prêtresses obligées à une chasteté perpétuelle, qui avaient la faculté d'exciter les vents et les tempêtes, de prendre la forme d'animaux, de guérir les maux incurables, et de prédire l'avenir; mais il place cet oracle dans une île de la mer Britannique, qu'il appelle Sena.

Prières des femmes. Devineresses.

Il est bien fait mention dans Tacite de femmes, qui montrant aux guerriers leur sein à découvert, et leur peignant les souffrances et les horreurs de la captivité, enflammaient leur courage, et leur assuraient souvent la victoire au moment où elle semblait près de leur échapper; mais on ne serait pas plus fondé à considérer cet acte comme l'effet d'un sentiment religieux, qu'on ne le serait à chercher une idée du sacerdoce dans ces jeunes filles de distinction, qui commandaient dans quelques villes, et dont on se fesait un devoir sacré d'écouter les réponses et de suivre les conseils. La vierge Velleda était regardée par un grand nombre de personnes comme une divinité, mais sous Vespasien, et l'on ne connait pas bien l'époque d'*Aurinia* ou *Florinia*, qui était révérée antérieurement avec d'autres vierges, non comme le dit Tacite, par un sentiment d'adulation, mais comme si elles eussent été divinisées. C'est dans ce sens que Dion a parlé de la vierge *Ganna*, qui rendait des oracles après *Velleda*, mais dont l'existence se rapporte au tems de l'Empereur Domitien. Tacite dit cependant ailleurs, que les Germains attribuaient à plusieurs femmes le don de prédire l'avenir, et que la superstition en fit ensuite des Déesses; mais ce passage ne se rapporte encore qu'à l'époque de *Velleda*, et de Vespasien. Le nom d'*Aurinia* ou *Florinia*, dont on ignore l'époque, comme nous venons de le dire, a été changé par Juste Lipsius en celui d'*Alurinia*, d'après un passage de Jornandès où les femmes fatidi-

ques, *magas mulieres*, qui se trouvaient anciennement, selon lui, chez les Goths seulement, sont désignées, non sous le nom d'*Alurinie*, mais sous celui d'*Aliorune*. C'est de ce mot que se sont formés ceux d'*Alirumna*, d'*Altruna*, d'*Alruna*, qui signifient *vieille magicienne*: nous avons représenté à la planche 33 un ancien monument de l'Alrunisme. Strabon parle aussi de devineresses ayant les cheveux et les vêtemens blancs, une tunique de pourpre et une ceinture en cuivre, lesquelles marchaient nu-pieds à la suite des armées; mais ceci n'a rapport qu'aux Cimbres. César, dans ses guerres contre Arioviste, fait aussi mention de certaines mères de famille, qui déclaraient, après avoir tiré les sorts, si l'on devait livrer ou non bataille; mais dans tout cela on ne trouve aucun vestige de sacerdoce ni de prêtres chez les anciens Germain.

Druides. Diogène Laerce est le seul qui nous apprenne, encore pour l'avoir oui dire lui-même, que chez les Celtes et les Gaulois, il y avait des hommes appelés Druides, lesquels étaient versés dans la philosophie divine et humaine; mais il serait difficile de prouver que, par le mot de Celtes, il ait voulu indiquer les Germains; et, si cela était, il faudrait croire que cet écrivait ait voulu parler d'une toute autre époque que de celle, où la Germanie n'avait pas encore été envahie par les Romains: car il aurait été impossible de trouver parmi eux ni philosophes ni théologiens au tems qu'on suppose. Nous ne suivrons pas Cluverius dans la longue dissertation qu'il fait sur l'ordre des Druides, ni dans tout ce qu'il dit de leur noblesse, de leurs immunités et de leurs privilèges, les choses qu'il rapporte ne pouvant s'entendre que des Druides des Gaulois, les seuls dont font mention les anciens écrivains.

Divinités des Germains. Venant aux divinités particulières que révéraient les Germains, on trouve dans César, comme nous l'avons observé plus haut, qu'ils ne connaissaient que le Soleil, la Lune et Vulcain, et que, quant aux autres, ils n'en avaient pas même entendu parler. Ici Cluverius s'efforce de prouver par de longs raisonnemens, que les premiers noms de toutes les divinités des Gentils ne pouvaient s'appliquer avec quelque fondement qu'au Soleil seul : en quoi cet écrivain semble préluder à la doctrine de Dupuis sur l'origine des cultes. Entraîné par cette pensée, il a aussi voulu prouver, que les noms et les attributs des différentes Déesses ne pouvaient se rapporter qu'à la Lune; et, appliquant ces principes au culte des

Germains, qui, selon César, adoraient cet astre, il a cru pouvoir assurer que, dans les hommages qu'ils rendaient à Isis, la mère des Dieux, ou à la Terre-Mère, c'était toujours la Lune qu'ils adoraient. Tacite est le seul qui dise, (encore ne parle-t-il que d'une partie des Svèves), qu'ils sacrifiaient à Isis; et, dans l'incertitude où il est lui-même sur l'existence de ce culte chez les Germains, il observe que la figure même du navire sous laquelle on représentait cette divinité, annonçait que ce même culte avait été apporté d'une terre étrangère. Les Egyptiens avaient aussi en vénération le navire d'Isis: ce qui fesait présumer à Lactance que cette déesse était arrivée par mer en Egypte. Colero soupçonne que, dans leurs courses fréquentes au Pont-Euxin avec les Sarmates, les Svèves avaient reçu des Grecs le culte d'Isis. Il n'est pas difficile d'ailleurs de prouver, à l'aide de la mythologie, que le Soleil était Osiris, et Isis la Lune.

Déesse-Mère la même que la Lune.

Selon Tacite, les *Estii*, qui habitaient le golfe *Codanum*, ou les bords de la Baltique au delà de la Vistule, adoraient la mère des Dieux, qui était la grande Déesse, la Déesse Cibèle, la Déesse *Patrone* de Catulle, l'Agdesti, la Déesse Phrygienne, la Déesse Grande, l'Idea, la Dyndimène, la Philène, la Pessimuntia, enfin la Cibèle de Strabon, de Cicéron, d'Ovide, de Silius Italicus etc. Or, que cette Déesse fût la même que la Lune, c'est ce que prouvent évidemment les noms mêmes de Mère-Grande et de Mère des Dieux, attendu que le Soleil et la Lune étaient regardés des anciens peuples comme le auteurs des autres divinités.

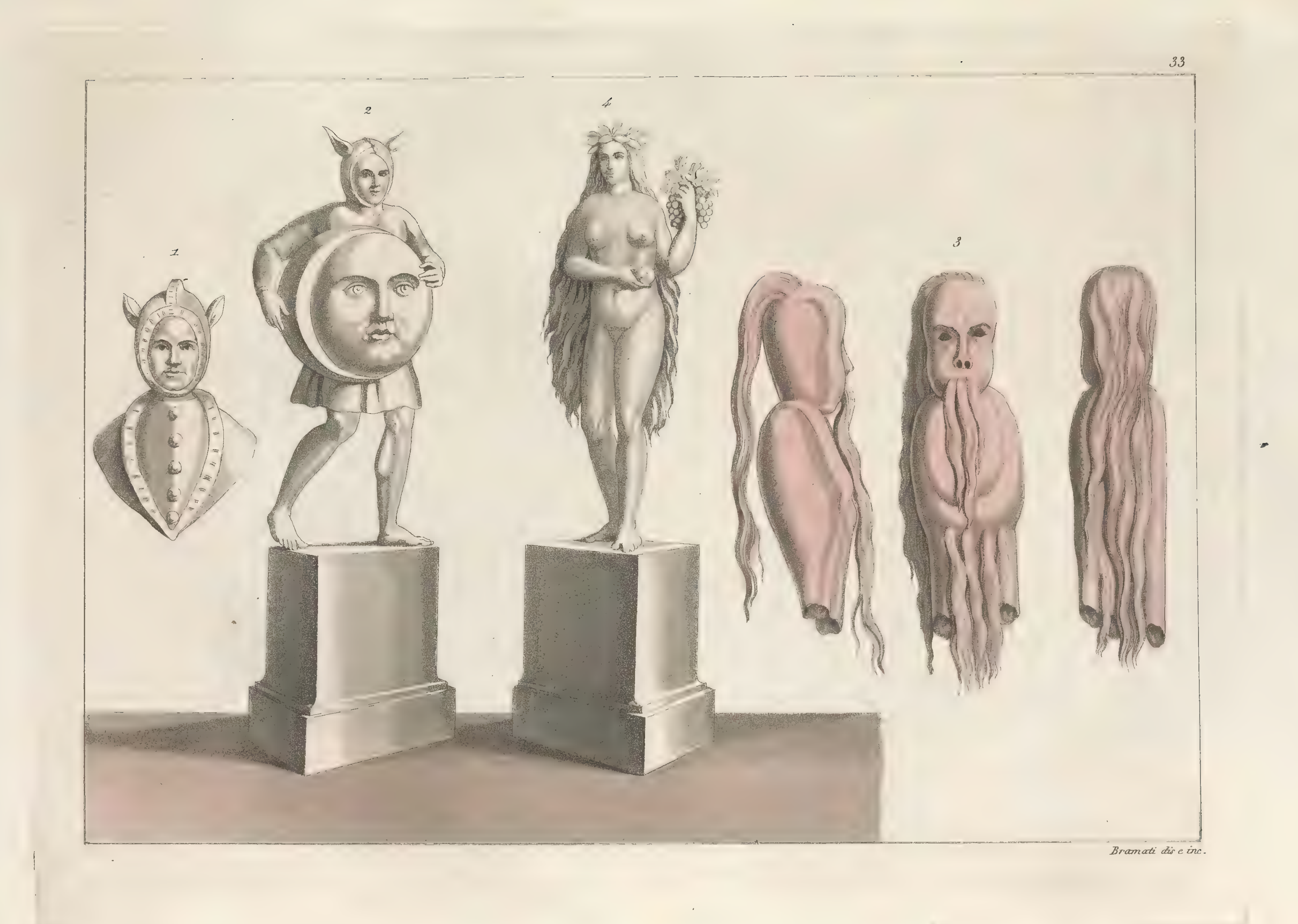
Terre-Mère.

Le même historien nous apprend encore, que d'autres peuplades Svèves, au nombre de sept, qui habitaient aussi les rivages de la Baltique entre l'Elbe et l'Oder, adoraient Erta ou la Terre-Mère, et qu'ils croyaient en outre qu'elle intervenait dans les choses humaines. D'autres ont lu Nerta, Verta, Verto et Nerto, au lieu d'Erta; mais on voit clairement par le nom même actuellement donné à la Terre en allemand, que celui d'Erta est la meilleure leçon. Selon Ovide, cette Déesse était la même que Vesta, et selon Macrobe la même que la mère des Dieux, à l'instar de laquelle elle était traînée par des lions. Selon d'autres c'était Junon, Rhée ou Cibèle, et toujours on revient à la Lune: car Macrobe même observe, comme une chose que tout le monde sait, qu'Osiris n'était autre chose que le Soleil, et Isis que la Terre ou la Lune.

Une chose qui mérite davantage notre attention, c'est le rite qui s'observait dans la célébration de la fête de la Terre-Mère, et dont Tacite nous donne la description. Il y avait, dit-il, dans une île de l'Océan un bois sacré, où l'on conservait un char, *vehiculum*, recouvert d'une espèce de voile, qu'il était permis à un seul prêtre de toucher, comme étant aussi le seul qui s'apercevait de la présence de la Déesse dans le sanctuaire. Alors on attelait au char quelques vaches, et le prêtre le suivait avec la plus grande vénération. La joie brillait sur tous les visages: partout il y avait des ornemens qui annonçaient la solennité. Les hôtes étaient accueillis avec empressement: on s'abstenait d'entreprendre aucune guerre et de prendre les armes, le fer était caché: on ne parlait que de paix, on ne voulait que tranquillité, jusqu'à ce que le prêtre, après que la Déesse était en quelque sorte fatiguée de s'entretenir avec lui, rentrât dans le temple; après quoi on lavait le char et le voile, et, ajoute Tacite, si tu veux le croire, on lavait même la déesse en secret. Il ne règne pas beaucoup de clarté dans le passage qui suit, qui est que quelques esclaves, après avoir prêté leurs services, étaient aussitôt engloutis dans un lac, qui répandait une secrète terreur et une sainte ignorance, attendu que cet abîme n'était vu que de ceux qui y périssaient.

Vénus non connue des anciens Germains.

Cluverius entreprend également de prouver, que Vénus était la même que la Lune; mais ce ne paraît être de la part de cet écrivain qu'un vain étalage d'érudition, rien n'indiquant qu'elle fût connue des anciens Germains: seulement on lit dans Cicéron que cette Déesse, comme le dit Tacite, intervenait aux choses humaines. Les Romains lui donnaient le nom de Vénus, et l'établissement de son culte en Germanie ne peut se déduire de ce que dit Tacite des démonstrations de joie, des signes d'allegresse et de l'affabilité hospitalière qui accompagnaient la fête de la Terre-Mère chez les anciens Germains. Schedius, dans son *Sintagma* des Dieux de ce peuple, a fait mention d'une déesse Siva, qu'on prétend avoir été adorée des Hérules, et nous avons représenté à la planche 33 la figure grossière qu'il en a donnée. Cette figure pourrait, à la vérité, offrir quelqu'idée de ressemblance avec les différentes Vénus ou Pomones des anciens; mais quelques écrivains ont supposé que c'était l'image d'une Reine de ces mêmes Hérules, fille de Sitalx Roi des Gothons, et femme de certain Antirius, que Munster et Cranz di-



Bramati dis. e inc.

sent avoir combattu sous Alexandre le grand, puis être venue s'établir avec les siens aux environs de la Baltique. D'autres l'ont prise pour Orizia fille d'un Roi des Sarmates, et épouse d'Anara Roi des Hérules et des Obotrites, fils du même Antirius. Déterminé par la seule considération que le mot *venerdì* est germanique, Cluverius pense que cette Vénus n'était autre chose que Fréa épouse de Vodan ou Mercure, que Paul Diacre et le grammairien Saxon ont désignée pour être la Déesse des Lombards.

Il est plus aisé de démontrer d'après Cicéron, que Minerve, Cérès, Diane, Némésis, les Parques et autres divinités, ne peuvent se rapporter qu'à la Lune, appelée *Meni* chez les Grecs de la Doride, et *Mana* chez les Celtes, d'où ce mot est passé avec le seul changement de l'*a* en *o* chez les Allemands et les Anglais de nos jours. *Déités confondues avec la Lune.*

Plusieurs érudits, et entr'autres Cluverius et Schedius, confondent le Vulcain des Germains dont parle César, avec Mars et avec Hercule. Et en effet Macrobe, en parlant particulièrement du Mars éloquent des Gaulois, a prouvé par le témoignage de Varron, que ce n'était qu'un même personnage avec Hercule, et les Chaldéens nommaient étoile d'Hercule celle qui portait le nom de Mars chez tous les autres peuples. Witichinde dit dans sa *Chronique*, que, suivant les anciennes erreurs, c'est-à-dire l'idolâtrie, les Saxons révéraient un Mars, dont ils fesaient un Hercule en le représentant sous l'emblême de colonnes: ce qui s'accorde avec ce que dit Tacite, que les Germains apaisaient Hercule et Mars par le sacrifice de certains animaux. Ce dernier écrivain dit ailleurs, que les Germains fesaient mention d'Hercule, et qu'en allant à la guerre, ils le célébraient comme le premier des hommes les plus illustres par leur valeur. Cet Hercule n'était pourtant pas, dit Cluverius, le fils d'Alcmène, et il ne faut pas le confondre avec le Dieu imaginaire appelé *Allemannus*, que Schedius, d'après les rêves du faux Bérose, ou plutôt Annius de Viterbe, met au nombre de ses divinités germaniques; mais on pourrait bien reconnaître cet Hercule dans le Theut, ou dans le Manné dont nous avons parlé déjà. D'ailleurs le passage de Tacite, comme l'observe judicieusement Cluverius, n'est point relatif à tous les Germains, mais aux *Tungri* seulement. En considérant avec Macrobe, qu'Hercule n'était point étranger à la substance du Soleil, mais au contraire qu'il était la puissance créatrice de cet astre, de qui le genre humain tenait une vaillance sembla- *Vulcain confondu avec Hercule, et Mars, et avec le Soleil.*

ble à celle des Dieux; et, en adoptant l'opinion de ce mythologue, qu'Hercule était en tout et pour tout le Soleil; que Bacchus était également puissant à la guerre et le dispensateur des triomphes, le Père Liber ou Bacchus n'étant qu'une même chose avec le Soleil, il était naturel de voir aussi Mars et Bacchus identifiés dans cet astre; c'est pourquoi Cluverius a de même confondu avec Vulcain, le Mars des Germains, et avec d'autant plus de facilité qu'il s'est étayé d'un vers grec cité par le même Macrobe, où Mars en fureur et brandissant la lance est comparé à un feu pernicieux. Tite-Live remarque en effet, qu'il était libre à chacun de vouer ses armes à Vulcain, à Mars et à toute autre divinité, et Denis d'Alicarnasse parle des quadriges en bronze consacrés à Vulcain par Romulus. Vesta n'était non plus, selon Ovide, qu'une flamme vive ou le feu, et par conséquent une même chose avec Vulcain; et si, comme le dit le même poète, Vesta ne différait point de la Minerve qu'adoraient les Gaulois, il est clair que, sous le nom de Vulcain, les Celtes ou les Germains adoraient Hercule et Mars, et peut-être même d'autres divinités.

Mars et Mercure.

Si, en traitant de la nature des Dieux, Fornute a dit que les hommes, au moins en grande partie, attribuaient à Minerve et à Vulcain l'invention des arts; les Egyptiens, les Grecs, les Latins et les Celtes mêmes, selon César, fesaient à Mercure le même honneur. Mais il n'est pas bien certain, comme l'écrit Cluverius, que le nom Celtique de Mars fût *Net*, qu'il fait dériver du *Neith* des Egyptiens, et que les Allemands actuels prononcent *Nied*; et pourtant cet écrivain n'en prétend pas moins allier le nom de Mercure avec ceux de Theut, de Teutons, et peut-être même de *Teutisci*. On trouve dans l'histoire de Tacite un passage remarquable où il est dit, en parlant des *Teuteri*, que, dans les *Comices d'Agrippa*, auxquels ces peuples avaient envoyé des légats, on rendait grâces aux dieux communs, mais en particulier à Mars le premier des dieux, de ce que ces mêmes peuples étaient rentrés dans le sein et sous la dénomination de la Germanie. Ce passage est en opposition avec un autre du même écrivain dans son livre de la Germanie, portant que les Germains honoraient plus que tout autre Dieu Mercure, auquel il était même permis d'offrir des victimes humaines. Cette seconde assertion s'accorde avec ce que dit César des Gaulois, qu'ils révéraient Mercure plus qu'aucune autre divinité. Néanmoins, à l'ap-

pui de l'opinion qui donne à Mars la primatie chez les Germains; on cite divers auteurs tels que Macrobe, qui, en parlant des Espagnols, avec lesquels Cluverius prétend que les Germains et les Gaulois étaient liés par le sang, observe qu'ils avaient pour Mars beaucoup de vénération; Procope, qui appelle Mars le Dieu *Primarius* des *Sveoni* et autres peuples de la péninsule Scandinave, qui lui sacrifiaient le premier prisonnier qu'ils fesaient à la guerre; et Jornandès qui dit des Goths qu'ils avaient toujours cherché à se rendre Mars favorable par un culte rigide, c'est-à-dire par la mort des captifs qu'ils avaient faits sur le champ de bataille. On pourrait donc conclure de tout ce qui précède, que les Celtes rendaient tous un culte particulier à Theut ou à Mercure, de qui ils croyaient tirer leur origine; et qu'ils révéraient aussi Mars comme principale divinité, dont ils se disaient les enfans, et croyaient avoir souvent mérité les faveurs par leur caractère belliqueux.

Opinion de Cluverius Dioscures.

Après avoir réduit à trois le nombre des divinités des anciens Germains, savoir, le Soleil, la Lune et le Feu, Cluverius a pieusement imaginé, non sans beaucoup de hardiesse, qu'ils révéraient un Dieu seul, véritable et éternel dans la Trinité, et que par conséquent ils professaient la vraie religion. Il s'arrête néanmoins aux deux divinités dites Castor et Pollux, qui, selon Tacite, étaient adorées des *Naharvali*, quoique pourtant cet historien reconnaisse ces noms comme usités chez les Romains seulement: car ces Dieux étaient désignés sous ceux d'*Alci* chez ces peuples, qui du reste ne leur érigeaient aucun simulacre, ni ne montraient à leur égard aucune apparence de superstition, mais les honoraient simplement parce qu'ils étaient jeunes, et parce que c'étaient deux frères. Diodore de Sicile suppose aussi que les Celtes, qui habitaient près des rivages de l'Océan, adoraient principalement les *Dioscures* qu'ils croyaient, d'aprés une ancienne tradition, leur être venus de l'Océan méme, peut-être à la faveur de l'expédition des Argonautes. Mais cette fable ne pouvait avoir de crédit que dans l'opinion de ceux qui croyaient, que le Tanaïs avait son embouchure dans l'Océan, et que les Argonautes avaient navigué sur l'Istre, sur la Save et sur la rivière de Laybach appelée anciennement *Nauporto*, d'où ils avaient transporté sur leurs épaules leur navire dans le fleuve *Quieto* de l'Istrie, rivière qui portait aussi alors le nom d'Istre: sur quoi on peut voir les belles recherches du comte Jean Rinaldo Carli.

Du reste, si les Dioscures étaient fils de Jupiter, et s'ils jouissaient tour-à-tour de l'immortalité, c'étaient le Soleil et la Lune qui étaient figurés dans cette alternative; et en effet Plutarque parle de deux astres consacrés par les Egyptiens, l'un à Orus, qui était le Soleil, et l'autre à Isis, qui était la Lune.

Dogmes supposés de Cluverius.

En suivant son système, Cluverius trouve chez sa nation les dogmes de la création du monde et des anges, de la chute de ces derniers, et du culte rendu au démon chez les plus anciens peuples: en quoi il s'étaie particulièrement de l'autorité de Procope, qui reproche aux *Sveoni* et autres Germains le culte de plusieurs Dieux et de plusieurs démons célestes et aériens, terrestres et marins, ainsi que celui de divers autres déités ayant pour séjour les fontaines et les rivières. Il parle aussi, de la création de l'homme, qui était connue selon lui, des anciens Germains, dans le Theut desquels il voit Adam; du déluge universel et de la fin du monde: dogmes qui, à l'en croire, fesaient tous partie de la théologie de ces anciens peuples.

Rites des premiers Germains.

Nous pouvons maintenant discourir avec beaucoup plus de sûreté des rites des premiers Germains. Si cette nation avait des Dieux, et si elle professait une religion, elle était sans contredit beaucoup plus sage que les autres peuples, puisque, comme le dit Tacite, l'idée qu'elle avait de la grandeur des choses célestes l'empêchait de resserrer ses Dieux entre des murs, et de les représenter sous une forme humaine. Elle consacrait au contraire les bois et les forêts à son culte, et désignait sous le nom de ses Dieux l'espèce de secret ou de mystère, ou plutôt le temple invisible qu'elle envisageait seul dans les marques qu'elle donnait de sa vénération. Quoique l'historien romain indique par ces paroles qu'il n'y avait pas de temple chez les anciens Germains, il ne laisse pas cependant de faire mention de celui de la Déesse Erta, c'est-à-dire de la Terre-Mère, qui renvoyait son prêtre au temple après qu'elle était, pour ainsi dire, rassasiée de s'entretenir avec les mortels; mais on voit clairement que, sous le nom de temple, l'historien a voulu indiquer le bois sacré, où, à l'exclusion de tout édifice fermé et couvert, on conservait le char et les vêtemens qui étaient les emblêmes de cette divinité. Le même historien, en parlant des Marses, fait encore mention d'un temple appelé *Tanfana*, et célèbre chez cette nation; mais ce peuple, qui existait encore du tems des Germains, c'est-

à-dire à une époque bien postérieure aux tems des Germains primitifs, n'était autre chose qu'un bois ou une forêt sacrée, puisqu'il fut abattu à l'instant même, et que d'ailleurs on trouve nommé chez les auteurs latins, comme nous l'avons vu, le bois de *Tanfana* de même que celui de *Baduenna,* autre déesse dont nous parlerons plus bas. Du reste il est assez probable que, chez ces peuples, où, au dire de Tacite, l'homme n'avait dans son enfance comme dans sa vieillesse qu'un grossier vêtement de feuillage pour se défendre des bêtes sauvages et se garantir des rigueurs de l'hiver, la divinité, sous quelque forme qu'elle fût révérée, n'avait pas d'autre temple que ces forêts, comme cela se voit chez tous les anciens peuples.

Génies des fontaines et des fleuves.

On ne doit pas trouver étrange non plus, qu'outre ces démons ou génies célestes, aériens, terrestres et marins, les Germains, au dire de Procope, en adorassent encore d'autres, qui avaient leur demeure dans les fontaines et dans les rivières: car, en parlant des Bataves, Tacite dit aussi, que Civile montra à ses soldats le Rhin et les Dieux de la Germanie, sous les auspices desquels ils devaient commencer le combat; et les annales de l'antiquité ne nous offrent pas peu d'exemples de Dieux, de démons ou de génies qu'on supposait résider dans les eaux, comme dans tout ce qu'on appelait alors les élémens. A l'autorité de Tacite, qui refuse aux Germains, non seulement des temples mais même des images, on ne pourra opposer celle de Maxime Tirius, écrivain bien postérieur à Tacite, et plus éloquent qu'exact, selon lequel les Celtes, qu'il suppose adorateurs de Jupiter, avaient pris pour emblême de ce Dieu un grand chêne; et l'on peut encore moins lui opposer l'opinion d'Adam de Brême, qui dit que les Saxons et les *Sveoni* adoraient un gros morceau de bois dressé en plein air, auquel ils donnaient le nom d'*Irminsul*: ce qui signifiait pour les Latins une colonne universelle, c'est-à-dire sur laquelle reposait tout le monde. Schedius a parlé au long d'*Irminsul* ou *Irmensula*, qui, selon Cranz, était adoré en Saxe et en Westphalie, et il fait dériver son nom d'Hermès, ou même de l'ancien Arminius, Roi des Chérusques. Nous nous sommes abstenus de reproduire l'image ridicule qu'il en donne à sa planche n.° 1, sous la figure d'un homme couvert d'une armure en fer avec un casque surmonté d'un coq, et portant sur la poitrine une espèce d'ordre ou de décoration repré-

sentant un ours, une balance et un lion, avec une épée ou une lance, au bout de laquelle flotte un étendard: objets qui tous annoncent un simulacre postérieur aux tems de Charlemagne.

Sacrifices. On ne peut pas croire que les sacrifices fussent tout-à-fait inconnus aux Germains, s'il est vrai, comme le dit Tacite, qu'on offrait à Mercure des victimes humaines; qu'à Hercule et à Mars on immolait des animaux; qu'une partie même des Svèves sacrifiait à Isis, et qu'avant le combat, les Ermandures dévouaient à Mars et à Mercure les phalanges ennemies. Ces assertions semblent être confirmées par Procope, qui dit que les Goths sacrifiaient très-souvent des victimes de toutes sortes. Mais il serait difficile de prouver, si ce n'est par l'exemple des Gaulois, que les prêtres Germains fissent des sacrifices, et c'est mal à propos que Cluverius applique à ce peuple le texte de Diodore de Sicile, qui, en parlant des Gaulois, dit qu'ils ne fesaient point de sacrifices sans l'assistance d'un philosophe, c'est-à-dire d'un Druide. Cluverius imagine ces prêtres vêtus de blanc, parce que Platon regarde cette couleur comme la plus convenable au culte de la divinité; mais il y aurait encore bien moins de raison à vouloir appliquer aux prêtres Germains, si toutefois il y en avait, le texte du Lévitique, où il est dit que les prêtres étaient habillés de fin lin. Pline parle bien de prêtres vêtus d'une robe blanche, qui grimpaient sur les arbres pour couper avec un serpe d'or le gui, qui était reçu de même dans un linge blanc; mais cela ne concerne que les Gaulois; et les devineresses des Cimbres, qui, au dire de Strabon, suivaient en robes blanches les armées, n'étaient point des prêtresses, comme nous l'avons vu, et n'offraient point de sacrifices; mais elles étaient habillées de blanc, parce que c'était l'usage général de la nation. On lit aussi dans Tacite, que les femmes portaient le même habillement que les hommes, mais que le plus souvent elles étaient voilées ou couvertes avec des linges. C'était une coutume presque généralement répandue chez les anciens peuples, que les prêtres, ainsi que les victimes, fussent parés de couronnes; mais c'est ce qu'on ne pourrait prouver à l'égard des Germains; et il serait encore plus difficile de démontrer si leurs autels barbares, érigés près des bois, comme le dit Tacite, étaient en gazon, surtout si l'on considère l'autel d'Albersdorf qui est en pierre, et que nous avons représenté à la planche 32, ainsi que celui des *Ubii* publié par Rau.

Nous avons vu que, dans son livre de la Germanie, Tacite dit qu'on apaisait Hercule et Mars par certaines victimes d'une nature déterminée, *concessis animalibus*, et pourtant Procope nous assure que les victimes étaient de toute espèce; mais il ne parle en cet endroit que des *Sveoni*, des *Gutes* et autres habitans de la péninsule scandinave. On ne peut s'appuyer non plus ici d'un passage de Strabon où il est dit, que les Gaulois ayant formé, selon leurs rites, un colosse composé de foin avec du bois dessous, ils brûlèrent dans cette espèce de bûcher des moutons, des animaux de tout genre, et même des hommes. Pline n'a pas parlé strictement des Celtes, lorsqu'il a dit, qu'après que le banquet avait été préparé sous un arbre, on sacrifiait deux taureaux blancs, et qui n'avaient pas encore porté le joug. Il serait également inutile de rechercher, sans autre preuve que l'usage consacré chez les anciens peuples, et même chez les Gaulois, si les Germains paraient de feuilles de chêne ou de gui les cornes de leurs victimes; si les victimaires étaient ornés de la même manière; si les sacrifices étaient précédés d'ablutions et de lustrations; si l'on répandait du grain sur les victimes; enfin si, en les immolant, leurs prêtres, comme le fesaient les Druides, priaient Dieu de faire un don à ceux peut-être qui offraient l'holocauste. Il ne serait pas moins superflu d'examiner si les victimes étaient immolées avec une massue, ou une hâche, ni si c'était de leur chair ou de leur sang, ou de leur âme seulement, comme le prétendent Macrobe et Trebatius, qu'on fesait l'offrande, et enfin si l'on imposait les mains aux victimes avant de les sacrifier. Victimes.

Ammien Marcellin, parlant des prières des Allemands et des Quades, rapporte que, chez les premiers, les Rois et le peuple pénétrés de crainte, demandaient par le moyen d'orateurs et le front courbé vers la terre, le pardon de leurs fautes et la paix; que les Quades ne pouvant, selon leur culte, expier les délits graves par la prosternation, et craignant de mettre le comble à leur infortune, accordèrent les ôtages qu'on leur demandait; que ces derniers ayant été invités à prêter un serment solennel, ils plièrent leurs membres, et se retrécirent en quelque sorte de tout leurs corps, comme s'ils eussent été glacés d'effroi; enfin que ces mêmes Quades, réduits à cette extrémité pour avoir porté des secours aux Sarmates, jetèrent leurs armes et se lièrent les mains derrière le dos, n'ayant Prières.

plus d'espoir de salut que dans les prières. Il est aisé de voir cependant qu'Ammien Marcellin, écrivain bien postérieur à l'époque dont il s'agit, parlait des choses de son tems et des victoires des Empereurs romains, ainsi que d'une petite partie des Germains, et encore ne pourrait-on rapporter ce qu'il dit à ce sujet à aucun rite ni à aucune cérémonie religieuse. On trouve néanmoins dans Tacite, qu'au moins chez les *Senoni*, les plus nobles et les plus distingués d'entre les *Svèves*, la bonne foi était garantie ou scellée par quelqu'acte de religion, et que le serment était sacré. Le même auteur fait mention aussitôt après d'un autre rite plus barbare usité chez ces mêmes peuples, pour l'accomplissement duquel ils se rassemblaient dans une forêt, que les augures de leurs ancêtres, et un sentiment de vénération et de terreur avaient rendue sacrée, et que là, en présence de tous les députés des diverses peuplades de cette nation, ils tuaient un homme, *caeso homine* dit cet écrivain: ce qui, malgré la dénomination de rite barbare qu'il donne à cette action, n'emporte pas, rigoureusement parlant, l'idée d'un sacrifice. Nul ne pouvait entrer dans cette forêt, sans être lié avec une corde ou un lien quelconque, comme pour déclarer par là qu'il était en état de minorité et sous la puissance du Dieu. Si par hazard quelqu'un y tombait par terre, il ne pouvait en sortir qu'en se roulant, l'objet de cet acte superstitieux, dit cet historien, étant de montrer que là était le berceau de la nation, le Dieu qui régissait l'univers, et que toutes les autres nations étaient soumises à l'obéissance.

Victimes humaines.

Il est tems maintenant de parler des sacrifices humains, qui étaient usités, selon Tacite, chez les premiers Germains; selon Strabon chez les Cimbres, qui étaient aussi Germains; et selon César, Denis d'Alicarnasse, Pomponius Mela et Diodore de Sicile chez les Gaulois, que Cluverius dit alliés par le sang avec les Germains. Les auteurs latins ou grecs qui ont écrit sous la domination romaine, sont les seuls qui aient parlé de ces sacrifices barbares sans les avoir jamais vus, et seulement par relation. Cluverius a pris une toute autre voie pour justifier les Germains de ce reproche. Il a entrepris de prouver, à la faveur d'un vain appareil d'érudition, que si la barbarie et la férocité des Celtes étaient portées jusqu'à ce point, ces actes de cruauté n'étaient pas particuliers à eux seuls, et qu'ils n'avaient pas été les premiers à en donner l'exemple. Diodore parle des Druides, qui n'existaient pas chez les Germains, et dit seulement que, d'après

un usage très-ancien, ils observaient les victimes humaines. D'ailleurs ce n'est qu'aux Scythes, et non aux Germains, que sont applicables les passages de Pomponius Mela, où il est dit, que les *Tauri* avaient la réputation d'immoler les étrangers; et l'on ne peut pas plus encore appliquer à ces mêmes Germains ceux par lesquels Hérodote nous apprend, que les *Neuri* adoraient Mars comme le Dieu de toutes choses, et qu'ils lui sacrifiaient des hommes au lieu d'animaux. Procope, que nous avons déjà cité, a désigné sous le nom de *Sveoni* les Norvégiens et ailleurs les Francs qui dévastèrent l'Italie; et il a dit seulement des Hérules, qui habitaient aux environs de l'embouchure de la Vistule, qu'ils adoraient plusieurs divinités, auxquelles ils se fesaient un devoir religieux d'offrir des victimes humaines; mais l'époque dont il parle est encore incertaine. Tacite d'ailleurs a bien fait mention de l'usage où étaient ces peuples de verser le sang des prisonniers sur les autels, et de chercher à connaître la volonté des Dieux dans les fibres des victimes humaines; mais il ne reproche cette barbarie qu'aux Brétons: ce qui suffirait pour en justifier les Germains. Pomponius Mela dit que les sacrifices humains passaient dans l'esprit des Gaulois pour être très-agréables à leurs Dieux, envers lesquels il les accuse de superstition, comme ils l'ont été par César: défaut qui n'à jamais été reproché aux Germains.

Continuation: Auspices tirés des victimes.

Diodore de Sicile dit aussi, en parlant des prêtres Celtes, qu'ils prédisaient l'avenir à l'aide des auspices et d'après l'inspection des entrailles des animaux, et que, dans les cas graves, ils immolaient un homme en l'ouvrant par le milieu avec un glaive, et tiraient leurs augures de la manière dont il tombait, dont son sang s'échappait, et des convulsions de ses membres; mais il est bien clair que cet écrivain parle ici des Celtes-Gaulois: car Strabon dit de même des Gaulois, qu'après quelques libations ils ouvraient un homme avec un glaive, et tiraient leurs augures de ses palpitations, et il rapporte à peu-près la même chose des Espagnols. Le même écrivain fait bien mention ailleurs de l'usage où étaient les femmes des Cimbres, qu'il a peut-être tort d'appeler prêtresses, de courir en tenant des épées nues à la main, au devant des prisonniers qu'elles entraînaient à un cratère de bronze où elles les immolaient, puis cherchaient dans la manière dont ils perdaient leur sang et dans l'inspection de leurs entrailles quelque connaissance de l'avenir; mais il est probable que Strabon a voulu seulement faire

allusion aux tems d'Auguste, ce cratère, qu'il transforme ensuite en chaudière, ayant été envoyé en présent à cet Empereur par les habitans de la péninsule Cimbrique, comme une chose sacrée pour eux. Procope raconte des Francs qui portèrent leurs armes en Italie, et non des Germains, quoique pourtant l'époque de cette expédition soit incertaine, qu'ayant occupé un pont près du Po, ils immolèrent comme prémices de la guerre les femmes et les enfans des Goths qui étaient tombés en leur pouvoir, et jetèrent leurs corps dans le fleuve. Il est donc très-douteux si les premiers Germains, qui n'avaient que de faibles idées de religion, et qui connaissaient à peine seulement quelques déités, portaient la superstition jusqu'à sacrifier des victimes humaines, malgré les indices qu'on en trouve dans les écrivains latins, qui ont été mal informés des usages particuliers des peuples du nord, ou qui ont parlé d'époques postérieures, ou qui enfin ont confondu les Germains avec les Gaulois, avec les Scythes et autres peuples barbares.

Sortilèges, ou divinations.

Il ne nous reste maintenant qu'à parler des sortilèges, des auspices et autres genres de divination. Parmi les peuples barbares qui croyaient à l'existence des Dieux, à leur providence, au soin qu'ils prennent des choses humaines, et aux révélations qu'ils font des choses futures aux hommes par le moyen des oiseaux, des phénomènes de la nature, des entrailles des animaux et autres observations, Elien, écrivain peu digne de foi, cite les Indiens, les Celtes et les Egyptiens: ce qui, indépendamment de l'acception trop étendue et trop vague donnée au nom de Celtes, suffit pour montrer que cet écrivain ne connaissait pas le sujet qu'il traitait, et n'avait même pas une juste idée de la signification du mot *barbares.* Mais Tacite dit en général des Germains, qu'ils avaient grand soin de consulter les auspices et les sorts: chose qui ne paraîtra pas étange, si l'on réflechit que le desir de pénétrer l'avenir fut toujours le premier élan de la religion ou plutôt de la superstition chez les anciens peuples. L'épreuve du sort, ajoute le même écrivain, se fesait d'une manière fort simple. On coupait un rameau d'arbre fruitier par petits morceaux, auxquels on fesait des marques, puis on les jetait sur une étoffe de couleur blanche. Le prêtre, si l'épreuve était publique, ou le père de famille si elle se fesait en particulier, après avoir fait quelques prières, et les yeux fixés au ciel, élevait par trois fois ces petits morceaux de bois, et donnait à chaque fois

l'interprétation des marques qu'ils portaient. Ce rite, si Tacite a été bien informé, n'était pas particulier aux Germains, mais il s'étendait encore à diverses nations asiatiques et surtout aux Scythes; c'est pourquoi on peut raisonnablement supposer que cet historien ait appliqué aux Germains, ce qu'il avait entendu raconter d'autres peuples, et particulièrement des Scythes. Il observe en outre que la divination où l'auspice était tantôt permis et tantôt défendu; et que c'était une chose (*nota*) connue dans cette contrée, (d'autres ont lu erronément *nata*), que l'on consultait le chant et le vol des oiseaux. Cicéron avait déjà dit des Gaulois, qu'ils fesaient servir à leurs augures presque tous les volatiles, dont plusieurs cependant n'avaient pas chez eux le caractère sinistre qu'on leur prêtait chez les Romains.

Auspices pris des chevaux.

Tacite parle dans un autre endroit des présages qu'on tirait des chevaux chez les Germains, comme nous l'avons observé plus haut: usage qu'il dit être particulier à cette nation. Nous avons vu également qu'on élevait dans les forêts des chevaux blancs, qui étaient entretenus aux frais du public exempts de tout travail, et dont on regardait les frémissemens et les hannissemens comme un présage indubitable dans certaines circonstances. Cluverius nie, contre l'opinion de Tacite, que ce rite fût particulier aux Germains, et penche plutôt à croire que les Germains l'avaient emprunté des Perses, des Sarmates, ou des Slaves, qui avaient anciennement habité la Lusace.

Monomachie; Magie non usitée chez les Germains.

Dans les guerres importantes la monomachie, selon Tacite, fournissait chez les Germains un autre moyen de présage: c'était de faire combattre avec un de leurs soldats un prisonnier de la nation avec laquelle ils étaient en guerre, de quelque manière qu'ils pussent se le procurer, et chacun avec les armes qui lui étaient propres; et la victoire de l'un des deux champions décidait du sort de cette guerre à l'avantage de sa nation. Cluverius et autres érudits rangent cette épreuve dans la classe des sortilèges, ou des moyens de prédire l'avenir. Il y aurait peut-être plus de raison à dire qu'il n'y avait en cela aucun indice de rite religieux, et que plutôt ces peuples, moins barbares que tant d'autres auxquels se donnait ce nom, avaient adopté cet usage pour empêcher l'effusion d'une plus grande quantité de sang humain, et ménager l'espèce humaine. On ne trouve dans aucun écrivain de l'antiquité, que

les premiers Germains eussent recours à des pratiques de magie; et seulement Plutarque dit, en parlant des tems de César et de ses guerres avec Arioviste Roi des Marcomans, que le combat avait été retardé par les femmes qui prédisaient l'avenir sur l'observation du cours des rivières, du bruit et des tournans que forment leurs eaux, et qui ne permettaient pas qu'on livrât bataille avant la nouvelle lune. Encore que cette pratique pût s'étendre aux anciens Germains, on ne pourrait pas en conclure que la magie fût en usage parmi eux. Nous n'avons pas laissé cependant de représenter à la planche 34 les sacrifices, les sortilèges et autres rites religieux, dont il vient d'être parlé d'après celle que Cluverius en a donnée lui-même.

Opinion d'Eccard.

Eccard, dans son livre *De Origine Germanorum*, nous offre aussi quelques notions sur la religion des anciens Germains. Il se rit des fables qu'a débitées Jean Messenius au sujet de Tuiscon, qu'il regarde comme le Dieu et comme le chef des nations établies d'abord en Suède et en Norvège, puis dans le reste de la Germanie. Le nom seul de Tuiscon de Tuiston lui rend même suspect le passage de Tacite où il est parlé de ce Dieu, et lui fait croire que ce passage a été entièrement altéré. Venant ensuite aux assertions particlles de Tacite, il remarque avec Berger et Westphalen, que cet historien a voulu souvent assimiler les mœurs des Romains à celle des Germains, et que s'il a été de bonne foi dans ce qu'il a dit de vrai, il ne l'a pas moins été dans ses erreurs. Toutefois Eccard n'est pas lui-même exempt de censure, pour avoir confondu souvent les mœurs des Germains primitifs avec celles du tems des Romains, comme par exemple quand il dit que les premiers rendaient un culte divin ou presque divin aux trépassés; quand il prétend voir un instrument des anciennes superstitions dans la *Corne d'or* découverte en 1669 près de Tunder, et dont on ne peut pas faire remonter l'antiquité au delà du IV.e ou du V.e siècle; quand il confond les monumens sépulcraux, appelés *Pierres des Géans*, avec les autels; enfin quand il comprend parmi les divinités des Celtes le Dieu Belenus et l'Hercule Recaranus ou Trigaranus, qui ne fut connu que sous le règne de Tibère, comme peut-être tous les autres Dieux représentés sur le marbre de Paris publié par Baudelot et autres, qu'il reproduit, et que nous ferons connaître lorsque nous en serons aux tems des Romains. Cependant il assure aussi, que le Teutatès ou le Ditès des Gaulois était


34.
Bramati e Rainieri inc.

le même que Mercure ou Mars, et que l'Andrasta, l'Andata ou la Victoire des Brétons était la Minerve, qui, selon César, était adorée des Gaulois. Il soutient et prouve par de bons raisonnemens, que les Germains n'avaient point de Bardes, et qu'un reste de Teutons et de Cimbres, échappé au massacre de ces nations en Italie, avait rapporté dans son pays le culte des Romains avec plusieurs de leurs arts: ce qui prouve encore davantage, comme nous l'avons observé ailleurs, que la plupart des divinités connues en Germanie y furent introduites par les Romains ou d'après leurs enseignemens, et que c'est d'eux que venaient également la plupart des rites, des cérémonies et des institutions religieuses, que ces anciens écrivains nous donnent comme propres des Celtes ou des Germains.

Keysler, dans son livre *des Antiquités septentrionales et celtiques*, a aussi énoncé quelques opinions nouvelles, qui sont souvent dénaturées et flétries par la manie qu'il a de vouloir introduire partout les œuvres du démon. Commençant donc par le *monument de Salisbusy*, auquel beaucoup d'autres ressemblent en Allemagne, il pose en principe que les anciens Celtes et les Germains rendaient aux pierres un culte divin, dont pourtant on ne trouve aucune trace dans les écrivains de l'antiquité, et qu'on pourrait croire seulement avoir été introduit dans les tems du moyen âge. Il pense également que ces monumens n'ont jamais servi d'autel ni du temple, quoique cependant on ne puisse nier que ceux qu'on ne peut regarder comme des monumens sépulcraux ne fussent des autels. Il observe aussi que les anciens Germains n'avaient pas de temples, et qu'ils célébraient leurs rites religieux dans les bois: ce qui le conduit à dire que ces peuples rendaient aux arbres un culte, dont rien n'atteste l'existence; qu'ils arrosaient les arbres du sang des victimes, et qu'ils avaient pour les chênes plus de vénération que pour tous les autres arbres. Il répond aux objections qu'on pourrait tirer contre lui des temples d'*Erta* et de *Tanfana*, dont parle Tacite, que ce nom de temple ne signifie autre chose que bois sacré, ou que cet historien n'a voulu parler que des temples bâtis sous Auguste, et non de ceux d'une époque plus ancienne. Quant à cette Déesse Tanfana, que Cluverius et autres ont passée sous silence, il observe qu'il fallait peut-être lire dans Tacite, *Tanfanias* ou *Aufanias*, par analogie au mot *Aufanie*, sous

De Keysler.

lequel étaient désignées les mères ou matrones anciennement adorées dans la Pannonie et en Dalmatie. Il dit aussi que les anciens Gaulois adoraient Minerve sous le nom d'*Onvana*, d'où s'est peut-être formé celui de *Tanfana*. D'ailleurs le mot de *Fan*, comme on le voit dans les Evangiles d'Ulfila et dans l'Edda, n'avait d'autre signification que celle de Seigneur chez tous les peuples du nord.

Continuation. Keysler s'étend encore beaucoup en raisonnemens pour prouver l'existence d'un culte, qui se rendait, selon lui, à un Hercule Celtique, à un Hercule *Alemannus*, à un Hercule *Magusanus* et à un Hercule Saxon; mais les nombreux monumens, et surtout les inscriptions qu'il rapporte à l'appui de son opinion, sont toutes du tems des Romains, et nous nous réservons de parler de ces divers Hercules, ainsi que du Thor ou Thoron des Saxons, quand nous traiterons des choses relatives à cette époque. Cet écrivain parle aussi de la Déesse Hela, du nom de laquelle il fait dériver le mot allemand *Hölle*, qui signifie l'enfer; mais les mythologistes du nord, et entr'autres Torfæus, soutiennent que l'Hela adorée des Saxons n'était autre chose que Proserpine, et que par conséquent ce culte doit être regardé, ainsi que celui de Pluton, comme ayant été apporté par les Romains.

Rites funèbres. Le même écrivain prétend encore, que les Germains fesaient des sacrifices et des offrandes sur les sépultures de leurs morts; mais il confond en cela toutes les idées et plus encore les époques, et il va même jusqu'à mêler à ces rites les agapes, que célébraient les Chrétiens sur les tombeaux de leurs martyrs. Il parle longuement aussi dans une *dissertation* à part de la Déesse Neallennia, ancienne Déité des Valaques, dont on trouva une statue dans la Zélande en 1647, avec des images d'une Déité Romaine et autres brimborions de la même espèce; mais cette statue, aussi bien que l'inscription qu'elle porte, est d'une forme si récente, que quelques-uns l'ont prise pour une image de la Vierge.

Devineresses. Keysler mérite sans doute plus de crédit dans la dissertation qu'il a faite, sur les devineresses des Celtes et des anciens Germains; sur les Mères, Matrones, ou Junons; sur les Parques des anciens peuples du nord; sur les Mères *Gallaiche*, *Gerudatie*, *Mopatie* etc.; sur les Déesses *Malvisie*, sur les *Vole* qui étaient des espèces de Sybilles du nord, et sur les *Alrune* ou *Alirune* dont nous avons déjà parlé; mais on voit par les inscriptions romaines

que portent ces différens objets, qu'ils appartiennent à une toute autre époque, et probablement aux tems de la domination des Romains. Du reste cet écrivain s'est déshonoré en traitant sérieusement des *Dusii* et du commerce des démons avec les femmes, ainsi que de l'Efialte ou démon du midi, et des spectres vêtus de blanc, dont il prétend que les apparitions étaient fréquentes en Allemagne.

Sistéme de Schedius.

On a aussi de Schedius quatre grandes dissertations sur les divinités des Germains. Etant encore jeune lorsqu'il mourut, elles furent publiées après lui par son père avec des notes de Jean Jarkis, et une préface du célèbre Jean Albert Fabrice. Schedius a cru donner dans ce travail un traité complet de la religion des Germains, des Gaulois, des Brétons et des Vandales; mais dédaignant de suivre les relations des auteurs latins, peu soigneux de distinguer les anciennes institutions des plus récentes et d'observer les diverses époques, et entraîné par son zèle à introduire partout les principes de la religion révélée, il a composé un roman plutôt qu'un traité historique de l'ancien culte des nations germaniques. Son père, par qui a été faite l'édition de son livre, n'a pas été plus heureux dans la longue préface dont il l'a enrichi, et dans laquelle adoptant les idées chimériques du faux Bérose, il étend la domination de Tuiscon Roi de la Sarmatie, depuis le Tanaïs jusqu'aux Rhin, et celle de ses fils depuis le mont Adula jusqu'à la Mesembrie du Pont. Il élève jusqu'au ciel la justice et la piété de ce Roi, qui, selon lui, fit des lois et les exprima en vers, pour qu'elles fussent chantées publiquement; et, par un transport d'imagination où il entre plus de témérité que de critique, il recourt au témoignage de Tacite, et transforme en chants composés par Tuiscon même les vers qui se chantaient en l'honneur de ce Roi, et qui servaient d'annales aux peuples de la Germanie. C'est par lui aussi qu'il prétend avoir été adoptée la maxime politique, en vertu de laquelle les jeunes gens ne pouvaient se marier avant d'avoir atteint l'âge mûr, pour empêcher qu'ils ne s'énervassent, et afin de les rendre plus propres à soutenir les fatigues de la guerre; et c'est également par lui qu'il croit qu'ont été institués les princes et les magistrats, et établis les principes concernant le culte et l'adoration du vrai Dieu. Il prête à ses descendans une longue persévérance dans la vraie religion, puis il suppose qu'ils adorèrent

la Lune, Mars, Saturne, Jupiter, Vénus et Mercure qu'il appelle *Teutatès*, et auquel il attribue les honneurs suprêmes. Selon lui, Mars est indiqué sous le nom d'*Esus*, Apollon sous celui de *Belenus*, et Jupiter sous le nom de *Taramis*; enfin il imagine que des statues furent érigées dans la suite aux héros, et entr'autres à Hercule Roi des *Boïens*; à Irmensul, peut-être Arminius prince des Chérusques; à Radagaste Roi des Vandales et des Goths; à Rugievite et à Parovite, dont l'un était représenté avec sept têtes et l'autre avec cinq: ce qui non seulement se rapproche de l'époque de Stilicon, mais même de celle des romans de la chevalerie.

Continuation. Après avoir tout bouleversé dans la géographie de la Germanie par le mélange des tems anciens avec les modernes, et parlé souvent de l'influence du démon sur les actions humaines et sur les constitutions des empires, le fils Elie posé en principe, quoique sans fondement, qu'à l'exemple des Romains, les anciens Germains adoraient les astres et les élémens, et admet toutefois que Mars était leur première divinité. Il passe ensuite légèrement, non sans faire un vain étalage d'érudition, sur toutes les divinités qu'adoraient les anciens, et sur les cultes qu'ils leur rendaient; puis venant aux Germains en particulier, il dit que Mercure était aussi révéré d'eux sous le nom de *Teutatès*, qu'il joint avec le *Taaut* des Phéniciens: d'où il fait dériver les noms de *Teut* et de *Teutons*. Il trouve le Mars des Germains dans l'*Esus* de Lucain et de Lactance, auquel il donne aussi le nom d'*Esmunus*, dont il va chercher la racine dans le mot hébreu *Fort*. Il reconnaît le Belenus des Celtes, et surtout des *Norici* qu'il confond avec les *Carni*, dans l'Apollon adoré des Gaulois selon César, et peut-être dans le Belus des orientaux, ou dans le Jupiter Belus qu'on a cru être la même chose que le Soleil. Il rapproche de Jupiter Taramis, autre divinité des Celtes, sans s'apercevoir que les monumens portant ce nom appartiennent aux tems de la domination romaine. Enfin il attribue aux Germains le culte de Vénus et même de la Vénus céleste, qu'il confond avec Erta et avec Astarté, puis avec Cérès, avec Isis, avec Proserpine, avec Diane et avec la Lune. Il parle ensuite des langues; et tout en assignant la priorité à la langue hébraïque, il s'efforce de prouver que les noms des anciennes divinités germaniques dérivent de cette langue. Peut-être qu'à l'aide des belles recherches que fait en ce moment M.r le conseiller Hammer, orien-

taliste célèbre, on pourra découvrir de l'analogie entre un grand nombre de mots allemands et persans.

Continuation.

Le même écrivain cherche également à démontrer, en discourant des prêtres, qu'il y avait anciennement des Druides dans la Franconie ou dans la France orientale, et il parle longuement de leurs vêtemens, de leur chaussure et de l'ordre dans lequel, en cas de mort, ils se succédaient les uns aux autres: puis revenant tout-à-coup aux langues, il imagine que les Celtes fesaient usage de caractères grecs, dans lesquels il trouve le principe des caractères *runiques*, dont il suppose que l'usage a été inventé ou introduit par Tuiscon. Quant aux bois sacrés, il prétend que les seuls bois composés de chênes étaient agréables aux Dieux et pouvaient leur être consacrés: ce qui pourrait bien se dire peut-être des Gaulois, mais non des Germains. Il croit également que, dans leurs cérémonies, les Celtes se tournaient à gauche c'est-à-dire à l'occident, à l'opposé des Juifs et des Chrétiens, et il traite diffusément des victimes humaines immolées, dit-il, par les Druides qui n'existaient pas chez les Germains. Moins libéral que beaucoup d'autres écrivains envers sa nation, il raconte, sans aucune distinction de tems, que les Germains conservaient soigneusement les têtes des ennemis tués par eux à la guerre, et qu'après avoir enlevé la peau de leurs corps, ils l'accrochaient aux murs de leurs habitations: particularité qui, encore qu'elle fût prouvée par des documens historiques, ne pourrait être aucunement regardée comme un acte de religion. Cet écrivain ne se montre pas moins romanesque dans l'opinion où il est, que les anciens Germains étaient dans l'usage de sceller leurs amitiés par le sang: ce que les deux amis fesaient, selon Athénée, écrivain des tems postérieurs, en s'ouvrant réciproquement les veines du front, et en buvant mêlé avec du vin le sang l'un de l'autre qui sortait de la blessure; mais peut-être que, dans cette relation, Athénée n'a fait que suivre aveuglement Hérodote, qui rapporte la même chose des Scythes, et non des Celtes ou des Germains. Dans le désordre d'idées qui lui fait confondre ensuite ces peuples avec les Gaulois, il parle au long du gui, que les Druides détachaient religieusement des chênes, et dont on fesait l'offrande aux Dieux, et fait aussi mention de certaines herbes, de la verveine et d'une plante appelée en latin *selago*, dont les Gaulois se servaient dans leurs augures et dans leurs enchantemens. Il parle en outre des *Vates*, (devins) dans lesquels

il croit reconnaître un autre ordre de prêtres; des Bardes, qu'il nomme poètes des Germains, quoiqu'il n'y en eût point chez ce peuple; des femmes révérées des Germains qui leur attribuaient quelquefois le don de prédire l'avenir, et qu'il confond avec les *Alrunes* ou *Alirunes* que nous avons représentées au n.° 3 de la planche 33; et enfin des auspices et des sorts qu'il dit avoir été en usage chez les *Rugiani*, des présages tirés des chevaux, et de la monomachie dont nous avons fait mention plus haut.

Panthéon de Schedius.

Rien de tout cela cependant n'est aussi étrange que ce qu'on lit dans le troisième *singramma*, où l'on touche de plus près des monumens du culte des anciens Germains. Schedius prétend que ces peuples adoraient les colonnes, les pilastres, les cipes des tombeaux, qu'ils regardaient, dit-il, comme autant de divinités: en quoi il reconnaît clairement l'action et l'influence du démon. Toutefois il avoue que le premier Dieu adoré des Celtes fut Tuiscon, auquel il fait succéder l'Hercule Roi des *Boii*, ou Allemannus appelé aussi l'Hercule Celtique, après lequel viennent selon lui; Irmensul ou Irmensula, dont il a été déjà fait mention; Radaguste, Roi des Obotrites, qui nous porte d'un trait aux tems de Stilicon; Rungievite, Portevite et Porenuce, héros des *Rugiani*; Judute, Dieu dont on cite une statue, mais qui n'est pas antique; Flins idole des Vandales, que l'on confond avec Visilas Roi des Chérusques; Basanus Roi des Francs, que Tritemius seul dit avoir été divinisé pour avoir su s'échapper clandestinement d'une assemblée publique, dans la vue de se faire accorder les honneurs de l'apothéose, et enfin la Déesse Siwa, que nous avons représentée au n.° 4 de la planche 33. Mais non content de toute cette foule de Dieux imaginaires, Schedius, tout en reconnaissant que plusieurs de ces divinités et de ces cultes avaient été apportés par les Romains, s'efforce encore de prouver dans un autre endroit, que les Germains rendaient aussi un culte religieux aux démons. Il cite donc le Dieu Crodos, qu'il aurait mieux fait d'appeler Chronos ou Saturne, dont il donne une figure d'un style très-moderne, et qui a été imaginée dans les tems de la plus crasse ignorance; Jupiter Ammon, qu'il confond avec Gambrive Roi des Germains; Castor et Pollux, qui étaient adorés des Naharvals; une idole des Vandales appelée Trigla et représentée avec trois têtes à l'imitation de Diane; une autre idole des Germains, dite *Pronus*, et prise par d'autres pour *Brennus*, le plus ancien des quatre

Brennus dont l'histoire fasse mention: idole qui, si elle fut adorée, ne le fut que chez les Slaves, et enfin Suantovite adoré des *Rugiani*, et dont la figure a quatre têtes. Après avoir enrichi de tant de divinités le Panthéon germanique, Schedius emploie encore tout son talent à prouver, que certains châteaux anciennement désignés sous le nom de Mars, n'étaient point consacrés à ce Dieu, mais qu'ils avaient été bâtis par *Marsus* Roi des Germains; que Magdebourg n'était pas non plus consacrée à Vénus, mais aux Amazones, femmes guerrières de la Germanie; que le nom de quelques villes Germaniques ne peut dériver de Mercure ni d'Hermès, et que Lunebourg même ne tire point son nom de la Lune qui y était adorée, mais de la rivière Luna appelée aussi *Elmoa*, ou de l'abondance du lin dans ce pays; enfin que la ville de Solwedell dans la Marche, n'avait pas pris non plus son nom du soleil, mais bien du sel ou de ses salines: motif pour lequel elle fut aussi appelée quelquefois Soltwel. Nous n'avons rapporté toutes ces notions, que pour faire connaître à nos lecteurs toutes les recherches qui ont été faites sur l'ancienne théologie des Germains, et même les erreurs étranges auxquelles ont été entraînés dans ces recherches les plus beaux génies.

Culte du soleil.

Keysler a encore traité, dans une dissertation à part, du culte du Soleil, qu'il prétend avoir existé chez les Celtes du nord, ainsi que chez tous les Germains, quoique pourtant ces derniers n'eussent aucun simulacre de ce Dieu; et il fait voir que le soleil n'était autre chose que le Dieu Frejo, lequel est souvent nommé dans l'*Edda*, qui est une collection de chants des peuples septentrionaux. Le même écrivain a encore voulu confondre avec le Soleil le fameux Odin, héros, ou Dieu de ces peuples, tandis que Jean *Ramus*, homme du reste très-érudit, a cherché à prouver que cet Odin était l'Ulysse si célèbre dans les poèmes d'Homère.

Autel des Ubii.

Le savant livre de Rau, *De ara Ubiorum*, qui se trouve inséré dans ses monumens des *Antiquités Germaniques*, mérite aussi d'être cité ici. L'autel dont Tacite fait mention en deux endroits, et qui se trouvait sans doute sur la rive droite du Rhin, ne peut être regardé comme un monument de la religion des anciens Germains, les notions que nous en avons ne remontant pas au delà du tems de Germanicus. Rau a montré beaucoup d'érudition en voulant prouver que cet autel, dont les historiens n'ont parlé

qu'à une époque postérieure, ne fut point élevé à Auguste, comme quelques-uns l'ont supposé, mais consacré, à une époque plus ancienne, au Dieu suprême de cette nation, c'est-à-dire à Mercure, qui était adoré de plusieurs peuples de la Germanie. Cet écrivain prend de là occasion de parler des prêtres, qui desservaient cet autel, et il doute même si les Germains n'avaient pas aussi des collèges de Druides, comme il y en avait dans les Gaules et en Brétagne; thèse dans la défense de laquelle il est bien difficile d'éluder les assertions positives de César et de Tacite. Nous observerons seulement que Rau prouve par de bonnes raisons, que le fameux autel des *Ubii* placé par quelques-uns à l'endroit où est maintenant la ville de Bonn, se trouvait au contraire près de Deutz, qui est l'ancien *Tuizium*.

MŒURS ET USAGES DES ANCIENS GERMAINS AVANT L'INVASION DES ROMAINS.

Conformation des anciens Germains.

On ne pourrait entreprendre convenablement la description des mœurs des anciens Germains, sans la faire précéder de quelques notions sur leur conformation physique, lesquelles serviront d'ailleurs de base aux recherches et aux observations que nous ferons sur la nature, sur les habitudes et sur les mœurs de cette nation dans des tems postérieurs. En parlant de la zone glaciale opposée à la torride, ainsi que des zones contigües, Pline dit que ses habitans avaient la peau blanche, une longue chevelure jaune ou blonde, et un aspect farouche: ce qui était un effet de la rigidité du climat qu'ils habitaient. A cela on peut encore ajouter ce qu'en dit aussi Vitruve, que les peuples du nord avaient une complexion robuste et une taille gigantesque, la peau blanche, les cheveux hérissés et roussâtres, les yeux bleus, et qu'ils étaient très-sanguins. Hérodote avait écrit des *Budini*, nom sous lequel il désignait peut-être les Sarmates, que cette nation était très-nombreuse, et que les individus y avaient les yeux bleus, et les cheveux tirant sur le roux; mais Tacite en parlant exclusivement de la Germanie, rapproche d'abord les Germains de ces peuples, qui ne contractant point d'alliance avec les autres nations, formaient

une race d'hommes particuliers et qui se ressemblaient tellement, que le même vêtement pouvait servir à tous, quoique pourtant la nation fût très-nombreuse; et il ajoute que ces hommes avaient tous les yeux bleus, le regard farouche, la chevelure roussâtre, et de grands corps, qui n'avaient de force que par leur masse. Il avait remarqué ailleurs que leurs corps étaient monstrueux à voir, et capables d'énergie, seulement pour un premier choc; et, en parlant des Germains qui formaient l'escorte de Vitellius, il dit que leur aspect était affreux, leur langage barbare, et qu'ils se riaient des autres hommes parce qu'ils ne leur ressemblaient pas. Il rapporte également des Bretons, que leurs cheveux roux et leurs membres gigantesques attestaient assez qu'ils étaient d'origine germanique. On lit dans les *Déclarations* de Quintilien, que les Cimbres ne différaient guères des bêtes sauvages, tant par leur cruauté, que par la grandeur de leurs corps; et, selon Hérodien, les archers romains marquaient dans les statures colossales des Germains le but de leurs dards. Polienus décrit aussi les Cimbres et les Teutons comme des hommes agrestes, d'une taille extraordinaire, ayant un aspect sauvage et un son de voix qui imitait celle des bêtes farouches. Tite-Live donne aussi aux Gaulois un corps d'une taille démesurée et un aspect terrible: Appien dit que leur taille haute et robuste les rendait très-propres à la guerre, et Florus qu'ils avaient le courage des bêtes féroces, et des corps d'une grandeur plus qu'humaine. Toutefois Cluverius croit pouvoir assurer, à la faveur d'un passage de César, que les Germains étaient d'une corpulence encore plus extraordinaire que les Gaulois.

Couleur de la peau, des yeux et de la chevelure.

Quant au teint, Tite-Live distingue les Germains par la blancheur de leur peau. Virgile donne aux Gaulois des cous blancs comme le lait (*lactea colla*), et Silius Italicus désigne aussi les *Boï* par la même épithète. Eunapius et Procope parlant des Goth et des Vandales, qui, sans contredit étaient Germains, ont vanté, le premier la blancheur du visage d'un enfant, et le second celle du corps de tous les individus. Diodore de Sicile dit, tant des Gaulois que des Germains, que leurs femmes étaient d'une grande beauté, et Athénée que, chez les barbares, les femmes des Celtes étaient très-avenantes. Juvenal fait mention des yeux bleus des Germains, et vante le blond de leurs chevelurers dont parle aussi Plutarque. Sénèque ajoute que ces chevelures n'étaient point

ramassées ni resserrées dans aucun lien. Au surplus Hippocrate, Aristote, Gallien et autres anciens écrivains ont tous donné aux peuples septentrionaux des cheveux blonds, qu'Hérodien dit propres seulement des Germains, et Procope, comme nous venons de le voir, des Goths et des Vandales. Il est indifférent du reste, que quelques-uns de ces écrivains donnent à ces cheveux les épithètes de roux ou de roussâtres, et d'autres celles de jaunes ou de couleur d'or, n'y ayant pas de doute qu'ils ont voulu tous désigner des cheveux blonds.

Constitution intérieure.

Il est plus difficile de trouver dans les anciens écrivains des notions exactes sur la conformation intérieure des individus de cette nation. Tacite, à l'endroit où il parle de la grandeur de leurs corps, ajoute que, s'ils sont propres à soutenir un premier choc, ils ne le sont pas également à souffrir la peine et la fatigue, non plus que la soif et la chaleur: car pour le froid et la faim, ils y sont habitués par la nature de leur climat et de leur sol. On lit ailleurs dans le même écrivain, qu'ils ne pouvaient pas supporter les blessures, et que les soldats Germains, terribles en présence de l'ennemi, devenaient, par l'effet du changement de pays et de climat, mous et inertes lorsque la guerre se prolongeait dans l'été: aussi les campagnes aux environs du Tibre leur étaient-elles funestes ainsi qu'aux Gaulois, à cause des maladies désastreuses dont ils y étaient accablés par l'effet de la soif et de la chaleur, qui étaient pour eux insupportables. Mais cette observation et autres semblables à l'égard de l'épuisement des forces, de la lenteur des marches, de la longueur des cheveux, et des effets funestes de la chaleur, de la poussière et des changemens de l'atmosphère, ne sont applicables qu'au tems de Germanicus et aux troupes dont il avait le commandement. Polienus rapporte que Marius ayant affaire aux Cimbres, savait bien que, venant de pays froids, ils auraient supporté la neige et les frimats, mais non les rayons d'un soleil brûlant, et qu'ils perdraient toute leur ardeur guerrière avec la sueur qu'ils répandraient en abondance. César a parlé plus avantageusement, et peut-être plus justement des Germains, en disant, qu'on les accoutumait de bonne heure à la fatigue, et qu'ils étaient élevés durement; il ajoute même que les jeunes gens se fortifiaient à la chasse des animaux féroces, et surtout à celle des ures, dans laquelle ils acquéraient d'autant plus de gloire, qu'ils avaient tué

un plus grand nombre de ces animaux, et qu'ils pouvaient exposer en public une plus grande quantité de leurs cornes. Après avoir annoncé que les Germains étaient grands de corps et d'âme, Pomponius Mela dit aussi, qu'ils s'exerçaient à se rendre redoutables, en formant leurs esprits à la guerre et leurs corps à la fatigue; que les enfans allaient nus dans les plus grands froids, et que dans le cœur de l'hiver les hommes se couvraient à peine d'une espèce de saie, ou d'écorces d'arbre. Sénèque dit en parlant des Germains, qu'ils l'emportaient sur tout autre peuple par leur énergie, par leur vitesse à la course, et par leur goût pour les armes; qu'ils naissaient et étaient élevés dans ces exercices; qu'ils en fesaient leur unique occupation, et ne montraient que de l'indifférence pour tout le reste, et qu'habitués à ne porter presqu'aucun vêtement et à ne chercher aucun abri contre les rigueurs du climat, ils étaient d'une patience à toute épreuve. Cette assertion est sans doute bien contraire à ce que dit Tacite, qu'ils ne pouvaient supporter les variations de l'atmosphère: assertion à laquelle Tite-Live ne se montre pas moins opposé en disant, qu'ils etaient accoutumés au froid et à l'humidité. Mais Tacite est sur ce point en contradiction avec lui-même: car, dans son livre de la Germanie il dit, que la rigueur du froid avait accoutumé les habitans de ce pays à leur climat; et Appien dit également, en parlant des Marcomans, qu'ils supportaient également le froid et le chaud. Il serait impossible de concilier entr'eux ces différens passages, à moins de supposer que Tacite ait entendu parler en quelqu'endroit de la nation en général, et dans un autre d'un peuple en particulier. Appien semble aussi se contredire lui-même dans un autre endroit, où il reproche aux Germains de ne pas supporter la fatigue dans les batailles, et de suivre à la guerre l'impulsion d'une fureur brutale, plutôt que le sentiment d'une valeur raisonnée.

Son de voix et langage.

Quelques-uns ont mis en doute, si ce que Tacite a dit de la rudesse du langage des Germains, devait s'entendre seulement du son de leur voix, ou plutôt de la nature de ce langage. Cluverius est d'avis qu'il faut l'entendre de l'un et de l'autre. Cependant Diodore de Sicile, parlant de tous les Celtes qui s'étendaient depuis les Pyrénées jusques dans la Scythie, dit qu'ils étaient d'un aspect terrible, et qu'ils avaient un son de voix rauqe et presqu'effrayant: ce qui semble ne devoir s'appliquer qu'à la voix seule-

ment, comme ce que dit Polienus de celle des Cimbres et des Teutons, qu'il compare à la voix des bêtes sauvages, et aussi bien que la remarque de Tite-Live à l'égard de celle des Gaulois, qu'il dit épouvantable. Cluverius n'explique en effet ce passage de Tacite que par l'observation qu'il fait, que les Allemands de nos jours ont encore la voix grave et rauque, tandis que les Espagnols et les Italiens l'ont douce, claire et sonore.

Ordres et classes de la population.

Après avoir parlé de la constitution physique des Germains, Cluverius passe à la division des classes, qu'il prétend avoir existé dans les sociétés des premiers Germains, et que, d'après les écrivains du moyen âge plutôt que sur la foi des anciens auteurs, il porte à quatre qui sont, comme nous l'avons dit en plusieurs endroits, celles des nobles, des hommes libres, des affranchis et des esclaves. Mais nous avons déjà vu, à l'article où nous avons parlé du gouvernement et des lois, ou de l'organisation de ces peuples, que c'est à tort qu'on voudrait déduire ces distinctions des passages que nous avons cités de cet écrivain, attendu qu'il n'y fait mention que de la noblesse des Rois et de la bravoure des chefs militaires. Le même écrivain parle bien il est vrai de maîtres et d'esclaves, mais il ajoute aussitôt, que la liberté dans laquelle ils étaient élevés ne permettait aucune distinction entr'eux, et qu'ils vivaient pêle-mêle entre les bestiaux et sur le même lieu, jusqu'à l'âge où les hommes libres se fesaient connaître par leur valeur: ce qui signifie seulement, qu'avec l'âge certains individus s'élevaient par leurs talens et par leur bravoure au dessus des autres. Tacite a fait aussi mention des affranchis, mais il observe également qu'on les confondait presqu'avec les esclaves, et qu'ils jouissaient bien de quelque considération dans les familles, mais jamais dans la société ou dans l'état, excepté chez les nations qui avaient un Roi, où ils pouvaient s'élever au dessus des hommes libres et même des nobles: ce qui est difficile à comprendre, en ce que la condition des affranchis était bien différente chez les autres peuples, où elle ne pouvait changer que par un acte de la liberté. Cependant il ne résulte en aucune manière du raisonnement de Tacite, comme nous l'avons observé ailleurs, qu'il y eût chez les Germains une distinction de classes ou de rangs; on y voit au contraire les maîtres mêmes et les affranchis confondus avec les esclaves: cette distinction de castes n'a été imaginée dans les expres-

sions de l'historien latin que par Adam de Brème, par l'abbé Ucbalde et par Nitard, qui sont tous des écrivains du moyen âge. Ajoutons à ces considérations une réflexion importante, qui est que, si les premiers Germains eurent, comme on le voit par les anciens écrivains, quelqu'idée de noblesse ou de distinction de naissance, il n'y eut pourtant jamais chez eux de caste noble proprement dite, non plus que d'hommes libres ni d'affranchis: noms dont l'usage a été introduit évidemment par Tacite, qui parlait des choses de son tems, et qui, imbu des institutions de son pays, les a transportées par analogie aux peuples de la Germanie. César ne fait non plus aucune mention de distinctions de rang ou de classes proprement dites chez les Gaulois; il dit seulement que, dans une certaine classe de gens de quelque considération, il y avait deux sortes de personnes, (le peuple n'y étant guères regardé que comme esclave), savoir; les Druides, et les hommes à cheval, que Cluverius qualifie de nobles mal à propos. César n'a donc pas entendu désigner de classes ou de castes chez cette nation, mais seulement indiquer des personnes qui, parmi les plus distinguées, jouissaient de quelque considération. Cette opinion n'est point en contradiction avec ce que dit Athénée de ces mêmes Gaulois, que, dans les festins, ils s'asseyaient tous pêle-mêle autour d'une table; mais qu'au milieu il y avait un siège pour la personne la plus marquante d'entre les convives, ou pour celle qui surpassait toutes les autres par sa bravoure dans les combats, par la noblesse de sa naissance, ou par ses richesses. Nous avons vu, il est vrai, chez les Germains des princes ou chefs de peuplades, des chefs militaires distingués par leur valeur, ainsi que des magistrats et des juges; mais rien de tout cela ne nous annonce qu'il y eût des personnes formant des classes distinctes dans la population. Que dans l'élection des Rois, on eût égard à la noblesse de leur origine, c'est-à-dire à leur descendance d'un autre prince de la nation, comme l'assure Tacite, cela ne prouve nullement qu'il existât une classe de nobles; et en effet cet écrivain ajoute aussitôt que, dans le choix des chefs, on ne considérait que la valeur.

Tatouage non usité chez les Germains.

Après avoir reconnu en principe, que la population, chez les anciens Germains, n'était pas divisée en classes proprement dites; que tout au plus les chefs obtenaient une certaine distinction qui était quelquefois héréditaire, et que ceux qui s'élevaient au dessus des

autres par leur valeur ou par leurs richesses jouissaient de quelque considération, le bas peuple étant à peu-près réduit à la condition de l'esclavage, (quoique pourtant il n'y eût pas d'esclaves proprement dits comme chez les Romains), nous allons passer à l'examen de l'habillement de ces anciens peuples: examen qui nous fournira de nouvelles preuves à l'appui de la thèse précédente. C'est à tort que Cluverius insinue, qu'à l'exemple des Espagnols, des Brétons et des Illyriens, les Germains se fesaient sur la peau des piqures distribuées symétriquement ou formant des figures, comme cela se voit encore aujourd'hui chez quelques peuplades de l'Amérique. Tacite dit seulement que les Germains, dont le sommeil se prolongeait quelquefois dans la journée, se lavaient à leur reveil dans l'eau tiède, à cause du froid qui était long et rigide dans leur pays, et qu'après cela ils se mettaient à manger. En parlant, non des Germains strictement mais de tous les barbares en général, dans le nombre desquels les Germains pourraient avec raison être compris, Pline observe qu'ils étaient dans l'usage, comme on l'était à Rome pour les enfans, de se frotter le corps avec du beurre, qui avait en cela la propriété de l'huile; mais ni lui ni aucun autre écrivain ne font mention de ce genre de piqures, que les voyageurs français et autres désignent sous le nom de tatouage. On lit dans Tacite que les *Arii* avaient le coutume de se peindre le corps et la peau; mais M.r Vithelun, qui a publié à Veimar en 1823 un beau livre *sur la Germanie et sur ses habitans,* a démontré par des raisonnemens solides, que ces peuples n'étaient pas des Germains, mais des Sarmates.

Soin de la chevelure.

Il est encore douteux si l'on peut appliquer aux Germains ce qu'a dit des Gaulois Diodore de Sicile, que non seulement ils avaient naturellement les cheveux blonds, mais encore qu'ils employaient des moyens artificiels pour renforcer cette couleur. Il est également incertain si Ammien Marcellin parle des Germains, et surtout des Germains primitifs, quand il dit que les uns se lavaient, et que les autres donnaient à leur chevelure, selon l'usage, une couleur rousse. Si cela était des Germains, Diodore nous apprend qu'ils lavaient sans cesse leurs cheveux avec une lessive de chaux; et Pline parlant des Gaulois et des Germains, loue l'usage qu'ils fesaient du savon, et ajoute que les premiers avaient trouvé la manière de rendre roux leurs cheveux avec une composition de suif et de cendre, surtout de cendre de fayard: composition qui

s'employait de deux manières, c'est-à-dire dense ou liquide, et que chez les seconds l'usage en était plus commun parmi les hommes que parmi les femmes. Il serait inutile de vouloir prouver, avec quelques érudits allemands, que cette découverte avait été faite en Germanie, d'où l'usage en avait passé dans les Gaules: car Martial, dont ils s'appuient dit seulement, qu'une écume caustique enflammait ou rendait encore plus colorées les chevelures teutoniques. Cluverius s'est néanmoins servi de ce mot d'écume pour prouver qu'on fesait réelement usage du savon; et, dans l'endroit où ce poète conseille l'usage des eaux de *Matiacum* à une vieille qui voulait changer la couleur de ses cheveux blancs, il s'efforce même de prouver que ces eaux étaient celles de Wysbaden. Le même écrivain prétend, que ces peuples cherchaient à raviver ou à renforcer la couleur de leurs cheveux, et les hommes encore plus que les femmes, non pour s'en faire un objet de parure, comme quelques anciens écrivains l'ont dit des Celtes, mais parce que de longs cheveux donnaient à un barbare un aspect terrible, et que leur couleur jaune ou rougeâtre tirant sur celle du sang, était un signe belliqueux. Et en effet Tacite dit aussi des Germains, qu'ils prenaient soin de leur extérieur, non pourtant dans des vues repréhensibles, car ils ne cherchaient point à aimer ni à se faire aimer, mais perce qu'en allant à la guerre bien peignés, ils croyaient se rendre plus terribles à l'ennemi. On ne peut d'ailleurs appliquer aux anciens Germains ce que dit des Bourguignons Sidonius Apollinaire, écrivain trop récent, qu'ils plongeaient leur chevelure dans du beurre acide, que Cluverius prend erronément pour du beurre détrempé avec du vinaigre. Si l'on peut entendre des Germains ce que Diodore de Sicile rapporte des Gaulois, ils relevaient les cheveux de leur front sur le sommet de la tête, et les attachaient ainsi relevés pour leur donner plus d'apparence: ce qui fesait que ces barbares avaient l'air de satyres aux yeux des Romains: car ils savaient rendre leurs chevelures si épaisses, qu'on ne pouvait point les distinguer d'avec la crinière des chevaux.

Chevelures nouées.

Tacite, en parlant des Svèves, donne un peu plus de notions à cet égard. Il dit, qu'un des signes caractéristiques de leur nation était de rejeter la chevelure en arrière et de l'attacher avec un nœud au dessous de la tête; qu'à ce genre de coiffure on distinguait les Svèves des autres Germains, et même parmi les

Svèves les hommes libres des esclaves, et que le même usage se retrouvait quelquefois chez d'autres peuples, soit parce qu'ils étaient en relation avec les Svèves, soit par esprit d'imitation; mais dans ce dernier cas ces exemples étaient rares, et ne se voyaient que dans les jeunes gens, tandis que les Svèves gardaient ainsi leurs cheveux jusques dans leur vieillssse. Sénèque et Martial font mention en plusieurs endroits des chevelures nouées des Germains, si toutefois ils ont entendu parler des Germains primitifs. Tacite fait ensuite à l'égard des Svèves une observation, que nous ne voulons point omettre, c'est que souvent ils ne liaient leur chevelure que sur le haut de la tête, et que les princes l'ornaient avec plus de soin que les autres. Nous remarquerons encore au sujet de ce passage, qu'il n'y est fait mention que des princes ou chefs de la nation, et non d'une classe distincte de nobles.

Barbe. Il est plus difficile de dire quelque chose de positif au sujet de la barbe. On lit dans Diodore de Sicile que les uns se la rasaient, et les autres se la laissaient croître en petite quantité; que les nobles se la rasaient sur les joues, mais qu'ils conservaient leurs moustaches, et les rabaissaient sur leur bouche qui en était entièrement recouverte, ensorte que quand ils mangeaient elles les embarassait pour l'introduction des alimens et même de la boisson qui en découlait comme d'une gouttière; mais il est également incertain si ce passage peut s'appliquer aux Germains comme aux Gaulois. César dit de même des Brétons, qu'ils avaient de longues chevelures, et se rasaient par tout le corps, à l'exception de la tête et de la lèvre supérieure. Tacite observe seulement que, par l'effet de quelque disposition privée, qui était générale chez les Celtes, certains peuples de la Germanie gardaient, comme pour en avoir fait le vœu, leur chevelure et leur barbe, et ne quittaient point le vêtement ni l'aspect de visage qu'ils avaient adopté comme signe de valeur, jusqu'à ce qu'ils eussent tué quelqu'ennemi; de manière que pour eux c'était se rendre digne de sa patrie, de ses ancêtres et de son rang, que de se découvrir le front sur le sang et les dépouilles, tandis que la malproprereé de la barbe et des cheveux était laissée aux gens sans lumières et sans courage. Le même ecrivain dit ailleurs, en parlant de Civile chef des Brétons, que, pour accomplir le vœu qu'il avait fait en prenant les armes contre les Romains, ce guerrier ne coupa la longue chavelure rousse

qu'il portait, sans doute comme tout le reste de sa nation, qu'après avoir exterminé les légions romaines. On voit clairement par les divers passages que nous avons cités de cet écrivain, que, chez les anciens Germains, quelques individus se coupaient non seulement la barbe, mais encore les cheveux sur le front; et il est encore douteux si, à l'exemple des Brétons et des Gaulois, ils conservaient, comme le dit César, leur barbe sur la lèvre supérieure.

Habillement. Pomponius Mela nous donne quelques notions sur l'habillement de ces anciens peuples; et, s'il a été bien informé, tous le individus en général avant l'âge de puberté étaient nus, même dans les plus grands froids de l'hiver: usage qui n'avait rien de choquant pour les mœurs, puisque, selon le même écrivain, l'état de l'enfance avait une longue durée, dont Cluverius ne fixe le terme qu'à l'âge de vingt ans. Ce géographe nous apprend ailleurs que, dans la plus rude saison, les hommes ne se couvraient que d'un sagum, ou d'une espèce d'enveloppe faite avec la seconde écorce des arbres, *libris arborum*. Tacite parle aussi du sagum qui servait généralement de vêtement, et s'attachait à une boucle, ou même avec une épine: du reste, ajoute cet historien, les Germains passaient les jours entiers, tout nus, autour de leurs foyers *juxta focum atque ignem*; et les riches seuls se fesaient distinguer par un vêtement. Ce n'étaient donc pas les princes, les nobles, les hommes libres ni les affranchis qui affichaient du luxe pour se distinguer du peuple, mais seulement les gens riches. Tacite observe encore, qu'ils s'habillaient aussi de peaux de bêtes sauvages: ce qui suffit pour prouver que cet usage n'était pas général dans la nation. Toutefois César, en parlant des Germains, et peut-être seulement de quelques Germains en particulier, dit qu'ils étaient d'une telle complexion, que, même dans les lieux les plus froids, ils ne portaient pour tout vêtement que de petites peaux, qui leur laissaient à découvert une grande partie du corps, et qu'ils se lavaient également dans les rivières. Dans un autre endroit où il est parlé de la continence de ce peuple, chez qui il était honteux de connaître une femme avant l'âge de vingt ans, le même écrivain ajoute que rien ne se cachait aux regards des femmes mêmes, et qu'il n'y avait point de secret à cet égard, attendu que les individus des deux sexes se baignaient ensemble dans les fleuves, et que les petites peaux dont ils se couvraient leur laissaient une grande partie du corps nue. César rapporte encore de

Germanicus, que se trouvant chez les Chérusques, et voulant éprouver l'esprit de ses soldats, il se couvrit les épaules d'une peau de bête à l'imitation de cette nation. Justin avait déjà dit des Scythes, qu'ils se servaient de peaux de rats et autres animaux pour se couvrir; et Hérodien décrit les Bretons comme nus pour la plupart, et ignorant l'usage des vêtemens, d'autant plus qu'ils se peignaient sur le corps des figures d'animaux, qu'ils étaient bien aises de laisser voir. On lit aussi dans Pline que les femmes des Bretons se peignaient le corps avec la gaude, et assistaient dans cet état à certains sacrifices.

Peaux et pelleteries.

Après avoir dit que les Germains portaient des peaux de bêtes Tacite ajoute, que les plus proches de la mer ne fesaient aucun choix dans leur emploi, tandis que les plus éloignés y en mettaient beaucoup, ces derniers n'ayant pas de relations de commerce qui leur fissent connaître les rafinemens du luxe. Cluverius a judicieusement changé l'ordre des expressions dans ce passage en disant, que les peuples les plus éloignés de la mer, qui ne fesaient aucun trafic à l'extérieur, étaient indifférens dans le choix des peaux, et qu'au contraire les plus voisins regardaient soigneusement a leur qualité. De cette manière on comprend ce que dit ensuite l'auteur latin, qu'ils parsemaient de taches ou de pelleteries différentes les peaux dont ils se couvraient, à l'imitation de celles d'autres bêtes sauvages qui venaient de mers inconnues. Ainsi, les plus grossiers d'entre ces barbares fesaient usage de toutes sortes de peaux indistinctement; mais ceux qui avaient déjà quelqu'idée de luxe les voulaient peintes ou ornées d'autres pelleteries de diverses couleurs, à la manière de celles qu'on a à présent en peau de vair. Cluverius croit que toutes ces peaux avaient le poil, et que celles qui étaient peintes ou qui imitaient les pelleteries de vair, étaient des peaux de loup, de cerf, de chèvre ou de chevreuil et autres animaux semblables. Il importe peu, à notre avis, de savoir, si les pelleteries que désigne César par les mots de *parvis rhénorum tegumentis* couvraient seulement les épaules, ou si elles arrivaient jusqu'au nombril, ou même jusqu'au genou, comme Paul Diacre, écrivain d'une époque bien postérieure, le dit des *Scritofinni.*

Forme du sagum.

On pourrait demander plutôt qu'elle était la forme du *sagum*, qui, au dire de Tacite, était usité de tous les Germains. Selon Isidore, c'était une espèce de manteau carré ou quadrangulaire

comme nos tapis de table: ce qui s'accorde assez avec la description que fait Denis d'Halicarnasse du manteau des Lydiens et des Perses. Le *sagum* des anciens Celtes, au rapport de Varron, de Strabon, d'Esichius et autres était carré et fait en laine, ou d'un tissu épais couvert de longs poils. On chercherait envain dans les anciens auteurs quelle était la grandeur de ce vêtement. Cluverius est d'avis qu'il n'était pas plus grand que les manteaux de peaux, auxquels Tacite donne l'épithète d'*exigui*, et il s'appuie en cela des paroles de Sénèque, qui dit que ce manteau leur descendait depuis les épaules jusqu'au dessous de la ceinture tout au plus, et leur laissait par conséquent une grande partie du corps à découvert. Quant à la couleur il croit, d'après l'opinion de Diodore, qui pourtant ne parle que des Celtibériens, qu'ils portaient un sagum de couleur noire, dont la laine ressemblait au poil de chèvre. Strabon ne dit autre chose de l'habillement des Belges, sinon que leur laine était grossière, mais velue, et qu'on en fesait des manteaux d'un tissu très-serré. Diodore de Sicile est le seul qui dise que les Gaulais, et peut-être même les Germains, étaient dans l'usage de porter un sagum rayé, qui s'attachait avec des boucles, lequel était d'une étoffe épaisse en hiver et légère en été, et parsemé de taches en forme de fleurs. C'était peut-être là le vêtement des personnes riches, dont parle Tacite, comme nous l'avons observé plus haut. Polibe parle des *Insubri* et des *Boii*, qui avaint des caleçons et un sagum plus léger; mais ceci se rapporte à des tems bien postérieurs, et non aux anciens Germains. Du reste on trouve dans Tacite que les Bataves, les *Caninefatti* et autres Germains qui habitaient la rive droite du Rhin, avaient un sagum de diverses couleurs, dont ils se servaient comme d'une voile pour conduire leurs bateaux sur le fleuve. C'est donc sans raison que quelques érudits ont imaginé, que le sagum rayé, ou que les raies dont les vêtemens étaient barriolés, étaient une marque de distinction qui n'appatenait qu'aux nobles.

Emploi de l'or dans les vêtemens.

Virgile dit des Gaulois qui s'emparèrent de Rome, qu'il entrait de l'or dans le tissu de leurs vêtemens, et Silius Italicus en dit autant des *Boii* qui pénétrèrent aussi en Italie; mais aucun auteur ne fait mention de cet usage à l'égard des Germains, et Tacite observe même que les habitans dans l'intérienr des terres ne fesaient aucun cas de l'or ni de l'argent: il n'y eût que les peuples qui, dans des tems postérieurs se trouvèrent en relation de commerce

avec les provinces romaines, chez qui se glissèrent le poison de l'ambition et le désir d'amasser des métaux précieux.

Ecorce d'arbre.

On trouve dans Pomponius Mela un passage digne de remarque où il est dit, que les Germains se fesaient quelquefois une espèce de vêtement avec le *liber* ou l'écorce intérieure des arbres. Parmi les avantages que l'homme tire des arbres en général, Pline note celui qu'il a de se faire des vêtemens avec cette écorce: ce qui, peut-être, a fait dire à Solin *Plurimi etiam flexibilibus libris circumdati.* En parlant des Germains ainsi que de quelques philosophes ou sectaires de l'Inde Strabon dit, que les plus honorés étaient ceux qu'on appelait *Ilobii*, parce qu'ils vivaient dans les forêts, se nourrissaient de feuilles d'arbres et de fruits sauvages, et se fesaient un vêtement de la seconde écorce des arbres. Tout le monde sait que cette écorce est l'espèce de pellicule adhérente à l'écorce extérieure, et qui recouvre immédiatement le bois; et comme elle est en plus grande quantité ou plus flexible dans le tilleul, que dans les autres arbres, quelques-uns ont imaginé que c'est de cet arbre que les anciens Germains tiraient la matière de leur grossier vêtement, et avec d'autant plus de raison, qu'on fait encore aujourd'hui en Pologne des tapis et autres tissus semblables avec cette même écorce.

Habillement des riches.

Tacite nous a donné aussi la description de l'habillement ou de la robe des riches chez les Germains. Cette robe, dit-il, n'était pas flottante comme celle des Sarmates et des Parthes, mais s'adaptait au corps, dont elle laissait voir par conséquent toutes les formes: ce qui a fait croire à quelques-uns que cette espèce de vêtement se composait de trois parties, dont l'une formait le buste, la seconde les caleçons et la troisième les bottines ou la chaussure. Strabon dit en effet des Belges, qu'ils portaient le sagum et une longue chevelure avec de larges caleçons, et qu'au lieu d'une tunique ouverte par devant, ils avaient une robe à manches qui leur descendait jusqu'à la ceinture. Quelques-uns croient que la partie du vêtement qui couvrait la poitrine était une espèce de veste; et Dion rapporte aussi des Pannoniens, qu'ils portaient des tuniques à manches, faites d'étoffes coupées en plusieurs pièces, puis recousues ensemble. Strabon a de même attribué aux Gaulois l'usage d'un vêtement qu'ils appelaient caleçons, et que Cluverius confond à tort avec les *calzari* (chaussure), dont il fait

35.



Bramati e Raineri inc.



Bramati e Raineri inc.

dériver le surnom de Caligola. Les caleçons étaient ce qu'Isidore nomme, par rapport à la partie qu'ils couvraient, *femorali*; et Esichius distingue judicieusement les *feminali* ou *femorali*, les caleçons *barbarici*, l'enveloppe des pieds, et la chaussure. Pollux est le seul qui ait voulu confondre les caleçons avec les *tibiali*; mais il parlait des Perses et peut-être des longs caleçons qui couvraient les cuisses et les jambes. Selon Ovide, les *Vangions* et les *Bataves*, les *Sarmates*, les *Gètes* et les *Bessi*, portaient des caleçons larges et d'une longueur qui les fesait plisser: ce qui a fait dire à Pomponius Mela, que les Sarmates avaient des caleçons qui leur couvraient tout le corps. L'ampleur de ce vêtement, remarquée par les anciens écrivains, nous fait différer d'opinion avec Cluverius, qui, sur la foi d'un passage d'Agatias, croit qu'il était de cuir. Cet écrivain convient cependant, que ces caleçons se fesaient aussi en laine tissue de diverses couleurs, et cela d'après quelques vers de Properce, qui se rapportent sans doute à une époque bien postérieure. Cluverius voudrait encore insinuer, que la chaussure des anciens Germains était faite des peaux les plus dures et des poils les plus grossiers, et le plus souvent de peau de cheval; mais cette assertion n'est également fondée que sur l'autorité de Sidonius Apollinaire, écrivain trop récent, pour pouvoir nous donner des notions certaines sur des choses d'une antiquité aussi reculée, et qui en effet n'accorde ces souliers qu'aux sénateurs des Goths, qui avaient déjà envahi l'Italie. Nous avons néanmoins représenté aux planches 35 et 36 une famille de Germains, et quelques voyageurs de la même nation que nous avons pris de Cluverius, et d'après lesquels on pourra se former une idée de la petitesse de leur manteau ainsi que des autres parties de leur vêtement, dont nous parlerons ensuite.

Collier et autres ornemens.

Nous avons déjà observé que les Germains, et surtout ceux qui habitaient dans l'intérieur des terres, ne fesaient aucun cas de l'or ni de l'argent. Il est donc inutile de rechercher, s'ils portaient des colliers et des bracelets en or comme Strabon et Polibe le disent des Gaulois; et l'on ne pourrait point alléguer pour preuve du contraire ce passage de Tacite, où, en parlant de quelques Germains qui étaient peut-être des pays limitrophes des Gaules et de l'Italie, l'auteur dit qu'on voyait chez eux des dons que leur avaient fait les nations voisines, tels qu'il s'en fesait non seulement entre les

particuliers mais encore entre les peuples, et qui consistaient en chevaux d'élite, en grandes armures, en ornemens de parade pour ces animaux et en colliers. Florus rapporte en effet, quoique des tems de Drusus, que, dans l'espoir qu'ils avaient conçu de remporter la victoire contre ce capitaine romain, les Chérusques s'étaient adjugé les chevaux pour leur part dans les dépouilles ennemies; que les Svèves seuls s'étaient réservé l'or et l'argent, et les Sicambres les esclaves; mais que Drusus ayant été vainqueur, il fit vendre, continue Florus, comme choses lui appartenant, les chevaux, les moutons, les colliers et même les prisonniers. On ne trouve dans aucun de ces écrivains que ces colliers fussent d'or, et s'il y en avait de cette sorte, ils devaient appartenir aux Svèves, qui dans leurs relations fréquentes avec les Gaules et l'Italie dont ils étaient voisins, avaient appris à connaître l'or et à y attacher du prix. Du reste il n'est pas croyable que l'usage de ce métal ni de l'argent, non plus que celui des ornemens, fût commun chez les autres peuples de la Germanie; et c'est envain que Cluverius s'efforce de prouver, que le mot d'*Armilla* (bracelet) est d'origine germanique. Les *Cattes*, qui, selon Tacite, étaient les plus valeureux de ces peuples, portaient bien des anneaux, mais ils étaient en fer, et c'était pour les guerriers une marque d'opprobre, dont ils ne se délivraient que par la mort de quelqu'ennemi.

Habillement des femmes.

Enfin Tacite parle aussi de l'habillement des femmes, et observe qu'il ne différait de celui des hommes, qu'en ce qu'elles se couvraient souvent d'une chemise de lin *lineis amictibus*, et qu'elles la portaient de couleur de pourpre. Elles ne donnaient cependant pas à cet habillement assez d'ampleur dans sa partie supérieure pour y pratiquer des manches, et par conséquent elles avaient les bras nus jusqu'aux épaules, et laissaient à découvert la partie voisine de l'estomac, malgré l'austérité de mœurs qui régnait dans le mariage comme dans tout le reste, et par laquelle cette nation se distinguait de toutes les autres. En remarquant que l'habillement des femmes était le même que celui des hommes, Tacite n'a certainement pas voulu dire, que les premières le tenaient serré contre le corps de manière à en laisser apercevoir toutes les formes, ni encore moins qu'elles portassent des caleçons; mais il a voulu sans doute faire allusion à l'habillement simple fait de peaux de bêtes sauvages, de pelleteries ou même de pièces d'étoffe de laine cour-

tes, qui ne couvraient que les épaules. Cette espèce de vêtement ne cachait donc qu'une partie de leur nudité; et c'est à quoi se rapporte sans doute ce que dit Tacite de l'honnêteté de leurs mœurs. Les chemises de laine, dont parle le même historien, n'étaient pas l'habillement ordinaire ni général de toutes les femmes; il a seulement dit qu'elles se couvraient souvent de cette manière: d'où Cluverius a conjecturé, que ces voiles de lin étaient réservés uniquement aux femmes des plus riches personnages. Aucun écrivain ne fait mention des toiles des Germains: Pline dit pourtant que l'art de tisser était généralement répandu chez les Gaulois, et que leurs femmes n'avaient pas de plus beaux vêtemens que ceux de lin. Peut-être que ces chemises sans manches, qui, au dire de Tacite, laissaient les bras et une partie de la poitrine à découvert, ne différaient point pour la forme, du sagum que portaient le hommes.

Ornemens des femmes.

Les hommes, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avaient plus soin de leur chevelure que les femmes, et la relevaient par un nœud pour se rendre plus terribles dans les combats: ce qui rend probable l'opinion où sont quelques-uns, que les femmes la laissaient flotter sur leurs épaules. On n'accorderait pas aussi facilement à Cluverius que les plus riches portassent des colliers, des anneaux, et des bracelets, attendu que le peu de cas qu'on fesait des métaux précieux chez ces peuples, rendait les femmes indifférentes sur leur emploi à des objets de parure, pour lesquels en effet aucun ancien écrivain ne leur a supposé du goût.

Soin du corps. Indolence attribuée aux Germains.

Tacite accuse en quelqu'endroit de malpropreté, non pas les Germains, comme l'observe Cluverius, mais les *Peucini*, les *Vénèdes* et les *Fenni*, ne sachant pas s'il doit les prendre pour des Germains ou pour des Sarmates. Il s'est borné à dire d'eux, qu'ils ressemblaient aux Germains pour la langue, pour le culte et pour les habitations; qu'ils étaient indolens et malpropres, et que par leurs alliances avec les Sarmates ils en avaient contracté les mœurs. On pourrait tout au plus inférer de ce passage, que la même indolence et la même malpropreté régnaient chez les Germains leurs voisins. Après l'observation sententieuse faite dans un autre endroit par le même auteur, *que les bonnes mœurs avaient plus d'autorité chez les Germains, que n'en avaient ailleurs les bonnes lois*, il dit bien qu'ils étaient nus et sales dans leurs maisons: ce qui ne doit peut-être s'entendre que de la simplicité antique de ces habitations. Et en

effet il ajoute, que c'était sous le toit de ces misérables chaumières que croissaient ces corps robustes qui excitaient l'admiration; que les mères alaitaient elles-mêmes leurs enfans, et n'en confiaient jamais le soin à des nourrices ni à d'autres femmes; qu'on ne distinguait pas le maître d'avec l'esclave, et qu'ils se couchaient également au milieu du bétail et sur le même sol. Strabon dit aussi des Gaulois que, de son tems encore, la plupart n'avaient d'autre couche que la terre nue. Cluverius, sur la foi du même auteur, a voulu faire croire qu'ils avaient des lits de gazon, et qu'ils se couchaient avec leur sagum noir; mais, selon cet auteur, ces lits et l'usage de dormir habillé ne se rapportent qu'aux *Bastitani*, qui étaient une peuplade de l'Espagne. Ce que nous venons de rapporter à l'égard de l'indolence des Germains, ou seulement d'une partie quelconque de ce peuple, se trouve éclairci dans un autre endroit de Tacite où il est dit, que, lorsqu'ils n'étaient point en guerre, ils employaient leur tems à la chasse, mais que plus souvent encore ils aimaient à le passer dans le repos, soit à manger ou à dormir. Nous n'en conclurons pas pour cela avec Cluverius, qu'ils dormissent enveloppés dans des peaux d'ours, comme le font encore aujourd'hui beaucoup d'Allemands: car en parlant même des *Fenni*, qui étaient les derniers des Germains, Tacite dit, qu'ils se nourrissaient d'herbe, s'habillaient de peaux et dormaient sur la terre nue.

Nourriture.

Les premiers Germains devaient être simples dans leur nourriture et dans leur vêtement; et, malgré la singularité de cette assertion, il est bien vraisemblable, comme le pense Cluverius, que les Germains apportèrent de l'Asie les mœurs pastorales, qu'ils conservèrent pendant plus de 2,400 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque, où ayant été dispersés par la guerre dans d'autres contrées de l'Europe, ils apprirent à se nourrir de mets plus délicats.

Lait et viande.

En parlant du peu de Germains qu'il avait connus César dit, qu'ils ne fesaient pas un grand usage du froment ou des plantes céréales; mais que, pour la plupart, ils vivaient de lait et de la chair de leurs troupeaux, et qu'ils aimaient beaucoup la chasse; il observe ailleurs qu'ils s'occupaient peu de l'agriculture, et qu'ils fesaient leur principale nourriture de lait, de fromage et de viande. On lit aussi dans Tacite, que la nourriture des Germains était fort simple, et qu'elle se composait de fruits sauvages, de la chair des

bêtes féroces qu'ils avaient tuées ou de lait caillé. Il ne semble pas qu'on puisse leur appliquer ce que dit Strabon des Gaulois, qu'ils se nourrissaient souvent de lait, et mangeaient de toutes sortes de viandes. Pline dit bien, mais des *Cauci* seulement qui habitaient entre l'*Amisia* et l'Albi ou l'Elbe, qu'ils n'avaient pas même de bétail, qu'ils ne se nourrissaient pas de lait comme leurs voisins, et qu'ils n'avaient pas comme eux la ressource de la chasse, n'ayant pas même d'arbustes dans leur pays; mais il ne nous a pas fait connaître leur nourriture. Peut-être les autres Germains vivaient-ils à la manière des Scythes, qui, selon Hérodote, ne tiraient point leur subsistance des produits de l'agriculture, mais du lait et de la chair de leurs troupeaux. Pline rapporte cependant, en parlant de quelques autres Germains, qui n'étaient peut-être pas des anciens tems, qu'ils semaient de l'avoine, qu'il suppose mal à propos être une espèce de froment ou d'orge dégénéré, et que ces peuples ne vivaient que de bouillie. Les *Fenni*, condannés, selon Tacite, à une pauvreté honteuse, se nourrissaient d'herbe. On trouve dans Tacite un autre passage, qui explique le motif pour lequel les Germains mangeaient des fruits sauvages, c'est qu'ils ne secondaient nullement par le travail la fertilité de leur sol, et ne se donnaient point la peine d'arroser les prés, d'entourer de haies leurs jardins, ni de se faire des vergers plantés d'arbres à fruit: Cluverius est le seul qui ait imaginé qu'ils ne les mangeaient pas seulement crus, mais cuits aussi, et cela par la seule raison qu'ils se mangent encore aujourd'hui de cette dernière manière en Allemagne. On accordera plus volontiers à cet écrivain, que le lait *concretum* de Tacite, sur lequel les interprètes n'ont rien dit de raisonnable, était le beurre: car Pline s'étonnait que les barbares qui vivaient de lait, ne connussent pas la manière, ou ne se souciassent pas d'en faire du fromage, sachant déja le condenser au point d'en faire du beurre, qui était une espèce d'écume de lait plus épaisse (*concretius*) que ce qu'on appelait petit-lait, et à laquelle il donne ailleurs la dénomination de *lac coactum*. D'après ce passage de Tacite, quelques érudits ont cru que les Celtes avaient été les premiers à faire du beurre; mais peut-être que les Ethyopiens auront commencé avant eux à s'en servir au lieu d'huile, comme le dit Strabon.

Nous conviendrons sans peine avec Cluverius, que les Germains mangeaient aussi de la viande de cochon et de celle des *Continuation.*

bêtes sauvages, qui sont citées l'une et l'autre, la première par César, et la seconde par Tacite, comme servant de nourriture. Pomponius Mela observe en effet, à l'égard des Germains, qu'ils se nourrissaient de viande crue ou simplement mortifiée, à laquelle ils rendaient sa première fraicheur, en la pressant avec les mains ou avec les pieds dans des peaux de mouton ou dans celles mêmes de bêtes sauvages. Possidonius dit dans Athénée, si toutefois il n'a pas parlé de tems postérieurs, que les Germains servaient dans leurs repas des pièces de viande rôtie; mais on ne pourrait pas leur appliquer, comme le pense Cluverius, ce que dit le même Possidonius des Gaulois, qu'ils ne mangeaient que peu de pain et peu de viande bouillie ou rôtie sur les charbons ou à la broche, non plus que ce que dit aussi Strabon des seuls Gaulois, qu'ils mangeaient de toutes sortes de viandes, et surtout de celle de cochon, fraîche ou salée. Cluverius fonde son opinion sur cet autre passage de Strabon, que les Germains ressemblaient aux Gaulois pour l'aspect, pour les mœurs et pour la nourriture; ce qui lui fait appliquer aux premiers ce que Diodore dit des seconds, qu'ils allumaient de grands feux, autour desquels ils fesaient cuire dans des marmites ou à la broche de grands quartiers de viande. Les Ermandures et les Celtes ne manquaient pas de sel: car ils avaient des salines qu'ils regardaient comme un lieu protégé des dieux, et plus propre qu'aucun autre aux prières des mortels. On lit aussi dans Pline, que les Gaulois et les Germains jetaient de l'eau salée sur le bois allumé pour convertir les charbons en sel: chose qui pourrait faire douter si c'était du sel ou plutôt de la potasse qu'ils fabriquaient ainsi. Nous venons de voir, d'après Tacite, que, dans leur extrême pauvreté, les *Fenni* se nourrissaient d'herbe. Toutefois il serait difficile de concilier cette assertion avec un autre passage du même historien où il est dit, que les hommes et les femmes allaient tous ensemble à la chasse, après laquelle chacun avait sa portion dans la proie qui fesait la nourriture commune. Procope confirme cette dernière assertion en disant des *Scrittofinni,* si pourtant il a entendu parler des anciens tems, qu'ils ne buvaient pas de vin, (ce qui fait douter fortement qu'il ne parlait pas d'une époque éloignée), qu'ils ne tiraient de la terre aucune subsistance, et que leurs femmes ne se livraient à aucun travail, attendu qu'elles allaient avec les hommes à la chasse des bêtes sauvages et autres

animaux qui fesaient la richesse de leurs immenses forêts, et dont ils fesaient tous leur nourriture.

Puisque nous en sommes venus avec Procope à parler de boisson, nous dirons qu'au rapport de Tacite, les Germains s'en fesaient une avec l'orge ou le froment mis en fermentation, jusqu'à ce que cette liqueur eût pris une apparence de vin. L'usage de la bierre était connu sans doute chez les plus anciens peuples: les Ethyopiens la fesaient avec de l'orge et du millet, et l'on en fabriquait de plusieurs sortes, selon Pline, dans la Gaule et dans d'autres provinces, que quelques-uns ont pris pour la Germanie et pour les îles Britanniques: le même écrivain observe ailleurs, que les habitans des Gaules et de l'Espagne s'enivraient d'une liqueur faite avec du grain macéré. Cluverius prétend que, dès les premiers tems, les Celtes fesaient usage de la bierre; et il fonde son opinion sur le mot allemand *bier*, qu'il croit-être très-ancien. *Boisson. Bierre.*

Une autre boisson que la bierre c'était le lait: car, en parlant du repas des Germains, Possidonius cité par Athénée dit clairement, qu'après avoir mangé ils buvaient du lait et du vin pur; mais il n'est fait mention de cette dernière boisson par aucun autre écrivain, si ce n'est par Tacite, qui dit que les habitans limitrophes du Rhin fesaient commerce de vin entre eux, et ailleurs que les Chérusques aimaient cette liqueur, et que les rixes étaient fréquentes parmi eux comme parmi ceux qui sont adonnés au vin: ce qui met en droit de supposer qu'il ne parlait pas de tous les Germains, mais seulement de ceux qui habitaient les bords du Rhin. On lit aussi dans César, que les Svèves ne permettaient pas même l'entrée du vin dans leur pays, dans la crainte que l'usage de cette boisson, ne rendît les hommes mous et efféminés; et, en parlant des Nerviens, le même auteur observe qu'ils s'interdisaient tout trafic, et qu'ils ne permettaient point l'introduction du vin ni d'aucun autre objet de sensualité quelconque dans leur pays. On est donc fondé à conclure de là, que les premiers Germains buvaient de la bierre et fort peu de vin; et peut-être l'usage de cette dernière boisson n'était-il connu que des peuples, que leur proximité des Gaules et du Rhin mettait à portée de se la procurer par le trafic: car s'ils ne s'occupaient point du soin de cultiver les plantes céréales, ils devaient bien moins encore s'appliquer à la culture pénible de la vigne et à la fabrication du vin. *Lait. Vin.*

Table. Selon Tacite, les Germains avaient une manière particulière de prendre leurs repas, chacun d'eux ayant son siège et sa table à part. Ce mot *siège* ne devrait signifier autre chose qu'une place, où, si l'on veut, un petit lit de gazon ou de foin: car Strabon et Possidonius observent, en parlant des Gaulois, qu'ils couchaient pour la plupart sur la terre, et que pour manger ils s'asseyaient sur des lits, que ce dernier écrivain désigne comme des lits de foin ou de gazon. Il nous donne en outre une idée des tables des Gaulois, peu différentes peut-être de celles des Germains, qui étaient en bois et peu élevées de terre. Si, comme le prétend Cluverius, Diodore a parlé des Germains et des Gaulois ensemble, il a dit que tous prenaient leurs repas, non pas assis sur des sièges, mais sur la terre, et qu'au lieu de coussins ils fesaient usage pour cela de peaux de loup ou de chien. Cependant, Athénée fait dire à Philarque, que les Gaulois s'asseyaient en rond pour prendre leur repas du soir, et qu'alors on apportait une table pour chacun des convives, dont il avait vu le nombre s'élever jusqu'à vingt. Diodore donne à entendre que le lieu où se prenaient les repas était près du foyer, où se trouvaient des charbons allumés, les marmites et les broches; et, de même, Mela et Solin racontent des Thraces, qu'ils mangeaient autour du feu. Philarque ajoute, que ces tables isolées étaient des trépieds qui étaient chargés de viandes pour être distribuées aux convives, et que ces mets étaient accompagnés de grands pains fermentés; mais cet écrivain ne parle que des usages des Gaulois, et peut-être de Gaulois peu anciens: car les Germains, comme nous venons de le voir, ne fesaient pas un grand usage du pain, et il observe ailleurs qu'on servait sur les tables des premiers des pains coupés ou rompus, et des viandes tirées des chaudières. Ce n'est donc qu'aux seuls Gaulois que peut se rapporter ce que Possidonius dit encore ailleurs dans Athénée, que les viandes posées sur les tables étaient propres; mais qu'à la manière des lions, les convives soulevaient des deux mains des membres entiers d'animaux, et les déchiraient avec leurs dents. En parlant de la nourriture, que les princes Germains fournissaient à leurs courtisans au lieu de traitement, Tacite dit seulement en général, que cette nourriture était grossière: ce qui signifie peut-être qu'on servait de grosses pièces de viande, et même des membres entiers d'animaux, comme l'assurent d'autres écrivains; et Possidonius dit

encore à ce sujet des Gaulois, que lorsqu'il y avait quelque morceau difficile à détacher, on le coupait avec un couteau qui se tenait dans sa gaîne en un lieu exprès, et près du lieu où l'on mangeait.

Les vases dont fesaient usage à table les Gaulois et peut-être les Celtes en général, étaient en cire selon Strabon; mais, comme l'observe Casaubono, on a probablement lu *cerei* pour *ceramici*: ce qui, dans ce dernier cas, aurait signifié des vases de terre; et en effet Possidonius dit que les Gaulois avaient des vases de la forme des cruches, en terre ou en argent, et que de la première matière étaient aussi les plats, sur lesquels étaient servis les mets, en observant cependant que quelques-uns étaient en bronze, tandis que d'autres peuples, au lieu de plats, fesaient usage de corbeilles en osier. Cluverius est d'avis que des vases semblables étaient usités chez les premiers Germains, auxquels pourtant nous ne supposerons pas assez de luxe pour avoir eu des plats d'argent, malgré la description que fait Polybe des plats d'or et d'argent pleins de vin d'orge, c'est-à-dire de bierre, qu'avait un Roi d'Espagne. Tacite parle bien de quelques vases d'argent vus dans la Germanie, mais que les Romains eux-mêmes avaient peut-être donnés en présent aux ambassadeurs ou aux princes du pays, et dont on ne fesait pas plus de cas que des vases de terre. Il n'y avait que les peuples près du Rhin, comme nous l'avons observé, qui eussent quelqu'idée de l'or et de l'argent, et peut-être leurs princes burent-ils dans des vases d'argent, dont il leur avait été fait présent; mais le reste de la population ne fesait usage que de vases de terre ou de bois. On lit encore dans Pline, que les barbares du nord se servaient de cornes d'ures ou de bœuf en guise de coupe; et César a de même fait mention de cornes choisies avec beaucoup de soin et ayant un bord en argent, desquelles les Gaulois fesaient usage dans leurs festins d'appareil, *in amplissimis epulis*. Ce passage de Pline est peut-être ce qui a donné lieu à Eccard de croire plus ancienne qu'elle ne l'est réellement le corne *Tunderense*, publiée pour la première fois par Olao Vormio, et que nous rapporterons parmi les monumens d'une époque postérieure, comme particulièrement digne de remarque.

Vases, plats, verres.

Diodore de Sicile a dit aussi des Gaulois, qu'ils étaient servis à table par les plus jeunes d'entre eux, tant d'un sexe que de l'autre, mais non encore sortis de l'âge de l'enfance. Après avoir

Manière de s'asseoir à table.

représenté chez le même peuple les convives assis en rond, avec un siège au milieu d'eux pour le principal personnage, à côté duquel était assis le maître de la maison, Possidonius nous apprend que, derrière eux, se tenaient debout ceux qui portaient les boucliers, et que d'autres tenant la lance et assis comme les maîtres mangeaient avec eux: ce qui s'accorde avec ce que dit Tacite, probablement des Germains, qu'ils s'asseyaient armés dans les banquets. On ne doit entendre, ce semble, que des Gaulois le passage où Diodore observe, que les meilleurs morceaux de viande étaient réservés pour les plus distingués d'entre les convives, et que les moins délicats étaient pour celui qui donnait le festin. La peinture que Tacite nous fait des Germains comme d'un peuple qui passe son tems à dormir et à manger, et qui met de la profusion dans ses banquets, donne de lui une idée de voracité et de barbarie, qu'il serait difficile de concilier avec l'affabilité que lui prête Diodore.

Santés dans les banquets.

Nous ne suivrons pas Cluverius dans les recherches qu'il fait sur les santés que se portaient les convives, et dont ne font nullement mention les anciens écrivains, si ce n'est Homère, mais en parlant seulement des Grecs. Nous lui accorderions plus aisément que, chez les Celtes, les femmes s'asseyaient à côté de leurs maris dans les festins: usage qui, selon Ermippe dans Athénée, subsistait chez les peuples de l'Illyrie, où il n'était pas indécent que les femmes bussent avant les hommes. Elien dit aussi des mêmes peuples, mais sans doute d'une époque postérieure, que, dans les banquets, il était permis aux hommes de boire à la santé d'une femme quelconque, lors même qu'elle ne leur appartenait sous aucun titre. Chez les Germains, les femmes n'assistaient point probablement aux festins publics ou bruyans: car en parlant de leur pudicité Tacite dit formellement, qu'elles n'étaient point corrompues par l'attrait séduisant des spectacles, ni par le charme enivrant des festins. Nous avons représenté à la planche 37, d'après Cluverius, les usages observés par les anciens Germains dans leurs banquets.

Vie domestique.

Nous allons parler maintenant de leur vie domestique, de leurs vertus et de leurs vices. César dit d'eux, que la chasse et le maniement des armes fesaient l'occupation de toute leur vie: ce qui s'accorde avec ce qu'en rapporte Tacite, que quand ils n'étaient pas en guerre, ils passaient leur tems à la chasse, mais plus encore


37.
G. Gallina f.



à ne rien faire, à dormir ou à manger, en ajoutant que les guerriers les plus vaillants vivaient dans la plus grande oisiveté, et qu'ils laissaient tous les soins domestiques et la culture des champs aux femmes, aux vieillards et aux individus les plus faibles de la famille. En parlant de la chasse, et particulièrement de celle des ures et des bœufs sauvages, que leur vélocité à la course et leur férocité rendaient redoutables aux autres bêtes sauvages et aux hommes, César dit que les Germains creusaient des fosses pour les y faire tomber et ensuite les tuer, et que les jeunes gens s'exerçaient surtout à ce genre de chasse et aux fatigues qu'il exigeait. Ce n'était donc que dans les maisons que les Germains s'abandonnaient à l'oisiveté, et Tacite observe qu'aucune autre nation n'était plus libérale dans sa manière de recevoir et de traiter ses hôtes. Cependant, s'il faut en croire le même écrivain, le jeu prenait une partie du tems de leur repos; et il ajoute, comme une chose digne de remarque, que ces hommes si sobres en tout, fesaient du jeu une de leurs plus sérieuses occupations, et qu'ils s'y livraient avec une sorte de fureur qui les portait quelquefois à hazarder, après avoir tout perdu, leur liberté et leur individu même d'un seul coup de dé. Cluverius a cru que cette passion ne pouvait pas s'étendre à tous les Germains: on pourrait encore supposer que Tacite a parlé non des premiers Germains, mais de ceux de son tems, déjà corrompus par les Romains. Et en effet il ajoute, que ceux qui avaient gagné des esclaves au jeu les vendaient aux étrangers, pour se délivrer de la honte d'un semblable gain: ce qui prouve bien que cet usage doit être rapporté à un autre tems, où la nation fesait avec l'étranger un trafic qui n'avait pas lieu dans des tems plus anciens; et en effet Cluverius observe, que les anciens Germains ne s'adonnèrent au commerce dans aucun tems, quoiqu'il veuille ensuite, pourtant sans fondement, restreindre cette assertion aux nobles seulement. Polybe dit des Gaulois, que le bétail et l'or fesaient toutes leurs richesses; et Tacite nous apprend au contraire des Germains, que leur pays abondait en troupeaux de moutons; qu'ils ne regardaient point à la beauté des animaux mais à leur nombre, et que c'étaient là les richesses qu'ils aimaient le plus. Nous avons vu précédemment que leurs champs ni leurs paturages, qu'ils changeaient tous les ans, n'avaient point de limites, et que les amendes infligées pour certains délits se payaient en bétail. Peut-être encore que les armes fesaient partie des

richesses des Germains, auxquels nous avons vu que les nations voisines fesaient présent de grandes armures, *magna arma*; et si, comme le dit César, quelques marchands de leur pays allaient chez les peuples les plus voisins du Rhin, ceux-ci ne leur portaient pas des marchandises qu'ils eussent envie d'avoir, et s'ils passaient à leur tour sur leur territoire, c'était pour acheter seulement le butin qu'ils avaient fait à la guerre: car autrement l'entrée ne leur en aurait pas été permise. Ce que les anciens écrivains ont dit du trafic des Germains, de l'or, de l'argent, des monnaies, de l'usure et de leur avidité pour l'argent en général, ne doit s'entendre que de l'époque de la domination romaine, et nous nous réservons d'en parler lorsque nous en serons à cette époque. Nous en dirons autant des richesses attribuées par Silius Italicus aux Eduens, et des pirateries dont Tacite accuse les Cauces. Quant aux Nerviens et autres peuples Germains de la rive droite du Rhin, nous avons vu qu'ils se refusaient à toute espèce de trafic, et surtout qu'ils repoussaient de leur territoire tous les objets de luxe.

Germains habiles nageurs.

On lit dans Pomponius Mela et dans Hérodien, que les Germains aimaient la natation et qu'ils y étaient très-habiles; et le premier de ces deux écrivains dit des Bataves renfermés dans une île du Rhin, qu'ils traversaient ce fleuve à la nage, tout armés et avec leurs chevaux. Seulement en parlant de quelques Germains et d'une époque plus récente, c'est-à-dire des tems de Maximin, Hérodien rapporte qu'étant venus en Italie, ils se hazardaient à tenter le passage des rivières à cheval, malgré l'impétuosité de leur cours, et que plusieurs furent emportés par la rapidité des eaux et y périrent: ce qui est une preuve du courage de ces peuples.

Agriculture des Germains.

On ne peut pas avoir beaucoup de choses à dire de l'agriculture des premiers Germains, puisque, selon Strabon, ils ne cultivaient point leurs terres et ne prenaient aucun soin de la conservation des grains. Tacite dit cependant en quelqu'endroit, qu'ils creusaient des souterrains, puis les recouvraient de fumier, pour s'y mettre eux-mêmes à l'abri des rigueurs de l'hiver, et y serrer leurs récoltes. Cette diversité d'opinions entre ces deux écrivains pourrait peut-être s'expliquer, comme celle de César à l'égard des Gaulois, dont la plupart, selon lui, vivaient de lait, de fromage et de viande: ce qui indiquerait, que s'ils n'étaient pas tous agriculteurs, il y en avait au moins quelques-uns qui se nourrissaient de plantes céréa-

les, et qui par conséquent devaient prendre soin de la culture des champs et des fruits de la terre. César dit des Usipètes et des Tentères, qui étaient bien sûrement de la Germanie, que ces peuples avaient émigré, parce qu'étant sans cesse assaillis par les Svèves, ils ne pouvaient se livrer à l'agriculture. Le même auteur raconte encore de ces derniers, que quand ils étaient en guerre, une partie seulement d'entre eux allait en campagne, tandis que l'autre restait à la culture des terres pour subvenir à sa subsistance et à celle des guerriers, qui, à leur tour, étaient remplacés par les premiers, auxquels ils succédaient eux-mêmes dans les travaux de l'agriculture; il ajoute néanmoins que ce peuple ne fesait guères usage du blé pour sa nourriture, et qu'il vivait le plus souvent de viande et de lait. Quant au partage des champs entre les cultivateurs, et au changement qui s'en fesait tous les ans, au rapport de Tacite, il est permis de croire que, par les mots *agros* et *arva* sous lesquels il les désigne, cet historien n'ait voulu indiquer que des pâturages ou des plaines couvertes d'herbes: car il ajoute dans le même endroit, que ces peuples ne secondaient point par leur travail la fertilité du sol, et qu'ils ne plantaient ni légumes, ni arbres à fruits: ce qui s'accorde aussi avec l'observation que fait Strabon sur leur inhabileté à se faire des jardins, et sur leur ignorance dans les autres parties de l'agriculture. Nous ferons mention de la navigation des anciens Germains, lorsque nous aurons à parler de leurs métiers et de leurs arts.

Principes de morale.

Pour ce qui est de la moralité, ou des vertus et des vices des anciens Germains, nous avons vu à l'article du gouvernement et des lois, qu'ils n'avaient point de code écrit, mais seulement des coutumes, suivant lesquelles ils administraient la justice et infligeaient même aux malfaiteurs des peines proportionnées aux délits. C'est pour cela que Tacite dit, que les bonnes mœurs avaient plus d'autorité chez cette nation, que n'en avaient ailleurs les bonnes lois, ayant voulu parler peut-être de ces mêmes coutumes sous le nom de bonnes mœurs. César, en parlant plus au long des mœurs des Germains qu'il avait connus dit, que ces peuples se fesaient un mérite et une gloire de s'entourer de vastes solitudes, et par conséquent de porter la dévastation jusqu'à leurs frontières; et que c'était pour eux une action patriotique, que de tuer les habitans limitrophes après les avoir chassés de leur territoire, et de ne souffrir personne

dans leur voisinage. Le même écrivain dit, dans un autre endroit, que ces peuples n'attachaient aucune idée d'infamie au vol exécuté hors des confins, et qu'au contraire il était encouragé comme un moyen d'empêcher que la jeunesse ne languît dans le repos et dans l'oisiveté. Néanmoins dans les villes, et même quelquefois dans le corps entier de la nation, les individus se regardaient comme parens, et ils ne se fesaient pas entre eux le moindre tort, comme cela était des Scythes, dont Strabon dit d'après Eschile, qu'ils formaient une nation juste, intègre, de mœurs simples et frugales et qui se contentait de peu. Les motifs mêmes que donne César de la répartition et du changement annuel des terres, prouvent que les Germains avaient des idées de morale, puisqu'ils ne voulaient pas que la culture assidue des champs pût faire négliger les exercices de la guerre, et que par ce moyen quelques-uns, en étendant leurs possessions, ne vinssent à dépouiller et à opprimer les faibles, ni qu'en élevant des maisons commodes contre la rigueur des saisons, les hommes ne finissent par s'amollir. Ils ne voulaient pas non plus que l'amour de l'argent, source féconde de dissensions, prît racine dans les cœurs, que le sentiment de l'équité s'y éteignît, ni que l'équilibre des propriétés et des richesses pût être rompu.

Piété filiale, et fidélité des Germains.

Tacite dit dans un endroit que c'était un crime chez les Germains, que d'éluder les lois de la nature dans la multiplication de l'espèce, ou d'ôter la vie à quelqu'un de ses descendans: ce qui, pour Cluverius, est une preuve de l'amour des pères pour leurs enfans. Cette preuve pourrait se tirer avec plus de raison d'un autre passage, où le même historien observe, que les mères nourrissaient leurs enfans de leur lait, et qu'elles ne les confiaient jamais à des nourrices ni à des domestiques; et l'on pourrait encore la déduire du soin particulier que prenaient ces peuples de former la jeunesse à la guerre, de l'exercer à la chasse et de la rendre robuste par toutes sortes de moyens, même en interdisant entre les deux sexes des plaisirs prématurés. Quant à la vénération des enfans pour les auteurs de leurs jours ou autres parens, Tacite en rend un témoignage non équivoque, en disant, que les jeunes gens étaient obligés d'épouser leurs inimitiés aussi bien que leurs amitiés. D'un autre côté, le même écrivain nous apprend que la concorde la plus parfaite régnait dans les familles, en ce que la formation d'une tribu ou d'un corps politique quelconque n'était point l'effet d'une réu-

nion fortuite d'individus, mais d'une aggrégation de familles et de personnes unies par les liens du sang. Cluverius rapporte encore plusieurs exemples marquans de fidélité entre les Germains, mais qui appartiennent tous à l'époque de la domination romaine, et qu'on aurait de la peine à appliquer aux Germains primitifs. Il est bien vrai que les anciens peuples Celtes semblent avoir rivalisé d'attachement pour leurs chefs ou pour leurs princes; et ce fut peut-être pour rendre hommage à la réputation dont ils jouissaient à ce titre, qu'à une époque postérieure, c'est-à-dire du tems de Tacite, des chefs de la Frise crièrent dans le théâtre de Rome, qu'il n'y avait point d'hommes au monde plus braves à la guerre et plus fidèles que les Germains. On a encore une preuve indubitable de leur fidélité dans la résolution avec laquelle ils jouaient, comme nous l'avons dit plus haut, leur liberté et même leur vie sur un coup de dé. Celui qui avait perdu, ajoute Tacite au même endroit, se soumettait volontairement à l'esclavage, et quoique plus jeune et plus vigoureux que celui qui l'avait gagné, il tendait ses mains aux chaînes et se laissait vendre: en quoi certes se manifeste une ténacité d'opinion déplorable, à laquelle ils donnaient le nom de fidélité. Ce que dit Strabon des trahisons des Sicambres et de la violation des traités par les Chérusques, doit s'entendre de tems postérieurs, c'est-à-dire de leurs guerres avec les Romains, chose que Cluverius n'a point remarquée; et l'on croit pouvoir assurer en outre, que ces peuples encore grossiers, sans institutions civiles, et sans politique comme sans lois, tout en observant religieusement la foi donnée à l'amitié, regardaient comme nulle celle qu'ils avaient jurée à leurs ennemis, aux usurpateurs de leurs terres, et n'attendaient qu'un moment favorable pour secouer le joug.

Défauts reprochés aux Germains.

Le caractère altier, dur, cruel et même féroce que quelques anciens écrivains ont prêté aux Germains, ne pourrait peut-être s'attribuer qu'à quelque peuplade des dernières frontières de la Germanie primitive, mais jamais aux Germains en général, qui, au rapport de Pomponius Mela, étaient au contraire bons et affables envers les étrangers, doux et humains envers ceux qui réclamaient leur bienveillance: d'où Cluverius a pris motif de vanter leur indulgence et leur bonté. Les *Ansibarii* donnèrent un exemple touchant de ces sentimens fraternels, en venant prendre possession de quelques terres, non pour leur propre avantage, car ils for-

maient une nation puissante, mais par compassion pour des peuplades voisines, qui, chassées de leur territoire par les Cauces et sans asile, demandaient de pouvoir vivre au moins en sûreté dans leur exil. Les Sicambres ne reçurent pas seulement sur leur territoire une partie de la cavalerie des Usipètes et des Tentères, qui avait été défaite dans un combat contre César, mais encore ils refusèrent constamment de la lui renvoyer malgré toutes ses instances: ce qui prouve d'une manière éclatante l'humanité et la fidélité de ce peuple.

Libéralité et hospitalité des Germains.

Les anciens historiens nous ont aussi conservé plusieurs exemples de la libéralité, de l'affabilité et de l'hospitalité des Germains en général. Sans avoir recours aux Celtibériens, qui, selon Diodore, étaient aussi humains envers leurs hôtes, qu'ils étaient cruels envers leurs ennemis; qui offraient chez eux un asile à tous les voyageurs; qui exerçaient à l'envi l'hospitalité, et regardaient comme chers aux dieux ceux qui recueillaient les voyageurs; sans parler des Gaulois, dont Diodore de Sicile dit qu'ils invitaient les étrangers à leurs banquets, et qu'ils ne leur demandaient qu'après le repas l'objet de leur voyage, nous lisons dans Tacite qu'aucune nation n'était plus splendide que les Germains dans leurs banquets et dans l'exercice de l'hospitalité; que c'était chez eux une action criminelle que de refuser à un homme quelconque le logement; que chacun s'empressait de préparer le repas à son hôte selon ses facultés; qu'en l'absence du maître de la maison, l'étranger était aussitôt dirigé à un autre asile; qu'il pouvait même entrer dans la maison la plus prochaine sans y être invité, et que dans l'exercice de ce devoir sacré, on ne fesait aucune distinction entre l'individu qui était connu, et celui qui ne l'était pas. Le même écrivain a encore fait l'éloge ailleurs de l'affabilité des Germains envers leurs hôtes: César dit également que c'était à leurs yeux une chose honteuse que de manquer à l'hospitalité, et que non seulement les étrangers qui venaient dans leur pays, pour quelque motif que ce fût, n'y recevaient aucun affront, mais encore que leur personne y était sacrée, et que le logement et la nourriture leur y étaient offerts en commun avec les gens de la maison. Tacite ajoute que les Germains étaient dans l'usage d'accorder à leurs hôtes, au moment de leur départ, tout ce qu'ils demandaient. Les Germains, dit encore cet historien, aimaient à recevoir des présens, mais ils ne tenaient pas

plus de compte de ceux qu'ils avaient faits, que de ceux qu'ils avaient reçus.

Cette disposition des Germains à la bienfesance semblerait prouver qu'ils n'étaient pas insensibles à l'amitié, et même qu'ils y étaient fidèles; mais les passages de César, par lesquels on voudrait démontrer que ce sentiment était le même chez les premiers Germains, ne se rapportent qu'à une époque plus récente. C'est encore avec moins de raison, que de la voix grave et rauque que Diodore attribue aux Germains, ainsi que de la pauvreté et de l'obscurité de leurs mots ou de leur langage, Cluverius a voulu inférer qu'ils étaient doués d'une vertueuse gravité. Diodore n'a voulu dire par là autre chose, sinon que l'on comprenait peu leur langue, qu'ils parlaient peu, et souvent, comme il l'observe lui-même, par métaphore. Strabon a bien fait mention de la gravité des Vettons, qui allaient jusqu'à blâmer les Romains de leurs promenades et de leurs plus simples amusemens, mais ce peuple était Espagnol, et sa gravité a passé dans ses descendans. Cluverius ne trouve pas que les premiers Germains fussent tempérans dans l'usage qu'ils fesaient du pain et du vin; mais en considérant, d'après le témoignage de César, qu'ils attachaient une idée de houte a l'union des individus des deux sèxes avant l'âge de vingt ans, quoique pourtant ils fussent dans l'usage de se baigner pêle-mêle et à demi-uns dans les rivières, ils lui semblent mériter les plus grands éloges sous le rapport de la continence. Tacite leur accorde en effet cette vertu en disant, que la maturité de l'âge et la saison des plaisirs des sens étaient long-tems retardés parmi eux, et que les jeunes filles conservaient religieusement leur chasteté, malgré l'habitude où elles étaient de vivre et souvent de voyager presque nues avec les garçons et jusqu'à l'âge d'être mariées. Le même historien rapporte néanmoins d'Italus chef des Chérusques, que quelquefois il était d'une affabilité et d'une réserve dont tout le monde était enchanté, mais que le plus souvent il s'abandonnait à l'ivrognerie c'est-à-dire à la crapule et au libertinage, qui font les délices des barbares: imputation que Cluverius s'est envain efforcé d'éluder, en donnant au mot *libido* une interprétation tout autre que celle qu'on lui donne communément. Le reproche fait aux Celtes, par quelques écrivains, et surtout par Diodore, par Strabon et par Athénée de se livrer à des amours brutales, ne peut évidemment, d'après les expressions de ces mêmes auteurs, et par-

Autres vertus.

ticulièrement de Strabon s'appliquer qu'aux Gaulois, que ce géographe accuse en outre d'être querelleurs. Tacite dit bien également que Vitellius fesait venir de la Batavie des jeunes gens pour ses honteux passe-tems; mais c'est à une époque bien postérieure à celle dont nous parlons, et dans un tems où les mœurs de ces peuples avaient déjà été corrompues par les Romains.

Reproche de piraterie,

Nous avons vu plus haut qu'au rapport de César, les Germains n'attachaient aucune idée de honte au vol, lorsqu'il était commis hors des confins de la cité ou du territoire. Ce vice a été regardé de quelques-uns comme commun à toute la nation germanique; mais si l'on fait bien attention aux expressions de l'auteur, on reconnaîtra que ce mot vol ne signifie autre chose qu'une espèce de guerre, d'incursion, de rapine ou de représailles, qu'on voit exercée à peu près de la même manière chez tous les anciens peuples, à une époque où, privés encore de toute relation politique, ils n'avaient ni liaison d'amitié entre eux, ni alliances assurées par des traités, et où jaloux de leur agrandissement réciproque, ils étaient dans une disposition continuelle d'hostilité les uns à l'égard des autres.

d'ivrognerie.

On pourrait plutôt taxer les premiers Germains de penchant à l'ivrognerie: car Tacite dit qu'ils ne regardaient pas comme une chose blamable, de passer les jours et les nuits à boire; et ailleurs, qu'il s'en fallait bien que leur tempérance dans la boisson égalât leur sobriété dans la nourriture, dans le choix de laquelle ils ne mettaient aucune recherche; et que si l'on eût pu fournir à leur goût pour les boissons enivrantes, il aurait été plus facile de les vaincre par ce vice que par les armes. Il pourrait se faire aussi, qu'en décrivant les mœurs des Germains, Tacite ait entendu parler seulement de ceux de son tems; et du reste il ne servirait à rien de répondre à cette remarque, comme l'a fait Cluverius, que les Romains donnaient alors des exemples d'ivresse bien plus choquans que les premiers. Pline, au contraire, en parlant de l'ivresse habituelle des Espagnols et des Gaulois, ne fait mention des Germains que comme d'une nation simple et exempte de tout vice. Toutefois le même écrivain dit dans un autre endroit, qu'un certain Germain avait passé deux jours et deux nuits dans l'ivresse; que d'autres avaient été trouvés encore à boire au lendemain matin, et enfin qu'on en avait vu avaler d'un seul trait et sans respirer une grande quantité de vin dans un seul verre; mais ces exemples ne doivent être con-

sidérés que comme des faits partiels, quoique pourtant ils ne fussent pas rares chez les Parthes, chez les Scythes et chez les Perses, et, comme l'observe Platon, chez toutes les nations belliqueuses. Néanmoins il était passé en proverbe chez plusieurs peuples, mais du tems de Pline seulement, que plus les Germains buvaient, plus ils paraissaient avoir envie de boire.

de paresse et de jactance

Le reproche d'oisiveté que quelques écrivains font aux Germains, ne s'applique, comme nous l'avons dit plus haut, qu'aux guerriers, qui, à leurs retour de la guerre ou de la chasse, vivaient dans le plus profond repos, sans prendre la moindre part aux soins domestiques ni à la culture des champs. Diodore parle en outre de l'orgueil, de la jactance et d'une sorte de vanité d'esprit des anciens Germains; néanmoins ces défauts se réduisaient aux louanges exagérées, que se donnaient certains individus au mépris des autres, aux menaces qui accompagnaient ce mépris, et à l'exagération de leur propre mérite: en quoi cet écrivain les compare aux acteurs de la tragédie. Mais il n'y avait guères que les guerriers, qui, à leur départ pour la guerre, ou lorsqu'ils en revenaient, en agîssent ainsi: et Tacite observe en effet que Marobodno était très-facile à vanter ses exploits et à vomir des injures contre ses ennemis. Cependant on n'aurait pas pu taxer de vanité Civile et ses Bataves, pour avoir fait ostentation de leur flotte et de leur armée navale, dans la vue d'effrayer leurs ennemis.

de penchant aux querelles.

Strabon dit que les Gaulois étaient querelleurs, et on lit dans Tacite que les rixes étaient fréquentes parmi les Germains, comme cela est ordinaire aux gens adonnés au vin: ce qui ferait supposer que ce défaut n'était pas commun à toute la nation. Il ne faut donc pas s'étonner si, comme l'observe cet historien, ces rixes finissaient le plus souvent par des insultes, par des blessures et par des meurtres: d'où Cluverius conclut que le caractère de cette nation était impatient des injures.

Genre de vie des époux.

Passons maintenant à la vie domestique, aux mariages et à l'éducation des enfans. Nous avons déjà vu que les anciens Germains observaient une conduite des plus austères dans les liens du mariage; qu'ils regardaient comme un engagement sacré celui qui était contracté dans un âge encore jeune, et que, selon Tacite, leurs mœurs n'étaient dans aucun autre état de la vie plus exemplaires que dans la société conjugale; et en effet c'étaient presque

les seuls d'entre les barbares chez qui la polygamie n'était pas en usage, sauf le petit nombre de ceux qui, non par incontinence, mais par une sorte de faste attaché à leur rang, pouvaient avoir plusieurs femmes. Tacite fait encore ailleurs l'éloge de certaines villes ou de certaines tribus, en disant qu'il n'y avait que les filles qui pussent y aspirer au mariage, qu'elles ne pouvaient espérer d'être épouses qu'une seule fois, et que de la même manière qu'elles ne recevaient de la nature qu'un seul corps et une seule vie, elles ne pouvaient non plus recevoir qu'un seul mari, afin de prévenir en elles toute pensée et tout desir pour l'avenir, et de les affectionner non pas tant au mari qu'au mariage même. A l'appui du passage que nous venons de rapporter sur la polygamie des princes ou des nobles, nous citerons encore celui où César dit, qu'Arioviste, roi des Marcomans, avait deux femmes, l'une de la nation des Svèves, et l'autre Norique, sœur de Vocion roi de ce peuple, qui la lui avait envoyée. Cet usage ne remontait peut-être pas à une époque plus ancienne, et l'on chercherait envain avec Cluverius à prouver que les Germains l'avaient pris des Sarmates, ou des Gètes leurs voisins. Pour nous il nous suffit d'avoir reconnu, que la polygamie n'était pas générale chez les Germains, et l'on conviendra que c'était une coutume fort louable sans doute, que celle qui ne permettait qu'aux filles d'aspirer au mariage, et qui ôtait aux femmes tout espoir d'en contracter un second. On ne trouve dans aucun des écrivains que le mariage fût permis entre les parens, et surtout entre les plus proches, quoique pourtant cet usage subsistât chez quelques autres anciens peuples, et particulièrement chez les Brétons, dont César dit qu'ils avaient jusqu'à dix ou douze femmes, qui même le plus souvent étaient communes entre les frères et entre les pères et les enfans. Au surplus, la continence, comme nous venons de le voir, était singulièrement estimée dans les jeunes gens qui demeuraient le plus long-tems dans l'état d'impuberté, parce qu'ils devenaient plus grands et plus robustes, et il y avait même une sorte d'infamie à avoir commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans; aussi Tacite dit-il de ces jeunes gens, que le tempérament en eux était tardif, que leur puberté n'était point épuisée, et que les époux, égaux en force, donnaient naissance à des enfans qui leur ressemblaient pour la vigueur.

Selon cet historien, ce n'était pas la femme qui apportait la dot au mari, mais le mari qui la fesait à la femme. L'engagement contracté pour cela se passait en présence des pères et mères et des parens des époux, lesquels devaient approuver cette dot qui consistait, ajoute le même écrivain, non en objets de luxe ni de parure pour l'usage de la femme, mais en bœufs, en un cheval dressé, et en un bouclier avec une lance et une épée: tels étaient les dons présentés à l'épouse, qui apportait en retour seulement quelque pièce d'armure. Ce sont là, dit encore Tacite, les liens indissolubles, les mystères sacrés, les divinités nuptiales des Germains; et pour que la femme ne se crût pas dispensée de montrer de la force d'âme, ni de prendre part aux évènemens de la guerre, elle était avertie par les rites mêmes du mariage, qu'elle s'associait aux fatigues et aux dangers du mari; qu'elle devait montrer de la patience et du courage en paix comme en guerre, (ce que les bœufs soumis au joug, le cheval harnaché et les armes données en présent lui annonçaient); qu'il lui fallait vivre et mourir ainsi, et enfin qu'elle devait transmettre en bon état à ses enfans ce qu'elle recevait, de la même manière que ses belles filles le recevraient et le transmettraient un jour aux leurs. Ces paroles de l'auteur latin sont trop claires, et elles nous offrent une peinture trop naturelle des idées des Germains relativement au mariage, pour avoir besoin de commentaire. Et en effet il dit, en parlant d'Arminius, qu'il y avait dans son armée des femmes illustres, dans le nombre desquelles était l'épouse même de ce chef, avec la fille de Ségeste, dont l'amour conjugal encore plus que la tendresse filiale enflammait le courage.

Dot et usages relatifs au mariage.

On a une preuve de l'amour des maris pour leurs femmes, dans cet autre passage de Tacite déjà rapporté par nous, où il est dit, qu'à la suite de quelques batailles que les leurs avaient perdues, elles ranimèrent le courage des guerriers en leur montrant leur sein nu, et en leur représentant la honte de l'esclavage: reproche qui, fait par elles, leur était encore bien plus sensible. Si donc les prières et les réprimandes des femmes avaient tant d'empire sur eux, il fallait bien qu'ils eussent pour elles beaucoup d'égards et d'affection; et on lit d'Arminius même, qu'il souffrait beaucoup moins de la violence qui lui était naturelle, que de l'idée de l'esclavage de sa femme et de son assujétissement à la volonté d'un autre. Tacite rend en outre un témoignage éclatant de la pudicité des femmes chez les anciens Germains,

Amour conjugal.

en disant, que cette vertu n'y était point exposée à être corrompue par l'attrait des spectacles, ni par les charmes séduisans des banquets. Aussi vit-on, à une époque postérieure, les princes Frisiens conduits dans le théâtre de Pompée à Rome, et ne sachant point ce que c'était que spectacle, ne prendre aucun plaisir aux jeux, mais regarder avec étonnement les spectateurs assis, les distinctions des différens ordres, et demander quels étaient les chevaliers et les sénateurs. Cluverius a observé, que ce qui contribuait principalement au maintien de la pudicité chez les femmes, c'était, comme on l'a dit ailleurs, qu'elles n'avaient, non plus que les hommes, aucune connaissance des lettres: à quoi il rapporte l'opinion qui fesait anciennement regarder en Saxe et dans d'autres pays du nord, comme une chose indécente, que les femmes sassent écrire.

Enfantement.

Les historiens romains ne nous disent rien de l'accouchement des femmes chez les anciens Germains. En parlant des Espagnols, dont les mœurs, selon lui, tant chez les hommes que chez les femmes, étaient les mêmes que celles des Celtes, des Thraces et des Scythes, Strabon a dit seulement, qu'après avoir accouché, les femmes mettaient au lit les maris à leur place, qu'elles les y soignaient comme elles auraient dû l'être elles-mêmes, et qu'elles continuaient ensuite à vaquer aux soins de leur ménage, après avoir été plonger le nouveau-né dans l'eau courante, et l'avoir enveloppé de linges. Cet écrivain rapporte, qu'une femme travaillant aux champs pour un Marseillais, et surprise par les douleurs de l'enfantement se tira à l'écart, et, après avoir accouché, revint au travail, pour ne pas perdre le prix de sa journée; mais que le maître s'étant aperçu de son état, il lui paya aussitôt sa journée et la renvoya, et qu'alors elle porta son enfant à une fontaine où elle le lava, après quoi elle l'enveloppa de linges et l'emporta chez elle. Diodore rapporte le même fait d'une Ligurienne; et Aristote avait déjà dit des barbares en général, qu'ils plongeaient les enfans nouveaux-nés dans l'eau courante, et que d'autres, comme les Celtes, ne les couvraient que légèrement.

Opinion sur l'épreuve de la légitimité dans les eaux du Rhin.

Plusieurs écrivains grecs et latins, et surtout des poètes, ont parlé de l'usage où étaient les Celtes établis sur les bords du Rhin, de s'assurer de la légitimité des enfans nouveaux-nés en les plongeant dans les eaux de ce fleuve, qui, selon eux, avait la vertu d'entraîner loin de la rive les non légitimes, et de rendre les autres,

flottans sur les eaux, aux mains tremblantes de leurs mères. Il est à remarquer cependant, que cette fable n'a été débitée que dans les III.e et IV.e siècles de notre ère par Julien César, par Grégoire de Nazianze, par Théophilat et par Nonnus; que les écrivains d'une date antérieure n'avaient parlé que de l'usage de plonger les enfans dans l'eau des fleuves, pour renforcer leurs membres: usage que Galien attribue particulièrement aux Germains; et qu'ensuite, des poètes et entre autres Claudien ont dit, peut-être avec moins de vérité que de licence poétique, que les Celtes éprouvaient dans les eaux du Rhin la légitimité de leurs enfans.

Propagation illimitée.

Nous avons vu encore, par un passage de Tacite que nous avons cité ailleurs, qu'il était défendu aux Germains de limiter le nombre de leurs enfans, et de tuer aucun de leurs descendans: nom que Juste Lipsius croit devoir s'appliquer aux premiers. Sans doute que, par ces mots, l'historien latin a voulu distinguer les Germains des autres nations, chez qui il était permis d'arrêter la propagation, et même de tuer les enfans qu'on ne pouvait nourrir: motif pour lequel Strabon loue, entre autres usages des Egyptiens, celui où ils étaient de nourrir toute leur population, quelque nombreuse qu'elle fût. Du reste, Tacite a parlé avec beaucoup d'éloges du soin qu'on prenait des enfans chez les Germains, dont il dit que les mères les allaitaient elles-mêmes, et qu'elles n'en confiaient jamais le soin à d'autres femmes. C'est à tort que Cluverius a pensé que, dans cette assertion, les femmes des chefs et des personnages les plus illustres étaient les seules comprises, attendu que les autres n'avaient point d'esclaves ni de femmes de service. Les anciens écrivains comprenaient sous le nom d'*ancelle*, toutes les femmes qui remplissaient quelqu'emploi dans la maison, et Tacite a voulu dire seulement, qu'en général c'étaient les mères qui élevaient leurs enfans, et qu'elles ne se servaient jamais pour cela d'autres femmes.

Education.

Education des jeunes gens.

Aristote dit des Celtes, qu'ils habillaient peu leurs enfans; mais cela ne pourrait pas s'entendre des Germains, qui, selon Tacite, les tenaient nus et malpropres dans leurs habitations. Cet historien nous apprend ailleurs, que le manque absolu d'éducation chez eux, fesait qu'il n'y avait pas de distinction entre le maître et l'esclave, et qu'ils vivaient tous pêle-mêle parmi les bestiaux, et dormaient sur le même terrain. César attribue dans un endroit le développement extraordinaire des formes du corps chez les Germains,

à l'habitude où ils étaient de n'assujétir les enfans à aucune gêne, à aucun travail, et de ne jamais les obliger à rien faire contre leur volonté: système qui ne nous paraît nullement propre à son objet; mais le même écrivain dit ailleurs, qu'on les accoutumait de bonne heure à une vie dure et laborieuse. On lit dans Pomponius Mela, que les impubères allaient nus dans la saison du froid le plus rigoureux, et que l'enfance se prolongeait jusques dans l'âge mûr, où seulement ils étaient déclarés en âge de puberté. C'est envain qu'on voudrait étendre aux Germains ce que dit César des Gaulois, qu'ils se distinguaient des autres peuples, en ce qu'ils ne permettaient point à leurs enfans de leur adresser la parole en public, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'adolescence, c'est-à-dire à l'âge de porter les armes, et que chez eux c'était une chose honteuse, qu'un enfant parût en public avec son père. Il n'est pas vrai cependant que les enfans fussent élevés dans l'oisiveté: car, en parlant des esclaves qui étaient d'une tout autre condition que ceux des Romains, Tacite dit, qu'ils n'avaient point d'emplois déterminés; que chaque chef de famille régissait les affaires de sa maison, que le maître n'imposait à l'esclave, en forme de tribut, qu'une simple redevance en grain, en bétail ou en vêtemens comme à un colon, et que du reste c'étaient la femme et les enfans qui vaquaient à tous les soins de la maison: ce qui est également attesté par Diodore qui dit, que c'étaient les plus jeunes, tant filles que garçons à peine sortis de l'enfance, qui servaient à table.

Armement des jeunes gens.

Parvenus à l'âge mûr, les Germains prenaient les armes, mais seulement après en avoir été jugés capables par la cité ou l'assemblée de la nation. Il est à croire que les impubères n'étaient pas seulement exercés au maniement des armes, mais encore à monter à cheval: car Tacite, dans les éloges qu'il fait de l'infanterie des *Cattes* et de la cavalerie des *Tentères*, dit que ces peuples tenaient ces institutions de leurs ancêtres; que les exercices qui leur étaient propres étaient les jeux ordinaires des enfans et les joûtes de la jeunesse, et qu'ils s'y livraient encore dans la vieillesse. Il est risible d'entendre dire à Cluverius, que les enfans s'exerçaient à l'équitation sur un bâton, et que les adultes seuls montaient à cheval.

Héritages. Successions.

Selon le même historien, l'oncle maternel regardait ses neveux comme ses propres enfans; il ajoute même, que ce degré de parenté était pour quelques-uns le plus cher et le plus sacré. On ne

saurait guères expliquer la raison de cette prédilection pour les neveux du côté maternel, qu'en supposant, avec quelques malins critiques, une opinion de légitimité moins suspecte dans les enfans des sœurs. Les enfans avaient tous les mêmes droits à la succession de leur père, et l'on ne connaissait pas de testament. En parlant des Cattes et des Tentères, Tacite dit encore, que, dans le partage qui se fesait des successions, les chevaux étaient dévolus, non pas à l'aîné des enfans, mais à celui d'entre eux qui était le plus vaillant à la guerre. A défaut d'enfans, l'héritage passait, ajoute le même historien, aux plus proches parens, tels que frères ou oncles du défunt. Du reste la vieillesse, selon lui, avait d'autant plus de charmes qu'on y avait un plus grand nombre de proches, et nul avantage ne pouvait compenser le manque de postérité.

Il dit en général des funérailles des Germains, qu'elles se fesaient sans pompe, et qu'ils étaient seulement dans l'usage de brûler les cadavres des personnages illustres, avec une certaine espèce de bois déterminée. Nous ne saurions dire cependant si Cluverius a eu raison de conclure de ce passage, qu'ils n'enterraient pas leurs morts, comme l'ont prétendu plusieurs interprètes de Tacite, mais qu'ils les brûlaient tous indistinctement. Il est inutile de citer le témoignage de Diodore, qui n'attribue cet usage qu'aux Gaulois, chez qui l'on jetait encore dans le bûcher les lettres écrites au défunt par ses proches, conformément au dogme de la métempsycose; et il n'y aurait pas de raison non plus à le rendre commun aux Germains, parce qu'il existait chez quelques anciens peuples, tels que les Chaldéens, les Perses, les Ethyopiens et les Thraces. Sans doute que l'usage de brûler les cadavres est très-ancien; mais pourtant Pline nous apprend aussi, que chez les Romains on les enterrait quelquefois, *terra condebantur*. Il pourrait se faire que les Germains brûlassent plusieurs de leurs morts, et même qu'ils employassent à cela, pour les personnes de distinction, des bois d'une qualité rare et peut-être odoriférans: toutefois cette cérémonie se fesait sans autre appareil, tandis que chez les Gaulois, comme nous l'apprend César, on y mettait beaucoup de luxe et de magnificence. Solin rapporte des Celtibériens, qui étaient de race germanique, qu'ils n'affichaient aucune pompe dans leurs funérailles, et qu'ils ne plaçaient point de vêtemens, ni ne répandaient point d'essences sur les tombeaux. *Funérailles*

Continuation. Tacite ajoute seulement, à l'égard des Germains exclusivement, qu'on déposait les armes du mort à côté de lui, et qu'aux funérailles de certains personnages, le cheval était consumé avec son maître dans le même bûcher: Cluverius prétend que cet animal était tué auparavant ; mais peut-être avait-il moins consulté en cela l'autorité des auteurs latins, qu'un sentiment de commisération pour ce même animal. César avait déjà rapporté des Gaulois, qu'ils jetaient dans les flammes tout ce que le défunt avait de plus cher, non seulement les animaux, mais encore ses esclaves et ses cliens les plus affectionnés, sans dire cependant si les uns et les autres étaient égorgés auparavant. C'est envain qu'on voudrait faire valoir à cet égard le témoignage de Procope, au rapport duquel les Hérules étaient dans l'usage de tuer les vieillards infirmes et les malades, dont on ne pouvait point espérer la guérison, et d'étrangler l'épouse qui, après la mort de son mari, voulait donner une bonne opinion de sa vertu, et ne pas devenir pour ses proches un objet d'opprobre. D'ailleurs Procope parlait de tems postérieurs aux anciens Germains; et il serait inutile de citer ici l'exemple des Grecs, des Thraces et même des Indiens, chez lesquels cet usage barbare s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Tombeaux. Selon Tacite, les tombeaux des Germains étaient construits en mottes de terre: ce peuple dédaignait l'érection d'un monument, comme un honneur pénible pour lui, et importun pour les vivans eux-mêmes; et c'est pour cela que Germanicus voulant élever un tombeau aux manes des légions qui avaient péri avec Varron, posa de sa propre main la première motte de terre qui devait servir à sa construction. On lit dans Appien, qu'il fut dressé en Espagne à Viriat un grand bûcher, sur lequel on sacrifia plusieurs victimes; et qu'après qu'on y eut mis le feu, il fut exécuté à l'entour des courses à pied et à cheval, et même donné un combat de gladiateurs. Mais Cluverius a cru trop légèrement, que, chez les Germains, les funérailles des personnages de distinction se célébraient de la même manière: car les courses qui se fesaient tous les ans, selon Suétone, autour du tombeau de Drusus près de Mayence, doivent être considérées comme des usages propres aux armées romaines, et non aux Germains. Qu'on célébrât pendant long-tems chez ce peuple par des chants les gestes d'Arminius, c'est ce dont il n'est pas permis de douter, d'après l'assurance que nous en donne Ta-

cite; mais de ce que chez les Espagnols on prononçait, selon Appien, au milieu de rites barbares, un éloge en l'honneur de Viriat, on n'est pas fondé à conclure avec Cluverius, que les Germains en usassent de même envers leurs morts illustres. On trouve seulement dans Tacite (et peut-être a-t-il aussi entendu parler des anciens Germains), que les gémissemens et les larmes ne duraient pas long-tems, mais que le deuil et la tristesse en prenaient la place, qu'il était bienséant pour les femmes de pleurer les morts, mais que pour les hommes il suffisait d'en conserver le souvenir.

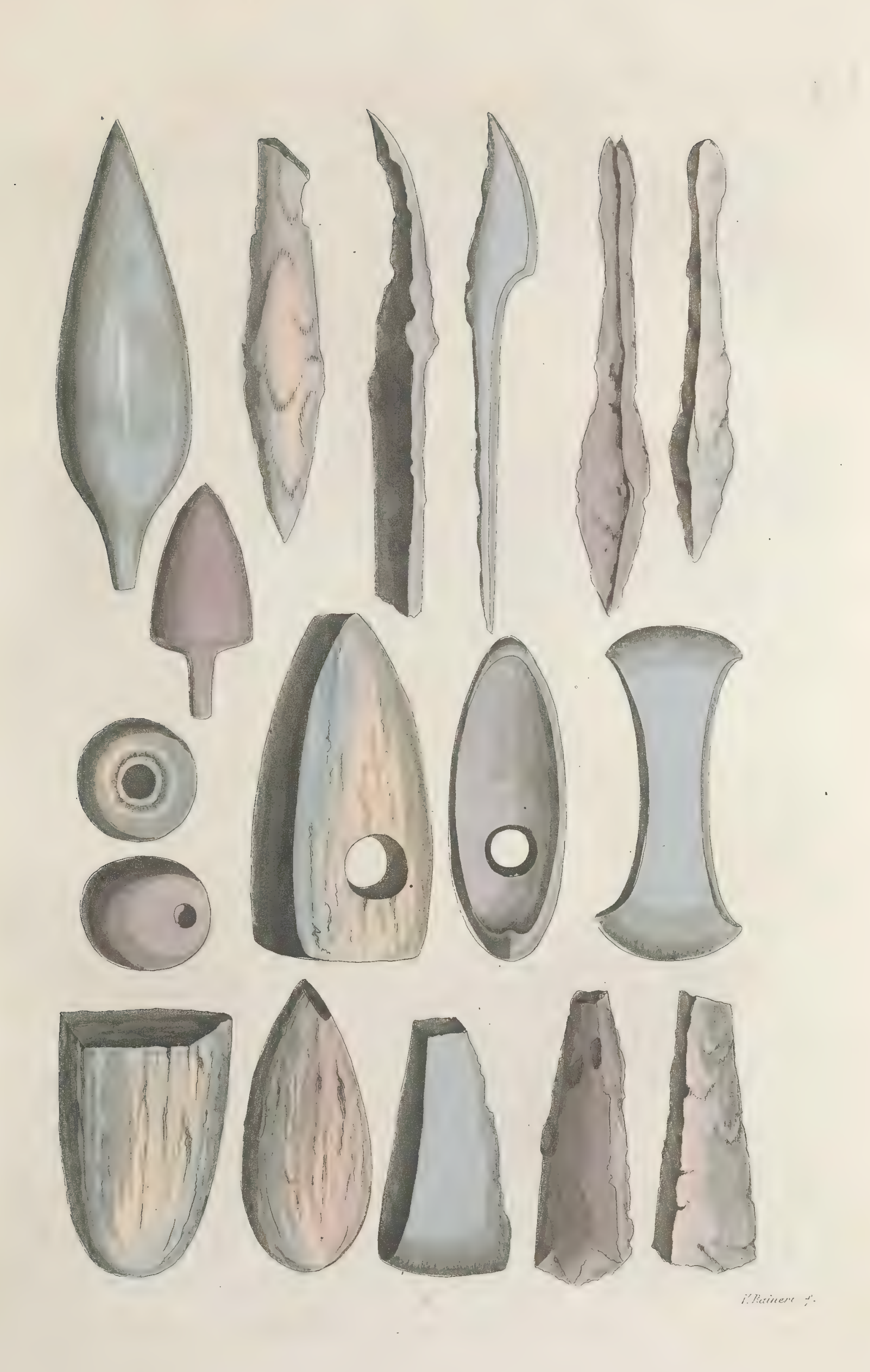
Effets du mort ensevelis avec lui.

Ecchard a voulu faire quelques recherches sur les opinions des premiers Germains à l'égard des âmes des morts, et, selon lui, ils croyaient que ces âmes conservaient au delà du tombeau le goût des choses qu'elles avaient aimées en ce monde. Telle est, dit-il, la raison pour laquelle on ensevelissait avec les morts certains objets, en preuve de quoi il cite un tombeau trouvé près d'Helmstad, où étaient renfermés des os d'animaux à demi-brûlés, des bracelets, des anneaux, des boucles, des aiguilles *discriminatoires*, des peignes, des armes et des clefs: dans d'autres on a trouvé, outre ces objets, des bijous, des monnaies et des pierreries. Mais on est incertain de l'époque à laquelle ce tombeau doit se rapporter, n'y ayant absolument rien qui l'indique: peut-être a-t-il été construit dans les tems où les Germains avaient emprunté des Romains l'usage de certains objets de luxe, qui, comme nous l'avons vu ailleurs, leur étaient totalement inconnus auparavant.

Monumens dits des Géans.

C'est plutôt ici le lieu de parler de ces grands monceaux de pierres, qu'on a trouvés dans plusieurs endroits de l'Allemagne et autres pays du nord, et même jusqu'en Angleterre. Dans les siècles d'ignorance, ces monumens étaient regardés comme des ouvrages des géans, et dans l'Allemagne même on les désignait par certains mots qui signifiaient *lits des géans*, *ou tombeaux des Huns*, que leurs ouvrages fesaient passer pour des géans. Ecchard a employé un long paragraphe de ses *Origines germaniques*, pour démontrer que les anciens Germains étaiant bien des hommes d'une constitution robuste et d'une haute stature, mais non pas des géans, comme l'a cru Conringe. Il paraît assez probable que ces monceaux de pierre étaient des monumens sépulcraux, élevés par la multitude et quelquefois par la nation entière aux guerriers qui s'étaient signalés dans ses expéditions, à la différence des sim-

ples soldats, dont la sépulture, comme il a été dit plus haut, se formait simplement en gazon. Ces monumens se rencontrent encore plus fréquemment dans les lieux où les Saxons firent leur séjour, ou envoyèrent des colonies, comme par exemple dans la Vestphalie, dans la Frise, dans l'Olsace, dans l'ancien pays des Goths, en Dannemark même, en Norvège, en Scanie et même en Angleterre, où l'on voit encore le plus fameux de tous appelé *Stonehenge*, à six milles de Salisbury. Nous en avons représenté quelques-uns à la planche 38, à cause de leur singularité, et parce qu'ils appartiennent à une époque très-reculée. Rickius, qui a employé inutilement une grande partie d'un volume à réfuter la fable des géans, s'est étudié à prouver la véritable destination de ces amas de pierres, par les restes d'ossemens trouvés dans des urnes ensevelies dessous; et cette fable s'est encore accréditée davantage, depuis la découverte faite dans le Hanovre de certains tombeaux, où l'on a trouvé pêle-mêle, avec des ossemens humains, des os d'animaux d'une très-grande taille, et jusqu'à un énorme dent d'animal inconnu, selon Leibnitz, qu'on a pris tous pour des ossemens humains. Ecchard s'est cependant trompé dans l'opinion où il était, que les anciens Germains rendaient aux morts un culte divin, et cela parce que quelques-uns de ces amas de pierres avaient servi d'autel. On a trouvé aussi quelquefois dans ces sépultures des pierres rondes et percées, qui s'attachaient probablement au bout d'une corde, et d'autres en forme de coin, qui, adaptées à un morceau de bois, servaient de glaive ou de hâche, de même que des couteaux en pierre et autres ustensiles semblables, dont nous avons aussi donné le dessin à la planche 39, comme étant des objets d'une haute antiquité. On a même trouvé dans de semblables tombeaux en Olsace, des épées ou des poignards en cuivre; mais peut-être ces objets ne peuvent-ils être pas plus considérés comme des ouvrages des anciens Germains, que les bracelets, les aiguilles de tête et autres ornemens; et en effet, on a reconnu sur un anneau qui a été trouvé dans un tombeau du duché de Brème, quatre lettres gravées de forme romaine. Ecchard est d'avis, qu'à ces tombeaux étaient annexés quelquefois ce qu'on appelait des bosquets sacrés; mais si cela fut, ce ne put être qu'après que ces monumens eurent été transformés en autels, et consacrés aux Dieux.


V. Raineri f.



1



2

V. Raineri f.






F Raineri f.


I. Raineri inc.

Nous ne terminerons pas ce discours sur les mœurs et les usages des Germains avant l'invasion des Romains, sans donner ici l'explication de quelques planches, qui servent comme de complément à la description de l'habillement des Germains dans ces tems reculés. D'après ce que nous avons dit de ces peuples, dont les uns n'avaient d'autre richesse que leurs troupeaux, et les autres que la chasse pour tout moyen de subsistance, nous avons représenté à la planche 40, sur les traces de Cluverius, l'habillement des pasteurs et des chasseurs chez les anciens Germains. Les uns et les autres sont à demi-nus, et n'ont d'autre vêtement que des manteaux faits de peaux de bêtes sauvages, dont nous avons fait plusieurs fois mention: on en voit quelques-uns qui ont de ces bandes, dont nous avons aussi parlé, et où l'on aperçoit une diversité de couleur ou même d'impression d'une autre espèce de peau. Le chasseur qui porte sur son dos une partie de sa proie, et sa femme ayant un enfant accroché à son cou, sont vêtus de peaux plus rudes: la femme tient dans sa main droite une poignée de dards, et ils sont l'un et l'autre suivis d'un chien. La planche 41 offre les dessins de plusieurs autres anciens habillemens décrits par le même auteur: on y voit un homme et une femme, portant les cheveux épars et le manteau accoutumé: le premier tient une espèce de hâche ou de houe qui pourrait le faire prendre pour un agriculteur, et la seconde une sorte d'outre faite en osier. On trouve encore dans cette planche une image de la chaussure des anciens Germains. Nous y avons aussi représenté quelques voyageurs, dont l'un a les cheveux relevés sur le haut de la tête et ramassés sous une espèce de coiffe, comme nous l'avons indiqué ailleurs. On voit enfin à la planche 42 une famille assise et endormie autour du foyer: ce qui est parfaitement conforme aux notions que nous ont transmises les anciens écrivains, sur la vie domestique des Germains. *Explication de quelques planches.*

DE LA MILICE DES ANCIENS GERMAINS.

Que les anciens Germains fussent d'une humeur guerrière, et un des peuples les plus belliqueux qui aient existé, c'est ce dont ne nous permet point de douter ce passage de Tacite où il est dit, qu'au lieu de languir dans les loisirs d'une longue paix, les jeunes gens de distinction allaient spontanément chercher les dan- *Caractère.*

gers chez quelque nation qui fût en guerre. Il est vrai que, dans cet endroit, l'historien latin ne parle que des princes, ou de ceux qui tenaient d'eux leur élévation, en ajoutant que la violence et la guerre seules pouvaient procurer les moyens à ces jeunes gens de mener un grand train, et que ces moyens consistaient, tantôt dans les présens que leur fesaient ces mêmes princes, soit d'un cheval de bataille, soit d'une épée sanglante et victorieuse, et tantôt dans le butin qu'ils leur permettaient d'amasser, et qui, dans ce cas, devenait aussi de leur part un trait de munificence. On ne leur persuaderait point, continue cet historien, de cultiver la terre et d'attendre les productions de l'année; ils aiment bien mieux aller provoquer l'ennemi et s'exposer à des blessures, dans l'opinion où ils sont qu'il y aurait de la bassesse et de la lâcheté à gagner par le travail, ce qu'on peut se procurer au prix du sang. Ce passage vient à l'appui de cet autre, que nous avons déjà rapporté de César, où il est dit, que les peuples et les cités se fesaient un honneur de reculer aussi loin qu'ils le pouvaient les confins de leur territoire, même en exerçant des dévastaions, dont l'effet était de les entourer des horreurs de la solitude. César reproche aussi ailleurs aux Ermandures et aux Cattes la manie cruelle de vouloir décider de tout par les armes, *libidinem cuncta armis agendi.* Nous avons vu encore que, dans les mariages, les dots consistaient en armes, et que tout l'équipage de noce annonçait le caractère guerrier de la nation. De toutes ces considérations, et surtout de l'usage où étaient les anciens Germains de paraître toujours en armes dans toutes leurs affaires publiques ou privées, Cluverius a cru pouvoir conclure, que leur vie entière n'était qu'une suite continue de travaux militaires.

Discipline militaire.

Et pourtant, malgré toutes ces démonstrations guerrières, il est des érudits qui ne voudraient accorder aux Germains aucune discipline militaire, surtout d'après le témoignage de Sénèque et de Végèce, dont le premier, en parlant de la défaite des Cimbres et des Teutons, dit seulement que la fureur leur tenait lieu de bravoure, et le second, toujours prompt à vanter les Romains, assure que, malgré la petitesse de leur taille, ceux-ci s'étaient rendus supérieurs aux gigantesques Germains par leur discipline, par leur tactique militaire et par leur habileté dans le maniement des armes. Les relations des auteurs latins à cet égard, bien postérieures d'ailleurs à

l'époque où les Germains vivaient isolés, et n'avaient pas encore été inquiétés par les Romains, ne suffisent pas pour prouver que ces peuples n'eussent pas une discipline et une tactique militaire, qui leur fussent propres. Et en effet, en parlant des guerres des Germains sous Domitien, Frontin observe que, selon leur habitude, ils dressaient des embuscades; qu'ils sortaient à l'improviste de leurs broussailles pour fondre sur les Romains, et s'assuraient d'avance une retraite dans leurs forêts impénétrables; qu'Arminius avait retranché des troupes dans ces forêts, fermé les passages et prévenu par des marches rapides l'armée ennemie qui était chargée d'armes et de bagages; enfin que les Bructères, les Tubants et les Usipètes ne furent vaincus que pour s'être laissés couper la retraite. Le même écrivain nous apprend ailleurs, que les Germains restèrent immobiles pendant que l'armée romaine s'étendait dans les bois, puis qu'ayant commencé à en inquiéter les flancs et le front, ils se jetèrent avec toutes leurs forces sur leur arrière-garde. Tacite même remarque, en parlant des Chérusques et des Marcomans, que leurs combats étaient dirigés avec des moyens de succès égaux de part et d'autre, et que leurs actions militaires n'étaient plus des excursions ou de simples engagemens de partis, comme c'était autrefois leur usage, ayant appris depuis dans leurs guerres contre les Romains, à marcher réunis sous des étendards, à se rallier et à obeir à des chefs. Cette dernière tactique était sans doute la plus récemment usitée parmi eux; mais ils en avaient auparavant une autre, qui était plus appropriée à leurs mœurs, à la nature de leur pays et à l'organisation de leurs armées. Tacite fait honneur ailleurs aux Cattes, et même aux Germains en général, de beaucoup de discernement et de prudence dans tout ce qui a rapport à la guerre, comme de savoir choisir leurs chefs, d'écouter leur commandement, de saisir les occasions favorables, de retenir à tems leur impétuosité ou de s'y livrer à propos, de ménager avec sagacité le jour d'une bataille, de se retrancher la nuit, de moins compter sur l'armée que sur le chef, de mettre leur principale force dans l'infanterie, et enfin de regarder la fortune comme incertaine, et la valeur seule comme non douteuse dans ses effets: aussi les Cattes savaient parfaitement que le caractère de la cavalerie est de courir à la victoire ou de se retirer précipitamment, la vitesse étant compagne de la crainte, et la lenteur plus convenable à la fermeté. L'historien latin parlait bien de son

tems, il est vrai, mais en avouant pourtant que cette coutume était ancienne dans la nation.

Armes défensives adhérentes à la personne.

Quant aux armes usitées chez ces peuples, il convient de les distinguer en défensives et en offensives. Les premières se subdivisent en moyens de défense adhérens à la personne; les autres se tenaient à la main. Peu de guerriers chez les Germains, dit Tacite, portaient des cuirasses, et à peine en voyait-on quelques-uns qui eussent un casque. Le même écrivain dit ailleurs qu'ils combattaient nus, ou simplement vêtus d'une saie courte et légère; et ce peu d'attention de leur part à se préserver des blessures par de pesantes armures, est une nouvelle preuve de leur courage et de leur intrépidité. Si Tacite a donné ailleurs aux Germains le nom de terribles, parce qu'ils étaient couverts de peaux de bêtes sauvages et portaient de grands dards, il n'a parlé alors que des guerriers qui étaient à la suite de Germanicus, et non des anciens Germains; c'est pourquoi il dit en général dans son II.e livre des *Annales*, que le Germain ne portait ni cuirasse ni casque. Diodore parlait des Gaulois et non des Germains, lors qu'il dit que les uns avaient des cuirasses en fer et même à écailles, et que les autres, contens des moyens que la nature leur avait fournis, combattaient nus. Plutarque est le seul qui donne aux Cimbres des cuirasses de fer. Hérodien et Dion confirment l'assertion de Tacite, qu'il n'y avait que peu de Germains qui portassent un casque, en disant, le premier que les archers cherchaient à blesser les Germains à la tête qu'ils avaient nue, et le second qu'ils combattaient généralement la tête nue. Nous avons vu que les princes ou les chefs des tribus nouaient leurs cheveux sur le haut de la tête, soit par manière de parure, soit pour se rendre plus terribles à la guerre, en ajoutant ainsi à la hauteur de leur taille. Plutarque nous apprend aussi des Cimbres, qu'ils portaient des casques représentant des figures d'animaux féroces, ou autres figures extraordinaires, et surmontés d'une crête qui les fesait paraître plus grands. On trouve quelques-uns de ces masques monstrueux aux planches 43, 44 et 45, où nous avons représenté quelques anciens guerriers Germains. Cluverius est d'avis que ces casques étaient en fer, et s'appuie en cela de l'interprétation que donne Isidore aux mots *cassis aut galea* de Tacite, d'après laquelle il croit que la *cassis* était faite d'une lame de métal, et la *galea* en cuir; mais peut-être



a-t-il oublié ce que Tacite a dit encore dans un autre endroit, que les dieux avaient refusé aux Germains l'or et l'argent, et que même ils n'avaient pas beaucoup de fer, comme l'attestaient leurs dards armés de pointes qui n'étaient pas en métal. Il est donc bien probable, que le peu de casques qu'on voyait chez les Germains étaient en cuir, ou même encore simplement faits avec la peau d'une bête sauvage, à laquelle tenait une partie de la tête de l'animal, telle qu'on la voit souvent à Hercule dans quelques monumens de l'antiquité.

Armes défensives portatives.

Venant maintenant aux armes défensives qui se portaient à la main, nous trouvons d'abord les boucliers. Peu importe ici que Strabon ne parle que des longs boucliers des Gaulois; mais Tacite dit positivement que ceux des barbares étaient *immenses*, et il a désigné sous ce nom les Germains, qui habitaient la rive droite du Rhin. Hérodien a fait aussi mention des petits boucliers des Bretons, et Polybe de ceux des Gaulois qui ne pouvaient s'en couvrir tout le corps; mais ces passages ne sont point applicables aux boucliers des Germains, non plus que celui d'Agatias qui, parlant des Francs seulement à une époque bien postérieure, a dit que leur bouclier avait la forme d'un delta. Dans l'histoire qu'il nous fait de ses guerres avec Arioviste roi des Marcomans, César dit seulement, que les soldats Germains étaient dans l'usage de former avec leurs boucliers une phalange qu'on ne pouvait entamer avec l'épée (ce qui nous offrirait une nouvelle preuve de l'habileté de ces peuples dans l'art militaire), et qu'on vit des soldats romains monter sur cette phalange, arracher ces boucliers des mains de ceux qui les tenaient, et blesser les guerriers qui en étaient couverts. Ceci indique suffisamment que les boucliers couvraient tout le corps, et que les Romains étaient obligés de les enlever a l'ennemi, qui, sans cela, était inattaquable. Ces boucliers, dit Tacite, n'étaient point en fer, mais en osier et faits de planchettes minces et peintes: ce qui a fait supposer à Cluverius qu'ils n'étaient ni concaves ni convexes, mais plats. Il serait difficile d'admettre la distinction faite par Cluverius, que ces planches étaient planes, mais que l'écorce dont elles étaient recouvertes était arquée, et cela parce que les arbres dont on les tirait les produisaient telles: cette distinction n'étant fondée sur aucune autorité ni sur aucun monument. Tacite dit seulement des *Ligii*, des *Gotoni*, des *Rugii* et des *Lemovii*, qu'ils portaient des boucliers ronds. Sidonius Apollinaire nous a

décrit la pointe dont ils étaient armés au centre, ainsi que les couleurs, et entre autres le noir et le jaune dont ils étaient peints, mais il parlait sans doute de tems postérieurs. De même Diodore rapporte des Gaulois, et non des Germains, qu'ils avaient des boucliers proportionnés à la stature de l'homme, et portant leurs enseignes. Tacite observe à peine que les Germains mettaient beaucoup de soin dans le choix des couleurs dont ils peignaient leurs boucliers, et ce n'est que dans Quintilien qu'il est parlé d'un bouclier cimbrique, sur lequel était représenté un coq. L'usage où l'on est aujourd'hui de partager par bandes les écus blasonnés dans les armoiries) d'où est venue la dénomination de *trabeati* qu'on leur donne) a fait supposer mal à propos à Cluverius, qu'il y avait des bandes semblables sur les boucliers des Celtes ou des anciens Germains.

Armes offensives. Epées.

Quant aux épées, Tacite nous apprend encore que l'usage en était rare chez les anciens Germains: d'où Cluverius conclut aussitôt, que cette arme n'était portée que par les riches, les grands ou les princes. Diodore dit cependant en général des Gaulois, et même, comme le voudrait Cluverius, des Germains, qu'ils portaient de grandes épées suspendues au côté droit par de petites chaînes de fer ou de cuivre: ce qui suffirait pour prouver, que cet usage ne peut s'entendre des Germains. Toutefois Plutarque dit des Cimbres, qu'ils fesaient usage de grandes et pesantes épées, et Diodore des Celtibériens, qu'ils portaient des épées à deux tranchans, d'un excellent fer. Végèce parle de grandes épées, et de petites qui s'appelaient demi-épées; mais il serait difficile de prouver que les Romains eussent emprunté des Gaulois ou des Germains les modèles de ces armes. On lit dans Tacite que les *Rossolani* avaient de longues épées, qu'ils maniaient à deux mains; mais ces peuples étaient des Sarmates, et non des Germains. Au reste il serait inutile de s'engager dans des recherches sur les usages des différens peuples à ce sujet, et surtout sur la cause pour laquelle les uns portaient l'épée à droite, et les autres à gauche.

Lances, dards.

Après avoir dit que l'usage de l'épée était rare chez les Germains Tacite ajoute, qu'il y en avait également peu d'entre eux qui se servissent de grandes lances, *majoribus lanceis*, et que les autres portaient simplement des piques ou des dards. Diodore nous donne une idée distincte de ces dernières armes en disant, qu'elles

se lançaient, et que leur fer avait une coudée et plus de longueur, et à peu près un demi-palme de largeur: motif pour lequel peut-être Plutarque a dit des Cimbres, qu'au lieu de dard chacun d'eux avait une hâche à deux tranchans: ce qui nous conduirait presque à la forme des armes apportées par les Lombards en Italie. Silius Italicus nous montre, avec plus d'emphase sans doute que de vérité, Crissus chef des Boïens, armé d'une lance noueuse, et pour ainsi dire, d'une solive de chaîne brûlée à une de ses extrémités. Strabon fait mention en plusieurs endroits des lances ou des dards des Gaulois, qui avaient quelque ressemblance avec les dards des Perses. Cependant, les lances appelées par Tacite *frameas*, étaient armées d'un fer court et étroit, mais très-pointu, desquelles on se servait de près comme d'une épée, ou qui se lançaient au loin comme un javelot. Selon le même écrivain, les Chérusques étaient armés de grandes lances qui frappaient au loin; et ailleurs il fait mention des lances énormes, des grands dards, des longues lances et des boucliers des cavaliers, ainsi que des dards que lançaient les fantassins. Isidore s'est sans doute étrangement trompé en prenant la *framea* de Tacite pour une épée à deux tranchans. Cluverius prétend encore, que les Germains fesaient aussi usage de petits dards, dont pourtant le fer était plus long que celui des épées; mais cette assertion ne peut point s'étendre aux Germains comme aux Gaulois; et il n'y a rien de concluant dans tout ce que dit cet écrivain du *gaesus* des Gaulois, et des *Gesati* descendus en Italie. On pourrait admettre tout au plus, que Tacite a indiqué deux espèces de lances, les unes très-longues, et les autres courtes; mais il est absurde de supposer que les Germains eussent des dards sinueux semblables aux dards flamboyans, qu'on me dans la main des chérubins. Les lances *vélitaires*, celles qui, selon Végèce, étaient armées d'un fer triangulaire, les autres appelées *pili* et *spicula*, les *veruti*, le dard agreste désigné par Nonnius et par Virgile sous le nom de *sparus*, autre genre de dards nommés *rumex*, la *ronfea*, le *cateje*, et autres armes semblables appartiennent à de tout autres peuples, et nullement aux Germains. On peut même croire que les *cateje*, qui se lançaient, dit Virgile, à la manière des Teutons, étaient une espèce de massue, dont font également mention Diodore et Ammien Marcellin, ainsi que Stace, Pline, Strabon et autres, laquelle était armée d'un fer quelquefois tranchant. Tacite avait dit

des *Fenni*, qu'ils mettaient toute leur confiance dans leurs flèches armées d'un os au lieu d'un fer; et on lit aussi dans Végèce, que les *sagittari* (archers) des Goths, s'étaient rendus redoutables aux Romains mêmes. Cependant on ne voit nulle part, qu'il soit fait mention d'arcs chez les anciens Germains, quoique pourtant Strabon dise particulièrement des Gaulois, qu'ils fesaient usage aussi de cette arme; il est donc permis de croire que l'arc n'était point connu des anciens Germains, et que les flèches des *Fenni* et des Goths n'étaient autre chose que des dards, qui se lançaient à la main.

Chars de guerre. Chevaux.

Cluverius voudrait encore qu'on accordât aux Germains l'usage des chars de guerre et celui de combattre de dessus ces chars, qu'on trouve établi chez les Brétons, chez les Gaulois, chez les Allobroges, et peut-être chez d'autres peuples de l'antiquité. Tacite n'en parle nullement; et en supposant que, sous le nom de Gaulois, Diodore ait aussi entendu parler des Germains, il dit seulement que, dans leurs voyages et dans leurs combats, les premiers se servaient de chars qui portaient le conducteur et le guerrier, et que celui-ci en descendait quelquefois pour attaquer l'ennemi avec l'épée. Selon César, les Germains fesaient un grand usage des chevaux; et quoique ceux de leur pays fussent de petite taille, et n'eussent point la beauté des chevaux gaulois, ils parvenaient néanmoins, à force d'exercice, à les rendre propres aux plus longues fatigues. Souvent, ajoute le même écrivain, ils descendaient de cheval pour combattre à pied, sans craindre de perdre l'animal, qui était dressé à rester en place, pour que le cavalier pût le reprendre au besoin. On lit ailleurs dans Tacite, que les chevaux des Germains ne se fesaient point remarquer par la beauté de leurs formes ni par leur vîtesse; qu'ils n'étaient point accoutumés à courir en troupe dans tous les sens, mais seulement en ligne droite, ou tout au plus à faire un mouvement de conversion uniforme, dans lequel chaque cheval se maintenait toujours en ligne. César observe ailleurs, que les Germains s'exerçaient particulièrement aux combats à cheval, et que la cavalerie était suivie d'un même nombre d'hommes à pied, pour secourir et garder ceux qui étaient gravement blessés. Selon Plutarque, ces piétons montaient souvent eux-mêmes sur les chevaux à la place des cavaliers qui étaient tombés. On voit au contraire, par ce que dit Tacite d'Arminius, que les Ger-


11.
G. Gallina f.



mains cherchaient dans leurs combats à enfoncer la cavalerie ennemie, surtout lorsque les chevaux se trouvaient retenus par la boue ou autrement: car alors la douleur des blessures les rendant furieux, ils jetaient à terre leurs cavaliers, renversaient leurs voisins, et foulaient aux pieds ceux qui étaient déjà tombés.

Sidonius Apollinaire parle de l'élégant harnachement du cheval d'un prince goth, et de chevaux ornés de pierreries éclatantes; mais cela se rapporte à Segismer prince des Goths, c'est-à-dire à une époque bien postérieure au tems des anciens Germains: et c'est envain que Cluverius voudrait attribuer à ces derniers l'usage de ces ornemens, d'après la mention que fait Tacite d'armures données en présent à quelques-uns d'eux par des étrangers. Nous conviendrons plutôt avec cet écrivain, que, dans les premiers tems, les Germains ne se servaient point de selle, quoique pourtant il soit difficile de supposer avec lui qu'ils fissent usage de riches tapis, que Silius Italicus donne pour selle à Crissus prince des Boïens. Une preuve du grand cas que ces peuples fesaient de l'équitation, et surtout de la cavalerie, c'est que, parmi les priucipaux objets qui formaient la dot de l'épouse, il devait y avoir un cheval modestement harnaché, avec un bouclier, une lance et une épée. S'il était permis de croire que les Allemands et les Francs aient conservé long-tems leurs anciens usages, on trouverait dans Nicetas Coniate un passage remarquable, où il est dit que, chez ces peuples, les femmes montaient à cheval sur une espèce de tapis au lieu de selle, non pas en travers et les pieds joints, mais précisément comme les hommes. Nous avons représenté à la planche 44, d'après Cluverius, un chef ou commandant militaire armé de toutes pièces, et assis sur un cheval, qui a une espèce de tapis à la place de selle; il est suivi d'un homme à pied: ce qui est peut-être la marque distinctive de son grade. On voit aussi à la planche 45 deux cavaliers, avec le casque extraordinaire dont il a été parlé plus haut, lesquels sont aussi assis sur des tapis, et armés d'une lance et d'un bouclier. Toutefois l'amour de la vérité veut que nous observions ici, que toutes ces figures ne sont pas rigoureusement tracées d'après les anciens monumens, mais seulement présentées par Cluverius comme le résultat de ses études sur les auteurs classiques, et quelquefois de ses recherches et de ses opinions particulières.

Harnachement. Equitation.

Déclarations de guerre.

Cet écrivain a encore traité longuement des usages des Germains dans leurs déclarations de guerre, et dans le choix de leur chef suprême et de leurs autres chefs, ainsi que de l'autorité et des attributions du premier; mais, à dire vrai, les anciens auteurs nous offrent bien peu de notions à cet égard. Tacite rapporte des *Svioni* seulement, que les armes n'étaient point chez eux entre les mains de tout le monde, comme chez les autres peuples de la Germanie, mais qu'elles y étaient tenues renfermées, et cela parce que le pays étant entouré par l'océan, on n'avait point à y craindre une agression inopinée de la part de l'ennemi. Cet écrivain ajoute, que les troupes y languissaient pour cela dans le repos et dans la mollesse, et que le gouvernement de ce peuple étant tout-à-fait monarchique, il n'était pas de l'intérêt du roi de confier le commandement de l'armée à un noble, ni à un homme libre, et que par la même raison c'était à un esclave qu'était confiée la garde des armes. Ceci cependant ne peut s'entendre que des habitans peu nombreux d'une île éloignée; et certes il ne devait pas en être ainsi chez les Germains en général, dont le gouvernement avait la forme de république. Tacite dit de ces derniers, que les affaires de peu d'importance étaient traitées chez eux par les princes, par les chefs et les principaux de la nation; mais que, dans les grandes affaires, chaque citoyen donnait son suffrage, quoique pourtant les premiers eussent encore la faculté de s'occuper aussi des intérêts, sur lesquels la nation entière pouvait seule délibérer. Ainsi donc c'était dans des assemblées générales, et peut-être extraordinaires, qu'on décidait de la guerre et de la paix: car le même auteur observe, qu'à moins d'évènement imprévu, ees assemblées ne se tenaient que dans les tems de la pleine et de la nouvelle lune. Nous avons vu que tous les individus qui les composaient y étaient assis et armés, et César désigne sous le nom d'assemblée armée les comices réunis par le prince des Trèves, où la loi admettait tous les jeunes gens parvenus à l'âge de puberté, et ayant droit de porter les armes. Les déclarations de guerre s'y fesaient probablement au cliquetis des lances et autres armes: manière selon laquelle, au rapport encore de Tacite, ils prenaient toutes leurs décisions.

Choix du commandant en chef.

Cluverius prétend que, dans les villes libres gouvernées par un prince, c'était lui qui choisissait le commandant en chef; mais il n'est pas fait mention de cette distinction dans Tacite, qui nous

dit que la valeur seule déterminait ce choix: *dux sumebatur ex virtute.* On ne peut point rapporter aux tems primitifs, ni aux Germains en général l'exemple de Brinion, noble *Caninefate*, lequel ayant été élu commandant des Bataves qui s'étaient révoltés contre les Romains, fut placé sur un bouclier, selon l'usage peut-être particulier à ce peuple, *more gentis*, et soulevé sur les épaules des soldats; et l'exemple bien postérieur encore des Goths rapporté par Cassiodore, ne prouverait nullement, que cet usage fût général chez les Germains.

Autres chefs ou capitaines.

Tacite fait mention, dans un seul endroit, d'autres chefs de la milice, en plaçant à côté d'Arminius les autres principaux personnages des Germains *cœteri Germanorum proceres*, ou, comme on trouve ailleurs, *Arminius cum cœteris primoribus*; mais se serait trop hazarder que de vouloir conclure de ces paroles, que ces personnages étaient des commandans généraux ou partiels de l'armée: c'est encore plus à tort que Cluverius a voulu confondre avec ces chefs militaires les gardes d'Arminius même, appelés par Tacite *stipatores*, et que ce général fit éloigner à l'occasion de la conférence qu'il eut avec son frère. On pourrait encore mois considérer comme tels les magistrats, qui, selon César, suivaient l'armée, et qui investis du caractère de juges plutôt que d'un grade militaire, avaient le droit de vie et de mort. Tacite, en parlant des *Svioni*, dit seulement qu'ils étaient égaux en tout dans l'intérieur des maisons, mais que lorsqu'ils allaient à la guerre, ils obéissaient tous au roi, ou à celui auquel il avait conféré le commandement. En fesant consister dans la valeur des chefs la force des nations, le même écrivain a voulu dire seulement, que le sort d'une armée dépendait de l'habileté de son chef; et si Inguimer s'enfuit, selon lui, du camp d'Arminius à celui de Maroboduo, il ne dit pas que ce fut avec les troupes qu'il commandait, mais seulement avec quelques-uns de ses cliens ou de ses partisans. De même lorsqu'il dit que les princes combattaient pour la victoire, et leurs compagnons ou gens de leur suite pour le prince, on ne peut pas raisonnablement entendre par là, que ces derniers étaient des chefs militaires, mais seulement des compagnons d'armes, ou, si l'on veut, des gardes du corps: ce qu'il confirme ailleurs en disant, que les jeunes gens des familles les plus illustres avaient à leur suite un train considérable, qu'il ne leur était guères possible d'entretenir autrement que par la guerre ou par les rapines;

et dans un autre endroit il observe, que les princes rivalisaient entre eux à celui qui aurait à sa suite des compagnons plus vaillans ou plus nombreux, mais qui n'étaient point des officiers militaires.

Autorité des chefs.

Un passage de Tacite également digne d'être remarqué, et que nous avons cité ailleurs, c'est que la prééminence du chef suprême dans l'armée consistait moins dans son titre de commandant, que dans la bonne opinion qu'il donnait de lui par sa valeur: car il n'avait point la faculté d'infliger des châtimens, et ce droit appartenait aux prêtres seuls, qui ne l'exerçaient point en son nom, mais comme d'autorité divine. C'est envain qu'on prétendrait, qu'il y avait dans la milice des Germains une suite de grades, en supposant avec Tacite que les chefs recevaient des légations et des présens; que souvent ils triomphaient par leur renommée, et qu'à la guerre il y avait de la honte pour le prince à être surpassé en valeur, et pour les gens de sa suite à ne point imiter la valeur du prince: il est évident que l'historien n'entend parler ici que du chef suprême de l'armée. Et en effet, César nous apprend aussi qu'il arrivait quelquefois dans les assemblées, que quelqu'un des premiers personnages de la nation se nommait chef de lui-même, pour que ceux qui voulaient le suivre lui accordassent leur confiance; que tous les individus qui approuvaient la guerre et le chef se levaient et lui promettaient leur assistance, et que lorsqu'il avait été reconnu par la multitude, on regardait comme déserteurs et comme traîtres ceux qui refusaient de le suivre. Il serait donc absurde de croire, qu'il y eût quelqu'hiérarchie militaire parmi les anciens Germains; et il est bien plus probable que leurs guerres, qui étaient déclarées sur le champ, et duraient quelquefois long-tems, étaient faites par la nation en masse, et non par des corps partiels commandés par des chefs ayant quelque grade.

Conscription militaire.

Les Svèves avaient sûrement une espèce de conscription militaire; car on lit dans César que ce peuple, le plus belliqueux d'entre tous les Germains, choisissait tous les ans dans cent bourgs ou villages, mille guerriers dans chaque bourg, pour aller faire la guerre hors des frontières; mais on ne trouve dans aucun des anciens écrivains, que l'âge de porter les armes fût le même chez tous les anciens Germains. Tacite nous dit bien dans un endroit, que nul ne pouvait prendre les armes qu'après y avoir été déclaré propre par l'assemblée des citoyens. Il observe ailleurs, qu'ils vivaient dans

leurs maisons avec leurs troupeaux, jusqu'à l'âge où les individus libres et jugés habiles au métier des armes, étaient séparés des autres. Nous avons déja vu, d'après le témoignage de César, qu'il était honorable chez ce peuple de rester long-tems dans l'impuberté, et qu'il y avait du déshonneur à avoir commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans: ce qui a fait supposer à Cluverius, qu'à cet âge seulement commençait l'adolescence. L'admission d'un jeune homme dans la milice se fesait donc dans les comices; et Tacite nous apprend, qu'il y recevait des mains du prince, de son père ou d'un de ses proches, le bouclier et la lance, et que le même personnage lui ceignait l'épée: usage d'où est dérivé peut-être celui d'armer les chevaliers dans les tems modernes. Tel était, ajoute cet historiens, le premier honneur du jeune homme, qui cessant ainsi d'être membre de la famille, le devenait de la république.

Cluverius croit que, dans le gouvernement monarchique, par exemple chez les *Svioni*, qui obéissaient à un seul chef, les sujets étaient forcés de servir militairement et même sans solde, tandis que, dans les républiques, l'amour de la guerre ou de la liberté suffisait pour leur faire prendre les armes, également sans rétribution: seulement les princes fournissaiant aux gens de leur suite ou à leurs gardes une nourriture abondante, mais grossière, qui leur tenait lieu de traitement. Il est à prèsumer, à l'égard des autres guerriers, que le butin fait par eux sur l'ennemi leur tenait lieu de solde: car, en parlant de l'abandon où les Germains laissaient leurs champs, Tacite dit positivement, qu'ils se fesaient un déshonneur de chercher à se procurer par le travail, ce qu'ils pouvaient gagner par le sang. Aussi les Romains ne les désignaient-ils jamais sous le nom de soldats, sachant qu'ils ne recevaient point de solde, mais bien sous celui de *plebs* ou *vulgus*, peuple. Et en effet, on lit dans Tacite, que le *peuple* d'Arminius fut massacré, et dans un autre endroit, que le *peuple* vint attaquer le camp des Romains. On trouve aussi dans Ammien Marcellin, que le *peuple* allemand fut attaqué; qu'aux barbares se réunit le *peuple* ou l'armée de Vadomare, et que dans un combat on fit descendre de cheval les cavaliers du roi, pour que le malheureux *peuple* ne fût pas abandonné. On ne voit pas non plus que les chefs eussent de traitement, mais seulement ils recevaient des présens, qui consistaient ordinairement en grains et en troupeaux. *Solde.*

Cortège des chefs.

Après avoir dit qu'en considération de l'éclat de leur naissance, ou à la faveur des grandes actions de leur père ou de leurs ancêtres, les jeunes gens mêmes pouvaient obtenir le titre de prince, chose qui n'a aucun rapport à la milice, Tacite ajoute aussitôt, qu'on les agrégeait aux guerriers les plus robustes et les plus habiles au maniement des armes, et qu'ils ne rougissaient point de se trouver dans le nombre des individus composant leur suite: ce qui a fourni à Cluverius le sujet d'une longue dissertation sur le le cortège des chefs ou des princes, et en général de ces capitaines supposés. Mais il est évident que l'admission de ces enfans des chefs, parmi les plus vigoureux et les plus braves d'entre les jeunes gens déjà reconnus propres à la guerre, n'était qu'un moyen imaginé pour les instruire et les exercer en même tems, et pour les rendre plus propres au service de la république. Selon lui, le chef qui avait beaucoup de gens à sa suite, accordait des distinctions à ceux qui se signalaient dans les combats, et c'est là ce qui composait les différens grades de ce cortège: grades qui pourtant n'étaient pas militaires: car le même historien nous dit, qu'il régnait parmi ces champions du prince une telle rivalité de bravoure, que chacun d'eux s'efforçait d'obtenir près de lui la première place, et non la première dans l'armée. Il n'est donc pas étonnant, que les chefs se fissent un honneur d'avoir de vaillans et nombreux compagnons, ni qu'ils fussent entourés d'une troupe de jeunes gens d'élite, qui fesaient leur gloire dans la paix et leur soutien à la guerre, et qui les rendaient recommandables, non seulement dans leur nation, mais même chez les peuples voisins. Le nombre et la valeur de ces compagnons fesant la gloire de leurs chefs, il était naturel qu'ils fussent comblés de présens, *muneribus ornabantur.* Mais s'il était de leur honneur de rivaliser souvent leur chef en bravoure, ils ne pouvaient non plus, sous peine d'infamie, l'abandonner sur le champ de bataille: car ils s'étaient engagés par serment à le défendre, à le préserver de toute atteinte, et même à lui attribuer tous leurs exploits: ce qu'ils n'auraient pas fait sans doute, si, au lieu d'être de simples compagnons d'armes, ils eussent eu quelque commandement dans l'armée. Ils formaient donc la garde du chef ou du prince; et en effet, Ammien, quoique parlant d'une époque bien postérieure, nous rapporte de Conodomare roi des *Allemands*, qui tenaient peut-être davantage à leurs anciens usages, que ce roi

s'étant rendu aux Romains, n'ayant plus d'autre ressource, ses compagnons au nombre de deux cent, et trois de ses plus fidèles amis, qui se fesaient un crime de lui survivre, ou de ne pas mourir avec lui, tendirent volontairement leurs mains aux fers. Le même historien donne quelquefois à ces compagnons le nom de satellites, c'est-à-dire de gardes de la personne; et César, en parlant d'Adcantuannus prince des Gaulois, les désigne sous celui de *dévoués*, ou sous leur nom naturel de *soldurii*: d'où est dérivé peut-être celui de soldats, usité parmi nous.

Enseignes et étendards.

Cluverius a prétendu que les anciens Germains avaient des étendards ou des enseignes militaires, et même jusqu'aux trompettes de guerre; mais il n'a pus trouver d'appui à son opinion que dans quelques mots de Tacite, où il est dit que, de son tems, les Germains portaient dans les combats certaines images et certaines statues, qu'ils retiraient à cet effet de leurs bois sacrés. Mais ces simulacres, quels qu'ils fussent, ne pouvaient être pris rigoureusement pour des enseignes; et, en parlant d'une bataille donnée par Civile sur les bords du Rhin, le même historien dit, que, d'un côté on voyait les enseignes des cohortes romaines, et de l'autre les images des bêtes farouches qui avaient été enlevées des forêts et des bois sacrés. Il serait par conséquent inutile d'invoquer ici l'opinion de Denis d'Halicarnasse, qui ne trouvait rien de plus vénérable que les enseignes dans la milice romaine, et plus encore Ditmarus, écrivain du moyen âge, qui parle des enseignes des *Luizici*, lesquels étaient Sarmates ou Slaves de nation. Cluverius se trompe évidemment, en supposant que ces images étaient représentées sur de grandes bannières, comme cela se voit encore à présent; et c'est un bien frêle appui que celui qu'il trouve dans les étendards des *Tervingi*, dont Ammien fait mention à l'époque seulement de l'empereur Valent.

Trompettes de guerre.

Quant aux trompettes guerrières, il s'appuie seulement d'un passage de Diodore, où il est dit que, selon un usage qui leur était propre, les Gaulois fesaient usage de trompettes barbariques, et d'un autre de Lucain, qui n'a parlé que des trompettes recourbées des Vangions et des Bataves. Du reste les trompettes mélancolique dont Martial fait mention, appartenaient seulement aux *Odrisii*, qui étaient des Thraces, et les trompettes recourbées sont attribuées par Ovide à tout autre milice qu'à celle des Germains.

Tout au plus on pourrait citer, avec quelque fondement, un passage de Plutarque dans la vie de Marius, où il est dit qu'on racontait, que les soldats romains avaient apporté dans le camp de Catulus les enseignes militaires et les trompettes des Cimbres: encore Plutarque ne parle-t-il ainsi que d'après un bruit populaire.

Campemens. Cluverius croit pouvoir inférer de quelques expressions de Tacite, qui ne se rapportent qu'aux Marcomans, que les Germains choisissaient ordinairement des lieux élevés pour y camper: cependant les Cimbres avaient autrefois établi sur les deux bords d'une rivière un camp, dont on voyait encore du tems de Tacite le circuit, qui attestait à la fois la grandeur de l'ouvrage, ainsi que la puissance de la nation qui l'avait exécuté. Il paraît donc que les Germains mettaient de l'art dans l'établissement de leurs camps, et qu'ils les entouraient d'un fossé ou d'une espèce de muraille, comme l'annonçaient quelques restes qu'on voyait encore sur les bords de l'Adige et du Rhône, à une époque bien postérieure à celle de Marius. On lit dans Plutarque, qu'après avoir poussé les Cimbres jusqu'à leurs retranchemens, les soldats romains virent les femmes de ce peuple bien parées et montées sur des chars, d'où elles tuaient les fuyards. Orose ajoute que ces chars étaient disposés, de manière à former une enceinte autour du camp, et que ces femmes combattant de dessus, parvinrent presque à repousser les Romains. Nous verrons ailleurs que cet usage se perpétua jusques dans les guerres des Goths et autres peuples de la Germanie, avec les derniers empereurs romains. En parlant des Gaulois César fait aussi mention des cavaliers, qui, selon leur coutume, étaient venus avec beaucoup de chars et d'équipages, dont ils se formaient des retranchemens. Au lieu de murailles les Helvétiens avaient des chars, de dessus lesquels ils lançaient des flèches contre les Romains qui venaient les y attaquer. Le même historien rapporte des *Tentères* et des *Usipètes*, qui certainement étaient Germains, que les Romains ayant fait une invasion dans leur camp, le petit nombre de ces ennemis qui purent s'armer en toute hâte, firent quelque résistance au milieu des chars, et autres équipages où ils s'étaient retirés pour combattre. Ces enceintes, quelquefois considérables, composées de chars et de bagages, ont été représentées par André Palladio dans les planches, dont est ornée l'édition italienne des Commentaires de César: planches qui ont été copiées ensuite plus en



V. Raineri f.

grand pour une nouvelle édition faite à Londres par Thompson, et où l'on ne rend pas à l'artiste italien toute la justice qu'il mérite. Nous avons représenté à la planche 46, d'après Cluverius, le plan d'un camp des anciens Germains.

Auspices, sorts.

On pourrait conclure de quelques autres passages de Tacite, que c'était dans les pleines et les nouvelles lunes que les Germains déclaraient la guerre, et qu'ils livraient bataille: ces jours-là étant, selon eux, de bonne augure pour toutes sortes d'entreprises. Toutefois les prisonniers qu'avait faits César sur Arioviste disaient, que les Germains étaient dans l'usage de consulter les sorts qu'avaient jetés leurs mères de famille, et qu'elles avaient aussi déclaré qu'ils seraient invincibles, s'ils combattaient avant la nouvelle lune. Les vierges fatidiques, qui, au rapport de Tacite, promettaient à leurs compatriotes le massacre des légions romaines, appartiennent à des tems postérieurs, c'est-à-dire aux guerres de Germanicus; mais un autre usage plus ancien, selon le même écrivain, c'était celui de pronostiquer le succès d'une bataille par le moyen d'un combat entre deux individus des deux nations belligérantes, comme nous l'avons observé ailleurs.

Ordonnance des troupes.

Du tems de Tacite, l'armée se disposait en bataille suivant un ordre qui lui donnait la forme d'un coin; mais on ne sait pas précisément si cette disposition était anciennement connue des Germains, ni si leurs coins étaient les pyramides d'infanterie décrites par Végèce. Cependant, les Gaulois, dans un combat contre César, avaient formé un coin, et enfoncé ainsi les rangs des Romains. Tite-Live prête encore aux Gaulois l'usage de la tortue, de même que celui du coin aux Celtibériens; mais il n'est fait mention nulle part de la tortue chez les Germains. César nous apprend seulement, que les Germains qui combattaient sous Arioviste étant sortis de leur camp, s'arrêterent et se formèrent en divisions distribuées à des intervalles égaux, et qui se composaient des Arudes, des Marcomans, des Triboces, des Vangions, des Némètes, des Sédusiens et des Svèves. En parlant des Caninefates, des Frisiens et des Bataves, Tacite dit que leur chef les avait formés en coins, et il observe ailleurs que Civile ne présenta point l'armée de front, mais qu'il la disposa en coins. Cluverius a confondu les coins avec les ailes, croyant que, dans les premiers, il y en avait un plus nombreux et plus fort que l'autre; c'est pourquoi il a mal interpreté un pas-

sage de César où il est dit, que, dans une bataille, Arioviste se tint à la *corne* ou à l'aile droite, qui semblait la plus faible; de même qu'on trouve ailleurs que l'aile gauche ayant été mise en fuite, la multitude du côté de l'aile droite fit une charge impétueuse. Néanmoins il n'est pas généralement fait mention de *cornes* ou d'ailes dans les armées germaniques.

Infanterie et cavalerie.

Tacite a supposé en quelqu'endroit, que les Germains accordaient à l'infanterie une supériorité de force dans les batailles; et, dans cette opinion, il a assuré qu'ils composaient leur corps de bataille de troupes d'infanterie et de cavalerie disposées alternativement, en ayant soin de placer sur le front des jeunes gens d'élite, capables de suivre à la course tous les mouvemens de la cavalerie: il ajoute qu'on prenait cent de ces jeunes gens par chaque bourg ou village, et que c'était un honneur que de tirer le premier numero. César regarde encore comme une chose propre aux Germains, le choix qu'ils fesaient dans leurs armées d'un nombre égal de cavaliers et de fantassins des plus robustes et des plus vîtes à la course, qui au besoin portaient partout des secours dans une bataille. Irtius observe néanmoins que, dans un combat qui s'était donné sur la droite du Rhin, les Germains avaient distribué la cavalerie entre leur infanterie. Chez les Bataves, les Caninefates et les Ubiens, l'infanterie rivalisait également de vitesse avec la cavalerie. Cluverius a imaginé que l'infanterie des Germains étant dans l'usage de se former en coins, leur cavalerie se rangeait aussi par escadrons; mais il ne cite à l'appui de son opinion qu'un passage de Tacite, où il est parlé du rassemblement d'une horde ou d'une tribu, et non d'une armée. Il serait difficile d'admettre, et même de comprendre ce que Plutarque seul dit des Cimbres, que, pour garder leurs files, ils attachaient leurs chefs de file ou les premiers soldats du front de bataille avec de longues chaînes passées autour de leurs reins. Une autre opinion publiée par Cluverius, et de même sans fondement, c'est que chaque peloton de cavalerie avait son étendard. Il paraît assez prouvé par certains passages de César et de Tacite, que le camp des Germains était non seulement entouré de chars, mais encore que ces chars étaient placés derrière l'armée pendant le combat, pour ôter tout moyen de fuite; et dessus étaient rangés les femmes et les enfans, pour animer les guerriers à la défense de leur liberté, et exciter les fuyards à retourner au combat.

C'est ce qui a fait dire éloquemement à Tacite, que les guerriers avaient près d'eux tout ce qu'ils avaient de plus cher; qu'ils pouvaient entendre les hurlemens de leurs femmes et les cris de leurs enfans; qu'ils ne pouvaient avoir de témoins plus sacrés de leur valeur, ni obtenir des louanges plus flatteuses que leurs applaudissemens; qu'ils revenaient vers leurs mères et leurs épouses avec leurs blessures qu'elles comptaient et qu'elles suçaient avec tendresse; enfin que c'étaient elles qui leur portaient dans le combat quelque nourriture, et les animaient par de courageuses exhortations. La honte qu'excitait dans les Germains les reproches de leurs femmes était telle, qu'elles avaient souvent ranimé par ce moyen une bataille presque perdue, et décidé de la victoire. Ainsi Civile avait placé sa mère, ses sœurs et les femmes de ses soldats avec leurs enfans derrière l'armée, pour que leur présence fût un sujet d'encouragement à la victoire, et de honte pour les fuyards.

Revue, Allocutions.

Il est aisé de voir, par la relation que nous avons des guerres entre Arminius et Maroboduo, que chacun de ces deux chefs, avant d'en venir aux mains, fesait ordinairement à cheval la revue de ses troupes, et, dans une allocution où il vantait la richesse du butin qu'avaient déjà fait sur l'ennemi quelques-uns de ses guerriers, s'efforçait d'enflammer toute l'armée de l'amour de la liberté et de la gloire. La bataille commençait ensuite; mais on ne peut pas entendre des Germains ce que Diodore dit des Gaulois, que les chefs de ces derniers parcouraient tous les rangs, et qu'ils défiaient en duel les plus vaillans d'entre les ennemis, en secouant leurs armes pour s'en faire redouter: d'ailleurs ce n'est qu'aux Gaulois que Tite-Live et autres écrivains latins attribuent cette audace. Frontin seul parle d'un Teuton, qui osa défier le commandant en chef des Romains; mais ce fait n'est pas d'une époque fort ancienne, quoique pourtant Appien nous rapporte, sous une date postérieure, qu'un guerrier celtibérien, magnifiquement vêtu, sortit de la ville d'Intercazia assiégée par les Romains, et appela en combat singulier quiconque d'entre ces derniers voudrait faire l'épreuve de sa valeur, mais que personne ne s'étant présenté, il rentra dans la ville en fesant des gambades pour se moquer des ennemis.

Chants guerriers.

Ce n'est qu'aux tems de Tacite, et non à une époque antérieure, qu'il faut rapporter les chants guerriers, dans lesquels on célébrait les exploits d'Hercule, de même que les autres chants par lesquels on en-

flammait le courage des guerriers, en même tems qu'on prédisait l'heureux succès de la bataille qui devait se donner. Tacite observe néanmoins dans cet endroit, que le signal du combat frappait de terreur la multitude; que c'était pour cela qu'on entonnait des chants, qui semblaient moins un concert de voix que l'expression de la valeur; qu'ils imitaient un murmure sourd et entrecoupé, et que les soldats approchaient de leur bouche leurs boucliers, pour rendre leurs accens plus graves et plus sonores. Après avoir entendu la harangue de Civile, les Caninefates, les Frisiens, les Bataves et les Gugernes, applaudirent, dit Tacite, selon leur usage par le bruit de leurs armes et par leurs acclamations aux paroles de leur chef: après quoi ils engagèrent la bataille avec des pierres et des *glands* probablement en fer, si même ce n'étaient pas des cailloux, et avec d'autres projectiles. Les cris des soldats, ajoute le même écrivain, annonçaient quelquefois l'issue du combat: leur fréquence et leur force étaient le signal de la victoire, et leur lenteur, leur inégalité et leur dissonance celui de la défaite. Dans les guerres de Civile, les chants des hommes étaient accompagnés des hurlemens des femmes, et l'historien observe que les cris des cohortes et des légions romaines leur étaient bien inférieurs. Tacite nous apprend encore, que les Sicambres chantaient et s'abandonnaient à la joie autour de leurs murs; il dit ailleurs que les Germains entonnaient, selon leur usage, un chant barbare, en agitant leurs boucliers sur leurs épaules: ce que Tite-Live rapporte aussi des Gaulois.

Manière de combattre.

Il est démontré que les chefs ne cherchaient pas tant à animer leurs guerriers par leurs paroles que par leurs actions: car Tacite dit expressément, qu'ils fesaient moins par l'autorité du commandement, que par leur exemple et par l'admiration qu'ils excitaient dans leurs troupes. Il rapporte ailleurs d'Arminius, qu'il dirigeait du geste et de la voix les mouvemens des combattans; qu'il les échauffait par la vue de ses blessures, et animait surtout les archers, jusqu'à ce que redoublant d'efforts de sa personne et avec son cheval, il parvint enfin à enfoncer l'ennemi. Aussi tous les guerriers étaient-ils animés du même esprit, même avant l'invasion des Romains, époque à laquelle les Germains commencèrent à suivre des enseignes et à obéir au commandement: car la perte seule du bouclier dans le combat était une tache d'infamie, et le guerrier qui s'en était souillé ne pouvait plus assister aux cérémonies religieuses ni aux assemblées publi-

ques: plusieurs mêmes des soldats qui avaient pris la fuite dans le combat finissaient par s'étrangler eux-mêmes. Si Dion a parlé des Germains qui combattaient sous Arioviste, il nous apprend qu'ils se serraient quelquefois en masse de trois cents soldats plus ou moins, et tenaient leurs boucliers pressés les uns contre les autres, avec une force qui rendait leurs rangs impénétrables: cet historien ajoute qu'ils ne combattaient point dans cet état, et qu'ils restaient immobiles comme des tours, qui étaient à l'abri de toute insulte. Nous venons de voir que les fuyards étaient quelquefois massacrés par les femmes, surtout chez les Cimbres; et Plutarque observe qu'elles ne fesaient aucune distinction entre leurs frères, leurs pères et leurs époux; qu'elles étranglaient leurs enfans de leurs propres mains, et les jetaient sous les roues des chars ou sous les pieds des chevaux, puis se tuaient elles-mêmes Une d'elles s'était pendue au timon d'un char, ayant ses deux enfans également pendus à ses jambes avec une corde. A défaut d'arbres, plusieurs fuyards se pendaient aux cornes ou aux jambes des bœufs, et piquaient ensuite ces animaux pour être étouffés plutôt ou déchirés dans leur fuite. Orose, écrivain plus récent, ajoute que les femmes des Cimbres et des Teutons ayant prié envain le consul romain de faire respecter leur vertu, en s'offrant à servir les vierges sacrées, elles écrasèrent leurs enfans contre les rochers, puis se poignardèrent ou se pendirent elles-mêmes. Le même auteur raconte des femmes des Cimbres qui étaient descendus en Italie, que les Romains ayant voulu leur couper les cheveux, et avec les cheveux la sommité du crane, les unes préférèrent de s'entr-égorger, les autres de s'étrangler, et plusieurs de se lier aux pieds des chevaux, ou de se pendre aux timons des voitures.

Cluverius est d'avis que les Germains ne savaient que bloquer les places fortes, tandis que les Romains joignaient à ce moyen 'art d'en faire le siège avec des ouvrages et des machines. Cependant, en parlant du siège du camp des Romains fait par les Caninefates, les Bructères, les Frisiens et les Tentères, Tacite dit que ces barbares osèrent même s'y servir de machines: chose inusitée parmi eux, ce qu'il répète encore en parlant des guerres d'Arminius: d'où l'on peut raisonnablemen conclure, que ces peuples n'avaient adopté l'usage des machines qu'à l'imitation des Romains. Il est donc inutile de chercher des exemples de l'emploi des ma- *Sièges*

chines de guerre par les Goths et autres peuples de la Germanie, à une époque plus récente. César nous apprend cependant des Gaulois, qu'ils cernaient les villes avec des troupes nombreuses, et lançaient de toutes parts des pierres contre leurs murs, et que lorsqu'ils les voyaient dégarnis de soldats, ils formaient la tortue et s'en approchaient pour les renverser. Tacite rapporte aussi des Bataves et autres peuples établis sur la rive droite du Rhin, qu'après avoir lancé pendant long-tems des dards contre les tours et sur le sommet des murs du camp romain, ils montèrent à l'assaut en poussant de grands cris, les uns avec des échelles, les autres couverts de leurs boucliers, mais qu'un grand nombre d'entre eux furent précipités du haut des murs, ou périrent d'une autre manière. Peut-être les Germains ne manquaient-ils pas d'espions, mais ils ne savaient probablement pas profiter de leurs relations: car, ajoute Tacite, il n'y eut que le désesprir qui pût les porter à différer cet assaut, puisqu'ils savaient bien qu'il n'y avait de vivres dans le camp que pour peu de jours, et que des troupes de peu de courage. On dirait aussi que, dans des tems postérieurs, ils avaient appris à faire usage de la ruse et de la trahison, comme semblerait l'annoncer la conduite de Civile, qui ne voyant pas beaucoup à espérer pour lui d'un coup de main, avait eu recours aux messages et aux promesses pour tenter la fidélité des légions romaines.

Butin Prisonniers.

Cluverius a supposé que les Germains étaient plus avides du butin, qu'envieux de faire beaucoup de prisonniers, d'après un passage de Dion où il est dit, qu'après une bataille les Romains auraient tous péri ou auraient été faits prisonniers, si les Germains ne s'étaient pas amusés à piller. Ce fut à une circonstance semblable que dut aussi la vie Cecina, qui étant tombé de cheval fut aussitôt enveloppé par les ennemis, malgré les efforts d'une légion pour l'empêcher; il dut son salut, dit Tacite, à l'avidité des ennemis, qui abandonnèrent le combat pour le pillage. Le même historien dit ailleurs, qu'au lieu de poursuivre leur victoire les Germains se livrèrent à l'envi au pillage, sans plus penser à l'ennemi. Ainsi les Cattes furent surpris aux environs du Rhin, plongés dans le sommeil, au milieu du butin et dans l'ivresse. Après un combat contre les Romains, les Chérusques s'étaient abandonnés aux plaisirs des banquets, auxquels ils mêlaient des chants sauvages, qui fesaient retentir les vallons et les collines. Cependant, dans la guerre en-

tre les Cattes et les Ermandures, les premiers, comme nous l'avons déjà dit, ayant voué à Mars et à Mercure les chevaux et les hommes qu'ils prendraient, ils les tuèrent tous, et détruisirent tout le butin. Toutefois ces usages ne peuvent se rapporter qu'à l'époque, où la religion et les mœurs des Germains avaient déjà subi des changemens; et l'élégante description qu'a faite Tacite du camp romain après la bataille de Varron, ne nous fournirait pas même une juste idée de ce qui se passait plus anciennement dans une armée en pareille circonstance. Nous rapporterons cette description, lorsque nous traiterons des tems de la domination des Romains en Germanie.

Bûchers, dépouilles, trophées.

Il semble que les premiers Germains étaient dans l'usage, peut-être à l'exemple des peuples de l'Asie, de brûler dans de grands bûchers les cadavres des hommes et des chevaux, et même une grande partie de leur butin; mais c'est mal à propos qu'on voudrait inférer de quelques vers de Silius Italicus, où il est parlé d'Annibal et des Carthaginois, que les Germains n'allumaient ces bûchers que dans la nuit. De même on ne pourrait point leur appliquer ce que Diodore dit des Gaulois, qu'ils étaient dans l'usage de suspendre au cou de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils avaient tués; qu'ils fesaient porter devant eux par des esclaves et comme en triomphe les dépouilles sanglantes; que ces monumens de la valeur des guerriers étaient attachés, comme les bêtes sauvages tuées à la chasse, dans les vestibules de leur demeure, et qu'ils conservaient soigneusement dans leurs maisons les têtes des ennemis les plus distingués après les avoir frottées d'huile de cèdre, pour les montrer avec orgueil à leurs hôtes et aux étrangers, ou pour les rendre contre une rançon, dont ils portaient quelquefois le prix à une quantité d'or égale au poids de la tête qu'on voulait racheter. Strabon, sur la foi de Possidonius, rapporte la même chose des Gaulois, en ajoutant seulement, que cette coutume barbare de suspendre les têtes des ennemis à la crinière des chevaux et de les clouer aux portes, était commune à beaucoup de nations septentrionales, dans le nombre desquelles on pourrait comprendre les Germains. Tite-Live nous apprend aussi des Gaulois, qu'ils formaient une espèce de trophée des dépouilles de leurs ennemis. On lit dans César qu'ils vouaient ordinairement le butin au dieu Mars, auquel ils immolaient les animaux qu'ils avaient pris; que, du reste des

dépouilles ils formaient dans les villes un grand monceau comme un trophée à la victoire, et qu'il était bien rare que quelqu'un osât en distraire quelqu'objet: car, outre les motifs de religion, la crainte des plus cruels supplices dont cet attentat aurait été puni, suffisait pour en détourner. Rien ne prouve que cet usage subsistât aussi chez les Germains, et l'on pourrait encore bien moins étendre aux petites guerres de ces peuples les descriptions que nous fait Ammien des combats et des ravages des Goths dans la Thrace. On trouve seulement dans les *Annales* de Tacite, qu'après avoir été chassés de leurs pays par les Cauces, après avoir erré sur les terres des Tentères, des Bructères, des Usipiens et des Tubans, ne trouvant point d'asile chez aucun de ces peuples, les *Ansibarii* s'adressèrent aux Cattes et aux Chérusques; que les jeunes gens furent tous tués, et que les seuls individus non encore en état de porter les armes furent partagés comme une proie. Nous observerons encore, qu'après une victoire remportée par les Romains sur les Chérusques, on trouva parmi les dépouilles des vaincus les chaînes qu'ils avaient apportées avec eux pour lier les captifs: ce qui prouve que, malgré leur férocité, ces peuples pensaient néanmoins à emmener chez eux un grand nombre de prisonniers. Ce qui redoubla particulièrement la joie des Romains après une victoire qu'ils avaient remportée à une époque postérieure sur les Cattes près de Mayance, ce fut la délivrance de plusieurs de leurs concitoyens, qui étaient prisonniers depuis quarante ans; et Sénèque déplorait la défaite de Varron, surtout parce qu'elle avait réduit des Romains d'une naissance illustre à la garde des troupeaux, ou à la servitude chez lez ennemis.

Funérailles des guerriers.

Cluverius a joint à sa dissertation sur la milice des Germains une description des rites, selon lesquels on rendait aux guerriers chez ce peuple les honneurs de la sépulture; mais comme ces rites, d'après ce qu'on en lit dans les historiens latins, n'étaient pas plus étrangers aux citoyens qu'aux guerriers, nous trouvons plus à propos de renvoyer nos lecteurs à ce que nous avons dit des funérailles à la fin de l'article précédent.

DES ÉTUDES ET DES ARTS DES ANCIENS GERMAINS ET DE LEUR NAVIGATION.

Nous avons vu plus haut qu'au rapport de César, les Germains passaient toute leur vie à la chasse et à la guerre, et que, selon Tacite, lorsqu'ils n'avaient pas de guerre, il s'occupaient particulièrement à la chasse, ou vivaient la plupart du tems dans l'oisiveté. Nous avons également remarqué qu'ils ne cultivaient nullement les lettres; que toutes leurs études consistaient à apprendre à dresser des pièges aux bêtes féroces et surtout aux bœufs sauvages, et qu'ils aimaient le jeu, dont ils se fesaient même une occupation sérieuse. Il serait donc inutile d'entreprendre aucune recherche sur la littérature des anciens Germains, quoiqu'Ecchard se soit efforcé de prouver que tous les Cimbres et les Teutons n'avaient pas péri en Italie; que plusieurs d'entr'eux étaient retournés dans leur pays, et qu'ils avaient rapporté dans la Germanie, non seulement l'art d'exploiter les mines et de fondre les métaux, mais encore l'usage des lettres. Il serait difficile d'appuyer ce fait sur l'autorité des anciens écrivains; et c'est envain qu'Ecchard voudrait faire croire que les Germains connaissaient les *runes* ou caractères runiques avant tous les autres peuples du nord, malgré le reproche qu'il fait à quelques savans Suédois d'avoir regardé comme très-anciennes quelques inscriptions runiques, qui sont au contraire d'une époque très-récente. Le monument runique produit par cet écrivain est un instrument de fer, qui a été trouvé dans les environs de Vérone et publié dans le Musée *Moscardo*; mais peut-être que cet instrument a été laissé-là par les Goths, et les lettres gravées dessus ont quelque ressemblance avec celles du *Codice Argenteo* ou de l'*Evangile d'Ufila*. Les Germains n'eurent probablement point de lettres avant l'invasion des Romains, et c'est ce qui est même pleinement démontré par les inscriptions de leurs monumens les plus anciens. Qu'il nous soit permis néanmoins d'observer en passant, que si l'on pouvait prouver que l'usage des lettres a été introduit dans la Germanie par des Cimbres revenus d'Italie, on pourrait supposer aussi que c'étaient les anciens caractères runiques, dont le chevalier Bossi a fait voir la grande ressemblance avec les caractères étrusques les plus anciens: ressemblance d'après laquelle il a presque prouvé, dans une lettre qu'il

a écrite au célèbre Schlegel, et qui a été imprimée à Turin en 1805, que les premiers tiraient leur origine de ces derniers.

Eloquence. Poèsie.

En supposant encore que les anciens Germains n'eussent aucune connaissance des lettres ou de l'écriture, on ne pourrait pas pour cela leur refuser quelqu'idée des arts ou des études qui fleurissent toujours les premières dans l'enfance des nations, c'est-à-dire de l'éloquence et de la poésie, dont Cluverius, ni Ecchard, ni aucun des autres archéologues allemands n'a jamais dit un mot. On lit cependant dans Tacite, qu'au moment du combat les chefs enflammaient par des allocutions le courage des guerriers ; que celui qui parlait le mieux dans les assemblées publiques y était aussi le plus considéré, ce qui annonce sans contredit quelqu'étude de l'éloquence; que les femmes possédaient un art de persuader des plus efficaces; enfin qu'on chantait les exploits de ses ancêtres et des guerriers les plus illustres, et que ces chants, qui se transmettaient de génération en génaration, tenaient lieu d'annales écrites. Quelle que fût la rusticité de ces chants, dont Tacite ne nous a pas non plus vanté la musique, ils devaient renfermer quelqu'étincelle du génie poétique, quoique pourtant on ne puisse pas admettre, comme nous l'avons vu, qu'il y eût chez les Germains de Bardes, ou de collèges de Bardes, comme chez les Gaulois et autres nations.

Commerce.

Cluverius fait encore de vains efforts pour prouver, que les anciens Germains fesaient le trafic, mais pourtant à l'exception des nobles. On peut conjecturer, d'après quelques passages de Tacite, que les chevaux, les moutons et autres animaux tenaient lieu de monnaie ou de marchandise universelle dans les échanges, mais on ne trouve à cet égard aucune distinction entre le peuple en général, et les chefs ou les principaux personnages. César dit seulement que les peuples voisins du Rhin recevaient chez eux des marchands, pour leur vendre le butin qu'ils fesaient sur leurs ennemis, plutôt que pour en acheter quelque chose; et que les *Ubii*, peuples également limitrophes de ce fleuve, accueillaient beaucoup de marchands, comme ayant les coutumes des Gaulois. Tacite observe aussi, que les plus voisins de la rive du même fleuve achetaient du vin; mais dans un autre endroit il met en doute, si le refus que les dieux avaient fait de l'or et de l'argent aux Germains, n'était pas plutôt un effet de leur faveur que de leur colère. Hérodien, dans le

reproche qu'il fait aux Germains d'être avides d'argent, ne parle que de l'époque d'Alexandre Sévère, lorsqu'ils offraient aux Romains la paix à prix d'argent. Tacite nous apprend, que le prêt sur gage et l'usure étaient ignorés chez ce peuple: ce qui fesait que le dépôt y était gardé avec un respect religieux. Or toutes ces circonstances annoncent assez, que les Germains n'avaient point de justes idées de trafic, et qu'ils avaient encore bien moins des notions étendues en fait de commerce: peut-être se conformaient-ils en cela à cette maxime de Socrate, que ceux qui ont le moins de besoins approchent le plus de la divinité. Ce n'est que chez les *Svioni* qu'on trouve une distinction accordée aux richesses dans la société; mais ces richesses n'apportaient aucun perfectionnement dans la vie civile, et n'étaient d'aucun encouragement à l'étude des sciences ou des arts: car on lit que les Eduens étaient d'autant plus justement taxés de lâcheté et méprisés des autres peuples, qu'ils passaient pour avoir plus d'argent et de richesses.

Natation.

Nous avons observé ailleurs que les Germains aimaient à nager, et on lit dans Pomponius Mela, qu'ils en fesaient non seulement un exercice, mais encore un art et une étude. Hérodien nous apprend qu'ils étaient très-habiles dans la natation; et Tacite même parle d'un cavalier Batave, des plus renommés dans cet exercice, lequel traversait le Rhin à cheval et avec armes et bagages.

Agriculture. Autres arts.

Quoique Strabon nous assure que l'art de l'agriculture et de la conservation des grains n'était pas connu des Germains, Tacite, comme nous l'avons vu dans un passage que nous avons déjà cité de lui à ce sujet, fait mention de souterrains creusés par eux et recouverts d'une quantité de fumier, ou ils se retiraient pour être à l'abri du froid, et qui leur servaient en même tems de greniers. César, plus discret, ou mieux informé que Strabon, dit seulement qu'ils négligeaient l'agriculture, parce qu'ils vivaient tous, ou presque tous de lait, de fromage et de viande: ce qui ne veut pas dire cependant qu'ils ne connaissaient pas l'usage du blé. Et en effet les Usipètes et les Tentères ne passèrent le Rhin, que parce que les inquiètudes que leur donnaient les Svèves ne leur permettaient point de se livrer à la culture des champs; et comme nous l'avons déjà observé, les Svèves eux-mêmes s'étaient partagés en deux classes, l'une de guerriers et l'autre de cultivateurs, qui vaquaient alternativement aux soins de l'une et de l'autre, et s'y suc-

cédaient au bout d'une année. Tacite parle aussi des champs qui étaient distribués entre les habitans des villages selon le nombre des cultivateurs, quoiqu'il ajoute que leurs travaux n'étaient pas proportionnés à l'étendue et à la fertilité de leur territoire. Que si les esclaves, dans la condition où il se trouvaient chez les anciens Germains, devaient fournir à leur maître une quantité déterminée de blé, de bétail, ou d'étoffe pour se vêtir, comme s'ils eussent été des colons, il n'en faut pas davantage pour prouver que les Germains n'étaient pas seulement, au moins en partie, agriculteurs et pasteurs, mais encore agronomes et économistes, et que non seulement ils savaient cultiver la terre et soigner les troupeaux, mais aussi filer et faire des étoffes: chose que Cluverius a totalement oubliée. Dans ses savantes recherches sur les Celtes et sur d'autres anciens peuples, L. Reynier a prouvé qu'à une époque très-reculée, les Celtes étaient habiles dans l'art de filer et de tisser; et si l'on peut croire, comme cet écrivain l'insinue, qu'ils propagèrent cet art dans les Gaules et en Italie, il est plus aisé d'imaginer qu'ils l'établirent d'abord dans la Germanie. Uniquement occupé de l'idée de séparer les nobles du peuple, d'après quelques expressions de Tacite, qui a attribué aux habitans de l'intérieur de la Germanie l'usage simple et antique de quelques échanges, le même écrivain a supposé que les nobles avaient des maisons mieux bâties et mieux ornées que celles des gens du peuple; qu'ils se servaient de chars et de charrettes dans leurs villages et dans leurs expéditions militaires; qu'ils portaient des vêtemens de laine, de lin ou de peaux de diverses couleurs, et des habits de dessus de laine ou de peau teints de la même manière; que leurs armes étaient aussi plus élégantes, qu'ils avaient des boucliers peints et des casques ayant la forme de têtes de bêtes féroces, ou d'oiseaux de proie. On ne peut nier qu'il ne soit fait mention d'un grand nombre de ces objets dans les anciens écrivains; et les chars qui, comme nous l'avons vu, étaient destinés à former l'enceinte des camps, n'étaient pas sans doute la propriété des nobles, mais bien de toute la nation, de même que les boucliers peints, les casques imitant certaines figures et autres armes dont il vient d'être parlé. Tout cela annonce cependant, qu'il devait y avoir chez ce peuple des ouvriers, surtout pour travailler le bois, et que peut-être il avait des fabricans d'épées, de lances, de ceinturons, de cuir, de pelleteries et autres

même des tisserands, des teinturiers, des peintres ou vernisseurs, des tailleurs etc. Les pierres percées et les armes en pierre qui ont été trouvées dans les tombeaux, et dont nous avons parlé en son lieu, prouvent en outre que ce même peuple avait quelque notion de la coupe des pierres et de sculpture: ce qui donne quelque crédit à l'opinion d'Ecchard, que des Cimbres et des Teutons échappés au massacre de leurs armées en Italie, avaient rapporté dans la Germanie l'art d'exploiter les mines et de travailler les métaux. Les fossés dont on entourait les camps, et les murs grossiers dont on les fortifiait, indiquent clairement qu'on avait quelques connaissances d'architecture militaire, et qu'on entreprenait des ouvrages, qui probablement n'auraient pu être exécutés qu'à l'aide d'une quantité d'instrumens sans doute en métal: d'où l'on serait fondé à conjecturer, qu'il y avait encore d'autres métiers et d'autres arts que ceux que nous venons d'indiquer.

Navigation et constructions navales.

Un de ces arts, le principal peut-être, et qui, sans contredit, a été connu des anciens Germains, c'est la navigation et la construction des navires. Tacite parle, non seulement des navires, mais des flottes puissantes des *Svioni* ou *Sveoni*; et il en est qui prétendent, d'après un passage de Pline, que les Sétons leurs voisins avaient poussé jusqu'aux iles Cassitérides et a Tilé, que quelques-uns croient être l'ile de Férée de nos jours. Gannascus, Caninefate d'origine et chef des Cauces, parcourut le Rhin et peut-être quelqu'étendue de mer sur de légers navires, et infesta, selon Tacite, les côtes des Gaules. Après être sortis de l'Olsace, et s'être emparés des pays voisins de l'embouchure du Rhin, les Saxons naviguèrent dans tous ces parages, peut-être avec les Francs, et poussèrent leurs pirateries jusques sur les côtes des Gaules, de la Brétagne et de l'Espagne, comme nous l'annoncent encore, à une époque postérieure, Eutrope et les anciens panégyristes des deux empereurs Maximien et Constance. Les Germains, au moins en partie, surtout ceux qui étaient aux environs du Rhin et de l'Océan, étaient donc habiles dans la navigation; et ce fait attesté par l'hisoire ne serait point admissible, si on les supposait dépourvus de toutes connaissances en constructions navales. Cluverius a attribué aux Saxons les navires désignés par Sidonius Apollinaire, écrivain de tems bien postérieurs, sous le nom de *pandos myoparones*, et a cru que c'étaient les navires légers des Cauces. Pline a parlé de navires faits d'osier

et recouverts en cuir, dont fesaient usage les peuples du nord, et Solin confirme cette assertion; mais il serait inutile d'aller chercher, comme l'a fait Cluverius, les modèles de ces navires chez les Espagnols, et pis encore chez les Arabes. Les navires des *Svioni,* selon la description que nous en donne Tacite, étaient pointus des deux bouts, et pouvaient par conséquent aborder au rivage par les deux extrémités. Cet historien ajoute que ce peuple n'avait pas un système fixe de voiles ni de rames, et que ces dernières s'employaient à volonté et de la manière que l'exigeaient les besoins de la navigation.

Art nautique. Ecchard a traité plus au long de l'art nautique des Germains, et il a cherché a prouver que, dès les tems les plus reculés, ces peuples naviguaient en haute mer comme marchands ou comme pirates; qu'ils allaient chercher le succin, et que dès lors ils infestaient les côtes des Gaules et de l'Espagne. On ne serait guères fondé néanmoins à considérer comme une preuve de ces pirateries lointaines des anciens Germains, le monument sépulcral élevé sur les bords de l'océan, publié dans les *Transactions anglicanes*, et reproduit par Ecchard à la planche II.: ce qui rendrait bien plus vraisemblable leurs navigations ce seraient les émigrations des peuples de la Chersonnèse-Cimbrique et des Saxons, d'où sont venus les Pictes de l'Ecosse. Quant à la forme des navires, Ecchard convient aussi, qu'il y en avait en jonc, avec une doublure extérieure en cuir, auxquels il donne la dénomination de *myoparones ,* du mot *asci* (d'où peut-être est dérivé celui de *scapha*), et qu'il appelle aussi *pramen.* C'est pourquoi il s'efforce de prouver, que les navires longs et propres au commerce comme à la guerre furent nommés *ciulae* ou *kielae*, et que ces noms, dérivés peut-être du mot *cella*, sont d'une origine très-ancienne, à laquelle il rapporte aussi ceux de Kiel, de Kilon et autres lieux situés particulièrement sur les bords de la Baltique.

Conclusion. Si les anciens Saxons avaient des navires, les uns longs, les autres pesans, ceux-ci légers, ceux-là vites à la course et de différentes portées; si les peuples limitrophes de la mer de Germanie parcouraient les îles de la mer Baltique, et exerçaient la piraterie sur les côtes des Gaules et de l'Espagne; si les Svioni avaient des flottes, et si les Cauces s'étaient fait redouter sur les rivages Gaulois; enfin si les Saxons étendirent leur navigation jusqu'aux iles Britanniques et peut-être jusqu'à Tilé, la plus éloignée de ces



îles: ce qui a fait dire d'eux aux anciens poètes qu'ils étaient accoutumés à la mer, on est forcé de convenir que les Germains connaissaient, non seulement l'art de construire des navires de formes, de grandeurs et de noms différents, mais encore celui de se diriger en haute mer, de lutter contre les vents et les tempêtes, de prendre terre sur les rivages les plus éloignés, de donner la chasse aux navires des autres nations, et de naviguer dans toute l'étendue du grand océan: d'où l'on pourrait en quelque sorte conclure, que ces peuples avaient quelque notion d'astronomie fondée sur une observation raisonnée ou pratique des étoiles, et qu'ils avaient une science nautique déjà formée et pour ainsi dire adulte, et peut-être même une marine militaire. S'ils construisaient quelques navires en osier et recouverts en cuir, ils fesaient preuve en cela d'une habileté et d'une adresse qui avait pour but d'allier la solidité à la légèreté; et ce qui atteste encore l'exercice de différens arts chez eux, c'est l'emploi des outils et des instrumens nécessaires à la construction et à la navigation: objets sans lesquels ils n'auraient jamais pu entreprendre de longs voyages, se faire craindre sur mer, ni pousser jusqu'à leur fin plusieurs de leurs expéditions.

SECONDE PARTIE.

DESCRIPTION DE LA GERMANIE SOUS LES ROMAINS.

Introduction.

Nous avons vu jusqu'à présent la Germanie dans son état primitif de liberté et d'indépendance, et un grand nombre de peuples désignés sous divers noms, se gouverner tous selon leurs lois, ou plutôt selon leurs coutumes, et conserver des mœurs qu'on pourrait dire sauvages dans leur origine, et qui n'avaient été altérées par aucune relation avec les étrangers, excepté celles des peuples les plus voisins des Sarmates, lesquelles avaient contracté, par l'effet de ce voisinage, un peu de la rudesse de cette nation. Maintenant la scène change, et offre à nos regards une nation généreuse et même d'un naturel farouche, soumise aux lois d'un conquérant, et conduite insensiblement à en adopter toutes les institutions civiles. Nous devrions donc commencer, selon no-

tre coutume, par donner la description topographique de la Germanie sous la domination romaine ; mais comme cette domination ne s'est formée qu'à la suite de conquêtes qui, à diverses époques, ont changé la face de cette région, nous avons cru qu'il était indispensable d'abord de montrer, en suivant rapidement la marche des conquêtes des Romains, comment s'est formée insensiblement cette province romaine, et quelles vicissitudes elles a subies.

Première rencontre des Germains avec les Romains.

La première fois que les Romains se trouvèrent en contact avec les Germains, ce fut dans la rencontre que Gneo Carbone et Marius eurent avec les Cimbres et les Teutons, auxquels s'étaient alliés les Helvétiens: le premier fut battu et laissa aux barbares là liberté de pénétrer en Italie par les Alpes Juliennes; le second défit d'abord les Teutons, puis les Cimbres dans les champs *Raudensi*, que quelques-uns ont placés près Verceil. Les premiers mouvemens des Cimbres eurent lieu 114 ans avant notre ère. Plutarque nous apprend, dans la vie de Marius, que ces peuples n'ayant jamais eu de relation avec d'autres, et venant de contrées lointaines, n'avaient connu aucun autre mortel, et qu'à leur haute stature et à leurs yeux bleus, on avait jugé en Italie que c'étaient des Germains. Du reste, nous avons vu dans la description qu'Ecchard nous a donnée de la Germanie avant les Romains, que les Cimbres n'avaient pas tous péri, que plusieurs s'étaient établis sur les rives du Nécker, et d'autres sur les bords de la mer, et qu'ils avaient apporté daus la Germanie quelques notions de l'industrie romaine, telles que, comme quelques-uns le prétendent, l'art de travailler les métaux, et l'usage des caractères et de l'écriture. Ce qu'il y a de certain, c'est que par suite de l'émigration et de la défaite des Cimbres, et après d'autres émigrations peut-être des Viniles, appelés ensuite *Longobardi* (Lombards), lesquellés suivirent de près celle des Cimbres, on voit devenir plus grands et plus puissans les Svèves, auxquels fut donné ensuite le nom de Vandales, c'est-à-dire d'*Acquatici*. Dans le nombre de ces derniers les *Assi* et les *Ambri* se distinguèrent par leurs victoires au delà du Weser, et occupèrent une grande partie des terres que les Cimbres et les Teutons avaient abandonnées. Les Viniles ou les Lombards, dont Ecchard fait dériver le nom de la forme allongée d'une plage qu'ils habitaient, et non de la longueur d'une arme qu'ils portaient ou de celle de leur barbe, s'étaient étendus le long des bords de l'Albi

ou l'Elbe, et jusqu'aux monts arctiques à l'occident; et après avoir illustré ce pays, selon l'expression de Tacite, quoiqu'entourés de nations belliqueuses, ils s'étaient rendus puissans par leur courage, et mis à l'abri de tout danger dans leurs établissemens.

Germains en Italie.

Tel était l'état des choses dans la Germanie, lorsque des guerres civiles s'allumèrent à Rome, et que la révolte des esclaves éclata à Capoue. Crissus, un des chefs de cette révolte, fut vaincu par le consul Gellius; et il est curieux d'entendre dire par Plutarque dans la vie de Crassus, que Gellius triompha des Germains, quoique César leur attribue la cause du soulèvement des esclaves, et qu'Orose les compte, ainsi que les Gaulois, parmi les auxiliaires de Spartacus. Ecchard croit, non sans quelque fondement, que ces Germains n'étaient autre chose qu'un reste des esclaves, qui avaient été faits dans la guerre des Cimbres. A cette époque les Romains étaient en guerre avec Mithridate; et, si l'on en croit Florus, ils étaient arrivés jusqu'au Tanaïs et aux Palus Méotides: ce qui a fait conjecturer à quelques érudits Danois, que le plus ancien Odin avait passé de l'Asie dans le nord de la Germanie. Il est dit dans le fameux livre sacré des peuples septentrionaux, intitulé l'Edda, qu'Odin vivait du tems de la guerre de Pompée; mais il est encore douteux que cet Odin soit le plus ancien, et l'on doit regarder comme postérieur à l'époque de Tacite l'Odin ou le Védan dont parle Rudbeck, et qui passe pour être la souche des rois ou des princes Danois.

Première guerre de César contre les Germains.

La Germanie jouissait encore d'une profonde paix à l'époque où Pompée, Crassus et César se fesaient la guerre; mais César ayant obtenu pour cinq ans le gouvernement de la Gaule Transalpine, et la voyant troublée par les incursions des Rauraces, des Latobriges et des Boiiens, il attaqua ces peuples, les défit près de Genève et les força de s'en retourner dans leur pays. La guerre ayant éclaté dans les Gaules entre les Eduens et les Arvernes, qui se disputaient la souveraineté, les Arvernes et les Séquaniens voulant abattre la puissance des Eduens, appelèrent les Germains à leur secours. A cette invitation Arioviste passa le Rhin avec 15,000 hommes, qui trouvant dans les Gaules un sol et un climat meilleur que le leur, s'y virent bientôt, par l'arrivée successive de nouvelles troupes de leur pays, jusqu'au nombre de cent-vingt mille hommes. Défaits en plusieurs rencontres et accablés par le nombre de leurs ennemis, les Eduens, malgré le serment qu'ils avaient fait

aux Séquaniens de ne point demander de secours aux Romains; eurent enfin recours à César même, qui, dans son consulat, s'était montré favorable à Arioviste, et l'avait déclaré ami du peuple romain. Mais cette démonstration n'était de sa part qu'un artifice, dont le but était d'affaiblir par ce moyen les Gaulois, pour rendre un jour plus facile aux Romains la conquête de leur pays. Et en effet, lorsqu'il vit que la puissance des Germains prenait trop d'accroissement dans les Gaules, il défendit à Arioviste d'y faire de nouveaux progrès, de retenir plus long-tems les Eduens sous sa dépendance, et de faire passer dans ce pays de nouvelles troupes de la Germanie. Telle fut la première cause de ses guerres avec Arioviste et avec les Germains, qui, une fois mis en fuite, ne s'arrêtèrent plus qu'aux environs du Rhin, où battus de nouveau ils repassèrent ce fleuve avec ce chef, qui mourut peu de tems après, et peut-être de douleur. Toutefois Arioviste mérita les éloges des historiens pour ses belles allocutions, que César nous a rapportées. Il parlait aussi la langue des Gaulois, chez qui il avait fait un séjour de quatorze ans consécutif; il avait deux femmes, l'une Svève de naissance, et l'autre Norique, sœur du roi Vocion, lesquelles périrent toutes deux dans sa fuite; elles avaient chacune une fille, dont l'une fut tuée, et l'autre fut faite prisonnière. Parmi les Germains qui étaient à la suite d'Arioviste, César cite les Arudes, les Marcomans, les Triboces, les Vangions, les Némètes, les Sédusiens et les Svèves qui habitaient au dessus des Sédusiens: Ecchard s'efforce de prouver que ces derniers se trouvaient près de la Selza, appelée aujourd'hui Salza. Il place aussi les Némètes aux environs de Spire, et fait étendre les Vangions depuis les frontières des Némètes jusqu'à la Nava et à la ville de Vorms. Il suppose que les Triboces habitaient l'Alsace, et prétend, contre l'opinion de Cluverius, que les Marcomans étaient près du Rhin, non loin de la forêt noire, comme les Arudes près de Bâle. Il importe extrêmement de déterminer ici le nom et la demeure de ces différens peuples, pour avoir des idées précises sur les premières conquêtes des Romains dans la Germanie.

Premier passage du Rhin.

Tandis que César était à la poursuite d'Arioviste, il fut averti par les *Trèves* que les Svèves avaient sur les bords du Rhin cent bourgs ou villages, et que leurs habitans se proposaient de passer ce fleuve sous la conduite de deux frères nommé, l'un Nasua et l'autre Cim-

berio. Le nom de ce dernier approche trop de celui des Cimbres, pour ne pas supposer que celui qui le portait eût quelque rapport avec cet ancien peuple, ou avec quelques restes de cette nation: observation qui n'a encore été faite, du moins que nous sachions, par aucun critique. Nous laisserons discuter aux Allemands, si le nom de Nasua n'a pas donné origine à celui de Nassau, et nous remarquerons seulement qu'après la défaite d'Arioviste, les Svèves rentrèrent dans leur pays. Ce ne fut qu'au bout d'un an que les Germains marchèrent contre les Belges, qu'Ecchard prétend être des Gaulois et non des Germains, desquels pourtant ils tiraient leur origine. Après avoir soumis ce peuple, César reçut à capitulation les habitans de Rheims, de Soissons et de Bauvais, ainsi que les *Ambiani* et les Nerviens, qui pourtant avaient osé tenter le sort des armes, de même que des *Adutici* descendans des Cimbres et des Teutons, lesquels se révoltèrent bientôt après. Les Armoriques s'étaient aussi rendus à Crassus; et César, à son retour dans les Gaules, accueillit encore la soumission des Usipètes et des Tentères, dont le pays, selon Tacite, était voisin des Cattes, et en face de celui des Bructères. Chassés de leurs terres par les Svèves, ces peuples, après avoir erré quelque tems, étaient arrivés sur le territoire des Ménapiens, et avaient bâti des villages sur les deux rives du Rhin, d'où il s'étendaient jusqu'aux frontières des Eburons et des Condrusiens amis des *Trèves*; et comme ils n'étaient pas moins de 430,000 hommes, César, qui ne les voyait pas sans inquiétude, leur avait d'abord ordonné de retourner en Germanie, où, en se réunissant aux Ubiens, ils auraient pu résister aux Svèves; mais ayant eu le tems de prendre leurs mesures, ils attaquèrent la cavalerie romaine: ce qui détermina César à s'emparer de leur camp et à les poursuivre jusqu'au confluent de la Meuse et du Rhin, où il les battit encore. Après avoir également battu les Usipètes et les Tentères, il résolut de passer le Rhin, et de porter l'épouvante dans toute la Germanie, pour que les habitans de cette contrée, obligés de pourvoir à leur défense, ne songeassent plus à faire des invasions dans les Gaules. Ce fut alors que les Sicambres refusèrent de rendre aux Germains quelques cavaliers fugitifs, que réclamait le général romain, en disant que le Rhin devait former la limite de ses conquêtes, puisqu'il n'en avait point au delà de ce fleuve. Cette réponse et les demandes

de secours que fesaient les Ubiens contre les Svèves, firent prendre à César le parti de passer le fleuve sur un pont qui fut construit en dix jours. A son approche les Sicambres s'enfuirent si loin dans leurs forêts et dans leurs déserts, qu'il ne trouva plus d'ennemis à combattre. Cette étendue de pays peut être regardée comme la première Germanie romaine, ou la première possession que les Romains aient eue sur la droite du Rhin. Selon Broelmann et autres érudits allemands, le pont dont nous venons de parler dut être construit au dessus de Cologne: ce qui semble attesté aussi par Florus, qui dit que César jeta un pont de barques sur la *Mosula*, qui est la Moselle de nos jours. Ce général fut alors averti par les Ubiens, que les Svèves s'étaient tous réunis dans une position qu'ils avaient choisie pour y attendre les Romains et les y combattre avec avantage; mais il s'arrêta peu dans le pays, et, après l'avoir ravagé, il repassa dans les Gaules, d'où il tourna ses armes contre les Brétons.

Second passage

A son retour de sa première expédition dans la Grande Brétagne, César jugea à propos de subjuguer les *Trèves*, qui, outre l'impatience avec laquelle il supportaient son joug, cherchaient encore à soulever les autres Germains situés au delà du Rhin. Les *Trèves* avaient pour chefs Induciomare et Cingétorix, dont le premier se rendit aussitôt avec ses troupes: la soumission du second ne fut que simulée, comme on le vit bientôt, car César lui ayant donné de préférence le gouvernement de la ville, Induciomare se révolta, et médita une nouvelle invasion dans les Gaules; il y fut vaincu par César, qui, après avoir rétabli la tranquillité dans cette contrée, résolut de porter une autre fois la terreur en Germanie, dont les habitans se préparaient à venger la défaite d'Arioviste et celle des Usipètes et des Tentères. Il se remit donc en marche vers le Rhin, et jeta sur ce fleuve un pont au dessus du lieu où il avait construit le premier, dans un endroit que les érudits allemands croient n'être pas éloigné de Rheinfels. Le projet de César était d'attaquer les Svèves, qui avaient porté des secours aux rebelles des Gaules; mais il apprit que l'ennemi s'était retiré jusques sur ses dernières frontières, et dans l'immense forêt Bacena, qui séparait son territoire de celui des Chérusques, et dont nous avons déjà fait mention dans la description de la Germanie avant les conquêtes des Romains. Mais prévoyant que son armée manquerait de vivres, et

craignant d'ailleurs les pièges qui pourraient lui être dressés dans ces régions inconnues, César crut prudent de se retirer une seconde fois; et, content d'avoir vu la Germanie, il sembla vouloir borner au Rhin l'étendue de la domination romaine. Quelques écrivains récents ont voulu prouver que la forêt Bacena, ou Bacenna, comme la nomme Metafraste, est la même que celle qui a été appelée dans la suite Bochonie ou Buchonie, où a été fondé le fameux monastère de Fulde.

Passage d'Agrippa.

Quoique César n'eût parcouru que quelques provinces de la Germanie, on voit néanmoins par ses commentaires qu'il en avait emmené à Rome plusieurs habitans, qui furent employés dans les guerres civiles, et parmi lesquels Lucain cite les Cauces et autres, qui avaient abandonné les rives sauvages du Rhin. Après la mort de César, Auguste son successeur à peine devenu empereur, commença par mettre ordre aux affaires de l'Espagne et des Gaules, puis il expédia contre quelques Gaulois qui s'étaient révoltés, son gendre *Agrippa*, qui, selon Dion, fut le premier général romain que vit la Germanie après César. Strabon semble donner pour prétexte à son entrée dans ce pays, les hostilités commises par les Svèves contre les Ubiens amis des Romains, pour les obliger à aller s'établir sur la rive gauche du Rhin. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Ubiens furent reçus par Agrippa comme des sujets de l'empire, et établis sur la rive de ce fleuve pour défendre cette partie de leurs frontières. On peut rapporter à cette époque la fondation de la ville des Ubiens nommée pendant long-tems *Oppidum Ubiorum*, et bâtie sur la même rive, où Agrippine, mère de Néron, avait conduit une colonie de Vétérans, qui prit ensuite pour cela le nom de *Colonia Agrippina*. Quoique toutes les actions d'Agrippa en Germanie ne nous soient pas connues, il est néanmoins à présumer qu'il avait parcouru une partie de cette région, d'après ce que nous dit Strabon des routes militaires qu'il avait fait construire dans les Gaules et en Germanie, dont une conduisait au Rhin et l'autre à l'Océan. Les relations des Romains avec différens peuples de la Germanie devaient s'être considérablement multipliées à cette époque, puisqu'au rapport de Suétone, Auguste, qui fesait un grand cas de la fidélité des Germains, en prit dans sa garde un détachement qui avait double solde, et qui y fut conservé jusqu'à la défaite de Varron. Dion est le seul qui dise que ce détachement fût composé de Bataves, en ajoutant

que de son tems ces soldats étrangers formaient encore un corps particulier, et portaient un bâton ou une baguette comme les centurions. Mais Ecchard prouve par de bonnes raisons, qu'il y avait encore dans cette garde un corps d'autres Germains, dont Arminius chef des Chérusques avait eu le commandement dans le camp des Romains, et où son frère Flavius avait obtenu des récompenses et des honneurs militaires. On lit aussi dans Strabon que Maroboduo, jeune Marcoman, fut comblé de bienfaits à Rome par Auguste: ce qui prouve évidemment que les relations, et peut-être la puissance des Romains, s'étaient étendues alors jusque dans l'intérieur du pays des Marcomans. Mais Agrippa ayant été appelé ailleurs pour les guerres civiles, il n'est plus parlé après lui que d'une invasion faite en Germanie par M. Vincius préfet des Gaules, lequel y fit un grand carnage des barbares qui étaient venus dévaster cette dernière contrée, et avaient tué quelques Romains qui avaient passé dans leur pays. Acron, écrivain qui a interpreté Horace, est le seul qui, dans cette circonstance, parle des Sicambres, en ajoutant que les Romains massacrés par eux étaient vingt centurions, qu'on avait envoyés dans leur pays pour y lever les contributions: ce qui prouve encore que la domination romaine y était établie. Les honneurs du triomphe furent décernés à Vincius, non pour avoir remporté aucune victoire sur les Germains, mais parce qu'il avait étouffé la révolte des Salasses.

Division de la Germanie faite par les Romains.

Une preuve convaincante que les Romains avaient étendu leurs conquêtes et leur domination dans une grande partie de la Germanie, quoique l'histoire ne nous apprenne rien de ce qu'ils y ont fait, c'est de voir à cette époque, comme le dit Dion dans son LIII.e livre, la Germanie divisée en supérieure ou première, et en inférieure ou seconde. On ne sait pas positivement si cette division politique fut faite par Auguste ni à quelle époque, mais il est bien certain qu'elle existait au commencement du règne de Tibère; et ce fut alors qu'on envoya deux légats avec leurs légions, pour garder les frontières de ces provinces. Il est aussi fait mention alors de la grande Germanie, qui comprenait toute l'étendue de pays au delà du Rhin, que les Romains avaient occupée en venant des Gaules: car jusqu'alors ils n'avaient encore pénétré dans la Germanie par aucune autre voie. Le nom de *Germania Magna*, souvent répété par les écrivains latins, indique seul que les Romains avaient soumis une grande

partie de cette région, à laquelle ils n'avaient peut-être donné le nom de *grande*, que parce qu'ils n'en connaissaient pas toute l'étendue.

Défaite de Lollius. Auguste en Germanie.

Un de ces légats ou commandans, nommé Lollius, tenta de se venger des Sicambres, des Usipètes et des Tentères, qui fesaient des incursions dans les Gaules pour en emporter du butin; mais au passage du Rhin, sa cavalerie ayant donné dans une embuscade, toute son armée fut enveloppée et taillée en pièces, comme il arriva ensuite de celle de Varron. Ces deux défaites eurent lieu dans la Germanie: selon Suétone il y eut moins de perte que de honte à celle de Lollius. La cinquième légion ayant perdu son aigle, Auguste passa en Germanie; mais les Germains étant rentrés dans l'ordre, il se contenta de recevoir d'eux quelques otages, réservant à Drusus le soin de la vengeance. Tacite nous apprend que cette cinquième légion était cantonnée près d'une ville appelée *Vetera*, que les uns croient être maintenant Santen, et les autres Byrten dans le duché de Clèves. Strabon donne pour chef aux Sicambres dans cette occasion Melon, dont le frère nommé Bétorix eut pour fils Deutorix ou Théodoric, qui servit d'ornement au triomphe de Germanicus.

Premières actions de Tibère et de Drusus.

Drusus se trouvait alors occupé à soumettre les Rhètes, qui s'étendaient depuis la Norique et la Gaule jusqu'aux Alpes Trentines; et c'est une chose digne de remarque, que, peu de tems après, la Rhétie fut aussi divisée en première et seconde, comme on l'avait fait de la Germanie: division dans laquelle la Vindélicie prit le nom de seconde Rhétie. Tibère, au dire de Strabon, en étant venu aux mains avec les Vindelices sur le lac Bodanicus, se retira dans une ile, qu'on croit avoir existé où se trouve présentement Lindau. Il est néanmoins difficile de croire avec le même écrivain, qu'en partant de ce lac, Tibère put arriver en un seul jour aux sources de l'Istre ou du Danube. Drusus pénétra d'un autre côté en Germanie, et jeta près de Trente un pont qu'on voit dans la *Tavola Teodosiana*, de même que dans Ptolomée on trouve *Drusomagum* situé en Rhétie aux confins da la Vindélicie. Ce fut alors que la Rhétie fut réduite en province romaine, et qu'elle reçut non seulement les lois, mais encore la politesse, les beaux arts et l'élégance de Rome; et comme les Rhètes avaient pour voisins du côté de la Germanie les Ermandures, avec lesquels ils avaient de fréquentes relations, ce peuple fut le premier d'entre les Germains à se ressentir de la civilisation des Rhètes: ce dont Ecchard a particulièrement fait mention.

Drusus en Germanie. Cette contrée réduite en province.

Tibère ne pénétra pas plus avant alors dans la Germanie, et il alla porter la guerre dans la Pannonie, tandis que Drusus, devenu préfet des Gaules, parvint à faire adopter dans cette contrée le cens, conformément aux dispositions données par Auguste, quinze ans auparavant. Informés que les Gaulois supportaient mal volontiers le joug des Romains, et plus exaspérés encore contre ces derniers, les Germains recommencèrent les hostilités, à la sollicitation surtout des Sicambres, des Usipètes et des Tentères leurs auxiliaires. Drusus saisit d'autant plus volontiers cette occasion pour faire aussi de la Germanie une province romaine, que cela entrait parfaitement dans les vues d'Auguste, qui croyait suivre ainsi les intentions et appaiser l'ombre de César. Drusus s'étant avancé, dans la 12.e année avant notre ère, vers la Germanie inférieure, fit entrer une flotte, de l'Océan dans le Vahal; il conduisit d'abord les troupes qu'elle portait dans l'ile Batavie, qui appartenait aux Romains, et passa le Rhin près Arnheim: du moins c'est ce que semble indiquer Dion en disant, que Drusus longea l'ile des Bataves dans le pays des Usipètes, qui habitaient aux environs de la *Lupia* ou de la Lippe, et passa de là sur le territoire des Sicambres, dont il dévasta les campagnes. Revenu sur ses pas, pour soumettre les Frisiens, et voulant se ménager la faculté d'aborder quand il le voudrait dans leur pays avec ses vaisseaux, pour les tenir dans le devoir, il fit creuser le fameux canal qui porte son nom, pour joindre l'Yssel avec le Rhin, dont on croit que le lit fut alors élargi. Du pays des Frisiens Drusus passa, selon Dion, par un marais appelé encore aujourd'hui *die Waten*, sur les frontières des Cauces, et s'empara le long du rivage de plusieurs iles, entre autres de celle de Birchana, qu'on croit être la Borchun de nos jours, et qu'il ne faut pourtant pas confondre avec la Burchana de Pline, appelée par les Romains Fabaria, et connue aujourd'hui dans la Baltique sous le nom de Femeria. Arrivé à l'embouchure de la rivière dite l'Amisia par les anciens, aujourd'hui l'Ems, il tira sur le rivage ses navires, que sauvèrent les Frisiens qui composaient le plus grand nombre de son infanterie auxiliaire: Strabon dit que les Bructères furent les agresseurs, et qu'enfin la victoire se déclara pour Drusus. Il ne paraît pas que les Cauces furent alors attaqués: car il n'est parlé que des Bructères. On croit que la ville d'Embden, capitale de la Frise occidentale, fut bâtie à cette époque. Drusus abandonna ces plages

lointaines où les Romains n'avaient encore jamais pénétré, et se retira dans ses quartiers d'hiver. Tacite seul nous dit que Lucius Domitius Enobardus ayant traversé l'Albi ou l'Elbe avec une armée, pénétra plus loin qu'aucun autre Romain dans la Germanie: ce qui lui valut les honneurs du triomphe; son expédition est néanmoins fort douteuse, ou du moins très-obscure: car Tacite la rapporte à à l'an 777 de Rome, tandis que d'autres la fixent à l'an 741, auquel cas elle aurait précédé celle de Drusus; mais Pighio pousse en ceci la défiance jusqu'à douter de l'existence de ce Lucius Domitius Enobardus, en alléguant que l'oncle de Néron s'appelait Gneo, et non Lucius.

Seconde expédition de Drusus.

Dans sa seconde expédition en Germanie Drusus prit une autre route. Quelques-uns croient qu'il partit d'un lieu appelé *Vetera* ou *Castra vetera*: car, après avoir subjugué les Usipètes, qui n'étaient pas encore bien soumis, il jeta un pont sur la Lippe et attaqua les Sicambres, qui alors fesaient la guerre aux Cattes, comme étant les seuls qui eussent refusé de leur prêter du secours contre les Romains. Drusus n'eut pas de peine à s'emparer de toute cette contrée, qu'il trouva déserte d'hommes propres à la guerre: ayant longé les bords de cette rivière en s'éloignant du pays des Cattes, il entra sans obstacle sur les terres des Chérusques, dont la principale résidence était sur le Visurgi ou Weser, mais qui avaient aussi sur la rive gauche de la Lippe des possessions, d'où ils harcelaient les Cattes. Voilà donc les Romains arrivés jusques dans le pays, qui, dans les tems modernes, a formé l'apanage de la maison de Brunswich; mais le manque de vivres et l'approche de l'hiver empêchèrent Drusus de passer le Wéser: circonstances auxquelles Dion ajoute la rencontre qu'il fit en route d'un essaim d'abeilles, dont il fut épouvanté comme d'un funeste augure. L'armée romaine eut à essuyer dans sa retraite plusieurs attaques, surtout dans une gorge étroite, que Schatenius, historien de la Vestphalie, et autres placent près du village actuel d'Oldenbeck; et même lorsqu'elle fut arrivée dans la plaine, elle ne cessa pas d'être encore inquiétée de loin par les barbares, qui, selon Ecchard, étaient des Chérusques, des Cattes et des Sicambres. Drusus fortifia contre les Cattes quelques positions, surtout au confluent de la Lippe avec la rivière dite *Alisus* par les anciens. On trouve dans les *Monumens de Paderborn*, que ce nom d'*Alisus*, dont on fit

ensuite *Alma*, est passé à un village actuellement appelé Elsen. Ecchard s'efforce de prouver dans cet endroit, que les Cattes, désignés auparavant par César sous le nom de Svèves, étaient les Hessois de nos jours: ce qui sert encore à fixer les idées sur l'étendue de la domination des Romains dans la Germanie à cette époque. Nous laisserons aux étymologistes à discuter si le nom de *Catti*, comme celui d'*Assi* ou *Assiani* (Hessois) qui est une corruption du premier, dérive de l'ancien mot *Catten*, qui indiquerait que ces peuples étaiens chasseurs.

Autres guerres de Drusus dans la Germanie.

Après avoir obtenu à Rome les honneurs du triomphe et la charge de proconsul, Drusus rentra en campagne contre les Cattes, qui, non contens des terres qu'on leur avait assignées, s'étaient ligués avec les Sicambres, et menaçaient d'envahir toute la rive gauche du Rhin. Il les subjugua en partie, comme l'écrit Dion; et, après avoir été fait consul l'année suivante, il retourna en Germanie, dans l'intention de venger le massacre qui y avait été fait des centurions romains. C'est à cette époque qu'il faut rapporter ce que dit Florus du partage, que s'étaient fait d'avance les Germains des dépouilles de l'armée romaine: partage dans lequel les Chérusques s'étaient adjugé les chevaux, les Svèves l'or et l'argent, et les Sicambres les prisonniers. Dion donne à croire que Drusus marcha d'abord contre les Cattes, puis contre les Svèves, et ensuite contre les Chérusques: car il distingue dans cet endroit les Svèves des Cattes. Il passa alors le Wéser près du confluent de la Fulde, comme le croient quelques-uns, et dévastant tout le pays il arriva jusqu'à l'Elbe, que l'apparition d'un spectre l'empêcha de traverser. Ptolomée fait mention des trophées élevés par ce général romain sur les bords de l'Elbe; et, d'après un calcul établi sur les distances indiquées par ce géographe, Cellarius croit que ces trophées se trouvaient près de Tangermunde, non loin de la Stendalie; mais d'autres sont d'avis qu'ils étaient à la place où est maintenant Magdebourg. On voit d'après cela combien était alors étendue la domination romaine en Germanie. Drusus mourut entre le Wahal et le Rhin, à l'endroit même où il avait battu les Cattes; et, selon Dion, il lui fut élevé près du Rhin un cénotaphe, dont on montre encore quelques vestiges près de Mayence, dans un lieu appelé Eichelstein. Serrario, Patin, Blumberg et Ecchard ont publié ces ruines, que nous avons représentées à la planche 47. Drusus avait



V. Raineri inc.



bien mérité, dit Ecchard, tous ces honneurs, pour la sagesse avec laquelle il avait distribué des garnisons dans tous les lieux où l'exigeait la défense des provinces, et pour avoir fait construire plus de cinquante forts sur les bords du Rhin, de la Meuse, du Wéser et de l'Elbe. Cluverius et Winckelmann ont voulu prouver que c'était lui aussi qui avait jeté les fondemens de la forteresse de Cassel, aujourd'hui capitale de la Hesse, sur les bords de la Fulde. D'autres prétendent qu'il fit bâtir encore au confluent du Wéser et de la Fulde Munden, qui est peut-être la *Munitium.* de Ptolomée.

Changamens politiques survenus dans la Germanie.

Après cette époque, de grands changemens politiques s'opérèrent en Germanie. Fatigués du joug des Romains, et encouragés par la mort de Drusus, les peuples de cette région conçurent le projet de recouvrer leur liberté: ce qui détermina Tibère à marcher contre eux avec Caius fils d'Agrippa et de Julie. Si Dion donne à entendre assez clairement, qu'il y eut peu d'actions militaires dans cette expédition, toutefois, selon Velleius Paterculus, Tibère ne laissa pas de parcourir en vainqueur presque toutes les contrées de la Germanie, et de les réduire à une telle soumission, qu'il en fit des provinces tributaires: Cassiodore dit même, d'après Tite-Live, que tous les habitans entre l'Elbe et le Rhin s'étaient volontairement soumis à Tibère. Il résulterait du passage de Dion, que Tibère ne se serait battu que contre les Sicambres, si l'on voulait mettre ce mot à la place de celui de *Cantabres,* qui se trouve dans son histoire: ce qui s'accorderait d'ailleurs avec le témoignage d'Horace, qui dit dans une de ses odes, que les fiers Sicambres rendaient aussi hommage à Auguste. On lit de même dans Tacite, que ces peuples furent plutôt gagnés par la persuasion que domptés par la force: Suétone, Eutrope et Tacite lui-même s'accordent à dire, qu'après avoir soumis les Svèves et les Sicambres, Tibère les transporta dans les campagnes voisines de la rive gauche du Rhin, où ils s'établirent. Il ne resta donc dans la Germanie proprement dite qu'une très-petite partie de ce peuple, qui avait pour chef Deutorix, que Germanicus emmena depuis à Rome pour y servir à son triomphe: le reste fut en partie détruit ou se confondit avec les Cattes et les Francs qui survinrent, et que, pour cette raison, les poètes latins ont assez souvent désignés sous le nom de Sicambres.

Soulèvement de Maroboduo.

Durant la retraite de Tibère à Rhodes, il éclata en Germanie un grand soulèvement à l'instigation de Maroboduo, jeune homme

non moins distingué par sa noblesse que par son courage et par sa force parmi les Marcomans habitans des bords de la Morave, et que, par conséquent, il ne faut pas confondre avec les Marcomans de César, qui avaient leur demeure dans la forêt Marciana. Pendant son séjour à Rome, Marododuo avait formé le dessein de se faire roi; et en effet, de retour en Germanie, outre le titre de prince qu'il prit sur ses compatriotes, il soumit par les armes ou gagna à son parti par des traités tous les peuples voisins. Strabon cite dans ce nombre les *Luii*, qui devaient être nombreux, les *Zumi*, les *Butoni*, les *Mugiloni*, les *Sibini* et même les *Sennoni*, nation puissante parmi les Svèves: d'où l'on voit que, du tems des Romains, il s'était formé des agrégations de peuples, dont il n'est point parlé auparavant. Quelques-uns soupçonnent que les *Luii* pouvaient être les *Ligii*, et qu'au lieu de *Butoni* on doit lire *Gutoni*, qui étaient les ancêtres des Goths; et Tacite nomme en effet Catualda, Guton, qui s'était révolté contre Maroboduo. Ce chef germain avait fixé sa résidence parmi les *Colduli*, qui habitaieut dans la forêt Hircinie, que Strabon nomme *Boviasmum*, en ajoutant qu'il avait emmené avec lui sa famille, et peut-être même ses compatriotes. Il ne faut pas confondre *Boviasmum* avec le *Boiohaemum* dont fait mention Velleius, ce dernier nom étant celui de la région qu'habitaient les Boiiens. Il est bien vrai pourtant que cette région fut aussi envahie par Maroboduo, au sortir de sa résidence chez les *Svevi-Colduli*. Strabon regarde les Svèves comme étrangers dans la forêt Hercinie, et il n'est pas probable que ces derniers occupassent le centre de la région des Boiiens: d'où Ecchard conjecture que les *Colduli* fesaient leur séjour au pied des monts Herciniens, et étaient désignés par les Romains sous le nom de *Colduli*, au lieu de *Wolduli*, qui signifierait habitans des forêts: d'autres écrivains les ont crus habitans de la Lusace entre l'Elbe et la Sprée. Parmi les peuples soumis à Maroboduo, Tacite nomme aussi les *Longobardi* (Lombards); et, à ces peuples, Ecchard ajoute encore tous les Ermundures, au moins ceux qui étaient les plus près de l'Elbe et de son confluent avec le Wahal, et que ce prince avait peut-être emmenés avec lui dans le *Boviasmum*. Il s'était formé une garde à la manière des empereurs romains, et avait introduit la discipline romaine dans son armée. Cependant sa conduite avec les Romains était telle, qu'il n'avait l'air, ni de vouloir les attaquer, ni de les craindre. Toute-

fois, pour plus de sûreté, il jugea à propos de concentrer les peuples situés entre l'Elbe et le Wéser, dont le pays avait déja été exposé à plusieurs invasions. La position qu'il prit était protégée au nord par des forêts et de hautes montagnes; il avait à sa gauche une partie de la Germanie, à sa droite la Pannonie, et derrière lui la Norique. Il ne fut pas difficile à Maroboduo de chasser de leur pays les Boiiens, que les anciens historiens nous dépeignent comme non belliqueux ou amollis par un long état de paix; et quelques érudits modernes sont d'avis que les Boiiens étant venus sur les rives du Danube, et réunis à une partie des Ermundures, passèrent dans le pays soumis encore aux Romains, et occupèrent une partie de la Vindélicie, où ils prirent dans la suite le nom de *Bojoarii* ou *Bavari*. La guerre de Maroboduo avec les Boiiens se rapporte à l'époque de la naissance du Christ; et comme Tibère fut alors envoyé de nouveau en Germanie pour protéger les possessions romaines, quelques savans prétendent prouver, contre l'opinion d'Orose et de quelques pères de l'église, que le temple de Janus à Rome ne put être fermé l'année de la naissance du Christ.

Premiers faits d'armes de Tibère en Germanie.

A peine arrivé dans la Germanie, qui était presque toute revoltée, et que Vinucius n'avait pu réduire entièrement à l'obéissance, Tibère, si nous en croyons Velleius, qui fesait partie de cette expédition, dompta les Caninefates, les Attuares et les Bructères, reçut à capitulation les Chérusques, traversa le Wéser avec son armée, et porta au delà de ce fleuve la terreur des armes romaines. Il eut pour compagnon dans cette guerre le légat Senzius Saturninus; et, après avoir remporté plusieurs victoires, il fit prendre à son armèe des quartiers d'hiver près de la Lippe, et non à Julia, comme il est dit par erreur dans Velleius, puis retourna à Rome. Dans cette campagne, Tibère prit sa route, à ce qu'il paraît, par la Flandre à l'embouchure de la Meuse, d'où il s'avança vers l'Issel et le Wéser, qu'il passa peut-être à Munden selon l'opinion d'Ecchard. Quelques écrivains révoquent néanmoins en doute ces prétendues victoires, en alléguant que les peuples de la Germanie se cachèrent pour la plupart dans les forêts selon leur usage, et que la soumission des Chérusques n'était que simulée; et en effet, Tibère confessait lui-même d'avoir plus fait par voie de persuasion et d'accomodement que par les armes. L'histoire nous indique cependant l'étendue de pays qu'avaient occupée les Romains.

Ce fut probablement alors qu'Arminius, qui devint si célèbre dans la suite par ses guerres contre les Romains, se réunit avec son frère Flavius aux cohortes Romaines, obtint le titre de citoyen et la dignité équestre. Tacite le désigne comme commandant de ses compatriotes dans l'armée romaine, et fait l'éloge de la fidélité de son frère Flavius, dans le même tems qu'Inguiomer, oncle d'Arminius, et Ségeste avec son frère Sigimer, restés dans la Germanie, étaient déclarés citoyens romains, et que Sigemond avait été nommé par son père Ségeste[1], prêtre d'Auguste à l'autel des Ubiens, dont nous avons fait mention à la fin de notre dissertation sur la religion des premiers Germains.

Seconde expédition de Tibère.

Tibère retourna en Germanie l'année suivante, c'est-à-dire la cinquième de l'ère vulgaire, et, selon Velleius, la parcourut tout entière les armes à la main: des nations jusqu'alors inconnues furent subjuguées, et les Cauces lui jurèrent fidélité. De l'Amisia les Romains s'avancèrent à travers le pays des Cauces vers le Wéser, et ensuite jusqu'à l'Elbe, où peut-être entra une flotte par l'Océan germanique. Les *Longobards*, plus sauvages encore que les Germains, selon Velleius, furent aussi domptés; et remontant l'Elbe jusqu'à l'endroit où ce fleuve servait de limite aux Sennoni et aux Ermundures, Tibère arriva jusqu'au pays des Marcomans. Cependant, comme il n'est point parlé de combats ni de victoires dans cette expédition, plusieurs sont d'avis que Tibère entra dans la plupart de ces contrées en affectant des dispositions pacifiques, et qu'ainsi il put parcourir librement toute la Germanie. Et en effet Dion, en parlant de la marche de Tibère sur l'Elbe, dit qu'il ne fit rien de mémorable, et que seulement dans quelques endroits il fut salué par le peuple du nom d'empereur des Germains.

Guerre et paix avec les Marcomans.

Proclamé pour la quatrième fois empereur des Romains, Tibère déclara aussitôt la guerre à Maroboduo, et il fut ordonné à Senzius Saturninus de s'avancer avec les légions romaines et rhénanes par le pays des Cattes, jusques dans les contrées où s'était retiré Maroboduo, en fesant abattre pour cela la forêt d'Hercinie: ce qui ne dut pas occasionner peu de changemens dans l'aspect et dans la géographie physique de la Germanie. Tibère voulait conduire de l'Illyrie une autre armée contre les Marcomans par la voie de Gernuntum, que Lambèche croit avoir été situé à Haymbourg près d'Altenbourg. Mais la guerre qui s'éleva en Pannonie et en

Dalmatie fit avorter ce dessein, et la paix fut conclue avec les Marcomans à des conditions raisonnables. Maroboduo se vantait alors d'avoir soutenu la gloire des Germains en face de douze légions, que Tibère avait fait marcher contre lui. Pendant que les Romains fesaient la guerre aux Pannoniens et aux Dalmates, Senzius Saturninus avait été remplacé par l'infortuné Varron, qui, connaissant mal les Germains auxquels il n'accordait que la voix et la figure d'homme, perdit dans leur pays une armée entière. La description que fait Velleius de l'état de la Germanie à cette époque, mérite d'être rapportée ici. Les troupes romaines, dit-il, se trouvaient répandues en divers lieux de la Germanie, non sur une ligne continue, mais peut-être selon l'ordre où l'évènement de la conquête les avait placées. Elles y passaient leurs quartiers d'hiver, et y bâtissaient des villages et des villes. L'habitude de se trouver et de s'entretenir familièrement avec les Romains sur les places et dans les marchés, avait fait insensiblement contracter aux Germains leurs usages et leurs mœurs; et malgré leur attachement opiniâtre à leurs coutumes, et peut-être même leur esprit de liberté, ces derniers prenaient peu à peu et sans s'en apercevoir une physionomie romaine. Varron bouleversa cet état de choses ; il voulut traiter les Germains en esclaves et en tirer beaucoup d'argent, et ne s'aperçut pas qu'ils ne venaient à son tribunal que par feinte, et pour qu'il s'endormît au milieu de peuples qu'il croyait ses amis : motif pour lequel Velleius les taxe de fausseté, à quoi Ecchard répond, que la dissimulation des injures n'est point une ruse coupable entre ennemis. Alors parut Arminius, qui persuada un grand nombre des siens de la possibilité qu'il y avait à se défaire des Romains. Quoique averti de tout par Ségeste, dont la fille était l'épouse d'Arminius que le même Ségeste lui conseillait de faire emprisonner avec ses compagnons, Varron se laissa attirer des bords du Rhin vers les frontières des Chérusques et au Wéser. Attaqué d'abord par quelques-uns des peuples les plus éloignés, il vit tout-à-coup une grande partie de ses troupes taillée en pièces par les mêmes Germains qui lui avaient offert des secours, et perdit le reste, tant chefs que soldats, dans les montagnes et dans les forêts, où, embarrassés du poids de leurs armes, ils ne pouvaient se ranger en bataille, et avaient encore à lutter contre l'inclémence des élémens: le petit nombre de ceux qui échappèrent à ce carnage furent fait prisonniers, et delà à quelque

Défaite de Varron.

tems rachetés, sous la condition qu'ils ne retourneraient point en Italie. Ainsi périrent trois légions entières, avec toutes les troupes auxiliaires qui les accompagnaient. Rien de plus étrange que l'opinion de Cuspinien, de Hutten et autres érudits, qui des deux aigles légionnaires tombées alors au pouvoir des Germains, (la troisième ayant été jetée par le porte-aigle dans un marais) et réunies par d'ignorans sculpteurs du moyen âge en une seule aigle à deux têtes, ont voulu faire dériver l'origine des armes de l'empire romain-germanique, quoique pourtant elles n'aient pris cette dernière forme que dans le XIV.e siècle. Strabon attribue la défaite de Varron aux Chérusques, qui habitaient entre la rivière Amisius et les confins des Bructères; mais tout l'honneur en fut donné à Arminius, qui fut proclamé le libérateur de sa patrie. Tacite place le théâtre de ce grand désastre dans les bois de *Teutoburgum*, et l'auteur des *Monumens de Paderborn* a cru en reconnaître l'endroit près de Detmoldie, et non loin de la source de la Lippe, où se trouve une montagne qui porte encore aujourd'hui le nom de Teuteberg. Toutefois les forteresses restèrent au pouvoir des Romains, qui s'y soutinrent encore long-tems, grâce à l'incapacité où étaient encore les Germains d'en former le siège. C'est ainsi que fut sauvée entre autres la garnison d'Alison, ensorte que, malgré la défaite de la plus grande partie des forces romaines stationnées dans ces contrées, on ne peut pas dire que la Germanie se trouvât entièrement affranchie de leur puissance. Les Romains eurent en cela beaucoup d'obligations à la modération de Maroboduo, qui refusa de céder aux instances des Chérusques, et envoya la tête de Varron même à Tibère. Dion rapporte que l'empereur se montra en partie consolé de la perte de ses légions, en apprenant qu'il en était resté quelques individus, que la Germanie était encore contenue par des garnisons, et enfin qu'une grande partie de cette contrée était toujours au pouvoir des Romains.

Autres expéditions de Tibère en Germanie.

Quoique Dion et ses abréviateurs ne parlent point d'une nouvelle expédition faite par Tibère en Germanie, Velleius n'a pas voulu nous la laisser ignorer; et, tout en l'exaltant à son ordinaire, il dit que cet empereur se détermina à l'entreprendre pour réprimer la jactance des Germains, qui menaçaient l'Italie d'une nouvelle invasion cimbrique et teutonique. Selon cet écrivain, Tibère s'avança à la tête d'une armée formidable jusque dans l'intérieur



Bramati e Raineri inc.

de la Germanie; et après avoir franchi ainsi les limites des provinces romaines, ravagé les campagnes, incendié les habitations et exterminé tout ce qui lui opposait quelque résistance, il ramena ses troupes en triomphe dans leurs quartiers d'hiver. On aurait de la peine cependant à se persuader qu'il s'éloigna beaucoup alors des bords du Rhin, puisqu'il ne les abandonna pas l'année suivante, quoique Suètone rapporte qu'il mit là plus grande célérité dans ses opérations, sans dissimuler pourtant que tout lui inspirait des craintes. Tacite se borne à dire, avec sa prudence ordinaire, que cette guerre fut conduite rapidement, pour laver le nom romain de l'infamie que lui avait imprimée la défaite de Varron, plutôt que dans aucune vue d'étendre les limites de l'empire. Il y eut bien, l'année suivante, une autre expédition de faite en Germanie par Tibère et par Germanicus, et dans laquelle on ignore encore s'il se fit quelque chose de remarquable. On passa le Rhin, quelques dévastations furent faites sur ses deux rives; mais les troupes ne s'avancèrent pas beaucoup au delà de ce fleuve, et il ne fut livré aucune bataille. Au bout de deux ans Tibère retourna à Rome, où il fit une entrée triomphante, et c'est alors qu'on croit que fut gravée la fameuse pierre dite *Augustea*, qui se trouve dans le cabinet impérial de Vienne, et que nous avons retracée à la planche 48, non pour qu'on doive regarder comme Germains les guerriers vaincus, qu'on y voit sous les trophées, et qui sont des Dalmates ou des Pannoniens, mais parce qu'elle nous a transmis sur un vaste champ les traits d'Auguste, de Tibère et de Germanicus, qui, à cette époque, se firent craindre ou révérer dans toute la Germanie.

Premières actions de Germanicus

Ce ne fut qu'après avoir reçu les honneurs du triomphe pour la guerre d'Illyrie, que Germanicus fut envoyé dans les Gaules pour y organiser le cens, avec l'ordre de poursuivre et d'achever la guerre en Germanie; mais à la nouvelle de la mort d'Auguste, les légions cantonnées dans cette contrée, ainsi que celles qui étaient dans la Pannonie, se soulevèrent en demandant un nouvel ordre de choses et la république. Drusus étouffa la révolte dans les dernières, et huit de celles qui se trouvaient sur les bords du Rhin furent ramenées à l'obéissance par Germanicus. Cependant une partie de celles-ci furent envoyées dans l'intérieur de la Germanie, pour maintenir dans toute sa vigueur leur bravoure mi-

litaire. Informé que les discordes civiles des Romains avaient considérablement affaibli dans l'esprit des habitans de cette contrée la terreur de leurs armes, le général romain jugea à propos de s'emparer de la forêt Cesia, qui s'étendait presque depuis le Rhin jusqu'à la Lippe, et pour cela il délibéra s'il devait suivre l'ancienne route en longeant cette rivière, ou s'il ne valait pas mieux s'en frayer une nouvelle, qui conduisît plus au nord. Ce dernier parti fut adopté, et afin de pouvoir surprendre les Germains dans une de leurs fêtes, qu'ils célébraient par des banquets nocturnes, Cecinna fit abattre des bois qui se trouvaient sur le passage des troupes; lesquelles arrivèrent ainsi sans obstacle aux villages des Marses, situés dans le pays, dit aujourd'hui pays de Munster. Les légions romaines formant quatre coins tombèrent à l'improviste sur les malheureux habitans plongés en grande partie dans l'ivresse et dans le sommeil, et portèrent la désolation et le carnage l'espace de cinquante milles, animées de la fureur de venger la défaite de Varron. C'est dans cette circonstance que fut abattu le temple (si ce n'était pas plutôt un bois sacré) dit de Tafana, célèbre chez ces peuples. On sait positivement que, chez les Anglo-Saxons, le mot *T'an* signifiait une forêt ou vallée impénétrable par la quantité d'arbres dont elle était encombrée, et le nom de Tanfana ne semblerait devoir indiquer autre chose que le nom du dieu révéré dans ces forêts. Les peuples qui souffrirent le plus de cette expédition furent les Bructères, les Tubants et les Usipètes; et ce ne fut pas sans peine ni sans essuyer de grandes pertes, que Germanicus parvint à ramener ses légions, ayant toujours les Germains à leurs trousses dans les bois par où elles étaient obligées de passer.

Emigration de certains peuples.

Ce fut à la même époque qu'eut lieu l'émigration des Svèves, qui n'apporta pas peu de changement dans le système géographique de la Germanie. Une grande partie de ces peuples et des *Sennoni* ayant traversé l'Elbe, passèrent entre l'Yssel et les monts Herciniens, et vinrent s'établir, au dire de Tacite, dans le pays qui avoisine le Mein et le Rhin. Ces nations étant très-nombreuses, peut-être s'étendirent-elles, d'un côté du Mein au Danube, et de l'autre le long du Rhin jusqu'au lieu où se trouve maintenant Strasbourg: c'est du moins ce qu'on voit par la *Tavola Peutingeriana*, où les Svèves sont encore distingués des Allemans, avec lesquels ils ont été dans la suite confondus, et n'ont formé qu'un seul peuple. Avant

cette époque, les Svèves, selon Strabon, habitaient la Thuringe, et ils eurent par conséquent la facilité de passer le Rhin sans aucun obstacle. Les Ermundures étaient aussi des Svèves, mais ils s'étaient déjà retirés avec Maroboduo dans la Bohème: les terres des Svèves qui s'étaient émigrés furent occupés dans la suite par les Francs et les Thuringiens.

Guerres de Germanicus avec les Cattes, et avec Arminius.

Les Romains ne regardaient pas cependant comme entièrement terminée la guerre de Germanie, surtout à cause de la violente dissension qui régnait entre Arminius toujours porté à la guerre, et Ségeste qui ne voulait que la paix. Les Cattes, d'un autre côté, avaient embrassé ouvertement le parti des Chérusques; c'est pourquoi on envoya contre eux des légions, qui commencèrent par fortifier la position du mont Taunus, que Cluverius et Cellarius croient reconnaître près de Mayence, et où peut-être ils traversèrent le Rhin. Winckelmann croit en effet avoir trouvé dans cette contrée, comme dans la Hesse et en Vestphalie, des restes de routes militaires bordées d'une espèce de chaussée, composée de pièces de bois et de planches. Germanicus ayant surpris les Cattes, en tua un bon nombre: ceux qui échappèrent en passant à la nage la rivière Adrana, firent ensuite de vains efforts pour empêcher les Romains de jeter un pont sur cette rivière: une partie se rendit, et le reste se dispersa dans les forêts. Leur capitale, dite Mattia par les historiens fut brûlée, et les Chérusques furent mis dans l'impossibilité de secourir leurs voisins, par la terreur que leur inspirèrent la rapidité des mouvemens de Cecinna, qui, dans cette occasion battit encore les Marses, et s'avança jusqu'à la forteresse d'Alison en longeant la Lippe. Cependant Germanicus, cédant aux instances de Ségeste, qui lui demandait des secours contre son peuple en révolte, et peut-être contre son gendre Arminius, envoya son fils Segimond avec un corps de troupes sur la rive gauche du Rhin; puis volant lui-même au secours du père, il le délivra du siège qui le tenait enveloppé, non sans devoir engager une action dans laquelle, au dire de Tacite, combattirent les femmes les plus illustres, et entre autres la fille de Ségeste même, plus attachée à la cause de son mari qu'à celle de son père. Ségeste se livra ensuite entièrement aux Romains, dans l'espoir de pouvoir les reconcilier avec les Germains. Germanicus obtint le titre d'empereur, et l'épouse d'Arminius, qui était enceinte, ayant été faite prisonnière, fut con-

duite à Ravenne où elle accoucha d'un fils qui fut nommé Tumelic. Irrité de savoir sa femme au pouvoir d'un autre, Arminius excita les Chérusques et leurs voisins à une nouvelle guerre contre Ségeste et les Romains, et entraîna jusqu'à Inguiomer même dans son parti. Cecina fut alors envoyé avec des forces considérables jusqu'à la rivière Amisia à travers le pays des Bructères, qui furent mis en déroute par Stertinius, tandis que Pedone entrait du côté de la Frise: quelques troupes furent en outre expédiées par mer sur les côtes des Bructères, et toutes les terres qui leur appartenaient entre l'Amisia et la Lippe furent ravagées. Germanicus étant arrivé à l'endroit où Varron avait été défait, y trouva encore les ossemens des Romains qui n'avaient pas encore reçu la sépulture; il les fit renfermer dans un tombeau et se remit à la poursuite d'Arminius, contre lequel il ne fit rien ou presque rien, ne connaissant point le pays. Une partie de l'armée retourna en arrière par mer, et l'autre toujours harcelée par Arminius et par Inguiomer dans la route qu'elle avait prise comme Domitius Enobarbus entre les bois et les forêts, eut de la peine à se sauver. Ce fut dans cette circonstance qu'Agrippine s'opposa avec une fermeté héroïque à ce qu'on rompît le pont qui avait été jeté sur le Rhin, et ranima le courage des troupes qui revenaient de cette expédition. Germanicus, pour alléger ses navires, fit passer deux autres légions sous les ordres de Vitellius, mais il n'en eut pas moins beaucoup à souffrir de la violence des vents équinoxiaux, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il arriva, ainsi que Vitellius, à l'embouchure du Wéser. Stertinius fut envoyé pour recevoir la capitulation de Ségimer frère de Ségeste et de son fils Sesitacus; et malgré les honneurs du triomphe qui furent alors décernés aux principaux chefs de l'armée romaine, on n'en est pas moins fondé à croire que cette armée avait essuyé de grandes pertes dans la Germanie, puisqu'au rapport de Tacite, il fallut tirer des Gaules, de l'Espagne et de l'Italie des troupes pour la renforcer.

Continuation. Défaite d'Arminius.

Jusqu'alors les Chérusques étaient les seuls auxquels Germanicus avait eu affaire. Il se mit donc de nouveau en campagne contre eux, et tandis qu'il était occupé à rassembler des navires et des vivres dans l'île de Batavie, il expédia le légat Silius contre les Cattes, et se mit lui-même en marche pour aller faire lever le siège de la forteresse qui avait été construite sur la Lippe.

Si l'on en croit les historiens latins, au seul nom de Germanicus les assiégeans s'enfuirent d'épouvante. De son côté Silius, auquel l'intempérie de la saison ne permit pas d'en venir aux mains avec l'ennemi, ne laissa pas que de remporter un grand avantage par la prise qu'il fit de l'épouse et de la fille du prince des Cattes. Alors furent ouvertes de nouvelles routes militaires, qu'on eut soin de protéger par une suite de retranchemens et de forteresses, depuis celle d'Alison sur la Lippe jusqu'au Rhin. Germanicus embarqua ses troupes, qu'il fit passer par le canal de Drusus, par le lac Flevum et par la mer jusqu'à l'embouchure de l'Amisia, d'où elles se rendirent par terre au bord du Wéser, où Arminius les attendait de pied ferme. Là eut lieu une conférence entre ce dernier et son frère Flavius, qui était resté dans les rangs des Romains, au service desquels il avait même perdu un œil dans un combat: conférence dans laquelle Arminius lui marqua son mépris pour les récompenses et les honneurs qu'il avait reçus, comme n'étant que le prix d'une lâche servitude. Envain Flavius entreprit-il de lui vanter la grandeur romaine, la puissance de l'empereur, sa rigueur envers les vaincus, et sa clémence pour ceux qui se rendaient. Arminius lui répondit fièrement, qu'il préférait à tout la conservation des mœurs et de la liberté de ses ancêtres et les dieux de la Germanie, et que ce qu'il craignait le plus c'était l'infamie dont il se serait couvert en trahissant sa nation. Alors Germanicus fit jeter quelques ponts sur le Wéser, qui fut aussi passé au gué dans un autre endroit. Arminius combattit vaillamment, mais il fut vaincu et obligé de prendre la fuite. Le général romain fit élever un monument, par lequel il se vantait d'avoir subjugué toutes les nations qui se trouvaient entre le Rhin et l'Elbe: ce que les érudits Allemands lui contestent, en s'appuyant des connaissances que nous fournit la géographie moderne. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces victoires agrandirent la Germanie romaine, et que plusieurs de ses généreux habitans ne pensèrent plus à recouvrer leur liberté. On a beaucoup disputé sur le lieu où Arminius fut battu. Plusieurs écrivains ont prétendu que le camp des Romains se trouvait près de Brème; mais Cluverius, Schatenius, Ecchard et autres sont d'avis que Germanicus passa le Wéser entre Hammel et Oldendorp, et qu'il faut chercher l'Idistavise, où Tacite place le camp romain, près du mont Dister, appelé peut-être Disterwise, dont les Romains

auront fait Idistavise. On croit que les deux batailles qui furent livrées en cette occasion se donnèrent, l'une près de Munder, et l'autre près de Hallebourg. La relation du retour de Germanicus à ses quartiers d'hiver ne sert pas peu non plus à illustrer la géographie de ces contrées à cette époque. Les navires chargés de troupes entrèrent de l'Amise dans l'océan, où ils furent dispersés par une tempête dans laquelle il en périt plusieurs, et qui en jeta d'autres sur des plages lointaines. La trirème de Germanicus fut la seule qui aborda sur le rivage des Cauces, et il y en eut qui furent poussées jusqu'en Brétagne. Germanicus expédia dans plusieurs iles de l'océan des navires pour y recueillir les soldats qui pouvaient s'y trouver; il en fut sauvé un grand nombre par les *Angrivarii*, qui, après les victoires qu'avaient remportées les Romains, s'étaient rangés de leur parti. Silius, envoyé de nouveau contre les Cattes, commença par soumettre les Marses et leur chef Malovende, duquel il apprit qu'on avait retrouvé l'aigle qui avait été perdue par une des légions de Varron, et dont pourtant la restitution n'eut lieu que sous l'empereur Claude. Germanicus aurait voulu continuer cette guerre, et peut-être aurait-il assujéti toute la Germanie, où ses armes avaient répandu la terreur; mais malgré ses représentations il fut rappelé à Rome par Tibère, et reçut dans cette ville les honneurs du triomphe. Parmi les trophées qui en relevaient la pompe on voyait divers princes Germains, et entre autres Ségimond fils de Ségeste et sa sœur Tusnède, femme d'Arminius, avec l'enfant dont elle avait accouché à Ravenne: on y voyait en outre Sesitac, fils de Ségimer, avec Rami son épouse, fille d'Acrumer chef des Cattes, et Deutorix fils de Baitorite chef des Sicambres. A la suite du vainqueur marchaient en outre un grand nombre de Cauces, d'Ansivares, de Bructères, d'Usipiens, de Chérusques, de Cattes, de *Cattuari* ou *Assuarii* qui peuplaient les environs de la rivière Asa de Marses et de Tubans, et jusqu'à un prêtre des Cattes. Ségeste assista aussi à cette pompe triomphale, mais seulement comme spectateur. Il existait autrefois dans la Sainte Chapelle à Paris un grand camée en agate, sur lequel était retracé tout le triomphe de Germanicus, et que nous avons jugé à propos de représenter à la planche 49, comme un monument propre à donner des notions intéressantes sur la Germanie des Romains, et même sur les mœurs des Germains à cette époque.


G. Bramati dis. e inc.
A. Biasioli f. A.T.

Guerres intestines des Germains. Mort d'Arminius.

Après la mort de Germanicus en Asie, la Germanie se trouva comme abandonnée à elle-même, et les magistrats envoyés pour la gouverner n'y inspirèrent aucune crainte. Arminius reparut alors sur la scène avec d'autres chefs; et profitant de l'état d'engourdissement où la mollesse avait plongé Tibère, les Germains, toujours jaloux de recouvrer leur antique liberté, firent une autre invasion dans les Gaules. Mais ce fut particulièrement contre Maroboduo, souverain des Svèves, qu'Arminius tourna ses armes, pour n'être point venu au secours des Germains dans les guerres précédentes, par égard pour les Romains avec lesquels il voulait rester en paix. Les prétentions de Maroboduo à la dignité royale avaient indisposé contre lui une partie de sa nation, et surtout le peuple, qui voyait au contraire dans Arminius un défenseur de la liberté. Plusieurs tribus d'entre les Svèves, et surtout les *Sennoni* et les *Longobardi,* se rangèrent du parti d'Arminius; mais Inguiomer s'enfuit avec quelques-uns des siens près de Maroboduo, qui était demeuré fidèle aux Romains. Les troupes d'Arminius, qui étaient alors très-nombreuses, se vantaient d'avoir exterminé les légions romaines, et montraient les armes et les dépouilles qu'elles leur avaient enlevées: ce qui fait conjecturer à Ecchard, que les victoires de Germanicus avaient été exagérées par les écrivains latins. Dans la guerre qui eut lieu entre Arminius et Maroboduo la victoire demeura incertaine, l'aile gauche ayant été battue dans chacune des deux armées: toutefois Maroboduo sembla avoir eu le dessous, puis qu'il transféra son camp dans les montagnes. Abandonné ensuite par ses troupes, il demanda du secours à Tibère, qui lui répondit, que n'ayant pas voulu lui-même en accorder aux Romains lorsqu'ils étaient en guerre avec les Chérusques, il n'avait pas droit maintenant à réclamer leur assistance. Drusus reçut l'ordre de rétablir la paix parmi ces peuples, mais peut-être ne fit-il que fomenter leurs divisions: car n'ayant pu se soutenir contre la rebellion des *Gotoni* qui lui obéissaient auparavant, Maroboduo fut forcé de passer le Danube et d'aller chercher un asile en Italie: Catualda, qui l'avait détrôné, fut également obligé de se retirer à Fréjus. Les Germains qui avaient suivi ces deux personnages au delà du Danube, furent alors placés par les Romains vis-à-vis leurs cantonnemens de *Carnuntum*, et on leur donna un roi de la nation des Quades: ce qui recula encore les limites de la Germanie romaine. Enflé des avantages qu'il avait remportés con-

tre les Marcomans, et dominé de même de l'envie de régner, Arminius fut attaqué par le peuple dans un combat où la victoire était douteuse, et périt victime de l'artifice de ses propres parens. Adgandestrius, prince des Cattes, avait demandé auparavant à Tibère du poison pour faire mourir Arminius; mais Tibère avait répondu avec dignité, que le peuple romain ne se vengeait pas par la fraude, mais par les armes. On montre encore l'ancienne résidence d'Arminius, sur une haute montagne du comté de Pyrmont appelée Harmesbourg, et par corruption Herlingsbourg; et il est assez vraisemblable que c'était-là qu'il s'était retiré pendant qu'il tendait des pièges à Varron. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Chérusques habitaient sur les bords du Wéser, et Ségeste sur celui du côté de la Vestphalie. Arminius fut ensuite confondu avec le dieu Irminus, et adoré comme Odin ou Védan, et l'on a pris pour sa statue celle d'Irmensula, ouvrage tout-à-fait barbare, qui fut détruite par Charlemagne. Quelques-uns prétendent que cette statue fut trouvée dans un lieu appelé Eresbourg, près de la rivière Dimola, où est à présent Stadberg.

Guerre avec les Frisiens. Expédition de Caligula en Germanie.

Après la mort d'Arminius et la retraite de Maroboduo et de Catualda, la Germanie demeura tranquille, et il n'en est plus fait aucune mention par les écrivains latins, surtout par Strabon ni par Velleius Paterculus, qui l'un et l'autre ont traité le plus au long des affaires de ce pays. Ce ne fut que dans la vingt-huitième année de l'ère vulgaire, que les Frisiens prirent les armes, pour se soustraire aux exactions des administrateurs romains, qui exigeaient que les cuirs que ce peuple était obligé de fournir à leurs troupes, fussent aussi grands que les peaux des plus gros ures. Il ne paraît pas que les Romains remportèrent beaucoup d'avantages dans cette guerre: car on lit dans Tacite, que Tibère cacha les pertes qu'il avait essuyées, et que le nom de Frisiens devint fameux parmi les Germains. Caligula voulut aussi tenter une expédition en Germanie la troisième année de son règne: Galba, qui en commandait une partie, repoussa les Germains déjà en marche pour faire une invasion dans les Gaules; mais l'empereur ayant passé le Rhin à Mayence et pénétré dans le pays des Svèves avec un appareil menaçant, frappé tout-à-coup d'une terreur panique, rentra précipitamment dans les Gaules sans avoir rien fait. Il semble néanmoins qu'après avoir longé quelque tems le Rhin, il s'avança jus-

qu'à l'endroit déjà désigné par nous sous le nom de *Castra Vetera*. On rapporte que les Svèves habitans des bords du Rhin, lesquels venaient de faire une incursion dans les Gaules, ne daignèrent pas même aller à sa rencontre; que pour se donner la gloire d'avoir battu les Germains, il fit transporter au delà du Rhin quelques individus de cette nation qu'il avait dans sa garde; que s'étant fait avertir en apparence dans l'après-diné de l'approche tumultueuse d'une horde de ce même peuple, il accourut sur les lieux, fit envelopper cette poignée d'hommes, et ériger des trophées comme s'il eût remporté une victoire réelle; et qu'un Caninefate, père de Brinion osa, en présence même de Caligula, se moquer de cette farce théâtrale, et en faire le sujet des sarcasmes les plus amers contre les Romains: ce qui n'empêcha pas cependant cet empereur d'emmener avec lui, pour servir à son triomphe, quelques-uns des principaux personnages d'entre les Belges, auxquels il fit teindre les cheveux en roux, et enseigner la langue des Germains, pour qu'ils eussent l'air de prisonniers faits sur cette nation.

Assujétissement des Chérusques et autres peuples.

Sous le règne de Claude, Galba, préfet de la Germanie supérieure, battit les Cattes; et Gabinius, qui était légat dans la Germanie inférieure, triompha des *Maurusii* ou plutôt des Marses, comme l'atteste Dion. Ce fut alors que fut recouvrée l'aigle qui avait été perdue sous Varron. On lit dans Suètone que Gabinius vainquit aussi les Cauces: ce qui lui valut le surnom de Caucique: à cette époque les Cauces confinaient en affet avec les Marses. Peu de tems après, c'est-à-dire l'an 47 du Christ, les Chérusques furent en proie à de guerres intestines dans lesquelles périrent tous leurs chefs: il ne resta de la race de leurs rois ou chefs que le seul Italus, qu'ils demandèrent aux Romains pour leur souverain. Italus descendait de ce Flavius frère d'Arminius, dont nous avons parlé plus haut, et sa mère était de la famille de Catumer, prince des Cattes. Claude ayant consenti à leurs vœux, leur envoya ce jeune prince comblé de présens et d'honneurs; mais son règne fut court: car ayant dû céder à quelques-uns de ses rivaux, il fut contraint de se retirer chez les *Longobardi*, à l'aide desquels il fit, avec des succès variés, la guerre aux Chérusques, que leurs querelles continuelles avec les Cattes avaient considérablement affaiblis, et qui marchaient à grand pas vers leur ruine. La demande d'un roi faite par les Chérusques, et l'envoi d'ambassadeurs à

Claude pour qu'il leur fût accordé, prouvent néanmoins d'une manière incontestable, que la plus grande partie de la Germanie était sujette aux Romains, puisque ces peuples, qui naguères avaient combattu si vaillamment pour leur liberté, ne pouvaient plus alors se donner un chef sans l'intervention de la puissance romaine. Mais les limites de cette puissance en Germanie furent encore reculées par Corbulon, qui subjugua entièrement les Cauces devenus alors pirates redoutables sous la conduite d'un chef Caninefate appelé Gannascus, et dompta les Frisiens qui s'étaient révoltés et avaient franchi leurs frontières. Corbulon fut arrêté par Claude dans le cours de ses victoire; et ce fut alors que, pour prévenir les mauvais effets de l'oisiveté dans ses troupes, il fit creuser le fameux canal qui dans la suite prit son nom, et qui établissait, sur une ligne de vingt-trois milles de longueur, une communication entre le Rhin et la Meuse, pour que les navires pussent passer de l'un à l'autre fleuve sans courir le danger de la mer. Claude opéra néanmoins un grand changement politique dans la géographie de la Germanie, en fixant le Rhin pour limite entre cette contrée et les Gaules. Alors fut établie une colonie de vétérans dans la ville des Ubiens où était née Agrippine, dont elle prit ensuite le nom. Mais tandis que cette ville, qui est Cologne, s'agrandissait, les Cattes exerçaient d'affreux ravages dans la Germanie supérieure où est à présent Mayence: le légat Pomponius fut envoyé contre eux avec des troupes, et surtout beaucoup d'auxiliaires. Ayant formé de son armée deux divisions, il entra de deux côtés sur leurs terres: le corps de gauche surprit les Cattes, et délivra plusieurs Romains, qui étaient prisonniers en ce pays depuis la défaite de Varron; celui de droite fit encore un plus grand carnage de l'ennemi, et revint chargé de dépouilles au mont Taunus, qui n'est pas éloigné de Mayence. Consternés de cette défaite, et redoutant d'un côté les Romains, et de l'autre les Chérusques avec lesquels ils avaient toujours été en querelle, les Cattes envoyèrent des ambassadeurs à Rome, et donnèrent des otages pour gage de leur soumission: ce qui étendit encore les limites de la Germanie romaine.

Chute de Vannius. Agrandissement des Goths.

Nous avons parlé plus haut de Vannius, qui avait été donné pour roi aux partisans de Maroboduo et de Catualda, qu'on avait établis sur le bord du Danube entre les deux rivières appelées, l'une la Morava et l'autre la Waga. Ce roi ayant, comme Italus, indisposé

ses sujets contre lui fut chassé du trône par certain Vibullius, que quelques-uns ont confondu avec le Vibilius chef des Ermundures dont parle Tacite. Vangius et Sidon ou Sidone, neveux de Vannius, s'étaient réunis à Vibellius. Jornandès fait mention encore d'un certain Angi, neveu de Catualda et petit-fils d'Almalus. Ecchard croit que cet Angi puisse être Vaugius, dans le nom duquel les copistes auront fait de l'*n* une *u*. Tacite a supposé aussi que la famille de Maroboduo, après l'exil de ce chef, avait régné sur les Marcomans. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Goths et les Ligiens leurs voisins s'étendirent alors considérablement en Germanie, et depuis la rive droite de la Vistule jusqu'aux monts Carpathiens. Claude d'ailleurs ne s'opposa point à leur agrandissement, et il ne promit à Vannius qu'un asile. Il ne songea qu'à mettre en sûreté les frontières contre les Ligiens et autres peuplades nombreuses, parmi lesquelles les Goths tenaient le premier rang, et qui étaient attirés par l'appât des richesses que Vannius passait pour avoir amassées pendant trente ans d'exactions et de rapines. Ce dernier avait rassemblé quelque peu d'infanterie et une assez forte cavalerie, qu'il avait obtenue des Sarmates Giazizi; mais il avait été battu et s'était sauvé sur quelques navires du Danube, d'où il s'était fait transporter dans la Pannonie. Son royaume fut partagé entre Vangius et Sidon, qui, après s'être montrés d'abord fidèles aux Romains, finirent l'un et l'autre, au dire de Tacite, par se rendre odieux.

Construction d'ouvrages publics en Germanie.

Les préfets romains dans la Germanie inférieure et supérieure profitèrent d'une paix de longue durée, pour y commencer ou achever de grands ouvrages publics. Pour ne point laisser les légions languir dans l'oisiveté, Paulin songea à faire achever la chaussée, que Drusus avait commencée soixante-trois ans auparavant pour contenir le Rhin; mais, au bout de treize ans, cet ouvrage fut détruit par Civile. Dans le même tems L. Vetere voulut joindre la Moselle avec l'Arari par un canal, pour que les navires pussent passer de la Moselle dans le Rhin, et de là dans la mer. Mais Elius Gracile, légat dans la Belgique, empêcha l'achèvement de ce travail. L'Arari et la Moselle ont chacune leur source près de l'ancien duché de Lorraine, et cette considération a fait croire à quelques-uns, que ce duché fesait alors partie de la première Belgique: d'où ils ont conclu que la defense faite au préfet de la Germanie de creuser ce canal était une chose bien naturelle.

Mouvemens des Frisiens et autres peuples.

Persuadés, sur un faux bruit, qu'il était défendu aux légats romains de faire la guerre, les Frisiens s'approchèrent du Rhin, et s'emparèrent des terres qui avaient été données aux soldats, probablement vétérans; mais le préfet Avitus les ayant menacés d'une attaque subite, ils rentrèrent aussitôt dans leur territoire, et demandèrent à l'empereur romain de nouveaux établissemens. Leurs ambassadeurs s'étant écriés, à la vue de quelques étrangers amis des Romains, qui étaient assis au théâtre avec les sénateurs, que nul ne surpassait les Germains en bravoure ni en fidélité, furent honorés du titre de citoyens romains; mais ils n'obtinrent point pour leur nation les nouveaux établissemens qu'ils demandaient: au contraire, on envoya contre elle un nouveau corps de cavalerie pour la contenir, et on l'éloigna même du Rhin. Chassés par les Cauces et n'ayant point d'asile, les *Ansivarii*, qui habitaient auparavant le long de l'Amisius, furent mis en possession des terres qui avaient appartenu autrefois aux Camaves, puis aux Tubans et enfin aux Usipiens: acte de générosité par lequel les Romains voulurent récompenser la fidélité de Bojocare chef de cette nation, lequel leur était depuis long-tems attaché. Il n'en fut pas ainsi des Tentères ni des Bructères et autres peuples, qui furent aussi chassés de leurs domaines par Avitus. N'ayant plus de demeures, les Tubans et les Usipiens errèrent long-tems parmi les Cattes et les Chérusques, jusqu'à ce que leurs jeunes gens ayant été massacrés, selon Tacite, le reste de la population non propre à la guerre fut partagé comme une proie. Il s'éleva également une grande querelle entre les Ermundures et les Cattes, au sujet du sel que produisaient, au dire de Tacite, les eaux d'une rivière près de laquelle ils habitaient, et dont ils cherchaient avec d'autant plus d'ardeur à détourner le cours chacun de son côté, qu'ils s'imaginaient que les salines se trouvaient plus voisines du ciel, où sont exaucées les prières des mortels. Pline nous apprend que les Germains se procuraient le sel, non par l'évaporation, comme cela se fait ordinairement, mais en jetant de l'eau salée sur des tisons ardens: procédé dans lequel ce naturaliste a cru faussement apercevoir l'action de deux élémens contraires. La guerre, dont cette querelle fut le sujet, tourna à l'avantage des Ermundures, et fut d'autant plus fatale aux Cattes, qu'à la manière des anciens Germains, les premiers vouèrent avant la bataille à Mars et à Mercure, ou plutôt à Tuiston

et à Irminus, les hommes et les chevaux qui tomberaient entre leurs mains, et qui par conséquent furent tous tués. On a disputé sur le lieu où devaient se trouver les sources salées dont parle Tacite. Kirchmayer et autres les ont placées près d'Ala; mais en considérant qu'en cet endroit les Cattes ne confinaient point avec les Ermundures, Conringe rapporte le passage de l'historien latin à une fontaine salée, qui, selon Agricola, se trouvait près de Schoeinbach; cependant comme Tacite parle d'une rivière, Ecchard croit que ce puisse être celle de la Sale près de Kissing en Franconie, où l'on fait encore aujourd'hui du sel. Quelques-uns ont reconnu la sépulture des Cattes, qui furent tués dans cette guerre, près d'un village appelé Grapfeld, à peu de distance de la Sale de Franconie. Vers la même époque, c'est-à-dire vers l'an 58 de l'ère vulgaire, la ville des *Juoni*, amie des Romains et qui se trouvait dans le pays des Ermundures, fut, ainsi que les campagnes d'alentour, la proie d'un incendie, qu'on ne put éteindre qu'en jetant dessus des pierres en quantité et même jusqu'aux choses qui servaient de vêtement. Tacite donne à entendre que ce feu venait de la terre: quelques critiques sont d'avis qu'il s'était plutôt allumé dans les herbes des champs par l'excès de la sécheresse. Dans la suite il fut établi en ce lieu une colonie, dite des *Juoni* ou *Giuoni*, dont l'emplacement est encore incertain, que quelques-uns croient être près de la mer et du pays des Frisiens, et qui, selon Just Lipsius, se trouvait en Franconie entre la rivière Radanz et le Mein, où l'on rencontre encore un château appelé Giech, un endroit montueux dit Gickel, Strass-Giech et Wiesen-Giech: cette colonie formée par les Romains pourrait bien être Nurimberg, ou même Forcheim

Troubles et changement sous Vitellius et Vespasien. De la Vierge Velleda.

A cette époque il y eut dans l'empire des troubles occasionnés par la succession rapide des trois empereurs Galba, Othon et Vitellius, dont le dernier fut proclamé par les troupes à Cologne, étant préfet de la Germanie inférieure. La Germanie supérieure, ainsi que les Gaules et la Brétagne, ne tarda point à se réunir à lui. A son entrée en Italie avec les troupes qu'il avait amenées de la Germanie, Vitellius prit le surnom de Germanique. Dans le grand nombre d'auxiliaires, qu'il avait conduits de ce pays à Rome, se trouvaient les cohortes Bataves, qu'il y renvoya bientôt, dans la crainte que leur audace naturelle ne les portât à former quelque

nouvelle entreprise, et peut-être à demander un nouvel empereur. Vitellius, au dire de Suétone, avait prêté foi aux prédictions d'une femme des Cattes: d'où les érudits allemands ont pris motif de dire, que Rome avait emprunté même de la Germanie quelques-unes de ses Sybilles. Sous le règne de Vespasien, les Daces firent dans les provinces situées sur les deux bords du Danube une irruption, qui fut pourtant repoussée par Fonteius Agrippa; et, sous ce même règne, les Bataves qui fesaient autrefois partie des Cattes, et s'étaient soulevés sous Claude Civile, se révoltèrent encore par l'effet de la conduite impolitique du Préfet romain, qui, sur un simple soupçon, avait fait mettre à mort Paul frère de Civile, et emprisonner Civile lui-même. Les Bataves appelèrent à leur secours les Caninefates, qui habitaient aussi dans l'île Batavie, et qui, dans cette circonstance, eurent pour chef Brinion ou Brunon, fils de ce généreux Germain, qui s'était moqué publiquement des victoires imaginaires de Caligula. Les Frisiens, les Bructères, les Tentères et tous les Germains qui se trouvaient les plus voisins du Rhin, prirent part à cette insurrection. Souvent les Romains furent vaincus, et leurs villes ainsi que leurs fortifications détruites: ce qui les obligea enfin à en venir avec les rebelles à des conventions raisonnables. Ce fut probablement dans cette guerre, que fut faite prisonnière et conduite à Rome la vierge Velleda, qui exerçait la souveraineté chez les Bructères, et dont le pouvoir s'était considérablement accru, depuis qu'elle avait prédit, dès le commencement des hostilités, que les Germains remporteraient la victoire, et que les légions romaines seraient massacrées. Elle commandait donc à toute la nation, peut-être, dit Tacite, comme le fesaient les autres femmes fatidiques, et entre autres Aurinie, qui fut révérée comme une déité. Quelques critiques ont voulu confondre cette Aurinie avec les Alrunes, dont nous avons fait mention dans la première partie de cet ouvrage. Ce qu'il y a de certain, c'est que Civile ayant fait prisonnier le légat d'une légion, il l'envoya avec d'autres présens à Velleda; et lorsqu'il s'agit de former une même société entre les Tentères et les Agrippiniens, ces derniers s'en remirent entièrement à l'équité de Civile et de Velleda. Cette vierge se tenait dans une tour et ne se laissait jamais voir; et c'était un de ses proches, qui, comme le messager d'une divinité, lui portait les demandes qu'on lui fesait, et qui rapportait ses réponses.

Après la prise de la flotte romaine, Civile fit conduire sur la Lippe à la demeure de Velleda la trirème prétorienne dont il lui fesait présent; et Petilius Cereale voulant traiter de la paix avec Civile et les Bataves, engagea Velleda à inspirer à ses paysans des sentimens pacifiques. Comment a-t-elle donc pu être emmenée prisonnière à Rome? c'est ce qu'on ne sait pas bien; mais ce qu'il y a de certain, c'est que sa mémoire s'est perpétuée en Allemagne. Toutefois nous ne pensons pas qu'on puisse rapporter à elle la vénération superstitieuse, que l'on a encore dans la Basse-Saxe pour une ancienne prophétesse dite Olda, quoique ce nom pût être, comme l'observe Echard, une corruption de celui de Velleda. Depuis lors, les Bructères, auxquels cette femme commandait, chassés du tems de Tacite par les Tentères, les Camaves et les Angrivares, périrent presque tous, sans qu'on en sache bien la cause, et leur nom même s'éteignit, à moins qu'on ne voulût le retrouver dans les Busactères de Ptolomée, et dans les Boructuares, qui existaient du tems de Charles Martel et de Pépin, et qui habitaient dans l'ancienne Saxe un pays aux environs de la Lippe. Quoiqu'il en soit, l'extinction de cette nation et son remplacement par d'autres, durent changer en grande partie la géographie politiqne de la Germanie romaine.

Mouvemens arrivés sous Domitien.

La guerre avec les Bataves achevée, la Germanie resta en paix avec les Romains jusque sous les règnes de Vespasien et de Titus. Ce ne fut que sous Domitien, qui avait pris aussi le surnom de Germanique, qu'on entreprit une expédition contre les Cattes, sans aucun motif; mais les Germains se rirent des grands préparatifs qui la précédèrent, et firent un carnage des troupes envoyées contre eux. Cette guerre fut conduite par un légat, et l'empereur romain ne vit jamais l'ennemi. Enorgueillis de leurs succès, les Germains, s'il faut en croire Pline dans son panégyrique de Trajan, ne traitèrent plus dans leurs négociations avec les Romains de la liberté mais de l'esclavage de ces derniers, et leur dictèrent les conditions de la trève qui s'ensuivit. Les Romains ne laissaient pas cependant que d'avoir encore des partisans en Germanie, et de ce nombre était, à ce qu'il paraît, Cariomer roi ou chef des Chérusques; mais dans les extraits de Dion, Théodose dit ouvertement que les Cattes ôtèrent le commandement à ce chef à cause de ses liaisons avec les Romains, et qu'après avoir lutté avec quelqu'avantage pour reprendre ce commandement, se voyant enfin abandonné

des siens, il fut contraint de demander des secours à Domitien; de qui il obtint seulement quelqu'argent. Alors furent aussi exterminés les Chérusques, désignés autrefois par Tacite avec les épithètes de *justes* et *de bons*, et dans cette circonstance sous celles de *lâches* et d'*imbécilles*. Leur ruine fut consommée par les Cattes, et avec eux furent aussi détruits les Fosiens leurs voisins. Tandis que Domitien tournait ses armes contre les Cattes, les Daces et les Gètes, que plusieurs auteurs modernes, et entre autres le célèbre Hammer, prétendent être les mêmes que les Goths, chassèrent de nouveau les Romains des rives du Danube, et détruisirent l'armée d'Appius Sabinus, personnage consulaire: ce qui n'émpêcha pas que Domitien, malgré la perte de ses légions, ne s'arrogeât l'honneur d'avoir triomphé des Daces et des Cattes: à l'effet de quoi il fit, à l'exemple de Caligula, figurer dans son triomphe comme prisonniers de ces deux nations, des hommes auxquels il en avait fait prendre l'habillement et la chevelure. On lit même dans Suétone, que cet empereur se parait quelquefois d'une toge germanique couleur de pourpre, et l'on trouve encore un assez grand nombre de ses médailles avec ces mots *Germania capta*. Cependant la résistance opiniâtre des Daces, par qui fut encore défaite une autre armée envoyée contre eux, dans une bataille où périt le Préfet du prétoire qui la commandait, affecta moins vivement Domitien, que la rebellion de L. Antoine préfet de la Germanie supérieure, qui s'était fait proclamer empereur. Peut-être que l'audace de ce personnage, qui avait su attirer dans son parti une grande partie des Germains, aurait eu des suites très-graves, si la débacle subite des glaces du Rhin n'avait point empêché que ses auxiliaires ne passassent ce fleuve; il fut donc vaincu sans beaucoup de peine, et Domitien qui s'était déjà mis en mouvement avec ses légions, apprit en chemin la nouvelle de cette victoire. Il songea alors sérieusement aux progrès que fesaient les Daces, et marcha contre eux; mais s'étant arrêté dans la Pannonie, il confia à Julien le commandement de l'armée, qui, dans une affaire qu'elle eut avec l'ennemi, lui tua beaucoup de monde, et en perdit peut-être elle-même encore davantage: ce qui obligea l'empereur, tout en se donnant l'honneur de la victoire dans ses lettres au sénat, à conclure la paix avec Décibale chef de cette nation. On ne sait pas bien si ce fut avant ou après cette expédition que se présentèrent à lui Masius roi des Marcomans, et la

Ganna, qui, après Velleda, s'était rendue célèbre en Germanie par ses prédictions. Ils en furent bien reçus, mais peu de tems après, sous le prétexte que les Marcomans et les Quades ne lui avaient point fourni de secours contre les Daces, il leur déclara la guerre et fit même périr leurs ambassadeurs, au mépris du droit des gens. Il parut depuis chez les Polonais et les Bohémiens une célèbre prophétesse, sous le nom de Wanga, qui n'était peut-être autre chose que Ganna, dont les restes dispersés des Marcomans portèrent le nom en Bohème et en Pologne.

Ligiens et Svèves. Germanie sous Nerva.

Dans le même tems il s'était engagé en Mysie ou en Mysnie, une lutte entre les Ligiens et les Svèves: les premiers ayant demandé du secours à Domitien, n'en obtinrent que cent hommes à cheval. L'opinion où est Ecchard, que ces peuples fesaient partie des compagnons de Vannius et de Catualda, qui avaient été transférés dans la Pannonie, est en opposition avec le témoignage uniforme de Mélanton, de Reineccius et d'Albinus, qui tous ont entendu sous le nom de Mysie, non la Mœsie, mais la Mysnie, quoique pourtant la ville des Misniens ait été bâtie long-tems après par Henri l'Oiseleur. Il est inutile de citer ici le second triomphe dont Domitien, avec non moins de vanité que dans le premier, se fit rendre les honneurs comme ayant vaincu une autre fois les Daces et les Germains: car ce n'est que par adulation que Stace a fait mention de la paix, qu'il accorda aux Cattes et aux Marcomans après une guerre horrible. Nous dirons plutôt qu'Ulpien Trajan, proclamé empereur après Nerva, fut nommé préfet de toute la Germanie. Nerva n'a rien fait, qu'on sache, dans cette contrée; on n'a de lui que des médailles où il a le surnom de Germanique, qu'Hardouin croit ne lui avoir été donné, que parce qu'il était issu de Germanicus.

Germanie sous Trajan. Saxons. Odin.

Avant son élévation à l'empire, Trajan avait laissé plusieurs monumens dans la Germanie, et entre autres la forteresse dite *Castra Ulpia*, non loin de l'endroit appelé *Castra Vetera*. On lit dans Ammien, que ce château avait été bâti sur les terres des *Alemanni* près du Mein, et quelques-uns l'ont placé à peu de distance de la ville de Francfort, qui lui doit peut-être, sinon son origine, du moins quelqu'agrandissement. Eutrope nous apprend aussi, que les villes de la Germanie sur la rive droite du Rhin, furent restaurées, ou embellies de nouveaux édifices par Trajan: assertion à laquelle on ne pourrait point opposer l'autorité de Tacite, qui dit

qu'en certains lieux les Germains n'avaient point de villes: car Eutrope parlait bien évidemment des villes bâties par les Romains dans leurs colonies de la Germanie, et non des villes ou des bourgs des anciens Germains et surtout des Svèves, dont César même fait mention. Pendant tout le tems des guerres de Trajan contre les Daces et les Parthes, la Germanie jouit d'une parfaite tranquillité. Plusieurs érudits sont d'avis, que c'est vers ces tems que les Saxons commencèrent à figurer parmi les peuples de cette contrée: car Tacite n'en parle en aucun endroit, et ce n'est que peu de tems après qu'on les trouve cités par Ptolomée. Quelques-uns prétendent trouver le nom de ce peuple dans une allocution de Joseph aux Juifs ses compatriotes, et dans un vers de Lucain; mais le premier ne parle que des Germains et non des Saxons, et dans le vers du second, Grotius et beaucoup d'autres lisent *Suessones* au lieu de *Saxones*; et en effet si les Saxons avaient été connus à cette époque, Tacite, qui a nommé tous les peuples de la Germanie, ne les aurait sûrement pas oubliés. On ne peut donc regarder que comme fabuleuses, la prétendue origine que Vitichinde leur fait tirer des soldats d'Alexandre; l'attribution que Muzius fait de leurs lois à quelqu'un d'eux qui avait entendu les philosophes de la Grèce; leur descendance des Saces, c'est-à-dire des Massagètes-Tartares, d'où leur serait venu le nom de Sacsons ou Sacassons, qui équivaut à enfans des Saces, et leur émigration de la Brétagne, qui fut au contraire occupée par les Saxons. Il y a plus de probabilité à croire que, vers les tems de Trajan, ces peuples vinrent du Dannemark et de diverses îles qui se trouvaient à l'embouchure de l'Elbe, desquelles il ne reste plus que la seule Héligoland, les autres ayant été entièrement submergées. Et en effet c'est dans ces îles que Ptolomée place les Saxons; et ce géographe, après avoir distingué la Saxe du Dannemark, ajoute ensuite que les Saxons étaient venus de la Danie dans les pays situés entre l'Elbe et le Bas-Rhin. Leur établissement date donc de l'époque de la domination romaine en Germanie, quoique pourtant on doive rejeter les anciennes généalogies des ducs ou des rois Saxons, avant lesquels on trouve nommé Jut, ou Gut ou Guthon, qui peut-être était un Goth. Ici reviennent les controverses des érudits sur Odin, appelé aussi Mercure ou le Mars germanique, que les anciennes chroniques font passer de l'Asie dans un lieu dit Gardarick ou en Russie, selon Tor-

fœus, de là en Saxe, puis en Fionie et dans les iles du nord; mais s'il est permis de chercher quelque chose de vrai dans ces chroniques, ce ne peut être qu'en les rapportant sur ce point au second ou au troisième Odin ou Vodan, et non au premier qui est bien plus ancien, et que l'on a confondu avec Mercure, avec Thor et même avec Ulysse. Il est un autre Odin ou Vodan, Svéve, de la nation des *Assi*, qu'on fait partir de l'Oder, voyager par la Poméranie, par les états actuels du Méclembourg et par la Wagrie, où l'on croit qu'il s'arrêta quelque tems, et qu'on fait passer ensuite dans la Chersonnèse-Cimbrique. Quelques-uns ont pensé qu'il était Goth, et il a été révéré des peuples du nord comme un autre Mars ou dieu de la guerre, de même que les Svèves adoraient un Vodan sous le nom du même dieu. Nous nous bornerons à observer ici, que l'étymologie la plus probable du nom de *Saxons* est dans celui de *Sachsen*, qu'ils donnaient à une espèce de couteau ou de petite épée, dont il fesaient usage.

Soit qu'il craignît la guerre, soit qu'il fût animé de sentimens pacifiques, ou qu'on l'eût détourné de prendre les armes contre les Sarmates et les Germains, qui avaient fait perdre aux Romains tant de monde dans les guerres précédentes, Adrien, à son avènement à l'empire, retira ses troupes de ces contrées ainsi que de plusieurs parties de l'Asie, aimant mieux, dit Spartianus, appaiser ses ennemis avec de l'argent que de les combattre: de quoi se réjouirent infiniment les Barbares et surtout les Germains: car s'apercevant alors de l'affaiblissement de la valeur romaine, chacun de ces peuples s'approchait à l'envi des frontières de l'empire, dans la vue de lui vendre la paix au prix des présens qui la lui fesaient acheter. Ces présens étaient-ils jugés trop mesquins? ces hordes indisciplinées, s'avançaient alors, sans que pourtant elles entreprissent d'anéantir, ni même de diminuer la puissance romaine. Adrien commença ensuite ses longs voyages, et l'on a beaucoup de médailles qui attestent son arrivée en Espagne, dans les Gaules et en Brétagne, mais jamais en Germanie. Siphilinus parle à peine de sa cavalerie Batave, qui passa le Danube tout armée, peut-être pour aller attaquer les Sarmates. Ce ne fut que depuis son retour à Rome, et après la célébration des *Quinquennali*, que cet empereur passa de la Gaule dans la Germanie située sur la rive gauche du Rhin: Spartianus dit qu'il donna aux Germains un roi, dont il ne nous apprend pas le nom.

Germanie sous Adrien.

Hardouin a publié une médaille de cet empereur, que nous avons représentée au n.° 1 de la planche 50, où l'on voit seulement la Germanie figurée sous un aspect plein de dignité, revêtue d'une tunique et d'un riche manteau, tenant de la main droite une lance, et s'appuyant de l'autre sur un bouclier, avec cette inscription sur le contour: GERMANIA. S. C. Dans les lieux où ces peuples n'étaient point séparés les uns des autres par des rivières, mais où les divisions de leurs pays n'étaient marquées que par des confins indéterminés, Adrien fit planter, selon Spartianus, des haies ou des palissades, ou même élever des murs, pour les contenir chacun sur leur territoire. On ne sait pas cependant bien précisément si c'est dans la Germanie qu'il fit exécuter ces ouvrages, ou plutôt dans la Brétagne d'où il revenait alors.

Germanie sous Antonin le pieux.

Antonin le pieux, successeur d'Adrien, fit marcher ses troupes contre les Brétons, comme on le voit par les médailles, et non contre les Germains. Capitolin nous apprend cependant, qu'il contint les Germains et les Daces par le moyen des légats et des préfets des provinces; mais plusieurs érudits allemands prétendent que, sous le nom de Germains il faut entendre les Quades, auxquels il donna un roi, comme l'atteste une médaille, que nous avons aussi rapportée au n.° 2 de la même planche. Cette expédition contre les Quades, faite probablement par la voie de la Germanie, dut avoir lieu l'an 139 ou 140 de notre ère. Appien d'Alexandrie, qui écrivait sous le règne d'Antonin, nous a donné dans sa préface une description succincte des confins de l'empire, et du côté du nord il les a fixés au Rhin et au Danube, en observant cependant que Rome étendait sa domination sur quelques peuplades de la rive droite du premier de ces fleuves, et sur les Gêtes ou les Daces au delà du second. Une autre remarque importante à faire ici pour la géographie ancienne, c'est que toutes les expéditions faites par les Romains dans la Germanie jusqu'à cette épopue, partirent des Gaules, et que les troupes traversèrent pour cela le Rhin et les autres rivières qui se jettent dans ce fleuve sur la rive droite; mais vers les tems de Trajan, ou peut-être seulement sous cet empereur, qui jeta le premier un pont sur le Danube, les Romains commencèrent à attaquer la Germanie du côté des Alpes Rhétiques ou Noriques, c'est-à-dire qu'ils y entrèrent par l'Italie même: ce qui, à défaut des relations des historiens, suffit pour nous prouver que la domina-



50.

HADRIANVS AVG COS III PP

M ANTONINV AVG TR P XXVI

ANTONINVS AVG ARMENIACVS

1

3

5

GERMANIA S C

IMP VI COS III S C VIC GER

P M TR P XIX IMP II COS III

ANTONINVS AVG PIVS

M ANTONINVS AVG GERM SARM TR P XX

M AVREL ANTONINVS AVG ARMENIACVS P P

2

4

6

REX QVADIS DAT

S C DE GERMANIS

VICT AVG TR P XIII IMP III COS III

V. Raineri inc.

tion romaine s'étendait sur toutes les provinces voisines du Danube, et en général sur toute la Germanie méridionale.

Germanie romaine de Ptolomée.

A cette époque, c'est-à-dire sous le règne d'Antonin, florissait Ptolomée, et l'on n'est pas peu surpris de voir ce géographe, tout en décrivant avec beaucoup de soin la Germanie, ne pas croire que les Romains eussent encore passé l'Elbe, et supposer qu'ils avaient à peine reconnu les rivages de la mer jusqu'à la Vistule. Il fixe donc cette rivière pour limite à la Germanie de ce côté, et peut-être pourrait-on reconnaître dans ses écrits plusieurs villes germaniques, depuis la Chersonnèse cimbrique jusqu'à cette même rivière. A la vérité les noms en sont souvent altérés dans les anciens livres, et à peine peut-on reconnaître aujourd'hui les lieux suivans, savoir; la Trava dans sa *Treva*, l'île Femeria dans son *Fobiranum*, Kilon dans sa *Tekelia*, Slimonde ou l'embouchure de la Slie par où l'on va à Sleswich dans sa *Siatutanda*, Flensbourg dans son *Fleum*, Lubec dans sa *Lephana*, si l'on ne doit pas lire plutôt *Lephava*, Wismar ou Wismaria dans sa *Limiriri*, si l'on ne doit pas dire Visimiri, Varnemonde ou Rostoch dans ses deux *Marioni*, dérivés peut-être de Warna, Warini ou Warioni, la rivière Caluso dans son *Alisus*, Ludvigsbourg dans son *Laciburgium*, Wineta dans son *Bunizium*, le pays des Rugiens près la rivière Rega dans son *Rhugium*; et l'on pourrait également chercher son *Ascaucali* ou *Ascocali* dans le golfe de Dantzic, où se jetait l'Hela, et où s'est conservé le nom de Wichsel. On a des notions plus distinctes sur les villes situées entre le Rhin, l'Amasus et la Lippe, malgré le peu de connaissances qu'avaient les Romains de l'intérieur de la Germanie, et les villes qui avoisinent le Danube nous sont encore plus clairement indiquées. On ne peut pas compter beaucoup sur les assertions du géographe que nous venons de citer, relativement à la longitude et à la latitude des lieux, non plus qu'à leurs distances, attendu qu'il ne tenait ses renseignemens là-dessus que de militaires et de marchands, qui n'avaient pas une parfaite connaissance des lieux.

Germanie sous Marc Aurèle.

Sous l'empereur Marc Aurèle les Cattes avaient fait une irruption dans la Germanie, c'est-à-dire dans des provinces qui n'en fesaient pas partie, et jusque dans la Rhétie. Aufidius Victorinus fut envoyé contre eux, mais on ne sait pas bien quelle fut l'issue de den expédition. On peut néanmoins conjecturer avec quelque fonmosent, d'après une médaille que nous avons aussi représentée au

n.° 3 de la planche ci-dessus, que ces peuples furent vaincus: car on voit sur le côté droit la tête de cet empereur ceinte d'un laurier, avec l'épithète de *Germanicus* et de *Sarmaticus*, et sur le revers un trophée avec ces mots: DE GERMANIS. Ecchard croit que cette victoire ne fut pas considérable, et que les désordres n'en continuèrent pas moins dans la Germanie. Dans le même tems éclata la guerre des Marcomans, qui jeta l'épouvante parmi les Romains, attendu que cette nation et celle des Quades réunies à la plupart des autres peuples de la Germanie, après avoir violé les limites qui leur avaient été assignées, passèrent le Danube et se répandirent dans la Pannonie. L'empereur dut partir de Rome et se rendit à Aquilée, d'où il marcha contre les *Vittuali*, les Marcomans, les Quades, les Sarmates et Giaziges, et contre d'autres peuples, probablement Germains, qui, au dire de Capitolin, chassés de leurs pays par d'autres Barbares plus septentrionaux, avaient pris la fuite et cherchaient à s'établir dans d'autres contrées les armes à la main. Aucun écrivain ne nous a encore appris ce qu'étaient les *Victovali* ou *Vittuali*, dont il est déjà fait mention dès les tems de Trajan. Ecchard penche à les confondre avec les Taifales, peuple de la Sarmatie dont parlent Mamertin et Ammien: conjecture que nous ne pouvons adopter, en voyant cette même nation indiquée avant les Marcomans dans une série de plusieurs autres, qui semblent aller du levant au couchant: nous préfèrerions les placer aux environs du Danube près des Marcomans mêmes. Marc Aurèle n'était pas encore parti d'Aquilée, que plusieurs rois ou chefs de ces peuples se retirèrent de cette espèce de coalition, et demandèrent grâce de leur défection à l'empire; mais il est encore douteux si ces peuples étaient Germains ou Sarmates: car en parlant des Quades il est dit, qu'ils ne voulaient point reconnaître un roi élu par eux, jusqu'à ce qu'il eût été confirmé par l'empereur. Après avoir traversé les alpes, Marc Aurèle ne songea qu'à la Pannonie, et à mettre de ce côté l'Italie et l'Illyrie en sûreté. Mais l'an 169 de l'ère vulgaire, les Germains qui habitaient la rive droite du Rhin, peut-être les Cattes, avec les Allemands et les Svèves, firent une invasion en Italie, et occasionnèrent aux Romains des pertes considérables. On lit dans Siphilinus qu'ils passèrent le Rhin, mais nous sommes de l'avis de Pagi et autres érudits, qu'à ce nom il faut substituer celui d'Istre. Pertinax se distingua dans cette guerre, et, après un combat, on

trouva parmi les cadavres ennemis beaucoup de femmes armées comme les hommes. Dans le même tems les Marcomans, les Quades et autres peuples des environs du Danube se soulevèrent, et franchissant les limites qui leur avaient été assignées, débouchèrent par les alpes Juliennes, firent le siège d'Aquilée et ruinèrent Oderzo. Ammien nous apprend que Marc Aurèle ne put résister à ce choc, et toutefois cela n'empêcha pas que cet empereur ne prît le nom de Germanique: Mezzabarba rapporte même une médaille, que nous avons aussi représentée au n.° 4 de la même planche, sur le revers de laquelle on voit un bouclier appuyé à un tronc d'arbre, et sur lequel il est fait mention de la victoire remportée sur les Germains. Ce ne fut qu'après la mort de Lucius qu'on fit marcher contre les Marcomans une armée, dans laquelle furent enrôlés les esclaves sous le nom de volontaires, les gladiateurs sous celui d'*ossequenti*, et jusqu'aux pirates de la Dalmatie et de la Dardanie: Capitolin nous dit de plus qu'on acheta des Germains, des secours contre les Germains-mêmes. Selon Eutrope, les Marcomans avaient un roi ou chef appele Marcomare, ou peut-être Ballomare, comme on le trouve écrit dans Dion. Capitolin cite dans le nombre de leurs confédérés les Narisces, les Ermundures, les Quades, les Svèves, les Sarmates, les Latringes, les Buriens, les *Victovali* dont nous avons parlé plus haut, les Sosibes, les Sicobotes, les Rossolans, les Bastarnes, les Alains, les Peucins et les Costoboces. Laissant de côté les peuples reconnus pour Sarmates, nous observerons que les autres avaient leur séjour, savoir; les Marcomans dans la Moravie, les Narisces près de la rivière Nar appelée aussi Nabo, les Ermundures dans là Bohème, la Lusace, la Mysnie et la Thuringe, les Quades après leurs conquêtes depuis les sources de la Vistule jusqu'au Danube, les Svèves, et entre autres les Longobards et les Sennons, entre l'Elbe et la Vistule, et les Latringes peut-être dans la Saxe, où ils étaient venus de l'ile de Latri, nommée depuis Sélande. On ignore quel était le pays des *Sosibes*, à moins que par ce nom on entende les *Osii* de la Svévie. Eutrope joint à ces peuples les Vandales; et peut-être même que, parmi les peuples coalisés contre les Romains, il faudrait aussi ranger les Goths et les Ligiens, qui étaient déjà réunis aux premiers. Plusieurs de ces différens peuples se déclarèrent pour les Romains dans la Pannonie, et d'autres leur promirent secours. D'un autre côté le

préfet Marc Vindex ayant battu six mille *Longobards* et *Obii* ou peut-être *Abii*, qui habitaient sur l'Elbe près des premiers, et qui s'étaient avancés en deçà du Danube, les Marcomans envoyèrent Ballomare leur roi ou leur chef, avec dix autres personnages représentant d'autres peuples, par l'entremise desquels on conclut la paix, qui fut accordée aussi aux Quades, moyennant la restitutiou de treize mille prisonniers, et de la cession d'un grand nombre de chevaux et de bœufs. Jornandès nomme en outre les Astinges, de race Vandalique, qui, en un an, étaient venus des plages les plus éloignées de la mer jusqu'aux frontières des Romains, et qui allèrent s'établir ensuite dans la Trasylvanie, où peut-être se trouvaient auparavant les Latringes. Ils avaient été battus par les Costoboces, et avaient demandé des terres à Marc Aurèle, en lui promettant d'exterminer les peuples avec lesquels il était en guerre. On lit dans Dion qu'ils avaient accompli en partie leur promesse: ce que ne firent point les *Cotini*, dont parle le même écrivain, c'est-à-dire les *Gotini* ou les Goths, qui, au lieu de secourir les Romains comme ils l'avaiemt promis, se déclarèrent contre eux. Il ne paraît pas non plus que les Marcomans leur montrassent plus de fidélité; c'est pourquoi l'empereur refusa la paix aux Quades leurs alliés, et regarda tous ces peuples comme manquans de foi. Les Quades ainsi que les Giaziges furent ensuite vaincus; mais tandis que les Romains se perdaient en conjectures sur l'accomplissemens d'un oracle, ils furent surpris par l'ennemi auquel ils taillèrent en pièces environ vingt mille hommes: défaite que quelques-uns prétendent être représentée sur la colonne Antonine, dont nous avons aussi rapporté une partie à la planche 51, au moins par rapport aux lions qu'on y voit jetés comme par rite dans le Danube. Quant aux Marcomans et aux Giaziges, s'ils furent enfin soumis, la guerre n'en subsista pas moins contre les Quades, et ne fut achevée qu'au bout de trois ans: motif pour lequel il fut frappé plusieurs médailles portant ces mots : GERMANIA SUBACTA. On lit dans les *Extraits de Théodose* rapportés par Dion, qu'au mépris des conventions les Quades retinrent plusieurs prisonniers, et qu'après avoir chassé le roi ou chef qu'ils avaient du gré de Marc Aurèle, ils élurent certain Ariogèse, que cet empereur refusa de confirmer: ce qui donna lieu à une autre guerre, dans laquelle le nouveau roi fut fait prisonnier. Cependant les Marcomans, fidèles à leurs traités,

31.



V. Raineri inc.

ne cessaient de demeurer attachés aux Romains, qui non seulement leur donnèrent en reconnaissance la moitié d'une contrée voisine, et un grand nombre de champs aux environs du Danube, mais encore leur accordèrent des marchés publics, dans des lieux et à des jours déterminés. Capitolin est le seul qui dise qu'une partie de ce peuple fut transportée en Italie. Les Quades finirent cependant par se soumettre aux conditions qui avaient été imposées aux Marcomans; mais l'empereur jugea à propos de les repartir dans les colonies pour les éloigner du Danube, et même il aurait voulu s'en défaire peu-à-peu entièrement.

Germanie sous Commode.

On ne peut point rapporter à l'histoire et à la géographie de la Germanie les médailles de Commode, quoique sur quelques-unes il porte le surnom de *Germanique* et de *Sarmatique*, et que sur d'autres on voie un esclave les mains liées derrière le dos et une femme pleurant, avec ces paroles DE GERMANIS: ces médailles n'ayant rapport qu'au triomphe de Marc Aurèle, qui voulut avoir son fils avec lui dans cette cérémonie. Il y a encore une autre médaille où l'on trouve ces paroles: PAX AETERNA; et pourtant de nouveaux troubles avaient eu lieu dans la Germanie par suite des sujets de plainte, que les Quades et les Marcomans alléguaient contre les troupes romaines stationnées parmi eux: les premiers avaient même cherché à passer dans le pays des Sennons, tant ils avaient en horreur tout ce qui avait l'air de fortification; mais ils furent arrêtés par Paternus dans leur émigration, et obligés de rentrer dans l'ordre. Les Narisces se rangèrent du côté des Romains, qui leur donnèrent une grande étendue de terres à cultiver dans leur pays. Plusieurs sont d'avis que si Marc Aurèle eût vecu plus long-tems, il aurait entièrement soumis les Marcomans, les Ermundures, les Sarmates et les Quades, et aurait fait de leurs pays autant de provinces romaines; mais après sa mort, les Marcomans, qui, dans l'état de faiblesse où ils étaient, auraient pu être aisément anéantis, envoyèrent des ambassadeurs à Commode, qui ne songeant qu'aux plaisirs, s'empressa de leur accorder la paix, en exigeant d'eux seulement qu'ils rendraient les prisonniers, qu'ils paieraient une redevance annuelle en blé dont ensuite on leur fit grâce, qu'ils cèderaient une partie de leurs armes et fourniraient un certain nombre de troupes auxiliaires, et enfin qu'ils se disperseraient de manière à ne pouvoir jamais se réunir en grand nombre et dans un

même lieu, qu'en présence d'un centurion romain. La paix fut aussi accordée alors aux Buriens et à quelques peuplades des Daces; et l'on ne saurait comprendre, comment Aurelius Victor et Eutrope ont pu dire, que Commode fit la guerre avec le plus heureux succès contre les Germains, quand Hérodien nous assure au contraire, qu'il ne fit jamais rien que par l'entremise de ses légats. Toutefois, si l'on en croit Eusèbe, il voulut se donner, l'an 181, les honneurs d'un triomphe, comme s'il eût remporté des victoires sur cette nation; mais bientôt les armées de Germanie et d'Illyrie proclamèrent empereur L. Septime Sévère.

Révolutions dans la Germanie romaine.

On peut fixer au commencement du troisième siècle celui de la décadence de l'empire romain, et depuis lors il n'est plus fait aucune mention de la Germanie romaine. La rapidité avec laquelle se succédaient les empereurs, l'anéantissement de l'autorité du sénat, le despotisme militaire substitué à la règle et à l'ancienne discipline, tout invitait les Barbares à profiter des avantages que leur offraient les circonstances, pour franchir leurs confins et pénétrer jusques dans l'intérieur de l'Italie. Les Saxons, peuple valeureux et puissant, avaient étendu au loin leur domination dans le nord; et les Latringes, les Astinges, tous les autres Vandales et jusqu'aux Lombards mêmes, s'éloignèrent de leur voisinage et allèrent chercher un meilleur climat vers le midi, et au delà même des confins de la domination romaine. D'un autre côté les Thuringes et autres habitans des bords de la mer germanique, ou des iles de la Chersonnèse-Cimbrique, s'avancèrent dans le pays des Cauces, qui, ainsi que les Avions, les Reudinges, les Fosiens, les restes des Chérusques et les Angrivares, furent vaincus, ou s'allièrent aux Saxons dont ils prirent même le nom. Alors toute la population qui se trouvait entre le Rhin et l'Elbe se distingua sous le nom d'Ostphaliens, d'Angrivares et de Vestphaliens, et devint même assez puissante, surtout par mer, pour se rendre formidable aux Romains. Dans le même tems les Goths, qui se trouvaient déjà voisins de la Dacie et de la Mœsie, envahirent ces provinces, d'où ils se frayèrent la route vers l'Italie, vers les Gaules et vers l'Espagne. Les Buriens, qui, selon Tacite, Ptolomée et Dion, étaient les *Burgundii*, (Bourguignons) se jetèrent sur la Marcomanie; et, après avoir détruit dans de longues guerres les anciens habitans de la Moravie et de la Bohême, ils s'acheminèrent par la Souabe vers les Gau-

les. Selon Ammien Marcellin, les *Burgundii* savaient qu'ils tiraient leur origine des Romains: ce qui ne peut être regardé que comme une allusion faite par cet écrivain au traité d'alliance, en vertu duquel Commode les avait déclarés alliés de l'empire, et cela par la seule raison que Dion dit, au sujet de leurs émigrations et de leurs invasions fréquentes, que de son tems l'Elbe avait sa source dans les monts de la Vandalie. Aux Vandales et aux Astinges qui parcoururent la Germanie, l'Italie, les Gaules et pénétrèrent même jusqu'en Espagne, au détriment de la puissance romaine, succédèrent les Scires, les Turcilinges, les Hérules, les Rugiens et autres peuples des bords de la Baltique: autres Barbares qui, sous Odoacre, envahirent dans la suite l'Italie, et furent suivis par les Lombards, qui venus depuis long-tems des bords de l'Elbe, s'étaient approchés des frontières des Romains, soit qu'ils cherchassent aussi un climat plus favorable, soit qu'ils fussent poussés par les Francs, que quelques-uns ont cru être les restes des anciens Cimbres. On sait positivement que les Lombards passèrent par les terres des Vandales, des Vénèdes ou des Antes, des Gépides, des Bourguignons et des Rugiens, et qu'enfin ils fondèrent en Italie un royaume, qui ne leur fut enlevé que par Charlemagne. Ce ne fut que vers le milieu du troisième siècle, que les Francs furent connus des Romains, lorsqu'après avoir passé l'Elbe et envahi la Souabe et la Franconie, ils s'approchèrent du Rhin, se rendirent maîtres des bords de ce fleuve, et commencèrent à faire des incursions dans les Gaules, qu'ils finirent par occuper entièrement, du consentement même des derniers empereurs, qui, dans leur faiblesse, se trouvaient flattés qu'on réclamât leur approbation pour légitimer les envahissemens des provinces, les rapines et les dévastations. Les pays abandonnés par les Francs furent occupés par les Thuringes, qui venaient de l'ancienne Sturie: ce peuple s'empara même des établissemens des Ermundures, qui étaient au dessus de cette région, et s'étendaient jusqu'au Danube; et ayant fait soulever, à force de mauvais traitemens, les Francs qui étaient restés sur la rive droite du Rhin, il en fut lui-même subjugué. Devenus alliés des Francs, les Saxons prirent possession d'une partie de leur pays, qu'ils avaient reçue pour prix de leur valeur. Il est aisé de voir d'après cela, qu'il s'opéra en Germanie une grande révolution vers la chute de l'empire romain, et que la géographie politique

de la Germanie des Romains, que nous venons de décrire, changea entièrement.

Anciennes limites de la Germanie.

Avant l'invasion des Romains, les confins de la Germanie n'étaient point déterminés, selon Cluverius, par des limites naturelles, mais par l'espèce même des peuples qui portaient un nom germanique, ensorte que cette vaste contrée s'étendait aussi loin que ces mêmes peuples. Mais les Romains ne conservèrent point ces limites de nations; et, dans les démarcations qu'ils firent des provinces, selon leur commodité ou leur plaisir, il divisèrent souvent en plusieurs parties la même nation. Ils assignaient pour bornes à la Germanie Cisrénane, à l'orient et au nord le cours même du Rhin; au midi ils suivirent la ligne qui séparait les Triboces des Séquaniens, et à l'occident celle qui divisait les Triboces, les Némètes et les Vangions des Gaulois-*mediomatrici*. Ammien Marcellin est le seul qui ait supposé, que l'Aravi ou la *Sonna*, appelée aussi alors *Sauconna* (la Saône) avait sa source dans la Germanie Cisrénane: ce qui semblerait trop étendre les limites de cette province. Il n'est pas douteux que certains peuples se trouvèrent ainsi divisés, comme par exemple les Trèves, dont un tiers seul était compris dans cette partie de la Germanie. Il semblerait, d'après les paroles de Tacite, que la Germanie Cisrénane fut seule divisée en supérieure et en inférieure: toutefois Ptolomée désigne sous ce dernier nom la partie de cette région voisine du Rhin, qui s'étendait depuis la mer jusqu'à la rivière Obring, et sous celui de supérieure celle qui, de cette même rivière s'étendait vers le midi. Tacite commence son livre de la Germanie en disant, que toute cette région était séparée des Gaules, de la Rhétie et de la Pannonie par le Rhin et le Danube; de la Sarmatie et de la Dacie, par la seule crainte qu'inspiraient les habitans de ces deux contrées ou par des montagnes, et que des autres côtés elle était baignée par l'Océan. Il est donc bien clair ici, que cet historien parlait de la Germanie Transrénane, à laquelle on ne peut assigner d'autres divisions, que celles que lui a données Pline sous les noms des divers peuples qui l'habitaient, et qui étaient les Vindiles, les Ingevons, les Istevons, les Ermions et les Peucins; mais pour avoir voulu être trop concis, cet écrivain n'a pas distingué assez clairement les confins de chacun de ces peuples. Tacite semble avoir cru que, de son tems, la Germanie Transrénane était divisée en trois parties, dont une avait pour

limites le Rhin, le Sahal, l'Elbe, la mer Germanique et la mer des Svèves; la seconde s'étendait entre le Sahal, l'Elbe, la Vistule et le Danube et la mer septentrionale: (cette dernière partie était proprément tout le pays des Svèves de Tacite); et la troisième était située au delà de la Vistule, et se prolongeait jusqu'aux frontières des Sarmates. Ecchard a publié une carte de la Svévie de Tacite, ou de la Svévie Romaine, où sont clairement indiqués tous les peuples qui habitaient alors cette région. Les plus voisins de la mer étaient les Frisiens et les Cauces : venaient ensuite les Chérusques, les Eudinges, le Avions et les Lombards qui habitaient; les premiers sur les rives du Wéser, et les autres entre ce fleuve et l'Elbe: aux sources de l'Amisus on voit les Cattes, et plus au midi vers le Danube les Narisces: près de la source du Wéser sont les Fosiens, et près de celle de l'Elbe les Ermundures. On trouve aussi sur cette carte au delà de l'Elbe les Calucons, les Hérules, les Varins; et plus loin encore, c'est-à-dire au delà de l'Oder, les Eudosiens, les Rugiens, les Lémoviens, les Gothons, les Buriens, les Svardons et les Nuitons; près des sources de l'Oder les Quades; près de celle de la Vistule les Marsinges, les Osiens, les Gothins, et le long de la Morave près du Danube les Marcomans. Ecchard a publié de même une carte de la Scandinavie, où l'on voit, savoir; dans la péninsule les Jutes, les Favons et les Firésiens; près de la mer germanique les Cauces; et près de la Svévie les Vandales, les Levons, les Daucions et les Gothons ou Goths, peuples avec lesquels la Svévie confine de ce côté au midi sur cette même carte.

Observations sur l'état de cette région.

Cet aperçu suffira sans doute pour donner une idée de la Germanie des Romains. Nous observerons cependant que, si la Germanie Cisrénane était entièrement soumise à la domination romaine, et si, comme les Gaules, elle avait reçu l'organisation politique des autres provinces de l'empire, il n'en était pas ainsi de la Transrénane, où les Romains ne pénétrèrent que pas à pas et à la suite de victoires partielles, mais sans pouvoir y établir la même organisation, ni même acquérir une parfaite connaissance géographique de cette région. Il ne manquèrent pas cependant d'étendre leur domination au delà même des provinces qu'ils avaient parcourues, ou seulement vues: en quoi les ont imités les nations modernes, à l'égard des découvertes que leurs voyageurs ont sou-

vent faites dans le nouveau monde. Un hommage quelconque, un trait d'hospitalité ou d'urbanité quel qu'il fût, suffisait aux Romains pour regarder comme sujet à leur domination le peuple de qui ils l'avaient obtenu, même des pays les plus éloignés; c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'ils se croyaient les maîtres de tous les peuples qu'ils connaissaient, depuis la Nubie jusqu'aux côtes de l'océan germanique et de la mer de Suède, et s'ils se plaignaient de leurs défections et de leurs rebellions, quoiqu'ils ne fussent engagés envers eux par aucun traité, ni qu'ils eussent formé aucun établissement chez ces mêmes peuples, dont la plupart avaient même conservé leurs lois, leurs coutumes et souvent même leur indépendance. Nous parlerons bientôt des lois et du gouvernement des peuples de la Germanie à l'époque de la domination romaine; mais il importait de faire connaître auparavant ce qu'on doit entendre par Germanie romaine, comment elle s'est formée, et quelles révolutions politiques elle a subies.

Montagnes. Il a été suffisamment parlé des montagnes, des fleuves et des forêts de la Germanie, à l'article où nous avons traité de cette contrée avant l'invasion des Romains. Nous nous bornerons maintenant à indiquer ici quelques différences de noms, produites par des changemens qui ont été opérés dans la géographie de ce pays, ainsi que les observations qui y ont été faites ultérieurement, c'est-à-dire du tems de la domination romaine. Le mont *Vosegus*, qu'on trouve écrit *Vogesus* dans plusieurs exemplaires des commentaires de César, se trouve constamment désigné depuis sous le nom de *Vosecus*, *Vosagus*, et même *Vasagus* ou *Vesagus*, quoique dans les tems postérieurs il ne fût plus regardé comme limite de la Germanie, mais seulement cité comme voisin de la Moselle, et souvent des lieux où se trouvent maintenant Weissembourg et Remiremont, autrefois mont de Rumeric. Les plus anciens écrivains avaient parlé vaguement de l'Hercinie, tantôt comme d'une forêt, et tantôt comme d'une chaîne de montagues. Les Romains semblent avoir reconnu en partie cette chaîne: car, selon Pline, le sommet de l'*Hercinium* ne le cédait en majesté à aucun autre, et, selon Diodore de Sicile, les monts Herciniens étaient les plus élevés qu'il y eût en Europe. Tacite, Pline et Avienus ont aussi fait mention du mont Abnoba, où les Romains avaient placé les sources du Danube. C'est par erreur sans doute que Ptolomée a pris ce mont

isolé pour une chaîne de montagnes, qu'il a désignée sous le nom de monts *Aunoba*, dont les traducteurs ont fait ensuite *Aunobi*, *Aunobii*, *Anobi* et même *Aunobei.* Les montagnes voisines ont été mieux connues des Romains, comme l'annonce la distinction que fait encore Ptolomée du mont Ocra des autres montagnes de la Rhétie. On trouve cité dans Strabon le mont Adula, devenu célèbre dans des tems postérieurs parmi les naturalistes, pour avoir donné le nom à l'Adularie. Cet écrivain a parlé encore plus clairement des Alpes, auxquelles on donnait plus anciennement le nom d'*Albii*, et en a décrit les sommets les plus élevés avec leurs vallées respectives. Ptolomée a représenté la Germanie comme une région qui s'élevait vers le midi, et qui présentait une espèce de dos du côté des Alpes. Parmi les monts Herciniens, ou au moins pris pour tels par Cluverius, Pomponius Mela a distingué pour leur hauteur le Rhétique ou le Rhéticon et le *Taunus*, qu'on pourrait être tenté de reconnaître dans le mont Tonal, quoique les érudits prétendent que l'un était près de Bonn, et l'autre près de Mayence. Les écrivains Romains ont aussi parlé souvent du mont Meliboc: ce qui a fait croire à quelques-uns, que les Cattes mêmes étaient indiqués sous le nom de *Meliboci.* Les monts *Suditi*, qui peut-être n'étaient pas connus auparavant, sont cités seulement par Ptolomée, qui les distingue des Herciniens, avec lesquels plusieurs érudits les ont confondus; et le même géographe est encore le seul qui fasse mention du mont *Asciburgium*, situé entre l'Elbe et la Vistule. Les géographes postérieurs à l'invasion des Romains, ont connu aussi les monts *Sarmatici*, appelés par Solin *Rochers des Sarmates*, parmi lesquels Ptolomée a désigné, peut-être le premier, les monts *Carpathiens*, par la distinction qu'il en fait clairement des *Peucini* et des *Vendici.*

Fleuves de la Cisrénane.

Hérodien cite le Rhin et le Danube parmi les principaux fleuves de la Germanie, en observant que leur lit est large et profond, et qu'ils ne sont navigables qu'en été, à cause de la glace qui les couvre en hiver, et qui est si épaisse que les hommes et les chevaux peuvent les traverser à pied: ce qui fait que les voyageurs, au lieu de porter avec eux des urnes et des vases, se munissent de hâches pour en briser la glace, dont on emportait des blocs comme des pierres: c'est à tort que quelques-uns ont attribué cette description à Aristote. César, dans celle qu'il a donnée du Rhin,

avait indiqué la source et les diverses embouchures par où ce fleuve se jette dans l'Océan, où il formait de grandes iles habitées par des peuples féroces, dont quelques-uns ne vivaient que de poisson et d'œufs d'oiseaux. Dion a aussi parlé de la source et du cours de ce même fleuve; mais peut-être n'avait-il en vue, dans ce qu'il en a dit, que la division politique qui fut faite de ces contrées sous l'empire romain, et dans laquelle le cours du Rhin fut fixé pour limite entre les Gaules et la Germanie. Pomponius Mela a fait encore mention des lacs *Venetus* et *Acronius* ou *Acronianus*, formés par ce fleuve, ainsi que de sa division en plusieurs branches avant de se jeter dans la mer. Du tems de Tacite, le Rhin formait en quelque sorte deux fleuves à son entrée en Batavie; du côté de la Germanie son cours était rapide, tandis qu'il était paisible et majestueux sur les frontières des Gaules. Virgile l'avait déjà désigné par l'épithète de *Bicornis*, qu'on a voulu mal à propos rapporter à quelques-unes de ses sources; et en effet il en a deux, qui sont à quarante-trois milles l'une de l'autre, mais les écrivains latins n'en ont connu qu'une seule. On croit que les deux lacs dont Pomponius Mela fait mention sont celui de Constance, malgré le nom de *Brigantinus* que lui donne Pline, et le *Cellensis* ou *Celler-See*. Ammien Marcellin a comparé la chute du Rhin aux cataractes du Nil; et en parlant du lac, appelé selon lui *Brigantinus* par les Rhètes, il dit qu'il est profond, qu'il occupe un espace de 470 stades en longueur et en largeur, et est entouré d'horribles forêts, au milieu desquelles les Romains avaient anciennement pratiqué une large route, malgré les Barbares. Le même écrivain fait passer le Rhin par ce lac, qu'il appelle ailleurs marais, et raconte comme une chose merveilleuse, que ce fleuve en sortait sans avoir éprouvé d'augmentation ni de diminution, sans y avoir excité aucune agitation, en sans que son cours en eût été ralenti ni son eau troublée par la vase qui en couvre le fond. On voit par là que les Romains avaient suivi, et en quelque sorte étudié le cours du Rhin, à une époque bien antérieure à celle d'Ammien, puisque cet écrivain regarde les ouvrages qu'avaient faits les Romains dans ce pays comme des témoignages éclatans de leur antique valeur. Nous avons vu ailleurs que Tibère avait établi son quartier général dans une ile sur le lac de Brégenz, tandis que sa flotte était aux prises avec les Vindélices, et nous avons également observé que c'est dans cette ile,

qu'on croit que se trouve aujourd'hui la ville de Lindau. Il serait difficile de fixer l'époque où s'est formé le nom de Vahal, qui, dans les écrits de César, est désigné indistinctement sous ceux de *Vaccalus*, de *Vacalus*, de *Valis* et de *Vallis*: Cluverius croit que César a plus probablement écrit *Vacal*, et que la prononciation aspirée des Germains aura fait changer le *c* en *h*. Nous ne conviendrons point avec Cluverius, que le Rhin désigné jusqu'au tems d'Auguste sous le nom de *Bicornis*, ait pris ensuite celui de *Tricornis*, du canal que fit creuser Drusus, et par où une partie des eaux de ce fleuve passait dans le lac *Flevum* et de là dans la mer: et nous ne croirons pas non plus que le Vahal fût inconnu à Pomponius Mela, le canal de Drusus n'étant qu'un large fossé qui fut creusé par circonstance, et bientôt obstrué par les sables. Ce fut alors que les Romains connurent ou plutôt découvrirent les rivières qui se jettent dans le Rhin, et dont nous avons parlé plus haut, à l'exception seulement de la Moselle et de la Meuse, dont les noms sont indiqués avec certitude dans les plus anciens écrivains.

Fleuves ou rivières de la Transrénane.

Quant aux fleuves ou rivières de la Germanie Transrénane, nous observerons seulement, que ce n'est que sur la fin de l'empire romain qu'il est fait mention du Néker sous le nom de *Nicrus*, Flavius Vopiscus, Ausone, Sidonius Apollinaire et Eumenius, dans son panégyrique de Constantin, étant les premiers qui en aient parlé; qu'il est fait aussi mention du Mein dans Tacite, dans Pomponius Mela et dans Pline, qui dit que ses eaux, comme celles du Silure, étaient avides des animaux, attendu que les chevaux à la nage y étaient souvent engloutis; et que la *Lupia* ou *Luppia* (la Lippe) était connue de Velleius Paterculus, de Tacite, de Pomponius Mela, de Dion et de Strabon, qui pourtant s'est trompé, en fesant déboucher cette rivière, non dans le Rhin, mais dans l'océan. L'Alison ou Elison, aujourd'hui l'Alme, est cité aussi par Tacite et par Velleius Paterculus: l'Amisia, ou l'Ems, l'est également par Tacite, par Pline, par Pomponius Mela, par Strabon et par Ptolomée, et le Wéser est souvent indiqué sous le nom de Visurgi par Vellejus Paterculus, par Pomponius Mela, par Pline, par Tacite, par Dion, par Strabon et par Sidonius Apollinaire, dans les écrits duquel quelques-uns ont lu Visati au lieu de Visurgi. Les mêmes auteurs, et même Solin, ont parlé de l'Elbe, appelé aussi Albi ou Albium; mais Tacite et Ptolomée se sont trompés en pla-

çant la source de ce fleuve dans le pays des Ermundures. Tacite a parlé de la Sala, seulement comme abondante en sel: on la trouve expressément citée par Strabon et Dion. Ptolomée est le seul qui fasse mention du Caluse, appelé aujourd'hui la Trave, du Svevus, du Viadrus ou de l'Oder, et de la Vistule. Solin a parlé aussi de cette dernière rivière, à moins qu'on n'entende sous ce nom le *Vistillus* de Pline, et sous celui de *Guttalus* l'Oder.

Forêt des Ardennes.

César, comme nous l'avons dit ailleurs, fut le premier à reconnaître la forêt *Arduena* ou *Ardenna*, que les anciens géographes plaçaient entre le Rhin et la Meuse, et qui, selon quelques-uns, s'étendait jusques à la Schelde. Il importerait peu de faire accorder entre eux César et Strabon, sur l'étendue que chacun d'eux donne à cette forêt; mais ce qu'en dit ce dernier écrivain donne lieu à une remarque importante, qui n'a encore été faite, du moins que nous sachions, par aucun critique. César avait parlé dans un endroit de la grandeur *ingenti magnitudine* de cette forêt, et dans un autre, il l'élevait au dessus de toutes les autres forêts de la Gaule. Strabon, qui écrivait quelque tems après lui, avait dit aussi qu'elle confinait avec les marais Ménapiens; mais il observe dans un endroit, qu'elle était composée d'arbres épineux, touffus et peu élevés, et dans un autre qu'on n'y voyait point d'arbres majestueux, *haud procerarum arborum*, et qu'elle n'était pas aussi étendue que l'avaient supposée les écrivains précédens. On peut tirer de ce passage de Strabon une conséquence importante, pour la géographie et pour l'histoire de l'époque de la domination romaine, c'est que, de son tems, cette forêt ne se trouvait déjà plus dans l'état où César l'avait vue, et qu'après avoir été sans doute dépouillée par les Romains de ses arbres de haute futaie, et éclaircie en plusieurs endroits, l'agriculture, dont les progrès allaient toujours croissans, l'avait réduite à un plus petit espace. Cette conjecture semble d'autant plus vraisemblable, que les arbres touffus et épineux dont Strabon la dit composée, présentent l'image d'un bois d'arbustes ou d'un taillis; et telle n'était point sans doute cette forêt du tems de César, qui l'avait admirée pour la grandeur de ses arbres, formellement exprimée par ces mots *ingenti magnitudine*, et qui l'avait mise au dessus des forêts des Gaules. Au moyen de ces considérations, qui s'accordent d'ailleurs parfaitement avec d'autres passages des anciens écrivains, et qui prouvent le commencement des dé-

gradations faites dans cette forêt, on vient à concilier les passages des deux historiens ci-dessus, jusqu'alors regardés comme contradictoires, relativement à son étendue. Peut-être pourrait-on supposer avec quelques érudits, que César n'a entendu parler que de la forêt *Arduenna* proprement dite, et que Strabon aura compris sous ce nom une suite de forêts contiguës comme celles qui composaient la forêt Hercinie; mais on aura toujours dans le passage de Strabon un monument de l'activité avec laquelle les Romains, et peut-être à leur imitation, les Gaulois avaient commencé à abattre les anciennnes forêts, pour mettre en culture les vastes espaces de terres qu'elles couvraient.

Quoique le mont *Vosegus* se trouve cité plus souvent que la forêt *Vosega*, du tems de la domination Romaine dans cette contrée, toutefois les écrivains postérieurs à César ne laissent pas de faire mention de cette forêt. Cluverius va même jusqu'à supposer que, dans les anciens textes, on aura quelquefois oublié le mot *selva*, et que le nom de *Vosega* aura ainsi été donné, mal à propos, à une montagne ou même à un peuple. Quant à la forêt Hercinie, Diodore, Pline, Ammien Mercellin et autres en ont parlé après César; et Pline surtout nous a vanté la grandeur de ses chênes, qu'il dit laissés intacts par la faux du tems, et pour ainsi dire aussi anciens que le monde *congenita mundo*; mais on doit regarder comme une fable ce que dit ce naturaliste du conflit de leurs branches avec leurs racines, des collines que présentent ces dernières, et des grands arcs formés par leurs branchages, sous lesquels pouvaient passer à leur aise des escadrons entiers de cavalerie. Ce passage de Pline prouve, que les Romains avaient pénétré dans cette forêt, qu'ils l'avaient parcourue plusieurs fois, et que non seulement ils en connaissaient l'étendue, mais encore qu'ils avaient été frappés de la hauteur de ses arbres. Ammien Marcellin a donné à cette même forêt, ou à une partie quelconque de cette vaste étendue de bois, le nom de *Marciana*; et ce n'a été que bien plus tard qu'est venu le mot de *Forêt noire*, qui est peut-être dérivé, comme le croit Cluverius, du mot *Marz*, dont on aura fait par corruption *Schwartz*. Le nom d'Hercinie n'a pas été donné du tems des Romains à une seule forêt, mais à plusieurs et peut-être à une suite de forêts contiguës: car Pline a cru que les forêts des Cauces fesaient partie de l'Hercinie, à laquelle Plutarque a aussi réuni la

Autres forêts.

forêt Cesia, qui se trouvait sur la droite de la Lippe. Si dans l'Hercinie on peut reconnaître, comme le nom semblerait l'indiquer, le Harz de nos jours, il faudrait encore y joindre du tems des Romains la forêt Bacena ou Baduena, appelée Semana par Ptolomée, qui la place sur le mont Méliboc. La forêt Gabreta située à l'occident de la Bohême, fut aussi découverte lors des excursions faites par les Romains dans l'intérieur de la Germanie, et il n'y a que Strabon et Ptolomée; qui en fassent mention. Il en est de même de la forêt Luna, des bois d'Hercule, de Castor et Pollux, et de la Terre Mère, dont les noms seuls sont une preuve de l'intervention des Romains dans ces distributions géographiques.

Bêtes sauvages de ces forêts,

A l'article où nous avons parlé des anciennes forêts de la Germanie, nous avons aussi fait mention des bêtes sauvages qui s'y trouvaient; et nous avons rapporté les descriptions que César nous a données de quelques-unes, d'après ce qu'il en avait appris, surtout de celles qui habitaient les forêts de l'intérieur de la Germanie, qu'il n'avait pas vues. A présent nous dirons seulement que Pline, écrivain un peu postérieur, accorde peu d'animaux à la Scythie, de même qu'à la Germanie; mais il vante la force et la vitesse de certaines races de bœufs sauvages, tels que les bisons à crinière et les ures, que le peuple confondait alors avec les bufles. Ce naturaliste s'est évidemment trompé dans l'opinion où il était, que le bufle ne différait de l'ure, que parce qu'il les supposait l'un et l'autre indigènes à l'Afrique: car nous verrons, quand nous en serons à l'article du moyen âge, qu'on a trouvé aussi plusieurs de ces animaux dans les forêts de la Germanie. Nous avons représenté à la planche 52 le superbe ure, dont on trouve la figure dans la magnifique édition des œuvres de César faite par Thompson à Londres: figure d'après laquelle on peut juger, non seulement de la différence qu'il y a entre cet animal et le bufle, mais encore de la force prodigieuse que les historiens lui attribuent. Pline parle en outre des troupes de chevaux sauvages errans dans ces contrées; de l'élan, qu'il dit ressemblant au mulet, s'il n'en différait pas par la longueur des oreilles, et par la hauteur de sa tête, et enfin de l'animal qu'il appelle *machlin*, peu différent de l'élan, mais qui appartenait seulement à la Scandinavie. Il observe ailleurs que les Barbares du nord se servaient des cornes de l'ure au lieu de verres, et que deux de ces cornes avaient la capacité de deux urnes: ma-


Bramati e Raineri f.

nière de parler, par laquelle cet écrivain a voulu donner une idée de leur grandeur. Solin dit que les bisons sont très-multipliés dans la Germanie, et que cet animal, semblable au taureau sauvage, et dont le cou velu est hérissé d'une épaisse crinière, est beaucoup plus dangereux que le taureau, et ne peut être soumis au joug. Quant à l'ure, il ne fait que répéter ce qu'en a dit Pline, et observe seulement que la grandeur de ses cornes fesait qu'on s'en servait comme de vase, pour contenir les boissons dans les festins d'appareil. Il compare l'élan au mulet, et donne à sa lèvre supérieure une telle proéminence, qu'il ne peut paître qu'à reculons. Il ne nomme point le *machlin*; et en le désignant sous les traits imaginaires que lui prête Pline, il le fait venir de l'ile Scandinavie et du côté qui regarde la Germanie. Pausanias a aussi parlé de l'élan; et, plus raisonnable peut-être que les autres écrivains dans la taille qu'il lui donne, il en a fait une espèce moyenne entre le cerf et le chameau. C'est envain qu'on voudrait juger de la réalité de ces notions zoologiques, d'après les lumières que nous fournit à présent l'histoire naturelle; et nos ornythologistes actuels perdraient également leur tems à chercher quels pouvaient être ces oiseaux de la forêt Hercinie, qui brillaient dans les ténèbres, et dont les voyageurs se servaient comme de flambeaux pendant la nuit; mais les erreurs mêmes et les inexactitudes de Pline, de Solin et même de Tacite, prouvent à l'évidence, que, du tems des Romains, ces forêts n'étaient plus regardées comme inaccessibles, que leurs soldats y avaient pénétré dans les différentes guerres, que peut-être ils les avaient éclaircies et y avaient pratiqué des routes militaires, et qu'ils avaient observé non seulement les diverses espèces d'arbres dont elles étaient composées, mais encore les bêtes sauvages qui s'y trouvaient. Dans la *Cosmographie* qui passe pour être du philosophe Scythe, il est parlé d'oiseaux à grandes plumes qui brillaient dans la nuit; mais, par une erreur pardonnable seulement à un aussi mauvais écrivain, ces oiseaux ont été nommés *Ircarii*, au lieu d'*Hercinii*.

Nouvelles notions sur les Estii.

La nouvelle édition de la Germanie de Tacite traduite par M. Panckoucke, avec un nouveau commentaire pris de Montesquieu et des principaux publicistes, ainsi que les observations intéressantes dont M.r Malte-Brun a enrichi cet ouvrage, nous mettent en état de joindre ici quelques notions toutes récentes à la géographie de

cette région, durant la domination romaine. Par exemple les *Estii*, dont nous avons parlé plusieurs fois, sembleraient être de race Lettonienne, comme les Lithuaniens, les *Pruczi* ou Prussiens, et les Samogèdes: ce qui a fait dire à César, que la langue des *Estii* approchait plus de celle des Bretons que de celle des Germains; et en effet, la langue lithuanienne diffère encore du Teuton et du Slave, quoiqu'elle ait plusieurs racines communes avec ces deux langues, et que, dans la partie de cette langue, qu'on pourrait dire *latinisée*, on trouve certains mots qui semblent dérivés du Celtique. Kwialowicz pretend que ces mots ont été apportés par une colonie italienne, qui, vers l'an 900, vint à Libau; mais cette assertion n'a rien de vraisemblable: car on ignore comment cette colonie aurait pu arriver dans ce pays, et ce fait n'est attesté par aucun historien digne de foi: d'ailleurs comment une simple colonie aurait-elle pu altérer la langue d'une nation nombreuse et répandue sur une vaste étendue de pays. Il est donc plus naturel de penser que les *Estii*, quoique n'étant pas d'origine germanique, après être venus s'établir dans la Prusse orientale, reçurent une partie de ces mots des Romains. On pourrait en dire autant des *Naharvali*, dont Tacite fait mention, et qui habitaient les bords de la Nerva, où se jettent plusieurs rivières venant de la Prusse orientale. Ces peuples, de même que les *Ligii* ou *Legii*, que nous avons cités en plusieurs endroits, descendaient des *Lechi* ou des *Polacchi* (Polonais); et Tacite dut en avoir des notions par le moyen des voyageurs romains qu'envoya Néron à la recherche de l'ambre jaune ou du succin, qui se trouvait sur les côtes des *Estii*. Ces voyageurs durent traverser une partie de la Pologne et peut-être de la Prusse orientale, où fut dans la suite la forêt sacrée des anciens Prussiens, appelée *Romove*: nom dont l'origine est évidemment latine, et que Tacite a traduit par ces mots *Lucus antiquae religionis*. Il y avait aussi à cette époque quelques tribus celtiques parmi les peuples de la Germanie et de la Scandinavie: ce qui fait que plusieurs noms géographiques du nord de la Germanie s'expliquent naturellement à l'aide du celtique, tels que le golfe *Clilipenus* de Pline, formé d'un mot celtique qui signifie *œstuarium*, et du nom d'une rivière d'où ce golfe ou cette baie tirait son origine, ainsi que l'île *Basilia* d'Ammien Marcellin, la mer *Cronium* et l'Istre: peut-être même que le nom des Istevons établis sur le bas Rhin dérivait aussi de la racine celtique *Ist*, qui signifie région ou terre basse.

Les *Svioni*, les derniers peuples peut-être qu'à connus Tacite et qu'Abel, écrivain allemand, place dans les iles d'*Usedom* et de Rugen près d'une des branches de l'Oder appelée Swine, pourraient bien être, comme nous l'avons observé ailleurs, les Suédois, dont le nom Svie, et au pluriel Sviar, a pu être converti par les Romains en celui de Svioni. Toutefois Pinkerton voudrait prouver que ce peuple habitait les iles du Dannemark; mais dans son hypothèse il faudrait pouvoir lire dans Tacite *Sivones* et non *Sviones*, comme il est probable que ce mot aura été écrit originairement. Près de cette nation étaient les *Svitoni*, dont quelques érudits voudraient faire dériver le nom du mot Scandinave *Sith* ou *Seith*, qui signifiait magie: d'où l'on pourrait conjecturer que ces peuples s'adonnaient à la magie, comme le fesaient toutes les peuplades d'origine Finnique. Dans cette hypothèse, il ne serait pas étrange de voir ces peuples obéir à une reine: car les *Queni*, aussi de race Finnoise et nommés au dixième siècle, avaient pris leur nom de *Kuin* et *Queen*, qui signifiaient femme et reine: on pourrait donc désigner sous le nom de *Sitoni* les Finnes qui obéissaient à une reine, et qui, du tems de Tacite, habitaient peut-être les rivages du golfe de Livonie et les iles situées en face de l'Estonie. De cette manière il ne serait pas nécessaire de changer avec Schinenning la leçon de Tacite de *Sithones* en celle de *Gitones*, pour en former les Goths et les Scandinaves de Ptolomée. Du reste les *Estii*, les *Svioni* et les *Sitoni* ne sont représentés par Tacite que comme des peuples très-éloignés, situés au nord et à l'orient de la Svévie. *Svions. Sitons.*

Malte-Brun est d'avis, que le nom de Svévie dans Tacite comprenait tous les pays où se trouvaient encore de son tems des peuples nomades; que dans ces pays vivaient depuis long-tems des peuplades de race esclavonne ou Wende, et autres d'origine celtique, errant confusément et qui se mêlaient entre elles, et que là commencèrent à paraître les Slaves, peuple civilisé, qui, quelques siècles après, occupa la Pannonie et le duché de Méclembourg. Mais tout cela ne repose que sur la racine allemande des mots *errer* et *errans*, et sur le nom slave d'un seau ou d'un courant d'eau, d'où l'on peut croire dérivé le nom de Viadre, qui était anciennement celui de l'Oder. Le nom de Sennons ne serait également pour ce géographe que le nom générique des indigènes ou des habitans d'un pays: car le mot pays s'exprimait par celui de *Semia* ou *Ze-* *Svèves. Sennons. Cimbres.*

nia, et le nom de *Sembi* s'est conservé jusqu'à présent dans la Prusse. Dans ce cas le fleuve Svève pourrait être l'Oder même; mais le savant Mannert a démontré, que l'embouchure assignée à ce fleuve par Ptolomée devrait se trouver bien plus à l'occident que celle de l'Oder; ensorte que quelques-uns sont allés chercher le Svève dans la rivière Warnow qui coule près de Rostoch, et d'autres dans le *Gellen* ou *Jellen*, qui pourtant n'est pas une rivière, mais un détroit entre l'ile de Rugen et la Poméranie. Quant aux Cimbres, nous ne voulons pas omettre de faire connaître l'opinion étrange du même savant, qui voudrait presque contester à ce peuple, sinon son existence, du moins sa formation ou sa constitution en un état puissant. Mais la chose est mise trop au clair par les paroles de Tacite, qui malheureusement n'ont pas été exactement traduites ni par Panckoucke, ni par le géographe qui s'est étudié à le corriger. On voit par ce passage, que les Cimbres voisins de l'océan n'occupaient pas un *latus*, mais un golfe de la Germanie; qu'ils formaient du tems de Tacite une petite nation ou un petit état d'un nom illustre, et qu'il restait de leur antique célébrité d'amples (et non de *longs*) vestiges, puisqu'on voyait sur les deux rives du fleuve des châteaux et autres espaces (et non *arcs*), dont les vastes enceintes attestaient encore alors la splendeur de cette nation nombreuse, et offraient une idée de sa grande fin (non *de ses grandes armées ou de son émigration*).

Lombards: Obiens.

Les Lombards établis sur les bords de l'Elbe étaient bien, selon Tacite, Velleius et Strabon, une nation illustre par ses exploits, mais peu nombreuse. D'après le témoignage de Paul Diacre, selon lequel les Lombards portaient originairement le nom de Viniles, et avaient leur première demeure dans une petite ile de la Scandinavie, les commentateurs ont pensé qu'ils étaient venus du Jutland sur les rives de l'Elbe. Mais entre l'émigration des Viniles et Odoacre, Paul Diacre ne mettait que cinq règnes, qui certes ne suffiraient point pour remplir l'intervalle de quatre ou cinq siècles qui se trouvent entre ces deux époques: à quoi on répond que cet historien s'est trompé, ou que les Lombards avaient été long-tems sans roi, et avaient ensuite formé une monarchie. Les plus érudits d'entre les Allemands ont voulu faire dériver le nom de Lombards de ces paroles de leur langue *die lange baerde*, qui indiqueraient un rivage prolongé: opinion dont nous avons déjà fait mention;

mais Suhm s'est montré d'une tout autre opinion dans son *Histoire des peuples émigrés du nord.* Un Suédois a encore fait revivre l'hypothèse, qu'au lieu de sortir d'une nation germanique ou scandinave, les Lombards étaient une colonie *Finnoise*; mais cette conjecture ne repose également que sur le mot *lama*, qui, chez les Lombards, signifiait un étang, et chez les *Finnois* un petit lac. Suhm a démontré que *lan*, en langue celtique, signifie eau, comme *lama* dans Festus semble indiquer une eau stagnante: d'où il suit que ce mot appartenant à plusieurs langues, il ne prouve rien en faveur de l'origine Finnoise qu'on voudrait donner aux Lombards. A l'époque où le roi Lamissius fut trouvé dans un *lama* ou dans un étang, les Lombards s'étaient déjà mêlés avec les Germains, les Gaulois et autres peuples; et en effet les lois de cette nation, quoiqu'écrites à une époque postérieure, présentent un étrange mélange de mots latins, germains et scandinaves. Quelques écrivains ont supposé que les *Obii*, peuple voisin des Lombards et qui les avait accompagnés dans leurs expéditions sur le Danube, habitaient les rives de l'Oby; d'autres les ont confondus avec les *Osii*, et Suhm les a reconnus dans les Avions dont nous souvent fait mention, et qui confinaient aussi avec les Lombards, lorsqu'ils habitaient les bords de l'Elbe.

On regarde également comme générique le nom d'Angles, donné à une des sept petites nations qui adoraient *Erta* ou la déesse de la terre: ce nom n'indique que les peuples qui pêchaient à l'hameçon. Ptolomée les plaçait avec les *Varni* dans le Holstein oriental et dans le Méclembourg; mais l'ile d'Helgoland située à l'embouchure de l'Elbe, ne serait jamais comprise dans la phrase de Tacite *secretiora Germaniae*: d'ailleurs elle n'était pas consacrée à Erta, mais à une autre divinité appelée *Fersete*. L'ile de Rugen serait trop éloignée, selon le géographe Schwartz; et celle de Femern, quoique proposée par Suhm comme correspondant à l'objet, n'a jamais été considérée dans les traditions comme une terre sacrée. Quelques savans, et entre autres le célèbre Münter notre ami, ont proposé l'ile de Sélande, où l'on trouve des indices de la Lethra, peut-être l'ile Latri de Pline, où l'on fesait de nombreux sacrifices, ainsi que la vallée d'Erta, et quelques lieux ombragés de bois mystérieux. Les Danois, alors puissans dans cette région, étaient intimement liés avec les Angles, et leur nom trouve une

Angles. Nuitons.

origine probable dans la tradition populaire, selon laquelle Angul et Dan étaient, le premier frère, et le second fils d'Odin. Quelques géographes ont cru pouvoir raisonnablement conjecturer de toutes ces considérations, qu'il faut chercher sur les rivages du continent les plus près des iles Danoises, les sept peuples dont parle Tacite, et dans le nombre desquels les Angles et les Varnes sont les seuls nommés: car ils étaient probablement soumis tous au pouvoir religieux de l'Odinisme méridional. Malte-Brun ne voudrait pas qu'on crût entièrement réunie dans un même territoire chacune des nations germaniques: cette manière de voir est contraire, dit-il, à toute analogie historique: car les peuples de la Grèce primitive vivaient disséminés sur plusieurs territoires, et en quelque sorte confondus les uns dans les autres. Les Angles pouvaient par conséquent habiter le pays de Lauenbourg, où Ptolomée les a reconnus, et dans le district d'Angeln, au nord duquel se trouvait la ville de Sleswick, d'où ils partirent ensuite pour l'Angleterre: le mot *Erta* qui se retrouve dans plusieurs locutions de ce district, pourrait faire soupçonner que ce fut aussi le séjour des Angles de Tacite. Pankouke a réuni plusieurs variantes, d'après lesquelles on voit que le nom de *Nuithones*, devrait se changer en celui de *Vuithones*. Et en effet, quelques écrivains, et peut-être Beda lui-même, donnaient encore dans le douzième siècle, aux Jutlandais ou Jutes d'Angleterre le nom de Vites. Dans le moyen âge la Sélande se nommait *Vitalum* ou Vitalund, et un Witland se trouvait dans la Prusse, de même qu'une péninsule dite Witton dans l'ile de Rugen: il y avait même divers districts avec la désinence en Wit dans le duché de Sleswick. *Huit* ou *Vite* signifiait, dans les idiomes scandinaves, blanc, saint, divin; *Huit* ou *Wit*, feu et flambeau allumé sur le rivage pour avertir les navigateurs: d'où l'on peut conjecturer que les Vuitons de Tacite étaient une tribu de pêcheurs et de navigateurs, qui était répandue dans le duché de Sleswick jusqu'à l'ile de Rugen.

On fait aussi dériver le nom de *Varini* de *Vara*, déité Scandinave, qui présidait à la fidélité et au serment, et l'on présume que les Varini de Tacite habitaient les bords du Warnow aux environs de certains lieux, qu'on appelle encore aujourd'hui Waharen ou Warin. Si les *Avioni* ne sont pas la même chose que les *Obii*, M.[r] Ebsner trouve l'origine de leur nom dans le mot celtique *Ave*,

qui signifie *prairie* ou *vallée d'une rivière*; et Malte-Brun serait disposé à les placer sur les rives de l'Ave, rivière de la Stormarie au nord-ouest de Hambourg. Il fait habiter aussi les Suardons sur les rives du Suart-Ave, la principale des rivières qui se jettent dans la Trave, et près de son embouchure les *Wendi* avaient bâti une ville long-tems avant la fondation de Lubec. Les Eudosiens sont pris par cet écrivain pour les peuples de l'embouchure de l'Eyder, anciennement appelé Eydr-Os; mais il s'oppose au changement qu'on a voulu faire de *Reudingi* en *Deuringi* ou *Turingi*, parce que le mot *Reid* en Scandinave signifie un char, qui est la *Rheda* des Latins; et les *Reudingi* ou *Reidinni*, qui conduisaient sur un char la déesse Erta, qu'on pourrait supposer être la même que la déesse *Rheda* des *Saxons*, avaient peut-être tiré de là l'origine de leur nom. Peut-être aussi composaient-ils la tribu qui avait la garde des chars consacrés à la déesse; et le pays continental des *Goths* (la *Gothie*) où l'on allait sur des chars, que quelques-uns ont cru reconnaître dans la péninsule du Jutland, s'appelait anciennement *Reid-Gothland*. Un antiquaire allemand s'est efforcé de prouver, que le Reid-Gotland était dans la Poméranie; mais toutes ces discussions, au lieu d'indiquer la position des *Reudingi* de Tacite, ne servent qu'à nous montrer, que le nom de cette nation s'est conservé tel que Tacite l'a exprimé.

GOUVERNEMENT ET LOIS DE LA GERMANIE SOUS LES ROMAINS.

Gouvernement militaire des Romains.

Après avoir observé l'état politique où les Romains avaient trouvé la Germanie, nous allons voir que toutes les révolutions que subit cette région furent accompagnées de guerres; que son histoire ne nous présente qu'une longue suite d'invasions militaires, d'expéditions, de rebellions et de guerres extérieures et même intérieures; que, malgré les divisions et subdivisions politiques faites dans ce pays, et quoiqu'il ait porté le titre de province romaine, on ne peut pas dire qu'il reçut des Romains une forme de gouvernement régulière, et qu'au contraire tous les établissemens qui y ont été faits par eux, leurs édits, leurs constitutions, leurs lois, et les opérations politiques en général, portent l'empreinte d'un gouvernement militaire. C'est celui que les Romains ont le

plus généralement adopté dans tous les pays qu'ils ont conquis, excepté quelques provinces de l'Italie ou voisines de cette contrée; et durant les diverses époques de leur domination, la Germanie semble avoir été abandonnée plus que toute autre province à elle-même, et soumise au gouvernement, pour ne pas dire à la violence militaire. Et voilà précisément le motif pour lequel les Romains ont transporté dans cette région si peu de leurs institutions civiles, et lui ont adapté un si petit nombre de leurs lois, qui d'ailleurs ne pouvaient guères se maintenir en vigueur que dans leurs colonies, et encore avec peu de succès, à cause du voisinage et des fréquentes insurrections des Barbares. Une chose encore digne de remarque, c'est que les Romains n'entrèrent en conquérans dans les Gaules et dans la Germanie qu'après avoir subjugué toute l'Italie, qu'après s'être assuré, par la fin des guerres puniques, la possession de l'Espagne et de l'Afrique, et avoir réduit l'Asie en province par suite de l'occupation des domaines d'Attalus, dont ils avaient hérité. Alors, comme nous l'apprend Florus, ils avaient porté leurs armes victorieuses jusqu'au Tanaïs et au Palus Méotides; et peut-être que l'excursion faite, selon quelques écrivains, par un des Odins en Germanie, fit naître aux Romains le desir d'étendre leurs conquêtes dans le nord, et par conséquent en Germanie, dans les Gaules et dans la Grande Brétagne. Mais au lieu d'institutions politiques, ils portèrent dans toutes ces contrées le fer et la flamme avec l'esprit de violence et de destruction; et ce ne fut que dans les Gaules qu'il s'établit un système de gouvernement régulier, par l'effet du long séjour que fit César dans cette région. Du reste, les provinces conquises étaient entièrement abandonnées à la passion, plutôt qu'à l'autorité légale des magistrats militaires qui y étaient envoyés avec les titres de proconsuls, de légats, de préteurs ou propréteurs, de préfets, et même de simples commandans des milices.

L'état politique des anciens Germains n'est point altéré par César.

César, même après avoir passé plusieurs fois le Rhin, vit à peine, il est vrai, quelques peuples de la Germanie, et après en avoir subjugué quelques-uns il ne s'arrêta jamais long-tems chez eux, mais aussi il ne changea rien à leur état politique. Il ne vit pas même les Sicambres, qui s'étaient tous retirés dans leurs forêts et dans leurs déserts: quant aux Usipètes et aux Tentères, il en fit un carnage dont il fut blâmé par Caton, qui, au rapport de Plutarque, dit dans le sénat, qu'il aurait dû se livrer lui-même aux

ennemis, en expiation de la perfidie dont ils pouvaient accuser les Romains. S'il était permis de tirer quelques conjectures de l'expédition de César dans la Grande Brétagne après son premier passage du Rhin, on pourrait dire, comme nous l'avons observé ailleurs, que cette contrée était divisée en petites souverainetés, ou au moins que toutes les populations, tant grandes que petites, obéissaient chacune à un chef sous un gouvernement constitué. Le conquérant romain ne troubla point cet ordre de choses: car, dans la question qui s'agita entre Induciomare et Cingétorix pour la souveraineté des Trèves, il ne s'opposa point à l'indépendance de ce peuple sous un chef, mais seulement il donna la préférence à Cingétorix, qui lui avait montré plus d'attachement. C'est là tout ce qu'il fit pour l'existence politique de la Germanie, dont il se contenta de tirer beaucoup de troupes auxiliaires, qui le suivirent dans les guerres civiles, et dont quelques-unes même combattirent contre lui en Afrique. Si ce fait ne prouve rien pour l'état politique des Germains, il nous fait voir au moins que ces peuples, alors généralement crus barbares, savaient obéir à des chefs, se soumettre à une certaine discipline, et réunis aux Romains s'accommoder à leurs lois et à leurs usages militaires.

Il reste intacte sous Auguste.

Sous Auguste, des préfets sont établis dans les Gaules comme en Espagne et dans le pays des Cantabres; mais on ne voit pas qu'Agrippa ait donné une organisation civile aux Svèves ou aux Ubiens, après les avoir placés sur le bord du Rhin pour y veiller à la défense des frontières romaines. Peu de tems après cette époque, on voit la nièce même d'Agrippa conduire une colonie dans la ville dite des Ubiens, où elle était née, et à laquelle fut ensuite donné le nom de *Colonie Agrippine*, qui dans des tems postérieurs fut changés en celui de *Colonia Metropoli*: ce fut là le premier exemple d'un établissement politique formé par les Romains en Germanie. Il paraitrait, selon les anciens écrivains, qu'Agrippa avait porté une espèce de civilisation dans la Germanie qu'il avait parcourue; mais on ne sait pas s'il en changea le gouvernement ni la législation: Tacite et Suétone ne parlent que des voies militaires qu'il y fit pratiquer, et de la confiance qu'Auguste mettait dans les Germains dont il avait un corps dans sa garde, et qui par conséquent devaient être propres au maintien de l'ordre, des lois et de la discipline. La division de la Germanie en supérieure ou première, et en inférieure

ou seconde, qui existait déjà au commencement du règne de Tibère, et avait peut-être été faite sous Auguste, prouve assez qu'on s'était occupé de la constitution politique de ce pays; et l'on trouve qu'à cette époque il y avait en Germanie deux légats avec leurs légions, qui n'étaient pourtant chargés que de veiller à la sûreté des frontières. On ne voit pas qu'il ait été rien fait alors pour la Germanie Transrénane, située sur la droite du fleuve, et qu'on appelait Grande Germanie. Les Sicambres, les Usipètes et les Tentères avaient également une forme de gouvernement quelconque: car, après la défaite de Lollius, ces peuples, qui s'en étaient tranquillement retournés chez eux, entrèrent en négociation avec les Romains, et conclurent une paix temporaire, pour sûreté de laquelle ils donnèrent des otages, qui ne pouvaient être choisis et remis que par l'autorité publique ou par des chefs. D'un autre côté, les Romains avaient fondé un nouvel établissement ou une station militaire dans le duché de Clèves actuel, et qui était celui auquel le nom de *Vetera* ou de *Castra Vetera* avait été donné. Les Sicambres avaient alors pour chef, ou, si l'on veut pour roi, Melon frère de Bétorix, autre chef dont il est parlé dans l'histoire. Les Romains exerçaient donc une espèce de domination dans la Germanie, sur laquelle ils croyent avoir acquis des droits, mais sans en altérer le gouvernement et les anciens usages: car après l'avoir subjuguée, ils en laissaient vivre les habitans sous leurs chefs naturels, conformément à leurs lois et à leurs coutumes, et presque dans une parfaite indépendance.

Sous Tibère, La première expédition de Drusus, qui réduisit la Vindélicie et la Rhétie à l'état de province Romaine, apporta quelque changement dans l'état politique de ce pays. Si la ville de Drusamagum, dont parle Ptolomée, et qui se trouvait sur les confins de la Rhétie et de la Vindélicie, reçut alors les arts et le goût de Rome, elle en prit aussi les institutions civiles; et en effet, les Vindéliciens se disaient les premiers d'entre les Germains, qui s'étaient policés à la faveur de leurs relations de commerce avec les Romains. Quant aux autres Germains, c'est à dire les Sicambres, les Usipètes et les Tentères, Drusus ne fit que ravager leurs terres et exercer envers eux des actes d'hostilité, de même qu'envers les Frisiens qu'il subjuga plus facilement; il ne fit donc rien pour leur civilisation, si ce n'est qu'il établit dans l'armée de ces der-

niers une discipline régulière; il extermina en grande partie les Bructères et les Tentères, et respecta l'indépendance des Cauces. La forteresse construite alors par les Romains à l'embouchure de l'Ems annonce qu'ils s'avançaient pas à pas dans la Germanie, et qu'ils y formaient des établissemens militaires, qui les auraient ensuite rendus les maîtres et les législateurs de cette contrée. Les Cattes étaient encore alors indépendans, et se montraient amis des Romains, sans cependant en recevoir la loi; mais les Chérusques défendaient contre ces derniers, les armes à la main, leur liberté et leur indépendance. Il y avait en outre d'autres villes ou d'autres forts sur la Lippe et sur l'Alison ou l'Alma, de même que dans le pays des Cattes: ce qui fait voir que les Romains voulaient affermir leur puissance avant de s'occuper de gouvernement et de législation. Tout ce qu'on voit fait par eux dans ces tems relativement à l'ordre civil, se réduit à la fixation ou à la distribution des terres qu'ils accordaient à tel ou tel peuple, dans des confins déterminées, qui étaient souvent violées par ces mêmes peuples: d'où l'on voit qu'ils n'avaient aucune force politique pour les y contenir, lorsqu'ils ne pouvaient le faire par les armes. Après avoir vaincu enfin les Chérusques, les Svèves, les Sicambres, et peut-être même les Cattes qui étaient alors distincts des Svèves, Drusus ne put rien entreprendre pour leur organisation politique, la mort ne lui en ayant pas laissé le tems; ensorte qu'il ne resta pour appui à la puissance romaine en Germanie que les villes, les forteresses et les stations militaires que ce général y avait fondées. Si, comme le rapporte Velleius, Tibère parcourut une grande partie de la Germanie, il ne fit que lui donner la forme de province tributaire; et s'il dut gagner les Sicambres par des négociations, au lieu de les dompter par la force des armes, il est évident que ces peuples avaient conservé une forme de gouvernement, qui ne fut nullement altérée par la concession qui leur fut faite de vastes campagnes: seul acte d'autorité politique que les Romains exercèrent parmi eux: du reste Deutorix, ou, comme d'autres l'écrivent, Théodoric, chef ou roi des Sicambres, fut maintenu dans sa dignité et dans la suite conduit à Rome par Germanicus.

Nouvelle forme de gouvernement.

Les mouvemens des Marcomans sous Maroboduo, qui pourtant n'étaient plus les Marcomans du tems de César, prouvent qu'il avait été introduit en Germanie une nouvelle forme de gouvernement,

et qu'en assujétissant plusieurs autres nations, ce chef avait jété les fondemens d'un vaste empire. Il commandait à divers peuples, et entre autres à une grande partie des Svèves et à tous les Ligiens, que Strabon, sous le nom de *Luii*, nous représente comme une grande nation, outre plusieurs autres dont on ne sait plus aujourd'hui que les noms; et de l'endroit appelé par quelques-uns *Boviasmum*, et par d'autres *Boioemum*, il expédiait ses ordres et entretenait avec les Romains des relations politiques, comme cela se pratique aujourd'hui entre puissances amies. C'est là vraiment le premier exemple d'une grande confédération germanique: car la domination de Maroboduo s'étendait, d'un côté jusqu'au Wéser et à l'Elbe, et des deux autres jusqu'à la Norique et à la Pannonie. Il avait subjugué plusieurs peuples de ces contrées, en avait enlevé d'autres, tels que les Boïiens, de leur pays pour les transporter dans un autre, et ne devait la soumission du plus grand nombre qu'aux artifices de sa politique. Ce prince s'était instruit à Rome dans l'art du gouvernement, et y avait appris comment on fonde un état, et par quels moyens on peut le conserver: le sien fut néanmoins renversé par de puissans rivaux et par les Germains-mêmes, et n'eut qu'une courte durée.

Faiblesse du gouvernement des Romains.

Les soulèvemens qui eurent lieu sur la fin du règne d'Auguste, et pendant que Tibère même se trouvait en Germanie, montrent évidemment que le gouvernement des Romains était chancelant dans cette contrée, puisque ces insurrections, excitées par la rapacité des préfets, ne laissèrent pas d'éclater malgré les efforts des légats et autres commandans militaires, et malgré l'appareil imposant de tant de places fortes élevées sur les bords du lac Flevum, de la Lippe, de l'Amasus et du Wéser. Si, comme le dit Velleius, Tibère subjuga les Caninefates, les Attuares, les Bructères, et reçut les Chérusques à l'obéissance, il ne leur donna point de constitution; et quoique Arminins eût reçu le titre de citoyen romain et un commandement dans l'armée, il ne s'en disposait pas moins à lever dans son pays l'étendard de la révolte, et à combattre pour la liberté des Germains. Dans une autre expédition, Tibère s'avança jusqu'à l'Elbe, et reçut comme amies les tribus des Cauces. Les farouches Lombards furent, dit-on, également soumis alors; mais on ne fit rien pour assurer la domination romaine dans leur pays, et encore moins songea-t-on à y établir un gouvernement

ni aucune institution civile. On ne peut s'arrêter sur tous ces faits sans faire une observation, qui a échappé à la plupart des historiens anciens et modernes, et qui pourtant jette un grand jour sur l'état politique de la Germanie à cette époque. Varron, dont la défaite fut si funeste à la puissance romaine dans cette région, y avait succédé à Senzius Saturninus dans le gouvernement et l'administration, et s'était rendu recommandable dans l'exercice des mêmes fonctions en Syrie. Ce nouveau gouverneur, que certains historiens nous dépeignent comme vicieux et avide d'argent, et d'autres comme un homme d'une conduite régulière, plein de modération, et n'ayant d'autre défaut que d'être lent dans ses déterminations comme dans ses actions, Varron regardait les Germains comme des barbares qui ne pouvaient être soumis par la force, et qu'il se flatta de pouvoir dompter par la rigueur des lois, par les verges de ses licteurs et la voix d'un crieur. Les Romains occupaient alors la Germanie, non en corps réunis dans des provinces dont les limites fussent déterminées, mais épars çà et là selon la position qu'ils occupaient lors de la conquête. Ces corps ainsi détachés les uns des autres se construisaient, chacun dans le lieu où il se trouvait, non seulement des quartiers, mais encore des villes où venaient s'établir aussi des Germains, qui, par l'effet de leurs relations fréquentes avec les soldats romains, et malgré leur attachement opiniâtre à leurs usages, prenaient insensiblement les mœurs et les habitudes de leurs vainqueurs. L'imprudent Varron crut pouvoir donner à la Germanie entière le forme de province romaine, changer son ancien état, introduire partout le droit romain, commander aux Germains comme à des esclaves, et, si l'on en croit Velleius, s'y permettre toutes sortes d'extorsions. Il établit donc un tribunal, un ordre judiciaire, une cour, et voulut exercer une juridiction, comme il l'aurait fait dans le pays le plus paisible de l'Italie. De leur côté les Germains, feignant de s'accommoder à cet ordre de choses, commencèrent à porter des plaintes les uns contre les autres devant ce tribunal, et on les voyait s'empresser autour de Varron, soit pour lui demander justice, soit pour le remercier de la faveur d'une institution si propre à terminer toutes leurs querelles, et même celles qui, selon les usages de leur pays, ne pouvaient se décider auparavant que par la voie des armes. Trompé par ces apparences, Varron se regardait comme un préteur rendant

la justice au milieu du Forum, sans songer qu'il se trouvait à la tête d'une armée au milieu de la Germanie: funeste aveuglement, qui fut cause de sa ruine et de celle de ses légions! On peut tirer néanmoins de cette partie de l'histoire plusieurs conséquences, relativement au gouvernement de cette contrée. La première, c'est qu'avant la venue de Varron, la domination romaine n'y avait jamais été bien assurée, particulièrement sur la droite du Rhin, et que, comme nous l'avons observé d'abord, on ne lui avait donné qu'un gouvernement militaire: ce qu'attestent formellement les anciens historiens, par le reproche qu'ils font à Varron d'y avoir établi un gouvernement civil. La seconde, c'est que, quoique Varron n'eût pas calculé les effets de ses nouvelles institutions, et qu'il eût voulu changer trop précipitamment peut-être l'ordre public, il fut néanmoins le premier à porter en Germanie, momentanément à la vérité, les lois romaines, et à y établir un ordre judiciaire et des tribunaux à l'instar de ceux de Rome. La troisième, et la plus importante de ces conséquences, c'est que les peuples qui passaient alors pour les plus grossiers et les plus barbares de l'Europe, malgré la feinte que leur suppose Velleius, s'étaient déjà habitués aux usages des Romains, à leur manière de traiter les causes, et se félicitaient de voir ainsi décider par un juge, des contestations qui n'auraient pu se terminer que par le duel; et si le souvenir des outrages qu'ils avaient reçus n'eût pas rendu implacable en eux le sentiment de la vengeance; si Varron, au lieu de laisser languir ses troupes dans l'oisiveté, les avait tenues toujours en activité et sur la défensive, peut-être que les Germains se seraient accoutumés à une méthode régulière dans l'administration de la justice, et auraient participé plutôt aux avantages d'une civilisation plus avancée. Mais la mort de Varron et la destruction de son armée, firent évanouir tout-à-coup jusqu'à la trace de ces premiers pas de la Germanie vers un système de gouvernement régulier, et la replongèrent dans l'état de barbarie, dont à peine elle commençait à sortir.

Faibles progrès politiques. Successions légitimes.

Les dispositions données par Germanicus dans cette contrée furent toutes militaires. Dans sa première expédition, il ne fit que ravager le pays l'espace de cinquante milles et plus, et l'on n'aperçoit non plus aucune trace de constitution politique dans l'émigration des Svèves, qu'on présume, d'après les paroles de Tacite, avoir eu lieu vers le Rhin et vers les frontières des Allemans. Tout ce

qu'on peut déduire des relations des anciens écrivains, c'est que ces peuples vécurent long-tems séparés les uns des autres sous l'autorité de leurs chefs respectifs, et avec la même forme de gouvernement. Il en était de même des Cattes, qui, malgré leurs dispositions amicales pour les Chérusques, lorsque la discorde se mit entre Arminius et Ségeste, n'en continuèrent pas moins à garder chacun leurs lois et leurs usages. Plusieurs autres peuples furent encore subjugués par Germanicus dans sa seconde et dans sa troisième expédition; mais si le pardon et la paix furent accordés à plusieurs d'entre eux, il ne fut parlé à aucun de droit romain, et on leur laissa à tous leurs anciennes constitutions. Germanicus, dans sa dernière guerre, vainquit Arminius; mais bien loin d'améliorer l'état civil de la Germanie, cette victoire n'eut d'autre effet que d'anéantir chez plusieurs de ses peuples jusqu'à la trace du peu d'institutions politiques, qui leur avaient été données par des souverains puissans, tels que Maroboduo et Arminius. Nous observerons cependant, quant au droit public, qu'il y avait au moins un système de succession légitime établi dans les familles des chefs ou des princes: car on voit par quelques arbres généalogiques qu'a recueillis Ecchard, que, chez les Chérusques, les Cattes et les Sicambres, les enfans, les frères ou les neveux des chefs leur succédaient; mais pourtant nous ne pensons pas qu'on puisse admettre comme véritables les notions qu'il nous donne sur les Goths et sur la généologie des princes *Amali*, non plus que la série qu'il établit des uns et des autres sur la foi de Jornandès, et qu'il fait remonter à une époque très-reculée.

Aucune institution politique, même dans l'état de paix.

Après la mort d'Arminius et l'exil de Maroboduo, la Germanie jouit d'une longue tranquillité. Les Romains y conservèrent bien leurs conquêtes, mais il ne paraît pas qu'ils aient cherché, durant cet état de paix, à y affermir leur puissance par aucune institution civile ou politique, ni à avancer la civilisation des Germains. Passé ce tems les écrivains romains ne parlent pas de l'état de la Germanie; et Velleius même, qui fut préfet de la cavalerie dans cette province, n'en fait mention que pour parler de tous les emplois qu'il y avait remplis. Nous voyons qu'il n'avait été imposé qu'une légère contribution en cuir aux Frisiens, les seuls qui se soulevèrent dans cet intervalle de paix, et que leur soulèvement fut provoqué par les exactions que commirent quelques militaires

indiscrets dans la perception de cette contribution: or s'il y eût eu un gouvernement d'établi dans ce pays, la violence militaire y aurait été sans doute prévenue ou réprimée, et les Frisiens n'auraient pas cherché à recouvrer leur indépendance par de généreux efforts, qui les rendirent si recommandables parmi les autres Germains.

Négligence des Romains.

Galba, qui fut long-tems préfet dans la Germanie supérieure, ne fit que subjuguer les Celtes, en même tems que Gabinius, légat dans la Germanie inférieure, contenait les Moraves et peut-être aussi les Cauces; mais au lieu de s'arroger la souveraineté de ce pays, les Romains donnèrent Italus pour roi aux Chérusques qui le demandaient: les révoltes qui éclatèrent bientôt contre ce nouveau roi, et finirent par le renverser du trône, prouvent que ce peuple n'avait point de régime politique fixe, et qu'il pouvait difficilement s'accommoder à un système de gouvernement régulier. Rome ne cherchait pas même à conserver les gouvernemens ni à maintenir les rois établis par elle: ces derniers étaient abandonnés à eux-mêmes, et tout au plus elle leur envoyait au besoin quelques secours en argent, ou quelque petit corps de troupes auxiliaires. Toutes les actions de Corbulon, en fait de politique, se bornèrent à réprimer les pirateries des Cauces, et à réduire les Frisiens à ne point sortir de leur territoire, dont il leur avait lui-même fixé les limites: encore ne parvint-il à ce but, qu'après avoir multiplié les garnisons chez ce peuple et les forteresses sur ses frontières: ce qui nous ramène encore à l'idée du gouvernement militaire. Le seul document qu'on ait de l'établissement d'un système politique en Germanie c'est le Digeste, où il est dit, sur la foi de Paul, que, dès la fondation de Cologne, le droit romain fut introduit dans cette nouvelle ville. Dans le même tems les Cattes, peuple voisin, s'étaient rendus fameux par les rapines qu'ils exerçaient sans cesse sur les pays limitrophes, dont ils ne revenaient que chargés de butin; et l'on ne voit pas qu'après avoir été soumis par Pomponius, et obligés d'envoyer à Rome des ambassadeurs et des otages, ils eussent reçu une meilleure forme de gouvernement. A la même époque les Ermundures, les Ligiens et les Goths chassaient leur roi Vannius, et dans la confusion d'une république tumultueuse, jetaient les fondemens de leur grandeur future. Il est curieux de voir que, depuis César, il y eut toujours des Germains comme auxiliaires dans les armées romaines; que même, depuis Auguste, il y

en eut dans la garde des empereurs un corps qui fut licencié après la défaite de Varron, et bientôt rappelé dans cette garde, et que ces mêmes Germains, dociles au commandement des officiers romains, et que ne rebutait point l'austérité de la discipline militaire, ne pouvaient se plier dans leur pays à aucune des lois ni des institutions romaines, ni à aucune forme de gouvernement.

Autorité des vierges fatidiques.

Les historiens ont beaucoup parlé de l'autorité de Velleda, et généralement de celle de quelques vierges ou autres femmes fatidiques, auxquelles obéissaient quelques villes et souvent des pays entiers; mais on ne voit point dans leurs relations qu'elles s'ingérassent dans les affaires du gouvernement, ni qu'elles exerçassent aucune juridiction: tout au plus on les consultait lorsqu'il s'agissait de décider de la guerre ou de la paix, et encore n'était-ce qu'au titre de devineresses que leur avait donné la superstition, et non qu'elles eussent aucune autorité dans l'ordre politique.

Preuves de la faiblesse politiques des Romains.

Si les Bructères, comme le rapporte Tacite, furent détruits par les Camaves et les Angrivares, qui n'en laissèrent guères subsister que le nom, et cela sous la domination même des Romains, on doit conclure de ce fait que l'autorité de ces derniers était absolument nulle dans ce pays, quoiqu'ils s'en fussent arrogé la souveraineté. Telle fut la lutte qui s'engagea, sous Domitiens, entre les Chérusques et les Cattes, et qui finit, pour ainsi dire, par l'extinction de ces deux peuples; et pourtant, si l'on en croit ce que dit Pline dans son panégyrique de Trajan, les Cattes refusèrent d'accorder aux Romains une trève, à moins qu'ils n'acceptassent les conditions qu'ils leur proposaient, et ne reçussent d'eux la loi: chose dont les Cattes et en général les Germains n'avaient aucune idée. Si le roi des Marcomans, appelé par quelques-uns Masias, fut accueilli avec distinction et traité par Domitien en souverain indépendant; si cette nation, malgré les menaces de guerre qui lui furent faites par cet empereur, refusa de lui fournir des secours en hommes contre les Daces; enfin si les Ligiens, dans leur guerre avec les Svèves, n'en purent non plus obtenir du même empereur, il faut convenir ou que les Romains n'avaient que bien peu d'autorité en Germanie, ou qu'il y avait de leur part une négligence bien extraordinaire à ne pas donner à cette contrée une constitution politique. On ne trouve de Trajan même que quelques monumens élevés et quelques villes réparées dans le pays des Allemans, mais aucune disposition relative à l'ordre civil. Selon les anciennes chro-

niques des Saxons, justemeut regardées comme fabuleuses, ce peuple aurait eu une suite de rois ou de ducs, que quelques-uns font remonter à plusieurs siècles avant notre ère: tout ce qu'on peut en conjecturer de probable, c'est que, depuis une époque très-reculée, il a vécu sous un gouvernement monarchique, c'est-à-dire sous des ducs ou des rois, où il semble y avoir toujours eu une succession héréditaire. On a beaucoup parlé de la civilisation, des lois, du gouvernement et des arts introduits chez cette nation par Vodan ou Odin; mais cet état de choses ne peut se rapporter qu'au troisième des Odins, qui n'est venu que dans le troisième siècle de l'ère vulgaire. L'*Edda* fait mention de ce prince ou de ce héros, des arts qu'il connaissait, des lois, peut-être même écrites, et de l'ordre judiciaire établi par lui chez les peuples du nord; mais ces faits sont particuliers à la Suède et à la Norvège, et l'on ne sait guères auquel des Odins il faut les rapporter. Ce qu'il y a de certain, c'est que le même personnage qui a été regardé par quelques-uns comme législateur, poète, inventeur des lettres et instituteur des hommes dans les sciences et dans les arts, a été pris par d'autres tantôt pour un magicien, tantôt pour Mercure, le Soleil et autres divinités, tantôt enfin pour un Génie ou un esprit malin. Loin d'exercer aucun acte de souveraineté sur les Germains, Adrien ne chercha qu'à se les affectionner par des présens, et à se procurer la paix avec eux à prix d'argent; et si Marc Aurèle soumit les Cattes et les Marcomans réunis aux Quades, il ne changea rien à l'état politique de ces peuples, qu'on voit bientôt après former une grande confédération avec les *Narisci*, les Ermundures, les Svèves, les Lombards et autres nations de la Germanie ou de la Sarmatie. Il y en eut une semblable, comme nous l'avons déjà observé sous Maroboduo: d'autres se formèrent également du tems de Lollius et de Varron, ainsi que dans toutes les guerres qui eurent lieu entre ces peuples et les Romains, et nous en voyons une autre se former à l'époque dont nous parlons. Le philosophe et le politique n'observent pas sans intérêt la formation de ces ligues puissantes dès ces tems reculés, dans un pays, où, à une époque encore récente, s'est formé par le moyen de confédérations, un empire des plus considérables. Ces ligues, ces alliances de plusieurs peuples pour la défense commune, comme pour l'attaque, prouvent néanmoins le peu d'habileté politique des Romains, qui se

contentaient d'étendre au loin leurs conquêtes, sans songer à y établir une forme de gouvernement propre à leur en assurer la possession. Les longues guerres de Marc Aurèle, malgré les victoires fréquentes qu'il y remporta, se terminèrent toujours par des traités de paix, qui furent ensuite confirmés par Commode, et dans lesquels était solennellement reconnue l'indépendance des Germains, qu'on regardait comme des sujets de l'empire, et dont l'assujétissement avait été pompeusement proclamé par des triomphes, par des médailles et autres monumens.

Droit civil. Dots.

Le peu de notions qu'avaient les anciens Germains des diverses formes de gouvernement, l'incertitude du pouvoir et de l'autorité de leurs chefs renversés souvent du rang suprême, le manque de foi dans les traités, et l'exemple funeste de la violation du droit des gens donné par les Romains-mêmes, ou plutôt par Domitien, dans le massacre des ambassadeurs que lui avaient envoyés les Marcomans, tout nous annonce que les peuples de la Germanie n'avaient que de faibles idées de droit public; mais on ne leur en trouve guères davantage sur cette matière à l'époque de la domination romaine. Si Tacite a parlé de son tems, c'est-à-dire de la même époque, l'état du mariage devait être soumis à une discipline austère, par le seul effet des bonnes mœurs et des habitudes nationales, qui, selon cet historien, avaient plus de force chez ce peuple, que n'en ont ailleurs les lois écrites. La polygamie n'était encore usitée qu'entre les rois ou les chefs, auxquels peut-être elle n'était permise que pour assurer l'ordre de leur succession d'une manière non douteuse, et prévenir par là les désordres et les guerres civiles, qu'occasionne ordinairement le passage de la souveraineté dans une autre famille. C'était le mari qui dotait la femme, et cette dot, qui consistait en troupeaux, en armes et en chevaux (ce qu'on appelait quelquefeis don nuptial), devait être remise à l'épouse en présence de ses parens, sur l'approbation desquels le mariage se trouvait conclu sans autre formalité, et recevait ainsi le caractère d'un engagement sacré et inviolable. Nous observerons que ces réunions et ces décisions de famille étaient, même dès les tems les plus reculés, en grand honneur chez les Germains: car c'était-là que se concluaient les mariages, que les dots étaient remises et acceptées, et que se formaient, comme l'écrit Tacite, les rassemblemens et peut-être les factions ou les partis, non par le fait d'un chef

ou d'attroupemens fortuits, mais par l'intervention immédiate des familles. On serait même fondé à croire que, chez une nation qui, du tems même de la domination romaine, ne connaissait d'autres lois que ses coutumes, la plus grande partie des contestations susceptibles d'être portées à la décision de juges ou d'arbitres, étaient jugées par ces conseils de famille.

Successions héréditaires.

Nous avons déjà vu, en parlant de la Germanie avant les invasions des Romains, que, malgré la prédilection des oncles pour les enfans des sœurs, comme étant d'une légitimité, qui ne leur paraissait pas aussi certaine dans ceux des frères, les neveux ne laissaient pas d'hériter tous indistinctement de leurs oncles, comme les enfans de leurs pères, et il n'y avait pas de testamens qui portassent atteinte à l'égalité de leurs droits dans le partage de la succession. *Nullum testamentum*, continue à dire Tacite durant l'époque de la domination romaine: ce qui est une preuve évidente du peu de soin que prenaient les Romains d'introduire en Germanie leurs lois et leurs usages. Peut-être n'en fut-il ainsi, que parce que les Germains n'avaient aucune connaissance des lettres; ou qu'uniquement occupés d'abord du soin d'étendre leurs conquêtes, et du besoin de recourir sans cesse à des moyens violens et à la force des armes contre les uns ou les autres des peuples conquis, pour les maintenir dans l'obéissance, les Romains n'eurent pas le loisir de leur enseigner leur écriture, ni peut-être de bien apprendre eux-mêmes leur langue, dont il y avait probablement d'ailleurs autant de dialectes que de peuplades différentes. Cette remarque, que nous ne croyons pas avoir encore été faite, est pourtant une conséquence naturelle de l'opinion que nous donnent les anciens écrivains, de la rudesse que trouvaient les Romains à la langue germanique, comme nous l'avons observé ailleurs; et cela seul explique le motif pour lequel ces derniers laissèrent sans lois écrites et sans police, un pays pendant si long-tems soumis à leur puissance. Cluverius, toujours disposé à trouver chez les Germains les institutions de son tems, leur a prêté les primogénitures et autres droits relatifs qui subsistaient à l'époque de la domination romaine; mais il n'a pu en trouver aucune preuve dans les anciens écrivains; et l'on ne serait point fondé à vouloir établir cette thèse sur l'usage, peut-être plus ancien encore, d'après lequel les chevaux du père décédé étaient dévolus, chez les Cattes et les Tentères, par une sorte de

privilège non à l'aîné, comme les autres objets de la succession; mais au plus vaillant des enfans du défunt. Cet usage était particulier à certains peuples, et il s'observait principalement à l'égard des rois ou des chefs, surtout lorsque la souveraineté ou le commandement étaient jugés indivisibles. Du reste Tacite parle fort clairement du droit de succession établi de son tems chez les Germains. A défaut d'enfans, dit-il, les premiers héritiers sont les frères, puis les oncles paternels et maternels du défunt: d'où l'on voit qu'à l'aide seule des principes naturels, ce peuple avait suivi en cela la même progression d'affections, que celle qui se trouve consacrée dans le droit romain.

Législation criminelle.

La législation criminelle des Germains n'étant point écrite non plus, devait également se réduire à fort peu de chose du tems des Romains. On a lieu de douter qu'il y eût encore alors, dans les bourgs et dans les villages, de ces juges qu'y avait trouvés César, de ces princes des villes et des arrondissemens, comme il les appelle, qui administraient la justice, ou au moins diminuaient le nombre des contestations. Peut-être n'y avait-il plus à cette époque de ces banquets publics, décrits par Tacite, où se fesaient les reconciliations entre ennemis, où se contractaient les alliances, et où étaient élus les princes destinés à faire les fonctions de juges dans les villages et dans les bourgs. Bouleversée entièrement par l'invasion des Romains, déchirée par des divisions et des guerres intestines, toujours incertaine de son sort, et flottant sans cesse entre l'esclavage et la liberté, la Germanie avait perdu en grande partie ses plus anciennes institutions; et en effet, on ne voit plus sous la domination romaine de ces assemblées de la nation, si ce n'est pour délibérer quelquefois de la guerre ou de la paix; on ne voit plus de ces paisibles élections de juges de campagnes, de ces inimitiés éteintes, de ces contestations apaisées ou réglées; et lorsqu'il vint en pensée à Varron d'ériger un tribunal, tous les Germains, quoique mus par un sentiment de dissimulation, y accoururent comme à un spectacle nouveau pour eux, et y portèrent une foule de différends à juger: ce qu'ils n'auraient pas fait sans doute, si, dans les campagnes, il y avait eu de ces juges qui, selon César et Tacite, y administraient la justice à une époque antérieure. On peut néanmoins rapporter au tems de la domination des Romains, la distinction que Tacite établit dans les jugemens criminels, dont quelques-uns, se-

lon lui, portaient la peine capitale, et d'autres des punitions moins graves, et plus souvent une espèce d'amende, quoique pourtant les accusations au dernier chef ne se portassent probablement plus alors comme auparavant au jugement de la nation assemblée. Du tems de Tacite, les traitres et les déserteurs étaient encore pendus aux arbres, et les hommes coupables de lâcheté, de bassesse ou de prostitution de leur personne, étaient plongés et étouffés dans la fange des marais. Les délits inférieurs étaient punis de peines proportionnées, c'est-à-dire d'amendes, qui consistaient ordinairement en chevaux ou en moutons, dont une partie était, soit pour le roi ou le chef, s'il y en avait un, soit pour la ville, ou le trésor public, si la nation se régissait en république; et l'autre partie était adjugée à l'offensé ou à toute sa famille, qui en cas d'homicide d'un de ses membres, recevait un certain nombre de têtes de bétail. La femme adultère, comme nous l'avons observé ailleurs, était chassée de la maison par le mari après qu'elle avait eu les cheveux coupés, puis fouettée par tout le bourg ou le village en présence de ses proches: ce qui nous reconduit encore aux conseils de famille dont il vient d'être parlé. Si l'on en croit Tacite, l'adultère était fort rare chez cette nation, la violation de la pudicité ne pouvait y espérer de pardon, et le commerce de corruption n'y était point regardé comme un vice du siècle; mais il est bien possible que, dans les éloges qu'il donnait aux Germains, cet historien n'eût en vue que de censurer les mœurs des Romains, et que, malgré la préférence qu'il accorde à celles des premiers sur les lois des seconds, la foi conjugale n'y fût pas toujours respectée. Ce qui nous induit à ce doute, c'est la prédilection qu'on avait dans es familles, et que montraient surtout les oncles, pour les enfans de leurs sœurs sur ceux des frères: prédilection qui ne pouvait avoir d'autre motif, qu'une sorte de défiance sur la légitimité de ces derniers. Du reste on ne trouve aucune autre trace de lois criminelles chez les Germains à l'époque de la domination romaine, et l'on ne voit pas que les Romains eussent introduit chez ce peuple la forme de leur procédure et de leur législation pénale.


TIB·CAESARE
AVG· IOVI· OPTVM
MAXSVMO
NAVTAE·PARISIACI
PVBLICE·POSIERV
NT·
EVRISES
SENA
VEIL
VOLCANVS
IOVIS
ESVS
TARVOS·TRIGARANVS
CASTOR
POLLVX
CERNVNNOS
R

V. Raineri f.

DE LA RELIGION ET DU CULTE DES GERMAINS SOUS LA DOMINATION DE ROME.

Changemens opérés par les Romains dans la religion.

On a vu précédemment combien étaient simples la religion et le culte des Germains avant la domination romaine: mais si ce nouvel état de choses pour eux, n'occasionna que fort peu de changemens dans la forme de leur gouvernement et dans leur législation, il n'en dut pas moins opérer une grande révolution dans leur système mythologique ou religieux, quel qu'il fût; et leur panthéon dut s'enrichir de tout le polithéisme des étrangers, si même leur théogonie n'en fut pas totalement changée. Le philosophe peut tirer de cette considération une conséquence des plus importantes, par rapport à la police des nations; c'est que, dans un état naissant, les idées religieuses prennent bien plutôt racine que celles d'ordre et de gouvernement, malgré le peu d'avantage qui résulte souvent des premières pour le perfectionnement de la civilisation et des institutions sociales.

Divinités représentées sur un autel antique.

Ecchard, qui a développé beaucoup d'érudition dans ses *Origines Germaniques*, a néanmoins confondu souvent les époques, en attribuant indistinctement aux anciens Celtes, aux Germains et aux Gaulois, le culte de plusieurs divinités, telles que Jupiter, Esus ou Apollon, Bacchus, Hercule, Castor et Pollux et autres, dont il est évident que ces peuples n'ont pu apprendre les noms mêmes que des Romains. Cet écrivain cite à l'appui de son opinion le fameux monument des bateliers de Paris, publié par Baudelot, par Mauture, par Montfaucon et autres, duquel il a retracé lui-même l'image, et que nous avons représenté à la planche 53, comme un objet digne d'intéresser la curiosité de nos lecteurs. Mais on voit que ce monument, qui est probablement un autel, fut élevé à Jupiter sous le règne de Tibère, comme l'annonce l'inscription qu'il porte: or il est certain qu'à cette époque, les Celti-Gaulois ou les Germains connaissaient la mythologie grecque et romaine. Chaque côté de cet autel a quatre champs ou espaces séparés, dans chacun desquels sont représentés différens objets, à l'exception du premier où se trouve l'inscription. Dans le second et dans le troisième on voit trois hommes ayant chacun un bouclier différent et une lance: on ne saurait dire précisément si ce sont des dieux, des héros ou de simples guerriers, n'y ayant pas moyen d'établir des conjectures

solides sur le mot EVRISES qu'on lit au dessus, à moins de supposer qu'on ait voulu indiquer par là des guerriers Celtes, quoiqu'on dût prendre plutôt pour Romains à leur habillement et à leur armure, ceux dont il s'agit ici. Le champ ou carré qui suit présente aussi cinq ou six personnes réunies, dans le nombre desquelles est un vieillard, dont le front plein de dignité paraît ceint d'une couronne de laurier: l'inscription mutilée SENA ou plutôt SENAN WEIL qu'on voit en haut, ferait imaginer tout au plus que ce monument se rapporte à la Seine. De l'autre côté sont les divinités, à la tête desquelles est Vulcain, qu'Ecchard a confondu mal à propos avec Belenus: car, outre le titre qu'on lui donne d'inventeur ou de protecteur de l'art de travailler les métaux, il est représenté dans cette figure tenant dans la main droite un marteau, et dans la gauche une tenaille: attributs parfaitement analogues à l'idée que les Grecs et les Romains se fesaient de ce dieu. Après lui vient Jupiter ayant une lance en main, et sur le visage duquel, malgré la grossièreté de l'art, on reconnaît le caractère de majesté, que les Romains imprimaient ordinairement aux images de ce roi des dieux. S'il était permis de former quelque conjecture sur les parties mutilées de cette représentation, on pourrait croire qu'à ses pieds, du côté droit, était l'aigle portant la foudre. La figure, au dessus de laquelle est le mot ESUS, peut être prise indifféremment pour Apollon ou pour Esculape: le premier est en effet assez souvent indiqué sous ce nom dans les anciens monumens; et comme dans celui-ci on voit un homme couronné de laurier, coupant avec une espèce de serpe une branche d'arbre, Ecchard a légèrement imaginé que c'était un Druide, coupant avec sa serpe d'or le gui du chêne, dont il a cru trouver le nom celtique dans celui d'Esus, et qu'il a pris, d'après Pline, pour une plante propre à guérir toutes les maladies. Leibnitz a pensé avec plus de raison, que, sous le nom d'Esus, était indiqué le nom du dieu de la santé; et en effet, dans presque tous les anciens monumens, Esculape est représenté près d'une plante ou accompagné du serpent: on n'a pas de peine à concevoir d'ailleurs qu'à une époque postérieure, les Celtes et même les Germains et les Gaulois, aient été les premiers à adopter le culte d'un Dieu qui guérissait les maladies. Il y aurait beaucoup plus de difficulté à expliquer la représentation qui vient après, et où l'on voit un arbre, derrière lequel est un animal qui est peut-être un

mouton, avec trois oiseaux, dont deux sont posés sur ce même animal, et le troisième sur le tronc de l'arbre, avec ces paroles au dessus: TARVOS TRIGARANVS. Nous observerons seulement à cet égard, qu'on voit souvent des oiseaux figurer dans les anciens monumens germaniques, et que le nombre trois, ainsi que toutes les représentations qui s'y rapportaient, était en honneur chez les Germains; ils adoraient même dans le lieu où est à présent Stettin, une déesse appelée Trigla, que quelques-uns ont voulu confondre avec Diane. Les proportions de l'animal sont trop fortes pour être celles d'un mouton, et l'on croirait plutôt qu'on ait voulu représenter un taureau, si l'on n'était pas détourné de cette idée par le manque de cornes dans cette figure: auquel cas on pourrait supposer qu'on ait écrit TARVOS au lieu de TAVROS. Les Dioscures, qu'on voit dans le premier espace de l'autre côté, sont représentés à la manière des Romains, c'est-à-dire avec la chlamyde et le bonnet comme les héros, chacun d'eux ayant à sa droite un cheval, dont il tient la bride. Ecchard n'a rien dit de satisfesant au sujet du vieillard avec la barbe, désigné sous le nom de *Cernunnus*, et ayant deux oreilles pointues qui sortent du haut de sa tête, et deux cornes plates d'où pendent deux anneaux. Il n'a vu dans ce nom qu'un synonime du mot *corniger*: on pourrait le croire néanmoins appliqué ici à un Faune ou à un Silène: ce qui nous conduirait à ce que dit le même écrivain dans sa *Préface aux Etymologies* de Leibnitz, qu'il lui semble voir dans cette figure le Bacchus des Celtes. Dans l'espace suivant on voit un homme nu, armé de verges et combattant contre un serpent: au sujet de quoi Ecchard n'a encore su alléguer autre chose, que la description faite par Pline du soin religieux, avec lequel on recueillait les œufs de ce reptile. Nous sommes tentés au contraire de voir dans cette figure un Hercule celte ou germain, abattant l'Hydre, qui n'avait pas encore été figurée avec plusieurs têtes chez ces peuples barbares; et ce qui tendrait à confirmer notre conjecture, c'est l'inscription mutilée et presque effacée qu'on voit au dessus, où l'on distingue encore clairement les lettres R et S, qui, sous le rapport de la distance, trouveraient parfaitement leur place dans le mot HERCVLES. Les quatres espaces du dernier côté présentent chacun un guerrier armé d'une lance, qu'il tient, ici de la main droite, et là de la gauche, et coiffé d'un casque; et à côté de chacune de

ces figures on voit une jeune femme, qui, dans trois de ces espaces, semble habillée, et dans l'autre est nue, soutenant en l'air avec ses mains un manteau, dont elle paraît vouloir se couvrir. Ces figures représentent-elles des chefs celtes, gaulois ou germains avec leurs femmes? ou bien sont-ce des femmes ou des concubines attribuées par l'ancienne mythologie de ces peuples à Jupiter, à Hercule ou à quelqu'autre héros ou semi-dieu germanique? Nul n'a encore entrepris l'examen de cette question. Pour nous il nous suffit d'avoir montré dans ce monument, qu'outre leurs divinités principales, les Celtes, gaulois et germains, en avaient encore reçu des Romains une quantité d'autres, sans que pour cela cependant nous croyions qu'ils eussent adopté indistinctement toutes celles des bateliers de la Seine.

Révolutions dans le système religieux.

Il n'est plus parlé dès cette époque de *Teutatés* ou de *Ditès*, dont il est à peine fait mention par Tite-Live, comme du Mercure des Gaulois, et par César comme de leur Mars: divinité dont le culte se maintint plus long-tems chez les Germains, qui reçurent des Romains, beaucoup plus tard peut-être que les Gaulois, la connaissance de Mars et de Mercure. Lucien fait mention d'un Hercule *Ogmius*; mais on ignore si son culte fut particulier aux Gaulois, où s'il fut commun aussi aux Germains. Il sera parlé plus bas des autres Hercules germaniques. Les écrivains latins ont fait de l'*Andraste* ou de l'*Andate* des Gaulois et des Germains la déesse de la Victoire; d'autres l'ont même confondue avec l'Astarté des Syriens: c'était peut-être la Minerve de ces peuples, de laquelle César a donné quelqu'indice, sans cependant la désigner sous ce dernier nom. Ecchard a voulu s'appuyer d'un passage de ce général romain, pour prouver qu'il n'y avait pas chez les Germains, comme chez les Gaulois, des Druides, ou prêtres, qui, en même tems, cultivassent et enseignassent les sciences. En supposant avec Diodore, Possidonius dans Athénée, Strabon, Lucain, Festus, Esichius et Ammien Marcellin, que les Bardes chantassent au son de leur lyre dans les banquets les exploits guerriers des héros, il convient aussi avec Tacite, qu'on donnait à ce chant le nom de *Barditus*, du mot *Bar* qui en exprimait la modulation; mais il n'admet pas pour cela que les Germains eussent des Bardes du tems de la domination romaine, n'y ayant point de chantres désignés sous ce nom chez les Germains, dans aucune des histoires de cette époque. Ce n'est certainement

pas du mot *Barde*, mais plutôt de celui des plaines qui s'étendent le long des bords de l'Elbe, qu'est dérivé le nom de *Longobards*; et il est bien plus probable que, de ce même nom plutôt que de celui de *Barde*, le bourg de Bordengau, de même que la ville de Bondevic, aura pris sa dénomination, quoique la désinence de ce dernier nom annonce l'époque de la domination romaine, où les bourgs et les villages se désignaient par le mot de *pagus* et de *vicus*. Qu'il y eût chez les Celtes des espèces de poètes ou de devins, comme nous l'apprennent Strabon et Diodore, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il y eût des Bardes chez les Germains; et s'il n'existait parmi eux avant la domination romaine ni Druides, ni Bardes, comme nous l'avons démontré ailleurs, il n'est pas à présumer sans doute qu'il y en soit venu ensuite des Gaules, le seul pays où César en avait trouvé. Nous avons vu qu'il est fait mention, dans les *Origines saxonnes*, de trois Odin ou Vodan dans cette partie de la Germanie, et que l'un d'eux, peut-être le second, fut adoré chez divers peuples du nord, et désigné quelquefois sous le nom de Mars; mais ce nom ne lui fut sans doute donné qu'après que les Romains eurent introduit leur mythologie dans ces contrées, et ce fut alors seulement, que ce dieu fut appelé Mars, et par d'autres Mercure, de la même manière que, depuis l'invasion romaine, de Thor on fit Mercure, de Tarami Jupiter, et d'Andraste la Victoire ou Mercure etc. C'est peut-être encore ainsi que, sous le nom de Vénus, déesse des Amours, fut adorée des Germains, Frea, déesse de la paix, qu'on disait plus ancienne qu'Odin, et que Torphœus assure, d'après un passage de l'Edda, avoir été révérée, non seulement des Saxons, mais encore des plus anciens Svèves, que César regardait comme un des peuples les plus puissans de la Germanie. Il est bon de remarquer ici, que le dieu anciennement adoré dans le nord, et peut-être même long-tems avant le premier Odin, sous le nom de Thor, fut, du tems de la domination romaine, transformé en Jupiter et non en Mercure: qui sait même si ce dieu n'était pas encore celui que les Cimbres représentaient sous la figure d'un taureau? Beda a confondu, dans son *Histoire ecclésiastique*, Thor avec Vodin, avec Jupiter, avec Mercure, avec Mars, avec le dieu *Penninus* et autres; il a de même cité *Rheda*, déesse des Saxons, à laquelle le mois de mars était consacré, et qui n'était peut-être pas seulement une femme, mais encore une princesse fati-

dique de ce peuple. Que si l'on n'admettait point cette conjecture; ou pourrait supposer encore que le nom et le culte de cette divinité lui avaient été apportés par les Romains, et avec d'autant plus de raison, que ce nom ne diffère pas beaucoup de celui de Rhea et autres divinités, qui aura été altéré, en passant de la langue latine dans celle des Germains.

Divinités révérées du tems des Romains.

Après cet aperçu rapide de la révolution qui dut s'opérer dans la religion, ou plutôt dans le système théologique, et par conséquent dans tous les cultes de la Germanie depuis l'invasion de cette contrée par les Romains, nous allons parler maintenant en particulier de certaines divinités, qu'on trouve nommées et révérées principalement durant l'époque de la domination romaine.

César concilié avec Tacite.

On trouve dans César que les Germains ne connaissaient d'autres divinités que le Soleil, la Lune et Vulcain, et que, quant aux autres dieux, ils n'en avaient pas même oui parler, *reliquos ne fama quidem acceperunt*: ce qui ne doit s'entendre pourtant que du petit nombre des Germains qu'il avait vus, avec lesquels encore il n'avait eu que fort peu de relations, et dont avant lui les Romains ne connaissaient que le nom; mais c'est toujours bien envain que Cluverius a voulu restreindre en quelque sorte au culte du soleil et de la lune, tout le systême mythologique des Grecs et des Romains. Il faut distinguer l'époque des premières tentatives faites par César contre la Germanie, des expéditions qui furent faites depuis dans cette contrée, et alors il sera aisé de le faire accorder avec Tacite qui dit, que les Germains adoraient particulièrement Mercure, Hercule, et Mars; qu'Isis recevait les hommages d'une partie des Svèves, la Terre Mère ceux d'autres peuples, et enfin que Castor et Pollux y étaient également révérés. Denis d'Halicarnasse observe même très-judicieusement, que chaque peuple restait fidèlement attaché au culte de ses dieux et de ses génies; qu'il en était même ainsi des peuples de la Grèce, et surtout des barbares, qui se refusaient à tout changement à cet égard, dans la crainte d'encourir la colère divine, et qu'on n'en vit jamais sur ce point chez les Egyptiens, chez les Africains, chez les Celtes, chez les Scythes ni chez les Indiens, si ce n'est peut-être, ajoute-t-il aussitôt, chez quelque nation subjuguée, contrainte par la force à adoptet le culte du vainqueur. Or c'est là précisément le cas des Germains postérieurement à César, lorsque réduits sous la domination des Romains,

ils en adoptèrent aussi les divinités. Peut-être ne pourrait-on pas dire qu'ils furent contraints à recevoir ces dieux indigètes: car en effet, aucun historien ne fait mention de violences exercées en matière de religion, à moins qu'on ne veuille regarder pour telles, et encore par rapport aux Gaulois seulement, l'abolition qui fut faite, selon Pline, par Tibère, et selon Suètone, par Claude, des sacrifices humains que ce peuple offrait à Saturne. Mais une observation importante, qui a échappé jusqu'à ce moment aux critiques, c'est que, selon le même Denis, les nations particulièrement adonnées aux pratiques religieuses, telles que les Egyptiens, les Africains et les Indiens, tenaient avec opiniâtreté à celles de leurs pays, tandis que les Germains, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce traité, n'avaient que peu de divinités, fort peu de rites, et presque point de prêtres; ensorte que n'étant point dominés par les idées religieuses, et d'un autre côté peu instruits peut-être, ou bien indifférens en matière de culte, ils auront adopté sans peine les divinités et les rites religieux de leurs vainqueurs.

Peu d'idées religieuses, même sous les Romains.

Les dieux, que Tacite nous dit adorés des Germains, ne l'étaient certainement pas du tems de César; mais ils le furent sous Trajan, et peut-être même sous quelques-uns des empereurs qui le précédèrent. C'est pourquoi, dans les guerres des Chérusques sous le commandement d'Arminius, et dès le tems même d'Auguste, on trouve érigés, près des bois, des autels où étaient tués, et non pas sacrifiés, les tribuns et les centurions des premiers ordres; et les Ermundures, avant d'en venir aux mains avec les Cattes, avaient voué à Mars et à Mercure l'armée ennemie, avec ses chevaux et tous ses bagages. Les anciens Germains, comme nous l'avons vu dans la première partie, n'avaient aucune idée d'autels, si ce n'est d'autels rustiques, non plus que de vœux, de déités, de sacrifices, d'offrandes ni de sacerdoce: d'où l'on peut conclure que ce fut des Romains que ce peuple reçut dans la suite son culte et ses rites religieux. On trouve néanmoins dans Tacite, que les Germains eurent quelque difficulté à adopter ces nouvelles idées, et qu'accoutumés à révérer la divinité, ou peut-être la nature, dans les élémens, dans les astres, dans l'air, dans les forêts et dans les fleuves, ils ne pouvaient concevoir que les divinités des vainqueurs pussent se renfermer entre des murs ou dans un temple, ni comment la divinité pouvait se représenter sous une figure humaine. Une conséquence

nécessaire de cette remarque, c'est que, du tems même de la domination romaine, les Germains devaient avoir très-peu d'idoles et même de temples : aussi ne nous est-il parvenu que fort peu de notions et d'indices des uns et des autres. Les prêtres devaient être également en petit nombre chez ce peuple à la même époque : car, comme nous l'avons démontré plus haut, contre l'opinion de Cluverius, qui a voulu lui rendre communs les Druides, les Bardes et les devins des Gaulois, il n'avait ni Druides ou théologiens, ni métaphysiciens, ni moralistes, ni jurisconsultes, ni sacrificateurs, comme les appelle Strabon. Il n'avait non plus ni Bardes, ni poètes, ni musiciens, ni orateurs, comme nous les dépeint Diodore, ou au moins il n'en avait pas sous ce nom; et ces noms de Druides et de Bardes ne pouvaient pas lui être venus des Romains, auxquels ils étaient absolument inconnus. Tacite ne fait mention que de certains poètes, qui, dans des tems peut-être plus reculés, célébraient dans leurs vers le dieu *Tuiton* né de la terre, et son fils *Mannus*, de qui la nation était issue; et ces vers, ajoute-t-il, étaient les seules annales qu'eussent les Germains. Le même écrivain nous apprend aussi que, de son tems, on chantait encore chez ces barbares les gestes d'Arminius; mais ce serait étrangement s'abuser, que de vouloir trouver des Bardes ou quelqu'idée de sacerdoce dans ces espèces de poètes. Si c'étaient, selon Strabon et Marcellin, des physiologistes, selon Diodore des aruspices, selon Pline des médecins, ou enfin des astrologues, comme le prétend Cluverius, il n'y en avait certainement pas chez les Germains : aussi, après avoir employé plusieurs pages en vaines dissertations, ce dernier écrivain n'a-t-il jamais pu déterminer le nom qu'avaient les prêtres chez ce peuple. Velleda, Ganna et autres femmes fatidiques, existaient bien sûrement sous les règnes de Vespasien et de Domitien; mais ce n'étaient point des prêtresses, elles n'avaient aucune influence sur la religion ni sur le culte; et l'on peut dire avec plus de raison que c'était la politique qui les avait élevées au rang qu'elles avaient dans la société, puis qu'elles commandaient à des villes et à des nations entières. On vit en Germanie quelques marques de sacerdoce après que les Romains y eurent élevé des autels, surtout celui des Ubiens, dont les prêtres donnèrent asile au fils de Ségeste, qui avait d'abord combattu pour Arminius contre les Romains; mais ce sacerdoce ou collège de prê-

tres pouvait être regardé comme une institution bien plutôt romaine que germanique, et c'est précisément pour cela qu'il fut choisi pour asile par ce prince, qui craignait bien plus le ressentiment de ses compatriotes que celui des Romains.

Changement des noms des divinités. Terre Mère.

Du reste il ne fut pas difficile aux Germains de métamorphoser leur Theut, comme l'écrit Lactance, qui était, selon eux, le père des sciences et des arts, et d'en faire un Mercure, auquel les Romains attribuaient la même universalité de connaissances. Ils n'eurent pas de peine non plus à donner au soleil, qu'ils adoraient, selon César, le nom de Jupiter ou d'Apollon: car, selon Orphée, Jupiter, le père des dieux, le Soleil et le père Liber n'étaient qu'une même chose, de même que, selon un autre ancien poète, le Soleil et Sérapis, Dités et Jupiter, et enfin, selon Apulée, Jupiter, l'Esprit Universel, un Feu ardent, la Lune, le Soleil, le Principe de toutes choses, l'Auteur de la nature, le Feu, l'Eau, la Terre, l'Air, la Nuit et le Jour. Peu importait sans doute aux Germains que Theut s'appelât Thot, Tarami, Vodan ou Jupiter. Denis d'Halicarnasse et Cicéron ont attribué aux Celtes, peut-être les plus anciens, le culte de Saturne; mais comme ce dieu ne se trouve point nommé chez les Germains, on peut accorder à Cluverius que, pour eux, Jupiter, Saturne et le Soleil fussent une même chose; et en effet, Servius a confondu Saturne avec Jupiter dans ses Commentaires sur Virgile, et Nonnius, dans ses *Dyonisiaques* n'a vu qu'une même divinité dans Belus, Ammon, Apis, Saturne, Jupiter, le Tems, Phaéton, Mitra, le Soleil et Apollon. Tacite a compris, comme nous l'avons vu, parmi les déesses des Germains, Isis la mère des Dieux et la Terre Mère. Ces deux déités appartenaient sûrement à la théogonie des Romains, ou tout au moins la connaissance en avait été apportée par eux en Germanie; et peut-être reconnaissait-on aussi en elles, à l'époque de la domination romaine, la Lune, qui était adorée des anciens Germains. Peut-être même, qu'ainsi que les Gaulois, les Germains, ou au moins quelques-uns d'entre eux, révéraient sous le nom de Minerve la Lune ou autre divinité féminine quelconque: ce que firent aussi les Bretons, qui mirent sous sa protection leurs sources d'eau chaude. Tacite seul nous apprend que, de son tems, c'est-à-dire durant la domination romaine, une partie des Svèves offrait à Isis des sacrifices; mais il ajoute aussitôt, qu'il ne savait guères autre

chose de ce culte étranger, introduit dans la Germanie, sinon que le simulacre de cette divinité ayant la forme d'un navire, annonçait clairement que ce culte avait été apporté du dehors : *advectam religionem.* Il pourrait se faire aussi que cela dût s'entendre des Egyptiens, qui, selon Fulgence, adoraient le navire d'Isis, et, selon Lactance, célébraient la fête de ce navire à un certain jour de leurs fastes: d'où l'on présumait que cette déesse était arrivée par mer en Egypte; mais il est probable que Tacite n'a pas voulu faire ici allusion à cette origine égyptienne, et moins encore indiquer, comme l'a imaginé Colero, que les Svéves eussent reçu des Grecs et non des Romains le culte de cette déesse; il a voulu dire seulement que ce culte était absolument étranger en Germanie. On regardait d'ailleurs comme Svèves les nations qui habitaient près de la Baltique, entre l'Elbe, le Caluse et l'Oder, et qui toutes sont citées individuellement par Tacite comme adorant Erta ou la Terre Mére, qu'elles croyaient se mêler des choses humaines, et habiter au milieu des peuples. Quelques-uns ont prétendu avoir lu dans les anciens écrits *Nerto*, *Verto* et même *Aerto*; mais il est bien clair que les Germains ne connurent cette divinité que par le moyen des Romains, chez lesquels elle était révérée sous le nom de Vesta, d'Attine, de Cybèle, de Déesse Phrygienne ou Sylvie, de Rhée etc., et qu'ils l'appelèrent par corruption Erto ou Erta dans leur langue. Tacite même nous apprend que, dans une ile de l'océan, il avait été consacré à cette divinité un bois avec un char couvert d'une espèce de voile: choses dans lesquelles il est aisé de reconnaître la Déesse, que les Romains avaient empruntée des Phrygiens, et qui était traînée dans un char par des lions. La divinité germanique n'avait qu'un prêtre, auquel seul il était permis de toucher ce voile: lui seul encore savait quand elle devait descendre dans son char: lui seul pouvait y atteler, à défaut de lions, deux vaches, et la conduire en procession. Pendant tout le tems que durait sa fête, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle fût reconduite par le prêtre dans le bois sacré, le peuple vivait dans la paix et dans la joie, et se plaisait à exercer les devoirs de l'hospitalité. Après cela le char et le voile étaient lavés; et, selon une croyance populaire rejetée par Tacite, on en fesait autant de la déesse même: circonstance qui n'est pas moins fabuleuse sans doute que la relation, selon laquelle les gens employés à cette ablution étaient aussitôt engloutis dans

le lac, d'où se répandait une terreur secrète, et, comme le dit élégamment le même écrivain, une sainte ignorance, les choses qui s'y passaient ne pouvant être vues que de certaines personnes, qui périssaient à l'instant. Virgile avait déjà parlé de Cybèle, mère des Dieux, du son des trompettes des Corybantes, du bois d'Ida, du char de la divinité, du silence inviolable et de la tranquillité religieuse qui régnaient dans ces cérémonies. Ammien Marcellin nous a ensuite appris, que la fête de cette déesse se célébrait tous les ans à Rome avec la plus grande pompe, et que son simulacre y était traîné sur un char, puis lavé dans les eaux de l'Almon. On lit aussi dans Ovide qu'on lavait, dans le lieu où l'Almon se jette dans le Tibre, non seulement les choses sacrées appartenant à la déesse, mais encore la déesse elle-même: ce qui se fesait par un prêtre en cheveux blancs et vêtu d'une robe de pourpre: le même auteur ajoute que son char était attelé de deux vaches ornées de guirlandes de fleurs. On peut donc conclure de toutes ces citations, que les Germains avaient reçu des Romains le culte de leur Erta ou de la Terre Mère, puisqu'ils pratiqnaient dans sa célébration les mêmes cérémonies religieuses. Orphée et autres philosophes ont confondu la Lune avec la Terre Mère et avec Cérès: de même Hérodote a confondu Isis avec Cérès, et Virgile Cérès avec la Lune: Diane, Némésis et la déesse de Syrie ont été prises pour une même chose par Lucien, peut-être par Herodote, par Cicèron et par Strabon; mais c'est envain que Cluverius s'est efforcé de prouver, qu'à l'époque de la domination romaine en Germanie les habitans de cette contrée eussent adopté les cultes de Cérès, de Proserpine, de Diane, de Némésis et des Parques, ou au moins qu'ils connussent toutes ces divinités sous ces mêmes noms. Si, comme le rapporte César, les Germains adoraient anciennement la Lune, et si, d'après les anciens mythologistes, on peut croire que Cybèle, la Terre Mère, Isis, Cérès, Vesta, Diane, Némésis et autres déités ne fesaient avec la Lune qu'une même chose, les Germains ne durent point avoir de peine à adopter parmi les différens cultes qui leur furent apportés par les Romains, celui de quelqu'une de ces déesses. Or il est probable que ces peuples, qui n'avaient encore que des mœurs grossières, que des idées simples en matière de religion, et qui, bien loin d'être exercés aux sublimités thélogiques, n'étaient pas même capables d'instruction, embrassèrent le culte qui leur plut

le plus, c'est-à-dire celui de la Terre Mère, ou de la nature, qu'ils croyaient, comme le dit ingénieusement Tacite, intervenir dans toutes les choses humaines, et habiter parmi les peuples. Ainsi, sans s'embarrasser des noms, ils reconnurent dans cette déesse le principe de toutes choses, la maîtresse du ciel et de la terre, la déesse mère des dieux, Vesta ou l'élément du feu, Cybèle couronnée de tours, Isis l'emblême de la lumière et de la fécondité, peut-être Vénus ou la génération, Cérès la fécondation des campagnes, Diane la cause de la lumière, Proserpine la dispensatrice des richesses, et peut-être même des richesses souterraines ou minérales, Diane chasseresse, et Némésis ou les Parques, arbitres de la vie et de la mort. Les peuples les plus près du Rhin, plus éclairés peut-être par l'effet de leurs fréquentes relations avec les étrangers, adoptèrent aussi le nom d'Isis, et l'emblême du navire; mais les plus éloignés, sans doute moins civilisés et peut-être même tous les autres Svèves ou Germains en général, ne connurent que l'idée de la Terre Mère, à laquelle ils donnèrent le nom d'Erta dans leur langue.

Vulcain, Hercule, Mars.

Parlons maintenant de Vulcain, mis par César au rang des divinités germaniques, et que Cluverius a confondu peut-être mal à propos avec Mars et avec Hercule. Que Vulcain fût pour quelques-uns la même chose qu'Hercule, c'est ce que nous atteste Pline en disant, que les uns donnaient le nom d'Hercule à l'étoile de Mars; les autres celui d'Apollon à l'étoile de Mercure, et que la planète de Vénus était nommée par ceux-ci Junon, par ceux-là Isis, et par d'autres la mère des dieux. Selon Macrobe, les prêtres Saliens regardaient Hercule et Mars comme une même divinité, et Varron avait prouvé dans une de ses Ménippées, qu'il n'y avait point de différence entre l'une et l'autre. Cela ne prouve pas cependant qu'à l'époque de la domination romaine, Vulcain fût adoré sous ce nom ni sous celui de Mars: on lit seulement dans Tacite, qu'après l'invasion des Romains, on fesait en Germanie à Mars et à Hercule des sacrifices de certains animaux d'une espèce déterminée. On ne peut même pas étendre aux Germains ce que dit César des Gaulois, qui, selon lui, regardaient Mars comme le dieu de la guerre; tandis que, selon Tacite, ils croyaient voir dans Hercule un homme qui avait vécu parmi eux, *fuisse apud eos et Herculem nominant*, et le célébraient dans leurs chants comme le plus

vaillant de tous les hommes, toutes les fois qu'ils devaient faire la guerre. Nous ne sommes pas sans doute de l'avis de Cluverius, qui, bien loin de reconnaître dans ce héros Ninus ou Nemrod, ni même le fils d'Alcmène, veut en faire un chef de la nation, tel que Theut et Mannus, lequel n'avait point d'origine, *intiio carentem*, comme l'écrit Macrobe, et de qui d'autres hommes distingués par leur force et par leur valeur avaient pris le nom. Mais à dire la vérité, ce n'est que dans le tems de la domination romaine qu'on trouve Hercule nommé chez les Germains; et si la connaissance de ce Dieu, célèbre par sa force, par sa valeur et par ses gestes, leur fut apportée par les Romains, ce ne pouvait être que le fils d'Alcmène, l'Hercule de la mythologie grecque, que les Romains avaient adopté et qu'ils représentaient avec les mêmes attributs. Il en est de même de Mars, que Macrobe a bien pu confondre avec le Père Liber ou avec Bacchus, et que d'autres ont pris pour Hercule, pour Vulcain ou pour le Soleil; mais ce n'est pas à dire pour cela que les Germains adorassent Vulcain sous le nom de Mars, d'Hercule ou de Bacchus, ni sous celui de Mars le Père Liber ou Bacchus, Hercule ou Vulcain. On ne sait autre chose de Mars et de Mercure, sinon que les Ermundures lui avaient voué l'armée ennemie, et que, dans l'assemblée des Agrippiniens, un légat des Tentères remercia les dieux communs, et Mars le premier d'entre eux, de ce que la Germanie avait vu des peuples Germains rentrer dans son sein, et reprendre leur nom. Tacite suppose ailleurs que les Germains adoraient principalement Mercure, auquel il était même permis en certains jours de sacrifier des victimes humaines; mais peut-être que cet usage, comme nous l'avons observé dans la première partie, appartenait à l'ancien culte, et il est possible que cet écrivain n'eût pas été bien informé sur ce point. La divinité à laquelle se fesaient ces sacrifices était Theut ou Thot ou Thor, que les Romains, suivant leurs idées religieuses, et surtout celles qu'ils avaient reçues des Egyptiens transformèrent en Mercure. Il est dit formellement de Mars et d'Hercule, qu'on leur offrait des animaux d'une race particulière, et l'on vit en effet, comme nous le montrerons ailleurs, que le culte de ces deux divinités était établi chez les Germains du tems de la domination romaine; mais on ne trouve pas également que Vulcain et Mercure y eussent un culte particulier et des autels à la même épo-

que. De là on peut conjecturer, que les Romains avaient apporté en Germanie leur polythéisme, ou pour mieux dire la multitude de leurs dieux; et que, de la même manière que cette nation, aussi simple dans ses opinions que dans ses mœurs, avait embrassé le culte de la Terre Mère, comme le plus analogue à l'origine et à la génération des choses, et comme le principe de la fécondité et des richesses agraires, ainsi, par un effet naturel de son caractère belliqueux, elle avait honoré ou au moins reconnu Hercule comme le plus fort d'entre les hommes, et reçu également le nom et le culte de Mars, qui, selon César, était aussi le dieu de la guerre chez les Gaulois. A défaut de notions positives sur la théogonie des Germains, nous ne saurions mieux faire que de chercher, à l'exemple du chevalier Delfico, dans l'histoire même de l'esprit humain, l'origine et le développement des opinions religieuses de cette nation. Privés encore de toute instruction du tems de Tacite, les Germains n'étaient point en état d'approfondir une théogonie compliquée, ni d'adopter aveuglement le culte des nombreuses divinités grecques, que leur apportaient les Romains; il n'en retinrent que celles dont les attributs avaient le plus d'analogie avec leur situation, leurs habitudes et leurs bésoins, et ce sentiment s'accorde parfaitement avec celui des historiens, qui ont parlé de la religion des Germains sous la domination romaine.

Dioscures. Déesse Héla et autres déités.

Il est curieux de voir ce que dit Tacite du culte des Dioscures, dont quelques érudits, par une erreur étrange, ont voulu faire des divinités germaniques. Ce culte ne se trouvait établi que chez les Naharvales, et l'on montrait dans leur pays, dit le même historien, un bois, qui depuis long-tems passait pour sacré, et auquel présidait un prêtre habillé en femme: *praesidet sacerdos muliebri ornamento.* Tacite ne parle jamais de ces divinités qu'au pluriel: il est à présumer que c'étaient deux frères; mais les Romains, ajoute-t-il, interprétant les choses à leur manière, en ont fait Castor et Pollux: *Deos interpretatione Romani Castorem Pollucemque memorant.* On ne sait pas d'où pouvait provenir le nom d'*Alci* ou d'*Alce* qui avait été donné à ces dieux jumeaux, mais ils n'avaient point de simulacre; il n'y avait dans leur culte aucune trace de superstition étrangère, et on ne les révérait que comme frères et sous le rapport de leur jeunesse. Ce n'étaient donc pas là les Dioscures des Romains, comme il en était de Mercure, de Mars, d'Her-

cule ou de la Terre Mère: c'étaient deux frères, deux jeunes gens qui s'étaient illustrés par leurs actions, ou pour avoir rendu quelque service signalé à l'humanité: c'étaient enfin deux divinités nationales, auxquelles les Romains, par attachement à leurs idées mythologiques, et par aversion pour le mot germanique *Alci*, donnèrent les noms de Castor et Pollux. C'est pour cela qu'à une époque postérieure, Diodore de Sicile raconte des Celtes habitans des rivages de la mer, qu'ils révéraient les Dioscures plus que les autres dieux, dans l'opinion où ils étaient, d'après une ancienne tradition, qu'ils leur avaient été apportés par l'Océan même. On peut admettre cette tradition, et même l'arrivée de deux étrangers instruits et valeureux dans le pays des Celtes; mais il n'est point à supposer que ce peuple leur donnât le nom grec de Dioscures, sous lequel Diodore a voulu désigner uniquement les deux fils de Leda. Une conséquence des plus importantes à tirer de ce passage de Tacite, c'est que la remarque que nous venons de faire, par rapport aux Dioscures, peut s'étendre à beaucoup d'autres divinités germaniques. Point de doute que ces anciens peuples n'eussent des idées religieuses, comme nous l'avons prouvé dans la première partie; ils avaient même certaines divinités à qui ils rendaient un culte particulier, et accordaient peut-être des attributs qui leur étaient propres, d'après lesquels les Romains donnèrent à ces mêmes divinités les noms qui leur étaient connus. Or de la même manière que ces derniers désignèrent sous ceux de Castor et Pollux les deux frères germaniques dont il s'agit, ils ont pu aussi donner au Theut des Germains le nom de leur Jupiter ou de leur Mercure, à Mannus celui de Mars, et à quelque vaillant guerrier de cette nation celui d'Hercule; et de tous ces noms ainsi transportés par les Romains à des divinités germaniques, tels que ceux d'Hercule, de Mars et de Mercure, quelques-uns auront été adoptés par les Germains eux-mêmes: chose qu'on ne pourrait pas dire de beaucoup d'autres divinités, et pas même peut-être de Castor et Pollux. On pourrait présumer que les anciens Germains aient connu une déesse nommée Hela; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut révérée avant les tems du bas empire, comme on le voit par les anciens écrits, et surtout par une ancienne version *Théostique* de l'*Harmonie Evangélique* de Tatien d'Alexandrie. Il est certain que le nom, et peut-être le culte de cette déesse était connu du tems de la domination ro-

maine: car les premiers chrétiens de la Germanie en conservèrent le nom, à une petite variation près, pour indiquer l'enfer, attendu que cette divinité était infernale; et en effet elle est représentée dans l'Edda avec la moitié du corps bleuâtre et un air farouche, et l'autre moitié couleur de chair humaine. On croyait qu'elle habitait un vaste palais, où étaient renfermés les méchans, qui y étaient tourmentés sans cesse par la faim, par les noirs soucis et par les maladies. Les écrivains Saxons les plus anciens ont bien eu raison par conséquent, de traduire le nom de cette déesse Hela par celui de Proserpine, et certes ils ne l'ont pas fait sans motif, mais bien parce que les Romains avaient déjà transformé ce nom en celui de Proserpine: à quoi n'a pas pensé Cluverius lorsqu'il nous a dit, que Proserpine était adorée des Germains sous le nom et sous l'emblême de la Lune. De même les Frisiens connaissaient un dieu, maître de l'enfer, sous le nom de *Hollerus*; et leurs écrivains les plus anciens ont cru prouver par là, que leurs ancêtres, du tems de la domination romaine, rendaient un culte à Pluton.

Hercule. Ses colonnes.

Plus haut nous avons parlé d'Hercule, mais nous n'avons rien dit de ses colonnes, qu'on prétendait du tems de Tacite se trouver dans le nord de la Germanie. Remarquons ici la manière dont s'exprime Tacite, immédiatement après avoir parlé du bruit qui s'était répandu sur l'existence de ces colonnes. Ou Hercule, dit-il, a réelement pénétré dans cette contrée, ou plutôt nous sommes habitués, nous autres Romains, à rapporter à ce personnage tout ce que nous voyons de magnifique, en quelqu'endroit que ce soit: *quidquid ubique magnificum est, in claritatem ejus referre consuevimus.* Puis voulant flatter sa nation et les généraux romains, il ajoute, que ce ne fut point le courage qui manqua à Drusus Germanicus; mais que l'océan même s'opposa aux recherches qu'on pouvait faire sur cette mer et sur Hercule; que depuis lors ces recherches ne furent point renouvellées, et qu'on jugea qu'il y avait plus de sagesse et de vertu à croire, qu'à connaître ou à scruter les actions des dieux. Laissant les érudits allemands se perdre dans leurs recherches sur l'emplacement de ces colonnes, que quelques-uns n'ont cru être autre chose que de grands monceaux de pierres, que les uns placent dans la Frise, et les autres, particulièrement Rudbeck, en Suède, nous observerons seulement, que le bruit qui s'était répandu du tems de Tacite, détruit l'opinion où est Cluverius, que

l'Hercule, dont la connaissance a été apportée en Germanie par les Romains, fut précisément le fils d'Alcmène; que Tacite lui-même ne se montrait nullement persuadé de l'existence de ces colonnes, dont le bruit courait seulement de son tems; que les Romains ayant probablement raconté dans cette contrée les gestes d'Hercule et parlé de ses colonnes, on aura voulu y retrouver ces mêmes colonnes, comme on avait déjà imaginé qu'elles se trouvaient en d'autres lieux; que Drusus n'ayant jamais été à portée d'en faire la recherche, ce qu'on disait de lui à cet égard n'était probablement qu'une fable, et qu'on ne peut trop admirer cette belle réflexion de Tacite, qu'il vaut mieux croire aux actions des dieux que de chercher à les pénétrer.

Keysler parle en cet endroit de divers Hercules germaniques, savoir; le *Celtique*, l'*Allemanique*, le *Saxon* et le *Magusanus*. Il regarde le premier comme fabuleux, par la raison qu'aucun des anciens écrivains n'en fait mention, et que le seul qui en parle est le faux Bérose, ou plutôt Annius de Viterbe, de qui quelques écrivains français et espagnols en ont emprunté quelques notions. L'Hercule *Allemanique* n'est cité par Aventinus et par Béger, que d'après une statue antique de bronze, qu'on prétend avoir été trouvée par l'empereur Maximilien non loin de Constance en 1507. Mais l'inscription allemande qui y a été mise depuis sa découverte, n'est attestée par aucun écrivain digne de foi. Quelques-uns ont cru reconnaître dans cette statue, qui a passé ensuite dans le musée de l'Electeur Palatin, le dieu *Alemannus* des Germains; mais les critiques éclairés n'y ont vu qu'un Mercure, avec son pétase, comme le représentaient les Romains, avec ses petites ailes, dont il ne reste plus que quelques traces, et ayant son caducée en main. Certains écrivains des *Origines celtiques* sont tombés dans un étrange erreur, en cherchant dans les mots *Erd-Scul* (protecteur des terres), *Herkuller* (chef de la guerre ou de l'armée) et dans plusieurs autres semblables l'étymologie du nom Hercule, ou en fesant dériver ces mêmes mots de l'Hercule *Celtique* ou *Allemanique*. Si Varron, dit Keysler, comptait quarante-trois Hercules, et si Cicéron en reconnaissait six de son tems, les Germains pouvaient bien aussi en imaginer plusieurs, puisque c'était à ces personnages que se rapportaient toutes les actions d'éclat, et par conséquent se donner un Hercule *Celtique*, un Hercule *Allemanique*

Hercules germaniques.

etc. Cet écrivain confond ici Hercule avec l'Esus, que nous avons vu à la planche représentant les bateliers de Paris; mais, comme nous l'avons dit, c'est probablement Hercule qu'on y voit si clairement distingué d'Esus abattant l'hydre de Lerne. Parmi les villes qui étaient près du Rhin, il y en avait une dont Apppien Marcellin a fait mention sous le nom de *Castra Herculis*; mais cette ville était sans doute un ouvrage des Romains, de qui elle tenait aussi son nom, et dont l'empereur Julien fit relever les murs. Tacite parle aussi d'une forêt consacrée à Hercule, mais c'étaient encore les Romains qui lui avaient donné cette dénomination. Pomponius Mela fait mention d'un champ de pierres, où l'on disait qu'Hercule avait combattu contre les fils de Neptune; mais ce champ, que Rudbek place dans les contrées septentrionales, se trouve dans la Gaule Narbonnaise. Le prince Maurice de Nassau avait une collection de pierres, sur une desquelles on lisait une inscription, portant que C. Sulpitius Maturus, primipyle de la XXII.e légion, et ses compagnons d'armes consacraient un monument *Herculi Saxano*; et dans une autre inscription il est dit, que Servius Sulpitius Trofinus avait également consacré à Hercule une maison, une *zooteca* ou une garde de bestiaux, avec un cimetière pour les pauvres, qu'il avait fait reconstruire entièrement à ses frais. Quelques-uns ont lu dans la première inscription *Saxanto* au lieu de *Saxano*; mais on lit bien clairement *Saxsano* dans la seconde, que Philippe de la Torre a rapportée dans ses monumens de l'ancienne Antium: ce qui prouve aussi l'erreur de ceux qui ont transformé ce mot en *Saxano*. Outre qu'il n'était pas rare de trouver anciennement le nom de *Saxon* parmi les noms propres des Germains, on ne doit pas être étonné de l'épithète de *Saxano* donnée à Hercule, attendu que, parmi les anciens temples de Rome, il y en avait un dédié *Bonae Deae Subsaxanae*, et l'Hercule saxon était celui auquel on rendait hommage dans les blocs ou dans les amas de pierres. Gruter et Gudio rapportent à ce sujet une inscription qui se voyait autrefois sur le mur d'un lieu de prostitution à Milan, et par laquelle il était dit que C. Colvisius Secondinus consacrait à Hercule un autel dans cette pierre, *Herculi in petra*. Les médailles de Posthume nous offrent l'image de l'Hercule *Magusanus* ou *Macusanus*, et nous avons représenté ce dieu à la planche 54, d'après la figure que Keysler en avait copiée sur un ancien monument qui a été trouvé en 1514. Nous nous


HERCULES
MAGUSANUS
1
MASSOM SALVS
DEN
2
V. Raineri inc.

abstenons cependant de rapporter l'inscription qu'il présente, et qui est certainement romaine, à cause des altérations qui la rendent presque méconnaissable, tant dans la figure que dans le texte: nous observerons seulement que, dans les deux endroits, cet Hercule est nommé *Macusanus.* Keysler rejette l'opinion de ceux qui mettent cet Hercule au rang des divinités germaniques, en alléguant que Posthume révérait les dieux de l'Afrique, de même que l'Hercule d'Erymanthe ou de Lybie, et qu'il y avait aussi un *Magusus* dans les villes de l'Afrique dont Pline fait mention. Et pourtant, la statue et les inscriptions rapportées par lui ont été trouvées, la première en Germanie, et les secondes dans l'île de Walcheren: ce qui, avec le bident (et non trident), que la figure tient dans sa main gauche, et avec le dauphin qu'elle porte de la droite, a fait croire à quelques-uns qu'elle représentait Neptune; et quant au nom de *Magusus*, qu'il rapporte exclusivement à l'Afrique, nous observerons qu'il existe dans la province de Brescia, à peu de distance de Desenzano, un village sans doute très-ancien, où l'on voit encore des restes de monumens romains, dont quelques-uns se rapportent au culte d'Hercule. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire qu'on eût trouvé un Hercule avec le nom de *Magusanus* en Germanie. On lit aussi dans Lucien, que les Gaulois adoraient un Hercule *Ogmius*, dont quelques érudits allemands ont fait Ormius, qu'ils ont ensuite confondu avec Arminius, et duquel ils ont formé un Hercule germanique; mais en réfléchissant que, dans les *Antiquités Celtiques*, le mot *Oga*, *Ogum* ou *Ogma* est indiqué comme signifiant chez les Celtes les secrets des lettres, on est porté à croire que, par l'épithète d'*Ogmus*, jointe au nom d'Hercule, on avait voulu exprimer un homme lettré, érudit, éloquent, qui, sous ce rapport, était peut-être aussi révéré des Gaulois, car ils attribuaient à ce héros le don de l'éloquence: motif pour lequel ils le représentaient avec de petites chaînes d'or ou d'ambre jaune sortant de sa bouche, pour indiquer la force irrésistible avec laquelle il entraînait après lui tous ceux qui l'écoutaient. Nennus, ancien écrivain que nous avons plusieurs fois cité, fait mention, parmi les ancêtres d'Arminius, qu'il appelle Armenon, d'un certain *Ogomun*, que nous sommes loin de vouloir reconnaître dans l'Hercule *Ogmius*, quoique Keysler n'en doute nullement.

Déesse Nealennia.

Nous ne devrions peut-être pas parler de la déesse *Nealennia* ou *Neallenia*, comme étant particulière aux *Valachi* et aux peuples

de la Zélande; mais il y a tant de monumens qui en portent le nom ou l'image, et l'on en a tant trouvé en Germanie, qu'il y aurait une sorte d'injustice à n'en pas faire mention. Ajoutons à cela que, dans les monumens qui ont été découverts en 1647 près Dombourg, et portés en grande partie à Middelbourg, où ils ont été publiés, on a trouvé pêle-mêle les images de plusieurs divinités révérées des Romains, comme celles de Jupiter, Neptune, Mercure etc., et que dans quelques-unes on a aussi reconnu la déesse Nealennia: nul doute ne peut être élevé sur l'authenticité de ces monumens, car elle a été attestée par les plus célèbres antiquaires de cette époque, tels que Boxornius, Urède, Lidius, Blancard, Reinesius, Spon et plusieurs autres. Nous avons représenté aussi à la planche 54 une des figures qu'on a prêtées à cette déesse Nealennia, à cause de sa singularité. L'inscription qui est au bas, d'après la réunion qui y a été faite de quelques lettres par le sculpteur, à été transformée en ces mots MASSOM SALUS. Q. B., au lieu de ceux de MASSONIUS LAETUS qu'on devait probablement y lire. On y voit la déesse assise et vêtue d'une robe avec un manteau plus germanique que romain, qui est attaché sur la poitrine; son pied gauche est appuyé contre la proue d'un navire, sur lequel on lit DE. N. c'est-à-dire *Déesse Nealennia*, et l'on voit à gauche un chien ayant la tête tournée vers elle. Cette déesse était encore représentée dans un autre monument assise, avec un petit panier ou corbeille de fruits dans son sein; il y avait à sa droite un chien, à sa gauche une autre corbeille de fruits, et autour d'elle une espèce de berceau, d'où pendaient aussi beaucoup de fruits: emblêmes qui l'auraient fait prendre pour une Pomone chez les Romains. Il existe d'autres monumens semblables avec d'autres inscriptions, portant qu'ils ont été dédiés à la déesse Nealennia, par Exomnianus ou Exomnianius Verus, Nertomarius Nertonus, Fletus ou Fletrus fils de Gennalon, Juste Satton et Secondius Moderatus, Festius Primus, Tarinus Primus, Sumaronius Primanus, Secondus Silvanus, Dacinus fils de Liffion, Servatus fils de Teron, et Ascattinius Rasucon. Nous avons voulu rapporter ici tous ces noms, pour faire voir précisément qu'ils sont pour la plupart d'origine moins romaine que germanique. Ce *Secondus Silvanus* était un marchand de craie *Britannicus* (bréton), grossièrement désigné dans l'inscription par le mot de *Britannicianus*, qui avait accompli

son vœu à la déesse *Nealennia*, à laquelle il devait la conservation de ses marchandises *ob merces recte conservatas*: chose qu'il est important de remarquer, pour l'intelligence de ce que nous dirons bientôt. L'origine de cette divinité a été le sujet de beaucoup de controverses parmi les savans de l'Allemagne, et quelques dévots ont été même jusqu'à vouloir reconnaître dans ces simulacres une image de la Vierge, dont le nom avait été, selon eux, ainsi défiguré par les hérétiques; d'autres, tels que Bochart, ont voulu trouver dans l'Hébreu et même dans le Phénicien la racine de ce même nom, le mot *Nahal* pouvant indiquer également le trafic, ou l'eau ainsi que les rivières servant à la navigation. Keysler s'est étudié dans le commencement à rejeter toutes les origines grecques qu'on voulait donner à ce nom; mais, à dire la vérité, il y a bien plus de probabilité à le croire dérivé des mots grecs *Nea Selene* ou *Nea Elene*, c'est-à-dire *Nouvelle Lune*, dont par corruption on aura fait *Nealennia* ou *Neallenia*. Nos lecteurs se rappeleront, qu'au rapport de César, la lune était adorée des anciens Germains; que ce peuple tenait le plus souvent ses assemblées dans le tems de la nouvelle lune, et qu'il attendait ordinairement la pleine pour livrer bataille, ou pour exécuter tout ce qu'il pouvait entreprendre d'important. Ajoutons à cela que la lune était la patrone des navigateurs (qu'on se rappelle ce qui vient d'être dit de l'inscription de Secundus Silvanus), et que le simulacre de la déesse *Nealennia* est toujours accompagné du chien, qui est l'emblême de Diane et de la Lune, et l'on trouvera toujours plus vraisemblable la dérivation de ce nom du mot qui signifie en grec *Nouvelle Lune*. Les Romains portèrent probablement dans la Germanie le culte de Diane ou même de la Diane d'Ephèse, de Diane *Lucifera*; et les peuples de cette contrée, déjà accoutumés au culte de la lune et particulièrement de la nouvelle lune, n'eurent pas de difficulté, dans la simplicité de leurs idées religieuses, à recevoir le simulacre de cette déesse représentée chez eux dans une attitude peu différente de celle de l'éphésienne; ils lui donnèrent aussi les emblêmes du chien comme chasseresse, et de la proue d'un navire comme patrone des navigateurs; mais ils lui conservèrent le nom sous lequel ils la révéraient peut-être depuis plusieurs siècles, c'est-à-dire celui de *Nova Luna*, dont ils firent leur *Nealennia*. Que si l'on ne voulait point absolument avouer que ce nom soit d'origine

grecque, en alléguant que les Germains n'avaient aucune connaissance du grec, il ne serait pas difficile de le faire dériver des mots allemands *Nie hol*, qui signifient *nouvelle lumière*, et avec lesquels on pouvait fort bien indiquer la *Nouvelle Lune*.

Nymphes. Déesses matrones.

Nous ne dissimulerons pas que les démons aquatiques, les Génies et les nymphes des Celtes et des peuples septentrionaux, dont Keysler a longuement traité, semblent être des traditions ou des imitations romaines; mais il n'a cité que Procope et les écrivains de l'Edda, qui ont bien sûrement parlé d'une époque postérieure. Il a voulu rapporter à ses Nymphes quelques inscriptions antiques, où sont indiqués certains êtres sous le nom de *Nehae*; mais la seule qu'il cite en entier est celle que présente une pierre, qui a été trouvée près de Cologne, et par laquelle Eriathius ou Priathius fils de Joconde, voue un jardin à la déesse *Nehalea*, *Deae Nehalee*. Peu importe que Gruter et Buchelius, trompés sans doute par de mauvaises copies, aient écrit *Nehae*: Rheinesius et Gudio ont fait *Nehalee*, et du reste il est bien clair que ce nom se rapporte ici à la déesse Nealennia, dont nous venons de parler. Toutefois Keysler ne laisse pas d'avoir acquis des droits particuliers à notre reconnaissance, pour avoir recueilli avec beaucoup d'érudition un grand nombre de monumens, où il est fait mention des déesses *Matrones*, dont le culte avait été certainement apporté par les Romains en Germanie. Un de ces monumens a pour objet un vœu fait par certain *Ingenuinus Sabinus* aux *Matrones Aserenehabus*: quelqu'un a lu dans ce mot ou plutôt dans la ligne où il se trouve *Aserici Deabus*, et a cru voir dans le mot *Aserico* l'*Asciburgium* de Tacite, qu'on pourrait reconnaître dans la ville actuelle d'Essemberg, ou, comme d'autres le prétendent, dans un lieu dit *Asbourg* qui se trouve dans le duché de Clèves. Une autre inscription annonce que *Julius Primus* et *Julius Quartus* consacrent un monument aux *Matrones Hamaveis*, dont quelqu'un a fait erronément *Hamanehis*, y ayant plus de probabilité à croire qu'il s'agit ici des *Matrones du Vahal*, nommé aussi *Vachalus* et *Vechalis*, comme il s'agit aussi des *Matrones Asericenses* ou *Asciburgenses* dans le précédent: la même inscription a aussi été trouvée près de Juliers. Nous en dirons autant d'un autre monument consacré par *Claudius Maternus* aux *Matrones Vacallinee*, sans qu'il soit besoin de diviser ce mot en *Vacalli Nehis*, pour

trouver les nymphes du Vahal, qui ne furent jamais des *Matrones*. Il est deux autres monumens encore plus singuliers que les précédens, ce sont ceux dédiés, l'un par Vitellius époux, *Matronis Rumhaeabus*, et l'autre par Caïus Pulmilenus *Matronis Romanehis*. Il n'est pas douteux que, par les inscriptions de ces deux monumens, qui ont été trouvés, le premier dans un ancien camp romain près Juliers, et le second non loin du Rhin, on a voulu désigner les *Matrones Romaines*, c'est-à-dire ces grandes divinités féminines, qui, sous le nom de *Mères* ou de *Matrones*, étaient adorées des Romains, et dont le culte fut transporté par eux en Germanie, comme sur les bords de notre lac *Larium*. Le barbarisme de *Rumhaeabus* est de toute évidence, et il est encore démontré par une autre inscription qui se voit près Enskirchen, où il est exprimé plus clairement et d'une manière peut-être encore plus barbare par le mot *Rumhaneabus*, pris dans la même signification. Gruter rapporte une autre inscription Romano-Germanique relative à la dédicace d'une maison divine ou d'un temple, faite *Dismairabus*, c'est-à-dire aux déesses *Mères* ou *Matrones*.

Dieu Leerenus. *Monumens* Romains-Germaniques.

On a découvert sur les bords du Rhin d'autres monumens avec des inscriptions, où il est parlé du dieu *Leerenus* ou *Leerennus*, écrit dans l'un *Leherenus dieu*, et dans l'autre *Leherennus*. Les savans de l'Allemagne ont cru voir dans ce dieu une divinité aquatique, que les uns ont prise pour le Rhin, et les autres, avec plus de raison, pour *Lahran*, divinité aquatique adorée des peuples de la Thuringe. Si nous ne craignions pas de hazarder une conjecture, nous dirions qu'on pourrait apercevoir une sorte de relation entre ce nom et celui d'Hercule *Labron*, qui a rendu célèbres quelques ports de la Méditerranée. Peut-être l'Hercule *Labron*, qu'on adorait toujours au bord des eaux, fut-il apporté par les Romains sur le bord du Rhin; et les Germains, avec leur prononciation aspirée, en auront transformé le nom en celui de *Leherenus* ou *Leherennus*. Toutefois on doit trouver étrange et peu digne d'une réfutation sérieuse l'opinion où est Keysler, que les déesses principales, connues sous le nom de *Mères* ou *Matrones*, et qui différaient beaucoup des nymphes et autres divinités des eaux, fussent révérées des Celtes dès les tems les plus reculés, et regardées par eux comme les divinités tutélaires des provinces, des pays et des villes, et que leur culte eût passé des Celtes aux Romains,

tandis qu'il est évident au contraire, que les Germains n'adoptèrent ce culte qu'après l'invasion des Romains, attendu qu'il n'en est fait mention que dans les monumens écrits de cette époque. Qu'on ne soit point étonné si toutes les inscriptions latines qu'on trouve de ce tems en Germanie, ont les mêmes formules et les mêmes caractères que les inscriptions romaines: car, comme l'observe fort judicieusement Keysler, les sculpteurs et les statuaires qui se trouvaient alors dans cette contrée, étaient tous Romains ou venaient de Rome; et comme ils ne voulaient faire usage que de la langue latine, n'ayant qu'une faible connaissance de celle du pays où ils étaient, ils estropiaient cette dernière, et semaient par conséquent de barbarismes germains et latins les monumens auxquels ils travaillaient. Il arrivait souvent cependant, que l'autorité publique intervenait dans l'érection de ces monumens, comme l'attestent ces lettres qu'on y voit souvent: L. D. D. D. *locus datus decreto Decurionum*, ou L. D. S. C. *locus datus Senatus consulto*, ou bien EX D. D. *ex decreto Decurionum*. On voit qu'il fut dédié un monument à *Nealennia* par certain Januarius Ambactius: les mots *Ambat* et *Andbaht* qu'on y trouve, et qui sont rapportés dans la version d'Ulfila et dans l'Edda signifient *esclave* ou *valet*, dont le sculpteur aura probablement formé un nom propre; du reste si le nom de Liffion était, comme quelques-uns l'ont supposé, le synonime de Lebvin, il ne signifiait lui-même que *cher ami*.

Temples. Keysler prétend que les anciens Germains, auxquels l'usage des temples était inconnu, avaient appris des Romains à en bâtir, et qu'à l'époque de la domination romaine ils en avaient élevé à toutes les divinités dont nous venons de parler, et surtout à *Nealennia*. Cet écrivain ne cite cependant ici que les ruines d'un petit édifice, en grande partie recouvert de sable, où ont été trouvés la plupart des monumens relatifs à cette déesse; mais on ne sait pas bien encore si c'était un temple ou autre chose, car les archéologues allemans, dans la description qu'ils en font, lui donnent une forme qui n'est ni ronde ni carrée, et tient de l'une et de l'autre. Cet édifice n'avait que douze à treize pieds au plus de longueur, et de sa base s'élevaient quelques colonnes, qui d'un côté ressemblaient plutôt à nos piliers, et de l'autre avaient une forme cilindrique. On trouva alentour des troncs et des racines d'arbre: ce qui ne suffirait pas pour prouver qu'il y eût là un *lucus* ou bois sacré. Il

y a encore, selon Keysler, à Valkhof un autre temple, qui de même était très-petit, et qu'on croit avoir été bâti par les Romains: il fut même question, chose qui n'est pas peu remarquable, d'en faire une église chrétienne sous Léon X. Le même écrivain observe judicieusement encore, que les premiers apôtres du christianisme en Germanie, y détruisirent non seulement les idoles, mais encore les temples: à quoi ne contribuèrent pas peu encore les lois du code de Théodose, et les statuts des conciles postérieurs. C'est à cela qu'il faut attribuer en grande partie le peu d'édifices sacrés qui peuvent se rapporter à l'époque de la domination des Romains en Germanie. L'église de la *Trinité* à Upsal est, dit-on, bâtie sur un temple des Romains, lequel était consacré à trois de leurs divinités, peut-être à Mars, à Mercure et à Hercule, qui étaient les plus connues des Germains. On cite encore plusieurs autres églises du moyen âge, qu'on croit avoir été élevées à la place où se trouvaient d'anciens temples.

Keysler s'était proposé de traiter, dans un ouvrage à part, de toutes les divinités et des différens cultes des anciens Germains, savoir; du culte du Soleil et de la Lune chez les Celtes et autres peuples du nord; de celui d'Odin ou de Vodin, de Thor, de Jupiter Taranucus, Tanarus ou Sérapis, et du dieu Brontontès ou fulminateur, divinités qui étaient toutes des représentations de Jupiter, de Tuiscon, de Mannus, de la déesse Frea ou Frigga et du sexe des dieux en général; de la déesse Erta ou Reda; d'Esus, Cososus et Asis ou Asus; d'Irmensul, de l'Hercule Celtique et Ogmius et de son apothéose, et enfin de l'idolâtrie des Romains dans les régions celtiques et septentrionales et en Germanie; mais cet ouvrage, qui devait avoir pour titre la *Germanie des Gentils*, n'a jamais paru. Keysler voulait aussi traiter des dieux *Topici* en général, et surtout de ceux des Germains; du dieu Agon, du Jupiter Alanicus, du Mars des Accitains, des *Alci* des *Naarvalli*, de l'*Andrasta* ou *Andata* des Brétons; des Génies des Arvernes, des déesses Ardoina et Avenzia; d'une divinité appelée Bacurdus ou Bedaius; de Belenus, Abellion ou Beladucadrus; de la Minerve Belisama, du dieu Endovellicus ou Tibilenus, du dieu Bergimus ou Penninus, des dieux de la ville des *Briganti*, du dieu Boccon, du Camulus, du Jupiter Candiedonus et du Mars Ciradinus; de l'Apollon Grannus, de Dessivia ou Dulovius; de Fosète ou du dieu Froo, de

Germanie des Gentils, Keysler.

Cernunnus, de Latovius, du Jupiter Laticus, du Mars Beucezius et de la déesse Leva; du dieu Mogonte, des déesses Mères, Matrones et des Mères Augustes, Patrones, Champêtres et Omicines; de Velleda et autres femmes fatidiques; des Nymphes en général, des Mères Aufanies, Comédovies, Gabies, Gallaïques, Gérudasies, Mopotis, Svèves, Tréverianes et Vediantes; de la déesse Noreia, du dieu Nemausus, de la déesse Ostera et de l'Ovana, de Rethon, et du dieu du Rhin; de l'Apollon Siannus, des dieux Solimara et Stuffone, de Tanfana, du dieu Togote et des déesses Trizia, Torgerda et Irpa; de la déesse Verbeia ou Verneia, du dieu Vincius, ou Vitiringe ou Vosegus, et du Mercure Vasion; enfin de tous les dieux inconnus et supposés des Celtes et des Germains; d'Alemannus, de Berecinthius, de la déesse Bibraste, de Castor et Pollux et des autres dieux appartenant à la mythologie romaine; de même que de Cisa, de Crodon, d'Epona, d'Ama ou Ammon, d'Isis, de Krusmanna, et des différens Hercules, dans le nombre desquels nous voyons que Volianus est aussi compris. Il n'est pas douteux que si cet ouvrage eût été exécuté, le Panthéon germanique eût été considérablement augmenté; mais pourtant nous ne laisserons pas d'observer, que l'auteur a souvent confondu les rites et les cultes anciens de la Germanie, comme ceux qui ont été adoptés, même dans le moyen âge, avec les cultes qu'y ont apportés les Romains, et qu'il a également mêlé les dieux des Gaulois, des Brétons, des Espagnols et des Italiens mêmes avec ceux des anciens Germains. Il procédait de la même manière dans la dernière partie de l'ouvrage, où il accordait libéralement aux Germains, à l'époque de la domination romaine, des Druides avec leurs institutions et leurs collèges, ainsi que des Bardes avec leurs chants, dont il allait chercher des renseignemens dans certains monumens danois, qui ne remontent pas au de là des Romains. En parlant de la langue des Druides, des lieux de leur résidence, du gui, du samulus ou samiolus, de l'herbe sélagine, des œufs et du culte du serpent, il confondait, quoiqu'en rejetant comme apocryphe ce qui a rapport au tombeau de Cindonact, les notions que nous ont transmises les historiens avec les traditions des Gaulois et des Brétons, et adaptait le tout à la Germanie. Il ne faut donc pas s'étonner s'il attribuait aux Germains le comput des Celtes et des Gaulois, avec les noms de leurs mois et de leurs jours, ainsi que l'opinion que l'on prête aux Druides sur l'immortalité de l'ame,

C'est à plus juste titre que le même écrivain a transporté chez les Germains les Alrunnes ou Alirunes, les Barginnes, les Sennes et autres impostures de magie, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, avaient probablement pris naissance à une époque plus ancienne, et qui furent maintenues du tems des Romains. Il parle aussi, mais succintement, des sacrifices des Germains, chez lesquels il doute qu'on immolât des victimes humaines, et il observe seulement que les grands sacrifices étaient toujours accompagnés de festins, de jeux et d'une espèce de foire ou de marché, auquel se rendaient tous les habitans de la province. Ne trouvant que peu de choses à dire sur les temples, sur les autels et les simulacres, de même que sur les rites et sur la manière d'adorer et de prier, il s'étendait en raisonnemens sur les bois sacrés, sur les arbres votifs, sur le Jupiter *Fagutal*, sur un chêne noueux de l'Asie qu'on disait consacré à Jupiter, sur les forêts d'*Arduenna* et de *Baduenna*, sur l'usage de lampes et de cornes au lieu de coupes, dans la célébration des cérémonies religieuses, sur la vénération du sel, sur le culte des montagnes et des sources, enfin sur les superstitions des payens, sur les enchantemens, les ligatures et les augures, sur la frayeur occasionnée par les éclipses de lune, sur les observations concernant le feu et les tempêtes, sur les talismans et les démons métalliques ou des mines, sur les spectres des montagnes, sur les sacrifices nocturnes etc. On voit à l'évidence que, dans cette partie de son raisonnement, il a confondu les époques: car, en parlant de divers rites introduits en Germanie par les Romains, ainsi que de leurs auspices et de leurs augures, il cite le synode *Liptinensis*, et les peines infligées aux magiciennes par les juges ecclésiastiques et civils. Il ne laisse pas cependant de rapporter les sermens, qui étaient regardés comme des actes religieux chez les Germains, et de parler de l'usage où était ce peuple de consulter le sort; mais il mêle malheureusement encore dans cet endroit les jugemens de la croix, du fer rouge, de l'eau froide et de l'eau bouillante, et même de la *rabdomancie* des Phrygiens, et l'usage de la baguette de Mercure. Ses dernières pages traitaient des cérémonies relatives aux funérailles, aux obélisques sépulcraux, et à la conversion des temples des Gentils en églises.

Autres recherches particulières du même écrivain.

Malgré tout le désir qu'il a de rendre communes aux Germains la superstition du gui et la langue des Druides, qui étaient

particulières aux Gaulois, aux Bretons et autres peuples septentrionaux, Keysler n'a jamais pu parvenir à prouver, qu'à l'époque de la domination romaine en Germanie, il y eût ni Druides, ni collèges de Druides dans cette contrée, ni que leur langue non plus que la superstition du gui y fût connue. Selon les anciens écrivains cette production du chêne, recueillie d'une certaine manière, guérissait toutes les maladies, et avait même la propriété, au dire des faiseurs de contes du moyen âge, de rendre les hommes invulnérables; mais c'est envain qu'on en chercherait la preuve dans ce que dit Tacite des *Estii*, qui révéraient la mère des dieux, et qui, en signe de ce culte, portaient des têtes ou des figures de sanglier, *formas aprorum*: espèce d'emblème à laquelle ils attribuaient la vertu d'assurer la conservation des adorateurs de cette déesse, au milieu des ennemis et des plus grands dangers. Mais l'historien latin ne parle ici ni de gui, ni de Druides, ni de prêtres; et à peine trouve-t-on du tems des Romains quelques indices de prêtres ou de collèges de prêtres affectés au service des autels, que la puissance des vainqueurs ou l'adulation des vaincus avait fait élever à Auguste en Germanie. Keysler prétend encore qu'il était défendu aux Germains, par un article de leur religion, de manger de la chair de cheval: en quoi pourtant il ne s'appuie que d'un passage de Tacite relatif aux auspices qui se tiraient des chevaux, lequel ne fesait nulle défense d'en manger la chair; puis il passe tout d'un saut au *Grammairien* Saxon, et à l'*Histoire de Kranz*, qui se rapportent certainement à des tems postérieurs. D'ailleurs Tacite parle clairement des chevaux tués et sacrifiés à Mars par les Ermundures; et, comme l'observe judicieusement Keysler, il ne se fesait jamais de sacrifices chez les Germains, non plus que chez les anciens peuples, qui ne se terminassent par des banquets, où l'on mangeait la viande des victimes. Le *Grammairien Saxon* cité par lui, en parlant il est vrai de tems postérieurs, mais pourtant où s'étaient encore conservés les anciens usages, dit que, sous le roi Adinge, c'est-à-dire à une époque qui remonte presque jusqu'aux derniers empereurs romains, on ne mangeait pas seulement la viande des chevaux, mais encore celle des chiens. A ces observations sur l'usage où étaient les Germains de manger de la chair de cheval, le même écrivain en ajoute d'autres sur leurs *compotationes sacrae*, ou sur les assemblées qu'ils tenaient à l'occasion de leurs sacrifices, et dans lesquelles



V. Raineri f.

on buvait largement en l'honneur des dieux. Tacite semble avoir voulu faire allusion à cet usage, à l'endroit où il dit que, lorsque les Germains furent surpris par les Romains après une de leurs fêtes, ils étaient tous plongés dans le sommeil et dans l'ivresse: c'est là tout ce qu'on trouve à ce sujet dans les anciens écrivains, et les *Gilde*, ainsi que les assemblées d'ivrognes dont parle Keysler, sont de cette époque. On lit seulement dans Tite-Live, qu'après avoir tué Posthumius général Romain, les Boiiens portèrent sa tête dans un temple qu'ils avaient en grande vénération; qu'ils l'y purifièrent selon leurs usages, et qu'en ayant enlevé le crane, qui fut monté en or, ils en firent un vase sacré pour les libations solennelles, et qui servait de coupe aux prêtres et aux ministres du temple: usage auquel on trouve une allusion manifeste dans quelques vers de Silius Italicus, sans qu'il soit besoin de recourir à l'*Edda*, où il n'est pour ainsi dire parlé que de cranes transformés en coupes. Les cornes, et surtout celles des bufles et des ures, étaient encore employées au même usage, comme l'attestent César et Pline. Nous avons cru à propos de représenter à la planche 55 un de ces vases ayant la forme d'une corne, ou qui même en était effectivement une, le plus ancien peut-être et le plus fameux de tous par les sculptures dont il est embelli, et dont plusieurs représentent des déités romaines, parmi lesquelles il y en aura peut-être beaucoup de germaniques, avec leurs mystères et leurs attributs: car si ce vase, désigné sous le nom de *Tunderense*, n'est pas un ouvrage du tems des Romains, il offre toujours une grande partie de la mythologie transportée par eux dans le nord de la Germanie.

Continuation.

On a encore de Keysler un autre ouvrage sur les femmes fatidiques des Germains, et particulièrement sur les déesses Mères ou Matrones, sur les femmes Druides, et autres restes de superstitions payennes: ouvrage duquel nous ne prendrons que les notions concernant les Germains, et qui appartiennent à l'époque de la domination romaine. L'auteur y établit en principe, d'après les paroles mêmes de Tacite, que les femmes jouissaient de la plus grande considération chez les Germains, et qu'on attachait même à leur personne une idée de prudence et de sainteté, qui fesait rechercher leurs conseils. On trouve dans cet ouvrage les nymphes et les matrones bien distinguées les unes des autres. Il y est dit que plusieurs femmes étaient regardées comme fatidiques, et qu'il y en

avait même quelques-unes qui étaient adorées comme déesses: ce qui pourtant n'est arrivé, selon le même Tacite, que par suite des progrès qu'avait faits la superstition; mais Keysler confond mal à propos ces prétendues déesses avec les déesses Mères ou Matrones; pour avoir vu désignées dans César sous le titre de mères de familles, ces femmes tenues en vénération chez les Germains; et c'est de même avec aussi peu de raison qu'il rapporte en cet endroit diverses inscriptions en l'honneur des *Mères Augustes*, qui ont été trouvées presque toutes à Vienne en Dauphiné, à Lyon, à Aix et autres lieux de la France. Dans ce nombre il en est une qu'on a receuillie en Transylvanie, laquelle n'est point dédiée aux Mères ou aux Matrones, mais aux *Mères Augustes*, peut-être à Livie ou autre impératrice: dans le nombre de ces monumens consacrés aux Mères ou aux Matrones, on en trouve aussi quelques-uns qui ont été decouverts en divers endroits de l'Angleterre et de l'Ecosse. Le mot de *Mairabus* mis à la place de celui de *Matribus* sur quelques-uns de ces monumens, a fait former à cet écrivain des conjectures bizarres sur les noms de Mair ou de Meir, qui signifiaient quelquefois chez les peuples du nord Mères, Déesses, Patrones, et même Prêtres ou Prêtresses; mais au lieu de l'expression barbare de *Matrabus*, que quelques érudits allemands ont été tentés d'y voir, il est bien plus naturel de supposer qu'il y a eu erreur de transcription de la part du sculpteur, qui de *Matribus* aura fait *Mairabus* ou *Matrabus*. Dans l'inscription du même monument où se trouve cette altération de mot, et que nous avons retracée à la planche 56, comme digne de remarque, il est fait mention d'une maison divine, qui était peut-être consacrée à ces désses. C'est encore à tort que Keysler croit que cette maison divine pût être un de ces temples dédiés à Auguste comme fils d'Apollon en différentes parties de l'empire: car, quoiqu'il eût été élevé, comme nous l'avons dit ailleurs, des temples ou des autels à Auguste en Germanie, ce n'est pas à dire pour cela qu'on doive reconnaître, comme consacré à Auguste plutôt qu'à tout autre divinité, aucun de ces temples désignés sous le nom de *maison divine*. On lit dans une autre inscription les mots DEABUS MAIR; mais il est clair que ce mot MAIR a été mis par erreur à la place de MATR., c'est-à-dire *Matribus*. C'est encore une erreur que de croire que les Germains suspendissent aux simulacres de ces déesses, et autres déités en général, les figures



V. Raineri f.

des membres qui avaient été affectés de quelque maladie: car en admettant la découverte de plusieurs inscriptions votives faites en Germanie, les deux qu'on cite à l'appui de cette thèse sont, l'une de Plaisance où il est fait à Minerve l'offrande de deux oreilles d'argent, et l'autre espagnole par laquelle une statue est consacrée au dieu Endovellicus, dont il n'est fait aucune mention parmi les divinités des Germains.

Il a été trouvé près d'Andernach une pierre consacrée, non aux déesses Mères, mais aux Junons, que Keysler confond encore avec les *Matrones*, car il n'est pas encore suffisamment prouvé que l'épithète d'Auguste fût donnée aux Junons et aux Matrones, seulement par adulation pour les impératrices. On lit dans les Fastes d'Ovide que, de son tems encore, on qualifiait d'*Augustes* les choses saintes, ainsi que les temples solennellement consacrés par les prêtres. En 1677 on a découvert dans le duché de Wirtemberg un monument dédié aux déesses *Champêtres*, que Spon a prises pour les patrones des champs. On a trouvé de même à Beningen près de Marbach, sur les rives du Necker, une autre pierre avec ces seuls mots CAMPESTRIBUS SACRUM; et une semblable a été découverte dans les environs de Pféring, près du Danube. Une inscription qui jette quelque jour sur tous ces monumens, c'est celle-ci *Sulevis et Campestribus*, c'est-à-dire aux déesses *Sylvies* ou champêtres, rapportée par Fabretti; mais Keysler se trompe dans le premier mot de *Marti Campestri*, qu'il met à la place de *Matri* sur l'un de ces monumens, et principalement dans l'opinion où il est, que les déesses Mères tirassent leur origine de la mythologie des Germains. Les Mères ou Matrones *Aufanae* se retrouvent surtout dans les monumens de la Pannonie et de la Dalmatie, et Reinesius a supposé qu'il fallait lire *Tanfanae*; cependant, comme le nom d'*Aufanae* se rencontre dans plusieurs monumens, même des Gaulois et des Germains, il n'est pas inutile d'observer ici, que *Fan*, comme nous l'avons remarqué ailleurs, équivalait à *Seigneur* chez les peuples du nord, et qu'*Aue* ou *Au* signifiait vallée: mot d'où plusieurs villes de l'Allemagne ont pris dans leurs noms la désinence en *au*, qu'elles conservent encore de nos jours. Le nom d'*Aufanae* ou Mères *Aufanae* pourrait indiquer les déesses *Maîtresses* ou *Patrones* des vallées, et avec d'autant plus de raison, que les Mères ou les déesses Mères portent dans d'autres

Mères et Matrones *diverses.*

inscriptions le titre de *Dominae.* On ne connaît qu'une seule inscription germanique, où il y ait *Matronis Aufaniabus*: barbarisme qui ne peut être imputé qu'au sculpteur. Il y avait aussi les déesses *Patrones* (*Herae*) des *Ausci*; mais les monumens qui les concernent appartiennent à l'Aquitaine. On a découvert près de Cologne une pierre portant une inscription, où il est parlé des *Matrones Gabies*, et Spon en rapporte d'autres semblables consacrées *Matronis Gabiabus*, ou simplement *Gabiabus.* On ne sait pas jusqu'à présent ce que pouvaient être ces déesses, et c'est envain que Keysler va les chercher dans le *Gabius* des Latins: il serait plus aisé de tirer quelques lumières de la Vénus Gabinia, dont il est fait mention dans une inscription latine; mais on ne peut pas dissimuler que ce nom de Gabius pouvait avoir été donné par les Romains à quelque lieu situé près du Rhin et près de Cologne, et peut-être les Matrones *colonienses* (de Cologne) n'étaient-elles nommées Gabies, que par rapport à quelque temple ou à quelqu'autel dédié dans cette ville aux déesses Matrones. On peut en dire autant des Mères Vapthies, *Deabus Matribus Vapthiabus*, comme on le voit par une pierre qui a été également découverte près du Rhin; elles pouvaient aussi avoir pris leur nom du lieu où elles étaient révérées, semblables en cela aux Mères Gallaïques ou Callaïques, dont pourtant il n'est parlé que dans les monumens de l'Espagne, et aux Mères Gérudazies ou de Girone en Catalogne, dont il est fait mention dans un monument de la Provence. Les désinences barbares des noms de *Mairabus*, *Aufaniabus*, *Gabiabus*, *Gerudatiabus*, *Vapthiabus* données à ces Mères ou Matrones, peuvent faire naître une réflexion tout-à-fait neuve, c'est que ces désinences sont peut-être moins des barbarismes, qu'une sorte de laconisme qui a été employé pour indiquer, sans le mot *deabus*, que ces Mères ou Matrones étaient des déesses, et abréger ainsi les inscriptions. On a à Cologne une inscription, (on ne sait guères en quel lieu elle a été découverte) faite par certain Aurelius Verecundus, probablement Bréton d'origine, *Deabus Malvisis* c'est-à-dire Malvises ou Malvisies et à Sylvain, quoiqu'on ne connaisse pas bien jusqu'à présent les attributs de ces déesses, qu'on pourrait croire pourtant présider aux bois, aux forêts et même aux jardins, en les voyant associées à Sylvain. Il existe un autre monument germanique consacré aux Mères *Mopati*, *Matribus Mopatibus*

par un marchand de grain du pays des Nerviens, peuple qui, sans doute était Germain, et occupait une partie de la Belgique. Keysler ignore le nom du pays ou de la ville, dont a pu se former celui de *Mopati*. Sans vouloir hazarder ici aucune conjecture, nous observerons seulement que ce dernier nom, peut-être d'origine celtico-germanique, pourrait dériver, non seulement d'un lieu particulier comme celui des Gérudasies, des Callaïques, des Vapthies, des Gabies etc., mais encore des attributs ou de quelques fonctions spéciales, dont l'idée se rapportait à ces déesses; de la même manière que les *Aufanae* tenaient leur nom, du titre de patrones des vallées qu'on leur donnait. On ne pourrait pas en dire autant des Mères Svèves, ainsi nommées dans une inscription, qui a été trouvée précisément dans le pays qu'habitaient les Svèves près du Rhin, *Matres Suebas*, ni des Mères Treveris ou Trévères, dont il est fait mention sur une pierre qu'on a découverte près de Clèves, lesquelles avaient emprunté leur nom de celui de la ville de Trèves. En refusant de reconnaître pour déesses des Romains toutes ces Mères ou Matrones, qu'il regarde comme des inventions des Germains, Keysler s'est également imaginé que ces Mères, d'origine germanique, habitaient les forêts, les montagnes, les cavernes et les environs des sources, mais il n'en a fourni aucune preuve par rapport à la Germanie: car on ne peut étendre à cette contrée ce qu'il dit du culte rendu à ces déesses à Vienne en Dauphiné. De même, à l'égard des prêtresses ou druidesses qu'il voudrait revendiquer à la Germanie, il n'a cité que Flavius Vopiscus, lequel a fait mention des Dryades des Gaulois, *Gallicanas Dryades*, et d'un monument ou d'une pierre portant ces mots *Arete Druis Antistita*, qui pourrait être tout autre chose qu'une prêtresse; et encore n'est-ce point un monument germanique, mais une inscription de Metz.

Superstitions.

Nous avons déjà observé dans la première partie, que les peuples du nord donnèrent le nom de *Vole* à des femmes qui fesaient le métier de devineresses; mais qu'il y eût de ces femmes du tems de la domination romaine, qu'elles fussent les sybilles des Germains, et qu'elles eussent quelque relation avec les déesses Mères et Matrones, comme l'assure Keysler, c'est ce qui n'est attesté par aucun monument; et le célèbre Bartholin, après en avoir parlé longuement, a fini par confondre ces espèces de Sybilles avec les bo-

bémiennes de nos jours. Cet écrivain n'est pas plus heureux dans le rapprochement qu'il fait des déesses Mères avec les *Senae*, c'est-à-dire certaines femmes sannitiques, comme les appelle Strabon, qui habitaient une petite ile nommée *Sena*, et rendaient à Bacchus un culte accompagné de cérémonies et de sacrifices: ces femmes, selon le même écrivain, ne recevaient point d'hommes dans leur ile, et elles n'en sortaient que pour avoir commerce avec eux, après quoi elles y retournaient dans leurs navires. Strabon raconte encore d'autres choses merveilleuses de cette société de femmes; mais leur ile, qui se trouvait à l'embouchure de la Loire, était bien loin de la Germanie; et c'est dans cette ile, peu éloignée de Brest, que Pomponius Mela avait placé aussi les femmes Barrigènes, qui, au nombre de neuf, desservaient l'oracle d'une divinité gauloise, prédisaient l'avenir et suscitaient les vents et les tempêtes. On a beaucoup disputé sur ce mot de *Barrigenas*, dont quelques-uns ont fait *Gallisenas*, et d'autres *Barginas*: mot dérivé peut-être d'une expression celtique, qui signifierait *femmes étrangères*. Les *Alrunes*, *Alirunes* ou *Aliorunes* dont nous avons parlé ailleurs, appartiennent à la Germanie, mais on n'en trouve aucune trace dans les écrivains du tems de la domination romaine; et, dans les citations qu'il fait de Strabon, lequel n'a jamais parlé des Alrunes. Aventin, dans ses annales des Boiiens, a entendu sous ce nom des prêtres ou des prêtresses des Cimbres, si même ce n'étaient pas plutôt des masques ou autres inventions magiques, auxquels on a substitué dans le moyen âge les *Mandragores*. Isidore et Saint Augustin ont bien parlé aussi des *Dusii*, espèces de démons qui avaient commerce avec les femmes; mais le premier a parlé en général des *Incubes*, et le second n'en fait mention, ainsi que lui, que par rapport aux Gaulois, et jamais aux Germains. Ces artifices magiques durent être en vogue dans les tems anciens, et peut-être même avant l'invention des *runes*; mais ils restèrent dans l'oubli durant tout le tems de la domination romaine, et ils ne reparurent qu'à l'époque de la splendeur des Goths. On cite une inscription qui a été trouvée près de Junichen dans la Norique; mais elle ne se rapporte qu'à Bedaius Auguste, qui, selon Reinesius, avait obtenu les honneurs divins, comme fondateur d'une ville près de Salisbourg, et aux *Alouni* ou peut-être *Alauni*: nom qui rappellerait moins les Alrunes qu'un dieu *Alanus* ou des *Alains*. Keysler fait à ce sujet

une remarque, qui n'est point à négliger ici, c'est que les Romains ne connaissant pas la langue germanique, ont souvent changé les noms appellatifs ou les épithètes en noms propres, et cela même dans les choses de religion: c'est ce qu'ils ont fait avec les noms de Ganna et d'Aurinie, qui désignaient une vierge, une reine, la fille d'un roi ou d'un chef, ou une princesse, et sous lesquels Tacite a cru voir des divinités; et il en a été de même du mot Taunus dérivé du celtique *Dun*, qui signifie hauteur ou éminence, d'où est venu le nom actuel de dunes, que le même écrivain a pris pour celui d'une montagne. Outre les devineresses germaniques dont Tacite nous apprend les noms, cet historien en indique encore beaucoup d'autres qu'il ne nomme pas, et dont Keysler, par un effort de travail dont on ne peut que le plaindre, a voulu retrouver les noms dans l'Edda, où sont en effet mises au rang de déesses une Sifa, une Thrudur et autres qu'il nous donne pour telles. Il a parlé aussi des Lycantropes ou hommes changés en loups d'après le témoignage de Strabon, qui a attribué ces prétendues métamorphoses aux *Neuri*, peuples de race Scythique, et non germanique. Ses recherches ne sont pas moins vaines sur l'Ephialte et sur l'apparition des spectres dans les songes: choses dont il n'est parlé que dans l'Edda et dans les écrivains des tems postérieurs, non plus que sur les opérations magiques faussement attribuées aux prêtres Germains, dont Pline, César et Strabon disent seulement qu'ils étaient vêtus de blanc, et non qu'ils s'adonnassent à la magie. On n'aperçoit que de faibles apparences de rites religieux, et même de sacrifices et de prêtres chez les anciens Germains: à peine en est-il fait mention durant l'époque de la domination romaine en Germanie, et s'ils s'y multiplièrent les uns et les autres, ce ne fut que dans les tems du moyen âge, et peut-être long-tems après la chute de l'empire romain.

Opinions de Schedius.

Schedius, en parlant des divinités germaniques, a adopté un système vraiment singulier. Après avoir passé en revue tous les cultes, non seulement des Romains, mais encore des Gentils, et même quelques rites particuliers des peuples septentrionaux, il les a tous attribués aux Germains, sans pouvoir appuyer son opinion du témoignage d'aucun des anciens écrivains. Il pense donc que, sous la domination romaine, les Germains professaient, à l'exemple de Rome même, le culte des astres et des planètes; mais il est

parvenu à peine à prouver, qu'ils en avaient reçu tout au plus cinq divinités, savoir; Mercure, Mars qui était peut-être le Vulcain nommé par César, Apollon ou le Soleil, Jupiter et Hercule. Il fait de Mars le dieu principal des Germains, et le confond avec le feu même ou avec le dieu du feu, avec le forgeron des dieux et l'inventeur des armes, comme il confond le soleil avec Osiris, avec Apis, avec Mithra, et il croit que les idées de ces attributs avaient été transmises aux Germains mêmes par les Romains. Il croit encore que l'ancien Teutatès germanique a été transformé en Mercure par les Romains. Selon lui, Esus ou Ermunnus n'est point Apollon, mais le Mars germanique dieu de la guerre. Il attribue aux Germains le culte de la Vénus Uranie ou Céleste: ce qu'on ne pourrait admettre qu'en supposant que ce culte fût le même que celui de la Lune, tandis qu'il plait au contraire à Schedius de confondre Vénus avec Minerve, avec Vesta, avec la Terre Mère et avec l'Erto ou Erta adorée des Germains, peut-être même avec Cérès, imaginant que les épis étaient une chose sacrée chez les Germains. Il est également étrange de voir, que, dans la longue exposition qu'il fait d'une mythologie *Romano-germanique*, il aille chercher ses étymologies, chez les Phéniciens, les Chaldéens et autres peuples orientaux: en quoi il se rapprocherait de l'opinion de quelques érudits, qui placent dans l'orient le berceau de toutes les nations, et même de la langue germanique. Quant aux prêtres et aux Druides, cet écrivain en suppose aussi l'existence en Germanie, sans cependant en trouver aucune preuve dans les anciens écrivains; et à ce sujet il ne tarit point dans la description qu'il fait de leurs cheveux, roux naturellement ou par art: à propos de quoi il parle au long de l'habileté des femmes germaines à teindre leur chevelure. Il traite avec la même prolixité de leur habillement, c'est-à-dire de leur saie rayée de bandes de pourpre, des chemises de lin, qu'il rend communes aux prêtres et aux femmes d'une classe aisée; de la justice des prêtres, qui fesait que les peuples étaient moins fidèles aux lois qu'aux bonnes mœurs; de leur règle, et de leurs institutions qu'il croit également dérivées des Romains; de leur littérature, d'après la connaissance des lettres grecques qu'il suppose aux Celtes avant l'arrivée des Romains en Germanie; de leur science en physique, de leurs disciples, de leurs sacrifices, qui se réduisaient seulement aux offrandes qu'on fesait à Mars des dépouilles en-

nemies; des Bardes qu'il représente comme des poètes germains, quoique pourtant il n'y en ait jamais eu chez ce peuple, et enfin des Alrunes ou Alirunes, dont il fait des femmes sacrées ou des prêtresses. Il assure également, sans en donner aucune preuve, que, du tems de la domination romaine, les Germains adoraient les colonnes, les pilastres et les cippes sépulcraux, et que les temples qu'on voyait alors parmi eux n'étaient que des espèces d'oratoires consacrés aux morts; il passe ensuite à Hercule, ancien roi des Boiiens, surnommé *Allemannus*, auquel on attribuait les douze travaux et une extrême voracité. Il prouve que le dieu adoré sous le nom d'Irmensul, n'était autre chose que le roi Arminius, dont il montre une statue toute couverte d'une armure en fer, et qu'on pourrait prendre pour celle d'un des paladins, dont il est fait mention dans le poème de l'Arioste. Il parle au long du culte des Démons, des Satyres et des Silènes apporté en Germanie par les Romains, en rejetant toutefois la tradition d'après laquelle on prétendait, que sept villes de cette contrée avaient été bâties en l'honneur des héros ou des démons, qu'il regarde comme une même chose; et, dans cet endroit, le changement de culte, ou plutôt l'introduction des rites de Rome en Germanie, ne doit pas être attribué, selon lui, aux Romains, mais à Ségeste, à son fils Segimond, à Flavius frère d'Arminius capitaine dans les troupes romaines, à Julius Paulus, à Claudius Civile, à Italus et autres Germains illustres, qui avaient obtenu le titre de citoyens romains, et qui, élevés dans la religion et dans les mœurs de Rome, en transportèrent les mœurs et les rites dans leur patrie. Il prouve même, par un passage de Claudien, que l'exemple de ces rois et de ces chefs dans l'observation de ces rites, devait être plus efficace qu'aucune loi sur l'esprit de leurs peuples. Mais il s'égare ici, lorsque dans l'indication qu'il fait de ces divinités d'emprunt, telles que Crodus ou Crodon, c'est-à-dire Saturne, Ammon, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure, Castor et Pollux, il leur associe la déesse Trigla, qui pourrait être Diane; Pronus ou Peron, qui n'était qu'une idole des Slaves; Suantovite, dieu des Rugiens, qui n'était également que Vitislas adoré aussi des Slaves, Zernebug et Juterbug, dont les noms seuls annoncent une origine Vandale, et dont on chercherait vainement quelque trace dans les écrivains latins. Il a de même confondu le Jupiter Ammon avec Gambrivius, ancien roi des Ger-

mains, auquel était consacré un bois appelé Hamme, dont on croit dérivé le nom de la ville d'Hambourg. Il suppose également que celui de la ville de Marsbourg tire son origine de celui de Marsus roi des Germains, et non du dieu Mars, de même qu'il croit voir l'étymologie du nom de Stoltwedell, ou Soltwell, non dans celui du sel, mais dans une image du soleil qui se trouvait en cet endroit. Il ne disconvient pas que la ville de Lunebourg ait emprunté son nom de la lune, mais on trouvera sans doute étrange que celui de Magdebourg tire son origine, non pas du nom de Vénus, comme on le croyait généralement, mais de celui des Amazones, qui, selon Schedius, étaient des femmes guerrières de la Germanie.

Opinions religieuses des Germains.

Après ce peu de notions, les seules que nous ayons sur les sacrifices et les cérémonies religieuses des Germains à l'époque de la domination romaine, les anciens écrivains ne nous offrent rien de plus relativement aux sacrifices; et les idées de Browerius sur les cultes des anciens peuples ne pouvant se rapporter à cette nation, nous croyons plus à propos de nous arrêter un moment sur ses opinions et sur ses maximes religieuses: ce qui nous conduira enfin à parler de ses funérailles. Nous n'adopterons pas sans doute les idées bizarres de Cluverius, qui a prétendu trouver chez les Germains, comme nous l'avons observé ailleurs, les dogmes de la création du monde, de l'unité de dieu et peut-être même de la trinité, de l'immortalité de l'ame etc., et nous nous attacherons plutôt à l'avis de Keysler, selon lequel les Germaius, d'après ce qu'on lit dans les écrivains latins, semblaient professer deux opinions; l'une qui admettait la métempsicose ou la transmigration des ames dans d'autres corps, qu'on attribuait aussi aux Druides gaulois, comme nous l'apprend César; et l'autre qui, sans admettre cette transmigration, supposait l'existence d'un lieu où les ames, ou plus véritablement encore les corps, passaient après la mort. On ne trouverait point dans l'Edda la preuve de l'antiquité de cette seconde opinion, c'est-à-dire de son existence dans le tems de la domination romaine; mais cette preuve résulte de l'opinion même où étaient Appien et Lucain, que le mépris de la mort qui était naturel aux Germains de leur tems, dérivait du même principe. Du reste ce n'est que dans l'Edda que se trouvent les articles de cette croyance; et comme il est possible que les traditions des tems romains y aient été conservées, nous allons en donner une idée

succincte. Certains peuples de la Germanie, et peut-être les plus septentrionaux, croyaient que le monde devait avoir une fin, qu'ils appelaient *crépuscule*; qu'après quelques hivers rudes, des guerres sanglantes et des crimes atroces, il paraîtrait deux loups qui dévoreraient le soleil et la lune; que les étoiles tomberaient du ciel, et que la terre serait ébranlée, comme il est dit dans cette ancienne mythologie; qu'un de ces loups nommé Fenrin, né pour la ruine des dieux, et retenu jusqu'alors par de fortes chaînes, se débarrasserait de ses entraves et se livrerait à la rapine en compagnie d'autres monstres; que Bifrosta ou Isis, qui ouvrait auparavant l'entrée du ciel, tomberait en pièces; enfin que les Asis ou les dieux marcheraient avec tous les héros contre ces monstres; mais qu'ils perdraient la bataille, et qu'Odin même ou Mars serait dévoré par le loup, après quoi tout le monde, et peut-être toute la terre deviendrait la proie des flammes. Ce grand incendie éteint, une terre nouvelle et verdoyante devait sortir de la mer. Les campagnes produiraient des grains en abondance, sans avoir besoin d'être ensemencées. Un mâle et une femelle, de l'espèce humaine, échappés seuls de cette terrible catastrophe, peupleraient ce nouveau monde. Le soleil, avant d'être dévoré par le loup, engendrerait une fille resplendissante, qui, courant sur les traces de son père, éclairerait la terre. Les dieux qui survivraient à tant de désastres, se réuniraient dans les campagnes d'Ida (ce qui nous ramène en quelque sorte à la mythologie grecque et aux traditions, qui pouvaient avoir été répandues en Germnie par les Romains); et alors les mortels seraient appelés en jugement, et récompensés ou punis selon leurs mérites, les bons par toutes les félicités qu'ils pourraient souhaiter, et les méchans par des supplices qui leur feraient souffrir une mort continuelle. Le séjour des premiers est dépeint comme couvert d'or et plus brillant que le soleil, et il est désigné dans l'Edda par un mot qui approche de celui, auquel en allemand est attachée l'idée du *ciel*. Les méchans y sont relégués sur les rivages des cadavres, exposés au vent du nord; et les murs qui servent d'enceinte à ce lieu de tourmens sont formés de serpens entrelacés, dont les têtes élancées vers l'intérieur, vomissent des torrens de poison, dans lesquels devront nager les parjures et les homicides. Si l'on demande comment, avec ces opinions , on peut concilier l'usage où étaient les Germains de placer

dans les tombeaux divers objets pour servir aux morts, et quelquefois même ce qu'ils avaient de plus cher, on répond que les Germains, naturellement belliqueux, donnaient aux ames un état aussitôt qu'elles étaient dégagées des liens du corps. Et en effet, leurs plus anciens écrivains après les Latins, parlent d'un lieu appelé Valhalla, comme de l'heureux séjour de ceux qui mouraient à la guerre: croyance qui existait peut-être du tems des Romains-mêmes. Les plaisirs dont les bienheureux jouissent dans ce lieu de délices sont d'y jouer sans cesse, d'y boire à pleine coupe, de s'y livrer à des exercices gymnastiques, et d'y goûter tous les agrémens qu'ils peuvent imaginer. C'est pour cela que les anciens rois danois, lorsqu'ils etaient blessés à mort sur le champ de bataille, se complaisaient dans l'espérance de se voir bientôt transportés dans ce lieu de délices. On trouve dans Valerius Maximus quelque chose de semblable, lorsque parlant de la philosophie des Cimbres, il dit qu'ils soupiraient dans les combats après une mort glorieuse, comme devant être le commencement de leur félicité, tandis que s'ils étaient atteints de maladies, ils craignaient de mourir sans honneur et sans gloire: ce qui prouve que ces idées avaient été communiquées par les Germains aux écrivains romains. Pomponius Mela avait aussi raconté des Gètes, sous le nom desquels il comprenait peut-être aussi les Goths-Germains, que les uns croyaient au retour des ames après la mort; que les autres n'y croyaient pas, mais pourtant sans prétendre pour cela qu'elles cessassent d'exister, imaginant seulement qu'elles passaient à une meilleure vie, et que c'est pour cette raison qu'ils se montraient les uns et les autres plus empressés de mourir que de vivre. Selon l'Edda, Odin, le dieu de la guerre et des hommes qui mouraient dans les combats, présidait à ce séjour de bonheur; c'est pourquoi on lui attribuait la faculté de rappeler les morts de leurs tombeaux, sur lesquels, au lieu d'épitaphes à la manière des Romains, on écrivait quelquefois ces mots: *Qu'Odin conserve son favori: qu'Odin conserve son serviteur: que Dieu conserve l'homme qui lui est connu.* On a un de ces monumens dans une pierre runique, qu'on prétend être du tems des Romains, où Juberne Ulevi déclare avoir élevé cette pierre à la mémoire d'Irberne son père, et consacrer à Odin les runes funèbres ou cette même inscription. On ne peut que trouver étrange l'opinion de Keysler, selon laquelle les Romains venus en Germanie auraient

cru reconnaître leurs Mars dans Odin, à qui ils auraient donné d'abord le nom d'*Esus*, que les Germains lui auraient ensuite conservé ou changé en *Asus*, d'où ils auraient formé le nom d'*Asi* commun à tous leurs dieux. Dans l'Edda on a fait d'Odin le sauveur où l'apôtre de la nation, en supposant qu'ayant la faculté de se rendre immortel, il avait voulu cependant donner aux hommes l'exemple de ne point passer au séjour des bienheureux sans être tué. De ces traditions mal interprétées s'était formée l'opinion absurde, que les suicides, comme morts de mort violente, devaient aussi trouver place dans le séjour des justes; et, d'après le même principe, les vieillards pour qui c'eût été une honte de mourir de vieillesse, se précipitaient des rochers, ou se donnaient la mort de quelqu'autre manière, comme Silius Italicus nous l'apprend des Saxons: usage que Solin a attribué aussi aux *Hyperboréens*, qui n'étaient peut-être que des Germains plus septentrionaux. Les amis de ceux qui venaient de mourir, et quelquefois leurs esclaves se donnaient volontairement la mort, pour rejoindre leurs amis ou leurs maîtres, et l'épouse en fesait de même pour se réunir à son époux. Peut-être que, dans des tems postérieurs, ces dernières furent contraintes à ce terrible sacrifice de leur vie: car on lit dans l'Edda, que la femme d'un ancien roi des Svéons demanda le divorce, dans la persuasion où elle était que son mari n'avait que peu de tems à vivre, et qu'elle devait être renfermée avec lui dans le tombeau. Nous laisserons de côté les rêves de la mythologie des peuples du nord, qui n'accordait qu'à Odin l'usage du vin dans le séjour des bienheureux, et aux autres celui de la bierre seulement, et qui fesait du lard de sanglier le mets favori des héros du ciel: motif pour lequel on sacrifiait à Odin des sangliers, qui étaient peut-être l'animal dont il était permis, au rapport de Tacite, de verser le sang pour se rendre Mars favorable. Selon cette même mythologie, les héros s'amusaient dans le ciel à des jeux belliqueux, et les lâches étaient relégués dans un coin, où ils travaillaient aux armes des premiers. Nous observerons cependant que les compagnons d'Odin étaient les seuls, qui fussent honorés dans ce séjour du titre de héros, sous lequel on entendait peut-être des semi-dieux dans le genre de ceux des Romains et autres Gentils, et que des boissons délicieuses leur étaient versées par les vierges *Valkiries*, amies du carnage, comme l'exprime ce mot, ou

arbitres de la mort: vierges dans lesquelles il ne serait pas difficile de reconnaître les parques de la mythologie grecque et romaine:

Rites funèbres.

Keysler fait dériver de toutes ces opinions religieuses, comme un effet naturel, les rites funèbres qu'il attribue aux Germains durant même l'époque de la domination romaine. Et en effet, si l'on peut étendre aux Germains ce que Diodore de Sicile dit des Gaulois, cet écrivain nous apprend que ces derniers ne craignaient nullement de perdre la vie, dans l'opinion où ils étaient que leurs ames après la mort allaient animer d'autres corps, et que quelques-uns des parens du mort jetaient dans le bûcher, où son cadavre devait être brûlé, des lettres qui lui étaient adressées et qu'il devait lire après sa transmigration. Cependant, quoiqu'en dise cet écrivain, et malgré l'opinion où est Cluverius que les Germains, comme plusieurs autres peuples, étaient dans l'usage de brûler les cadavres de leurs morts, surtout ceux des personnages les plus distingués, les corps des trépassés n'étaient pas tous livrés aux flammes; et, comme nous l'avons dit dans la première partie de ce traité, il y en avait beaucoup d'enterrés, ainsi que cela se pratiquait, selon Pline, chez les anciens Romains: *terra condebantur.* Si donc, comme le dit ensuite le même écrivain, les Romains mêmes n'adoptèrent qu'à une époque plus récente l'usage de brûler les cadavres, et dans la vue seulement d'empêcher que, dans les guerres, des mains impies ne les arrachassent de leurs tombeaux, on a encore bien plus lieu de croire que les Germains n'auront renoncé à cet égard à leurs anciennes coutumes, qu'après avoir vécu long-tems avec leurs vainqueurs, et que par conséquent ils auront enterré un grand nombre de leurs morts au lieu de les brûler. Solin et Strabon ont loué en effet la modestie de cette nation dans ses funérailles; et Tacite, en parlant de quelques bûchers, dit que les Germains n'y fesaient aucune profusion de hardes ni de parfums, comme cela se voyait chez les Romains et autres peuples. Procope, dans la description qu'il fait d'une haute pile de bois sur laquelle on avait fait asseoir un homme, tandis qu'on mettait le feu au bas, a parlé des Goths et d'une époque postérieure; et encore est-on en doute si l'homme mis sur ce bûcher était vif ou mort, attendu que l'usage d'étendre le cadavre du mort sur sa sommité était commun à tous les peuples. César nous apprend des Gaulois, qu'ils jetaient dans les flammes tout ce que le défunt avait de plus cher, même les animaux,

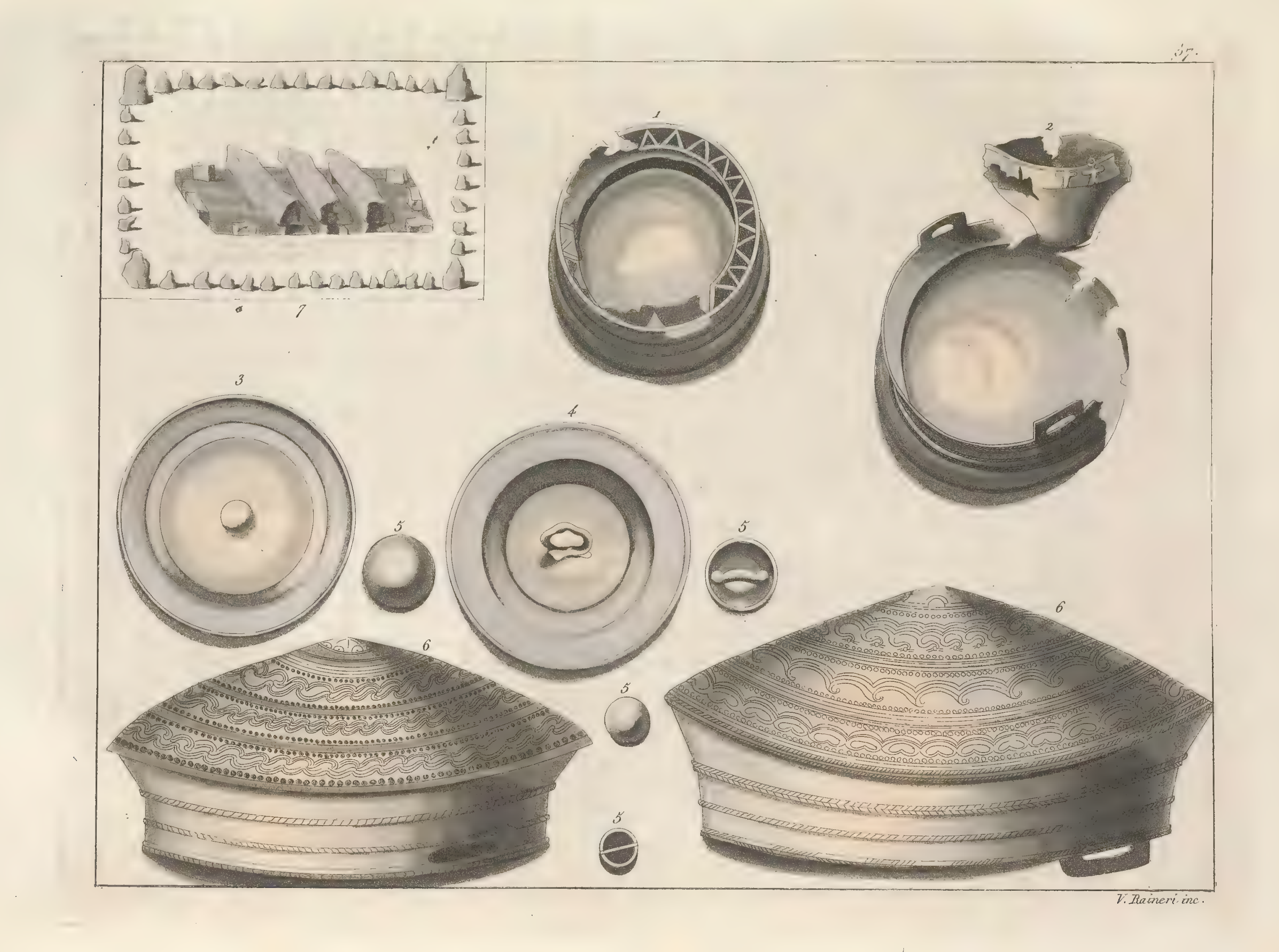
et jusqu'à ses esclaves et à ses cliens; mais Tacite, parlant des Germains de son tems, dit simplement qu'on mettait à côté du mort ses armes, et que quelquefois son cheval était brûlé avec lui. On doit rapporter à une époque postérieure, et aux Hérules seulement, dont il est peu parlé du tems de la domination romaine, ce que dit Procope, savoir; que les vieillards et les infirmes demandaient avec instance à leurs proches qu'on leur ôtât la vie; qu'on les plaçait en conséquence sur un bûcher, où ils étaient égorgés par quelqu'un qui ne fût pas de leurs parens; qu'ensuite, et après que le corps avait été consumé par les flammes, on enterrait leurs ossemens et leurs cendres, et qu'enfin l'épouse qui voulait mériter le nom de femme vertueuse devait se pendre près du tombeau du mari, si elle ne voulait pas devenir l'objet de la persécution de toute sa famille. On ne trouve rien de semblable chez les Germains durant le tems qu'ils furent soumis à la domination des Romains; et peut-être même que ces derniers n'auraient pas permis l'accomplissement de pratiques si peu conformes à leurs institutions. Cluverius s'est étrangement trompé, en voulant prouver l'existence de cet usage chez le Germains par un passage de Tacite, dans lequel il est parlé avec éloge des villes où les filles pouvaient seules aspirer au mariage, et où les veuves perdaient la faculté de contracter de nouveaux liens : ce qui ne veut pas dire qu'elles se tuassent. Selon le même historien on élevait sur la sépulture un monticule de terre ou de gazon; et de son tems encore les Germains rejetaient, dans leur simplicité naturelle, tout monument dont la construction exigeait de l'art et beaucoup de peine, comme pesant et incommode aux morts: en quoi ils ne s'écartaient guères des idées des Romains, qui souhaitaient au mort étendu dans la fosse de ne pas sentir le poids de la terre qui le couvrait. Dans l'érection du monument où furent renfermés les ossemens des guerriers qui avaient péri dans la défaite de Varron, les Romains eux-mêmes, à la manière des Germains, n'employèrent que des mottes de terre, dont la première fut posée par Germanicus. Arminius est le seul, dont Tacite nous dit que les louanges furent chantées après sa mort chez les peuples barbares. Du reste, aprés avoir observé que, chez les Lyciens, les hommes étaient obligés par une loi à prendre des habits de femmes pour le deuil, cet état, selon eux, ne convenant qu'aux femmes, Plutarque ajoute, que si quelques peuples barbares

prenaient quelques marques de deuil, on n'en voyait point chez les Gaulois non plus que chez les fiers Germains, ni chez les autres peuples d'un caractère généreux. Schedius s'efforce envain de trouver quelques-uns de ces peuples, qui, dans les funérailles prissent des vêtemens bruns ou noirs, et se couvrissent la tête. C'est avec aussi peu de raison qu'il croit que les Germains brûlaient indistinctement tous leurs morts, et que leurs parens jetaient dans le bûcher des lettres qu'ils leur adressaient, ainsi que cela se pratiquait chez les Gaulois: car il est à présumer que l'écriture ne leur était guères familière du tems de la domination romaine. Il suppose sans fondement, seulement d'après ce qui se pratiquait dans d'autres pays, que les Germains tenaient leurs assemblées autour des tombeaux, et il assure de même gratuitement que les temples, qui sans doute étaient en bien petit nombre en Germanie, n'étaient autre chose que des sépultures ou des cimetières: ce dont on ne trouve aucune trace dans les écrivains latins. Tout ce que nous apprend Tacite à ce sujet, c'est que les Germains (peut-être parle-t-il des anciens) étaient dans l'usage de brûler particulièrement les corps des personnages de distinction, avec du bois d'une espèce déterminée, et qui était peut-être résineux et odoriférant.

Continuation, offrandes aux tombeaux.

Schedius, Keysler et peut-être même Cluverius ont voulu sans doute confondre les rites funèbres des Gaulois avec ceux des Germains, dans l'énumération qu'ils ont faite des différens objets qui étaient jetés par ces derniers dans le bûcher avec le corps du défunt, ou placés à côté de lui dans le tombeau. Schedius nous apprend qu'on mettait sur le haut du bûcher ceux de ces objets auxquels il était le plus attaché; qu'on y joignait souvent des pains et autres comestibles, et que quelquefois le bûcher était arrosé de sang humain; mais à l'égard des comestibles, il ne s'appuie que du témoignage de Catulle, qui reprochait à un mendiant de Bologne de faire son souper des mets et du pain brûlé qu'il enlevait des tombeaux. C'est peut-être à ce trait que Térence a voulu aussi faire allusion en disant de Gnaton, qu'il tire de la flamme sa nourriture. Mais ces passages ne prouvent nullement que cet usage fût enraciné chez les Germains. Il est encore plus ridicule de supposer, comme il le fait, que les femmes assistassent aux funérailles de leurs maris le sein découvert et les cheveux épars, et qu'elles se tirassent du sang des veines: ce qu'on voit en effet défendu dans les lois des XII tables

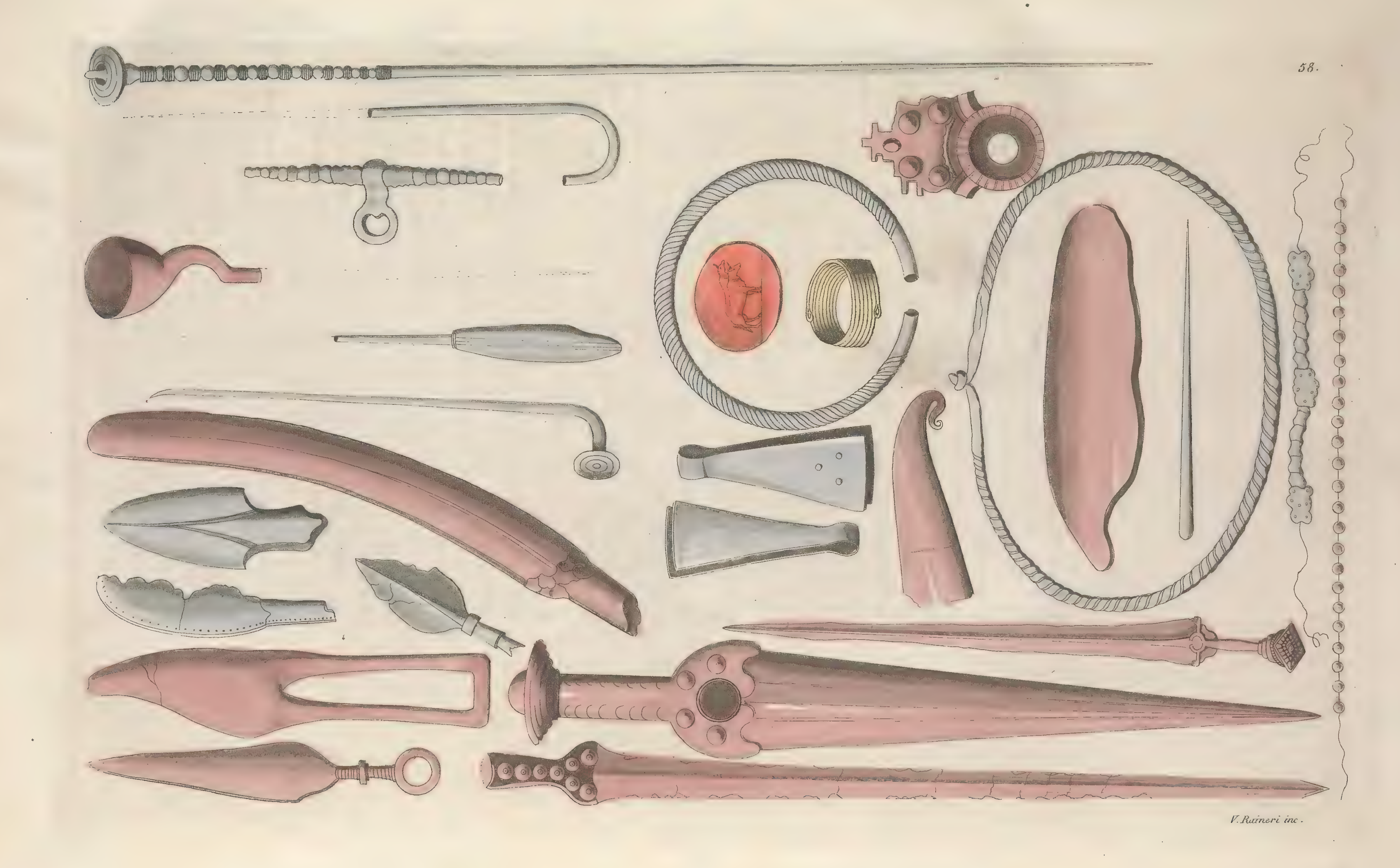
Conclusion.


1
2
3
4
5
5
5
5
6
6
7
a
V. Raineri inc.

sous la formule de *lessum facere*, dans laquelle quelques-uns ont cru voir l'étymologie du mot italien *salasso* (saignée), dont Schedius voudrait, par une étrange combinaison, que l'usage ait été apporté en Italie par les Goths et les Lombards, qui certes étaient bien Germains d'origine, et qui peut-être ne le pratiquaient pas, et probablement n'entendirent jamais parler des XII tables. Plus généreux que les autres, Keysler rapporte aux usages funèbres des Germains tous les amas de pierres qui se voient dans quelques pays, et qu'on rencontre plus fréquemment encore en Angleterre et en Ecosse. Il est bien prouvé cependant, que ces espèces de monumens, dont nous avons représenté quelques-uns, ne sont pas tous des sépultures; que les uns étaient des autels, et les autres des monticules, sur lesquels se tenaient les assemblées du peuple, et que les pierres dites des Géans, à cause de leur grandeur, furent les seuls monumens élevés à la mémoire de certains chefs ou guerriers de marque, qui étaient morts sur le champ de bataille. Cet écrivain prétend en outre que ses ancêtres, c'est-à-dire les Germains, durant l'époque de la domination romaine, ensevelissaient avec les morts tous leurs meubles, même leurs chevaux, leurs monnaies, tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et souvent des trésors considérables: ce qui est absolument contraire à ce que dit Tacite. Il parle aussi des sacrifices, des offrandes faites sur les tombeaux et des banquets qui se célébraient alentour; mais il ne cite à l'appui de son opinion, que quelques inscriptions romaines, et les expressions de quelques pères de l'église, qui n'ont point parlé des Germains, ou qui, s'ils ont fait mention des Turingiens et des *Assiani*, l'ont fait à une époque bien postérieure, c'est-à-dire du tems de S.t Grégoire le grand. Il est pourtant vrai de dire que, malgré le silence des anciens écrivains sur les cérémonies funèbres des Germains, et surtout sur les objets qui se plaçaient dans les sépultures, on a trouvé en Allemagne plusieurs urnes sépulcrales avec des armes et autres ustensiles qui y étaient renfermées. Une de ces urnes, qui semble devoir se rapporter à l'époque des Romains, fut découverte en 1719 près de Neilingen dans la Marche de Brandebourg, et nous l'avons représentée à la planche 57 comme digne d'être remarquée. Cette planche offre un appareil funèbre complet. Le principal objet qu'on y voit est un vase de cuivre très-grand, dans lequel l'urne était déposée. Ce vase, que le tems a

considérablement endommagé, avait deux anses ou deux manches et peut-être même quatre, car il y manque une partie du bord; il avait en outre un couvercle conique aussi en cuivre, qu'on a également retrouvé, et il est façonné au dehors à peu-près comme les corbeilles mystiques, dont le chevalier Tambroni a traité avec beaucoup d'érudition. Le vase intérieur, qui renfermait les cendres, était fait de même, et avait aussi un couvercle qui ne devait pas s'appliquer sur le bord du vase, conformément peut-être à l'opinion où étaient les Germains, que les cendres des morts ne devaient être chargées d'aucun poids. Quelques-uns ont cru voir dans les ornemens circulaires et onduleux de ces vases une représentation des eaux et des nuées; pour nous, il ne nous semble y apercevoir qu'une imitation du tissu des anciennes corbeilles mytiques, qui se fesaient d'osier ou autres branches fléxibles. Outre les cendres on a trouvé dans le même vase quatre écuelles, dont les deux plus grandes sont représentées à la planche ci-dessus: nous serions plus disposés à croire que c'étaient des patères, auxquelles, selon les érudits allemands, il avait été adapté un petit manche par où on pouvait les suspendre. Il y avait dans ces espèces de patères une soixantaine de petits globes, dont les plus grands étaient de cuivre ou de laiton, les autres d'argent, et de quelques-uns desquels nous avons aussi retracé la figure. Quelques érudits se sont imaginé que ces patères, ainsi que les petits globes qu'elles contenaient, et dont une partie conserve encore des restes de dorures, étaient des ornemens du cheval ou des chevaux qui avaient été brûlés avec le guerrier dont les cendres reposaient dans l'urne; de la même manière que d'autres ont supposé gratuitement, que ce monument n'était pas romain, parce qu'il avait été trouvé au de là de l'Elbe, où les Romains, comme nous l'avons vu, avaient pourtant pénétré plusieurs fois. Keysler aurait pu au contraire appuyer de ce monument Romano-Germanique, l'opinion où il était, que les Germains renfermaient divers objets avec les cadavres ou avec les cendres dans les tombeaux : en preuve de quoi on pourrait encore citer les épées, les couteaux de cuivre, les aiguilles discriminatoires, les ciseaux et autres ornemens, les cercles destinés peut-être à contenir la chevelure, les bracelets dont un en or avec un anneau du même métal, quelques autres bracelets composés de pierres blanches et rouges, et enfin le fer d'une lance qui est sans contredit un ouvrage des




58.
V. Raineri inc.

Romains: objets qui tous ont été trouvés avec des monnaies ou des médailles romaines du premier et deuxième siècle, et avec une pierre gravée, dans des tombeaux de l'Olsace et autres contrées de la Germanie, et desquels nous avons aussi retracé la figure à la planche 58. Ecchard, qui a fait une collection de ces monumens, remarque que, dans d'autres tombeaux de la même époque, on a trouvé des clefs, des pierres à aiguiser et autres objets; que près d'Helmstad on a découvert un sépulcre romain qui a été illustré par Conringius, et qu'en Saxe, on en a trouvé d'autres, dans quelques-uns desquels on a reconnu les os des chevaux parmi les cendres et les charbons; il est d'opinion que les colliers d'or ainsi que la pierre gravée représentant deux bœufs sous le joug, trouvés dans des tombeaux, sont des dépouilles enlevées aux Romains, ou des présens faits par ces derniers aux Germains: conjecture qui n'est pas tout-à-fait à rejeter. C'est envain cependant qu'il voudrait soutenir, qu'à côté de toutes ces sépultures il y avait des bosquets sacrés ou autres enseignes sacrées; et, de tout ce qui a été dit jusqu'ici concernant la religion des Germains, on peut conclure; qu'accoutumés à la simplicité dans leurs cultes et dans leur mythologie, ces peuples embrassèrent bien quelques-uns des cultes et adoptèrent quelques-unes des divinités qui leur furent apportées par les Romains, (si même ces derniers ne changèrent point les noms des divinités germaniques), mais en gardant toujours une sage modération dans les choses de religion; qu'ils ne cherchèrent point dans les rites la pompe ni le faste, ne multiplièrent point les temples, les prêtres ni les institutions religieuses durant la domination romaine; et que s'ils conservèrent dans leurs funérailles l'usage d'élever des bûchers aux chefs les plus illustres, ils ne le firent point avec autant de somptuosité que les Gaulois, et suivirent toujours dans les cérémonies funèbres les coutumes, qui leur avaient été transmises par leurs ancêtres.

Nouvelles observations.

Le nouveau *Commentaire* de Panckoucke sur la Germanie de Tacite, et les observations qu'y a faites Malte-Brun, nous offrent encore quelques éclaircissemens sur les divinités et sur les cultes des Germains: nous allons les exposer ici brièvement, comme n'étant que les opinions particulières de quelques savans. Les *Estii* portaient sur la main l'empreinte d'un sanglier, qui était, dit Malte-Brun, comme le signe emblématique, non seulement du culte de

la déesse *Mère* ou de la *Terre* apporté par les Romains, mais encore de celui de la déesse *Frigga* adorée à Upsal, que les Romains ont peut-être confondue avec la Mère des dieux. Hartknoch nous a conservé une ancienne tradition populaire, selon laquelle Weidewut, fondateur de la religion des anciens Prussiens, était venu de la Scandinavie. On lit dans Tacite, que les *Naarvali* adoraient une divinité sous le nom d'*Alci*. Malte-Brun observe qu'*Alghi* était le nom d'une déité des anciens Polonais, lequel équivaut à celui d'Iris la messagère des dieux. Les Germains avaient aussi deux frères divinisés sous les noms de *Lelus* et *Palelus*, qui étaient peut-être l'Amour et l'*Hyménée*, et qu'on trouve nommés à une époque postérieure chez les Russes. Ces deux frères, dit le même géographe, devaient entrer dans le système mythologique des Slaves; et si les *Naarvali* étaient de cette même nation, il est bien probable que les Romains auront cru reconnaître leur Castor et leur Pollux dans ces deux divinités. Les Lombards établis sur les bords de l'Elbe, et qui peut-être descendaient des Viniles ou des Vindes, professaient le culte d'Odin, dieu de la lumière et de la victoire, comme on le voit par leurs traditions; et, selon quelques érudits, les Romains n'hésitèrent pas à en faire un Mars. Quant aux Angles, aux Varnes et autres peuples qui, au nombre de sept adoraient tous Erta ou la Terre, Suhm est d'avis avec plusieurs autres, que c'était l'épouse d'Odin selon la mythologie odinique. Malte-Brun rectifie cette dernière phrase, et voudrait qu'on dît « selon un système de mythologie particulier aux régions méridionales de la Scandinavie, aux iles et aux côtes du golfe Codan ». Nous avons parlé, dans la description géographique de la Germanie, de l'ile où était professé le culte d'Erta, et où se célébraient les fêtes dont Tacite nous a fait le tableau, et l'on a tout lieu de présumer que cette ile était la Sélande de nos jours.

MOEURS ET USAGES DES GERMAINS DURANT LE TEMS DE LA DOMINATION ROMAINE.

Conformation, son de voix et langue.

Nous avons traité assez longuement de la complexion, ainsi que de la langue et du son de voix des Germains, à l'article où nous avons décrit les mœurs et les usages de ce peuple avant la domination romaine; et ses qualités corporelles, par où nous avons

cru devoir commencer l'histoire de son costume, n'ont pu s'altérer assez durant le tems de cette domination, pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici le sujet d'une nouvelle dissertation. Nous observerons cependant à cet égard, que toutes les fois qu'un pays vient à être occupé militairement, il se forme toujours, des vainqueurs et des vaincus, pour ainsi dire un peuple mixte, et que des alliances qui se contractent entre les uns et les autres, il résulte nécessairement une altération sensible dans les caractères distinctifs, dans la conformation extérieure et jusques dans le naturel de leurs descendans; ensorte que, par exemple, il n'y aurait rien d'étonnant qu'on eût vu alors parmi les Germains plus de chevelures brunes et des yeux moins bleus, (quoique, selon Juvenal, ces particularités fussent encore remarquées de son tems), et qu'on eût trouvé plus souvent parmi les Romains des chevelures blondes depuis ce mélange. Il est encore une autre remarque à faire, et de laquelle on devra tenir compte dans la suite, c'est que, comme nous l'avons vu, la Germanie ne fut pas toute conquise ni même connue par les Romains; qu'ils n'assurèrent solidement leur domination que dans les lieux où ils élevèrent des forteresses, et construisirent des villes ou formèrent des camps retranchés, et qu'au contraire dans l'étendue considérable de pays qu'ils parcoururent en fesant la guerre, il ne se forma point de relations intimes, et il n'y eut que peu ou point de mélange entre les deux nations: ce qui est d'autant plus probable que, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs peuplades, surtout dans les régions montueuses, accoutumées à une vie errante et nomade, s'enfonçaient dans l'épaisseur des forêts à l'approche de l'ennemi, et se dérobaient ainsi à sa poursuite. On peut donc conclure de toutes ces considérations, que s'il s'opéra quelques changement dans les mœurs et dans les usages, comme dans la conformation extérieure des Germains, ces changemens ne furent que partiels, et ne se firent guères remarquer que dans les lieux où les Romains avaient affermi leur domination. Nous en dirons autant de la voix ou plutôt du langage des Germains, que les premiers, au dire de Diodore de Sicile et de Polienus, trouvèrent grave et pour ainsi dire terrible; et ces accens rudes, qui ne leur parurent pas différer de ceux des bêtes sauvages, ne se seront certainement pas adoucis beaucoup dans le commerce long mais partiel qui s'établit entre les deux peuples. Quant à leurs langues respectives elles différaient trop l'une

de l'autre, pour qu'elles pussent s'altérer réciproquement: l'histoire au moins ne fait mention d'aucun Germain qui s'exprimât en latin, malgré l'habitude où étaient les Romains de ne parler et de n'écrire que leur langue dans leurs colonies germaniques. Nous observerons seulement que les Germains firent usage quelquefois de la langue latine dans leurs inscriptions, surtout sépulcrales ou votives, où l'on voit des barbarismes ou des néologismes du genre de ceux que nous avons rapportés dans le discours précédent, et dont Ecchard, Keysler, Schedius, ainsi que toutes les collections d'inscriptions antiques nous offrent des exemples fréquens.

Division de la population en classes.

Si Tacite a parlé de son tems, et non pas seulement d'une époque plus ancienne, il devait y avoir encore chez les Germains du tems de la domination romaine, ou en partie au moins durant cette époque, diverses classes d'hommes, savoir; les nobles ou hommes libres, les affranchis et les esclaves. On pourrait même supposer avec raison, que n'y ayant point anciennement de nobles parmi eux, si ce n'est dans les familles des rois ou des chefs, l'usage de ces divisions ainsi que des noms d'hommes libres, et d'affranchis fut introduit par les Romains mêmes, quoique les maîtres, c'est-à-dire les hommes libres, vécussent avec leurs esclaves qui étaient bien différens de ceux des Romains, et qu'au dire de Tacite même, les affranchis se confondissent pour ainsi dire avec les esclaves. Ce qu'il y a de certain, c'est que du tems même de la domination romaine, il n'y avait aucune marque distinctive entre les individus de classes différentes, et que la seule qu'on vît chez ce peuple était celle de la noblesse romaine, qui était conférée avec ses privilèges aux Germains qui avaient servi parmi les Romains, comme l'histoire nous l'apprend d'Arminius, de Flavius, du Maraboduo et de plusieurs autres dans des tems postérieurs. Cependant, les hommes libres se distinguaient des esclaves chez les Svèves, par l'usage où ils étaient de relever leurs cheveux de derrière sur le front et de les nouer en dessous: genre de coiffure qui était moins une marque de liberté ou de noblesse, qu'un signe distinctif de nation, au moyen duquel les Svèves se reconnaissaient en effet parmi tous les autres Germains. Si l'on en croit Diodore de Sicile, il n'y avait chez ce peuple que les nobles qui se rasassent la barbe, à l'exception des moustaches, qui leur couvraient entièrement la bouche; mais il est encore douteux si cette par-

ticularité ne doit pas s'entendre des Gaulois plutôt que des Germains. Chez les Cattes, les chefs étaient peut-être les seuls qui fissent vœu de conserver leurs cheveux et leur barbe, et qui ne les coupassent qu'après avoir tué quelqu'ennemi: car si ce vœu eût été général, toute cette nation guerrière aurait été sans barbe, et les lâches auraient gardé seuls cet ornement du visage, dont les braves, selon les anciens écrivains, fesaient l'objet du vœu le plus sacré. C'est pour cela que l'histoire nous apprend du seul Civile, chef des Bataves, qu'après avoir détruit les légions romaines, il coupa sa longue et blonde chevelure.

Habillement.

Malgré l'exemple des vêtemens amples que portaient les Romains, et dont fesaient aussi usage tous les Germains qui servaient comme auxiliaires dans leurs troupes, on ne peut pas dire que l'état de nudité eût totalement cessé dans ce dernier peuple: car, selon Tacite et Pomponius Mela, les enfans et les impubères y étaient encore nus de leur tems, et peut-être même jusqu'à l'âge de vingt ans, qui, chez plusieurs nations de cette vaste région, était le terme de l'adolescence. Les hommes mêmes, à l'époque de Tacite, n'avaient encore pour vêtement qu'une simple saie, ou une espèce d'habillement fait avec la seconde écorce des arbres, même dans le fort de l'hiver. Les adultes, au rapport du même écrivain, passaient les jours entiers, nus, ou comme il le dit lui-même, sans aucun vêtement, autour du feu; et il ajoute au même endroit que les gens les plus riches, à l'exception même des nobles ou des hommes libres, étaient les seuls qui portassent un vêtement particulier en signe de leur opulence. Le grand nombre de bêtes sauvages qui peuplaient les vastes forêts de la Germanie dut être cause, que l'usage de se couvrir de leurs peaux se conserva dans cette contrée, même durant le tems de la domination romaine, et l'on en a en effet un exemple indubitable dans Germanicus, qui voulant aller explorer lui-même le pays des Chérusques, se revêtit d'une peau de bête à la manière de ces barbares. César est le seul qui ait parlé de la nudité des femmes et des filles, en disant que les individus des deux sexes se baignaient pêle-mêle dans les rivières; et il est à croire, d'après ce que nous apprend Tacite de la longue durée de l'enfance chez les Germains, et d'après les éloges que cet écrivain et ceux qui l'ont suivi font de la continence de ce peuple jusqu'à l'âge mûr, que les jeunes filles et les garçons continuèrent à se

baigner les uns avec les autres. L'usage où étaient les femmes aussi bien que les hommes de ne s'habiller que de peaux, qui leur laissaient sans doute à découvert une grande partie du corps, ne permet pas de supposer que les premières prissent quelque soin de cacher leur nudité, pas même celles des plus aisées d'entr'elles, qui, à la différence des hommes, portaient une espèce de chemise, qui était aussi très-courte. Nous apprenons de Paul Diacre que, même de son tems, certains peuples de la Germanie portaient des manteaux de fourrure, qui ne leur arrivaient que jusqu'au nombril, ou tout au plus jusqu'au genou. Tacite parle en général des manteaux de peau *exigui*. Sénèque a aussi remarqué que les vêtemens des Germains ne leur arrivaient que jusqu'aux reins, et par conséquent ne leur couvraient pas tout le corps, et Sénèque n'entendait certainement pas parler des anciens Germains, mais seulement de ceux de son tems. La saie des Bataves, des Caninefate, et autres Germains était rayée de diverses couleurs du tems de Tacite, et nous ne voyons rien dans l'histoire qui nous autorise à supposer, que, durant même la domination romaine, ces peuples eussent renoncé à leur antique simplicité, et adopté l'usage des étoffes d'or ou d'argent dans leurs vêtemens. Strabon fait mention de larges caleçons et de manches à l'habillement, mais seulement en parlant des Belges, qui avaient peut-être les premiers emprunté cet usage des Gaulois et non des Romains. On pourrait croire plutôt que les Germains apprirent de ces derniers à se servir de souliers, et encore n'y avait-il probablement que les gens de distinction qui fissent usage de cette chaussure : car, parmi les Goths qui vinrent ravager l'Italie, il n'y avait, selon Sidonius Apollinaire, que les sénateurs qui eussent des souliers.

Colliers et autres ornemens

Sans doute on ne devait pas voir beaucoup d'ornemens tels que colliers, anneaux, bracelets et autres chez une nation qui ne connaissait ni l'or ni l'argent, et qui souvent n'en fesait aucun cas. Et en effet, il n'est parlé de colliers chez les Germains que du tems de la domination romaine, et à l'époque de la guerre des Chérusques, des Svèves et des Sicambres contre Drusus : encore ne sait-on pas bien si ces colliers, dont Florus seul fait mention, étaient d'or ou plutôt de fer, comme les anneaux des Cattes. Nous ajouterons à cela comme une chose digne de remarque, que, dans le partage du butin fait entre les Svèves et leurs alliés avant

une bataille, les premiers s'étaient réservé l'or et l'argent, dont ils avaient connu le prix peut-être avant les autres Germains, à cause de leur voisinage des Gaules et de l'Italie. Cependant, malgré le silence des anciens auteurs sur ce point, on peut assurer avec fondement que l'usage des colliers, des bracelets et autres ornemens fut apporté en Germanie par les Romains, comme le prouvent les aiguilles discriminatoires, les ciseaux pour couper ou arracher les cheveux, les cercles et autres instrumens pour contenir la chevelure, les boucles ou partie de boucles, le bracelet en or avec lequel on en avait trouvé beaucoup d'autres dont Ecchart n'a point parlé, un anneau d'or fait en spirale, un sceau en or, et jusqu'à un anneau d'or avec une pierre précieuse: objets que nous avons tous représentés à la planche 58. Si donc on a trouvé dans quelques anciens tombeaux de l'Olsace, des environs de Rensbourg, du duché de Brême, de la Saxe et autres lieux divers ornemens de ce genre, semblables en grande partie à ceux qu'on découvre encore chaque jour dans les décombres de l'ancienne Rome, il faut en conclure que les Germains, ou au moins quelques peuplades de cette nation avaient adopté l'usage de ces ornemens de luxe, et que même ils en fesaient beaucoup de cas, puisqu'ils les plaçaient même à côté de leurs morts dans les tombeaux. Peut-être aussi ne doit-on les regarder pour la plupart que comme des dépouilles qu'ils avaient enlevées aux Romains, et alors il n'y aurait plus tant à s'étonner qu'ils en eussent adopté l'usage, et que cependant, malgré les exemples des tuniques, des manteaux et autres vêtemens romains qu'ils avaient devant les yeux, ils eussent conservé leur habillement court, et continué même en grande partie à aller nus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après les victoires remportées souvent par les Germains sur les Romains, après la défaite des légions de Varron, après les nombreux présens que divers personnages de distinction reçurent des empereurs, il dut naître en Germanie une espèce de luxe, qui s'attacha plutôt à la parure qu'à l'habillement, dont le caractère national ne changea point.

Métaux, Monnaies.

L'excellent traité de Tacite sur les mœurs des Germains nous offre également deux époques bien distinctes dans l'état civil de cette nation, savoir; celle à laquelle se rapporte tout ce que cet historien philosophe dit des anciens Germains, et celle où il parle des choses de son tems, et qu'il avait vues lui-même. Et en effet,

après avoir observé qu'il était douteux si le refus que les dieux avaient fait de l'or et de l'argent aux Germains, ne devait pas être regardé comme un bienfait plutôt que comme une marque de leur colère, et tout en convenant cependant qu'il pouvait bien y avoir en Germanie des mines de ces métaux dont on ne fesait aucun cas, il ajoute que les Germains ne montraient aucun empressement pour la possession ni pour l'usage de ces mêmes métaux, et alors il parle bien certainement de l'époque de la domination romaine. On voit chez eux, dit-il, des vases d'argent qui ont été donnés en présent à leurs princes et à leurs ambassadeurs, mais dont ils ne font pas plus de cas que de ceux d'argile, quoique pourtant les plus voisins des frontières acquièrent par le commerce la connaissance du prix de l'or et de l'argent, et même du type de quelques-unes de nos monnaies, entre lesquelles ils savent même faire un choix: ce qu'on ne voit point parmi les habitans de l'intérieur qui, plus attachés à leurs anciens usages, ne font entre eux qu'un commerce d'échange. On ne conçoit pas bien si c'est aux premiers, c'est-à-dire aux habitans des frontières, où à ceux de l'intérieur de la Germanie, qu'on doit appliquer le passage qui suit, et qui probablement ne peut convenir qu'aux premiers. Il est donc dit dans ce passage, que ces peuples fesaient un cas particulier des vieilles monnaies et des plus anciennement connues, surtout des *nummi* (écus) *serrati* et *bigati* et qu'ils préféraient l'argent à l'or, non par un goût particulier pour ce dernier métal, mais parce que les monnaies d'argent étaient plus commodes dans le commerce des choses usuelles, et surtout de peu de prix. Ils n'ont pas non plus beaucoup de fer, ajoute Tacite en parlant des Germains de son tems, comme le prouve la fabrication de leurs flèches. Le même historien observe ailleurs, qu'à la même époque ils recevaient des nations voisines, et non seulement des particuliers, mais encore des autorités publiques divers présens, tels que des chevaux d'élite, de grandes armures, des harnachemens et des colliers, et il ajoute encore que les Romains les avaient accoutumés à se servir de l'argent: d'où l'on pourrait conclure qu'à une époque antérieure, ils n'en connaissaient ou n'en toléraient point l'usage parmi eux.

Habitations. Les Germains, sous la domination romaine et du tems même de Tacite, n'aimaient point à former des villes, ni même à avoir leurs habitations contiguës les unes aux autres: chacun d'eux éta-

blissait sa demeure à son gré près d'une fontaine, près d'un champ ou près d'un bois, et s'ils réunissaient leurs maisons en villages ou en bourgs, c'était en les tenant toujours isolées les unes des autres, par précaution, dit Tacite, contre les incendies, ou plus probablement encore par manque d'habileté dans l'art de bâtir. Ils ne connaissaient point l'usage du ciment ni des tuiles, et se souciaient fort peu de donner une belle apparence à leurs constructions. Cependant ils les recouvraient en quelques endroits d'un enduit composé peut-être d'une argile très-fine et luisante, dont l'emploi offrait une imitation des couleurs et de l'art de la peinture: ce qui donne lieu à supposer qu'ils fesaient usage, à cet effet, d'argile de diverses sortes et de couleurs différentes, comme on le voit dans les stucs luisans usités de nos jours. Les gens les moins aisés ou probablement les plus grossiers se creusaient des souterrains, qu'ils recouvraient de fumier pour y être plus chaudement en hiver, et où ils retiraient leurs fruits. Peut-être n'étaient-ce que des caves dans le genre des nôtres, où se conservaient les provisions pour l'hiver, et qui servaient de retraite aux familles dans les froids rigoureux, ou encore à l'approche de l'ennemi, pour se soustraire aux rapines et aux violences qui accompagnaient toujours leurs guerres.

Habillement. Peaux et pelisses. Pudicité des femmes.

L'habillement des Germains, à l'époque où écrivait Tacite, se composait uniquement d'une saie, qui s'attachait avec une boucle ou même avec une épine; et comme ce vêtement leur laissait une grande partie du corps à découvert, ils se tenaient accroupis toute la journée autour du feu. Les riches cependant se fesaient remarquer par un habillement moins pauvre, et tellement étroit, à la différence des habits amples et flottans des Sarmates et des Parthes, qu'il laissait voir toutes les formes du corps. L'historien latin fait mention des fourrures en cet endroit, et dit que, de son tems, les Germains portaient pour vêtement des peaux de bêtes, dans le choix desquelles les habitans de l'intérieur ne mettaient pas beaucoup de soin, et qui étaient, dans les pays les plus voisins des frontières, d'une qualité plus soignée, à cause de la facilité qu'on y avait de se les procurer par le commerce extérieur. On préferait donc pour cet usage les peaux de bêtes sauvages, auxquelles on donnait une sorte de bigarrure en y insérant çà et là, aussitôt que l'animal en était dépouillé, des morceaux d'autres peaux d'animaux, qui venaient du grand océan, ou de mers inconnus. Il n'y avait guères de diffé-

rence entre les habillemens des deux sexes, si ce n'est que celui des femmes consistait souvent en une espèce de chemise de toile de lin, (ce qui ne veut pas dire que les hommes n'en portassent pas aussi quelquefois) à laquelle elles adaptaieut quelqu'ornement en pourpre: ce vêtement était sans manches, et leur laissait les bras ainsi qu'une partie de la poitrine à découvert. L'historien observe ici que les Germains, dont il loue la continence, n'avaient qu'une seule femme, à l'exception d'un très-petit nombre d'entre eux, qui, par égard pour leur rang, étaient en quelque sorte obligés d'en prendre plusieurs. Nous avons déjà remarqué ailleurs, que ce n'était point la femme qui apportait la dot au mari, mais le mari qui la fesait à la femme, et nous avons parlé à cette occasion des présens de noce, qui devaient être reconnus et agréés par les parens de l'épouse, ainsi que des bœufs, des chevaux et des armes que les époux, au lieu d'objet de parure à l'usage de la femme, se donnaient l'un à l'autre: d'où l'on voit que ces usages, que nous avons considérés comme particuliers aux Germains de la première époque, s'étaient conservés aussi durant celle de la domination romaine, Tacite n'envisageant dans ce qu'il a dit d'eux, que le tems où il écrivait: *singulis uxoribus contenti sunt - ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur - dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert - intersunt . . . . propinqui ac munera probant - in haec munera uxor accipitur - armorum aliquid viro affert - haec arcana sacra, hos conjugales deos arbitrantur.* L'épouse recevait donc les bœufs, les cheveux et les armes comme des gages qu'elle devait transmettre intacts à ses enfans, à ses belles-filles et à ses neveux. Les femmes gardaient soigneusement aussi alors la pudicité, que n'altérait point l'appât des spectacles ni des festins bruyans, et les deux sexes n'avaient aucune connaissance des lettres : ce qui cependant peut donner lieu à quelques observations, car on trouve que, dans les premiers siècles de la domination romaine en Germanie, il avait pénétré quelque lueur d'instruction, et même quelque faible notion de la langue latine dans cette contrée. On voit encore à la même époque l'adultère de la femme puni par le mari de la manière que nous l'avons décrite, et la perte de l'honneur dans les filles entraîner irrévocablement pour elles celle de tout espoir de se marier, qu'elles que fussent d'ailleurs leurs richesses, leur beauté et leur jeunesse.

Il n'est pas douteux que, dans cette description, Tacite fesait allusion aux mœurs de son tems: car, après avoir censuré les Romains mêmes, il ajoute que, chez les Germains, on ne riait pas des vices, et que la corruption réciproque n'y était point appelée une mode du siècle. C'était encore à son tems que se rapportent les éloges qu'il fesait des villes, où les filles seules pouvaient aspirer au mariage, et où il leur était défendu de passer à de secondes noces.

Coutumes diverses.

On doit également rapporter à l'époque de la domination romaine l'usage, quoique non sanctionné par des lois expresses, qui fesait regarder comme un crime tout obstacle à la multiplication de l'espèce, aussi bien que la destruction d'aucun enfant: ce qui a fait dire à Tacite, que les bonnes mœurs avaient chez les Germains plus d'empire, que n'en avaient ailleurs les bonnes lois. Ce dut être sans doute un étrange spectacle pour les Romains, que de trouver dans toutes les maisons les enfans nus et malpropres, les maîtres élevés avec les esclaves, et les uns et les autres couchés tous pêle-mêle avec les bestiaux; mais ce fut pour eux une chose non moins merveilleuse de voir, que, dans ces chétives cabanes, il croissait des hommes aussi robustes; que les mères y allaitaient leurs enfans, et ne les confiaient jamais à des nourrices ni à des femmes de service; que l'âge et la valeur étaient la seule ligne de démarcation entre les *ingenui* (hommes libres) ou ceux qu'ils désignaient par ce nom, qui était de leur façon; que les alliances étaient tardives entre les jeunes gens des deux sexes, et que les enfans héritaient souvent de la vigueur de leurs parens. Nous avons expliqué le motif pour lequel les oncles montraient de la prédilection pour les enfans de leurs sœurs sur ceux de leurs propres frères; et il est aisé de voir, par les paroles mêmes de Tacite, que ce que nous avons dit alors de la transmission des héritages aux enfans, et à leur défaut au parent le plus proche, se fesait encore du tems de la domination romaine. On y regardait aussi comme un des plus grands honneurs de la vieillesse le grand nombre des affinités, et comme une des plus grandes disgrâces de cet âge le manque d'enfans. Les amitiés ainsi que les inimitiés y étaient héréditaires, mais pourtant sans être implacables, l'homicide pouvant y être racheté par une indemnité en bœufs ou en moutons, à laquelle participait toute la famille: sur quoi Tacite observe ju-

dicieusement que, de cette manière, le danger des inimitiés privées dans un état libre avait été tourné au profit de l'utilité publique.

Hospitalité. Nourriture, banquets. Ivresse.

Selon le même historien, l'hospitalité n'était nulle part exercée plus libéralement qu'en Germanie, où le refus de l'asile au passant, quel qu'il fût, était une tache d'infamie, et où c'était un devoir d'admettre à sa table l'étranger que le hazard amenait. S'il ne retrouvait point son ancien hôte, on lui en indiquait aussitôt un autre, et il était sûr d'être reçu partout avec la même bienveillance. On ne fesait aucune distinction entre l'homme connu et celui qui ne l'était pas, quant au droit de l'hospitalité: on ne refusait à l'étranger au moment de partir rien de ce qu'il demandait, et on lui demandait avec la même liberté ce qu'on voulait: ce qui annonce une grande simplicité de mœurs. C'est ce que nous apprend Tacite en disant, que la facilité de donner et de demander était la même, et que les dons offerts n'imposant aucune obligation, on n'en contractait point non plus pour ceux qu'on recevait. La conduite des Germains dans l'exercice de l'hospitalité, peut nous donner en outre quelqu'idée de leurs usages sous la domination romaine pour ce qui regarde la nourriture, et leur vie domestique en général. Aussitôt après leur reveil, qui n'arrivait quelquefois qu'au bout de quelques heures de la journée, ils se lavaient tous, plus souvent avec de l'eau chaude qu'avec de la froide, à cause de la longueur de l'hiver dans cette contrée; ensuite ils allaient prendre leur nourriture, non en commun, mais assis chacun à une table particulière. Ils ne sortaient jamais de chez eux sans être en armes, et se montraient de même dans leurs banquets. Quelquefois ils passaient les jours et les nuits entières à boire, sans que personne le trouvât mauvais. Il ne faut donc pas s'étonner, dit Tacite, si le vin occasionnait parmi eux des rixes, qui se terminaient rarement par des injures, et le plus souvent par des voies de fait et des blessures. C'était ordinairement dans les banquets que se fesaient les réconciliations, que se contractaient les alliances entre les familles, qu'on traitait de la guerre et de la paix, et qu'on élisait les princes, ces bons peuples n'imaginant pas qu'il y eût de moment plus propre que celui-là au recueillement, à la conciliation des intérêts privés et à l'enthousiasme qu'exigent les grandes résolutions. Cette nation, ajoute Tacite, sans fraude et sans malice, épanchait tous ses secrets dans la gaieté bruyante des banquets: ce qui lui fesait souvent retracter le lendemain ce qu'elle

avait résolu la veille, sans autre raison que la diversité du tems et du lieu: on délibérait quand on ne savait pas feindre, et on décidait quand on ne pouvait plus se tromper. La boisson des Germains était une liqueur faite avec de l'orge ou du froment macéré, dit Tacite, c'est-à-dire fermenté à la manière du vin; et il n'y avait que les habitans les plus voisins des côtes de l'Océan, qui pussent se procurer cette dernière boisson. Leur nourriture d'ailleurs était fort simple, et elle se composait de pommes sauvages, de gibier fraîchement tué, ou de lait *concretum*: mot par lequel on peut entendre le beurre, le fromage, le lait caillé ou autre préparation semblable: au surplus il ne leur fallait pas tant d'art ni d'apprêt pour appaiser leur faim, quoiqu'ils n'eussent pas la même sobriété dans l'usage de leur boisson: ce qui fesait dire à Tacite même, que si on eût secondé leur penchant à l'ivresse, il eût été tout aussi facile de les vaincre par ce vice que par les armes.

Spectacles, jeux de hazard, esclavage.

Si nous en croyons encore le même historien, ce peuple n'avait, durant la domination romaine, qu'un seul genre de spectacle, qui était le même partout et pour toutes les classes de la société. Ce jeu, qui fesait la passion des jeunes gens, consistait à sauter, non sans danger, au milieu d'épées nues: ici l'historien distingue le glaive de la *framea*, dont il a été parlé ailleurs, espèce d'arme qu'il dit être des plus dangereuses. A force d'exercice on avait fait de ce jeu un art, qui en constituait toute la beauté. Les sauteurs n'étaient point payés, et il n'ambitionnaient d'autre récompense, au rapport du même écrivain, que le plaisir d'amuser les spectateurs par la hardiesse de leurs sauts. Tacite parle ensuite de la témérité des Germains dans le jeu *aleatorio*, qui devenait quelquefois fatal à leur liberté, et auquel pourtant ils ne se livraient que dans le calme de la tempérance, comme à une occupation des plus sérieuses. Nous avons observé ailleurs, qu'après avoir perdu à ce jeu tout ce qu'ils avaient, et même jusqu'à leur personne qu'ils livraient ensuite volontairement aux fers de l'esclavage, ces malheureux étaient vendus à l'étranger, pour que la honte d'un pareil gain ne restât pas dans le pays. Tacite nous dépeint dans cet endroit la condition des esclaves chez les Germains, du tems de la domination romaine. Ces esclaves n'avaient aucun rapport avec ceux des Romains; semblables à des colons, ils avaient chacun leur emploi, leur habitation et leur économie domestique, et ils n'avaient

d'autre obligation envers le maître que celle de lui fournir une mesure déterminée de froment, un certain nombre de bestiaux, et une quantité convenue de matière propres à faire des vêtemens. Ils n'étaient point mis à la chaîne, ni frappés ou surchargés de travail, les soins de la maison étant remplis par la femme et les enfans du maître. S'il arrivait qu'un esclave fût tué, ce n'était jamais pour raison de discipline ni par excès de sévérité, mais par l'effet de quelqu'emportement du maître, comme il aurait fait de son ennemi: emportement contre lequel la loi ne prononçait aucune peine. Les affranchis n'étaient pas d'une condition beaucoup plus élevée que celle des esclaves; ils comptaient pour peu dans la maison, et pour rien dans la cité; mais dans les états sujets à un roi ou à un gouvernement monarchique, ils étaient plus considérés que les hommes libres, et que les nobles eux-mêmes.

Partage et culture des terres.

L'usure n'était point connue chez les Germains: aussi un dépôt était-il plus en sûreté entre leurs mains, que s'il eût été défendu par la loi d'y toucher. Les terres étaient divisées tous les ans selon le nombre des cultivateurs, qui en fesaient ensuite la répartition entre eux comme bon leur semblait. L'étendue du sol empêchait qu'il n'y eût des contestations dans ces partages; et, malgré les mutations qui y arrivaient chaque année, il restait toujours quelque partie de terrain inculte, comme l'annoncent ces paroles de Tacite, qui sans doute se rapportent à son tems, *superest ager*, car l'industrie agraire n'était point proportionnée à l'étendue et à la fertilité du sol. Le même historien reproche aux Germains de la même époque le manque d'arbres fruitiers sur leurs terres, de haies autour de leurs près, et d'irrigation dans leurs jardins, et il nous apprend que toute leur industrie se bornait à la culture de quelques plantes céréales: *sola terrae seges imperatur.* Il est cependant difficile d'être ici de l'avis de Tacite, qui supposait aux Germains une division de saisons, différente de celle des Romains, en manifestant son étonnement de ce qu'ils connaissaient et savaient désigner par leur nom propre l'hiver, le printems et l'été, tandis qu'ils ignoraient, dit-il, le nom et les bienfaits de l'autonne. Peut-être n'avait-il cette opinion que pour ne pas avoir observé que, dans ces contrées couvertes de bois et de marais, l'hiver précédé et accompagné des vents du nord et de neiges, arrivait beaucoup plutôt, et devait succéder de même immédiatement à l'hiver, comme on le voit encore dans la plupart des pays du nord.

Funérailles, deuil.

Les Germains n'affectaient aucune pompe dans leur funérailles: point de vêtemens entassés, point de parfums répandus sur le bucher, et il n'était point élevé de monumens somptueux à la mémoire des morts. Seulement, les cadavres des personnages les plus distingués étaient brûlés avec une espèce de bois particulière, peut-être odoriférante, et leurs armes, quelquefois même leur cheval, étaient livrés aux flammes; mais le tombeau ne se composait jamais que de mottes de terre. Nous avons examiné plus haut si tous les cadavres indistinctement étaient brûlés, ou seulement ceux des personnes d'un haut rang: sur quoi Tacite nous a laissé quelque doute. Cet écrivain se sert d'expressions honorables pour les Germains, lorsque parlant de leur deuil il dit, que les lamentations et les larmes cessaient bientôt pour faire place à la douleur et à l'affliction qui duraient long-tems, mais que les pleurs des femmes étaient respectées comme un hommage rendu à la mémoire de leurs époux.

Naturel, caractère, sentimens, usages particuliers de divers peuples de la Germanie

Nous terminerons ce discours sur le costume des Germains du tems de la domination romaine, par quelques notions que nous fournit Tacite sur le caractère et les sentimens particuliers de plusieurs peuples de la Germanie: notions qui ne nous paraissent pas avoir été jusqu'ici suffisamment appréciées par Cluverius, par Echard et autres écrivains allemans. Cet historien doutait si les *Aravisci* avaient passé dans la Pannonie en se détachant des *Osi*, nation germanique, ou plutôt si les *Osi* n'avaient pas abandonné eux-mêmes les *Aravisci* pour venir s'établir dans la Germanie, en observant toutefois qu'ils parlaient la même langue, que leurs institutions et leurs mœurs étaient les mêmes, qu'ils étaient également pauvres et très-jaloux de leur liberté. Les Trèves et les Nerviens se montraient extrêmement glorieux de leur origine germanique, et ils poussaient la vanité jusqu'à ne pas vouloir être confondus avec les Gaulois, qu'ils taxaient d'inertie. Les Ubiens, quoiqu'élevés au rang de colonie romaine, et les Agrippiniens, plus orgueilleux encore du nom de leur fondateur, ne rougissaient point de leur origine germanique: au sujet de quoi nous observerons que, dans les manuscrits qu'on a de Tacite, il faut lire *origine non erubescunt*, car il n'est pas rare de trouver omise la négative *non* dans les textes imprimés; et en effet, ce peuple n'avait pas été transporté par les Romains sur les bords du Rhin pour y être gardé, mais bien pour

y défendre les bords de ce fleuve. Les plus vaillans d'entre ces peuples étaient les Bataves, qui autrefois fesaient partie des Cattes, et que de fréquentes dissensions domestiques ou même les guerres civiles avaient obligés à aller s'établir dans d'autres pays, où ils étaient sujets à la puissance romaine. Ils conservaient leur fierté et leurs anciens privilèges, ne payaient aucun tribut (car il faut lire dans Tacite *nec tributis conteruntur* au lieu de *contemnuntur*), ne voulaient point de publicains chez eux, et ne se prêtaient qu'au service militaire en tems de guerre. Non moins dévoués aux Romains étaient les *Mattiaci*, qui avaient été également transportés par eux au de là du Rhin, et qui, Germains d'esprit et de cœur, se montraient dans tout le reste semblables aux Bataves. Les Cattes étaient plus robustes, plus secs, d'un aspect plus redoutable et d'un esprit plus vigoureux. Ils ne manquaient pas d'intelligence ni d'activité, et savaient respecter les chefs qui les gouvernaient, obéir à leurs ordres, épier les occasions favorables, réprimer ou ralentir leur impétuosité, choisir un jour propice pour livrer bataille, se garder la nuit; et mettant la fortune au rang des choses douteuses, ils ne comptaient que sur leur valeur. Tacite regardait comme une particularité, qui était la preuve d'une discipline austère, l'usage où ils étaient de mettre plus de confiance dans leur chef que dans l'armée, et leur principale force dans l'infanterie, sachant bien que si la cavalerie peut décider promptement de la victoire, elle n'est pas moins prompte non plus à se retirer. Ce peuple ne quittait pas son aspect guerrier en tems de paix: peu jaloux de se procurer une habitation ou la possession d'un champ, le Catte dédaignait également tout soin domestique, et vendait ses services pour sa nourriture, toujours prêt à braver tous les dangers et à se sacrifier lui-même, jusqu'à ce qu'une vieillesse avancée lui rendît désormais impossible la pratique de ces austères vertus. Si l'infanterie avait la prééminence chez les Cattes, les Usipiens et les Tentères leurs voisins montraient au contraire beaucoup d'habileté dans le service de la cavalerie. Tacite se félicitait de ce que les Bructères, qui étaient de même voisins des Tentères, avaient été presque détruits par les Camaves et par les Angrivares, et il doutait si l'extinction de ce peuple n'avait pas été provoquée par la haine qu'avait inspirée son orgueil, ou par l'appât du butin, ou plutôt si elle ne devait pas être regardée comme une faveur particulière des dieux pour les Ro-

mains. Toutefois il fesait des vœux, pour qu'à défaut d'attachement à sa nation, ces peuples persistassent dans cette haine réciproque, la discorde des ennemis étant, disait-il, ce qui peut arriver de plus heureux pour l'état. Ce passage de l'historien latin offre néanmoins aux yeux du philosophe une image parlante du caractère de ces peuples, qui, toujours avides de guerres et de rapines, finissaient par s'écraser mutuellement au profit de la puissance romaine.

Une des nations les plus distinguées d'entre les Germains c'était celle des Cauces, qui occupaient un territoire très-étendu, et aimaient mieux soutenir la gloire de leur nom par les droits de la justice, que par la force des armes: puissans, mais exempts d'ambition, ils vivaient paisibles et ne cherchaient point à faire la guerre, ni à s'emparer de ce qui appartenait aux autres. Une preuve de leur puissance, selon Tacite, c'est qu'ils obtenaient sans violence l'accomplissement de leurs souhaits, et qu'ils y fesaient consentir leurs supérieurs: mot par lequel on pourrait croire que sont indiqués les Cattes ou les Frisiens, ou peut-être les Romains mêmes. Ils ne laissaient pas cependant d'être toujours prêts à prendre les armes, et pouvaient mettre sur pied des troupes nombreuses en infanterie et en cavalerie: car, tout pacifiques qu'ils étaient, ils n'en jouissaient pas moins d'une grande réputation de valeur. Les Chérusques, dont le pays confinait à ceux des Cauces et des Cattes, avaient moisi, selon l'expression du même écrivain, dans les loisirs d'une longue paix: ce qui, ajoute-t-il, pouvait bien être de quelqu'agrément pour eux, mais non avantageux à leur sûreté: car il ne peut y avoir de paix solide pour l'état qui a des voisins, d'un côté sans énergie et sans courage, et de l'autre puissans et belliqueux; et la modération non plus que la probité ne peuvent être d'aucune garantie, là où la force peut tout: aussi, dit-il encore, qualifiait-on autrefois de bons et de justes les Chérusques, auxquels on donne maintenant le nom d'insensés et de lâches, pour avoir cédé aux Cattes en qui la prudence avait secondé la fortune: fatale destinée, qui fut aussi celle des Fosiens, dont l'état était moins florissant que celui des Chérusques. Du tems de Tacite il ne restait plus guères des Cimbres que le nom; et c'est par allusion à ce peuple, plus funeste aux Romains que les Samnites, les Carthaginois et les Parthes, que le même historien dit, que la puissance d'Arsace avait été moins difficile à dompter que la liberté des Germains. A l'époque de la domination romaine, les Svè-

Continuation.

ves occupaient encore la plus grande partie de la Germanie, et conservaient toujours la supériorité de leur rang parmi d'autres nations de différens noms. Un des signes caractéristiques auquel on les reconnaissait parmi les Germains, était la disposition de leurs cheveux rejetés en arrière, et arrêtés par un nœud au dessous de la tête: marque à laquelle on distinguait aussi les hommes libres des esclaves, dont ils avaient sans doute appris des Romains à faire deux conditions différentes. Ce genre de coiffure avait été aussi adopté par quelques autres peuples, sans doute à l'imitation des Svèves; mais il n'y avait guères que les jeunes gens qui affectassent ce genre de parure, tandis que, chez ces derniers, il n'y avait pas jusqu'aux vieillards, qui ne portassent leurs cheveux blancs liés par derrière et quelquefois même sur le sommet de la tête, et les princes étaient les seuls qui y joignissent quelqu'ornement. Cette coiffure n'était pas, comme l'observe Tacite, un rafinement de galanterie, et elle n'avait pour objet que d'exhausser en quelque sorte la stature de l'homme, et de lui donner un aspect plus terrible à la guerre. Les Sennons se vantaient d'être les plus anciens et les plus nobles d'entre les Svèves, et ils confirmaient l'opinion de leur antiquité par l'usage où ils étaient de sacrifier des victimes humaines: au sujet de quoi nous avons manifesté quelques doutes, sur la sincérité des relations que Tacite avait eues sur ces rites. Du reste ce peuple était riche et puissant, et avait des bourgs ou des villages. Les Lombards au contraire étaient pauvres, mais vaillans; et quoique peu nombreux et entourés de nations belliqueuses, ils ne laissaient pas de jouir d'un état de paix, dont ils n'étaient pas redevables à des complaisances pour chacune d'elles, mais bien à leur audace et à leur vaillance dans les combats.

Caractère des autres nations.

Tacite ne nous apprend rien des Reudinges, des Avions, des Angles, des Varins, des Eudosiens, des Suardons et des Nuitons, sinon qu'ils rendaient à Erta ou à la Terre Mère un culte, dont nous avons traité au long. Cet écrivain parle avec éloge des Ermundures, qui habitaient près du Danube, seulement à cause de leur fidélité envers les Romains: motif pour lequel ils étaient les seuls d'entre les Germains auxquels il fût permis de passer dans les colonies romaines, et même d'entrer dans les possessions et dans les habitations des Romains, comme ne montrant aucune ambition ni aucune vue de conquête quelconque. Les Marcomans ont mérité aussi

d'être loués par le même historien pour leur antique splendeur et pour leur bravoure, de même que les Narisces et les Quades, qui, jusqu'à l'époque de la domination romaine, avaient tous conservé des rois ou des princes de leur nation. Ces princes, du tems de Tacite, étaient puissans à l'abri de la protection des Romains: langage sous lequel cet historien a voulu cacher la honte de ces derniers, qui bien loin, ajoute-t-il aussitôt, de les soutenir par leurs armes, leur envoyaient au contraire le plus souvent de l'argent pour gagner leur amitié, ou tout au moins pour n'en être pas inquiétés. On vantait aussi le courage des *Marsigni*, des *Gotini*, des *Osi* et des *Burii*, qui habitaient derrière les Marcomans et les Quades: les *Marsigni* et les *Burii* parlaient la langue des Svèves; mais les *Gotini* et les *Osi* qui parlaient, les premiers la langue gauloise, et les seconds la pannonique, et qui payaient tribut aux Sarmates et aux Quades, montraient par cela seul qu'ils n'étaient pas Germains. Tacite fait en cela honneur à ces peuples et à lui-même; mais à présent on ne peut pas lire sans surprise qu'il reprochât aux *Gotini*, comme une chose honteuse, l'exploitation des mines de fer: ce qui au contraire était d'autant plus louable en eux, qu'au rapport du même historien, ils ne possédaient que peu de champs, et habitaient dans les vallées ou sur la cime des montagnes. Parmi les *Ligii* on trouve cités comme les plus courageux les *Arii*, les *Elveconi*, les *Manimi*, les *Elisii* et les *Naharvali*; et nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs du culte rendu par ces derniers à une divinité, que les Romains avait prise pour Castor et Pollux. Les plus redoutables de tous étaient les *Arii*, hommes d'un aspect sauvage et farouche, qui, à leur férocité naturelle joignaient la ruse et la fraude, qui portaient des boucliers noirs, se teignaient le corps d'une couleur brune, choisissaient les nuits les plus ténébreuses pour le combat, et dont Tacite a dit, non sans exagération peut-être, qu'ils ne triomphaient que par la terreur de leur présence et des ombres épaisses dont ils s'environnaient, et dont les yeux étaient les premiers épouvantés. Les *Gotoni*, qui habitaient au de là des *Ligii*, obéissaient à un roi, duquel ils dépendaient peut-être plus qu'aucune autre nation germanique, mais pourtant sans préjudice pour leur liberté. Les *Rugii* et les *Lemovii* se fesaient remarquer par leurs boucliers ronds, par leurs courtes épées, et par leur dévouement pour leurs rois ou

leurs chefs. Outre leur population nombreuse et leur valeur guerrière, les *Svioni* avaient une puissante marine, et leurs navires étaient construits de manière à pouvoir aborder des deux extrémités: cette nation fesait beaucoup de cas des richesses et obéissait à un souverain absolu, qui, comme nous l'avons vu ailleurs, tenait renfermées les armes de tous les individus, auxquels il ne les remettait qu'en cas de besoin. Les *Estii* s'habillaient à la manière des Svèves, mais ils approchaient davantage des Brétons par leur langue; ils adoraient aussi la mère des dieux, portaient pour enseigne des têtes ou des masques de sanglier, et cherchaient leur salut dans le culte de la déesse plutôt que dans les armes. Rarement les leurs étaient en fer, et le plus souvent ils combattaient avec des bâtons: ce peuple s'adonnait plus qu'aucun autre de la Germanie à la culture des champs, et montrait un goût particulier pour les fruits de la terre; il allait aussi à la recherche du succin appelé *glesus* ou *glessus* dans sa langue, et qui, inconnu autrefois aux barbares, resta abandonné sur le rivage avec les autres matières rejetées par les vagues de la mer, jusqu'à l'époque, où le luxe le mit en honneur chez les Romains. On le recueillait, ajoute Tacite, brut et informe, et ces babares s'étonnaient d'en recevoir un prix. A la vue de quelques insectes ailés qui se trouvaient dans cette substance, cet écrivain crut erronément que c'était une gomme ou une espèce de suc provenant des arbres, comme il croyait avec aussi peu de raison que, semblable à l'encens et aux baumes de l'orient, cette substance, après s'être fondue aux rayons du soleil dans les îles de l'occident, s'écoulait dans les mers voisines, et était portée par les courans et les tempêtes sur les rivages opposés.

Continuation. Conclusion.

Mais ces considérations n'ayant point de rapport avec le costume des Germains, nous rentrerons dans notre sujet, en observant, à l'égard des Sitons, qu'ils différaient des autres peuples de la Germanie en ce qu'ils obéissaient à une femme: en quoi, dit Tacite, ils ne dégénéraient pas seulement de la liberté, mais même de l'esclavage. Le pays habité par cette nation formait la limite de celui des Svèves, et l'historien latin doutait même s'il devait regarder comme Germains ou comme Sarmates les Peucins, les Vénèdes et les *Fenni*, quoique les premiers, appelés aussi *Bastarnes*, avec toute la malpropreté et la torpeur des Sarmates, approchassent davantage des Germains pour le langage, pour le culte,

pour les habitations, et peut-être même pour la vie domestique. On peut croire qu'en cet endroit le texte de Tacite est en défaut, attendu qu'il y est parlé d'un peuple qui exerçait le brigandage dans les forêts ou sur les montagnes des Peucins et des *Fenni*: l'usage où était ce peuple de se bâtir des maisons, de porter des boucliers, et surtout sa vélocité à la course devraient le faire mettre au nombre des Germains, les Sarmates ne voyageant jamais que sur leurs chars ou à cheval, et alors ce ne pourrait être que les Vénèdes, dont il n'est point fait mention dans ce texte. Cette supposition semble d'autant plus admissible, que cet historien parle aussitôt du troisième peuple, c'est-à-dire des *Fenni*, dont la vie sauvage et l'extrême pauvreté étaient rebutantes, lesquels n'avaient ni armes, ni chevaux, ni habitations, qui se nourissaient d'herbes et s'habillaient de peaux de bêtes, couchaient sur la terre nue, et qui n'avaient d'autre moyen de défense que leurs flèches, au bout desquelles ils adaptaient, à défaut de fer, un petit os pointu. Les femmes allaient à la chasse comme les hommes, et avaient aussi leur part à la proie. Les enfans n'avaient d'autre abri contre les bêtes féroces et contre l'intempérie des saisons, que des espèces de claies faites avec des branchages; et ces cabanes grossières étaient aussi le lieu de passe-tems des jeunes gens, et l'asile de la vieillesse. Et pourtant, ajoute Tacite, ce peuple trouvait ce genre de vie préférable à celui où il faut se fatiguer à cultiver la terre, à se construire des maisons, et où l'esprit est toujours partagé entre l'espoir et la crainte, par l'idée de ce qui est ou de ce qui n'est point à soi. Il ne serait pas aussi aisé d'expliquer les dernières paroles par lesquelles le même historien dit, que ce même peuple était parvenu à obtenir une chose fort difficile, qui est de n'avoir rien à craindre des hommes ni des dieux, c'est-à-dire de n'avoir besoin de faire ni prières ni vœux: manière de parler par laquelle Tacite a peut-être voulu faire entendre, que n'ayant et ne voulant rien avoir en propre, cette nation n'avait rien à demander aux dieux. On pourrait reconnaître en elle les Finnois de nos jours; mais les érudits consentiraient difficilement à la comprendre dans le nombre des nations germaniques. Quoiqu'il en soit il ne sera pas inutile d'avoir fait mention de ses mœurs, encore qu'il n'y eût en cela d'autre avantage, que d'avoir rendu plus complet le tableau que nous venons de tracer du costume des Germains.

DE LA MILICE DES GERMAINS SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Caractère belliqueux de la nation. Discipline.

On a vu suffisamment, à l'article où nous avons parlé du caractère belliqueux et de la milice des Germains, que même, sans être dans la nécessité de se défendre, ces peuples étaient continuellement en guerre les uns avec les autres; qu'ils préféraient les excursions et le pillage aux loisirs du repos ou à la culture des champs; que leur éducation même était toute martiale, et ne tendait qu'à les exercer à la guerre, à la chasse des bêtes sauvages et au mépris des dangers, et que leurs récompenses et jusqu'à leurs présens de noce ne respiraient que le goût des combats et l'amour de la gloire. Ce caractère, qu'on pourrait dire avec vérité national, ne s'altéra nullement durant le tems de la domination romaine; il prit au contraire une nouvelle vigueur au milieu des guerres et des entreprises dont ce pays fut l'objet, et les Romains eurent lieu plus d'une fois d'éprouver combien étaient redoutables, quoique sans discipline et sans tactique militaire, ces peuples qu'ils appelaient barbares. Nous avons reconnu cependant, lorsque nous avont traité de l'état militaire des Germains, que tout ignorans qu'ils étaient, selon Sénèqne et surtout Végèce, dans l'art de la guerre, ils ne laissaient pas d'avoir, peut-être même encore à une époque plus reculée, une tactique qui leur était propre, et dont les Romains, au rapport de Tacite et particulièrement Frontin, apprirent à connaître, à leurs dépens, les funestes artifices. Et en effet, nous avons vu que les Bructères, les Tubans et les Usipètes s'étaient ménagé une retraite avant le combat, et qu'ils ne furent vaincus qu'après avoir vu qu'elle leur avait été coupée; que sous Arminius, les Germains restèrent immobiles, tandis que les troupes romaines pénétraient dans leurs forêts; qu'ensuite les ayant attaqués en détail sur les flancs et en queue, ils en firent un terrible carnage; et qu'en voyant ces mêmes troupes s'avancer avec intrépidité contre eux, les Chérusques et les Marcomans renoncèrent à leurs guerres partielles, et se réunissant en masse sous des drapeaux, à l'imitation des Romains, présentèrent un front de bataille capable de résister à toute attaque. Frontin nous apprend encore que, sous Domitien, les Germains savaient tendre des embuscades, qu'ils sortaient à l'improviste de leurs forêts pour tomber sur l'ennemi, et

qu'ils se ménageaient toujours d'avance une retraite dans leurs plus épais taillis. Nous avons vu également qu'Arminius avait distribué ses troupes dans des bois, avec des détachemens d'observation alentour, qu'il en avait occupé tous les passages, et qu'il avait appris à prévenir par des marches rapides les mouvemens de l'armée ennemie. Mais Arminius, ainsi que son frère, avait servi chez les Romains; et il est permis de supposer qu'à l'époque de la domination romaine en Germanie, les peuples de cette vaste contrée avaient adopté une discipline et une tactique militaire plus régulières: ce qui est d'autant plus probable, que tous les faits que nous venons de citer appartiennent à l'époque de la domination romaine, où cette nation semble s'être corrigée de ses anciens erremens, et avoir renoncé à sa manière de combattre confuse et tumultueuse, pour apprendre l'art de va ncre en bataille rangée.

Armes, Solde, Campemens.

A cette époque, les armes des Germains étaient à peu-près les mêmes que celles qu'ils avaient plus anciennement, et dont nous avons donné la description. C'étaient des cuirasses et des casques, mais en petit nombre; des boucliers d'une grandeur moyenne, faits souvent d'écorce d'arbre, peut-être recouverts en peau et peints de diverses couleurs, avec une pointe au milieu, comme les décrit Sidonius Apollinaire, et dont se servaient beaucoup de gens de guerre; des épées probablement grandes et à deux tranchans, comme on le trouve dans Plutarque et dans Diodore, lesquelles n'étaient pas rares; enfin des lances et des dards, dont l'usage était beaucoup plus fréquent que celui des piques longues et noueuses. L'histoire ne fesant aucune mention de chars de guerre, ni de guerriers qui combattissent sur ces chars chez les Germains, du tems de la domination romaine, il est permis de douter que l'usage en fût connu d'eux, comme nous voyons qu'il l'était des Brétons, des Gaulois et des Allobroges; mais les historiens latins parlent souvent et avec éloge de la cavalerie des Germains, et ils nous apprennent même que l'équitation fut toujours en grand honneur chez plusieurs peuples de cette nation. On y voit souvent alors des corps d'armées réunis sous le commandement de leurs chefs ou de leurs rois. Brinion est élu chef des Bataves qui s'étaient révoltés contre les Romains, et proclamé en cette qualité devant toute l'armée: d'autres chefs subalternes sont quelquefois nommés par les rois ou par les chefs eux-mêmes. Il y avait peut-être encore alors chez les

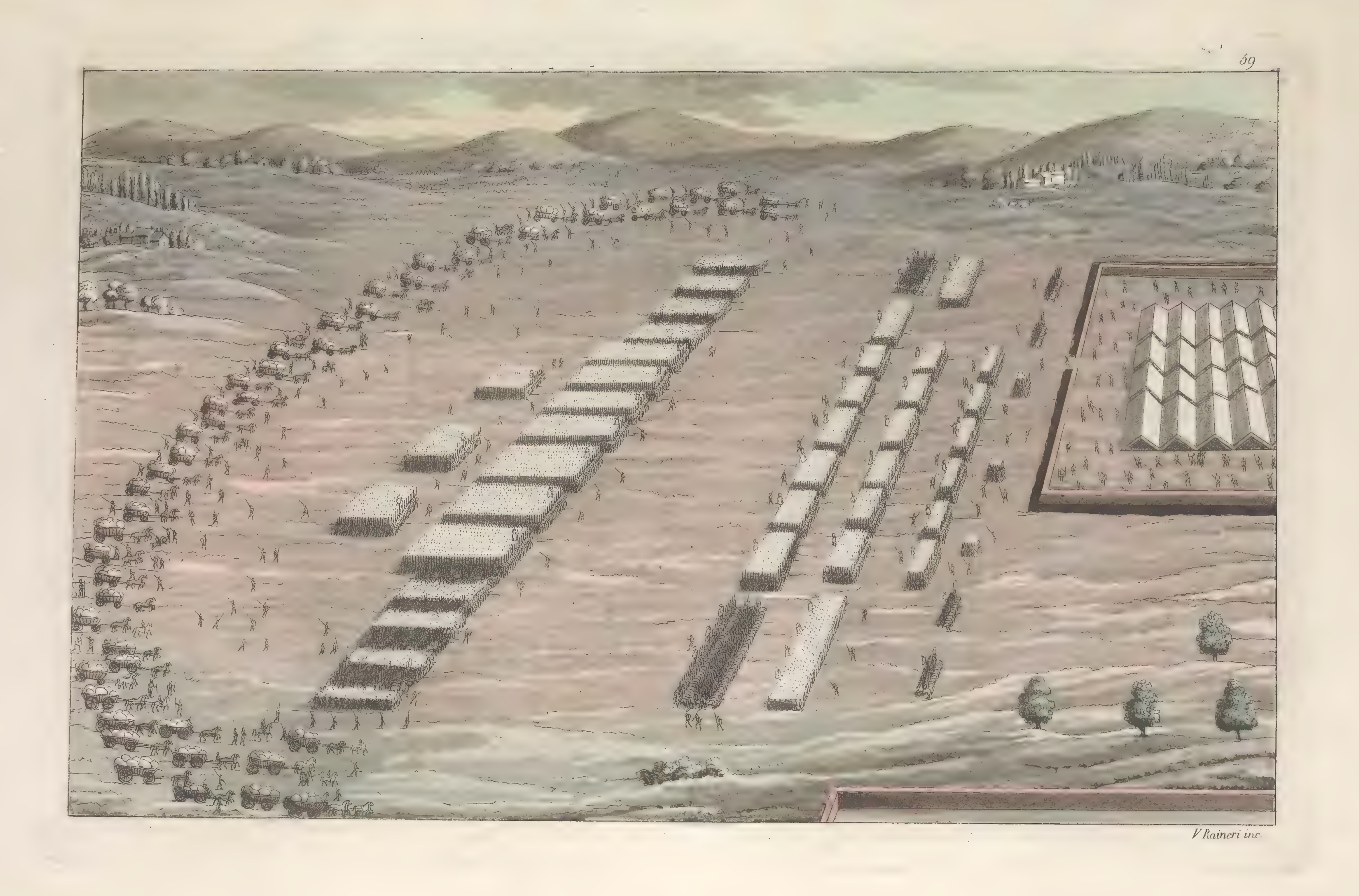
Svèves l'espèce de conscription militaire, au sujet de laquelle Tacite dit que l'assemblée des citoyens choisissait les hommes propres à la guerre, auxquels alors il était permis ou enjoint de s'armer. Les chefs avaient une suite composée de jeunes braves ou d'amis, auxquels ils donnaient, peut-être au lieu de traitement, la nourriture, et fesaient des présens qui étaient pris souvent sur les dépouilles ennemies. L'usage de former des camps n'était pas connu seulement d'Arminius, mais encore des Goths et autres peuples de la Germanie, comme cela se vit surtout dans leurs guerres avec les derniers empereurs romains. Arminius avait fortifié ses bourgs et les gorges des montagnes; et les Usipètes, ainsi que les Tentères, avaient des camps dont l'enceinte était fortifiée, ou du moins qui étaient entourés de chars et autres bagages, derrière lesquels ils se défendaient contre les Romains. On trouvera, dans les planches 59 et 60, à se former quelqu'idée des camps des Germains et même de ceux des Romains en Germanie, de leurs retranchemens, des ponts construits par eux, et de leur manière de faire la guerre à cette époque. Les figures qu'on en voit tracées ici sont prises des planches, dont le célèbre Palladio a enrichi la traduction des Commentaires de César, et qui ont été reproduites avec quelques embellissemens, dans la magnifique édition qui a été faite de ces commentaires par Thompson à Londres. Ces notions générales suffisent pour faire voir quelle était la discipline militaire des Germains sous la domination romaine; mais pour bien illustrer cette époque, il est nécessaire d'exposer ici certaines particularités rapportées par Tacite, concernant divers peuples de la Germanie.

Notions générales de Tacite sur la milice des Germains de son tems.

Selon cet historien, il y avait peu de Germains qui se servissent d'épées (*gladiis*), ou de grandes lances. « Ils portent, dit-il, en parlant de son tems, des piques qu'ils appellent *frameas*, armées d'un fer court et mince, mais si aigu, qu'ils se servent encore de la même arme en guise de dard, et de loin comme de près. La cavalerie n'a que le bouclier et la *framea*; l'infanterie a en outre des dards qu'elle lance au loin et en grand nombre, *in immensum*, et les soldats qui la composent sont nus, ou ne portent qu'une saie fort courte ». Isidore a donc eu raison de nous dépeindre cette *framea*, comme une épée courte ou une espèce de poignard: ce qui nous a fait dire que les épées grandes et à deux tranchans étaient rares chez cette nation. On n'y donnait,



V. Raineri inc.


59

V Raineri inc.

ajoute Tacite, rien à l'apparence, *nulla cultus jactatio* : les boucliers seuls étaient peints de certaines couleurs: peu de guerriers portaient une cuirasse, et il y en avait encore moins qui eussent des casques. Les chevaux des Germains ne se fesaient point remarquer par leur beauté ni par leur vitesse, et leur cavalerie n'avait point encore appris des Romains les évolutions qui lui sont propres; elle ne savait encore que courir de front, ou faire une conversion à droite, sans qu'aucun des cavaliers perdît son rang. Tacite regardait l'infanterie comme le nerf des troupes germaniques; il y avait même des corps de fantassins, composés de jeunes gens d'élite exercés à suivre les chevaux à la course, qui se mêlaient souvent avec la cavalerie, ou se plaçaient sur le front de l'armée. Chaque bourg ou village devait fournir cent soldats: ce qui nous rappelle l'idée d'une conscription militaire, qui existait encore du tems des Romains; et, dans cette levée, le premier corps mis sur pied était le plus honoré. L'armée se formait en bataille par coins; et la retraite, pourvu que l'attaque eût été renouvellée, était regardée comme un acte de prudence, et non de timidité. Dans les actions d'un succès douteux, on emportait les morts, et il n'y avait pas de plus grand opprobre que celui d'abandonner son bouclier. Les soldats coupables de cette lâcheté, ne pouvaient plus paraître dans les assemblées publiques, plusieurs même finissaient par s'étrangler; mais on ne voit pas bien précisément si cela doit s'entendre du tems de la domination romaine, ou d'une époque antérieure. Le commandement des troupes n'était décerné qu'à la valeur; et, comme nous l'avons déjà observé, la prééminence du commandant en chef sur les autres était bien moins l'effet de son autorité, que de la haute idée qu'il donnait de lui par la supériorité du courage, en se montrant toujours le premier à la tête des troupes et dans tous les dangers. D'après l'opinion où l'on était qu'une divinité présidait aux armées, ce n'était point aux chefs mais bien aux prêtres qu'appartenait le droit de punir les coupables: aussi Tacite n'accorde-t-il aux Germains d'autres enseignes, que quelques images qui étaient gardées dans les bois sacrés, d'où on les enlevait pour marcher au combat. Cet historien fait l'éloge de la formation de leurs corps de troupes, qui n'étaient point le résultat d'une agrégation fortuite, mais bien de la réunion des familles et des objets les plus chers. Du champ de bataille, les guerriers pouvaient en-

tendre les pleurs de leurs enfans et les cris de leurs épouses: témoins les plus respectables, aiguillon le plus puissant que pussent avoir leur valeur et leur vertu. Leurs mères et leurs épouses comptaient leurs blessures, et se plaisaient même à les sucer; elles leur portaient des vivres, les animaient par leurs exhortations, et relevaient même quelquefois par leurs prières et en montrant leur sein, des batailles qui paraissaient perdues: ce qui semble devoir se rapporter plus strictement à l'époque où écrivait Tacite, qui dit, en parlant des Germains du même tems, que les reproches de leurs femmes leur fesaient plus que tout autre chose redouter l'esclavage.

Autres notions particulières sur quelques peuples.

Telles sont les considérations de l'historien latin sur les Germains en général, et sur leurs habitudes guerrières; et, dans un autre endroit, il dit de même de tous les Germains, qu'ils ne se montraient jamais qu'en armes, en particulier comme en public; mais que nul ne pouvait se permettre d'en porter qu'après y avoir été légalement autorisé: à l'effet de quoi les jeunes gens qui en étaient jugés capables, recevaient leurs premières armes des mains, soit de quelqu'un des chefs, soit du prince, soit de leur père ou d'un de leurs proches dans l'assemblée générale de la nation. Ces jeunes élèves dans le métier des armes étaient ensuite incorporés avec les guerriers les plus robustes et les plus expérimentés, et aucun d'eux ne dédaignait d'entrer dans l'escorte du chef, où il y avait différens grades à sa nomination. Les guerriers qui la composaient se piquaient ensuite d'émulation, pour obtenir la première place près du chef, et les chefs eux-mêmes rivalisaient entre eux à celui qui aurait l'escorte la plus brave et la plus nombreuse. C'etait une honte pour le chef d'être surpassé par quelqu'un en valeur dans le combat: c'en était une également pour son escorte de ne pas le rivaliser en courage; et le serment prêté par chacun de ces compagnons d'armes du chef de le suivre partout, de le défendre, et même de rapporter à lui la gloire de ses propres exploits, entraînait la peine d'une infamie perpétuelle pour celui d'entre eux, qui lui aurait survécu après le combat. Les chefs, comme nous l'avons déjà observé, combattaient pour la victoire, et leurs gardes pour le prince: souvent même, lorsque la nation était en paix, les jeunes gens les plus distingués, impatiens du repos, allaient exercer leur bravoure dans les pays où il y avait la guerre: en retour

de quoi les chefs leur fesaient des présens, pourvoyaient amplement à leur nourriture, et leur donnaient une part dans le butin. L'historien latin, parlant ensuite de chacun de ces peuples en particulier, dit des *Boii*, que la renommée avait depuis long-tems rendu illustre le nom de *Boiemum* ou *Boioemum*, qui était peut-être une place bien fortifiée, et dont la population avait été changée du tems de Tacite. Il dit également que les Romains avaient conçu une si haute opinion des Ubiens, qu'ils les avaient transportés sur les bords du Rhin pour les défendre. Les Bataves étaient encore plus renommés pour leur bravoure, et les Romains mêmes les tenaient dans leurs guerres comme une réserve, dont ils ne fesaient pas moins de cas que de leurs dards et autres armes. Les Cattes, hommes courageux, d'un aspect farouche, et endurcis aux fatigues, joignaient beaucoup de prudence et d'adresse à leur bravoure naturelle; ils étaient dociles aux ordres de leurs chefs, savaient agir à propos, modérer leur ardeur dans le combat, établir un camp et poser des gardes pour la nuit; ils mettaient plus de confiance dans le chef que dans l'armée, et dans l'infanterie que dans la cavalerie; ils étaient habiles dans l'art de disposer les troupes et de se mettre à l'abri des incursions; mais on ne saurait dire positivement si ces connaissances leur venaient de leurs ancêtres, ou si elles étaient le résultat de ce qu'ils avaient vu pratiquer dans les armées romaines. C'étaient-là ces barbares qui portaient leurs cheveux longs et hérissés, et qui ne se croyaient dignes de la patrie, dignes de leurs pères et d'un rang distingué, et comme tels de montrer leur front à découvert, qu'après avoir tué un ennemi, laissant aux lâches la laideur déshonorante d'une longue chevelure. Chaque individu portait en outre comme signe de son ignominieuse condition un anneau de fer, dont il ne pouvait également se délivrer qu'en tuant un ennemi. Les Tentères se distinguaient dans les combats, et plus encore par la belle ordonnance de leur cavalerie, dans laquelle ils mettaient leur principale gloire militaire; de la même manière que les Cattes fesaient de l'infanterie leur principale force: aussi l'art de monter à cheval était-il chez eux l'exercice favori de l'enfance, l'objet de l'émulation de la jeunesse, et le plus grand honneur de la vieillesse. Les Cauces, quoique d'un naturel pacifique, ne laissaient pas de se tenir toujours en armes, et ils passaient pour être en état de mettre au besoin sur pied une

armée considérable, tant en infanterie qu'en cavalerie. Du tems de Tacite les Cimbres n'étaient plus guères recommandables que pour la splendeur de leur nom. Quoique peu nombreux et pauvres, les Lombards se fesaient distinguer parmi les nations les plus puissantes, et se rendaient redoutables à leurs voisins par leur caractère belliqueux. Tacite nous apprend des Ermundures, que les Romains n'avaient aucune défiance d'eux, et qu'ils leur laissaient voir librement tous leurs moyens d'attaque et de défense, à la différence des autres peuples auxquels, dit-il, nous ne montrons que nos armes, nos camps et nos fortifications, tandis que nous introduisons les Ermundures jusques dans nos habitations. Mais si ce peuple était naturellement paisible, il n'en était pas de même des Marcomans, qui avaient chassé les *Boii* de leurs terres, et s'étaient acquis un grand nom par leur valeur. Les *Arii* ne se fesaient remarquer que par leur extrême férocité, par l'aspect terrible qu'ils se donnaient dans les batailles, et par l'usage où ils étaient de n'attaquer que par surprise, et à la faveur des plus épaisses ténèbres. On reconnaissait les *Rugii* et le *Lemovii* à leurs boucliers ronds et à leurs courtes épées. Malgré leurs troupes nombreuses en infanterie et en cavalerie, les *Svioni* fesaient consister leur principale force dans leur marine. Leur navigation ne s'étendant guères que sur les fleuves et le long des côtes, ils avaient adopté une forme de navires, qui présentait à chacun des bouts une espèce de proue, et les rendait également propres à l'abordage des deux côtés. On ne saurait guères comment expliquer le passage de Tacite où il est dit, que ces peuples ne se servaient point de voiles, et que leurs rames n'étaient pas disposées sur les flancs du navire: ce qui ne veut pas dire pour cela sans doute, qu'ils ne connussent point l'usage des rames, mais que probablement ils ne les plaçaient pas à la manière des Romains, et qu'ils s'en servaient tout autrement que le fesaient ces derniers dans leurs trirèmes. Et en effet, cet historien ajoute qu'ils fesaient usage de la rame dans quelques rivières, mais sans qu'elle fût fixe sur le bord du navire, et qu'ils l'employaient tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, selon que le besoin l'exigeait. Une chose encore à remarquer chez ce peuple, c'est que les armes, au lieu d'y être à la disposition de tout le monde comme chez les autres Germains, étaient au contraire mises sous garde, dans la crainte sans doute qu'elles ne servissent à

attenter contre le gouvernement qui était monarchique. Les *Estii* étaient aussi un peuple navigateur ; leurs usages et leur vêtement étaient les mêmes que ceux des Svèves, et ils allaient à la recherche du succin ; mais il ne paraît pas qu'ils montrassent d'inclination pour la guerre, ni qu'ils fissent servir leurs forces à des vues d'envahissement. Tel est le tableau le plus fidèle qu'on puisse donner, d'après Tacite, de la milice des Germains durant le tems de la domination romaine.

Chants guerriers.

Il n'est pas parlé de longs siéges durant cette époque, quoique pourtant Tacite nous apprenne que les Frisiens et les Tentères fesaient quelquefois usage de machines, qu'il dit avoir aussi été employées par Arminius, et que ces peuples avaient peut-être enlevées aux Romains, ou même construites à leur imitation. Nulle part il n'est parlé non plus d'étendards ni de trompettes de guerre, et Tacite est le seul qui nous dise qu'on excitait les guerriers au combat par des chants belliqueux, tels que ceux des Bardes. A proprement parler cependant, il n'y avait pas de Bardes chez les Germains comme chez les Gaulois, mais bien des espèces de poètes, qui, avant le combat, représentaient à l'esprit des guerriers Hercule comme le plus fort et le plus valeureux des hommes. C'est à ces chants, dit l'historien latin, que s'enflammait le courage des guerriers, et ils servaient même de pronostic sur l'issue du combat : car ils étaient terribles, faibles ou tremblans, selon que l'action prenait un bon ou un mauvais aspect. Il semblait, ajoute-t-il, entendre un concert de *vertus* plutôt que de voix : les guerriers s'efforçaient surtout de donner de l'apreté à leurs accens, et ils approchaient de leur bouche leurs boucliers, pour rendre plus forts et plus effrayans les sons de leur voix. Les Germains, comme nous venons de l'observer, n'avaient point de bardes, et le mot de *barditum* qu'on trouve dans Tacite ne prouve rien contre cette assertion : car Ammien Marcellin nous apprend des Romains mêmes, qu'avant la bataille, ils commençaient à entonner de tous côtés un chant de guerre, d'une voix qui allait toujours croissant ; et ce chant, appelé *barritum*, était propre à élever l'âme des braves. Les barbares au contraire, continue cet historien, fesaient retentir les louanges de leurs ancêtres au milieu de cris affreux, et les petits combats s'engageaient de même au bruit d'accens divers, et de cris confus et dissonans.

Allocutions des chefs.

Les allocutions, les exhortations et les menaces des chefs aux troupes, étaient également en usage chez les Germains dans le tems de la domination romaine. Tacite observe que, dans la guerre d'Arminius contre Maroboduo, le premier parcourait à cheval le camp et les rangs de ses soldats, observant tout, et leur rappelant la gloire qu'ils avaient acquise par le recouvrement de leur liberté, et par le massacre des légions romaines: en témoignage de quoi il montrait dans les mains de plusieurs d'entre eux les dards et les dépouilles qu'ils avaient enlevés aux Romains. Peut-être même n'épargnait-il pas les déclamations contre l'ennemi: du moins c'est ce qu'on peut conjecturer de ce que dit aussitôt Tacite de Maroboduo, qu'il ne ménageait point les éloges sur sa valeur ni les invectives contre l'ennemi; et le même historien ajoute à cet égard, que ces moyens étaient d'un puissant secours, pour exciter les troupes à la défense de leur cause. Il dit ailleurs qu'Arminius et tous les autres chefs Germains, ne manquaient jamais d'adresser à leurs soldats des allocutions énergiques, dont l'effet fut si puissant sur eux dans la guerre contre Idistavise, qu'ils demandèrent à être menés au combat, et que, dans l'action, le même Arminius ne cessait d'encourager et d'animer ses Chérusques, et surtout ses archers, du geste, de la voix et par la vue des blessures c'est-à-dire du sang dont il était couvert: d'où l'on voit encore que ces peuples fesaient usage de dards et de flèches.

Ce qui se fesait après le combat et après la victoire.

Il était bien naturel que des peuples encore barbares et dans l'état sauvage, après avoir remporté la victoire, s'abandonnassent à des transports de joie accompagnés de festins, de débauches, de chants et autres marques de dissipation, tels qu'on peut en imaginer parmi des troupes sans discipline. Tacite rapporte même des Chérusques, qu'ils cessèrent de poursuivre l'ennemi pour se livrer au pillage, et qu'ils se montrèrent moins empressés à achever le combat, qu'à faire du butin. Il dit également des Cattes, qu'ils consumèrent en débauches, c'est-à-dire en festins immodérés, les provisions dont ils s'étaient emparés, et qu'ensuite ils s'abandonnèrent à un sommeil qui leur fut fatal. Dans un autre endroit, il raconte également des Chérusques, qu'après avoir remporté une victoire, ils se mirent à banqueter et à entonner des chants sauvages, dont retentissaient les montagnes et les vallées, tandis qu'on ne voyait que des feux à demi-éteints, et qu'on n'entendait que des accens

interrompus du côté des Romains. Ces peuples en usaient différemment les uns des autres à l'égard des prisonniers: quelques-uns les tuaient tous ainsi que les chevaux *cuncta occidioni dantur*, dit Tacite des Ermundures, après qu'ils eurent battu les Cattes; mais ce fut pour l'accomplissement d'un vœu fait à Mars et à Mercure, et non par l'effet d'une coutume ou d'une férocité particulières à ce peuple: car il est fait plusieurs fois mention, durant la domination romaine, de prisonniers retenus dans une longue captivité, et les Romains eux-mêmes retrouvèrent en Germanie, long-tems après la défaite de Varron, les prisonniers qui leur avaient été faits dans cette circonstance. Nous terminerons ce chapitre par la description pathétique que Tacite fait du camp romain, après ce terrible désastre. On voyait, dit-il, le camp de Varron avec sa vaste enceinte, et les quartiers bien distribués qu'avaient occupés les légions: le mur d'enceinte à demi ruiné et le fossé presque comblé annonçaient assez, que c'était-là le lieu où se trouvait l'armée romaine. Les ossemens des morts épars ou amoncelés dans le camp, indiquaient de même les endroits où les guerriers avaient résisté ou pris la fuite. Des monceaux de dards et autres armes brisées, et des membres de chevaux se voyaient aux environs, et les têtes mêmes de quelques-uns de ces animaux étaient encore attachées aux troncs des arbres. On rencontrait dans les bois voisins les autels barbares, près desquels avaient été sacrifiés les tribuns et les centurions des premiers ordres: quelques guerriers échappés à ce massacre, ou qui avaient rompu leurs fers, montraient les lieux où étaient tombés les légats, où les aigles avaient été perdues, où Varron avait reçu le premier coup, et où il avait trouvé la mort dans son propre courage. On fesait voir encore le tribunal d'où Arminius avait harangué ses soldats, les gibets qu'on avait préparés aux prisonniers, et les monceaux de terre qui avaient été élevés sur les cadavres. On peut juger par ce récit des mœurs guerrières des Germains après le combat et après la victoire: les principaux chefs étaient sacrifiés, et un grand nombre d'autres étaient attachés à des croix ou à des gibets, ou même ensevelis sous des amas de terre. Cluverius s'est trompé néanmoins en disant, que les tribuns et les centurions de Varron avaient été voués en sacrifice à Mars et à Mercure (ce qui n'est dit que des Cattes vaincus par les Ermundures), et que les simples soldats avaient tous été crucifiés ou enterrés vivans: car l'histoire nous at-

teste que la vie fut conservée à un grand nombre de prisonniers. Cet écrivain se trompe encore en assurant, que les têtes des guerriers qui avaient péri dans le combat, étaient suspendues aux arbres: ce qui, d'après le passage de Tacite, doit s'entendre plus probablement des têtes des chevaux qu'on suspendait ainsi, après que ces animaux avaient été tués. C'est de même avec aussi peu de fondement qu'il assure, que les armes ainsi que les chevaux étaient brûlés en un monceau, qui avait l'air d'une immense colosse.

DES SCIENSCES, DES ARTS ET DE LA NAVIGATION DES GERMAINS DU TEMS DE LA DOMINATION ROMAINE.

Manque de connaissances littéraires chez les Germains.

Malgré la tradition rapportée par Tacite, ou plutôt l'opinion où étaient quelques Germains de son tems, que, dans son voyage long et fabuleux *longo et fabuloso errore*, Ulysse avait été transporté jusques dans l'océan boréal, et de là dans la Germanie, où il avait bâti sur les rives du Rhin *Asciburgium*, dont le nom était d'origine grecque; que depuis lors on avait découvert un autel consacré à ce héros et à son père Laerte; et que, sur les confins de la Germanie et de la Rhétie, on avait trouvé des monumens ou des tombeaux avec des inscriptions en grec, choses que le même historien déclare formellement ne pas vouloir soutenir ni rejeter, il n'en paraît pas moins certain que ce furent les Romains qui introduisirent l'usage des lettres en Germanie: car toutes les inscriptions et tous les titres qui y ont été découverts sont écrits en latin, et appartiennent à l'époque de la domination romaine. Il suit de là qu'avant ce tems, les Germains n'avaient probablement aucune connaissance des lettres, et que par conséquent ils n'avaient ni écriture ni sciences, comme le dit Tacite en plusieurs endroits: d'où l'on peut conclure, non sans raison, que s'ils apprirent des Romains la connaissance des lettres, et s'ils en firent quelquefois usage, surtout dans leurs monumens publics, la langue latine ne leur en devint pas plus familière, et ne leur fut pas d'un grand secours pour l'étude des sciences. Il n'est pas douteux que le même historien parlait de son tems lorsqu'il a dit: *Literarum secreta viri pariter ac feminae ignorant.*

Peu de connaissances dans les sciences.

Tout en exaltant la force du corps et la valeur des Germains en général, Tacite dit qu'ils n'aimaient point le travail: ce qui montre assez qu'ils n'étaient pas faits pour s'occuper d'arts ou de sciences, ni même des choses d'industrie les plus communes; et en manifestant des doutes sur l'existence de quelque veine d'or ou d'argent en Germanie, il les justifie par cette demande: qui l'a cherchée, *quis enim scrutatus est*? d'où l'on voit que, même sous la domination romaine, ce peuple n'avait pris aucun goût pour les objets mêmes qui pouvaient tenter sa cupidité, surtout depuis qu'il avait reçu en présent des vases d'argent, et qu'il avait appris par le commerce à connaître les métaux précieux. Toutefois on ne peut pas nier, que les Germains ne fussent doués à cette époque d'un esprit d'observation et de jugement, qui aurait dû les conduire à un plus grand développement d'intelligence: car ils recherchaient parmi les monnaies les plus anciennes, qui étaient probablement les meilleures, les *serrate* ou les *bigate*: ce qui prouve que les types ne leur étaient pas inconnus. Ils préféraient l'argent à l'or, non qu'ils eussent pour ce premier métal un goût particulier, mais parce que les monnaies qui en étaient composées étant plus nombreuses, elles étaient d'un usage plus commode pour l'achat des choses de peu de prix. On n'est pas peu surpris de voir, qu'au milieu de montagnes abondantes en fer, ils négligeassent également la recherche de ce métal, comme l'annonce la nature de leurs dards, qui, selon Tacite, étaient rarement armés d'une pointe en fer. La religion et le culte des Germains, ainsi que nous l'avons vu, étaient simples, la première ne reposant sur aucune doctrine ni sur aucune tradition, et le second n'étant établi que sur des pratiques vagues et incertaines. S'ils révéraient certaines vierges fatidiques, et s'ils observaient leurs réponses et leurs conseils, ils le fesaient par une espèce d'instinct qui les portait à reconnaître dans ces femmes un commencement de sagesse et de sainteté; on ne peut pas dire cependant que cette croyance fût insensée ou aveugle: car leur vénération pour Aurinie et autres vierges, dit Tacite, n'était pas l'effet d'un sentiment d'adulation qui les disposât à en faire autant de déesses: en quoi nous sommes obligés de convenir que, sans le secours de la théologie, ils ne laissaient pas de faire preuve en cela d'un jugement solide. C'est ce dont on peut encore moins douter quand on considère, que jugeant sainement des choses célestes, du tems même des Ro-

mains, ils ne pouvaient s'accoutumer à l'idée de renfermer les dieux dans des temples, ni à les représenter sous des formes humaines. Leur politique n'était pas moins simple ni moins raisonnable, que leurs maximes religieuses. Dans les petites affaires les chefs seuls étaient consultés; mais c'était dans l'assemblée générale de la nation, et même en présence des princes, que se traitaient celles d'une importance majeure. Il y avait des jours fixés pour la tenue de ces assemblées, à moins qu'il n'y eût lieu, pour quelque cas imprévu, à les convoquer extraordinairement. Le peuple y était maintenu dans l'ordre par les prêtres, qui, dans l'opinion qu'on avait de la sainteté de leur ministère, avaient encore l'autorité d'appaiser les tumultes, et de contenir chacun dans le devoir. Tacite donne lieu à une observation qui n'a pas été faite par beaucoup de personnes, c'est l'usage où étaient les Germains de ne pas compter la durée du tems par les jours, mais par les nuits: usage assez indifférent pour l'astronomie de ces peuples, et dont la raison peut venir de ce que, dans les pays qu'ils habitaient, les nuits sont pour la plupart plus longues que les jours, et que cette manière de compter était plus facile pour ces hommes grossiers et dénués de toute connaissance littéraire. Ils avaient néanmoins une espèce de jurisprudence, comme le démontrent la dénonciation de tous les délits graves à l'assemblée de la nation, la proportion des peines qui leur étaient appliquées, la différence des supplices, la gradation des amendes et l'ordre de leur répartition: choses dont il a été suffisamment parlé, lorsque nous avons traité des lois et du gouvernement de cette nation sous la domination romaine. C'est dans l'art militaire, si l'on peut appeler ainsi une tactique nationale établie long-tems auparavant et renforcée par l'usage, que se distinguaient plus particulièrement les Germains, et c'est en effet ce qui devait arriver chez une nation belliqueuse, habituée à la rapine et à la guerre, et qui fesait consister sa plus grande gloire dans le maniement des armes.

Etat déplorable de l'agriculture, de l'architecture et des arts mécaniques.

L'agriculture ne pouvait pas faire de grands progrès chez un peuple, où les champs et souvent même les cultivateurs étaient changés tous les ans, et où ces derniers laissaient la continuation de leurs travaux champêtres aux guerriers, dont ils allaient ensuite prendre la place. Au reste, ces travaux ne pouvaient pas être entrepris ni continués avec beaucoup de succès, depuis qu'il était devenu hono-

rable pour une ville ou pour une réunion d'habitans, (ce mot étant souvent employé en ce sens par Tacite) d'avoir ses possessions quelquefois à cent milles de distance. Du tems du même historien les Germains n'avaient aucune connaissance d'architecture, et ils ne savaient faire ni ciment, ni briques, ni tuiles, ni disposer avec ordre les matériaux, (ce qui lui a fait dire *ad omnia utuntur informi*) ni embellir leurs habitations, qu'il dit construites *citra speciem aut delectationem*. On ne sait pas bien ce qu'il a voulu exprimer par l'espèce de terre pure et resplendissante, dont ils enduisaient avec baucoup d'art certains endroits de leurs maisons, et qui imitait les couleurs et les ouvrages de la peinture, à moins qu'on ne la prît pour ce qu'on appelle aujourd'hui *stuc luisant*, dont ils auraient su entremêler la teinte de couleurs différentes. On ne peut pas sans doute se former une idée avantageuse de l'architecture germanique, en lisant la description que nous fait Tacite des souterrains qu'habitaient les Germains en hiver, et qu'ils recouvraient de fumier pour y être plus chaudement, et pour y garder les fruits de leurs récoltes. Leur industrie n'était pas plus avancée dans les arts mécaniques, que dans la construction de leurs habitations: car, comme nous l'avons vu, ils n'avaient pour vêtement qu'une saie qui s'attachait avec une boucle, et le plus souvent avec une épine, ou, selon cet historien, qu'une peau de bête sauvage négligemment jetée sur leurs épaules; et encore n'y avait-il que les habitans des frontières et ceux qui fesaient le trafic, qui missent quelque recherche dans le choix de ces peaux. L'habillement des femmes étaient le même que celui des hommes, avec cette différence pourtant qu'elles portaient une espèce de chemise de lin, sans manches, et qui ne leur couvrait point la poitrine: on ne pourrait guères expliquer ce que dit Tacite de la pourpre qui en variait le tissu, qu'en la supposant garnie d'une broderie de cette couleur.

Industrie de quelques peuples.

Le même historien vantait l'esprit, c'est-à-dire la sagacité et la prudence des Cattes; et ces qualités se réduisaient en eux à savoir observer une discipline régulière, maintenir l'ordre public, calculer la nature et les suites d'une entreprise, et discerner les moyens les plus propres à la faire réussir; mais dans tout cela on ne voit aucune trace de science proprement dite. Les *Gotini* sont les seuls dont Tacite dit qu'ils exploitaient des mines de fer; et s'il attache tant de honte à ce genre de travail, ce n'est que par opposition

aux mœurs des Romains, qui, élevés dans l'opulence et accoutumés aux loisirs de l'oisiveté et aux délices des villes, ne voyaient dans les travaux des mines, qu'une punition réservée aux esclaves et aux criminels: considération que n'a pas assez pesée Cariofile dans son livre *De Veterum fodinis.* Du reste, si les *Gotini*, qui n'avaient que peu de terres cultivables dans les montagnes qu'ils habitaient, étaient les seuls de tous les Svèves, et peut-être de tous les Germains de cette époque, qui exploitassent des mines de fer, c'est une preuve qu'ils avaient quelques connaissances de minéralogie et de métallurgie, car c'eût été pour eux une peine absolument inutile, s'ils n'eussent pas connu l'art de fondre ce métal, de le travailler et de l'approprier ensuite à tous leurs besoins. On ne doit donc pas être étonné que l'usage du fer fût alors si rare parmi les Germains, et que leurs dards ne fussent armés que d'osselets aigus au lieu de pointes en fer, n'y ayant pas de probabilité que la fabrication des *Gotini* seuls pût suffire aux besoins d'une aussi vaste région; et d'ailleurs, le manque de trafic dans l'intérieur devait y mettre des obstacles à l'acquisition des ouvrages faits de ce métal.

Navigation. Tacite nous apprend que les *Svioni* et les *Estii* se distinguaient dans la navigation; mais il ne paraît pas qu'ils eussent acquis beaucoup d'habileté dans l'art des constructions navales: car, selon le même écrivain, les navires des premiers pouvaient aborder des deux extrémités, qui, pour cette raison, avaient la forme d'une proue: genre de construction le plus ancien peut-être chez les peuples barbares, et le plus adapté sans doute à leurs besoins, qui se conserva parmi eux, et qui ne parut singulier aux Romains que parce qu'il différait du leur, où la proue et la poupe étaient tout-à-fait distinctes. Le même historien ne nous donne pas une idée plus avantagense des connaissances nautiques des *Svioni*, qui ignoraient l'usage des voiles, et sur les navires desquels les rames n'étaient pas disposées comme sur lés birèmes, les trirèmes et les quadrirèmes des Romains. Si donc ces peuples ne connaissaient pas l'emploi des voiles, il faut en conclure qu'ils n'entreprenaient point de longues navigations, et qu'ils ne fesaient que parcourir les fleuves et raser les rivages de la mer; et en effet Tacite ajoute, que leurs rames n'étaient point fixes, qu'ils les employaient au besoin sur l'un ou l'autre côté du navire, et qu'ils parcouraient certaines

rivières; ensorte que leur navigation ne s'étendait que sur les fleuves, et à peu de distance des rivages de la mer. Les *Estii* surtout, qui étaient voisins de la Poméranie actuelle, n'avaient pas besoin de s'éloigner beaucoup de leurs côtes pour aller à la recherche du succin. Les Francs, (si, comme le pense Cluverius, on doit comprendre sous ce nom les peuples qui, à l'époque de la domination romaine, habitaient entre le Rhin, l'Elbe et l'Océan), les Francs se montrèrent plus hardis dans la navigation, puisqu'au rapport d'Eutrope, ils infestaient avec les Saxons les côtes de la Belgique et de l'Armorique. Mamertin observe en effet, dans le panégyrique de Maximien, que les guerres des pirates cessèrent sous Dioclétien après que les Francs eurent été domptés; et Nazare dit aussi dans le panégyrique de Constantin, en parlant des Francs comme du plus farouche de tous les peuples, que l'excès de leur fureur les emporta hors de l'Océan, et jusque sur les rivages de l'Espagne. De même, en parlant du règne de Valentinien et de Valent, Maximin cite les Saxons dans le nombre des peuples qui assaillirent les Brétons et leur firent tant de mal; et il rapporte de cette nation et des Francs, que, de quelque côté qu'ils sortissent de leurs frontières, soit par mer ou par terre, ils portaient le fer et la flamme dans les Gaules et en emmenaient un grand nombre de prisonniers; ailleurs il observe que, sous le troisième consulat de ces empereurs, une multitude de Saxons, méprisant les dangers de la mer, s'avancèrent jusque sur les frontières des Romains, où ils commirent beaucoup de ravages. Claudien nous apprend qu'au premier évènement, les Saxons menaçaient les rivages gardés par Stilicon; et on lit dans Sidonius Apollinaire, que les pirates Saxons arrivaient jusques sur les plages de l'Armorique; qu'habitués depuis long-tems à la mer, ils se fesaient voir jusqu'à Bordeaux; et qu'Avitus, tantôt soldat et tantôt marin, était obligé de protéger toutes les côtes de l'Océan contre les navires des Saxons, sur lesquels, selon les expressions de cet écrivain, il y avait autant de pirates redoutables que de rameurs, également prompts à commander, à obéir, à enseigner, et à apprendre la rapine, plus cruels qu'aucun autre peuple, exercés aux attaques soudaines, à une fuite rapide, au mépris de tout danger et des naufrages, et plus hardis encore dans les tempêtes, à la faveur desquelles ils dérobaient leur approche: ce qui fesait dire au même écrivain qu'ils ne connaissaient pas seu-

lement les périls de la mer, mais qu'ils étaient même familiarisés avec les vagues. Des peuples qui entreprenaient de longs voyages sur mer, qui affrontaient les tempêtes de l'Océan et poussaient leurs navigations jusqu'à des plages lointaines, ne devaient pas sans doute être tout-à-fait privés de connaissances nautiques, comme l'atteste en effet Claudien: aussi avaient-ils une espèce particulière de navires, connue sous le nom de *pandi mioparoni*, et de navires dits *vitili*, c'est-à-dire faits d'osier et recouverts en cuir. C'est pour cela que Sidonius Apollinaire dit, que le pirate *Saxon* se fesait un jeu de parcourir sur une peau ou sur un cuir la mer de Brétagne; et l'on trouve de même dans Festus Avienus, que ces navires étaient faits de peaux assemblées, et que les navigateurs s'exposaient sur le vaste Océan portés sur un cuir, qui était peut-être l'espèce de navire que Tacite, en parlant des Cauces, a désignée sous le nom de *levia navigia*.

Condition des Germains différente de celle des Gaulois.

Selon César, les Gaulois, ou au moins leurs Druides, avaient beaucoup de notions sur les astres, sur leurs cours, sur la grandeur de la terre et du monde, et sur la nature des choses; et cet écrivain nous apprend, qu'ils raisonnaient de ces diverses choses et les enseignaient à la jeunesse. On lit aussi dans Pomponius Mela; que ce peuple se distinguait par une sorte de talent à bien parler, et qu'il avait des Druides, qui fesaient profession de connaître et d'enseigner aux autres la forme et les dimensions de la terre et du monde, ainsi que les révolutions du ciel et des étoiles; c'est pourquoi, Cicéron dit, en parlant des Druides des Gaules, qu'ils se vantaient de connaître la science appelée par les Grecs physiologie. Mais on ne trouve rien de tout cela chez les Germains, où, comme nous l'avons vu, il n'y avait point de Druides, et il ne paraît pas qu'aucune lueur de science eût encore penétré chez ce peuple du tems même de la domination romaine. C'est envain que Cluverius a prétendu qu'il avait un mode régulier de mesurer le tems, toutes ses connaissances à cet égard se bornant, comme nous l'avons vu dans Tacite, au comput qu'il fesait des nuits, et au renouvellement de la possession des champs, qui avait lieu tous les ans, c'est-à-dire après une révolution solaire complette. Sans doute que des peuples accoutumés à la chasse et à la poursuite des bêtes féroces dans leurs vastes forêts; qui ne soupiraient qu'après la gloire des armes; qui étaient toujours en guerre entre eux, et avaient en horreur les occupations paisibles; qui,

contens de peu, s'estimaient heureux, au dire de Tacite, de ne rien posséder, de ne vivre que de chasse, et de n'avoir d'autre asile que quelques cabanes faites de branchages, un tel peuple, disons-nous, ne pouvait point sans doute s'appliquer à l'étude des arts, des sciences et des lettres; et l'on peut même dire, que cet état d'ignorance et de barbarie était pour lui une espèce d'avantage, puisque, selon le même historien, les Cauces ne ravagèrent les rivages des Gaules, que parce qu'ils savaient que leurs habitans étaient riches, qu'ils cultivaient des études paisibles, et n'étaient point habitués à la guerre. Voici une chose qui n'a pas été généralement observée, et qui, en excitant l'étonnement des érudits, peut en même tems exercer leur sagacité. Tacite, en parlant des Brétons, raconte d'Agricola; qu'il employa un hiver entier à donner aux habitans les avis les plus salutaires; que, pour accoutumer à la tranquillité des hommes errans et grossiers et par conséquent naturellement enclins à la guerre, il commença à les engager en particulier, et à les exhorter en public à se construire des temples, des forum et des maisons, et parvint, en louant l'activité des uns et en reprochant aux autres leur fainéantise, à faire naître en eux l'amour-propre de l'émulation au lieu d'exiger d'eux un travail forcé; qu'il fit aussi enseigner aux enfans des princes ou des chefs les arts libéraux, et se servit si habilement de l'exemple des Gaulois pour les animer à l'étude, qu'à la répugnance qu'ils avaient montrée d'abord pour la langue romaine, il parvint à faire succéder le goût même de l'éloquence; qu'enfin ces peuples avaient même adopté l'habillement romain et l'usage de la toge qui était devenu fréquent parmi eux, et qu'ils s'étaient insensiblement habitués à tous les goûts de la mollesse, c'est-à-dire aux promenades, aux bains et aux banquets somptueux, au point que les moins avisés d'entre eux appelaient urbanité, ce qui n'était au contraire que la marque de leur esclavage. Pour quel motif les Romains usèrent-ils avec les Brétons d'une politique si différente de celle qu'ils avaient suivie envers les Germains? Cette politique était-elle celle d'Agrippa seul? Ou bien les Germains étaient-ils regardés comme peu propres à être civilisés et instruits dans les lettres? Et pourtant, le motif qui avait déterminé Agricola à cette conduite, celui de rappeler à la tranquillité et au repos des hommes errans, grossiers et belliqueux, de les dompter par l'instruction et par des objets flatteurs, et de les réduire ensuite à supporter avec patience le joug

des nouveaux conquérans, ce motif subsistait également et peut-être même avec plus de force à l'égard des Germains; et l'on ne voit pas pourquoi les Romains ne communiquèrent point à ce peuple leurs arts, leurs sciences, leur luxe ni même leur langue, qui ne nous paraît pas avoir été enseignée ni cultivée en Germanie durant le tems de leur domination dans cette contrée. Aussi ne peut-on montrer de cette époque aucun monument qu'on puisse dire être un ouvrage des Germains, qui ne savaient tout au plus qu'élever des monceaux de pierre et quelquefois d'énormes blocs sur les sépultures de leurs guerriers. Les monumens écrits, les épitaphes, les pierres votives et autres objets de ce genre, dont Keysler, Echard, Schedius, Colerus et autres ont traité, sont tous des ouvrages des Romains, et offrent tous leur style et leur manière; et, comme nous l'avons déja observé, on pourrait tout au plus reconnaître la main de quelque sculpteur de la Germanie, dans quelques-unes de ces inscriptions, où l'orthographe de plusieurs noms romains est défigurée, ce qui n'est pas non plus sans exemple dans les autres pays. On peut donc conclure de tout ce qui précède, que l'état des arts et des sciences chez les anciens Germains ne changea nullement sous la domination romaine, et que même si quelques-uns des premiers ne se détériorèrent point alors, la raison en est dans l'espèce de trafic que les Romains fesaient avec les Germains, auxquels ils fournissaient des armes et autres objets; mais l'industrie ne fit aucun progrès, et nulle amélioration sensible ne se fait remarquer dans aucune partie, pas même dans l'agriculture.

TROISIÈME PARTIE.

IDÉE GÉNÉRALE DE LA GERMANIE DU MOYEN AGE.

Périodes de l'histoire de la Germanie, selon Struvius.

Struvius, un des hommes les plus érudits sans doute en tout ce qui concerne la Germanie, avait divisé toute l'histoire de sa nation en cinq périodes, dont la première était la *Germanie libre*, la seconde la *Germanie romaine*, la troisième la *Germanie sous les Francs*, la quatrième la *Germanie sous les Carlovingiens*, et la cinquième la *Germanie sous ses empereurs*. Néanmoins, la période

du moyen âge se subdivise en plusieurs autres d'une durée moins longue: car à la Germanie sous les Francs succéda celle des Carlovingiens, c'est-à-dire la Germanie sous Charlemagne et ses successeurs jusqu'à Conrad I.er: après quoi vient la Germanie Saxonne jusqu'à Henri II. La sixième période comprend la Germanie des Francs, qui finit à la mort de Lothaire II; la septième embrasse la Germanie Svève, qui finit de même avec Henri Raspon et Guillaume le Batave; la huitième offre un grand interrègne; dans la neuvième se forme la *Germanie Austro-Luxembourgeoise*, qui, depuis Rodolphe d'Augsbourg, dura jusqu'à l'empereur Sigismond, après lequel commença dans la personne d'Albert II la dixième période, ou la *Germanie Autrichienne*, qui arrive jusqu'à nos jours. Les variations multipliées survenues durant ces diverses époques, dans le territoire et dans la constitution politique des différens états de la Germanie, ne nous permettant pas de présenter ici un tableau complet de la géographie de cette contrée dans le moyen âge, nous donnerons, d'après Struvius et Ecchard, et à l'aide des *Collections historiques et diplomatiques* de Goldast, de Fréher, de Lindenbrogius, de Schilter, d'Ofelius et autres écrivains, un abrégé succinct de ces diverses périodes, pour instruire nos lecteurs des changemens politiques et géographiques qu'a subis cette nation durant chacune d'elles, et pour nous ouvrir ainsi la voie à la description du costume des Germains du moyen âge.

Période des Francs.

Durant l'époque de la période romaine, que Struvius désigne trop modestement par les mots de *Germania a Romanis tentata*, et dans le tems que les Romains exerçaient encore, au moins de nom, quelque domination sur cette contrée, on voit déjà paraître les Francs, dont nous ne ferons pas remonter l'origine jusqu'à Priam, ni même jusqu'à quelques guerriers revenus du siège de Troie; et laissant également de côté les opinions de ceux qui ont cherché le berceau de ce peuple dans la Pannonie, nous nous attacherons à celle de Leibnitz et d'Ecchard, qui le font venir de la Mauringe et des bords de la Baltique. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Francs occupèrent d'abord le pays des Sicambres, d'où ils s'étendirent ensuite vers le Wéser, l'Elbe, et le Saal, et jusque dans la Franconie et dans la Thuringe. Ils furent distingués depuis en *Salii* et en *Ripuarii*: ces derniers prirent leur nom des bords du Rhin qu'ils habitaient dès le cinquième siècle, depuis Cologne jusqu'à

Mayence: au nord et à l'est ils confinaient avec la Saxe, et à l'ouest ils occupaient les rives de la Moselle, de la Meuse, de la Schelde et la forêt dite *Carbonaria*, qui fesait partie de celle des Ardennes. Les Saliens, ainsi appelés, pour une ancienne coutume qui leur était propre, et qui ne tiraient point ce nom de celui des *Salii* prêtres de Mars, passèrent de l'île des Bataves, où ils avaient été concentrés durant la période romaine, et par concession de l'empereur Julien, sur les terres des Romains, puis dans la Toxandrie qui s'étendait depuis la Schelde jusqu'à la Meuse, et dans le Brabant jusqu'à Bergopzoom et à Bois-le-Duc. C'est d'eux que prit son nom la terre Salique, qui, de la forêt *Carbonaria* allait jusqu'aux bords de la Loire; et, de ce même nom, et non du Saal, se forma aussi celui de *Salique*, lequel fut donné à la loi qui fut écrite pour les *Salii-Franchi*, et qui différait entièrement des lois Ripuaire et Lombarde, comme de la loi Romaine. Cependant tous ces peuples furent connus dans le monde politique sous le nom de Francs, qui tirait son étymologie de la liberté et de la fierté de caractère de cette nation, et non d'un personnage nommé *Franc* son premier chef, et ils formèrent une grande société sous les règnes des empereurs Valérien et Galien. Et en effet, c'est sous Valérien qu'il est parlé des Francs pour la première fois. Ils firent beaucoup de progrès sous Galien, Aurélien et Probus, et furent comprimés par Cerausius sous Dioclétien et les Constantins, vaincus par Herculius, repoussés dans les confins des Nerviens et des Trèves, et vaincus encore par Constance Chlorus et par Constantin le grand, qui, après avoir fait prisonniers Ascaric et Regaise, deux de leurs rois, les fit dévorer dans les jeux publics par des bêtes féroces, et n'en fut pas moins surnommé le pieux par les Chrétiens. Le Francs firent la guerre, avec des succès variés, à son fils Constant, et devinrent alliés du peuple Romain, jusqu'à ce que le Franc Magnensius ayant usurpé l'empire et tué Constant, fut défait lui-même au bout d'un an par Constance. Sous Julien ils perdirent même Cologne, et les Saliens furent vaincus avec les Camaves et les Attuares par ce prince. Du tems de Gratien les Francs réunis aux Saxons et devenus terribles par leurs pirateries, firent de nouveau la paix et s'allièrent même avec les Romains, auxquels ils prêtèrent des secours contre les Goths; et un de leurs rois fut vaincu par les *Lentiensi*, qui étaient un peuple allemand. Mais sous le règne de Va-

lentinien II, ils firent une irruption dans la Germanie romaine et jusque dans les Gaules: ce qui obligea ce prince à faire la paix avec eux, malgré la discorde qui s'était mise entre leurs chefs, et l'abaissement où Argobaste avait réduit Sunnon et Marcomer, auxquels quelques historiens ont donné le nom de *régules*, ou petits rois. Des traités d'alliance furent conclus avec les rois Francs et Allemands par le tyran Eugène, qui, malgré les secours que lui donna Arbogaste, fut vaincu par Théodose. Marcomer et Sunnon, qui avaient rompu la paix, furent exilés ou punis de mort sous Honorius; et toutefois, vaincus de nouveau par Stilicon, les Francs obtinrent de l'empereur une paix honorable.

On croit que le premier roi des Francs réunis fut Pharamond, qui, l'an 420, fut élevé à la dignité de prince de la nation, dont la souveraineté était partagée auparavant entre plusieurs chefs. Ce roi et ses descendans furent désignés sous le nom de chèvelus, comme étant les seuls qui eussent le droit de porter une longue chevelure. Sous Pharamond les Francs passèrent le Rhin, mais le caractère pacifique de ce prince et son zèle pour le bien de son peuple font présumer que cette excursion fut de courte durée. Il semble avoir eu pour successeur Théodomer et son fils Clodion, qui résidait dans le pays des Thuringes, mais qui ayant tenté d'envahir une partie des Gaules près du Rhin, fut vigoureusement repoussé par Aetius. Il battit pourtant les Romains dans le pays de Camers, et s'étendit au loin dans les Gaules; mais ayant été vaincu de nouveau par Aetius et surpris dans un festin de noce, il fut mis à mort. Alors les Francs se divisèrent en deux partis, dont l'un, ayant à sa tête le fils ainé de Clodion, appela au trône Attila roi des Huns, et l'autre invoqua le secours d'Aetius qui l'emporta. Il est donc incertain si Clodion fut le père de Mérovée, qui peut-être n'était que de la famille royale; mais Attila suivit une partie des Francs dans l'invasion des Gaules, tandis que Mérovée continuait à être allié des Romains. Cependant, après la mort d'Aetius les Francs étendirent considérablement les confins de leur royaume, et ce fut alors que commença la dynastie des Mérovingiens. Indignés de la vie honteuse que menait Childéric fils de Mérovée, ils le déposèrent et élurent à sa place Egidius qui commandait dans les Gaules: Childéric se retira chez Bisinus roi de la Thuringe, mais au bout de huit ans il fut rappelé au trône, et régna non

Rois francs.

seulement sur une grande partie des Gaules, mais encore sur Trèves et Cologne, qu'il était parvenu à recouvrer. Il eut pour successeur Clovis, qui affermit et agrandit encore son empire, et qui pour cette raison a été regardé par quelques-uns comme le premier monarque des Francs. Après avoir subjugué les Thuringiens, Clovis triompha aussi des Allemands et fut converti au christianisme par Clotilde son épouse, qui professait cette religion. On ne sait guères comment la Bavière passa aussi sous sa puissance; mais il est certain que les Bavarois furent réunis sous sa domination, et que leurs chefs, de la race d'Agilolphe, se soumirent à la domination des Francs et en reçurent la loi. Clovis vainquit aussi le roi des Bourguignons, dont il réunit les états aux siens; puis ayant défait et tué dans une bataille Alaric roi des Visigots, il étendit l'empire des Francs jusqu'aux Pyrénées. Ayant été fait consul par le pape Anastase, il prit les enseignes de cette dignité, et de celle d'empereur, et fixa sa résidence à Paris: quelques écrivains sont d'avis, et leur opinion n'a rien d'étrange, qu'Anastase voulait par là engager le monarque franc à relever l'empire d'occident usurpé par les Goths. Enfin, après avoir vaincu Sigebert et Cavaric chefs des Ripuaires, il réunit aussi leurs domaines à son royaume et mourut. Cette grande monarchie fut alors partagée entre ses quatre fils. Théodoric, qui fesait sa résidence à Rheims, battit les Thuringiens, et après avoir tué leur roi Ermenfride, il s'empara de ses états. Clothaire, un de ses autres fils, qui régnait à Soissons, défit les Saxons, les repoussa deux fois des Gaules, et rendit leur pays tributaire du sien. Mais bientôt ces princes francs perdant leur première énergie, abandonnèrent à leurs majordomes ou maîres du palais le gouvernement de leurs états. Les Saxons prirent de nouveau les armes sous Dagobert, et dévastèrent les confins des *Attuari*; mais repoussés par Charles Martel, ils furent enfin, vers le commencement du septième siècle, entièrement défaits et soumis. S'étant soulevés une autre fois sous Charlemagne et sous Pepin, leur pays fut ravagé de nouveau et rendu encore tributaire des Francs.

Division de la France et de la Germanie.

L'étendue des conquêtes de cette nation fut cause de la division de la France en orientale et en occidentale, la première appelée Austrasie, et la seconde Neustrie, lesquelles sont séparées l'une de l'autre par la forêt Carbonaria, qui, comme nous l'avons déjà observé, fesait partie de celle des Ardennes. La Neustrie, qui s'étendait de-

puis la Meuse jusqu'à la Loire, fut alors proprement appelée France, et même France romaine parce qu'on y parlait la langue latine, quoique la Bourgogne, ni l'Aquitanie, ni la Provence n'y fussent point comprises; et par le nom d'Austrie ou d'Austrasie on désigna d'abord les contrées situées entre la Meuse et le Rhin: ensuite la Germanie y fut réunie jusqu'aux limites de l'empire des Francs, et toute cette étendue de pays prit le nom de France orientale ou Teutonique: ce qui fit que les rois des Germains furent aussi appelés dans la suite rois des Francs.

Période des Carlovingiens. Charlemagne.

A cette première période succède celle des Carlovingiens, dont le chef fut Charlemagne, fils de Charles Martel, issu de la race d'Arnolphe, qui avait été maire du palais sous les fils de Mérovée, et avait rendu cette dignité pour ainsi dire héréditaire dans sa famille. Il est des écrivains estimés, qui veulent encore aujourd'hui, que Charlemagne ait eu pour père Pépin fils de Charles Martel et mari de Berthe ou Bertrade, que quelques écrivains prétendent sans fondement avoir été fille de l'empereur Héraclius, (ce qui est contraire à la chronologie), ou fille de Didier roi des Lombards; mais il y a tout lieu de croire qu'elle était Française, et fille de Caribert comte de Loudun. Laissant de côté les vaines dissertations des érudits allemands sur la patrie de Charlemagne, ainsi que les descriptions minutieuses qu'ils ont faites de sa taille et de sa barbe, de même que de ses femmes et de ses enfans, nous nous bornerons à dire que le royaume des Francs lui échut par droit d'hérédité; qu'avec ce royaume il eut une grande partie de l'Allemagne qui obéissait aux Francs; qu'il gagna la Saxe en partie par ses victoires, et en partie par ses négociations; qu'il enleva l'Espagne aux Sarrasins, l'Italie, ou au moins une grande partie de cette contrée, aux Lombards, et releva l'empire romain en vertu de conventions stipulées avec les Romains mêmes et avec les empereurs de Constantinople; et comme il avait acquis cet empire par d'autres titres, il ne voulut pas qu'il fût confondu avec le royaume d'Italie, ni avec celui des Francs. C'est à cette époque que vécut le célèbre Orland ou Roland, dont l'archevêque Turpin a rapporté les choses les plus extravagantes, qui ont fourni à l'Arioste le sujet d'un poème célèbre. Quelques historiens l'ont cru fils d'une sœur de Charlemagne: chose qui ne peut pas être, ce monarque n'ayant pas eu d'autres sœurs que Gisla, qui se con-

sacra à Dieu dès sa plus tendre jeunesse. D'autres en ont fait un géant, un homme d'une force extraordinaire; mais aucun des écrivains allemands n'a fait mention de sa dignité de sénateur romain, et pourtant il existe d'anciens diplomes signés de lui en cette qualité avec le nom de *Rutilaudus*, dont les ultramontains ont fait leur Roland ou Orland.

Continuation. Agrandissement de l'Allemagne.

Revenant à Charlemagne, nous observerons qu'avant tout il conquit l'Aquitaine, puis, après plusieurs années de guerre, la Saxe, qu'il envahit sous le prétexte imaginaire que les habitans de cette contrée adoraient les démons. C'est dans cette guerre que fut détruite l'idole d'Irmensul, que nous avons représentée au n.° 1 de la planche 61. Ce ne fut cependant qu'en 804 que Charlemagne parvint à dompter entièrement les Saxons; ensuite, à l'instance du pape Adrien, il marcha contre les Lombards, dont il fit prisonnier le roi Didier avec toute sa famille; et, après avoir également soumis les ducs du Frioul et de Benevent, il réunit ainsi à ses états toute l'Italie. La possession de ce pays lui fut assurée par l'invitation que lui firent les Romains eux-mêmes de prendre le saint siège sous sa protection; et la dignité de patricien qui lui fut conférée, mit dans sa dépendance la ville même de Rome et le Pape. Il fit ensuite la guerre avec succès en Espagne et conquit la Navarre, puis dans la Brétagne qu'il assujétit tout entière à ses lois. Il dompta aussi les Bavarois, puis les Huns, les Slaves, les Bohémiens et les Danois, et prit ensuite la dignité impériale, ou simplement, selon l'opinion des publicistes allemands, le titre d'empereur, dont il exerçait depuis long-tems les droits. Ce monarque mourut en 806 après avoir réglé le système politique de ses états, et partagé entre ses fils ses immenses domaines. On voit d'après cela combien était étendue l'Allemagne sous Charlemagne, puisqu'outre la Saxe, ce prince avait subjugué encore la Bavière, le pays des Huns ou des Avares qui infestaient les confins de la Bavière et du Frioul; celui des Slaves qui habitaient les environs de Hambourg jusqu'à la mer Baltique; celui des Sorabes qui se trouvaient entre l'Elbe et le Saal; toute la Bohème, le Dannemark, la Frise et autres provinces, que menaçait alors la puissance des Danois.

Louis le pieux. Lothaire I. Louis II, Charles le Chauve et Louis le Bègue.

Le règne de Louis le pieux n'est remarquable que par la guerre qu'il fit à un de ses neveux, et par une longue suite de contestations qu'eut cet empereur avec ses enfans, et qui furent cause que



3 1 2

V. Raineri incise.

son empire fut partagé entre eux pour la première fois en 817, puis la seconde fois en 821 au congrès de Worms, où Louis même fut déposé. Remis deux fois sur le trône, la France fut assignée à son fils Charles. En 837 il fut fait à Worms un nouveau partage: Charles eut encore l'Aquitaine après la mort de Pépin, et Louis le pieux mourut, au moment où Louis son autre fils se disposait à lui faire la guerre. Après lui on voit Lothaire, qui tente de réunir sous sa domination toutes les parties de l'empire, et d'assujétir son frère Charles; qui fait la guerre à ses deux frères, et suscite de nouveaux troubles après avoir été vaincu; qui enfin, après les traités de Strasbourg et de Coblentz, consent dans celui de Verdun à un nouveau partage des états de son père. Ce partage forme une époque importante dans l'histoire et dans la géographie de l'Allemagne, parce qu'alors l'Allemagne commença à former un royaume à part. Lothaire s'étant bientôt retiré dans un couvent à Pruym il se fit entre ses enfans un nouveau partage, dans lequel l'ainé eut l'Italie avec la dignité impériale; Lothaire l'Austrasie, qui fut ensuite appelée Lorraine; et Charles la Bourgogne, à laquelle fut aussi donné le nom de royaume de Provence. Louis II ayant eu ensuite des contestations avec ses frères, acquit le royaume de Lorraine et par conséquent la souveraineté sur une grande partie de l'Allemagne. On n'aperçoit aucune innovation relativement à l'étendue et aux confins de l'Austrasie jusqu'à l'élévation de Charles le Chauve, le dernier des fils de Louis le pieux, qui, dès le commencement, avait été créé roi de l'Allemagne et de la Rhétique, ainsi que d'une partie de la Bourgogne. Après la mort de Louis II, Charles le Chauve usurpa la dignité impériale au préjudice de Louis son frère ainé, dit le Germanique, à la mort duquel il chercha à s'emparer de la Lorraine, qui était censée relever de l'Allemagne, et de tous les pays aux environs du Rhin, appelés alors *Renensi* ou *Renane*, et où se trouvaient Worms, Spire et Mayence. Mais ayant été vaincu à Andernach, il dut renoncer à ses vues sur cette partie de l'Allemagne, et mourut dans le tems qu'il contestait à Carloman la souveraineté de l'Italie. Louis le Bègue son successeur ne régna que deux ans, et ne fit que se maintenir en paix avec Louis le jeune; il est encore indécis entre les érudits s'il fut revêtu de la dignité impériale: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut pas regardé comme empereur à Rome,

ni dans aucun autre endroit de l'Italie, et pas même peut-être dans l'Allemagne même.

Louis le germanique. Ses successeurs. Charles le gros.

Les notions que nous avons de Louis dit le Germanique, dont nous avons parlé ailleurs, sont très importantes pour l'histoire et pour la géographie de l'Allemagne. Ce prince était le troisième des enfans de Louis le pieux; et, dans le partage qui fut fait avec ses frères, et particulièrement dans le traité de Verdun, il obtint toute la partie orientale des états de son père, ou l'Allemagne avec quelques villes et leurs territoires au de là du Rhin, c'est-à-dire Spire, Worms et Mayence, qu'on dit n'avoir été revendiquées par ce prince, que pour l'excellente qualité et la quantité des vins que ces pays produisaient. En 844 il subjugua les Abotrites et les Obotrites. On lit dans quelques annales qu'il dévasta la Bohême, d'où il eut peine à se retirer par la Moravie. Il lutta de nouveau contre les Bohémiens dont il triompha, combattit les Slaves appelés *Maraensi* qu'il força à demander la paix, subjugua les Dalmates ainsi que les Slaves Sorabis et Siusli, et mourut étant en guerre avec Charles le Chauve. On voit par là combien il avait agrandi l'Allemagne. Son royaume ayant été partagé contre ses fils, la Bavière, la Hongrie, la Carinthie et les états des Slaves échurent à Carloman; son frère Louis eut en partage la France orientale, la Thuringe, la Saxe et la Frise, et Charles le dernier de ces frères obtint l'Allemagne proprement dite, avec quelques villes qui fesaient partie du royaume de Lothaire. Louis acquit ensuite par la mort de son frère la Bavière, et par celle de Louis le Bavarois la Lorraine. Ce monarque, surnommé le jeune, eut pour successeur Charles le Gros, que quelques historiens ont qualifie du titre de Grand. Il fut long-tems en guerre avec les Normands et acquit le royaume de France; mais après un long règne il fut déposé et mourut, ou, comme d'autres le veulent, il fut étranglé, au moment où, selon Goldast et Fréher, il méditait une expédition contre Rome.

Arnolphe: Louis l'Enfant. Conrad I. Duchés de l'Allemagne

Après la mort de Charles le Gros l'empire fut encore divisé: Arnolphe, duc de Bavière, fils naturel de Carloman, eut le royaume Teutonique, et fut ensuite élevé à la dignité d'empereur romain; et après avoir donné la Bohême en duché à Zundebolc roi des Slaves *Maraensi*, il battit les Normands, fit la guerre en Italie, et exerça un pouvoir très-étendu en France. A Arnolphe succéda Louis IV, surnommé l'Enfant pour avoir monté sur le

trône à l'âge de sept ans; il ne fut point honoré du titre d'empereur parce qu'il ne possédait pas l'Italie, et les Allemands ne prétendaient pas encore à cette dignité. Sous ce règne, qui fut de peu de durée, les Huns entrèrent en Moravie avec une puissante armée, et pénétrèrent jusques dans la Bavière: après avoir défait l'armée du duc, qui fut tué lui-même, ils parcoururent les pays des Svèves et des Francs, et rendirent même le roi Louis leur tributaire. Ce sont ces mêmes Huns ou Hongrois, qui, après avoir épouvanté et en partie dévasté l'Allemagne, se frayèrent une route en Italie où ils firent de grands ravages, dont Liutprand, historien de ce pays, nous a laissé une exacte description. On assure que Louis mourut de douleur pour avoir été défait par eux; il ne laissa pas d'enfans, et fut le dernier descendant en ligne droite de la ligne des Carlovingiens. La succession du royaume d'Allemagne passa à Conrad duc de Franconie, fils d'un autre Conrad comte de ce même pays, lequel avait été tué par Albert de Bamberg. Toutefois il ne fut point empereur, malgré l'opinion avantageuse que donnent de lui les historiens, mais plusieurs ducs de l'Allemagne commencèrent alors à se rendre indépendans. Il est bon d'observer encore ici, que l'on comptait à cette époque cinq nations et autant de provinces différentes en Allemagne, ce qui importe essentiellement à la géographie du moyen âge, et qu'à chacune de ces provinces il avait été assigné par les empereurs précédens des chefs ou ducs, seulement en qualité d'administrateurs. Ces provinces étaient la Bavière, la Souabe, la France orientale ou la Franconie, la Lorraine et la Saxe réunie à la Thuringe. Soit que ces ducs, comme le pensent quelques érudits, se regardassent comme des princes libres et indépendans; soit que devenus puissans, surtout celui de Saxe, ils eussent déjà l'ambition de régner, il est certain qu'après avoir concouru à l'election de Conrad, ils s'éloignèrent de lui: scission qui, à la suite des guerres de Saxe, de Lorraine et d'Allemagne dont elle fut la cause, et peut-être même de la guerre de Hongrie qui durait encore, obligea Conrad I.er à céder à ces ducs la souveraineté de leurs pays à titre de fiefs. Ce prince, avant de mourir, voyant que Henri duc de Saxe ne cessait point d'aspirer à la dignité royale, et voulant empêcher que la paix de l'Allemagne ne fût troublée, le nomma son successeur: et c'est par ce Henri, dit l'Oiseleur, que commence la cinquième période de l'Allemagne sous les Saxons.

Période de l'Allemagne sous les Saxons. Henri l'Oiseleur. Marches, et Marquis.

Ce roi, auquel Wittichinde donne le nom d'*Optimus Maximus*, et qu'il dit avoir été nécessaire aux circonstances du monde politique entier, fut surnommé l'*Oiseleur*, parce qu'il était occupé à la chasse aux oiseaux, lorsqu'il fut élu roi d'Allemagne; mais les anciens écrivains ne le désignent que sous le nom de Saxon. Il avait déjà fait la guerre avec succès contre les *Dalemincii* ou les *Glomaci*, nations Slaves qui habitaient les environs de l'Elbe et fesaient partie de celle des *Miseni*. Assis qu'il fut sur le trône à la place de Conrad I.er, sans être néanmoins revêtu de la dignité impériale, il se vit bientôt engagé dans des guerres civiles avec Burchard duc d'Allemagne, avec Arnolphe duc de Bavière, avec les Français qui voulaient envahir la Lorraine, et enfin avec les Hongrois auxquels il fit accepter des propositions de paix, d'après lesquelles il fut affranchi du tribut que leur payaient ses prédécesseurs. On dit qu'après avoir vaincu les Hongrois, ce prince célébra le premier, pour exercer ses cavaliers, des jeux équestres, qui prirent dans la suite le nom de tournois, et dont il dressa les réglemens, qu'on trouve rapportés dans les *constitutions impériales* de Goldast. D'autres prétendent néanmoins, qu'avant lui, et même sous Louis le Germanique, les Francs et les Goths avaient déjà des tournois, auxquels sont par conséquent bien postérieurs les réglemens de Henri. Ce qu'il y a de certain, c'est que durant la paix ou la trève, ce prince fit bâtir huit villes aux gens de guerre qui avaient été pris dans la campagne, et qu'il destina le reste des habitans à l'agriculture: on cite dans le nombre de ces villes Misna, Quedlinbourg, Merzabourg et Goslar, dont furent construites alors, sinon toutes les maisons, au moins les murailles. On lui attribue en outre la création des *Marquis*, auxquels était confiée la garde des *Marches* ou frontières de l'Allemagne; et, de cette époque, date l'origine des Marches de Sleswick, de Misnie, d'Autriche, et même, comme plusieurs le prétendent, de celle de Brandebourg. Henri fit en outre la guerre aux Slaves, appelés *Hevelli*, qui étaient peut-être des descendans des Hérules, et nommés aussi *Eveldi*, lesquels habitaient entre l'Oder et l'Elbe; puis aux *Dalemintii*, et aux Bohémiens, dont il obligea le duc Venceslas à lui rendre hommage, mais pourtant sans avoir subjugué toute la Bohême, qui était divisée en plusieurs principautés. Il réduisit aussi à l'obéissance Micislas roi des Obotrites dans la Saxe, et l'obligea à embrasser le

christianisme. Enfin il soumit les *Redarii* dans la Marche de l'Ukraine ou dans la Poméranie, ainsi que les *Milceniens*, nation Slave qui habitait la Lusace, et rendit tributaires les Danois qui, par leurs pirateries, infestaient la Frise. Il est aisé de voir d'après cela, jusqu'où avaient été de nouveau reculées à cette époque les limites de l'empire d'Allemagne. Ce prince parvint en outre à battre les Hongrois, dont il fit un grand carnage près Mersebourg en Vestphalie, après quoi il se mit à bâtir des églises et des couvens; il mourut au moment où il se proposait de faire le voyage de Rome.

Othon le grand. Othon II, et Othon III.

Othon, surnommé le grand, fils de Henri, vint à bout de transférer le titre d'empereur des Romains dans sa famille, qui n'avait hérité de ce dernier que le royaume d'Allemagne. Après avoir lutté quelque tems avec son frère Henri pour la possession de ce royaume, il eut à soutenir plusieurs guerres contre les princes de l'Allemagne, contre Everard comte palatin, contre les fils d'Arnolphe duc de Bavière, contre Tancmar son frère naturel qui aspirait à une principauté marquante, contre Giselbert duc de Lorraine, et contre plusieurs autres qui élevaient leurs vues jusqu'au diadême. L'opposition que mettait souvent Othon aux élections et aux successions de ces princes, prouve assez qu'il n'était pas favorablement disposé pour leur indépendance: toutefois les victoires qu'il remporta sur Everard et sur Giselbert, mirent sous sa domination la Lorraine et la Bourgogne qui furent alors réunies au royaume d'Allemagne. Ce monarque eut souvent aussi la guerre au dehors, et ses armes furent le plus souvent heureuses contre les Bohémiens, les Hongrois, les Français et les Danois; mais il ne retira de ces guerres aucun avantage, par rapport à l'étendue de ses états, s'étant borné à la satisfaction de voir administrer le baptême au roi de Dannemark. Il retira plus d'utilté de ses guerres avec les Slaves, les Obotrites et les *Redarii* qu'il obligea, les premiers et les seconds à reconnaître la suprématie de l'empire, et les derniers, qui fesaient partie des Slaves mêmes, à lui payer tribut, et à embrasser le christianisme. Il n'entre point dans notre plan de parler des diverses expéditions faites par Othon en Italie, qui toutes furent suivies d'un heureux succès, et à la suite desquelles la dignité impériale passa aux souverains de l'Allemagne; et le même motif nous défend de faire mention de ses guerres avec les Grecs, qui se terminèrent par le

mariage de Théophanie avec Othon son fils et son successeur. Après la mort de son père Othon II lutta contre Henri le *Querelleur* duc de Bavière, contre les fils de Raginer *Long-cou* comte de Mons, contre Arald roi des Danois, contre Boleslas duc de Bohême, contre les *Slavi-Luticii* qui lui refusaient le tribut, et enfin contre les Obotrites qui avaient brûlé Hambourg; et pourtant il ne reçut de tant de guerres aucun agrandissement: au contraire même, Boleslas, quoique vaincu plusieurs fois, de duc qu'il était fut fait roi de Bohême. A Othon II succéda Othon III, son fils unique, qui fut également en guerre avec Lothaire roi des Francs pour la possession de la Lorraine, qu'il parvint néanmoins à conserver, et avec les Slaves qui avaient dévasté la Saxe: en revanche de quoi il ravagea le pays des Obotrites. C'est à cette époque qu'il faut rapporter la *constitution* du pape Sylvestre II, par laquelle furent pleinement confirmés les droits de l'empire; mais on ne peut pas regarder comme aussi authentique la *constitution* attribuée au même Othon III, d'où l'on voudrait faire dériver l'origine des électeurs de l'empire.

Henri II. Othon III eut pour successeur dans le royaume d'Allemagne Henri II, fils d'un autre Henri II, ou plutôt d'Ézilon duc de Bavière et neveu d'Othon le grand. Ce prince a encore été surnommé par les uns le saint et le pieux, par les autres le père des moines, et par le plus grand nombre le boiteux, le glorieux ou le Bambergeois. Il lutta également, avec plusieurs princes d'Allemagne, avec les comtes de la Bavière, avec les marquis de l'Autriche, avec les évêques d'Ausbourg dont il envahit les possessions, et il les amena enfin à faire la paix. Il fut aussi en guerre avec les Slaves et les Bohémiens qu'il soumit également, sans qu'il résultât de toutes ces entreprises aucune variation dans les limites de ses états. Il eut deux autres guerres, dont les suites furent plus importantes pour lui; l'une avec Baudoin comte de Flandres, laquelle lui valut Gand et Valencienne, dont il accorda ensuite à ce comte la possession à titre de fief; et l'autre avec le comte Théodoric qui s'était révolté, et après laquelle Rodolphe III, roi de Bourgogne, nomma Henri, son neveu, héritier de tous ses états après sa mort. Sous le règne de ce prince la Hongrie tout entière embrassa le christianisme, et se soumit à l'empire romain: ce dont pourtant les historiens hongrois ne conviennent pas sans beaucoup de difficulté.

Henri tenta plusieurs fois de se faire moine de S.t Viton, ou du Mont Cassin, ou chanoine de la cathédrale de Strasbourg, ou religieux en quelqu'autre endroit; il mourut en 1024 après avoir nommé pour son successeur Conrad duc de la France orientale et de la Souabe: évènement d'où tire son origine la sixième période de l'*Allemagne sous les Francs*, qui commence sous Conrad II dit le Salique.

Conrad le Salique. Henri III.

Ce prince, fils de Henri duc des Francs, un des descendans d'Othon le grand, et par conséquent de Charlemagne, fut élu et couronné roi d'Allemagne en 1024. Il porta ensuite ses armes en Pologne, non pas tant parce que Boleslas avait été fait roi, de duc qu'il était auparavant, que pour punir Misicon son fils rebelle, qui avait mis à feu et à sang la Saxe orientale, et relégué en Russie son frère Bezbrin. Cette guerre lui valut, non seulement tout le butin fait en Pologne, mais encore toute la Lusace. Attaqué peu de tems après par son frère Othon, Misicon dut se réfugier en Bohème chez le duc Oldaric, qui fut alors confirmé duc de Pologne; mais ce dernier ayant été tué, Conrad remit en place Misicon comme son tributaire: alors la Pologne fut divisée en trois parties, et la Moscovie eut un duc particulier. Les rebellions d'Ernest duc de l'Allemagne, de Cunon duc de la Franconie, de Frédéric duc de Lorraine et d'autres princes, n'aboutirent qu'à agrandir la puissance de Conrad, et à priver quelques-uns de ces princes de leurs possessions, et les autres de leurs forteresses. Ayant été couronné roi et empereur en Italie, il renouvella d'abord ses conventions avec Rodolphe au sujet du royaume de Bourgogne, dont il obtint enfin la possession, en partie par disposition testamentaire du même Rodolphe, et en partie par la force des armes et par le consentement des grands, malgré l'opposition d'Othon comte de la Campanie, qui lui contestait son droit à cette possession. Les Hongrois avaient alors pour roi Etienne, qui avait épousé une fille de Henri II, nommée Gisela. Ce prince voulant, en vertu des droits de son épouse, revendiquer la Bavière pour son fils Henri, entra avec des troupes dans cette province. Conrad marcha contre lui avec une armée considérable; mais Etienne, au rapport de Wippon dans ses chroniques, n'ayant d'autre confiance que dans ses prières et dans ses jeûnes, son fils Henri, encore enfant, et dont l'évêque de Frising était le gouverneur, se rendit, à l'insu de son père, et d'après le conseil des magnats, près de l'empereur, qui

lui accorda la paix et son amitié, sans qu'on voie cependant que la Bavière ait pour cela changé de maître. Conrad subjugua deux fois les Slaves *Lutizi*, qui avaient ravagé la Saxe; il fit construire des forteresses sur ses frontières, s'empara de toute la rive droite de l'Elbe, et rendit enfin ces peuples tributaires de l'empire, qui fut considérablement agrandi par lui. Ayant conclu la paix avec Canut roi de Dannemarck, et obtenu sa fille en mariage pour son fils Henri duc d'Allemagne, il fit présent à ce souverain, en témoignage d'amitié, de la ville de Sleswick avec la Marche qui y était jointe: domaine qui depuis a toujours appartenu aux Danois. Il accorda de même à Louis le Barbu le Landgraviat de la Thuringe, avec une partie du vaste désert alors appelé Loybe, ainsi que la ville d'Altenbourg avec son territoire. On attribue à Conrad le Salique plusieurs lois, et entre autres les lois féodales, qu'Erold a insérées dans les lois des Francs. On trouve dans le *Code diplomatique* de Goldast ses *Constitutions* sur la paix publique, sur la paix des marchands qui n'est au fond qu'un *Traité de commerce*, ainsi que ses *Edits forestiers*, et sa *défense d'aliéner les biens des églises*. Conrad étant mort, il eut pour successeur Henri III son fils, déjà désigné comme roi d'Italie et couronné empereur d'Allemagne à Aix-la-Chapelle, lequel fut appelé par quelques-uns le *pieux*, et par d'autres le *noir*, à cause de la couleur de sa barbe: ce qui nous montre comment fut donné à Frédéric I.er le nom de Barberousse. La première guerre qu'il fit contre la Bohême après son élévation, peut nous donner une idée de l'étendue des droits de l'empire à cette époque, cette guerre n'ayant été entreprise que dans la vue de punir Bretislas duc des Bohémiens, pour avoir dévasté la Pologne qui dépendait alors de l'empire. Ce duc rebelle fut contraint à donner des otages, à jurer de nouveau fidélité à l'empereur et à s'en déclarer tributaire. Henri entra aussi en Hongrie, dont les habitans avaient chassé Pierre leur roi légitime, et élevé au trône certain Othon, qui était venu ravager les confins de la Bavière. Il fit démanteler les forteresses des Hongrois, et réduisit plusieurs villes à l'obéissance; mais voyant que la plus grande partie du peuple refusait de reconnaître le roi Pierre, il donna à cette contrée un duc qui, après son départ, fut contraint de se retirer dans la Bohême. Henri fut donc obligé de faire la paix avec Othon, qui lui rendit hommage et lui fit des présens considéra-

bles ; mais étant rentré quelques années après avec peu de troupes dans la Hongrie, il fit prendre la fuite au tyran, et remit Pierre sur le trône. Celui-ci lui céda alors, sous l'emblême d'*une lance dorée*, le royaume de Hongrie, dont il obtint ensuite du même Henri la concession pour toute sa vie. Nous ne rapportons ici ces faits, que pour faire voir jusqu'où s'étendait alors la juridiction de l'empire. Et en effet, tous les Hongrois se déclarèrent sujets de Henri et lui promirent leurs services: ce que fit aussi André successeur de Pierre. Nous laisserons de côté les faits relatifs à Henri en Italie, c'est-à-dire l'extinction du schisme à l'aide de son autorité, son couronnement par le pape Clément II, le renouvellement de ses conventions avec les Romains, et la sanction qu'il donna aux élections des papes Damas II, Léon IX et Victor II, et nous passerons de suite à ses guerres en Bourgogne, où il reçut à l'obéissance plusieurs princes, et, selon l'historien Donizon, régla l'administration publique sur les principes de la plus généreuse équité. Il en fit autant dans la Lorraine et dans le Belgique : ce qui nous offre une nouvelle preuve de l'étendue de sa puissance. Nous ne parlerons pas non plus du cartel envoyé par lui au roi de France, nommé aussi Henri, qui se trouvait dans ses états, d'où il s'échappa pendant la nuit ; mais nous observerons qu'il était si jaloux de son pouvoir, que ce motif lui fit emmener en 1055 de l'Italie Béatrice, mère de la fameuse comtesse Mathilde, qu'il retint auprès de lui, dans la crainte que Godefroi duc de Lorraine qu'elle avait épousé après la mort de Boniface, ne pût devenir son rival à la faveur de ses immenses richesses. Il assigna à Guelphe, comte de Souabe, le duché de Carinthie et la Marche de Vérone, et conféra à Conrad fils de Ludolphe comte palatin, le duché de Bavière, que des raisons de mécontentement lui firent transférer à un fils de ce duc. Il s'empara d'une partie de la Carinthie, qui appartenait encore à divers princes: évènement que quelques écrivains rapportent à son fils Conrad, qui ayant conspiré contre la vie de son père, fut exilé en Hongrie, où il mourut de poison. Henri III hésita avant sa mort entre son fils Henri IV, qui était né de la reine Agnèse, et un enfant naturel qu'il avait eu, pour la succession à l'empire, et réclama de la plupart des princes le serment de fidélité pour l'un et l'autre; mais enfin le premier l'emporta, quoiqu'il fût encore sous la tutelle de sa mère.

Henri IV.

Sous la régence de cette reine, Othon, marquis de la Saxe, se révolta avec d'autres seigneurs de ce pays; mais la mort d'Othon mit fin à cette guerre qui avait déjà répandu la terreur en Allemagne. A peine sorti de tutelle, et après avoir épousé Berthe fille d'Othon marquis d'Italie, Henri vit s'élever dans la Thuringe des troubles occasionnés par le divorce qu'il avait fait peu de tems après son mariage. Othon, qui voulait défendre cette contrée, fut contraint de céder aux forces impériales, et la grâce qu'il obtint enfin pour cette opposition, n'empêcha pas qu'il ne perdît une grande partie de ses possessions et de ses revenus: du reste, malgré la promesse de soumission et de fidélité que les Thuringiens avaient faite à Henri, ils n'en continuèrent pas moins leurs mouvemens hostiles contre l'évêque de Mayence. Ce prince déclara encore la guerre à Othon duc de Bavière, saxon d'origine et comte de Northeim, qui était accusé d'avoir attenté à la vie de son souverain. La Saxe fut cruellement ravagée, et de son côté Othon s'étant jeté sur la Thuringe y brûla un grand nombre de villages. Il fut enfin privé du duché de Bavière, qui fut donné à Guelphe fils d'Azon, gendre d'Othon marquis d'Italie. Une chose à remarquer, c'est que Henri IV, comme l'écrit Struvius, exerça la *majesté*, ou plutôt l'autorité de l'empire sur les Polonais et jusques sur les Russes, en obligeant le duc des premiers à s'abstenir de faire des excursions en Bohême: motif pour lequel Boleslas leur duc prit le titre et la dignité de roi. Alors Henri commença le premier à ériger des châteaux sur les frontières de la Thuringe et de la Saxe; il introduisit la dixme dans ce pays et entreprit de dompter les Saxons; mais ce peuple souffrant mal volontiers les forts qui avaient été bâtis sur ses frontières, ourdit une conjuration; et n'ayant rien obtenu des réclamations qu'il avait adressées à l'empereur, il attaqua ces forts, qui, malgré son opposition, furent détruits. Cette guerre était à peine finie qu'il en éclata une autre en Hongrie, d'où avait été chassé le roi Salomon; et Demetrius, prince des Russes, qui avait été dépossédé par un de ses frères, invoqua aussi son secours. Cependant les Saxons n'étaient pas encore tranquilles; ils se révoltèrent de nouveau en 1075, et ayant été totalement défaits aux environs de Hoenbourg, ils durent rentrer dans l'obéissance et se rendre à discrétion; leurs princes ou magnats furent déportés, et quelques-uns mêmes jusqu'en Italie. Il y aurait de la honte à rappeler

ici, que cet empereur fut cité à Rome par Grégoire VII; que ce pape fut ensuite condanné lui-même dans le synode de Worms; que, par un abus d'autorité encore sans exemple, il excommunia le même empereur; que les longues altercations qui avaient eu lieu entre ce monarque et les Saxons furent remises à sa décision; et que l'empereur étant venu ensuite en Italie, il fut absous par l'intervention de la comtesse Mathilde. Nous observerons seulement que Henri se souleva de nouveau contre le pape, en grande partie à l'instigation des princes de l'Italie; que dans les diètes de Forcheim, Rodolphe duc de Souabe fut élu roi d'un commun accord par les Svèves et les Saxons; que les Polonais se révoltèrent de nouveau, quoique pourtant ils eussent été déjà domptés par les Allemands, et que la Pologne fût réduite à l'état de province; et qu'après quelques sanglantes batailles entre Rodolphe et Henri, et après une nouvelle excommunication lancée par le pape contre ce dernier, Rodolphe perdit la vie, et le duché de Souabe fut conféré à Frédéric de Hohenstauf. Henri avait proposé son fils pour roi aux Saxons, mais ils le refusèrent. Hermann de Lorraine fut nommé par quelques princes roi de l'Allemagne et sacré en Saxe: ce qui obligea Henri à porter la guerre en Souabe, dans le même tems que Grégoire VII lançait contre lui et contre l'antipape Guibert les foudres ecclésiastiques. Il se donna alors une bataille près de Wurtzbourg, et la diète s'assembla à Spire. Les Saxons reçurent Henri et lui promirent de nouveau fidélité. Hermann de Lorraine étant mort, un marquis de la Thuringe nommé Egbert osa aspirer à la dignité royale, mais il fut tué peu de tems après dans un moulin, et dans la même année mourut aussi Ludolphe duc de la Carinthie, qui avait tenté d'enlever la couronne à Henri. Cet empereur n'avait pas laissé de conserver ses domaines dans toute leur intégrité, malgré les entreprises faites contre lui sur divers points, et les excommunications dont il fut l'objet; mais à la fin il dut céder la dignité impériale à un autre Henri son fils qui s'était révolté contre lui, et s'en alla vivre en simple particulier à Liège, où il mourut. Ce fut sous son règne que se forma en Europe la première croisade, pour laquelle s'enrôlèrent sous Godefroi de Bouillon beaucoup de soldats allemands, qui périrent pour la plupart dans leur passage par la Hongrie, où ils commettaient toutes sortes d'excès.

Henri V. Le successeur au trône fut Heuri V, sous le règne duquel il s'éleva entre lui et le pape, relativement aux investitures des évêques, une grande contestation qui ne se termina que par l'emprisonnement du pape. Remis en liberté ce même pape couronna Henri, et révoqua dans deux conciles postérieurs tenus, l'un dans le palais de Lateran et l'autre à Vienne, la renonciation qu'il avait faite de ses prétentions aux investitures. Henri fut couronné de nouveau par Grégoire VIII, puis excommunié par Caliste II, qui avait été élu en France, et revendiquait le droit des investitures; mais la crainte qu'avait ce prince d'une défection considérable parmi ses sujets, le détermina à céder au pape, qui, à cette condition, le releva de son excommunication. Il priva ensuite de ses états Henri duc de Lorraine, et conféra à Lothaire, comte de Supplinbourg, le duché de la Saxe, à Conrad neveu de Frédéric de Hohenstauf, le duché de Franconie, et celui de la Souabe à un autre fils du même Frédéric ayant le même nom, et désigné sous celui de *Monocole* dans l'histoire. Cet Empereur soumit aussi Robert comte de Flandre, et étendit considérablement de ce côté les limites de son empire; il rétablit dans ses états le duc de Bohême, qui avait été obligé de les abandonner, secourut Almon contre son frère Coloman roi de Hongrie qui infestait quelques contrées de l'Allemagne, et força Boleslas III, roi de Pologne, à lui payer le tribut d'usage, auquel ce prince avait résolu de se soustraire. Il eut à lutter néanmoins contre plusieurs princes de l'Allemagne, qui s'étaient détachés de lui après son mariage avec Mathilde, et particulièrement contre Albert évêque de Mayence, qui était le chef des rebelles et qu'il retint quelque tems prisonnier, puis renvoya à son évêché, aux instances des Mayençais. Sur la fin de ses jours, il eut encore à soutenir contre les Saxons une guerre sanglante, qu'on crut excitée par le pape Paschal II; il dut également employer ses forces contre Rainaud comte de Bar, contre le roi de France et contre Petronelle épouse de Florens comte de Hollande, et sœur de Lothaire duc de Saxe. La guerre de la Saxe se termina par la translation du duché, de Lothaire à Othon de Ballenstad, et par l'expoliation du Marquis Rodolphe un des seigneurs Saxons, dont les états passèrent à Elpric de Ploceke. Le comte de Bar fut vaincu et admis, non sans peine, à prêter hommage à l'empereur: le roi de France, Louis VI, fut également obligé de lui céder et de lui payer des

sommes considérables; et l'état de la comtesse Pétronelle, appelée par d'autres Geltrude, fut également envahi par les troupes impériales.

Lothaire II. Conrad III. Allemagne sous la maison de Souabe.

Comme nous n'avons fait mention de tous ces princes que pour faire voir les vicissitudes qu'a subies l'Allemagne dans ses divisions territoriales et géographiques, ainsi que le degré d'autorité qu'avaient ses princes, nous observerons à l'égard de Lothaire II, et, selon quelques-uns, Lothaire III, et généralement connu sous celui de Saxon, lequel succéda à Henri V, qui l'avait créé duc de Saxe, qu'après avoir été couronné roi d'Allemagne, il exerça l'autorité impériale sur les ducs de Bohême et de Pologne; qu'il fut en guerre avec Frédéric duc de Franconie et avec Conrad duc de Souabe, et que quoique ce dernier eût été nommé dans ces entrefaites roi d'Italie, il ne laissa pas, ainsi que le premier, de reconnaître la suprématie de Lothaire. Nous passerons sous silence l'expédition faite par ce monarque en Italie contre Roger roi de Naples, dans laquelle il fut couronné par le pape: expédition plus mémorable encore pour avoir été illustrée par la découverte du manuscrit des Pandectes. Revenant aux droits impériaux exercés par Lothaire en Allemagne, nous observerons qu'il conféra le marquisat de la Misnie à Conrad comte de Wettin, le comté de la Thuringe à Louis III, le duché de Bavière à Henri; qu'il nomma roi des Abotrites Canut fils d'Eric roi de Danemark; qu'il reconnut pour vassal le souverain même de ce royaume, nommé Magnus, qui avait tué Eric, et enfin qu'il réunit au duché de Bavière celui de la Saxe en faveur de Henri le superbe, et éleva à la dignité de prince de Bourgogne Conrad duc de la Zéringe. Cependant à la mort de Lothaire II, qui n'avait point eu d'enfans mâles, le royaume d'Allemagne passa à Conrad III fils de Frédéric de Souabe, dans la personne duquel commence la septième période de l'Allemagne sous la maison de Souabe. Les évènemens arrivés sous son règne n'apportent aucune variation dans les limites de ses états, mais donnent lieu seulement à quelques changemens dans l'intérieur de l'Allemagne. Les Saxons et Henri le superbe refusent de reconnaître Conrad pour leur roi. Henri est proscrit, la Saxe conférée à Albert surnommé l'*Ours*, et la Bavière à Léopold marquis d'Autriche. Une nouvelle guerre se déclare contre Albert et contre Henri: ce dernier recouvre la Saxe, et la cède à un autre Henri dit le *Lion*. Une autre guerre éclate entre Guelphe ou Guelphon frère de

Henri, et Léopold qui avait occupé le comté de la Norique; et c'est de cette époque que date l'origine des deux factions des Guelphes et des Ghibellins, la première en faveur du pape, et la seconde de l'empire. Toutefois Henri, marquis d'Autriche, acquiert en dépit de Guelphe la Bavière. Le roi Conrad soutient une rude guerre en Bohême contre un comte de la Moravie, appelé aussi Conrad, qui avait chassé Ladislas du duché de la Bohême: cependant l'usurpateur est obligé de prendre la fuite, et Ladislas remonte sur le trône. Conrad soutient une autre guerre en Hongrie en faveur du roi Borizius fils de Coloman, qui avait été aussi chassé du trône par un usurpateur. Cette guerre se termine par la prestation du serment de fidélité de ce dernier; et il en arrive de même à l'égard de quelques Slaves rebelles, qui infestaient le royaume d'Allemagne.

Frédéric Barberousse. Henri VI.

Nous voici arrivés à l'époque du fameux Frédéric Barberousse; fils de Frédéric le louche, et par d'autres surnommé Coclès, duc d'Allemagne, lequel obtint la dignité impériale que n'avait point eue Conrad, et fit tant de choses pour son agrandissement qu'il fut surnommé le grand. Le premier acte de juridiction qu'on voit exercé par lui après son couronnement, est la concession de l'investiture du royaume de Dannemark à Svenon, à l'exclusion de Canut qui aspirait aussi à cette dignité: investiture qui n'eut point son effet, sans que le nouveau roi ne prêtât hommage et serment de fidélité à l'empereur. Frédéric tronqua ensuite les contestations qui s'étaient élevées entre Henri le Lion et Albert l'Ours, au sujet de la succession des états de Wirtzbourg; entre Henri d'Autriche et le même Henri le lion; au sujet du duché de Bavière, et entre Arnold de Mayence et Hermann palatin. Il appaisa également les différends qui s'étaient élevés pour l'archevêché de Cologne, et nomma Wicmann à l'évêché de Magdebourg, malgré l'opposition du pape à cette élection. Son second mariage avec Béatrice lui valut le royaume de Bourgogne, au préjudice du duc Bertolf. Dans sa guerre contre les Polonais il obligea Boleslas à se soumettre à l'empire, à lui payer un tribut considérable en argent, et à lui fournir des secours en hommes pour son expédition d'Italie. En 1157 il obtint encore la couronne du royaume d'Arles, étendit la juridiction impériale sur la Pologne sur la Hongrie et sur la Bohême, et fut reconnu de tous les rois de l'Europe et même des empereurs grecs. Il renouvella deux fois l'in-

vestiture du Dannemarck au roi Valdemar; fit abattre les murs de Mayence, qui avaient été construits tumultueusement; obtint les héritages de Guelphe ou Guelphon, de Frédéric de Rotembourg et de plusieurs autres comtes de l'empire; rétablit sur le trône, dans une nouvelle expédition en Pologne, le duc Micislas qui avait été chassé par ses peuples, et, à son retour par la Saxe, pacifia le duc Henri avec les princes de cette province. Il obligea par ses seules menaces tous ces princes à se désister de leurs prétentions à la succession des comtes de Halberstad qu'il obtint; priva par un jugement solennel Henri le lion de ses duchés; prit Lubeck qu'il déclara ville impériale, et accorda aux ducs de la Poméranie le droit de cité germanique. Ce monarque aurait fait encore davantage, si les troubles d'Italie ne l'eussent pas obligé à passer six fois dans cette contrée, et si enfin il ne fût point parti pour une croisade à la Terre-Sainte, où il perdit la vie. Sous le règne de Henri VI son successeur, le royaume d'Allemagne, non plus que l'empire, ne reçoit aucun accroissement: ce prince nomme seulement son frère Conrad duc de la Souabe; le duc de Saxe Henri le jeune, fils de Henri le lion, palatin du Rhin; et Alméric, frère de Guidon roi de Jérusalem, roi de Chipre. Il s'arrogea plusieurs droits sur les évêchés, ce que n'avaient point tenté de faire ses prédécesseurs, et mourut dans le tems où il méditait de rendre l'empire héréditaire.

Othon IV. Philippe le Svève. Conrad IV. Henri Raspon. Guillaume le Batave.

Après la mort de Henri VI, Frédéric II, un de ses fils, fut bien élu empereur; mais alors il fut donné à l'empire un défenseur dans la personne de Philippe le Svève. Tandis qu'à l'instigation du pape Innocent III la dignité royale était conférée par les uns à Berthold duc de la Zéringe, qui fut ensuite nommé Othon IV, les autres proclamaient Philippe, et dans le même tems ils se fesaient couronner l'un et l'autre, le premier à Aix-la-Chapelle, et le second à Mayence, où, par les menaces, les promesses et les présens, ce dernier attira dans son parti divers princes, agrandit son pouvoir et nomma Prémislas roi de Bohême. Pendant sa guerre avec Othon, et dans le tems qu'il assiégeait Brunswick, il priva un autre Prémislas du royaume de Hongrie, et tourna aussi ses armes contre Hermann landgrave de la Thuringe. Dans ces entrefaites Othon se fit couronner roi de Bohême; et quoique Philippe eût amené à son obéissance le landgrave de la Thuringe, Henri le palatin, et Adolphe évêque de Cologne par lequel il fut couronné de nouveau, il n'en dut pas moins proposer

une trève et en venir avec Othon à des négociations, pendant lesquelles il cessa de vivre. De son côté Othon IV, occupé pendant long-tems des affaires de l'Italie, n'occasionna aucun changement dans le système politique et géographique de l'Allemagne, si ce n'est qu'il accrut ses états des domaines du comte Rabbodon qui étaient assez considérables, et revendiqua en faveur de l'empire divers pays dont le pape s'était emparé: ce qui donna lieu à des contestations, dans lesquelles les jurisconsultes lui étaient favorables, et les canonistes contraires; cependant les environs de Mayence furent dévastés sous son règne par Henri le palatin. Frédéric II fut aussi élu et couronné trois fois roi de l'Allemagne, et reçut à Rome le diadême et les enseignes de l'empire. Il jugea dans les diètes de l'Allemagne le différend qui avait été suscité par Valdemar roi de Dannemarck; fit périr Louis duc de Bavière, qui était vicaire de l'empire, et créa le duché Brunsvico-Lunebourgeois. Envain il tenta d'enlever quelques villes et quelques châteaux de la Misnie à Venceslas III roi de Bohême : toutefois il priva de ses domaines Frédéric le Belliqueux, duc d'Autriche, desquels il envahit une grande partie, et éleva dans cette circonstance la ville de Vienne au rang de ville impériale; puis non seulement il restitua à ce prince ce qu'il lui avait pris, mais encore il lui accorda de nouveaux privilèges, savoir; qu'aucun de ses vassaux ne pourrait obéir à un autre souverain; que le bonnet ducal d'Autriche serait décoré de la croix du diadême impérial; que ce duché passerait toujours en primogéniture, et même que ses ducs prendraient la dignité royale, dont pourtant Frédéric ni ses successeurs ne se décorèrent point. Du reste le règne de cet empereur fut troublé par de longues guerres, par des dissensions qui éclatèrent en Italie, et par les rebellions de ses enfans; et ses altercations avec les papes, ne lui permirent pas de s'occuper de l'agrandissement de son royaume d'Allemagne. On peut en dire autant de Conrad IV, qui eut à lutter d'abord avec Henri landgrave de la Thuringe, puis avec Manfredi roi de Naples, et enfin avec le pape qui avait offert aux Anglais le royaume de Naples ou de Sicile; il mourut empoisonné en Italie. Nous n'avons nommé dans cette série de princes Henri Raspon, antagoniste de Frédéric II, par qui cependant Conrad fut vaincu, et Guillaume le Batave, qui fut aussi élu et couronné roi des Romains, et forma, peut-être le premier, une confédération du Rhin, que

parce que leurs règnes nous conduisent à la huitième époque, qui est celle du grand interrègne.

Grand interrègne. Vicissitudes diverses de l'Allemagne. Origine des électeurs.

Cette époque est marquée par de grands changemens dans l'état politique de l'Allemagne. Richard, roi d'Angleterre, et Alphonse de Castille se disputent l'empire: tandis que le premier se fait couronner, le second en appelle à la décision du pape. Richard en attendant déclare libres les villes impériales, et tente de se former un parti à force de privilèges et de faveurs; mais après avoir épuisé ses trésors il retourne honteusement en Angleterre. Ottocar, roi de Bohême, se montre alors au nombre des princes qui convoitaient la dignité impériale; et, s'il faut en croire quelques écrivains de la Bohême, il fut élu et reconnu empereur par plusieurs princes. La plus grande confusion régnait alors dans toute l'Allemagne; la violence et l'avidité y étaient sans frein: il ne s'y tenait plus ni diètes ni cours plénières, et l'on n'y reconnaissait plus aucun gouvernement légitime. A cette époque toutes les grandes familles excitaient des troubles, et se ravissaient les états les unes aux autres. Alors s'éteignit la famille des landgraves de la Thuringe, et la guerre s'alluma entre Sophie nièce de Henri Raspon, et un autre Henri dit l'Illustre, marquis de la Misnie: le landgrave de Hesse entra en possession des droits concernant la Thuringe orientale, et il ne resta au fils de Sophie, appelé Henri le Doux, que la Thuringe occidentale, ou la Hesse proprement dite. Avec Corradin finit aussi la ligne des ducs de Souabe et de Franconie, et la Souabe fut alors divisée, ou plutôt, comme le disent les écrivains allemands, dissipée. Plusieurs villes et plusieurs nobles se soumirent directement à l'empire: des comtes s'emparèrent d'autres villes et d'autres pays, et alors, selon Crusius, commença l'élévation des familles de Baden et de Wirtenberg. Louis le Palatin, dit le Svève, revendiqua une partie de la Souabe, comme ayant été achetée par Corradin. La famille d'Augsbourg était en possession de l'Alsace: Rodolphe d'Augsbourg avait donné en apanage plusieurs villes de la Souabe à son second fils, et d'autres familles occupaient le reste de cette province, dont l'évêque de Wurtzbourg retenait le vain titre de duc, contre lequel protestaient les évêques de Mayence et de Bamberg, ainsi que les Saxons et les Brandebourgeois. La première famille autrichienne s'était également éteinte par la mort de Frédéric, qui avait été décapité en Italie avec Cor-

radin: il ne restait qu'Agnèse, sœur du premier, laquelle avait épousé en premières noces Uldaric duc de Carinthie, puis Mainard III comte du Tirol, et ses droits lui étaient contestés par Albert landgrave de la Thuringe, fils d'une sœur de Frédéric le Belliqueux, auquel les grands de l'Autriche avaient destiné la succession. Mais Ottocar, roi de la Bohême, réclamait ce duché comme époux de Marguérite fille de Henri roi des Romains, né de Frédéric II, laquelle était aussi sœur de Fréderic le Belliqueux; et, ayant suivi le parti de Richard, il avait reçu de lui à Aix-la-Chapelle l'investiture, non seulement du royaume de Bohême, mais encore de l'Autriche et de la Styrie. Ses droits à ce duché furent éteints par la mort de Marguérite, qui, après avoir été répudiée à cause de son âge avancé, périt ensuite par le poison. Les comtes de la Moravie finirent aussi durant l'interrègne avec Othon le jeune. Dans le même tems Louise de Savoie réclamait le Palatinat de la Bourgogne. Albert comte du Tirol méditait de soumettre toute cette province à sa domination, et la possession de la Franconie était disputée entre Othon Orlamondan, mari de Béatrice fille du dernier duc, et Frédéric Burgrave de Nurimberg, mari d'une autre fille du même duc. Pendant ce tems, les terres de la Moravie furent en grande partie usurpées par les évêques voisins, et Henri, évêque de Bamberg, en eut la plus considérable. Alors on commença à sentir en Allemagne le besoin de former de puissantes confédérations. Outre celle du Rhin, dont avons déjà fait mention, et qui dura jusqu'au commencement de l'interrègne, on vit se former l'*Anse Teutonique*, qui, selon Lambecius, prit son origine de l'alliance qu'avaient contractée entre elles les deux villes de Lubeck et de Hambourg, pour l'intérêt de leur commerce. Frappées des avantages de cette union pour la sûreté et la prospérité communes, toutes les villes de la Vandalie et de la Basse Saxe se réunirent de même, et, en peu de tems, l'Anse Teutonique fut composée de quatre-vingt villes, qui se rangèrent sous quatre diocèses ou métropoles, savoir; Lubeck, Cologne, Brunswic et Dantzic. L'alliance et le commerce de ces villes se maintinrent dans un état florissant jusqu'à l'époque où les Portugais, les Espagnols et les Hollandais commencèrent à prendre une autre direction pour se rendre aux Indes orientales, et où plusieurs princes, devenus puissans, détachèrent de cette ligue plusieurs villes du second ordre, pour ne pas leur laisser

prendre des idées de liberté et d'indépendance. C'est à cette époque que les publicistes allemands rapportent la formation du *Ganerbinat,* espèce de pacte en vertu duquel les familles les plus distinguées se réunirent, pour défendre leurs possessions contre toute attaque, et sous la condition qu'une d'elles venant à s'éteindre, sa succession serait dévolue aux autres. Les comtes ou nobles quelconques, qui n'entrèrent point dans cette union, érigèrent leurs propriétés en fiefs, qu'ils mirent sous la protection de ducs ou d'évêques puissans, pour être défendus au moins par les armes des premiers, et par les censures ecclésiastiques des seconds. L'extinction des ducs de la Souabe ajouta encore aux prérogatives des villes impériales, et même de la noblesse immédiate, surtout depuis que ceux des nobles qui avaient reçu de Philippe le Svève des villes, des châteaux et des domaines, se furent assujétis à l'empire. Alors commencèrent les *Austrègues conventionnelles*, ou plutôt des familles : espèces d'assemblées auxquelles les personnages d'un haut rang et même les villes impériales soumettaient la décision de leurs contestations. Mais l'évènement politique le plus remarquable de cette période, est sans contredit la formation du corps des électeurs. Au milieu des agitations qui troublaient sans cesse l'ordre public, et dans l'incertitude où l'on était souvent sur le prince en qui résidait le pouvoir souverain, les sept grands officiers de l'empire se réunirent, savoir; les trois archichancelliers, de Mayence pour l'Allemagne, de Trèves pour la Gaule Belgique et le royaume d'Arles, et de Cologne pour l'Italie; le duc de Bohême *Archipincerna*, le comte Palatin *archidapiferus,* le duc de Saxe archimaréchal, et le marquis de Brandebourg *archicamerarius*; et comme ces grands dignitaires étaient les premiers dans les élections, du consentement tacite des autres princes qui devaient y concourir, ils revendiquèrent ce droit exclusivement. On avait déjà vu ces électeurs au nombre de sept, lors de l'election de Henri Raspon, de Richard d'Angleterre et d'Alphonse de Castille, et ils parvinrent insensiblement à exclure de l'élection les autres princes, jusqu'à ce qu'enfin le rôle de ces électeurs, sanctionné par un décret de Louis le Bavarois et par la Bulle d'or de Charles IV, soit devenu loi pragmatique de l'empire.

Période Austro-Lunebourgeoise. Rodolphe.

La neuvième période Austro-Luneboürgeoise commence avec Rodolphe d'Augsbourg. Elevé à la cour de Frédéric II, et, après

la mort de son père, de retour dans ses domaines, c'est-à-dire en Alsace, landgraviat auquel il réunissait les comtés d'Augsbourg, de Kibourg, de Baden et de Leutzbourg, Rodolphe fit la guerre aux barons de Tieffenstein, de Lauffenberg, de Kibourg et aux habitans de Bâle; il passa ensuite à la cour d'Ottocar roi de Bohême, prit le commandement des troupes de Strasbourg et de Zurich, lutta de nouveau contre l'évêque de Bâle, et fut regardé alors comme l'inventeur de navires qui se démontaient, pour en rendre le transport plus facile; enfin il fut élu empereur à Francfort, couronné à Aix-la-Chapelle, puis confirmé par le pape, qui ensuite l'excommunia, et auquel il dut céder l'exarchat et autres villes. Toutefois Rodolphe avait encore contre lui Ottocar et Henri duc de Bavière, qui furent cités envain aux diètes de Nuremberg, de Wurtzbourg et d'Augsbourg, et dans le même tems il était encore en guerre avec Everard comte de Wirtemberg, avec le marquis de Bade, avec les comtes de Souabe et avec Henri le Bavarois. Cette guerre fut courte: Ottocar reçut l'investiture de son royaume; mais les hostilités ayant recommencé, il fut tué dans une bataille qui se donna sous les murs de Vienne, et la paix fut conclue de nouveau avec son fils Venceslas. Henri le Bavarois et le comte de Savoie se rangèrent aussi sous l'obéissance de Rodolphe, qui, devenu alors vicaire en Autriche, nomma son fils Albert son héritier, fit démolir plusieurs châteaux qui servaient de repaire aux brigands, et mit la paix entre les villes de l'Allemagne. Il reçut aussi à l'obéissance toutes les villes du Rhin, et même celle de Colmar qui avait fait résistance. La guerre avec le duc de Wirtemberg durait encore, et il s'en alluma une autre contre l'abbé de S.t Gall, qui se termina par la défaite de l'imposteur auquel on avait donné le nom de Pseudo-Frédéric: la guerre entreprise par Rodolphe pour la succession de la Bourgogne se termina avec le même succès. Mais ce qui fit le plus d'honneur à ce monarque, ce fut le zèle qu'il montra dans plusieurs diètes pour le rétablissement de la tranquillité publique, son empressement à régler les différends qui s'étaient élevés entre les princes de l'empire, la création de plusieurs charges et de diverses dignités en faveur des princes les plus puissans, enfin l'établissement de nouveaux péages, de nouvelles banques et de nouvelles monnaies. Il est encore douteux si, comme quelques-uns le prétendent, ce fut lui qui introduisit l'usage de la langue allemande dans les actes publics.

Adolphe de Nassau. Albert I. d'Autriche. Henri VII.

Après la mort de Rodolphe, on voit élu roi d'Allemagne Adolphe comte de Nassau, qui fit la guerre en Alsace et dans la Thuringe; il termina cette guerre dans la première province par une confédération, qu'il forma avec l'évêque de Strasbourg, et avec les comtes, les barons et les nobles de cette même province; il la continua dans la seconde avec opiniâtreté pendant quatre ans: sa déposition y mit fin, et il périt lui-même dans une bataille contre Albert duc d'Autriche. Cependant il fit beaucoup aussi pour la tranquillité publique. Dans la diète d'Elsingen tenue en 1293, il rétablit la paix entre les partis qui troublaient la Souabe, et publia la même année une constitution relativement aux iles qui s'étaient formées dans le lit du Rhin. Ce fut alors que fut élu et couronné Albert I.er d'Autriche, fils de Rodolphe, lequel eut guerre avec le duc de Bavière et avec les Hongrois, au sujet des confins de ses états; il fit la paix avec les uns et les autres, mais non sans ranger sous sa domination plusieurs villes de la Hongrie. Il tenta aussi de revendiquer à l'empire toute la Hollande, depuis la mort de Guillaume dernier duc de cette province. La guerre entreprise pour ce motif ne fut pas de longue durée, et Jean, comte de Hanovre, reconnut la Hollande pour fief de l'empire. Albert voulut aussi s'emparer de tous les péages du Rhin. Il eut d'abord guerre avec Venceslas, roi de Bohême, au sujet de quelques domaines qu'il réclamait dans ce royaume, puis avec les Bohémiens qui avaient donné un successeur à Venceslas sans son consentement, et finit par faire la conquête de tout ce royaume, dont il donna la couronne à Rodolphe duc d'Autriche son fils: premier exemple qu'on ait de la translation de la souveraineté de la Bohême dans une maison allemande. Ce prince perdit la vie dans la guerre qu'il fit à Frédéric Admorse, marquis de Misnie, à qui cette guerre ne valut pas seulement la possession de toute cette province, mais encore celle de toute la Thuringe et de plusieurs villes qui appartenaient à l'empire. On pensa encore sous son règne à établir une principauté en Helvétie; mais plusieurs villes refusèrent de se soumettre à la domination impériale, et après certain Grisler parut le célèbre Guillaume Tell, qui jeta les fondemens de la liberté et de la confédération hélvétique. La mort d'Albert donna lieu à de grandes contestations entre Philippe d'Autriche fils d'Albert, et Philippe le Bel roi de France, qui souhaitait d'éle-

ver son frère Charles à cette dignité; mais au milieu de toutes ces contestations, ce fut Henri VII, fils d'un autre Henri comte de Lutzenbourg, qui fut élu et couronné. Les évènemens les plus marquans du règne de ce monarque sont la guerre qu'il eut avec les habitans de Trèves, qui refusaient de lui payer tribut; les actes par lesquels il confirma à l'église de Cologne ses privilèges, et aux Suisses les leurs; la lutte qu'il soutint contre les comtes de Wirtemberg qui infestaient les villes de la Souabe; la nomination de son fils Jean, duc de Luxembourg; l'investiture qu'il donna aux ducs d'Autriche dans la diète de Spire en 1309, la création de la principauté de Hennebourg dans celle de Francfort, enfin son passage en Italie pour y faire la guerre, et où il mourut non loin de Sienne.

Frédéric d'Autriche, et Louis le Bavarois.

La succession à l'empire fut alors le sujet de nouvelles querelles entre Frédéric d'Autriche et Louis le Bavarois, dont le premier était fils de l'empereur Albert, et le second d'un autre Louis dit le Svève, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, et petit-fils du côté de sa mère, de Rodolphe d'Ausbourg. Il avait déjà été en guerre avec les ducs d'Autriche ses cousins, et avait eu sur eux l'avantage: ce qui lui avait valu la réunion de toute la basse Bavière à ses domaines, comme tuteur des enfans d'Etienne roi de Hongrie. L'opinion avantageuse que quelques électeurs avaient de Frédéric d'Autriche, donna lieu à de nouveaux débats au sujet de l'élection faite à Francfort après la mort de Henri VII; mais Louis le Bavarois s'étant ligué avec le palatin Rodolphe, il fit marcher une armée contre Francfort, dont l'entrée lui fut refusée, ce qui l'obligea à camper sur la rive opposée du Mein. Louis fut élu par cinq électeurs seulement, les autres n'ayant point paru; mais Frédéric ayant appelé dans son camp l'évêque de Cologne, Rodolphe électeur de Saxe, Henri duc de Carinthie qui votait comme prétendant au royaume de Bohême, et un autre Henri, dit *Sans-Terre*, frère de l'électeur de Brandebourg, qui, en sa qualité de comte de Lansberg affectait l'électorat, il réunit leurs suffrages pour son élection dont il fut donné avis au pape. Ces deux princes furent couronnés, l'un à Bonn par l'évêque de Cologne, et l'autre à Aix-la-Chapelle par celui de Mayence. Les villes du Bas-Rhin se déclarèrent toutes pour Louis, et celles du Haut-Rhin pour Frédéric. Mais les deux partis ne tardèrent point à en venir aux mains; et, après avoir ravagé le

territoire de Spire avec plusieurs autres villes de la Bavière, Frédéric tourna ses armes contre les Suisses, dans l'intention de se faire reconnaître d'eux pour leur roi légitime. Alors la confédération des Suisses, ou au moins des villes d'Uri, de Swit et d'Underwald, qui d'abord n'était que temporaire, fut déclarée perpétuelle, et donna l'origine à la dénomination de Suisses. Les armes de Frédéric ne furent point heureuses contre cette nation. Il assiégea ensuite Eslingen et Spire, envahit la Bavière, et fut fait prisonnier dans une bataille qu'il perdit contre Louis près de Müldorf. La paix, selon quelques écrivains, fut conclue entre ces deux princes, moyennant la renonciation de Frédéric à l'empire, mais en conservant l'un et l'autre le titre de roi des Romains, quoique pourtant d'autres prétendent qu'après le traité d'Ulm, ce monarque eut seul l'exercice de l'autorité impériale. L'électorat de Brandebourg fut alors conféré au fils de Louis; mais Frédéric et son frère Léopold étant morts bientôt après, Othon leur autre frère prit les armes. Louis ayant été cité à Avignon, et n'ayant point comparu fut excommunié; mais plusieurs personnages ayant pris sa defense, ce fut envain que le pape tenta de faire passer l'empire à Philippe le Bel. Louis fut même couronné à Rome, où il conféra le vicariat de Lucques au célèbre Castruccio, qu'il nomma porte-enseigne de l'empire. Jean, roi de Bohême, chercha aussi à enlever l'Italie à l'empereur; mais il ne tarda pas à se reconcilier avec lui, et la paix fut rétablie entre les ducs de la Basse-Bavière, et dans les villes de la Souabe. Une nouvelle guerre fut déclarée contre le roi de Bohême, qui voulait enlever à la maison d'Autriche le duché de la Carinthie, et il s'éleva de nouvelles contestations avec Henri duc de Bavière; enfin, par la mort du duc Jean, Louis réunit à ses domaines par droit d'hérédité la Basse-Bavière. Nous ne parlerons point de la nouvelle citation de l'empereur à Avignon par Clément VII, ni de l'excommunication lancée contre lui par ce pape, et nous dirons seulement que Clément voulut élever à l'empire Charles de Bohême. La guerre éclata donc entre ces deux princes; mais Louis mourut dans ces entrefaites, et les historiens nous apprennent de lui, qu'il fut le premier à fixer sa résidence dans ses états héréditaires; qu'il éleva la Gueldre en duché, proclama la paix de toute l'Allemagne, et acquit la Hollande par le mariage de Marguérite Maultasque avec son fils aussi nommé Louis.

Charles IV et Gunther de Schwartzbourg.

On voit encore, dans une courte période, se succéder deux empereurs, qui sont Charles IV et Gunther de Schwartzbourg, sous lesquels l'empire d'Allemagne subit quelques changemens politiques. Après son élection Charles IV entra dans la Bavière, et fut reçu dans la Souabe et dans la Franconie. Dans le même tems d'autres princes offrirent l'empire à Edouard roi d'Angleterre et à Frédéric comte de Misnie; mais après la renonciation de ce dernier, l'élection tomba sur Gunther comte de Schwartzbourg, homme fort et courageux. Toutefois Charles ayant dans son parti le marquis de Misnie, les landgraves et les comtes de la Thuringe ainsi que l'electeur de Trèves, les deux rivaux réunirent leurs forces, et dans le même tems que Charles était reçu à Mayence, Gunther fixait sa résidence à *Altavilla.* Le comté du Tirol fut alors conféré à Louis de Brandebourg, qui rétablit la paix entre Charles et Gunther, lequel mourut peu de tems après. Charles accorda aux habitans de Francfort de nouveaux péages sur le Rhin, qui furent pourtant supprimés une autre fois. Il appaisa les tumultes qui s'étaient élevés dans la Marche de Brandebourg, fit la guerre aux Wirtembourgeois et aux Zurigais, et pacifia toute la Souabe. Après ses expéditions en Italie, il tourna ses armes contre le Brabant, et de nouveau contre les Wirtembourgeois, décida la contestation qui s'était élevée au sujet de la succession de la Marche de Brandebourg, fut couronné roi d'Arles, sanctionna les nouvelles alliances conclues entre plusieurs villes et différens princes de l'Allemagne, interposa aussi son autorité pour faire cesser les querelles auxquelles donnait lieu la succession de Lunebourg, et laissa l'électeur Venceslas prendre le titre de ce duché. Dans les diètes de Francfort, où son fils Venceslas fut couronné, il décida la grande question qui s'était élevée sur la succession à l'électorat de la Saxe, confirma l'alliance qui s'était formée entre plusieurs villes de la Souabe, pour qu'elles ne pussent jamais se séparer de l'empire, créa de nouvelles dignités impériales, et éleva au rang de ducs les comtes de Meklembourg et les marquis de Juliers, de même qu'il créa princes de l'empire les Burgraves de Nuremberg et les comtes de Nassau. Enfin il conféra à Albert duc de Bavière les comtés de Hainaut, de la Hollande et de la Zélande, et la seigneurie de la Frise. Occupé du soin d'agrandir son patrimoine, il avait réuni à la Bohême le duché de Silésie, qu'il avait reçu à titre de fief, et il

accorda à son frère la Moravie contre la cesssion des terres que ce dernier avait en Bohême, lorsque surpris par la mort, il eut à peine le tems de partager ses états entre ses enfans. Sous son règne le droit public prit en Allemagne de nouvelles formes par la promulgation de la célèbre constitution, dite la Bulle d'or.

Venceslas. Alliances et ligues germaniques.

Charles eut pour successeur son fils Venceslas, qui réunit la Bohême au royaume d'Allemagne; mais l'empire ne fut jamais aussi agité que sous son règne, et jamais les électeurs, les princes et les villes mêmes de cette contrée ne montrèrent autant d'énergie. Tandis que les ravages et les rapines allaient se multipliant tous les jours dans les différens états, et que Venceslas cherchait à étouffer le schisme qui avait éclaté entre Urbain VI et Boniface IX, il se formait en Allemagne de nouvelles alliances et de nouvelles ligues, savoir; celle qui fut conclue en 1381 entre les villes du Rhin et de la Souabe, laquelle avait pour objet d'affaiblir la puissance des ducs de Souabe et de Bavière; celle que stipulèrent pour cinq ans seulement les villes mêmes de la Souabe avec les palatins du Rhin, les marquis de Bade et autres princes; la ligue dite *Léonine*, qui se forma dans la Vettéravie; celles de S.t Georges et de S.t Guillaume, dans la seconde desquelles s'était mise la noblese du Rhin, et enfin celle des Cornuts, qui était établie dans la ville de Wetzlar, et à laquelle se réunirent plusieurs autres villes, entre autres celle de Ratisbonne. Dans les commencemens Venceslas favorisait ces ligues, parce qu'elles lui servaient à affaiblir la puissance des villes et des princes, et à agrandir la sienne; mais l'accroissement qu'elles prenaient sans cesse l'engagea enfin à publier en 1383 le traité de paix de Nuremberg, portant que les états qui y étaient indiqués, ne pourraient faire partie d'aucune autre confédération. Les villes et les états compris dans ce traité de paix étaient partagés en quatre classes: division d'où l'on croit dérivée celle de l'Allemagne en cercles, et qui mérite d'être particulièrement remarquée pour le système géographique de cette région dans le moyen âge. En 1384, quelques princes formèrent à Eidelberg une confédération particulière, qui fut aussi admise dans celle de Nuremberg, dont le terme fut pour cette raison prorogé de trois ans. Mais un grand nombre de villes avaient formé dans celle de Constance une alliance, où étaient entrées plusieurs villes même de la Suisse, telles que Zurich, Soleure, Berne, Lucerne et Zug; et l'année sui-

vante il y eut une nouvelle ligue de quelques princes et de quelques villes, qui députèrent des juges pour veiller à son maintien; et la ligue entre les princes et les villes de la Souabe, de la Franconie et de la Bavière, dans laquelle Venceslas fut lui-même compris, fut aussi prorogée. On vit alors des villes se confédérer contre les comtes de Wirtemberg, et celles de Mayence, de Spire et de Worms en faire autant contre les comtes palatins; mais à force d'instances et de manèges, les princes finirent par dissiper toutes ces ligues, et firent rentrer toutes les villes dans leur premier état. Venceslas sembla d'abord se montrer favorable aux villes de la Souabe, puis il se rangea du parti des princes, qui s'agrandirent alors au préjudice de ces mêmes villes. En 1389 Venceslas condanna dans les diètes d'Egra toutes ces ligues comme illicites: ce qui toutefois n'empêcha pas que l'année suivante il ne s'en formât une nouvelle, dans la vue de se secourir mutuellement, entre Verner de Trèves, Frédéric de Cologne et Rupert palatin, sous le prétexte de balancer par là l'influence des confédérations étrangères, et surtout de celles d'Italie. A cette époque il existait dans la haute Allemagne une ligue, dite des Schlégerer, à laquelle l'empereur avait fourni pendant long-tems des secours en argent, et même désigné un chef; mais comme elle déplaisait à plusieurs princes, elle fut dissoute comme les autres, et ne laissa pas cependant d'être renouvellée l'année suivante, contre le vœu de ces mêmes princes. Dans le même tems Léopold d'Autriche fesait la guerre aux Suisses, contre lesquels il ne fut point heureux malgré l'assistance que lui avaient prêtée plusieurs comtes du Rhin. Venceslas, quoiqu'invité à plusieurs reprises à se rendre en Allemagne, avait fixé sa résidence en Bohême, où il avait eu la précaution de s'entourer de places fortes: ce qui n'empêcha pas cependant que les Bohémiens, irrités de ses cruautés, ne se soulevassent contre lui et ne le renfermassent dans une prison obscure, d'où il parvint à s'échapper. Rupert, le palatin, fut alors nommé vicaire de l'empire; mais Venceslas ayant été emprisonné de nouveau, et mis sous une garde plus rigoureuse par le frère de Rupert et par les marquis de Misnie, il fut transporté secrètement de Prague à Vienne, et confié à la surveillance d'Albert d'Autriche, qu'il trouva également moyen d'éluder; et s'en étant retourné en Bohême, il transmit le titre et les enseignes ducales à Jean Galéas Visconti duc de Milan. Pen-

dant ce tems les électeurs forment une alliance secrète contre Venceslas, qui, dans les diverses diètes tenues à cette occasion, fut déposé de l'empire, et duquel pourtant plusieurs princes et plusieurs villes ne voulurent jamais se détacher. Mais sa mort, qui arriva bientôt après, mit fin à ces contestations, et l'on chercha à élire dans la diète de Francfort Frédéric de Brunswick, qui mourut aussi peu de tems après, et ne fut point compté au nombre des empereurs, pour avoir été élu du vivant de Venceslas, et n'eut par conséquent dans les actes publics d'autre titre que celui de duc.

La dignité impériale fut alors conférée au Palatin Rupert, surnommé par les uns le *Sévère*, et par les autres le *Clément*, lequel était fils d'un autre Rupert dit l'*Obstiné*; mais plusieurs princes, et surtout ceux d'Italie, voulurent rester fidèles à Venceslas, quoique déposé, et d'autres tentèrent d'élever à l'empire Jodoc, dit le *Barbu*, marquis de la Moravie, et neveu de Charles IV. N'ayant point été reçu à Aix-la-Chapelle, il se fit couronner à Mayence, et il déclara, dans la diète de Nuremberg, vouloir réunir la ville de Milan à l'empire, dont il nomma vicaire général son fils Louis le Barbu; mais ayant été défait près du lac de Garda, il dut se retirer à Trente et ensuite en Allemagne, après s'être nommé des vicaires en Italie. Il chercha de même, et avec aussi peu de succès, à revendiquer le Brabant à l'empire; mais il fut plus heureux contre les marquis de Bade et les comtes de Ravenstein, qu'il réduisit à l'obéissance. Enfin il se forma contre lui une alliance où entraient les marquis de Bade, les comtes de Wirtemberg, la ville de Strasbourg avec plusieurs autres, dans le nombre desquelles celle de Mayence prétendait que cette alliance n'était pas contraire à l'empereur. Il tenta de réunir tous ces confédérés dans plusieurs diètes, où il croyait sa présence nécessaire; mais ils refusèrent toujours d'y paraître, pour ne point remettre la décision de leurs droits aux premiers princes de l'empire. L'évêque de Mayence et Ulric de Bergheim se préparaient à des mouvemens hostiles contre l'empereur, et le bravaient ouvertement: ce monarque se disposait de son côté à les réduire, mais il mourut dans ces entrefaites, emportant avec lui au tombeau la haine de tous les états de l'Allemagne. On ne trouve autre chose à remarquer dans son règne, sinon qu'il conserva dans toute leur intégrité les droits de l'empire tels qu'ils avaient été fixés par Charles IV; qu'il accorda plusieurs privilèges aux évê-

Rupert.

ques de Cologne et autres électeurs, et que, dans ses constitutions, il affecta souvent de se rapporter au droit féodal des Lombards.

Sigismond.

A Rupert succéda Sigismond, un des fils de Charles IV, qui étant Marquis de Brandebourg et roi de Hongrie, avait fait une guerre malheureuse contre les Turcs, et avait été fait prisonnier par les Hongrois, puis délivré. Nous avons vu plus haut que, durant les altercations des Etats avec Venceslas, Sigismond avait été élu empereur avec Jodoc, dont on disait que l'élection avait été approuvée par Venceslas lui-même, ensorte que trois empereurs régnaient en même tems: ce qui a fait dire à Aventin, qu'à cette époque l'aigle impériale avait trois têtes. Mais après la mort de Jodoc, Sigismond fut de nouveau déclaré empereur, et, après son couronnement à Aix-la-Chapelle, il confirma à Louis le Palatin son droit d'électeur. Il avait déjà montré les plus vives sollicitudes pour la paix de l'Allemagne; mais il en fut distrait par les disputes et par la guerre des Hussites, par ses voyages en France et en Angleterre, par les soins qu'il se donna pour la réunion du concile de Constance, et par les différends qui s'élevèrent entre les princes et les habitans de la Bohême, dont pourtant il avait été déclaré et couronné roi. Après avoir pacifié ce royaume, et s'être fait couronner à Milan et à Rome, il ne fit plus en Allemagne que conférer de hautes dignités, telles que le vicariat de l'empire au duc de Savoie, le marquisat et l'électorat de Brandebourg à Frédéric Burgrave de Nuremberg, le duché de Savoie à Amédée VIII, qui n'avait auparavant que le titre de comte, et la même dignité aux comtes de Clèves. Enfin il transporta l'électorat de la Saxe de la ligne Ascanienne à celle des ducs Saxons Lauenbourgeois, et celui de Brandebourg à Frédéric le Belliqueux, marquis de la Misnie et landgrave de la Thuringe. Il mit fin aussi aux contestations dont le duché de Bavière avait été le sujet; publia des édits de réforme, pour détruire les griefs qui avaient été articulés par la nation Allemande contre le pape et contre l'empereur même, et mourut après avoir transporté, d'un château de la Bohême à Nuremberg, les enseignes impériales.

Période autrichienne. Albert II. Frédéric III.

La période Austro-Luxembourgeoise finit dans la personne de cet empereur, et la période autrichienne commence avec Albert, cinquième de ce nom parmi les ducs d'Autriche, et deuxième parmi les empereurs, et gendre de Sigismond. Les seules choses remar-

quables qu'il ait faites sont, la convocation de la diète en 1438 à Nuremberg, et la division solennellement faite de l'empire en cercles. Il mourut au moment où il se disposait à faire la guerre aux Turcs dans la Hongrie, et eut pour successeur Frédéric III, qui est le quatrième de ce nom pour ceux qui comptent parmi les empereurs Frédéric le *Beau*, et le cinquième pour ceux qui considèrent aussi comme empereur Frédéric de Brunswick. Ce prince était fils d'Ernest de *Fer* de la ligne de Styrie, et neveu de Léopold III dit le *Probe*. Il avait gouverné l'Autriche comme tuteur de Louis d'Autriche; et, à peine élu empereur, il pensa aussi à la réforme politique de l'Allemagne. La guerre qu'il eut avec son frère Albert n'empêcha pas qu'il n'assurât la paix publique, sous le titre de réforme, dans la diète de Francfort; il supprima les abus du tribunal secret dit *Vestphalique*, en limitant la juridiction des juges, qui d'ailleurs ne pouvaient plus être choisis que parmi les gens honnêtes et doués des connaissances nécessaires, et il fut fait en outre une réforme des monnaies dans la même diète. Il fut souvent distrait par les affaires ecclésiastiques et par les schismes des papes, et eut avec la Suisse et la France des guerres, qui se terminèrent par la paix. Il contribua à faire élire Ladislas de Pologne roi de Hongrie. Sa guerre contre les Turcs a été mémorable par sa défaite à Varna. Il refusa, de même qu'Albert le Bavarois, avec lequel il avait été élu, la couronne de Bohême, qui fut ensuite donnée à Ladislas. Il s'occupa aussi des affaires de l'Italie, et voulut terminer les différends auxquels donnait lieu la succession au duché de Milan, en le réunissant à ses états; mais ses troupes n'étant pas arrivées à tems, ce duché passa aux Sforza. Enfin il conclut la paix entre les marquis de Brandebourg, les comtes de Wirtemberg et autres princes, qui étaient en guerre ouverte avec plusieurs villes impériales. Il n'entre point dans notre plan de rapporter ici ce que Fréderic fit en Italie; nous dirons seulement que la guerre ayant éclaté entre les Hongrois et les Autrichiens, l'empereur fut assiégé à Neustad; que dans les dètes de Francfort en 1456 et 1457, il fut déposé par les électeurs du titre de roi des Romains contre la volonté de l'empereur même; que les griefs de la nation allemande contre le pape furent reproduits sous son règne; que les différends qui s'étaient élevés pour la succession de Ladislas furent réglés; que Georges Podiebrad fut élu roi de Bohême, et Mathias Corvin roi de Hongrie; qu'il fut mis

ordre également aux contestations existant entre les comtes de Donawert, et à celles de Dieter d'Isemberg avec Adolphe de Nassau pour l'évêché de Mayence; que sous ce règne les ducs d'Autriche prirent le titre d'Archiducs; que Georges roi de Bohême, et Louis XI roi de France aspirèrent à l'empire, et enfin que Fréderic eut de grandes guerres avec Albert d'Autriche, avec Louis le Bavarois et avec Frédéric le Palatin, lesquelles ne se terminèrent qu'à la paix, qui fut couclue dans les diètes tenues en 1466 et en 1467 dans différentes villes. Tandis qu'on ne pensait en Europe, et plus encore en Allemagne, qu'à des expéditions contre les Turcs, les électeurs cherchaient de nouveau à dépouiller l'empereur de sa dignité. Toutefois la paix fut renouvellée pour quatre ans; et, dans cet intervalle de tems, on traita dans la diète de Nuremberg la cause de la succession au royaume de Bohême, qui fut conféré à Ladislas. Le titre de roi fut refusé par l'empereur à Charles duc de Bourgogne; et le duché de l'Olsace fut donné, dans la diète de Rottembourg, à Christiern I.er roi de Dannemarck. Le traité d'Ausbourg, qui rendit la paix à l'Allemagne, et la proscription de Frédéric le palatin, n'empêchaient pas que la guerre ne continuât avec Charles de Bourgogne; et, malgré la conclusion de la paix entre ce duc et Frédéric, le premier n'en poursuivit pas moins ses hostilités contre les Lorrains et les Suisses. Les faits subséquens du règne de cet empereur, la guerre de Hongrie contre Mathieu Corvin, la guerre de la Belgique, l'alliance de la Souabe et autres évènemens semblables, appartiennent plutôt à celui de Maximilien, fils du même empereur déjà élu et couronné roi des Romains, qu'au règne de son père. Il est néanmoins à remarquer, que, dans le désir impatient qu'il avait d'agrandir ses domaines, Frédéric voulut y réunir quelques comtés, qui etaient demeurés vacans par la mort de leurs feudataires; que, dans la diète tenue à Francfort en 1489, les états furent divisés en trois collèges, et qu'on forma une nouvelle matricule des princes; qu'alors la maison d'Autriche obtint le titre d'archiduc, et que celles de Saxe et de Brandebourg acquirent également un nouvel accroissement par la concession qui fut faite, à la première du comté de Juliers, et à la seconde des terres du Méklembourg et de celles de la Poméranie. Ulric, seigneur de la Frise orientale, fut aussi nommé comte de l'empire, et sa domination s'étendit sur tous les habitans qui se trouvent entre l'Ems

et le Wéser. Parmi les évènemens qui ont rendu mémorable le règne de ce monarque, on doit citer la cérémonie, nouvelle encore pour l'Allemagne, avec laquelle fut couronné un poète nommé Conrad Celta dans la diète de Cologne; l'invention de l'imprimerie faite aussi en Allemagne, et la découverte du nouveau monde : à quoi nous ajouterons encore l'abolition des tournois, à laquelle quelques écrivains donnent pour cause les dépenses excessives qu'occasionnait cette sorte de jeu, et d'autres à l'usage alors devenu général, de la poudre à canon.

Fin du moyen âge.

En terminant ici cette série des empereurs d'Allemagne, nous avons aussi achevé l'histoire et la description géographique de cette contrée dans le moyen âge, quoique pourtant, en suivant la marche qu'à tenue Ecchard dans son *Code Diplomatique,* nous aurions dû nous arrêter avant la fin du XV.e siècle, et avant la renaissance des sciences et des arts: époque où disparut le règne de l'ignorance et de la barbarie, pour faire place à de meilleurs tems. Mais les inventions et les découvertes dont il vient d'être fait mention dans le paragraphe précédent, semblent avoir aussi amené un nouvel ordre de choses, et contribué beaucoup à étendre les progrès de la civilisation: motif pour lequel nous avons cru devoir continuer cette série jusqu'au règne de l'empereur Maximilien I.er

Variations de la géographie de l'Allemagne dans le moyen âge.

On voit d'après le tableau que nous avons présenté des princes qui ont régné en Allemagne dans le moyen âge, que le territoire de cette contrée, théâtre de continuelles vicissitudes, a tantôt été restreint dans les limites de quelques provinces comprenant divers états, et tantôt a reçu une étendue considérable. Spener, professeur à Hall, puis à Wittemberg, a décrit dans un grand ouvrage les confins de l'ancienne Germanie, jusqu'à l'établissement d'états germaniques dans les provinces romaines, et il y a traité en outre amplement des villes de cette région dans les divers tems. Mais il ne parle dans ses deux premiers livres que des limites naturelles, des montagnes, des fleuves et des forêts: limites que la politique a souvent méprisées dans les siècles postérieurs à la domination romaine, et qui par conséquent ont été exposées à de continuelles variations. Il n'a fait qu'effleurer ce dernier objet, pour ne s'attacher qu'à l'examen des limites respectives des anciens peuples, et à une division arbitraire de la Germanie ancienne et du moyen âge, en orientale, occidentale et septentrionale. Il s'est d'ailleurs consi-

dérablement étendu sur les établissemens des Germains au delà des limites de l'ancienne Germanie, c'est-à-dire dans la Sarmatie, dans la Pannonie, dans la Norique, dans la Belgique, dans la Rhétie et en Italie. Son ouvrage est enrichi d'une carte géographique de la Germanie du moyen âge, où l'on ne trouve pas indiquées avec précision les vicissitudes qu'a subies cette vaste contrée; c'est pourquoi il a fallu y en joindre une autre de la Germanie telle qu'elle se trouvait au VI.e siècle, et dans les premiers siècles suivans. Hachenberg, professeur à Eidelberg, a mis plus d'exactitude dans sa *Germanie du moyen âge*, en y indiquant toutes les variations arrivées dans cette région depuis Trajan jusqu'à Maximilien I.er, dans la personne duquel finit la série que nous avons donnée des souvrains de l'Allemagne: ce qui fait que notre ouvrage offre à peu-près les mêmes vicissitudes géographiques, que celles qu'on trouve dans les *Dissertations* d'Hachenberg. Nous ne voulons point passer ici sous silence une remarque intéressante, que nous fournit une *Dissertation* de Weinrich, intitulée *Des confins de l'Allemagne jamais changés*; c'est que, selon cet auteur, en admettant les différentes limites qu'on a données à la Germanie, et les variations qui y sont arrivées à diverses époques, l'ancienne Allemagne n'a jamais été plus grande que la moderne, ni celle-ci, malgré toutes ses variations, plus petite que l'ancienne.

Aspect naturel de l'Allemagne dans les tems du moyen âge.

Notre travail ne serait pas complet, si nous ne disions pas maintenant quelque chose de l'état naturel de l'Allemagne, ou de sa géographie physique dans les tems du moyen âge. Nous avons indiqué dans la première et dans la seconde partie de ce traité, les montagnes, les fleuves ou rivières et les forêts de cette région. Nous ne parlerons pas des montagnes, n'y ayant eu de changement sur ce point que dans les noms. Quant aux fleuves, il y a peut-être eu moins de variations dans leurs noms, que dans le cours de quelques-uns. Ainsi le Rhin n'avait qu'un seul lit et qu'une seule embouchure; mais repoussé dans les tems postérieurs par les eaux de la mer, il a formé le Zuiderzée, et s'est ouvert plusieurs lits par où il se jette dans l'Océan, l'usage n'étant point, dans les tems modernes, de faciliter l'écoulement des fleuves par des canaux ou fossés creusés exprès, comme le fesaient les anciens. Le Vahal a été cité par Sidonius Apollinaire peu de tems avant le moyen âge. La rivière, dite l'*Etellus* par Ptolomée, a été nommée

dans la suite l'Ill. La *Nava* de Tacite, s'est appelée la Nahe; la *Pronaea*, la *Nemesa*, l'*Alisontia* des Latins, sont devenues le *Pruin*, le *Niems* et l'*Alsitz*; le *Gelbis* a été nommé le *Kiel*, la *Lesura* le *Lèser*, la *Salmona* le *Salm*, le *Drachonus* ou *Drahonus* le *Traen*, l'*Erubrus* ou *Erubris* la *Roher*, le *Saraus* le *Sahr*. Il n'y a guère eu de variations dans les dénominations des forêts, si ce n'est qu'aux anciens noms de *Martiana*, de *Baduenna*, de *Luna* et même d'*Hercinia* on a substitué celui de Forêt Noire, que Cluverius, comme nous l'avons observé ailleurs, croit être une corruption du mot *Martiana* ou *Marciana*. Mais cette forêt qui, comme nous l'avons vu ailleurs, traversait presque toute l'Allemagne et occupait une grande partie de cette région, n'existait déjà plus dans son entier du tems de la domination romaine, et l'accroissement progressif de la population en restreignit tellement l'étendue dans les tems du moyen âge, qu'elle n'était plus à comparer, sous ce rapport, avec ce qu'elle avait été anciennement. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on ne trouvait plus dans ces forêts les bêtes sauvages dont parlent César et Pline, telles que les ures, les élans, les cerfs ressemblans au bœuf avec les cornes plates, les bisons et les machlis de Pline; et l'on ne saurait dire où Cluverius a trouvé que ces animaux avaient tous disparu, à l'exception des chevaux sauvages, dont il n'est plus parlé en effet dans les tems modernes. Quoiqu'il en soit, les marais furent desséchés dans le même tems, la culture s'étendit sur les terres où il y avait autrefois des bois et des déserts; et l'on vit des villages, des bourgs et des villes s'élever dans des lieux où les bêtes farouches avaient leur repaires, et qui étaient en quelque sorte inaccessibles à l'homme. On ne retrouverait pas aisément aujourd'hui le mont Abnoba, d'où les anciens fesaient sortir le Danube et le Néker, non plus que le mont Méliboc, ni la forêr Semana de Ptolomée, à moins qu'on ne prît le Meliboc et le Bloc des tems modernes pour le Brockesberg de nos jours; et il serait également difficile, comme nous l'avons observé ailleurs, de retrouver les monts *Suditi*, si ce n'est peut-être dans les montagnes de la Bohême. Les *Carpates* de Ptolomée se reconnaissent facilement dans les monts Carpathiens ou Krapacs de nos jours, et les monts *Venedici* du même géographe semblent devoir se trouver dans la Prusse. Les noms des fleuves ou des rivières de la Germanie Transrénane ont subi moins de variations dans les siècles du

moyen âge, et il est aisé de reconnaître dans la *Luppia* la Lippe dans la *Sala* l'Issel, dans l'*Amisia* l'Ems, et dans le *Visurgis* le Wéser, auquel on a donné dans l'Histoire d'Adam de Brème le nom de *Visuris*, et dans la vie de Boniface de Mayence le nom encore plus barbare de Visaraha. De même on retrouve sans peine l'Æder dans l'ancien *Adrana*, l'Elbe dans l'*Albis*, et l'Oder dans le *Viadrius*; mais on ne saurait guères concevoir comment le *Calusus* des anciens, qui coule près de Lubeck, a pris le nom de Trave dans les tems du moyen âge. A cette époque la Germanie ne différait donc, sous le rapport de l'aspect de la nature, de ce qu'elle était du tems des Romains, que par les variations qu'avait subies le cours de quelques rivières, par la destruction d'une grande partie des anciennes forêts, et par le dessèchement de vastes marais: ce qui non seulement avait augmenté la quantité des terres cultivables, et le nombre des lieux habités en proportion de l'accroissement de la population, mais encore a influé d'une manière sensible et avantageuse sur la nature du climat, et explique en outre la raison de certaines circonstances physiques, et de variations survenues dans la population et dans les mœurs des différens peuples de l'Allemagne. Les écrivains allemands, et surtout Struvius, avouent, que la géographie de l'Allemagne du moyen âge, malgré l'érudition des savans qui s'en sont occupés, n'a pas été traitée avec le succès qu'on aurait souhaité. Depuis la *Table Peutingérienne* il a paru peu de cartes géographiques de cette contrée jusqu'à Ortelius, qui, au dire de Cellarius, au lieu de donner un ouvrage complet, n'a fait qu'une ébauche, comme on pourrait le dire encore des ouvrages de Bertius, de Cluverius et de Cellarius même. On a lieu d'être plus satisfait à cet égard de certains écrivains, qui se sont occupés à tracer des cartes topographiques particulières, tels que Tschudi, qui a illustré les environs de Cologne et d'Ausbourg; Broelmann qui a fait des recherches sur la ville des *Ubii*; Altingius, qui a décrit les confins des Bataves et des Frisiens avec l'Allemagne inférieure; Wideburgius, qui a traité des villages de la Misnie, comme d'autres ont parlé de ceux de la Saxe; Estor, qui s'est borné à la géographie des tems du moyen âge de la Hesse; Lauenstein, qui a donné la description du diocèse d'Ildesheim, et enfin Besselius, qui a parlé des palais, des maisons royales et de plaisance des empereurs d'Allemagne, ainsi que des comtés et des villages de la principauté

d'Anhalt. On n'a que fort peu de monumens de la géographie physique et de l'histoire naturelle de cette région dans les tems du moyen âge, malgré le grand nombre d'écrivains allemands qui ont traité de ses montagnes, de ses carrières, de ses mines, de ses forêts, de ses plantes, de ses jardins, de ses rivières, de ses eaux chaudes et acidulées, et dont on trouve les noms dans les catalogues de Hertz et de Scheuchzer. Arimann a seulement cherché à transporter dans la Hesse le mont Taunus, dont nous avons souvent fait mention, et Reusch a fait d'utiles recherches sur l'origine, ou plutôt sur l'exploitation des mines de l'Allemagne dans le moyen âge: toutefois on n'a pas des notions bien claires sur la minéralogie de cette époque, et nous nous réservons à en dire quelque chose, lorsque nous traiterons de l'industrie et des arts de cet âge.

GOUVERNEMENT ET LOIS DE L'ALLEMAGNE DANS LES TEMS DU MOYEN AGE.

Gouvernement et lois des Francs.

C'EST sans doute à l'époque de l'Allemagne sous l'empire des Francs, c'est-à-dire de l'assujétissement d'une grande partie de ce pays aux rois de cette nation, qu'il faut rapporter le premier établissement d'un système politique, de lois et de gouvernement dans cette même région après la chute de l'empire romain. Nous avons déjà vu qu'on avait donné le nom de Terre Salique à l'étendue de pays comprise entre la Loire, ou plutôt la Lésure, rivière des Trèves, et la forêt alors appelée Carbonaria, qui fesait partie de celle des Ardennes: d'où est venu en général le nom de *Salique*, ainsi que celui de *loi salique*, dont quelques-uns ont voulu faire dériver le nom de certain Salagast son auteur, sans savoir même à quelle époque il vivait. Nulle apparence de vérité ne se montre non plus dans l'opinion de ceux qui supposent, que les noms de *Salique* et d'*Aulique* sont synonimes, vû la qualification de *Saliques* que prenaient les personnages du premier rang chez les Francs: qualification qui fut probablement adoptée dans des tems postérieurs, d'après la même loi, à laquelle par conséquent on n'aurait pas donné le nom d'*Aulique* dans son origine. La loi salique avait été établie dans certains pays, comme dans d'autres la loi Ripuaire, et elles étaient l'une et l'autre très-

anciennes, car on les trouve citées dans les premiers capitulaires; et opposées aux lois romaines et lombardes. La loi salique devint en peu de tems la loi générale des Francs. Nous observerons cependant qu'il en a été publié deux codes différens, l'un par Erold qui l'a pris d'un manuscrit sans doute très-ancien de l'abbaye de Fulde, et l'autre plus récent par Til, par Pithéas, par Lindenbrogius et par Baluzius, où se trouvent les statuts de Clovis, de Childéric et de Lothaire, et même quelques capitulaires de Charlemagne et de Louis le pieux. Les lois saliques les plus anciennes étaient écrites comme celles des XII tables; et ce qui prouve qu'elles étaient comme une émanation des lois romaines, c'est qu'elles étaient divisées en titres, en chapitres et en numéros de lois, à la manière de celles du Digeste. Nous remarquerons en passant que la loi salique, quoiqu'écrite originairement par les Francs seulement, s'étendit encore à une grande partie de l'Allemagne, et à une partie de l'Espagne, et qu'elle se conserva chez les Francs jusqu'au XII.ᵉ siècle, tandis que dans certains pays de l'Italie, il en est déjà fait mention au XI.ᵉ siècle, et surtout dans les *Actes* de la célèbre comtesse Mathilde.

Etat politique des Francs.

On a long-tems disputé sur la nature et la forme du gouvernement politique des Francs. Quelques écrivains, et entre autres Pontanus et Otomann sont d'avis, que le pouvoir n'y était point héréditaire ni même monarchique, attendu que c'était cette nation elle-même qui se choisissait ses rois. Mais on trouve dans les plus anciens écrivains, comme dans Aimoin, et dans quelques chroniques citées par Struvius, que les successions des rois Francs étaient considérées comme dévolues par droit d'hérédité; et pourtant il est permis de croire que leur élection était l'ouvrage du peuple, puisque c'était lui qui devait la sanctionner et proclamer le roi élu. Ce qu'il y a de certain, c'est que, selon les anciennes chroniques et les annales de Pithéas, les plus anciens rois, tels que Clotaire, Dagobert et autres, disposèrent de leurs états par testament, et nommèrent même leurs successeurs; et, à défaut de ces dispositions, leurs enfans se partagèrent leurs domaines, non sans devoir invoquer quelquefois pour ces sortes de partages le consentement du peuple. Selon quelques-uns, ce consentement n'était qu'une simple approbation, qui se conciliait aisément avec le pouvoir modéré de ces princes. Il est vrai de dire aussi, que le droit d'ainesse

n'avait pas encore été reconnu, et que, quand les rois voulaient disposer de leurs états, ils convoquaient une assemblée de la nation où ils désignaient leurs successeurs, pour disposer le peuple à confirmer leur choix, et à les accueillir favorablement. Mais les exemples, à l'aide desquels Struvius voudrait prouver que la puissance des rois Francs était absolue et héréditaire, sont pris pour la plupart de l'histoire de Pépin, de Charlemagne et de Louis le pieux, et non de celle des siècles précédens. Le gouvernement des Francs, dit cet écrivain, était monarchique: car les souverains n'avaient nullement besoin du consentement du peuple, pour déclarer la guerre, pour publier des lois, pour nommer des ducs, des comtes, des magistrats et des juges, et leur autorité s'étendait même aux choses ecclésiastiques et à tous les droits inhérens à la souveraineté. Cependant, on voit encore le consentement du peuple réclamé sous Charlemagne, pour la guerre que ce monarque voulait faire aux Saxons; il est dit de Pépin seulement, qu'il n'avait entrepris la guerre contre les Lombards qu'à la sollicitation du pape: ce qui néanmoins ne suffit pas aux historiens, pour douter que le peuple eût été consulté auparavant dans quelqu'assemblée. Quant à la législation, on ne cite que l'exemple de Théodoric roi des Francs, qui ordonna de mettre par écrit les lois des Francs, des Allemans et des Bavarois: à l'effet de quoi il fit choix des hommes les plus versés dans la connaissance des anciennes lois: ce qui équivaut à un avis ou à un consentement donné par le peuple. La création des ducs et des comtes ne repose que sur un passage d'Incmare, qui ne dit point que le roi les nomma de son propre mouvement, mais seulement qu'il devait mettre à la tête des affaires des hommes qui eussent rang après lui, et qui, sans préjudice de son autorité, pussent gouverner avec justice et équité la portion de peuple confiée à leurs soins. Il n'est pas étonnant que les magistrats et les juges, dont Conringius a parlé longuement, fussent nommés par le chef de la nation, quoique son pouvoir ne fût pas absolu, comme l'était celui des chefs des anciens Germains; et l'on ne doit pas plus être surpris que l'autorité de ces princes s'étendît même aux choses ecclésiastiques, n'y ayant pas encore de démarcation bien établie entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique, ou, comme on l'a dit dans des tems postérieurs, entre le sacerdoce et l'empire.

Diètes ou assemblées publiques.

Cependant, c'était dans des diètes ou dans des assemblées de la nation que se traitaient toutes les affaires publiques, et l'on y demandait l'avis des divers ordres, comme l'attestent quelques capitulaires de Carloman, où il est dit, que ce monarque voulant tempérer, c'est-à-dire remettre en vigueur *la loi de Dieu et la religion ecclésiastique* (ce sont les paroles du texte même), il ne procéda point à cette opération sans le conseil des *optimates* (grands) serviteurs de Dieu et des princes: à l'effet de quoi il convoqua un synode composé des évêques du royaume et de leurs prêtres, pour avoir leur avis. On lit dans une vie ancienne de Louis le Pieux, que les états de l'empire ou leurs représentans étaient les conseillers du prince; et l'on voit également dans les capitulaires de Pépin de l'an 744, comme dans d'autres de Charlemagne, que ces princes ne fesaient rien, non seulement sans le conseil, mais même sans le consentement des évêques, des prêtres, des abbés, des comtes et autres personnages distingués du royaume: motif pour lequel on ne sait guères sur quel fondement Struvius a pu assurer, que le vœu des grands n'était que consultif; et qu'après avoir demandé à chacun son avis, le roi décidait comme bon lui semblait. Si le pacte de la *Loi Salique* fut promulgué par Charlemagne, et si les articles ajoutés à la *Loi Lombarde* ont été désignés sous le titre de *Sanction de l'autorité royale*, ces expressions usitées communément dans les édits, ne veulent pas dire pour cela qu'on n'eût pas demandé auparavant l'opinion des ordres de l'état; et les autres exemples que l'on cite du pouvoir absolu du prince, sans l'expression parabolique du mot *optimates* ou de peuple, n'ont rapport qu'au pouvoir exécutif seul, et n'excluent point le concours des diètes ou des assemblées générales de la nation. Il y a plus, c'est que les rois Childéric, Théodoric III et Childéric III furent détrônés, non par l'effet de conjurations contre leur personne, mais par arrêt émané des ordres du royaume, comme l'a prouvé Otomann. On peut donc accorder à Struvius que le gouvernement des Francs fût monarchique, mais en même tems constitué de manière à pouvoir concilier la liberté civile avec la souveraineté, comme l'a écrit Tacite en parlant de quelques empereurs dans la vie d'Agricola.

Ordres du royaume.

L'état, chez les Francs, comprenait deux ordres, dits, le premier des *anciens*, et le second des *jeunes*, duquel il est quelquefois parlé dans l'histoire sous le nom de *minores*. Le premier

se composait des évêques, des abbés, des ducs et des comtes, et était particulièrement consulté par le souverain; dans le second se trouvaient les *vicedomini*, les *vicari*, les *centenari*, les chefs des gabelles, les *azionari*, et tous ceux qui ayant quelqu'emploi dans l'administration publique, étaient chargés de l'exécution des décrets de la diète. Dans l'institution de Carloman il y avait une réunion composée des principaux personnages, tant clercs que laïcs, dans laquelle les *anciens*, selon Icmar, formaient un conseil, dont les *jeunes* exécutaient les résolutions. On lit néanmoins dans l'histoire des enfans de Louis le Pieux, que les *jeunes* étaient en opposition avec les *anciens*, qui les voyaient même avec dépit tourner en dérision une de leurs délibérations; et l'on trouve dans un diplôme sous le règne du même monarque tous les ordres réunis, et les évêques et les ducs confondus avec les gabeliers et les *gastaldi* (agens). Il y avait encore chez les Francs deux sortes de diètes, qui se désignaient aussi par grande et par petite diète. La première était appelée *Placita generalia*, comme on le voit au moins dans les actes de Dagobert, et peut-être même encore du tems de Charlemagne, et elle s'assemblait deux fois par an. On y réglait tous les objets d'administration pour l'année suivante, ou, pour parler le langage moderne, on y formait le *budjet*, qui, une fois établi, ne pouvait plus être changé sous aucun prétexte, à moins d'une nécessité urgente qui devint sensible à toute la nation. Cette assemblée était composée de tous les ordres supérieurs et inférieurs, tant clercs que laïcs, et elle se tenait dans les maisons de plaisance du roi ou dans un camp, qu'on appelait champ de Mars ou de Mai, comme on le voit dans les annales de S.t Bertin, dans plusieurs chroniques, dans l'histoire de Frédégaire et dans Du-Cange. Il se tenait une autre assemblée en automne, la réunion de la première, qui était fixée aux calendes de mars, ayant été quelquefois ajournée jusqu'à celles de juin. Chaque ordre y avait ses sièges séparés de ceux des autres ordres, et si le tems était beau, l'assemblée se tenait en plein air: dans le cas contraire, les ordres se retiraient chacun dans des chambres particulières. Deux de ces chambres étaient pour les anciens: dans l'une s'assemblaient les évêques et les abbés, et dans l'autre les ducs et les comtes, et ces deux chambres avaient la faculté d'interpeller le peuple quand elles le voulaient: ce qui prouve que les

ordres représentaient toute la nation, et qu'ils prenaient part en son nom aux délibérations publiques. Assis dans le champ de Mars ou dans la chambre, les anciens examinaient d'abord les propositions faites par le roi, qui, pendant ce tems, recevait les saluts et les présens des grands, et quelquefois s'arrêtait à discourir avec le peuple. Ces propositions ayant été discutées, on énonçait l'avis de l'assemblée; et lorsqu'une délibération était approuvée par le roi, on en dressait un acte public appelé capitulaire, et qui se publiait sous ce nom. On remarque dans les annales de Fulde que, dans certaines circonstances, et non par l'effet d'un usage général, comme l'a cru Struvius, les affaires ecclésiastiques et synodales étaient réglées par l'archevêque de Mayence, (cette ville étant regardée comme la métropole de l'Allemagne), et les politiques par le roi même. La petite diète se composait aussi des personnages les plus âgés et les plus marquans du même ordre, et s'il faut en croire à une notice monastique rapportée par Baluzius, cette assemblée s'appelait le sénat des Francs et le congrès (*conventus*) des anciens. Les évêques, les abbés, les ducs et les comtes y intervenaient aussi quelquefois, et l'on s'y occupait particulièrement des revenus de l'état, de l'impôt et de tous les objets proposés par le roi.

Ducs et leurs fonctions.

Les ducs délégués par le monarque au gouvernement des provinces en étaient les gouverneurs, et, sous la dynastie des Carlovingiens, ce nom exprimait en même tems une charge, et la dignité qui y était attachée: ce n'est que dans la Bavière que le duché devint héréditaire dans la famille d'Agilulphe, sous la condition expresse cependant que ses ducs seraient dans la dépendance du roi. Les ducs exerçaient même une autorité sur les comtes, qui se trouvaient dans l'arrondissement de leur gouvernement; mais l'opinion où sont quelques-uns, que chacun de ces ducs avait douze comtes sous sa juridiction, ne repose que sur une simple conjecture tirée des annales des Francs: le passage dont on s'appuie ne prouvant autre chose, sinon qu'il fut donné à certain Griphon douze comtés, sur lesquels il exerçait peut-être l'autorité de duc. Grégoire de Tours parle de ducs préposés au gouvernement d'une, de deux ou de trois villes au plus, et le nombre des comtes mis dans leur dépendance ne pouvait pas être plus considérable, tandis que, selon Ditmare, il y avait jusqu'à quinze comtés de réunis dans un seul duché: d'où l'on doit conclure, que le nombre des comtés dé-

pendans d'un duc était indéterminé. L'autorité des ducs ne s'étendait qu'aux affaires d'administration. Ils percevaient les revenus des domaines royaux, mais ne fesaient point de lois et ne mettaient point d'impôts sans l'ordre du roi. Ils fesaient aussi, sur son invitation, des levées d'hommes qu'ils lui conduisaient pour la guerre, et étaient quelquefois chargés par lui du commandement des troupes dans les expéditions militaires. On lit dans les anciennes histoires que, quoique les duchés ne fussent point héréditaires, la succession en était souvent transmise de préférence aux enfans du duc décédé, lorsqu'il avait bien mérité de la patrie ou du souverain: d'où il est arrivé que ce titre est devenu peu à peu héréditaire. On trouve aussi qu'outre les ducs préposés au gouvernement de certaines provinces, il en fut encore nommé d'autres, auxquels fut confiée la garde des frontières, et particulièrement de celles pour lesquelles on avait quelques craintes, ensorte que l'on vit des ducs des confins Sorabigues et des confins Danois.

Fonctions des comtes.

Les comtes, ainsi qu'on vient de le voir, étaient subordonnés aux ducs; mais pourtant il y en avait d'indépendans, et ceux dont fait mention Frédégaire comme indépendans d'aucun duc, étaient pour la plupart des officiers supérieurs de justice, qui avaient sous eux d'autres juges appelés *centenarii* et *decani*. Il en était de même des vicomtes et des officiers nommés par eux, et qu'il ne faut pas confondre avec les juges dont il vient d'être parlé, quoiqu'on trouve nommés tous ensemble dans certaines chroniques les *vicarj* et les *scabini*, les *vicarj*, les *centenarj*, les *decani*, et même les *grafioni* et les *tribuni*. Chaque bourg ou village était divisé alors en *centénies* et en *décuries*, c'est-à-dire en corps de cent ou de dix familles: dénomination d'où ont pris leur nom les *centéniers* et les *décans*, qui ne jugeaient que les petites causes. Quelle que fût la grandeur d'une commune ou d'une ville quelconque, il n'y avait qu'un seul comte qui y exerçât l'autorité, et ce n'était guères que sur les frontières des barbares, c'est-à-dire des peuples qui pouvaient causer quelqu'inquiétude, qu'on trouvait, et encore bien rarement, deux comtes dans un même lieu. Il y avait dans la résidence de chaque comte des *scabini*, des *scultesii* ou les *rachinburgii*, qui étaient comme ses assesseurs pour l'administration de la justice; mais dans les *placita* il fallait au moins sept *scabins* ou conseillers, et ce nombre devait être de douze dans les causes

d'importance majeure. Ces comtes avaient sous eux des préfets et des questeurs, appelés dans le langage barbare de cette époque *questionarii:* c'étaient des jurisconsultes, et peut-être des officiers de justice chargés d'instruire les procédures: car on voit qu'il leur était défendu de traiter aucune cause en qualité d'avocats dans les limites de leur questure, chose qu'ils pouvaient faire dans les autres arrondissemens. On énonçait souvent dans les diplômes et dans les actes publics le nom du comte et du comté: ce dont on trouve dans Goldast une foule d'exemples. En cas de guerre, les comtes, à la sollicitation du roi et des ducs, convoquaient aussi les nobles et leurs autres officiers, appelés dans le langage du tems *ministeriels*, et les conduisaient au camp. Il existe néanmoins un capitulaire de Louis I.er, où il est dit seulement, que le comte devait conduire avec lui tous les hommes libres, qui étaient tenus de faire le service de gardes et d'explorateurs, selon l'ordre qu'il leur donnait à cet effet. Ces comtes n'avaient point de traitement, et on leur donnait des terres avec un certain nombre d'hommes pour les cultiver: institution d'où est venu le système féodal des hommes attachés à la glèbe (*servi glebae*), qui se vendaient avec le fond. Ils recevaient aussi sur les amendes une portion, qui en était souvent le tiers, et avaient en outre des terres allodiales, qu'ils possédaient par droit d'hérédité, ou tenaient de la libéralité des souverains: néanmoins celles du comté n'étaient point héréditaires, et elles se conféraient à la volonté du souverain.

Gouvernement de Charlemagne et de ses successeurs.

Le royaume des Francs devint proprement héréditaire sous Charlemagne: ce qui a fait dire à Struvius que ce prince *genti suae haereditarium jus in regnum Francorum intulit*; il eut en possession au même titre la partie de l'Allemagne soumise aux Francs, et occupa l'autre en partie par droit de conquête, et en partie en vertu de traités: ce qui ne contribua pas peu à rendre son autorité plus puissante, et son gouvernement plus absolu. Toutefois les écrivains de son tems, et entre autres Eginard, nous apprennent qu'il aimait la justice, qu'il donnait audience à tout le monde, et que même si, étant à s'habiller, le comte du palais venait lui dire qu'il y avait quelqu'affaire qui ne pût être jugée que par lui, il fesait appeler devant lui les parties, et qu'après les avoir entendues, il rendait son arrêt. Eginard ajoute, qu'après avoir été élevé à l'empire, et voyant qu'il manquait encore beaucoup de lois,

Charles voulut combler ce vide, faire concorder entre eux les différens codes, en corriger les erreurs et rectifier les décisions qui avaient été rendues à faux; il eut soin en outre de faire mettre les lois par écrit dans les pays où elles n'y avaient jamais été mises. Il ajouta plusieurs chapitres aux lois des Francs, et s'appliqua spécialement à compléter et à concilier entre elles les lois Salique et Ripuaire. C'est à cette époque qu'on peut rapporter la création du titre de Marquis, c'est à dire de préposé à la garde des marches ou des frontières du royaume. Sous Louis le pieux et sous les autres enfans de Charlemagne, on vit un plus grand nombre de pactes, d'alliances et de traités; mais il n'y eut point de changement dans le système politique, sinon que, d'après le traité de Verdun, l'Allemagne forma un royaume à part. Dans l'édit de Charles le gros concernant l'expédition romaine et rapporté par Goldast, il est fait mention de fiefs sous le nom de *Feoda*; mais on a de bons motifs pour douter de l'authenticité de cet acte, et les critiques les plus habiles le rejettent, par la seule raison que le mot *feudo* ne se trouve nulle part dans les lois de Charlemagne, et, comme l'observe Schilter, parce qu'il ne fut reçu et communément usité que dans le X. ou XI.e siècle. L'autorité des empereurs suivans devenait cependant toujours plus absolue, et l'on ne réclamait plus en rien l'intervention ni l'assentiment des états ni de la nation. C'étaient les empereurs seuls qui donnaient les gouvernemens des provinces, qui fesaient les comtes, les ducs et même les rois; et le titre de marquis dont il vient d'être parlé, ne fut considéré comme légal, qu'après avoir été sanctionné par un édit de Henri l'*Oiseleur*. On attribue encore à ce monarque beaucoup d'autres lois concernant la discipline militaire, et entre autres une, en vertu de laquelle l'ainé des enfans, dans chaque famille, devait se trouver toujours à l'armée avec le roi, et avait par conséquent un droit exclusif aux dépouilles et particulièrement aux armes de son père: loi dont on voit évidemment que tire son origine le droit de primogéniture du moyen âge. Othon le grand commença le premier à exercer un nouveau droit de souveraineté, qui fut celui de la concession des régales aux particuliers. Il fut aussi rendu une loi, qui accordait aux neveux ou aux petits-fils le droit de représenter leurs pères dans la succession de leur ayeul. Cette loi ne fut cependant publiée que

dans une diète, qui fut tenue dans une maison de plaisance dite *Stela*; et l'on est étonné de la manière dont elle fut adoptée contre l'avis des nobles et des anciens, auxquels le sujet en avait été référé. Pour ne pas porter atteinte à leur décision, le roi ordonna, au rapport de Vitichinde et de Sigebert de Gemblours, que la question fût décidée par la voie des armes, et le parti qui admettait les petits-fils avec les enfans ayant prévalu, la loi fut adoptée.

Gouvernement d'Othon III et de Conrad III.

Nous avons vu que c'est à tort qu'on attribue à Othon III un édit, dont quelques-uns font dériver l'origine des électeurs. Cet empereur ne fit qu'établir en principe, d'accord avec le pape, que la dignité impériale serait dévolue au prince qui aurait été élu roi d'Allemagne; et, en assurant de cette manière les droits de l'empire, il rejeta comme fausse la donation que les papes prétendaient leur avoir été faite par Constantin, et ne laissa pas cependant de leur céder huit comtés en Italie. On ne trouve plus d'édits dignes de remarque jusqu'à Conrad II dit le Salique, qu'on regarde comme l'auteur de diverses lois féodales, et entre autres de celle sur la succession des enfans et des descendans, sur les fiefs à perpétuité, sur leur aliénation, et sur les contestations entre les capitaines des districts ou des cercles. Les altercations des empereurs avec les papes, les schismes, les longues contestations auxquelles donnèrent lieu les investitures des évêques, et les guerres continuelles dont furent agités les règnes suivans, ne permirent point de donner à l'empire de nouvelles constitutions ni de nouvelles lois; et une observation qui n'échappera point à l'attention du philosophe, c'est que l'importante découverte qui fut faite du code des Pandectes à Amalfis sous Lothaire II, et qui produisit une espèce de révolution dans la jurisprudence de l'Europe, n'exerça alors aucune influence sur la législation de l'Allemagne. On ne fit sous Conrad III, que rendre l'empire indépendant du pape, et il fut institué alors à Rotwil pour toute la Souabe un conseil impérial, auquel quelques-uns donnent une origine plus ancienne, et qui auparavant se transférait d'une ville à l'autre.

Gouvernement et lois de Frédéric Barberousse et de ses successeurs.

Du tems de Frédéric Barberousse on voit se former les cours solennelles, où se fesaient les élections, les couronnemens, les inaugurations, les nominations des légats et autres actes publics, et il y eut de ces cours à Ratisbone, à Mersebourg, à Vorms, à Mayence

et dans d'autres villes. Malgré son naturel farouche et belliqueux, Frédéric devait avoir du zèle pour la justice, car on voit qu'il termina plusieurs contestations importantes entre les princes et les évêques de l'empire, et il ne paraît pas que ses décisions aient donné lieu à aucune réclamation: ce fut peut-être encore lui qui assembla le premier une espèce de diète générale dans les champs de Roncaglia en Italie. Les jugemens de ce monarque étaient marqués au coin de l'impartialité; et, dans celui qu'il prononça entre Arnold évêque de Mayence et le palatin Hermann, il condanna ce dernier avec dix comtes ses complices à porter un chien l'espace d'un mille d'Allemagne: ce qui était d'une telle infamie alors, que toute l'Allemagne fut effrayée de ce châtiment. Il se montra aussi l'ennemi des princes qui étaient les spoliateurs et les tyrans de leurs sujets, détruisit leurs châteaux, et en condanna même quelques-uns à mort. Il fit des lois sévères pour le maintien de la paix générale; et les troubles qui agitaient l'Allemagne ne furent appaisés, que par la crainte des peines qu'il avait prononcées à cet égard. Malgré le ton absolu et souvent la violence qu'il mettait dans l'exercice de son pouvoir, il semblait néanmoins montrer une certaine déférence pour les décisions du peuple ou des ordres assemblés; et l'on vit souvent convoquées sous son règne des diètes, qui se tinrent à Ratisbone, puis à Vorms, à Wurtzbourg, à Augsbourg, à Nuremberg et ailleurs. On trouve quelques lois faites par lui dans la diète d'Augsbourg sur les fiefs et pour le maintien de la paix, et dans ces occasions il fut donné des juges à toutes les villes. Nous remarquerons ici que ce fut sous cet empereur, et peut-être pour la première fois, qu'on définit ce qu'on entendait par régales, ou plutôt qu'on déclara quels étaient les objets qui tombaient sous la dénomination de droits régaliens: explication qui fut particulièrement l'ouvrage des jurisconsultes milanais. Il fut donc établi, que c'était à ce droit qu'étaient conférés les duchés, les marches ou marquisats, les comtés, les consulats, les monnaies, les péages, le *fodrum*, les tributs, les ports, les bateaux pour le passage des rivières, les moulins, les pêcheries et tous les objets d'utilité dépendant du cours des rivières. C'est sous le règne du même prince qu'on voit Henri le Lion condanné par trois cours suprêmes, et privé de ses duchés par l'empereur, qui ne lui laissa que ses biens allodiaux. Ce monarque fit également déposer Frédéric duc de Souabe, mal-

gré sa protestation de n'avoir été convaincu d'aucun délit dans sa patrie, comme on l'exigeait en Souabe; et non seulement il le priva de ses fiefs, mais encore il l'exila pour trois ans des terres de l'empire, et ne lui laissa que ses biens allodiaux, avec la faculté de jouir de leur revenu partout où il serait. Dans l'assemblée solennelle tenue à Mayence en 1184, il ne fut plus admis au conseil de l'empire que des rois, des ducs et des marquis; et, dans une cour qui fut convoquée dans la même ville, où la paix générale fut confirmée, ce prince reçut la croix de Godefroi évêque de Wurtzbourg, et s'en alla mourir en Palestine. Du tems de Henri VI il y eut à Erfurt une diète, qui devint mémorable par l'écroulement inopiné du palais où elle était assemblée. Malgré les guerres dans lesquelles ce prince fut engagé, surtout en Italie, il ne laissa pas de faire les plus grands efforts pour rendre l'empire héréditaire: projet auquel les princes de la Saxe s'opposèrent de tout leur pouvoir. Othon IV assembla aussi des diètes à Nuremberg, à Altenbourg, à Hagenau et à Wurtzbourg; et l'on rapporte comme une chose remarquable, que l'empereur ayant proscrit dans la diète d'Altenbourg ou d'Augsbourg le palatin Wittelsbach pour avoir tué un autre prince, le proscrit fut, peu du tems après, privé de la vie par le comte de Pappenheim sur les bords du Danube. Dans le même tems cinq personnages furent arrêtés pour avoir enfreint les traités de paix: un d'eux eut la tête tranchée, et les quatre autres furent pendus. L'ancienne contestation avec les papes sur les investitures des évêques s'étant renouvellée à cette époque, il se forma en Allemagne deux partis, l'un des *légistes* ou des jurisconsultes civils, et l'autre des *décrétistes* ou des canonistes, dont le premier était favorable, et le second contraire à l'empereur: ce qui suffit pour montrer que l'étude de la jurisprudence était cultivée avec plus de succès qu'auparavant, non seulement en Italie mais encore en Allemagne.

Gouvernement de Frédéric II et du grand interrègne.

L'histoire nous offre une époque marquante pour la constitution et la législation de l'Allemagne dans la diète qui se tint à Mayence sous Frédéric II en 1235, et à laquelle intervinrent soixante-quinze princes, outre, comme nous l'apprend Tritemius, un grand nombre de comtes et de nobles. Les anciens droits de l'empire furent confirmés dans cette diète, et il en fut créé de nouveaux. L'usage qui fut fait, pour la première fois, de la langue allemande dans ces actes publics, leur fit donner le nom de *récès*

de l'empire ou de *récès* teutoniques. Dans le nombre des édits de Frédéric on distingue les suivans, savoir; celui concernant la liberté ecclésiastique; la Bulle d'or qui fut donnée à Egra en 1213, par laquelle il fut permis d'en appeler au pape dans les affaires ecclésiastiques, et fait cession à ce pontife de quelques droits sur les mains-mortes, et des terres de la princesse Matilde qui lui avaient été promises : disposition qui fut ensuite revoquée; et l'édit relatif aux droits des princes ecclésiastiques contre les hérétiques, et à la manière dont ces derniers devaient être traités. Il fut de même résolu dans la diète de Francfort, qu'aucnn prince n'accorderait de sauve-conduit, sans en avoir la faculté, par droit de féodalité, soit de l'empereur soit de l'empire. Il est encore douteux si, comme quelques-uns le prétendent, on doit attribuer à Frédéric II les livres des fiefs, qui plutôt semblent avoir été écrits d'autorité privée par Hubert de l'Orto et Gérard Négri, jurisconsultes milanais de cette époque. Ugolino, autre jurisconsulte de Bologne, enrichit de ces livres un nouveau recueil, qui fut peut-être le code que quelques historiens allemands assurent avoir été écrit par Frédéric même, et qui, selon Collenuccio, étant regardé comme un ouvrage précieux et d'un grand usage dans les écoles, fut transcrit par ordre de cet empereur. Dans le grand interrègne où il n'y eut point d'actes de l'autorité souveraine, et où la législation et l'administration de la justice étaient négligées, le vol, le brigandage et l'oppression étaient poussés à l'excès, et demeuraient impunis. A défaut de tribunaux civils et criminels, les grandes familles et les villes impériales stipulèrent entr'elle ces conventions dites *Austrègues*, d'après lesquelles certains magistrats jugeaient toutes leurs contestations. Ce fut alors que se forma le collège des électeurs, dont la réunion ne se fit point en vertu d'un édit, mais par un acte de la volonté spontanée des grands officiers de l'empire.

Gouvernement, lois et édits des empereurs suivans.

Les désordres et les abus qui s'étaient introduits durant le grand interrègne, rendirent chancelans pendant quelques tems les droits des empereurs qui vinrent après: aussi voit-on sous Rodolphe d'Augsbourg plusieurs princes dissidents et presque rebelles, et même quelques-uns d'eux cités envain devant les diètes de Nuremberg, de Wurtzbourg et d'Augsbourg. Cependant, après que cet empereur eut été confirmé par le pape, et qu'il eut affermi son pouvoir par des

entreprises militaires et par des traités, il régla les affaires de l'Autriche et de la Styrie, créa dans l'Autriche même un vicaire impérial, rétablit la paix entre toutes les villes dissidentes, réprima les violences et les rapines, détruisit les châteaux qui servaient de repaire aux brigands et aux malfaiteurs, ramena à l'obéissance toutes les villes du royaume, et enfin assura dans plusieurs diètes et par de nouveaux édits la paix entre les différens états de l'Allemagne. Rodolphe fit encore un autre usage remarquable de son autorité, ce fut, non seulement de rappeler à l'ordre et à la tranquillité plusieurs villes, mais encore de chercher à extirper radicalement les germes de discorde qui existaient depuis long-tems, entre les familles les plus distinguées et les personnages les plus illustres de l'empire. La déposition d'Adolphe de Nassau, solennellement prononcée dans l'assemblée de Mayence en 1298, prouve que le système politique du royaume d'Allemagne n'était pas encore bien affermi; et son refus de se conformer au vœu des électeurs, montre également que les princes avaient besoin de recourir à des trames secrètes, et presqu'à une conspiration, pour faire usage d'une autorité qu'ils ne croyaient pas leur appartenir. Parmi les édits publiés par Adolphe, il en est qui n'ont pour objet que le maintien de la paix établie en Allemagne par Rodolphe, et d'autres concernent les iles qui pouvaient se former dans le lit du Rhin. Si la constitution politique et le gouvernement de l'Allemagne ne s'améliorèrent point sous les empereurs suivans, on peut en donner deux raisons puissantes qui sont; l'une, les guerres fréquentes que ces souverains durent soutenir dans l'Allemagne même, contre les princes dissidens et contre divers prétendans à l'empire; l'autre les expéditions militaires qu'ils furent dans le cas de faire souvent en Italie, où Henri VII perdit la vie. L'état de ce dernier pays ne fut pas plus tranquille que celui de l'Allemagne durant les guerres qui eurent lieu, entre Louis le Bavarois et Frédéric d'Autriche. Nous remarquerons qu'à cette époque, quelques dignités de l'empire furent conférées à des étrangers, et le fameux Castruccio Castracane fut nommé à celle de porte-étendard. Mais ce qui prouve mieux que tout autre chose jusqu'à quel point l'ordre public était renversé et le pouvoir affaibli, c'est qu'à l'occasion des prétentions de Charles roi de Bohême à l'empire, contre les droits de Louis qui avait déja été couronné, certain Nicolas de Lorenzo,

fils d'un meunier, qui de tribun s'était érigé en tyran à Rome, osa citer à son tribunal Louis et Charles avec tous les électeurs, pour qu'ils lui rendissent compte des droits que pouvait vanter chacun d'eux sur l'empire romain. La continuation des troubles sous Charles IV, surtout durant sa querelle avec Gunter de Swartzbourg, n'empêche pas que l'attention ne se fixe particulièrement sur la diète de Nuremberg qui se tint sous ces deux princes, et dans laquelle les droits de l'électorat furent accordés au comte palatin du Rhin, et où ceux de l'empereur et des électeurs furent solennellement déterminés par les vingt-trois premiers articles de la Bulle d'or, ainsi appelée à cause du sceau en or qui y était suspendu; c'est par ce fameux *acte public*, qu'a été arrêtée et assurée pour l'avenir la manière de procéder à l'élection et au couronnement des empereurs. Tulemar a publié une édition de la Bulle d'or, d'après les manuscrits les plus dignes de foi; et c'est de cette édition, qu'il a enrichie de notes et de dissertations savantes, que nous avons pris les figures ou les représentations des électeurs et autres dignités de l'empire, que nous nous réservons de donner à l'article des costumes. Outre cette bulle, Charles IV a encore publié plusieurs autres édits, dont quelques-uns regardent les droits de l'électorat de la Bohême, la concession aux ducs du Brabant d'un privilège, en vertu duquel aucun de leurs sujets ne pouvait être cité ni arrêté, la confirmation de l'électeur palatin, et enfin les privilèges accordés à l'abbé de Fulde comme archichancellier de la reine. Les autres édits concernent la liberté ecclésiastique, en vertu de laquelle les biens du clergé sont déclarés indépendans de l'autorité séculière, et les profanateurs des églises condannés au bannissement. Cependant, si d'un côté le mode d'élection du chef de l'empire fut déterminé d'une manière précise par la bulle d'or, il n'en était pas ainsi du droit des électeurs relativement à sa déposition: car il leur fallut recourir à une sorte de conspiration pour procéder contre Venceslas; et, après s'être rassemblés presque tumultueusement à Marpurg, à Mayence, à Francfort, à Nuremberg et à Landstein, ils ne parvinrent qu'avec peine à publier le décret de déposition, par le texte duquel et par les motifs qui y sont allégués on voit qu'ils n'étaient pas sûrs de leur autorité, et qu'ils cherchaient à l'appuyer des suffrages de plusieurs princes qui avaient été invités à la diète. Il est à remarquer que, dans cette assemblée,

il fut défendu à toute personne quelconque, non seulement d'affecter l'autorité impériale, mais même de prendre le titre de vicaire général, sans le consentement des électeurs. On y résolut de conserver dans toute leur intégrité les droits de l'empire et de l'église; et, en réprouvant formellement toute aliénation faite au nom de l'empire même, on y déclara nulle et de nul effet celle qui avait été consentie en faveur des ducs de Milan. Outre les délits politiques sur lesquels est motivée la condamnation de Venceslas, on l'accuse encore, de ne pas avoir tronqué les schismes en sa qualité d'avocat de l'église; d'avoir mutilé l'empire même par la concession du duché de Milan, et par l'aliénation de divers domaines tant en Allemagne qu'en Italie, et d'avoir souvent délivré des *parchemins* signés en blanc et munis du sceau impérial, où l'on pouvait écrire ensuite ce que l'on voulait. Ses édits tendaient néanmoins à assurer la paix pendant dix ans, et il y en avait un par lequel les baigneurs étaient assimilés aux autres artistes, et garantis de toute injure, sous la menace de peine de mort contre leurs aggresseurs: disposition qu'on dit avoir été prise par lui, par égard pour une femme qui avait favorisé son évasion des prisons de Prague, et qui ensuite était devenue sa concubine.

Vicissitudes sous Sigismond. Frédéric III.

Quelques électeurs délibérèrent aussi de déposer Rupert: à l'effet de quoi ils formèrent entre eux une ligue, et ourdirent des trames avec le roi de France contre cet empereur, tandis que, dans la Vestphalie et dans la Saxe, les évêques mêmes, les comtes et autres seigneurs se querellaient entre eux pour le mépris qu'affectaient quelques-uns envers l'autorité impériale, et que des députés des villes de l'empire réunis à Spire et à Cologne établissaient un réglement particulier sur le monnoyage. Sigismond fut sans cesse distrait des soins de l'empire et de la réorganisation du gouvernement, par les querelles et les guerres dont les Hussites furent la cause, et qui ne furent pas de peu de préjudice, sous le rapport du gouvernement et des lois, dans la Bohême et dans d'autres parties de l'Allemagne. Il termina cependant par un coup d'autorité judiciaire quelques contestations qui s'étaient élevées en Bavière, créa de nouvelles dignités dans l'empire, transféra d'une agnation à l'autre les électorats de Saxe et de Brandebourg, proposa une réforme générale tant politique qu'ecclésiastique, qui n'eut pas lieu, réforma la judicature dite de Bohême, et enfin corrigea

plusieurs vices qu'on disait se trouver dans la Bulle d'or. Cet empereur fut le premier à ordonner, que toutes les affaires des princes de l'empire fussent traitées en allemand, et jugées selon le droit germanique, à l'exclusion de toute autre loi ; et, dans le concile de Constance où il assista, non seulement il rendit plusieurs jugemens sur des affaires de ce genre, mais encore il obligea le duc de Bavière à se soumettre à ces jugemens, auxquels ce prince voulait se soustraire sous divers prétextes. L'état politique de l'Allemagne commence à s'éclaircir sous Frédéric III, qui non seulement signala son zèle pour une réforme générale et pour le rétablissement de la paix publique lors de son couronnement, mais encore abolit en grande partie l'usage des défis, contre lequel il avait déjà été inséré un titre dans la Bulle d'or, et extirpa les abus du tribunal secret de la Vestphalie, où, au dire des historiens, siégeaient des gens vils et diffamés, qui prétendaient exercer leur juridiction sur toutes les terres des états de l'Allemagne. Cependant les grandes affaires se traitaient toujours dans les diètes générales; et, dans celle de Ratisbone on mit fin aux tentatives des Hongrois, qui avaient envahi l'Autriche. Il y eut plusieurs assemblées d'électeurs pour la déposition des évêques de Trèves et de Cologne, qui avait été ordonnée par le pape. On délibéra dans la diète de Francfort pour l'élection du roi des Romains, malgré l'opposition de l'empereur; et dans celles d'Elsingen et de Nuremberg fut terminée la grande cause de Donawerth. Il s'en tint d'autres à Nuremberg et à Vienne; où l'on agita la question d'une expédition contre les Turcs. Dans les diètes d'Ulm, de Nordling, de Nuremberg même, de Neustad et de Landshut, on s'occupa des moyens de consolider la paix, qui fut enfin conclue pour quatre ans, et dans celle d'Augsbourg cette paix fut publiée, et Frédéric le palatin proscrit. Les électeurs ne laissèrent pas encore de conspirer entre eux pour priver cet empereur de sa dignité; c'est pourquoi la paix de l'Allemagne fut prorogée de dix ans dans la diète de Francfort. Les actes de celle tenue dans la même ville en 1489 méritent d'être remarqués pour la division qui y fut faite, pour la première fois, des états en trois collèges, et pour la formation d'une nouvelle *matricule*, d'après laquelle il était promis à l'empire un secours annuel de 6,000 hommes, qui, en cas d'urgence, pouvait être porté jusquà 32,000. Fugger, qui a traité longuement de l'abolition des tournois sous

Frédéric, et des causes probables qui l'ont amenée, ne sait pas indiquer d'une manière précise si cette abolition eut lieu d'après un décret de l'empereur, ou plutôt si elle ne fut pas un effet naturel de l'invention de la poudre et des armes à feu. Nous observerons en dernier lieu, que Frédéric ayant réformé, comme nous l'avons dit, l'institution abusive du tribunal secret *Bohémien* ou *Vestphalique*, les membres qui le composaient refusèrent de se soumettre à la décision impériale: ce qui obligea cet empereur à accorder à plusieurs états, par un diplôme exprès, l'immunité de cette juridiction. Dès l'an 1461, plusieurs états avaient formé contre ce tribunal une ligue, qui n'empêcha pas cependant qu'au bout de neuf ans, ses juges ne portassent l'audace jusqu'à citer l'empereur même devant eux. Tout ce qu'il fut possible d'obtenir à cet égard, ce fut qu'en laissant subsister le tribunal Vestphalique, on pût, comme cela se fit souvent, en appeler à l'empereur: ce qui n'empêcha pas que la ligue des princes ne se maintînt, et même ne se fortifiât contre ce monarque.

Conclusion. On voit par ce tableau sommaire l'origine et les progrès de la *constitution germanique*; mais, malgré l'avantage qu'elle avait d'être fondée en partie sur les anciens *capitulaires* des rois Francs, qui établissaient des dignités et des ordres différens; malgré les améliorations qui y avaient été faites ou les modifications qu'elle avait subies dans plusieurs diètes, ou dans les assemblées publiques qui se tenaient dans les villes les plus anciennes de l'Allemagne; malgré enfin le perfectionnement, et pour ainsi dire la sanction qu'elle avait reçue par la publication de plusieurs autres *constitutions* impériales et en dernier lieu de la *Bulle d'or*, cette constitution n'était cependant pas telle, que la puissance impériale n'y fût quelquefois incertaine, que les pouvoirs des électeurs et les droits des princes n'y fussent douteux, que souvent l'autorité n'y fût vacillante, que le pouvoir judiciaire n'y fût mal assuré, et par conséquent l'état politique de l'Allemagne exposé à de continuelles variations, à des désordres fréquens, et quelquefois même à des actes arbitraires et despotiques de la part des princes les plus puissans. Si les élections donnaient lieu à des altercations, les dépositions en occasionnaient encore de plus grandes. Un chef suprême, dont l'autorité était souvent chancelante, n'était guères capable de maintenir l'ordre public: les efforts qu'il fesait pour cela, quelque grands qu'ils

fussent, étaient le plus souvent inutiles: il y avait toujours des divisions entre les princes les plus puissans; et, dans ces luttes d'ambition ou d'intérêt, c'était la force plus que la raison qui fesait le droit. On formait sous divers noms des tribunaux, qui semblaient investis de la confiance publique; et toutefois les princes, les villes de l'empire et les empereurs mêmes s'élevaient souvent contre leur autorité, et cherchaient à les renverser. Les tribunaux mêmes appelés *secrets*, et si redoutés à l'époque de leur institution, devenaient un sujet de censure, et tombaient dans le mépris par le vice de leur composition. Il s'en fallait donc bien que cette *constitution germanique* fût un ouvrage parfait; et peut-être n'était-elle pas de nature à le devenir dans les tems du moyen âge, et à une époque où il ne restait pas peu de progrès encore à faire dans la civilisation. Il suit de là, qu'il ne pouvait pas y avoir d'uniformité dans les maximes des différens gouvernemens, qu'ils ne pouvaient pas être constans dans leurs principes, ni animés du même esprit, et que leur organisation ne reposait pas sur des bases assez solides, pour qu'en s'accordant au moins dans l'intérêt de leur défense réciproque, ils ne pussent pas s'altérer par l'effet des changemens qui se fesaient souvent dans leur territoire ou dans les familles des princes, et surtout par les évènemens de guerres fréquentes et souvent désastreuses. Quant à la législation, nous avons vu qu'elle était encore imparfaite; que l'Allemagne manquait d'un code; que les lois romaines y étaient peu suivies; qu'on avait fait un monstrueux assemblage des lois des Francs, des lois *Saliques*, *Ripuaires*, et de celles des *Bajoars* et des *Bourguignons*, lesquelles s'étaient encore altérées davantage par l'introduction subséquente des lois féodales; que plusieurs états et même un assez grand nombre de villes se gouvernaient suivant des statuts particuliers, qui n'étaient pas toujours observés, et d'ailleurs manquaient de force pour maintenir l'ordre et empêcher ou tronquer les contestations particulières; que l'administration de la justice, après avoir été ôtée aux comtes, fut conférée à divers magistrats qui furent établis sous divers noms, mais dont l'autorité et la compétence n'étaient pas bien déterminées; et enfin qu'avec un caractère guerrier et généreux, la nation germanique allait se constituant insensiblement en une grande confédération politique; mais que retenue par son amour pour l'indépendance, elle se pliait difficilement à l'observation des statuts

particuliers, s'irritait même quelquefois contre ses propres institutions, les censurait ou même méprisait ses magistrats: ce qui l'empêchait de jouir d'une tranquillité durable, et des avantages que produit dans l'ordre politique un système permanent de législation et de judicature.

DE LA RELIGION DE L'ALLEMAGNE DANS LE MOYEN AGE.

Ancienne religion des Francs.

Après avoir parlé aussi longuement des Francs et de leur origine, ainsi que de leurs entreprises et de leurs vicissitudes en Allemagne durant cette période, il convient avant tout maintenant de parler de leur religion. Si l'on pouvait ajouter foi à ce que Grégoire de Tours dit des Francs, savoir; qu'ils étaient anciennement adonnés à des cultes qu'il appelle fanatiques; qu'ils ne connurent jamais Dieu, ou plutôt le vrai Dieu, et qu'ils adoraient les forêts, les eaux, les oiseaux et autres animaux, et les élémens; il ne serait pas difficile d'interpréter ce qu'il dit ensuite des figures, sous lesquelles ils représentaient les élémens, les oiseaux et autres animaux, et auxquelles ils rendaient un culte et offraient des sacrifices comme à des divinités. Struvius semble admettre tout cela, comme l'ont fait Pontanus dans ses *Origines des Francs*, et Hochenberg dans ses *Dissertations de la Germanie du moyen âge*; mais le bon évêque de Tours s'est probablement trompé: car il a confondu le culte de cette nation avec ceux des anciens Germains et des peuples du nord en général, qui, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, attachaient quelqu'idée religieuse aux forêts, aux collines, aux fontaines, au Rhin etc. Struvius s'est également trompé, ou du moins il s'est considérablement écarté de la vérité, dans ce qu'il dit des diètes et des cultes des Germains à la seconde section de ses *Prolégomènes à l'histoire,* pour n'avoir pas bien distingué les époques, pour avoir confondu les anciens cultes avec ceux du moyen âge, et pour avoir voulu étendre à toute la nation les cultes de certains peuples particuliers. Les Germains du moyen âge n'adoraient plus le Soleil, la Lune et Vulcain, auxquels César nous assure qu'ils rendaient des hommages, et ils ne révéraient plus, (si même ils les avaient révérés auparavant) Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne. Ce ne serait pas moins envain qu'on

voudrait rapporter aux tems des Romains les cultes que rendaient, les habitans de la Thuringe à *Busterich* et *à Jecha*; les Saxons à *Crodus*, à la déesse *Eostra* et à *Ama*, à *Flinna* et à *Jodutte*; les Svèves à *Ciza*, les Strasbourgeois à *Krutzmann*; les Slaves à *Zuantevite*, à *Rugievite*, à *Porievite*, à *Porenuze*, à *Zernebock* et à *Pronos* ou *Prow*; les Ratzebourgeois à *Siwa;* les habitans de Ployn à *Podoga*, les Obotrites à *Radagaste*, et enfin beaucoup de Germains à *Irmensul*: divinités qui toutes portent dans leurs noms l'empreinte évidente de la corruption de l'esprit et du langage dans les tems barbares, et la preuve indubitable qu'elles n'ont point été conservées par la tradition, ni transmises par les Romains durant le tems de leur domination dans la Germanie. Il y aurait donc au moins de la légèreté à adopter aveuglement l'assertion de l'évêque de Tours; et les Francs n'avaient probablement encore, à l'époque de la chute de l'empire romain, d'autre religion que celle des anciens Germains, dont ils conservaient probablement par tradition le culte antique et simple pour les grands objets de la nature, tels que les montagnes, les eaux, les forêts, les grands arbres etc. Il serait inutile d'ailleurs d'entreprendre ici des recherches particulières sur le culte de ce peuple, qui, de même que plusieurs autres de la Germanie, n'avait point de rites prescrits, point de prêtres, point d'autels, point de prières ni de sacrifices: motif pour lequel peut-être il fut plus facile de le convertir au christianisme, malgré ses antiques superstitions, ou plutôt l'ignorance dans laquelle il croupissait encore. Ce qu'il y a de certain, c'est que les érudits regardent tous comme fabuleuse la mission donnée, dit-on, pour la Germanie par S.t Pierre à S.t Materne, qu'on prétend être mort près de Schelestad, puis ressuscité au bout de quelque tems pour aller convertir les habitans de Cologne et de Trèves, qui étaient encore idolâtres. Qu'il nous suffise de dire, que S.t Irénée et Tertullien font mention, dans quelqu'endroit de leurs ouvrages, des chrétiens de la Germanie; que, sous le règne de Dioclétien, certaines femmes nommées *Afra*, *Ilaria*, *Degna*, *Eunomia* et *Eutropia*, dont les noms seuls annoncent une origine non germanique, souffrirent le martyre à Augsbourg dans la Vindélicie; que dans la Norique *Ripense* parut certain Laurent, qui prêcha la foi chrétienne, mais que nous ne croyons pas pour cela avoir été envoyé par S.t Pierre ni par S.t Marc l'évangéliste; que le christianisme fit

de grands progrés dans le V.e siècle avec les armes des Francs; et enfin que, vers le tems de Carloman, certain Boniface répandit la lumière de la foi dans la Thuringe, dans la Franconie, dans la Hesse, dans la Bavière et dans la Frise, tandis qu'elle avait dit-on pour apôtres, savoir; chez les *Francs*, *Kilien*; chez les *Boii*, *Eméran*, *Séverin* et *Rupert*; chez les Saxons, *Ansgarius*; en Poméranie, Othon de Bamberg; chez les Tungres, *Servase*, et chez les Alsaciens, *Amand*, *Florent* et *Arbogaste*.

Progrès du christianisme parmi les Francs.

Revenant aux Francs il est certain que, quoique Clovis leur roi, après la victoire remportée par lui sur les Thuringiens et sur les Allemands, eût été baptisé aux istances de sa femme par S.t Remi avec trois mille de ses soldats, on ne pourrait pas regarder pour cela toute la nation comme convertie au christianisme; et l'on peut à cet égard prêter plus de foi au statut publié en 554 par Childebert, et rapporté dans les capitulaires de Baluze, par lequel ce roi se proposait d'effacer parmi ces sujets toute trace d'idolâtrie, et les invitait à célébrer avec dévotion les jours de fête. On trouve un autre statut semblable publié en 585 par Gontran, et rapporté de même par Baluze. Sous Carloman il fut assemblé deux synodes, l'un dit le Synode Franc tenu en 742, et l'autre de Leipsick en 743. Dans le premier, il y eut des dispositions prises pour la propagation et la splendeur du culte et pour la prohibition des feux sacrilèges, dits alors *Nedfri*, qui étaient un reste du paganisme, et dans le second plusieurs autres pratiques superstitieuses furent également abolies. Ces pratiques étaient, des sacrilèges qui se commettaient sur les tombeaux et sur les morts mêmes; les cérémonies payennes qui se célébraient au mois de février, et généralement indiquées sous les noms de *spurcamina* ou *spurcalia*: mot qu'on trouve rapporté dans les actes de ce synode, et que Du-Cange n'a pas remarqué; les superstitions des bois sacrés et celles des forêts nommées nimides; les sacrilèges pour les églises et ceux qui se fesaient sur les pierres; les rites sacrés de Mercure et de Jupiter, auxquels succèdent aussitôt les sacrifices faits à quelque Saint; les talismans et les ligatures, les sacrifices aux fontaines, les enchantemens, les présages tirés des excrémens des chevaux ou des bœufs, de l'éternuement ou de la cervelle des animaux; les pronostics et les sortilèges; l'inflammation du bois par le frottement, les observations sur le feu au commencement de toute entre-

prise, le culte rendu aux lieux incertains comme sacrés, les féries en l'honneur de Jupiter ou de Mercure, l'observation des éclipses de la lune, nommée alors *vinceluna*, ainsi que des tempêtes, des cornes et des limaçons; l'usage de tracer des sillons autour des fermes; les courses qui se fesaient à la manière des payens avec des habits et des souliers déchirés, et qui se nommaient *iries*, et enfin le préjugé où l'on était de regarder comme saints tous les morts, de former des simulacres avec des haillons, de les saupoudrer de farine, et de les promener par la campagne, de faire des mains et des pieds de bois (peut-être votifs) à la manière des gentils, et de croire que les femmes, à cause de certains rapports qu'elles ont avec la lune, puissent disposer le cœur et l'esprit des hommes au paganisme. Nous avons cru à propos d'indiquer ici toutes ces particularités, comme propres à nous éclairer sur l'ancienne religion des Francs, et sur les pratiques superstitieuses qui étaient encore accréditées parmi eux, et peut-être dans la plus grande partie de l'Allemagne, à l'époque où la religion chrétienne s'était déjà propagée dans cette contrée. Et en effet, dans l'exposé que Sagittarius nous a fait au long de ces diverses superstitions, cet écrivain n'en attribue pas tant l'usage aux Francs qu'aux Thuringiens, aux Saxons et autres peuples de l'Allemagne; et c'est aussi l'opinion que manifestent Eiringius dans sa Dissertation sur l'origine et les progrès de la religion chrétienne dans la France orientale, c'est-à-dire en Allemagne, et Hachemberg dans sa *Germanie du moyen âge*. Il est curieux de voir l'étrange mélange qui est fait dans le même capitulaire des rites payens avec le culte chrétien, comme des sacrilèges qui se commettaient dans les églises, c'est-à-dire, des cérémonies payennes dans le langage de cette époque; des sacrifices qui se fesaient à Mercure ou à Jupiter confusément avec les honneurs rendus aux saints; de l'assemblage bizarre des idoles avec les images chrétiennes; des rites payens qui se pratiquaient aux enterremens, et des morts mêmes considérés comme saints. Il est également à remarquer, que Jupiter et Mercure sont les seules divinités payennes auxquelles se rapportent quelques-uns de ces anciens rites: ce qui suffit pour nous donner une juste idée de ce qu'était la religion des Francs, et peut-être de tous les Germains, lorsque la lumière du christianisme commença à se répandre parmi eux.

Epoque de Charlemagne. Propagation de la foi en Allemagne.

Charlemagne, dans le Synode tenu à Francfort en 795, se trouva dans la nécessité d'abolir le culte des images, à cause des pratiques superstitieuses dont il était rempli; et c'est par lui, dit-on, que fut envoyé le missionnaire Boniface qui prêcha le christianisme dans toute l'Allemagne, où, par conséquent, le paganisme devait avoir encore un grand nombre de prosélytes. Eginard, dans sa vie de Charlemagne, cherche à justifier les motifs qui engagèrent ce prince à déclarer la guerre aux Saxons. Les Saxons, dit-il, comme presque tous les habitans de l'Allemagne, étaient d'un naturel farouche, adonnés au culte des démons (c'est-à-dire des idoles), et extrêmement contraires à notre religion; ils méprisaient les lois divines et humaines, et ne se fesaient aucun scrupule de les violer. Dans une vie de S. Sturmius rapportée par Mabillon, les Saxons sont également dépeints comme étant trop attachés aux rites du paganisme, et le même auteur ajoute, que le roi Charles, monarque dévot et *très-chrétien*, (d'où l'on voit combien ce nom est ancien en France) commença à songer aux moyens de gagner cette nation à Jésus-Christ, et qu'ayant rassemblé une armée considérable, il entra en Saxe, emmenant à sa suite des prêtres, (peut-être des moines), des abbés et autres ministres de la foi orthodoxe, pour reconduire ces peuples, encore engagés dans les liens du démon, sous le joug doux et pacifique du Christ. Les annales de Lorch parlent des ravages exercés alors dans la Saxe qui fut mise à feu et à sang, de la prise du château d'Eresbourg, et du renversement de l'idole d'Irminsul ou Irmensul, que nous avons représentée au n.° 1 de la planche 61. On y lit en outre, que l'armée mourant de soif pendant les trois jours qu'elle s'arrêta dans ce pays, par l'effet d'une grande sécheresse, il sortit du flanc d'une montagne voisine du camp, qu'on crut s'être entr'ouverte par miracle, une quantité d'eau, qui suffit pour désaltérer les hommes et les animaux. Le poète Saxon nous apprend aussi, que Charlemagne ne voulait donner aucun repos aux Saxons, jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé au culte du paganisme; et il ajoute que, dans le zèle de sa piété, ce prince aurait voulu soumettre tout le genre humain à la foi chrétienne. Selon le moine d'Angoulême et Reginon, Vitichinde et Albion chefs des Saxons s'étant rangés avec leurs compagnons sous l'obéissance de Charlemagne, ils furent baptisés, et le premier eut pour parrain le monarque Franc. Il est dit également dans une an-

cienne chronique rapportée par Labbée, que Vitichinde, lorsqu'il fut baptisé, était roi des Saxons et des Albiens, c'est-à-dire des peuples qui habitaient le long de l'Elbe. Dans les *Monumens de Paderborn*, Vitichinde est qualifié chef valeureux des Saxons et roi des Angrivares, et on lit dans la Saxe de Krantz, qu'il gouvernait aussi la Vestphalie. On peut donc croire que le christianisme, après avoir été introduit par Charlemagne en Saxe, s'étendit dans une grande partie de l'Allemagne, mais pourtant sans qu'il cessât d'exister encore en plusieurs endroits des superstitions payennes. Il est dit dans la chronique de Ditmare, que, pour mettre le comble à ses vertus et à ses bonnes œuvres, ou (*ad deaurationem*) comme porte le texte, ce monarque fonda en Saxe dans un seul jour huit évêchés, dont il détermina en même tems les paroisses respectives. Leibnitz a prouvé, par des documens dignes de foi, qu'il y eut beaucoup d'évêchés érigés depuis 772 jusqu'en 814, mais que cela ne se fit pas dans un seul jour ni dans la même année. Meibomius nous apprend aussi que, selon la chronique de Brème, le Bienheureux Charles fonda à la gloire du Dieu tout-puissant, non seulement en Saxe, mais encore en divers autres lieux de l'Allemagne, autant d'églises qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Selon l'auteur des *Annales des Francs*, il y avait à Paderborn une de ces églises, qui se fesait remarquer par sa grandeur. S'il n'est pas vrai que cet empereur partagea entre les évêques les pays qu'il avait conquis dans la Saxe, il est certain, du moins au dire d'Egile, dans la vie de S.t Sturmius, que peu de tems après les avoir soumis, il les divisa en paroisses ou évêchés, comme il en établit ensuite dans toute la partie de l'Allemagne qu'il avait conquise. Nous ne croyons pas toutefois que l'intérêt de la religion fut le seul motif de cette guerre, et nous ne conviendrons pas même avec le poète Saxon, que tous les Germains renoncèrent au paganisme pour embrasser la religion chrétienne; cependant on lit aussi dans la *chronique* des Slaves rapportée par Lindenbrogius, que Charlemagne convertit au christianisme les Saxons, les Thuringiens et autres peuples, et que Vitichinde fut baptisé avec tous les grands de sa province. On voit par quelques vers du même poète, que, dans le traité de paix, il fut stipulé entre autres conditions, que tous les Saxons et surtout les nobles, renonceraient au paganisme, dans lequel l'artifice du démon les tenait engagés. L'*annaliste Saxon* et l'auteur de la *chronique* de

Quedlinbourg ajoutent, qu'en l'an 803, Charlemagne étant au palais de Saltz, rendit aux Saxons leur ancienne liberté; et que pour les exciter encore davantage à persister dans la foi catholique, il les déchargea de tout tribut, excepté de la dixme à laquelle ils étaient obligés envers Jesus-Christ et envers ses prêtres. Ces faits prouvent suffisamment, que tous les peuples soumis par lui en Allemagne furent alors convertis au christianisme; et en effet, Adam de Brème nous apprend, que Charles réduisit en provinces tout les pays qu'il avait subjugués en Allemagne, selon l'usage des Romains, et qu'il les distribua aux évêques, en assignant à chacun d'eux les limites de sa juridiction. Dans ses dissertations sur les origines des Francs et sur les établissemens ecclésiastiques de Charlemagne, Pontanus a sans doute exagéré le nombre des couvens et autres établissemens sacrés, ainsi que celui des moines, des abbés, des évêques et des clercs qu'il place en Allemagne: outre ce qu'il dit de l'eucharistie, du baptême, de la messe, des images et des fêtes de la naissance des saints et des martyrs, il nous apprend encore que la langue latine était destinée à la célébration des cérémonies du culte. Il n'est pas douteux que le christianisme fût répandu en Allemagne au commencement du IX.e siècle, mais son culte et ses rites encore nouveaux devaient se ressentir de la barbarie de cette époque. Les fondations religieuses de Charlemagne, les paroisses et les évêchés érigés par lui n'étaient pas assez nombreux, pour exercer une influence considérable sur toute la nation; et les peuples de cette contrée qui n'avaient embrassé le nouveau culte qu'à l'exemple de leurs chefs, devaient conserver encore beaucoup de restes de l'idolâtrie et de leurs anciennes superstitions, qu'ils mêlaient souvent avec les cérémonies de la religion chrétienne.

Continuation du paganisme, après Charlemagne. Anciennes divinités conservées.

Pour porter dans cette matière des éclaircissemens, sans lesquels on ne pourrait se former une juste idée de la religion des Germains sous les Francs et durant les premiers siècles du moyen âge, il importe de donner ici un aperçu rapide des divinités et des différens cultes qui s'étaient conservés jusqu'alors en Allemagne. On ne peut certainement considérer que comme appartenant au moyen âge, et non à l'époque de la domination romaine les Saxons, qui ayant passé en Angleterre, selon Verner Rolefinchius, déclarèrent au roi de cette ile qu'ils adoraient le soleil suivant l'usage de leurs ancêtres. Les habitans de la Norique adoraient encore long-

tems après la chute de l'empire romain le dieu *Belenus*, que les uns ont confondu avec le soleil et avec Apollon, et les autres avec *Frejo* et *Odin*. La ville de Soltwedel, dans la Marche de Brandebourg, n'était certainement pas non plus du tems des Romains, comme le prouve son nom seul, et l'on y adorait encore une idole sous la figure d'un homme tenant avec les deux mains sur sa poitrine une roue flamboyante: emblême qui n'a rien de Romain ni de l'ancienne mythologie, et duquel on a formé dans des tems barbares le nom de la ville, qui signifie *queue* du *soleil*. On lit dans la chronique de Brunswick, que Charlemagne brisa un simulacre de la lune près de Lunebourg, où fut fondé ensuite un monastère en l'honneur de la Vierge et de S.t Michel; mais, selon Leibnitz, les historiens les plus accrédités sont d'avis, que ce simulacre fut détruit à une époque postérieure par un évêque nommé Rupert, et non par Charlemagne. Le savant Fabricius a regardé comme erronée l'opinion de ceux qui ont prétendu que, du nom de certaines divinités, plusieurs villes avaient emprunté les leurs, telles que Lunebourg, de la Lune; Soltwedel, du Soleil; Magdebourg de Vénus: étymologies qui remonteraient jusqu'au tems de César, tandis qu'on devrait rapporter plutôt ces prétendues dérivations à l'époque où la langue s'était corrompue, et où il ne restait plus aucune trace des lettres romaines. Ainsi il faut rapporter à cette époque le simulacre de la lune, que quelques-uns assurent en effet avoir été renversé par Charlemagne, et qui consistait en une colonne surmontée d'une statue représentant un homme assis avec de longues oreilles, et soulevant de ses mains le disque doré de la lune. Du tems de Procope, et peut-être même encore plus tard, les Goths continuaient à faire des sacrifices à Mars; et les habitans de la Silésie, de même que ceux de l'Olsace, dédiaient à ce dieu des temples et des chapelles. Il serait ridicule de vouloir faire dériver des Romains les noms, du mont Marsberg en Vestphalie, de la ville de Marpurg dans la Hesse, de celle de Mersbourg, de la province ou de l'arrondissement de Marsland, des villes d'Eresbourg et de Saterbourg et autres dénominations qui ne prouvent autre chose, sinon que, dans le moyen âge, Mars était encore révéré en Allemagne, ainsi que Mercure, Vénus et Saturne. Il reste encore un monument de la durée de ce culte au de là du tems de la domination romaine dans le nom de Thies, sous lequel Mars était désigné

dans le moyen âge, et d'où est venu celui de *Thiestag*, qui signifie *Mardi* dans certains pays de l'Allemagne. De même le nom de *Vodan* ou *Godan* donné à Mercure dans cette contrée, indique que ce culte y subsistait encore dans le moyen âge; et en effet, Paul Diacre en parle comme d'une divinité adorée des Lombards; et, selon quelques anciens écrivains, son culte s'étendait, non seulement dans la Saxe actuelle, mais encore dans la Thuringe et dans les pays voisins. Jupiter fut de même long-tems révéré des Germains sous le nom de Tarami ou de Thor, qui signifie Tonnant, s'il est vrai comme le rapporte Ditmare, qu'à l'époque de Charlemagne fut brûlé le temple dit *du Seigneur* à Dorabourg, qui a pris de là son nom, comme d'autres voudraient en faire dériver aussi celui des Thuringiens. Nous ne parlerons point de l'opinion fabuleuse, qui fait dériver de Jupiter Ammon le nom de Hambourg, qui place près de cette ville un bois consacré à ce dieu, et qui attribue à Charlemagne la destruction de son idole avec celle de douze simulacres d'autres divinités. Cette tradition, rapportée par Krantz, servirait néanmoins à prouver que le culte de Jupiter subsistait encore dans les tems du moyen âge, et peut-être même après le règne de Charlemagne, qui n'a pas pu faire disparaître tous les temples ni toutes les traces du paganisme. Si Vénus prit le nom de *Freige* dans certains endroits de l'Allemagne, comme Gobelin, Persona et autres l'assurent, (mot dont s'est formé celui de *Freitage* qui signifie vendredi), ce nom nous indique seulement que, dans le moyen âge, les peuples de l'Allemagne avaient transporté dans leur langue et naturalisé chez eux la Vénus des Grecs et des Romains. En parlant des guerres que fit Vigmann dans le IX.e siècle aux environs de la ville, dite de Brandebourg dans la suite, Vitichinde rapporte qu'une statue de Saturne jetée en bronze fut trouvée parmi les dépouilles. On trouve dans la *chronique* de *Brunswick* la description de la statue de Vénus, qui existait à Magdebourg, et qu'on dit avoir été aussi détruite par Charlemagne. Cette statue représentait une femme nue couronnée de myrte, avec un flambeau dans la poitrine, tenant dans sa main droite un globe, et dans sa gauche trois pommes d'or, et ayant derrière elle trois jeunes filles également nues, et portant aussi des pommes d'or dans leurs mains: le char de la déesse était traîné par deux cygnes et par deux colombes. Qui ne reconnaît aussitôt

dans tous ces objets l'ancienne mythologie défigurée par la barbarie; le flambeau s'élevant de la poitrine au milieu des justes proportions d'une femme, le globe du monde avec les pommes, les trois Grâces des Grecs et des Latins dans la situation forcée de ne point se regarder entre elles, et enfin la réunion des cygnes et des colombes? Le nom du dieu Busterich adoré des Thuringiens se ressent aussi d'une origine plutôt barbare que romaine, et son idole était encore plus barbare, comme on le voit par la description qu'en ont donnée Ernstius, Sagittarius, Tentzelius et autres. Cette idole fut découverte, dit-on, il y a environ trois siècles dans le château de Rotembourg; elle avait à peu près vingt-deux pouces de hauteur, et représentait un enfant de dix ans en colère, regardant de travers, et tenant la main droite sur la tête et la gauche sur le flanc. Cette figure avait un ventre énorme qui pouvait contenir un seau d'eau. Quelques écrivains croient qu'en effet on la remplissait d'eau, et qu'après avoir bouché une ouverture qui était au sommet de la tête, et allumé du feu alentour, l'idole suait, et le bouchon s'échappait de l'ouverture avec bruit, au grand étonnement d'un peuple ignorant. On raconte que Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, duquel nous avons déjà fait mention, brisa chez les Thuringiens une autre idole nommée *Jecha*, qui avait la figure d'une chasseresse, peut-être à la ressemblance de Diane.

Crodus des Saxons.

Le Crodus ou Crodon des Saxons dont on fait tant de bruit, et qui était, dit-on, adoré dans la forteresse d'Artesbourg, n'est peut-être pas non plus très-ancien chez ces peuples, comme l'a assuré Struvius. La description qu'on en trouve dans Schedius et autres écrivains nous le représente sous la figure d'un vieillard debout sur un poisson écaillé, tenant dans ses mains une roue et une urne, avec quelques épis ou plutôt des roses: la roue était regardée comme l'emblême de l'union du peuple, et l'urne comme une image de la corne d'abondance. Mais il est aisé de voir, que de pareilles emblêmes ne pouvaient appartenir qu'à des tems barbares, et l'on prétend en effet que ce Crodus, dont le nom s'est conservé dans quelques proverbes de la Saxe, fut aussi renversé de son trône par Charlemagne. L'analogie de ce nom avec celui de Chronos a fait supposer à quelques-uns, que cette idole pût représenter Saturne; mais Einecius a fait voir clairement qu'elle n'était point l'image de ce dieu, auquel on donnait le nom de *Sater* dans la Germanie du moyen âge, et que,

sous la figure de ce vieillard, les Saxons révéraient un de leurs princes, que ses vertus avaient fait diviniser. D'autres ont représenté Crodus sous la figure d'un moissonneur avec une ceinture de lin, tenant de la main droite un petit vase rempli de roses, et de la gauche une roue de char levée: ce qui nous ramène encore aux inventions et aux emblêmes du moyen âge. Nous avons parlé d'Irmensul dans un autre endroit. Que son image fût celle de Mars ou d'une autre divinité, ou même du fameux Arminius, ce nom renfermant également la racine des noms d'Arminius et d'Hermès, cette idole est la seule qu'on puisse croire avoir été détruite par Charlemagne, quoique pourtant elle ait encore été long-tems révérée dans la Saxe: car on lit dans Adam de Brème, qu'elle avait la forme d'un gros tronc de bois façonné en trophée. Cependant Fabrice nous la représente, ainsi qu'on l'a vu par la figure que nous en avons donnée, comme un homme terrible, armé de toutes pièces, portant sur le haut de son casque la figure d'un coq, sur sa cuirasse celle d'un ours et sur son bouclier celle d'un lion, tenant de la main droite un étendard sur lequel paraît peinte une rose rouge, et de la gauche une balance en équilibre, dont la figure est retracée sur le bouclier. Ce coq sur le casque, cette ours sur la cuirasse, ce lion sur le bouclier, cette rose sur l'étendard, cette balance répétée sur le bouclier, tout cela annonce le délire de l'imagination et la corruption du goût dans les siècles barbares, où chaque guerrier voulut avoir son enseigne: usage dont est venu ensuite celui des armoiries. Il est parlé dans les Annales de Charlemagne, production d'un poète anonyme, d'une grande idole d'Irmensul, dont le travail, ainsi que la colonne qui lui servait de piédestal, était regardé comme un ouvrage admirable. On lit dans Reginon et autres historiens, que Charlemagne attaqua le château d'Héresbourg, poussa jusqu'à Hermansaul et y rasa un bois sacré; et, selon Rolevincius, ce château était fort, il y avait de belles colonnes, et le bois sacré était magnifique. Il y a eu des écrivains, au dire desquels le nom d'Irmensul, qui est sans contredit des tems du moyen âge, ne signifiait autre chose qu'une statue publique ou même un asile sacré, ou une colonne tutélaire de Mars, qui pouvait servir de refuge aux malfaiteurs. Cette divinité n'était pas connue seulement des Saxons, mais encore des *Boii*, qui l'adoraient sous le nom d'Ermione; mais pourtant elle était moins considérée

en cette qualité, que comme un ancien héros qui régnait dans la grande Germanie, et descendait du roi Mannus, guerrier célèbre et dieu de la guerre. L'opinion où nous sommes, que ce simulacre et peut-être même le temple ou les bois sacré furent détruits par Charlemagne, sans que pour cela le culte de cette divinité fût entièrement aboli en Allemagne, cette opinion est encore confirmée par une relation de Lentzner prise de la chronique de Corbie, portant que ce simulacre fut conduit sur un char et enterré au bord du Weser; qu'ayant été trouvé lors de l'excavation des fondemens du monastère de Corbie sous le règne de Louis, peut-être le Pieux, il fut transporté au de là du fleuve, pour empêcher qu'il n'excitât quelque fermentation parmi le peuple, et ne devînt encore pour lui un objet de vénération; qu'informés néanmoins de cette découverte les Saxons suivirent en armes le simulacre, et en vinrent même aux mains avec les troupes impériales; et enfin qu'il fut rapporté près de la rivière Inner, à l'endroit où fut bâtie dans la suite la ville d'Ilasheim ou Ildesheim, dans la cathédrale de laquelle il fut même placé devant le chœur, où, dans les jours de fête, il était révéré et entouré de cierges allumés.

Irmensul. Déesse Eostra. Ama. Flinna. Siba. *Dieu* Atrum. Jodutte.

Il est certain que les Saxons eurent encore d'autres divinités dans le moyen âge, c'est-à-dire après l'invasion qu'ils firent dans la Grande Brétagne, et entre autres la déesse Eostra, que quelques-uns ont confondue mal à propos avec l'*Astroarque* ou l'*Astarté* des Phéniciens, et avec la Lune. Ils adorèrent encore une autre déesse sous le nom d'*Ama*, qui était représentée sous la figure d'une reine assise au milieu de douze autres divinités féminines. Selon Fabrice, ils adoraient aussi deux autres déesses appelées l'une Flinna, et l'autre Siba, qui était peut-être la Siwa dont nous avons déjà donné la description et l'image; et ils avaient encore un dieu nommé *Atrum*, qu'ils regardaient comme un mauvais génie. La renommée avait de même rendu célèbre chez ce peuple la statue de Zedut ou de Jodutte, c'est-à-dire d'un homme armé, tenant dans sa main droite un ceste garni de pointes aiguës, et dans sa gauche un bouclier portant l'enseigne d'un cheval blanc, qui était celle de la Saxe. On rapporte que, sous leur duc Lothaire, les Saxons remportèrent une grande victoire sur Henri V, vers la seconde moitié du XII.e siècle, et qu'ils s'en crurent redevables à la protection de Tiodut ou Jodutte, auquel ils érigèrent une sta-

tue, d'une forme probablement si barbare, que dans la suite les villageois la regardèrent comme l'image d'une déesse protectrice de la Saxe. Ce fait seul suffirait pour prouver que l'idolâtrie se maintint en Allemagne jusqu'à ce siècle, et Krantz s'est sans doute bien éloigné de la vérité, en ne fesant remonter qu'à cette époque l'introduction du culte de Jodutte, que les villageois ont pris pour un dieu de l'antiquité; et il s'est encore bien plus étrangement trompé, en voulant faire dériver ce nom des mots italiens *Dio mi ajuti* (Dieu m'assiste). On peut encore conclure de là, que, dans les tems du moyen âge, non seulement il existait encore en Allemagne des restes du culte des anciennes divinités qu'y avaient apportées les Romains, mais encore que certaines superstitions de l'ancienne mythologie furent enfantées par l'esprit grossier et toujours inquiet des Barbares, comme nous le montrerons plus amplement dans la suite.

Déesse Ciza. Hercule Allemand. Suantevite. *Autres divinités des* Rugiani.

Du tems de Conrad d'Ursperg on adorait de même à Augsbourg une déesse nommée Ciza ou Ziza, à laquelle était dédié un temple, et une colline qui conserve encore le nom de Cizemberg. On voit par les vers, qui, selon cet écrivain, étaient gravés sur une pierre de ce temple, que le culte de cette divinité subsistait encore dans les tems d'ignorance et de barbarie; mais on ne peut reconnaître en elle avec Schedius l'Isis des anciens. Le culte d'Hercule, et surtout de l'Hercule allemand, se maintint encore long-tems en Allemagne après l'introduction du christianisme dans cette contrée, et Krutzmann nous a transmis l'image d'un Hercule avec la massue et la peau de lion, qu'il dit avoir existé dans la chapelle de S.t Michel de la cathédrale de Strasbourg jusqu'au XV.e siècle. C'est à ce même Hercule que Théodon, roi des *Boii*, consacra un bois et un mont près de Reginobourg, et son culte s'y conserva jusqu'à l'époque où fut bâti un couvent dans cette forêt. On vit de même pendant long-tems dans la Souabe une statue en bronze du même dieu, laquelle fut ensuite placée dans un monastère, puis transportée par l'empereur Maximilien dans le Tirol. Nous ne dirons pas que le bourg dit *Allesheim* dans la Nordgovie, qui n'est pas très-ancien, ait emprunté son nom des *Alci* de Tacite, sous lequel les Dioscures étaient adorés des Naharvals, ni que de ce nom se soit formé celui de l'Alcimène de Ptolomée, qu'on croit être maintenant la ville de Weissembourg dans la même contrée; mais

nous observerons que dans l'Edda il est fait mention de génies sous le nom barbare d'Alffer ou Helffer, qui étaient encore révérés dans le moyen âge par un petit nombre d'individus descendant de la nation des Cimbres. Les Slaves, et surtout les *Rugiani* avaient aussi leur dieu tutélaire appelé Suantevite, qui, dans leur langue signifiait *sainte lumière*; mais ses quatre têtes plantées sur un même tronc, et dont deux regardent toujours en avant et les deux autres en arrière, montrent assez que cette figure monstrueuse est une invention des tems du moyen âge, et un délire de l'imagination des Barbares. Nous ne croirons point sans doute, que les *Rugiani* sacrifiassent tous les ans un chrétien à cette divinité, comme le rapporte Elmold; mais ce culte idolâtre dura si long-tems, qu'après la propagation du christianisme dans cette région, l'idole de Suantevite était confondue avec celle de S.t Vite à cause de la ressemblance du nom; et les moines de Corbie mirent à profit cette fable pour établir le culte de ce saint. En 1068, c'est-à-dire après la moitié du XI.e siècle, Burchart, évêque d'Alberstad, entra dans la province des *Luticii*, dont nous avons rappelé les guerres fréquentes avec les empereurs d'Allemagne; il y pilla les temples, incendia les bois sacrés, et revint en Saxe monté sur un cheval que ces peuples adoraient comme une divinité, montée elle même sur un char. Les *Rugiani* ne furent convertis en partie que du tems de Louis le Pieux; et, selon l'ancienne chronique des Slaves, ils tombèrent dans un égarement encore plus étrange que les *Luticii*, en fesant un dieu de leur S.t Vite, auquel ils élevèrent un grand simulacre, qu'ils regardaient comme le créateur de toutes choses: motif pour lequel ils invoquaient ses oracles, qu'un prêtre artificieux leur transmettait au nom du dieu tout puissant, et à la faveur desquels il s'était fait plus puissant que le roi même. Valdemar, roi de Dannemarck, détruisit un temple et une idole très-précieuse de ce même dieu; et, du tems de l'empereur Othon, Vindislas ou Venceslas, duc de Bohême, obtint les véritables reliques de S.t Vite, pour en rétablir parmi ses sujets le vrai culte à la place de celui de Suantevite. On trouve dans le Grammairien de la Saxe une longue description des autres divinités des *Rugiani*, telles que Rugievite, Porévite et Porenuze, dont le premier avait un simulacre de chêne ayant sept têtes sur un même cou, et autant d'épées suspendues à un seul ceinturon; l'idole tenait

en main une autre épée, et son corps était d'une grandeur et d'une grosseur énormes. Le second simulacre avait cinq têtes, mais point d'armes. Le troisième présentait quatre visages; et le cinquième, qui sortait de la poitrine, touchait de la main droite le menton, et de la gauche le front de la statue. Les Slaves rendaient quelque culte au démon sous le nom de Zerneboch ou dieu noir; ils adoraient encore un autre dieu qu'ils appelaient Zutibure, et ce culte se soutint jusqu'à l'époque où Vigbert évêque de Mersebourg, tenta de l'abolir, pour y substituer celui de Saint Romain martyr. Peu de tems avant Elmold, il y avait dans toutes les campagnes et dans tous les villages de la Vagrie et du pays des Obotrites des bois sacrés et des pénates; et les principales de ces divinités étaient le dieu Pronus ou Prone du pays d'Altenbourg, Siwa déesse des Polabes, et Radigaste ou Radagaste, divinité particulière des Obotrites, au service de laquelle étaient attachés plusieurs prêtres comme sacrificateurs.

Pronus *et autres déités des Slaves.* Siwa. Radagaste.

Les Slaves ont eu des usages superstitieux qui ont varié suivant les tems. Les uns, selon le même écrivain, proposaient à l'adoration, dans les temples, des formes imaginaires, et c'est de cette manière qu'était révérée, sous le nom de *Podaga*, l'idole de Ployn; les autres adoraient leurs divinités dans les forêts, comme les Altenbourgeois adoraient leur Pronus, et ces divinités n'étaient point représentées sous des formes humaines. Il y en avait aussi qui adoraient des divinités de forme humaine, avec deux ou trois têtes et même encore en plus grand nombre, et qui étaient grossièrement sculptées. On voyait cependant en quelques endroits Pronus debout sur une colonne, avec une couronne en tête, des oreilles longues et droites, et un pied posé sur une cloche; il tenait de la main droite un fer rouge, et de l'autre agitait un étendard: quelques-uns ont cru que ce fer avait la forme d'un soc de charrue; mais peut-être ne servait-il, dans les siècles barbares, qu'aux épreuves du feu par lesquelles on croyait pouvoir distinguer le crime de l'innocence: usage qui, selon les commentateurs d'Elmold, se maintint dans la Vagrie long-tems après l'introduction du vrai culte, et malgré les efforts que fesaient les évêques et les prêtres pour l'abolition de cette cruelle superstition. Il y avait à Altenbourg un bois consacré à Pronus, lequel était en grande vénération, et qui ne fut détruit qu'à une époque bien postérieure par Gérold évêque de cette ville. Ce dieu avait aussi à Lubeck une

idole, à laquelle on rendait des hommages, et qui était regardée comme le symbole de la providence: on rapporte que cette idole fut trouvée par un certain Vicelinus, après que le siège épiscopal eut été transféré d'Altenbourg à une autre ville, et l'on appelait Myke le prêtre qui présidait à ce culte superstitieux: ce qui prouve qu'il a subsisté encore long-tems dans le moyen âge. La déesse Siwa, que quelques-uns ont supposé n'être autre chose que Vénus, avait des adorateurs, non seulement chez les Vandales et les Sarmates, mais encore chez les Polabes ou les Ratzebourgeois. La statue de cette divinité avait les mains placées derrière le dos; dans une elle tenait un œuf avec une feuille d'arbre, et dans l'autre une pomme d'or; sa chevelure était flottante et lui descendait jusqu'à mi-jambes; elle a été prise erronément par quelques-uns pour Sieba ou Simbulla fille de Sitalx roi des Goths. Son culte se conserva bien certainement chez les Ratzebourgeois, jusqu'à l'époque où Henri le lion fit bâtir dans le X.e siècle un temple chrétien à la place de celui de cette divinité. Quant à Radagaste, dieu des Obotrites, et particulièrement adoré dans la Poméranie, c'était, au dire d'Adam de Brème, le prince des démons auxquels il avait été élevé un vaste temple dans la ville de Rethre, capitale des *Retarii*: l'idole de ce dieu était en or, et le lit sur lequel elle était couchée, en pourpre. Cette ville ne fut détruite avec le culte qu'on y professait que par Othon le grand, et quelques-uns prétendent qu'elle se trouvait dans la Marche actuelle de Brandebourg. Ce culte existait encore à Mécklembourg dans des tems postérieurs, et l'idole avait, dit-on, dans cette ville, sa demeure, qui était peut-être un temple somptueux. Au lieu de chercher l'origine de Radagaste en Grèce, il est plus naturel de croire avec Elmold que c'était un roi des Hérules, qui était un guerrier fameux; et en effet son idole tenait en main une scie ou une hâche de guerre, qui était d'un usage fréquent dans les tems du moyen âge, et elle portait devant sa poitrine un bouclier, sur lequel était représentée la tête d'un bœuf ou d'un bufle: autre preuve de la facilité avec laquelle les barbares du moyen âge imaginaient de nouvelles divinités et de nouveaux emblêmes. Ditmare, ancien écrivain, prête aux Slaves, non seulement des bois où il y avait un grand nombre d'images et de statues de différentes divinités, mais encore un panthéon dans lequel plusieurs d'elles étaient placées, et où Radagaste avait la première place: au reste la durée de ces idées su-

perstitieuses a été telle, que c'est de là, dit-on, que les ducs de Mécklembourg ont pris une tête de bufle dans leurs armoiries. Ditmare parle d'une ville des *Redasii*, appelée Riedegast, où l'on voyait encore de son tems les images de plusieurs dieux, et de plusieurs déesses gravées dans l'entrée d'une porte; et, dans l'intérieur, étaient les statues de ces mêmes divinités désignées toutes par leurs noms, ayant chacune un casque et une cuirasse, et représentées sous un aspect terrible et menaçant; la première d'entre elles se nommait Luarasic, et on lui rendait chez tous ces peuples un culte particulier. On lit dans les anciennes chroniques, qu'un roi de Dannemark détruisit près de Mécklembourg une belle ville des Slaves appelée Vineta, et par les Allemands Wentland, où il y avait aussi un panthéon ou un temple consacré à plusieurs divinités, parmi lesquelles Radagaste tenait de même le premier rang. Nous observerons ici que c'étaient-là les temples les plus anciens qu'eût eu l'Allemagne, comme on l'a vu dans la première partie de ce traité; que les historiens ne font nullement mention de temples bâtis par les Romains, et que par conséquent tous les édifices de ce genre, dont il est parlé dans l'histoire du moyen âge, doivent se rapporter à cette même époque, de même que toutes les superstitions extravagantes ou ridicules qui ont été ajoutées dans des tems d'ignorance aux emblêmes de la mythologie, et qui souvent ont donné naissance à des rites superstitieux, que le christianisme a adoptés et même consacrés dans plusieurs contrées de l'Allemagne.

Explication des figures.

Les planches 61, 62 et 63 offrent les images de quelques-unes des divinités des Saxons, des Thuringiens, des *Rugiani* et autres peuples, dans la forme et les emblêmes desquelles se manifestent la corruption du goût et l'ignorance des tems de barbarie dont elles sont l'ouvrage. On voit sous les n.ºs 2 et 3 de la planche 61 *Crodus,* principal dieu des Saxons, et *Pronus* qui était celui des Altenbourgeois, et peut-être d'autres peuples Germains et Slaves. Le premier n'est pas représenté rigoureusement par Schedius tel qu'il est décrit dans le texte; il a néanmoins sous ses pieds le poisson écaillé, et tient une roue levée de la main gauche; mais au lieu de l'urne ou du petit vase de roses, il porte un panier plein de fleurs ou de fruits. Le second, ou Pronus, a une couronne en tête avec de longues oreilles, et porte un étendard de la main gauche; mais au lieu du fer rouge il tient de la droite un bouclier, dans



1



2

V. Raineri inc.



1



2

V. Raineri inc.

lequel sont imprimées quelques boules, comme on le voit dans le bouclier des Médicis. La planche 62 présente l'image de Flins, dont le nom concorde parfaitement avec le mot saxon *selx*; il a la figure d'un homme ayant un grand manteau, et tenant de la main droite un flambeau allumé, et non, comme le dit Schedius, un bâton avec une vessie de cochon enflée; de la gauche il soulève une des pattes d'un lion, dont les autres sont posées sur ses épaules. Rien de plus illusoire sans doute que l'opinion où est Schedius, que ce dieu, qui appartient à la Lusace du moyen âge, présidât à la mort, les barbares croyant, selon lui, pouvoir être ressuscités par la force du lion: ce qu'on ne voit dans aucun des bons écrivains. Il serait plus naturel de regarder cette figure comme l'image emblématique de Visilas, roi des Hérules et des Obotrites, lequel, dans les premiers siècles du christianisme, chassa de ses terres les Svèves et surtout les Sénons, conquit toute la Marche actuelle de Brandebourg, et fut long-tems révéré des Vandales. Toutefois on pourrait encore douter que cette figure se rapporte à la déesse Flinna, dont Fabrice a parlé comme d'une divinité particulière aux Saxons; et il n'y aurait rien d'étrange à voir ce dieu transformé en femme: car, comme nous l'avons remarqué plus haut à l'égard de Zédut ou Jodutte, qui était représenté comme un guerrier armé de toutes pièces, les Saxons en firent eux-mêmes une déesse protectrice de leur religion. C'est pour cela qu'on a réuni aux autres images celle de Flins, dont ne font point mention Struvius ni les autres écrivains les plus renommés, qui ne parlent que de Flinna. On voit encore à la même planche Radagaste nu, qui, au lieu de la scie ou de la hâche de guerre, porte de la main gauche une hallebarde, qui peut-être alors avait été substituée à la hâche. Malgré son état de nudité, il porte sur sa poitrine un bouclier avec la tête de bufle, et sur sa tête un oiseau de proie, sous la forme duquel on figurait peut-être l'aigle dans ces tems barbares. Enfin nous avons représenté à la planche 63 Suantevite, auquel Schedius a donné, sans doute par erreur, les sept têtes de Rugievite, mais non réunies sur un même cou: cette figure n'a pas les sept épées; elle est habillée en guerrier, tient une corne de la main droite, et de la gauche un arc, et porte une seule épée à son côté. Nous avons encore représenté à la même planche Trigla, déesse à trois têtes, que Schedius croit avoir été

adorée des Vandales et surtout des Vénèdes, et peut-être y a-t-il trop de confiance à la confondre, comme il le fait, avec Diane à cause de ses trois têtes : car alors on pourrait la prendre pour la déesse Eostra des Saxons, dont nous avons parlé. On voit néanmoins par toutes ces figures combien il régnait alors de barbarie, non seulement dans les arts, mais encore dans les idées religieuses de ces peuples : ce qui prouve que toutes ces représentations appartenaient exclusivement à l'époque du moyen âge, où il ne restait plus aucune trace de l'élégance romaine, et que l'usage s'en conserva, au moins en partie, plusieurs siècles après cette même époque où il avait pris naissance.

Chants et hymnes.

Cependant, malgré l'ignorance profonde, à la faveur de laquelle s'étaient perpétués dans le moyen âge les auspices, les sortilèges, les oracles, les enchantemens et autres superstitions semblables, les Germains de cette époque avaient conservé l'usage des cantiques sacrés dont parlent Tacite, Athénée et Ammien Marcellin (lesquels pourtant n'étaient point écrits du tems des deux premiers), et dont l'objet était de transmettre, comme par tradition, les louanges des hommes illustres: car Eginard rapporte que, du tems de Charlemagne, on composait des vers barbares où étaient célébrées les guerres et les grandes actions des anciens rois, et que ces vers s'apprenaient de mémoire; et Aventin observe de même, dans les annales des *Boii*, que les expéditions glorieuses étaient racontées sous le voile des fictions merveilleuses de la fable, et écrites dans le langage du pays, en vers et sur le mètre alors usité. Le vulgaire de nos jours, dit-il, donne le nom de *code des héros* au livre où sont recueillis les gestes des héros de la Germanie; et, après cela, l'auteur observe, que, suivant l'usage antique, mais non religieux, l'empereur Maximilien avait raconté ses gestes sous l'allégorie de la fable, et fait écrire sa vie en vers, sous des noms latins et germains supposés, et sous le titre de *Teurodancus*. Il dit ailleurs, que les noms d'*Ingeram* et d'*Adalogerion* étaient souvent célébrés, selon l'ancien usage, dans ces fastes poëtiques et sacrés du moyen âge, qui se trouvaient dans plusieurs bibliothèques. Les *collections* de Meibomius et de Leibnitz nous offrent encore divers *chroniques rhytmiques* du moyen âge; mais nous ne dirons pas pour cela que les poètes par qui fût bâti Bardevic fussent des Bardes, cette ville ayant été plutôt fondée par des peuples de l'Allemagne, qui portaient le nom de Bardes.

Conséquence de ce qui a été dit jusqu'ici.

On voit par tout ce qui a été dit jusqu'à présent, que le christianisme s'étendit insensiblement dans l'Allemagne, mais que les superstitions payennes se conservèrent dans plusieurs provinces long-tems après les entreprises militaires de Charlemagne, et que peut-être même il en naquit de nouvelles à cette époque: considération sans laquelle nos lecteurs ne pourraient se former une juste idée de la religion des Francs et des Germains en général, durant l'intervalle de tems qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la renaissance des lettres et des arts, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la civilisation s'étendit dans toute l'Europe. L'ambition et l'esprit de violence dont était animé Charlemagne, plutôt que le zèle qu'on lui supposait pour la religion et pour la conversion des infidèles, contribuèrent sans doute à répandre, dans plusieurs des régions qu'il voulait subjuguer, les premiers germes de la vraie doctrine, et à détruire en partie les superstitions de l'idolâtrie; mais comme la force n'exerce point sur l'entendement une influence immédiate, et ne peut triompher qu'imparfaitement de l'opinion et persuader les esprits, les rites du paganisme durent se maintenir encore long-tems en divers lieux; et en effet, nous avons vu qu'il en existait encore des traces dans le XII.e et peut-être dans les XIII.e et XIV.e siècles. Vers l'an 719, Boniface, l'apôtre de la Germanie, fut envoyé par le pape, comme évêque de Mayence et légat apostolique en France. Il n'est pas douteux que ses prédications durent convertir une grande partie des habitans de la Thuringe, de la Hesse et de l'Austrasie; et, s'il faut en croire Marien Scot, il fut le premier à fonder quelques monastères. D'autres, qui l'ont appelé, non seulement l'apôtre mais encore l'évangeliste de la Germanie, lui ont fait parcourir la Bavière, la Franconie, la Frise et autres provinces; mais on ne trouve rien de tout cela dans les anciennes vies qu'a données de lui Canisius, et il est dit seulement, dans les *Monumens de Paderborn*, que le pape Léon VI passa par la Bavière, et y fonda plusieurs évêchés. Dans un capitulaire de Charlemagne il est ordonné aux évêques de veiller, selon les canons, chacun avec une sollicitude pastorale, aux soins de son troupeau, et, à l'aide du *Graphion*, qui était le défenseur de l'église, d'éloigner les fidèles de toute pratique et de toute superstition payenne. Mais il y avait encore peu d'évêques et autres ministres du christianisme, du tems des successeurs de Charlemagne, et en-

core ces ministres étaient-ils généralement grossiers et ignorans: il ne faut donc pas s'étonner si, dans un pays aussi vaste, et au milieu de peuples non encore civilisés, il régnait d'anciennes superstitions, compagnes inséparables de l'ignorance et de la barbarie. Il ne nous reste plus qu'à voir maintenant, comment était regardé chez ces peuples dans les siècles suivans l'objet important de la religion, et à quelles vicissitudes le christianisme fut sujet en Allemagne.

Vicissitudes de la religion en Allemagne après la propagation du christianisme sous Charlemagne.

En considérant d'un œil philosophique les progrès et les variations de ce culte dans cette vaste contrée, on pourrait conclure, qu'autant les anciens Germains montraient de simplicité dans leur culte et dans leurs idées religieuses, et de réserve dans la réception des divinités et des rites qui leur venaient des Romains, autant leurs descendans se sont montrés superstitieux et même fanatiques, et ont affiché de goût pour le culte extérieur et somptueux, et pour les emblêmes, les images, les allégories, les mystères et les idées religieuses les plus compliquées dans les tems du moyen âge. Les Germains, comme nous l'avons vu, n'avaient admis dans leur culte qu'un fort petit nombre des divinités des Romains, lors même de leur assujétissement à la domination de ces derniers, tandis que, dans les premiers siècles du moyen âge, une foule de superstitions s'étaient déjà mêlées aux fictions de la mythologie grecque et romaine; tandis qu'il avait été introduit de nouvelles divinités, dont les noms se ressentaient de la barbarie des tems, et avec des attributs, des emblêmes et des cultes souvent même ridicules; et qu'après même que la lumière de la foi eut éclairé ces peuples, les superstitions payennes se joignaient aux nouveaux rites. On sacrifiait à Mercure, à Jupiter et en même tems aux Saints, on confondait avec les cérémonies sacrées les augures, les sortilèges et les enchantemens: on honorait tous les morts comme autant de saints, et l'on fabriquait des simulacres mystérieux saupoudrés de farine, qui furent plus d'une fois condannés dans les conciles, et dans les capitulaires des rois Francs. Les souverains qui se succédèrent à diverses époques chez ces peuples, ne contribuèrent pas peu à faire prendre ce caractère aux opinions religieuses et au culte, et surtout à les diviser d'avec la morale: aussi la nation continua-t-elle à s'écarter toujours davantage de son antique simplicité: la religion du cœur fut souvent négligée, et

l'on ne songea plus qu'à donner au culte une pompe et une magnificence, qui n'avaient aucune influence sur l'esprit public, et n'étaient d'aucun avantage pour l'amélioration des mœurs. Charlemagne, par exemple, convoque en 794 un synode à Francfcort, pour mettre fin à des débats très-vifs qui s'étaient élevés sur la manière d'honorer les images, et même sur leur conservation dans les temples, mais il ne le fit que dans la crainte que ces disputes n'excitâssent des désordres graves parmi le peuple. Il déclara la guerre aux Saxons sous prétexte de les convertir à la foi, mais en réalité pour s'emparer de leur pays, et par la même raison qui le porta à y établir des écoles, des paroisses et des évêchés pour s'en assurer la possession. Il fit bâtir plusieurs églises, pourvut à la dotation et à l'embellissement d'un grand nombre d'autres; mais ce n'est pas à dire pour cela, observe Struvius, qu'il fût doué d'une grande piété: car l'amour de la domination était le mobile de toutes ses actions, et il ne favorisait les institutions religieuses, que parce qu'il les croyait propres à adoucir les mœurs encore sauvages des Germains, sa vie privée n'ayant pas toujours été conforme aux principes d'une vraie et solide piété.

Vicissitudes de la religion en Allemagne sous les Carlovingiens.

Les souverains de la dynastie Carlovingienne ont marché tous à-peu-près sur les traces du chef de cette dynastie; et, peu jaloux de donner à leurs sujets des institutions religieuses propres à former leur esprit et leur cœur, ils ne songèrent qu'à fonder des couvens et des églises, à multiplier les rites, les cérémonies et les fêtes, et à accroître la pompe religieuse, au lieu de propager la vraie religion. Tout en affaiblissant la puissance du pontife de Rome par l'exercice de certains droits inhérens à la dignité impériale, Louis le Pieux ne laissa pas de lui faire des libéralités, et de lui confirmer la donation qui lui avait été faite des villes de l'Exarchat par Charlemagne; et, dans le même tems, il eut à soutenir contre ses enfans des guerres continuelles pour le partage de ses états, et fut même confiné dans une prison pour ses injustices. Lothaire tenta aussi d'exercer les droits impériaux sur la ville de Rome et sur le pape même; il mit fin à un schisme par les armes, et alla terminer ses jours dans un couvent. En même tems que d'un côté Louis II prenait la défense de l'église, et se disait le serviteur des serviteurs de dieu, de l'autre non seulement il maintenait à Rome l'au-

torité judiciaire, non seulement il exerçait un droit de suprématie sur l'élection du pape, mais encore il cherchait à révoquer les donations que ses aucêtres avaient faites au saint siège, et, comme un autre Théodose, il souffrait que le pape Sergius II lui fermât les portes du Vatican. Lothaire, son frère, roi de l'Austrasie, fesait construire des églises, révérait les couvens et les moines, et fesait aux légats du pape un accueil distingué; mais il n'en persistait pas moins, après avoir répudié Tiedberge sa femme légitime, à vivre dans le concubinage avec Valdrade. Charles le chauve a fait beaucoup de fondations d'églises, d'écoles et de monastères; et pourtant les écrivains contemporains le dépeignent comme un prince extrêmement ambitieux, qui méprisait les coutumes des Francs, qui affectait de relever la dignité de son rang par de nouveaux ornemens et de nouvelles enseignes, qui se qualifiait de roi de tous les rois dont les états se trouvaient en deçà de la mer, et enfin qui ne parlait jamais à ses parens et à ses frères mêmes, que d'un ton hautain et menaçant. La religion de Louis le Germanique, de Carloman, de Louis le Jeune et de Charles le Gros consistait uniquement dans la pompe extérieure du culte: tout le monde connaît les négociations de ce dernier monarque avec le pape Adrien, pour placer sur le trône de France un enfant qu'il avait eu d'une concubine, ainsi que le procès scandaleux qu'il fit intenter contre Richarde son épouse, et contre Luidvard évêque de Verceil. Après avoir vu la preuve de son innocence commise à l'évènement incertain d'un duel, ou à la nécessité cruelle de marcher elle-même sur des fers rouges, cette reine se retira dans un couvent, qu'elle avait fondé à l'exemple de son mari, qui en avait également fondé plusieurs. Quant à la religion du clergé et du peuple à cette époque, on a une preuve manifeste de ce qu'elle était par le fait seul de l'évêque Luidvard, déjà favori de l'empereur même, qui, dans le désir impatient de se venger, et à l'aide d'Ildegarde fille de Louis le jeune, poussa les machinations jusqu'à faire passer la couronne impériale sur une autre tête, et dans une autre ligne. Nous ne dirons rien d'Arnolphe, ni de Louis dit l'Enfant: nous remarquerons seulement que, sous le règne de ce dernier, Acton évêque de Mayence, après avoir offert ses conseils et son assistance à Albert comte de Bamberg qui avait tué Conrad, que quelques-uns ont cru être le frère du roi Louis lui-même; après lui avoir donné un

sauve-conduit dont il lui garantit la sûreté sur la foi sacerdotale, et l'avoir tiré par ce moyen de sa forteresse, il l'y reconduisit sous le prétexte du diner, et, après un tems très-court, le traduisit comme coupable de cet attentat devant la cour de justice, par arrêt de laquelle il fut décapité: alléguant, pour justification d'une aussi noire trahison, qu'il avait juré de le reconduire sauf dans son château, et qu'en effet il l'y avait reconduit tel pour le diner: ce qui nous prouve le peu de cas que fesaient alors de la religion et du serment les chefs mêmes de l'église, sur l'exemple desquels les clercs inférieurs et les laïcs réglaient souvent leur propre conduite. Tout indifférent qu'il puisse être de connaître le grand nombre de fondations religieuses qui furent faites dans ces tems, nous ne laisserons pas d'observer, que plus de vingt églises furent fondées en Allemagne par le seul Henri l'Oiseleur, lequel leur affecta en même tems des revenus considérables pour l'entretien des femmes de distinction qui les desservaient, sous le titre de chanoinesses professant la règle de S.t Augustin, avec la liberté cependant de s'engager en tout tems dans les liens du mariage. De pareils établissemens ne pouvaient pas sans doute contribuer beaucoup au perfectionnement de la vraie religion; mais celui-ci eut pour objet, dit-on, d'offrir une retraite aux filles d'un grand nombre de nobles qui avaient péri dans la guerre contre les infidèles. Ce fut à cette même époque que Mathilde, femme du même Henri, fit construire le célèbre Parthenon de Quedlinbourg; que ce prince accorda tant de privilèges à plusieurs couvens; que fut rebâtie l'église de S.t Maximien près de Trèves, et que fut achevée et dédiée la cathédrale de Mersebourg, ainsi que plusieurs autres églises et oratoires de tout genre.

Agrandissement du clergé d'Allemagne sous Othon le grand et ses successeurs.

Le règne d'Othon le grand, comme nous l'avons observé ailleurs, n'offre qu'une suite de guerres intérieures et extérieures, de contestations avec les prétendans à l'empire, d'expéditions souvent lointaines, d'agitations politiques et de tumultes. Ce monarque fit présent au pape de vastes domaines, ou peut-être lui confirma seulement les donations de ses prédécesseurs; il fonda tant d'évêchés, que ses panégyristes mêmes lui ont reproché d'avoir été trop libéral envers l'église. Langius seul lui attribue l'institution de huit sièges épiscopaux ou archiépiscopaux, et ajoute que, dès le commencement de son règne, ce prince montra l'intention de donner

plus d'opulence et de splendeur à l'état ecclésiastique et monastique. Les historiens Allemands l'accusent d'avoir porté une atteinte des plus préjudiciables aux droits de l'empire, en conférant à l'archevêque de Cologne le titre de duc réuni à la dignité royale: ce qui, selon eux, excita les autres évêques de l'Allemagne à s'arroger la même autorité, et les mit dans le cas de nuire par leur agrandissement temporel aux intérets de la religion et de l'église. On vit alors un évêque nommé provéditeur et vicaire de l'occident; on vit fonder à Magdebourg une abbaye à laquelle furent assignés des revenus et des droits considérables, sous le prétexte de la conversion des Slaves, à laquelle cet établissement ne contribua en aucune manière; on vit également fonder chez les Huns un évêché, qui dans la suite fut transformé en archevêché, et enfin conférer les régales à l'église de Minde après qu'elle eut été soustraite à la juridiction laïque. Othon fonda même en Dannemarck trois évêchés, qui furent mis ensuite dans la dépendance de la métropole de Hambourg. Son successeur se distingua moins par une véritable piété, que par une espèce de manie à multiplier des fondations, des dotations et de nouvelles institutions, qui tendaient toutes à introduire plus de pompe et peut-être moins de sincérité dans le culte. Après avoir reçu de Sylvestre II la confirmation des droits de l'empire, qu'il avait déjà exercés dans Rome même, Othon III entreprit un pélerinage pour aller visiter les reliques du martyr Adalbert Guesna en Pologne, où il fonda un archevêché, en affranchissant les Polonais, selon quelques historiens, de la juridiction de l'empire. Tel était alors le fanatisme ou plutôt l'esprit de fureur en matière de religion, qu'il fesait sacrifier à une pompe éphémère, plus nuisible qu'avantageuse à la vraie religion, les droits civils les plus anciens et les plus sacrés de l'empire. On prétend que Henri II fonda aussi à Bamberg un évêché au préjudice de l'église de Wurtzbourg; qu'il admit ou peut-être même sollicita un bref du pape, en vertu duquel ce siège épiscopal fut affranchi de toute dépendance civile; qu'il rendit les dignités de maréchal, de *dapifer*, de *pincerna* et de *cubicularius* communes aux évêques avec les autres grands de l'empire; qu'il fit présent aux églises de riches ornemens, et leur assura des revenus considérables; qu'il enrichit les évêchés et même les églises étrangères par d'immenses donations; enfin qu'il accorda toute sa confiance à un abbé nommé Richard, qui seul avait pu le dissua-

der de se faire moine: état qu'il embrassa cependant, selon quelques historiens, dans le monastère de Cluni.

Etat de la religion sous Henri III et ses successeurs.

Ce genre de fanatisme religieux, loin de s'affaiblir sembla prendre au contraire une nouvelle vigueur, durant la période de la Germanie sous les Francs. Malgré les embarras continuels, que donnèrent aux successeurs de Conrad le Salique, les altercations et les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les autres princes, Henri III n'eut rien de plus à cœur que d'étouffer les schismes, de déposer les antipapes, de renouveller les traités avec les Romains, de nommer successivement plusieurs papes, de convoquer des diètes, et entre autres celle qui fut tenue à Mayence en 1049. Le règne de Henri IV fut long-tems soumis à l'influence et à la direction des évêques, d'abord à celle d'Annon évêque de Cologne et de Sigéfride évêque de Mayence, et successivement à l'arbitraire d'Adelbert archevêque de Brème, de Henri évêque d'Augsbourg et autres, qui ayant pris la place du souverain, disposaient, non seulement des abbayes, des évêchés et de tous les intérêts ecclésiastiques en général, mais encore de toutes les dignités civiles. Pour juger de l'esprit de religion qui régnait dans ces tems, il suffit de savoir que, dans une des cérémonies religieuses de la fête de Noel, qui fut célébrée avec beaucoup de pompe à Goslar en 1062, et à laquelle assistait le roi, il s'éleva une rixe entre les clercs qui formaient le cortège de l'évêque d'Ildesheim, et ceux qui accompagnaient l'abbé de Fulde, pour la préséance; que des paroles on en vint aux mains, puis aux armes, et qu'il ne fallut rien moins que l'autorité du duc de Bavière pour faire rentrer les deux partis dans l'ordre; mais cette rixe s'étant renouvellée l'année suivante le jour de la Pentecôte, entre d'autres abbés et d'autres évêques, il y eut, malgré l'intervention de l'autorité même du roi, plusieurs individus tués et plusieurs blessés. Le délit de simonie s'était déjà propagé en Allemagne, et l'on rapporte que l'évêque de Cologne et un comte dit Verner qui disposaient de tous les bénéfices ecclésiastiques, s'étaient approprié non seulement les plus riches abbayes, mais encore enrichis par le trafic qu'ils fesaient des bénéfices. L'*Annaliste Saxon* nous apprend, que l'évêque Adalbert ne connaissait point le chemin de la vertu, et qu'il ne jouissait d'aucune estime dans l'esprit du peuple; d'autres rapportent même qu'il favorisait le libertinage de Henri, et qu'il le laissait se corrompre

avec les plus vilës courtisanes. Le même annaliste dit encore de ce prince que, par l'effet de ses violences, les rapines, les incendies, les massacres et les calamités de tout genre se multiplièrent dans toute l'Allemagne; et pourtant c'est ce même Henri, qui invoqua l'assistance du pape contre les Saxons, pour avoir brûlé une église durant la guerre, brisé quelques autels et violé des sépultures; qui fut cité à Rome par le pape Grégoire VII, puis excommunié par le même pontife: nouvel exemple d'autorité, dont l'effet fut d'exciter de longues discordes entre le sacerdoce et l'empire; qui reçut humblement l'absolution des censures ecclésiastiques par l'entremise d'une femme; qui remit au pape la décision de ses contestations avec les Saxons; qui s'étant élevé de nouveau contre ce chef de l'église, fut excommunié une autre fois dans le synode tenu à Rome en 1080, auquel il opposait les synodes de Brescia et de Mayence; qui, après avoir reçu la couronne des mains de Clément III, se laissa encore excommunier par les antipapes, puis par Urbain II et Pascal II; qui enfin laissa ses sujets courir, par une piété aveugle et délirante, aux croisades pour la Palestine, où ils périssaient misérablement, après s'être souillés de toutes sortes de délits et des cruautés les plus atroces. Son fils Henri V montra quelqu'énergie dans les querelles de religion; mais après avoir emprisonné le pape et revendiqué à l'empire le droit des investitures, et après avoir tenté de s'emparer des domaines de la comtesse Mathilde, on le vit aussi chercher à être relevé des censures par le pape, encourir de nouveau l'excommunication de Calliste II, lui céder les investitures, entrer en lutte et même se mettre en guerre ouverte avec Albert archevêque de Mayence. L'histoire ne nous apprend autre chose de Lothaire II, sinon qu'il replaça Innocent II sur le saint siège, et qu'il reçut de lui à Rome la couronne impériale: cérémonie qui fit le sujet d'une peinture exécutée dans une des salles du palais de Lateran, et au bas de laquelle furent écrits ces mots *homo fit Papæ* (il s'est fait l'homme du pape), lesquels ne furent effacés que du tems de Frédéric Barberousse. Tout ce qu'on sait aussi de Conrad III, c'est que, sous son règne parurent les plus zélés défenseurs des droits de l'empire, et qu'on commença à contester au pape l'autorité civile. Ce prince montra de la faiblesse dans ces débats; mais aussi les ecclésiastiques étaient si puissans en Allemagne, qu'au mépris de la déclaration qu'il avait faite dans son testament de vouloir être

inhumé dans le couvent de Laurisch auprès de son père, le clergé de Bamberg le fit enterrer près d'un autre Henri, qui était honoré du titre de Saint.

Etat de la religion sous Frédéric Barberousse, sous Frédéric III et autres.

Tout le monde connaît les longues guerres de Frédéric Barberousse, ainsi que ses altercations avec presque tous les princes de l'Allemagne, ses expéditions en Italie, ses cruautés envers les Milanais, son ambition démesurée, et son zèle ardent pour l'agrandissement des limites et des droits de l'empire. En dépit du pape ce prince avait installé Vicmann évêque de Magdebourg, réprimé la rebellion des Romains, tronqué de sa propre autorité les différends qui s'étaient élevés entre les archevêques de Cologne et de Mayence, et rejeté les prétentions qu'avait la cour de Rome de lui faire reconnaître qu'il était redevable de l'empire à la libéralité du pape. Il s'était emparé aussi des revenus des domaines de la comtesse Mathilde, avait substitué, dans les *actes publics*, son nom à la place de celui de l'évêque de Rome, étouffé le schisme qui avait éclaté entre Alexandre et Victor à la mort d'Adrien, et enfin confirmé solennellement Pascal III sur le saint siège. Et pourtant, on vit ce valeureux empereur retirer avec une pompe, où il y avait plus de superstition que de religion, les ossemens de Charlemagne du tombeau qu'il avait à Aix la chapelle, leur offrir en présent des vases d'or et des vêtemens en soie, pour lui et son épouse, et assigner à l'église où ils reposaient un revenu de plusieurs marcs d'argent, en l'honneur de l'inauguration de ce monarque parmi les saints. Frédéric vint aussi à composition avec le pape Alexandre, et l'on rapporte même que s'étant jeté à ses pieds, il s'en laissa poser un sur le cou. Il souffrait également qu'Urbain III reclamât les terres de la comtesse Mathilde, qu'il contestât à l'empire le droit de succéder aux mains-mortes, qu'il voulût enlever la dixme aux laïcs: contestations qui ne finirent qu'avec la vie de ce pape, et il alla enfin périr lui-même dans la Terre-Sainte. Les imputations faites à Barberousse par le pape Luce III, nous offrent des lumières intéressantes sur la religion qui régnait en Allemagne à cette époque: ce pape se plaignait de ce que cet empereur s'emparait des effets des évêques décédés, et ne laissait que des haillons à leurs successeurs; de ce qu'il avait fait confisquer les revenus de plusieurs évêques, et, comme le dit Arnold de Lubeck, supprimé plusieurs congrégations d'abbesses ou plutôt plusieurs couvens de femmes, à cause, selon lui, de l'énor-

mité de leur libertinage; enfin de ce qu'en voulant réformer les abus et les vices du cloître, il en usurpait les revenus, et ne remplaçait point les religieux réformés pour leur inconduite, par d'autres qui fussent propres à honorer Dieu et à servir l'église. Frédéric n'entendait pas sans doute ces reproches avec plaisir, mais le desir de voir couronner son fils les lui fesait supporter avec patience. On lit néanmoins dans quelques anciens historiens, qu'il avait une fille abbesse à Quedlinbourg. On lui attribue un grand nombre de fondations et de dotations d'églises: toutes choses qui montrent le contraste qui régnait alors entre les idées civiles et religieuses, et d'après lesquelles on voit, que les démonstrations publiques de religion et de piété se réduisaient à de simples apparences. Nous ne devons pas omettre d'observer ici que, dans ces tems d'ignorance, les reliques étaient recherchées avec avidité; qu'on en fesait une espèce de commerce; qu'elles étaient la matière d'échanges entre les particuliers, se donnaient en gage et devenaient même souvent un objet de vol et de rapine; que, du tems de Barberousse, on enleva aux Milanais les prétendues reliques des rois Mages qui étaient venus adorer l'enfant Jésus, et enfin que ces reliques ayant été transportées à Cologne, elles y furent reçues avec la plus grande vénération, et donnèrent lieu à la reconstruction de la cathédrale, dont nous avons représenté à la planche 64 un des côtés achevés, comme le monument sacré le plus somptueux qui ait été imaginé dans le moyen âge. Parmi les successeurs de Barberousse Henri VI exerça tous ses droits sur les évêchés, conféra ceux de Cologne et de Wirtzbourg, créa ducs quelques évêques, déposa celui de Liège et lui donna un successeur; tandis que, sur une simple lettre du pape, il se disposait à faire le voyage de la Terre Sainte, enrôlait pour une croisade un grand nombre d'évêques et de princes de l'Allemagne, envoyait des légats au même pape, rassemblait des vaisseaux et amassait des vivres et de l'argent pour cette expédition, dont il ne fut détourné que par la mort. Il arriva sous son règne que certain curé nommé Albert, cousin de Baudoin comte de Flandres, ayant été proposé à l'évêché de Liège, fut trouvé tellement illétré, qu'il fallut donner cet évêché à un autre Albert archidiacre, frère du duc de Louvain; mais l'empereur n'approuva point cette disposition, et ne voulut pas accorder au nouvel élu les droits régaliens, à cause des discordes qui avaient éclaté alors. Il est dit dans la



Fumagalli e Raineri f.ro

chronique d'Augsbourg, que ce Henri était un homme plein de Dieu *vir Deo plenus*, qui ne pouvait souffrir l'idée de la captivité des chrétiens. Pendant les contestations qui eurent lieu entre Othon IV et Philippe le Svève, le premier était excommunié par le pape, en même tems que le second lui jurait une fidélité inviolable: ce qui, sans doute, ne devait pas être très-édifiant pour les chrétiens de l'Allemagne, ni bien favorable aux intérêts de la religion. Ce même Othon s'étant détaché du parti du pape, il fut traité de superbe et d'insensé par quelques écrivains du saint siège; et, tout en évoquant à son fisc les fiefs qui avaient été conférés par des princes ecclésiastiques, et en opprimant, comme le dit Conrad d'Ursperg, quelques églises trop riches, il était appelé par les autres le défenseur des pauvres, des moines et des clercs, et proclamé par presque tous les ecclésiastiques l'ami zélé de la justice. On raconte même de lui qu'il fit, dans le château d'Artesbourg, une longue pénitence de ses péchés: pénitence peut-être feinte dans la vue de se concilier la bienveillance des écrivains ecclésiastiques. Les vicissitudes de Frédéric II sont connues de tout le monde. Excommunié par Grégoire IX, il vint à composition avec le pape, et se soumit à lui; puis ayant tourné ses armes contre Rome, il fit emprisonner par son fils Euzius les cardinaux qui se rendaient au concile. Etant rentré en lutte avec Innocent IV, il fut excommunié par lui, et pourtant ne mourut point sans lui donner une entière satisfaction. Cet empereur, qui avait un grand nombre de concubines, et donnait les comtés et les royaumes à ses bâtards, ne laissait pas de se qualifier de défenseur de la liberté ecclésiastique, de permettre les appels au pape dans les affaires du clergé, de renoncer au droit des mains-mortes, de promettre à tout moment la restitution des terres de la comtesse Mathilde et d'Ancône, d'accorder des droits considérables aux princes ecclésiastiques contre les hérétiques, et de publier dans la diète de Francfort de nouveaux édits, pour les écraser et extirper les hérésies. Ces contradictions choquantes de sentimens et de conduite, de croyance et d'actions, d'esprit et de mœurs, familières alors aux grands, aux princes et aux chefs mêmes de l'église, ne pouvaient conduire le peuple qu'à une religion équivoque, purement apparente, souvent même simulée, et toujours éloignée de la vraie piété.

Etat de la religion durant l'interrègne.

Quelle qu'ait été la durée du grand interrègne, que certains historiens cherchent à abréger, et que d'autres prolongent à près de trente-ans, il est certain que, durant cette période et même durant celle des princes qui s'étaient disputé l'empire auparavant, l'esprit d'oppression et de despotisme s'étant accru avec la soif de dominer, avec les rivalités des personnages puissans et l'élévation des nobles qui soutenaient leurs partis, et la Germanie étant devenue un vaste théâtre de rapines, de violences et de massacres, où l'on ne distinguait plus de justice divine ni humaine, la religion dut souffrir les plus graves préjudices. Dans cet état de troubles et de désordres, auxquels se joignaient encore l'ignorance et la corruption du clergé, les principes religieux, étouffés ou à peine sensibles dans les premières classes de la nation, ne pouvaient être sans doute que mal entendus ou totalement négligés dans celle du peuple. Il suffit de parcourir l'histoire de tous les pays et de tous les tems, et surtout des diverses périodes du moyen âge, pour être convaincu que la religion n'a jamais prospéré dans les siècles d'ignorance et de barbarie, et qu'elle ne perdit jamais davantage de sa pureté et de sa splendeur primitive, que dans les tems où n'y ayant plus aucune trace de liberté civile, les grands purent opprimer impunément les faibles, et où l'esprit de despotisme s'étendit des premières jusques aux dernières classes de la nation. On dirait presque que les lumières de la foi allèrent souvent de pair avec les progrès des connaissances humaines dans les sciences et dans les arts, et que la religion ne fut jamais plus altérée, ni le culte plus embarrassé de superstitions, qu'au milieu des plus étranges égaremens de la politique humaine. Et en effet, à l'époque dont nous parlons, on voit triompher l'erreur, les préjugés, les superstitions, les épreuves de l'eau et du feu, et les jugemens qui tendaient à tenter Dieu même; et, dans ces mêmes tems, où le véritable esprit de religion, la religion du cœur était éteinte, au milieu des discordes civiles, des violences et des oppressions de tout genre, on voyait de même se multiplier les fondations monastiques, avec les riches donations aux couvens et aux églises, s'accroître la pompe importune du culte, avec le luxe des ecclésiastiques, et se propager en général des institutions, qui, sans être d'un grand avantage pour la foi ni pour le vrai culte, ne contribuaient nullement, ou au moins d'une manière sensible, au bien de la société. Il n'y a rien d'étonnant en cela: car

si d'un côté l'ignorance et la fausseté des idées en matière de religion ne tendaient qu'à conserver au culte et à la foi de vaines apparences, de l'autre, comme l'a dit judicieusement M.r Delfico dans ses *Pensieri su l' Istoria,* elles fesaient imaginer, dans la dépravation générale de l'esprit et du cœur, que les fondations de piété, étaient pour les riches, pour les grands et les oppresseurs du peuple, un moyen sûr pour expier tous leurs forfaits.

Etat de la religion sous Rodolphe.

On rapporte de Rodolphe un fait, d'après lequel on peut juger de l'esprit de religion qui régnait en Allemagne au XIII.e siècles, au milieu même des troubles qui avaient précédé l'élection de cet empereur, et qui montre en même tems combien la nation aimait la représentation dans l'exercice de son culte. Ce monarque était dans la cathédrale d'Aix la chapelle, où il venait de recevoir la couronne et les enseignes impériales, et il ne lui manquait que le sceptre, lorsque voyant les princes qui l'environnaient, les uns par aversion pour sa personne, les autres par l'effet de leurs divisions, hésiter à lui prêter le serment de fidélité, sous prétexte qu'ils n'étaient pas tous réunis, il saisit une croix qui était à côté de l'autel et leur cria: *voilà le signe de la rédemption des hommes: ce sera le sceptre dont je me servirai contre tous ceux qui se montreront infidèles à moi et à l'empire.* A ces mots, les princes se regardant entre eux coururent baiser la croix, et prêtèrent le serment requis, après quoi ils furent invités à un magnifique banquet. Ce fut ce même Rodolphe qui fit une guerre sanglante à l'évêque de Bâle; qui promettait au pape de lui restituer l'exarchat, la marche d'Ancône, le duché de Spolète et les domaines de la comtesse Mathilde, de passer à Rome pour y recevoir la couronne, puis en Asie pour y combattre les infidèles, et de se déclarer le protecteur de l'église romaine; qui tourna ses armes contre l'Abbé de S.t Gall, et cherchait à s'emparer de ses domaines, après que cet abbé eut été suspendu par le pape pour ses iniquités; enfin qui refusa courageusement aux papes la dixme sur les terres d'Allemagne: en quoi il était secondé par l'archevêque de Cologne et autres prélats. Une autre preuve de l'ignorance qui régnait alors, et de la passion du peuple pour le merveilleux, c'est la bonne foi et la simplicité avec laquelle tous les écrivains de cette époque rapportent l'histoire d'un sycophante, qui, pour n'avoir pas reçu la retribution qui lui avait été promise pour la destruc-

tion des rats dans la ville de Hameln, en emmena au son d'une flûte cent trente enfans des deux sexes, et les conduisit dans une caverne sous une montagne, d'où, selon quelques-uns, ils ne sortirent plus, jusqu'à ce que, selon quelques autres, on les vit reparaître long-tems après en Transylvanie. Et pourtant le peuple croyait que ce fait avait été opéré, soit par la puissance d'un chant magique, soit par le charme d'anciens vers, soit par les prestiges du démon, soit par enchantement, ou, comme d'autres l'ont écrit, que c'était un vol du démon. On en fit même à cette époque le sujet de plusieurs peintures; et ce n'a été que dans des tems postérieurs qu'on a reconnu, que ce conte avait été imaginé par les moines, que les enfans avaient disparu par l'effet d'un tremblement de terre, ou qu'ils avaient été séduits par un imposteur qui s'était fait passer pour Frédéric II, et qui troubla long-tems plusieurs contrées de l'Allemagne.

Evêques guerriers. Etat de la religion sous les empereurs suivans.

Alors les abbés, les évêques et autres prélats étaient guerriers, et terminaient même souvent leurs querelles pour cause de préséance par la voie des armes: ce qui prouve encore que la pompe extérieure du culte ne tournait nullement à l'avantage de la vraie religion. Nous avons vu les archevêques de Cologne et de Mayence, ainsi que les abbés de Fulde et de S.t Gall en guerre avec les empereurs mêmes, et Adolphe de Nassau soutenir une lutte contre l'archevêque même de Mayence et autres princes ecclésiastiques. L'état de l'Allemagne aurait été bien plus tranquille, et le culte y aurait souffert bien moins d'altérations encore, si l'on n'eût point fait revivre alors avec beaucoup plus de force que sous les règnes des empereurs précédens, la grande question entre l'empire et le sacerdoce; mais la manie qu'avaient les papes de s'ingérer dans les élections, et le poids de leur suffrage en faveur de l'un ou de l'autre des prétendans à l'empire, étaient une nouvelle cause de querelles et de divisions, au milieu desquelles l'autorité du chef même de l'église devenait quelquefois douteuse. Et en effet, on vit Louis le Bavarois cité à Avignon, puis excommunié, malgré les écrits des publicistes allemands contre les prétentions des papes: on vit des nonces et des légats expédiés en Allemagne par Jean XXII, pour enjoindre aux électeurs et particulièrement aux ecclésiastiques de donner leur vote au roi de France, et l'un d'eux chassé ignominieusement par l'archevêque de Trèves et par

le roi de Bohême; on vit ensuite le nouvel empereur concourir à la déposition de ce pape et à l'élection de Nicolas V son successeur: enfin on vit le même prince envoyer des légats au pape au milieu des troubles de la Germanie, tandis que les électeurs annullaient tous les actes de Jean XXII et de Benoit XII, et juraient de soutenir les droits de l'empire. On le vit encore défendre, dans la diète tenue à Francfort en 1338, de recevoir les bulles du pape sans avoir été auparavant approuvées par le conseil, et expédier d'autres légats à Avignon pour promettre obéissance et soumission, en même tems que les articles de concordat proposés par le pape, étaient rejetés par les princes et par les villes de l'Allemagne, de l'avis même de plusieurs théologiens de Paris et de Bologne. On voit encore Clément VI sévir contre les habitans de la Souabe et de la Franconie, pour avoir favorisé Louis le Bavarois; et, tandisque Charles IV se disposait à venger les droits du clergé et des habitans de Mayence contre l'archevêque Henri, et donnait de sa propre autorité un successeur à ce prélat lorsqu'il fut mort, il enjoignait à un légat du pape venu en Allemagne pour lever des subsides en argent et un impôt sur le clergé, à s'occuper de la réforme des mœurs des ecclésiastiques, plutôt que du soin de faire de l'argent, et résistait avec fermeté aux sollicitations du pape, qui voulait l'envoyer dans une croisade pour la Terre Sainte. Mais le conflit permanent des deux puissances, les prétentions exagérées des papes, l'opposition souvent peu modérée et peu prudente des princes, l'ignorance et les débordemens du clergé, préparaient de grands revers à la religion en Allemagne; et, dès le règne de Venceslas commençaient à se propager la doctrine et la secte des Hussites, qui peut-être, comme quelques-uns l'ont supposé, étaient favorisées par Venceslas lui-même. Il est certain que, sous le règne de Sigismond, les Hussites devinrent puissans, et leur chef fut mis à la tête de l'académie de Prague. L'étincelle qui alluma ce grand incendie fut le jubilé publié par Boniface IX pour l'année séculaire de 1400, dans le même tems qu'on se recriait contre la fréquence des indulgences dans toute l'Allemagne. On déclamait publiquement contre la suprématie du pape, contre la corruption des mœurs du clergé, et surtout contre le luxe et la pompe extraordinaire des ecclésiastiques; et les citations du pape, comme celles de ses légats en Germanie, étaient

tombées dans le plus grand mépris. Il est curieux de voir Sigismond solliciter avec empressement la convocation du concile de Constance, en même tems qu'il disposait librement des bénéfices ecclésiastiques. Envain il invita les cardinaux à proposer une réforme générale dans le clergé, avant de procéder à l'élection d'un nouveau pape, qui fut Martin V; et pourtant il obtint ensuite, de ce même pape, la permission de lever la dixme sur les biens ecclésiastiques, sous le prétexte des dépenses considérables qu'il avait dû faire pour la convocation du concile. Il est encore à remarquer, qu'il ne fut nullement question, dans ce concile, de la réforme du clergé, et qu'il n'en fut parlé dans l'avant-dernière session, que pour renvoyer cette grande entreprise à une autre assemblée. L'arrestation de Jean Huss, au mépris du sauve-conduit qu'il avait de l'empereur, sa condannation, et son supplice exécuté malgré ce monarque et les réclamations des plus grands publicistes de l'Allemagne, ne prouvent autre chose, sinon qu'il régnait la plus grande confusion dans l'ordre politique et ecclésiastique, et que la nation était encore dans un état de barbarie, qui fut suivi d'une longue et sanglante guerre, de la division des Bohémiens en *Orphelins* et en *Taborites*, de violentes querelles entre les magnats et le peuple de ce pays, et d'une foule de désordres et de vicissitudes déplorables dans tous les états de l'Allemagne.

Etat de la religion sous Frédéric III.

Nous terminerons ce tableau affligeant de la religion en Allemagne par une observation; c'est que le même esprit de légèreté, de contestation, et souvent de contradiction, se perpétua sous les règnes de Frédéric III et de Maximilien, c'est-à-dire jusques dans les derniers tems du moyen âge. Nous avons vu aussi, que les mœurs des princes étaient souvent prises pour modèle par les peuples; et pourtant, les mêmes historiens qui nous représentent le premier de ces deux empereurs comme un homme lent, paresseux et indolent, qui souhaitait la guerre lorsqu'il était en paix, et la paix lorsqu'il était en guerre, qui n'achevait jamais rien, qui voulant tout faire par lui-même n'écoutait aucun conseil, et dont l'opiniâtreté était funeste à la chose publique, ces historiens nous le dépeignent comme un homme trop assidu aux cérémonies religieuses, même adonné à la vie contemplative, et quelquefois superstitieux. L'état de l'église et du clergé en Germanie exigeait de grandes réformes, qui étaient toujours proposées, mais sans aucun effet.

Tandis que Frédéric protestait obéissance à Calliste III et à Pie II, quelques électeurs demandaient qu'il fût mis des bornes à l'autorité papale, et toute l'Allemagne proposait ses fameux griefs qui étaient, savoir; le refus du pape de se conformer aux décisions des conciles de Constance et de Bâle; son manque de fidélité aux conventions passées avec Nicolas V; son mépris, au moins apparent, pour la nation germanique; la concession des bénéfices et des dignités à ses officiers; la multiplicité des grâces expectatives; la perception rigoureuse des annates sans aucun délai; la levée de la dixme sans le consentement des prélats de l'Allemagne pour la guerre des Turcs, et la publication continuelle d'indulgences toujours nouvelles, dans la seule vue d'extorquer de l'argent. Nous croyons d'autant plus à propos de rappeler ici ces griefs, que ce furent là les motifs principaux qui préparèrent la voie à la funeste scission de l'église d'Allemagne et à la naissance du luthéranisme, dont il sera parlé à la quatrième partie de ce traité. A cette même époque une lutte scandaleuse s'était engagée entre deux prétendans à l'archevêché de Mayence, lesquels s'accusaient l'un l'autre de simonie; et, dans le même tems, l'Allemagne promettait au saint siège un secours de 20,000 hommes pour la guerre contre les Turcs, sous la condition que le pape s'intéresserait d'abord au rétablissement de la paix générale parmi les chrétiens. Dans le même tems encore, Paul II excitait l'empereur à faire la guerre au roi de Bohême qu'il avait déclaré hérétique; ce même monarque entreprenait le voyage de Rome pour l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait; un archevêque de Cologne, mourait prisonnier dans le château de Blanckenstein, malgré les efforts qu'avait faits Sixte IV pour le délivrer, et le même empereur proposait dans la diète tenue à Nuremberg en 1487, de nouveaux griefs contre le pape Innocent VIII. Toutes ces particularités nous montrent encore davantage le désordre qui régnait dans les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne, l'inquiétude des prélats mêmes sur leur propre sort, l'incertitude de l'autorité publique dans les réglemens du clergé, et l'instabilité des opinions religieuses dans le peuple, et cela malgré le nombre toujours croissant des fondations pieuses, et les progrès de la pompe et du faste dans les cérémonies du culte.

Résumé. Conclusion

En jetant un regard philosophique sur l'ensemble de ce tableau, on est frappé de l'identité d'idées et de mœurs que présente

la nation germanique dans tous les âges. Les anciens Germains, farouches par nature et guerriers par habitude, n'avaient que fort peu d'idées religieuses; et, dans leur simplicité primitive, ils ne connaissaient qu'un petit nombre de divinités, n'avaient que très-peu de cérémonies religieuses qu'ils célébraient sans pompe, et se bornaient à révérer la divinité dans les bois, dans les montagnes, dans les fleuves, dans les objets les plus remarquables, dans les grands ouvrages et dans les phénomènes les plus étonnans de la nature. Constamment attachés à leurs idées religieuses sous la domination romaine, et jaloux à l'excès de leur indépendance, ces mêmes Germains se montrèrent plus empressés de repousser leurs oppresseurs, que de recevoir leurs dogmes et leur culte, et d'adopter leur mythologie. Durant les luttes sanglantes qu'ils renouvellaient sans cesse pour le recouvrement de leur liberté et de leurs droits, à peine admirent-ils dans leur culte quelques-unes des divinités qui leur avaient été apportées par leurs conquérans; et, bien loin d'embrasser leur polythéisme, ils n'introduisirent aucune pompe dans le petit nombre des rites qu'ils avaient empruntés d'eux, ne bâtirent point de temples somptueux, et ne multiplièrent ni les autels, ni les sacrifices, ni le nombre de leurs prêtres. Cependant la division de ces peuples et leurs revers, l'asservissement et la destruction presqu'entière de quelques-uns d'eux, les émigrations des autres, les invasions des Slaves, et la profonde ignorance qui régnait dans toute l'Europe au commencement du moyen âge, furent autant de causes, qui ayant rendu les Germains indifférens sur la conservation du culte de leurs ancêtres et sur l'adoption des rites religieux des Romains, ou de ceux des autres peuples avec lesquels ils se mêlaient tous les jours davantage, les disposaient à admettre de tems à autres quelques nouvelles divinités, qui sont précisément celles, dont nous avons rapporté les noms barbares et les monstrueuses représentations à l'article des Francs. Si, au lieu de cultes extravagans et superstitieux, les Germains, peuple farouche mais loyal, guerrier mais généreux, jaloux de son antique liberté mais hospitalier et sociable, ignorant et grossier mais sincère et raisonnable dans sa simplicité, eussent appris à connaître celui du vrai dieu, peut-être auraient-ils renoncé aussitôt et sans peine à leur idolâtrie et embrassé le christianisme. Mais Charlemagne n'eut en vue que l'agrandissement de ses états; et le projet conçu par lui d'éta-

blir en Saxe le vrai culte, ne fut qu'un prétexte pour s'emparer de ce pays, qu'il désola par le fer et la flamme. Cette entreprise, quelle qu'en fût le motif, donna lieu à de longues et sanglantes guerres avec les Saxons et les Thuringiens: guerres qui se rallumèrent à plusieurs reprises, et dans lesquelles ces peuples ne savaient guères, s'ils défendaient plutôt leur indépendance que la croyance et le culte de leurs pères: aussi leur conversion, qui était forcée, ne fut-elle que partielle; et la division de ces contrées en évêchés et en paroisses, les constructions d'églises, la fondation d'abbayes et de monastères, et les prédications des premiers missionnaires qui y furent envoyés, n'empêchèrent point que les superstitions de l'idolâtrie ne s'y conservassent encore pendant long-tems, malgré les efforts que firent les autorités civile et ecclésiastique pour les détruire. L'époque du moyen âge nous offre, pour ainsi dire, le spectacle de l'ancienne Germanie luttant avec la moderne, et de la simplicité des idées religieuses primitives en conflit avec celles des tems postérieurs, et avec de nouvelles doctrines basées souvent sur des subtilités théologiques. Mais dans ces débats des anciennes idées avec les nouvelles, la nation laissait toujours apercevoir son caractère dominant, son esprit guerrier, son amour pour sa liberté, pour son indépendance et pour ses droits violés par l'étranger, sous le prétexte de lui donner une religion qui ne respirait que la paix. Peu à peu les peuples de l'Allemagne se trouvèrent disposés, de manière à former le corps politique de l'empire, et soumis à de nouvelles lois: l'idolâtrie disparut insensiblement, et la nation finit par être toute chrétienne. Ce nouvel état de choses n'était cependant pas si général, ni tellement affermi, qu'il ne fallût encore user de la force des armes contre les Obotrites, qui conservaient un attachement opiniâtre à leurs anciens rites, et contre les Saxons qui avaient méprisé ou profané certains objets du culte extérieur, et publier des lois sévères contre la superstition toujours renaissante. Il ne pouvait guères en être autrement dans un pays, où les lumières n'étaient pas encore assez répandues; où les évènemens politiques et les changemens continuels de limites territoriales et de constitutions, avaient produit de grandes secousses; où la guerre n'avait jamais cessé d'exercer ses fureurs, et où le despotisme militaire, l'ambition et l'arrogance des nobles les plus puissans tenaient tout dans l'oppression. Du reste, une nation qui voyait un clergé en grande partie ignorant, ambitieux,

corrompu, avide et qui n'tait jamais satisfait de ce qu'il possédait; qui voyait les premiers ministres de l'église, les abbés, les évêques les archevêques et les chapitres se quereller entre eux et lutter contre le chef même de l'empire; qui voyait souvent l'empereur obligé de résister aux papes, et ces mêmes pontifes toujours jaloux de disposer de l'empire à leur gré, et prêts à troubler la tranquillité de l'Allemagne; qui n'ignorait point les vices du cloître, et l'incontinence des religieuses; qui entendant parler toujours d'une réforme générale, s'indignait de ce qu'elle fût toujours retardée par l'effet de manèges intérieurs ou par une puissance étrangère; qui enfin voyait les églises, les couvens et autres établissemens religieux comblés de richesses qui auraient fait la fortune d'un état, et regardait d'un œil courroucé les impôts mis par les papes, la levée de la dixme dans toute l'Allemagne, ainsi que les exactions qui se commettaient sous prétexte de la guerre contre les infidèles, et autres violences semblables, cette nation, disons-nous, revenue à peine de la simplicité de ses idées et de ses mœurs primitives, ne pouvait certainement professer le christianisme dans toute sa pureté, ni concevoir en masse l'idée de la véritable piété qui forme l'essence de la vraie religion. Quelques-uns, éblouis de la pompe des cérémonies et de la somptuosité de leur appareil, se contentaient de ces démonstrations extérieures; et leur admiration ou leurs suffrages, étaient autant de motifs propres à multiplier le nombre des églises, les fondations pieuses, les dotations d'églises et de monastères, les translations et quelquefois les vols de reliques, les ornemens somptueux, les donations religieuses, les images, les pélerinages, les croisades, le luxe et les vices des princes ecclésiastiques. D'autres admiraient de bonne foi le spectacle des pompes mondaines associées aux cérémonies de la religion; ils révéraient les dogmes du culte et en pratiquaient dévotement les rites; mais, soit par un reste d'attachement aux anciennes idées, soit par excès de crédulité, ils tenaient encore aux vieilles superstitions telles que les jugemens de dieu, les épreuves de l'eau et du feu, les duels qui étaient regardés comme des moyens infaillibles pour découvrir l'innocence ou le crime, la crainte des charmes magiques et des enchantemens, les sortilèges, les observations sur le feu, sur les animaux et sur divers phénomènes de la nature, les amulettes, les ligatures et autres choses semblables. Il y en avait enfin (et l'on recon-

naît encore ici que le caractère de la nation ne s'est jamais démenti, et qu'il a toujours été le même), qui professant avec ferveur la religion qu'ils avaient embrassée, étaient indignés en quelque sorte de voir le culte même défiguré ou déshonoré par l'introduction de nouvelles pratiques, par l'éclat d'une vaine pompe et d'un luxe excessif, par les débauches de plusieurs ministres, et par l'intervention d'une autorité étrangère, qui n'avait en vue que l'intérêt temporel, et dont toutes les dispositions tendaient au préjudice de la liberté des églises d'Allemagne. Il ne serait pas difficile de reconnaître dans ces derniers l'esprit des anciens Germains, non moins jaloux de leur indépendance, que simples dans leurs idées religieuses et dans leurs cultes. On vit naître et se propager en Allemagne, dans les tems du moyen âge, plusieurs sectes, et entre autres celle des *Arnaldistes*, qui demandaient avec instances la réforme de l'église et du clergé. A la même époque parurent les Hussites, dont la secte prit racine en peu de tems en Bohême, et la réforme de Luther qui opéra dans l'église le plus grand schisme qu'on y eût encore vu. Non contens de publier leur liberté civile et religieuse, et de combattre par le raisonnement les innovations et les abus qu'ils condannaient, les Hussites d'abord, puis les prosélytes de Luther, à l'exemple des anciens Germains et des Saxons du tems de Charlemagne, prirent les armes et soutinrent de longues guerres pour la défense des deux réformes. Ainsi à toutes les époques, l'esprit de la nation se montre toujours le même, la nature et le développement des idées religieuses s'y combinent de même avec le caractère national; et c'est dans cette relation constante, qu'il faut chercher la cause des altérations de l'esprit public en Allemagne en matière de religion, dans les tems du moyen âge, de la conservation de certaines cérémonies et d'antiques superstitions payennes après l'établissement du christianisme, de la pompe excessive introduite dans le nouveau culte, des fréquentes controverses, des sectes nombreuses, de l'alliance des plus saints exercices du culte avec des actes tout-à-fait contraires à l'esprit de la vraie religion, et enfin des guerres cruelles, entreprises uniquement pour cause de réformes religieuses, et qui ont troublé non seulement le repos, mais encore l'ordre politique de l'Allemagne. Accoutumée à repousser avec énergie la violence et l'oppression, incapable de fléchir en fait d'opinion, et pleine de

confiance dans sa force et dans sa valeur, cette nation aurait embrassé plutôt le christianisme, si on n'eût point voulu l'y contraindre, et si elle n'eût pas vu, dans les entreprises militaires qui avaient pour but apparent sa conversion, l'intention secrette de la subjuguer. Elle aurait fait les plus heureux progrès dans cette religion, et en aurait montré en elle-même le plus beau triomphe; si elle n'eût point été choquée de la pompe outrée du culte, et du luxe scandaleux des ecclésiastiques; si elle eût reçu de meilleurs exemples du clergé et des princes; si la politique et la religion n'eussent point confondu leurs intérêts et leurs querelles. Enfin elle aurait été plus paisible, plus amie de la dévotion et de la vraie piété, et n'aurait point fomenté dans son sein autant de sectes, de schismes et d'hérésies, si des autorités étrangères ne se fussent pas ingérées dans son gouvernement, si l'on n'eût point attenté à la liberté de ses églises, si, par de dangereuses innovations, par des manèges artificieux et par des exactions révoltantes, on n'eût point exaspéré cette nation, et si on ne l'eût pas obligée en quelque sorte à développer la fierté de caractère qui lui est propre, et qui, dans un état de civilisation encore peu avancé, devait se roidir encore davantage contre le despotisme civil et religieux. Nous nous sommes un peu étendus sur toutes ces considérations, pour nous dispenser d'y revenir dans la quatrième partie, où nous traiterons du grand schisme occasionn en Allemagne par les doctrines de Luther et autres réformateurs.

MOEURS ET USAGES DES GERMAINS DANS LE MOYEN AGE.

Ecrivains sur le costume des Germains.

Plusieurs écrivains ont fait des recherches sur les mœurs des anciens Germains et de ceux du moyen âge. Le célèbre Conringius a savamment traité des causes de la complexion robuste des Germains, tant dans l'antiquité que dans les tems les plus près de nous; et, posant pour principe de leurs formes colossales et de leur vigueur, leur frugalité dans le boire et dans le manger, leur continence même dans l'âge adulte, les exercices du corps, la facilité de se procurer leur nourriture, et leur habitude à supporter le froid, à dormir et à se laver à toute heure, il fait voir que ces qualités physiques se sont altérées aussi bien que le caractère énergi-

que de la nation en général, en proportion des progrès qu'ont fait parmi elle le luxe, l'amour de la pompe et du faste, l'opulence de quelques-uns occasionnée par la diversité des conditions, et le goût immodéré des commodités de la vie, et que c'est pour cela qu'on ne retrouve plus aujourd'hui en Allemagne ces grands corps, dont Tacite a parlé avec admiration. Trever, professeur à Helmstadt, s'est appliqué à illustrer l'habillement des Germains, et a même comparé entre eux ceux des divers âges; mais le modèle qu'il nous donne de l'ancien costume n'est pris que d'une urne sépulcrale, qui a été découverte près de Bostamp dans la marche de Brandebourg, et dont l'époque est encore incertaine. Ecchard a montré plus de sagacité dans un écrit publié à Nurimberg, où il traite seulement de l'habit des principaux personnages du moyen âge. Kœnigsmann a fait un livre sur la pudicité des Germains, et sur leur ignorance en fait de lettres amoureuses; mais Struvius lui-même n'a pu parvenir à voir ce livre. Kirchmaier a traité au long de la passion des anciens Germains pour la boisson. Meibomius a écrit aussi sur l'usage qu'ils fesaient du vin, et Janus Thadée (si ce nom n'est pas supposé), de leur avidité pour cette boisson; mais aucun de ces écrivains n'a pris soin de distinguer les époques, et souvent ils confondent les mœurs du moyen âge avec celles dont a parlé Tacite. Lœderer en a fait de même dans une longue dissertation, où il a traité de la gloire des Germains dérivant uniquement de leurs mœurs. Gundling s'est tenu plus strictement au moyen âge dans son *Traité de l'achat des femmes, de la dot et du contrat de noce* appelé alors *Morgengaba*; c'est ce qu'a fait aussi Wagner, qui pourtant n'a puisé dans l'histoire du moyen âge que les exemples les plus marquans de continence et de chasteté, pour la composition d'un livre qu'il publia à l'occasion du mariage d'un électeur de Saxe. Scubart, Struvius et Illmann ont écrit sur les *tournois et autres exercices équestres*, ainsi que sur la *Noblesse germanique du moyen âge. L'origine de la noblesse germanique et ses principaux droits* ont fait l'objet des recherches de Struvius et de Gœbel, qui a traité particulièrement de l'état de la *noblesse germanique dans les divers âges*. Les *rites et les cérémonies du mariage* ont été exposés par Hager, et plus au long encore par Gruben dans son *Uxor Theotisca*. Quant aux mœurs privées, nous avons d'Hackher le *bon père de famille germain*, et Goldast nous a fait connaître l'*état*

de la servitude chez les Germains dans le moyen âge, et par conséquent l'*autorité des maîtres, la condition des esclaves, et la différence qu'il y avait entre ces deux états, comparativement avec ce qu'ils étaient chez le Romains.* Zazius a parlé *des esclaves germains en général*, et Herz *des hommes propres*, au sujet de quoi il a traité aussi de la *servitude sous le règne des Francs, et de la condition des esclaves dans l'empire germanique après les règnes des Mérovingiens et des Carlovingiens.* Tomasius nous a donné une idée des *hommes propres et libres des Germains*, et Boemer du *droit et de l'état des hommes propres ou libres*, qu'il dévait établir sur des considérations particulières aux esclaves de la Germanie, et non à ceux de Rome. Potgiesser a publié un *traité de la condition et de l'état des esclaves chez les Germains*, lequel est un ouvrage précieux à cause des *diplômes* et autres documens qu'il renferme; mais cet écrivain s'est particulièrement appliqué à la recherche de l'*état des esclaves sous les Francs*, de même que Waldschmidt à celle de l'*état des hommes propres ou libres de la Hesse.*

Habitations. Pour ce qui est des habitations, nous avons vu qu'anciennement il n'y avait point de villes dans la grande Germanie, et qu'à l'époque où les Romains commencèrent à en bâtir quelques-unes sur la gauche du Rhin, il n'y en avait point encore sur la droite de ce fleuve. Ce ne fut que dans le V.e siécle, qu'on vit construire des châteaux et des espèces de comptoirs dans la Germanie appelée par les Romains Transrénane, et les premiers forts ou bourgs qui y furent bâtis par les Francs, n'avaient pour objet que la défense du pays. Les Thuringiens, les Vestphaliens, et les Saxons eurent alors des villes fortifiées, et il en fut construit quelques-unes sur la droite du Danube et même jusque dans la Poméranie, pour la sûreté des côtes: cependant on attribue en grande partie la fondation de ces villes à Charlemagne et à Henri l'Oiseleur, pour mettre leurs états à l'abri des incursions des Barbares. D'abord on ne voyait dans cette contrée que des bourgs et des villages, dont le nombre s'accrut prodigieusement dans le moyen âge, comme l'atteste la désinence de la plupart de leurs noms en *born*, en *feld*, en *wald*, en *berg* et en *thal*, selon leur position près d'une fontaine, d'un champ, d'un bois ou d'une vallée. Quelques-uns prirent leur nom de celui de leur fondateur ou de leur propriétaire,

avec l'augmentation de *haus* ou *hein*, qui signifie habitation ou domicile. Les terminaisons en *au* furent employées souvent à indiquer les prés ou paturages quelconques; et l'on vit aussi certaines villes emprunter d'un pont leur nom, qui pour cette raison se termina en *bruck*; d'autres tirer d'un trajet le leur qui finit en *furt*, et, dans les siècles postérieurs, les armes des châteaux et autres lieux fortifiés avoir leur désinence en *burg*, et ceux des villages montueux en *stein*.

Mœurs sous la période des Carlovingiens et des Saxons.

Toutefois les mœurs des Germains étaient encore barbares sous les Francs; et si d'un côté Charlemagne contribua à la civilisation de ses sujets par la fondation de quelques villes, par la propagation du christianisme, et par la publication de diverses lois dans ses capitulaires, de l'autre ses guerres continuelles, ses conquêtes, l'élévation de ses principaux seigneurs, qui donna naissance aux droits féodaux, ne servirent qu'à maintenir les peuples dans l'ignorance, et ne contribuèrent en rien à polir le caractère et les mœurs de la nation. On trouve dans l'*Annaliste axon* un long catalogue des églises et des palais, que ce monarque a fait bâtir; et c'est à son exemple que les ducs, les comtes et tous les grands de l'Allemagne firent construire dans la suite tant de palais, d'églises et de couvens, dont la fondation ne fut d'aucun avantage pour les mœurs. Les attentats mêmes portés à sa vie par le fer ou par le poison, sont une preuve évidente de la barbarie des mœurs de ce tems, de même que les supplices infligés, au rapport d'Eginard, aux conjurés, et qui furent pour la plupart la privation de la vue, selon l'usage cruel des peuples du moyen âge, et même des Grecs tombés dans la barbarie. L'emprisonnement de Louis le Pieux par ses fils, et les affreuses dissensions qui s'ensuivirent, et qui furent favorisées par Lothaire; les ravages et les massacres commis par Louis II en Italie et dans les environs de Bologne, desquels Frodoard parle lui-même comme d'actes tyranniques et de cruautés; l'accusation ignominieuse d'adultère intentée par Lothaire roi d'Austrasie contre Tietbergue son épouse; son divorce scandaleux et sa cohabitation avec Valdrade sa concubine, condannée par le pape; la conspiration de Charles le Gros contre son père, et l'opinion où il était lui-même d'être possédé de l'esprit malin; la perfidie d'Acton évêque de Mayence, envers Albert, ou Adelbert, comte de Franconie qui fut condanné à mort sous le règne de Louis l'En-

fant, et dont il a déjà été fait mention ailleurs; le soulèvement des ducs de l'Allemagne sous Conrad I.er, qui fut obligé de leur accorder, sous le titre de droits féodaux, l'autorité la plus étendue, toutes ces circonstances prouvent évidemment, que cette contrée était encore plongée dans la barbarie durant la période des Carlovingiens: car si les mœurs de la plupart des princes et des principaux dignitaires étaient détestables, celles du peuple, dont l'ignorance était encore plus grossière, devaient l'être bien davantage. Elles ne durent pas être meilleures sous les règnes des souverains saxons, dans le nombre desquels on vit un Henri, surnommé l'*Oiseleur* à cause de son excessive passion pour la chasse. Nous remarquerons en outre à l'appui de cette opinion, que ce fut alors que commença l'usage des jeux équestres appelés tournois, dont l'invention fut même attribuée à ce prince; que malgré le grand nombre de bonnes qualités qu'il avait, on reprocha à Othon sa passion pour la chasse et le jeu, et même la fantaisie qu'il avait de porter une longue barbe contre l'usage du tems; qu'on vit naître sous son règne la coutume barbare de commettre au sort des armes, en cas de contestation, la décision du droit d'un héritier à la succession d'un parent, et de l'adjuger à celle des deux parties dont le champion avait été vainqueur; qu'Othon II mérita par ses cruautés le surnom de *Sanguinaire*, chassa ignominieusement de sa cour sa mère Adélaïde qui était régente de l'empire, et méprisa, dans la fougue d'une jeunesse inconsidérée, les conseils de tous les gens sages; enfin que Henri II, malgré sa continence avec son épouse Cunegonde, souffrit que, pour se laver du soupçons qu'avait fait naître contre elle la présence d'un étranger autour du lit nuptial, cette princesse marchât nu-pieds sur douze socs de charrue ardens. Les chroniques de ce tems ajoutent, que le démon, jaloux de la chasteté de Cunegonde, avait pris la figure d'un jeune et beau guerrier, et s'était montré trois jours de suite autour de son lit. Toutefois Scatenius ni Gundling ne sont pas persuadés de la vertu de ce prince: le premier a prouvé par des documens irréfragables, qu'il n'avait point renoncé à l'espoir d'avoir des enfans, et le second a démontré de même, que s'il s'était abstenu de tout commerce charnel avec son épouse, il n'en avait pas usé ainsi avec d'autres femmes.

Des périodes des Francs et des Svèves.

On a peu de notions des mœurs de l'Allemagne sous la domination des Francs. Si l'on considère cependant, qu'un archevêque de Cologne enleva Henri IV encore enfant; que l'autorité de cet empereur fut long-tems méprisée; qu'il s'éleva des querelles scandaleuses entre l'évêque de Goslar et l'abbé de Fulde; qu'Adalbert archevêque de Brême et autres évêques abusèrent long-tems de l'autorité souveraine; que ce même prince entretenait plusieurs concubines, et que non content de cela, il se fesait amener toute femme, mariée et non mariée dont on vantait la beauté, ce qui avait fait, qu'au dire du même annaliste Saxon, les enlèvemens, les viols et les adultères étaient devenus très-communs dans toute l'Allemagne; qu'à peine ayant épousé Berte il demanda sa séparation d'avec elle; que Henri V, après s'être révolté contre son père, parvint à lui enlever par la force les enseignes de l'empire; enfin que ce fut alors que commença en Allemagne la levée de cette multitude de croisés, qui, dans leur voyage, commettaient toutes sortes de forfaits, on n'aura pas de peine à se persuader que, sous le rapport des lumières non plus que sous celui des mœurs, la civilisation n'avait pas encore fait beaucoup de progrès dans cette contrée. Cette époque fut encore féconde en factions, dont les plus funestes furent celles des Guelfes et des Ghibellins, de déplorable mémoire, lesquelles désolèrent pendant long-tems l'Allemagne et l'Italie, au grand préjudice de la civilisation et de la morale publique et privée dans ces deux pays. Les écrivains allemands ont beau vanter la valeur, la constance, la sagacité, l'affabilité et même la douceur de Frédéric Barberousse, ainsi que son généreux zèle pour les droits de l'empire, on n'en est pas moins fondé à lui reprocher une foule d'abus d'autorité, de vexations, de violences et de cruautés, particulièrement envers les Milanais, ainsi que ses altercations scandaleuses et ses répudiations: à quoi on peut ajouter encore, que ses mœurs étant prises pour modèle par les grands dignitaires, les ducs, les comtes, et même par les évêques, on vit alors éclater entre eux des débats encore plus scandaleux, comme entre les archevêques de Cologne et les abbés de Fulde, et entre l'Archevêque de Mayence et le Palatin Ermann, qui fut condanné par arrêt de l'empereur avec dix comtes ses complices à porter un chien l'espace d'un mille d'Allemagne. Si Henri VI se fesait distinguer par des connaissances rares pour son âge, sa vanité en

tout et sa passion pour la chasse ne sont point ignorées. Les édifices publics étaient encore construits avec peu de soin du tems de ce prince: car ayant convoqué à Erfurt, où il tenait sa cour, un grand conseil pour y proposer des moyens d'accommodement entre l'Archevêque de Mayence et le Landgrave de Thuringe, qui depuis long-tems étaient en querelle, les poutres de la salle où était assemblé le conseil se brisèrent subitement, et huit princes avec beaucoup de nobles et plus de cent soldats tombèrent dans un cloaque où il en périt plusieurs, et d'où les autres ne furent retirés que grièvement blessés. Les peines infligées par son ordre à certains ducs et à certains comtes, pour cause de conspiration, annoncent aussi la barbarie de cet âge. On fit asseoir l'un d'eux sur un trône de fer rouge, et on lui enfonça sur la tête avec des clous une couronne de fer également rouge; un autre fut trainé par les rues et ensuite pendu: cruautés qui lui ont fait donner le surnom de *Rude*. Le règne de Frédéric II n'était pas fait non plus pour polir, ni pour perfectionner les mœurs. Malgré les éloges exagérés qu'ont faits les écrivains de son tems de son savoir dans les lettres, de sa libéralité et de son amour pour la justice, on ne laisse pas d'observer qu'il avait un grand nombre de concubines; que dans ses voyages, ou lorsqu'il allait à la guerre, il emmenait avec lui une troupe considérable de jeunes filles d'une rare beauté, et qu'au dire de Paul Collenuccio, il était passionné pour la chasse au faucon. Et comme les mœurs du peuple se composent le plus souvent sur celles des princes et des grands, on vit alors triompher en Allemagne l'incontinence et le libertinage, et ces mêmes personnages se souiller des plus grands crimes, dans la persuasion de pouvoir s'en racheter en s'enrôlant pour les expéditions à la Terre-Sainte. Tout le monde sait qu'Enzius était fils adultérin de Frédéric; que s'étant mis en embuscade il arrêta les cardinaux qui se rendaient au concile, et enfin qu'il fut fait prisonnier par les Bolognais: choses qui démontrent encore la barbarie de cette époque. Outre Enzius, Collenuccio cite encore comme fils adultérins de Frédéric II, Manfredo, Frédéric, Henri, et Richard, que ce prince fit rois, ducs ou comtes; il lui en donne encore beaucoup d'autres d'un nom moins illustre, ainsi que beaucoup de filles également adultérines, qui furent mariées aux comtes de Caserta, de Ventimille et d'Acerra. Il n'est pas inutile de remarquer encore, qu'après la mort de Frédéric,

divers imposteurs ayant tenté, à la faveur de quelque ressemblance de visage ou de taille, de se faire passer pour ce monarque comme s'il eût été encore vivant, les uns furent pendus, et les autres brûlés vifs sous le prétexte qu'ils étaient en outre hérétiques : ce qui n'est pas une faible preuve de l'ignorance et de la barbarie qui régnaient encore alors.

Jamais la morale publique ne fut aussi peu considérée que durant le grand interrègne, où tout, dit Tritemius, se fesait sans règle, sans ordre, et comme tumultueusement, et où il n'y avait aucune autorité politique qui réprimât les entreprises arbitraires des grands, des villes mêmes et des populations les unes envers les autres. Alors les nobles s'envoyaient fréquemment des cartels, qui étaient comme des déclarations de guerre, et qui furent ensuite défendus ou au moins restreints dans certaines limites par la fameuse bulle d'or : ce n'étaient que vols, que rapines, que brigandages et qu'excès de tout genre : on lit même dans un fragment publié par Goldast, qu'il y avait par toute l'Allemagne des assassins, *spoliatores viarum*, et que les nobles mêmes exerçaient toutes sortes de violences. A défaut de lois, comme l'écrit Muzio, on avait recours aux armes, et chacun cherchait à se procurer par la force ce qu'il voulait. Le pape même dut s'élever contre les *garanties* forcées, mesure dans l'application de laquelle il se commettait les plus graves erreurs, au point d'obliger souvent celui qui ne devait rien à se reconnaître débiteur. Ces *garanties* s'appelaient vulgairement *représailles* ; et, tout odieuses qu'elles étaient aux yeux des lois et de l'équité naturelle, elles n'étaient réprimées que faiblement par une simple décrétale du pape. Ces désordres étaient d'autant plus funestes à la morale publique, que l'extinction des ducs de la Souabe et de plusieurs autres familles illustres multiplia considérablement la noblesse immédiate, qu'il était difficile de contenir dans le devoir au moyen des jugemens conventionnels qu'on avait établis à défaut d'autre magistrature, et dont les juges étaient nommés par ces mêmes familles.

Dans l'interrègne.

La morale fit cependant quelques progrès durant la période Austro-Luxembourgeoise, grâce aux soins de l'empereur Rodolphe, monarque sage, prudent et modéré, lequel s'empressa de renouveller l'usage des diètes, de rétablir l'ordre, de réprimer les délits, de détruire les repaires des brigands et des assassins, d'étouf-

Dans la période Austro-Luxembourgeoise.

fer les querelles entre les nobles, et qui aurait encore fait bien davantage pour la civilisation de l'Allemagne, s'il n'en eût point été empêché par des guerres continuelles. Toutefois cette contrée était encore bien loin de jouir des avantages d'une civilisation un peu avancée. Adolphe de Nassau, dont les historiens ont dit que c'était un prince magnanime, jeune d'âge, mais vieux sous le rapport des mœurs, a néanmoins laissé commettre par ses soldats dans la Thuringe des cruautés atroces, qu'on trouve écrites en vers dans les annales de Misnie. On y lit que ces hommes furieux massacraient les ecclésiastiques en pleurs, ainsi que les dévots qui accouraient au temple; qu'ils violèrent les congrégations des vierges, et détruisirent les autels, et qu'après avoir entraîné hors des églises des femmes honnêtes, ils les consignèrent à d'autres scélérats, qui les firent courir nues dans les rues. La chronique d'Erfurt ajoute que les satellites du roi, qualifiés de chiens impudiques, n'épargnaient ni femmes, ni veuves, ni orphelins, qu'ils maltraitaient les prêtres dans l'exercice même de leur ministère, et qu'ils dépouillaient les autels, et dispersaient les ornemens, les livres et les vases sacrés. Et qu'on ne croie point que ces excès fussent particuliers seulement aux hommes de guerre: car, entre les autres motifs de la déposition d'Adolphe rapportés par Sigéfride, il est dit; qu'il avait pillé les églises et violé les vierges du seigneur, qu'il avait permis à ses satellites les mêmes excès, que les lieutenans qu'il avait établis sur les bords du Rhin étaient tous injustes et cruels, et que tous ses domaines fourmillaient de malfaiteurs à cause de la facilité qu'y avaient les brigands de dépouiller impunément les voyageurs, et les puissans à opprimer les faibles, surtout depuis la réédification des châteaux que Rodolphe avait fait démolir. Le règne d'Albert nous offre plusieurs tentatives d'empoisonnemens. Il n'est certainement point honorable pour les mœurs de l'Allemagne, de voir Charles IV arrêté à Vorms par un boucher, pour une petite quantité de viande qu'il lui devait; de voir ce même empereur honteusement renversé dans un tournois à Rotemberg; de voir le médecin Gunter, prétendant aussi à l'empire, devenu emprisonneur; de voir enfin les contestations scandaleuses des Marquis de Brandebourg avec ceux de Juliers pour le droit de porter le sceptre, les émeutes des Mayençais pour avoir ou pour refuser un archevêque, et les querelles entre les princes, non seulement pour les succes-

sions, mais encore pour les minorités. Sous un prince comme Venceslas, naturellement sanguinaire, qui tenait toujours à côté de lui le bourreau qu'il appelait son *compère*, sujet à l'ivresse dont l'effet était de le rendre furieux, passionné pour tous les plaisirs, et, comme l'a écrit Enée Silvius, plus fait pour la crapule que pour les soins du gouvernement, sous un tel prince, disons-nous, les mœurs publiques ne pouvaient que se détériorer: car les nobles n'étaient déjà que trop portés à imiter ses cruautés et ses débauches, et surtout sa manie pour la chasse et pour les chiens, dont ils tenaient des meutes considérables, et parmi lesquels il y en avait d'une taille énorme. On raconte de ce prince qu'il y eut plusieurs tentatives de faites pour l'empoisonner, et qu'il fut toujours guéri par ses médecins; qu'un jour son cuisinier ne lui ayant pas bien apprêté des viandes, il le fit rôtir lui-même à la broche; que, pour connaître les sentimens d'un homme avant d'être décapité, il décapitait lui-même un de ses exécuteurs; et qu'il perça un jour à la chasse un moine d'un coup de flèche, en disant que ce ne pouvait être qu'une bête sauvage: car un moine ne serait point sorti de son couvent pour aller dans les forêts. Il donna encore un autre mauvais exemple pour les mœurs, ce fut d'admettre dans son lit une femme de basse condition, quoiqu'il lui fût redevable de sa délivrance de prison, ayant déjà pour épouse une fille du duc de Bavière. Les gens de métier formaient alors chacun dans le sien, des corporations, entre lesquelles il s'élevait quelquefois des rixes. Les baigneurs, dans la classe desquels était cette femme, étant méprisés du public, Venceslas ordonna qu'on eût pour eux la même considération que pour les autres artisans, sous peine de mort contre quiconque oserait les insulter. Les rixes, les violences, les rapines et autres excès étaient devenus communs dans toute l'Allemagne sous le règne de Rupert; et, dans les querelles qui éclataient entre les comtes ou autres seigneurs, et entre les évêques mêmes, non seulement les deux partis cherchaient à brûler les villages, les bourgs et les églises, mais encore à massacrer les vassaux l'un de l'autre.

Sous Sigismond et les empereurs ses successeurs.

La guerre des Hussites sous Sigismond retarda aussi les progrès de la civilisation, et fut fatale à la morale publique, au moins dans la Bohême, où il s'éleva entre les nobles et le peuple des querelles, qui y occasionnèrent des délits atroces: les peines même infligées aux chefs de cette secte, dont plusieurs furent brûlés vifs,

prouvent également que la barbarie, l'esprit d'intolérance et l'espèce de fureur religieuse qui régnaient alors, étaient d'un grand obstacle aux progrès de la civilisation. On ne voit pas encore les mœurs s'améliorer sous Frédéric III, malgré l'influence des sciences et des arts, dont la renaissance actuelle semblait annoncer l'aurore d'une civilisation générale. Dans le nombre des historiens qui ont parlé de ce prince, il en est qui l'accusent de lenteur et de négligence dans les affaires du gouvernement, et d'autres qui nous le dépeignent comme envieux et comme ayant moins la volonté de réprimer les délits des grands, que de disposition à les rivaliser en perversité: *nobilia*, dit Struvius, *aliorum facinora intercœpit.* Mais rien ne peut nous donner une idée plus juste de l'ignorance et de la barbarie des mœurs de cette époque, que la conduite qu'il tint dans son mariage avec Eléonore fille du roi de Portugal. Après la célébration qui en fut faite à Rome par le pape même, Frédéric refusa long-tems de s'approcher de sa nouvelle épouse: refus dont certains historiens allemands donnent l'explication en disant, qu'il ne voulait pas qu'il lui naquît un fils qui aurait été engendré en Italie, *ne sanguis italicus sibi nasceretur.* Mais Alphonse roi de Sicile fit à Naples les plus vives instances pour que le mariage fût consommé, en disant à Frédéric qu'il pouvait emmener sa nièce vierge en Allemagne, et, si elle ne lui plaisait pas, la renvoyer chez elle, ou même contracter un nouveau mariage: *il vaut mieux*, dit Alphonse, *que tu t'unisses ici à elle: car si elle te plaît tu l'emmeneras avec toi, autrement tu nous la laisseras comme un poids inutile.* L'empereur s'étant rendu à ces observations, le mariage fut consommé, mais d'une manière fort singulière; et l'on ne peut douter de la vérité du récit qu'en a fait Enée Silvius, qui se trouvait alors à la cour en qualité de gouverneur de Ladislas. Il fut dabord convenu que les époux coucheraient nus. Quelques femmes, du nombre desquelles était la nourrice de l'empereur, firent autour du lit des fumigations en marmottant certains vers magiques, puis elles le firent bénir et asperger d'*eau benite* par un prêtre: telle était, dit l'historien, la superstition de ces femmes, qu'elles regardaient ces précautions comme indispensables pour le bonheur du mariage, et la conservation de l'amour entre les époux. Mais craignant que ces espèces de rites ne cachassent quelqu'empoisonnement, l'empereur fit préparer ailleurs un lit où l'épouse fut invi-

tée à se rendre: ce qui donne motif à cet écrivain de discuter sérieusement, si ces femmes avaient réelement le pouvoir d'exercer quelque charme; et, après avoir cité Horace qui a cru à ces artifices, pour lesquels il n'avait eu d'abord que du mépris, et rappelé la fable de Circé, que quelques-uns ont cru ne pas être sans fondement, il va jusqu'à citer la Pythonesse qui évoqua l'ombre de Samuel, comme pour prouver par tous ces témoignages, que la crainte de l'empereur n'était pas tout à fait vaine. Il y eut entre les époux une longue altercation, Eléonore voulant que, selon l'usage, ce fût l'empereur qui vînt la trouver au lit: il y alla bien effet pour accéder à ses instances, mais ce fut pour l'en tirer par force et la conduire dans un autre lit, content de s'être ainsi soustrait aux enchantemens. Dans le même tems les Magnats de l'Autriche et de la Hongrie conspiraient entre eux pour enlever le jeune Ladislas, et l'on était déjà parvenu à séduire par des promesses son précepteur, tant les mœurs étaient corrompues à cette époque. Deux prélats donnaient l'exemple d'une lutte scandaleuse entre eux pour le siège épiscopal de Mayence: tandis qu'on invoquait la réforme dans toute l'Allemagne, il n'était question dans les diètes que d'une expédition contre les Turcs, et l'empereur entreprenait un pélerinage à Rome pour l'accomplissement du vœu qu'il en avait fait. Un autre usage curieux, qui fut pratiqué au mariage contracté par le duc de Bavière comme fondé de pouvoir de l'empereur Maximilien, avec Marie de Bourgogne, c'est que le duc parut à la cérémonie, seulement à demi-armé, et que vers le minuit il entra dans le lit de l'épouse, entre laquelle et lui il avait placé une épée nue, ayant le bras et le pied droit armés, et le côté gauche nu. Ce mariage avait été précédé de débats; et, entre autres choses bizarres, on y vit un barbier magnifiquement vêtu, envoyé à cette princesse par le roi de France avec le titre d'ambassadeur, et admis à l'audience, puis renvoyé par le duc de Clèves, par l'évêque de Liège et autres Grands présens à cette cérémonie, avec des menaces accompagnées de voies de fait, après quoi on tenta même de le faire noyer dans une rivière. Au mariage d'Anne de Brétagne avec Maximilien, représenté à cet effet par un prince d'Orange, l'épouse, par un nouveau rite, comme l'écrit Polidore Vergilio, entra nue dans le lit nuptial, où, en présence de quelques dames et de quelques princes, le fondé de pouvoir introduisit seulement la jambe

nue jusqu'au genou, où, selon les expressions de Bacon de Verulam; *tibiam suam ad genu usque nudatam inter lintea nuptialia inseruit*: ce qui n'empêcha pas que cette nouvelle épouse ne fût enlevée à Maximilien par Charles VIII. Nous avons vu plus haut que ce fut sous le règne de ce prince que furent abolis les tournois, mais plutôt par suite de l'invention de la poudre, que par l'effet des progrès de la civilisation.

Habillemens de cet âge.

Il ne serait guères facile de donner une juste idée de l'habillement usité dans des tems aussi obscurs, où l'on a peine à trouver quelque relation des évènemens les plus importans, non plus que des autres choses concernant la vie domestique. Nous avons représenté au n.° 1 de la planche 65 un sceau de Charlemagne, qu'on y voit avec une simple draperie jetée autour du cou et sur les épaules, à la vérité sans art, mais dans le goût de celle qu'on donne aux bustes des derniers empereurs romains: d'où l'on peut inférer que les *Francs*, surtout lorsqu'ils avaient été proclamés empereurs, avaient adopté la tunique et le *paludamentum* des Romains. Et en effet le même costume se retrouve dans le sceau de Louis le Pieux, n.° 2 de la même planche, avec cette différence que l'empereur y a la tête ceinte d'une couronne de laurier, comme dans les médailles des empereurs: ce qu'on ne voit pas dans le sceau de Charlemagne. Ce n'est que dans le sceau n.° 3, qu'on voit à Lothaire un manteau attaché sur la poitrine avec une boucle, ou plutôt avec un bouton: deux autres boutons se voient derrière l'épaule droite, et l'empereur porte aussi une couronne de laurier. Charles le Chauve a un costume différent sur son sceau n.° 4; il y est représenté les cheveux épars et sans diadême: une draperie se déploie sur sa poitrine en lignes horizontales, et l'on aperçoit sur ses épaules un commencement d'armure, qui se montre d'une manière plus sensible encore dans une médaille de Louis II rapportée par Strada, et que nous avons aussi représentée au n.° 5. L'empereur a dans celui-ci la tête ceinte d'une couronne de laurier, de laquelle pendent par derrière les attaches ordinaires ou les *teniæ*, formant un beau nœud: la draperie y est plus ample que celle de Charles le Chauve, et l'armure de ses épaules plus riche: aux épigrafes barbares XPE PROTEGE, XPE ADTUVA *Karolum* ou *Hlodovicum* ou *Hlotarium*, ou bien *gloria sit* XPO *regi victoria Cari* ou *Carlo*, qu'on lit autour des têtes précédentes, est substi-


1
KAROLVM IMPERATOREM XPE PROTEGE
2
HLVDOVVICVM IMPERATOREM XPE PROTEGE
3
LOTHARIVM AVG XPE ADIVVA
4
5
IMP·HLVDOVICVS·PIVS·FEL·AVG·
6
HLVDOICVM REGEM XPE PROTEGE
7
KAROLVS IMPERATOR
8
ARNOLFVS REX
9
HLVDOVVICVS REX
10
CHVONRADVS REX
11
HENRIC REX
12
OTTO DI GRA REX
13
OTTO IMP AVG

tuée dans le sceau de Louis II l'ancienne formule *Pius. Fel. Aug.*; quoique pourtant on voie reparaître dans les sceaux d'autres princes postérieurs le XPE *Christe protege*. Louis III, roi d'Allemagne, a pour coiffure dans le sceau n.° 6 un bonnet curieux, qui semble être une imitation grossière du casque des Romains: ce bonnet se termine en une pointe aiguë sur le front, et une partie du tronc s'élève sur le haut de la tête; il a de chaque côté des espèces de globes ou de boucles mal exprimés, et il est attaché sous le menton. Une médaille de Charles le Gros sous le n.° 7 nous représente cet empereur, les épaules et la poitrine couvertes d'une armure, autour de laquelle se replie une espèce de manteau. Il est coiffé d'un petit bonnet conique, qui paraît bordé d'une fourrure, de dessous laquelle tombent les cheveux en rond, et d'où pendent par derrière deux bandes ou rubans. Sur le devant de cette médaille on voit une lance, avec deux banderoles, s'élever d'une espèce de massue ornée de pierreries, si ce n'est pas plutôt un globe, auquel l'artiste aura donné, faute d'espace et par impéritie, une forme ovale. Le n.° 8 offre le sceau du roi Arnolphe, sur lequel on voit distinctement un globe ou plutôt un disque percé au milieu; mais au lieu d'une lance il est surmonté d'une espèce de sceptre, qui se termine en deux fleurs de lys placées l'une sur l'autre. Ce souverain est aussi en armes, et revêtu par en haut d'un riche manteau, qui est agrafé avec une boucle sur l'épaule droite. Schannat a rapporté un sceau, n.° 9, qui nous présente un curieux portrait de Louis l'Enfant. On y voit le buste de ce prince couvert d'un riche manteau, qui est aussi attaché sur l'épaule droite: on n'y aperçoit aucune trace d'armure, et le bras droit est nu depuis le haut de l'épaule. Ce personnage tient de la main droite une lance et un dard fort court, et de la gauche un bouclier; sa coiffure, qui est encore plus singulière, consiste en un petit casque grossièrement fait, au dessus duquel on voit, à une certaine distance, une couronne avec des rayons, laquelle paraît y être enfoncée avec des clous. Conrad Ier (n.° 10) tient de même la lance et le bouclier; mais on croit voir plus de richesse dans son manteau, qui, au lieu d'être attaché avec une boucle, semble suspendu à une rose, composée peut-être de pierreries. De sa lance, qui est beaucoup plus longue que celle de Louis l'Enfant, pend une banderole qui se termine en deux pointes: il y a plus d'ornemens à son bouclier, et une

riche couronne garnie de pierreries est posée sur sa chevelure éparse et flottante. On remarque encore moins d'art dans la figure de Henri I.er (n.° 11), qui n'est couverte que d'une légère draperie, et n'a pour coiffure qu'un simple bonnet avec des raies qui aboutissent au centre, et forment sur le contour une espèce de diadême.

Continuation. Diverses époques.

L'habillement et la coiffure offrent des changemens durant la domination des Saxons. Othon I.er est représenté sur le sceau n.° 12 avec la lance ornée d'une banderole à trois pointes, et avec un bouclier d'une forme toute particulière. Une riche draperie enveloppe tout son corps, et des espèces de bandelettes sont roulées autour de son bras droit, ou lui servent d'ornement; sa coiffure, qui est étrange, consiste en un bonnet qui a très-peu de profondeur, et est entouré d'une espèce de diadême, et ses cheveux qui tombent de dessous ont l'air de feuilles d'arbres. Les portraits de ces souverains sont tous sans barbe, à la réserve de celui de Charlemagne, qui en a un peu au menton. Mais Othon II est représenté sur le sceau n.° 13 avec une barbe épaisse qui lui couvre les joues, et se joint à une épaisse chevelure éparse sur son front et sur ses oreilles. Son bras droit, qui tient un sceptre, est armé: tout le reste du corps est enveloppé d'un riche manteau attaché sur l'épaule droite, et de dessous sort la main gauche, qui tient un globe surmonté d'une croix. On ne saurait bien déterminer la nature de l'ornement qu'il porte sur sa tête: on le prendrait pour un chapeau ayant des cornes pointues, dont la partie convexe est aussi anguleuse avec une espèce d'anneau à chaque corne, et les espaces intermédiaires sont parsemés de pierreries. Le n.° 1 de la planche 66 représente Othon III, qui est aussi sans barbe; il porte de la main droite un sceptre qui se termine en fleur de lys, avec un objet saillant de même, et entouré de quelques boules, et de la gauche un globe sans croix: son bras droit qu'il montre est armé, et tout le reste du corps est couvert d'un ample manteau: sa tête est ceinte d'une couronne qui paraît quadrangulaire, et de chacun des angles sort une fleur de lys surmontée de trois boules. Henri II au contraire (n.° 2 de la même planche) a les joues et le menton couverts d'une barbe épaisse; il est majestueusement assis sur une espèce de trône, et enveloppé d'un large manteau qui lui descend presque jusqu'aux pieds, et de dessous lequel sortent ses bras nus; d'une main il porte un sceptre qui se ter-


66
1
OTTO DI GRATIA REX
2
ROMANORVM IMP AVG + HEINRICHVS DI GRA
3
DEI GRATIA REX + CHVNRADVS
4
A ROMANOR IMP AVG + HEINRICVS DI GR
5
DI GRA REX + HEINRICVS
6
ROMANORVM IIII IMPR AVG + HEINRICVS DI GRA
D.K. Bonatti f.

mine également en une fleur de lys, et de l'autre le globe avec la croix. Il a sur la tête un ornement, qu'on dirait être une ébauche grossière de la couronne impériale. Les légendes à demi-barbares des autres portent simplement ces titres (*Dei gratia rex*, ou *Imp. Aug.*; celle de Henri II commence à être d'un nouveau style, et est ainsi conçue: *Heinrichus Dei gratia Romanorum Imperator Aug.* Conrad II (n.° 3) est aussi assis sur un trône d'une même forme que celui de Henri II, il est entièrement enveloppé d'un manteau semblable; mais de son bras droit, qui est absolument nu, il tient un bâton qui ressemble plutôt à une houlette qu'à un sceptre, et de son bras gauche, qui est couvert, il porte un rameau d'arbre à trois branches. Il est sans barbe, et a sur la tête une couronne quadrangulaire, qui ne diffère point de celle d'Othon III, et de laquelle pendent des deux côtés deux bandes, comme pour l'attacher sous le menton. Henri III (n.° 4) est sur un trône semblable: son manteau est le même; il a les bras nus, et il offre le premier exemple d'une chaussure, qui est une espèce de cothurne. Ce monarque tient de la main gauche le sceptre, et de la droite il porte le globe avec la croix; son menton est couvert d'une longue barbe qui se termine en une pointe aiguë, et il a le front ceint d'une couronne ayant à sa partie supérieure trois angles surmontés de trois boules. On peut voir par toutes ces figures quel était à cette époque, et même au commencement de celle des Francs, l'habillement des grands personnages et leur genre de parure. Sous les Carlovingiens on aperçoit encore quelques vestiges du costume romain, tels que les *paludamenta*, les *laureæ* et les *ténies* ou bandelettes tombantes, quoique pourtant, sous les derniers souverains de cette période, les casques, les lances, les globes etc. soient d'une forme plus barbare. Sous les règnes des Saxons on voit paraître les couronnes, qui prennent peu à peu une forme plus élégante: on voit plus d'ampleur dans les manteaux, et plus de goût dans les armures, dans les ornemens, dans les sceptres et dans les globes. La barbarie reparaît sous les Francs, et l'on trouve certains ornemens et certaines parties de l'habillement, dont on ne saurait rendre raison. L'usage de la barbe est alternatif avec celui des emblêmes du sceptre et du globe, et la forme des couronnes n'est pas régulière: néanmoins on retrouve toujours le manteau, et d'après cela il est aisé de voir quelle partie du costume romain la nation germanique a généra-

lement adoptée et conservée à ces diverses époques, quoique sous des formes différentes.

Epoques des Francs et des Svèves.

Sur la fin de la domination des Francs les formes de quelques ornemens s'embellissent, et il se fait quelques innovations qui deviennent bien plus nombreuses sous les règnes des Svèves. Le trône sur lequel est assis Henri IV. (n.° 5) est mieux construit et plus élégant; son manteau, qui est fort riche, ne lui descend qu'a mi-jambe; sa couronne garnie de pierreries ne présente plus d'angles, et approche davantage de la couronne impériale: de la main droite il tient un sceptre qui se termine en un oiseau grossièrement figuré, et qui est peut-être un aigle, et de la gauche il porte le globe avec la croix. Cette figure est prise de Zillesius, aussi bien que celle de Henri V qu'on voit sous le n.° 1 de la planche 67. Le trône de ce dernier monarque offre encore plus d'ornemens, car on le voit décoré à chaque côté de têtes d'oiseaux, probablement d'aigles, près desquelles se trouvent deux globes. La courone, qui est à peu près semblable à celle de Henri IV, semble aussi plus élégante, et est ornée de fleurs de lys. L'empereur, qui est assis et revêtu d'un riche manteau orné de franges tient de la main droite le sceptre, qui se termine par trois fleurs de lys, et de la gauche il porte le globe avec la croix. Le sceau de Lothaire (n.° 6 de la planche 66) pris de Meichelbech, présente à peu-près les mêmes choses, si ce n'est que le trône est d'un travail plus grossier, que le manteau du monarque est plus ample, et que le sceptre qu'il tient de la main droite a une poignée qui se termine en globe, et à l'autre bout duquel on voit une fleur de lys. Le trône de Frédéric Barberousse (n.° 2 de le planche 67) est d'une forme tout-à-fait différente, et infiniment plus riche; il a en outre un dossier ou espèce de niche, et est parsemé d'ornemens et de pierreries. Le manteau de ce monarque a beaucoup plus de dignité: les bords en sont décorés, et il est attaché, non point sur l'épaule droite, comme dans les autres portraits, mais sur la droite de la poitrine, et laisse voir une riche ceinture dont est serrée la tunique, qui descend presque jusqu'aux pieds. L'empereur tient de la main droite un sceptre bien tourné, avec divers ornemens, lequel se termine par une croix, et de la gauche il porte le globe avec la croix, qui semblent l'une et l'autre parsemés de pierreries. A la différence des empereurs précédens il a peu de barbe


4
OTTO DI GRACIA REX
2
FREDERIC · DEI · GRA · ROMANO · IMPERATOR · AVGS
1
LOTHARIVS DE GRATIA ROMANO · C · IMPR · AV
3
HENRICVS · DI · GRA · ROMANORVM · REX · ET · SEMP · AVGVSTVS
DVXS
VEVIE
5
FRIDERICUS · DI · GRA · ROMANOR · REX · SEMP · AVGVST · REX · SICILIE
6
CONRADUS · DIVI · AVGTI · IMPRIS · FRIDICI · FILIUS · DI · GRA · ROMANOR · REGE · ELECTUS
I · ERE
S · IERLM
D.K.Bonatti f.

au menton, et sa couronne, de laquelle pendent des deux côtés deux larges bandelettes, a entièrement la forme de la couronne impériale; il n'a pas les bras nus, et toute la figure, ainsi que la légende et les caractères, annoncent moins de barbarie. On pourrait croire avec assez de vraissemblance, que les princes de la race des Francs et des Svèves, ayant été entrainés en Italie par des guerres fréquentes et par l'amour des conquêtes, auront mis, à l'exemple des Italiens, plus d'élégance dans la forme de leur habillement et dans leur parure, et que les gens de guerre qui les y auront suivis, auront remporté en Allemagne des idées de goût, qui se seront étendues dans toute la nation. Le trône de Henri VI (n.° 3) a moins d'élégance que de singularité; il a un dossier avec un marchepied, et le tout est de forme carrée. Le sceptre que le monarque tient de la main droite, consiste en un simple bâton qui se termine par une petite croix, qu'on voit répétée sur le globe qui est sans aucun ornement. Le manteau n'est pas aussi riche, mais la tunique a des manches fort larges et descend jusqu'aux pieds. La couronne semble s'écarter de la forme impériale: cependant on trouve toujours dans la légende les mots *Semper Augustus*, et on lit dans le champ ceux-ci *Dux Svevie.* On ne voit d'Othon IV dans le sceau (n.° 4), que le buste revêtu d'un riche manteau et les bras avec des manches étroites qui arrivent jusqu'aux mains, dont la droite porte le sceptre, qui se termine en fleur de lys, et la gauche un globe nu sans la croix ni aucun autre ornement: la couronne y reprend la forme impériale. Frédéric II (n.° 5) est assis sur un trône chargé d'ornemens, mais de mauvais goût. Au lieu du manteau que portent les autres il a une espèce de chlamyde, qui s'attache sur la poitrine et a des manches fort courtes; il tient de la main droite un sceptre, qui ressemble à une branche d'arbre et se termine en une croix, et de la gauche le globe entouré d'une bande et surmonté de la croix. La forme de la couronne s'écarte encore de celle de la couronne impériale, et peut-être que les deux mots *Rex Siciliæ*, joints aux autres *Romanorum Rex semper August.* qui forment la légende, en donnent la raison. Conrad IV (n.° 6) est assis sur un trône sans dossier; il tient de la main droite un sceptre fort court, qui se termine en une grande fleur de lys, et de la gauche le globe ceint d'une bande horizontale et surmonté d'une croix; son manteau, qui est attaché sur l'épaule

gauche, et non sur la droite, descend presque jusqu'aux pieds, et la forme de la couronne impériale commence à reparaître dans celle qu'il porte. Il est dit dans la légende qu'il est fils de Frédéric *Augustus*, et que, par la grâce de Dieu, il a été élu roi des Romains; mais on ne saurait guères quel sens politique peuvent avoir les mots suivans, qu'on lit sur une bande horizontale dans le champ, I. HERES. IERLM, et qui signifient Jérusalem.

Epoque Austro-Luxembourgeoise.

Les effets d'habillement et de parure prennent une forme plus élégante sous la période *Austro-Luxembourgeoise.* Rodolphe est représenté sur le sceau n.° 1 de la planche 68, assis sur un trône fort riche avec un dossier et un marchepied, quoique mal construit. Il est vêtu d'une robe à manches larges brodées aux extrémités et porte par dessus un riche manteau. De la main gauche il porte le globe surmonté de la croix qui s'élève de même à tous les angles du trône, et de la droite il tient le sceptre qui se termine en forme de gland, ou en un tas de feuilles bien arrangées. On n'aperçoit guères de différence dans l'habillement et dans les ornemens de Guillaume le Batave, de Richard et d'Alphonse roi de Castille, qu'on voit aux n.os 2, 3 et 4 de la même planche, quoique pourtant les deux derniers ne puissent pas être rigoureusement considérés comme appartenans à l'Allemagne. Cependant, le premier, assis sur un grand trône, tient de la main droite une lance, au bout de laquelle il y a une croix, et il porte un long manteau qui s'agrafe comme une chappe au milieu de la poitrine. Le second, assis de même sur un trône riche, tient un sceptre qui se termine en une grande croix avec des fleurs de lys aux extrémités des bras. Le troisième porte également un manteau richement orné, et agrafé sur la poitrine, par dessous lequel on voit deux bandes qui se croisent; de la main gauche il approche de sa poitrine le globe avec la croix et les ornemens ordinaires, et son sceptre, qui est fort simple, se termine en une fleur de lys. Ces souverains ont tous dans la légende les titres d'Auguste et de roi des Romains; mais Alphonse seul porte une couronne impériale assez semblable à celle de quelques empereurs grecs, avec la sommité très-élevée et une croix au dessus. Adolphe, qu'on voit au n.° 5, assis sur un trône d'une grande simplicité, porte par dessus son manteau une fourrure de vair qui descend jusqu'à la moitié des bras; il tient dans ses mains le globe, et une croix au lieu de sceptre; sa tête est ceinte de la couronne royale, et il ne porte que le titre de roi dans la légende.



2
WILLELMVS : DEI : GRACIA : ROMANORVM : REX : SEMPER : AVGVSTVS
3
4
ALPHONSVS · REX · ROMANORVM
5
ADOLPHVS · DEI · GRATIA · REX
6
1
RVDOLFVS · DEI · GRACIA · ROMANORVM · REX · SEMPER · AVGVSTVS
D.K.Bonatti f.


1
SEMPER AUGUSTUS ✠ HEINRICUS DEI GRACIA ROMANOR REX
2
SEMPER AUGUSTUS ✠ FRIDERICUS DEI GRATIA ROMANORUM REX
3
SEMPER AUGUSTŪ ✠ LUDOVICUS QUARTUS DEI GRATIA ROMANORUM REX
4
BOHEMIÆ REX ✠ WENZEL DEI GRATIA ROMANORUM REX SEMPER AUGUSTUS ET
5
6
ALBERTUS PI FE AUG REX GER HUN BO
IMP CAES
7
AUGUSTUS ✠ FREDERICUS DERTIUS
IMPER SEMPER
DK. Bonatti f.

Continuation. Charles IV. Tems postérieurs.

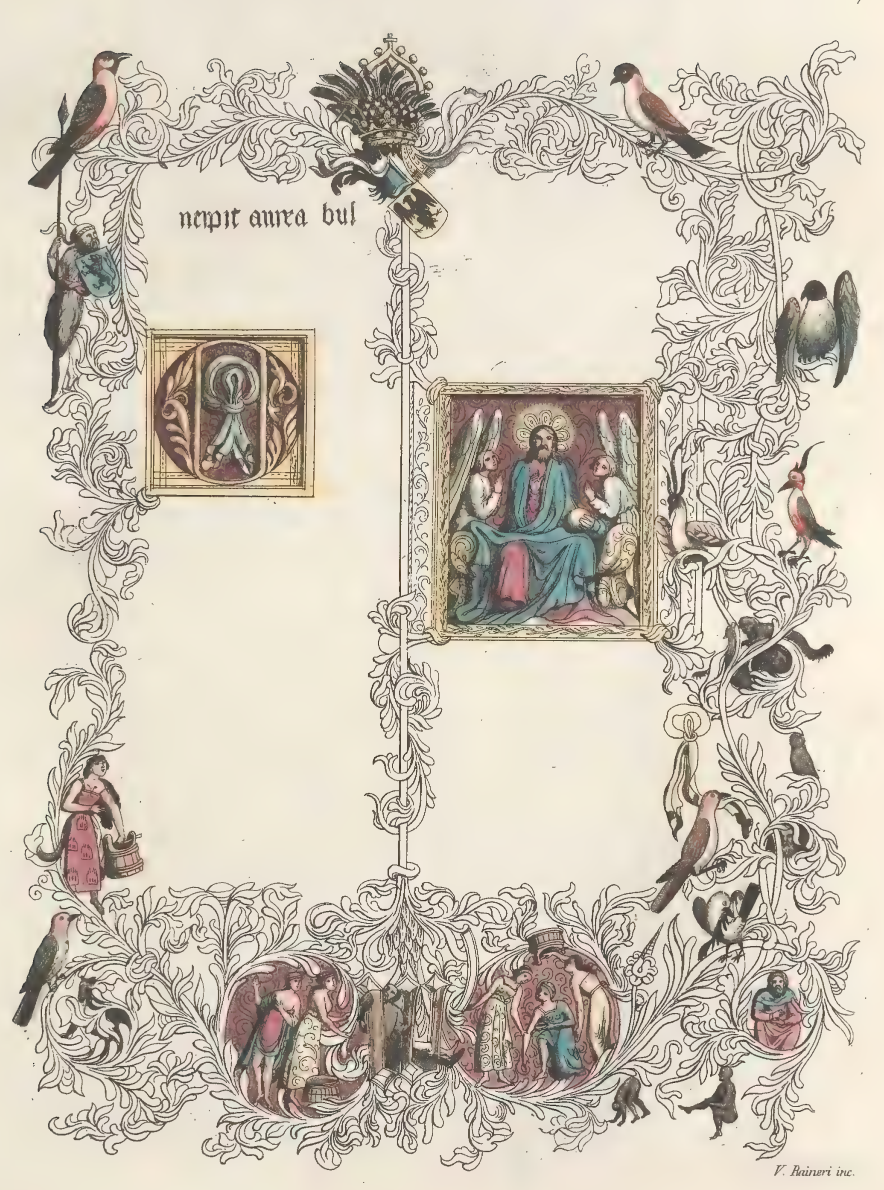
L'habillement et les enseignes impériales se montrent sous des formes plus sensibles dans les médailles d'Albert I.er, de Henri VII, de Frédéric d'Autriche et de Louis IV rapportées par Strada, par Fugger et par Meichelbech, et que nous avons représentées au n.° 6 de la planche 68, et aux n.os 1, 2 et 3 de la suivante. Le premier de ces souverains porte par dessus un vêtement richement décoré un manteau qui n'est pas moins riche, avec un large revers brodé et peut-être orné de pierreries: le même genre d'ornement se retrouve sur les manches qui sont fort larges, et recouvrent une partie des mains. L'empereur tient de la main droite un sceptre bien tourné qui se termine en croix, et dans la gauche le globe qui est aussi surmonté d'une croix, orné de même et partagé en segmens. Le grand trône sur lequel est assis Henri VII, est de même partagé, tant en haut qu'en bas, en compartimens où l'on voit des piques et autres ornemens appartenans à l'architecture improprement appelée gothique; et l'on aperçoit encore au milieu une espèce de niche avec un fronton, qui semble destiné à servir de dais. Son vêtement de dessous est très-ample; son manteau, qui cependant n'est pas aussi orné que celui des autres, est agrafé sur l'épaule droite, et ne recouvre qu'une partie des manches de la tunique. Le globe et le sceptre ne se font remarquer par aucune sorte d'ornemens, si ce n'est le premier qui se termine par deux fleurs de lys On ne saurait guères dire où peut être assis Frédéric d'Autriche, attendu qu'on ne voit que le marchepied, et par derrière la forme d'un palais ou autre édifice avec des portiques, au dessus duquel on voit deux boucliers blasonnés, et sur l'un d'eux l'aigle impériale, mais non à deux têtes et sans couronne. L'habillement, le manteau, le sceptre et le globe ne diffèrent point de ceux des figures précédentes; mais Frédéric porte la couronne impériale, tandis qu'Albert et Henri n'ont que la couronne royale. On n'est pas encore d'accord sur la forme du trône de Louis IV, qu'on voit assis entre deux aigles dont les deux têtes ressortent de chaque côté, et peut-être sur ces mêmes aigles; ses pieds sont posés sur les têtes de deux lions, qui ont la queue droite et sont en face l'un de l'autre, de même que les deux aigles reposent sur le dos de ces mêmes lions: ce qui ferait croire que le trône se compose de ces quatre animaux. Du reste la forme de l'habillement, du manteau et des enseignes est la même, si ce n'est qu'au lieu de la ceinture qui

serre l'habillement de Frédéric, celui de Louis est contenu par deux grandes bandes en forme d'étole qui se croisent sur la poitrine. Ces deux souverains, à la différence des autres de la même époque, ont la lèvre supérieure et le menton garnis d'une courte barbe.

Epoque de Charles IV et de ses successeurs.

Nous avons représenté à la planche 70 le portrait en entier de Charles IV, ainsi que le fameux sceau de la *Bulle d'or*; et, à la planche 71 nous avons donné la première page du célèbre manuscrit de Vienne, qui est enrichi de gravures, toutes allusives à l'habillement de cet âge. Le sceau nous montre l'empereur assis sur un trône ou espèce d'escabelle d'un travail grossier, et recouverte de quelques coussins. Son manteau est agrafé sur la poitrine à la manière de celui de Louis IV, mais on ne voit point qu'il soit richement orné, et sa tunique est également contenue par deux bandes qui se croisent sur la poitrine, et se joignent à une ceinture horizontale. La couronne impériale, qui se termine en une espèce de coupole élevée, est surmontée comme à l'ordinaire d'une croix: le sceptre se termine en une fleur de lys avec d'autres ornemens, qui sont près du bout, et qu'on voit aussi indiqués dans celui de Henri VII. C'est à cette époque que commencent les couronnes qu'on voit aux animaux blasonnés; et en effet, les deux boucliers représentés de chaque côté du trône, offrent l'image d'un aigle et d'un lion, l'un et l'autre couronnés. Nous ne parlerons point de la barbarie que présente le revers, cette bulle ayant la forme d'une médaille avec un vide en dedans. Sans doute que dans l'édifice élevé, aigu, manquant de proportions et flanqué de deux petites tours, on a voulu indiquer, non le palais ou château où la diète fut tenue et la bulle dressée, mais bien le capitole, comme l'annoncent clairement les mots: AUREA ROMA, écrits sur la porte, ainsi que la légende encore plus barbare: *Roma. Caput. Mundi. Regit. Orbis. Frena. Rotundi.* Le graveur n'a su tracer dans le cercle qui entoure la figure que ces seuls mots: *Karolus Quartus Divina Favente Clemencia Romanorum Imperator Semper Augustus*, encore avec beaucoup d'abréviations, et il s'est réservé à placer mal à propos dans le champ ceux-ci: *Et Boemiœ Rex*. Pour ne point interrompre la série des costumes, tels qu'on les voit dans les médailles et dans le sceaux des empereurs, nous observerons, qu'au n.° 4 de la planche 69, Venceslas est assis sur un trône, qui semble être formé des deux ailes d'un édifice avec des fenê-


KAROLUS QUARTUS
ROMA CAPUT MUNDI REGIT ORBIS FRENA ROTUNDI
AUR BAR ROMA
AUGUS ARCHIDUCIS AUSTRIÆ DUCIS BURGUN
MAXIMILIANUS D G BOH REX



V. Raineri inc.

tres, des corniches et des vases au dessus; que du reste il porte sous un manteau fort simple un vêtement très-ample; que dans une médaille (n.° 5), on voit Sigismond armé de toutes pièces avec une cuirasse et des espèces de brassards, et un pan de manteau qui lui descend par derrière; qu'il tient de la main droite le sceptre, et de la gauche un globe avec une épée nue; qu'Albert II (autre médaille n.° 6) est aussi armé, mais sans manteau, saisissant de la main gauche une grande épée, et tenant de la droite le sceptre qui se termine en une croix; et qu'enfin dans le sceau n.° 7 pris de Kulpisius, Frédéric III a pour unique vêtement une simple fourrure avec une chevelure flottante et un bonnet sur la tête, sans aucune trace d'ornemens impériaux. Cet empereur n'a point de barbe, à la différence de ses prédécesseurs qui en ont un peu. C'est aussi à cette époque qu'on voit paraître les cuirasses, les armures en fer de tout genre, ainsi que les armoiries et les blasons: on voit même plusieurs de ces armoiries accumulées avec des grifons, des couronnes et autres ornemens dans le sceau de Maximilien, et l'aigle impériale se montre entourée d'onze autres armoiries dans celui de Ferdinand I.er et de Rodolphe II; mais ce n'est que dans le sceau de ce dernier empereur qu'on commence à voir l'aigle à deux têtes, avec toutes les autres armes réunies au centre: usage qui s'est maintenu dans tous les siècles suivans.

Habillemens pris de la bulle d'or de Vienne.

Il nous faut revenir maintenant à la bulle d'or, pour connaître le costume des électeurs et autres princes de l'Allemagne de cet âge: costnme d'après lequel on peut juger de l'habillement, et en grande partie des mœurs de toute la nation. Ainsiqu'il a été dit plus haut, nous avons représenté à la planche 71 la première page de ce code précieux, écrit par ordre de l'empereur Venceslas, et qui se trouve dans la bibliothèque impériale de Vienne. Cette page nous offre une idée, non seulement des mœurs de ce tems, mais encore des arts dont nous traiterons au dernier article de cette partie. L'ornement qui entoure cette page est un bel ouvrage en miniature, parsemé, selon l'usage du tems, d'armoiries et de figures d'animaux, surtout de singes et d'oiseaux. Au milieu de la partie supérieure on voit la couronne impériale, ou simplement sa sommité qui s'élève au dessus d'un diadême en pierreries, surmonté d'une grande bande de cœurs et de plumes: on voit au dessous un bouclier blasonné représentant l'aigle impériale,

qui n'a encore qu'une seule tête. Il y a sur le côté gauche un autre bouclier avec le lion rampant, soutenu par un homme barbu et couvert d'une fourrure, dont les poils sont hérissés, lequel brandit une longue pique: du même côté et au dessous est une femme qui porte de la main gauche une espèce de baquet; elle a les cheveux flottans sur ses épaules, un segment de diadême sur la tête, et sa robe qui est serrée avec une espèce de ceinture est toute parsemée de flammes. Cinq autres femmes sont représentées sur les boucliers qu'on voit au dessous et de chaque côté de la *sigla* de Venceslas; une d'elles, à demi-nue, porte de la main droite un globe; une autre a une jupe ornée d'arabesques, et le baquet à ses pieds. Des trois autres, une, qui est vêtue avec plus de simplicité, a un genou en terre; une seconde a une robe riche, qu'elle semble relever, et la troisième, vêtue d'une robe moins magnifique et ayant les cheveux flottans, tient de la main droite le baquet renversé. Au milieu des lances de la *sigla* on voit une figure humaine étrange, qui semble assise et étend de chaque côté les deux jambes, dont la droite est toute noire, et la gauche est blanche: singularité qui peut-être renferme quelqu'allusion, ou peut-être encore n'est qu'un caprice du peintre. Du côté droit et au dessous, dans le cercle d'un arabesque, est un moine assis avec une longue barbe et la tête enveloppée d'une espèce de capuchon. Au milieu d'un compartiment carré se voit l'image du père éternel, ayant de chaque côté de lui deux anges avec de longues ailes. Ces deux anges paraissent prier, et par dessous il sort une main qu'on ne saurait à quelle figure attribuer, tenant un globe qu'elle présente à l'Eternel. Cette figure du milieu est pleine de dignité, et elle a pour vêtement un manteau très-ample agrafé sur la poitrine, et assez semblable à une chape. On peut par conséquent se former, d'après cette planche, une juste idée de l'habillement religieux de ce tems, ainsi que de celui des femmes qu'on voit au bas. La lettre initiale est comme entrelacée d'une riche bandelette formant un nœud, qui peut-être était dès lors le signe emblématique de l'autorité et du pouvoir, dont étaient investis les personnages qui assistaient aux diètes.

Continuation. Le code dont il s'agit renferme en outre un grand nombre de miniatures, qu'on peut regarder comme des monumens authentiques des usages et de l'habillement du moyen âge. Le n.° 1 de la plan-

1



2



3



4



Vittorio Raineri inc.

69

1



2



3



4



Vittorio Raineri incise.

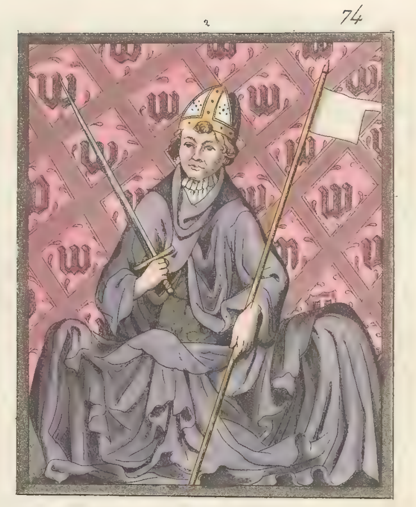
che 72 représente une ville entourée de murs avec quelques tours: constructions d'après lesquelles on peut juger de l'architecture militaire de cet âge. On voit dans le haut, sans doute par allusion aux aveugles marchant dans les ténèbres, dont il est parlé dans le texte, six chevaliers errans, et trois ou quatre piétons dans le bas: les premiers sont vêtus de différentes manières, et l'un d'eux a une espèce de justaucorps avec une seule boutonnière: les piétons, dans lesquels on a peut-être voulu figurer des gens du peuple, ne sont vêtus que d'une tunique, ou d'une saie grossière, que quelques-uns portent serrée sur les reins. L'architecture se fait encore mieux remarquer au n.° 2 de la même planche, sous lequel on voit représenté le palais impérial de Nuremberg, dont il est fait mention dans le texte. Le n.° 3 offre les portraits des princes, des comtes, des barons et autres gens de guerre de l'ordre de la noblesse: on les distingue à leurs habillemens et à leurs bonnets, qui sont les marques distinctives de leur rang. La figure de suppliant qu'on voit à gauche doit être celle d'un client, attendu qu'il est aussi parlé de cliens dans le texte: les autres personnages ont tous des colliers, de riches manteaux, des ceintures et d'amples vêtemens, tandis que le client n'est vêtu que d'une longue tunique, qui lui descend presque jusqu'aux pieds. Le n.° 4 représente un archevêque électeur à cheval, la mître en tête, vêtu d'un long menteau et suivi de quelques personnes, dont une porte l'étendard avec l'arme électorale. On voit au n.° 1 de la planche 73 un autre électeur, qui est le roi de Bohême à cheval, accompagné de l'archevêque de Mayence, des évêques de Bamberg et de Wirtzbourg, et des Burgraves de Nuremberg, dont par conséquent on peut observer les différens habillemens. Sous le n.° 2 on voit les habitans de Francfort à cheval, qui, selon le texte, étaient chargés de la défense de tous le électeurs. Au n.° 3 est représenté le même archevêque assis sur un trône, en habit pontificaux et avec la mître, et tenant une épée nue dans ses mains. Le n.° 4 représente l'empereur Charles, assis de même sur un trône le globe et le sceptre en main, et ayant à ses côtés les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence, qui ont également l'épée nue à la main. Ce monarque porte une fourrure autour du cou, et sur la tête une espèce de diadême avec deux pointes comme dans les mîtres des évêques, outre une croix, que n'ont point ces derniers, et qui est placée en face de

ces deux pointes. L'archevêque de Trèves se voit au n.° 1 de la planche 74; il est assis, et a la mître avec une chape très-riche: de la main droite il tient une épée nue, et de la gauche un étendard. Le n.° 2 nous offre l'image de l'archevêque de Cologne, ayant de même l'étendard et l'épée nue; il est assis dans une chambre, dont la tapisserie, comme un échiquier, est partagée en cases dans chacune desquelles il y a une lettre de l'alphabet allemand. On voit au n.° 3 un électeur séculier, en partie armé, et vêtu d'un riche manteau qui s'attache sous un grand collet en peau de vair: de la main droite il brandit une épée nue, et montre de la gauche un étendard planté près de lui: la tapisserie de la chambre est toute parsemée d'aigles. Le n.° 4 représente l'empereur même assis et portant la couronne impériale, avec un grand collet en peau de vair, et un riche manteau; il tient d'une main le sceptre et de l'autre le globe: à sa droite sont les trois électeurs ecclésiastiques, et à sa gauche le roi de Bohême, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg. On voit au n.° 1 de la planche 75 deux personnes simplement vêtues, qui présentent chacune à l'empereur une boite où il y a des pièces d'or et d'argent: cette miniature se trouve au chapitre qui traite du monnoyage. A un autre chapitre, qui a pour objet la révocation des privilèges, appartient la miniature n.° 2, où l'empereur assis et portant la couronne impériale avec un manteau en peau da vair, tend la main pour recevoir de deux personnes couvertes d'un vêtement fait de la même peau, et ayant des manches fort larges, deux diplômes cachetés et renfermant peut-être les privilèges qu'ils lui présentent. Les deux personnes représentées au n.° 3 et vêtues d'un saie plus longue, sont deux délateurs, peut-être de la classe du peuple, qui reçoivent des mains de l'empereur une quantité de pièces de monnaie, sans doute en récompense de la révélation qu'ils lui ont faite de quelque conspiration: cette miniature étant placée au chapitre des conspirations. Celle du n.° 4, qui tient au chapitre des *diffidations*, offre d'autres personnes en habits plus larges et même distingués, lesquelles semblent aussi recevoir de l'argent des mains du souverain. L'envoi des lettres de convocation pour l'élection du roi des Romains fait le sujet du n.° 1 de la planche 76, et l'habillement du messager qu'on y voit, ne diffère guères de celui de la personne qui, au n.° 2, reçoit d'un électeur une procuration pour assister en qualité de nonce à cette

1



2



3



4



Vittorio Raineri inc.

7

1



2



3



4



V. Raineri f.

1



2



3



4



V. Raineri f.

1



2



3



V. Raineri f.



2



3



V. Raineri f.

élection: ce dernier personnage a en outre pour coiffure une espèce de bonnet avec deux bandelettes pendantes, et il tient une lance en main. On voit au n.° 3 l'électeur de Brandebourg, qui présente à l'empereur de l'eau dans un bassin d'argent pour se laver les mains, et au n.° 4 le comte palatin présentant aussi à ce monarque quatre écuelles d'argent où il y a des mets: il est spécifié dans la bulle d'or, que le bassin doit peser douze marcs d'argent, et chacune des écuelles trois marcs. Les figures suivantes offrent également la représentation d'autres usages. Au n.° 1 de la planche 77 on voit le roi de Bohême, *arcipincerna* (archiéchanson) présentant à l'empereur une coupe de vin mêlé d'eau: ce vase est aussi du poids de douze marcs. Le n.° 2 représente le duc de Saxe, grand maréchal, vêtu d'un riche manteau de forme ordinaire, et se rendant au lieu de l'élection monté sur un cheval couvert d'une draperie habilement brodée, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue de l'animal, et qui lui descend presque jusqu'aux pieds. On voit au n.° 3, qui est le dernier de cette planche, deux tables servies, et de hauteurs différentes, à l'une desquelles est assis l'empereur, et à l'autre l'impératrice: on présente à l'empereur un gros pain, et l'*arcipincerna* tranche un poulet devant l'impératrice, tandis qu'un autre dignitaire lui présente de l'autre côté une coupe de vin. Le n.° 1 de la planche 78 offre l'image d'une procession composée de tous les électeurs ecclésiastiques et laïcs à cheval avec leurs bannières déployées, lesquels précèdent l'empereur aussi à cheval et suivi d'un cortège nombreux: le harnais des chevaux est remarquable, mais l'attention se fixe plus particulièrement encore sur un des archevêques qui a la mître en tête, et porte sous son manteau pontifical une armure en fer. Le duc de Saxe, qu'on voit à cheval au n.° 2, fait remplir quelques sacs d'avoine mise en un tas, qui doit arriver jusqu'au poitrail ou au moins jusqu'au genou du cheval. Enfin le n.° 3 de la même planche présente une autre table, à laquelle est assis l'empereur ayant devant lui un plat de viande, dont le *pincerna* ou autre dignitaire le sert avec une espèce de grande cuillère ayant un long manche: près de cette table on en voit une autre plus petite, sur laquelle il y a des coupes, des verres et autres vases. Le *pincerna* a un habillement distingué avec de larges manches, et pour coiffure un bonnet décoré de plumes. Les trois électeurs ecclésiastiques bénissent tous les trois la table: d'eux d'entre eux

portent la mître, et le troisième a un chapeau rond, qui ne diffère guères de celui des cardinaux de nos jours. D'après toutes ces figures, qui ont été tracées dès le commencement du XV.e siècle, il est aisé, comme nous venons de le dire, de se former une idée, non pas tant seulement des usages relatifs à l'élection, dont la connaissance importe aussi à notre objet, que de la forme des anciennes constructions, des villes, des murs, des basiliques et des palais; de l'habillement des princes, des électeurs, des comtes, des barons et de leurs cliens; des enseignes pontificales des ecclésiastiques; des harnais des chevaux et de leurs divers ornemens; des bottes et autres genres de chaussure, ainsi que des étriers des chevaliers; de l'ameublement, des tapisseries et autres décorations des appartemens; des diverses formes des trônes; de la tenue des diètes, de l'apprêt des festins et de la figure des tables; des cassettes à renfermer les monnaies, des intimations, des révocations, des dénonciations, des *diffidations*, de même que des mandats et des légations; du rang qu'occupait chaque fonctionnaire dans les cérémonies, des enseignes de tous les dignitaires de l'empire, et enfin de tout ce qui a rapport à l'habillement, aux usages et aux honneurs de cette époque. Les planches 79 et 80, quoique se rapportant plus particulièrement à l'article des arts de l'Allemagne du moyen âge, peuvent fournir aussi quelques lumières intéressantes sur l'habillement et les usages de ces tems. Dans la première on voit le tombeau de Witichinde, chef célèbre des Saxons, pris des *Monumens de Paderborn*, et l'image de Witichinde lui-même vêtu d'une riche tunique et d'un manteau, et tenant le sceptre en main. La seconde offre deux grands sceaux en forme de médaillons, sur lesquels on voit les effigies de Henri landgrave de Hesse, et de Mathilde son épouse, comme les a rapporrées Estor dans ses *Origines du droit public de la Hesse*. Henri est monté sur un cheval richement caparaçonné, sur la housse duquel l'arme impériale est figurée en plusieurs endroits; il est armé de pied en cap, et la visière de son casque est abaissée; il tient l'épée de la main droite, et sa poitrine est couverte d'un bouclier blasonné. Mathilde, en grand manteau, et la tête couverte d'un grand bonnet, monte de même un cheval, dont les belles formes sont à découvert, et elle porte sur le poing un faucon: usage d'après lequel on voit la manière dont les grands allaient à la chasse à cette époque.

1



2



V. Raineri f.


80
1
S' HENRICI DEI GRACIA LANTGRAVII DOMINI HASSIE
2
S' METHILDIS LANTGRAVIE DOMINE HESSIE
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
D. K. Bonatti

Quant aux objets d'ornement en général, nous n'avons rien de plus authentique ni de plus instructif pour la période des Francs, que l'*Anastase* de Childéric, écrite par le fameux Chifflezius, ou plutôt du trésor sépulcral qui a été trouvé à Tournay et illustré par un savant commentaire. Ce tombeau fut découvert en 1653, et l'on y trouva avec les ossemens de Childéric, les restes d'un vêtement qu'on jugea être une espèce de toge, quelques armes et des ornemens guerriers, un anneau avec une gravure qui servait probablement de sceau, un *graphiarius* ou style pour écrire, des tablettes, une épée, une hâche, les os d'un cheval avec les restes de son harnais, quelques monnaies d'or et d'argent, une petite idole qui indiquait peut-être le culte particulier de ce roi, et l'emblême de quelques abeilles en or, qui est un ouvrage de ciselure: objets sur lesquels cet antiquaire a fait une ample dissertation. Ce monument nous a fait connaître les ornemens de goût usités à cette époque, tels que les armes, les anneaux, les enseignes relatives à l'écriture, les emblêmes de la réunion des hommes en société, et les harnais des chevaux; il nous confirme en outre l'usage où l'on était alors d'ensevelir le cheval avec son maître: ce qui se pratiqua long-tems encore dans le moyen âge, et l'on y retrouve les armes les monnaies et les emblêmes de l'autorite royale à cette époque. La propagation du christianisme en Allemagne sous la domination des Carlovingiens, y fit disparaître en grande partie tout ce qui tenait encore des anciennes superstitions, et introduisit plus de simplicité, plus de modestie et plus de dévotion dans les cérémonies des funérailles. Ainsi l'on ne vit plus depuis lors placer dans les tombeaux des ornemens militaires ni des objets précieux; et les marques distinctives de rang ou de naissance, les armoiries, les enseignes privées, les bustes, les statues et les trophées furent les seuls objets que la religion permit d'associer à ses souvenirs dans ces pieuses cérémonies. Jean Georges Ecchard a publié quelques images de Charlemagne et de Carloman, comme ayant été decouvertes sur une pierre gravée ou médaille juive, ou frappée par les Juifs au commencement du XIVe siècle; mais les érudits ne se sont pas tous montrés persuadés de l'authenticité de ces images, et il vaut encore mieux s'en tenir au sceau que nous avons déjà rapporté sur la foi de Schannat. Le tombeau de Witichinde, que nous avons représenté à la planche 79, peut nous fournir aussi

Ornemens.

quelques lumières sur les ornemens usités à cette époque. On a beaucoup disputé en Allemagne sur les mœurs de Henri II et de son épouse Cunegonde, et l'on a même de ces deux personnages plusieurs images qui ont été publiées par Nonosius, bénédictin; mais comme les écrivains n'avaient en vue que de prouver la sainteté de ces deux époux, et surtout la chasteté de Cunegonde, ils les ont représentés sous l'aspect des Bienheureux, c'est à dire avec l'auréole autour de la tête: l'épouse surtout est figurée sans aucun ornement. On a aussi publié une figure en cuivre du tombeau de Rodolphe le Svève, un des prétendans à l'empire du tems de Heuri IV; mais on ne pourrait en déduire aucune notion par rapport à l'habillement de cet âge; et nous remarquerons seulement, que cet *Anti-empereur*, comme l'appellent les historiens allemands, ayant perdu une main dans un combat, elle fut religieusement conservée dans la cathédrale de Mersebourg. Eugel a publié aussi, d'après divers codes de la bibliothèque de Berne, plusieurs figures relatives à Henri VI, fils de Barberousse; mais ces codes ne servent en rien à l'illustration du costume de l'Allemagne; ils sont plus propres à nous instruire de celui des Italiens et des Siciliens, attendu qu'ils se rapportent au poème de Pierre d'Ebolo *sur les tumultes de la Sicile et sur les guerres de Henri et de Tancrède.* Les vies de Louis le Bavarois et de Frédéric d'Autriche ont été illustrées par certain Baumann, qui a publié plusieurs figures et surtout divers sceaux, lesquels ne sont pas tant propres à nous faire connaître le costume de la Germanie, qu'à attester l'exercice simultané et volontaire de l'autorité impériale entre ces deux princes. Le code de Vienne et la bulle d'or nous ont procuré des notions suffisantes sur l'époque de Charles IV, de Venceslas, d'Albert d'Autriche et de Frédéric III.

Nourriture. Luxe. Altération des anciennes mœurs.

On n'aurait que des choses trop incertaines à dire sur la nourriture et autres objets, concernant la vie domestique des habitans de l'Allemagne dans le moyen âge, à cause des variations que l'on trouve à cet égard selon les tems et les circonstances; et en effet, tel genre de nourriture était recherché dans un lieu, qui, dans un autre et pourtant à la même époque, était dédaigné ou même rejeté; de sorte que les tables des riches feudataires ne peuvent être prises pour régle de la manière de vivre et des habitudes de la nation durant un long espace de tems. Nous voyons néanmoins,

d'après ce que nous apprend l'histoire, qu'invariablement attachée à ses anciens usages, cette nation a continué, dans les tems du moyen âge, à préférer dans ses banquets la nourriture animale, telle que le gibier et autres viandes, et même que plusieurs de ses princes, du tems des Carlovingiens et des Francs, étaient renommés pour leur voracité. Mais insensiblement les mœurs s'adoucirent aussi dans cette partie de la vie domestique: le luxe se montra sur les tables dans la recherche des mets rares, tirés quelquefois de pays lointains, et surtout dans l'usage des liqueurs spiritueuses; et c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'effet moral observé par Conringius, et qui provenait, selon lui, de ce qu'en perdant leur rudesse primitive par l'usage d'une nourriture plus délicate et plus variée, les Germains avaient aussi perdu en grande partie la vigueur et le courage qui leur avaient fait faire pendant plusieurs siècles des prodiges de valeur, dont les Romains eux-mêmes étaient étonnés. Outre la nourriture, on doit regarder encore comme une cause de l'altération de la constitution physique des Germains, comme de celle des autres peuples de l'Europe, le déréglement général qui s'introduisit dans les mœurs après qu'elles se furent écartées de leur simplicité primitive; les désordres occasionnés par les guerres continuelles, par les factions, par les partis, et même, dans des tems plus récents, par les dissensions religieuses, enfin les vices mêmes des grands que nous avons vus souvent se répandre dans tout le peuple. Cependant on a encore des armes, et surtout des épées du moyen âge, qui prouvent par leur grandeur et par leur poids, que les guerriers de cette époque devaient être d'une force extraordinaire, et qu'ils n'avaient peut-être guères perdu de la vigueur que leur attribue Tacite: ce qui atténue le reproche que fait Conringius à ses compatriotes d'être dégénérés de ce qu'ils étaient anciennement sous ce rapport. Toutefois l'art de préparer les mets ne laissa pas que de devenir, dans les tems postérieurs, un objet d'importance à la cour des grands; et parmi les divers emplois affectés au service de la cour impériale et cités dans la Bulle d'or, on trouve indiqué celui de maître de la cuisine, de même que les autres offices qui avaient pour objet la garde et la conservation du vin et autres liqueurs, la distribution du froment, de l'avoine etc. Peut-être aussi que le luxe et le rafinement qui s'introduisirent dans le service de la table affaiblirent le penchant, ou plutôt, comme

l'écrit Janus Thadée, l'avidité des Germains pour le vin; et en effet Meibomius nous apprend que, dans les tems postérieurs aux Romains, ils montraient une modération ou une sobriété sensible dans l'usage du vin et de la bierre.

Banquets. Spectacles.

Les banquets et les festins joyeux étaient peut-être le seul caractère distinctif des fêtes ou des solennités publiques, l'histoire ne nous montrant aucun genre de spectacle particulier aux jours où l'on célébrait quelque grand évènement, tel que les mariages des princes, la naissance d'un fils ainé, le couronnement des empereurs et des rois etc. Les *jeux équestres* sont les seuls divertissemens qu'on trouve usités, et qu'on voie célébrés quelquefois avec beaucoup de pompe à toutes les époques du moyen âge. L'origine, au moins présumée de ces sortes de jeux, comme nous l'avons observé en son lieu, remonte jusqu'à Henri l'Oiseleur; mais il est encore douteux si l'on doit rapporter à cette époque l'institution des tournois proprement dits, ou plutôt si ce n'étaient pas simplement des combats simulés, imaginés par ce prince dans la vue d'exercer sa cavalerie. Naudé prétend que cette institution est toute germanique, et que, par analogie aux jeux de la jeunesse troyenne décrits par Virgile, on donna aux exercices des jeunes gens de l'Allemagne la dénomination barbare de *Trojamenti*, dont on a formé ensuite celle de *torneamenti*; mais Du-Cange, Ménêtrier et autres font dériver le nom de *tournois* du mot *tourner*; d'où ils concluent que l'invention en appartient aux Gaulois. Pierre Ferrari doute néanmoins dans ses *Origini della lingua Italica* si ce nom vient du mot allemand *tournier*, ou plutôt du français *tourner*: Ecchard soutient qu'il dérive également du latin et de l'allemand, et c'est à peu-près aussi l'opinion de Goldast. Ce qu'il y a de certain, c'est que les tournois devinrent fréquens en Allemagne, et qu'il en est fait mention dans la *chronique* de *Brunswick* dès l'an 927: il y a aussi d'anciennes poésies, d'une date peut-être antérieure, où ces jeux sont désignés sous le nom de *tourney*; et Othon de Frisingue parle d'une espèce d'apprentissage, que fesaient les guerriers pour se rendre habiles dans les tournois. Nitard nous apprend également, dans son livre *des Dissensions des enfans de Louis le Pieux*, qu'il y avait anciennement une espèce de jeux équestres dont il donne la description, et qui différaient peu des *joûtes* et des *tournois*, dont l'usage s'établit dans des tems postérieurs; que ces jeux de-

vinrent très-fréquens en Allemagne au Xe siècle et se célébrèrent toujours avec plus de pompe dans la suite; que, dans le fameux tournois célébré à Magdebourg par Henri l'Oiseleur, après la victoire qu'il remporta sur les Hongrois, et qui ne conste que de la tradition, ce prince eut pour objet, non seulement de donner à sa noblesse un spectacle qu'elle aimait, mais encore de procurer à sa cavalerie un exercice propre à son instruction; enfin que sous le règne d'Othon le grand, il y eut dans la même ville des jeux de ce genre, dont l'appareil pompeux attira une telle multitude de personnes, que cette ville, malgré sa grandeur, ne put les contenir toutes. On lit dans Noricum, selon le même Othon de Frisingue, que les comtes surtout et les nobles en général s'adonnaient à ces exercices, qui étaient pour eux une espèce d'aprentissage militaire, et que la grande affluence de peuple qui y accourait, rendit synonimes les mots de *tirocinium*, de *tournois* et de *foire*: *tyrocinium quod vulgo torniamentum dicitur* . . . . . *tyrocinium quod modo nundinas vocare solemus*. Ces spectacles devinrent même si communs et si fréquens, qu'il fallut les soumettre à des réglemens, d'où vinrent dans la suite les *statuts* ou les lois des tournois, qui, quoique non promulguées par Henri l'Oiseleur, existaient néanmoins, au rapport de Goldast, avant la moitié du Xe siècle. Ces lois étaient intitulées *statuts* et *privilèges* des *jeux équestres* ou des combats à la lance: *ludorum equestrium*, *sive hastiludiorum*: ce qui prouve qu'on fesait constamment usage de la lance dans ces jeux, et que les deux combattans y couraient l'un contre l'autre. Ruxner a publié ces statuts avec plusieurs autres documens diplomatiques, et c'est de là que Modio a tiré ses *Pandectes triomphales*. On trouve dans les *annales des Boii* par Brunner, qu'une grande partie de la noblesse allemande s'empressait de se faire inscrire pour ces combats simulés, et que, par une disposition adoptée entre les grands dignitaires de l'empire, ils se donneraient dans le théâtre public et seraient exécutés par l'ordre équestre seulement, pour exciter encore davantage l'émulation des jeunes gens, et donner à leurs actions plus d'éclat aux yeux de la postérité. Le même écrivain observe en outre, qu'il fallut soumettre ces exercices à certaines lois, dont pourtant Henri n'est point l'auteur; et Vitichinde dit seulement, que l'habileté de ce prince dans les tournois le fesait redouter de tous les chevaliers. Il est donc démontré que, dans les tems du moyen âge, l'Alle-

magne n'eut point d'autres spectacles que ces jeux auxquels prenaient part, non seulement les nobles, mais encore les princes et même les empereurs; et que, malgré l'évènement fâcheux qui arriva à Charles IV dans un de ces exercices, on n'y renonça, comme nous l'avons vu ailleurs, qu'après l'invention de la poudre. Le goût de la noblesse pour les tournois, et son ardeur à vouloir s'y distinguer, établirent entre elle et cette institution une si étroite relation, qu'elle en emprunta les devises, les enseignes, les couleurs et souvent les ornemens blasonnés de ses armoiries; et, selon Scubart, Struvius et Illmann, la noblesse allemande du moyen âge se lie en grande partie à l'existence des tournois, si même elle n'en tire pas son origine.

DE LA MILICE DE L'ALLEMAGNE DANS LE MOYEN AGE.

Peu d'écrivains ont traité de sa milice.

On sera sans doute étonné de ne trouver aucun écrivain, qui traite expressément et avec méthode de la milice et des armes des habitans de l'Allemagne dans le moyen âge, tandis que Struvius en cite un grand nombre qui nous ont fait connaître leurs opinions et leurs cérémonies religieuses, leur état civil et domestique, leurs lois, leurs magistrats, leurs tribunaux, leurs rites funèbres, leurs monnaies et jusqu'à leurs saints. Il y a eu seulement quelques érudits, qui ont traité particulièrement des héros et des guerriers illustres de l'Allemagne; mais tous ont commencé par le fameux Arminius, et quelquefois ils ont mêlé les fables les plus absurdes aux monumens historiques et aux récits des entreprises belliqueuses. Il faut releguer parmi ces fables les choses qu'on raconte du roi Gibicon, qui demeurait à Vorms; du *Rosier* ou du *Jardin des roses* que la fameuse Crimilde cultivait de ses propres mains, lequel fut long-tems défendu dans les tems du moyen âge contre les invasions par les héros, et qui était teint de sang; du géant Sigéfride, renommé pour sa force prodigieuse, et auquel fut donné le nom de *corneus*, à cause de la dureté de sa peau qui était impénétrable aux dards; de même qu'on doit regarder comme fabuleuses les victoires remportées par ce prétendu géant dans des jeux qui furent célébrés par ordre de la vierge Crimilde à la manière des

jeux olympiques, et dans lesquels ayant provoqué certain Théodoric de Vérone avec plusieurs anciens guerriers, il rougit l'arène de leur sang, et parvint à les terrasser tous sous les coups de sa lance terrible qui, semblable à celle qu'Homère prête à Hector et à Achille, consistait en un tronc de pin qu'on montra durant plusieurs siècles. On rapporte plusieurs autres victoires semblables du même Gibicon qui régnait à Vorms, de son fils Gontar, de certain Valtar, Aquitain, qui vint combattre en Allemagne, et d'un certain Aganon. Quelques érudits ont seulement douté que ce Sigéfride pût être Sigebert majordome de Théodoric roi des Francs, qui bien certainement avait, avec Crimilde, sa demeure à Vorms, s'il n'y régnait pas. A part les écrivains qui ne nous ont rapporté que des fables au sujet d'Arminius, de Tusnelde et de Maroboduo, nous observerons seulement[1], qu'on a inséré dans les *actes des saints* les entreprises militaires de Vitichinde, qui y est qualifié de grand roi des Saxons et dynaste des Angrivares: entreprises sur lesquelles divers écrivains d'une date plus récente, et entre autres Bœcler et Crusius se sont amplement étendus; que Ziegler a recueilli les gestes des guerriers les plus illustres de l'Allemagne, et entre autres de plusieurs empereurs; que Pantaleon, médecin de Bâle, a de même illustré les faits des hommes distingués par leurs talens et par leurs exploits, surtout des principaux chefs du XVII.e siècle, et que Nicolas Bello, dans la description qu'il nous a donnée des *triomphes des empereurs*, a rapporté les victoires et même les portraits de plusieurs de ces chefs.

Institution de la milice sous les Francs.

Sous la domination des Francs, l'institution des ducs et des comtes nous montre le système de la milice établi dans l'Allemagne, comme dans une grande partie des Gaules. Anciennement les Germains étaient tous soldats, surtout lorsqu'il s'agissait de la défense de leur patrie; mais sous les rois Francs, on créa des ducs dont le nom même a son origine dans la milice, et il leur fut assigné des gouvernemens, dans l'étendue desquels ils avaient la faculté de lever, en cas de guerre, un nombre de troupes dont ils prenaient le commandement, et qui était proportionné à l'importance de leur gouvernement. C'est ce que nous apprend Eginard, lorsque parlant des expéditions faites dans la Pannonie, il dit que les ducs conduisaient au roi les renforts qu'il leur demandait, et que quelquefois les préfets des provinces, les comtes mêmes et les envoyés du roi,

étaient chargés de former les armées et de les accompagner à la guerre. Cependant les comtes, suivant les édits de Charlemagne, étaient subordonnés aux ducs, et ces chefs inférieurs en avaient aussi d'autres sous leurs ordres, qui s'appelaient *vicari*, centéniers etc. Ce n'est que sous Charlemagne, qu'on commence à voir dans la milice un système plus régulier, ou, comme on le dirait aujourd'hui, une organisation militaire. Après avoir formé le projet de faire la conquête de la Saxe et autres parties de l'Allemagne, non pas tant par zèle pour la religion, que pour satisfaire son ambition, ce prince rassembla une armée composée des troupes, que les ducs et les comtes lui avaient amenées. Il donna des dispositions pour que tous ses gens de guerre fussent bien armés, et fit construire par ses soldats, et sous la direction de ses comtes, des camps retranchés au confluent de la Timelle avec le Wéser, des quartiers d'hiver pour ses troupes à Héristel ou Héristal, ainsi que des forteresses où il mit des garnisons sous le commandement des ducs. Nous nous dispenserons de parler des armes et des armures de cette époque, comme ayant été suffisamment indiquées dans les figures que nous avons représentées, et surtout dans celle du tombeau de Witichinde, duc des Saxons, sur les côtés duquel on remarque divers trophées, voy. la planche 79.

Institutions postérieures.

Henri l'Oiseleur, sous la domination saxonne, adopta un autre système pour se créer un état militaire, ce fut de prendre dans les bandes de voleurs et de brigands, qui étaient alors très-nombreuses, les hommes les plus robustes et les plus hardis, de leur faire grâce de tous leurs forfaits passés et de les transformer en soldats, sans changer leurs habitudes ni leurs mœurs. Outre les armes qu'il leur donnait, il leur assignait encore des champs pour assurer leur subsistance, puis il en formait des légions destinées à combattre et à repousser les barbares, avec la recommandation expresse de s'abstenir de toute violence et de toute rapine envers les habitans des provinces. Quelques publicistes croient que ces bandes de gens armés ne séjournaient point dans les villes, mais seulement dans les faubourgs; et que c'est de là que tiraient leur origine les *Pfalburgerii*, dont il est fait aussi mention dans la bulle d'or. Non content de ces dispositions, Henri fut le premier peut-être à exercer ses troupes au maniement des armes, et il n'est pas douteux que ce fut lui qui commença à leur apprendre à marcher à l'ennemi en

ordre, à lui présenter un front imposant, à soutenir l'attaque des archers, et à faire usage du bouclier pour se garantir de leurs flèches: d'où l'on voit encore quelles armes et quelles armures étaient les plus usitées en Allemagne à cette époque, c'est-à-dire au commencement du Xe siècle. Liutprand nous apprend que, dans les *préludes de Mars* (ce sont ses expressions) ou lorsque l'action commençait à s'engager, Henri recommandait entre autres choses à ses cavaliers de ne point se devancer les uns les autres, encore qu'il s'en trouvât quelqu'un d'eux de mieux monté: ce qui prouve que ce prince avait à cœur de maintenir l'ordre dans ses files. Les soldats, comme nous venons de le dire, devaient recevoir sur leurs boucliers la première décharge des flèches de l'ennemi, puis courir sur lui de toutes leurs forces, pour ne pas lui laisser le tems d'en faire une seconde. Fidèles à ces instructions militaires, ajoute le même écrivain, les Saxons étaient dans l'usage de marcher à l'ennemi rapidement et dans le plus grand ordre: aucun d'eux ne perdait son rang dans cette marche précipitée; et, à l'abri de leurs boucliers pressés les uns contre les autres, ils se hâtaient tous d'atteindre l'ennemi, avant qu'il pût décocher de nouvelles flèches. Si l'on pouvait en croire Gobelin Persona, Henri aurait encore eu recours, pour la formation de son armée, à une espèce de conscription, en exigeant que, dans chaque famille, l'ainé des enfans partît pour l'armée: motif pour lequel il était déclaré, par une loi expresse, l'unique héritier des effets et surtout des armes du père. C'est de là sans doute que l'*Hereweda* ou *Ervegetta* saxonne tirait son origine: Struvius n'en est pas persuadé, mais on trouve dans Goldast une loi du même Henri où il est dit, que l'ainé des enfans est obligé au service militaire, pour que l'armée soit composée d'hommes, en qui on puisse avoir confiance, *homines certos et exercitatos.* Ce fut encore ce souverain qui créa les Marquis ou gardiens des frontières, à la sûreté desquelles ils étaient chargés de veiller avec des troupes destinées à cet effet; et c'est de cette institution que les marquis de Sleswick, de Misnie, d'Autriche et de Brandebourg ont pris leurs titres.

Ecclésiastiques militaires.

Il importe d'observer ici, que les évêques et les abbés n'étaient point exempts du service militaire: car on lit de Brunon archevêque de Cologne en 953, que ce prélat, cher à Dieu et aux hommes, ne se distingua pas moins à la guerre, que dans l'exercices de ses

fonctions épiscopales, et que son siège, semblable à un soleil resplendissant, lui fut redevable d'un éclat qui le fit respecter des princes et des rois. On raconte encore de cet empereur, qu'après avoir laissé un lieutenant en France et en Allemagne, il régla avec prudence l'administration de ses états, réprima tous ses ennemis, et assura la paix à ses sujets. Il conquit, comme il est dit dans la *grande chronique de la Belgique*, le duché de Lorraine, dont il donna les revenus à l'église de Cologne, et réunit de cette manière la puissance du glaive temporel aux prérogatives de la crosse: en quoi, dit Vitichinde, il n'y avait pas lieu à lui faire des reproches, car on sait que Samuel et autres prêtres étaient de même à la fois ministres des autels et généraux d'armée: aussi voit-on, dans quelques-unes des gravures de la bulle d'or, des archevêques électeurs l'épée à la main, et même quelques-uns avec des armures sous le manteau épiscopal. Vers l'an 1065, les archevêques de Mayence et de Cologne, armés de toutes pièces, attaquèrent le château de Goslar, et en chassèrent de vive force l'évêque de Brême, qui se trouvait également en armes parmi les combattans.

Forteresses. Garnisons. Armes de cet âge.

Henri IV sembla vouloir ainsi rivaliser de zèle pour la milice avec ses prédécesseurs: car s'il n'y fit aucune innovation, il montra au moins de l'empressement à mettre des garnisons dans les forteresses: ce qui donna lieu à la seconde guerre Saxonne, qui éclata sous son règne. On voit encore sous lui l'art des sièges s'étendre et se perfectionner, l'autorité militaire travailler à réparer les places fortes ou à en construire de nouvelles, et des principes d'ordre et de discipline s'introduire dans les troupes. Mais toutes ces dispositions furent gâtées par la fureur des croisades, dont la première partit sur la fin du règne du même Henri. L'amour de la rapine plutôt que le zèle pour la religion, fit sortir de l'Allemagne, de la France et de l'Italie une foule innombrable d'individus, qui se mirent en route pour la Terre-Sainte, sans ordre, sans discipline et sans commandement. Une partie de ceux qui étaient partis de l'Allemagne périt en Hongrie par l'effet de ses propres excès, et l'autre alla finir misérablement dans la Palestine. Les écrivains ont envisagé sous divers aspects cette expédition et les subséquentes. Un écrivain contemporain, et plus digne de foi sans doute que les conteurs de fables, tels que Guillaume de Tyr et ses imitateurs ou ses copistes, l'Annaliste Saxon a fait en peu de mots la description des

désordres innombrables que cette pieuse frénésie a causés dans le système politique et religieux de l'Allemagne. « Ces émigrations et ces « rassemblemens nombreux laissent, dit-il, les états sans chefs, les « villes sans pasteurs et les bourgs sans habitans: aux hommes qui par- « tent pour ces expéditions lointaines se joignent les enfans mêmes « et les femmes, qui en augmentent le désordre et la confusion ». Dans la seconde croisade, il partit de la Norique avec Conrad III une si grande foule de gens, qu'au dire d'Othon de Frisingue, les fleuves ne suffisaient point à la navigation, et que les campagnes même étaient encombrées du passage de tant de monde: jamais il ne s'était vu, dit Elmold, d'armée aussi nombreuse, et les provinces de l'Allemagne étaient demeurées sans soldats et sans défenseurs. Marin Sanud rapporte, si toutefois il n'a pas copié Guillaume de Tyr, que les deux rois d'Allemagne et de France avaient à leur suite chacun 70,000 hommes de grosse cavalerie, *milites catafractos*, et que le nombre de leurs fantassins était incalculable; puis il ajoute plaisamment : « qu'ils n'auraient pas fait 140,000 cavaliers, encore qu'ils eussent eu Dieu avec eux! ». Cette croisade, au moins quant aux Allemands, eut une fin malheureuse, et même elle porta une funeste atteinte à leur état militaire: une grande partie des gens de Conrad avait déjà péri lors de l'arrivée de l'autre au Bosphore; et étant parti lui-même imprudemment de Ptolémaïde pour se rendre au siège d'Icone, il vit, au rapport de Robert du Mont, périr de faim le peu de soldats qu'il avait encore: les Turcs lui massacrèrent le reste dans son retour, et, comme l'écrit Dodechin, il parvint enfin à rentrer en Allemagne sans avoir rien fait de remarquable. Nous avons représenté dans les planches relatives au costume de la France les armes de ces pieux fanatiques, d'après les dessins que nous en a donnés Montfaucon, qui les a prises de quelques peintures sur verre, d'une époque postérieure de peu de tems à celle de ces malheureuses expéditions. On y voit quelques cavaliers, qui étaient peut-être la fleur de cette milice, montés sur des chevaux bien harnachés: ces cavaliers attaquent l'ennemi avec la lance, et sont couverts d'une espèce de jaque de mailles qui leur descend jusqu'au genou. On voit dans une autre planche deux fantassins également vêtus de maille, et armés de l'épée et du bouclier, monter à l'assaut d'une forteresse: un d'eux ayant pour vêtement une courte saie, monte par une autre échelle.

On trouve représentés plus distinctement encore dans d'autres planches les combats à la lance et à l'épée, les armures et les boucliers de diverses sortes, les masses, les hâches, les dards ou javelots etc. Quoique tirées de monumens français, ces images donnent également une juste idée du costume militaire de l'Allemagne: car on trouve cités dans quelques-unes des inscriptions mises au bas de ces peintures, les noms de plusieurs guerriers de cette contrée.

Milice en honneur.

Le métier des armes devait être déjà en grand honneur sous la domination des Saxons: car les historiens s'accordent tous à dire que le fameux Frédéric Barberousse fut instruit, selon l'usage de ces tems-là, dans les exercices militaires, et surtout dans les *jeux équestres*. Une autre chose à remarquer sous le règne de ce monarque, et à laquelle la plupart des écrivains n'ont peut-être pas fait assez d'attention, c'est que ce fut alors que commença, ou que fut rétabli en Allemagne l'usage d'armer solennellement les chevaliers. Après avoir reçu dans la diète de Virtzbourg les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, Frédéric, aux instances de l'impératrice Irène, ceignit l'épée à Fréderic de Rotenbourg, duc de Souabe, et le déclara au nombre des *milites*, comme le portaient les lois: *militem profiteri postulant et impetrant*. Voilà donc un nouvel exemple de la manière dont on armait les cavaliers en Allemagne; mais il serait difficile de dire si cet exemple était pris des usages des Francs, ou de ceux de l'empire grec, dont les souverains réclamaient cet honneur en faveur du fils du roi Conrad, ou plutôt encore de la coutume où étaient les guerriers dans les croisades, surtout les chefs, de recevoir la croix et leurs armes des mains du pape ou de quelque prélat. Le roi Henri IV ayant atteint l'âge de quatorze ans avait voulu aussi recevoir les armes avec solennité, et, comme le dit Bertold de Constance, il ceignit l'épée et fut salué du nom de seigneur. Néanmoins on fesait un grand usage de l'épée dans les guerres de l'Allemagne: car, dans les histoires d'Othon de S.t Blaise et de Radevic, il est fait mention de quelques combats particuliers, et surtout de l'agression commise envers un archevêque *Londonensis* ou plutôt *Lundunensis*, qui revenait de Rome: on ne parlait alors que d'épées ou d'attaques faites à l'épée. On raconte même d'Othon Palatin, comte de Bavière, qu'il tira son épée contre un légat du pape, et qu'il ne fallut rien moins que l'autorité de Frédéric pour le détourner d'en faire usage contre ce

prélat. Le même Othon de S.t Blaise et autres historiens contemporains, en parlant de l'expédition de Barberousse pour la Terre-Sainte, disent, que, malgré l'incertitude où l'on est sur le nombre des troupes qu'il conduisit avec lui, nombre que les uns font monter à 600,000 hommes, et que les autres réduisent à 150,000 seulement, son armée était bien pourvue de tout ce qui était nécessaire à la guerre, et qu'elle offrait un beau coup-d'œil. On ne peut refuser de faire ici quelqu'attention à la relation d'Arnauld de Lubeck, qui a réduit plus que personne la force de cette armée, et qui dit qu'à la revue qui en fut passée sur les bords de la Save, on trouva qu'elle se composait de 50,000 *militi* ou soldats, et de 100,000 hommes armés propres à la guerre. Il en est qui ont cru que sous le nom de *militi* on devait entendre les cavaliers; mais peut-être n'a-t-on voulu désigner sous ce nom que les troupes réglées, et alors les autres 100,000 hommes auraient été de simples volontaires qui suivaient l'étendard de la croix; et en effet cet écrivain parle plutôt d'une multitude indisciplinée, que d'une armée régulière.

Continuation.

Rodolphe d'Augsbourg, élevé à la cour de Frédéric II, et déjà époux d'Anne de Hoenberg, fut aussi reçu au bout de trois ans par l'empereur dans l'*ordre équestre*, c'est-à-dire qu'il fut armé chevalier: à quoi les historiens contemporains ajoutent que cela se pratiquait selon l'usage de ce tems: *De more ejus temporis*. Cette réception était donc alors jugée nécessaire, et toutes les troupes, surtout la cavalerie, avaient alors une organisation, qui auparavant était inconnue en Allemagne. On raconte de ce prince, qu'il était plein de courage, et qu'il porta l'art militaire au plus haut degré de splendeur, mais pourtant que ce fut encore moins par la valeur que par la ruse, qu'il remporta la victoire dans quatorze combats, et que ce fut par ce dernier moyen qu'il triompha d'un jeune aventurier qui s'était rendu redoutable dans toute l'Allemagne, c'est-à-dire en lui dressant des embûches. L'histoire nous apprend qu'à l'arrivée du roi de Bohême pour prendre l'investiture de ses états, le même empereur avait déjà disposé les armes à distribuer aux troupes, et l'on voit entre autres choses que les soldats appelés *dextrarii*, c'est-à-dire de grosse cavalerie, portaient tous la cuirasse. Dans le récit qui est fait de son voyage à Cologne, il est dit qu'il se mit en route avec une armée nombreuse et un attirail formida-

ble. Les guerres de l'Allemagne d'abord avec les Bohémiens, puis avec les Hongrois et avec les Turcs, avaient aguerri ses troupes et perfectionné, non seulement sa tactique, mais encore ses armes et leur fabrication. Les sièges des villes se firent aussi avec plus d'art et de régularité, et l'on en a un exemple dans celui d'Esling, qui fut fait sous les règnes de Louis le Bavarois et de Frédéric d'Autriche, malgré le manque de certaines machines, et le désordre du combat qui se donna près de cette ville entre ces deux princes, et qui, au rapport des historiens, en rendit le résultat presque douteux. Les gardes des princes ont également à cet âge une organisation plus stable et plus régulière, et elles sont armées d'une manière plus convenable. On trouve à se former une juste idée des armes de toutes les troupes d'infanterie et de cavalarie, aussi bien que de celles des princes, dans les figures qui accompagnent le code de Vienne dit la bulle d'or, et que nous avons rapportées en parlant de divers usages de l'Allemagne. On ne comprend guères le sens d'un passage d'Albert de Strasbourg, où il est dit que les troupes de Charles IV ayant été mises en déroute par les Wirtembourgeoises, il fut fait de nouveaux soldats *de illa fuga*, peut-être après cette déroute: car on ne voit pas bien si ce furent de nouveaux cavaliers qu'on forma dans cette circonstance, ou plutôt de nouveaux soldats qui furent enrôlés pour remplacer les fuyards.

Epoque de Charles IV. Invention du canon.

L'époque de Charles IV, à laquelle appartient la bulle d'or, est précisément celle où il se fit une grande révolution dans la tactique militaire de l'Allemagne, ainsi que dans tout ce qui a rapport à la fabrication des armes et à leur usage. Il est aisé de voir qu'on entend parler ici de l'invention de la poudre ou plutôt des bombardes, quoique peut-être il ne faille pas confondre l'une avec l'autre ces deux découvertes: il importe de remarquer ici que les écrivains allemands attribuent l'invention de la poudre à canon à un *Franciscain*, nommé Berthold Schwartz, leur compatriote. On prétend bien que cette invention est de beaucoup antérieure: car, sans parler de De-Aguirre qui fait remonter l'usage de la poudre chez les Chinois jusqu'à l'an 85 de notre ère, Vossius croyait même en apercevoir quelque trace dès les tems de Julien, et Borrichius a imaginé de la retrouver dans quelques paroles mystérieuses de Roger Bacon. Plusieurs écrivains ont peut-être voulu confondre l'usage de la poudre à canon avec celui du feu grégeois, et c'est sans doute

dans cette opinion que Kemp regarde Chimosc, roi de la Frise, comme l'inventeur des bombardes et des syphons, qui vomissaient du feu du tems de Charlemagne. Sardi cependant fait honneur à certain Pierre, péripatéticien allemand, comme il l'appelle, de l'invention d'une machine composée de cuivre et d'étain, dans laquelle on mettait, avec une certaine quantité de nitre, une balle de fer ou de plomb; qui, par l'action du feu qu'on introduisait par un trou au bas de la machine, était lancée avec un grand bruit, et occasionnait, ajoute-t-il, *hominum caedes, moenium et aedium ruinae.* Aventin attribue à Bertold toutes ces inventions, pour lesquelles il dit qu'il fut ennobli: ce Bertold était, selon lui, allemand de naissance, philosophe et versé dans la magie et dans la métallurgie. Il ne dit pas cependant, qu'il inventa la poudre, mais des canons de bronze qui vomissaient des globes de fer et des pierres, et qui, avec un bruit et une force semblable à celle de la foudre tuaient les hommes et les animaux, et renversaient les murs, les châteaux et les villes. Ziegler, Schatenius, Adlzreiter et même Polidore Virgile s'accordent à dire, que l'inventeur du canon était allemand, et il en est même qui prétendent que Schwartz communiqua son invention aux Vénitiens, qui en firent usage contre les Génois à Chioggia en 1378. Que si l'on voulait citer ici le témoignage de Pétrarque, qui, avant 1394, a fait mention de pièces d'artillerie, désignées cependant par lui comme des instrumens en bois, mais infernaux, et alléguer l'assertion douteuse de Mariana, selon lequel il y eut au siège d'Algésiras en 1344 des canons qui lançaient des dards et des pierres, on pourrait opposer à l'un et à l'autre l'autorité de Dubrave dans l'histoire de Bohême, au dire duquel il avait été inventé en Allemagne, à une époque antérieure, certaines machines d'un nouveau genre qui s'appelaient bombardes, et l'on pourrait encore y joindre celle de Crusius, qui en parlant, dans ses *Annales de Souabe*, des guerres du Wirtemberg en 1378, dit que certain Jean d'Arau avait fondu long-tems auparavant à Augsbourg trois canons en bronze, qui lançaient des boulets de fer, le premier du poids de 127 livres, le second de 70 et le troisième de 50, à mille pas de distance. Cet historien ajoute que le même artiste, également habile à charger ces bombardes et à y donner le feu, n'avait communiqué qu'à trois sénateurs son secret, qui demeura ignoré jusqu'à l'époque de la guerre de Wirtemberg.

Révolution survenue dans l'art militaire.

On peut dire que cette découverte changea totalement le système de la milice, des armes et des armures dans le moyen âge: toutefois on ne laissa pas de faire usage encore pendant long-tems de ces mêmes armures ainsi que des lances et de longues épées: car, comme on le voit dans les commentaires de Du-Belloy, ce ne fut qu'à une époque bien postérieure qu'on eut des fusils, et l'on ne commença à se servir de pistolets que vers la moitié du XVI.ᵉ siècle. Il ne fallut rien moins qu'une longue expérience pour déterminer les guerriers des derniers siècles du moyen âge à renoncer à leurs vieilles habitudes, et surtout au préjugé où ils étaient, que leurs armures en fer pussent les préserver contre l'effet des armes à feu. L'usage des armes antiques subsistait encore dans les guerres de la Bohême, et dans celles des Hussites sous Sigismond, et il se soutint au moins jusqu'en l'an 1426, avec une opiniâtreté qui le rendait toujours aussi meurtrier dans les combats: car il fut donné cette même année-là une bataille, dans laquelle il ne périt, dit-on, pas moins de 50,000 hommes des deux côtés. Nous ajouterons seulement que, dans les guerres de Fréderic III, il est fait mention d'infanterie et de cavalerie armée à la légère: ce qui prouve qu'on fesait dès lors une distinction entre ces troupes, et celles qui étaient pesamment armées. Nous observerons également que, quoiqu'il soit fait souvent mention, dans des tems antérieurs, d'armées bien disciplinées, de corps de troupes bien ordonnés, de compagnies de soldats, d'emplois et de grades militaires, de machines, d'équipages et de chars de guerre, d'étendards et de trompettes guerrières, plusieurs écrivains allemands n'en prétendent pas moins que ce fut Maximilien I.er qui organisa le premier ses troupes en légions, et qui répartit et fit consister toutes ses forces militaires dans ces mêmes légions.

DES SCIENCES, DES ARTS ET DE LA NAVIGATION DES HABITANS DE L'ALLEMAGNE DANS LE MOYEN AGE.

Francs. Lettres sous Charlemagne.

Nous avons vu, dans les articles précédens, combien étaient bornées les connaissances des peuples de l'Allemagne en matière de religion et de jurisprudence, ou plutôt dans quel état de barbarie ils étaient encore plongés sous la domination des Francs; et cette

considération suffit seule pour nous dispenser d'entrer dans aucun examen sur leurs lumières, et sur les progrès qu'ils pouvaient avoir faits dans les arts et dans les sciences. La gloire littéraire des Germains ne commence qu'au règne de Charlemagne, prince ami des lettres, selon les historiens, et qui non content d'avoir rassemblé toutes les lois en un seul code, et rectifié celles qui étaient défectueuses, érigea encore, tant en France qu'en Allemagne, un grand nombre d'établissemens pour l'instruction. Le moine d'Angoulême rapporte, que ce monarque emmena de Rome avec lui des maîtres d'arts, de grammaire et d'arithmétique, voulant répandre partout l'étude des lettres, qui, ajoute-t-il, étaient inconnues auparavant dans les Gaules. Mais cette vérité est encore mieux constatée par le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, qui concerne particulièrement l'Allemagne, et portant injonction, d'ouvrir des écoles où les enfans pussent apprendre à lire, *Scholae legentium puerorum*; de leur enseigner dans tous les couvens ou évêchés, c'est-à-dire dans les écoles qui y étaient établies les *psaumes*, les *notes*, le *chant*, le calcul, c'est-à-dire l'*arithmétique* et la *grammaire*, et en outre de leur donner des livres catholiques bien corrigés, pour que leurs prières ne fussent point dénaturées et ne perdissent point de leur efficacité, par les incorrections qu'il pourrait y avoir dans ces livres. Il est encore recommandé d'avoir soin que les enfans ne les gâtent point, soit en lisant, soit en écrivant, et que les livres d'évangile, les psautiers et les missels ne soient écrits que par des hommes d'un âge mûr, *praefectae aetatis*. Parmi les écoles fondées en Allemagne par ce monarque, on distingue particulièrement celle de Fulde, dont Brower a parlé fort au long. Launoi a aussi traité amplement des écoles les plus célèbres instituées par lui dans tout l'occident, et dont il cite plusieurs en Allemagne; et si l'on pouvait regarder comme authentique l'édit du même empereur de l'an 804 rapporté par Erdmann et par Baluze, il pourrait avoir aussi établi de ces écoles dans l'église d'Osnabruck. Mais Ecchard ne s'est pas borné à démontrer la fausseté de ce document, il a voulu encore prouver que jusqu'aux tems qui approchent le règne d'Othon II, il n'avait point été fondé d'écoles en Saxe, Charlemagne n'ayant eu en vue d'abord que de faire instruire dans les premiers principes du christianisme, et de rappeler à un genre de vie plus paisible les Saxons, qui étaient encore plongés

dans la barbarie. Nous remarquerons ici, qu'on a attribué à ce même empereur certains chants antiques, dans lesquels étaient célébrés les gestes et surtout les guerres des rois francs précédens; mais peut-être ne fit-il, comme le pensent les meilleurs écrivains, que transcrire ces chants, et de prescrire qu'on les apprît de mémoire. On rapporte encore qu'il écrivit une grammaire gauloise, c'est-à-dire de la langue nationale; et Eginard, de qui nous tenons sa biographie, assure qu'il donna des noms aux mois et aux vents: cet écrivain ajoute qu'il était doué de beaucoup d'éloquence, qu'il savait exprimer ses idées avec beaucoup d'ordre, et que non content d'avoir étudié sa propre langue, il avait encore appris plusieurs langues étrangères, surtout la latine qu'il possédait parfaitement, et la grecque, qu'il entendait beaucoup mieux qu'il ne la parlait. Nous ne croirons pas aussi facilement, sur la foi de Teganus, que, sur la fin de sa vie, il travaillât à la correction des livres, et qu'il ait confronté les quatre évangiles sur les textes grec et syriaque. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il cultiva les arts libéraux; qu'il honora particulièrement ceux qui les professaient; qu'il eut pour maître de grammaire Pierre de Pise, et qu'il apprit les autres sciences, c'est-à-dire la dialectique, la rhétorique et l'astronomie d'Albin, dit Alcuin, né en Brétagne, mais saxon d'origine, et dont les Allemands ne se glorifient pas moins que les Italiens du premier; et en effet, le poète Saxon nous apprend, qu'il observait le *lever, le cours et le coucher des étoiles*, et *qu'aucun point du zodiaque ne lui était inconnu*: il parait encore qu'il n'était pas sans quelques connaissances dans l'histoire naturelle, s'il est vrai qu'il fit des recherches soigneuses sur les eaux thermales et sur leurs vapeurs.

Des souverains Carlovingiens et des Saxons.

Louis le Pieux, son fils, était versé de même dans les langues grecque et latine, et il parlait cette dernière avec autant de facilité que sa langue naturelle; mais les dissensions et les guerres qui éclatèrent entre les fils de Charlemagne, ne permirent pas de fonder alors aucune institution littéraire en Allemagne. Louis II ne pensa qu'à protéger et à défendre les biens des églises; et malgré les grands talens qu'on prête à Charles le Chauve, malgré la protection particulière qu'il accorda aux arts libéraux et à ceux qui les professaient, malgré enfin le soin qu'il prit de faire venir de la Grèce plusieurs philosophes, au sujet de quoi l'ancien auteur de la vie de S.t Germain lui donne les plus grands éloges, on ne voit

pas qu'il fit beaucoup pour la propagation ou le perfectionnement des écoles en Allemagne. Louis le Bègue a été surnommé le simple et le pacifique, et par quelques-uns le nul, et plus clairement *nihil;* et les troubles, ainsi que les guerres dont l'Allemagne fut le théâtre dans les siècles suivans, ne permirent point d'y cultiver les lettres jusqu'au tems de la domination des Saxons. On dit qu'Othon le Grand n'avait aucune notion des lettres à la mort d'Elide sa première épouse, et qu'en fort peu de tems il s'instruisit au point de pouvoir lire et entendre parfaitement tous les livres, et même qu'il apprit les langues latine et slave, dont il ne fesait si rarement usage, que parce qu'il leur préférait l'allemand. Il ne négligea rien pour la civilisation des Saxons; mais pourtant on ne voit pas qu'il ait fondé des écoles, s'il n'en affecta pas quelqu'une aux nombreux évêchés qu'il établit. On sait cependant, à n'en pas douter, qu'il érigea à Magdebourg une abbaye, particulièrement destinée à la conversion des Slaves: ce qui prouve qu'il y avait dans cet établissement des hommes instruits et propres à l'enseignement. Si cependant il existait en Saxe des gymnases avant Othon II, comme l'assure Ecchard, il faudrait en rapporter l'institution à Othon I.er Les historiens nous assurent qu'Othon II était un homme instruit, et Ditmar, ainsi que les auteurs des vies d'Adalbert, de Meinwer et de Volfang, réputés saints en Allemagne, nous apprend qu'il aimait l'étude. Henri II avait reçu sa première instruction à l'évêche d'Ildesheim: autre preuve qu'il y avait des écoles établies près des sièges épiscopaux, et probablement près de ceux des églises de Magdebourg, de Strasbourg, de Misena et de Mersebourg, dans lesquelles le même empereur rétablit l'ordre et l'ancienne discipline. On vit devenir alors plus fréquentes les convocations des synodes, des conciles, et les assemblées des évêques et des princes, à l'effet de procurer aux provinces quelques nouveaux avantages, dans lesquels les écoles publiques entraient toujours pour quelque chose. Il est dit dans un diplôme rapporté par Mabillon, qu'il y eut à cette époque en Allemagne un couvent, qui se distingua dans l'enseignement des lettres et des arts libéraux.

Périodes suivantes jusqu'à Frédéric II.

Ce document semble néanmoins devoir se rapporter au règne de Conrad II, dit le *Salique*, et par conséquent au tems de la domination des Francs, époque à laquelle le goût des études se propagea dans toute l'Allemagne. On s'occupa particulièrement alors de

la jurisprudence, comme l'attestent les statuts de Conrad sur les successions des enfans dans la ligne ascendante et descendante, et peut-être est-ce de ce même tems que datent les recueils des lois féodales. Le synode de Mayence, tenu en 1049, s'occupa avec sollicitude de l'istruction publique et surtout de celle des clercs, et cet objet fut de nouveau pris en considération dans celui de Quedlinbourg, et dans un autre synode tenu aussi à Mayence en 1088; mais la manie des croisades, qui prit alors naissance, et se propagea dans toutes les classes, ne dut pas moins être funeste à l'instruction et aux lettres, qu'à la morale et à la civilisation de l'Allemagne. Il ne paraît pas qu'on y fît alors le moindre cas du *code des Pendectes*, qui avait été trouvé à Amalfis; et pourtant, c'était un bruit généralement répandu dans ce siècle, que Lothaire voulait que la justice fût admistrée, non en Allemagne mais en Italie, d'après le droit civil romain, et que le célèbre Imerius voulait qu'on s'occupât de l'interprétation des Pandectes: intention cependant que d'autres ont attribuée à la comtesse Mathilde. L'histoire ne nous apprend autre chose de Barberousse, sinon qu'il était doué de beaucoup de pénétration et de mémoire. On rapporte de Henri VI qu'il avait beaucoup d'érudition; que, selon quelques-uns, c'était l'homme le plus versé de son tems dans les lettres, et qu'il avait été soigneusement instruit par ordre de son père: toutefois on ne voit pas que, sous ces princes, non plus que sous Philippe le Svève et Othon IV, les arts libéraux aient fait beaucoup de progrès en Allemagne. L'époque de Frédéric II fut, sinon glorieuse, du moins fortunée pour la littérature de l'Allemagne: car, outre l'avantage qu'avait ce prince, au dire de plusieurs historiens de ce pays, d'être né en Italie, et peut-être à Jesi ou à Assise, il réunissait encore celui de posséder une vaste érudition, et de savoir bien parler plusieurs langues, telles que la latine, la grecque, l'arabe, la française et l'allemande, auxquelles il faudrait ajouter l'italienne. Toutes les heures de son loisir étaient consacrées à l'étude, et aux soins qu'il prenait pour avoir de bonnes traductions des meilleurs ouvrages grecs et arabes, et entre autres de ceux d'Aristote et de plusieurs médecins grecs: ce qui a fait dire à Pierre des Vignes, qu'il envoya même des copies de ces traditions aux maîtres et aux étudians des écoles de Bologne. Ce fut alors que la philosophie d'Aristote commença à se répandre en Allemagne; et, tout peu favorable qu'était le péripatéticisme aux

progrès des connaissances utiles, il ne laissa pas de disposer aux moins les esprits à une étude méthodique et à la recherche de la vérité. Nous ne dirons rien de l'opinion de ceux qui ont placé ce prince au nombre des écrivains, pour avoir fait un livre qui se trouve, selon eux, dans les collections du moyen âge sous le titre *de la nature et de l'éducation des oiseaux*, lequel fut ensuite imprimé à Augsbourg et intitulé, de l'*art de la chasse aux oiseaux*, avec des notes du roi Manfredi. Les historiens ne nous disent pas s'il s'occupa d'améliorer l'état de l'instruction publique en Allemagne; mais s'il est vrai que, dans ses voyages et dans ses guerres d'Italie, il accorda divers privilèges aux académies ou plutôt aux écoles de Bologne et de Naples, et s'il ordonna que, dans cette dernière particulièrement, tous les arts quelconques fussent cultivés, on ne peut guères douter qu'il n'ait également relevé les écoles en Allemagne, et qu'il n'y ait même fondé de nouveaux établissemens pour l'enseignement des sciences, auxquelles l'introduction de nouveaux livres, et surtout de ceux d'Aristote, avait fait faire des progrès.

Causes de la barbarie. Epoques suivantes.

Si cependant l'état des sciences et des lettres était encore déplorable en Allemagne dans les XIII et XIV.e siècles, il faut observer d'abord, qu'il ne l'était pas moins dans presque tout le reste de l'Europe: à quoi il faut encore ajouter, que cette contrée fut le théâtre de guerres continuelles excitées, par les rivalités des prétendans à l'empire, par les divisions des princes électeurs entre eux, et en dernier lieu par les dissensions religieuses; et que les empereurs d'Allemagne, engagés souvent dans des expéditions militaires en Italie, en Hongrie, même jusqu'en Turquie et dans le levant où les entrainait la fureur des croisades, ne pouvaient pas s'occuper de la restauration des lettres, avec le loisir que ce soin exigeait, et qui ne manquait pas moins aux peuples qu'à leurs souverains: époque vraiment déplorable, dans laquelle on ne saurait trop ce qu'il y eut de plus funeste aux lettres en Allemagne, ou de la continuation des guerres et des ravages qui les accompagnèrent, ou de la longue absence des empereurs mêmes de ce pays, comme on le vit durant le grand interrègne. Toutefois les études ne laissaient pas que d'être encouragées dans les états de divers princes, et surtout dans ceux des électeurs ecclésiastiques; et il est même à remarquer qu'on commença alors à donner aux jeunes princes une éducation libérale, dont le soin était confié aux hom-

76

mes qui passaient pour être les plus versés dans la connaissance des sciences et des lettres. L'histoire nous apprend que Rodolphe d'Augsbourg fut instruit avec le plus grand soin à la cour de Frédéric II, non seulement dans l'art militaire, mais encore dans les arts et dans les sciences. On voit néanmoins avec regret que, parmi les hommes qui avaient à cette cour la réputation de savans, on plaçât au premier rang ceux qui s'adonnaient à l'astrologie judiciaire. Si, comme nous l'avons observé ailleurs, Rodolphe voulut et même prescrivit par une loi expresse vers l'an 1287, que tous les édits et les actes judiciaires fussent écrits désormais en allemand, ce n'était pas que ce prince voulût abolir dans ses états l'étude de la langue latine, mais bien pour empêcher, au dire d'Aventin, que les gens, et surtout ceux du peuple, ne fussent trompés, comme cela arrivait souvent, dans les actes qu'ils passaient devant les notaires, lorsque ces actes se rédigeaient en latin. Cet écrivain observe encore, que l'ignorance de la noblesse en général détermina Rodolphe à ordonner, que les édits des pontifes et des princes, les privilèges et autres documens qui s'étaient publiés jusques là en langue latine, le fussent désormais en allemand. On ne sait autre chose d'Adolphe de Nassau, sinon qu'il montrait beaucoup de dispositions et de talent dans sa jeunesse, et qu'il parlait bien le français, le latin et l'allemand. Albert Mussato dit que Henri VII ou Henri de Luxembourg, quoique particulièrement exercé dans les armes, parlait avec réflexion, et qu'il entendait assez bien le latin et le français. Charles IV fut plus instruit : car, outre le Bohémien qu'il avait appris en fort peu de tems, et ensuite oublié, il savait si bien, par la grâce de Dieu comme il le dit lui-même, le français, le lombard, l'allemand et le latin, qu'il pouvait parler et écrire avec la même facilité chacune de ces langues: on lit même dans l'oraison funèbre prononcée en son honneur par un archevêque de Prague, et insérée dans la *collection* de Fréher, que ce prince connaissait parfaitement tous les idiomes de la chrétienté, c'est-à-dire le bohémien, l'allemand, le latin, le français, le lombard, le toscan et plusieurs autres langages particuliers, ou plutôt divers dialectes qui dérivaient de ces différentes langues. Cette oraison est même écrite dans un latin très-correct, et qui n'est pas sans élégance; mais l'amour des lettres s'était déjà développé en Allemagne et surtout en Bohême, comme l'atteste

dans son histoire le célèbre Enée Silvio, qui fut ensuite promu au pontificat. La médecine s'était élevée aussi alors à un certain degré de splendeur, surtont depuis que les livres des médecins grecs et arabes avaient été traduits en latin. Les hommes les plus habiles dans cette science se trouvaient dans les cours, et suivaient les princes dans les armées. Il est même fait mention à cette époque de certain maître Fridanco, médecin fameux et particulièrement estimé des comtes de Nassau, lequel ayant préparé pour Gunter de Schwartzbourg et goûté une médecine, dans laquelle quelque domestique avait probablement trouvé le moyen de mettre du poison, mourut au bout de trois jours. Il ne faut pas sans doute juger de l'état des lettres en Allemagne par le style dans lequel est écrite la fameuse bulle d'or: la rédaction de ce célèbre document fut l'ouvrage de plusieurs années et de tous les légistes et les publicistes les plus renommés qu'il y eût alors en Allemagne, et elle fut faite en partie à Metz et en partie à Nuremberg, deux villes où la langue latine était cultivée peut-être avec le moins de succès. Il fallait d'ailleurs y traiter de divers objets particuliers et même purement locaux: ce qui suffit seul pour rendre raison des barbarismes ou des *teutonismes* qu'on y rencontre à chaque pas, et qui ne sont pas moins fréquens dans plusieurs autres constitutions de ce royaume. Martene rapporte à la date de l'an 1402 un document assez curieux, c'est une lettre d'André Marin, peut-être doge ou magistrat de Venise, qui, dans une lettre qu'il écrit à l'empereur Rupert dont il fait l'éloge, comme du prince le plus instruit de son tems, dit que personne n'est plus digne que lui de récompenser les hommes de mérite. On raconte encore de lui qu'à son retour d'Italie en Allemagne, quelqu'un de ses courtisans, ou, comme l'écrit Tritemius, l'intendant de sa maison voulant écarter de sa personne des enfans qui accouraient au devant de lui en chantant des vers à sa louange, il dit qu'il fallait laisser chanter ces vers, comme un hommage rendu à dieu de l'avoir reconduit sain et sauf dans ses états.

Continuation.

Si les lettres eurent en Allemagne comme ailleurs une triste destinée, on ne peut pas en dire autant des arts, comme le prouvent les lois et les constitutions civiles de Venceslas, par l'une desquelles ce prince avait ordonné en faveur de la femme qui avait favorisé son évasion de prison, et qui était devenue ensuite sa

concubine, que la profession des baigneurs jouît de la même considération que les autres: ce qui prouve qu'il y avait des corporations d'arts et métiers formant différentes classes, dans lesquelles les individus d'une classe supérieure insultaient souvent ceux des classes inférieures. Quoique l'histoire de cette époque ne nous apprenne rien de l'état des beaux arts en Allemagne, on voit pourtant que la peinture était cultivée, du moins en Bohême, comme l'attestent deux ouvrages en ce genre exécutés dans un cénacle en 1404, par ordre des frères Candelburgii, un desquels représentait la *Passion du Christ*, et l'autre *la pompe fastueuse du pape et des cardinaux à Rome*. Sans doute l'étude des lettres avait pris pied alors dans cette contrée, et c'est ce dont on a des preuves incontestables, dans les disputes des Hussites et dans la doctrine de leurs chefs, qui étaient sans contredit des hommes instruits mais égarés; dans la lecture qu'on y fesait généralement des œuvres de Wicleff; dans l'institution de l'académie qui florissait à Prague, et qui embrassa la doctrine des novateurs; dans la fondation du temple dit de Bethléem, au service duquel étaient attachés des prédicateurs et des maîtres stipendiés, qui traduisaient tour à tour l'écriture en dialecte, enfin dans le choix qu'on fesait d'hommes habiles, parmi lesquels on distingue éminemment Pierre de Dresde, pour instruire les enfans dans la religion et dans les lettres. On voit également un plus grand nombre de personnes prendre les degrés académiques, et devenir bacheliers et docteurs en théologie: ce qui est une preuve des progrès que fesait l'esprit humain dans les sciences et dans les lettres. Les divisions mêmes des Hussites, et les différens partis qui se formèrent ensuite dans cette secte sous les noms d'*Orébites*, de *Callistins*, d'*Adamites*, d'*Orphélins* etc., prouvent évidemment que l'instruction avait marché de pair en Bohême avec la civilisation, et que tout en combattant vaillamment, les habitans ne négligeaient point les études, à l'aide desquelles ils pouvaient soutenir leurs opinions religieuses dans les conciles et autres assemblées. La proposition même des griefs de la nation germanique dans le concile de Bâle, atteste également qu'il ne manquait pas dans cette contrée de publicistes, de canonistes, de théologiens, et enfin d'hommes instruits dans tous les genres. Il ne faut donc pas s'étonner, si Albert II d'Autriche a été qualifié par Cuspinien etc. de généreux protecteur des lettres; si, à son entrée dans Vienne,

l'*étude générale*, ou, comme l'on dirait aujourd'hui, l'université de cette ville, alla à sa rencontre et le salua comme son chef, en se recommandant à sa protection, et s'il déclara qu'après ses enfaus, il n'aimait personne plus que les gens de lettres.

De Frédéric III. Couronnement du poète Conrad Celta. Invention de l'imprimerie

Malgré le reproche fait par les historiens à Frédéric III d'une versatilité d'esprit, qui ne lui permettait pas de persister long-tems daus la même opinion, et d'un excès de zèle religieux qui le portait trop à la contemplation et quelquefois même à la superstition, ce prince ne laissa pas, selon Enée Silvius, d'avoir beaucoup de pénétration et de mémoire, de faire le plus grand cas des arts et des siences, et de déclarer dignes de récompense tous ceux qui les cultivaient. Ce même prince, au rapport du même écrivain, fit construire des édifices somptueux, et montra un goût particulier pour les jardins, dans la décoration desquels ils affichait peut-être trop de luxe: ce qui nous prouve que l'architecture et ce genre d'embellissement étaient alors cultivés en Allemagne. Mais puisque nous venons de parler de récompenses, nous ne croyons pas devoir passer sous silence un des évènemens les plus importans et les plus honorables dans les fastes de la littérature de l'Allemagne, c'est l'honneur de la couronne décerné solennellement pour la première fois à un poète allemand, dans la diète de Nuremberg de l'an 1487. Tandis qu'on traitait dans cette diète des plus grands intérêts de l'état, du rétablissement de la paix dans l'empire, des dissensions religieuses et des griefs proposés contre le pape Innocent VIII; tandis que les électeurs de Saxe et de Brandebourg, ainsi que plusieurs autres princes et ducs y prenaient leurs investitures, Conrad Celta, le premier d'entre les Allemands, au rapport de Fugger et de Muller, y reçut des mains de l'empereur même la palme poétique. Un autre fait appartenant aussi à cet âge, et non moins honorable pour les lettres que pour les arts, c'est l'invention qui fut faite de l'imprimerie à Mayence en l'an 1450. Cette invention importante, dont les uns ont voulu faire honneur aux Chinois, et les autres à Laurent Coster de Harlem, qui serait Belge et par conséquent encore allemand, cette invention, disons-nous, est attribuée aujourd'hui par les critiques les plus éclairés à Jean Guttenberg de Strasbourg, établi à Mayence, lequel, à l'aide des moyens pécuniaires qui lui furent fournis par Jean Faustus de la même ville, imprima le premier livre en caractères mobiles de métal, tandis que Coster ou

Kuster n'avait imprimé que quelques pages avec des caractères gravés sur le bois: procédé qui nous ramène au mécanisme des *tesseræ* usitées même des anciens romains. Nous avons dit plus haut, que cette découverte n'honorait pas moins les lettres que les arts de l'Allemagne du moyen âge; et en effet, il n'y avait qu'un zèle ardent pour la propagation des lumières, et qu'un désir bien vif d'encourager à la lecture et d'en faciliter les moyens, qui pussent engager ses auteurs à y consacrer leurs talens et leur fortune; et cette disposition annonce déjà un esprit, qui s'intéresse fortement à la prospérité et à la splendeur des lettres. D'un autre côté, que d'essais ne leur fallut-il pas faire dans le choix et dans la fonte des métaux, dans la combinaison des formes et dans l'application du mécanisme, avant d'obtenir, à l'aide de caractères mobiles, une production qui, dans les premières épreuves qu'on en a, comme dans l'édition du psautier de Mayence, annonce déjà un art consommé, et montre sinon de l'élégance, du moins une certaine perfection dans l'exécution. Nous observerons ici qu'il y avait en Allemagne à cette époque une grande quantité de manuscrits; qu'on y avait adopté une forme particulière de caractères, à laquelle les gens de l'art reconnaissent aisément les écrits de ce tems; que ces manuscrits, et surtout les lettres initiales, sont enjolivés de figures en miniature et d'ornemens qui ne sont pas sans élégance, et prouvent encore que la renaissance des lettres et des arts en Allemagne avait peut-être précédé le XV.e siécle, et qu'on ne négligeait même pas les embellissemens, qui pouvaient être de quelque luxe dans la littérature et dans les bibliothèques.

Découverte du nouveau monde.

Nous ne voulons pas omettre de faire mention ici de la fameuse découverte d'un nouveau monde, qui fut faite vers la fin de ce siècle par Colomb, auquel l'Italie s'honore d'avoir donné naissance. Les écrivains allemands qui ont fait des recherches sur les premiers voyages dirigés vers ce continent conviennent pleinement, que la première navigation entreprise dans cette vue est celle de Colomb, qui partit de l'Espagne vers la fin de l'année 1492, et que les tentatives faites auparavant par d'autres, si même elles ont eu lieu, ont été sans effet. Mais pourtant on ne peut pas nier que Martin Behaim, patricien de Nuremberg, ne dût être très-versé dans la géographie, et qu'il ne se fût procuré beaucoup de notions sur les terres inconnues. Nous ne conviendrons pas avec Wagenseilius,

que ce Béhaim, faussement désigné dans certains livres sous le nom de Martin, Bohémien, offrit ses services à Isabelle, fille de Jean I.er, roi de Portugal, qui gouvernait alors la Belgique, et qu'ayant obtenu d'elle un vaisseau, il fit voile pour des mers ignorées, sur lesquelles on ne donne aucuns renseignemens; et nous ne croirons pas non plus avec Enée Silvius, qu'il fut envoyé par Jean II roi de Portugal à la découverte de nouvelles terres, n'y ayant aucune relation de ce genre. Il résulte des recherches faites à ce sujet par M.r Ott, que Béhaim avait conçu le projet d'une navigation lointaine à l'occident, et l'on prétend même qu'il avait construit un globe terrestre, où étaient indiquées certaines terres dans la position même où se trouve l'Amérique. On a d'autant plus lieu d'être surpris de ces projets de navigation et de découvertes de la part de ce savant, qu'il était natif et habitant d'un pays éloigné de la mer: ce qui fait croire que l'étude de la géographie et de la cosmographie était cultivée en Allemagne, comme l'atteste en effet le noble essai qu'en a donné Munster dans le même siècle.

Académies ou universités.

Nous avons fait mention d'une académie ou université établie à Prague, et qui était très-florissante à l'époque où se forma la secte des Hussites, qui donna naissance à des dissensions religieuses et à des guerres, dont elle eut beaucoup à souffrir. Nous ajouterons ici, à la gloire littéraire de l'Allemagne, que, sous le règne de Charles IV, c'est-à-dire vers la fin du XIV.e siècle, il avait été fondé une autre université à Erfurt, et que dès l'an 1346 Robert II, palatin du Rhin, en avait aussi institué une à Eidelberg. Les écrivains de ce tems nous apprennent qu'il fut ouvert un cours d'études générales dans ces deux villes; qu'aux professeurs qui y étaient attachés il fut accordé des émolumens, des immunités, des logemens commodes, décens, et même somptueux au dire de quelques-uns, et que non contens de les traiter avec une libéralité particulière, les princes leur obtinrent du pape Innocent VI des privilèges propres à exciter en eux une noble émulation. La décadence de l'université de Prague, provoquée par des raisons politiques plus encore que par les querelles de religion, ne contribua pas peu à l'accroissement que prit alors celle d'Erfurt. Les statuts donnés à la première par Charles IV portaient, que, dans les délibérations par voie de suffrage, les Allemands auraient trois voix, et les habitans de la Bohême une seule, à cause du plus grand nombre de

ceux d'entre les premiers qui cultivaient les sciences et les lettres; et, par un autre diplôme, le même monarque avait prescrit qu'on se conformât en cela à ce qui se pratiquait dans l'université de Paris. Cette dernière disposition donna aux novateurs motif de prétendre, que, suivant les statuts de l'université de Paris, les nationaux, c'est-à-dire les Bohémiens eussent trois voix, et les Allemands une seule comme étant étrangers. L'empereur Venceslas ayant décidé la question en 1408 en faveur des Bohémiens, plusieurs milliers d'étudians, comme l'écrit Dubrave, ou plus de deux mille d'entre eux, suivis bientôt de trois autres mille, selon Enée Sylvius, partirent de Prague, et allèrent peupler les universités d'Erfurt et d'Eidelberg. Le second de ces écrivains dit qu'un grand nombre de ces étudians se rendirent à Leipsick, où il avait été ouvert une université, dont la fondation était peut-être antérieure à Frédéric le Belliqueux, qui, à la dissolution d'une partie de celle de Prague, donna à l'université de Leipsick des statuts semblables à ceux de la première. La même époque vit naître aussi, au rapport de Fabricius, les universités de Rostoch en Saxe, d'Ingolstad en Bavière, et au bout de peu de tems, celle de Cracovie en Pologne, dans laquelle passèrent des professeurs allemands. On dit que cet empereur fit l'accueil le plus libèral aux muses fugitives de Prague; qu'il fonda de grands collèges, et assigna aux maîtres et aux gens de lettres, d'abord sur son trésor, des émolumens considérables, auxquels il substitua ensuite des villages et des terres dont il leur fit donation. L'Allemagne a encore d'autres universités respectables pour leur ancienneté, telles que celle de Konigsberg, qui n'a pas été fondée, mais renouvellée par Albert marquis de Brandebourg, déclaré ensuite duc de Prusse; celles de Francfort sur l'Oder et de Wirtemberg, restaurées, la première par Fréderic le Sage, électeur de Saxe, et la seconde par Joachim I.er de Brandebourg; et enfin celle de Vienne, dont les mémoires ainsi que ceux des écoles les plus anciennes de la même ville ont été recueillis en un gros volume in 4.° par Schlikenrieder. Peucer rapporte, en parlant de l'époque de Frédéric le Sage, qu'à l'exemple de l'empereur (qui était alors Maximilien I.er), tous les princes de l'Allemagne s'empressèrent de ranimer les études, surtout celle de l'histoire; que l'université de Vienne surtont s'éleva à un haut degré de splendeur; que voyant dans les arts et dans les lettres un des plus

beaux ornemens de la vie sociale, les électeurs et même les plus petits princes, avaient établi chacun dans leurs états un grand nombre d'écoles ; que Frédéric le Sage fit venir, même des pays éloignés les plus habiles professeurs; enfin que plusieurs de ces établissemens prirent pour règle de leur enseignement celui qui se pratiquait dans l'école de Tubinghen, qu'on regardait en Allemagne comme une colonie de l'université de Bologne, de même que celle de Francfort sur l'Oder fut considérée dans la suite comme une colonie de l'université de Leipsick: choses qui prouvent toutes combien alors les lettres et les sciences étaient en honneur, et combien l'instruction était encore encouragée et répandue dans toute l'Allemagne.

Parmi les études qu'on voit cultivées dans ces tems encore obscurs de l'Allemagne, celle du droit public semble avoir tenu le premier rang, et c'est elle sans doute qui a jeté les fondemens du grand édifice de la constitution germanique, de celle de l'empire et des confédérations suivantes. On voit dès le règne d'Othon le Grand, les grands principes du droit public solennellement consacrés. Les légistes se déclarent ensuite en faveur d'Othon IV, et s'opposent aux injustes prétentions de la cour de Rome, en fixant les bornes de l'autorité temporelle et spirituelle. Aux légistes se joignirent les savans, qui depuis lors soutinrent vigoureusement les droits des empereurs contre les papes. Dès la VIII.e période, des *allégations* publiques assurèrent les droits des électeurs, qui, dans la IX.e furent encore plus clairement établis. Ce fut d'après les principes du droit public, que furent revendiqués en faveur des souverains légitimes le droit de battre monnaie, que divers princes avaient usurpé durant le grand interrègne. On vit Louis le Bavarois, s'appuyant des mêmes principes, résister courageusement aux menaces papales, et en montrer l'abus dans une *allégation* très-étendue, redigée par des publicistes, qui, sortant néanmoins des bornes de la modération, y accusaient le chef de l'église d'une espèce de tyrannie. On vit ces doctes allemands faire écho aux conclusions de Marsilio de Padoue, qui était favorable aux droits de l'empire. On vit ces savans publicistes s'opposer à la réception des brefs du pape, sans l'aveu de l'autorité locale, et, sous Rodolphe I.er, refuser au pape la levée de la dixme en Allemagne. On les vit, dans d'autres occasions, s'opposer avec énergie aux canonistes et aux décrétistes.

Etudes les plus cultivées. Droit public.

On vit sous Sigismond le droit public solennellement invoqué contre les Bohémiens. Or rien de tout cela n'eût été entrepris, si l'on n'eût pas fait alors en Allemagne une étude profonde du droit naturel, du droit des gens, du droit civil et du droit ecclésiastique: étude dans laquelle ces vengeurs des libertés germaniques puisaient leurs plus forts argumens, contre les tentatives et les attaques des novateurs. On ne sait pas bien précisément à quelle époque le droit féodal des Lombards fut introduit en Allemagne; mais on voit que le droit féodal germanique s'y était déjà répandu, et même affermi sous Rupert. L'éloquence et la poésie n'étaient pas non plus négligées à cette époque, et de belles oraisons furent récitées dans les diètes à l'occasion de l'inauguration de plusieurs empereurs et de divers princes. L'usage d'anciennes poésies chantées par le peuple s'est conservé dans cette contrée. On y a vu paraître des chroniques en vers, dans le nombre desquelles on distingue celles du poète Saxon, de Gunter et des anonymes, publiées par Lindenbrogius et par Pez. Les tombeaux ont été décorés d'épitaphes qui ne manquent pas d'élégance, et l'on en cite une fort belle pour l'empereur Sigismond, dont Everard Windeck, son contemporain et son courtisan, a écrit la vie avec beaucoup d'élégance. L'histoire n'avait pas non plus été négligée auparavant: car, outre le grand nombre de chroniques monastiques écrites dans les tems du moyen âge, on cite encore avec éloge les ouvrages d'Eginard, de Vitichinde, de Reginon, de Sigebert de Gemblours, d'Othon de Frisinga, de Ditmar, d'Elmold, de Radevic, d'Othon de S.t Blaise, de Burchard et de plusieurs autres; et il avait paru aussi des biographies, sinon élégantes du moins exactes, de Charlemagne, de Henri IV, de Frédéric I.er, de Frédéric II, de Charles IV, de plusieurs évêques, et de divers princes électeurs.

Sciences naturelles. Avant d'entrer dans quelques considérations rapides sur les arts, nous croyons à propos d'observer que, tandis que les anciennes universités se perdaient dans les subtilités du péripatéticisme, et plus encore en disputes théologiques, qui souvent ne reposaient que sur ces vaines subtilités, et quoique l'étude des sciences naturelles fût généralement négligée en Europe, on ne laissait pas de cultiver en Allemagne celle de la chimie, et même l'étude, sinon de la minéralogie, du moins de la métallurgie, et de la docimastique, selon les faibles connaissances qu'on avait à cette époque. Dès le IX.e siè-

cle, Jean Géber, que quelques-uns, et en dernier lieu un écrivain anglais, ont pris mal à propos pour un Grec du VIII.e siècle, avait fait quelques ouvrages sur la chimie et sur la métallurgie. Son nom seul indique qu'il est allemand; et en effet, ses ouvrages ont été publiés en 1642 à Dantzic d'après d'anciens manuscrits, et il a fait encore un *Traité de Géomancie*, qui avait été imprimé à Venise avant cette époque. Peut-être était-ce un grand alchimiste, comme l'ont assuré quelques-uns: ce qui serait encore une preuve de son application à l'étude de la chimie: peut-être était-ce un habile médecin ou un grand astronome, comme d'autres l'ont prétendu: ce qu'il y a de certain c'est que Boherave a vanté ses connaissances en médecine, et qu'il tenta plusieurs expériences, qu'on a depuis regardées comme tout-à-fait nouvelles. On voit que, dans sa *Géomancie*, il a examiné attentivement la nature et les propriétés physiques et chimiques de diverses substances, et l'on y trouve de longues dissertations sur l'art de fondre les métaux, de les dépurer et de les rendre malléables: quelques-uns ont même cru voir dans ses ouvrages une théorie assez bien raisonnée de la *salification,* et quelques aperçus sur la formation de l'acide nitrique. Il est possible que depuis lors, l'étude de la chimie n'ait jamais cessé d'être cultivée en Allemagne. On fit des recherches et des expériences sur les sciences et les métaux: on examina les montagnes, les forêts, les sources, les eaux acidulées et les eaux thermales, et l'on trouve cités dans Herz et dans Schenchzer plusieurs écrivains qui ont traité de ces différentes matières. On vit paraître aussi les *Origines des mines métalliques de la Germanie* de Reusch; et si tous ces documens ne suffisaient pas pour prouver que les Allemands étaient instruits dans les sciences naturelles, il suffirait d'observer que, sans une profonde connaissance de la chimie et de la métallurgie, on n'aurait pas inventé et jeté en fonte des canons de bronze, on n'aurait pas composé et jeté de même des caractères d'imprimerie, on n'aurait pas imaginé certains alliages de métaux, dont la plupart formés en Allemagne, ont été d'un grand secours dans la mécanique et dans les arts de luxe. Ces diverses opérations chimiques, en excitant la soif de l'or, firent naître dans quelques esprits l'idée de la transmutation des métaux, et multiplièrent en Allemagne les alchimistes. On a trouvé en effet un prince de Saxe, possédé de cette manie, et que ses relations intimes avec les zélateurs de cet art ont fait surnom-

mer l'alchimiste; mais pourtant il fallait bien que, malgré la fausseté de leurs vues, ceux qui s'appliquaient à cette recherche eussent acquis beaucoup de connaissances; il fallait bien qu'ils eussent profondément examiné et analisé la nature et les propriétés des métaux; et leurs travaux, quoiqu'ils n'aient point atteint leur but, n'ont pas laissé de produire, dans les tems postérieurs, d'intéressantes découvertes, qui depuis ont singulièrement contribué aux progrès de la physique et de la chimie. Cette dernière surtout dut être d'un grand secours dans l'art de la verrerie, qui, avant Neri et Kunkel, fut porté à un très-haut dégré de splendeur, comme l'attestent les verres peints des anciennes cathédrales, et les émaux des XIII. et XIV.e siècles. On pourrait citer, à une époque encore plus récente, les études de Rodolphe II, que les historiens allemands ont accusé de négliger même les soins du gouvernement et la défense de l'empire, pour l'étude des sciences naturelles, des mathématiques, de la mécanique et de la peinture, auxquelles il s'appliquait avec trop d'ardeur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit beaucoup de recherches et d'expériences en chimie, qu'il fabriqua des instrumens d'astronomie et surtout des horloges, et qu'il s'adonna également à la peinture. On est fâché de lire dans les mémoires de sa vie, pour l'honneur de l'histoire de l'astronomie, que Ticho Brahé, son maître de mathématiques, l'ayant averti de se garder des pièges de sa famille, il l'engagea par là à se tenir dans une espèce d'isolement, qui abrégea ses jours.

Beaux arts. Quoique les arts du dessin fussent, avant leur renaissance, dans un triste état par toute l'Europe, la peinture ne laissait pas d'être cultivée en Allemagne comme en Italie dès les XI. ou XII.e siècles, et peut-être même en apercevait-on quelques traces dans les siècles antérieurs. L'histoire fait mention de certain Jean, né en Italie dans la seconde moitié du X.e siècle, qui, appelé à Aix-la-Chapelle par Othon III pour peindre un oratoire dans son palais, où l'on ne voyait pas encore de peintures, passa ensuite à Liège, où il exécuta par ordre de l'évêque Notker, dans le cloître de la cathédrale, des peintures qu'on y voyait encore au commencement du XII.e siècle. Il est parlé aussi de Godehart, ou de S.t Godeard évêque d'Hildesheim en l'an 1023, qui, au rapport des historiens allemands, se distingua en peinture et en sculpture, et décora son église de peintures à fresque. Cet évêque avait succédé à certain

Bernward, qui avait établi une école de peinture et de sculpture, et était lui-même peintre, architecte, plastiqueur, fondeur, jouailler et mosaïciste; mais il s'exerçait particulierement dans la peinture à fresque. Nous avons pris ces renseignemens intéressans de la Biographie universelle, qui se publie en ce moment à Paris; mais nous ignorons sur quel fondement les auteurs des articles *Jean Italien* et *Godehart* assurent que, du tems de Charlemagne, comme dans le Xe siècle, on était dans l'usage de décorer de peintures tout le tour extérieur des églises. L'épitaphe de Jean, peintre, rapportée par Boucher dans ses *Recherches sur les évêques de Liège*, nous apprend seulement qu'il avait peint la maison de Charles, *picta domus Karoli*, c'est-à-dire le palais impérial d'Aix-la-Chapelle par ordre d'Othon, et l'on ne peut rien déduire en faveur de cette opinion de la vie de Godeard publiée par Leibnitz, où l'on voit néanmoins, à n'en pas douter, que dans le XIe siècle, il y avait une école de peinture en Allemagne. Il est notoire que plusieurs empereurs et autres princes ont fait orner leurs palais de peintures, dont il est souvent parlé dans les historiens, et l'on en cite quelques-unes qui se trouvaient dans des abbayes très-anciennes. Avant le XVe siècle il avait été exécuté, dans la cathédrale de Magdebourg, des peintures très-estimées, dont Mr Heller, auteur récent d'une *Histoire de la gravure sur le bois*, a cru que les contours avaient été travaillés suivant ce procédé, parce qu'ils étaient imprimés dans l'enduit du mur: manière qui n'est autre chose que le *graffito* anciennement connu en Italie, et qui peut-être était usité alors en Allemagne. Nous avons déjà fait mention des peintures d'histoire exécutées à Prague par ordre des frères *Candelburgii*, ainsi que des miniatures dont étaient ornés les anciens manuscrits, surtout les rituels et autres livres de liturgie: ouvrages dont quelques-uns appartenans aux XIII. et XIVe siècle ne sont pas sans quelque mérite, et dont nous avons représenté quelques figures prises du fameux code de Vienne. Le nom des plus anciens peintres de l'Allemagne ne sont point parvenus jusqu'à nous; mais il n'est pas douteux que, dans le XIVe siècle, le nombre des artistes de ce genre y était considérable, qu'ils perfectionnèrent l'art du dessin, comme on le voit par d'anciennes gravures en bois, et qu'ils furent comme les précurseurs de l'époque la plus brillante de cet art en Allemagne, de l'époque où fleurirent Albert Durer et Luc

Cronach, après lesquels vinrent Holbein et plusieurs autres, qui peut-être donnèrent naissance à une école allemande, quoique plusieurs voient dans cette contrée plutôt une suite d'artistes isolés, que des élèves de maîtres nationaux, comme nous l'avons déjà observé ailleurs. Si les Bataves et les Flamands peuvent être considérés comme étant d'origine germanique, on doit rapporter aussi à l'Allemagne l'école flamande, où l'étude de la peinture fut cultivée au point de mériter à Van Eyck l'honneur de l'invention de la peinture à l'huile, que Tambroni a néanmoins réclamé en faveur des Italiens dans son *Trattato di Cennino Cennini.* Les gravures en bois, exécutées en Allemagne plutôt qu'en eucun autre pays, et peut-être au commencement du XV.e siècle, nous prouvent que le dessin y était particulièrement étudié: car, sans un goût très-vif pour cette étude, les artistes ne seraient point arrivés à créer un art tout-à-fait nouveau, dont les premiers essais, malgré le style dur et sec de cette époque, ne laissent pas que d'offrir quelque régularité et quelques beautés dans le dessin. On trouve aussi en Allemagne des ouvrages en émail des XIV. et XV.e siècles, et dont on peut porter le même jugement; il fallait bien que la peinture y eût déjà fait beaucoup de progrès, pour qu'on l'eût employée à des ouvrages de ce genre. La sculpture ne peut pas vanter des fastes aussi glorieux dans cette contrée: car on n'y trouve, avant la renaissance de cet art, non plus que dans ses commencemens, ni artistes ni productions d'un certain mérite. Cependant la quantité de sculptures dont étaient surchargés les temples d'architecture gothique, et surtout les plus fameuses cathédrales, selon l'usage de ce tems, prouve non seulement que l'art de la sculpture en pierre ne s'était pas perdu, mais même qu'il y avait beaucoup d'artistes, dont le talent se fesait néanmoins plus remarquer dans les feuillages, dans les découpures et autres ouvrages de détail, que dans les figures, qui sont, pour l'ordinaire, grossièrement dessinées. Dans les siècles barbares l'Allemagne avait pris le goût des Francs, qui furent moins prodigues d'ornemens, que de figures de nains, de géans, de griphons et de sphinx dans leurs édifices chrétiens. Ces considérations nous conduisent naturellement à parler de l'architecture, improprement appelée gothique, parce qu'elle se propagea durant l'invasion des Goths, et qui fut si généralement cultivée en Allemagne, que les uns lui donnèrent le nom d'architecture

Saxonne, et les autres celui de *style allemand*, d'*arabe-allemand* ou d'*allemand-gothique*. La fameuse cathédrale de Cologne, qui vient d'être illustrée par M.r Boisserrée, édifice dont nous avons représenté un côté, et à la construction de laquelle ont présidé divers architectes allemands, dont quelques-uns sont cités par le même écrivain, cette cathédrale, disons-nous, est un monument sublime de ce genre d'architecture. Il s'en trouve plusieurs autres dans la même contrée, et qui ont été construites dans les tems du moyen âge, telles que celles de Strasbourg, de Bâle, de Bamberg et de Liège, lesquelles portent l'empreinte de ce goût ou du style Saxon, qui passa aussi en Angleterre, et qui est le genre *allemand* ou *gothique-allemand,* auquel par conséquent on peut rapporter le style des églises gothiques de ce pays, dont on publie en ce moment une magnifique description: ouvrage particulièrement remarquable par celle qu'il renferme de la fameuse abbaye de Westminster. S'il était prouvé, comme l'ont prétendu Hall, écrivain anglais, et plus récemment le comte Stratico, que l'architecture gothique a eu pour objet d'imiter l'ensemble des arbres composant une forêt, l'entrelacement de leurs branchages, les accidents de lumière multipliés et variés à l'infini par la disposition de leurs rameaux et de leurs feuilles, et enfin toutes les particularités qui résultent de cette infinité de formes, dont en effet l'image se retrouve dans les édifices gothiques, on n'aurait pas de peine à croire que l'Allemagne a été réelement le berceau de ce genre d'architecture, et que c'est là que les Goths ou autres peuples du nord ont donné les premiers exemples de ce style, plus justement appelé style allemand, et désigné par Cesariano sous les noms de *manière allemande* ou *architecture germanique*. Laissant de côté cette question épineuse, nous observerons également, que le style appelé gothique, s'enrichit, comme on le voit par la Géométrie d'Albert Durero, d'une quantité d'ornemens bizarres dans ce qui appartient à la décoration, et que l'architecture gothique-allemande, qui d'abord s'était montrée libre et indépendante de mesures fixes, de proportions dans ses membres et de figures dans les profils, adopta ensuite l'usage des bases et des chapiteaux à l'imitatiou des édifices de construction romaine. Ficher a publié à Hambourg en 1817 un livre sur les *Monumens d'architecture et de sculpture du moyen âge dans l'empire d'Autriche*, dans lequel il a cherché à revendiquer

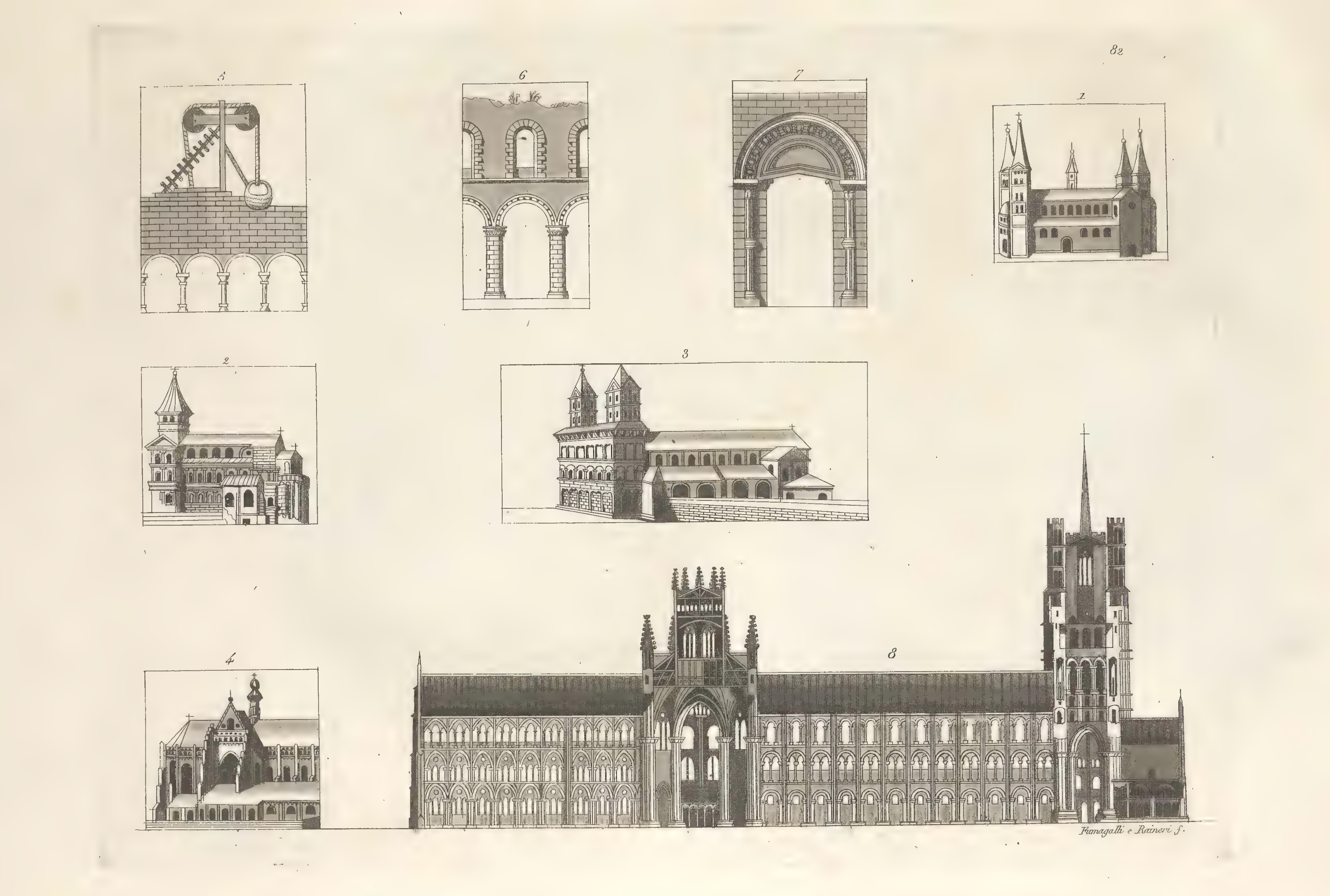
aux Allemands tous ces ouvrages et même l'origine de cette architecture, en fesant voir que les Goths n'eurent jamais ni arts, ni artistes, et que les voûtes avec les arcs en ogive, et tous les beaux édifices du moyen âge appartiennent proprement à l'architecture allemande, qui était extrêmement florissante dans le XI. et XII.e siècles, et qui servit de modèle à tous les peuples de l'Europe, où elle se maintint jusqu'à la fin du XV.e siècle. Pour donner à nos lecteurs quelqu'idée de la sculpture et de l'architecture germaniques du moyen âge, nous avons jugé à propos de leur présenter à la planche 81 quelques bas-reliefs et quelques statues, avec un calice et autres ouvrages exécutés depuis le VII.e jusqu'au XIII.e siècle, et à la planche 82 un côté de l'église de S.t Pierre et de S.t Georges à Bamberg, un côté de celle de S.t Simon à Trèves, la façade de S.t Jacques et un côté de l'église de S.t Barthèlemi à Liège, et le tracé de quelques édifices construits en Angleterre par les Saxons, et qui sont de beaux monumens de l'architecture saxonne. Nous observerons en finissant cet article, que le plan de la fameuse cathédrale de Milan est probablement l'ouvrage d'un architecte allemand, et qu'on remarque dans les façades de celles de Modène, de Parme et de Plaisance quelques traces de l'architecture saxonne et normande, dont la dernière cependant se distinguait ordinairement en Angleterre par plus de solidité et par de plus grandes dimensions.

Explication des sculptures.

Les sculptures que nous avons rapportées à la planche 81 ne servent pas tant à illustrer l'histoire des arts de l'Allemagne, depuis le VII.e jusqu'au XIIIe siècle, qu'à faire connaître les mœurs de cet âge, dont il a été amplement traité en son lieu. Si l'on peut regarder comme authentique un morceau de statue représentant Thor, ancien dieu des Germains, et que M.r Seroux d'Agincourt a aussi reproduì dans son grand traité sur l'histoire de l'art, cet ouvrage devrait être considéré comme un des plus anciens monumens de la sculpture germanique du moyen âge; et, tout grossier qu'il est, il serait digne de remarque, comme étant exécuté en bois. On doit également regarder comme très-anciennes les statues du roi Childebert et de la reine Ultrogote son épouse, prises l'une et l'autre d'un tombeau, qui est peut-être le même que celui qu'a illustré Chifflezius. Ces statues n'offrent que des formes grossières et un style extrêmement sec; et la négligence avec laquelle les draperies en sont traitées, n'empêche pas d'y reconnaître la simplicité de



V. Raineri f.


5
6
7
1
2
3
4
8
Fumagalli e Raineri f.

l'habillement de cet âge. Le bas-relief qu'on voit gravé sur le côté d'une montagne de l'Alsace, se ressent également de la barbarie des VII et VIII.e siècles; mais il ne nous fournit pas beaucoup de lumières sur l'habillement ni sur les mœurs, ce monument appartenant à la religion comme l'annoncent Odilia et son père Eticon, qu'on y voit représentés avec les enseignes de personnes consacrées à Dieu. On trouve plus intéressante pour les mœurs la statue d'un chevalier armé, qui a été prise d'un tombeau de l'abbaye de Bonneval: car elle nous offre une image de l'armure complette des guerriers de ce tems, de laquelle nous avons encore rapporté d'autres exemples au chapitre des mœurs, ainsi que dans l'énumération que nous avons faite des verres peints relatifs aux croisades, et représentés parmi les monumens destinés à illustrer le costume français. La figure équestre de Rodolphe d'Augsbourg, qu'on voit sculptée sur la façade de la cathédrale de Strasbourg, et qui est un ouvrage du XIII.e siècle, n'offre pas moins d'intérêt que le monument précédent, et les habillemens, les armes, les ornemens etc. annoncent dans l'un et l'autre les progrès de l'art. Nous n'avons représenté les bas-reliefs relatifs à l'histoire d'Eric roi de Suède, et copiés d'après les monumens de l'Upland, que pour faire voir l'enchaînement qui existe entre les divers monumens de l'art dans les pays du nord, ainsi que le style qui dominait dans toute l'Allemagne aux XII et XIII.e siècles, et cela avec d'autant plus de raison, que ces bas-reliefs peuvent être regardés comme des ouvrages d'artistes allemands. Un autre monument bien intéressant pour l'histoire de l'art en Allemagne dans les tems du moyen âge, c'est le calice de l'abbaye de Weingarten en Souabe, que M.r d'Agincourt croit être aussi un ouvrage du X.e siècle. Le travail n'en est point à dédaigner; il est partagé selon l'usage du tems en compartimens, et l'on y lit en caractères distincts le nom de Conrad de Huse, orfèvre: ce qui prouve qu'outre la sculpture, l'art de la ciselure fleurit aussi en Allemagne durant le moyen âge. Nous observerons à ce sujet que M.r d'Agincourt croit encore pouvoir regarder comme Allemand Volvinus, auteur du fameux autel en or de la basilique de S.t Ambroise à Milan, ouvrage de ciselure, dont le docteur Jules Ferrario a récemment publié une belle description.

Monnaies, Médailles et sceaux.

On a encore dans les médailles, dans les monnaies et dans les sceaux du moyen âge, un indice certain des progrès ou de la

décadence, et par conséquent de l'état des arts du dessin aux différentes époques de l'Allemagne, et il y a été fait récemment par plusieurs savans des recherches intéressantes sur la *numismatique* et sur la *sphragistique*. Le monnoyage et la formation des coins ont été dans tous les tems l'objet de la sollicitude des gouvernemens, et les empreintes les plus grossières ne pouvaient se faire sans le secours de quelqu'un des arts du dessin: du reste la plupart des antiquaires conviennent que la fabrication de la monnaie, du moins celle des *solidi* ou des sous en Allemagne, y remonte jusqu'à l'introduction du christianisme dans cette contrée. Il est curieux de voir que, sous Othon le grand, la *marca* ou la livre monétaire s'appelait talent: d'où l'on voit que le système monétaire avait pris des Romains quelques dénominations, qui avaient passé aux Saxons. Sous le régime féodal établi dans les siècles postérieurs, les ducs, les comtes, les évêques, les abbés, les abbesses et autres personnages de l'ordre ecclésiastique s'arrogèrent ou obtinrent des empereurs le droit de battre monnaie. Au lieu d'entraîner la décadence de l'art, ce désordre n'eut d'autre effet que d'introduire dans les empreintes une bizarrerie d'idées et une licence de dessin des plus extravagantes: ce dont on trouve une quantité d'exemples dans le livre de Doerdelin *sur les monnaies germaniques du moyen âge*, comme on peut le voir par ceux que nous en avons rapportés à la planche 80, où l'on voit le médaillon d'un prince et celui d'une princesse de la Hesse. A cette époque parurent les monnaies dites *bracteatæ*, faites avec des rognures de lames d'argent, de cuivre ou d'alliage, et portant pour empreinte des emblêmes ou des inscriptions, que Sperlings a voulu faire remonter jusqu'au XII.e siècle, mais qui sont plutôt du tems des Othons; et peu de tems après on voit les monnaies *caves* ou *concaves*, et les toutes petites monnaies d'or dites *gouttes* ou *patines* d'Iris, que plusieurs attribuent aux Goths et aux Vandales, ainsi que les anciens *pannings* ou *pennings*, d'où sont venus les *pfennings* modernes. Nous observerons cependant, qu'en parcourant la série des monnaies que nous avons rapportées dans une espèce d'ordre chronologique, pour suppléer autant qu'il est en nous à l'omission répréhensible de Doederlin qui n'en a indiqué ni l'âge ni la matière, on trouve aux plus anciennes plus de barbarie dans le dessin, et plus de bizarrerie dans les empreintes, et qu'à mesure

qu'on se rapproche des tems modernes, leur forme se perfectionne; les figures humaines qu'elles présentent deviennent plus naturelles, jusqu'à ce qu'enfin elles offrent distinctement l'image de l'aigle à deux têtes, et des armoiries plus régulièrement formées. Quelques écrivains attribuent la grossièreté de ces premiers ouvrages à la rareté des méteaux, d'autres à l'ignorance des artistes, et peut-être ces deux causes y ont-elles concouru avec celle que nous avons indiquée, c'est-à-dire avec l'abus de la fabrication de ces monnaies, dont quelques-unes en effet ont été frappées par ordre de personnes ecclésiastiques, d'églises, de monastères, de villes et même de corporations ou de sociétés particulières. Cet abus s'accrut tellement du tems du grand interrègne, qu'il fallut le réprimer par des édits, et mettre hors de circulation plusieurs espèces de monnaies, qui avaient été frappées durant ce tems. Dans les IX. et X.e périodes, c'est-à-dire sous la domination des Austro-Luxembourgeois, de même qu'au commencement de celle des Autrichiens, et avant la restauration complette des arts, on vit des monnaies d'or, dites *joakimiques*, frappées avec goût, avec des inscriptions et des ornemens qui attestaient l'habileté des artistes. On commença aussi dans les XIII. et XIV.e siècles à battre des florins d'or, puis d'argent, ainsi que des talers. Que si les monnaies des siècles antéreurs annoncent la décadence du goût et les progrès de la barbarie, on n'est pas peu surpris de voir, que cette détérioration n'a pas été de pair dans la fabrication des sceaux et des médailles. Et en effet, les sceaux des Carlovingiens rapportés par Schannat jusqu'à Charles le Gros sont d'un travail passable, si même il n'est pas quelquefois élégant; et malgré le peu d'art qu'on remarque dans ceux des monarques suivans, on ne laisse pas que de trouver quelque mérite dans les sceaux des Othons, des Henri, II, III, V et VI, de Lothaire et de Barberousse. On voit dans les suivans le goût reparaître sinon entièrement, du moins prêter des grâces à l'art, et enfin le porter au plus haut degré de splendeur sous Maximilien I.er C'est dans ces monumens qu'on a la preuve évidente, que l'art du dessin, tout en courant en Allemagne le sort qu'il eut dans les autres pays de l'Europe, ne laissa pas que de se soutenir peut-être mieux encore que partout ailleurs dans cette première contrée, et eut par conséquent moins de peine à s'y relever.

Navigation. Trafic. Industrie.

On ne peut avoir à dire que fort peu de choses de la navigation et de la science nautique d'une nation établie dans l'intérieur des terres, et qui ayant réprimé par des lois sages la piraterie qu'exerçaient anciennement quelques-unes des populations qui la composent, n'a point étendu son commerce dans des régions éloignées, et par conséquent ne s'est jamais trouvée dans le cas d'entreprendre de longs voyages de mer. Et pourtant, si l'on considère que, dans tous les tems, cette nation a été dans l'usage de naviguer sur ses fleuves, et souvent contre des courans rapides; que la recherche du succin n'a jamais été abandonnée, et que les Prussiens et les Saxons ont toujours parcouru la Baltique; que la navigation s'est toujours maintenue sur les côtes; que les Saxons ont même poussé leurs expéditions maritimes jusqu'en Angleterre; enfin que si les Germains eurent dans les anciens tems des barques, par les deux extrémités desquelles on pouvait indifféremment prendre terre, les Allemands dans le moyen âge, et sous le règne de l'empereur Rodolphe, en inventèrent qui se démontaient, et dont la marine s'est servi utilement dans la suite, on ne pourra pas refuser à cette même nation, dans cette dernière période, quelques connaissances dans l'art nautique, et des dispositions qui se seraient peut être développées, si elle eût eu une mer à sa portée, et si elle n'eût point été détournée de l'idée des expéditions maritimes, par ses guerres continuelles sur le continent. Cependant, les villes anséatiques envoyaient au loin leurs vaisseaux, et fesaient, dans les tems du moyen age, un commerce maritime dans lequel elles s'étaient considérablemeut enrichies: ainsi que les autres peuples navigateurs, et particulièrement les Italiens, elles perdirent considérablement de leurs avantages par l'effet des deux grandes découvertes qui furent faites alors, l'une d'un nouveau monde par les Espagnols, et l'autre d'un nouveau passage aux Indes par les Portugais: découvertes qui assurèrent à ces deux peuples l'empire de la mer, et qui, par le transport de nouvelles denrées en Europe, produisirent une espèce de révolution dans les relations commerciales. Les constitutions, les édits, les ordonnances des rois et des empereurs de l'Allemagne, du VIII.e au XV.e siècle, ne sont remplis que d'injonctions et de réglemens sur les banques publiques (*telonia*): ce qui suffit pour prouver qu'il s'est toujours fait en Allemagne un commerce actif, sinon d'objets d'industrie ou de ma-

nufacture, au moins de denrées et de productions du sol: car pour les premiers, la quantité devait en être fort peu considérable, et elle ne pouvait guères suffire qu'aux besoins des habitans du pays, à une époque où les sciences, et surtout la mécanique et la chimie, n'avaient pas encore été appliquées aux arts, qui ne refleurirent que par l'étude des sciences naturelles, et lorsqu'il s'établit une heureuse rivalité d'industrie entre l'Allemagne et les autres peuples. Cependant on exploitait des mines dans cette contrée, comme on le voit par quelques mémoires, qui nous sont parvenus de cet âge, et dont les auteurs sont pour la plupart des moines, et par conséquent il est à présumer que les arts relatifs au travail des métaux n'y étaient pas négligés. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès les premiers siècles après l'an 1000, on fabriquait en Allemagne des machines ingénieuses, des orgues, des astrolabes et des horloges de tout genre, et jusqu'à des automates: objets dont quelques-uns se voient encore dans certaines collections particulières. Que s'il était vrai, comme nous l'avons déjà observé, que Martin Béhaim fit un globe, et qu'il proposa un voyage, peut-être en partie exécuté, pour aller à la découverte de terres inconnues vers l'occident, on aurait encore en cela une preuve non moins glorieuse qu'indubitable du succès, avec lequel les Allemands se livraient dans les tems du moyen âge à l'étude de la marine, de l'astronomie nautique, ainsi qu'à la théorie et à la pratique de la navigation.

QUATRIÈME PARTIE.

VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES ET POLITIQUES DE L'ALLEMAGNE MODERNE.

Introduction. Variations politiques arrivées dans le XVI. siècle.

En suivant l'ordre que nous avons observé dans les époques précédentes, nous jeterons un coup-d'œil rapide sur les évènemens qui appartiennent aux règnes de la dernière période de Struvius, c'est-à-dire de celle d'Autriche, et qui ont influé directement sur les changemens de limites territoriales, et sur la constitution politique de l'Allemagne: ce qui nous dispensera de faire un article séparé pour traiter des lois et du gouvernement, dans des tems plus rapprochés de nous. Maximilien I.er avait prolongé pour trois ans

la paix de l'empire dans la diète de Francfort de l'an 1486, et ce terme ayant été prorogé à perpétuité sur la demande qui en fut faite par tous les états dans la diète tenue à Vorms en 1495, il fut déclaré que cette paix s'étendrait à tous les intérêts civils et politiques: d'après cela les *diffidations* furent abolies dans tout l'empire, et la tranquillité publique fut assurée, de manière à n'avoir plus à craindre désormais aucune atteinte. Cependant toutes les contestations qui s'élevaient entre les princes devaient être portées et jugées à la cour impériale; et comme cette cour se tenait tantôt dans un lieu et tantôt dans un autre, il fut créé, comme l'avait déjà proposé Frédéric III, un juge caméral, qui devait décider de tous les différends qu'auraient les états entre eux, et dont la résidence fut d'abord fixée à Francfort, puis à Vorms, dans d'autres villes impériales, et plus tard dans celle même de Wetzlar. Maximilien donna pour enseigne à ce juge un sceptre qu'il tenait en main, et il lui assigna sa résidence comme à ses assesseurs. On voulait créer encore à cette époque une autre magistrature sous le nom de *Régiment de l'empire*, dont les membres devaient être nommés par les états; mais cet empereur s'y opposa, en disant qu'il avait à sa cour des conseillers capables de bien administrer les affaires de l'empire. La paix générale fut encore confirmée dans la diète tenue à Augsbourg en 1500, et l'on y prorogea la fameuse alliance des villes de la Souabe, à la consolidation de laquelle on fit aussi intervenir le pape. Cette diète est remarquable par l'arrêté qui y fut pris, pour la division des états de l'empire en six cercles, auxquels furent donnés les noms de Franconie, de Bavière, de Souabe, du Rhin, de Vestphalie et de Saxe. On croit que Maximilien adopta cette division, rapport à l'ancienne répartition de la nation germanique en cinq populations, dont la cinquième était celle du Rhin, qui se composait des habitans de la Lorraine et autres peuples voisins de ce fleuve, et il ajouta à ce nombre un sixième cercle, qui est celui de Vestphalie, parce que depuis la déposition de Henri le Lion, ce pays avait toujours été regardé comme séparé de la Saxe. Toutefois cette division politique, ne laissait pas, au dire de tout le monde, d'être insuffisante à son objet; c'est pourquoi, à ce nombre de cercles il en fut ajouté en 1512 par le même empereur quatre autres, qui sont ceux d'Autriche, de Bourgogne, de la Haute-Saxe, et du Bas-Rhin. A celui d'Autriche furent réunis tous les

pays que comprenait anciennement celui des *Boii*, ainsi que ceux qui appartenaient anciennement aux Slaves; et à celui de Bourgogne les provinces de la Belgique, qui étaient auparavant annexées en partie à la Lorraine. Il était question dans le même tems de former de la Prusse et de la Bohême deux autres cercles; mais la crainte qu'avaient les habitans des ces deux pays d'être appelés à partager les charges de l'empire, fit avorter ce projet. Un légat du pape Alexandre VI étant venu dans ces entrefaites en Allemagne pour y publier le jubilé, et pour y faire de l'argent sous les titres d'annates, d'indulgences et de secours pour les croisades, on réclama énergiquement dans cette même diète contre ces exactions: le légat ne fut admis qu'à de rigides conditions, et le pape étant venu à mourir, on empêcha ce légat d'emporter une partie de l'argent qu'il avait amassé: enfin la nation se détermina à envoyer à la cour de Rome une ambassade pour y proposer ses griefs, ce qui prouve combien elle était jalouse des libertés germaniques. Il s'agit encore à cette époque d'établir l'institution dite le *régiment de l'empire*, et il fut convenu qu'elle serait toujours présidée par l'empereur, ou par son vicaire, dignité à laquelle fut alors élevé Frédéric III électeur de Saxe, auquel il fut donné à cet effet vingt assesseurs, à condition qu'il y aurait toujours présent un électeur, et que tous les autres rempliraient successivement cette place chacun à son tour. Cependant tous les états n'étaient pas admis à faire partie de cette magistrature, mais seulement, outre les électeurs, douze princes, quatre prélats, autant de comtes et huit villes, et les débats y étaient publics, surtout lorsqu'il s'agissait de la paix générale et de la défense de l'empire. Le siège de cette nouvelle magistrature fut établi d'abord à Nuremberg.

Continuation.

Il y eut d'autres constitutions de faites en 1502 dans une assemblée des électeurs à Gelnuse; et comme il s'agissait alors de faire la guerre aux Turcs, il fut résolu qu'on ne statuerait sur rien de ce qui appartenait à l'empire, que de l'aveu et du consentement unanime de ces mêmes électeurs. La cour de justice camérale qui avait été transférée à Nuremberg avait été alors supprimée ou suspendue, et l'empereur en avait établi à Ratisbonne une autre, dont l'abolition fut provoquée dans la diète de Mayence de l'année suivante, attendu que ses arrêts ne se renfermaient point dans les limites de sa juridiction, et qu'ils obligeaient les états aux *sportulae* (épices)

des juges. Les discussions sur l'existence de cette cour continuaient encore, lorsque la Bavière vint à perdre son duc Georges le Riche, dont la mort, ou plutôt la dernière volonté, donna lieu à la guerre de Bavière, que Struvius et autres historiens ont traitée de *fatale*. La succession de ce duché formait un objet de contestation entre trois prétendans qui étaient; Rupert le palatin, gendre du duc décédé, Albert, et Volfang de la ligne de Munich; et, dans l'incertitude des décisions suprêmes sur cette contestation, il fut établi à Augsbourg un sénat chargé de la juger en présence de l'empereur, des septemvirs et des princes qui fesaient partie de la cour impériale. Ce sénat rendit un arrêt portant que les terres de Landshut, comme propriété féodale, seraient adjugées aux descendans de la ligne de Munich: le palatin s'étant opposé à l'exécution de cet arrêt, il fut proscrit par l'empereur avec tous ses adhérens: ce qui donna lieu à une guerre aussi longue que terrible. Il n'entre point dans notre plan de parler de cette guerre, et nous ne faisons mention ici de sa cause, que pour mettre dans un plus grand jour l'état politique de l'Allemagne à cette époque, et montrer l'incertitude et l'insuffisance de l'ordre judiciaire, malgré l'autorité des constitutions d'après lesquelles il avait été établi. Toutefois la politique allemande ne se relâchait point de son opposition aux entreprises de l'étranger: de nouveaux griefs furent proposés dans une autre diète tenue à Augsbourg: on y accusait de mauvaise foi la cour romaine, et on lui contestait le droit des réserves réclamé par elle, de même que celui des expectatives, des grâces, et enfin le droit d'évoquer au for de Rome toutes les affaires de l'Allemagne. Ces griefs furent portés jusqu'à cent, et ils auraient eu l'effet qu'on en attendait, si l'empereur eût montré de la fermeté, au lieu de perdre son tems à vouloir appliquer à l'Allemagne la pragmatique-sanction des Français. On traita encore, dans une diète tenue à Trèves en 1512, du maintien de la paix et de la cour camérale, et il fut nommé huit conseillers auliques pour juger dans la cour impériale les affaires des états de l'empire renvoyées à l'empereur, et pour veiller en même tems à ce qu'il ne fût porté aucune atteinte à l'intégrité du corps germanique: institution qui, au dire même de Fugger, a donné naissance au conseil connu depuis sous le nom de conseil aulique.

Changemens de territoires arrivés sous Maximilien et Charles V.

Quant aux changemens survenus dans le territoire de l'Allemagne, nous observerons seulement, que, sous ce règne, le comté de Vir-

temberg fut érigé en duché; que Maximilien même succéda à l'archiduc Sigismond, et réunit ainsi le Tirol à ses domaines; que le gouvernement de la Frise fut donné à Albert duc de Saxe, d'où l'on voit jusqu'où s'étendaient les limites de l'empire; qu'une multitude de paysans du territoire de Spire, irrités des exactions du clergé, se réunirent pour revendiquer leur liberté, et furent ramenés à l'obéissance par les princes voisins; qu'on chercha envain à faire rentrer sous l'empire la ville de Bâle, qui, cette année-là, s'était donnée aux Suisses; qu'après la longue guerre dont il vient d'être parlé, les terres de la Bavière furent partagées; que, durant la maladie de Ladislas roi de Hongrie, les états de ce pays ayant déclaré de ne plus vouloir de roi donné par l'Allemagne, Maximilien eut recours aux armes pour maintenir ce droit de succession dans la famille impériale, à laquelle il fut conservé après même que Ladislas eut eu un fils, dont la naissance mit fin à cette guerre; que divers pays furent cédés au même empereur dans la Carniole et dans l'Istrie en vertu d'un traité, dont le pape Jules II avait été le médiateur; enfin qu'à peine sorti de tutelle, Charles d'Autriche fut demandé par les Belges qui le proclamèrent leur prince. Ce prince est le même Charles, fils de Philippe roi de Castille et de Jeanne, fille et héritière de Ferdinand le *Catholique*, qui en sa qualité de neveu de Maximilien, réunit le premier la Belgique à l'Espagne, et succéda ensuite à son oncle dans l'empire, non sans devoir accepter des électeurs une capitulation particulière. Sous le règne de ce prince, le *Régiment de l'empire* fut remis en vigueur dans la diète de Vorms en 1521; et, dans celle de Nuremberg de 1522, fut confirmée de nouveau la fameuse alliance des villes de Souabe, pour laquelle la diète s'assembla encore peu de tems après dans la même ville. La nation germanique proposa cent autres griefs contre les prétentions de la cour de Rome: il y eut des tumultes parmi les paysans de la Souabe, de la Franconie, puis parmi ceux de la Saxe et de la Thuringe à cause des charges excessives dont ils se disaient grévés, et le *Régiment de l'empire* ne suffisant point pour les apaiser, il fallut en venir à une guerre ouverte. Malgré les disputes religieuses dont étaient préoccupés les princes et les députés des villes, dans la diète d'Augsbourg en 1530, plusieurs princes, tels que Georges et Bervin ducs de la Poméranie, y reçurent leur investiture, et Gualter de Crunberg y fut créé duc de la Prusse et grand maître

de l'ordre teutonique: Ferdinand roi de Hongrie et de Bohême, y reçut de même l'investiture de l'archiduché d'Autriche et du duché de Virtemberg. Il fut publié dans la même diète une réforme sous le titre de *reformatio politiae imperii*: le siège de la cour camérale fut fixé à Spire, et il fut prescrit par un décret, qu'il y serait fait une visite par des officiers délégués à cet effet au nom de l'empereur et de divers princes électeurs. Toutefois la prorogation qui fut faite du *Régiment de l'empire* par un autre décret, n'empêcha pas que cette magistrature ne cessât tout-à-fait en 1531, non pas tant par le manque de fonds nécessaires aux dépenses, qu'à cause de l'opposition des états, qui déjà exaspérés par les querelles de religion, refusaient de s'y soumettre. Ce fut alors que se forma la fameuse ligue dite *Smalcaldique*, qui n'avait pour objet que de protéger chacun de ses membres contre toutes les violences, qui pourraient lui être faites pour cause d'opinions religieuses. Cette ligue fut ensuite confirmée, et les conditions en furent publiées en l'an 1539, malgré l'opposition d'une autre ligue qui se forma la même année à Nuremberg. On doit ranger encore parmi les vicissitudes politiques de l'empire les différends qui s'élevèrent entre Jean Frédéric, électeur de Saxe, et le duc Maurice son parent relativement au droit qu'ils s'arrogeaient l'un et l'autre, dans une petite ville de la Misnie, de lever des subsides pour la guerre qu'on devait faire aux Turcs. Nous en dirons autant d'une autre contestation, à laquelle donna lieu une élection à un évêché de la Saxe, et qui, sous le nom de *Causa Numbergensis*, fut portée aux ordres de l'empire. La guerre civile semblait inévitable, sans l'assemblée qui fut tenue à Grimm en 1544. Pendant ce tems, l'Allemagne était déchirée elle-même par les guerres de religion, dont il sera fait mention ailleurs. Les états étaient envahis tour à tour par les princes dissidens. Le Landgrave de Hesse était fait prisonnier, et l'on condannait à mort l'électeur de Saxe, dont Maurice avait envahi les domaines. Les Bohémiens se révoltaient contre Ferdinand, et se donnaient à leur volonté un nouveau roi. Maurice, au milieu de ces troubles, était investi de l'électorat: la paix publique s'affermissait: on réformait de nouveau et l'on maintenait la magistrature dite la *police de l'empire*, et l'on réunissait à l'empire d'Allemagne les provinces de la Belgique avec le duché de Guèldre et le domaine temporel d'Utrecht, sous la condition que la contribution de toutes ces pro-

vinces ensemble aux charges de l'empire serait égale à celle de deux électeurs. On vit aussi Sigismond, roi de Pologne, intercéder en faveur d'Albert duc de la Prusse, qui était proscrit, et détacher de la diète de l'empire les villes de Gedan et d'Elbingen comme appartenantes aux Polonais, tandis que le maître de l'ordre teutonique soutenait que la Prusse n'avait jamais cessé d'être en clientèle, c'est-à-dire sous la protection de l'empire. Les confins de l'empire ne furent altérés, ni par la guerre que Maurice, avec d'autres princes de l'Allemagne, déclara à l'empereur, ni par l'invasion de ce prince dans le Tirol, ni par les tentatives des Français sur la Lorraine, ni par les longues guerres qui eurent lieu entre les Français et les Impériaux dans la Belgique et en Picardie. Il résulta bien quelques désordres des expéditions militaires d'Albert de Brandebourg, qui, après avoir occupé Nuremberg, assujétit la noblesse et tous les ordres à sa volonté, et obligea les villes de Bamberg et de Wirtzbourg à lui payer une rançon. On vit aussi Mayence menacée, puis livrée au pillage, Vorms et Spire occupées, Francfort même assiégé, et Trèves forcée à se rendre. Après en être venu à un accommodement avec Charles V, Albert bouleversa de nouveau la Franconie, et la guerre lui fut déclarée par la chambre impériale. Une ligue s'étant formée contre lui, il fut proscrit enfin par la même chambre, et se retira en France où il mourut. Il se fit sur la fin de ce règne quelques démembremens, tels que la cession du duché de Milan faite par l'empereur Charles à son fils Philippe, puis celle de toutes les provinces belgiques avec le royaume d'Espagne; mais l'abdication de ce monarque donna bientôt lieu à de nouveaux établissemens politiques.

Vicissitudes de l'Allemagne sous les règnes suivans.

Ferdinand son frère avait déjà partagé avec lui les domaines de l'Autriche, et avait été élu roi de Bohême, de Hongrie et d'Allemagne. Il fut rendu, dans la diète de Ratisbonne, un arrêt pour la visite qui devait se faire dans la chambre de la cour impériale; et l'on y décida la grande question qui s'agitait depuis plus de cinquante ans, entre les comtes de Nassau et les Hessois, au sujet du comté des *Cattes Melibocs*, auquel fut donnée par corruption la dénomination de *Catzenellenbogen*, et qui resta aux Hessois. Cette question ne fut point jugée par Ferdinand, comme celle dite de Brandebourg, autre cause fameuse, dans laquelle les évêques et le sénat de Nuremberg réclamaient des agnats de l'usur-

pateur Albert, qui s'étaient ligués avec les princes de la Hesse et de la Saxe, la restitution des domaines qui leur avaient été pris, et la réparation des dommages résultant de la démolition des forteresses: cette dernière cause ayant été considérée par le monarque comme une affaire de droit public et non privé, et qui concernait la tranquillité publique, il accorda aux réclamans des compensations. On voit enfin annulés par lui les actes qui avaient été passés à Erfurt, entre l'évêque et quelques nobles d'une part, et le fameux concussionnaire Grumbachius et ses partisans de l'autre, et la fameuse affaire de Final jugée par l'arrêt qu'il rendit à cet égard contre les Génois.

Continuation. L'Allemagne ne souffrit aucun démembrement, ni ne reçut aucun accroissement sous Maximilien II. Dans la diète d'Augsbourg de l'an 1566, le duc Auguste fut investi de l'électorat et des terres de la Saxe, comme le furent de leurs fiefs les ducs de Weimar, l'électeur palatin et les comtes d'Oldenbourg, dont Frédéric roi de Dannemarck réclamait la succession. Cependant l'électeur palatin, Frédéric III, fut sur le point de perdre la dignité électorale par suite des disputes religieuses. Peu de tems après, la Saxe, la Thuringe et la Vestphalie eurent à souffrir des entreprises militaires de Grumbachius, qui avait été proscrit, et dont le duc Jean Frédéric, avec plusieurs nobles de la Saxe et de la Souabe, avaient embrassé le parti. Quoique les sujets de ce duc eussent été dégagés de leur serment de fidélité envers lui par l'empereur, il n'en fallut par moins donner satisfaction à l'électeur: à l'effet de quoi il lui fut fait cession de quatre villes avec leurs territoires et leurs dépendances; puis il fallut en outre lui payer une grosse somme d'argent. La guerre de Trèves eut pour cause une contestation, qui s'était élevée entre l'archevêque et les habitans de cette ville; mais ces derniers obtinrent bientôt de la chambre impériale que ce prélat levât le siège qu'il avait commencé, et que ce différend fût appaisé. On s'occupa de nouveau, dans la diète de Fulde de l'anné 1568, des moyens d'assurer la paix religieuse, et ce que l'on appelait la *police de l'empire*, et il y fut rendu deux édits mémorables, dont l'un ne permettait le passage des armées qu'en petits corps, et l'autre tendait à réprimer le penchant qu'avaient les Allemands à aller prendre du service chez les puissances étrangères: ce qui n'était pas sans inconvénient pour les droits de l'empire. Un nouvel arrêt

fut rendu par l'empereur Maximilien contre les Génois, pour les obliger à restituer aux marquis de Final leur fief, ainsi que Ferdinand l'avait précédemment ordonné; il décida également le différend qui existait entre les ducs de Savoie et ceux de Mantoue au sujet du Monferrat; et même les deux villes de Ferrare et de Florence lui déférèrent la question de prééminence agitée entre elles sous le titre *de dignitatis prœrogativa*, aimant mieux s'en rapporter à lui qu'au pape, par égard pour lequel cependant il fut invité ensuite à n'intervenir que comme arbitre dans cette affaire. Dans la diète de Ratisbone de l'an 1575, le titre de grand duc de Toscane fut conféré à François Medici, et durant sa tenue mourut Maximilien, qui venait d'être élu roi de Pologne. Rodolphe II, son fils, s'efforça d'appaiser les troubles qui avaient éclaté dans la Belgique, et il voulut montrer dans la diète d'Augsbourg de 1582, que la nomination d'un nouveau prince dans ce pays, autre que son frère Mathias, était injurieuse à l'empire. On s'occupa aussi dans cette diète de la réforme des matricules des dignités de l'empire, de l'amélioration de l'administration de la justice, et du changement des monnaies. Sur la proposition qui fut faite alors de la réforme du calendrier, qui prit de Grégoire XIII le nom de Grégorien, Guillaume, duc de la Hesse, qu'on disait habile astronome, soutint que le soin de cette réforme appartenait d'ancien droit à l'empereur et non au pape; ensorte que ce nouveau calendrier ne fut reçu que de l'archevêque de Cologne et de quelques autres princes catholiques, et l'usage de l'ancien fut maintenu à la cour camérale. On ne peut regarder que comme des évènemens particuliers les troubles qui eurent lieu à Cologne, à cause du mariage de Gébard Truchses archevêque de cette ville, avec la fameuse Agnèse de Mansfeld, et dans lesquels intervint cependant l'autorité impériale. Il en est de même de la guerre de Trèves qui suivit de près, de la longue contestation que fit naître la succession à l'évêché de Strasbourg, des troubles excités à Aix-la-Chapelle pour cause d'opinions religieuses, et de la fameuse question dont la succession au landgraviat de la Hesse fut l'origine entre les lignes de Marpurg et de Darmstad. Ce ne fut que dans la diète de Ratisbone tenue en 1594, et au milieu des disputes religieuses qui occupaient les esprits, que furent publiés les édits relatifs à la cour camérale, à la monnaie et à la réforme de la matricule de l'empire, qui avait déjà été tentée autrefois. Frédéric, duc

de Virtemberg, ne put recevoir d'abord son investiture de l'empereur dans cette diète; mais ses terres ayant été affranchies peu de tems après du domaine direct des Autrichiens, il ne tarda pas à l'obtenir. Il se traita aussi sous cet empereur des causes concernant divers états de l'Italie, telles que la question de propriété qui s'agitait entre la maison d'Est et le pape sur la ville de Ferrare, et celle qui avait pour objet les vallées de Comacchio; et ce fut alors que César d'Est fut fait prince de l'empire, et duc de Reggio, de Modène et de Carpi. Malgré les mauvais succès de Rodolphe dans sa guerre contre les Turcs, l'empire ne laissa pas de s'accroître sous lui par l'agrégation de la Valachie, dont le Veivod Michel se soumit à l'empire, et par la cession que lui fit Sigismond prince de la Transylvanie de toute cette province, en échange d'une principauté dans la Silésie; mais cette acquisition fut bientôt sacrifiée dans la paix, qui ne tarda pas à se conclure avec les Turcs. Plusieurs tentatives furent faites dans la diète de Ratisbone de l'an 1603, contre la cour dite aulique ou impériale, dont on craignait que la juridiction ne fût trop étendue en matière de disputes religieuses, et à laquelle on voulait pour cette raison substituer une cour suprême composée de divers princes, sous la direction de l'électeur palatin et d'un autre électeur de chacun des états; mais ces tentatives n'eurent point leur effet, et cette première cour ne laissa pas d'intervenir dans les fameux différends de Brunswick et de Donawert, qui eurent lieu quelques années après, ainsi que dans celui de la succession au duché de Juliers, entre les habitans de Newbourg et les Brandebourgeois, mais avec une forme de procédure différente, et en nombre égal d'assesseurs de chaque culte, dans sa composition. Le règne de Mathias, qui vient après, ne se fait remarquer que par une série de querelles religieuses, par la réunion des Saxons, des Hessois et des Brandebourgeois, par la fin de la cause à laquelle donna lieu la succession au duché de Juliers, par la soumission des habitans de Brunswick à leur duc, par le ban publié contre ceux d'Aix-la-Chapelle, et enfin par les grands troubles qui éclatèrent en Bohême. On ne voit pas qu'il arriva d'autre variation dans les confins et dans la politique de l'empire, si ce n'est la tentative qui fut faite de nouveau de réorganiser la cour aulique.

Continuation. Conséquences de la paix de Vestphalie.

Les querelles en matière de religion continuèrent sous Ferdinand II, et, dans l'état de convulsion où elles mirent toute l'Allemagne, les Bavarois avec l'armée de la ligue occupèrent l'Autriche; l'électeur de Saxe subjugua la Lusace; les Cosaques, comme l'écrit Puffendorf, ou plutôt les Polonais, envahirent la Silésie et la Moravie, et les troupes de l'archiduc Albert entrèrent dans le Palatinat. La Moravie, la Lusace et la Silésie ne tardèrent pas à rentrer sous l'obéissance de l'empereur: ce qui n'empêcha pas que ce dernier pays ne fût dans la suite agité de nouveaux troubles. Le Haut-Palatinat fut aussi envahi par les Bavarois, et ce fut alors que la célèbre bibliothèque d'Eidelberg fut transportée à Rome. La dignité électorale fut aussi conférée à cette époque aux ducs de Bavière, et les ordres du cercle de la Basse-Saxe ne purent maintenir l'élection qu'ils avaient faite de Christian de Brunswick pour leur duc. Alors le comté du Tirol, le landgraviat de l'Alsace, et le Brisgau avec les provinces adjacentes de la Souabe furent divisés en trois lots, dont un échut à l'empereur, et les deux autres furent assignés aux archiducs Léopold et Charles, dont le dernier céda sa portion à l'empereur, et ne retint que le marquisat de Burgaw et quelques domaines en Moravie et en Silésie. Après de longues guerres, et diverses négociations de paix, le palatinat supérieur passa au pouvoir de la Bavière. Il fut fait quelques tentatives pour étendre la domination de l'empire sur la Baltique; mais les Hollandais et les Danois les firent échouer, et Wallenstein seul, qui commandait alors les forces maritimes, obtint le duché de Mécklembourg. Il se fit plusieurs changemens dans les confins de quelques états de l'Allemagne, par suite des entreprises militaires de Gustave Adolphe, qui, après avoir occupé une grande partie de la Poméranie, conclut un arrangement avec le duc de ce pays. Ce prince envahit ensuite les terres du duché de Mécklembourg et de la Marche de Brandebourg, et s'empara de Francfort sur l'Oder. Après avoir fait la paix avec l'électeur de Brandebourg, il attaqua d'autres villes de l'Allemagne, et s'étant allié avec le landgrave de Hesse, il passa d'Erfurt dans la Franconie, puis dans le Palatinat. Il se fit un parti considérable dans la Basse-Saxe; et, après avoir formé une alliance avec plusieurs états de l'Allemagne, il fit de grands progrès dans la Vettéravie près du Danube, dans la Bavière et dans le Palatinat; il poussa même ses troupes jusqu'en Alsace, et il aurait

troublé encore davantage toute l'Allemagne, si la mort n'avait pas interrompu le cours de ses entreprises. La forteresse d'Ehrenbreitstein fut alors cédée à la France par l'électeur de Trèves. La guerre continua dans les provinces du Rhin, en Souabe, en Vestphalie, en Saxe, en Silésie, et même dans l'Alsace, qui fut enfin cédée aux Français par un traité de paix: les troupes impériales occupèrent la Vettéravie et la Souabe: la Lusace fut transférée en pleine propriété à l'électeur de Saxe, et Ferdinand III avait déjà été élu et couronné, lorsque son père Ferdinand II vint à mourir: pendant ce tems les querelles religieuses ne cessaient point d'aigrir les esprits, et la guerre continuait ses ravages dans la Vestphalie, dans la Vettéravie, dans la Basse-Saxe, et dans la Bourgogne, malgré tous les efforts qui avaient été faits dans le congrès de Cologne et dans la diète électorale de Ratisbonne, pour la conclusion d'une paix générale. La prolongation de ces troubles et de ces guerres sous le règne du nouvel empereur n'empêcha pas néanmoins, que le comté de Hanau ne fût rendu à ses possesseurs légitimes. Un traité fut conclu entre ce monarque et les Hessois. Charles Louis le palatin tenta envain de s'emparer d'une partie de la Vestphalie, et de nouvelles négociations de paix furent proposées dans toutes les assemblées particulières des ordres de divers cercles. Cependant les Suédois s'avançaient dans la Misnie, dans la Bohême et dans la Poméranie, et ils avaient occupé presque toute cette dernière province. Il fut conclu alors une alliance entre les Hessois et les Lauenbourgeois, et il y eut à Nuremberg et à Ratisbonne des diètes, auxquelles furent appelées même les villes anséatiques de Brême et de Hambourg. De nouveaux traités furent conclus à Goslar, enfin on convint à Hambourg de préliminaires de paix, qui furent ensuite ratifiés dans la diète de Ratisbonne en 1641; et au moyen de toutes ces dispositions, l'ordre politique reprit en grande partie son premier état. Les Suédois fesaient encore la guerre en Misnie et en Silésie, mais les Saxons ne tardèrent pas à reprendre la Lusace. Les hostilités continuèrent dans le Bas-Rhin, dans l'Olsace, dans la Misnie, et jusques en Autriche et dans la Hongrie. Il se donna des batailles sanglantes près de Leipsick, dans le Palatinat et en Bavière; mais la fameuse paix de Vestphalie mit enfin un terme à tous ces troubles. Déjà Volfenbüttel était rentrée sous la domination de ses ducs; déjà l'empereur

avait décidé la fameuse question concernant la succession à l'électorat palatin; déjà l'ancienne contestation entre l'évêque d'Ildesheim d'une part, et les ducs de Brunswick et de Lunebourg de l'autre, portée devant la cour camérale, avait été également jugée, et les domaines qui en fesaient le sujet avaient été partagés entre les parties litigantes, quand fut publiée la paix de Vestphalie conclue à Osnabruk et à Munster, par laquelle, outre l'amnistie qui y était accordée sans réserve et à perpétuité, il avait été statué sur la sûreté individuelle en matière de religion, sur les droits des états, sur la satisfaction que devait donner la Suède, et sur les compensations à accorder aux princes qu'on remettait en possession de leurs états: l'électorat palatin y fut aussi garanti au duc de Bavière pour toute la succession de la ligne Guillelmine, après l'extinction de laquelle la famille palatine rentrerait dans ses droits. Dans le même tems on rendit à Charles Louis le Bas-Palatinat, et l'on créa en sa faveur un huitième électorat. Le traité de Passaw fut confirmé en ce qui concernait la religion. On arrêta que, dans les affaires les plus importantes, l'empereur ne pût rien décider sans le consentement de la diète. Une partie de la Poméranie avec l'ile de Rugen fut cédée aux Suédois; et, en compensation de ce que l'électeur de Brandebourg perdait dans cette province, on lui en céda encore l'autre partie avec les domaines de quelques évêques. On détacha du Mecklembourg la ville de Vismar avec son port, et on lui donna en dédommagement les évêchés de Schwérin et de Ratzebourg sous le titre de principautés. On accorda à la maison de Brunswick l'alternative avec les catholiques dans la succession à l'évêche d'Osnabruck, avec la possession de quelques monastères sécularisés, en compensation du droit de succession à quelques évêchés, auxquels cette maison avait renoncé dans la Basse-Saxe. Enfin on assigna aux ducs de Hesse-Cassel quelques abbayes, une partie du comté de Schauenbourg, et de grosses redevances qu'étaient tenus de payer les archevêques de Mayence et de Cologne, les évêques de Paderborn et de Munster et l'abbaye de Fulde. Il fut particulièrement pourvu, par le traité de Munster, à la restitution des états et des droits respectifs qui appartenaient à l'électeur de Trèves, au palatin, aux ducs de Virtemberg et aux marquis de Bade. Ces dispositions, qui n'étaient pas d'une faible influence sur l'état politique de l'Allemagne, furent toutes exécutées. Il fut mis fin en

outre à la contestation qui s'était élevée pour le duché de Juliers; qu'avaient envahi les troupes de Frédéric Guillaume, électeur de Brandebourg, et il fut publié un acte solennel, sous le titre de *dernier récès de l'empire*, par lequel il était fait des changemens à quelques statuts renfermés dans la bulle-d'or. De nouveaux princes furent admis dans le collège, sans préjudice des anciennes familles, et l'on accorda à quelques-unes d'elles et à quelques prélats de nouveaux suffrages. Il fut pourvu à l'entretien de la cour camérale et au moyen d'accélérer ses arrêts: dispositions qui, avec plusieurs autres, prirent le caractère de lois de l'empire. Nul autre évènement remarquable ne se passa sous ce règne, sinon qu'après la mort de Jean Georges I.er électeur de Saxe, les terres électorales avec la plus grande partie de la Misnie et de la Haute-Lusace, passèrent avec la dignité électorale à Jean Georges II; les domaines de la Thuringe avec quelques dynasties et préfectures du Burgraviat de Magdebourg, à son frère Auguste, et l'évêché de Mersebourg avec la Lusace inférieure et plusieurs districts sur les confins de la Misnie, à son troisième frère Christian: le quatrième eut l'évêché de Naumbourg avec les principautés de Vogtland et d'Henneberg et quelques dynasties: division d'où tirent leur origine les quatre branches de la maison de Saxe qui sont, l'électorale, et celles de Veissenfeld, de Mersebourg et de Gotha.

Vicissitudes politiques et géographiques sous Léopold I.

Jamais il n'y eut dans l'Allemagne autant de divisions, et jamais la géographie politique de son territoire n'éprouva autant de vicissitudes que sous le règne de Léopold I.er De grands débats s'étaient déjà élevés à la mort de Ferdinand III, au sujet du vicariat de l'empire, que réclamaient le Bavarois et le Palatin, et il en était né d'autres si violens entre les archevêques de Mayence et de Cologne sur le droit de couronner l'empereur, que ces deux prélats en étaient presque venus à une guerre ouverte entre eux. Les députés de l'empire continuaient à se rendre à la diète, mais les Suédois et les François montraient toujours de la résistance à l'autorité impériale. L'élection d'un évêque de Munster avait donné lieu à de grandes contestations, à la demande de secours étrangers et même au siège répété de cette ville. Une foule d'autres contestations s'élevèrent encore, savoir; pour la succession au duché de Zell; pour la liberté des habitans d'Erfurt, qui voulaient se soustraire à la domination des Mayençais; pour le Wildfangiat ou

le droit sur les étrangers, qui abandonnaient leurs pays désolés par la guerre, et venaient s'établir près du Rhin; pour la liberté des habitans de Brême contestée par les Suédois; pour la succession au duché de Juliers, entre les maisons de Brandebourg et de Neobourg, à la première desquelles fut ensuite assigné le duché de Clèves avec le comté de Rauensberg, et à la seconde celui de Juliers et de Berg; pour la succession au comté d'Oldenbourg; pour la souveraineté du château de Borckloh dans la Gueldre, et pour celle d'une petite ville de la Vestphalie près de Munster, qui voulait se soustraire à l'autorité de son évêque; pour celle de la ville de Brunswich, qui tomba ensuite au pouvoir des ducs de Brunswick-Lunebourg; enfin pour la succession aux domaines d'Altenbourg et de Cobourg, que réclamaient également les deux lignes saxonnes de Weimar et de Gotha, et qui furent partagés entre les prétendans. Toute la province du Tirol fut réunie aux domaines de l'empire par la mort du dernier rejeton de la famille des princes de ce pays; mais les Français vantaient des droits sur la Belgique et sur une partie de l'Allemagne même, et s'étant réunis ensuite avec les Suédois, ils occupèrent la Lorraine et quatre provinces de la confédération belge. Les troupes brandebourgeoises passèrent alors le Rhin pour défendre la Belgique, et entrèrent ensuite en accomodement avec les Français. Léopold dut s'allier avec les Belges et avec les Espagnols, et porter aussi ses troupes jusqu'au Rhin: enfin l'empire déclara la guerre à la France. Alors les Impériaux envahirent la Bourgogne, et tandis que l'électeur de Brandebourg combattait sur le Rhin, les Suédois occupèrent une grande partie des états de cet électeur. Dans le même tems les Danois forcèrent le duc de l'Olsace à entrer dans leur ligue, et s'emparèrent de Vismar: les troupes de Munster et de Lauenbourg soumirent le duché de Brême, et les Français le pays de Liège, Dinant, Linbourg, Dachsteim et même Trèves. La ville de Liège obtint bientôt de pouvoir rester neutre; mais les Français firent à leur tour une irruption dans les terres de Juliers, et d'un autre côté ravagèrent le Brisgaw. Les Suédois occupèrent dans la Poméranie la ville d'Usedom, que les Brandebourgeois récupérèrent en s'emparant à leur tour de quatre autres villes. Fribourg tomba de même au pouvoir des Français avec d'autres lieux d'alentour, en même tems que l'île de Rugen fut assujétie par les Da-

nois, par les Suédois et par les Prussiens. Stralsund et Grifswald devinrent aussi la proie des Suédois qui envahirent la Prusse, et la forteresse de Kehl reçut les Français. Le traité de Nimègue rendit la paix à la Belgique et à une partie de l'Allemagne; et dans le même tems il fut conclu des traités particuliers entre les ducs de Lunebourg et de Munster et l'électeur de Brandebourg, et entre le roi de Dannemarck d'une part, et la France et la Suède de l'autre: ce même électeur réclamait aussi de l'empire un dédommagement pour les terres qu'il avait perdues. Toutefois les Danois tentèrent d'occuper Hambourg, et les Français méditaient de nouveaux mouvemens sur le Rhin, et s'emparaient de Luxembourg. L'électeur de Brandebourg, qui, dans les premières années de ce régne, avait obtenu l'hommage des habitans de Madgeboug, acquit alors la possession légitime de tout ce duché. Les changemens de souveraineté survenus à cette époque étaient pour la plupart passagers, et les anciens possesseurs recouvraient leurs états, ou bien ils en étaient indemnisés. Il fut ourdi alors par la France contre l'empire et contre l'empereur une grande trame, qui avait pour objet de faire élire le Dauphin roi des Romains. Si les longues guerres de Léopold I.er contre les Turcs, puis contre les Hongrois et les Transylvains, sont étrangères à notre objet, il n'en est pas de même des contestastions auxquelles donna lieu la succession à l'électorat palatin, ni des troubles survenus à Hambourg, lesquels furent la cause d'une guerre contre le Dannemarck et la Prusse; non plus que de deux autres différends, l'un entre le roi de Dannemarck et les comtes de Gottorp, qui fut appaisé par le traité d'Altona, et l'autre qui avait pour cause la succession à l'électorat de Cologne, et était fomenté par la France. L'alliance contractée par l'empereur avec le Brandebourg comme celle d'Augsbourg, mit fin à une foule de dissensions. Les Français firent une seconde invasion dans le Palatinat, qu'ils abandonnèrent ensuite: Mayence et Cologne furent retirées de leurs mains, et la cour impériale fut alors transférée à Vetzlar. L'extinction de quelques branches de la maison de Saxe fit naître de nouvelles contestations pour la succession aux duchés de Lauenbourg et d'Iena; mais la tranquillité de l'Allemagne fut particulièrement troublée par les Français qui assiégèrent Rheinfels, envahirent tout le pays de Virtemberg, dont ils emmenèrent l'administrateur à Paris, et ne désistèrent de leurs entreprises qu'à

la paix de Ryswick. Cette époque semble comprendre les évènemens les plus funestes à la tranquillité publique, et les plus féconds en changemens politiques. Outre les contestations dont nous venons de faire mention, il s'en éleva encore beaucoup d'autres pour différentes causes, telles que la concession du neuvième électorat à Ernest Auguste, duc de Zell et de Hanovre; la création de la charge d'archiporte-étendard de l'empire, qui ne fut donnée à ce nouvel électeur qu'après les plus vifs débats; l'augmentation de fortifications qui fut faite par le duc de Zell au château de Ratzebourg; la succession à l'évêché de Liège; et enfin celle du dernier comte palatin de la ligne Veldentine, qui donna lieu à des mouvemens hostiles, et sur laquelle prononça le tribunal de Colmar. Bientôt la paix de Ryswich, en confirmant les traités de Vestphalie et de Nimègue, restitua les pays occupés à leurs anciens possesseurs. Mais on ne tarda pas à voir naître de nouvelles altercations sur la clause du quatrième article, qui déplaisait aux *Evangéliques*, sur les garnisons à mettre à Philisbourg et à Rhinfels, et sur la restitution de Brisack. Ces altercations furent bientôt suivies de diverses autres, pour la succession aux états de Mecklembourg, pour celle de la branche de Saxe-Cobourg, pour celle de l'évêché de Lubeck, pour l'exercice de différens droits dans le duché d'Olsace, et au sujet du nouvel électorat. Un des évènemens les plus marquans en Allemegne à cette époque, c'est le titre de roi de Prusse que Frédéric III de Brandebourg prit avec la couronne au commencement de 1701, du consentement de l'empereur Léopold: titre qu'il réclamait par ancien droit, et dont la confirmation de la part du chef de l'empire obtint les suffrages, non seulement de tous les états de l'Allemagne, mais de presque toutes les puissances de l'Europe. Les dernières années de ce règne ne sont guères remarquables que par les guerres qui eurent lieu en Italie et dans la Belgique, au sujet de la succession d'Espagne. Cependant plusieurs villes de la Gueldre furent prises par les Belges, qui ravagèrent même une grande partie de l'électorat de Cologne. Cinq cercles de l'Allemagne se réunirent alors en faveur de l'empereur et de ses alliés, et pourtant les troupes prussiennes envahirent le pays de Wolfenbüttel, et menacèrent celui de Brunswick; le duc de Bade occupa Landau, le duc de Bavière s'empara d'Ulm et d'autres villes de la Souabe; les Confédérés assiégèrent Bonn, Linbourg et au-

tres villes sur le Rhin; les Impériaux entrèrent dans la Bavière et dans le Palatinat; les Bavarois dans le Tirol; et enfin Brisack, Landau et Augsbourg tombèrent au pouvoir des Français. La guerre qui s'était rallumée de toutes parts, et les succès des troupes impériales en Italie, dans la Belgique, sur le Rhin et en Hongrie, n'empêchaient pas qu'on ne s'occupât de soins pacifiques. Depuis long-tems on ne fesait plus la visite de la cour camérale, malgré les recommandations réitérées faites à ce sujet dans les diètes; et il avait été porté à cette magistrature une foule de plaintes des plus graves, lorsqu'on résolut enfin de procéder à cette visite, de laquelle on attendait le remède à tant de désordres, et particulièrement la fin des débats entre les assesseurs, qui s'entredéchiraient par des propos et par des écrits scandaleux. Malgré toutes les circonstances qui s'opposaient à l'effet de cette mesure, il fut dressé un acte sous le titre de *Justitium Camerale*, qui n'eut pourtant d'exécution que plusieurs années après. L'empereur créa plusieurs princes avant sa mort, et il conféra ce titre aux comtes de Porcie, de la Frise orientale et de Croy, puis aux comtes de Nassau-Siegen, de Fürstemberg, de Schwartzemberg, d'Œttingen, de Waldeck, de Taxis, de Nassau-Usingen, de Nassau-Ildstein, de Weilbourg, de Hanau et de Schwartzbourg-Sondershausen. Les personnages auxquels le même honneur fut accordé en Italie furent Don Livio Odescalchi, le duc de Ceri, le célèbre Raimond Montecuccoli, et son successeur Léopold Philippe.

Changemens politiques et géographiques sous Joseph I. et Charles VI.

Au commencement du règne de Joseph I.er, Ulm, Landau et Donawerth avaient repris leur ancien état de villes de l'empire; mais bientôt la guerre de la France en Italie et dans le Brabant porta de nouveau le trouble en Allemagne: les Français firent une irruption près de Cron-Weissembourg: Hagenau fut occupé par le grand duc de Bade, puis par les premiers: l'électeur de Cologne fut privé de toutes les dignités de l'empire, et il fut publié un ban contre celui de Bavière. La succession à l'évêché de Munstet donnait lieu alors à une grave altercation, entre l'évêque d'Osnabruck de la maison de Lorraine, et le baron Metternick évêque de Paderborn, dont l'élection fut confirmée par une bulle du pape, malgré la faveur accordée au premier par l'empereur. Dans le même tems les Suédois firent une irruption dans la Saxe, et, au commencement de 1707, les François envahirent de nouveau plusieurs pays de l'Al-

lemagne. On ne laissait pas cependant de s'occuper de dispositions pacifiques, et l'on nomma une députation dont les membres furent pris dans le collège des électeurs, et dans ceux des princes et des villes impériales pour faire la visite de la cour camérale. L'électeur palatin fut investi du premier électorat, qui avait déjà passé en souveraineté au duc de Bavière, ainsi que du Haut-Palatinat et de la dignité d'*archidapifer*: le duc de Hanovre et l'électeur de Bohême furent solennellement introduits dans le conseil électoral. De nouveaux suffrages furent aussi réclamés à cette époque dans le collège des princes : le prince de Lamberg fut investi du landgraviat de Leuchtemberg, et peu de tems après la charge d'architrésorier de l'empire fut conférée au duc de Hanovre. La politique ne nous offre nulle autre chose de remarquable sous ce règne, si ce n'est la rouverture de la cour camérale, qui avait été fermée durant la visite, et l'altercation survenue entre le chapitre d'Ildesheim et l'électeur de Hanovre, à cause des vexations commises par ce chapitre contre les *Evengéliques* pendant la vacance du siège épiscopal. Deux autres contestations s'élevèreut sous Charles VI, l'une contre le duc de Saxe-Weimar et le prince de Schwarzbourg pour la dynastie d'Arnstad, au sujet de laquelle le premier prétendait faire revivre les droits du *Landsassiat* de Thuringe, et l'autre entre les habitans d'Aix-la-chapelle et ceux de Nuremberg, pour le dépôt des enseignes impériales. La guerre continuant en Allemagne, les Français s'emparèrent une autre fois de Landau et de Fribourg; mais en vertu des traités de paix de Rastad et de Bade de 1713 et 1714, les pays occupés rentrèrent sous la domination de leurs anciens maîtres, et les électeurs de Bavière et de Cologne furent rétablis dans tous leurs droits. Les confédérés envahirent les possessions septentrionales des Suédois, c'est-à-dire l'Olsace et la Poméranie, et une partie du duché de Mecklembourg fut enveloppée dans cette guerre, ensorte que les Suédois durent se retirer, et Stettin demeura en otage entre les mains du roi de Prusse. Le prince de Lichtenstein entra alors dans la diète. La succession au comté de Limbourg donna lieu de nouveau à une grande contestation, qui fut jugée par un arrêt de la cour aulique, en vertu duquel la possession de ce comté, dont le roi de Prusse s'était déjà emparé, fut adjugée aux filles du dernier comte. Un autre différend s'éleva entre le landgrave de Hesse-Cassel et les landgraves

de la ligne de Rheinfels, pour la possession de la ville de ce nom; et les propositions d'accommodement n'ayant point eu d'effet, on en vint aux hostilités. Il importe de faire mention ici d'une contestation qui eut lieu entre les ducs de Mecklembourg d'une part, et les habitans de Rostock et les états provinciaux de ce duché de l'autre, laquelle ne jette pas peu de lumière sur le droit public, et en général sur la politique de l'Allemagne à cette époque. Les habitans de Rostock se plaignaient de ce que le duc avait fait emprisonner trois de leurs consuls et plusieurs de leurs sénateurs, au sujet d'une nouvelle charge dont il les avait grévés: les états provinciaux se plaignaient de leur côté de la violation de leur privilèges. Les premiers avaient obtenu de la cour impériale un arrêt favorable, et les seconds un acte, en vertu duquel ils étaient mis sous la protection de l'électeur de Brandebourg et des ducs de Brunswick et de Wolfenbüttel. Dans le même tems le duc donnait lieu à de nouvelles plaintes en mettant une garnison à Rostock, en usurpant le droit de chasse sur le territoire, et en fesant une levée de soldats au delà des forces de la province. On ajoutait à cela, que ce duc avait surchargé ses sujets d'impôts et autres contributions pour l'entretien de ses garnisons et de ses légations, sans le consentement des états, et même qu'ayant répudié la princesse de Nassau sa première femme pour épouser une Russe, il avait fait une alliance avec les Russes, dont il fesait entrer les troupes dans son duché, pour appuyer l'exécution des ses ordres arbitraires contre les nobles. Les habitans de Rostock avaient renoncé à la procédure, qui avait été déjà commencée devant le conseil aulique; mais les états, en refusant d'obtempérer aux convocations du duc, recoururent à l'empereur, qui engagea le duc, mais envain, à ne point opprimer les habitans de Rostock, ni les nobles de ses domaines, et chargea les ducs de Brunswick et de Wolfenbüttel de les protéger. Appuyé des forces russes le duc refusa d'obéir à l'empereur, en alléguant que les lois et les constitutions de l'empire interdisant aux sujets la faculté de procéder judiciairement contre leurs souverains, l'empereur même ne pouvait point statuer sur leurs réclamations. Il fallut donc renvoyer l'affaire à la diète des états de l'empire, pour que la désobéissance du duc à l'empereur y fût jugée: le roi de Prusse et l'electeur de Cologne s'étaient déclarés pour la maxime qui refuse aux états provinciaux le droit de s'opposer

aux maîtres du territoire. Le duc refusant aux nobles de restituer les terres qu'il leur avait confisquées, il fut enjoint par l'empereur aux ducs de Brunswick et de Wolfenbüttel de procéder à l'exécution de ses décrets; et leurs troupes, qui prirent la dénomination d'armée d'exécution ayant passé l'Elbe, occupèrent Boitzbourg. Le duc feignit de se soumettre; mais étant tombé tout-à-coup sur l'armée d'exécution au moment où elle s'avançait sur Schwérin, il se livra un combat qui tourna au désavantage du premier, et à la suite duquel cette armée s'empara de Gastrow et de Rostoch. Il fut fait ensuite des propositions de paix, qui pourtant ne furent acceptées, qu'à condition que les Russes évacueraient le pays de Mecklembourg. Les troupes russes parties, celles des ducs se retirèrent aussi, et des personnages de distinction furent alors chargés de vérifier les dommages que le duc avait causés à ses sujets. La ville de Rostoch recouvra les droits qui lui avaient été enlevés; mais le duc ayant encore refusé d'adhérer à la décision de ces délégués, l'empereur dut le rappeler une autre fois à l'obéissance: ce qui n'empêcha pas que le procès entamé devant le conseil aulique pour cause de ce refus, et surtout de celui que fesait le duc de payer les dommages occasionnés par les Russes, ne durât pendant long-tems, et que ce dernier ne cherchât même à engager dans son parti plusieurs princes de l'Allemagne. L'empereur retira alors aux deux autres ducs le mandat de protection qu'il leur avait donné, pour le confier au roi de Prusse en sa qualité de duc de Magdebourg, et le frère du duc opposant fut chargé par lui de l'administration de l'état. Il y avait néanmoins des princes, dont les uns se montraient favorables à ce duc, et les autres contraires aux dispositions adoptées par l'empereur pour le dernier objet. Le roi de Prusse voulait que les troupes de Brunswick-Lunebourg évacuassent le pays de Mecklembourg, dont elles refusaient de sortir jusqu'à ce que fussent payés les frais de l'exécution. Le nouvel administrateur hésitait même d'entrer en fonction; enfin il commença sa gestion sous le titre de commissaire impérial, et tout fut arrangé. On voit par tous ces faits que, malgré les actes solennels et multipliés par lesquels était consacrée la juridiction de la cour camérale et celle de l'empereur même, malgré l'autorité et les formes imposantes de leurs arrêts, le pouvoir suprême ne laissait pas encore d'être chancelant, au point de manquer souvent de moyens pour faire exécuter

les décrets des diètes générales et de l'empereur même. On voit encore quels étaient les droits des états provinciaux, et le mode d'existence de ces états, au milieu de la monarchie la plus absolue. Le changement de religion de la maison électorale de Saxe excita aussi de grands débats de la part des états *Evangéliques*, qui, après avoir agité la question principale de savoir à qui devait être conférée l'administration du cercle, proposaient comme conséquence de celle-ci les suivantes; si cette administration appartenait par droit perpétuel à l'électeur de Saxe; si ce droit était inhérent à la famille de ce nom; si, après le prince saxon, il devait passer au prince le plus voisin parmi les *Evangéliques*, et s'il pouvait être déféré par les états mêmes. Cette administration fut laissée à l'électeur; mais il s'éleva d'autres contestations à la suite du changement de religion de Maurice Guillaume, autre duc de Saxe, chargé alors de l'administration de l'évêché de Naumbourg, qu'on voulait lui ôter, et qui à la fin lui fut laissée avec beaucoup de réserves: choses qui toutes font voir ce qui était alors la représentation des états. Ce règne fut fécond en altercations de tout genre: il y en eut pour la succession du duché de Deux-Ponts, et ce différend dura plusieurs années; il y en eut entre le prince de la Frise orientale et ses états provinciaux, et surtout la ville d'Embden, pour la conservation de privilèges que réclamaient ces derniers; il y en eut sur les droits de la compagnie d'Ostende, que contestait l'ancienne compagnie hollandaise des Indes orientales; il y en eut pour la succession du duché de Mompelgart, pour la ville de Gelnhus en Vettéravie, que Charles IV avait donnée en otage à Gunter de Schwartzbourg, pour la succession du duche de Ploen en Olsace, et pour la possession du château de Zwingenberg, réclamée par l'électeur palatin et par la maison de Hirschorn. Enfin, sur le refus de l'électeur de Brunswick de renoncer à la dignité d'architrésorier, dans laquelle devait rentrer l'électeur palatin, celui de Bavière ayant repris celle d'*Archipincerna*, on disputa pour la création d'une nouvelle dignité de l'empire; mais l'électeur de Saxe ayant observé, sur la proposition qui fut faite d'en ériger une sous le titre d'*archistabularius*, qu'un semblable office rentrait dans les attributions de l'archimaréchal, il proposa d'y substituer celui d'*archimaître* des postes, dont cependant la création demeura en suspens. En 1731 il fut publié une constitution, pour remédier en quelque manière

aux abus et aux désordres qui s'étaient introduits dans les corporations des arts, et dont le principal était sans doute le préjudice que ces corps portaient par la nature de leur organisation à la juridiction des magistrats ordinaires. On disputa de nouveau sur la succession du duché de Deux-Ponts, sur la possession des terres du duché de Juliers, sur la tutelle des mineurs et sur l'administration des états de Wirtemberg, de laquelle le duc de Neustad, tuteur testamentaire, croyait que la mère devait être excluse selon les lois de l'état, et, pour cause de différence de religion, l'évêque de Bamberg, lequel en effet fut exclus ou se retira spontanément. On disputa aussi sur l'héritage des comtes de Hanau, et l'on vit dans cette affaire un exemple encore nouveau d'opposition au principe concernant les recours aux diètes, dans les causes purement judiciaires. Parmi les autres faits particuliers qu'on rapporte à ce règne, nous ne devons pas passer sous silence la sanction pragmatique relative à la succession aux domaines de l'Autriche, publiée par l'empereur Charles VI comme chef de la famille de ce nom pour garantir la paix de l'Allemagne et de toute l'Europe; et en effet, cet acte assura à Marie Thérèse, fille ainée de ce monarque, la succession à tous ses royaumes et à toutes les provinces héréditaires, et fut approuvé par tous les états de l'Autriche, de la Silésie, de la Flandre et de la Belgique, ainsi que par les Hongrois et les Bohémiens.

Vicissitudes successives.

Ces dispositions n'empêchèrent pas que le roi de Prusse n'envahît la Silésie au mépris de cette loi fondamentale, en alléguant les droits de sa famille sur la principauté de Jaegerndorf, et le traité de succession réciproque conclu entre la maison de Brandebourg et celle de Leignitz. Dans cette première guerre, la plus grande partie de la Silésie fut abandonnée à la Prusse; mais bientôt il en éclata une seconde avec l'électeur Charles Albert de Bavière, qui s'empara de l'Autriche et même de la Bohême. Ce fut dans le cours de cette guerre que l'auguste fille de Charles VI harangua si énergiquement les Hongrois, en leur montrant son fils qu'elle tenait dans ses bras, et qu'ils prirent aussitôt la généreuse résolution de sacrifier leurs biens et leur existence pour la défendre. Parvenu à l'empire sous le nom de Charles VII, l'électeur de Bavière perdit bientôt les pays qu'il avait conquis; et ayant même été chassé de ses propres états, il se retira à Francfort où il mena une vie obscure, et

mourut au bout de trois ans. Le désir d'avoir la Silésie fit reprendre les armes à Frédé. ic II, qui tenta de s'emparer de la Bohême; se voyant enfin garanti dans ses nouvelles possessions par l'Angleterre, il fit la paix et consentit à ce que la couronne impériale passât sur la tête de François de Lorraine, époux de Marie Thérèse. Dans la guerre de sept ans, l'héritier des états de l'Autriche se flatta de pouvoir recouvrer la Silésie, et mettre un frein aux vues ambitieuses de Frédéric II, qui était soupçonné de vouloir tenter quelques hostilités contre la Bohême, et de priver l'Autriche du droit de suffrage qu'elle avait dans le collège électoral. On vit alors une grande scission dans le corps germanique, qui, sons l'influence des cabinets de Vienne et de Versailles, prit parti presqu'en entier contre la Prusse. Le Hanovre fut envahi par les Français, la Bohême et une grande partie de la Saxe par les Prussiens, la Prusse elle-même par les Russes, la Thuringe par les Impériaux, et la Silésie fut inondée de troupes qui pénétrèrent aussi dans la Prusse, et mirent Berlin à contribution. Frédéric reprit néanmoins la supériorité qu'il avait acquise et successivement perdue dans cette guerre; il recouvra la plus grande partie de ses domaines, et se trouva même en état d'envoyer des renforts à ses confédérés dans la Vestphalie. Les troupes hessoises et celles de Brunswick se réunirent aux siennes; et tandis que les Autrichiens étaient encore à Berlin, il pénétra dans la Moravie, et porta l'épouvante jusque sous les murs de Vienne. Les Russes, avec de nouvelles troupes, infestaient la Poméranie, la Marche de Brandebourg et la Silésie: vaincus à Zorndorf, puis victorieux à Cunnersdorf, ils se virent le chemin libre jusqu'à Berlin, qui fut sauvée par l'habileté du prince Henri frère de Frédéric. La mort d'Elisabeth impératrice de Russie éleva au trône de cet empire Pierre III, qui, pénétré d'admiration pour Frédéric, non seulement lui restitua les conquêtes faites par les Russes dans la Poméranie et en Prusse, mais encore lui envoya de nombreux renforts: ce que fit aussi le roi de Suède. Catherine II, qui succéda bientôt à Pierre III, rappela ces troupes, en maintenant toutefois la paix conclue avec le roi de Prusse. Abandonnée ainsi de la Russie et de la Suède, l'Autriche, qui d'ailleurs avait déjà eu de la peine à défendre ses propres états, en vint aussi à des arrangemens pacifiques, et alors l'Allemagne, comme l'écrit Muller, rentra dans son premier état, avec cette différence pourtant que la

Silésie resta au roi de Prusse, qui, dans les vingt années de paix qui suivirent, augmenta considérablement ses revenus et ses armées, et agrandit même ses états d'une portion considérable de territoire, qui lui échut dans le partage de la Pologne. L'extinction de la seconde branche de la maison de Wittelsbach, qui avait régné en Bavière pendant cinq siècles, fut aussi une cause de troubles dans l'Allemagne, dont elle altéra en quelques endroits la géographie politique: car l'Autriche fit valoir contre l'électeur palatin ses anciens droits sur la Basse-Bavière: plusieurs fiefs passèrent temporairement sous le haut domaine de l'empire, et Marie Thérèse réclama en outre quelques seigneuries de la Souabe, et divers fiefs du Palatinat, qui relevaient de la couronne de Bohême. Frédéric II excita alors le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de l'électeur palatin, à protester contre cette violation de la constitution germanique et des traités de Vestphalie, et il représenta lui-même à la cour de Vienne que, selon le droit féodal germanique, les fiefs possédés par un prince de l'empire, devaient passer par ordre de succession à toutes les branches de sa famille; il invoqua même la bulle-d'or et les privilèges en vertu desquels les électorats étaient indivisibles, et montra la nécessité de consulter, dans une chose aussi importante, la diète de l'empire. La cour d'Autriche s'efforça envain de prouver que ses droits, dont elle fesait remonter l'origine jusqu'au tems de Maximilien le Grand et de l'empereur Sigismond, pouvaient se concilier avec les lois constitutionnelles de l'Allemagne: le roi de Prusse persista dans ses principes, sur lesquels fondaient aussi leurs prétentions à la succession, sinon entière au moins partielle de Maximilien Joseph électeur de Bavière, la veuve électrice de Saxe sœur de cet électeur, et le duc de Mecklembourg qui réclamait pour lui, entre autres seigneuries, celle de Leuchtemberg. Le roi de Prusse entra de nouveau en Bohême; et pourtant, malgré les forces considérables qui lui furent opposées, il ne se donna aucune bataille. L'impératrice se borna à recevoir une étendue de pays de 40 lieues environ entre le Danube, l'Inn et la Saltz; et, par le traité de Teschen, elle consentit à ce qu'à la mort du Murgrave de Bayreuth et d'Anspach, ces principautés retournassent au roi de Prusse, en renonçant elle-même au droit de haute-souveraineté que le royaume de Bohême avait sur ces deux pays, de même qu'à toutes ses prétentions sur la succession de la Bavière en faveur de la maison

palatine. L'électeur de Saxe reçut en compensation de ses droits quelques seigneuries sur les frontières de ses états, le duc de Mecklembourg le privilège dit *de non appellando*, et l'électeur palatin l'investiture de tous les fiefs possédés par la branche cadette de la maison d'autriche: investiture qui lui fut accordée par l'empereur Joseph.

Opinion de Muller sur le corps germanique en 1783.

Muller a donné, dans le XXIV.e livre de son Histoire universelle, un tableau de l'état politique de l'Allemagne en 1783, lequel sert merveilleusement, non seulement à nous faire connaître l'histoire moderne de cet empire, mais peut-être encore à rendre raison des grands changemens qui s'y sont opérés dans la suite. La bulle-d'or, disait-il à cette époque, les capitulations impériales, les traités de Vestphalie, les actes de la diète de Ratisbonne, les arrêts des tribunaux de l'empire et quelques lois féodales, tels étaient les faibles liens qui unissaient, plutôt en apparence qu'en réalité, les différentes parties du corps germanique. La diète était divisée en trois collèges sous les noms de collèges des électeurs, des princes et des villes, lesquels délibéraient séparément les uns des autres; et les députés des états de l'empire n'ayant point de volonté propre ni de pouvoirs suffisans, ils donnaient leurs suffrages conformément aux instructions qu'ils tenaient de leurs commettans. L'empereur envoyait par un commissaire principal à l'électeur de Mayence, comme archichancellier de l'empire, ses propositions et ses décrets. Les états lui transmettaient également leurs rémontrances et leurs demandes, et les ambassadeurs étrangers lui adressaint de même leurs notes diplomatiques. L'archichancellier fesait part aux députés de toutes ces communications; et, après avoir recueilli leurs suffrages, il en formait un vœu consultif qu'il envoyait à l'empereur, qui avait la faculté de l'approuver ou de le rejeter. Si, parmi les collèges, il s'en trouvait quelqu'un qui ne fût pas de l'avis des autres, son opinion particulière était consignée dans ce vœu. L'affaire sur laquelle on avait à délibérer était-elle de nature à exiger le secret? elle était remise à une députation de l'empire, composée de commissaires délégués à cet effet. S'agissait-il d'objet de religion? les catholiques se séparaient des protestans, et la diète n'était plus regardée alors comme un corps unique; mais, dans l'un et l'autre cas, il résultait de ce système beaucoup d'entraves dans la marche des délibérations, par l'effet des protesta-

tions, des répliques et autres débats de pure formalité, qui les prolongeaient quelquefois indéfiniment. Si, malgré les germes de destruction qu'il renferme, le corps germanique subsiste encore, ajoute le même écrivain, il ne faut l'attribuer qu'à des considérations politiques, dans lesquelles les vices de la législation et de cette espèce de constitution ont trouvé jusqu'ici un contrepoids momentanné, mais qui loin de faire espérer que cet état de choses puisse durer encore long-tems, ne peuvent qu'accélérer la ruine même de l'empire. A cette époque Muller donnait à la Bavière 180,000 habitans, avec un revenu d'environ 10,000,000 de florins; au Palatinat 280,000 âmes; aux duchés de Juliers et de Gueldre 260,000; à la Saxe 2,000,230, avec un revenu de 6,200,000 rixdallers, en observant que ce pays renfermait 18 villes principales, et 206 de moyenne grandeur; à l'électorat de Hanovre 700,000 habitans, avec un revenu de 4,800,000 florins; à celui de Mayence 320,000, avec un revenu de 1,500,000 florins; à celui de Trèves un revenu de 210,000 florins, et à celui de Cologne de 1,200,000, y compris les revenus d'autres évêchés et d'abbayes possédés par ces deux derniers; au Landgraviat de Hesse-Cassel 500,000 habitans avec 3,000,000 de rente; à celui de Hesse-Darmstad un revenu de 1,150,000 florins; au duché de Virtemberg 600,000 habitans, avec un revenu de 3,000,000 de florins; à celui de Mecklembourg 220,000 habitans, avec un revenu de 400,000 rixdallers, et enfin à l'archevêché de Salisbourg 200,000 habitans, avec un million de florins. Outre les notions lumineuses que nous procure ce tableau sur l'état politique moderne de l'Allemagne, il nous fournit encore un moyen facile d'apprécier les effets des révolutions qui se sont ensuite opérées dans cette région. L'auteur parle aussi des villes impériales, de la décadence de leur commerce par suite de la découverte du Cap de Bonne-Espérance, et des échecs portés à leur constitution par l'effet de l'impéritie, des maximes oligarchiques et de l'intolérance religieuse de leurs magistrats. Selon lui Francfort conserva son opulence, par la vente qu'elle fesait à toute l'Allemagne des objets de luxe qu'elle tirait de l'étranger. Attaquée souvent par les Danois, regardée d'un œil de jalousie par les Hollandais, et déchirée par des divisions intestines fréquemment renouvellées entre le sénat et le peuple, Hambourg ne fut long-tems redevable de sa prospérité qu'à l'industrie de ses habitans et à la prudence de ses magistrats;

et Lubeck, après avoir disputé aux états les plus puissans l'empire de la Baltique, se vit réduite enfin à devoir lutter pour sa propre indépendance. Dès 1783, époque à laquelle écrivait Muller, la politique des puissances voisines de l'Allemagne était parvenue à affaiblir les liens qui unissaient les différentes parties de la confédération, qui s'était déjà transformée en une impuissante aristocratie. Toutefois il se complaisait à remarquer que si, par un effet inévitable de cet état de choses, l'Allemagne avait perdu une grande partie de son ancienne prépondérance, elle en était compensée par le nombre de ses petites monarchies, qui ayant chacune leur capitale, favorisaient singulièrement les progrès de l'industrie.

Dissolution de l'empire d'Allemagne.

La philosophie et la politique n'ont point eu lieu de s'étonner, si ce grand et antique édifice s'est écroulé presque dès les commencemens d'un nouvel ordre de choses. Les dispositions sages, qui furent prises successivement par les empereurs Joseph et Léopold, n'avaient pour objet que d'opposer une barrière à un torrent, qui menaçait d'un bouleversement total la politique de l'Europe; mais le désordre était déjà arrivé, dans plusieurs états, au point de ne pouvoir plus être arrêté par aucune force humaine. C'est là que devait finir l'existence de cette antique constitution et de cette étonnante réunion d'élemens divers, que le sentiment de l'intérêt général et le besoin de la défense commune avaient maintenue pendant plusieurs siècles, et au milieu des vicissitudes les plus terribles des tems barbares. Alors s'écroula ce grand édifice, des ruines duquel il se forma une confédération désignée d'abord sous le nom de Rhénane, puis sous celui de Germanique, et qui changea tout-à-coup l'aspect politique et territorial de l'Allemagne. Le nombre des villes libres, c'est-à-dire uniquement sujettes à l'empire, qui était auparavant de cinquante-une, se trouva réduit à six à l'époque de la chute de l'empire. L'ancienne division de l'Allemagne en cercles disparut, et à peine la dénomination de Haute et de Basse-Allemagne fut-elle conservée. Dès les commencemens de cette révolution, qui changea l'existence politique de plusieurs états de l'Europe, plusieurs villes et même plusieurs territoires, en tout ou en partie, furent détachés de l'Allemagne et réunis à la France. Enfin en 1806 l'empire fut dissous, comme on vient de le dire, et l'on vit se former alors la confédération du Rhin, dans laquelle entrèrent la plupart des princes de l'Allemagne. A cette confédéra-

tion, qui finit en 1814, en succéda une autre sous le nom de confédération germanique, qui doit son existence au congrès de Vienne de 1815. Dans la première, les titres de plusieurs princes de l'Allemagne furent changés: les électeurs de Saxe et de Bavière et le duc de Virtemberg furent élevés à la dignité royale, qu'ils ont conservée depuis: d'autres prirent également le titre de grand duc. On vit un nouveau royaume formé d'une partie du cercle de la Vestphalie et du pays de Hanovre, sous le nom de royaume de Vestphalie; mais l'existence de cet état n'a pas été de longue durée, et le titre de royaume a passé à l'ancien duché de Hanovre, auquel il est resté avec d'autres pays qui lui ont été réunis.

Confédérations rhenane et germanique.

Les états dont se composait la confédération du Rhin étaient le duché de Berg, celui de Mecklembourg, les royaumes de Saxe et de Vestphalie, le grand duché de Varsovie, qui passa avec le titre de royaume sous la domination de la Russie, les royaumes de Bavière et de Virtemberg, les grands duchés de Bade, de Hesse-Darmstad, de Francfort et de Wirtzbourg, le duché de Nassau et autres principautés moins considérables. La confédération germanique comprend l'Autriche et la Prusse, pour ce qui concerne leurs états d'Allemagne, le roi de Dannemarck pour le duché de Holstein, le roi des Pays-Bas pour le grand duché de Luxembourg, le roi d'Angleterre comme roi de Hanovre, les rois de Bavière, de Saxe et de Virtemberg, le grand duc de Bade, le duc de Hesse ou la Hesse qui a retenu le nom d'Electorat, le grand duc de Hesse-Darmstad, les villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, et plusieurs autres principautés inférieures. La formation de cette dernière confédération a eu pour objet le maintien de la sûreté intérieure et extérieure de toute l'Allemagne, ainsi que l'indépendance et l'inviolabilité de tous les états confédérés: institution dans laquelle on voit remis en vigueur les principes, d'après lesquels les anciennes diètes pourvoyaient aux besoins de la sûreté commune et à la conservation de la paix publique. Les affaires de la confédération se traitent dans la diète, dont le siège est à Francfort, et qui a pour président l'empereur d'Autriche.

Dernières variations géographiques et politiques.

Il serait inutile de présenter ici le tableau des variations géographiques et politiques, auxquelles a donné lieu cette grande révolution, qui a été accompagnée de divisions intérieures et de longues guerres, attendu que les choses sont rentrées aujourd'hui à-

peu-près dans leur premier état, sauf quelques variations qui ont eu lieu dans les titres et dans les dignités de quelques princes, ainsi que dans les limites de quelques états, quoique pourtant le corps politique de l'Allemagne ait conservé en partie sa première intégrité. Loin de rien faire perdre à cette grande puissance de son ancien lustre, la chute de l'empire l'a au contraire augmenté: car elle a donné lieu à la formation d'un empire héréditaire d'Autriche, à celle de quatre royaumes qui n'existaient pas auparavant, et à la création de sept grands duchés: états outre lesquels l'Allemagne en renferme encore un, qui a conservé le nom d'électorat, et environ deux cents autres, tant duchés que principautés, absolument indépendans, ayant chacun leur gouvernement particulier, et qui n'entrent dans la grande association que par les relations qu'ils ont avec d'autres états. Les quatre nouveaux royaumes sont, comme nous venons de le dire, la Bavière, le Virtemberg, le Hanovre et la Saxe; et les grands duchés sont ceux de la Hesse, d'Oldembourg, de Luxembourg, de Posnanie, du Bas-Rhin, de Bade et de Mecklembourg. Dans le nombre des duchés on distingue pour leur importance ceux de Brunswick-Wolfenbüttel, de Holstein et de Nassau, et ceux de Clèves, de Berg et de Juliers, de Vestphalie, de Saxe et de Poméranie, qui sont réunis aux domaines de la Prusse. L'Autriche a conservé son ancien archiduché, le duché de Styrie, la principauté du Tirol avec la seigneurie du Voralberg, le royaume de Bohême, le margraviat de Moravie et le duché de Silésie. La Bavière a réuni à ses domaines l'ancien duché de Bavière, celui du Haut-Palatinat, une partie de celui de Salisbourg, les principautés de Neubourg, de Sulzbach, de Ratisbonne, de Freisingen, de Passaw, de Franconie, d'Anspach, de Virtzbourg, de Bamberg, de Bayreuth, et d'Aschaffenbourg, avec le margraviat de Burgau, le comté de Rothenfels, les villes de Lindau et de Nuremberg avec leurs arrondissemens, et diverses possessions dans la Souabe et autres sur la rive gauche du Rhin, du nombre desquelles est le duché de Deux-Ponts. Le royaume de Virtemberg se compose de la partie la plus considérable et la plus fertile de la Souabe; et celui de Hanovre des pays dits autrefois de Brunswick-Lunebourg, d'Ildesheim, de la Frise orientale, des principautés d'Eichsfeld, de Grubenhagen, d'Oldesheim, d'Osnabruck et de Werden, et d'une partie de celle de Munster, enfin des duchés de Brême, de Lauen-

bourg et de Kalenberg. La domination de la Saxe s'étend sur le royaume de Saxe proprement dit, sur le grand duché de Saxe-Weimar avec le territoire d'Eisenach, et sur les duchés de Gotha, d'Altembourg, de Cobourg, de Saalfeld, de Meiningen et d'Hilburghausen. La Prusse est le royaume qui a le plus gagné dans les derniers arrangemens politiques: car, outre la Prusse proprement dite, le grand duché de Posnanie, les duchés de Silésie et de Poméranie et la marche de Brandebourg, elle a encore réuni à ses états le grand duché du Bas-Rhin, le duché de Saxe et celui de Vestphalie, les duchés de Clèves, Berg et Juliers, les principautés de Quedlinbourg, de Paderborn, de Corvey, de Minden et de Munster et une partie de celui d'Eichfeld, avec un grand nombre d'autres comtés, seigneuries et autres possessions portant diverses dénominations. D'après un tableau présenté à la diète dans le mois de septembre de l'an 1818, la population de tous ces états ensemble se montait à environ 30,200,510 individus.

Gouvernement. Lois particulières des états.

Après cet exposé détaillé des vicissitudes politiques et territoriales de l'Allemagne, il serait inutile, comme nous l'avons déjà dit, de nous étendre maintenant sur son gouvernement et sa législation. Il est aisé de voir que tous ces états ont la même forme de gouvernement, qui est le monarchique, plus ou moins tempéré par des constitutions particulières, par des conventions ou par des privilèges accordés en divers tems à certains états ou à certaines villes. Quant à la législation, elle a souvent changé selon la volonté des souverains; cependant les lois romaines, généralement étudiées en Allemagne, avaient une grande autorité dans cette contrée: on y joignit d'abord des statuts particuliers, et divers princes publièrent ensuite des codes, parmi lesquels ceux des empereurs Joseph II, et François I.er actuellement régnant, se font remarquer par la sagesse et la clarté avec laquelle les matières y sont traitées: avantage précieux qui les a fait adopter dans d'autres états, sauf quelques modifications nécessaires à chacun d'eux. Toutefois ces états ont, dans le système fédératif, chacun leurs lois, leurs magistrats et leur ordre judiciaire; mais ceux dont la population n'arrive pas à 300,000 habitans, se réunissent à un autre état pour avoir un tribunal ou une cour d'appel.

Système de la diète.

Ainsi que nous l'avons observé plus haut, les affaires relatives à la confédération se traitent toutes dans une assemblée permanente,

qui porte le nom de diète, et réside à Francfort où se réunissent tous les représentans qui la composent. L'égalité des droits entre les souverains qui font partie de cette grande association, est consacrée par l'acte fédératif. Lorsqu'il s'agit de délibérer sur des intérêts d'une haute importance, la diète se constitue en assemblée générale, dont les membres ont droit à un plus ou moins grand nombre de suffrages, en proportion de la grandeur de leurs états respectifs. En cas de parité de suffrages, la voix du représentant de l'Autriche, qui préside toujours la diète, forme la majorité, à l'imitation de ce qui se pratiquait en pareil cas dans les assemblées des anciens, où la voix de celui qui les présidait avait la prépondérance sous le nom de *Calculus Minervae*. La diète seule est compétente dans les affaires qui intéressent toute la confédération: les puissances étrangères lui envoient des agens diplomatiques, dont elle reçoit les communications; et ses décisions font loi pour tous les états confédérés. Lorsqu'ils s'élève entre eux quelques différends, ils sont réglés dans la diète même, ou dans un comité dont les membres sont choisis par les parties litigantes: usage dont les premiers indices se voient dans les *Austrègues* du moyen âge, et dont on trouve assez d'exemples sur la fin de cette époque. La confédération a des places fortes, dans le nombre desquelles on compte Mayence, Luxembourg et Landau. Elle nomme le général en chef de son armée, qui se compose du contingent de chacun des états confédérés, et ce général est exclusivement subordonné à son autorité.

Aspect physique de l'Allemagne moderne.

Après ce que nous avons dit de l'état physique de l'Allemagne dans les tems anciens et dans le moyen âge, il ne nous reste que peu d'observations à faire à cet égard, relativement aux tems modernes, les choses qui constituent cet état, telles que les montagnes, les rivières, les lacs etc. n'ayant pas changé. Nous remarquerons seulement que, depuis le XV.e siècle jusqu'à nos jours, on a desséché beaucoup de marais, réglé le cours de plusieurs rivières, restreint considérablement l'étendue de quelques forêts, porté le soc de la charrue dans des terres incultes, et que l'activité de l'industrie agraire a partout augmenté les produits du sol. Si cependant on considère l'Allemagne comme divisée en septentrionale et en méridionale, par la grande chaîne des monts sudètes et par ses ramifications, nous trouverons que la première, appelée aussi Basse-Allemagne, n'offre qu'une vaste plaine encore semée de terres in-

cultes couvertes de bruyères, et entre-coupée de landes et d'étangs, dont quelques-uns sont d'une assez grande étendue. La seconde ou Haute-Allemagne est au contraire hérissée de montagnes, qui s'étendent principalement au midi et à l'orient, et vont s'abaissant graduellement, jusqu'à ce qu'elles disparaissent entièrement dans le pays de plaine dont il vient d'être parlé. Quelques-unes de ces montagnes ont reçu de nouveaux noms dans des tems plus rapprochés de nous, et d'autres ont conservé ceux qu'elles avaient anciennement, sans qu'ils aient souffert aucune altération dans les tems du moyen âge: tel sont encore les noms des Alpes-Noriques et Juliennes, des Alpes de la Carniole et de la Souabe, de la forêt noire, du Tannus et des Ardennes. Les montagnes de la Moravie et leurs chaînes, qui s'étendent assez loin, portent le nom de Bohmerwald. Les noms des monts Klokats, Javorina et Kreutzebirge sont aussi d'une époque moderne. Les monts Riezen et l'Ertzgebirge appartiennent à l'ancienne chaîne des monts sudètes, d'où ils s'étendent dans tout le centre de la Basse-Allemagne, et arrivent jusqu'aux états de l'Autriche et à quelque districts contigus à la Bavière. Une partie de cette même région, c'est-à-dire la Saxe, la Hesse et la Vestphalie, est aussi parsemée de montagnes de nouvelle dénomination, excepté le Thuringique et peut-être encore le Hartz; les autres sont le Fichtelberg, le Spessart, le Rhone, le Dun, le Wester-Wald et autres inférieures. Outre les Alpes de la Souabe, la forêt noire et celle des Ardennes, qui se trouvent dans le Virtemberg, dans le grand duché de Bade, dans le Bas-Rhin et dans le Luxembourg, on y remarque encore une autre montagne appelée le Hundsruck. Les plus hautes montagnes où l'on voie des neiges perpétuelles sont dans le Tirol, dans le pays de Salisbourg et dans la Styrie. La grande étendue de l'Allemagne, et la variété de ses aspects, produite par le nombre et l'élévation de ses montagnes, sont cause que le climat en est également très-varié: car au midi il est ordinairement froid dans les lieux élevés et dans les vallées; au nord même la température est humide, l'hiver y est long et froid, et l'été très-chaud. Néanmoins l'air y est en général très-sain, et il ne devient pernicieux à la santé que dans le voisinage des marais, qui sont répandus en grand nombre sur les rivages de la mer du nord. Nous avons eu occasion trop souvent de parler des fleuves, pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici une mention particulière. Les principaux sont le Rhin et

le Danube, remarquables l'un et l'autre par la longueur de leur cours. Le pays de Brandebourg est arrosé par l'Oder, dans lequel se jette la Warta; la Bohême et la Saxe le sont par l'Elbe, qui sort des monts sudètes et reçoit plusieurs rivières inférieures, parmi lesquelles on distingue la Moldave, et tous les états de l'ouest le sont par le Rhin, auxquels se joignent le Mein et la Moselle. Les autres rivières considérables sont le Wéser et l'Ems, qui ont leur embouchure dans la mer d'Allemagne, l'Inn, la March, la Drave et la Save qui se jettent dans le Danube. Parmi les lacs on cite particulièrement ceux de Constance, de Chiem, de Wurm et d'Amer en Bavière, de Trann et de Halstad en Autriche, de Stettin dans la Poméranie, de Muritz et de Ratzbourg dans le Mecklembourg. Ces rivières et ces lacs sont en général très-poissonneux, et sous ce rapport l'Allemagne n'a rien à envier aux autres pays. On y trouve aussi des eaux thermales, et, selon quelques géographes, en plus grande quantité que dans aucune autre contrée; les plus renommées sont celles d'Aix-la-chapelle, de Bade, d'Egra, de Carlsbad, d'Ems, de Pyrmont, de Töeplitz, de Selters, de Seltz, et plusieurs autres qui sont très-recherchées.

Productions naturelles.

Les productions territoriales de l'Allemagne sont encore celles que nous y avons vues dans les tems précédens, si ce n'est que l'industrie agraire les a considérablement augmentées. L'étude de l'histoire naturelle, et surtout de la chimie et de la minéralogie, et les découvertes en tout genre faites par les Allemands, ou dont ils se sont empressés de s'instruire et de faire d'utiles applications, ont procuré à plusieurs provinces de nouvelles ressources, soit en fesant connaître diverses substances minérales auxquelles on ne fesait pas d'attention auparavant, soit en perfectionnant l'extraction et l'emploi de celles qui étaient déjà connues. On sait également que les montagnes dont nous venons de parler, renferment des minéraux de plusieurs sortes, comme de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du plomb, du fer, du mercure, du zinc, du bismuth, du cobalt, de l'antimoine, de la plombagine etc. On y trouve aussi du charbon de terre, des marbres, des terres à porcelaine et autres propres à divers usages dans les arts, et enfin des pierres précieuses comme les grénats de la Bohême, renommés pour leur couleur foncée, les topazes, les chrysolites et autres pierres quartzeuses de la Saxe, les chisopazes de la Prusse etc. Le sol,

qui est généralement fertile et propre à diverses cultures, produit une quantité de plantes différentes. On recueille dans la Haute-Allemagne ou dans les contrées du nord du tabac, du cumin, des coriandres, du houblon, du safran ou plutôt du carthame, de la garance, du lin et plusieurs autres plantes huileuses; mais dans la Basse-Allemagne les plantes céréales y sont plus abondantes. La vigne ne croît généralement que jusqu'au 51.ᵉ degré de latitude, et les vins du Rhin sont estimés dans toute l'Europe. Les forêts encore existantes, quoique bien moins nombreuses en comparaison de ce qu'elles étaient anciennement et dans le moyen âge, comme l'a récemment observé M.ʳ Moreau de l'Yonne, dans son ouvrage sur la destruction des bois, présentent encore dans les contrées septentrionales des chênes souvent gigantesques, et au midi des pins élevés propres à la mâture des vaisseaux. Quoique ces forêts soient aujourd'hui bien moins étendues qu'elles ne l'étaient lorsqu'elles couvraient en grande partie la Basse-Allemagne, et presque toute la région montueuse, elles ne laissent pas de renfermer encore beaucoup de gibier, et même des bufles, des ours, des loups et des lynx: on y trouve aussi le petit ours appelé *par Linnée ursus gulo*, et en Français *glouton.* On ne voit pas sur quel fondement Cluverius a pu assurer, que, de toutes les espèces d'animaux farouches que les anciens ont données à l'Allemagne, il ne reste aujourd'hui que les chevaux sauvages. Néanmoins on n'y rencontre plus l'élan, non plus que l'ure si renommé pour sa force; mais on y a des bœufs d'une très-grande taille, et dont la race est singulièrement estimée, surtout dans le nord. La Saxe, la Silésie, la Bohême et la Moravie abondent en troupeaux de moutons; il y a de même une quantité de cochons dans la Poméranie, dans le Mecklembourg, dans le duché de Brunswick, dans le Hanovre, dans toute la Vestphalie et dans la Bavière; les jambons de Mayence et de la Vestphalie sont renommés. Les chevaux de l'Allemagne sont en général estimés, surtout pour le trait, et les races en ont été beaucoup améliorées dans ces derniers tems: car il y en a maintenant d'excellens pour la course, et qui sont recherchés pour les remontes de la cavalerie.

Races d'hommes. Circonstances particulières de quelques états.

La population de l'Allemagne se compose de deux races d'hommes, qui sont les *Slaves* et les *Tudesques.* Quelques écrivains croient pouvoir établir quelque différence de caractère et de mœurs entre

les uns et les autres; mais considérés en général, ils ne présentent de différence essentielle que dans le langage: quant à leurs mœurs nous en traiterons à part. Il ne nous reste à présent qu'à dire quelque chose de quelques états en particulier, et des villes libres qui conservent encore leur indépendance. Le grand duché de Meklembourg se compose de deux parties, qui appartiennent à deux princes de la même famille, l'une est le Mecklembourg-Schwérin, et l'autre le Mecklembourg-Strelitz. La capitale du premier est Schwérin, et celle du nord le Nouveau-Strelitz, ville bâtie depuis peu, et avec beaucoup de régularité. Le royaume de Hanovre, qui est assez étendu, est entrecoupé de landes et de marais vers le nord; mais on y trouve de belles forêts, et ses montagnes au midi, qui ont peu d'élévation, renferment des mines riches en métaux. La capitale de ce royaume est Hanovre, et il a encore d'autres villes considérables, parmi lesquelles on distingue Brême et Gottingue. Le grand duché de Holstein-Oldenbourg a pour capitale une ville du même nom, et son souverain étend encore sa domination sur la principauté de Lubeck et sur celle de Birkenfeld. Les petites principautés de Lippa-Schauenbourg, de Lippa-Detmold et d'Osnabruck ont pour chef-lieu, savoir; la première Buckebourg, la seconde Detmold et la troisième Osnabruck. Le duché de Brunswick, qui a pour chef-lieu une ville du même nom, est aussi divisé en cinq parties, et il abonde généralement en plantes céréales, en fer et en bois de charpente. La Poméranie, qui appartient à la Prusse est entrecoupée de lacs et de marais, son sol n'ayant pas assez de pente pour l'écoulement des eaux. Les iles d'Usedom, de Rugen et de Zingst sont enclavées dans cette province, dont la capitale est Stralsund. C'est sur les côtes de la Poméranie que se recueille encore aujourd'hui le succin, connu des anciens sous le nom de *glessum*, d'*électre*, d'*ambre* etc., dont le commerce fesait anciennement la réputation de ce pays. Le Brandebourg, qu'arrose l'Oder et l'Elbe, serait très-fertile, si son sol n'était pas sablonneux; mais l'industrie de ses habitans, un commerce assez actif, et le voisinage d'une grande capitale comme Berlin, le compensent des torts de la nature. La Silésie est en partie couverte d'une ramification des monts sudètes: outre la fertilité de son sol et l'avantage qu'elle a d'être arrosée par l'Oder, elle fournit encore une grande quantité de charbon de terre et de poix; sa capitale est Breslaw, de même que

Magdebourg l'est de la partie de la Saxe, qui appartient aussi à la Prusse. Cet état possède en outre le grand duché du Bas-Rhin qu'arrosent le Rhin même, la Moselle et l'Ems, et qui à l'avantage de quelques mines réunit celui d'être fertile en grains, en chanvre, en houblon, en tabac et en vin: on trouve dans ce duché plusieurs villes importantes, telles que Munster, Cologne, Dusseldorf, Bonn, Aix-la-Chapelle, Coblentz et Trèves. Le grand duché de Luxembourg ayant pour chef-lieu la ville du même nom appartient au royaume des Pays-Bas. On trouve encore enclavés dans la Saxe les trois petits duchés d'Anhalt, qui sont Dessau, Koeten et Bernbourg, et dont les chefs-lieux portent les mêmes noms. Les deux principautés de Schwartzbourg, c'est-à-dire Sondershausen, et Rudolstadt, les duchés de Saxe-Weimar, Gotha, Meiningen, Hildburghausen et Cobourg ont aussi donné leurs noms à leurs chefs-lieux respectifs. Le royaume de Saxe, qui a maintenant peu d'étendue, est montueux au midi, et entrecoupé de bois et d'excellens paturages; il renferme aussi beaucoup de mines: au nord le sol est en grande partie uni, bien cultivé et fertile en plantes céréales. Les ordres de cet état sont divisés en trois classes composées, savoir; la première des prélats, des princes, des comtes et des seigneurs de terres; la seconde des chevaliers, et la troisième des députés de la nation: c'est entre ces classes que les fonctions législatives sont distribuées par le roi. Le royaume est divisé en cinq cercles; sa capitale est Dresde, et il comprend d'autres villes importantes, parmi lesquelles Leipsick mérite d'être remarquée. La principauté de Reuss est également divisée en deux partie, qui sont Greits et Schleiz, noms sous lesquels sont aussi désignés leurs chefs-lieux. Corbach est celui de la principauté de Waldeck. Visbaden est la capitale du duché de Nassau, pays fertile quoique traversé par deux chaînes de montagnes, qui ne sont pas sans mines. Celui de la Hesse électorale est plus riche par les siennes, par ses salines, par ses bois et par ses paturages, que par les produits de son agriculture: quelques écrivains observent que l'assemblée de ses états n'existe que de nom. La Hesse comprend quatre provinces qui sont la Haute et la Basse-Hesse, le pays de Fulde et celui de Hanau: sa capitale est Cassel, et Hanau est la seconde ville. Les circonstances physiques sont les mêmes dans le duché de Hesse-Darmstad, dont le chef-lieu porte le même nom: toutefois la plus

grande ville de cet état est Mayence, qui est aussi une des places fortes de la confédération germanique. Francfort, ville libre quoique située au milieu de cet état, est encore plus peuplée; elle est recommandable en outre comme étant le siège de la confédération, ainsi que par ses manufactures, son commerce et ses foires. Un des plus petits états de cette confédération est le landgraviat de Hesse-Hombourg, qui a pour chef-lieu la petite ville du même nom. Le duché de Bade au contraire est grand : car il s'étend depuis le lac de Constance jusqu'à l'embouchure du Nécker: on y trouve d'excellens paturages et des vallées fertiles, et il est dans une position favorable au commerce. Cet état comprend sept cercles, qui prennent leurs noms d'autant de rivières: sa capitale est Carlsruhe, et il renferme d'autres villes remarquables qui sont Manheim, Bade célèbre par ses bains, Eidelberg, Fribourg et Constance. Le gouvernement y est représentatif; le pouvoir exécutif appartient au grand duc, et le pouvoir législatif réside dans deux chambres.

Continuation. Le royaume de Virtemberg est traversé par les Alpes-Svéviques, et le long de sa frontière occidentale s'étend l'ancienne Hercinie ou la forêt noire. Il est riche en productions territoriales et en mines: le gouvernement y est représentatif, et les deux chambres qui sont composées, l'une des seigneurs territoriaux, et l'autre des députés, y sont investies de grands pouvoirs. Cet état est divisé en quatre cercles: Stutgard, qui en est la capitale, et Ulm sont les villes les plus considèrables. Les deux principautés de Hohenzollern, c'est-à-dire Hechingen et Sigmaringen, qui sont aussi les noms de leurs chefs-lieux respectifs, sont enclavées dans le Virtemberg. Le plus grand état de l'Allemagne après l'Autriche et la Prusse est le royaume de Bavière, qui se compose de deux parties situées, l'une sur la gauche du Rhin, et l'autre sur la droite, qui est l'ancienne Bavière, ou la Bavière proprement dite. Cette dernière partie est entourée des montagnes de la Bohême et des monts sudètes, et, quoique montueuse, elle ne laisse pas d'avoir des plaines fertiles le long du Danube. Au midi il existe plusieurs lacs formés par les eaux qui descendent des alpes. On reprochait autrefois aux Bavarois de montrer plus d'empressement à élever du bétail qu'à cultiver les terres; mais à présent, grâce à l'heureuse influence des sociétés d'agriculture, l'industrie agraire prospère aussi dans ce pays, et ses montagnes sont fécondes en mines de cuivre

et de charbon de terre, en sel et en terres propres à la fabrication de la porcelaine. Le gouvernement de ce royaume est aussi représentatif, et le pouvoir législatif y est exercé par deux chambres, l'une des députés, et l'autre des sénateurs. La Bavière est divisée en huit cercles, et ses principales villes, outre Munich qui en est la capitale, sont Passaw, Augsbourg, Ratisbonne, Nuremberg, Bamberg, Wirtzbourg, Spire et Landau.

Etats de l'Autriche.

Il ne nous reste maintenant, pour completer le tableau de l'état politique actuel de l'Allemagne, qu'à donner un aperçu rapide des possessions autrichiennes dans cette vaste région. Ces possessions sont, le royaume de Bohême, le margraviat de la Moravie et de la Silésie, l'archiduché d'Autriche, le comté du Tirol avec les seigneuries du Voralberg et le duché de Salisbourg, le duché de Styrie, et le royaume d'Illyrie, dont une partie seulement appartient à l'Allemagne. Le royaume de Bohême, qui n'a pas moins de 110 lieues de longueur sur 70 de largeur, est enclavé dans les chaînes des monts sudètes et des montagnes dites de la Bohême. Il est arrosé par l'Elbe et la Moldave, et divisé en deux parties presqu'égales; et quoique le sol y soit très-froid, surtout vers les frontières, il ne laisse pas d'être fertile en grain, et est entrecoupé de bois et de paturages; il abonde aussi en mines. La capitale de ce royaume est Prague: la ville de Reichemberg a des manufactures considérables, et celle d'Egra est renommée pour ses eaux thermales. La Bohême est un des premiers pays de l'Europe, où il ait été fait un cadastre. La Moravie est aussi un pays agricole: sa capitale est Brinn, et l'on y trouve encore d'autres villes assez importantes qui sont Olmutz, Troppau et Iglau. Une des provinces les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Allemagne, comme une des plus industrieuses et des plus riches de l'empire d'Autriche, c'est l'archiduché de ce nom, qui est également divisé en deux parties, l'une au dessus, et l'autre au dessous de l'Ems, dont chacune a son gouvernement et ses états à part, qui cependant ne peuvent s'assembler que d'après l'ordre du souverain. Outre sa capitale qui est Vienne, une des villes les plus recommandables de l'Europe, pour sa population, pour les nombreux établissemens scientifiques et autres qu'elle renferme, et où l'empereur fait sa résidence, on distingue encore celles de Lintz et de Steyer sur l'Ems, surtout cette dernière à cause de ses nombreuses manufactures en fer et en

acier. Le Tirol allemand, le Voralberg, et le pays de Salisbourg forment, sur les confins de la Bavière, une région montueuse et froide par l'effet de causes accidentelles; la hauteur des montagnes dont elle est couverte l'a fait regarder par quelques géographes comme un des pays les plus alpestres de l'Europe, et d'autres n'ont même pas hésité à la comparer à la Suisse sous le rapport des circonstances naturelles, et surtout de ses glaciers et de ses sites pittoresques. Ce pays abonde néanmoins en mines de plusieurs espèces, et même en sel gemme; et, malgré le peu de fertilité de ses vallées, qui sont d'ailleurs peu propres à la culture, il ne laisse pas d'avoir beaucoup de paturages, et une quantité de bétail qui fait la richesse de ses habitans. Le Tirol a pour capitale Inspruck, le Voralberg Brégens, et le pays de Salisbourg la ville du même nom. Gratz, ville peuplée et industrieuse, est la capitale du duché de Styrie, qui, pour des causes accidentelles, ressemble beaucoup aux trois provinces dont il vient d'être parlé. Le royaume d'Illyrie comprend la Carinthie, dont la capitale est Klagenfurt, et la Carniole où sont les fameuses mines de mercure d'Idria, les plus riches que l'on connaisse jusqu'à présent. Ce royaume comprend de même deux gouvernemens, qui prennent leurs noms de Layback et de Trieste leurs chefs-lieux respectifs. Outre ces deux villes, Fiume et Gorice méritent encore quelque considération. Le plus petit état de la confédération germanique est la principauté de Leichtenstein, située entre le Voralberg et la Suisse; il a aussi pour chef-lieu une petite ville du même nom. M.r Marcel-de-Serres a traité au long des états de l'Autriche en général, et surtout de ceux qu'elle a en Allemagne, dans son *Voyage en Autriche* ou *Essai statistique et géographique sur cet empire*, imprimé à Paris en 1814. Depuis lors il a été donné des statistiques de ces provinces par Lichtenstern et autres Allemands; et plus récemment Alexandre Laborde, connu par son beau *Voyage pittoresque en Espagne*, en a publié un autre magnifique fait en Autriche: le comte de Brey a aussi donné un *Voyage pittoresque* non moins beau dans le Tirol, dans le pays de Salisbourg, et dans une partie de la Bavière. Nous emprunterons de ces divers ouvrages, dans les chapitres suivans, quelques notions, et même quelques figures que nous croirons les plus propres à faire connaître les usages, les habillemens et les arts des différens peuples de l'Allemagne auxquels il se rapportent.

Autres états et villes libres.

Les duchés de Lauembourg et de Holstein appartiennent, comme nous l'avons déjà dit, au Dannemarck. L'étendue du premier n'est que de trente lieues carrées, et sa ville principale, qui porte aussi le nom de Lauenbourg, n'est remarquable que parce que c'est là que commence le canal qui a été ouvert pour établir une communication par eau, entre la mer du nord et la mer Baltique. Le duché de Holstein mérite plus de considération: car s'il est couvert de sables et de landes dans sa partie orientale, il est en revanche très-fertile sur les bords de l'Elbe, et a l'avantage d'être traversé par le canal de Kiel, nom de la ville qui en est le chef-lieu: on y en remarque encore deux autres, qui sont Rendsbourg et Altona. Hambourg et Lubeck ont toujours été les principales d'entre les villes libres, pour leur population et leur commerce. La première, qui est située sur l'Elbe, à vingt lieues au plus de l'embouchure de ce fleuve, reçoit toutes les productions qui s'exportent de ce côté de l'Allemagne, et fournit à cette vaste région toutes les denrées et les marchandises qui lui sont apportées par les autres nations. Cette ville a un sénat composé de vingt-huit membres, lequel est investi d'une grande autorité. Lubeck, sur la Traue, à deux lieues seulement de l'embouchure de cette rivière, est déchue de son ancienne splendeur: cependant elle ne laisse pas encore d'avoir une population nombreuse, et de faire un commerce considérable. Après avoir ainsi reconnu l'état géographique, physique et politique de l'Allemagne moderne, il nous sera plus facile de traiter de la religion, des mœurs, de la milice, des sciences, des arts et de la navigation des différens états qu'elle renferme durant la période qui nous occupe.

VICISSITUDES DE LA RELIGION DANS L'ALLEMAGNE MODERNE.

Tranquillité de l'église d'Allemagne sous Maximilien I.

Nous avons déjà vu quelle atteinte la secte des Hussites avait portée au catholicisme en Allemagne, quelles guerres s'en étaient suivies, quelles divisions avaient ensuite éclaté entre les partisans mêmes de ces innovations, et quelle influence ces divisions avaient exercée sur la constitution politique de quelques états et sur la tranquillité publique de l'Allemagne. Toutefois les tumultes avaient été réprimés, en partie par des moyens violens, et l'état politique de cette contrée ne fut plus troublé pour cause de reli-

gion sous Maximilien I.er Un concile avait été convoqué par le pape Jules II à Mantoue, et l'empereur y avait envoyé le cardinal de Gurck qui se trouvait à Rome, et auquel le roi de France, depuis le bruit répandu de la mort de Jules, avait donné la commission de veiller à l'élection du nouveau pape. On voit par des lettres de Maximilien à Paul de Lichtenstein, que Goldast a rapportées, ainsi que par l'histoire de Mariana, que ce prince aspirait lui-même à la papauté; et comme il savait qu'il y avait à Rome divers partis, dont plusieurs cherchaient à se concilier les suffrages à force d'argent, il fit mettre également 300,000 sequins à la disposition des banquiers Fugger pour le même objet. La guérison du pape mit fin d'abord à toutes ces intrigues, puis il fut publié par le même pontife un bref, fesant défense la plus sévère d'employer dans les élections aucun manège, qui pût faire naître le moindre soupçon de simonie. On ne voit pas sans surprise que, dans sa lettre, l'empereur ne parle pas d'obtenir, mais bien de recouvrer la dignité papale, qu'il voulait peut-être réunir, par un trait habile de politique, au titre pompeux et stérile de roi des romains. Le cardinal dont il se servit dans cette conjoncture fut chargé par lui, non seulement de négocier la paix entre le pape et les Vénitiens, mais encore de terminer tous les différends qui existaient entre lui et la cour de Rome, et en outre de s'entendre avec le pape lui-même, pour en obtenir la faculté de se donner un coadjuteur à l'empire, et, en s'assurant ainsi la papauté après ls mort de Jules, devenir prêtre et saint, *de devenir prestre et après estre saint*, comme il l'écrivait lui-même à Marguerite d'Autriche. Parmi les *constitutions impériales* recueillies par Goldast, on trouve un *mandat* tendant à l'abolition des décrets du concile de Pise, que Maximilien n'avait jamais regardé comme légitime.

Origine de la réforme de Luther et ses progrès.

Mais déjà l'Allemagne avait vu naître, et, selon l'opinion la plus commune, en l'an 1483, le fameux Martin Luther, qui, après avoir fait ses premières études dans les écoles de Magdebourg et d'Eisenach, et devenu ensuite professeur de philosophie puis de théologie, commença à proposer quelques thèses contre l'abus des indulgences, à l'occasion de la promulgation qui en fut faite en Allemagne comme dans tout le monde chrétien par Léon X, et des désordres causés dans ce pays par l'indiscrétion des ecclésiastiques qui y avaient été envoyés pour recueillir les aumônes: désordres

dont Guicciardini a aussi parlé fort au long. Nous observerons cependant que, sous le règne de Maximilien I.er, il avait déjà été proposé par la nation germanique plusieurs griefs contre la cour de Rome, et Erard De-Marca, évêque de Liège, avait déjà publié un mandement contre les abus, comme il le disait, de la cour de Rome, auxquels il cherchait à porter quelque remède. On examina les thèses et les opinions de Luther dans une assemblée tenue à Inspruck en 1518, dans laquelle le cardinal Gaetano envoyé par le pape pour combattre la doctrine de Luther, remit au nom de sa sainteté les enseignes du cardinalat à Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence. L'idée d'une réforme ecclésiastique n'était pas nouvelle sans doute en Allemagne, et elle y avait même été formellement demandée dans les tems précédens. Abraham Scultet avait prétendu prouver, dans un ouvrage volumineux, que les théologiens de l'Italie les plus attachés à la cour de Rome, avaient pleinement aussi reconnu le nécessité de cette réforme, et d'autre écrivains s'étaient étudiés à montrer que le besoin en était de toute évidence, en exposant l'état de l'église depuis 1201 jusqu'en 1510: période durant laquelle cette réforme fut invoquée ou tentée par les peuples, surtout au commencement du XVI.e siècle où les désordres furent portés à leur comble. On disputa même si ce n'étaient pas la renaissance des lettres et les écrits d'Erasme qui avaient fait naître la pensée de la réforme; si elle n'avait pas été provoquée par Reuclin, savant interprête des Ecritures, et par ses sectateurs, ou si elle n'avait pas été occasionnée directement par la bulle de Léon X relativement aux indulgences. Laissant à part ces questions oiseuses, nous observerons seulement, que le luxe de la cour de Rome, la confusion du pouvoir spirituel avec le temporel, le besoin de faire de l'argent pour les guerres contre les infidèles, pour l'érection de temples somptueux et autres causes, la promulgation d'indulgences mal entendue par quelques-uns ou étendue à de nouveaux objets, les abus vrais ou exagérés commis dans leur distribution, ou dans la perception des deniers dans diverses provinces, surtout les scandales qui furent donnés en Germanie par les ecclésiastiques chargés de cette perception, furent la cause unique de toutes les sectes qui se sont formées dans les tems modernes, et qui souvent n'ont pas été moins funestes au repos public qu'à celui de l'église. C'est ainsi que s'alluma l'incendie qui

s'étendit dans la Bohême du tems des Hussites, et tels furent aussi les élémens du grand schisme, dont Luther leva l'étendard sous les règnes de Maximilien et de Charles-Quint. La condannation de Luther par Léon X ne fit qu'accroître le zèle et l'audace de ses sectateurs. Ils en appelèrent à un concile: les décrétales furent brulées publiquement, et les tentatives qui furent faites dans plusieurs diètes et par l'empereur même pour ramener la paix et empêcher les progrès du schisme furent sans succès. Il fut néanmoins publié en 1523 un décret impérial, portant que l'évangile serait expliqué en Allemagne conformément aux interprétations qu'en avait données l'église, et des personnes capables furent chargées d'assister aux sermons pour rectifier avec modération les erreurs qui auraient pu y être débitées: d'après le même décret, les prêtres qui voulaient se marier ou abandonner leur ordre devaient être jugés selon les lois ecclésiastiques. Dans le même tems il fut pris des mesures politiques, pour maintenir la paix dans l'église d'Allemagne, jusqu'à la convocation du concile qu'on y demandait; et, de son côté, l'empereur écrivit de l'Espagne au pape, pour l'engager à faire droit aux réclamations des peuples de l'Allemagne. Mais les partisans de la réforme devenaient chaque jour plus nombreux, et ils se réunissaient même en assemblées publiques, à l'abri de la faveur et même de la protection que leur accordaient les électeurs de Saxe et de Brandebourg, les ducs de Brunswick et de Lunebourg, les princes d'Anhalt, plusieurs prélats et même le roi de Dannemarck. Les décrets violens rendus à Vorms en 1521, et les résolutions adoptées à Ratisbonne par les catholiques, quoique plus modérées, n'aboutirent à rien, non plus que les actes des diètes qui furent tenues à Augsbourg en 1525, à Spire, à Eslingen et à Ratisbonne dans les années suivantes; et ce fut alors que l'opposition accompagnée de protestations formelles de divers princes et de plusieurs villes, contre le décret rendu dans une autre diète de Spire en 1529, donna naissance à la dénomination de protestans, qui s'est répandue dans d'autres pays de l'Europe, et subsiste encore aujourd'hui. Depuis lors les assemblées des opposans ne cessèrent de se multiplier. En 1530 parut la célèbre confession d'Augsbourg, attaquée et défendue avec le même ardeur par des théologiens des deux partis: plusieurs villes publièrent leur confession séparément, et la fameuse ligue Smalcaldique fut formée dans la vue de s'opposer à l'empereur et à ses

décrets. Envain il y eut des négociations d'entamées pour la paix religieuse, d'abord à Schwinfurt, puis à Nuremberg en 1532, où elle fut même sanctionnée. La guerre avec les Turcs, pour laquelle les protestans avaient promis des secours, suspendit pour quelque tems les fureurs religieuses, qui bientôt après se rallumèrent avec encore plus de violence. La ligue Smalcaldique se renforça, et se vit en opposition avec celle de Nuremberg. Les assemblées des protestans devinrent plus nombreuses et plus fréquentes, et il y eut entre les deux partis plusieurs conférences, dans lesquelles il ne fut rien conclu pour le rétablissement de la paix. La guerre s'alluma en Saxe et dans d'autres contrées de l'Allemagne; et tandis que les prélats se réunissaient à Bologne pour le concile, qui fut ensuite tenu à Trente, les protestans disputaient à Francfort et à Ratisbonne. Ces derniers tentaient d'introduire la réforme dans l'archevêché de Cologne; et quoique Luther leur chef fût mort alors, leurs entreprises furent telles, que l'empereur crut devoir leur déclarer la guerre. Proscrits par lui ils firent une irruption dans le Tirol; et, après lui avoir formellement déclaré la guerre, ils combattirent ses troupes sur le Danube, en Saxe et ailleurs. L'électorat de Saxe fut même transporté de la personne de Jean Frédéric, qui avait été fait prisonnier et condanné à mort, à celle du duc Maurice, comme on l'a vu dans le discours précédent. On connaît la fameuse déclaration sous le nom d'*interim*, publiée par Charles-Quint concernant les matières religieuses, et tendant à reconcilier les deux partis. Cette déclaration, sur laquelle le pape avait été auparavant consulté, contenait toutes les oppositions qui avaient été faites à Rome, aux propositions de plusieurs prélats Allemands sur la réforme; et comme l'assemblée, où elle avait été résolue, avait été tumultueuse, les protestans voulaient faire croire qu'elle n'avait pas été adoptée par la diète: c'est par allusion au lieu où elle a été publiée, que quelques-uns l'ont nommée le *Sphinx d'Augsbourg* ou *la production monstrueuse d'Augsbourg.* Dans le même tems la guerre continuait avec les alliés de Smalcalde, et les protestans continuaient de même à tenir leurs assemblées et leurs conférences. La réforme se propageait dans tous les états de l'Allemagne et même au dehors, et l'on désignait seulement sous le nom de paix religieuse les dispositions prises par la diète d'Augsbourg en 1555: acte qui fut honoré du titre de *réserve ecclésiastique*, et en vertu

duquel les protestans obtinrent le libre exercice de leur culte, et furent affranchis de toute dépendance du pape. La continuation des dissensions entre les catholiques et les protestans, même sous Frédéric I.er, fit dire que cette paix n'avait de réel que le nom. Ces derniers tinrent de nouveau de nombreuses assemblées surtout à Francfort, à Vorms et à Spire: les conférences tenues dans la seconde de ces villes entre les théologiens des deux partis furent sans effet: les partisans de la confession d'Ausbourg et leurs antagonistes se divisèrent en plusieurs sectes, sous les noms de Cingliens, de Sinergistes et d'Adiaforistes etc. On demanda dans la diète d'Augsbourg de l'an 1559 la convocation d'un autre concile que celui de Trente. De nouvelles propositions furent faites par les protestans mêmes à Naumbourg, et Ferdinand I.er mourut dans le tems, où, selon des lettres rapportées dans les *constitutions impériales* de Goldast, si toutefois elles n'ont pas été altérées, il demandait au pape, pour les états d'Autriche, la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres. On rapporte même qu'étant au lit de la mort, il proposa, par l'organe de Georges Cassandre, une conciliation entre les Catholiques et les Protestans, et qu'il en dicta lui même les conditions, qui, selon De-Thou, ne furent présentées qu'après sa mort. S'il faut en croire encore cet écrivain, Maximilien II demanda aussi au pape la communion sous les deux espèces pour les habitans de l'Autriche et de la Bavière; mais Pie IV ayant montré, par le moyen du Cardinal Commendoni, de ne vouloir déroger en aucune manière aux dispositions du concile de Trente, surtout en ce qui concernait le mariage des prêtres, la réligion réformée, fortifiée encore des dogmes de Calvin, se répandit dans tout le palatinat, et l'on en vint jusqu'à mettre en question dans les diètes, si la paix religieuse pouvait s'étendre aux réformés. Il se tint des diètes particulières à Erfurt et à Prague pour les affaires de la religion; les Autrichiens, qui avaient embrassé en partie la confession d'Augsbourg, obtinrent la liberté religieuse, et quoique l'abolition du protestantisme eût été accordée aux catholiques dans la ville de Vienne après la mort de l'empereur, on laissa néanmoins aux possesseurs des fiefs le libre exercice de ce culte dans leurs châteaux, et dans les églises de leurs villages.

Continuation. Il fut publié sous Rodolphe II en 1580 une formule de concorde, mais qui ne tendait qu'à ramener les disciples de Melanton

à la doctrine de Luther et à la confessiou d'Augsbourg, dont ils s'écartaient sur certains dogmes. On tint à ce sujet des conférences à Lichtemberg, à Dresde, à Torgau, dans d'autres villes près de l'Elbe et dans un monastère près de Magdebourg, et enfin cette concorde fut acceptée par les trois électeurs de Saxe, de Magdebourg et du Palatinat, par plusieurs princes, comtes et barons, par les magistrats de plusieurs villes, et par plus de 8,000 ministres des églises ou professeurs; et pourtant elle ne laissa pas de trouver encore de l'opposition dans certains ordres provinciaux de la Saxe même, et dans tous les états de Brunswich, de Lauenbourg, dans la Poméranie, dans la Prusse, dans le Dannemarck, dans l'Olsace, dans le Mecklembourg et dans le pays de Bade: loin d'y souscrire, les habitans de Brême et d'Anhalt publièrent plusieurs ouvrages pour la combattre. Le parti catholique se vit en danger par suite du mariage secret de Gébard Truchses, archevêque de Cologne, avec Agnèse fille du comte de Mansfeld, lequel voulant conserver les revenus de son église, engagea les protestans à demander le libre exercice de leur culte sur le territoire de Cologne. Condanné par le pape, repris par l'empereur même, mais soutenu par un grand nombre de princes protestans, il publia un mandement par lequel, laissant à chacun la liberté de conscience, il déclarait n'être plus sujet à la juridiction du pape, et avoir passé à la connaissance du vrai Dieu: langage à la faveur duquel le protestantisme cherchait alors à se justifier. Il fallut recourir aux armes: la guerre fut longue et obstinée, les protestans ne mettant pas moins de zèle à secourir Gébard, que les catholiques à l'attaquer, car, malgré les efforts de ces derniers, il ne voulut jamais renoncer à la dignité ecclésiastique. Il s'engagea même, dans le chapitre de Strasbourg où il était doyen, une lutte sérieuse entre les catholiques, et les protestans qui soutenaient vivement son parti, et il n'en conserva pas moins cette dignité pendant vingt-six ans. La guerre qui eut lieu aussi à cette époque avec les Turcs assoupit pendant quelque tems les dissensions religieuses; mais elles se renouvellèrent au commencement du XVII.e siècle: les protestans s'assemblèrent de nouveau à Spire et à Fridberg, et se réunirent une autre fois avec les catholiques à Ratisbone, où l'on essaya envain de concilier les deux partis, en proposant un réglement ecclésiastique, et l'établissement d'un juge suprême pour les dissensions ecclésias-

tiques. On y traita aussi de l'autorité de l'écriture sainte comme règle unique de la foi; mais l'inflexibilité de l'opinion des théologiens catholiques sur la nécessité d'admettre la tradition et les définitions de l'église, ou plutôt du pape, fit qu'après une longue conférence, les deux partis se retirèrent sans prendre aucune résolution, comme on le vit par les actes de cette diète, qui furent publiés à Ingolstadt et à Virtemberg. Les protestans tinrent de nouvelles assemblées à Fridberg, à Eidelberg et à Spire; mais ils se bornèrent à y former une ligue pour la suppression des procédures de la cour aulique, et pour la mettre dans l'impossibilité de porter aucune atteinte à la liberté religieuse. Dans une autre diète tenue à Ratisbonne en 1608, les protestans se plaignirent que cette liberté avait été violée, et ils refusèrent même de répondre aux demandes de l'empereur, s'il ne leur donnait pas satisfaction sur leurs griefs; si l'on n'admettait pas dans la cour aulique des assesseurs des deux confessions; s'il n'était pas défendu aux ecclésiastiques, et surtout aux moines, d'intenter des actions judiciaires contre les *Evangéliques*; si l'on n'accordait point à ces derniers la sépulture dans les cimetières des catholiques, et si l'on n'ôtait pas au pape tout droit dans l'empire. N'y ayant plus lieu à aucun moyen de conciliation entre les deux partis, ils se disposèreut l'un et l'autre à la guerre; et c'est alors que furent posés les fondemens de l'union qu'on nomma évangélique, et à laquelle on opposa une ligue catholique. Les protestans formèrent entre eux à Odenwald, pour la défense de leur culte, une autre alliance dont ils firent chef l'électeur palatin, auquel ils donnèrent le prince d'Anhalt pour vicaire, et ils disposèrent en même tems les fonds nécessaires à la guerre. L'exercice du culte évangélique fut alors accordé aux habitans de l'Autriche; mais cette concession fut bientôt révoquée par le pape: ce qui fut cause de quelques tumultes. Les états où ce culte était déjà en vigueur refusèrent même de prêter le serment de fidélité, si on ne leur accordait pas la liberté de professer la réforme d'Augsbourg. Il fallut donc, à leurs instances, auxquelles se joignirent celles des habitans de la Bohême et de la Moravie, en venir à une espèce de transaction, en vertu de laquelle l'exercice du culte réformé fut de nouveau permis dans les forteresses, dans les bourgs et dans les villages, de même que dans les maisons urbaines des nobles, qui professaient la confession d'Augsbourg. La mê-

me faculté fut accordée aux états de la Bohême et de la Silésie en 1609; et, en vertu de lettres dites *de Majesté*, signées dans la diète de Prague, il fut arrêté que non seulement il jouiraient de la liberté religieuse, mais encore qu'ils auraient même des ministres, et qu'ils pourraient fréquenter les universités avec les catholiques. Aux disputes religieuses et aux progrès toujours croissans de l'union évangélique, se joignit la fameuse cause de Donawerth, qui avait pour objet la restitution de cette ville: ce qui prouve combien les questions religieuses influaient sur la politique, et sur la situation en général des divers états de l'empire. La ligue catholique, dont les membres appelés *ligistes* avaient pour chef le duc de Bavière, se renforçait chaque jour: de nombreux corps de troupes s'organisaient, et il y avait déjà eu quelques mouvemens hostiles; mais en 1610 le duc de Bavière fit alliance avec l'Union Evangélique, et toutes les troupes qui n'étaient pas nécessaires à la défense commune furent licenciées. Les *Evangéliques* s'étant reunis de nouveau à Rotembourg, l'empereur essaya de les rappeler à des sentimens pacifiques; mais il lui répondirent qu'ils ne se soumettraient point, si l'on ne rendait pas Donawerth, et si le pays de Passaw et l'Alsace n'étaient point évacués par les troupes. On reprit donc les armes; et, malgré l'intimation faite à l'évêque de Bamberg de ne point inquiéter ses sujets pour cause de religion, et à celui de Vorms de ne plus recevoir de Jésuites dans ses états, les *Evangéliques* envoyèrent des ambassadeurs dans la Belgique, en France et en Angleterre.

Continuation. Diminution de l'agitation générale après le traité de Vestphalie.

Les griefs des catholiques et des protestans, que leur réunion fit désigner alors sous le nom de *Correspondans*, furent proposés dans la diète de Ratisbonne de l'an 1613, et à ces griefs, qui avaient pour sujet des violations commises réciproquement par les deux partis dans le culte l'un de l'autre, se mêlaient encore des plaintes contre la cour camérale. La diète confirma le décret rendu pour le maintien de la paix politique et religieuse, et ordonna qu'il fût prêté des secours pour la guerre contre les Turcs; mais les *correspondans* protestèrent de nouveau contre ce décret, et refusèrent pour la plupart les secours qu'on réclamait: ce qui montre encore combien les intérêts politiques dépendaient quelquefois des dissensions religieuses. Les protestans réunis ou les *correspondans*, devinrent alors les plus forts par l'effet de leur alliance avec les

Belges; ils tinrent alors à Nuremberg une diète à laquelle intervinrent, non seulement les ambassadeurs hollandais, mais encore ceux de l'Angleterre et de Dannemarck, et ils obtinrent qu'il fût procédé à une nouvelle organisation de la cour aulique. L'année suivante 1617, Paul V ayant proposé dans Rome une indulgence en forme de jubilé, pour demander à Dieu la cessation des hérésies, les *Evangéliques*, aux instances de l'Electeur de Saxe, célébrèrent de leur côté un jubilé solennel qui dura trois jours, et à l'occasion duquel il fut frappé des médailles, dont Ludolphe et Keuenhüller font mention. Il éclata même entre les catholiques et les protestans de la Bohême de funestes discordes, qui y furent cause de tumultes et d'excès terribles, au milieu desquels trois conseillers et le secrétaire de l'assemblée, étant en pleine séance, furent jetés par les fenêtres dans un fossé profond, et poursuivis ensuite à coups d'armes à feu. De la révolte on en vint à une guerre ouverte, et les forteresses furent abatues. Les habitans de la Bohême se liguèrent avec les autres protestans: on tint à Rotembourg de nouvelles diètes, et la fureur de l'insurrection religieuse s'étendit même à quelques pays de l'Autriche. Il fallut en venir à composition avec les Bohémiens, et un congrès fut ouvert à Egra; mais la mort de Mathias fit évanouir l'espoir de voir ces tumultes appaisés. Ce fut par l'effet de ces querelles religienses, que les habitans même de la Bohême et de l'Autriche refusèrent pendant quelque tems de reconnaître Ferdinand II, et furent les premiers à se donner pour roi Frédéric le palatin. Ce fut la crainte de se voir privés de la liberté religieuse, qui fit prendre les armes aux Hongrois. Ce furent les écrits des théologiens qui allumèrent la guerre après la diète tenue en 1619, entre les protestans de Nuremberg et les catholiques d'Erfurt. Ce fut pour raison de querelles en matière de religion, que la Haute et Basse-Saxe se réunirent en diètes, que les électeurs s'assemblèrent à Mulhausen, que l'Autriche fut envahie par l'armée de la ligue sous les ordres du duc de Bavière, la Lusace par l'électeur de Saxe, et le palatinat par les troupes espagnoles; qu'il fut donné près de Prague une bataille, diversement rapportée par les historiens de la guerre de Bohême, enfin qu'il y eut une proscription dans le Palatinat, et que les *correspondans* se réunirent de nouveau à Heilbrun, et les catholiques à Ausbourg. En 1621 il fut conclu à Mayence un traité, en vertu duquel la

ligue des princes dits *correspondans* fut dissoute, et la paix stipulée avec divers états protestans. L'expulsion des Luthériens de la Bohême et de tous les pays de l'Autriche fut accompagnée de faits atroces, et il fut établi à Prague un tribuual appelé tribunal de sang, par lequel furent condannés en un seul jour à la peine de mort ou à une prison perpetuelle, quarante-sept personnes, dans le nombre desquelles il y avait plusieurs magnats : quelques-unes furent dépouillées de leurs biens par voie de confiscation, et d'autres, qui étaient absentes, furent frappées de proscription. Les troubles ne laissèrent pas cependant de continuer, non seulement dans la Hongrie, mais encore en Silésie, tandis que les ducs de Brunswick, les marquis de Durlack et les comtes de Mansfed fesaient les derniers efforts pour soutenir le parti *évangélique*. On ses battait avec acharnement en Allemagne et en Flandre. Il avait été conclu à Bruxelles un traité de paix, qui ne fut d'aucun effet. Les Bavarois envahirent le Haut et Bas-Palatinat, pour y introduire de nouveau le culte catholique, et la riche bibliothèque d'Heidelberg fut emportée à Rome sous la conduite du fameux Léon Allazio. Nulle résolution ne se prenait en faveur de la paix générale, non plus que pour les affaires de religion, dans les diètes qui s'assemblaient fréquemment. La Saxe était tout en armes pour le choix qui avait été fait par certains cercles, du duc de Brunswick, et par d'autres, du roi de Dannemarck pour son souverain : désordres qui avaient toujours leur source dans les dissensions religieuses. La prohibition du culte protestant dans la Haute-Autriche y était cause de nouveaux tumultes parmi ses habitans. On se battait dans la Saxe, dans le pays d'Hanovre, à Hameln et à Stadtloo. Des mouvemens hostiles furent suscités de nouveau dans la Silésie et jusque dans l'Alsace. Les catholiques s'assemblèrent encore à Erfurt, et les électeurs à Mulhausen: enfin on traita de la paix à Colmar avec le Palatin, qui devait céder le Haut-Palatinat à la Bavière; cependant la guerre d'Alsace ne se termina que par la paix de Lubeck. L'édit pour la restitution des biens ecclésiastiques occasionna de nouveaux tumultes, et les membres de la ligue se réunirent une autre fois à Erfurt, et les électeurs à Ratisbonne. Quoique les guerres de Gustave Adolphe, qui troublèrent toute l'Allemagne, semblassent distraire l'esprit des Allemands des querelles religieuses, on ne peut néanmoins révoquer en doute, que ce roi conquérant n'eût

été engagé d'abord par l'*Union Evangélique*, non seulement à se réunir à elle, mais encore à prendre le commandement de ses troupes; et en effet, il n'avait pu trouver d'autre prétexte pour déclarer la guerre à l'empereur. Il se tint alors des assemblées de protestans à Leipsick, de catholiques de la ligue à Dünkelspuhl, et l'on convoqua à Francfort une assemblée, où l'on devait proposer des moyens de conciliation entre les deux partis. Le feu de la guerre s'étendit dans la Poméranie, dans la marche de Brandebourg, dans la Saxe, dans la Franconie, dans le Palatinat, dans la Vettéravie, dans la Bavière, dans la Bohême, dans la Hesse, dans la Misnie et jusques dans l'Alsace. A ces troubles succédèrent enfin la paix de Gustave avec l'électeur de Brandebourg, et son alliance avec le landgrave de Hesse, avec l'Electeur Palatin et avec divers autres états de l'Allemagne. Malgré le silence des disputes théologiques durant ces évènemens, les opinions religieuses n'en eurent pas moins, sur la conduite politique des princes, la même influence qu'elles exercèrent après la mort de Gustave sur les diètes de Helberstadt, de Francfort et de Vorms, sur les guerres successives de la Souabe, de l'Alsace, de la Vestphalie, de la Basse-Saxe, de la Silésie et de la Bavière, sur les journées d'Oldendorp, de Steinau, de Warweila, de Lignitz et de Nordlingue, de même que sur la paix conclue avec la France, à laquelle fut cédée l'Alsace qui tenait auparavant à l'empire germanique, et sur la paix de Prague par laquelle la souveraineté de la Lusace fut transférée à l'électeur de Saxe. Le traité de Prague fut approuvé, et les conditions en furent admises par un grand nombre d'*Evangéliques*; mais cela n'empêcha pas que la guerre ne continuât en Vestphalie, dans la Vettéravie, dans la Basse-Saxe, en Alsace et dans la Bourgogne; il se donna des combats sanglans à Vistock, à Hasebourg et à Rauensberg, et tous ces désordres avaient en grande partie leur cause dans les dissensions religieuses. Ce fut envain que l'empereur même essaya, dans la diète tenue à Cologne en 1636, de rétablir la paix en Allemagne, attendu que, par suite de la complication toujours existante des intérêts politiques avec les ecclésiastiques, certains états voulaient que les troupes françaises évacuassent avant la conclusion du traité de paix, et d'autres prétendaient qu'on admît à la diète même les envoyés du Palatin Frédéric et des princes protestans, qui fesaient partie de la ligue *Evangélique*. La guerre continua encore sous Fer-

dinand III, et l'on traita aussi plusieurs fois à Cologne de la paix civile et religieuse. Des traités partiels furent conclus entre l'empereur et les Hessois. Cependant les troupes du Palatin entrèrent dans la Vestphalie; et tandis qu'on s'occupait de nouvelles propositions de paix dans les assemblées des ordres de la Basse-Saxe et du Haut-Rhin, les Suédois s'avançaient hardiment en Misnie, en Bohême, en Poméranie et en Silésie: enfin les diètes étaient souvent troublées par des mouvemens hostiles. On combattait avec opiniâtreté à Saalfeld sur le Wéser, à Wolfenbüttel, à Schweidnitz, à Leipsick et ailleurs: les préliminaires de la paix étaient arrêtés à Hambourg, les agens diplomatiques chargés d'entrer en négociation se rendaient à Munster et à Osnabruck, tandis que la guerre continuait encore sur les terres de l'Autriche, que la Bohême était envahie, et qu'on se battait encore dans la Misnie, dans la Thuringe, dans la Hesse, en Bavière et sur le Rhin: les plus grandes difficultés qui s'opposaient à la conclusion de la paix, étaient même occasionnées par la répugnance et par la crainte qu'avaient quelques princes protestans d'envoyer au congrès leurs plénipotentiaires. On en vint enfin à la conclusion du fameux traité de Vestphalie, en vertu duquel les droits des états respectifs, ainsi que la paix en matière de religion, furent assurés, et les réformés admis avec les protestans, sous la condition pourtant qu'aucune autre profession de foi que la catholique, la luthérienne et la réformée ne serait tolérée dans l'empire. D'après cet acte solennel, qui fut mis aussitôt à exécution, et qui rétablit dans leurs possessions plusieurs princes qui en avaient été dépouillés par l'effet des divisions intestines et des guerres précédentes, l'Allemagne recouvra la tranquillité. Si ce nouvel état de choses ne fit pas cesser entièrement les disputes théologiques, il adoucit au moins les animosités et l'esprit d'intolérance et d'aigreur, qui avaient toujours régné dans les débats préliminaires: ce qui ne permet pas de rejeter le doute proposé par les plus grands politiques, et qui a été examiné au long dans les additions faites par le traducteur italien à la *Vie et au pontificat de Léon X*, de M.r Roscoe, si, avec plus de modération de la part des catholiques en général, de l'empereur et de la cour romaine, on n'aurait pas pu étouffer dès les commencemens le schisme, qui détacha une grande partie de l'Allemagne et des autres provinces du giron de l'église catholique, ou pour le moins si

l'on n'en aurait pas diminué au moins les tristes effets, en même tems qu'on aurait pris les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité civile et religieuse: au moyen de quoi on aurait évité de longues guerres, l'effusion d'une quantité de sang, les ravages commis dans plusieurs états, les atteintes portées à l'autorité publique, les bouleversemens politiques, et une foule de conséquences funestes, qui ont pu contribuer à retarder les progrès de la civilisation dans cette vaste contrée. Malgré tout ce que le tableau que nous venons de présenter a de déplorable, il était indispensable pour nous de l'exposer aux yeux de nos lecteurs, pour pouvoir leur donner une idée de l'état et des vicissitudes de la religion en Allemagne dans les tems modernes, et montrer à l'évidence la connexité qui règne entre les dissensions religieuses et les révolutions politiques.

Etat de la religion sous les successeurs de Ferdinand III. Vicissitudes sous Charles VI.

Les règnes des successeurs de Ferdinand III furent plus tranquilles en ce qui concerne les affaires religieuses. On ne vit plus dans les querelles qui eurent lieu encore entre plusieurs états, et dans quelques guerres partielles qui duraient encore, cette espèce de fureur qu'engendrait toujours le zèle exalté des partisans de chaque confession. Le traité de Munster fut encore solennellement confirmé dans la pacification générale, relativement aux choses de religion, et il ne fut plus parlé de ligues, de confédérations, de correspondances ni d'assemblées, qui n'eussent d'autre lien que la différence de confession ou de croyance. Dans le traité de paix de Ryswick, les Français seuls proposaient pour condition de leur retraite de divers pays de l'Allemagne, que la religion catholique qu'ils y avaient introduite fût conservée; mais les protestans s'opposèrent constamment à cette prétention, comme étant contraire en quelque sorte aux traités de Vesphalie précédens: motif pour lequel peut-être les princes *évangéliques*, qui fesaient aussi partie des anciens *correspondans*, refusèrent long-tems leur adhésion à la formation du neuvième électorat. Le différend qui s'éleva entre l'empereur Léopold I.er et le pape Innocent XII n'appartient proprement pas aux affaires de religion, n'ayant eu d'autre cause qu'une question de procédure entre l'ambassadeur impérial et le gouverneur de Rome: ce différend, quoique suivi de quelques mouvemens hostiles, fut néanmoins bientôt accommodé: ce qui prouve en même tems de quel esprit de religion étaient animés les empereurs d'Allemagne à cette époque, et quel était leur respect

pour le saint siège. Les habitans de la Silésie avaient déjà obtenu par le traité de Vestphalie le libre exercice de leur religion, et cette concession leur fut encore confirmée par l'empereur Joseph dans son traité de paix avec les Suédois. Mais de nouvelles contestations s'élevèrent entre cet empereur et le pape, par suite de celles qui avaient eu lieu précedemment sous Léopold, et dont on avait négligé d'étouffer le germe: le nonce du pape ne fut point reçu à la cour de l'empereur, et le chargé d'affaires de ce monarque à Rome demanda, non seulement satisfaction des injures qui lui avaient été faites, mais encore la reconnaissance, par le pape, de Charles III pour roi d'Espagne. Les troupes impériales entrèrent de nouveau dans le Ferrarais; et le pape n'ayant pu, malgré toutes ses instances, les détourner de cette invasion, il publia une bulle contenant des menaces qui furent regardées comme injurieuses en Allemagne. L'empereur répondit alors avec dignité, conformement à l'opinion des publicistes de l'Allemagne, que l'origine et le sujet de la contestation étant purement civil, il ne pouvait y avoir lieu à l'usage des armes spirituelles. Le duché de Parme fut donc occupé par les impériaux, qui, de concert avec la maison d'Est prirent aussi Comacchio qu'ils fortifièrent aussitôt. Ce fut envain que le pape embrassa le parti de la France, et qu'il appella aux armes les princes de l'Italie: voyant l'ennemi s'avancer vers Rome, il jugea à propos d'accepter les conditions de paix qui lui furent proposées, et de reconnaître Charles III comme roi d'Espagne, et consentit a un arrangement à l'amiable sur les questions relatives aux droits de l'empire sur Comacchio, et qui ont été traitées aussi par Muratori. Au milieu du silence des disputes scolastiques, on vit encore naître une querelle entre les catholiques et les protestans, à l'occasion de la paix de Rastad et de celle conclue à Bade en 1714. Les catholiques voulaient que la conclusion de la paix fût remise à l'empereur seul: les *Evangéliques* insistaient pour que le vœu commun y fût admis, et pour qu'il y intervînt une députation de l'empire. Toutefois le soin de cette importante négociation fut laissé à Charles VI, et il n'y assista d'autres députés que ceux de la Bavière et de Cologne. Il y eut encore sous cet empereur des contrastes avec le pape, qui favorisait trop les Espagnols, et refusait au premier les décimes et autres subsides contre les Turcs. Cette nouvelle contestation impliquait néanmoins quelques objets religieux,

car l'empereur demandait, non seulement que le pape renonçât au prétendu droit de donner au roi de Naples l'investiture de son royaume, et qu'il lui fût permis de nommer à vingt-quatre évêchés de cet état, mais encore que les évêques seuls pussent conférer les bénéfices à leurs diocésains, que la Daterie n'eût en cela aucun droit, et qu'il ne pût être assigné aucune pension sur les évêchés ou autres bénéfices, dans l'étendue de la domination impériale. L'empereur montra beaucoup de fermeté dans cette contestation, qui ne fut appaisée qu'en 1721, au moyen de la concession qui lui fut faite de l'investiture du royaume de Naples. Un heureux évènement vint alors consoler les catholiques de l'Allemagne de leurs divisions et de leurs calamités passées; ce fut le changement de confession du prince électoral de Saxe, qui se détacha de la communion *Evangélique*, pour rentrer dans le sein de l'église catholique. Cette conversion fut bientôt suivie de celle du duc de Saxe-Naumbourg ; et nous avons rapporté dans le chapitre précédent les questions purement politiques, auxquelles ces changemens de religion ont donné lieu, tant par rapport à ce qu'on appelait le *directoire* du cercle, que pour l'administration de l'évêché de Naumbourg. Ces différends s'arrangèrent, et les *Evengéliques* de la Saxe électorale célébrèrent leur second jubilé. Les réformés ne furent pas aussi heureux : car l'électeur palatin leur refusa le privilège électoral pour la publication de leur catéchisme d'Eidelberg, et il en fit retrancher une question, où il était parlé de la différence entre la messe et la cène du sauveur, outre diverses autres choses qui causaient du scandale parmi les catholiques. Il y avait dans cette ville une ancienne église dite du Saint-Esprit, dont le chœur était affecté au service du culte catholique, et la nef à celui du culte réformé. Il plut à l'électeur de revendiquer cette nef en faveur des catholiques, attendu que le chœur ne leur suffisait pas, et il offrit aux réformés, non seulement l'emplacement pour l'érection d'un temple, mais encore les sommes nécessaires à sa construction. Les ministres de ces derniers ayant répondu qu'il n'était pas en leur pouvoir d'aliéner les choses sacrées, les catholiques entrèrent violemment dans l'église et brisèrent les cloisons qui séparaient le chœur de la nef: ce qui fut fait, dit-on, par ordre de l'électeur même. Plusieurs princes, et entre autres le landgrave de Hesse et le roi de Prusse, prirent fait et cause pour les réformés, et l'affaire ayant été portée à la cour

de Vienne, sans qu'il leur fût donné aucune satisfaction, le roi de Prusse ordonna que, par voie de représailles, les églises et les couvens catholiques fussent tous fermés dans ses possessions d'Allemagne; que les biens des premières fussent mises sous séquestre, et que l'exercice du culte catholique fût suspendu: ce que firent aussi l'électeur de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel. Il fallut donc rendre aux réformés l'église du Saint-Esprit, et leur accorder, pourtant à certaines conditions, l'édition de leur catéchisme. Nous observerons cependant ici, que l'empereur avait ordonné par deux fois qu'il leur fût fait droit, et que l'église leur fût restituée dans le délai de quatre semaines, sauf pourtant que les plus instruits de leurs ministres modéreraient la dureté des expressions injurieuses aux catholiques, contenues en quelques endroits du catéchisme d'Eidelberg. Les *évangéliques* et les *réformés* se plaignaient encore, de ce que les catholiques seuls possédaient dans le Palatinat cent-trente églises ou oratoires, et de ce qu'ils avaient revendiqué plusieurs biens des protestans. Ces demandes ayant été approuvées, non seulement par l'électeur, mais encore par l'empereur, les protestans obtinrent satisfaction, quoique pourtant ils ne recouvrassent alors qu'une partie des biens réclamés. La sévérité des dispositions ordonnées par les princes réformés, par rapport au culte catholique, et le refus fait par eux de les révoquer avant qu'on eût satisfait aux réclamations des réformés et des évangéliques, déterminèrent enfin Charles VI à rendre un édit, par lequel l'exercice du droit de représailles était interdit dans les choses de religion. Dans le même tems il s'opposa à l'usage où étaient les protestans, de former un corps à part dans les diètes; il annulla les actes du corps des *Evangéliques*, et renouvella les dispositions d'un ancien *placitum* de l'empire, d'après lequel les griefs proposés en matière de religion, devaient être examinés et jugés par une députation extraordinaire de l'empire même. Les *Evangéliques* ne se trouvant point satisfaits de ces dispositions, ils continuèrent à soutenir vigoureusement leurs droits, et empêchèrent même, par leurs oppositions, la réunion de quelques diètes; ils consentirent enfin à s'y rendre, mais après que l'empereur eut déclaré qu'il avait pris en examen les griefs des protestans. En 1722 il y eut entre les luthériens et les réformés une réunion politique, qui fut néanmoins desapprouvée par quelques princes, et par plusieurs théologiens des deux con-

fessions; et, dans le même tems, l'empereur enjoignit par un nouvel édit à l'électeur palatin, de faire cesser les reclamations des acatholiques. A l'époque des négociations pour la paix de Cambrai les *Evangéliques* mirent en question, s'il valait mieux discuter dans ce congrès les affaires de religion, ou plutôt en remettre la décision à l'empereur. Mais après que cette assemblée fut dissoute, les *Evangéliques* s'adressèrent à l'empereur, pour le prier d'envoyer une députation sur les lieux d'où venaient les plaintes. En 1724 il s'éleva une grande contestation au sujet de la célébration de la Pâque, dont les uns voulaient déterminer l'époque suivant le cycle dyonisien ou grégorien, et les autres selon les calculs astronomiques, conformément aux actes du concile de Nicée. On consulta les sociétés savantes et les plus grands mathématiciens; et, à la suite d'une conférence tenue la même année par les *Evangéliques*, non seulement le calendrier réformé fut conservé dans les pays protestans, mais il fut même ordonné que la Pâque serait célébrée d'après le calcul astronomique dans les années 1744, 1778 et 1798, ou ce calcul ne coincidait point avec le calendrier des catholiques, en observant cependant que la Pâque des chrétiens ne dût point avoir lieu dans le même tems que celle des Juifs. Il ne se passa rien de remarquable par rapport aux catholiques sous le règne de Charles VI, sinon que le siège épiscopal de Vienne prit le titre d'archevêché, malgré l'opposition de l'archevêque de Salisbourg et de l'évêque de Passaw, attendu que l'évêché de Vienne était suffragant de l'archevêché de Salisbourg. L'affaire fut prise en examen sous Clément XI; mais ce pape étant mort dans cet intervalle, Innocent XIII son successeur envoya le *pallium* au nouvel archevêque de Vienne, auquel fut donné un certain nombre de suffragans, du consentement même de l'évêque de Passaw, en faveur duquel l'empereur avait obtenu la même promotion, mais sans que cessassent pour cela les protestations de l'archevêque de Salisbourg contre la violation de son droit de métropolitain. Les réclamations ayant été portées à Rome, à Vienne et même à quelques diètes, il fut enfin conclu que l'évêque de Passaw serait soustrait à la juridiction de celui de Salisbourg.

Vicissitudes religieuses sous les règnes suivans.

Les règnes de l'auguste fille de Charles VI, comme ceux des empereurs suivans Joseph II, Léopold II, et François II du nom comme empereur d'Allemagne, et I.er comme empereur d'Autri-

che, ne nous offrent que des exemples lumineux de la religion et de la piété de ces souverains, ainsi que de toute la nation germanique. La sagesse et la modération de ces monarques, et les lumières généralement répandues dans les pays les plus civilisés de l'Europe, ont contribué à rendre les disputes religieuses, même entre les protestans, moins fréquentes, les théologiens moins pointilleux, les partisans de chaque culte moins inquiets, et leurs ministres moins remuans; et l'on a vu sous le gouvernement de ces sages souverains, l'heureux système de la tolérance religieuse s'étendre à tous les cultes. On n'a plus entendu parler de plaintes portées aux diètes ou à la cour camérale, non plus que de griefs ni de représailles; et, satisfaits de pouvoir professer et pratiquer librement le culte de leurs pères, les sujets n'ont plus eu entre eux de discussions ou de contestations capables d'influer sur l'état politique de l'empire. A l'abri de gouvernemens pacifiques, le culte catholique s'est épuré; il s'est mêlé plus de modération et de douceur aux sentimens qu'il inspire, l'exercice s'en est perfectionné, et l'on peut même dire qu'il est parvenu au plus haut degré de splendeur: car, malgré la réserve faite par la dernière confédération d'une liberté entière de conscience comme une de ses principales lois, plus de la moitié des habitans de l'Allemagne professent encore le culte catholique. Si, comme l'ont observé plusieurs écrivains, les premières et les plus rudes attaques contre la religion catholique romaine dans les tems modernes sont parties de l'Allemagne, il est vrai de dire aussi, que les catholiques de cette contrée se sont toujours distingués, par leur zèle pour les progrès et la gloire de leur culte, par l'observation des lois ecclésiastiques, et par leur respect pour le chef de l'église; et Rome a eu occasion même plusieurs fois de donner des éloges à la foi inviolable, et à la dévotion des Allemands. Quoique désormais en grande partie à l'abri des censures, qui avaient fait demander une réforme avant le grand schisme de Luther, le culte catholique n'avait cependant pas encore recouvré sa pureté primitive; et l'on voyait que, dans ce qui avait rapport à la discipline et à l'existence de ces corporations religieuses, qui n'avaient rien de commun avec la doctrine des premiers siècles, et qui avaient si étrangement dévié des principes de leur institution, ce culte réclamait encore de salutaires reformes, qui ne pouvaient s'opérer sans le concours de l'autorité politique. C'étaient ces réformes dont Jo-

seph II, prince aussi sage qu'éclairé, avait conçu le projet; mais comme il avait à lutter d'un côté contre la cour de Rome, toujours ennemie des réformes et prompte à s'alarmer à la moindre innovation, et de l'autre contre des sujets encore trop peu instruits, par conséquent peu capables de sentir le besoin et l'utilité de ces réformes, et dont plusieurs tenaient encore à d'antiques superstitions, qui s'étaient introduites dans ce culte, ou qui étaient des restes de l'ignorance des siècles barbares, ses soins trop empressés peut-être pour rendre à l'église son premier lustre, ne furent goûtés et approuvés que d'un petit nombre de personnes éclairées, et provoquèrent contre lui la malveillance des autres; mais les évènemens ont prouvé dans la suite combien étaient sages et utiles à cet égard les vues de ce prince magnanime. De là les débats qui suivirent avec Pie VI; de là le voyage de ce pape à Vienne, quoique sans effet; de là les divers concordats pour différens objets ecclésiastiques particuliers; de là les plaintes de plusieurs ecclésiastiques, peut-être encore trop attachés aux maximes *curiales* et à l'ancien droit des décrétales; de là enfin le triomphe d'une classe de théologiens, qui, depuis plus d'un siècle, réclamaient contre l'autorité et la puissance illimitée du pape, qu'ils auraient voulu restreindre dans des limites compatibles avec la liberté de certaines églises, surtout de la gallicane et de la germanique: choses qui toutes sont trop éloignées du but de cet ouvrage, pour devoir en traiter plus au long. Nous nous bornerons à remarquer seulement, que les vues de réformes religieuses conçues par Joseph II furent aussi celles de son successeur Léopold son auguste frère, qui, après les avoir mises auparavant à exécution dans ses heureux états de Toscane, ne cessa point d'en seconder l'effet lorsqu'il eut pris les rênes de l'empire. Une chose particulièrement digne de remarque, c'est que les entreprises de ces princes pour la réforme de l'église, n'ont porté aucune atteinte aux dogmes de la religion, ni fait aucun tort à la piété des fidèles ou à l'exercice du culte; qu'au contraire les dispositions sages qui ont été prises pour rappeler ce culte aux vrais principes de sa divine institution, n'ont pu qu'augmenter l'esprit de la véritable religion, qu'on pourrait dire la religion du cœur; qu'en diminuant le nombre des ministres du culte, elles les ont rendus aussi plus respectables, et qu'elles ont comme jeté dans le cœur des fidèles les fondemens d'une piété plus sincère et plus solide. La sagesse,

la prudence et la modération du successeur de Léopold son auguste fils, actuellement régnant, ont même fait oublier les motifs qui auparavant servaient de prétexte aux plaintes du clergé; elles ont assoupi toutes les contestations religieuses, réuni tous les partis, et assuré à l'église romaine le plus beau triomphe, dans la conduite comme dans les sentimens de la majorité de ses sujets, qui en professent les maximes.

Autres sectes.

Nous avons observé plus haut, qu'après que la paix eut été arrêtée ou confirmée par le traité de Vestphalie, et que les Réformés eurent été admis à en partager les avantages avec les *Evangéliques* et les Protestans, on regarda comme condition inviolable et perpétuelle de cette disposition, celle de ne tolérer aucune autre profession de foi dans l'empire. Cette dispositiou doit s'entendre également des confessions ou sectes particulières nées après le schisme de Luther; mais pour compléter le tableau de la religion en Allemagne dans les tems modernes, nous ajouterons que d'autres sectes formées avant ou après ce schisme, grâce au systême de tolérance universellement adopté, et aux progrès des lumières dans ces derniers siècles, jouissent également du libre exercice de leur culte, et qu'elles n'ont jamais porté aucune atteinte à la paix civile ou religieuse depuis long-tems établie. On doit citer, dans le nombre des religions les plus anciennes, celle des Juifs qui sont répandus en grand nombre par toute l'Allemagne, où leur activité et leur industrie les ont élevés en quelques endroits bien au dessus de leur état précédent, non seulement par le commerce, mais encore par la culture des terres et par le soin du bétail: occupations qui, en fesant disparaître la ligne de séparation qui les divisait des autres hommes, ont radouci leurs mœurs, poli leurs manières, et même tellement restreint le cercle de leurs maximes religieuses, qu'on ne s'aperçoit plus aujourd'hui de la différence de leur culte. Nous ne devons pas omettre encore, parmi les sectes modernes, celle des frères Moraves, dont les établissemens sont considérés par quelques-uns comme les couvens des protestans, et qui, par son culte et par l'esprit qui y domine, mérite d'être remarquée. Cette association, aussi sévère dans ses mœurs, que libérale dans ses principes, s'est formée il y a un peu plus de cent ans. On n'y fait point de vœu, et ses membres ne reconnaissent d'autre règle que leur propre volonté. On dirait que cette société est ecclésiasti-

que: car tout y tend à la religion, se fait pour elle, et s'y règle d'après l'autorité de l'église; mais le mariage y est permis, et les fonctions du sacerdoce y sont exercées tour à tour par les personnes les plus religieuses et les plus vénérables. Avant le mariage, les hommes et les femmes vivent séparément dans des espèces de retraites, où règne la plus parfaite égalité. Leur tems est entièrement consacré aux travaux qui leur sont imposés à tous, et les actions de leur vie ont pour mobile l'idée d'une providence, qui est toujours présente. Lorsqu'un jeune homme veut se marier, il s'adresse à la plus ancienne des filles ou des vœuves, qui sont réunies toutes dans le même lieu, et demande celle à laquelle il voudrait s'unir. On fait entrer aussi le destin dans cette affaire: on jette les sorts dans l'église, et si le sort est contraire, il n'est plus parlé de mariage. Disposés à la plus parfaite résignation, les Moraves ne résistent jamais à cette décision; et comme ils ne voient les femmes qu'à l'église, ils n'éprouvent peut-être jamais de passions violentes. Tel est l'esprit général de leur culte, et c'est là aussi peut-être leur plus grande erreur, car au lieu de s'en remettre à la volonté du ciel, ils s'imaginent de pouvoir la connaître par des inspirations, et même par le jet des sorts: ce qui est en quelque sorte tenter Dieu. Mais les pratiques évangéliques sont parmi eux les mêmes que du tems des apôtres dans les sociétés chrétiennes: l'évangile y est interprété de la manière la plus naturelle et la plus claire, et les conséquences qu'on en tire sont observées avec une fidélité, qui fait que la conduite est toujours d'accord avec les principes religieux. On ne peut entrer dans un village de Moraves sans éprouver la plus douce surprise, en voyant la tranquillité qui règne parmi eux, la propreté des maisons et des chemins, la modestie des femmes habillées toutes de la même manière, avec un ruban autour de leurs cheveux, lequel indique si elles sont filles, mariées ou veuves, la gravité des hommes tous vêtus de brun, l'ordre et la paix qui s'observent dans l'exercice des arts ou du commerce, d'où ils tirent une honnête subsistance. Les malades et les vieillards sont secourus avec bonté, et l'individu qui n'a point de famille en trouve une dans la société de ses frères et sœurs, qui sont les seuls noms admis entre eux. Au lieu de cloches ils font usage d'instrumens à vent, et, à la place d'ornemens somptueux, on ne voit dans leurs églises que des guirlandes

de fleurs: la peinture et la musique ne sont cependant point bannies de leurs églises, et leur culte, quoique fort simple, a un aspect majestueux. L'égalité se fait remarquer jusque dans leurs cimetières: les pierres sépulcrales y sont toutes uniformes, et l'on n'y voit d'autre inscription que celle-ci: ou *né tel jour*, ou *il est retourné dans sa patrie*: ce qui approche assez du *vixit* des Romains. On observe en général que le catholicisme est beaucoup plus tolérant en Allemagne qu'en aucun autre pays, ce dont on est redevable en partie aux dispositions de la paix de Vesphalie; mais le mélange même des différens cultes, ne contribue pas peu à entretenir cet esprit de tolérance générale. Ce n'est pas sans raison qu'on a dit, qu'en religion comme en politique, l'homme se crée souvent des phantômes qui de près s'évanouissent, et trouve, par le contact, des égaux là où il ne voyait que des ennemis.

Conclusion.

Nous ne pourrions point achever ce tableau de la religion en Allemagne dans les tems modernes, sans faire une observation qui ne peut échapper à la pénétration du philosophe, et qui, tout en nous montrant les vraies causes du grand schisme qui a détaché de l'église plus de la moitié de l'Allemagne, se lie naturellement aux notions que nous avons données du caractère de cette nation dans les tems précédens. Le desir d'une réforme générale manifesté par elle à plusieurs reprises, et ses plaintes continuellement portées aux assemblées contre les abus et les désordres du clergé, décèlent encore le caractère franc et généreux de ces anciens Germains, qui, dès les tems les plus reculés, montraient tant de simplicité dans leur religion, qui n'adoraient un dieu ou plusieurs dieux que sous la voûte du ciel, et qui n'imaginaient pas que la divinité pût se renfermer entre les murs d'un temple, ou se représenter par des images qui fussent l'ouvrage de l'homme. Dans l'aversion si fortement prononcée en eux à l'époque de la réforme, ou après son établissement, contre certaines superfétations, qui, selon eux, dénaturaient et déshonoraient le culte primitif, on reconnaît encore ces mêmes Germains, qui, soit qu'ils luttassent contre les Romains, ou qu'ils leur fussent assujétis, quoique pourtant toujours impatiens du joug, libres dans leurs opinions et toujours jaloux de recouvrer leur liberté civile et religieuse, rejetèrent cette foule de dieux empruntés de la mythologie grecque, que les Romains leur avaient apportés, ou du moins n'en admirent qu'un fort petit nombre, et

peut-être seulement ceux qui, par leurs rapports avec les élémens et les planètes, avec le cours des saisons ou avec les phénomènes de la nature, étaient déjà auparavant l'objet de leur culte et de leur vénération. Les princes allemands, qui avaient adopté la réforme proposée par un théologien hardi, au moment où elle était jugée nécessaire et généralement invoquée, en soutinrent vigoureusement les principes. Les peuples qui l'avaient également embrassée, d'abord intolérans et ennemis des autres professions de foi, en vinrent ensuite à une guerre ouverte et acharnée, qui coûta beaucoup de sang, et dans laquelle les princes couraient souvent le risque de perdre, et perdirent même quelquefois leurs états, et les sujets tous leurs biens. On voit alors ces Saxons, qui opposèrent une vigoureuse résistance à Charlemagne, qui vint de la France porter la guerre dans leurs pays, sous le prétexte de leur faire embrasser un nouveau culte. On voit ces héros du moyen âge, qui, pour les moindres controverses couraient aux armes, souvent encore pour un vain titre d'honneur ou de préséance. On voit ces mêmes habitans de l'Allemagne, encore animés de leur ancien esprit d'indépendance, se montrer toujours récalcitrans contre tout genre d'oppression, et loin d'assujétir la raison à l'autorité, préférer de remettre au sort des armes la décision de leurs querelles. Malheureusement, l'indignation que l'auteur de la réforme et ses premiers sectateurs avaient conçue de l'état déplorable de l'église, leur fit passer les bornes; et dans l'amertume de leurs censures, comme dans leurs projets de réforme, ils poussèrent trop loin les questions sur le dogme, et sortirent des limites de la tolérance et de la modération: ces limites furent même franchies par les deux partis, les vrais moyens de conciliation furent méconnus; et, dans le nombre des catholiques étrangers, il n'y en eut peut-être aucun, qui, faute de bien connaître le caractère de la nation germanique, et l'humeur belliqueuse et quelquefois féroce de cette nation, se doutât qu'une petite étincelle pût allumer le grand incendie qui a embrasé toute l'Allemagne. Mais quoique la civilisation fût déjà très-avancée dans cette contrée comme dans toute l'Europe, on ne savait pas encore bien calculer à cette époque la force de l'opinion, qui, en matière de religion, est très-considérable, qui se fortifie par l'opposition, se porte aux plus grands excès lorsqu'elle est violemment choquée, et produit ensuite des effets déplorables et quelquefois irréparables, par

l'influence qu'elle exerce sur l'état politique et économique des empires, et sur la société entière. Comme il n'est pas rare de voir le mal même produire quelque bien, il ne sera pas inutile d'observer, que, s'il éclata en Allemagne une révolte contre le chef de l'église, si les querelles de parti y furent plus violentes, si la tranquillité publique y fut troublée, si les campagnes y furent inondées de sang, si enfin la fureur religieuse se porta aux plus terribles excès, et finit par une funeste division de sentimens et de croyance qui subsiste encore, les partisans de l'ancienne doctrine eurent en revanche de fréquentes occasions de montrer leur fidélité et leur attachement à l'unité de l'église, de signaler leur zèle, de s'enflammer d'une nouvelle ardeur, et de rendre leurs sentimens plus purs, leurs affections plus sincères, et leurs exercices de piété plus lumineux. D'un autre côté les dissensions religieuses, tout en troublant la paix et en portant la division, non seulement dans l'église, mais encore dans les états et dans les familles, ne laissèrent pas que d'aiguiser les esprits, de les animer d'une noble émulation en littérature comme en théologie, d'étendre la sphère des études, de provoquer un examen scrupuleux du texte de la bible, et par conséquent de rendre nécessaires la connaissance des langues orientales et savantes, et une solide érudition: aussi ne vit-on jamais en Allemagne autant de prodiges de savoir, autant d'interprètes infatigables des auteurs classiques grecs et latins, des lois, des canons, des statuts, autant de publicistes, d'hommes de lettres, de savans en tout genre, qu'il en parut parmi les Allemands après l'époque de la réforme, par qui fut illustré le nom de la nation, et dont nous indiquerons le principal mérite à l'article où nous parlerons des sciences et des arts de l'Allemagne moderne.

MOEURS ET USAGES DES HABITANS DE L'ALLEMAGNE MODERNE.

Police générale des mœurs dans les XV. et XVI. siècles.

La renaissance de lettres et des sciences, l'invention de la poudre et celle de l'imprimerie, la découverte du nouveau monde, et le mouvement général qui entrainait les nations les plus civilisées de l'Europe vers le vrai, le beau, le grand, l'utile, et vers tout ce qui pouvait contribuer au perfectionnement de l'espèce humaine, avaient radouci et même poli en grande partie les mœurs

des habitans de l'Allemagne; et les guerres fréquentes qu'on vit alors, les dissensions religieuses qui se rallumèrent avec plus de violence à cette époque, n'empêchèrent pas que l'antique rusticité des manières comme des habits ne disparût, que le nombre des grands délits qui se commettaient presque par système, ne diminuât, et que le style diplomatique, aussi bien que le caractère et l'aspect même de la société ne prît une autre forme. L'esprit martial, qui n'était plus celui de tous, avait fait place à des sentimens plus pacifiques: le peuple même, déjà éloigné de son ancienne simplicité, n'était pas insensible aux attraits du luxe, et chacun goûtait beaucoup mieux qu'auparavant les agrémens et les commodités de la vie. Toutefois il existait encore à la fin du XIV.e siècle et même dans tout le suivant divers usages, qui se ressentaient non pas tant de la barbarie des siècles précédens, que de l'esprit chevaleresque qui avait formé un des caractères distinctifs de cette époque: ce dont on a un exemple éclatant dans le duel qu'eut l'empereur Maximilien avec un simple chevalier français, nom- Claude La-Barre, qui avait osé défier publiquement tous les Allemands en combat singulier. On se rappellera ici que l'invention de l'artillerie, et surtout des petites armes à feu, fit cesser les tournois en Allemagne comme nous l'avons observé ailleurs; mais pourtant ces tournois, transformés depuis en simples jeux d'adresse et en exercices pompeux d'équitation et de maniement d'armes, se conservèrent encore pendant long-tems, et devinrent en France, selon M.r Alexandre La-Borde, un spectacle, auquel fut donné le nom de *carrousel*, qui a été adopté en Allemagne, et non en Italie. C'est ce dont on a un témoignage éclatant dans les peintures exécutées par ordre du même empereur Maximilien, dans un des salons du palais impérial de Schœnbrun, où est représentée toute la pompe d'un de ces spectacles, avec les joueurs d'instrumens, les hérauts, les écuyers, et enfin les guerriers divisés en douze quadrilles, qui devaient combattre. Nous avons cru devoir représenter ces peintures dans les planches 83 et 84, tant par ce qu'elles servent en général à l'illustration des mœurs de cette époque, que parce qu'elles jettent un grand jour sur les diverses formes d'habillement et d'armes usitées à cette époque, et dont nous parlerons en son lieu. Nous reviendrons sur ces mêmes peintures dont on connaît l'époque précise, lorsque aurons à traiter de la culture des beaux arts dans l'Allemagne moderne.





V. Raineri f.



84
V. Raineri f.

Dans tous les tems la nation germanique a montré un caractère de loyauté, de sincérité et de franchise qui nous est attesté par un grand nombre de faits que l'histoire nous a conservés, et qui s'étant toujours soutenu au milieu même des agitations politiques, des troubles et de guerres presque continuelles, a singulièrement honoré les relations sociales et les hommes de ce tems, les politiques et les gens de guerre, les négociations publiques et privées, les grands et les petits, les classes les plus élevées et le peuple, et les individus comme le corps entier de la nation. Les tumultes fréquemment excités, même sous les règnes suivans, parmi les paysans des environs de Spire et de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de la Vestphalie, de la Saxe, et même de l'Autriche, ne seraient pas propres à donner une idée avantageuse des mœurs du bas peuple à cette époque, et sembleraient au contraire démentir la bonne opinion qu'on a généralement de celles de la nation. Mais il faut savoir que ces tumultes eurent ordinairement pour cause les abus du clergé, et les exactions des princes ecclésiastiques; que les germes de la réforme s'étaient déjà répandus; que les réclamations continuelles avaient déjà en quelque sorte ouvert la voie au schisme, qui dans la suite divisa toute l'Allemagne; que partout s'était propagé l'esprit de discorde en matière de religion, lequel est le plus propre de tous à troubler et à aigrir les esprits, à les reconduire à la barbarie, et à arrêter même les progrès de la civilisation; que les mœurs du clergé étaient bien loin alors de pouvoir contribuer à l'édification générale, à la paix religieuse et au bon ordre de la société, comme nous l'avons vu plus haut, par les excès déplorables auxquels se livra Gebard Truchses, et qui même occasionnèrent une guerre; et que s'il fut commis dans la suite d'autres désordres dans cette région; si les factions, les déprédations et les représailles s'y renouvellèrent; si les délits y dévinrent plus fréquens, et s'y l'on y vit même des exemples de cruauté et de fureur, ce triste état de choses ne fut que l'effet déplorable des divisions, que le fanatisme religieux ou le zèle aveugle et opiniâtre avec lequel chaque parti soutenait son opinion, avaient semées parmi les peuples. Si l'on vit donc reparaître quelques traces de l'ancienne barbarie dans les XVI. et XVII. siècles, ce ne fut que par une réaction de l'enthousiasme religieux sur le système moral et politique; et l'on ne doit regarder que comme

Caractère de la nation Variations accidentelles.

purement accidentelles les révolutions arrivées dans la morale publique et dans l'esprit national, par l'effet de ces funestes dissensions. Ajoutons à cela, que le système politique de l'Allemagne ayant toujours été fédératif, et par conséquent la nation n'ayant pas comme les autres un centre unique de lumières et d'esprit public, cette division tendait déjà trop d'elle-même à favoriser les élans de l'imagination en tout genre: et si cet état de choses a présenté à quelques écrivains l'idée d'une anarchie pacifique en fait d'opinions littéraires et métaphysiques, on peut dire aussi que cette anarchie donna lieu à bien des tumultes en matière de religion, et que souvent même elle causa des ébranlemens, à la vérité passagers, dans la morale publique.

Observations générales.

Il serait trop difficile de présenter ici un tableau exact des mœurs de habitans de l'Allemagne dans les tems modernes, attendu qu'on ne pourrait pas réunir sous un seul point de vue les usages de tant de pays et de tant de peuples, qui ont été souvent altérés par la diversité des climats, des religions et des gouvernemens. Il serait inutile et peut-être même peu judicieux d'attribuer, comme d'autres l'ont fait, un caractère tout différent aux Germains originaires et aux Slaves, et de supposer que ces derniers n'étaient mus que par un esprit d'imitation, tandis que les premiers auraient seuls conservé leur caractère original et leurs mœurs primitives: et d'un autre côté, ce serait une erreur que de vouloir détacher, quant aux mœurs, la race germanique de celle des Latins, attendu que c'est des Romains qu'elle a reçu sa langue et sa civilisation. Cette assertion pourrait avoir une apparence de vérité, si les Romains n'avaient point porté avec leurs armes, leurs arts et leurs institutions civiles et religieuses dans la Germanie; mais ce mélange de nations admis, comme nous l'avons prouvé dans la seconde partie de ce traité, ce serait envain qu'on tenterait d'établir, pour cause de la langue seulement, une ligne de séparation entre le caractère original des anciens Germains, et celui des peuples, qui, plus voisins du pays des Latins et plus dociles à leur joug, adoptèrent la langue des Romains. Il en est de même des Slaves, qui, à raison des relations intimes qu'ils avaient avec les Germains, les uns depuis le moyen âge, et les autres dès les tems les plus anciens, ne peuvent pas être regardés comme ayant un caractère absolument distinct de celui des premiers, attendu que la civilisation des uns et

des autres vient de la même source et date de la même époque; et les traits partiels qu'on allègue dans l'opinion contraire, sont trop minutieux et trop peu caractéristiques, pour justifier la différence qu'on voudrait établir entre eux. Il serait plus aisé, en envisageant cette thèse sous des rapports plus généraux, de trouver une certaine analogie de caractère entre tous les peuples d'origine teutonique, dans le nombre desquels nous devons comprendre les Anglais: car, dans tous, on reconnaît le même esprit de gravité et de dignité sociale, et les mêmes principes de loyauté, de générosité et de fermeté, qui les distinguent dans l'histoire ancienne et moderne. Nous ne suivrons pas de près les petites variations qu'on observe, quant aux mœurs, entre l'Allemagne septentrionale et la méridionale, entre les villes commerçantes et celles d'universités, entre les grandes capitales et les petites villes de province, entre les grands et les petits états. Nous remarquerons seulement avec Muller, que dans l'Allemagne il y a beaucoup de villes capitales, qui, pour cette raison, n'ont eu aucune influence directe sur l'esprit de la société, non plus que sur le goût ni sur les mœurs; tandis que le contraire arrive nécessairement dans un vaste état où il n'y a qu'une seule capitale, qui est le centre de toutes les relations, et par conséquent le modèle de toutes les sociétés particulières.

Examen des reproches faits quelquefois à la nation.

On a reproché quelquefois aux Allemands une considération excessive et une espèce de déférence pour les étrangers: ce reproche ne pourrait s'admettre qu'en partie, et l'on a une preuve du contraire dans les tems les plus près de nous, où l'Allemagne a été plus sujette aux invasions que par le passé, et soumise pendant quelque tems, ou au moins en partie, à l'influence et à la domination des étrangers: ce qui n'a pas empêché pourtant qu'on n'y vît briller le même caractère de fidélité, de constance, d'attachement aux anciennes institutions, ainsi que le même amour d'indépendance, que celui qu'on y trouve dans les tems les plus reculés, et même sous la domination des Romains. L'adoption de quelque mode passagère ou de quelqu'usage social n'a point altéré au fond ce naturel: ce que le philosophe doit observer, c'est le caractère loyal et sincère, la fidélité inviolable des Allemands, et leur attention scrupuleuse à remplir tous leurs devoirs: en quoi ils n'ont jamais dévié de leurs anciennes maximes, de leur système et de leur esprit national. On les a encore accusés d'être en quelque

sorte durs et inflexibles; mais c'est là précisément ce qui doit exclure à leur égard le reproche de trop de déférence pour les étrangers: car ils n'ont jamais eu en général cette souplesse hardie, qui soumet quelquefois la vérité et le devoir à l'intérêt. Les Allemands ont conservé en outre dans tous les tems deux grands traits caractéristiques, qui sont l'habitude de la réflexion, et une résistance quelquefois obstinée au travail.

On taxe encore les habitans de l'Allemagne d'une espéce d'inertie, ou au moins de trop de lenteur dans la plupart des actions de leur vie. Cette manière d'être leur vient en partie de l'habitude de réflexion, qui forme, comme nous venons de le dire, un des traits caractéristiques de cette nation, et en partie d'une certaine fermeté qui ne permet pas à la nature de se plier à l'instant, pour surmonter les difficultés qui se présentent. C'est une chose encore digne de remarque que, si un Allemand vous dit, ce qui n'est pas rare, qu'une chose est impossible, il n'y a pas d'avantage, pas de menaces ni de crainte qui puissent l'ébranler dans sa résolution; et s'il montre un respect aveugle pour le pouvoir, c'est parceque l'idée s'en confond dans son esprit avec celle de la destinée. Quelques-écrivains ont vanté l'esprit poétique, ou, comme d'autres l'on dit, la poésie sentimentale qui est un autre trait caractéristique des Allemands. Ces écrivains n'ont fondé leur opinion à cet égard que sur le goût qu'a le bas peuple en Allemagne pour la musique. Les paysans de la Bohême surtout ne se mettent pas en voyage avec leur famille, sans que quelqu'un d'eux ne porte sur ses épaules une harpe grossièremeut faite, et dont quelquefois ils tirent les sons les plus harmonieux: en Autriche les pâtres conduisent leur troupeau au son de la flûte. Cependant, il ne serait pas aisé de tirer de ce goût pour la musique instrumentale une conséquence bien concluante en faveur de l'esprit de poésie, non plus que des fleurs, dont les paysanes parent leur tête et quelquefois leurs bras dans les jours de fête, comme cela se voit aussi dans d'autres pays, l'habitude pouvant influer encore plus que l'imagigination sur tout ce qui tient à l'habillement. Il est bien vrai que, les jours de fête, le bas peuple s'écarte dans sa parure de sa simplicité ordinaire, et cette même parure, qui est un reste des anciens usages, a une sorte de gravité qui inspire de l'intérêt en faveur des gens les plus misérables. Ces particularités nous ont paru



2



mériter d'être rendues sensibles à la planche 85, où nous avons représenté quelques paysans de l'Autriche allant à l'église un jour de dimanche. Dévots envers le Créateur, attentifs dans les cérémonies religieuses, ils sont de même respectueux et officieux envers les étrangers et envers les personnes d'un rang supérieur, et ils sont jaloux de montrer aux étrangers surtout par des marques extérieures le desir de les obliger. On remarque en général en Allemagne une espèce de contraste, entre les nouvelles institutions et les lumières de la philosophie d'un côté, et quelques restes du régime féodal de l'autre, lesquels n'ont cependant aucune influence sur l'état des relations sociales. Nous avons encore représenté à la même planche ces mêmes paysans dans leurs occupations champêtres: ce qui ne servira pas moins à faire connaître leur habillement ordinaire, qu'à en offrir la comparaison avec celui des jours de fête.

Esprit militaire. Distinction des classes.

Quelques-uns ont aussi remarqué une espèce de contraste, entre l'aspect guerrier que présente toute l'Allemagne, et le goût du repos et de la tranquillité qui semble règner dans l'intérieur des familles. On y craint en général les fatigues et l'intempérie des saisons, et toutefois la plupart des institutions tendent à former une nation guerrière. On a été jusqu'à dire que les poêles, l'usage continuel de la bierre et la fumée du tabac, formaient dans le peuple une atmosphère pesante, où il a, pour ainsi dire, de la peine à se mouvoir. On pourrait supposer que cette atmosphère soit quelquefois nuisible à l'activité, qui n'est pas moins nécessaire que le courage à la guerre. Quelques écrivains ont pensé aussi, que la distinction des rangs, plus prononcée en Allemagne que partout ailleurs, puisse porter préjudice à l'esprit militaire, surtout dans la classe inférieure. Mais cette distinction est tempérée par une simplicité et une honnêteté de manières, qui est dans le caractère national; et, dans tous les tems, l'on a vu les Allemands toujours prêts à la guerre et faire preuve de bravoure militaire: dispositions qui, si elles ont été jadis l'ouvrage du fanatisme religieux, dérivaient sans contredit, dans des tems plus rapprochés de nous, de ce vif amour de patrie, d'indépendance nationale et de gloire, que quelques écrivains ont voulu envain contester aux Allemands, par la seule raison qu'ils manquent d'une capitale ou d'un centre commun à tous. On reconnaît encore dans les Allemands de nos jours les Germains de Tacite, qui, après s'être distingués par leur courage dans des expéditions militaires et

dans les combats, revenaient dans leurs foyers pour y mener une vie partagée entre le repos et le sommeil, jusqu'à ce que l'amour de la gloire ou le besoin public les fit rentrer en campagne. En Allemagne la religion règne au fond des cœurs; mais aujourd'hui elle est douce, tranquille, et sans amertume, même dans les discussions théologiques. Si la nation allemande n'a pas un centre unique, elle n'en est pas moins réunie pour cela par un lien puissant, par une force morale toujours active, enfin par ce système fédératif, qui suffit seul pour l'animer à la défense de ce même système, qu'elle regarde comme le palladium de sa liberté politique. Vainement observerait-on que cette fédération est composée de forts et de faibles, d'hommes libres et de serfs, de rivaux et peut-être d'ennemis: car le caractère de justice et de persévérance de la nation, son équité et sa loyauté, ne permettraient pas qu'une institution politique quelconque, fût-elle en partie vicieuse, pût causer quelque préjudice. L'histoire de la Bavière offre un exemple lumineux de ces vertus nationales. Le duc Louis devant partir pour l'armée de l'empire, confia l'administration de ses états à Frédéric le Beau, son rival, qu'il avait fait prisonnier dans les guerres précédentes; et à son retour, il n'eut qu'à se louer de ce choix, dont personne en Allemagne ne s'était étonné. La probité des individus est quelquefois un rempart contre la faiblesse, et contre la complication des lois et des institutions. On ne doit donc pas trouver étrange que le système féodal se soit soutenu presque sans altération, malgré les progrès de la civilisation et des lumières, puisqu'il n'y avait pas d'injustice à craindre dans son application, et que l'impartialité dans l'exécution compensait l'inégalité dont il fesait un principe. Nous ne supposerons point par conséquent avec un écrivain des plus récens, qu'il y a contraste entre l'esprit et le caractère des Allemands, dont le premier, selon lui, ne connaît point de limite, et dont le second se soumet à toute espèce de joug. Que l'esprit des Allemands soit propre à tout entreprendre, c'est ce que l'histoire, les sciences et les arts nous prouvent par beaucoup de monumens; que le second soit timide, c'est ce qu'on ne peut admettre en aucune manière, à moins qu'on ne veuille appeler timidité la fidélité la plus constante, la loyauté, le respect pour l'autorité, l'attachement aux principes constitutionnels et aux lois fondamentales du système fédératif. C'est mal à propos qu'on a dit que les lumières de l'esprit ne

raffermissent point le caractère, et que l'étendue des connaissances qu'il a acquises dans les tems modernes n'a fait que l'affaiblir. C'est au contraire l'esprit de réflexion, dont l'habitude est un des traits caractéristiques de cette nation, qui produit en elle cette disposition non pas à se soumettre à toute espèce de joug, comme on l'a légérement assuré, car alors son système politique aurait été sujet à des variations plus fréquentes et plus sensibles, mais à conserver religieusement l'ordre établi, et à maintenir dans toute son intégrité un état de choses, dans lequel la réflexion et l'expérience des tems passés lui montrent le principe de sa tranquillité, de sa grandeur et de sa gloire. Nous voyons encore dans les Allemands actuels ces Germains de Tacite, qui, libres en esprit, pleins de courage et quelquefois féroces, étaient néanmoins soumis à leurs chefs dont ils suivaient avec zèle les enseignes et vengeaient les droits, et sous les ordres desquels ils s'opposaient vigoureusement à toute invasion étrangère.

Femmes de l'Allemagne.

Une femme célèbre, qui a porté la philosophie dans ses romans, et le romanticisme dans ses méditations philosophiques, cette femme, rivale des écrivains modernes les plus élégans, trop prévenue pour son sexe, a non seulement élevé la générosité, la sensibilité et l'influence des femmes au dessus de celles des hommes, mais encore elle a voulu donner aux premières une supériorité marquée sur les seconds, dans les pays où ceux-ci n'étant point appelés par les institutions politiques à l'exercice de toutes les vertus militaires et civiles qu'inspire l'amour de la patrie, sont en quelque sorte condannés à l'inertie, ou à une obéissance aveugle à la volonté des autres. Cette sentence, quelle qu'elle soit, ne peut point s'appliquer à la nation allemande, qui, dans son système fédératif, ne voit qu'une patrie plus grande et plus majestueuse, et un nouveau motif d'encouragement à la pratique des vertus sociales; mais il faut convenir aussi avec notre auteur, qu'outre leurs cheveux blonds, qui sont souvent très-beanx et leurs vives couleurs, les Allemandes ont une grâce toute particulière, un son de voix ordinairement très-doux et une prononciation qui embellit leur langage; qu'en général elles sont modestes, mais moins timides que celles d'une nation, et moins hardies que celles d'une autre, et qu'elles ont peut-être moins à redouter que les unes et les autres la sévérité de l'opinion. Elles cherchent quelquefois à plaire

par la sensibilité, et plus rarement à exciter l'intérêt à l'aide de l'imagination. Plusieurs d'entre elles connaissent le langage de la poésie et des beaux arts; mais elles ne portent point jusqu'à l'enthousiasme, comme ailleurs, les démonstrations d'esprit et le desir de plaire. Peut-être que la loyauté caractéristique de la nation rend chez elles l'amour moins dangereux, peut-être même que les femmes s'y livrent avec plus de confiance, parce qu'il leur paraît revêtu de formes et de couleurs romantiques, qui ne leur permettent pas de craindre le dedain ou l'infidélité. Ce n'est pas à dire pour cela cependant, que l'amour soit en Allemagne une espèce de religion poétique, qui n'est que trop disposée à tolérer les excuses de la sensibilité. On a dit plusieurs fois que, dans les pays protestans, la facilité du divorce porte atteinte à la sainteté du mariage; mais ces sortes de ruptures s'opèrent avec la plus grande tranquillité: le caractère même de la nation ne permet pas que l'amertume s'y mêle, et tout s'y fait avec calme: ce qui pourtant ne confirme point l'opinion manifestée par quelqnes écrivains, que chez les Allemands il y a plus d'imagination que de passion véritable, attendu que leur tranquillité ne dépendant que de l'esprit et de l'habitude caractéristique de la réflexion, de l'équité et de la sincérité qui leur sont naturelles, elle serait au contraire troublée par les élans de l'imagination, si elle avait quelque part dans ces sortes d'événemens. On a reproché à quelques femmes de l'Allemagne trop d'exaltation dans les idées: d'où il suit que les expressions poussées jusqu'à l'affectation, démentent même les qualités propres de l'esprit et du caractère national. Mais ce ne sont là que des phénomènes partiels dans une grande famille; et si les femmes dont il s'agit perdent de leur franchise naturelle, elles n'en sont pas moins au fond attachées à la vérité; et si elles voient les objets sous une autre forme que la véritable, elles ne cessent pas pour cela d'être d'accord avec elles-mêmes. Elles conservent même jusque dans la légèreté un caractère sentimental. Dans les classes distinguées par le rang ou par la fortune, l'éducation tend constamment à perfectionner les sentimens du cœur, à inspirer le goût des actions grandes et généreuses, et à exciter une pleine confiance dans tout ce qui peut faire naître l'espoir fondé d'une jouissance véritable. Si l'on ne rencontre pas toujours dans ces femmes cette rapidité d'idées, qui anime la conversation et la soutient, on leur trouve une espèce

d'éloquence en public, et de la douceur dans l'entretien familier; elles n'ont peut-être pas ce qu'on appelle en France le talent de la conversation, mais elles ne manquent nullement de ce qui est nécessaire à la civilité, à la politesse, à la discussion des affaires et aux épanchemens de l'amitié.

Esprit de chevalerie.

L'esprit de chevalerie des tems modernes, qui consistait dans la défense du faible, dans la loyauté des combats, dans le mépris de la ruse et de la fraude, dans une espèce de charité fraternelle qui portait, jusqu'au milieu des fureurs de la guerre, les égards dus à l'humanité, enfin dans tous les sentimens qui ont substitué celui de l'honneur à l'usage féroce des duels, cet esprit, né, selon quelques écrivains, dans le nord, embelli en France et dans d'autres pays de toutes les grâces de l'amour et de la poésie, s'est maintenu en Allemagne encore long-tems après l'extinction de la chevalerie, et la féodalité a même contribué à y conserver les maximes de cette institution. Les duels n'y ont cependant pas été aussi fréquens qu'ailleurs dans les tems modernes, mais l'amour s'y est élevé et soutenu au rang d'une passion beaucoup plus sérieuse; et la poésie, les beaux arts, la philosophie même se sont réunis, pour former de ce sentiment une sorte de culte terrestre, qui répand des charmes sur toute la vie. Les idées d'honneur et de probité attachées à la chevalerie ne s'effacèrent point avec le tems ni après l'abolition de cette institution, et elles se soutinrent dans l'esprit du peuple même, comme dans celui des grands. La loyauté naturelle et caractéristique de la nation fut la garantie de la constance du sentiment, qui est pour les Allemands un lien quelquefois plus sacré que celui même du devoir, car leur délicatesse les rend même scrupuleux dans l'accomplissement des promesses, qui ne sont point garanties par les lois. On ne s'est donc pas trompé, quand on a dit que l'esprit de chevalerie règne encore chez les Allemands, parce qu'ils sont incapables de tromper, et que leur loyauté caractéristique se montre jusques dans les moindres choses, quoique pourtant ils conservent une légère trace de cette énergie qui oblige les hommes à tant de sacrifices, les femmes à tant de vertu, qui anime toute leur vie et la dirige vers un même but.

Promenades publiques.

Nous ne croyons pouvoir donner une idée plus exacte des mœurs actuelles des Allemands, qu'en offrant ici, d'après l'illustre femme que nous venons de citer, une courte description de la promenade

du Prater à Vienne. Les Allemands semblent avoir adopté l'usage où l'on est en Italie, d'aller faire une promenade tous les jours, à la même heure et dans le même lieu. Il est beau de voir, dit-elle, les habitans de cette grande ville rassemblés à l'ombre d'arbres majestueux, ou étendus sur un gazon dont le voisinage du Danube entretient la verdure. C'est là qu'ils se rendent tous, grands et petits, les uns dans une superbe voiture, les autres dans un modeste équipage, et le vulgaire à pied; et, malgré l'uniformité de ce passe-tems, le peuple a l'avantage de ne pas s'en lasser. L'Allemand porte dans la dissipation la même exactitude qu'il met dans les affaires les plus sérieuses, et se montre aussi méthodique dans la perte, que dans l'utile emploi qu'il fait de son tems. Si l'on entre dans l'un de ces endroits où l'on donne à danser au peuple, surtout les jours de fête, on voit les hommes et les femmes exécuter avec gravité les uns vis-à-vis des autres les pas de convention. Souvent la foule heurte et sépare la couple dansant, qui n'en continue pas moins son exercice, comme si c'était un devoir de conscience: chacun des deux se porte seul à droite ou à gauche, en avant ou en arrière, sans s'embarrasser de son danseur, qui de son côté fait scrupuleusement les mêmes pas: seulement quelques cris de joie se font entendre de tems à autre, mais le couple reprend bientôt la gravité de son amusement. L'habitude d'une semblable promenade dans une grande ville annonce la prospérité de ses habitans. On a dit qu'il se fait dans celle-ci une consommation d'alimens beaucoup plus grande que dans d'autres villes d'une même population. Cette assertion n'est peut-être pas si mal fondée: car on voit en effet des familles entières, d'artisans, de marchands et de bourgeois qui s'en vont vers le soir à la promenade, pour y faire un goûter champêtre, qui équivaut au diner de tout autre pays: le moyen qu'ils ont de faire cette petite dépense prouve en même tems leur amour pour le travail, et la douceur du gouvernement sous lequel ils vivent. Le soir, des milliers d'hommes reviennent de cette promenade, leur épouse au bras, et tenant leurs enfans par la main, sans qu'il y ait jamais le moindre bruit ni le moindre désordre dans toute cette foule, dont la joie est si paisible, qu'on entend à peine quelques voix. Ce silence n'est cependant pas l'effet d'une disposition de l'âme à la tristesse, mais bien d'un certain calme et d'une satisfaction physique, qui, dans une grande partie de l'Allemagne,

fait penser aux sensations qu'on éprouve, comme ailleurs, et même dans les pays les plus septentrionaux de cette même région, on pense aux idées que l'on conçoit. Il faut pourtant se garder des exagérations, et telle est celle qui a fait attribuer au midi de l'Allemagne une existence végétative, et au nord une existence contemplative: dans l'Allemagne septentrionale comme dans la méridionale, c'est le même calme, le même repos dans l'esprit des habitans: on remarque même en quelques endroits une espèce d'indolence, et partout on trouve un air de gravité et de réflexion. Nous dirons encore à la louange de ces lieux de passe-tems, que le luxe et le faste des grands n'y sont point incommodes à la médiocrité des petits; que les équipages les plus pompeux sont souvent arrêtés ou retardés dans leur course par les voitures les plus chétives, et que la famille impériale elle-même suit la file des voitures, et ne veut pas être considérée autrement que les particuliers dans un amusement public. Il est curieux de voir dans cette foule l'habillement national confondu avec ceux des Hongrois, des Polonais, des Russes et souvent des orientaux. Ces divers objets réveillent l'imagination, et de tems en tems les sons les plus harmonieux donnent à cette nombreuse réunion l'air d'une fête en même tems joyeuse et paisible. Là on ne voit jamais un mendiant: la bienfesance publique et privée s'exerce avec beaucoup d'ordre, de justice et de discernement, et ce peuple intelligent et industrieux ne perd jamais de vue sa destinée, non plus que les objets qui peuvent le rendre heureux. Tout dépend des bases de l'édifice social, qui, dans toutes ses parties est antique, bon et respectable.

Les sociétés observent généralement à Vienne et dans les autres capitales de l'Allemagne, le même ordre et la même régularité que les réunions et les amusemens dont il vient d'être parlé. On a reproché aux conversations des grands la sévérité de l'étiquette et une espèce d'orgueil; mais cette accusation est sans fondement, car on trouve partout beaucoup d'honnêteté et de politesse, et surtout une loyauté particulière à la nation: seulement l'esprit d'ordre se fait remarquer dans les plus petites réunions et dans les moindres choses, comme dans les assemblées et dans les affaires les plus considérables. On a dit aussi que les nobles ne se voyaient pas souvent avec les gens de lettres dans les sociétés; mais cette séparation, si elle a jamais existé, ne se voit plus aujourd'hui, et *Sociétés.*

l'on ne pourrait plus assurer maintenant que les gens de lettres manquent de manières, ni les nobles d'instruction. Peut-être y a-t-il trop en certains endroits de ces grandes assemblées, qui, sans doute font perdre beaucoup de tems, et d'où sont bannies surtout les idées graves et importantes. Mais il est à remarquer aussi que la sévérité des mœurs et la tranquillité naturelle des esprits, en concentrant les affections dans le sein des familles, au moins dans une grande partie de l'Allemagne, ne permettent point ordinairement qu'on aille à ces assemblées pour y rencontrer l'objet auquel on désirerait de plaire; on n'y est pas conduit non plus par l'ambition, mais plutôt par l'habitude: car il en est beaucoup qui préfèrent par système de s'ennuyer avec leurs semblables, plutôt que de se créer quelqu'occupation ou quelqu'amusement d'eux-mêmes. Ces grandes sociétés ne servent point en Allemagne, comme ailleurs, à aiguiser ni à développer l'esprit. Les hommes sensés n'y trouvent qu'une espèce de vide avec du bruit: plusieurs même s'en abstiennent, et les femmes seules semblent les aimer, parce qu'il s'y trouve souvent des étrangers, qui savent apprécier les charmes de leur entretien. Il règne toujours dans les manières beaucoup de franchise, de noblesse et d'élégance, surtout chez les femmes bien élevées; mais c'est envain qu'on voudrait trouver quelque variété dans ces sociétés: dans la retraite la monotonie contribue à la tranquillité de l'esprit, et elle l'accable au contraire dans le grand monde.

Langage et sa relation avec les mœurs.

La conversation nous conduit naturellement à parler de la langue, et de ses relations avec les mœurs et avec l'esprit de société. La langue allemande se prête beaucoup moins que la française, et que quelques autres qu'on dit dériver de la langue latine, à la précision et à la rapidité du langage de la conversation, et la nature même de sa construction grammaticale fait que souvent le sens ne peut être saisi qu'à la fin de la phrase. Il suit de là que la manie d'interrompre le discours, ou le désagrément d'être interrompu, ne se rencontre point en Allemagne; et si cette faculté rend ailleurs la discussion plus animée et l'énonciation des idées plus rapide, son défaut fait aussi qu'en Allemagne l'entretien est plus posé, il tourne à l'avantage de la chose et de l'expression des idées, et ne laisse point lieu à l'incivilité. L'urbanité, l'affabilité même ne sont pas susceptibles de toutes les modifications qu'on leur donne ailleurs; mais elles sont plus franches et plus sincères, et ne manquent ja-

mais des précautions nécessaires. Il a été dit que la langue allemande est animée dans la poésie, abondante dans la métaphysique, mais naturelle et positive dans la conversation. L'Allemand montre moins d'empressement à plaire, que de crainte de causer de l'ennui ou du dégoût: aussi la civilité est-elle assujétie en Allemagne, au moins autant qu'il est possible, à certaines règles; et la langue libre et hardie dans les écrits et dans les livres, est réduite dans la conversation à une espèce d'esclavage par les nombreuses formules dont elle s'est chargée. On raconte qu'un professeur de philosophie en Saxe, se trouvant dans la nécessité de citer à chaque instant Leibnitz dans sa leçon, ne le nommait jamais qu'en ces termes *M.r le baron de Leibnitz.* On a dit, peut-être sans beaucoup de fondement, que cette langue se prêtait beaucoup mieux à la poésie qu'à la prose, et à la prose écrite mieux encore qu'au discours. Plusieurs écrivains ont néanmoins reconnu, qu'elle sert à merveille, quand on veut tout peindre ou tout exprimer, quoique pourtant elle ne permette pas de passer légèrement, ou, comme on dit, de glisser sur tous les sujets où l'on veut user de quelque réserve ou de quelque réticence. On a regardé comme un désavantage de la construction de la période en allemand, l'impossibilité où l'on est souvent de terminer la phrase par l'expression la plus sonore ou la plus lumineuse. Les bons mots ne sont pas reçus dans cette langue, où la pensée doit briller de son propre éclat et non de celui que lui prêtent les mots. Quoiqu'on préfère souvent l'expression abstraite, comme étant la plus exacte et la plus conforme à la vérité, toutefois la conversation n'en est pas gênante, ni pour celui qui parle, ni pour celui qui écoute; elle court seulement le risque de devenir trop métaphysique, lorsque celui qui parle s'écarte trop des intérêts de la vie ordinaire, pour entrer dans la sphère des idées. On prétend que l'Allemand n'a point de milieu entre le vulgaire et le sublime, et pourtant c'est là seulement que se trouve l'art de la discussion. Cette langue, naturellement gaie n'est point timide dans la société, ni dépravée par de mauvaises mœurs; sa gaieté est toute naturelle, et commune à toutes les classes. La bizarrerie des sons et leur antique simplicité sont les élémens de l'agrément pittoresque qu'y trouvent les gens du peuple, aussi bien que les personnes instruites. Le choix des expressions ne coûte pas beaucoup aux Allemands, en ce que leur langue

n'étant pas d'un usage fréquent dans les grandes sociétés, elle n'a point de ces mots que le hazard, ou une application ou une allusion quelconques, peuvent rendre risibles; et l'on n'y trouve pas non plus de ces expressions, qui ayant passé par toutes les aventures de la société, sont justement proscrites ou rejetées par l'honnêteté. La colère en allemand ne s'exprime jamais par le sarcasme ni par la dérision, et les mots y étant encore pris dans toute leur vérité et dans leur force originales, en rendent l'usage plus facile et moins dangereux, parce qu'ils ne donnent jamais lieu à l'équivoque, ni à aucun tour trompeur ou malicieux. La langue allemande est en substance moins flexible que les autres, et elle ne se prête point au mensonge, non plus qu'à une certaine grâce que donne la souplesse, à cause de la multitude de ses consonnes, de la complication de sa construction, et parce que sa grammaire est trop savante. On a même dit que cette langue se roidit contre l'intention de celui qui voudrait y trahir la vérité: c'est pourquoi le fameux Gaëthe fait dire à une Allemande dans son roman intitulé *Wilhem Meister*, qu'elle s'aperçoit bien que son amant veut l'abandonner, parce qu'il lui a écrit en français.

La distinction supposée entre l'Allemagne septentrionale et la méridionale, quant aux mœurs, n'existe point.

On a voulu établir plusieurs fois un parallèle entre l'Allemagne méridionale et l'Allemagne septentrionale; et, en prodiguant à la seconde des éloges de tout genre, en vantant l'esprit et la pénétration de ses habitans, leurs dispositions à l'étude des sciences et des arts, et leurs agrémens en société, on a prétendu trouver dans la première plus d'attachement aux jouissances de la vie physique, plus de négligence dans la culture de l'esprit et une sorte de satisfaction monotone. On a prétendu aussi que les délices du midi assoupissaient l'âme et retenaient les élans de l'esprit, tandis que dans le nord la rigidité même du climat ébranle fortement l'imagination; on a même été jusqu'à dire que s'il avait paru dans le midi quelques hommes à grands talens, ils avaient fait leurs études et s'étaient formés dans les contrées septentrionales. Cette manière de voir n'est cependant pas toujours juste, ou si elle l'a été à quelqu'époque éloignée, elle ne peut plus être applicable en aucune manière à l'état présent des choses en Allemagne. Il est bien vrai que, dans les pays où règne la tranquillité, et où le climat et le sol assurent à toutes les classes de la population une existence aisée, on ne pense pas beaucoup ordinairement aux jouis-

sances purement intellectuelles, et qu'on y fait beaucoup plus pour le devoir que pour la gloire, sans se soucier beaucoup de l'opinion. On pourrait admettre en outre que la Souabe, la Franconie et la Bavière, à peine sorties de la barbarie du moyen âge, et qui n'ont pas été des premières à recevoir les lumières lors de leur propagation dans une grande partie de l'Europe, furent pendant longtems des pays languissans et monotones, où fleurirent peu les lettres et nullement les arts, à la réserve de la musique; que la langue y était encore barbare, peu propre à la prononciation des langues dérivées du latin, et que la société choisie s'y réduisait tout au plus à de grandes réunions, où la joie et le plaisir étaient étouffés sous l'étiquette et les cérémonies. Mais il y a déjà plus d'un siècle que ces pays ont totalement changé d'aspect: on y a fondé des écoles et des universités florissantes. La société palatine, l'académie électorale de Munich et autres sociétés scientifiques et littéraires, ont répandu les lumières dans tout cet état, comme nous le verrons à l'article où nous parlerons de la littérature allemande. La société s'est polie, les mœurs ainsi que la langne se sont adoucies, la monotonie a disparu, et l'on ne peut plus appliquer à l'Allemagne cette phrase, où il y a plus d'élégance que de vérité, que les climats tempérés sont plus propres aux sociétés inertes, et les plus rigides à la poésie, c'est-à-dire aux élans de l'esprit. Maintenant il y a dans le midi comme dans le nord des villes où les lettres sont cultivées: l'esprit, l'activité et l'énergie se font remarquer dans toutes les classes, aussi bien que la bonté d'âme, la loyauté et la franchise. Si les hommes s'y bornent à souhaiter seulement la continuation de leur manière d'être, cet état ne peut que porter le calme dans l'âme, sans jamais engendrer une fâcheuse monotonie; il est commun à l'Allemagne septentrionale comme à la méridionale: car l'homme inquiet sur ses moyens d'existence n'est pas dans une situation à pouvoir se livrer avec succès aux méditations philosophiques, à la littérature, à la poésie, aux affaires, ni à faire ou à goûter les charmes de la société. Il est également vrai que les villes d'études du nord, ou, comme les appelle l'ingénieuse Corinne, *les villes lettrées*, n'offrent aucun genre d'amusement ni en spectacles ni en sociétés galantes: le tems, dit-elle, y coule goutte à goutte; et comment peut-on donc taxer de monotonie les contrées du midi? Les villes de commerce méritent néanmoins quelque con-

sidération particulière sous le rapport des mœurs: on ne trouve à s'y former aucune idée de ce qui fait la gloire et l'intérêt de la nation, si la gloire peut reposer dans l'esprit de la littérature et de la philosophie. Dans d'autres pays on trouve quelques agrémens de société au milieu même des affaires et du commerce; mais les Allemands, plus capables qu'aucun autre peuple de méditations abstraites, mettent tant de méthode et de gravité dans leurs occupations commerciales, qu'ils n'en tirent aucune idée générale; ils y montrent bien toute la loyauté qui leur est propre, mais uniquement occupés de leur objet, ils ne cherchent dans la société aucune distraction, et l'on dirait qu'ils se résignent à l'ennui sous des formes graves et monotones. Ce n'est pas à dire cependant pour cela, que les négocians allemands ne traitent d'affaires de commerce que dans leurs comptoirs, ou qu'ils ne s'en occupent que machinalement, car alors cette branche de leur industrie ne serait point aussi florissante, et n'aurait pas élevé à un aussi haut degré de prospérité quelques-unes de leurs villes, dites autrefois anséatiques, et maintenant villes libres de l'empire.

Mœurs particulières de quelques provinces.

Il ne nous reste à parler maintenant que des mœurs particulières de quelques provinces, pour en rendre le tableau général moins imparfait. C'est à tort que quelques écrivains du nord ont accusé les Autrichiens d'une espèce d'indolence, de défaut d'émulation et d'indifférence pour les jouissances intellectuelles: ce dont on attribue la cause à l'état d'aisance des habitans de toutes les conditions. On a vu dans les guerres des siècles précédens ce que le devoir et la gloire ont fait faire aux Autrichiens. Le repos de la paix et les douceurs de la vie ont bien pu les rendre insensibles aux grands évènemens des nations étrangères, mais sans jamais affaiblir en eux le vrai patriotisme, l'attachement à leur souverain, et l'esprit militaire. On a dit autrefois qu'il n'y avait en Autriche que de bonnes institutions et d'excellentes choses, mais peu de grands hommes: à présent on y trouve de beaux talens, des gens actifs, un peuple intelligent et laborieux, et l'on y travaille moins pour améliorer son sort ou pour parvenir aux emplois, que pour mériter les récompenses de la gloire. Il n'est plus vrai que les sermons intéressent seulement les auditeurs par esprit de religion, et jamais par l'éloquence du prédicateur, que les spectacles soient négligés, et surtout que la tragédie soit vue avec indifférence. La renaissance des arts et des sciences et

les progrès de la civilisation ont enfanté le bon goût, et porté le sentiment du beau dans tous les genres. L'administration publique est réglée avec beaucoup de sagesse et de justice; et les principes rigoureux qu'on y observe, l'ordre invariable de la marche des affaires et le secret inviolable dont elles sont voilées, ont fait dire à quelque voyageur, qu'on pouvait s'apercevoir à peine de l'influence des hommes dans les choses publiques. Ce silence n'est pas l'effet de la crainte: car là où règne un calme parfait dans les esprits, il ne peut y avoir d'intérêt à raisonner ni à discuter. L'industrie, la vie aisée, les plaisirs domestiques sont les principaux intérêts des Autrichiens: la gloire qu'ils ont acquise dans les guerres par la valeur et par leur constance, prouve à l'évidence que l'esprit militaire a pénétré dans toutes les classes de la nation. Les écrivains ont vanté la bonne foi des habitans de la Saxe, ainsi que leur caractère paisible et leur habitude à la réflexion; et l'on a dit encore que les villes lettrées de cet état étaient celles où l'on trouvait le plus de bienveillance et le plus de simplicité dans les mœurs. On a même prétendu que l'amour du travail et de l'étude inspirait une espèce de candeur et de timidité, qui fesaient aimer la vie domestique, ensorte que les artistes, les gens de lettres, et même les écrivains les plus célèbres semblent moins tenir aux suffrages de leurs contemporains qu'à ceux de la postérité. On a observé aussi que les gens d'étude et les négocians, ou les personnes occupées de tout autre chose que de littérature, étaient trop séparés en Saxe les uns des autres; que les premiers ne montraient aucune connaissance du monde, et que les seconds aimaient à se livrer aux sentimens généreux, qui n'étaient pour les autres que le sujet de vastes méditations. Quant à la bonne foi des Saxons en voici un trait, que nous croyons à propos de rapporter. Un habitant de Leipsick avait planté un pommier à côté de la promenade publique: lorsque cet arbre commença à produire des fruits, celui qui l'avait planté y attacha une affiche, par laquelle il témoignait le désir que ces fruits ne lui fussent point enlevés, et en effet pendant dix ans il ne lui en fut pas pris un seul. Encore que ce pommier eût porté des pommes des Hespérides, dit un voyageur, nulle main avide n'aurait osé toucher à ces pommes d'or, pas plus qu'à celles dont il s'agit.

Continuation. Prusse.

La Prusse, au dire de quelques écrivains, présentait comme Janus, deux visages ou deux aspects, l'un militaire et l'autre philosophique. Créée en quelque sorte, ou plutôt portée au plus haut degré de civilisation par Frédéric le Grand, qui, comme quelqu'un l'a élégamment écrit, fut allemand de naissance, et français par l'éducation, elle se ressentit de l'influence de ces deux principes; mais si la nation conserva en son entier le caractère et les mœurs qui lui sont propres, il n'en fut pas de même des institutions françaises. Ce souverain introduisit dans le nord de l'Allemagne la liberté de penser, la tolérance et une sage administration; il établit une parfaite indépendance dans l'ordre judiciaire, mit sur pied une armée nombreuse, et rendit sa nation toute militaire. Il voulut réunir deux élémens opposés, l'armée et l'état civil. Ses successeurs ont marché en partie sur ses traces; mais pourtant cet état a présenté quelquefois l'image de deux peuples réunis en un seul, et l'on y a vu les préjugés de la féodalité répandus partout à côté des principes de la philosophie. La Prusse nous offre aujourd'hui en général la gravité et la simplicité allemandes dans ses mœurs, alliées à la civilité et aux lumières. Sous un gouvernement sage qui protège l'industrie, la liberté civile et la sûreté publique, un peuple vertueux le devient encore davantage, parce qu'il est poli et éclairé. La prospérité publique dans l'état civil, lorsqu'elle est garantie par les institutions, est plus durable et plus propre au maintien de la paix, du repos, de l'ordre et du contentement dans une nation. Berlin est une ville qui plaît et interesse en même tems par la nouveauté de sa construction, par ses édifices magnifiques, par ses institutions, par la moralité de ses habitans, et par un air de gaieté naturelle, qui tempère en quelque sorte la gravité allemande. La société y est des plus aimables, et ne reçoit pas peu de lustre de la familiarité avec laquelle la famille royale se mêle souvent aux réunions particulières, en s'identifiant ainsi avec l'amour de la patrie dans tous les cœurs. Dans ces derniers tems les spectacles de cette ville n'étaient pas les mieux réglés, ni les plus beaux qu'il y eût en Allemagne. Les distinctions de rang et de condition n'y étaient point non plus aussi marquées dans les repas d'étiquette et dans les cercles, et l'on y voyait souvent confondus des talens de toutes les classes. La société des femmes y est plus réservée, et la femme de lettres que nous avons déjà citée

a cru remarquer qu'elle n'y était pas assez amalgamée avec celle des hommes. Elle a aussi observé que ces derniers ne s'entretiennent guères qu'entre eux : ce dont elle attribue la cause à une certaine dureté assez naturelle à l'état militaire, et qui ne permet pas de se montrer complaisant dans la compagnie des femmes. Elle aurait voulu voir les conversations plus animées, et les jeunes militaires qui se trouvaient en congé dans cette ville moins passionnés pour la danse et le jeu. Le peu de personnes qui ont l'esprit ou le talent de la conversation, fait que les grands cercles ne lui ont pas offert beaucoup d'intérêt ; ensorte que, pour ce qui s'appelle usage du grand monde, elle préférait Vienne à Berlin. Si cependant le caractère fait en grande partie la force d'une nation, ce caractère est bien plus développé, plus noble, et l'on dirait même plus exalté en Prusse qu'ailleurs: on y a même vu encore des exemples d'héroisme dans les derniers tems.

Provinces septentrionales.

Les contrées voisines qui composent l'Allemagne septentrionale, et surtout celle où est professé le culte protestant, ont beaucoup de rapports avec la Saxe et la Prusse pour les mœurs. On y trouve partout la gravité caractéristique de la nation, avec une tranquillité d'esprit, un amour de l'ordre, qui des grands se communique au peuple, et qui modérant tous les excès moraux, porte un air sérieux, et pour ainsi dire de recueillement jusques dans les spectacles, dans les fêtes publiques et dans toutes les réunions qui ont pour objet l'amusement. Deux choses contribuent principalement à maintenir dans cet heureux état la société et la morale publique. La première c'est l'existence d'écoles et d'établissemens particuliers d'éducation bien dirigés, et qui tendent tous à répandre dans la classe du peuple les vrais principes de la religion, et à lui faire prendre de bonne heure l'habitude d'une conduite sage et régulière; la seconde consiste dans le grand nombre d'institutions de bienfesance, qui en s'opposant à l'oisiveté et à la mendicité préviennent aussi les délits. Nulle part on n'a montré autant de philosophie ni des vues aussi philosophiques qu'à Hambourg, pour empêcher la mendicité. L'autorité, la partialité, ni l'esprit de spéculation ne se font point sentir dans les établissemens de charité de cette ville, et les pauvres y sont engagés par la douceur et par la persuasion à rechercher le travail, que, dans d'autres pays, on exige d'eux souvent avec dureté. Les fondateurs et les directeurs

de ces intéressans établissemens ont montré par le fait, qu'il leur importait plus de rendre les hommes meilleurs, que de les occuper plus utilement; et en effet leur industrie et leur activité se sont accrues insensiblement, à mesure que leurs mœurs se sont améliorées. Le baron de Voght et quelques-uns de ses collègues ont fait voir par l'expérience, que, sans beaucoup de sacrifices et sans l'intervention du gouvernement, les aumônes et les libéralités particulières bien distribuées pouvaient suffire dans tous les pays au soulagement des pauvres. En parlant de Hambourg, nous rapporterons ici un fait plus propre qu'aucun autre à faire connaître, non seulement les bonnes mœurs qui règnent parmi les habitans de cette ville, mais encore l'esprit de loyauté qui caractérise la nation allemande. Pendant long-tems, et même après la renaissance des lettres, la quotité des impositions ne fut point déterminée à Hambourg, et il n'y avait point de percepteurs pour leur recouvrement. La loi portait seulement que chaque particulier dût contribuer aux besoins de l'état en proportion de ses facultés, et chacun allait verser spontanément sa contribution dans une espèce de tronc, semblable à ceux où l'on met les aumônes pour les églises ou pour les pauvres. On a reconnu plusieurs fois que les sommes ainsi versées dans ce tronc, n'étaient point inférieures à celle qu'aurait produit la loi financière la plus rigoureuse. Un pareil usage aurait été digne de l'âge d'or, si l'on pouvait supposer qu'il y eût des richesses particulières et des impositions dans cet âge imaginaire.

Autres provinces.

Les contrées qui avoisinent le Rhin, et en général celles qui forment les frontières de l'Allemagne se ressentent davantage du voisinage des nations avec lesquelles elles sont continuellement en relation: aussi leurs mœurs participent-elles souvent du mélange qui se fait remarquer dans toutes ces relations, et quelquefois même dans le langage des peuples limitrophes. Ainsi les Pays-Bas, peuplés anciennement par des habitans de la Germanie, soumis à la domination de princes germains, et formant à présent un royaume assez étendu et assez puissant par la réunion de la Hollande et de ses colonies, et par l'esprit de commerce qui les a éminemment distingués et enrichis dans tous les tems, les Pays-Bas, disons-nous, offrent un heureux assemblage du caractère allemand avec celui des Français leurs voisins, et à diverses époques leurs maîtres; un agréable mélange de la gravité et de la loyauté allemande avec la politesse

et l'urbanité française, et la réunion de l'antique austérité des vertus germaniques à l'aménité et à l'amabilité des Français. Les Hollandais ont conservé seuls quelques traits de leur caractère originel, que n'ont pu altérer les vicissitudes ni les changemens de gouvernement qu'a subis cette nation: aussi montrent-ils plus de gravité dans leur maintien, plus d'austérité dans leurs mœurs par suite peut-être de leurs principes religieux, plus de réserve dans leurs manières et dans leurs relations sociales, plus d'habitude à la réflexion; et leur langage diffère peu de l'ancien teuton, dont il tire son origine. C'est une chose vraiment digne de l'attention du philosophe, que le rapport intime, ou pour ainsi dire l'espèce d'uniformité qui règne entre la langue et les mœurs, qui, dans tous les lieux où le langage du pays et celui du pays voisin sont également usités, souffrent toujours quelque modification, tandis qu'elles se maintiennent dans toute leur pureté, ainsi que le caractère national, là où la langue nationale, c'est-à-dire des fondateurs même de l'état, s'est conservée exempte de toute altération. Quelques-unes des contrées limitrophes du Rhin se trouvent dans le même cas que les Pays-Bas, et l'on y aperçoit aisément le mélange des traits caractéristiques de la nation germanique, avec une variété de teintes qui sont l'effet nécessaire de la fréquence ou même de la continuité des relations de leurs habitans avec les peuples qui les avoisinent. Il est curieux de voir qu'il en était de même du tems de Tacite: car alors, et peut-être même encore auparavant, les Germains qui habitaient près des frontières ou des rivages de la mer, par un effet de leurs fréquentes relations avec les étrangers, ne conservaient point l'austérité des mœurs nationales, et, à la différence des habitans de l'intérieur, ils se permettaient le trafic, ainsi que l'usage du vin et autres liqueurs; ils recherchaient même avec empressement les pelleteries les plus fines, les meilleurs vêtemens, et montraient une espèce de mollesse qui ne s'accordait nullement avec les mœurs des autres Germains, et qui leur était même entièrement inconnue.

Bavière et pays adjacens.

La Bavière et quelques autres provinces, particulièrement aux environs du Rhin et dans l'Allemagne méridionale, offrent un contraste bien remarquable entre les mœurs des habitans des villes et surtout de la capitale, et celle des gens de la campagne: contraste qui est encore plus frappant dans les pays de montagnes. Dans les

premières on peut dire que la civilisation a atteint le plus haut degré de perfection: le luxe y étale toute sa pompe, le goût des commodités de la vie y est porté jusqu'au rafinement, tous les genres de talens trouvent à s'y développer, les arts et les sciences y sont cultivés, et de tous ces avantages résulte une politesse de mœurs, qui n'ajoute pas peu aux agrémens et aux charmes de la société. Dans les campagnes au contraire, dans les villages, et souvent même dans certaines petites villes auxquelles ce nom a été donné par privilège, ou pour quelques motifs particuliers, ou abusivement, on retrouve encore toute la simplicité des Germains de Tacite jointe à des mœurs patriarchales, et une sorte de rusticité qui s'accorde parfaitement avec la naïveté de leurs manières et avec leur genre de vie simple et frugal. Le comte de Brey vient de publier un *Voyage pittoresque dans le Tyrol, dans les pays de Salisbourg et de Reichenhall, et dans une partie de la Bavière*, où il nous offre le tableau des mœurs, des usages et du caractère des habitans des diverses contrées qu'il a parcourues. Dans le pays de Berchtesgaden, dit-il, le paysan est généralement bon, simple, laborieux, industrieux et hospitalier. Il se procure un peu d'aisance par un genre d'industrie particulier, qui est l'exécution de petits ouvrages de ciselure en bois, en os et en ivoire d'une grande délicatesse, et qui exigent beaucoup de patience; et pourtant il ne connaît d'autre nourriture que le lait, le beurre, quelques légumes et en général les alimens les plus simples. Ce caractère change dans le comté de Verdenfels: les habitans en sortent pour la plupart pour aller chercher au dehors, dans un commerce où ne règne pas toujours la bonne foi, une aisance qui corrompt leurs mœurs, et qui introduit jusque dans ces vallées paisibles un luxe destructeur de cette aimable simplicité, dont on fait si justement honneur aux habitans des montagnes. Toutefois le plus grand nombre d'entre eux vit dans un état de pauvreté, qui résulte nécessairement de la nature peu productive de ce pays, couvert de neiges une grande partie de l'année. Et pourtant l'habitude où sont ces montagnards de vivre de peu, fait qu'ils y trouvent une subsistance suffisante avec un séjour tranquille. Ils y jouissent à la vérité de peu de plaisirs et d'agrémens, mais ils en sont en quelque sorte compensés par l'air de grandeur que leur prête leur simplicité même. Dans un état de civilisation encore peu avancé, l'influence d'une religion qui prêche la douceur doit tempérer l'apreté



V. Raineri f.

naturelle des mœurs, et exciter à la pratique de toutes les vertus; surtout de celle de l'hospitalité. La vie pastorale a pour ces hommes simples des charmes qui leur y font trouver l'utilité avec l'agrément. Dans cette partie des alpes il n'est point de bergère qui n'ait son amant. Tous les samedis et les veilles de fêtes chaque berger s'en va à la chaumière de son amante, qui de loin est avertie de son arrivée par la chanson qu'il chante, et dont l'air lui est connu. L'hymen ne tarde point quelquefois à couronner ces tendres amours; mais il arrive aussi que les deux amans vivent ainsi pendant plusieurs années, comme s'ils étaient promis en mariage, et il n'est pas d'exemple que ces alliances volontaires aient jamais été rompues par quelqu'infidélité. Les chansons mêmes renferment des maximes de morale, et l'on remarque un heureux mélange d'ingénuité et de finesse dans la manière dont y sont exprimés des sentimens, qui, dans le grand monde, ne pourraient l'être sans le secours de phrases bien arrangées. Le conseiller Hazzi a inséré quelques-unes de ces chansons sentimentales dans sa statistique de la Haute Bavière. L'habillement de ces montagnards a une sorte d'élégance. Les jeunes filles ont pour coiffure un chapeau vert: les femmes mariées en portent aussi un qui est noir. L'habillement des hommes est d'une étoffe grossière, mais propre et décent; ils sont d'ailleurs bien faits, et la franchise est peinte sur leur physionomie. Nous avons représenté à la planche 86 un groupe de paysans et de paysannes du pays de Salisbourg, d'après lequel on peut se former une juste idée de l'habillement de ces montagnards. On y voit deux jeunes gens vêtus à la légère, avec de ceintures élégantes et une jolie chaussure, lesquels se sont arrêtés à complimenter deux femmes, dont une porte, selon l'usage du pays, un fardeau sur la tête, et est vêtue avec beaucoup de décence. L'autre, qui est probablement une jeune fille, a un habillement plus qu'élégant, et soulève de la main droite un panier de fleurs et de fruits, en même tems qu'elle tient de la gauche son large chapeau de couleur verte: l'arrangement de sa chevelure n'est pas sans élégance, mais celle de l'autre femme est rassemblée sous une espèce de coiffe ou de bonnet. On aperçoit dans le lointain un troupeau de bêtes à cornes, conduit par un pâtre et par une bergère qui porte sur sa tête un petit baquet. Il est à présumer que, dans ce tableau dessiné par Röesel, l'artiste a eu en vue de retracer le costume d'un jour de

fête: car les animaux qu'on y voit dans un coin, ont, sans doute selon l'usage du pays, les cornes ornées de guirlandes de fleurs, comme les avaient anciennement les victimes destinées à quelque sacrifice solennel. Nous avons aussi représenté à la planche 87 la descente dans les fameuses mines de sel de Hallein, non pas tant pour montrer le genre d'habillement des ouvriers qui y travaillent, et qui composent en grande partie la population de ce village, que pour donner une idée de leurs usages et de leurs mœurs, et en même tems des mines mêmes, de la manière dont on y descend, des moyens employés pour y soutenir les terres, et enfin d'un des principaux objets dont cet ouvrage contient la description.

Tyrol et ses environs.

Il ne se célèbre point de fête dans toute l'Allemagne méridionale, que la jeunesse ne s'y exerce au tir à la cible. Cet usage est encore plus répandu dans le Tyrol, et il s'y trouve des jeunes gens qui se font une espèce de revenu, au moyen des prix proposés en divers lieux à l'émulation des meilleurs tireurs. Leur habillement ne diffère guères de ceux qu'on a vus à la planche 86, et leur parure consiste uniquement dans les rubans et dans les fleurs dont leur chapeau est orné. En Bavière, les jeunes gens, à l'exemple des femmes, portent ordinairement un chapeau vert qui est quelquefois recouvert d'un étoffe de soie de la même couleur; mais les hommes mariés ont ce chapeau de couleur noire. Les bretelles qui servent à soutenir leurs caleçons sont, comme on le voit à la planche 87, une des parties les plus élégantes de leur habillement, et de celui des montagnards de la Bavière: ces bretelles sont pour l'ordinaire en soie verte et fort larges. Leur vêtement est souvent vert ou violet, leurs culottes sont en peau noire, et leurs bas de coton blanc ou de soie verte, et les jours de fête ils portent de grandes boucles à leurs souliers. Les femmes ne montrent pas ordinairement beaucoup d'élégance dans leur habillement. Plusieurs d'entre elles portent de gros bas rayés en travers, avec un corset large et court, et leur sein est toujours voilé avec beaucoup de modestie. Elles portent pour coiffure, surtout quand elles sortent de la maison, un énorme bonnet de coton à poil blanc ou céleste, qui a quelquefois la forme d'un pain de sucre. Dans les maisons elles sont toujours nu-tête, et leur chevelure, arrangée d'une manière simple, mais qui n'est pas sans élégance, est relevée derrière leur tête avec une grande épingle. Les Tyrolais, ainsi que les Bavarois leurs voisins

87.



Soave e Raineri f.

ont un air gai et ouvert, et leur physionomie offre l'expression de la vigueur: les jeunes gens ont de belles couleurs qui néanmoins, à mesure qu'ils avancent en âge, font place insensiblement à un brun jaunâtre, dont plusieurs attribuent la cause aux fatigues, et à l'action du soleil qui se fait vivement sentir dans ces montagnes. On prétend aussi que, par suite de l'habitude où ils sont de gravir des hauteurs escarpées et de descendre par des sentiers rapides, leurs genoux se courbent en avant d'une manière sensible, qui donne à leur marche une espèce de cadence, et à leur corps un mouvement d'ondulation peut-être nécessaire pour conserver l'équilibre. Du reste les Tyrolais sont un peu bruyans dans leurs démonstrations de joie; ils aiment à chanter certaines chansons qui leur sont propres, et dont quelques-unes sont applaudies des étrangers: leurs airs se font remarquer par des passages fréquens des tons les plus graves aux tons les plus aigus, qu'on croirait être une imitation des sons irréguliers de la cornemeuse des montagnards. On voit que ce genre de sons a été imaginé, comme dans les Alpes de la Suisse, par les bergers, pour se faire entendre les uns des autres du haut des monts, ou du fond des vallons qui les séparent quelquefois. Dans les pays montueux, la nature même du sol ne permet pas aux habitans d'avoir de grandes possessions: s'ils sont moins riches, ils sont aussi plus tranquilles, plus simples, plus vertueux et peut-être plus contens qu'aucun autre peuple de leur manière d'être. Personne ne voudra contester ce que dit le comte de Bray de la franchise et de la bonté naturelle des Tyrolais; mais on trouvera pour le moins de l'exagération dans la différence essentielle de caractère et de mœurs qu'il leur trouve, comparativement avec celles des Allemands en général. La première erreur de cet écrivain vient de l'opinion mal fondée où il est, que les habitans des diverses contrées de l'Allemagne diffèrent beaucoup entre eux, excepté dans quelques points essentiels où ils se rapprochent; tandis qu'au contraire le fond de leur caractère est toujours le même, et que ces différences tombent à peine sur quelques traits accidentels, sur quelque partie de l'habillement des femmes, sur certaines particularités de conversation, de complimens, de marche qui dérivent souvent de la nature même des pays et de la diversité de leur position. Une autre erreur de cet écrivain, c'est de ne pas avoir bien distingué le Tyrol allemand du Tyrol italien; les pays d'où il se fait des

émigrations fréquentes ou périodiques, de ceux d'où les habitans ne sortent pas; enfin les pays de l'intérieur où l'antique simplicité des mœurs s'est conservée, de ceux voisins des frontières où elles sont nécessairement altérées par suite de leur commerce fréquent avec les étrangers, et où la diversité de physionomie donne une teinte différente aux manières, aux usages et même au caractère national. A propos des émigrations, nous observerons qu'elles se font pour la plupart en été; qu'elles partent de certaines vallées, même dans le voisinage de l'Italie, et qu'elles sont périodiques dans la vallée de Montafon. Peut-être ne faut-il pas prendre à la rigueur le compte que fait le même écrivain de trente à quarante mille individus, qui sortent ainsi de leurs foyers et y rentrent tous les ans. Lorsque ces émigrations ont pour objet quelque spéculation importante, il se forme ordinairement pour cela, parmi les habitans d'un même village, des sociétés, dans lesquelles entrent des négocians et des ouvriers, et dont les conditions, rarement stipulées par écrit, n'ont jamais besoin d'aucune forme légale: ce qui est une preuve lumineuse de la bonne foi et de la probité caractéristique de ce peuple. Ceux des associés qui ne doivent mettre dans l'entreprise que leur travail et leur industrie, partent quelquefois pour un tems assez long, car on en a vu passer en Amérique et jusque dans l'Inde; et à leur retour, ils partagent le gain avec les associés restés dans le village, sans que cela donne jamais lieu à aucune contestation. A peine sont-ils entrés qu'ils jettent sur une table l'argent qu'ils rapportent: chacun des associés prend la part qui lui en revient selon les conventions, et de cette manière tous les comptes sont soldés: ensuite on se serre la main réciproquement, et quelquefois la réunion se termine par un banquet frugal où préside l'amour fraternel, et dans lequel on forme souvent d'autres projets du même genre. Nous conviendrons avec le comte de Bray que les Tyrolais sont dévots, mais non qu'ils soient superstitieux, ni qu'ils croient aux sortilèges, aux apparitions d'esprits ou du démon, et qu'ils cherchent à faire des rapprochemens entre les idées qu'ils s'en font, et les cavernes effrayantes, les fentes des rocs solitaires, et les cimes des monts toujours enveloppées de nuages, qu'ils ont sans cesse sous les yeux. S'il y a eu autrefois quelques exemples de ces délires d'une imagination vive et exaltée, il n'en reste plus aujourd'hui la moindre trace, et l'on peut dire seulement avec le même écrivain en

l'honneur de ce peuple, qu'ils n'ont jamais influé d'une manière fâcheuse sur sa tranquillité ni sur ses mœurs.

Usages religieux

Dans tout le Tyrol, en Bavière, dans le pays de Salisbourg, dans la Haute-Autriche, et même dans la Styrie, la Carinthie et la Carniole, les monumens publics ont une apparence de religion propre à faire croire aux voyageurs, que les habitans de ces contrées sont superstitieux, tandis qu'ils ne sont que dévots. Sur les chemins, les ponts, les côteaux, et dans les maisons, on ne voit le plus souvent que croix, qu'images ou autres emblêmes semblables. A chaque pas on rencontre de petites chapelles ou oratoires, des images de le Vierge, et surtout des crucifix teints de sang, auxquels un artiste grossier s'est efforcé de donner un air de souffrance, qui a plutôt quelque chose d'épouvantable. Il n'est pas de maison, quelque chétive qu'elle soit, qui ne présente au dehors l'image de quelque saint; et les murs des églises mêmes sont parsemés à l'intérieur d'images et de peintures, qui ne sont pas toujours d'un très-bon goût, et semblent entassées les unes sur les autres. Cette multiplicité de monumens religieux est une marque de dévotion et non de superstition. Les habitans des pays montueux ont besoin, dans leur simplicité et dans leur rusticité naturelles, de fréquentes représentations vers lesquelles ils puissent diriger leurs affections et leurs prières, surtout dans les momens où la nature frappe leurs sens du spectacle imposant des grandes scènes et des phénomènes propres à ces contrées alpines. Outre ces croix et ces images, qui ne sont pas simplement des signes dans le genre des amulettes, il n'est pas rare encore de rencontrer le long des chemins des personnes, et même des familles entières qui prient Dieu et invoquent les secours de la divinité, ou la remercient de ses bienfaits. On trouve souvent au pied d'une statue ou d'un crucifix une fontaine, qui en a quelquefois déterminé l'emplacement, ensorte que l'homme d'une âme simple voit à côté du bienfait l'image du bienfaiteur. Dans ces contrées alpestres, où la nature offre sans cesse à l'homme le tableau de scènes sublimes et imposantes, et donne à son caractère une physionomie plus énergique, et même quelquefois un peu farouche, il fallait bien une religion capable de consoler par ses promesses, et une morale assurée, pour subjuguer en quelque sorte ces esprits simples, mais grossiers: or rien de plus propre que des signes extérieurs et des pratiques religieuses, pour fixer leurs idées sur une suite régulière de principes et de véri-

tés. Il fallait parler fortement aux sens de ces montagnards, prévenir en eux le doute, et frapper leur imagination par des objets sensibles, pour s'assurer de leur soumission. Bien différente de l'aveugle et stupide superstition, cette disposition à la religion est pour l'état politique de ces peuples, comme pour les individus, une espèce de bienfait. On a dit souvent que la religion est la morale du peuple; mais s'il est vrai qu'un peuple sans religion serait sans morale, il n'est pas moins vrai non plus que les habitans des pays montueux ne sont jamais sans religion. Aussi montrent-ils toujours plus de fidélité dans leurs engagemens, et plus d'austérité dans leurs mœurs. Leur extrême activité exclut en eux l'oisiveté et l'habitude du vice, et ne leur permet point de s'écarter des sentimens de probité qui leur sont naturels. Nous avons fait mention plus haut des fréquentes émigrations de ces montagnards: quelques-unes sont d'une longue durée, et pourtant il n'y a pas d'exemple qu'à son retour chez lui, un mari ait eu à se plaindre de l'infidélité de sa femme, ni d'aucune désunion dans sa famille. Les relations entre les jeunes gens des deux sexes, ne sont pas toujours irrépréhensibles: la simplicité des mœurs donne même lieu à une familiarité qui n'est pas sans danger, et ne se renferme pas toujours dans les limites du devoir; mais si cette familiarité est suivie de quelqu'inconvénient, il est infailliblement réparé par le mariage. Si, dans les festins, dans les fêtes ou autres réunions joyeuses il naît quelque querelle, elle est aussitôt appaisée et même oubliée avec la cause qui l'a provoquée, et il n'est pas d'exemple d'une haîne nourrie pendant long-tems, ni d'une vengeance préméditée. L'aggresseur attend ordinairement à la porte de l'église un jour de fête celui qu'il a offensé pour lui demander pardon, et la sincérité avec laquelle il le fait éteint même jusqu'au ressentiment de l'offense.

Explication de quelques figures.

Après les rapprochemens que nous venons de faire entre ces diverses contrées, et l'aperçu que nous avons tracé des mœurs d'une partie de leurs habitans, nous ajouterons ici quelques autres représentations, pour compléter le tableau que nous avons donné de l'habillement et des usages des peuples de l'Allemagne. Nous avons représenté ailleurs un groupe de paysans de l'Autriche allant à l'église, et un autre groupe qui travaille aux champs. La planche 88 offre le tableau des cérémonies de leurs mariages et de leurs danses, les jours de fête ou de quelques réjouissances publiques. En

1



2



V. Raineri f.





Sasso e Raineri f.



exposant aux yeux de nos lecteurs ces divers objets, que nous avons pris du *Voyage Pittoresque* de M.r De-Laborde, nous ne nous sommes pas tant proposé de leur donner une idée de l'habillement ordinaire de ces campagnards, surtout à l'occasion de leurs mariages ou dans les jours de fête, que de confirmer par des exemples ce que nous avons dit du caractère de la nation en général, en fesant voir que, même dans les jeux, dans la danse et autres amusemens, elle conserve l'air grave et sérieux qui la distingue des autres peuples voisins. Au dessous du singulier aqueduc qu'on voit à la planche 89, ouvrage qui se trouve en Autriche, et dont nous aurons occasion de parler lorsque nous traiterons des arts de l'Allemagne en général, et de ce pays en particulier, nous avons présenté le tableau curieux et animé d'une famille de bûcherons, qui en nous offrant l'image de l'habillement propre à cette classe nombreuse des paysans de l'Autriche, dont plusieurs sont représentés en voyage, donne en même tems l'idée d'une simplicité domestique faite pour inspirer le plus vif intérêt. Nous avons retracé à la planche 90 quelques habillemens singuliers de la Styrie et de la Carniole. On voit au n.° 1 un ouvrier des mines d'Eisenerz en Styrie, son habillement curieux, qui est celui des ouvriers nommés généralement *bergmann* dans les régions métallifères de l'Allemagne, avec un épais capuchon propre à garantir la tête contre le choc des pierres qui se trouvent dans les voûtes de ces souterains, et avec une partie des outils propres à l'extraction des métaux. Le n.° 2 représente une paysanne de la Haute-Carniole, dans son habit d'été qui n'a pas moins de grâce que de légéreté; un simple linge lui sert de coiffure, et son sein est orné de fleurs; elle porte des bas rouges avec des souliers qui lui montent au dessus du coude-pied, et elle tient une espèce de panier à manche, d'un usage commun dans ce pays. On voit au n.° 4 une autre femme de la Haute-Carniole dans son ajustement des jours de fête. Elle a également des bas rouges; mais sa jupe, son tablier et son corset sont plus ornés; elle a une coiffe qui n'est pas sans élégance; mais ce qui se fait le plus remarquer dans la simplicité de cet habillement, c'est la blancheur de la chemise, les ornemens qui l'embellissent avec beaucoup de décence, et les attaches rouges qu'elle a aux manches et au cou. La figure n.° 3 nous offre dans toute sa vérité l'habillement des paysans des environs de Leoben en Styrie, et d'autres pays voisins. On remarque particulièrement le caractère

de tête de cette figure qui est prise du naturel, et à laquelle beaucoup d'autres ressemblent dans le pays: ses cheveux blonds et pendans de chaque côté ajoutent encore à la beauté de sa forme et à son expression. Ce paysan porte une veste rouge fort simple sous un habit vert, qui a les manches un peu larges et se serre avec une espèce de ceinture: ce qui joint à la commodité une sorte d'élégance; son grand chapeau, aussi de couleur verte, est orné de fleurs, de rubans ou de flocons qui pendent d'un côté. Nous avons enfin représenté sous le n.° 5 l'habillement simple et modeste, et qui n'est pas sans élégance, d'une paysanne des environs de Leoben. Elle n'a pas les bas rouges, et son vêtement, qui est une espèce de robe attachée avec un ruban sur la poitrine, lui descend jusqu'à mi-jambes. Elle porte au cou un mouchoir rouge qui lui couvre une partie de la poitrine, et elle a pour coiffure un grand chapeau aussi orné de rubans et de flocon. Les planches 91 et 92 présentent d'autres usages et d'autres habillemens. On voit au n.° 1 de la première une paysanne des plaines de la Moravie sur les frontières de la Hongrie, dans son habillement d'été. Cet habillement ressemble en quelques points à celui des femmes de la Haute-Carniole, qu'on a vu sous les n.os 2 et 4 de la planche précédente, si ce n'est qu'au lieu des bas rouges la paysanne porte des espèces de bottes, qui montent jusqu'au genou où arrive la jupe, qui a un bord de couleur. On remarque également la blancheur de la chemise qui ressort au dessus de la poitrine, et dont les manches forment près de la main une quantité de petits plis et sont serrées avec un ruban; ses cheveux sont relevés sous un voile ou sous un mouchoir blanc, qui est noué avec grâce derrière la tête. Le n.° 2 représente deux Saxons d'Hermanstadt dans leur costume national. L'homme est couvert d'une riche fourrure, et porte de grosses bottes avec un petit chapeau à trois cornes; la femme est vêtue avec simplicité, et de ses épaules pend une espèce de veste garnie aussi en fourrure, avec une belle broderie tout alentour et les manches tombantes. Elle a pour coiffure un bonnet garni de même en fourrure, et porte de la main gauche un panier élégant. Le n.° 1 de la planche 92 représente un paysan du cercle d'Egers en Bohême: on remarque particulièrement dans son habillement ses larges caleçons, une espèce de veste serrée sur la poitrine avec plusieurs ceintures, et un habit de dessus qui se termine presqu'en rond



1 2 V. Raineri f.



1 2 3 V. Raineri f.




3
1
2
V Raineri f.

par derrière: son chapeau, qui est également rond et bien décoré, laisse apercevoir une partie de sa blonde chevelure. On voit au n.° 2 une paysanne de la Bohême; elle porte aussi des bas rouges avec de petits souliers qui lui couvrent à peine la pointe du pied; elle a une jupe qui lui descend à mi-jambe, un tablier, un corset rouge et les bras à moitié nus; de la main droite elle porte un vase de lait, et sa coiffure tient de la coiffe et du bonnet. Le n.° 3 représente deux jeunes Saxonnes d'Hermanstadt: la simplicité de leur habillement ne nuit point à son élégance: l'une a la tête nue et tient à la main un petit parasol; l'autre a pour coiffure un mouchoir ou autre ornement qu'on prendrait pour le prolongement d'un bonnet qui lui descend derrière les épaules: la première a le sein paré de roses, et la seconde en tient un bouquet à la main. Leur chaussure est d'une décence qui mérite d'être remarquée, et leurs jolis souliers sont d'une étoffe des plus vives couleurs avec des boucles. Nous avons rassemblé dans ces diverses planches les habillemens de provinces, de contrées, d'âges, de conditions et d'états différens, de femmes, d'enfans, de gens aisés, de paysans, d'ouvriers etc., afin de donner à nos lecteurs une idée distincte de chacun de ces costumes ainsi que des diverses professions exercées dans ces contrées, et des instrumens qui leur sont propres.

Habillement des personnes de distinction.

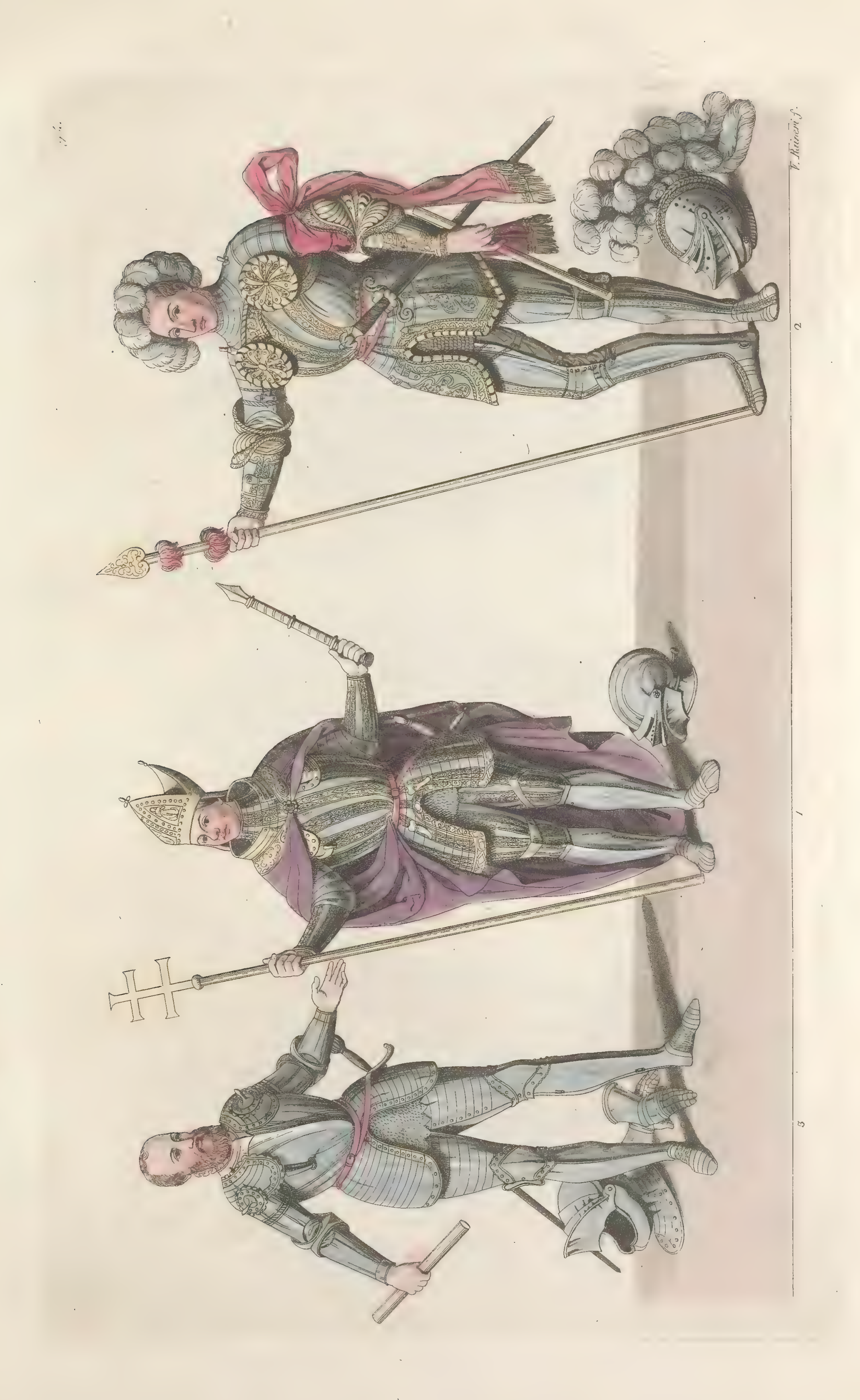
Il serait bien difficile de représenter, à l'aide de figures, les habillemens des princes, des grands et autres gens de marque, de même que ceux des habitans les plus riches dans chaque province. Ces divers costumes ont subi, surtout dans les tems modernes, tous les changemens qui ont accompagné les progrès du luxe, toutes les variations des modes empruntées souvent de l'étranger, toutes les formes que le caprice a voulu leur donner. Les habillemens vraiment nationaux et caractéristiques ne se conservent ordinairement que dans les classes inférieures, qui ne se plient pas aussi facilement au joug de la mode, et où l'attachement aux anciens usages locaux résiste aux inventions du luxe et à l'introduction des modes étrangères. Toutefois, pour ne pas laisser ignorer à nos lecteurs la forme de l'habillement propre aux différentes dignités des tems modernes, et même de celles qui n'existent plus, nous avons représenté au n.° 1 de la planche 93 l'empereur Charles-Quint dans le costume impérial; sous le n.° 2 Sigismond, archiduc d'Autriche, avec les enseignes archiducales; et sous le n.° 3 Mathieu Langhe archevêque

de Salisbourg, dans le costume duquel on voit les ornemens distinctifs de l'épiscopat alliés aux enseignes et aux armes du guerrier. Ces figures, ainsi que les suivantes, sont prises du livre de Schrenck intitulé: *Imagines Imperatorum, Regum, Archiducum, Principum, Comitum etc.* La planche 94 représente, sous le n.° 1 Frédéric comte palatin du Rhin et duc de Bavière en habit électoral; sous le n.° 2 Philippe Landgrave de Hesse, aussi avec le costume de sa dignité, et sous le n.° 3 Guillaume duc de Clèves habillé et armé entièrement en guerrier, figure au moyen de laquelle on peut se former une juste idée des armures des personnages les plus distingués du XVI.e siècle. On voit enfin à la planche 95, savoir; sous le n.° 1 Jean Frédéric duc de Saxe en habit d'électeur; sous le n.° 2 Joachim II marquis et électeur de Brandebourg, aussi en costume d'électeur et avec toutes les enseignes de sa famille; et sous le n.° 3 Frédéric comte de Fürstemberg dans le costume de sa dignité, qui nous retrace en même tems celui des comtes de l'empire. Quant aux habillemens respectifs et aux marques distinctives des divers ordres civils et militaires, nous nous réservons d'en parler dans le discours que nous allons entreprendre sur la milice de l'Allemagne moderne, et nous y joindrons les figures relatives à chacun de ces ordres.

DE LA MILICE DES ALLEMANDS DANS LES TEMS MODERNES, ET DES ORDRES CIVILS ET MILITAIRES.

Changemens dans la tactique militaire.

L'invention de la poudre et des armes à feu avait fait une révolution générale dans la tactique militaire, ainsi que dans la milice de tous les états de l'Europe. Alors s'évanouit l'idée avantageuse qu'on avait par le passé de la force et de la valeur individuelle, alors cessa l'usage de machines grossièrement faites pour lancer des dards ou des pierres. Il fallut changer entièrement le système de fortification, et établir dans les armées une nouvelle tactique et une nouvelle discipline, lorsqu'on eut fait consister leur force principale dans le mouvement et dans l'action simultanée des files. En peu de tems disparurent les anciennes armures, qui, après avoir été pendant long-tems un moyen de défense suffisant contre les atteintes de l'arme blanche, se trouvaient impuissantes contre les armes à feu, ou, en cédant au choc de la balle, rendaient les contusions qui en résultaient plus dangereuses que les blessures.




2
3
1
V. Raineri inc.

L'Allemagne, qui se trouvait engagée à cette époque dans des guerres funestes avec les Suisses, les Français, les Hongrois et les Turcs, et souvent en proie à des divisions intestines, dut peut-être adopter la première l'emploi de ces nouveaux moyens, et introduire une nouvelle discipline dans ses troupes; et en effet, ce fut dans ces guerres qu'on vit pour la première fois des armées bien ordonnées, et que se propagea rapidement l'usage des armes à feu, qui avaient été inventées en grande partie dans cette même région. On continua long-tems néanmoins à se servir encore des anciennes armures, comme le prouvent les peintures représentant un tournois, et exécutées par ordre de Maximilien I.[er] dans le château de Laxenbourg: peintures que nous avons retracées aux planches 83 et 84, et qu'on a dit par erreur exister dans le palais de Schöenbrun. Il n'est pas permis de supposer qu'elles puissent se rapporter à une époque plus ancienne, Maximilien ayant voulu y être représenté lui-même, comme on l'y voit en effet. La marche du cortège s'ouvre par un piquet de fantassins, après lequel viennent des joueurs d'instrumens, puis les écuyers avec une partie de l'ancienne armure, ensuite les cavaliers couverts d'armures en fer avec le casque et la visière baissée, quelques-uns desquels portent un bouclier replié qui les couvre en entier, et enfin le roi d'armes, qui est Maximilien lui-même, revêtu aussi d'une armure antique, dont son cheval est couvert en grande partie: les seuls personnages qu'on voie sans bouclier et sans armes dans ce cortège sont un chirurgien et un prêtre, qui assistaient toujours à ces sortes de jeux, pour prêter leurs secours aux blessés et aux mourans. Le portrait de Guillaume duc de Clèves, que nous avons représenté à la planche 94, nous offre aussi l'image d'une armure complète et singulière par sa forme et par ses ornemens. On pourrait trouver encore dans les XVI.[e] et XVII.[e] siècles plusieurs autres exemples de ces riches et pesantes armures, à l'usage desquelles succéda peu à peu celui de vêtemens plus commodes, qui rendirent les troupes plus propres aux mouvemens et à la marche, et dont l'adoption provoqua de même, dans les armes et dans la tactique, des changemens qui les ont conduites insensiblement à l'état où nous les voyons maintenant.

Conséquences. Cette révolution opérée dans l'art militaire, les souverains et surtout ceux de l'Allemagne qui se trouvaient engagés dans des guerres cruelles, ne tardèrent point à s'apercevoir que la force d'un

état dépendait en grande partie du nombre de troupe qu'il pouvait tenir sur pied, et dès lors ils voulurent en avoir autant que la population, l'étendue et les ressources de leurs états pouvaient le leur permettre. Il naquit alors entre les différens gouvernemens une espèce de jalousie, à cause de la difficulté qu'il y avait pour chacun d'eux à calculer les forces dont son voisin pouvait disposer; et cette connaissance étant devenue un des secrets les plus importans de la politique, on n'eut plus dans la suite que des notions incertaines sur l'état militaire de chaque puissance. Ce fut sous Maximilien I.er qu'on vit pour la première fois des régimens d'infanterie: cet empereur ayant remarqué la confusion qui régnait dans la composition des troupes, imagina de les diviser en régimens, et ceux-ci en compagnies. On ne saurait admettre l'opinion de quelques écrivains, qui prétendent qu'un Infant d'Espagne, voyant l'armée de son père défaite par les Mores, on ne sait à quelle époque, rassembla en toute hâte un corps de soldats à pied, à la tête desquels il repoussa l'ennemi, et que c'est de là qu'est venu le mot d'infanterie. On inventa encore sous Maximilien diverses machines, qui furent utilement employées dans l'artillerie, dont elles étendirent considérablement les effets. Ce fut aussi de son tems que Georges de Fronsberg, général de ses troupes, forma un corps de fantassins armés de longues piques, qui montrèrent à toute l'Europe que la force des armées ne consistait pas uniquement dans la cavalerie, comme on le croyait auparavant. Cette troupe fut regardée en Allemagne comme la meilleure, et les nobles-mêmes renoncèrent à l'ancien préjugé, suivant lequel ils croyaient, qu'il était indigne de leur naissance et de leur valeur de combattre autrement qu'à cheval. Le célèbre Montecuccoli démontra ensuite au long dans ses Mémoires cette grande vérité, généralement reconnue des Allemands, que, dans les sièges comme dans les combats, l'infanterie devait former la partie la plus considérable et la principale force des armées. Ce fut d'après ses instructions que les régimens d'infanterie, surtout en Autriche, furent divisés en compagnies, composées chacune de cent hommes: organisation qui pourtant fut sujette dans la suite à beaucoup de changemens.

Formation des corps de frontière.

Les invasions auxquelles l'Autriche était exposée du côté de la Turquie, fit naître à son gouvernement l'idée de donner aux habitans de ses frontières sur ce point, une organisation militaire sem-

blable à celle des colonies romaines, dont les soldats étaient en même tems cultivateurs. Ces peuples, connus pendant long-tems sous le nom de *Croates*, de *Dalmates* et de *Rascians*, formaient et forment encore en quelques endroits une espèce de troupes irrégulières, commandées par des chefs ou par les principaux personnages de leurs pays, et qui avaient le grade d'officiers supérieurs dans les armées. Mais comme ces corps étaient généralement dissous après la guerre, il s'ensuivait qu'ils ne pouvaient jamais être bien disciplinés: ce qui a donné lieu dans des tems plus récens à la formation des régimens de frontières.

Changemens dans la cavalerie.

Dans les premiers tems de la monarchie autrichienne, la cavalerie était entièrement composée de nobles, qui, au commencement d'une guerre, étaient convoqués par le souverain. Les nombreux privilèges dont ils jouissaient leur tenaient lieu de solde, et l'entretien de leur personne, de leurs écuyers et de leurs chevaux était à leur charge. Ce ne fut que dans le XV.e siècle que la cavalerie fut organisée en régimens, qui furent divisés en escadrons, dont deux formaient une division: plus tard, c'est-à-dire dans le siècle suivant, on forma des compagnies de carabiniers. Lorsque Charles VI monta sur le trône, il fut créé dans chaque régiment de cuirassiers une compagnie de carabiniers, qui fut considérée en quelque manière comme une compagnie d'élite. De toutes les troupes composant la cavalerie en Allemagne, les cuirassiers ont été les premiers à se former en corps réguliers: ce qui nous prouve combien on tenait encore aux anciennes armures, après même que le système de la guerre eut totalement changé. Dans le XVI.e siècle on créa de nouveaux corps de cavalerie, auxquel on donna le nom de lanciers, et dont Rodolphe II tira les arquebusiers. Une chose digne d'être remarquée, c'est que ces arquebusiers furent pris d'abord exclusivement dans les montagnes du Piémont, les Allemands ayant toujours eu des étrangers dans leurs troupes; mais bientôt on admit aussi des gens du pays dans celle-ci. Les régimens de lanciers devinrent aussi nombreux que ceux des cuirassiers, mais leur manière de faire la guerre et leur nom même se sont perdus dans la guerre de trente ans. On leur substitua les dragons, qui furent formés pour la première fois en corps réguliers par le fameux Mansfeld, commandant général de l'*Union Evangélique* de la Bohême, dont nous avons parlé ailleurs. A la différence des cuirassiers, les

dragons mettaient souvent pied à terre pour combattre, surtout lorsqu'ils étaient les premiers à rencontrer l'ennemi, afin de donner le tems à l'infanterie d'arriver et de se mettre en ligne. Ils furent encore les premiers à faire usage de la bayonette, qui fut inventée à la même époque. Les cordons qu'ils portent, et dont on leur a fait dans la suite un ornement, leur servaient auparavant à lier leur fourrage.

Hussards. Levées de troupes.

Les corps des hussards méritent qu'on en fasse une mention particulière. On vit de ces corps, dès l'an 1447, sous Mathieu Corvin roi de Hongrie, qui les avait formés en prenant sur vingt cultivateurs un homme, auquel fut donné pour cette raison le nom de *huzzar*, qui, dans la langue du pays, signifie le vingtième. Depuis lors la cavalerie hongroise a conservé cette dénomination, et continué à servir avec honneur dans les armées de l'Autriche, à laquelle a passé la couronne de Hongrie. Les services importans rendus par cette troupe l'ont fait adopter aussi dans plusieurs autres états de l'Europe, sous la même dénomination, et avec le même uniforme, qui est l'habillement national des Hongrois. La levée des troupes et le recrutement des armées dans les provinces de l'Allemagne et en Gallicie, se fesaient au moyen d'une espèce de conscription militaire, dont étaient exempts les enfans de famille noble et des gens en place, les fils uniques dans les autres classes, et enfin les ouvriers nécessaires aux manufactures. Ce recrutement s'opérait par les commissaires de district, et les jeunes gens déclarés exempts du service, ainsi que les étrangers qui voulaient y entrer, avaient la faculté de servir dans le corps où ils voulaient. Mais ce mode de recrutement n'a pu s'établir en Hongrie comme dans les autres provinces: les levées d'infanterie et de cavalerie ne s'y font qu'en vertu de décrets rendus par le roi et par les états, et elles s'y effectuent au moyen d'enrôlemens volontaires, que provoquent les magnats dans l'étendue de leurs possessions. Les diètes sont convoquées par le souverain, et délibèrent, selon les circonstances, sur les propositions qui leur sont faites pour la levée de nouvelles troupes.

Etat militaire de l'empire d'Autriche. Infanterie.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettant pas d'entrer dans un long et inutile examen des forces militaires de tous les états de l'Allemagne, nous dirons seulement que l'Autriche peut mettre sur pied une armée de plus de 400,000 hommes, et que

son état militaire se compose de régimens d'infanterie et de cavalerie, des corps d'artillerie et du génie, auxquels il faut ajouter quelques bataillons de marine et de soldats du train. En 1814, époque où M.r Marcel De-Serres nous a donné un excellent *Essai statistique et géographique sur l'empire d'Autriche*, l'infanterie y était composée de 53 régimens, dont 15 de la Hongrie, 16 de la Bohême, 9 de la Moravie, 7 de la Gallicie, 5 de l'Autriche, 2 de la Styrie et 1 de la Carniole, auxquels il faut ajouter maintenant les régimens tyroliens, et les italiens de nouvelle formation. Chaque régiment se composait de 12 compagnies de grenadiers et de 16 de fusiliers: ce qui formait une division des premiers, et trois bataillons des seconds. Un régiment allemand au complet devait être de 3,264 hommes, et un régiment Hongrois de 3,584. Une compagnie de fusiliers était composée d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un porte-enseigne, d'un sergent, de six caporaux, de huit *commandés*, de deux tambours, d'un sapeur, de trois employés et de 180 fusiliers. Il existait le même nombre d'hommes dans les régimens hongrois, mais les compagnies de grenadiers y étaient de 120 hommes chacune. L'état major d'un régiment se composait d'un lieutenant-colonel, de deux majors, d'un adjudant-major, de neuf guides, d'un auditeur, d'un quartier-maître avec plusieurs fourriers, et d'un chirurgien-major avec plusieurs aides: le premier et le second bataillon avaient chacun six compagnies, et le troisième n'en avait que quatre. Outre ces régimens d'infanterie il y en a encore onze autres, dits régimens de frontière, dont deux de la Croatie, trois de l'Esclavonie, deux du Bannat, et quatre de la Transylvanie. Les régimens croates fournissent a l'armée chacun 2,723 hommes, et les Transylvains 2,482. Il y avait aussi neuf bataillons de chasseurs, chacun de 600 hommes, et quatre bataillons dits de garnison.

Cavalerie, artillerie et autres corps.

La cavalerie autrichienne se composait de huit régimens de cuirassiers de six escadrons chacun: 112 cavaliers montés formaient un escadron, ensorte que la force totale du régiment était de 824 chevaux. Il y avait six régimens de dragons, composés de même de six escadrons chacun, comme les régimens de cuirassiers. Les régimens de hussards étaient au nombre de 12, dont 11 composés de 8 escadrons chacun, et de 1,162 chevaux, et le 12.e composé seulement de 6 escadrons et de 864 hussards. Il y avait 6 régimens de

chevau-légers, également de 8 escadrons et de 1,162 chevaux chacun, ensorte que chaque escadron était de 128 chevaux. Les régimens de hulans, au nombre de trois, et qui depuis ont été augmentés, étaient composés de même de 8 escadrons chacun, et de 1,162 chevaux. L'artillerie de campagne était formée de 4 régimens, chacun de 16 compagnies qui fesaient ensemble 2,320 hommes; d'un corps de bombardiers divisé en 6 compagnies; d'un autre corps d'artillerie de 8 compagnies chacune de 220 hommes avec son état major, et enfin de l'artillerie de garnison composée de 2,110 hommes portés en rôle. L'état militaire de l'Autriche comprenait encore d'autres corps, savoir; celui des ingénieurs composé de 6 colonels, 8 lieutenans-colonels, 16 majors, 73 capitaines et 34 lieutenans; le corps des mineurs formant 6 compagnies et en tout 721 hommes; le corps des sapeurs, également de 6 compagnies et de 660 hommes seulement, et enfin l'état major du quartier-maître général composé de 5 colonels, 6 lieutenans-colonels, 12 majors, 24 capitaines et 12 lieutenans. Il faut encore ajouter à cela, un bataillon de pionniers de 6 compagnies et de 840 hommes; un autre de pontoniers aussi de 6 compagnies et de 840 hommes; un autre de marine divisé alors en 5 compagnies destiné à l'armement d'une flotille et au service des pontoniers, lequel était de 1,068 hommes, et s'est accru ensuite de l'établissement maritime de Venise; le corps des transports militaires composé dans le tems de paix seulement de 6,000 hommes; le corps des invalides qui est réparti dans trois villes, et s'élevait alors à 10,000 hommes, et enfin les bataillons dits de cordon, formant de trois à quatre mille hommes, et destinés à empêcher la contrebande sur les frontières de la Bohême, de l'Autriche, de la Styrie et de la Carinthie. Nous observerons à l'égard de l'artillerie, que celle dite de campagne fut créée en 1772, et que les bombardiers furent formés en corps en 1786. On a tiré de tout tems du corps de l'artillerie les officiers et les soldats pour celui des mineurs; et le corps des sapeurs formé en 1760, fut réuni en 1772 à celui du génie, dont l'organisation datait déjà de 1717.

Autres établissemens relatifs à la milice.

La direction des opérations de tous ces corps est confiée à un conseil suprême de guerre résidant à Vienne, sous la surveillance immédiate du souverain; et les auditeurs dans les régimens sont choisis par ce même conseil entre les personnes les plus distinguées par leurs connaissances dans la jurisprudence. L'évêque de S.t Poel-

ten était chargé de pourvoir d'aumôniers tous les régimens. Les chirurgiens attachés à ces corps n'y étaient point reçus, sans avoir fait auparavant les études théoriques et pratiques nécessaires de l'art, dans l'académie impériale de chirurgie de la capitale; et M.r Marcel De-Serres a omis ici, contre sa coutume, de rendre hommage aux vues philantropiques de l'empereur Joseph II qui a fondé ce bel établissement, appelé pour cette raison l'*Académie* Joséphine. Les étrangers étaient reçus au service de l'Autriche pour un tems limité, mais jamais moindre de six ans, au bout duquel ils étaient libres de se retirer, pourvu cependant que la demande de congé fût faite en tems de paix, et dans les grandes revues qui se fesaient une fois l'an. Les soldats nationaux ne pouvaient obtenir de congé qu'en devenant propriétaires d'un fond de terre, qui payât un impôt, ou en embrassant une profession à laquelle ils fussent reconnus propres. Les officiers et les cadets pouvaient en tout tems demander leur congé; et quant aux congés limités, on en accordait facilement en tems de paix, et ils pouvaient être prolongés jusqu'à dix mois. Il était défendu aux officiers de se marier sans permission, et pour l'obtenir il leur fallait donner une caution en proportion de leur grade: les sous-officiers et les soldats n'avaient besoin pour cela que du consentement de leur colonel. Les militaires devenus inhabiles au service par suite de blessures ou des fatigues de la guerre, trouvaient un asile dans les hospices établis pour les invalides; et les officiers réduits à cet état, jouissaient d'une pension, avec la liberté d'entrer dans un de ces hospices, ou de se retirer dans leurs familles. Toutes les affaires concernant le service militaire ou l'administration de l'armée se traitaient par un conseil suprême, composé d'un président et de dix conseillers, dont trois devaient avoir le grade de général, et les sept autres étaient pris parmi les officiers civils. Il y avait aussi dans chaque corps un conseil particulier de guerre composé du colonel, qui en était le président, de l'auditeur et de douze jurés pris par deux dans chaque grade, à partir de celui de capitaine. Ces conseils particuliers étaient chargés de procéder contre tous les délits militaires et de les punir selon les lois; mais les officiers supérieurs devaient être jugés par des jurés étrangers au corps dont ils fesaient partie, et le jugement était lu à haute voix, les portes et les fenêtres ouvertes. La juridiction de ces tribunaux ne s'étend pas

seulement aux militaires composant le régiment, mais encore à leurs femmes, à leurs veuves, à leurs enfans et à leurs pupilles. Les soldats et les officiers étrangers, ainsi que les personnes de l'état civil attachées au conseil suprême de guerre, sont soumis à la juridiction des tribunaux civils ordinaires. Il existait des tribunaux particuliers sous le nom de *jugemens délégués militaires mixtes* à Vienne, à Prague, à Brunn, à Agram et à Hermanstad pour juger les causes civiles des personnes qui n'étaient point en activité de service, comme des généraux, des colonels absens de leur régiment, des officiers de l'état major général et de tous les militaires retirés du service.

Autres dispositions.

Les officiers étaient pris par système dans le corps des cadets ou dans la classe des sergens, lorsqu'il ne se trouvait plus d'individus disponibles dans le premier, comme cela est souvent arrivé dans les dernières guerres. Les princes seuls étaient exempts de cette disposition, leur naissance les portant comme de droit aux grades supérieurs, sans qu'ils eussent besoin de passer par les inférieurs. Les cadets se divisaient en deux classes: la première dite des cadets ordinaires impériaux et royaux, était composée d'enfans de nobles ou de vieux officiers, et ils avaient une plus forte solde que les simples soldats; la seconde était celle des cadets privés qui ne recevaient point de solde, et étaient obligés de s'armer et de s'équiper à leurs frais, même dans la cavalerie. Il n'y avait autrefois que deux écoles militaires, qui étaient celles de Vienne et de Neustad; mais ces deux établissemens ayant produit les plus heureux résultats, le gouvernement en a ouvert d'autres, où il se forme de bons officiers.

Aptitude de l'empire d'Autriche à avoir de bonnes troupes.

L'écrivain dont nous avons emprunté ces notions observe encore que, par un effet de la bonté absolue et de la variété de ses possessions, l'Autriche a sur plusieurs autres puissances l'avantage de pouvoir rassembler et faire mouvoir au besoin des armées considérables. Les productions de son sol et de ses manufactures lui fournissent tout ce qui est nécessaire à l'habillement, à l'armement et à l'entretien de ses troupes, et elle n'a besoin de rien faire venir de l'étranger pour ce qui concerne le service militaire. Elle a une quantité de manufactures d'armes de toute espèce, dont quelques-unes ont été portées à un haut dégré de perfection; et ces manufactures se trouvent même en état de fournir des armes à diverses puissances étrangères. Il y a, dans plusieurs villes, des commissions particulières char-

gées de pourvoir à l'habillement, à l'armement et à l'équipement des corps: la principale réside à Stockeran, et elle fait confectionner, par le moyen des fabriques et des ouvriers mis sous sa direction, tous les objets de service nécessaires. Les nombreux haras qu'a le souverain, et ceux qui ont été formés par des Arméniens ou de Grecs dans la Hongrie, dans la Gallicie et en Bohême, fournissent abondamment aux besoins de la cavalerie légère: les chevaux de remonte pour la grosse cavalerie sont presque tous tirés de la Bohême et de la Moravie. Quant au soldat considéré en lui-même, le même écrivain trouve que les peuples de l'Allemagne, et surtout les soldats de l'Autriche, sont au point de civilisation qu'il convient pour faire de bons militaires. Les Croates et les Esclavons se distinguent des autres sujets de cette puissance, par une adresse et par une intelligence qui les rendent extrêmement propres au service de l'infanterie légère. Les Hongrois, les Transylvains, les Polonais en grande partie, les Moraves et les Bohémiens naissent, dit-il, tous soldats, et la plupart sont accoutumés dès l'enfance à monter à cheval. Doués pour la plupart d'un tempérament robuste, et habitués à la fatigue, (nous ne dirons pas avec cet écrivain à la vie nomade qu'on ne connaît plus dans ces contrées), ces peuples supportent aisément les fatigues de la guerre, et les fréquentes privations qu'elles entraînent. La vie militaire n'est pour eux en quelque sorte que la continuation de celle à laquelle ils sont accoutumés, et ils ne trouvent guère de différence entre le feu d'un bivouac et le foyer de leurs cabanes enfumées. Le peu de besoins qu'ils ont, fait qu'ils se contentent d'un morceau de pain et de lard ou de graisse, et cette nourriture frugale ne contribue pas peu à renforcer encore leur constitution vigoureuse.

Discipline actuelle des troupes autrichiennes.

Tout en donnant des éloges à l'organisation des troupes autrichiennes, M.r Marcel De-Serres fait sur leur aptitude au maniement des armes et sur leur discipline, particulièrement sur le champ de bataille, des observations qui n'auraient pas lieu aujourd'hui. Il convient que ces troupes avaient déjà acquis beaucoup de précision et d'habileté dans les manœuvres, surtout en ce qui concerne le maniement des armes, les différentes évolutions et autres exercices militaires; mais il trouve que les instructions et les ordonnances relatives aux divers mouvemens devenaient d'une application difficile à la guerre, et pouvaient rarement être mises en pratique avec succès contre le nouveau système militaire, par lequel

il entend parler de celui de sa nation. Il croyait voir dans ces ordonnances, qui étaient peut-être encore imparfaites, et surtout dans celles qui étaient relatives à l'exercice des troupes, quelques préceptes de peu d'utilité; et les évolutions lui paraissaient si compliquées, qu'on aurait eu de la peine, disait-il, à les exécuter sur une place d'armes, et qu'elles auraient été peut-être impraticables en présence d'un ennemi accoutumé à des mouvemens plus rapides. Il se plaignait particulièrement de ne pas trouver dans ces instructions, la manière de convertir subitement une ligne de bataille en une colonne d'attaque ou de défense, sans altérer l'ordre de ses files. Il observait également qu'elles ne parlaient que des mouvemens de petits corps de troupe, comme de régimens ou de bataillons, et qu'elles ne disaient rien de ceux des divisions et autres corps plus considérables, non plus que de la manière dont ces masses devaient se former et se déployer sur un champ de bataille. Mais si, d'après les observations du voyageur que nous venons de citer, les troupes dont il parle ne pouvaient se ranger en bataille qu'avec lenteur, et n'avaient ensuite la faculté de se mouvoir dans cette position qu'en avant ou en arrière, sans pouvoir se rompre, se serrer en masse ou se réunir à l'instant, ces vices inhérens alors au système organique, ou à la pratique, ont disparu déjà depuis quelque tems. Une nouvelle discipline et une nouvelle tactique militaire ont été introduites dans ces troupes, qui, à la réputation qu'elles ont depuis long-tems de résister avec fermeté aux plus rudes attaques, joignent aujourd'hui tous les avantages de la nouvelle tactique, comme la rapidité des mouvemens, la promptitude des changemens de front et des évolutions, et une habitude d'exécution, qui les met dans le cas de rivaliser sur ce point avec les troupes les mieux exercées d'aucune autre nation moderne.

Milices des autres états.

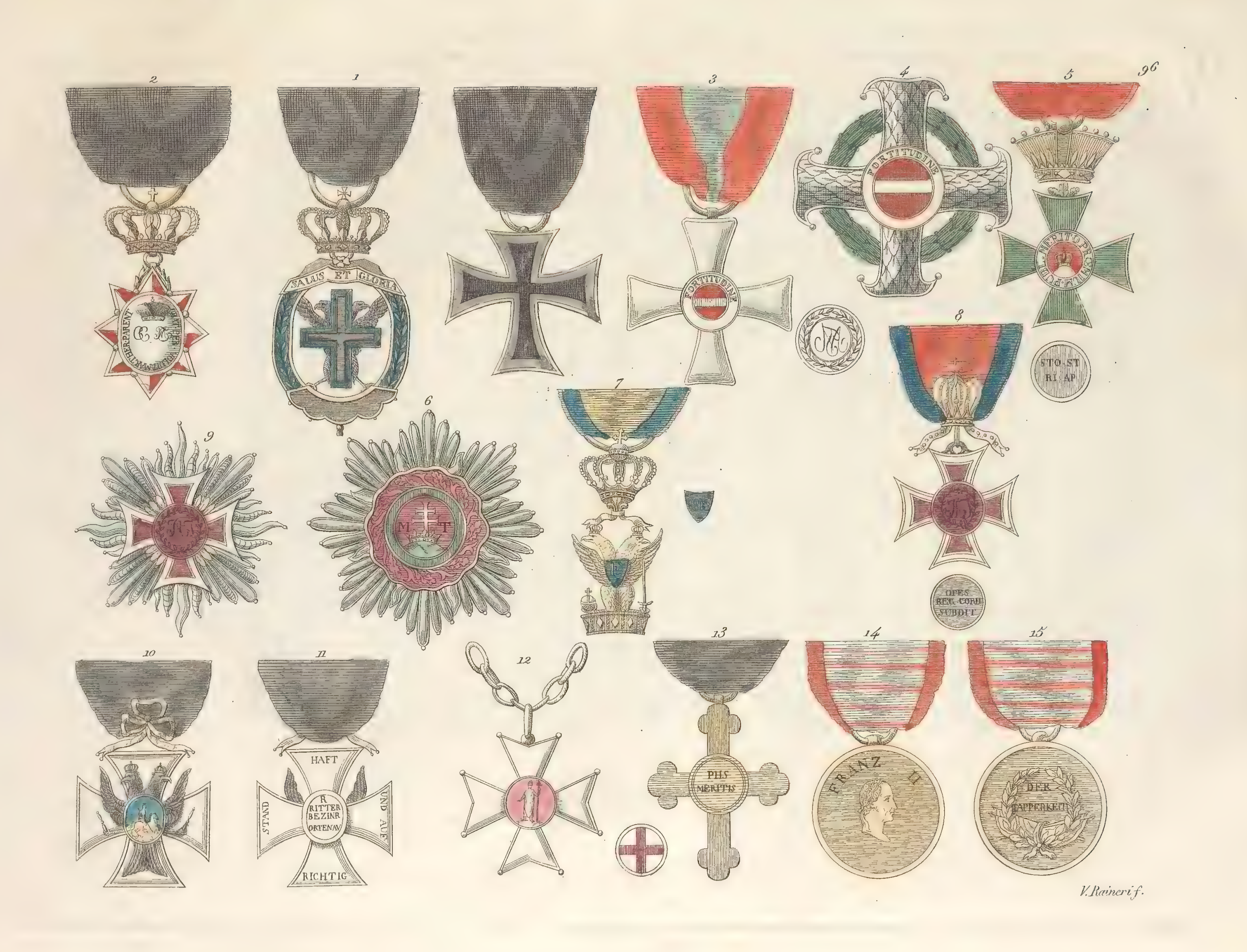
Malgré l'impossibilité où nous sommes de traiter en particulier des forces militaires des différens états de l'Allemagne, nous ne pouvons pas cependant nous dispenser de parler de celles de la Prusse, dont Frédéric II a été en grande partie le créateur, et auxquelles cet état est redevable de son agrandissement et de sa conservation au milieu des plus terribles revers, et malgré les efforts des puissances rivales les plus redoutables. Habile à mettre à profit le caractère belliqueux des Allemands, ce roi philosophe tira de la population encore peu nombreuse de ses états des ar-

mées formidables. Il créa une nouvelle discipline et une nouvelle tactique, et enseigna les vrais principes de l'art de la guerre, non seulement aux autres princes de l'Allemagne contre lesquels il eut à soutenir d'abord de terribles luttes, mais encore aux nations les plus renommées par leur civilisation, par leurs connaissances dans les arts et dans les sciences, et par leur habileté dans le métier des armes. Quelques écrivains lui ont même reproché d'avoir donné trop d'extension au systême militaire, de l'avoir trop généralisé, et d'avoir donné à ses états un aspect tout-à-fait guerrier; mais ces moyens lui étaient d'une nécessité indispensable dans le projet qu'il avait conçu d'étendre sa domination et d'agrandir son pouvoir; et en effet, c'est en augmentant le nombre de ses troupes, en y introduisant une nouvelle discipline, et en donnant à la milice un plus haut degré de considération, qu'il jeta le fondement de sa principale gloire, et assura à sa famille un héritage, que l'envie ni la force ne pourraient point lui ravir. La Prusse a encore un état militaire imposant, qui la met au rang des premières puissances de l'Europe. Le contingent de troupes qu'elle fournit à l'armée de l'empire est de près de 80,000 hommes, tandis que l'Autriche n'en donne guère que 95,000; et comme ces contingens sont réglés en proportion des domaines et des forces militaires de ces deux états, il est aisé de voir que la Prusse peut mettre sur pied une armée considérable, comme elle l'a montré d'ailleurs en plusieurs occasions dans les derniers tems. Nous ajouterons ici, pour donner une idée de l'ensemble des forces des principaux états de la confédération germanique, que la Bavière fournit à l'armée de l'empire 35,600 hommes, la Saxe 12,000, le royaume de Hanovre 13,054, et celui de Wirtemberg 13,955. Parmi les états d'un ordre inférieur, le grand duché de Bade en donne 10,000, la Hesse électorale 5,679, le grand duché de Hesse-Darmstadt 6,195, les grands duchés de Holstein et de Lauenbourg 3,600, le duché de Mécklenbourg-Schwérin 3,580, et celui de Nassau 3,038. Les troupes de l'Allemagne sont généralement bien armées, bien exercées, et ne manquent point de courage: aussi en passait-il autrefois à la solde de diverses puissances étrangères, par l'effet de conventions avantageuses aux princes qui les leur fournissaient, et l'on en a vu même des corps nombreux embarqués pour des guerres hors du continent. Il résulte encore de ces observations, ainsi que nous l'avons remarqué en plusieurs endroits de ce traité, que

les Allemands ont montré dans tous les tems la même ardeur, le même courage dans les fatigues et dans les dangers, le même empressement à voler partout où il y avait de la gloire à acquérir, la même valeur dans les combats, la même tranquillité dans les camps, la même fidélité à l'honneur, le même respect pour leurs chef, la même obéissance aux ordres de leurs supérieurs, la même constance et la même fermeté dans les places et dans les camps; ensorte qu'on peut reconnaître encore en eux plusieurs traits du caractère que Tacite attribue à leurs ancêtres; mais, à la férocité et à l'amour du pillage qu'il leur prête, ont succédé aujourd'hui tous les sentimens d'honneur et de gloire propres aux nations guerrières et civilisées.

Ordres de chevalerie et autres distinctions d'honneur. Ordres de l'Autriche.

Dans un pays où tout homme naît soldat, où tous les sujets sont appelés à la profession des armes, et ont par conséquent de fréquentes occasions de s'illustrer par des actions d'éclat, il était indispensable d'assigner à la bravoure et au mérite des récompenses et des distinctions honorables: ce qui nous conduit naturellement à parler, comme nous l'avons promis, des ordres civils et militaires qui ont été institués dans ce même pays. Le plus ancien de ces ordres est le Teutonique, crée en faveur des guerriers qui avaient reçu des blessures au siège de S.t Jean d'Acre en 1190, et imité de ceux des Templiers et des Hospitaliers. Il a déjà été parlé de cet ordre illustre à l'article du Costume des Français, où l'on a traité des ordres religieux et militaires fondés du tems des croisades, et l'on y a représenté, sous le n.° 11 de la planche 18, la croix que portaient les chevaliers de l'ordre teutonique. On a aussi retracé sous le n.° 1 de la planche 23 du Costume de l'Espagne, l'habit magnifique de l'ordre de la Toison d'or, qui fut institué en 1430 par Philippe le Bon duc de Bourgogne, et qui passa dans la maison d'Autriche avec la fille unique de Charles le Téméraire, devenue ensuite l'épouse de Maximilien archiduc d'Autriche, lequel fut depuis proclamé empereur: on a encore représenté à la même planche le grand collier de cet ordre qui se portait anciennement, ainsi que la décoration actuellement en usage. On voit ici, sous le n.° 1 da la planche 96, la décoration de l'ordre de la Croix étoilée, fondé en 1668 pour les dames de la noblesse, et sous le n.° 2 celle de l'ordre d'Elisabeth Thérèse, institué en 1750 par la veuve de Charles VI en faveur de vingt officiers supérieurs, qui auraient trente ans de service dans les troupes autrichiennes. Nous


96
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
SALUS ET GLORIA
FORTITUDINE
STO. ST
RI. AP
OPES
REG. CORD.
SUBDIT
HAFT
UND AUF
RICHTIG
STAND
R
RITTER
BEZINR
ORTENAU
PIIS
MERITIS
FRANZ II
DER
TAPPERKEIT
V. Raineri f.

avons réuni dans la même planche, sous les n.ºs 3 et 4, les enseignes de l'ordre de Marie Trérèse, fondé en 1757 dans la vue aussi de récompenser des officiers de l'armée; sous le n.° 5 et 6 celles de l'ordre de Saint Etienne, crée en 1764 par l'impératrice Marie Thérèse, pour récompense des services civils et militaires; sous le n.° 7 celles de l'ordre de la Couronne de fer, que l'empereur François Ier a déclaré en 1816 faire partie des ordres de sa maison; sous les n.ºs 8 et 9 celles de l'ordre de Léopold, institué par le même empereur en 1808; sous les n.ºs 10 et 11 quelques décorations apportées en Allemagne par divers personnages, et qu'on croit appartenir à un chapitre de l'*Ortenau*; sous le n.° 12 celles de l'ordre de St Rupert de Salisbourg, créé par un archevêque de cette ville en 1701, confirmé ensuite et doté par Léopold Ier, et enfin sous le n.° 13 la croix d'honneur, créée en 1801 par l'empereur actuellement régnant, en faveur des ecclésiastiques qui se distinguent dans l'exercice des fonctions religieuses, en présence de l'ennemi et sur les champs de bataille. Une médaille d'honneur militaire en or ou en argent, dite du mérite et de la bravoure, fut destinée par Joseph II aux sous-officiers et aux soldats, et il en fut accordé une autre dite de l'honneur civil par François Ier, pour récompenser les personnes des deux sexes qui se seraient distinguées d'une manière particulière: ces deux décorations sont représentées sous les n.ºs 14 et 15. Deux autres médailles ont également été destinées par ce dernier empereur, l'une aux militaires qui avaient fait les campagnes de 1813 et 1814, et l'autre, sous le nom de croix de Bohême, aux nobles de ce royaume qui avaient formé une garde particulière autour de sa personne. De même, les officiers et soldats de l'armée italienne qui avaient obtenu la décoration de la couronne de fer, ont reçu en 1815 une médaille d'or et d'argent, portant d'un côté une épée, et de l'autre ces mots *pro virtute militari*.

Ordres des autres états de l'Allemagne.

Passant maintenant aux ordres des autres états de l'Allemagne, nous citerons celui de la Fidélité, fondé en 1715 par Charles Guillaume Margrave de Bade; celui du mérite militaire, fondé comme récompense militaire par le grand duc Frédéric en 1807; celui du lion de Zahringen institué par le grand duc Louis Frédéric en 1812, et une médaille du mérite fondée plus récemment par le grand duc Charles Frédéric, pour prix des services civils et militaires. Il existe

en Bavière plusieurs ordres, savoir; celui de S.t Hubert fondé en 1444 par Gérard duc de Juliers, renouvelé par l'électeur palatin, et transféré en Bavière par l'électeur Charles Théodore; celui de S.t Michel institué en 1693, et confirmé par le feu roi en 1812; celui de S.t Georges défenseur de l'Immaculée conception de la Vierge, qu'on croit avoir été fondé en 1729; celui d'Elisabeth créé pour les dames nobles; celui du Palatinat institué en 1768 par Charles Théodore électeur palatin, pour récompense des services civils et militaires; celui du mérite militaire de Maximilien Joseph, fondé par le feu roi en 1806; et celui du mérite civil de la couronne de Bavière, créé par le même souverain en 1808. Le royaume de Hanovre a un ordre des Guelphes, fondé en 1815 par le roi actuel d'Angleterre lorsqu'il était encore prince régent, et une médaille du mérite, destinée ainsi que cet ordre à récompenser les traits de bravoure sur le champ de bataille. Le grand duché de Hesse-Cassel a aussi trois ordres; le premier, de la vertu militaire institué en 1769 par le landgrave Frédéric II; le second du lion d'or fondé par le même prince en 1770, et le troisième créé en 1814, qui porte le nom et l'enseigne d'un casque en fer, à l'imitation de la croix de fer de Prusse. On trouve dans le grand duché de Hesse-Darmstadt l'ordre de Louis, institué en 1807. Un prince de Hohenlohe, arrivé à l'âge de cent ans, et qui comptait quatre empereurs dans sa maison, fonda l'ordre dit du Phénix, on ne sait guères à quelle époque, mais avec cette devise curieuse: *in senio*. Les princes de Limbourg-Luxembourg, qui comptaient aussi quatre empereurs dans leur famille, instituèrent les ordres des quatre empereurs ou de l'ancienne noblesse, et du lion de Limbourg et de Holstein, ou du mérite. Il y a dans le royaume des Pays-Bas l'ordre militaire de Guillaume, et celui du lion pour le mérite civil, institués l'un et l'autre en 1815 par le roi Guillaume I.er On compte en Prusse beaucoup de ces institutions, savoir; l'ordre de l'aigle noire fondé en 1701 par Frédéric I.er; celui de l'aigle rouge, créé en 1734 par la Margrave Georges Frédéric Charles de Brandebourg; celui du mérite militaire, substitué par Frédéric le grand à un autre qui existait auparavant sous le titre de la Générosité; l'ordre prussien de S.t Jean de Jérusalem, fondé en 1815 en mémoire de l'ancien Grand Prieur de Brandebourg; l'ordre civil et militaire de la croix de fer, créé en 1813; celui de Louise, institué par Frédéric Guil-

laume III, pour servir de récompense aux dames et aux demoiselles de toute condition, qui avaient donné des preuves de patriotisme et d'humanité dans les dernières guerres. On trouve encore dans ce royaume d'autres distinctions d'honneur, telles que celle de l'honneur militaire, destinée en 1806 au mérite et aux actions distinguées; celle de l'honneur civil créée en 1812, et des médailles civiles et militaires fondées en 1813 et en 1814 avec ces légendes: *aux valeureux guerriers prussiens* sur les premières, *au devoir et à la fidélité* sur les secondes. Les ordres de la Saxe sont les suivans, savoir; l'ordre *de la noble passion ou de Querfurt* fondé en 1704; celui de Saint Henri, institué en 1738 par Auguste III; celui de la couronne de Saxe, créé par Frédéric Auguste, et auquel les généraux seuls ont droit d'après le statut de 1807, et celui du mérite civil institué par le même prince en 1815: il y a aussi dans cet état des médailles militaires et civiles du mérite. L'ordre de S.t Joachim, formé en 1755 par quatorze grands personnages, appartient aux ducs de Saxe-Cobourg Saalfeld, et l'on y voit avec la plus douce satisfaction les chevaliers réunir à la vertu militaire et à la bienfesance, la tolérance dont il font vœu pour toutes les religions. La branche de Saxe-Weimar-Eisenach a l'ordre du faucon blanc ou de la vigilance, qui a été institué en 1732 sous l'autorisation de Charles VI. Nous citerons enfin dans le royaume de Wirtemberg l'ordre royal de l'aigle d'or ou de la grande chasse, fondé par le duc Everard Louis en l'an 1702, et renouvelé par le roi Frédéric I.er en 1806; l'ordre du mérite militaire, créé par le duc Charles Eugène en 1759, et rétabli par le même Frédéric I.er en 1799; l'ordre du mérite civil fondé par lui en 1806, et quelques décorations honorifiques, dont les unes sont des médailles d'or et d'argent, qui sont accordées aux sous-officiers et aux soldats, les autres, qui sont aussi des médailles, se donnent à tous les militaires en général au nom du roi et de la patrie, et une troisième, ayant la forme d'une croix émaillée de blanc, qui est destinée pour les chefs de famille noble recommandables par leur vertu. On remarque des rapports bien extraordinaires entre ce que nous dit Tacite des anciens Germains, et plusieurs des faits que nous venons de rapporter concernant les Allemands de nos jours. Les jeunes gens de distinction, qui, comme nous l'avons vu, s'attachaient chez les premiers à des chefs qu'ils suivaient dans les expéditions militaires, autour desquels ils for-

maient une espèce de garde d'honneur, dont ils partageaient les fatigues et les dangers, et à la conservation de qui leur sort était tellement lié, que c'était une honte pour eux de rentrer chez eux lorsque ce chef était mort ou fait prisonnier, ces jeunes gens, disons-nous, ne percevaient aucun traitement. Mais au lieu de cela, ils recevaient, outre une nourriture abondante, des présens et diverses marques de distinction, telles que colliers, bracelets, épées ou autres armes, qu'ils se fesaient un honneur de porter comme des monumens de leur valeur, de leur fidélité, de la gloire qu'ils avaient acquise sur le champ de bataille, de leur attachement à leurs princes et de la bienveillance de ces derniers envers eux. A' la place de ces dons et de ces distinctions, on trouve dans les tems modernes, les ordres civils et militaires, les ordres de chevalerie et surtout les ordres du mérite institués dès le moyen âge, et qui se sont considérablement multipliés depuis, les enseignes et les décorations de ces ordres telles que les colliers, les écharpes ou les cordons, les croix, les armoiries, les médailles d'honneur, du mérite etc.

Représentations de divers corps de troupes autrichiennes.

Pour ne rien laisser à désirer dans cet article de ce qui concerne les armes et l'habillement des troupes modernes, comme nous l'avons fait des anciennes armures, nous avons jugé à propos de présenter dans les planches 95, 96, 97 et 98 les figures des principaux corps militaires, qui composent actuellement les armées impériales. On voit à la planche 95 quelques groupes de grenadiers et de chasseurs, avec les marques distinctives de chaque grade. Nous avons représenté de même à la planche 96 plusieurs autres groupes de cuirassiers, de hussards, de chevau-légers et de dragons, avec leurs uniformes respectifs. La planche 97 offre l'image animée d'un corps de hulans exécutant une charge au galop. Enfin on trouve à la planche 98, avec leurs uniformes et leurs outils, des sapeurs, des mineurs, des pionniers et des pontoniers etc.: représentations d'après lesquelles on peut se former une juste idée des armes, des divers corps, et en général de tout ce qui a rapport aux troupes allemandes de nos jours.

96.





G. Bramatti inc.



G. Bramati inc.



G. Bramati inv.

DES SCIENCES, DES ARTS, DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE DES HABITANS DE L'ALLEMAGNE MODERNE.

Introduction.

Nous avons laissé les habitans de l'Allemagne à la fin des tems modernes, et à l'époque de la renaissance des lettres, des sciences et des arts, dans un état qui, tout en conservant des traces de l'ancienne barbarie, montrait néanmoins que ce peuple pourrait devenir un jour l'émule des nations les plus avancées dans la carrière des connaissances humaines, et même dans les arts d'agrément et d'imitation. L'invention de l'imprimerie dont s'honore l'Allemagne, celle de la poudre et de diverses autres choses propres aux armes à feu, la construction de machines merveilleuses pour ces tems encore à demi-barbares, l'exécution de certains ouvrages d'une difficulté qui requérait une patience infatigable, les premières productions de la gravure en bois, l'application d'intéressantes découvertes à la cosmographie, à la géographie et à la navigation, tous ces divers objets dont nous avons traité en parlant de cette époque, prouvent assez que les Allemands ne seraient pas demeurés indifférens à la culture des sciences et des arts, et qu'ils auraient contribué, à l'égal de tout autre peuple, à leurs progrès, et à l'accroissement des avantages qui devaient en résulter pour les hommes en général. Nous allons entrer maintenant dans un champ agréable, où nous verrons comment se sont réalisées les espérances qu'on était fondé à concevoir des premiers efforts de l'esprit germanique, et de la conservation de certains arts et de certaines doctrines chez cette nation dans les tems les plus obscurs.

Etat de la littérature en Allemagne à l'époque de la renaissance des lettres.

Nous avons déjà vu que l'étude de la philosophie péripatéticienne et celle du droit public et du droit romain, florissaient en Allemagne avant la restauration des sciences et des lettres; qu'on y cultivait de même celle des matières ecclésiastiques, et que les controverses religieuses, en exerçant l'esprit des théologiens à soutenir des opinions différentes, avaient excité en eux la manie d'interpréter à leur gré l'écriture sainte, et par suite donné naissance aux *orientalistes*, aux *erméneutiques*, aux *interprètes* et aux *commentateurs* des livres saints, et même de ceux des historiens ecclésiastiques les plus anciens et les plus célèbres. De là vint aussi, que le goût de la critique d'érudition se répandit généralement; que les théologiens s'occupèrent moins de leurs anciennes disputes scolastiques, que du

soin de trouver les sources de la vraie doctrine dans ce qu'on appelait *les lieux de théologie*; que des théologiens formèrent deux écoles dites des *Royaux* et des *Nominaux*, dans la dernière desquelles on discutait même les principes fondamentaux des puissances et des autorités dans l'église, et qu'à l'étude de la théologie fut aussi associée celle de l'histoire ecclésiastique, des Pères de l'église, des décrets des conciles et de tous les réglemens de la discipline ecclésiastique. La découverte et la publication des grands originaux de la Grèce et de Rome, avait ranimé l'étude des belle lettres, à laquelle d'ailleurs les controvertistes étaient excités par le besoin qu'ils en avaient, et par les avantages qu'ils en retiraient. De toutes les parties de la philosophie, qui est la science par où nous devons commencer, comme étant celle qui, dans tous les tems, à dû influer le plus sur l'instruction, sur la littérature et les arts, sur le caractère national et même sur la religion, la métaphysique fut celle pour laquelle les Allemands marquèrent le plus de goût. Si l'on veut, comme d'autres l'ont fait, diviser cette science en trois branches qui ont pour objet d'expliquer, savoir; la première, le mystère de la création ou l'infini, la seconde la formation de nos idées, et la troisième l'exercice de nos facultés indépendamment de leur cause et de leur origine, on trouvera que la première, ou l'étude du système de l'univers, a été particulièrement cultivée par les Allemands, comme elle le fut anciennement par les philosophes de la Grèce. Peut-être cette nation a-t-elle été la dernière à s'apercevoir que cette recherche, toute sublime qu'elle est dans son principe, n'était propre qu'à montrer à chaque instant l'impuissance de l'esprit humain, et l'inutilité de tant d'efforts qui ne pouvaient point avoir de résultats satisfesans. Les Allemands ne laissèrent pas en même tems de se livrer à de profondes méditations, sur la nature de notre ame et sur l'origine de nos idées. Vivement pénétrés de l'importance de cette recherche, ils ne négligèrent aucune des observations qui se bornent à la connaissance des actes de notre entendement, et ils cherchèrent encore à s'éclairer des lumières de l'expérience. C'est déjà un grand pas de fait, pour un peuple comme pour un philosophe, que d'avoir appris à se considérer lui-même, et à observer les progrès de l'esprit humain. Les Allemands se sont même élevés quelquefois à des idées spéculatives du plus haut intérêt; ils ont essayé de découvrir si l'esprit humain agit spontané-

ment, ou si la pensée ne se forme en lui que par l'impression que font sur ses sens les objets extérieurs: ce qui les a conduits à d'autres recherches sur le libre arbitre, et conséquemment sur le vice et la vertu. De là sont nées, parmi les philosophes de ce pays, une foule de questions morales et religieuses, dependant pour la plupart de la manière dont ils considéraient l'origine de la formation des idées. Ils ont créé alors un système tout différent de celui qu'avaient adopté quelques autres nations; et cette diversité, après avoir été poussée jusqu'où elle pouvait aller, donna enfin naissance à la philosophie de Leibnitz, qui exerça une grande influence sur toute la littérature allemande.

Dispositions à la philosophie de Leibnitz.

La métaphysique de l'esprit humain peut être envisagée dans sa théorie ou dans ses résultats. L'examen de la première nous conduirait à des recherches trop élevées; mais l'influence des opinions métaphysiques sur l'esprit et sur le cœur est de toute évidence. Dans ce système tout ce qui tend à l'immoralité est un sophisme: la vie n'est d'aucun prix, si elle n'est pas employée à l'éducation religieuse du cœur, et si elle ne dispose point l'homme à une destinée plus élevée par la pratique libre de la vertu sur la terre. Il suit de là que la métaphysique, les institutions sociales, les sciences et les arts ne peuvent mériter de nous intéresser qu'autant qu'ils contribuent au perfectionnement moral de l'espèce humaine, et le jugement à porter à cet égard appartient à l'ignorant comme au savant: car si ce dernier est seul capable de juger des moyens, les résultats sont connus de tous les hommes. Les philosophes allemands se sont bien aperçus qu'il leur fallait porter, dans les thèses de métaphysique, toute la précision des démonstrations géométriques: car, dans cette science comme dans celle du calcul, l'omission du moindre anneau dans la chaîne des idées, rompt la connexion qui peut seule conduire à l'évidence. Si l'objet des raisonnemens en métaphysique est vague quelquefois, il est encore plus souvent abstrait, et toutefois ces raisonnemens n'exigent pas moins de précision qu'en mathématique. Dans la métaphysique, il faut réunir deux facultés opposées qui sont l'imagination et le calcul: c'est avec raison qu'on a dit de cette science, que c'était un nuage susceptible de la même exactitude de mesure qu'un terrain; et comme l'étude qu'elle exige demande plus d'application qu'aucune autre, il n'y aurait rien d'étonnant que, par un effet de leur disposition naturelle

à la méditation, les Allemands y eussent fait plus de progrès qu'aucun autre peuple de l'Europe. Dans leur doctrine comme dans celle de Platon, le sentiment est regardé comme un fait, comme le fait primitif de l'ame, et la philosophie n'a pour objet que d'indiquer la signification de ce fait. C'est pourquoi le fameux Fichte, penseur profond, sur la demande qui lui fut faite d'exposer, non pas son système de métaphysique, mais celui de sa morale, répondit froidement qu'ils étaient inséparables l'un de l'autre. Avant lui plusieurs philosophes s'étudièrent à découvrir l'origine de l'univers, et ne tardèrent point à reconnaître qu'ils se perdaient dans un labyrinthe de pensées: l'origine même de la pensée occupa dans la suite tous les philosophes, et quelques-uns allèrent même jusqu'à vouloir examiner s'il y avait dans l'homme une ou deux natures; si, dans le cas où il n'y en aurait qu'une seule, elle consistait dans l'ame, ou dans la matière; et s'il y en avait deux, quelle pouvait être l'origine des idées, si elles étaient innées, ou produites par les sens, ou si elles n'étaient pas plutôt un effet composé de l'action des objets extérieurs sur nos sens, et des facultés intellectuelles qui sont en nous: examen qui fit revivre la question de savoir si l'homme était le maître de sa volonté, ou s'il était l'esclave d'une aveugle nécessité. Mais, chez les anciens, le destin procédait de la volonté des dieux, tandis que chez les modernes qui n'ont point de mythologie, il a fallu l'attribuer au cours et à la combinaison des évènemens. Dans l'ancien système, la fatalité subsistait avec le libre arbitre, attendu que la volonté de l'homme y luttait contre les choses, et que la résistance morale était insurmontable; mais le fatalisme des philosophes allemands dut anéantir l'hypothèse du libre arbitre: car si ce sont les circonstances qui nous font ce que nous sommes, nous ne pouvons point nous opposer à leur influence, et si les objets extérieurs sont la cause de tout ce qui se passe dans notre ame, on ne peut point admettre de pensée indépendamment de ces objets. Les Allemands semblent s'être particulièrement attachés à examiner si l'homme est sujet à une responsabilité pour ses actions, et dans quel rapport se trouve la puissance de sa volonté avec la nécessité absolue des circonstances; ils sentirent bien cependant que notre conscience serait tout-à-fait nulle, si elle n'était autre chose que le produit des couleurs, des sons, et des accidens de tout genre dont nous recevons les impressions dès l'enfance.

La philosophie spéculative a toujours trouvé beaucoup de partisans chez les différentes nations de l'Allemagne, de même que la philosophie expérimentale s'en est fait, et même en plus grand nombre, au moins dans les siècles passés, chez les peuples appelés latins : en quoi les Allemands semblent encore s'être plus approchés des Grecs que des Romains. La spiritualité de l'ame et toutes les pensées qui en dérivent paraissent avoir trouvé, dès les tems du moyen âge, un accès plus facile chez les nations du nord; et, dans ce nombre, les Allemands ont toujours montré plus de penchant qu'aucun autre peuple pour la philosophie contemplative. Tandis que l'Angleterre se vantait de son Bacon, et la France de son Descartes, l'Allemagne vit naître son Leibnitz, génie doué de toutes les qualités qui font un philosophe, d'une érudition immense, d'une bonne foi entière, et d'un certain enthousiasme caché sous les formes les plus austères. Egalement profond dans la théologie, dans la jurisprudence, dans l'histoire, dans les langues, dans les mathématiques, dans la physique et dans la chimie, il parut croire que l'universalité des connaissances était nécessaire pour se rendre supérieur dans tous les genres de savoir; et, rival de Newton dans la théorie du calcul, il avait appliqué les mathématiques à l'étude de la métaphysique, comme étant convaincu que le parfait raisonnement ne peut se trouver que dans la géométrie et dans l'algèbre. C'est pour avoir ainsi réuni en lui la science des lois à celle des forces de l'univers, afin d'étudier l'homme dans tous ses rapports, qu'il acquit une supériorité incontestable sur Locke et sur Condillac; et s'il laissa quelqu'avantage à la métaphysique de Descartes, ce ne fut que parce que ce dernier était en même tems grand métaphysicien et savant mathématicien. Outre les écrits que nous avons de lui dans les sciences exactes, et qui font la première partie de ses ouvrages, il en a encore publié d'autres sur la philosophie théologique, et sur celle qu'on pourrait appeler la philosophie de l'ame. Il a donné une théorie satisfesante de l'esprit humain, traité de l'origine du bien et du mal, de la prescience divine, et s'est élevé quelquefois jusqu'aux questions primitives, qui sont au dessus de l'entendement humain. Il crut avoir fait une grande découverte avec son *harmonie préétablie*; et il se flattait de pouvoir expliquer par là les rapports de l'ame avec la matière, en les considérant l'une et l'autre comme des instrumens mis auparavant en accord

Progrès des idées philosophiques. Philosophie spéculative. Leibnitz.

l'un avec l'autre, qui se répondent et s'imitent tour à tour. Ce système, quoique refuté, n'en a pas moins été généralement regardé comme très-ingénieux. On peut en dire autant de ses nomades, dont il fesait les élémens simples de l'univers; elles ne sont qu'une hypothèse non moins arbitraire que toutes les autres, qui ont été imaginées pour expliquer l'origine des choses. L'idéalisme de Pythagore et de Platon semblait s'être emparé alors des esprits de l'Allemagne. Leibnitz était lui-même un idéaliste, qui pourtant ne fondait son système que sur le raisonnement; malgré cela il poussa trop loin les abstractions, et n'appuya pas toujours sa théorie sur la persuasion intime, qui est la base de tout ce qu'il y a de supérieur à l'entendement humain. Dans les questions de pure abstraction, le sentiment est presque toujours en contraste avec le raisonnement: d'où l'on a conclu que la raison de ce contraste était d'apprendre à l'homme, que ce qui lui parait incroyable dans l'ordre des abstractions, était peut-être la vérité même considérée dans ses rapports généraux. Leibnitz a particulièrement traité, dans sa Théodicée, de la prescience divine, et de la cause du bien et du mal; et, malgré les raisons dont on s'est servi pour combattre cet ouvrage, il n'en est pas moins un des plus profonds et des mieux raisonnés qui aient été faits sur la théorie de l'infini. S'il est quelque chose qu'on puisse reprocher à ce grand génie, c'est d'avoir appliqué trop souvent à ce qui est sans limites, une logique dont les objets circonscrits sont uniquement susceptibles. Religeux par sentiment, il se croyait obligé d'établir les vérités de la foi sur des raisonnemens mathématiques, pour les asseoir sur des bases admises dans le domaine de l'expérience; mais on reconnaît dans cette erreur même un respect, qui ne se rencontre point dans les esprits médiocres, qui se sont étudiés à convaincre à leur manière, et n'ont cherché la certitude que dans des raisonnemens revêtus de formes logiques. Les traités de métaphysique qui ne sont point fondés sur l'expérience ni sur le sentiment, ne font que fatiguer la pensée. Leibnitz a voulu au contraire que ses lecteurs trouvassent dans leur conscience la preuve et la démonstration de ses principes; et quand il s'en tient à des raisonnemens d'abstraction, il exige souvent de ses lecteurs une intensité de sentiment et d'attention, dont la plupart ne sont pas capables. La nature humaine s'accomode beaucoup mieux des traités de métaphysique, où l'on trouve à la fois de la religion, de l'élo-

quence et de la sensibilité, en ce que loin d'exiger que nos facultés sensitives restent dans l'inertie, pour donner lieu à tout l'*élaterium* de la faculté d'abstraction, ils ne demandent dans le lecteur qu'un être qui pense, qui sente et qui veuille, pour que toutes les forces de son ame concourent à le rendre capable des plus profondes méditations. Les hommes renoncent pour la plupart aux abstractions, à cause des efforts qu'il faut faire pour les saisir; et c'est là la raison de l'erreur de tous ceux qui n'ont rien admis au de là de ce qui est visible. La philosophie expérimentale est complète en elle-même, mais limitée, et l'homme est forcé de s'en tenir au raisonnement, tel qu'il est admis dans les choses humaines. L'immortalité et l'infini ne sont perceptibles au contraire que par le moyen de l'ame, qui seule peut répandre quelques fleurs ou quelqu'intérêt sur ce qu'on appelle *haute métaphysique*. Mais il n'est pas vrai pour cela, que plus une théorie est abstraite, plus elle doit préserver l'homme de toute illusion, attendu qu'elle peut l'induire en erreur. L'enchaînement des idées se prend quelquefois pour une preuve; mais il n'y a que le sentiment qui se trouve au dessus de la philosophie tant spéculative qu'expérimentale, et lui seul peut porter la conviction au delà des bornes de la raison humaine. Aussi, tout admirable qu'est Leibnitz par la force et la profondeur de son génie, bien de gens auraient voulu trouver plus d'imagination et de sensibilité dans ses écrits sur la théologie méthaphysique, pour que, comme quelques-uns l'ont observé, la pensée eût à se reposer à l'aide de quelqu'émotion. Ce grand homme redoutait l'imagination comme un moyen de séduction en faveur de la vérité, et il se trompait sans doute, si, dans ce genre d'argumens et de questions, le sentiment est la vérité elle-même. On trouve plus de clarté et de lumières dans ses écrits sur la formation des idées de l'esprit humain: il y traite d'un mystère, où il est donné à l'homme de pénétrer jusqu'à un certain point, attendu qu'il peut mieux se connaître lui-même que l'univers, son commencement et ses rapports. S'il est vrai, comme se sont efforcés de le prouver les philosophes de l'Allemagne, que le libre arbitre repose sur la science que l'ame enlève à l'influence des objets extérieurs, et que la vertu ne puisse exister sans une parfaite indépendance de la volonté, l'opinion de Leibnitz tend plus que toute autre à la perfection morale; il a combattu avec toutes les armes de la dialectique le système

de Locke, qui attribuait à nos sensations la cause de toutes nos idées. On avait établi en axiome, qu'il n'y avait rien dans l'intelligence, qui n'eût existé auparavant dans les sensations. Leibnitz admit cet axiome, mais avec cette sublime restriction, qu'il n'y avait rien dans l'intelligence qui ne procédât des sens, si ce n'est l'intelligence même. C'est sur ce principe qu'est basée la nouvelle philosophie, qui exerce encore à présent une grande influence sur les esprits en Allemagne: philosophie qui repose sur l'expérience, en ce qu'elle s'attache à la connaissance de ce qui se passe en nous, et ne fait que mettre l'observation du sentiment intime à la place des sensations extérieures. La doctrine de Locke a néanmoins trouvé des partisans en Allemagne, surtout parmi ceux qui cherchaient à la concilier avec les sentimens religieux du philosophe anglais. Leibnitz qui en prévoyait les conséquences, se distingna encore par sa fermeté à maintenir en Allemagne la liberté morale contre celle de la fatalité des sens. Il se déclara le défenseur de l'idéalisme, mais défenseur éclairé de ce système, comme son esprit le concevait: en quoi il s'écartait du système de Berkley et des rêves des Sceptiques de la Grèce, qui niaient l'existence de la matière, et maintenait ainsi l'être moral dans sa première indépendance et dans tous ses droits.

Esprit philosophique des Allemands.

On aperçoit dans les Allemands une telle disposition à la réflexion, qu'on a dit que c'était une nation métaphysique par excellence. Le grand nombre de gens qu'on y trouve en état d'entendre les questions les plus abstraites, fait que le public écoute avec intérêt les argumens qu'on emploie dans ces sortes de discussions. Parmi les hommes d'esprit chacun a sa manière de voir dans les questions philosophiques: il y a en Allemagne des écrivains qu'on pourrait dire de second et de troisième ordre, et qui ont des connaissances assez profondes pour être ailleurs des chefs d'école. Les dissensions et les rivalités ne sont pas moins fréquentes dans ce pays qu'ailleurs, mais personne n'ose entrer en lice sans avoir montré auparavant par de solides études l'amour de la science qu'il professe, et mérité d'être admis au rang des controversistes. Les Allemands se montrent assez indifférens sur les défauts que peut présenter un livre dans la disposition des matières dont il traite, mais ils jugent ordinairement avec autant de rigueur que d'impartialité de son mérite réel; et lorsqu'ils aperçoivent dans un

écrivain un esprit ou un savoir superficiel, ils ne laissent pas de le combattre avec l'arme terrible du ridicule: ce qui prouve que l'esprit philosophique est plus généralement répandu en Allemagne qu'en aucun autre pays. Tel était l'état des choses à l'époque où parut Kant, auteur d'une nouvelle doctrine qui combattait également le système de Locke comme tendant au matérialisme, et celui de Leibnitz comme réduisant tout à des abstractions; mais avant de parler de cette nouvelle doctrine qui fit tant de bruit, il importe de faire mention de celles qui l'ont précédée.

Prédécesseurs de Kant.

Les opinions de Leibnitz avaient quelque chose de sublime; mais ses disciples, à la tête desquels on peut mettre Wolf, commentèrent ses écrits sous des formes logiques et métaphysiques. Selon Leibnitz, les notions qui nous parviennent par l'organe des sens sont confuses, et les seules claires sont celles qui appartiennent aux perceptions immédiates de l'ame: système dans lequel la philosophie allemande a voulu montrer, que les vérités invisibles sont plus certaines et plus en harmonie avec notre être moral, que tout ce que nous tenons du témoignage des sens: d'où Wolf et ses disciples ont tiré la conséquence erronée, qu'il fallait réduire à des idées abstraites tout ce qui pouvait occuper notre esprit. Kant soutint et developpa avec chaleur cet idéalisme mal fondé; il en assigna une partie à l'expérience, comme aux facultés innées; et, en appliquant fort ingénieusement sa théorie à tout ce qu'il y a de plus intéressant pour l'homme, comme la morale, la poésie et les beaux arts, il fit voir combien l'influence en était générale. Il avait été précédé dans cette nouvelle carrière philosophique par Lessing, Emsteruis et Jacobi, hommes de beaucoup de talent, qui n'eurent point d'école, seulement parce qu'ils n'avaient point inventé de nouveau système, mais qui commencèrent la guerre contre la doctrine du matérialisme. Il n'y avait rien de neuf ni de hardi dans les opinions de Lessing; mais il avait un esprit trop étendu pour se renfermer dans les limites, qui exigent une renonciation totale aux vérités d'un ordre plus élevé. Doué d'un talent de controverse, qui a été qualifié par quelques-uns de *toute puissance polémique*, il a proposé des doutes sur les questions les plus importantes, et a porté dans tout l'esprit de recherche. Peut-être n'était-il ni matérialiste ni idéaliste; mais, tourmenté sans cesse du besoin d'examiner et d'étudier pour connaître, il allait jusqu'à dire que si l'être

suprême avait tenu d'une main la vérité, et de l'autre la recherche de cette même vérité, il aurait demandé cette recherche de préférence à la chose même. Il exposait ses opinions avec autant de chaleur que de vivacité, et dans un style clair et convaincant. Emsteruis, hollandais, fut le premier qui, vers la moitié du dernier siècle, énonça positivement dans ses écrits la plupart des idées généreuses sur lesquelles est fondée la nouvelle philosophie de l'Allemagne. Toutefois on remarque quelque contraste entre le caractère de son style et les pensées qu'il exprime, surtout là où Lessing montre de l'enthousiasme dans un langage mathématique. Ce n'est guères que chez les peuples de ce pays qu'on trouve des écrivains, qui ont fait usage de la métaphysique la plus abstraite pour soutenir les systêmes les plus exaltés, et qui cachent sous une logique sévère l'imagination la plus vive. Emsteruis s'est servi trop souvent de formules algébriques pour expliquer les vérités philosophiques, mais ses ouvrages respirent le sentiment et l'amour du beau et du vrai; et il s'est aperçu peut-être avant tout autre du rapport intime qu'il y a entre l'idéalisme ou le libre arbitre de l'homme, et la morale des Stoïciens: aspect sous lequel la nouvelle doctrine adoptée en Allemagne mérite particulièrement d'être remarquée.

Doctrine de Jacobi.

Avant l'apparition de Kant, Jacobi s'était mis à combattre la philosophie des sensations, et plus encore la morale fondée sur l'intérêt. Sans s'astreindre exclusivement dans ses écrits aux formes abstraites du raisonnement, il a donné une analyse de l'ame, qui, de l'avis de bien des gens, est traitée avec beaucoup d'éloquence; et s'il ne s'est pas attiré, comme philosophe, une gloire toute particulière, il a relevé le mérite de ses ouvrages par l'exposition de la morale la plus pure. Il était profondément versé dans l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, pour laquelle les Allemands ont un goût particulier, comme nous le verrons bientôt, et il consacra particulièrement ses études à la défense des vérités les plus simples. Il fut peut-être le premier d'entre ses contemporains, qui fonda toute la connaissance de notre entendement sur un sentiment de religion, et qui employa le langage des métaphysiciens et des savans à rendre un hommage constant à la vertu et à la divinité. Il se montra contraire aussi à la philosophie de Kant, mais il ne l'attaqua jamais comme partisan de la philosophie des sensations,

qui fut plus communément connue en Allemagne sous la dénomination d'empirique; il n'a reproché à son adversaire que de ne pas assez s'étayer de la religion, qu'il regarde comme la seule philosophie applicable aux vérités qui sortent des limites de l'expérience. Il est à remarquer à ce sujet, que la doctrine de Kant a trouvé encore d'autres antagonistes, qui la connaissant à fond se sont bien gardés de la réfuter, comme on a voulu faire dans d'autres pays et même en Italie des opinions de Locke et de Condillac, et cela peut-être à cause de la prépondérance qu'avait acquise en Allemagne la philosophie de Leibnitz, par suite du respect que les compatriotes de ce philosophe avaient pour toutes les opinions analogues aux siennes. Pandant dix ans on ne fit que commenter la doctrine de Kant; mais en adoptant avec lui l'action spontanée de la pensée, les philosophes allemands ont formé à cet égard divers systêmes particuliers. Chacun d'eux a voulu s'étudier lui-même, et chercher à se connaître autant que ses moyens pouvaient le lui permettre; mais l'homme ayant toujours été le sujet d'une foule d'explications différentes de son être, les novateurs ont procédé par des moyens divers à cet examen philosophique, où il importait d'autant plus d'acquérir des connaissances certaines, qu'il avait présenté jusque alors plus de variété dans ses résultats.

Philosophie de Kant.

Né à Koënigsberg où il vécut jusqu'à la décrépitude, sans être jamais sorti de cette ville, Kant avait reçu de la nature, au milieu des glaces du nord, une ame ardente, qui ne se lassa jamais de méditer sur les lois de l'entendement humain. Versé dans toutes les sciences, dans la littérature et dans la connaissance de plusieurs langues anciennes et modernes, et sans aucune prétention, il goûtait dans la retraite le plaisir secret de la réflexion; son ame se plaisait à se contempler elle-même dans une espèce de recueillement, et il trouvait, dans l'examen même de sa pensée, le plus ferme soutien de la vertu. Il publia d'abord plusieurs écrits sur les sciences physiques, et prévit le premier l'existence d'Uranus, qui a été reconnue plus tard par Herschel. Son traité de la nature de l'entendement humain, intitulé *Critique de la raison pure*, fut ignoré ou laissé dans l'oubli pendant long-tems. Les philosophes les plus éclairés de l'Allemagne finirent cependant par s'apercevoir qu'il renfermait beaucoup d'idées intéressantes, et l'impression qu'il fit sur les esprits fut telle, qu'on peut dire qu'il a été la cause de tout

ce que les Allemands ont fait depuis en littérature et en philosophie. Il écrivit ensuite sa *Critique de la raison pratique*, par laquelle il s'ouvrit un vaste champ pour l'exposition de son système de morale. Il publia un autre ouvrage sous le titre de *Critique du jugement*, qui avait pour objet la recherche de la nature du beau; et ses écrits reposent tous sur une même maxime, qui embrasse à la fois les lois de l'intelligence, les principes de la vertu, et la contemplation des beautés de la nature et de l'art. La philosophie, ou plutôt le système philosophique des naturalistes avait soumis l'entendement humain à l'action des objets extérieurs, la morale à l'intérêt personnel, et le beau à la seule sensation du plaisir. Kant voulut émanciper les esprits de cet assujétissement, en rappelant l'ame aux vérités primitives, en lui rendant son activité spontanée, et en rétablissant la conscience dans la morale, et l'idéal dans les arts. Lorsqu'il écrivit sa *Critique de la raison pure*, il y avait deux grands systêmes: celui de Locke, qui fesait dériver des sensations toutes les idées, et ceux de Descartes et de Leibnitz, qui admettaient la spiritualité et l'activité de l'ame, le libre arbitre et toute la doctrine dite des idéalistes; mais les preuves dont ces deux derniers philosophes étayaient leurs opinions étaient purement spéculatives. Kant conçut un grand dessein, qui était d'indiquer avec précision les limites des deux puissances, c'est-à-dire des sens et de l'ame, de la nature externe, et de la nature intellectuelle. Et en effet, il détermina ces limites beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait avant lui. Au lieu de se perdre en nouveaux systêmes sur la création du monde, il respecta les confins au delà desquels l'esprit humain ne peut point atteindre; et loin de chercher des argumens dans la métaphysique, il n'étudia cette science à fond que pour en montrer l'insuffisance. Locke avait détruit les idées innées, en montrant que toutes nos idées viennent des sens; mais il avait négligé l'examen de la raison pure, c'est-à-dire des facultés primitives dont l'intelligence est composée. Kant nia ausssi l'existence d'idées innées; mais il examina quelles sont les lois et quels sont les sentimens qui constituent l'essence de l'ame indépendamment de l'expérience. Il chercha à savoir si l'esprit humain peut acquérir la certitude absolue, et il n'en trouva le principe que dans les lois de notre entendement, dont la nature est telle, que nous ne pouvons concevoir l'idee d'aucun objet que de la manière dont il nous est re-

présenté par ces mêmes lois. Dans le système de ce philosophe l'espace et le tems sont des formes *impératives* de notre esprit, et il soumet toutes nos perceptions à ces deux formes; elles sont donc, dit-il, en nous et non dans les objets; et, sous ce rapport, notre intellect donne des lois à la nature au lieu d'en recevoir d'elle: ainsi la géométrie qui mesure l'espace, et l'arithmétique qui divis e le tems sont d'une parfaite évidence, parce qu'elles reposent sur les notions nécessaires de notre esprit. L'imagination pourrait quelquefois former exception aux vérités acquises par les sens, et qui ne portent point avec elles une certitude absolue; mais l'imagination même ne peut rien supposer hors de l'espace et du tems: les sensations peuvent être douteuses ou incertaines, mais le prisme de l'entendement au travers duquel nous les recevons est immuable. On peut assigner pour base à l'intuition primitive de l'espace et du tems les principes du raisonnement, sans lesquel nous ne pourrions jamais rien comprendre; et ces principes, qui sont les lois de notre intelligence, sont la combinaison des causes et des effets, l'unité, la pluralité, la totalité, la possibilité, la réalité, la nécessité, et toutes les notions nécessaires de l'entendement, auxquelles Kant a donné le nom de *cathégories*, n'y ayant, selon lui, de sciences que celles qui sont fondées sur ces mêmes principes, dans lesquels seuls peut se trouver la certitude. Les formes du raisonnement ne donnent aucun résultat si elles ne sont appliquées au jugement des objets extérieurs; mais si dans cette application elles sont souvent sujettes à l'erreur, elles n'en sont pas moins nécessaires, attendu que nous ne pouvons nous en écarter dans aucune de nos pensées. On appelle dans la philosophie allemande idées *subjectives* celles qui naissent de notre intelligence et de ses facultés, et idées *objectives* celles qui dérivent des sensations. Kant établit une seule distinction première entre les formes de notre entendement et les objets que nous connaissons d'après ces formes, et de cette manière il sépare totalement ce qui nous vient des sensations, de ce qui appartient à l'action spontanée de l'ame. C'est à tort qu'on a attribué à ce philosophe la supposition de connaissances imprimées dans notre esprit, avant que nous ayons pu les acquérir. Quelques philosophes de l'Allemagne attachés au système de Platon, ont cru en effet, que le type du monde existait dans l'esprit humain, et que l'homme n'aurait jamais pu concevoir l'idée

de l'univers, s'il n'en avait pas l'image innée en lui; mais on ne trouve rien de tout cela dans les écrits de Kant. Selon lui, les sciences intellectuelles se réduisent à trois, qui sont la logique, la métaphysique et les mathématiques; il regarde comme incontestables les principes de la logique, parce qu'ils reposent sur les lois même de l'entendement. Il convient néanmoins que cette science n'enseigne rien par elle même, et qu'elle ne peut conduire à la vérité qu'autant qu'on en fait l'application aux idées et aux choses. A peine se montre-t-il persuadé de l'existence de la métaphysique, en ce que le raisonnement ne peut avoir lieu que dans la sphère de l'expérience. Il prouve enfin que les mathématiques dépendent immédiatement des notions que nous avons de l'espace et du tems, c'est-à-dire des lois de l'entendement antérieures à l'expérience; il ne les regarde pas comme une simple analise, mais comme une science sinthétique, positive, créatrice et certaine par elle-même, sans aucun besoin de l'expérience. Loin donc de rejeter cette dernière, il est d'avis que toutes les opérations de la vie ne sont que l'action de nos facultés sur les connaissances qui nous viennent de l'extérieur. L'expérience, dit-il, ne serait rien sans les lois fondamentales de l'entendement; mais ces lois n'ont pour objet que les élémens qui nous sont fournis par l'expérience: la métaphysique ne peut donc nous rien enseigner hors de ses limites, et ce n'est qu'au sentiment qu'on doit attribuer la prescience et la conviction de tout ce qui sort du monde visible.

Continuation. Plein de respect pour les vérités de la religion, quoique persuadé qu'il faille rapporter au sentiment la connaissance même des vérités transcendantes, Kant a développé dans sa *Critique de la raison pratique*, les principes de la morale la plus pure et la plus austère, en rapprochant toujours l'évidence du sentiment de celle de l'entendement, et en appuyant la théorie qu'il donne de cette dernière faculté, sur la simplicité et l'intensité du sentiment moral. Si la conscience s'acquérait par le moyen des sensations, elle pourrait être étouffée par elles; mais Kant a montré que ce serait dégrader la dignité du devoir, que de le faire dépendre des objets extérieurs, et que le sentiment profond de cette dignité est la condition nécessaire de l'être moral, la loi par laquelle il existe. Les sensations et les actions mauvaises qu'elles produisent ne peuvent détruire en nous la connaissance du bien et du mal; et, dans quel-

que situation que l'homme se trouve, il existe contre les circonstances une force de réaction qui naît du fond de l'ame: car les lois de l'entendement, la liberté morale ni la conscience ne sont point en nous l'effet de l'impression des sens. Kant a encore étendu ce système aux plaisirs de l'imagination dans sa *Critique du jugement*, ou dans le *traité du beau et du sublime.* C'est même l'ame qui se manifeste dans les sciences, dans la morale et dans les beaux arts; et, dans ces derniers comme dans la poésie, c'est-à-dire dans les arts faits pour peindre comme elle le sentiment à l'aide d'images, Kant reconnaît deux genres de beautés, l'un qui se rapporte au tems et à la vie de l'homme, et l'autre à l'éternité et à l'infini. De cette application du sentiment de l'infini aux beaux arts il fait naître l'idéal, c'est-à-dire le beau, qu'il regarde non pas comme la réunion et l'imitation de tout ce qu'il y a de meilleur dans la nature, mais comme l'image réalisée de ce que notre ame nous représente. D'après cela, il ne rejette pas moins l'opinion des matérialistes, qui jugeaient du beau sous le seul aspect de l'impression agréable qu'il cause, que celle des spiritualistes, qui, rapportant tout à la raison, voyaient dans le beau la perfection, et y trouvaient quelqu'analogie avec le bon et l'utile, qui sont les premiers degrés de la perfection. Le beau, confondu avec l'agréable, serait restreint dans la sphère des sensations, et par conséquent dépendant de la différence des goûts, tandis que son véritable caractère est le consentement universel. De même le beau, défini comme la perfection, exigerait une espèce de jugement égal à celui qui fait la base de l'estime; et l'enthousiasme qu'il inspire ne dépend ni des sensations, ni du jugement: c'est une disposition presqu'innée, comme les notions nécessaires de l'intelligence, et le beau se reconnaît seulement en le voyant, parce qu'il est l'image extérieure de l'idéal, dont le type réside dans notre entendement. La différence des goûts peut s'appliquer à ce qui est agréable, en ce que les sensations sont la source du plaisir; mais tous les hommes sont contraints d'admirer ce qui est beau dans les arts et dans la nature, parce qu'ils ont dans l'ame les sentimens innés, ou d'origine céleste, comme les appelle Kant, que la vue du beau réveille en eux, et dont elle leur fait une jouissance. Selon ce philosophe, le sublime consiste dans la liberté morale en contraste avec le destin ou avec la nature. La puissance illimitée nous épouvante, la grandeur nous accable, et

nous ne pouvons nous soustraire au sentiment de notre faiblesse physique, que par la vigueur de notre volonté. Le pouvoir du destin et l'immensité de la nature sont en contraste avec la dépendance misérable de la créature sur la terre; mais une seule étincelle du feu primitif renfermé dans notre sein triomphe de l'univers, et nous fait résister à toutes les forces du monde. Le premier effet du sublime est d'accabler l'homme, le second de l'élever. Une tempête qui bouleverse le ciel et la terre nous effraie, encore que le danger soit loin de nous; mais au milieu des convulsions de la nature, l'homme se sent une énergie qui peut le délivrer de toute crainte, par le moyen de sa volonté ou de sa résignation, de l'exercice ou de l'abdication de sa liberté morale; et cette conscience même le ranime et lui donne du courage. Qu'on nous annonce une action généreuse, ou qu'on nous vante la constance avec laquelle des hommes fermes et courageux ont soutenu leurs opinions dans les plus cruels tourmens, notre pensée demeure comme interdite devant ces grandes images; mais bientôt reprenant notre énergie, et dominés pour ainsi dire par une force de sympathie avec la grandeur d'ame, nous nous sentons portés à croire que nous serions également capables de triompher des misérables sensations de cette vie mortelle. Toutefois en supposant le sublime au plus haut point de perfection de notre existence, nous ne serions jamais en état de le comprendre; et de même qu'une simple fleur pourrait être l'objet d'une contemplation sans fin, l'homme ne parviendrait jammais à connaître parfaitement tout ce que l'idée du sublime renferme en elle-même. Kant voulant concilier la philosophie expérimentale avec celle des idéalistes, se garda bien de soumettre l'une à l'autre, et il attribua à chacune en particulier un nouveau degré de force. De cette manière il soutint les belles affections de l'ame de toute la force du raisonnement, et fit revivre, au milieu de doctrines arides, l'enthousiasme et les sentimens consolateurs de l'existence. Quelqu'un a dit, peut-être avec raison, que la philosophie de Platon était plus poétique, et celle de Mallebranche plus religieuse que celle de Kant; mais le philosophe allemand à relevé plus que ne l'ont fait les deux autres la dignité morale de l'homme, et détruit l'opposition que l'on voulait faire de la raison au sentiment; il a comme conclu les grandes alliances intellectuelles, et formé de l'ame un centre où toutes les facultés s'accordent.

Successeurs de Kant.

Les philosophes les plus célèbres qui ont succédé à Kant ont été Fichte et Schelling, qui, au lieu de simplifier son système comme ils le prétendaient, n'ont fait que lui substituer une philosophie encore plus élevée. On voulait supprimer le *dualisme* philosophique, qui admettait l'empire de l'âme et des sensations, d'après l'opinion de Kant qui reconnaissait l'existence d'une âme et celle d'une nature extérieure, lesquelles réagissaient tour à tour l'une sur l'autre selon des lois déterminées. Fitche porta plus loin qu'aucun autre le système de l'idéalisme; il forma de l'activité de l'âme l'univers entier; et sa manie de vouloir faire dériver tout d'elle, le fit même taxer d'incrédulité. Ce philosophe attribuait à notre âme indestructible, qui rendait témoignage, selon lui, de l'âme sensible, le don de l'immortalité et une puissance créatrice, ou plutôt, dans son langage, *radiative* en elle-même de l'image de l'univers; il ne regardait le monde extérieur que comme la limite de notre existence, sur laquelle roule notre pensée. En dépouillant l'idéalisme du sentiment, il voulut porter au plus haut dégré l'activité de l'esprit; mais la nature et l'amour perdent tout dans ce système, parce que les objets que nous voyons et les étres que nous aimons ne sont que l'ouvrage de nos idées. Toutefois sa morale a du stoïcisme et n'admet aucune excuse, attendu que, dans son système, tout vient de l'homme: du reste la contention et la subtilité d'esprit qu'exige l'étude de ce système, font qu'on acquiert une habitude d'attention et une sagacité d'analyse, qui peuvent s'appliquer à d'autres études. Schelling paraît avoir mieux connu la nature et les beaux arts, et sa vive imagination ne s'est point contentée d'idées abstraites; mais, de même que Fichte, il a voulu réduire l'existence à un seul principe, et n'a accordé le nom de philosophie qu'à un système où tout se tient et s'explique. Pour arriver à l'unité, il s'est dépouillé de l'idée d'une double vie physique et morale; et tandis que Fichte fesait sortir tout de l'âme, Schelling rapportait tout à la nature. Le système de ce dernier flatta pendant quelque tems l'imagination, mais on y reconnut de l'analogie avec le Spinosisme, parce qu'au lieu de rabaisser l'âme jusqu'à la matière, il chercha à élever la matière jusqu'à l'âme; et pourtant, tout en appuyant sa théorie sur la nature physique, il se montra idéaliste au suprême degré. A l'intelligence et à la matière, de même qu'à l'imagination et à l'expérience, il substitua, dans son

langage, l'idéal et le réel; et, dans la réunion de ces deux puissances ou facultés mises en une parfaite harmonie, il reconnut le principe unique et absolu de l'univers organisé. Il crut trouver cette harmonie dans les beaux arts comme dans la nature; et, dans l'examen qu'il fit de l'âme, il chercha à démontrer, que les sensations et les conceptions de l'entendement se confondent dans le sentiment, qui réunit tous les actes involontaires et ceux qui ne sont qu'une réflexion des uns et des autres, et qui forme de cette manière tout le système de la vie. Quelques-uns ont prétendu que sa doctrine menait au *panthéisme*, ou à l'opinion des philosophes qui accordent à la nature les attributs de la divinité; mais afin de conserver les idées religieuses au milieu de cette apothéose de la nature, on dut supposer dans l'école de Schelling qu'en nous périt l'individu, mais que les qualités intimes que nous possédons rentrent dans le tout de la création : ce n'est pas à tort que quelqu'un a dit, que cette immortalité avait une terrible ressemblance avec la mort. Tout étrange néanmoins que peut paraître ce systême, ce philosophe en a tiré de belles conclusions sur la nécessité de cultiver dans notre âme les qualités immortelles qui sont en rapport avec l'univers, et de ne tenir aucun compte de ce qui ne dépend que de notre situation. En général, il y a cela d'admirable dans la philosophie allemande, qu'elle porte sans cesse l'homme à s'examiner lui-même; elle remonte jusqu'à l'origine de la volonté, et jusqu'à la source inconnue de notre vie; mais les systêmes qui tendent à expliquer en même tems l'homme et l'univers, ne sont pas susceptibles d'être clairement analisés: souvent les paroles ne se prêtent point aux idées, pas même pour leurs auteurs, ce qui est cause qu'il y règne une profonde obscurité.

Influence de ces nouveaux systémes sur le développement de l'esprit.

Cependant, une chose particulièrement digne d'être remarquée, c'est l'influence que la nouvelle philosophie a exercée sur le développement de l'esprit en Allemagne. Les idées abstraites exigent un grand effort de méditation: car, outre une observation attentive et persévérante des actes intérieurs de la volonté, il faut encore appliquer à cet examen toute la force de l'entendement. Les Allemands étaient naturellement capables de cette attention extraordinaire, et leur esprit devait s'aiguiser encore davantage dans les subtilités philosophiques, qui nous portent à découvrir jusqu'aux moindres fils de nos pensées. Cette philosophie était d'ailleurs plus

propre qu'aucune autre à étendre les idées : car tout se rapportant à l'âme comme à un centre, et le monde étant considéré comme régi par des lois dont le type existe en nous, on ne saurait admettre le préjugé qui semble destiner chaque homme, d'une manière exclusive, à un genre d'étude déterminé. Les partisans de l'idéalisme soutiennent même, qu'on ne peut bien entendre un art, une science quelconque, en tout ou en partie, sans des connaissances universelles, et que du plus petit au plus grand phénomène, rien ne peut être savamment examiné ni poétiquement décrit, sans cette grandeur et cette élévation d'esprit, qui nous font voir l'ensemble des choses jusques dans les moindres observations. La théorie de l'entendement, ainsi qu'elle est exposée dans les écoles de l'Allemagne, est donc la plus favorable aux rapprochemens ingénieux entre les objets extérieurs et les facultés de l'esprit : car toutes les connaissances partent d'un centre comme autant de rayons. Les axiomes physiques répondent aux vérités morales, et la philosophie universelle présente en mille manières la nature unique et toujours variée, se réfléchissant tout entière dans chacun de ses ouvrages, et apposant dans les plus petits comme dans les plus grands le sceau de l'univers. Cette philosophie a plus d'attraits qu'aucune autre, en ce que les découvertes que l'homme fait en lui-même doivent avoir pour lui plus d'intérêt, et lui faire naître plus de curiosité, s'il est vrai qu'elles puissent porter quelques lumières dans le monde créé. Aussi l'Allemagne a-t-elle vu, depuis quelques années, éclore dans son sein une foule d'idées nouvelles en littérature comme en philosophie: la lenteur et l'espèce de pédanterie qu'on reprochait aux Allemands ont disparu de leurs écoles modernes : on a reconnu que l'élégance était inséparable de l'imagination poétique et du génie des beaux arts, et la politesse des manières s'est établie sur la connaissance du mérite et du talent. Il est vrai que certains partisans de ces opinions modernes ont montré quelquefois du mépris pour ceux qui ne les entendaient pas, ou qui refusaient de les approfondir; mais ils ont toujours regardé l'ignorance et la frivolité comme les maladies d'une enfance adulte; et, non contens de leurs disputes philosophiques avec les étrangers, ils en avaient encore entre eux pour la moindre différence dans leurs idées abstraites. Quelqu'un a dit qu'autant ils montraient de pénétration dans l'étude des facultés intérieures de l'âme, autant ils ignoraient l'art de com-

muniquer leurs idées aux autres, et cela peut-être faute d'en connaître les moyens; et en effet, le talent de s'exprimer avec méthode et avec clarté, qu'ils ne pouvaient acquérir dans les études spéculatives, était très-rare en Allemagne, parce que les savans ne s'y dépouillaient point assez de leurs propres pensées, et qu'habitués à chercher la vérité avec ingénuité et avec candeur, ils étaient souvent dominés par un violent esprit de parti en faveur de la doctrine qu'ils avaient adoptée.

Influence sur la littérature.

Cette nouvelle philosophie exerça en outre une grande influence sur la littérature et sur les arts. Sans doute il n'y avait pas d'apparence que cela dût arriver, dans un pays où l'on rapporte tout aux lois immuables de l'existence morale, et pourtant la philosophie semble avoir donné une nouvelle vie à la littérature dans les écoles de l'Allemagne. Vraiment la partie du style, qui tient à la vérité du sentiment, n'a pas été aussi cultivée dans ce pays, que celle qui dépend de la correction grammaticale: aussi les Allemands sont-ils assez indifférens sur la manière dont un livre est écrit; et si, d'un côté, les partisans de la philosophie expérimentale ne font cas que de la forme ingénieuse sous laquelle les matières y sont présentées, de l'autre les idéalistes n'attachent d'intérêt qu'à ce qu'ils y trouvent de relatif aux fonctions de l'âme. A force de méditer sur les mystères de son être, on contracte une habitude de réflexion, qui donne quelquefois de l'obscurité à la pensée; et c'est pour cela que les Allemands ont souvent substitué la métaphysique à la poésie. La nouvelle philosophie fait sentir le besoin de s'élever jusqu'aux idées et aux sentimens les plus grands; et si cette impulsion est favorable au talent, elle ne l'est qu'à lui seul: car elle a souvent donné lieu à un esprit de prétention, qui a fait croire aux Allemands, que rien d'étranger ne pouvait s'élever à la hauteur de la nouvelle doctrine. Un moyen puissant pour rendre l'homme capable d'un effort d'esprit, c'est de le mettre dans une disposition propre à envisager en tout l'immortalité et l'infini; mais, en littérature, il est plus aisé de fixer des limites que de provoquer l'émulation. Malgré leur penchant systématique pour la physique, les Allemands ne laissent pas d'avoir du goût pour le genre simple et naïf: ce qui vient de l'habitude où ils sont de mettre de la philosophie en tout, et jusques dans les choses d'imagination: or un des premiers caractères du style simple, est d'expri-

mer ce qu'on pense et ce qu'on sent, sans prévoir aucun résultat, ni tendre à aucun but, et c'est sur quoi l'on est d'accord dans la théorie de la littérature de l'Allemagne. Kant avait déjà divisé le beau de l'utile; mais il voulut encore prouver qu'il n'était point de la nature de la poésie et des beaux arts de donner des leçons de morale. Le beau, disait-il, fait naître des sentimens généreux qui conduisent à la vertu; mais si l'on se proposait de démontrer, à l'aide d'images, un précepte de morale, on détruirait nécessairement l'impression que les chefs-d'œuvre de l'art produisent d'eux-mêmes, par cela seul que là où le but est connu, l'esprit n'a plus rien à imaginer. Kant ne voulait point atténuer le prix réel de ce qui est utile, mais bien fonder en tout l'admiration sur un désintéressement absolu. Quelques philosophes allemands prétendent que la mythologie des anciens ne tendait point à la morale, ni à l'édification, et que les interprétations qui ont été données dans ce sens à plusieurs de leurs fictions par des écrivains modernes, ne prouvent autre chose sinon que ces derniers avaient moins d'imagination: ce qui a produit et propagé parmi eux un grand nombre d'idées propres au romanticisme. En général, les Allemands ne regardent point l'imitation de la nature comme le principal objet de l'art; ils font du beau idéal le principe de tous les chefs-d'œuvre, et c'est encore ainsi que la théorie de leur poésie s'accorde avec celle de l'idéalisme. Ils croient que l'impression produite par les ouvrages de l'art n'a aucun rapport avec le plaisir qui naît de l'imitation; que l'homme a des sentimens innés, que les objets réels ne pourraient jamais satisfaire, et que c'est à ces sentimens seuls que l'imagination des peintres et des poètes peut donner une forme et la vie. Pourquoi les Allemands cultivent-ils la musique avec tant d'ardeur? Pourquoi regardent-ils cet art comme le don le plus magnifique que la nature ait fait aux hommes, précisément parce qu'il semble le moins nécessaire? Toutes les beautés de la nature servent en quelque sorte à l'homme; et la musique, par cela même qu'elle n'est regardée sous aucun rapport d'utilité, nous cause une émotion plus profonde: plus elle s'éloigne de tout but, et plus elle se rapproche de la source de nos jouissances, qui semblent perdre de leur intensité, dès que l'idée en est limitée à un objet quel qu'il soit. C'est d'après ces mêmes principes que la théorie littéraire des Allemands s'éloigne de

celle des autres nations, en ce qu'elle n'assujétit les écrivains à aucune des habitudes, ni à aucune des restrictions qu'ils appellent tyranniques. Ils veulent une théorie créatrice, une philosophie des beaux arts, qui loin de les restreindre dans de certaines limites, leur laisse la faculté d'errer librement dans le tems et dans l'espace. La nature, disent-ils, n'a point attendu les lumières de la philosophie: le fait a précédé l'observation du fait; mais puisqu'on a voulu fonder une théorie sur les faits mêmes, nous devons nous tenir en garde contre celles qui peuvent étouffer les talens

Continuation. Les admirateurs de cette nouvelle théorie philosophique et poétique conviennent, que l'application de ces principes philosophiques a porté des préjudices notables à la littérature. Les écrivains accoutumés à la lecture des livres de Kant et autres philosophes, regardent quelquefois comme clair ce qui est obscur, et ils ne donnent point aux ouvrages de l'imagination le brillant qui leur est si nécessaire. Ils voudraient porter, dans les jouissances que procurent les arts, les idées abstraites qui exigent une application soutenue, et ils ne s'aperçoivent pas que les ouvrages d'imagination n'exigent de la part de leurs admirateurs ni effort, ni réflexion; que les émotions sont involontaires, et que dans ces arts il s'agit de plaire et non de raisonner: car l'esprit philosophique peut bien réclamer l'attention, mais le talent de la poésie doit produire l'émotion. Aussi trouve-t-on assez souvent en Allemagne des gens, qui entreprennent de prouver que tel ouvrage de poésie ne plaira point, quoique pourtant il obtienne ensuite un plein succès, et que tel drame doit être très-intéressant, malgré le peu de cas qu'on en fait: les plus instruits ne songent même pas quelquefois, qu'il faut respecter le jugement du public dans les ouvrages de l'art: car, comme quelqu'un l'a écrit, l'impression qu'ils font sur l'esprit du peuple est encore plus philosophique, que la philosophie elle-même. L'imitation des anciens a pris en Allemagne une direction bien différente de celle qu'elle a suivie dans le reste de l'Europe: on s'y étudie à ne point confondre l'art moderne avec l'ancien: les fables et les fictions y sont traitées quelquefois comme on le ferait de la vérité, et cette même disposition est employée à acquérir une connaissance exacte et profonde des anciens monumens qui nous restent. L'étude des antiquités, comme celle des sciences et de la philosophie, réunit pour ainsi dire, en Allemagne, les diverses branches de l'esprit

humain, qui entrent dans leurs différens systêmes. Nous avons vu Heyne embrasser avec une sagacité surprenante tout ce qui a rapport à la littérature, à l'histoire et aux beaux arts. Wolf au contraire, à qui nous sommes redevables de tant d'ouvrages récens en philologie, tire les conséquences les plus hardies des observations les plus subtiles; et, dégagé des préjugés d'une admiration servile, il ne craint point d'émettre son opinion sur l'authenticité des écrits des Grecs et sur leur mérite. On est étonné de la quantité d'ouvrages, qui se publient chaque année en Allemagne sur les classiques grecs et latins. Villers, Schoell et autres ont rempli de gros volumes seulement avec leurs avis. Dans tous les genres d'études, les Allemands s'élèvent jusqu'à la contemplation, et ne semblent point appartenir à leur siècle, leurs réflexions et leurs sentimens ayant pour but une autre époque du monde. S'il était vrai, comme on l'a assuré, que le tems le plus favorable à la poésie a été celui de l'ignorance, et que la jeunesse du genre humain est passée pour toujours, les Allemands pourraient se vanter d'une jeunesse sans cesse renaissante dans leurs écrits, c'est-à-dire de celle que peut enfanter un choix fait dans tous les genres, après que tout a été connu. Mais il faudrait prouver en même tems que, dans l'âge des lumières, il y a une époque d'innocence, et que si, dans l'enfance du genre humain, l'homme n'a cru qu'à son âme, il faut en revenir à cette croyance aveugle lorsque tout est appris.

Influence de la nouvelle philosophie de l'Allemagne sur les sciences.

La philosophie des idéalistes, en portant au recueillement, et en disposant l'esprit, pour parler leur langage, à se replier sur lui-même, doit sans doute en augmenter la pénétration et la persévérance dans les opérations de l'entendement. Quelques-uns ont cépendant douté que cette philosophie pût être également favorable aux sciences, qui consistent dans l'observations de la nature. Malgré les succès que la philosophie expérimantale a eus chez plusieurs peuples dans le siècle passé, philosophie qui a fait faire de grands progrès à toutes les sciences, et même en a fait naître de nouvelles, les Allemands semblent ne pas en avoir connu l'importance pendant long-tems; et à peine Képler et Leibnitz ont-ils mis les sciences exactes et naturelles en état de prendre un nouvel essor. Chez ce peuple, auteur de l'invention de la poudre, de l'imprimerie et autres découvertes, les esprits se sont tournés en général vers l'idéalisme. En soumettant la nature à l'observation, les Allemands

ont souvent préféré le spectacle de ses phénomènes, en général imaginé sur un plan vaste et animé, peut-être par un effet de trop de présomption dans leurs opinions métaphysiques, qui n'admettaient le beau et le vrai que dans la conception sublime de l'univers. On a vu néanmoins, dans des tems plus récens, cet esprit d'universalité si recherché des gens de lettres et des savans, s'étendre aussi aux physiciens et aux naturalistes. Avant les métaphysiciens modernes,Képler et Huller savaient aussi observer la nature et en pénétrer les secrets. Schilling, Bauer, Schubert et autres publièrent dans la suite des ouvrages, où les sciences physiques sont présentées d'une manière propre à attacher en même tems l'imagination et la réflexion; et, de nos jours, le célèbre Humboldt, observateur aussi exact qu'intrépide voyageur, a mérité dans ses relations l'attention des physiciens, des politiques, des gens de lettres, des historiens et des poètes. Les savans de l'Allemagne, qui sont toujours philosophes, ont le talent de répandre un intérêt particulier sur la contemplation des phénomènes du monde; ils n'interrogent point la nature par accident ou selon le cours éventuel des expériences, mais ils prévoient par la pensée le résultat que l'expérience doit confirmer. Ils prennent deux principes généraux pour guide dans l'étude des sciences; l'un, que l'univers est fait sur le modèle de l'âme humaine, et l'autre, que l'analogie de chacune des parties de l'univers est telle, que la même idée se réfléchit constamment du tout à chaque partie, et de chaque partie au tout. C'est sans contredit une idée sublime, que celle qui a pour but de trouver un accord entre les lois de l'entendement humain et celles de la nature, et de considérer le monde physique comme le plan en relief du monde moral. Mais ce serait prétendre que l'intelligence, qui a formé la nature et l'âme, a fait l'une l'emblême de l'autre, que d'assujétir l'esprit à cette seule idée; et peut-être ne doit-on voir qu'un vain effort d'imagination, dans la comparaison que font les philosophes Allemands de nos sentimens avec les phénomènes extérieurs, par exemple de la tristesse avec un ciel nébuleux, du calme avec les rayons argentés et silencieux de la lune, de la colère avec les flots agités de la mer: il en est de même de la correspondance qu'ils voudraient établir entre des axiomes de physique, et les maximes de la morale. Ces philosophes se sont égarés en recherchant les analogies des divers élémens de la nature physique,

telles que l'unité dans la variété et réciproquement, les rapports des sons avec les formes, des sons avec les couleurs: idées qui n'ont pas peu servi à confirmer les expériences de Chludni, qui montrait sur une lame de verre des grains de sable mis en mouvement par la seule vibration des sons, et ces grains formant des figures géométriques régulières, par le seul effet des tons simples. Ces opinions furent même poussées dans les commencemens jusqu'à imaginer que chaque plante, chaque fleur renferme en elle le système de l'univers; qu'un moment de la vie comprend l'éternité; que le moindre atôme est un monde, et que le monde pourrait n'être qu'un atôme; enfin que chaque partie de l'univers ressemble à un miroir, où la création est représentée tout entière.

Continuation.

Il faut néanmoins diviser en deux classes les savans de l'Allemagne; la première se compose de ceux qui se vouent entièrement à l'observation de la nature; la seconde comprend les savans qui aspirent à l'honneur d'en pénétrer et d'en découvrir les secrets. On doit sans doute distinguer dans le nombre des premiers le célèbre Werner, qui fit faire de grands progrès à l'étude de la minéralogie, et déduisit de cette science plusieurs notions sur la formation du globe et sur les époques de son histoire. Nous citerons encore avec honneur Schroeter, Bode et Zach en astronomie, Margraff et Klaproth dans la chimie, science importante dont ils ont partout répandu le goût. L'Allemagne a fourni encore beaucoup de physiciens, parmi lesquels Schelling, Ritter, Bauer, Cartheuser, Steflens et plusieurs autres se sont particulièrement rendus recommandables. On a remarqué que les savans les plus distingués dans ces deux classes se rapprochaient et s'entendaient entre eux, parce que d'un côté les physiciens attachaient une juste confiance aux faits de l'expérience, et que de l'autre les observateurs de la nature savaient apprécier les résultats de leurs abstraites et profondes méditations. L'attraction et la répulsion ont formé en Allemagne le sujet de nouvelles et profondes recherches, et il en a été fait d'heureuses applications aux affinités chimiques. Quoique regardée comme une substance intermédiaire entre l'esprit et la matière, la lumière n'a pas laissé d'être l'objet de grandes vues philosophiques, et l'ouvrage de Goëthe sur les couleurs est très-renommé. L'étude de la nature a fait naître partout l'émulation; mais quelques-uns ont poussé trop loin la manie de vouloir réunir la philosophie expérimentale avec

la philosophie spéculative, et d'ajouter de cette manière à la science de l'homme celle de la nature. La doctrine de Browne a été analisée en Allemagne plus que partout ailleurs, et l'on y a maintenu pendant long-tems ce système d'action et d'unité centrale, si fécond dans ses conséquences. Le docteur Gall a fait aussi une espèce de révolution dans la physiologie, par l'analogie qu'il établit entre la conformation du crâne, et les dispositions morales de l'homme : analogie au moyen de laquelle il croit pouvoir déterminer la nature des facultés et des inclinations dominantes dans l'individu. Le médecin Koreff a présenté des considérations tout-à-fait neuves sur le principe de la vie, sur l'action de la mort et sur les causes de la folie, et il a même opéré une sorte de révolution dans la manière d'envisager les sciences. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Allemands n'épargnent ni étude ni soin dans les productions de leur imagination, et qu'ils réunissent au plus haut dégré deux facultés qui paraissent opposées l'une à l'autre, l'enthousiasme et la patience. Quelques-uns ont cru voir dans la nature un mouvement spontané, et ont même rejeté l'hypothèse des fluides, dont les effets appartiendraient à des forces mécaniques; d'autres ont voulu considérer la nature comme une intelligence, mais en la distinguant de la pensée de l'homme, qui a la faculté de se replier sur lui-même, et en supposant que cette intelligence est d'un caractère semblable à l'instinct des animaux; ils l'ont conçue par conséquent comme privée de réflexion, et comme une puissance toujours attirée au dehors: d'où ils ont tiré cette conséquence, que la nature donne à ses cristallisations les formes les plus régulières sans connaître les mathématiques, ou au moins sans avoir en elle la conscience de cette connaissance. D'autres ont attribué aux forces physiques une originalité individuelle: ce qui les a conduits à admettre les phénomènes vrais et supposés du magnétisme animal, et l'influence de la volonté de l'homme sur la matière, et spécialement sur les métaux, sans aucun acte extérieur. Ces opinions sont autant d'effets de la doctrine qui réunit l'homme à l'univers, et dont on trouve des traces dans les mystères d'Eleusis, dans le culte des Egyptiens, dans le système des émanations chez les Indiens, dans l'adoration du soleil et des élémens, et dans l'harmonie des nombres sur laquelle est fondée la doctrine de Pythagore. C'est bien avec raison que le célèbre Goëthe a dit, peut-être même d'après de profondes

observations sur ses compatriotes, que la perfectibilité de l'esprit humain va toujours en avant, mais en ligne spirale. Les Allemands auraient fait plus de progrès dans la philosophie expérimentale, s'ils ne s'étaient pas trop passionnés pour l'idéalisme; ils ont souvent justifié ce qu'a dit Ermsteruis, que l'esprit ami du merveilleux, doit quelquefois surpasser l'esprit géométrique. Les nouvelles théories des sciences ne laissent pas cependant d'avoir produit dans les esprits de l'Allemagne un élan semblable à celui que la métaphysique avait excité dans l'étude de l'âme. Peut-être leur ardeur pour l'étude des sciences a-t-elle été excitée par la pensée de les rattacher à quelques idées principales: s'il était vrai, comme quelqu'un l'a imaginé, que l'univers ressemblât plutôt à un poème qu'à une machine, il est certain que, dans l'idée qu'elle s'en fait, l'imagination approcherait plus de la vérité que l'esprit mathématique et l'observation physique. Cette manière de voir a cependant eu cela d'avantageux en Allemagne, qu'elle a établi de solides relations entre les diverses branches des connaissances humaines. Dans ce pays, où une philosophie centrale lie d'une manière sublime toutes les pensées, les savans pénètrent dans les secrets de la nature à l'aide de l'imagination, les poètes trouvent dans les sciences les vraies beautés de l'univers, et les érudits enrichissent la poésie des connaissances de l'antiquité, et de leurs analogies.

Influence sur le caractère et sur la morale.

La nouvelle philosophie a exercé une grande influence, non seulement sur l'esprit, mais encore sur le caractère des Allemands, en ce que l'esprit philosophique leur a appris à connaître dans toutes les circonstances la cause et les conséquences de tout ce qui arrive. Quelqu'un s'est plaint néanmoins qu'il s'était répandu trop de nouvelles idées en Allemagne; mais que comme elles ne convenaient qu'à un petit nombre de penseurs, il en résultait que les savans et les ignorans y étaient à une distance considérable les uns des autres, et qu'il y a, pour ainsi dire, en circulation peu d'idées qui tendent à faire connaître les hommes et les choses, et qui contribuent à la perfection morale. Aussi un écrivain a-t-il dit, que si la nouvelle école est propre à donner à ses disciples une plus grande vigueur de caractère, elle n'en est pas moins pour cela insuffisante à former une nation. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y combat la morale fondée sur l'intérêt privé, et même sur l'intérêt national: on n'y admet point que le bonheur tempo-

rel soit la fin de notre existence; et tout se rapportant à la vie de l'âme, nos pensées et nos actions ne se rapportent de même qu'à l'exercice de la volonté et à la pratique de la vertu. Il a paru en Allemagne beaucoup de systêmes de morale scientifique, mais dont plusieurs sont remplis de subtilités. En combattant la morale fondée sur l'intérêt, Jacobi a fondé la science uniquement sur le sentiment religieux considéré philosophiquement, et s'est ainsi écarté du principe de Kant, qui rapportait tout à la loi inflexible du devoir. D'autres fesant de la révélation la base de toute leur morale, ont voulu réunir le sentiment et le devoir par le moyen d'une interprétation philosophique. Quelques-unes de ces opinions ont même donné aux affections du cœur une disposition romanesque.

Littérature allemande.

Il est tems désormais de discourir en particulier de la littérature de l'Allemagne. Malgré le peu de progrès qu'avaient faits les lettres précédemment dans l'Allemagne méridionale; malgré le peu de cas que fesait Frédéric le grand des écrivains Allemands; malgré enfin le désavantage qu'elles eurent de manquer d'un point central, et d'un appui solide dans l'autorité suprême, nous ne laisserons pas de les envisager, comme nous l'avons fait par rapport à d'autres pays, sous leurs différentes époques. Schiller se plaignait du dédain que ce souverain, le plus grand, disait-il, des enfans de la patrie, avait pour la poésie germanique; mais il ajoutait en même tems, que l'Allemagne se sentit assez de grandeur et de capacité pour être elle-même l'instrument de sa propre gloire, et que le poète, devenu indépendant, ne connut plus d'autre loi que les impressions de l'âme, et d'autre maître que le génie. On peut dire de la langue, pour peu qu'on en suive l'histoire, qu'elle était déjà étudiée par les moines il y a environ dix siècles; qu'elle le fut ensuite par les chevaliers, ou plutôt par les hommes qui se dévouaient aux entreprises chevaleresques, puis par les artisans à l'approche de la réforme, et enfin par les savans qui s'appliquèrent particulièrement à former une langue propre à s'accommoder à toutes les subtilités de la pensée. C'est aussi à ces différentes époques qu'on peut rapporter les progrès de la littérature; et en effet, l'Allemagne eut dans les tems de la chevalerie des espèces de troubadours, qui chantaient les aventures amoureuses et les proüesses des chevaliers. On a découvert dernièrement un poème épique, intitulé *Nibelungs*, qu'on croit avoir été fait dans le XIII.e siècle: poème où triomphent l'héroïsme et la

fidélité, et dont les vers écrits avec simplicité, sont beaucoup plus clairs que ceux que l'on fait aujourd'hui. L'empereur Maximilien tenta de ranimer l'esprit de chevalerie et même la poésie; mais les disputes religieuses avaient tourné toutes les pensées vers la métaphysique. Luther perfectionna la langue, même en l'employant dans les discussions théologiques, et il donna quelquefois à son style toute la vérité et toute la concision de la poésie. Hagedorn, Gellert, Weiss et autres voulurent embellir la langue et leur style; mais on leur a reproché une imitation outrée des écrivains français, et on leur a même refusé le mérite de l'originalité; c'est pourquoi Bodner, en s'appuyant de l'exemple du célèbre Haller, a voulu démontrer que la littérature anglaise avait plus d'affinité que la française avec le génie germanique: opinion que Gottsched a vigoureusement combattue. Toutefois il jaillit de cette contestation un nouveau trait de lumière, et quelques grands hommes commencèrent à se frayer une nouvelle route. Klopstock obtint le premier rang dans l'école qui se disait anglaise, et Wicland dans la française; mais le premier ouvrit à ses successeurs une nouvelle carrière, et n'eut point d'égal dans son genre de poésie. En se fesant d'abord l'imitateur des Anglais, Klopstock parvint à réveiller l'imagination et le caractère particulier de la nation germanique; et l'on vit à peu près dans le même tems Winckelmann dans les arts, Lessing dans la critique, et Goëthe dans la poésie, fonder une véritable école allemande, qui ne laissait pas cependant d'offrir autant de variétés qu'il y avait d'individus et de talens divers. Wicland approcha quelquefois de l'Arioste et de Voltaire: dans ses romans philosophiques il se laissa entraîner trop rapidement à l'analyse, au raisonnement et à la métaphysique; il montra plus de grâce, plus d'originalité et plus de feu d'imagination dans ses poëmes, quoique l'amour y soit traité quelquefois avec trop de sévérité. Klopstock s'était enflammé à la lecture des poëmes de Milton et d'Young: religieux par caractère, il a fait plusieurs odes qu'on peut regarder comme autant de pseaumes chrétiens. Quant à sa *Messiade* on a dit avec raison, que le Dante avait été inspiré par les pères de l'église, Milton par l'ancien testament, et Klopstock par le nouveau, à cause d'une infinité de beautés que ce dernier a empruntées de la simplicité divine de l'évangile, sans en altérer la pureté. Lessing perfectionna l'art d'écrire en prose, et trouva les mots les plus à pro-

pos pour exprimer la profondeur de ses pensées. Il cultiva l'art dramatique, la philosophie, la science des antiquités, et la théologie, et chercha à rendre sa langue classique. Un de ses principaux ouvrages est le Laocoon, où il a caractérisé avec une connaissance pleine de sagacité les sujets qui conviennent à la poésie et à la peinture. Mais Winckelmann a opéré en Allemagne une véritable révolution, quant à la manière de considérer les arts, et, par leur moyen, la littérature. Il s'est élevé au premier rang parmi les écrivains allemands par la beauté de son style, et a cherché à adapter au théâtre de sa nation les tragédies des Grecs. Un de ses principaux titres de gloire est d'avoir banni des beaux arts en Europe le mélange du goût antique avec le moderne, d'avoir exercé une même influence sur la littérature, d'avoir développé les vrais principes du beau idéal dans les arts, et d'avoir réuni sous un même point de vue, dans ses écrits, tout ce qu'il y a de poétique dans ces mêmes arts. Tandis qu'on souhaitait dans Klopstock une imagination créatrice, et qu'on lui reprochait de s'être égaré après l'idéal, on vit paraître Goëthe qui s'éleva aux plus sublimes conceptions, sans jamais s'écarter de la sensibilité, et forma ainsi un nouveau genre d'imagination : ce n'est pas à tort que quelqu'un a dit, qu'il pouvait représenter toute la littérature allemande. Dans les commencemens, il se laissa entraîner par la vivacité des sentimens que lui avaient inspirée les romans de Werther; mais dans la suite il répandit en tout le feu de ses pensées, devint spectateur lui-même avec le tems, et attacha plus de prix aux tableaux qu'il peignait, qu'aux émotions qu'il éprouvait. Il alla même jusqu'à prétendre qu'un écrivain devait être dans un calme parfait, lorsqu'il composait un ouvrage plein de passion, et qu'un artiste devait conserver son sang-froid, pour pouvoir agir avec plus de force sur l'imagination des spectateurs. Les principaux caractères de l'esprit allemand se trouvent tous réunis dans les écrits de Goëthe : une grande profondeur d'idées, une grâce qui naît de l'imagination même, et qui pour cela n'en est que plus originale, une sensibilité quelquefois de fantaisie, mais toujours faite pour exciter l'intérêt des lecteurs qui cherchent à éviter la monotonie, et veulent trouver dans la poésie même une idée de la vérité. Schiller alliait un esprit rare à une bonne foi incomparable; admiré pour ses vertus comme pour ses talens, il cultivait à la fois, la poésie, l'art dramatique, l'his-

toire et la littérature en général. On a même dit que sa conscience était sa muse, et qu'il y avait de l'innocence dans son génie et de la force dans sa candeur. Aussi ses ouvrages ont-ils un caractère doux et tranquille, qu'animent seuls son talent, l'amour de la liberté, le respect pour le sexe, l'enthousiasme des beaux arts et l'adoration de la divinité, qui sont les seuls élémens de ses compositions. On a souvent répété depuis J. J. Rousseau, que les langues du midi étaient filles de la joie, et celles du nord du besoin: quelques-uns ont même dit que la langue allemande était trop philosophique, et qu'elle n'était pas exempte d'une certaine apreté, que d'autres ont appelée rudesse; et pourtant l'art de traduire a été porté à un degré supérieur en Allemagne. Voss a transporté dans sa langue, avec beaucoup de précision et de grâce, les beautés des poètes grecs et latins. Schlegel a traduit avec une vérité admirable de coloris les meilleurs poètes anglais, italiens et espagnols: ce qui prouve suffisamment que cette langue se prête à toutes les versions. Quant à la versification, la langue allemande, qui est pleine d'épithètes variées et pour la plupart d'une grande beauté, et la seule d'entre les modernes qui ait des longues et des brèves, se prête facilement à tous les mètres, excepté à celui des vers alexandrins, dont Klopstock a banni l'usage, et qui déparent plus qu'il n'embellissent les poésies même de Haller. Du reste les poètes allemands possèdent suffisamment le don de révéler, par le moyen de la parole, les émotions qu'ils sentent au fond de leur cœur. L'imagination réunie en eux à l'habitude du recueillement contemplatif, les rend peut-être plus propres que les poètes d'aucune autre nation à la poésie lyrique; et quoiqu'ils n'aient pas proprement de poème épique, ils ne laissent pas d'avoir une connaissance assez profonde du langage poétique, pour décrire, même avec noblesse, les objets qui se prêtent le moins à l'imagination. Malheureusement il s'est établi depuis peu en Allemagne une distinction, entre un certain genre de poésie, dit romantique, qu'on croit être dérivé des chansons des Troubadours, et né de l'alliance du christianisme avec l'ancienne chevalerie, et la poésie classique ou des anciens. Toutefois on a diverses compositions poétiques de Goëthe et de Bürger, mises en musique, qui sont chantées depuis les bords du Rhin jusqu'aux rivages de la Baltique; mais les partisans de ce premier genre de poésie sont contraints d'avouer que, tout indigène et tout adapté qu'il

est au caractère d'une religion auguste, et quoiqu'il rappelle à l'esprit l'histoire du pays, il ne laisse pas d'être susceptible, et peut-être même d'avoir besoin d'être perfectionné; et, selon leur langage, c'est la seule poésie qui puisse encore prendre une nouvelle vie, et faire des progrès. Une source inépuisable d'effets poétiques en Allemagne, c'est la terreur. Les histoires de spectres, de fantômes et d'enchantemens plaisent aux gens éclairés comme au peuple; mais, comme quelques-uns l'ont observé, on ne doit voir en cela qu'un reste de la mythologie du nord, et une disposition d'esprit qui est un effet naturel des longues nuits de ces climats; et l'avantage avec lequel le christianisme combat toutes les vaines terreurs, n'empêche pas que les superstitions populaires ne conservent quelqu'analogie avec la religion dominante. L'esprit et le goût peuvent présider quelquefois à ces récits; mais il faut d'autant plus de talent pour cela que le sujet en est plus commun, et c'est peut-être dans la réunion de ces deux choses, que consiste tout l'effet des poëmes romantiques.

Tableau de la littérature allemande de Tantini.

A son retour d'un voyage fait en Allemagne il y a peu d'années, le docteur Tantini, italien, a publié un *Tableau de l'état actuel des sciences et des belles lettres dans cette région*, lequel se réduit en substance à un catalogue des plus grands hommes dans chaque faculté, avec quelques observations succinctes. Nous allons rapporter les noms des plus marquans, pour rendre notre travail plus complet. Il cite avec éloge dans sa préface le célèbre Mendelshon et Herder, qui sont morts l'un et l'autre, et il aurait pu encore en citer bien d'autres, surtout Busching parmi les géographes. Dans le nombre des astronomes on trouve, le baron Zach, qui demeurait alors près de Gotha; Harding, professeur à Gottingue, auteur de la découverte de Junon; Olbers, qui a reconnu le premier Pallas et Vesta; Herschell, né à Hanovre quoiqu'établi en Angleterre, auquel nous sommes également redevables de la découverte d'Uranus; Schroeter, de qui nous tenons une topographie de la lune; Bessel son adjoint, Bürg professeur à Vienne; Burckhart, qui a passé à l'Institut de Paris, où il est mort il n'y a pas long-tems; Bode, éditeur d'un atlas céleste; Wurm, Bohnenberg, Schubert, Bernoulli, Koch, Beittler, et Alexandre Humbold, qui est renommé aussi comme un des flambeaux de la physique, de l'histoire naturelle, de la botanique, de la géographie etc. Après ce dernier figurent au premier rang dans

la physique Mayer de Gottingue, Fischer de Berlin, Chladny, Gehlen, Vieth et Goëthe, dont nous avons fait connaître plus haut les talens poétiques et littéraires. Parmi les chimistes on remarque Klaproth, dont nous avons aussi fait mention, Crell, Jaquin professeur à Vienne, Lampadius, Trommsdorf, Schérer, Göttling, Hildebrandt, renommé aussi comme anatomiste, Buchholz et Stromeyer. La médecine vante les noms de Jean Pierre Frank et de son fils Joseph, de Vogel, de Rey, de Marcard, de John, de Marcus, d'Himly, de Reimarus, de Conradi, de Faust, de Gruner, d'Albers, de Stieglitz, de Grohmann, de Harles, d'Autenrieth, de Schnurrer et de Formey. Et pourquoi passer sous silence ceux de Plenck, de Quarin, de Weichchard qui vivaient alors, et dont la mémoire honorable est encore présente? La chirurgie se glorifie d'avoir eu les Richter, les Prochaska, les Schmitt, les Beer, les Stärk, les Loder, les Stein, les Osiander et les Langenbeck. Dans l'anatomie on distingue éminemment les deux Walter, le chirurgien Loder cité plus haut, Wrisberg, Blumenbach cité de même avec honneur parmi les naturalistes, Soëmmering, Prochaska et Rey, que nous venons de nommer également l'un comme chirurgien, et l'autre comme médecin, Rosenmüller, Langenbeek aussi nommé plus haut, Hempel, et Gall qui se fait maintenant admirer à Paris. De même l'anatomie comparée vante les noms déjà cités des Blumenbach et des Soëmmering, ainsi que d'Albers, et de Méckel professeur à Halle. Blumenbach reparaît encore avec éclat dans l'étude de la physiologie humaine avec Ackermann, avec Creve, avec Henke et avec les Prochaska et les Rey, de même qu'on retrouve au premier rang dans la physiologie végétale Goëthe et Humboldt, avec Medicus et Link. Hauemann, Naumann, Ammon, Pessina, Walz et Zipf sont renommés comme écrivains dans l'art vétérinaire. En minéralogie Werner brille seul au premier rang : après lui viennent Klaproth, Léonhardi, Karstens, Hausmann, De-Moll, De-Buch, Waldstein, Pallas qui fesait alors son séjour en Crimée, Voight, Batsch, Trebra, Charpentier, Hoffmansegg et Zois. Suivent les naturalistes, dont les premiers sont Blumenbach et Pallas, après lesquels viennent Fischer, Zimmerman et Langsdorff, auxquels bien d'autres mériteraient d'être joints. On peut en dire autant des botanistes, parmi lesquels on cite seulement Sprengel, Hoffmann, Schraeder, Kitaibel et Humboldt. Les noms de Gauss, d'Hinden-

burg, de Klugel, de Plaff, de Pfleiderer, de Cammerer, de Kraft, de Tuff et de Kramp sont renommés parmi les mathématiciens. On cite comme savans du premier ordre dans la jurisprudence et dans la statistique Schlözer, Murr, littérateur distingué à Nuremberg, Häberlin, Storch, Canzler, Voltar, Heuse, Brandes, Hugo, Leyt et Martens auteur d'une belle collection de monumens diplomatiques. Tantini nomme seulement dans la technologie Beckmann, professeur à Gottingue; mais il aurait pu en citer encore plusieurs autres dans cette nouvelle science, et surtout le professeur Prechtl directeur de l'Institut polytechnique à Vienne. Muller, Sprengel, Heeren, Sartorius, Fiorillo, Bouterweck, Eichorn, Meiners, Ideler, Lüder, Archenholz, Oelsner, Tiedemann, Spittler, Kotzebue, Ständlin et Frédéric Schlegel, tiennent le premier rang parmi les historiens; et l'on cite avec éloge dans la littérature grecque, latine, étrusque et allemande, Heyne, Voss, Wolf, Böttiger, Jacobs, Schütz, Mans, Lenz, Buttmann, Heindorf, Schneider, Eichstaedt, Burmann, Hermann, Jagemann, Fernow, Fessler, et de nouveau Frédéric Schlegel avec son frère Auguste Guillaume, avec Wieland, et avec Goëthe. La littérature orientale et la théologie s'honorent des noms d'Eichorn et de Ständlin déjà cités parmi les historiens, de ceux de Paulus, de Schultesius, de Wahl, de Rüdiger, de Bruns, de Klaproth, fils du chimiste, et versé dans la langue chinoise, de Hencke, d'Ammon et de Niemayer, auxquels nous nous permettrons de joindre le nom du cons. Hammer, de même orientaliste savant. Nous passerons sous silence la foule des traducteurs dont nous avons parlé en général, et nous viendrons aux poètes, parmi lesquels nous trouvons cités honorablement Wieland et Goëthe, Auguste Schlegel, Stolberg, les deux Jacobi, Voss, Tiedge, Kleist, Kretschmann, Gotter, Gleim, Matthison, Falck, Kotzbue et Collin. Laissant de même à part les nombreux écrivains de romans, nous passerons aux voyageurs, dans le nombre desquels on distingue Pallas et Humboldt, Niebuhr, Seetzen qui est encore en voyage, Hornemann, Langsdorff déjà cité parmi les naturalistes et qui a fait le tour du monde avec Krusenstern, Link, un autre Hoffmansegg, Bartels, Seume, Moritz, Hesse, Meyer, Fischer, Sierstorpf, Reichardt, Kotzebue, Ebel et Goede. Enfin parmi les géographes nous voyons Ebeling et Normann, Mannert, Bruns, Fabri, Gaspari, Léonhardi, Sotzmann, auteur d'un globe des plus parfaits, Bertuch

et Humboldt; et, parmi les maîtres d'éducation, Salzmann, Niemayer, Becker, André, Gutsmuths, Campe et Pestalozzi se sont rendus recommandables. Nous n'avons pas fait mention des historiens philosophes, qui ont été plus nombreux et plus marquans en Allemagne que partout ailleurs. Il nous suffit de citer l'ouvrage du célèbre Brucker, qui a recueilli dans six grands volumes tout ce que la science de l'antiquité pouvait offrir d'intéressant à cet égard, ainsi que l'histoire de l'astronomie de Weidler, et celle de la philosophie grecque de Buhle. Tantini a fait à son espèce de nomenclature des savans de l'Allemagne un appendice, où sont en outre cités avec éloge, savoir, en physique, en chimie et en histoire naturelle, Ritter, Oken, Froelich, Koehler, Thiabut; en médecine Unzer et Bernt; en antiquités Becker et Nemnich, et dans le genre dramatique Iffland et Weissenthurn. Les universités, de la fondation desquelles nous avons parlé ailleurs, et qui sont en grand nombre surtout dans l'Allemagne septentrionale, soutiennent leur antique renommée, et offrent dans leur sein un grand nombre de savans illustres, animés d'une noble émulation, non seulement pour les progrès de l'instruction, mais encore pour l'avancement des sciences et la propagation des connaissances les plus utiles aux hommes.

Des arts.

Le bon goût dans son application aux beaux arts, diffère totalement de ce qui passe quelquefois pour tel dans les convenances sociales. Le goût dans les beaux arts est étroitement lié avec la nature, et doit montrer comme elle un génie créateur; mais ses principes sont bien différens de ceux qui dépendent des relations de la société, et qui n'obtiennent parmi les hommes qu'une considération passagère. La littérature et les beaux arts demandent un genre de composition plus large, sans lequel il est impossible de produire une forte impression sur l'esprit et sur l'imagination; mais il faut y mettre tout le goût dont le talent est capable: car il n'y a rien d'important là où manquent l'intérêt, le mouvement et l'émotion. Malheureusement le bon goût dans les arts ne peut point s'acquérir par un enseignement méthodique, et l'on ne peut se flatter d'y réussir sans avoir un esprit créateur. Mais pour en venir à l'exercice des arts, nous observerons que le système de l'idéalisme, ni les spéculations abstraites n'ont point empêché à l'Allemagne d'avoir de grands artistes; que l'architecture y a toujours été cultivée avec honneur; que malgré l'imperfection des modèles qui

s'offraient à ces artistes dans les nombreux édifices dits de style gothique, ou de style saxon, répandus dans cette vaste région, ils ne laissèrent pas de montrer bientôt dans leurs constructions toutes les beautés de l'architecture moderne; que si la dénomination d'école allemande n'est pas très-exacte dans l'histoire de la peinture, comme quelques-uns l'ont observé, et comme nous l'avons dit ailleurs, il n'en est pas moins vrai que le célèbre Albert Durero, et après lui Luc Cranach, Jean Holbein et autres ont fait un grand nombre de disciples et d'imitateurs; que Marie Sibille Merian, fameuse dans la peinture d'histoire naturelle, était allemande; qu'Antoine Raphael Mengs était aussi allemand; que Tischbein, Függer et Gessner se sont distingués parmi les peintres les plus récens, de même que Darnsted et autres dans la gravure, et que si l'école flamande et l'école hollandaise ont brillé l'une et l'autre d'un grand éclat dont elles ont été redevables, la première aux ouvrages de Crayer, de Jordans, de Rubens, de Vandyck, de Brower, de Teniers, de Swanefeld, de Brill, de Steanwich, de Van Voss, de Spranger, de Breughel et de Teniers le fils, et la seconde à ceux de Luc de Leyde, de Van Veen, de Bloemaert, de Breenberg, de Vouwermans, de Van der Velde, de Pierre de Laar, de Gerard Dow, de Nicolas Berghem, de Rembrandt, de Van der Werf et de leurs disciples, ces deux écoles appartiennent à deux nations d'origine germanique. L'Allemagne n'a pas manqué non plus dans les tems modernes, et surtout dans les plus rapprochés de nous, d'habiles sculpteurs, de graveurs en cuivre et en pierres dures, de fondeurs en bronze, de *plastiqueurs*, de ciseleurs et autres sujets qui se sont distingués dans quelqu'un des arts qui tiennent à la sculpture, ou qui en dérivent. Il serait trop long de rapporter ici les noms des fameux graveurs en bois et en cuivre, qu'a produits l'Allemagne dans les siècles passés, et de ceux qui s'y distinguent encore aujourd'hui. Parmi les graveurs en pierres dures il nous suffira de nommer Krafft et Pichler, qui, quoique né à Rome, était fils d'un Allemand. Des académies de beaux arts fleurissent à l'ombre de la protection souveraine en Autriche, en Bavière, en Saxe, en Prusse et ailleurs. Pour justifier par des faits l'impartialité de nos éloges sur l'état des arts en Allemagne, nous avons cru devoir donner à la planche 99 les dessins de l'édifice des nouveaux bains à Vienne, ouvrage d'un goût exquis; de la cour de l'académie de







V. Raineri inc.



Neustadt, et de la façade de celle dite Joséphine. Nous avons également représenté à la planche 100 la vue du palais impérial de Schoënbrunn du côté des jardins, afin de donner une idée, non pas tant de l'architecture moderne de l'Allemagne, que de l'air de grandeur et du goût qui règnent dans les édifices, dans les promenades, dans les jardins, et dans tout ce qui sert à l'agrément et à la commodité du public. On trouve des essais de la sculpture allemande et de la peinture en émail après la renaissance des beaux arts, dans le monument sépulcral de Frédéric IV, et surtout dans le portrait qu'il offre de ce prince, ainsi que dans un émail du même âge représentant S.t Georges, et publié par De-Laborde dans son *voyage pittoresque* en Autriche. Le monument que nous venons de citer, et dont le même écrivain a parlé peut-être trop avantageusement, est celui où la renaissance de l'art en Allemagne se fait le plus remarquer: c'est un ouvrage de Nicolas Lesch de Strasbourg, lequel obtint aussi l'honneur d'un monument à Neustadt; on retrouve dans quelques-unes de ses parties le goût et le genre des siècles précédens: ce qui n'empêche pas cependant que l'exécutiou n'en soit belle en général, et que les ouvrages en figure n'aient beaucoup de mérite. On remarque aussi sur la porte de l'hospice de Marie Zell un bas-relief d'une grande beauté et dont on ignore l'auteur, mais qui appartient probablement au XVI.e siècle: Fischer en a donné la description dans son grand ouvrage.

Arts mécaniques. Industrie, Navigation, Commerce.

Nous avons déjà observé dans ce traité, que, vers la fin du moyen âge, la nation allemande s'était rendue supérieure à toutes les autres dans les arts mécaniques; et l'on n'aura pas de peine à le croire, quand on saura que c'est en Allemagne qu'ont été faites les inventions les plus fameuses, qu'ont été construites les machines les plus ingénieuses, et que tous les ouvrages les plus difficiles et qui requièrent le plus de persévérance ont été exécutés. Les Allemands ont conservé jusque dans les tems les plus rapprochés de nous cette réputation d'industrie et d'habileté dans les arts mécaniques, et surtout dans le travail des métaux dont ils savent fabriquer, après leur avoir fait subir toutes les opérations de la métallurgie, les instrumens les plus utiles et les plus adaptés aux besoins de la vie, au point même d'en fournir ceux des peuples voisins qui manquent des mêmes avantages. Cela ne leur a pas empêché de continuer à se livrer à leur goût pour la haute mé-

canique, dans laquelle ils se sont signalés par la construction de machines de la plus grande utilité, et quelquefois surprenantes par l'artifice de leur mécanisme, telles que les pendules, les planétaires qu'on rencontre dans leurs pays, les curiosités qui se voient dans leurs musées, les automates ingénieux qu'ils se plaisent à fabriquer, dans le nombre desquels mérite d'être éminemment distingué celui du Baron de Taubenheim qui joue aux échecs. Dans le même tems leur industrie s'est aussi développée et perfectionnée dans les manufactures; et leurs laines dont le pays abonde, ainsi que les toiles de la Silésie et autres contrées de l'Allemagne, non moins estimées pour l'élégance du travail que pour leur finesse, fournissent de l'occupation à une multitude d'ouvriers, et au commerce un fond inépuisable. Mais depuis que l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la physique et de la chimie a été portée au point d'en faire d'utiles applications aux arts, comme on l'a fait des mathématiques et surtout de la mécanique; depuis, que dans les pays les plus éclairés de l'Europe, c'est-à-dire la France, l'Angleterre et l'Italie, l'industrie a pris un nouvel essor par l'emploi de machines ou de procédés qui ont considérablement simplifié et perfectionné tous les genres de manufactures, on n'a tardé à voir aussi les Allemands s'élever à peu près au même dégré d'industrie, en s'appropriant l'usage des mêmes découvertes, et même en les perfectionnant, et rivaliser ainsi avec les mêmes pays, dans la fabrication de tout ce que les arts peuvent offrir de plus élégant et de plus varié au goût, et même au caprice des consommateurs. Les souverains de l'Allemagne n'ont pas manqué de favoriser de tous leurs moyens les efforts d'une aussi noble émulation. En Autriche surtout, des prix, d'honorables distinctions et des privilèges sont libéralement accordés aux auteurs d'inventions ou de perfectionnemens utiles. C'est à ces nobles dispositions de la munificence souveraine, que la ville de Vienne est redevable du grand et magnifique établissement dont elle s'honore sous le nom d'*Institut polytechnique*; de même que son *Musée polytechnique* atteste la généreuse protection du prince de la famille impériale, qui a consacré ce nouveau temple aux progrès des arts mécaniques : grandes et utiles institutions, au moyen desquelles fleurissent les arts de tout genre, non seulement dans la capitale, mais encore jusque dans les parties les plus éloignées de cet empire.

Continuation, Conclusion.

En Allemagne, l'artisan, naturellement laborieux, soumis, frugal et supportant patiemment la fatigue et la gêne, se contente généralement d'un gain modique: ce qui fait que la main-d'œuvre y est moins coûteuse, et que par conséquent le objets de manufacture y sont à meilleur marché que partout ailleurs. C'est à cette particularité, qui est pour ainsi dire une propriété caractéristique de l'Allemagne, que les objets de fabrique de cette région doivent l'avantage d'avoir pu soutenir la concurrence avec ceux des autres nations, dans le tems même que ces derniers avaient déjà été portés à un plus haut dégré de perfection; mais ils soutiennent bien plus honorablement encore cette concurrence, à présent que les arts ont fait de nouveaux progrès, et que le perfectionnement des machines a rendu la fabrication plus prompte et plus facile. Les anciens Germains ne fesaient que peu de commerce, et encore n'y en avait-il que parmi un petit nombre des habitans des frontières. Dans les tems du moyen âge, la continuité des guerres ne permettait guères non plus au commerce de faire beaucoup de progrès; et ce n'a été que dans les tems modernes qu'il s'est accru par le développement de l'industrie, et à mesure que les manufactures se son perfectionnées et multipliées; mais la situation de l'Allemagne dans l'intérieur du continent empêchait qu'il n'y prospérât autant que dans d'autres pays, à cause du mauvais état des routes et du manque de canaux. Maintenant on y trouve des routes commodes, même au travers des montagnes: des canaux ont été ouverts surtout dans la partie septentrionale; et les améliorations qui se sont opérées dans la navigation des fleuves, se sont étendues aussi à la navigation maritime. Outre les matières premières telles que métaux, bois de charpente, grains, bétail, peaux etc., il se fait encore un commerce considérable, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, de draps, d'étoffes de tout genre, de toiles, de dentelles, de tapis, de cuirs, de papiers de diverses sortes et même dorés, peints ou imprimés, de cristaux, de porcelaines, de merceries, et d'ouvrages en bois, en fer, en acier, en bronze, en argent, en or, en pierres dures et en bijouterie: le transit seul de ces marchandises rapporte un bénéfice considérable dans plusieurs états de l'Allemagne. Les foires de Francfort et de Leipsick sont célèbres dans toute l'Europe, et la seconde est particulièrement renommée pour son commerce en librairie. Il y

a déjà quelques siècles que la navigation est dans un état florissant à Hambourg, à Lubeck, à Dantzic, et à Brême, sur les rivages de la Poméranie comme sur ceux de l'Illyrie: les bâtimens de l'Autriche parcourent toutes les mers: quelques-uns sont même allés dernièrement au Brésil, et d'autres ont abordé jusqu'en Chine. Ainsi l'Allemagne n'a rien à envier aux états les plus florissans de l'Europe en fait d'instutitions sociales, d'établissemens d'industrie et de commerce, de navigation, non plus que pour la sûreté et la facilité des communications. La société y est pour ainsi dire partagée en deux classes, dont l'une s'occupe uniquement de l'étude des sciences et des lettres, tandis que l'autre travaille sans cesse à étendre l'industrie agraire et manufacturière, le commerce et la navigation, qui sont les bases les plus solides de la prospérité nationale. Du tems de Tacite l'Allemagne n'avait ni savans, ni artisans, ni commerçans: ses habitans étaient tous guerriers, et l'on retrouve encore en eux cet air grave et réfléchi, cette énergie, cette fermeté de résolution, cette patience infatigable, cette persévérance à l'épreuve de tous les obstacles, qui forment leur caractère national. Cette vaste région n'offre plus le triste tableau de peuples divisés par des rivalités, de variations fréquentes dans l'exercice du pouvoir, de guerres continuelles, ni même de longues discordes telles qu'on en voyait encore dans ces derniers siècles; et c'est en se livrant à l'étude des lettres et des arts, en s'occupant de tous les moyens de prospérité publique avec l'énergie, la résolution et la persévérance qui leur sont propres, et qu'ils déployaient sans cesse dans leurs anciennes luttes, que les Allemands se sont élevés de nos jours au plus haut rang dans tous les genres d'industrie, de gloire et de prospérité: d'où l'on voit que les grandes nations conservent toujours leur caractère à travers les siècles, et au milieu même des révolutions et des vicissitudes les plus désastreuses.

INDICATION DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IV.e VOLUME DE L'EUROPE.

COSTUME DES SUISSES.

LE COSTUME ANCIEN ET MODERNE

DES GERMAINS

DÉCRIT

PAR LE CHEV. LOUIS BOSSI

MEMBRE DE L'INSTITUT ITALIEN.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

PLANCHES

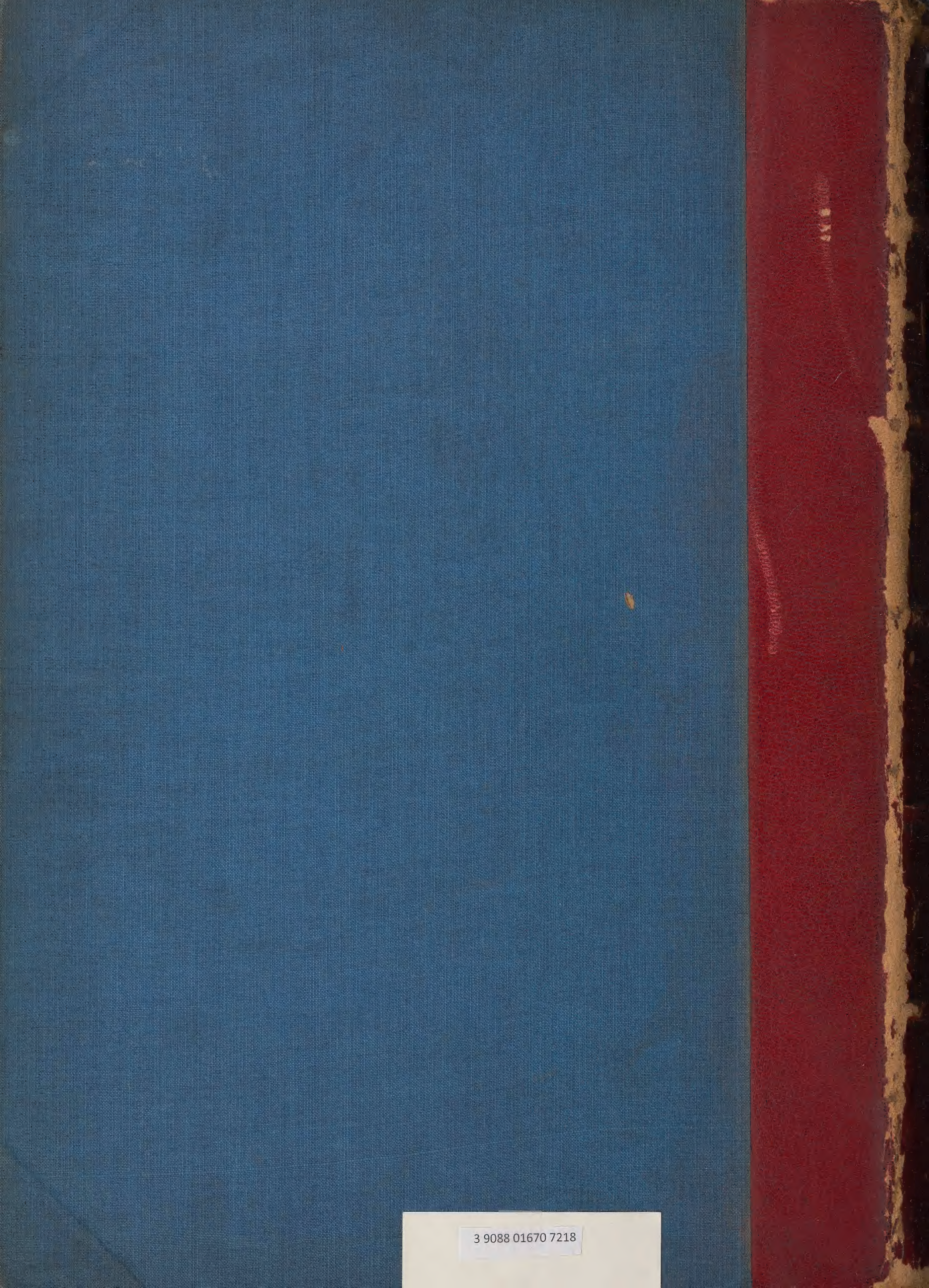
CONTENUES

DANS LE IV.e VOLUME DE L'EUROPE.

COSTUME DES SUISSES.

COSTUME DES GERMAINS.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME DE L'EUROPE.


3 9088 01670 7218